BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

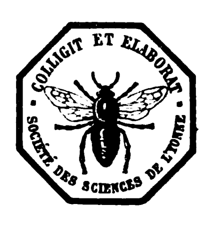
SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1889. — 43e Volume.

13e DE LA 3e SÉRIE.



AUXERRE
SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.
PARIS

G. MASSON, 120, Bo evard Saint-Germain.

A. CLAUDIN, 3, rue Guénegaud, 3, près la Monnaie.

M DCCC LXXXIX



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1889

I
SCIENCES HISTORIQUES

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR
CHARLES-ISIDORE BLANCHE
CONSUL DE FRANCE A TRIPOLI (SYRIE)

Par M. Max. QUANTIN.

Messieurs (1),

La question d'Orient vient souvent agiter les chancelleries d'Europe, et la France en particulier prend une grande part aux affaires qui s'y passent et notamment en Syrie. C'est que la protection des chrétiens de ce pays est un legs traditionnel de la vieille monarchie, un reste de notre puissance au temps des Croisades, que nous ne pouvons abandonner, pas plus dans l'intérêt de notre politique que dans l'intérêt religieux.

Nos consuls en Syrie ont donc pour mission de « protéger les chrétiens », et les gouvernements qui se succèdent en France continuent les mêmes errements, et quelque esprit religieux qui les anime, ils sont d'accord là-dessus en Orient.

La biographie d'un de ces consuls, que nous présentons aujourd'hui à notre Société, est, en même temps, la justification de ces réflexions et l'histoire d'un homme qui y a consacré sa vie au service de la France et de l'Eglise.

I.

Blanche (Charles-Isidore) est né à Saint-Bris, près Auxerre (Yonne) le 5 mars 1823, dans une condition modeste. Il était doué

(1) Lu dans la séance de la Société des sciences de l'Yonne du 4 février 1889.

d'une belle intelligence mise au service d'une volonté énergique. Ces qualités étaient propres à le faire réussir dans la carrière qu'il embrasserait; on le verra dans le cours de ce récit.

Il suivit en bas âge son père qui vint s'établir à Auxerre pour faire le commerce, et fréquenta les cours de l'école mutuelle de la ville dirigée par un homme intelligent qui découvrit bien vite les aptitudes de son jeune élève pour l'étude. Il les cultiva tout particulièrement et Blanche posséda bientôt toutes les matières de l'instruction primaire. Nous nous rappelons encore sa physionomie, vers 1836, dans les examens de l'école : c'était un gros et solide garçon, large d'épaules, portant bien sa blouse plissée et serrée à la taille, le visage large, aux yeux noirs et pénétrants, au front haut qui devait s'agrandir encore, car il fut chauve de bonne heure.

A dix-sept ans, il obtint une bourse à l'école d'agriculture de Grignon, où il semblait devoir acquérir une instruction propre à lui ouvrir une carrière. Entré à l'Ecole le 1er décembre 1840, il justifia l'intérêt du département par son travail dans toutes les facultés.

Ses notes portent toujours la mention : bien, très bien. Enfin il fut un des plus forts élèves de sa section. C'est à Grignon qu'il prit le goût de la botanique qu'il conserva toujours. Chaque dimanche, il partait avec un camarade et ils allaient rejoindre M. de Jussieu qui parcourait avec ses élèves les bois de Meudon ou de Versailles. Faire dix ou douze lieues à pied ne l'embarrassait guère en ce temps-là, et il conserva toute sa vie un souvenir enthousiaste de ses belles excursions botaniques, avec la plus grande vénération pour son professeur (1).

Le souvenir de son séjour à Grignon lui fut toujours cher; quarante ans après il m'écrivait encore : « J'ai passé à Grignon trois années si heureuses, si complètement dénuées de nuages et de soucis (2) ».

En sortant de Grignon, Blanche adressa ses offres de services au préfet de l'Yonne en l'informant qu'il était diplômé. Il reconnaissait ainsi la libéralité du conseil général; mais l'agriculture offrait alors peu de débouchés aux élèves des écoles spéciales; la lettre resta sans réponse (3).

(1) Adrien de Jussieu, professeur de botanique à la faculté de médecine de Paris, mort en 1853.

(2) Lettre de Tripoli, le 3 janvier 1883.

(3) Lettre du 3 octobre 1843. — « Je me mets à votre disposition, et j'attendrai avant de porter mes vues sur une autre direction que ce soit, que

C'est alors que ses parents envoyèrent Blanche à Paris, sur le conseil de M. Asselin, son ancien maître, et celui des personnes qui avaient remarqué ses aptitudes et son énergie au travail. Il devait tâcher d'obtenir son brevet de bachelier pour arriver ensuite plus facilement à une position. Le régime de vie de notre futur bachelier nous rappelle celui de Jacques Amyot, pauvre écolier comme lui, à qui sa mère envoyait chaque semaine un pain par le coche de Melun. Il en était de même pour la mère de Blanche qui lui envoyait des provisions par le coche d'Auxerre. Je le vois encore, logé au sixième étage, rue Saint-Victor, dans une petite mansarde d'hôtel garni. Là, au milieu de ses livres, sans professeur, n'ayant d'autre guide qu'un répétiteur de lycée qu'il avait connu à Auxerre et qui venait de temps en temps lui donner quelques conseils, il piocha seul l'histoire et surtout les langues latine et grecque dont il n'avait aucune notion auparavant. Il avait retrouvé aussi à Paris un ami d'enfance de la rue du Pont, d'Auxerre — et qui le sera toute sa vie — M. Eugène Ravin, notre collègue, qui travaillait de son côté pour se faire recevoir pharmacien. Quelles bonnes soirées ils passaient ensemble dans la chambrette de la rue Saint-Victor ! M. Ravin en parle encore avec émotion.

Après un an d'un labeur sans relâche, Blanche conquit son diplôme de bachelier ès lettres. Ce succès l'encouragea à continuer ses études pour le baccalauréat ès sciences. Il suivit alors les cours publics de la Sorbonne et du Collége de France. Son bagage scientifique de Grignon lui facilita, dans cette circonstance, le moyen de subir avec succès les examens du baccalauréat ès sciences au mois de septembre 1845, avec les félicitations des examinateurs.

Mais quelle somme de travail ces deux grades acquis supposent-ils dans les conditions où était Blanche ! Pendant deux ans, grâce à sa volonté et à son énergique et solide constitution, il put se livrer jour et nuit, dans sa mansarde à peine éclairée, maigrement nourri, car sa pension était modeste, à des études variées et difficiles et lesquelles, au moins pour une partie, lui étaient complètement étrangères. Cette première difficulté vaincue, Blanche remplit pendant quelque temps les fonctions de préparateur au cours de M. Jamin, professeur de physique au lycée Bourbon. C'est dans cette circonstance qu'il trouva sa voie définitive.

vous ayez bien voulu me faire connaître votre décision (Archives de l'Yonne, Elèves de Grignon.) — Il avait été exempté du service militaire par son numéro.

M. Bourée, nommé consul de France à Beyrouth, en Syrie, cherchait alors un jeune homme qui, ayant ses grades de bachelier, voudrait le suivre pour être précepteur de son fils aîné (1). On lui présenta Blanche qui accueillit la proposition de M. Bourée avec empressement et s'embarqua en 1846 pour l'Orient, où la Providence semblait le conduire par la main et où il devait vivre et mourir.

II.

Beyrouth est une grande ville sur la Méditerranée ; on y compte 120,000 âmes dont 20,000 européens qui lui donnent aujourd'hui la physionomie d'une ville d'Occident (2).

La mission des consuls de France en Syrie et particulièrement de celui de Beyrouth était très importante. Ils devaient surtout, comme nous l'avons dit, défendre les Maronites chrétiens catholiques contre les agressions des Druses, autre peuple de la Montagne, qui sont payens, et même contre les Turcs, leurs maîtres. M. Bourée occupait donc dans le pays une position considérable. C'est dans ce milieu tout nouveau pour lui que Blanche apprit à connaître le monde et la bonne société, tout en cultivant l'intelligence de son jeune élève. La confiance de M. et de Mme Bourée envers lui fut justifiée par son dévouement inspiré de son caractère loyal. En reconnaissance, il s'attacha entièrement à eux et pour toujours ; il devint comme de la famille et passa chez eux cinq années très heureux, étudiant entre temps les langues arabe, turque, anglaise, grecque et italienne, toutes nécessaires dans ce pays de populations si diverses. Il faisait aussi de longues courses dans le Liban, où l'on résidait pendant l'été pour fuir les grandes chaleurs de la côte. Il mit à profit son séjour fréquent dans la Montagne pour y récolter les plantes si intéressantes de la flore de Syrie, dont son herbier présente un beau spécimen (3) et qu'il a fait partager au musée et à son ami

(1) M. Albert Bourée, aujourd'hui ministre de France à Bruxelles.

(2) Dans l'espace de peu d'années, dit Mgr Mislin (*Les Saints Lieux, Pèlerinage à Jérusalem*, 3e édit., 1876, t. 1er.), cette ville s'est transformée complètement : de ville orientale qu'elle était elle est devenue une ville européenne, en conservant dans les anciens quartiers des restes de son état primitif. Au delà de ses vieilles murailles, vers l'est, il s'est élevé une nouvelle ville, qui, par ses édifices privés et publics, par son activité, son commerce, ses mœurs, les langues qu'on y parle, fait croire au voyageur qu'il se trouve en Europe. On y voit des maisons à plusieurs étages, des rues alignées, on y bâtit des collèges, des couvents, des églises.

(3) M. Blanche a légué en mourant son bel herbier de Syrie à l'Ecole de



M. Ravin. Il entra alors en relation avec plusieurs botanistes, entre autres avec le savant M. Boissier, de Genève, auquel il fournit quelques espèces de plantes nouvelles pour sa *Flore de Syrie*, et qui devint son ami jusqu'à sa mort, il y a trois ans.

C'est dans une de ses excursions ordinaires que Blanche, s'étant égaré dans la Montagne, fit pour la première fois connaissance des Pères Jésuites qui sont grandement installés à Beyrouth et qui ont dans la Montagne, à Ghazir, à cinq heures de Beyrouth, une maison de campagne où était autrefois leur collége. Il a raconté bien des fois cette rencontre qui l'impressionna vivement.

« Aller demander l'hospitalité aux Pères, jamais ! » — Cependant la faim le pressait et il avait un bon appêtit. Il tombait de chaleur et il se décida à frapper à la porte du couvent. Il y fut reçu par deux ou trois bons vieux prêtres qui vivaient là en retraite et qui l'accueillirent gracieusement, et lui servirent un bon déjeuner assaisonné d'un excellent petit vin blanc. Cet accueil dissipa bien vite les préventions de sa première éducation.

La correspondance de M. Blanche avec nous pendant les années 1847 à 1850 est déjà pleine d'intérêt (1). Pour répondre à nos recommandations de recueillir des antiquités pour notre Société, dont il fut alors (1849) nommé correspondant, il nous envoya des antiquités de Chypre, des échantillons géologiques du Liban et un herbier « soigné », disait-il, des plantes des environs de Beyrouth, car déjà « la botanique est son délicieux passe-temps (2). » Mais, dit-il, depuis deux ans, les études historiques l'ont beaucoup occupé. S'il parvenait à bien lire l'arabe, il se jetterait à corps perdu dans l'étude de l'antiquité. Il a une assez bonne collection des anciens historiens. La lecture de ces écrivains, où il est question des mœurs primitives des tribus du désert n'a pas moins de charme pour lui que n'en aura jamais l'histoire naturelle. Son voyage à Balbeck, que nous allons raconter, le décide encore plus que jamais à étudier l'histoire (3).

Médecine des Pères Jésuites de Beyrouth. — Par une coïncidence singulière la Bibliothèque du vénérable docteur Paradis d'Auxerre, a été donnée aux mêmes Pères, et elle forme un bon fonds de leurs collections d'ouvrages scientifiques.

(1) Ma correspondance avec M. Blanche a duré jusqu'à sa mort ; et je possède plus de soixante lettres de lui qui m'ont beaucoup servi a composer la présente notice. Elles seront déposées à la bibliothèque de la Société.

(2) Voir à l'Appendice n° 1.

(3) Lettre du 16 octobre 1849, à Beyrouth.



Dans ces ruines, dit-il, où l'on trouve au moins autant à réfléchir qu'à admirer, il s'abandonne à ses impressions enthousiastes et s'écrie :

« J'étais habitué à admirer les anciens dans les récits des historiens ; c'était une admiration de collégien. Ici, je les avais pour ainsi dire sous les yeux ; je les voyais dans leurs œuvres, possédés de leur merveilleux génie, exécutant des travaux qui, aujourd'hui encore, étonnent notre science. Je cherchais à me les représenter transportant et élevant sur des murs ces immenses blocs que toutes nos machines réunies ne parviendraient peut-être même pas à ébranler. Les carrières d'Héliopolis sont encore là, à un quart de lieue du temple. On y voit encore des pierres à moitié taillées dans le roc, d'autres détachées entièrement. Ce sont comme des témoins vivants des prodigieux efforts qu'il a fallu faire pour construire le grand temple. Il est peu de spectacle au monde qui fasse autant travailler l'imagination et qui la satisfasse aussi peu. Tout est problème à Balbeck : époque de la construction, état de la ville, cause de la puissance de la ville, moyens mécaniques employés dans le transport des pierres, etc., etc. Comment une ville riche et puissante comme a dû l'être Balbeck a-t-elle pu passer inaperçue dans l'histoire, à tel point qu'il n'en est pas même fait mention dans aucun des historiens anciens ? »

L'année suivante (1850) Blanche fit un voyage à Jérusalem et aux autres Lieux-Saints qui l'intéressa beaucoup ; puis M. Bourée ayant été nommé consul général à Tanger, il accompagna Mme Bourée et ses enfants restés à Beyrouth et rejoignit M. Bourée à Alger. Puis il passa quelque temps à Paris. Blanche ayant terminé la première éducation du fils de M. Bourée, celui-ci voulant lui assurer un avenir lui offrit plusieurs positions : Blanche choisit la plus modeste et qui n'exigeait pas un esprit d'intrigue hors de son caractère, c'était l'office d'agent consulaire à Saïda, l'ancienne Sidon, port situé à quelque distance de Beyrouth, où il fut nommé au mois de juin 1852. Ce qu'on ignore généralement, c'est que la France possède à Saïda un vaste caravansérail, reste de ses domaines du temps des croisadés. « C'est, dit Mgr Mislin, un immense bâtiment carré à plusieurs étages, qui était autrefois le centre du commerce français en Syrie et qui renferme aujourd'hui un couvent, une église, une école, des colonies de Francs venus de toutes les parties de l'Europe, une vaste cour, des jardins, des galeries, des écuries, une fontaine, un bazar, presqu'une ville. On y rencontre des hommes de toutes les couleurs ; on y entend toutes les lan-

gues (1) ». Les Franciscains de Terre-Sainte occupent une partie de cet édifice et y reçoivent les pèlerins.

La France a donc à Saïda un agent qui régit le khan et est payé sur les revenus de l'établissement dans lequel logent les voyageurs, les chameliers, leurs bêtes et le reste. La situation n'était pas brillante. Aussi, nous disait Blanche, « je me suis mis en pension chez de braves Turcs ; je mange avec eux sur la natte ; armé de son couteau, on découpe la viande saisie avec les doigts et l'on recueille la sauce dans son assiette avec de minces tranches de pain servant de cuillères ! » Heureusement qu'il trouva à Saïda, dans le poste, le docteur Gaillardot, avec lequel il se livra avec ardeur aux recherches botaniques.

M. Bourée ne le laissa pas longtemps à Saïda. Le poste consulaire de Tripoli étant devenu vacant, il le recommanda chaudement au ministère et, sur la proposition du consul général de Beyrouth, M. de Lesparda, M. Blanche fut nommé, par décision ministérielle du 24 novembre 1853, vice-consul à Tripoli, avec 3,000 francs d'appointements et les droits de chancellerie. M. Blanche avait trente ans, dans la plénitude de la force et de l'intelligence, riche déjà d'études et d'observations sur la Syrie en général et la ville qu'il allait habiter.

Tripoli, Taraboulous en arabe, est le port du Liban septentrional qui sert de débouchés à la plaine d'Homs à Tortose. Son nom, formé de deux mots grecs, signifiait qu'à l'époque phénicienne elle était composée de trois villes ; aujourd'hui elle ne se compose plus que de deux parties distinctes : le château de Sandgil, autrement Saint-Gilles, ancien séjour des comtes croisés de Tripoli, qui se dresse au-dessus de la sinueuse et verdoyante vallée du Nahr-Kadicha et la ville haute, le Mont-Pèlerin des croisés, qui occupe, sur la rive gauche du torrent, la terrasse la plus avancée des contreforts du Liban ; la deuxième partie appelée la Marine ou El-Mina, bâtie à trois kilomètres au nord-ouest, sur une étroite péninsule (2). On y compte en tout une population de 24,000 âmes.

On ne connaît pas exactement l'emplacement de la troisième ville.

Tripoli, autrefois le comptoir commun des villes de Tyr, de Sidon et d'Arad, est aujourd'hui une place de trafic des blés d'Homs et de Hamah et fabrique des savons expédiés au loin. Les

(1) Mgr Mislin, *Les Saints-Lieux, Pèlerinage à Jérusalem*, 3e édition, t. I, p. 615.

(2) Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle*, t. IX, p. 776.

oranges, les citrons, la soie et les olives sont les produits du pays. La pêche des éponges y est très abondante. La situation de Tripoli à proximité des bourgs maronites d'Ehden et de Becharreh et du plateau des Cèdres, augmente aussi le mouvement des voyageurs étrangers (1).

M. Blanche trouva donc en arrivant une situation assez importante, quoique la ville ne fût pas alors ce qu'elle est devenue depuis. Il étudia d'abord son nouveau service qui était plus sérieux qu'à Saïda, et qui était difficile à cause de l'antagonisme des populations chrétienne et musulmane de la contrée. Il noua des relations avec les Maronites nos amis (2) et particulièrement avec ceux des habitants de Tripoli qui sont placés sous le patronage de la France et étaient au nombre d'une centaine de familles.

Parmi les chefs maronites de la Montagne qu'il distingua bientôt fut le jeune scheik d'Ehden, Joseph Karam, qui devint son ami et était appelé à jouer un rôle dans les événements dont la Syrie était menacée.

La guerre de Crimée (1854) avait donné à la France, défenseur chevaleresque de la Turquie, une prépondérance sans conteste dans l'empire ottoman, et par suite les chrétiens de Syrie se virent relevés des humiliations auxquelles ils avaient été souvent exposés jusqu'alors, telles que de porter le turban noir, de céder toujours le pas au dernier des musulmans et mille autres petites avanies. M. Blanche sut bien profiter de cette nouvelle situation pour augmenter l'influence de la France et rendre sa protection efficace.

(1) Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IX, p. 776.

(2) Les Maronites sont un peuple chrétien habitant le Liban, qui ont reçu leur nom de celui de saint Maron, archimandrite en Syrie vers l'an 410, et qui les convertit au christianisme. Ils habitent en corps de nation les versants occidental et oriental du Liban entre le Nahr-el-Barid ou « Rivière froide » qui s'épanche des contre-forts du Liban et le Carmel au sud de Beyrouth.

Les Maronites embrassèrent la cause des croisés et devinrent de zélès catholiques. Depuis cette époque ils ont été l'objet d'une protection efficace et continuelle de la part des nations catholiques de l'occident, et surtout de la France. Ils montrent encore avec orgueil deux Lettres-patentes de Louis XIV et de Louis XV qui leur promettent l'appui constant de la France. Les événements de ces dernières années ont modifié la situation politique de la France, qui n'en exerce pas moins une grande action dans le Liban.

Elisée Reclus compte un total de 200 milles Maronites au Liban.

(Voir Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie générale*, t. IX, p. 754.)

En 1859, M. Blanche fut chargé de la direction du bureau de la Compagnie des paquebots des Messageries nationales. Ce service, qui l'amenait souvent à la Marine, avait augmenté ses revenus et lui permit de mettre sa maison sur un plus grand pied. La vie était joyeuse alors à Tripoli. Les bâtiments de guerre visitaient constamment la côte de Syrie et l'état-major descendait à terre. Aussi il y avait souvent visites officielles aux autorités turques, en grand uniforme, promenades à cheval aux environs de la ville, déjeuners au consulat. Par ce mouvement et cet apparat on maintenait le prestige de la France. M. Blanche, jeune, aimable, sympathique, avait de nombreux amis dans la marine, et plus d'un jeune officier de ce temps-là devenu amiral n'avait pas pour cela cessé ses relations avec lui (1).

Dans les Messageries, c'était bien autre chose. L'hospitalité de M. Blanche était renommée, et sa maison était le rendez-vous naturel et obligé non seulement de tous les commandants et officiers des paquebots qui apportaient des provisions rares de France, mais encore de tous les voyageurs qui passaient à Tripoli (2).

C'étaient, du reste, les seules distractions possibles et les seules occasions de voir des compatriotes dans ce pays où il y avait à peine deux ou trois familles françaises et levantines (3).

Mais, à défaut de société française, M. Blanche, qui parlait très bien l'arabe, avait su se faire de nombreux amis parmi les indigènes chrétiens ou musulmans, maronites et grecs.

La vie au consulat était d'ailleurs fort active. Il fallait surveiller

(1) Nous citerons, d'après sa correspondance, les amiraux de la Grandière, Giquel des Touches et Simon.

(2) Vingt ans après, il en était encore de même. M. Lortat, doyen de la faculté de Lyon, dans la rédaction de son voyage intitulé *La Syrie d'aujourd'hui* (*Le Tour du monde* de 1882, 2e semestre, p. 172, 2e col.), dit, en parlant de M. Blanche : Grâce à l'obligeance extrême de M. Blanche, consul de France à Tripoli, naturaliste des plus distingués et providence des voyageurs français dans cette partie de la Syrie, j'ai pu me procurer quelques-uns de ces poissons argentés que les arabes regardent comme des animaux sacrés, et que les dévôts du pays nourrissent avec la plus grande sollicitude.

Et encore, auparavant, dans le voyage de M. Léon Cahun (chez les Ansariés), chargé d'une mission chez les populations païennes de la Syrie, *Tour du monde* de 1878, t. 38, p. 370 : « Après avoir franchi le Nahr-el-Kelb, « nous campons à Djouni, le 8 octobre, et le 9 à Tripoli, où notre excel- « lent consul, M. Blanche, m'a fait le plus cordial accueil. »

(3) Il y eut encore, il est vrai, depuis 1864 des sœurs du glorieux ordre de Saint-Vincent-de-Paul que M. Blanche protégeait avec le plus grand

les agissements de l'autorité turque, devenue très hostile à l'élément chrétien, et se tenir au courant de tous les mouvements de ce pays sourdement agité.

La bienveillance extrême de M. Blanche lui avait créé dans le district de Tripoli, dans tout le Liban du nord et bien au-delà, une foule d'agents officieux qui le renseignaient très exactement sur les moindres événements. Aussi personne ne connaissait mieux que lui l'esprit de ce pays, et n'était en mesure de fournir des rapports aussi utiles et aussi intéressants au consul général de Beyrouth.

Il en donna une preuve en publiant dans la *Revue européenne* de 1860 (1) une étude sur un fameux scheik Ansarié nommé Ismaël Kair Beik, *mudir* du district de Safita et relevant du kaïmakan de Tripoli, qui remplissait alors le Liban du nord du bruit de ses exploits de bandit et de ses rapines, et qui périt en 1859 par la trahison d'un de ses parents, à l'instigation du gouverneur turc.

M. Blanche montre dans ce morceau une sûre connaissance du pays et sait peindre avec bonheur les mœurs et le caractère de ces chefs sauvages des montagnes du Liban, dont quelques-uns unissent à une violence terrible le caractère le plus chevaleresque.

Ses fonctions de directeur du bureau des Messageries maritimes lui permirent alors de s'intéresser aux besoins des Pères Carmelitains de Tripoli et d'Alexandrette, et de les recommander en France à M. le baron du Havelt (2) pour leur faire obtenir une part de franchise du fret de leurs colis venant de Marseille par les paquebots de sa compagnie, « car, dit-il, ils ne roulent pas sur l'or ». Ses relations avec Mgr Brunoni, patriarche de Jérusalem, sont aussi des plus intimes et décèlent de sa part une tendance plus prononcée du côté du clergé. Il se félicite aussi de l'arrivée du comte de Bentivoglio au consulat de Beyrouth en remplacement de M. de Lesseps (3).

intérêt, mais elles étaient fort occupées à leur école arabe et française, à leur hôpital et à leur dispensaire où elles soignent les malades de toutes les religions, les femmes musulmanes surtout. Et comme celles-ci ne font jamais venir de médecin chez elles quand elles sont malades, elles profitent du dispensaire pour se faire soigner. Bien entendu qu'elles sont enveloppées de la tête aux pieds, et que le médecin ne leur voit pas la figure. (Lettre du 24 juin 1864 de M. Blanche.)

(1) Revue Européenne, *Notice sur le Scheik Ansarié Ismaïl-Kaïr-Beck*, 1860, t. XII, p. 384 et suiv., 37 pp.

(2-3) Lettre du 10 avril 1859. — Le Baron du Havelt, propriétaire du château des Barres à Sainpuis, notre confrère de la Société des Sciences, s'occupait beaucoup des chrétiens d'Orient auprès du ministère, à Paris et ailleurs.

A la fin de cette année (1859), M. Blanche vint en France pour voir son père bien malade et qui mourut peu de temps après son arrivée. Il avait perdu sa mère à son premier voyage de retour de Syrie, en 1852.

C'est peu de mois après, en avril 1860, qu'il se maria à Paris avec Mlle Delphine Landois, originaire de Nantes, dont la distinction et les qualités de cœur le rendirent bien heureux, mais hélas pour peu de temps ! A son retour, il s'arrêta avec elle à Athènes pour rendre visite à la famille Bourée dont le chef y était alors ministre de France. Les jeunes époux en furent reçus à bras ouverts et passèrent un mois avec elle. Mais soudain une affreuse nouvelle vint les surprendre. Les musulmans fanatiques, poussés par Kurchid-Pacha, ennemi des étrangers et surtout des Français, avaient massacré les chrétiens de Damas, et la Syrie était en feu. Il fallut partir en toute hâte sur un bâtiment de guerre qui se rendait à Beyrouth (1) pour protéger le consul et les Français, et M. Blanche rentra à son poste prêt à tout événement.

Les musulmans de Tripoli, moins fanatiques et moins excités que ceux de Damas, se bornèrent à des menaces et à quelques voies de fait. Mais il n'en fut pas de même dans la Montagne ; les Druses, poussés par les autorités turques, ou, au moins, sûrs de l'impunité, se jetèrent sur les chrétiens du Liban et les massacrèrent sans résistance de la part de ceux-ci, notamment à Habeya, à Zahlé qui fut mise à sac devant les troupes turques qui avaient promis de protéger les habitants, à Badba, à Deir-el-Kamar, la capitale du pays Druse.

On a raconté dans le temps le beau rôle qu'avait rempli Abd-el-Kader, exilé à Damas, dans ces massacres des chrétiens, et comment il donna asile chez lui à de nombreux individus fuyant leurs assassins; il sauva notamment les Lazaristes et les sœurs de Charité.

Aux premières nouvelles des événements, la flotte française amena une division de nos soldats sous le commandement du général de Beaufort d'Hautpoul pour arrêter les désastres. Mais le mal était profond et le gouverneur turc l'avait laissé s'accomplir quand il n'y avait pas excité. Ce n'était pas l'exécution de quelques centaines d'assassins et de plusieurs chefs importants qui pouvait racheter la mort de quinze mille chrétiens et les ruines d'innombrables maisons.

Dans ces circonstances, M. Blanche, qui était toujours en relations avec M. Bourée, qui s'intéressait toujours à la Syrie, lui écri-

(1) La *Zénobie*, commandée par M. de La Roncière.

vit une longue lettre (1) sur l'origine des événements dont les chrétiens de la Montagne avaient été victimes; la réaction musulmane après la guerre de Crimée, la division des chrétiens en face de l'union des Druses, leurs ennemis; les tentatives de Kurchid-Pacha pour exterminer les premiers, etc. Il écrivit aussi, sous un pseudonyme, plusieurs lettres indignées au journal *la Constitution* d'Auxerre (2), dont le directeur, M. Adolphe Rouillé, était son ami, et où il traça un récit fidèle de ces malheureux événements. Nous n'avons pas ici à entrer dans les détails; il suffit de savoir que M. Blanche signalait énergiquement à ses chefs, dans ses rapports officiels, le rôle misérable des agents turcs envers les pauvres Maronites de la Montagne, soutenait son ami Joseph Karam qui, aux premières agressions des Druses, avait pris les armes. Mais la politique générale de la France était inspirée par d'autres vues et Karam, devenu gênant, fut sacrifié et exilé à Alexandrie.

A cette occasion, M. Blanche trace un portrait de Karam que nous reproduirons ici, car il donne une idée de ce peuple qu'on a appelé les Français d'Orient (3).

« C'est moi, dit-il (4), qui l'ai fait connaître et qui l'ai toujours défendu envers et contre tous depuis que je suis à Tripoli. Je lui suis assez attaché pour avoir vu avec dépit tout le mal que lui font ses faux amis. Joseph est un type intéressant. Il n'a certainement pas son pareil comme capacité dans toute la Montagne. Aussi, j'ai toujours cru et je crois encore qu'il a beaucoup d'avenir. En attendant, il *fait son keif* à Alexandrie, où il ne s'ennuie pas trop (5) ». M. Blanche n'exprimait là qu'une partie de sa pensée,

(1) Voyez à l'Appendice nº 2.

(2) Voyez à l'Appendice, la Bibliographie.

(3) Les Maronites des hautes classes ont une physionomie toute française que leur donne leur éducation chez les Pères Jésuites de Beyrouth, et chez les Lazaristes de Tripoli. Ils sont intelligents, ont l'esprit vif et ouvert et mettent à profit leur instruction. J'ai vu à Paris, après l'époque des massacres de Damas, un parent de Joseph Karam chez M. D..., et j'admirais avec quelle désinvolture il causait : parlant un français aussi pur que possible; connaissant les potins de la Cour et du Ministère des affaires étrangères,enfin c'était un type amusant. Je ne pus m'empêcher de lui dire, un jour qu'il avait été étonnant: « Malgré votre tarbouche et votre costume oriental, on vous prendrait pour un Français, » — ce qui le flatta beaucoup.

(4) Lettre du 18 octobre 1862.

(5) *Faire son keif* est la plus grande jouissance des Arabes. L'Arabe qui fait son keif, s'assied sur un coussin de divan, les jambes croisées,

car il rêvait pour Karam de le voir le chef suprême reconnu des Maronites du Liban. Disons une fois pour toutes que les prévisions de M. Blanche, sur lesquelles il revient plusieurs fois dans sa correspondance, en blâmant les mesures prises par l'autorité française en 1860, ne se sont pas réalisées. Karam, qualifié de « la bête noire, » traqué par Daoud-Pacha, gouverneur de Syrie, exilé, erra longtemps dans toute l'Europe, à Constantinople, à Rome, puis à Paris, pensionné par la France, avec espoir de retour en Syrie, où ses compatriotes l'attendaient comme un messie, et au grand regret de M. Blanche qui ne le perd jamais de vue et en parle souvent dans ses lettres (1).

III.

Nous sommes arrivé à une date qui fait époque dans la vie de M. Blanche. Après un an d'un heureux mariage, sa femme lui avait donné un fils (2). Mais ce bonheur en commun ne devait pas durer longtemps. Une fièvre pernicieuse enleva en quelques jours Mme Blanche, le 22 octobre 1861. Nous partageâmes hélas ! la douleur de M. Blanche, ne nous doutant pas qu'à peu d'années de distance nous serions frappé de même dans nos affections de père. Dans son désespoir, M. Blanche demanda à Dieu et à la religion des consolations que la terre ne pouvait plus lui donner. Mais, avec son esprit positif, il voulait, pour croire aux vérités éternelles, être convaincu. « Cela lui arriva comme un coup de foudre », écrit-il dans une lettre au P. Pierre, Carmélitain, et il se mit alors à étudier avec ardeur les auteurs religieux les plus profonds, saint Thomas, entre autres, dont il suivra la doctrine. Son esprit y trouva des satisfactions précieuses et ces espérances qu'il recherchait pour se consoler de la perte qu'il avait faite. Il m'écrivait en 1862 : « J'ai découvert un peu tard que c'est une singulière folie à l'homme que de passer sa vie dans l'indifférence de sa destinée. Une chose me rassure, c'est que tant qu'on n'a pas fait soi-même la grande culbute, on est toujours à temps pour revenir de cette

prend son chibouck ou un narguilé et fume tranquillement pendant plusieurs heures. Il égrène pendant ce temps, machinalement son chapelet, et un serviteur lui apporte une tasse de café.

(1) Voir notamment lettre du 30 novembre 1864. — Karam s'est retiré plus tard à Naples, où il est encore exilé, selon une longue lettre de M. Blanche sur ses agissements, adressée à l'Amiral Giquel des Touches, le 14 novembre 1887. — C'est une des dernières lettres que M. Blanche ait écrites.

(2) Paul Blanche, né le 21 mai 1861.

folie... Je travaille pour le grand avenir maintenant, le grand avenir qui commence quand nous finissons. Je dis avec Socrate : « Rien ne doit coûter à l'homme pour conquérir l'immortalité. « La lutte est belle et l'espérance est grande » (1). Tel sera jusqu'à la fin de sa vie son objectif.

La correspondance de Blanche est intéressante sous bien des aspects ; je vais vous en donner un extrait où il raconte une invasion de sauterelles en Syrie (2).

« Après une épizootie communiquée par la voie d'Egypte, dans laquelle les bœufs mouraient foudroyés et dont les propriétaires laissaient leurs cadavres se décomposer au lieu où ils tombaient, au risque de donner la peste au pays, voici un autre fléau, celui des sauterelles qui fut mieux combattu, il faut le reconnaître. Dès que les sauterelles furent signalées comme menaçant d'envahir le territoire des villes de Homs (3) et de Hama, la population fut terrifiée, car c'était une famine certaine en perspective pour ces deux villes dont la seconde n'a pas moins de 60,000 âmes et la première 25,000. L'autorité se montra vigilante. Sur sa réquisition, tous les habitants valides de ces deux villes, au nombre de 30,000, se transportèrent à douze lieues de distance dans le désert, sur les points signalés, et là firent une guerre acharnée au terrible ennemi. Ils se répartirent en divers campements, les riches nourrissant les pauvres et organisant un système de communications régulières avec leurs villes pour en amener des vivres. Tout ce monde se mit à l'œuvre aussitôt. Les sauterelles sont de la taille d'un gros doigt. Elles ont des ailes assez puissantes pour se soutenir à plusieurs mètres de hauteur et parcourir des espaces de cent à deux cents mètres à la fois. Elles voyagent ainsi en troupes compactes, présentant un front qui a souvent quelques kilomètres de longueur et plusieurs centaines de mètres de largeur. Lorsqu'on est au milieu d'une de ces bandes en voyage, on se trouve comme dans un nuage qui obscurcit littéralement le soleil. Et toutes ces bêtes vous fouettent la figure et le corps comme de véritables grêlons. Elles dépouillent la terre partout où elles passent avec une prestesse merveilleuse. C'est comme un rasoir passant à la surface du sol. Elles dévorent tout ce qui est

(1) Lettre du 20 juin 1862.

(2) Lettre du 23 juin 1864.

(3) Homs, l'ancienne Emesse, située dans le haut bassin de l'Oronte. — Hamah, à 46 kilomètres au nord de Homs, sur l'Oronte, connue des Hébreux il y a 4,000 ans. (Elisée Reclus, *Géographie universelle*, t. IX, p. 763, 764.)

verdure, les feuilles des arbres les plus élevés et jusqu'à leur écorce. On n'imagine rien d'effrayant comme la rapidité et l'étendue de ce ravage. En voyageant, elles déposent leurs œufs à la surface de la terre ; chaque femelle en pond au moins une centaine qui écloront à la saison suivante et continueront les pérégrinations des parents, en se laissant un peu diriger par le vent, mais je crois plutôt par leur instinct qui sait leur indiquer les lieux riches en verdure. Le souci principal des populations appelées à combattre cet ennemi est la destruction des œufs. Aussi les gens de Homs et de Hama se mirent immédiatement à les ramasser un à un sur le sol. Ils travaillèrent ainsi pendant trois semaines et recueillirent environ 1,000 hectolitres de ces œufs qui ne sont pas plus gros qu'un grain de plomb à perdrix. Ils étaient envoyés à mesure en trophée aux gouverneurs des deux villes qui les faisaient immédiatement brûler.

« Les hommes les plus vigoureux creusaient de longs fossés dans le sol et, avec des pelles, des espèces de râteaux et tout ce qui se trouvait sous la main, on y précipitait par millions et milliards les sauterelles vivantes. On les enterrait et on foulait fortement la terre aux pieds. Un puissant auxiliaire vint à leur aide au moment où ils s'y attendaient le moins. Ce sont des volées d'un oiseau que je crois être voisin de l'étourneau et que les Arabes appellent *Smarmar*. C'est le plus redoutable ennemi que les sauterelles aient dans le désert ; il les détruit avec une fureur incroyable. »

Au commencement de l'année 1866, M. Blanche fut décoré de la croix de la Légion d'honneur. Le ministre Drouyn de Lhuys, en lui envoyant son brevet, lui écrivait que c'était « pour ses honorables services et le dévouement dont il avait fait preuve pendant l'épidémie de choléra qui a sévi à Tripoli ».

Le choléra avait pendant six mois, en 1865, ravagé la Syrie et Tripoli en particulier. M. Blanche, seul de ses collègues, était resté à son poste, allant visiter les malades avec les sœurs de Charité (1) ou avec le médecin français de la Quarantaine qui lui-même tomba malade de fatigue et vint mourir chez le consul.

(1) Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul étaient, comme on l'a vu plus haut, à Tripoli seulement depuis 1864. M. Blanche avait aidé de tout son pouvoir à leur établissement. — Une religieuse de ce glorieux ordre, d'une honorable famille de notre ville, sœur Billy, est à la tête d'un petit couvent, à Zoucq, joli village sur une croupe qui domine la mer, entre Beyrouth et Tripoli, dans la montagne, et près du collège d'Antoura qui appartient aux PP. Lazaristes de Tripoli.



A la fin d'une longue lettre du 18 décembre 1865 consacrée à la botanique et adressée à M. Ravin, M. Blanche ajoute un mot en post-scriptum et comme s'il parlait d'un fait-divers, en lui annonçant tout simplement et modestement que le choléra a cessé à Tripoli. Il ne parle pas de la part qu'il a prise à combattre le fléau et raconte seulement ses terribles effets : « Il y a dix jours que nous n'avons plus de choléra. Il a fini tout à coup, comme par enchantement. Mais coquin ! comme il a travaillé dur pendant cent jours sans désemparer. Le seizième de la population y a passé l'arme à gauche ; Tripoli a été le pays le plus maltraité de la Syrie. »

La distinction éminente qui venait d'être accordée à M. Blanche après moins de seize ans de fonctions et pour son dévouement au milieu du fléau du choléra, montre quelle estime faisaient ses supérieurs de son zèle et de ses services. Ses rapports sur l'état des esprits dans le Liban étaient mieux appréciés au ministère qu'à Beyrouth ; « sans cela, disait-il, j'y passais net (1) ».

M. Blanche fait allusion ici à son rôle au sujet de Joseph Karam. Celui-ci, qui était alors rentré au Liban clandestinement et comme chef de parti, menaçait de chercher à venger ses coreligionnaires du massacre de 1860. Il fut poursuivi vivement par le gouverneur de la province, Daoud-Pacha, et M. Blanche, qui n'était pas partisan des violences, devint suspect de favoriser la rébellion (2). Cette situation pénible vis-à-vis du consul général de Beyrouth, qui ne partageait pas la manière de voir du consul de Tripoli sur Karam, dura plus de deux ans et ne cessa qu'à l'arrivée de M. Bourée à l'ambassade de Constantinople. Celui-ci, qui connaissait bien la Syrie, sortit de la voie fausse où le consul général s'était fourvoyé ; Karam, rentrant sous la protection française, cessa la résistance et fut envoyé en Algérie.

A propos de l'opinion qu'on avait au ministère sur M. Blanche, jetons un regard en arrière.

Déjà en 1862, dans une lettre à M. Bourée, M. Blanche lui parlant de ses désirs d'avancement lui disait que l'amiral de la Grandière, son ami, lui écrivait qu'il avait vu, à son passage à Paris, M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, qui s'était exprimé sur son compte en des termes tels qu'il a peine à croire que le digne amiral ne se soit pas exagéré la portée de ce qui lui fut dit : « Comme je demandais si on ne pouvait pas vous nommer

(1) Lettre du 28 mai 1864.

(2) Voir à l'Appendice nos 4, 5, 6, trois lettres de M. Blanche à l'amiral Simon, des 21 janvier, 27 avril et 31 août 1866, sur l'état du Liban et la révolte de Karam.

au poste de Messine, il me fut répondu, dit l'amiral, que vos services et votre caractère étaient connus, que vos notes excellentes auraient bientôt une récompense; mais que connaissant les langues orientales et les pays turcs, il était plus naturel et mieux de vous y employer dans un poste plus élevé. »

Mais M. Blanche, très modeste, ne se berçait pas de l'espoir d'être nommé consul; seulement il écrivait à M. Bourée, alors ministre de France à Athènes, de profiter de sa situation à Paris, afin de le faire nommer vice-consul au Pirée. (Lettre à M. Bourée du 22 avril 1862).

Il continuait, en dehors des affaires officielles, à se livrer « à ses chères études : botanique, mathématiques, philosophie. »

Dans une lettre à M. Ravin, du 1er février 1865, M. Blanche lui écrit : « Je me suis fait *étudiant*, non pas comme autrefois, mais homme d'étude, à fond de train, et je m'en donne avec furie. Je n'ai jamais tant étudié de ma vie; c'est un besoin qui ne me quitte plus. Qu'est-ce que j'étudie, me demanderas-tu ? Bien des choses depuis trois ans, et surtout dans le genre abstrait et religieux. »

Et dans une autre lettre au même du 7 ianvier 1869 : « De temps en temps je pousse aux mathématiques à mort. J'ai voulu prendre une idée du différentiel. Et puis je lâche cela parce qu'il faut que je philosophise et théologise. J'écris en masse. Pourquoi ? Pour enrichir mon grenier. J'ai le démon de la plume dans les doigts. Et puis je joue aux échecs. Il en résulte que les journées sont trop courtes. »

Mais arriva l'année terrible de l'invasion. « Malheureuse France ! s'écrie M. Blanche à cette nouvelle ; il ne reste donc plus qu'à tendre la gorge au couteau des Barbares. » Sa lettre à M. Ravin est remplie de gémissements ; et à distance comme il l'est, séparé de nous de toutes les manières, il ne peut comprendre comment le gouvernement provisoire n'a pas pu, en cinq mois, mettre en ligne plus de 300,000 hommes.

Après de longues et tristes réflexions, il fait un retour sur lui-même et invoque la protection divine, convaincu que la France se relèvera par le retour à la foi de ses pères.

Il venait de terminer son livre de métaphysique religieuse inspiré de saint Thomas, qu'il intitula *Le Surnaturel* (1) et dans lequel il traite des plus hautes questions de métaphysique. Cet ouvrage avait été composé pour paraître au moment du concile

(1) La dernière page autographe de ce livre, que je possède, est datée de *Tripoli, 25 mars 1870*.



du Vatican, et M. Blanche l'avait communiqué auparavant aux PP. Jésuites de Paris.

Après un échange de lettres assez long entre nous, il accueillit avec satisfaction notre proposition de le publier à Auxerre, et son ancien camarade, M. Adolphe Rouillé, veilla soigneusement à l'impression.

L'appréciation de cette œuvre demanderait des connaissances spéciales et un espace dont nous ne pouvons disposer ici. Il suffira de dire qu'elle fut accueillie dans l'Eglise avec intérêt. Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, savant théologien et métaphysicien, en venant à Tripoli donner la confirmation à son fils, en adresse ses félicitations à M. Blanche, et si le vénérable prélat n'était pas mort à la fin de l'année 1872, il lui aurait prêté un précieux appui dans l'intérêt de son livre.

Au mois de janvier 1873, M. Blanche vint encore une fois à Paris, où il n'était pas venu depuis 1860, et il chercha à faire rendre compte de son livre dans les journaux religieux. Mais il était inconnu, et malgré les encouragements de certains amis, tels que Veuillot, par exemple, qui avait apprécié son mérite par des correspondances de Syrie que M. Blanche lui avait adressées plusieurs fois, il ne put réussir à se faire connaître. Et puis, d'ailleurs, le moment n'était pas favorable aux spéculations métaphysiques! (1). Il retourna donc en Syrie au mois de mai 1873, en laissant son livre à la grâce de Dieu, et en prenant sans dépit son parti de son échec littéraire avec la philosophie chrétienne qui était le fond de son caractère.

La paix était rétablie en Syrie et laissait à M. Blanche des loisirs qu'il employait à faire l'éducation de son fils qu'il envoya à Vaugirard en rhétorique, en 1876. Celui-ci entra ensuite à l'Ecole centrale d'où il sortit pourvu du brevet d'ingénieur civil.

Un événement cruel pour nous, la mort de ma pauvre fille, Mme Mariotte, qui lui rappelait son propre malheur, inspira à M. Blanche des pensées profondes et pieuses, et la noblesse de ses sentiments éclate dans ses lettres qui sont des chefs-d'œuvre de foi, d'espérance en l'éternité et de consolations.

Son livre revint un moment sur l'eau en 1881. Il eut l'insigne honneur de le voir présenter au Saint-Père par M. Pémartin, secrétaire général de la congrégation des Lazaristes, qui l'avait lu

(1) A peine son livre était-il fini, que M. Blanche continua ses études de Métaphysique. Il m'annonçait, le 18 juin 1872, qu'il avait déjà un nouveau manuscrit en bon train, inspiré de saint Thomas. « C'est une vraie jouissance de faire ce travail. »

et apprécié. Le Saint-Père, connaissant déjà les services que rendait depuis longtemps M. Blanche aux missions catholiques en Syrie, profita de cette occasion pour l'honorer de la croix de Saint-Grégoire-le-Grand. D'autre part, l'*Univers* en avait rendu un compte bienveillant par la plume de M. A. Loth (23 janvier 1881). C'était une fiche d'espoir, mais voilà tout.

L'année suivante, le consul général de Beyrouth, M. Patrimonio, son ami, demanda pour M. Blanche le consulat important de Damas. M. Bert, lui-même, qui connaissait M. Blanche par son beau-frère, M. Clayton (lequel avait été reçu chez le consul à Tripoli peu de temps auparavant), appuya la proposition au ministère; mais au milieu des compétitions, le projet échoua, et M. Blanche s'en félicita « de demeurer tranquillement ignoré dans son petit coin » qui était cependant un poste très important, et qu'il avait rendu tel lui-même par son action sur la politique locale à Tripoli et dans la Montagne (1). Et il s'attendait aussi, vu ses opinions religieuses, à « recevoir le coup de balai au lieu d'avancement. » Après trente-et-un ans de fonctions, il avait droit à sa retraite, mais ses bons et loyaux services lui méritaient cependant une récompense. On tourna la difficulté en lui donnant le titre de consul de deuxième classe. Il regarda cette nomination comme un acte de bienveillance inattendu, mais qui était dans l'esprit du ministère, lequel pratiquait en Orient une tolérance religieuse qui fait dire à M. Blanche « qu'à l'exemple de la Convention, la troisième république fait pour les intérêts religieux en Orient ce que jamais l'Empire ni la monarchie de juillet n'ont fait. » Il en cite encore, comme une autre preuve, la situation de M. Patrimonio, son consul général, qui, quoique clérical renforcé, est toujours respecté. On verra plus loin, dit M. Blanche, l'action de M. Patrimonio dans cet ordre d'idées de la politique catholique, « la seule politique française. (2) »

(1) C'est ce que proclamait déjà, en 1871, M. Raphaël Bernoville, dans un article daté de Beyrouth, publié dans l'*Union* de Paris du 7 novembre, à propos de l'action et de l'autorité de nos principaux Consuls en Orient pour faire respecter nos nationaux, tandis qu'il en blâmait d'autres, nouveaux et mal inspirés. « Il y a eu, disait-il, il y a encore de nobles exceptions. Les noms de MM. de Lesseps, Outrey, Blanche, Hecquard, et de quelques autres, rappellent aux Français du Levant le temps où, grâce à l'énergie et à l'intelligence de leurs représentants, notre drapeau dominait tous les autres en Syrie, et n'avait rien à redouter de la politique tortueuse des Turcs.

(2) Lettre du 20 novembre 1883. — M. Patrimonio est aujourd'hui ministre de France à Belgrade.



Pendant ce temps-là, il se préparait pour M. Blanche un projet pour lui faire obtenir une fonction indépendante des fluctuations de la politique et bien mieux rémunérée que son consulat. La direction de la route de Beyrouth à Damas, — cette œuvre d'ingénieurs français (1) qui relie entre elles deux villes importantes en franchissant les montagnes du Liban et de l'Anti-Liban en formant des courbes multipliées, — venant à vaquer par la démission de M. de Perthuis, notre compatriote, M. Blanche obtint de lui succéder et fut nommé directeur. Deux ans après, son fils fut attaché à la compagnie en qualité d'ingénieur, après avoir fait en France son volontariat.

Tout était donc pour le mieux. M. Blanche se sentait encore une bonne dose d'activité, malgré ses soixante ans, pour remplir ses fonctions. Et se rappelant ses souvenirs de Grignon, il s'écrie : « D'ailleurs je vais me retrouver là au milieu des chevaux, des voitures, du roulage, des cultures. Tout cela me connait, je n'aurai pas grand peine à m'y remettre (2). » Il était installé à Beyrouth au mois d'avril 1884.

Voici encore quelques détails sur le même sujet où l'ancien consul se retrouve dans les choses de sa première jeunesse « qu'il préfère à la politique du jour » : « J'étais, dit-il, dans sa lettre du 6 janvier 1885, à Chtaura lorsque j'ai reçu la vôtre. Chtaura est une station qui partage en deux parties égales le temps du par-

(1) La route de Beyrouth à Damas, d'une longueur de 115 kilomètres, a été construite par une compagnie française ayant pour fondateur et directeur, M. le comte de Perthuis, ancien officier de marine, à présent propriétaire du Château de Montjalin, près d'Avallon. Les travaux ont duré quatre années, de 1859 à 1863. Les études et les travaux, d'une exécution très difficile, à travers les gorges du Liban et de l'Anti-Liban qu'elle franchit à l'altitude de 1543^{m}, ont été faits par un de nos compatriotes, M. Thévenin, de Champs, conducteur des ponts et chaussées, attaché en qualité d'ingénieur à la compagnie, et assisté de quelques agents européens.

M. Thévenin, qui était établi à Hamma, au milieu des scènes des massacres des Maronites par les Druses, y courut même quelques dangers et fut obligé d'abandonner avec ses gens le village qui fut aussitôt après incendié.

M. Thévenin a encore construit la route de Trébizonde à Erzeroum, assisté de M. Château, conducteur des ponts et chaussées, qui m'a fourni obligeamment les éléments de la présente note.

A la suite de ces travaux, M. Thévenin a été décoré par le gouvernement turc d'abord de la croix du Medjidié, ensuite de celle d'officier du même ordre.

(2) Lettre du 20 novembre 1883. — Le service de la route était composé de 630 chevaux ou mules, 150 chariots toujours roulants, et 5 ou 6 diligences. (Lettre à M. Ravin du 19 décembre 1884.)

cours entre Beyrouth et Damas. La Compagnie y a établi une ferme qui rappelle les fermes de la Normandie. C'est un fort bel endroit dans la Bekâ (Cœlésyrie), au pied oriental du Liban. Nous y avons un restaurant pour les voyageurs. J'ai une chambre toute spéciale avec deux lits. Il y a un large ruisseau d'eau glacée qui fertilise les terres. J'y ai introduit, l'année dernière, la culture de l'avoine qui est inconnue dans le pays. Les résultats, à la dernière moisson, ont été superbes, tandis que l'orge a été médiocre. Nous allons donner de l'avoine aux bêtes et j'espère qu'elles se trouveront bien de cette nourriture nouvelle pour elles. Nous cultivons également la luzerne en grand pour nos chevaux de diligences. C'est une introduction de M. de Perthuis.

« A côté de nous, dans la Bekâ, se trouve la ferme de Tanaïel. qui appartient aux Jésuites et est cultivée par eux-mêmes. C'est une très belle ferme, d'un fort beau rapport; elle est au moins cinq fois grande comme la nôtre et est cultivée selon toutes les règles avec un parfait succès. »

Mais M. Blanche ne pouvait pas abandonner sans regret ses études historiques; s'il les ajourne pour un temps, c'est avec l'espoir de les reprendre. « Je suis justement, disait-il, en train de piocher des histoires du Liban au VIIe siècle, lors de la conquête arabe. J'ai trouvé quelques vieux manuscrits arabes que je traduis avec grand intéret. » Et il n'avait pas hésité à me donner la commission de chercher les œuvres d'Assemani, *Bibliotheca orientalis*, et celles de Lequien, *Oriens christianus*. Ces grands ouvrages sont rares; je les trouvai à Leipsick; mais M. Blanche différa cette acquisition et il n'en fut plus parlé. Ses occupations nouvelles étaient très grandes et l'empêchèrent entièrement de reprendre des études suivies. « Heureusement, dit-il, que les forces y suffisent, et en somme le métier me plait (1) ».

Les Jésuites français possèdent, comme on l'a vu plus haut, à Beyrouth un établissement d'instruction de premier ordre (2) qui lutte victorieusement contre les écoles protestantes anglo-américaines. On y compte plus de 400 élèves. Ils ont en outre un séminaire, des écoles gratuites, une imprimerie et une école de médecine dont nous allons parler plus loin. Il s'agissait, pour les hommes qui dirigent nos affaires en Orient, de donner un puissant appui aux Pères Jésuites qui y travaillent autant pour la

(1) Lettre du 2 août 1884.

(2) « Le Collège des Jésuites y dresse au centre de la cité ses constructions énormes. » (Elisée Reclus, *nouvelle Géographie universelle*, t. IX, p. 780.)

France que pour l'Eglise. On a donc agi activement au ministère et mené une campagne dans le sens catholique, et on en était arrivé, en 1875, à faire fonder à Beyrouth, par le gouvernement de la République et sous la direction des Jésuites, l'université Saint-Joseph avec une école de médecine. Quelques années après, cinq médecins français y furent envoyés par le gouvernement en qualité de professeurs ; et si Gambetta avait vécu, — lui qui avait déclaré que le cléricalisme n'était pas un objet d'exportation, — l'école de Beyrouth aurait obtenu de l'Etat français l'autorisation de conférer des grades (1). Mais M. Blanche n'en désespère pas, « car, dit-il, il est une force des choses qui s'impose aux plus rebelles à l'idée catholique (2) ».

A la fin de l'année 1884, M. Blanche fut nommé membre du jury d'examen des élèves de première année de l'école de médecine de Beyrouth, comme délégué du consulat, c'est-à-dire du gouvernement. Il était chargé de la botanique et se déclare fort satisfait de l'examen (3) ; et il ajoute : « Il faut reconnaître que notre gouvernement a largement patronné cette œuvre de Jésuites. Il a vu que sans les congrégations religieuses et surtout les Jésuites, la France n'avait plus rien à voir dans les affaires d'Orient. C'est Gambetta qui l'a le premier compris, et je vous étonnerais bien si je vous disais avec quelle ardeur il soutenait les œuvres des Jésuites à Beyrouth et partout (4) ».

(1) Le 25 février 1881, Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu, pour relever les fortes études en Orient, accorder à l'Université catholique de Saint-Joseph de Beyrouth, le droit de conférer les grades académiques et le doctorat en philosophie et en théologie. (Tiré du *Programme de l'examen du diplôme de bachelier de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, en 1886).

(2) Lettre du 20 novembre 1883.

(3) Lettre du 2 août 1884.

(4) Dans une lettre à M. l'amiral Giquel des Touches, du 14 novembre 1887, M. Blanche, lui parlant des œuvres religieuses qui furent jusqu'à sa mort l'objet de toute sa sollicitude, lui disait : « Venez donc, mon cher ami, venez à Beyrouth, vous y verrez ce que vous connaissez déjà, en fait d'œuvres accomplies par les cornettes et les robes de bure, mais avec des développements que vous ne connaissez pas. Vous y verrez le gouvernement français, vous le verrez entraîné comme fatalement, par une force qu'il ne peut ni connaître ni juger, à faire pour les œuvres chrétiennes ce que jamais gouvernement n'a fait. Vous verrez cette belle université des Jésuites avec une faculté de médecine très florissante, et à laquelle nos gouvernants portent le plus curieux intérêt ; c'est leur création, ils en font tous les frais, et ne semblent pas près de s'arrêter dans la voie des sacrifices.

(Copie de Lettres diverses, par M. Blanche, *Archives de la Société*.)

Les dernières lettres de M. Blanche sont remplies de questions sur les amis qu'il a connus autrefois à Auxerre. Il me charge de le rappeler à leur souvenir, et semble avoir comme un pressentiment qu'il ne les reverra plus. Depuis le commencement de 1887, il était atteint d'un asthme et d'une bronchite grave qui cependant paraissaient guéris au mois d'août, car il m'écrivait, le 5 septembre, une lettre fort animée où il parlait d'un voyage à faire en France et de l'exécution du port et des entrepôts de Beyrouth, projet dont il s'était tant occupé avec M. de Perthuis et qui était, disait-on, enlevé à la Compagnie de la route de Damas (1). Sa sollicitude se portait même sur les humbles Frères des écoles chrétiennes d'Auxerre, auxquels il déclarait devoir une réparation pour les sottises qu'il leur avait faites étant gamin ; et il était devenu un de leurs bienfaiteurs.

Mais ce n'était qu'un répit. Malgré les soins dévoués des siens, trois mois après la mort avait fait son œuvre : le 11 décembre, Dieu rappela à lui son fidèle serviteur qui, pendant tant d'années, avait travaillé pour la France et pour l'Eglise.

La mort de M. Blanche fut comme un deuil public et ses obsèques ont été l'objet d'une solennité exceptionnelle. Le gouverneur général du Liban, tous les corps constitués, le clergé des différents cultes chrétiens et la colonie française y assistaient. Nous reproduirons à la suite de cette notice une lettre de son ami M. Becharra, ingénieur en chef du vilayet de Syrie, lequel raconte en détail le récit de cette cérémonie et exprime les sentiments de regrets de la population chrétienne (2). Nous terminerons par là la biographie de notre cher défunt, parent et ami.

APPENDICE

I.

Un côté de la physionomie de M. Blanche resterait dans l'ombre si nous n'empruntions quelques traits à sa correspondance avec

(1) Après de longues négociations la compagnie vient de charger de cette entreprise trois de nos compatriotes, MM. Thévenin, de Champs, ingénieur, Muzey, grand constructeur-mécanicien à Auxerre, et Loury, ancien agent-voyer à Saint-Fargeau.

(2) A Tripoli on lui fit des services dans toutes les églises où chrétiens de tous les rites et musulmans mêmes assistèrent. Il fut pleuré dans toute la Montagne du Nord par les Maronites, chez lesquels son nom et son souvenir resteront longtemps légendaires.



M. Eugène Ravin, son ami (1). Ce n'est plus le consul et l'homme politique, le penseur ni le voyageur : c'est le Bourguignon aux allures gaies et sans façons qui s'y révèle à ses amis, et c'est surtout le botaniste passionné qui ne perd pas une occasion de parler plantes avec son correspondant.

Son affection d'enfance pour M. Ravin ne se démentit jamais et demeura inaltérable jusqu'à la fin de sa vie. Si leur correspondance est restée interrompue pendant quelques années, surtout depuis la mort de Mme Blanche, elle se renoue en 1865 et ne cessera plus. Mais ce n'est plus seulement le gai compagnon que M. Ravin a connu ; la perte de sa femme a frappé profondément M. Blanche qui annonce à son ami sa conversion religieuse.

Dans la suite, lorsqu'il lui écrira et que l'occasion s'en présentera (2), il lui parlera des choses religieuses avec une élévation et une délicatesse de touche charmantes, et il accompagnera ces réflexions de quelques gais souvenirs d'enfance ; il lui demandera aussi des nouvelles de deux anciens amis de la rue du Pont, Vigreux et Auguste Bénard, dont il parle toujours affectueusement. Quelquefois encore il rappellera leur temps d'étudiants dans la mansarde de la rue Saint-Victor ; et jusqu'à son avant-derniére lettre il parlera de son rêve d'aller revoir le pays ! (21 décembre 1885).

Mais c'est la botanique qui alimente surtout la correspondance des deux amis.

Etant à Paris en 1851, M. Blanche entretient longuement M. Ravin de la publication botanique de MM. Puel et Maille (3) et sur les plantes que M. Ravin leur a envoyées. Rentré en Syrie, à Saïda, M. Blanche annonce à M. Ravin un envoi de paquets de plantes « dont un pour le musée d'Auxerre dont tu as la haute direction. Tu les soigneras j'espère, comme tes enfants. Je connais, du reste, assez ta tendresse pour ces êtres chéris et je n'ai pas besoin de te les recommander (4) ».

En 1865, au milieu de ses autres travaux philosophiques et religieux, M. Blanche écrit à son ami que « depuis quatre mois il

(1) Lettres de 1851 à 1886 conservées précieusement par M. Ravin.

(2) Voir surtout la lettre du 3 février 1871, à propos à des malheurs de la France.

(3) Ces Messieurs s'étaient donné pour mission de réunir les flores locales de France. Ils formaient avec les botanistes un traité portant engagement de cotisation, avec obligation de récolter et leur envoyer un certain nombre d'espèces pour avoir droit à la répartition dans celles qu'ils recevraient de leurs correspondants.

(4) Lettre de Saïda, du 20 janvier 1853.

s'est adonné presque exclusivement à une œuvre colossale, au classement et à la détermination de ses récoltes botaniques amoncelées depuis vingt ans. » (1er février 1865). Le 21 mars suivant, il lui annonce qu'il va envoyer à M. Boissier les nouvelles espèces qu'il attend pour les publier dans son premier volume de la *Flore orientale*. Puis, le 18 décembre, en lui accusant réception d'un paquet de plantes de l'Yonne, il écrit à M. Ravin, dans une lettre pleine de verve, pour lui en réclamer d'autres : « J'ai soif des plantes de mon pays, comme de son bon vin et de son ratafia! » Et dans une autre : « Tes plantes me vont au cœur, même les plus communes; mon rêve serait d'arriver à avoir la végétation du pays aussi complète que possible. » Son ambition est aussi de collectionner tous les ouvrages de la botanique française, et il charge son correspondant de les réunir (1).

En 1878, la publication de M. Ravin sur les Mousses fait son admiration (2). Mais quant à lui, tous ses projets de se livrer à la cryptogamie s'en vont en fumée avec les années. « Tout ce que je peux faire, c'est de vivre avec mes plantes phanérogames, et encore avec quelle parcimonie je leur consacre quelques bribes de mon temps! Cette belle science, la science aimable, comme l'appelle le digne et excellent Boissier, m'échappe constamment comme une belle que l'on aime et qui vous fuit. Je puis bien dire que j'ai eu là toute ma vie une passion malheureuse. C'est peut-être un peu ma faute, mais c'est beaucoup aussi la faute des conditions d'existence que j'ai eues dans ce pays-ci. »

Les relations de M. Blanche avec les botanistes d'Europe l'avaient fait hautement apprécier, et il avait au Muséum un coin réservé pour ses espèces syriennes. M. Decaisne était son plus agréable correspondant en matière botanique. (Lettre à M. Ravin du 3 janvier 1881).

Les dernières années de la vie de M. Blanche le voient toujours passionné pour la botanique, et ses lettres à M. Ravin sont remplies de détails scientifiques sur ce sujet. Il signale aussi une plante propre à être introduite dans la culture potagère, le *Gandelia Tournefortis* L., que les Arabes nomment *Accoùb* et qui est cultivée dans toute la Syrie et la Palestine. C'est, dit-il, un affreux chardon hérissé d'épines longues et dures. Les Arabes le mangent comme légume et il vaut, à son avis, l'artichaut cuit. On en amène des charges considérables sur les marchés aux mois de mars et

(1) Cette collection, formée avec peine, a été achetée pour la bibliothèque des Pères Jésuites de Beyrouth, après la mort de M. Blanche.

(2) *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1876.



d'avril. Cette plante très robuste croît dans les terrains les plus arides. (Lettre du 24 juillet 1882). Il y revient même plusieurs fois.

Sa passion pour les plantes dure toujours, alors même qu'il est devenu directeur de la route de Beyrouth à Damas; il regrette bien que son ami ne puisse venir le visiter à son foyer : « Et, dit-il, nous nous en donnerions à cœur joie de l'herborisation sur cette route de 115 kilomètres que je vais avoir à parcourir fréquemment dans une voiture *ad hoc*. Beau rêve, n'est-ce pas? Ce qui n'en est pas un, c'est que je compte bien faire de la botanique jusqu'à extinction, et rien ne change sur ce point à mes vieilles habitudes. » (29 janvier 1884).

En effet, on l'a vu, à la fin de l'année scolaire de 1884, assister en qualité d'examinateur de botanique à la première année des élèves de l'école de médecine de Beyrouth. Ses nouvelles occupations le détournent cependant un peu de ses herborisations, e bientôt la maladie le prive tout à fait du plaisir de parcourir les montagnes et d'accroître ses collections.

II.

A M. Bourée, ministre de France à Athènes, sur les massacres des chrétiens du Liban, l'origine et les causes de ces évènements.

Tripoli, 4 août 1860.

Les évènements grandissent; nous en sommes déjà à l'occupation armée de la Syrie. Dans quelques jours nos troupes arrivent. Vous savez que je ne suis pas de ceux que ces péripéties de la question d'Orient prennent au dépourvu. Il y a longtemps que, pour la première fois, j'ai observé et signalé les tendances qui ont conduit à la situation actuelle. On persiste de nos côtés à voir dans ce qui se passe des faits considérables sans doute, mais isolés, fortuits ou ne s'enchaînant entre eux qu'à partir du jour où les chrétiens, par leur turbulence, ont provoqué le premier éclat, et par leur lâcheté se sont attirés leurs misères. Il est entendu, dans une partie du monde officiel, que ce sont là les premiers anneaux de la chaîne logique des faits. On ne remonte pas au-delà, et le partage des responsabilités se fait en prenant cette base pour point de départ.

Je n'ai pu être amené jusqu'ici à partager cette manière de voir. La question, à mes yeux, a plus d'étendue qu'on lui en donne. Je suis sur le point de passer à Beyrouth pour un rêveur ou un illuminé. Je ne m'y oppose pas. Toutefois comme j'ai votre suffrage sur des points où je suis déclaré presque hérétique, et que votre autorité vaut pour moi toutes les autres réunies, je reste dans ma manière de voir. Vous m'encouragez trop à vous écrire pour que je ne m'y mette pas avec ardeur et plaisir. Je tiens à vous donner mes idées sur la question en la prenant au point où j'ai commencé à la suivre. Je pourrai me tromper dans mes appréciations;

vous en jugerez. De vous, mais de vous seul parmi mes amis, j'accepte des verdicts sans appel.

Les affaires n'ont commencé à acquérir pour moi un très vif intérêt que depuis la guerre d'Orient, six à huit mois après la signature du traité de Paris. Vous vous souvenez de ce qu'étaient autrefois en général les relations des agents européens avec les gouverneurs ottomans, de la part d'action qu'ils prenaient dans la conduite des affaires du pays. On se servait beaucoup alors, pour désigner cette action étrangère, du mot *influence*, presque banni maintenant de la langue officielle, à cause de l'usage ridicule qu'on en a fait. M. de Lesparda disait, avec plus de bon sens absolu que de sens spécial et pratique des affaires, que c'était un mot inventé pour colorer les faits et gestes de gens qui aimaient à se mêler de ce qui ne les regarde pas. Et sur ce principe il basait toute sa conduite officielle dans le pays.

Vous savez mieux que personne ce qu'il faut penser à cet égard. J'ai toujours été d'avis que l'action des étrangers dans le gouvernement intérieur de l'Empire est une de ces nécessités logiques qu'il faut inévitablement subir. Qu'on déclame contre les abus, qu'on proclame le principe sage et sensé de M. de Lesparda : il n'y a ni sens ni sagesse qui tiennent, toujours on en doit venir à cette fatale action. Je crains que ceci ne vous semble banal à force de vérité. Mais n'avez-vous pas remarqué combien sont rares, même dans les gens du métier, ceux qui en jugent ainsi? Pendant la guerre d'Orient, cette influence devint colossale; on ne se borna plus à peser sur les actes du gouvernement. Il s'effaça presque; les agents européens se substituèrent à lui et prirent un rang tout à fait inusité dans la considération des gouvernés. L'élément chrétien acquit naturellement une très haute importance qui diminua beaucoup celle des maîtres du pays. Il y eut d'énormes abus, il n'en pouvait être autrement. Les choses restèrent dans cet état anormal jusqu'à la signature de la paix. La Porte était alors entrée dans le concert européen; elle avait pris rang parmi les nations. Il fut entendu qu'elle devrait se gouverner par elle-même ; l'action des étrangers dans son gouvernement devenait contraire aux traités. Des instructions furent données en conséquence dans tous les recoins de l'Empire. Cette action étrangère avait toujours été jugée par la Porte comme une des plaies les plus humiliantes de son administration, ce qui explique l'ardeur avec laquelle elle travaille à s'en délivrer. Je ne crains pas de trop m'avancer en présumant que les agents nouveaux qu'elle envoya partout à la paix, eurent pour mission exclusive de combattre avec acharnement cette influence maudite, partout où elle existait. A Beyrouth, Kurchid-Pacha fut l'homme chargé de cette mission; c'est là peut-être que le mal signalé était le plus invétéré, que la tâche était la plus ardue. Le nouveau muchir (1) se mit à l'œuvre avec une audace et une puissance de moyens qui me frappèrent et que je signalais souvent, car j'ai eu la chance d'être une de ses premières victimes et des mieux victimées; mais je me trouvai seul de mon avis. Le nouvel esprit de

(1) Le grade de muchir correspond à celui de maréchal de France.



l'administration passa inaperçu. Kurchid-Pacha sut, jusqu'au dernier moment, se faire passer pour une intelligence au-dessous du médiocre. On est assez disposé à tenir peu de compte d'un bonhomme qu'on croit peu pourvu de moyens. On alla jusqu'à croire à sa loyauté et à sa probité.

L'œuvre s'accomplit avec rapidité. Anéantir l'influence étrangère, détruire le prestige dont l'Européen était entouré surtout pendant la guerre d'Orient, rendre à l'élément musulman l'importance qu'il avait perdue, telles étaient les grandes clauses du programme à remplir. En très peu de temps tout cela fut obtenu. Il ne fut plus question de consuls ni d'Européens ; les chrétiens retombèrent à un niveau où depuis longtemps ils n'étaient plus habitués à se voir. L'appel aux passions religieuses fut un des moyens naturellement indiqués pour produire ces résultats et relever l'Islam. Je me suis encore demandé s'il n'y avait pas là autre chose qu'un moyen. Tenter de sauver l'Empire de la ruine qui le menace en ranimant l'énergie des peuples par l'ardeur religieuse, est une grande et séduisante utopie qui peut très bien avoir été conçue. C'est une pure hypothèse. Quoi qu'il en soit, voici comment je résume mes observations sur cette époque transitoire.

Dès que les troupes étrangères eurent évacué le territoire et que les nouveaux agents de la Porte furent arrivés dans les provinces, une immense réaction, ayant un caractère essentiellement religieux, se manifesta dans tout l'empire.

Djedda fut le fait le plus saillant de cette réaction (1). On put néanmoins la contenir dans des limites qui ne la rendirent pas trop sensible au dehors. La situation devint intolérable, moins cependant pour les agents étrangers qui ne devaient rien voir dans ce qui se passait, que pour les populations chrétiennes auxquelles il ne restait aucun recours contre l'oppression dont elles étaient victimes. Elles payèrent chèrement les années de succès et de liberté relative qu'elles venaient de passer et dont elles avaient peut-être trop imprudemment joui. Partout où les chrétiens vivaient à côté des musulmans, ils furent promptement ramenés à ce degré d'infériorité dont on ne leur pardonnait pas d'être sortis. Ils se turent, tout le monde se tut, et c'est pendant que régnait ce silence que nous lisions dans toutes les publications possibles : « La Turquie recueille les bienfaits que la guerre « lui a valus ; elle élabore avec ardeur les grands projets de réforme qui « doivent lui assigner sa place parmi les nations civilisées.... », et autres déclamations de cette force !

Je passe aux Turcs cette haine de l'étranger, je leur en fais un mérite élevé ; je l'admire tout le premier, si elle est l'effet d'un patriotisme énergique et sincère. Mais ce n'est pas le cas, vous le savez. Jamais la cupidité des gouvernants, le mépris de la chose publique, les dilapidations officielles n'ont été plus scandaleux que durant cette période de réaction.

(1) Djedda, ville dans l'Hedjaz sur le golfe persique, est connu surtout par le fanatisme de ses habitants, qui dans une émeute, le 15 juin 1858, massacrèrent les consuls de France et d'Angleterre.

C'est, je crois aussi, l'époque où la Turquie s'est le plus imprudemment jouée de la bonne foi européenne ; mais je m'écarte de mon sujet.

Les chrétiens étaient donc partout réduits au silence. Ils se gardaient de prononcer même le nom de ces étrangers qui naguère encore étaient leurs uniques soutiens. Cependant restaient les chrétiens du Liban. Ceux-là n'avaient pas les mêmes raisons de redouter l'Islam. Ils échappaient à sa vengeance. Ils jouissaient d'une constitution qui les rendait presque indépendants des Turcs. Cela semblait un scandale dans l'Islam régénéré. Il y avait donc là une révolution à opérer. Kurchid, l'homme de la réaction par excellence, celui qui en avait le mieux saisi l'esprit et la portée parmi tous les serviteurs de l'Empire, se mit à l'œuvre à son arrivée en 1857. J'ai pu suivre dans les plus minces détails toutes les démarches dans la montagne de Tripoli pour inspirer aux montagnards une *salutaire horreur de l'étranger*, car toujours c'était le dernier mot de la politique. Vous n'imaginez pas les peines qui furent prises à Tripoli et à Beyrouth pour amener ce résultat.

La discorde n'est que trop facile à souffler dans cette malheureuse Montagne ; elle ne pouvait manquer d'éclater. Des partis déchirent Zahlé qu'il est question de faire passer sous le gouvernement de Damas. Les paysans du Kesrouan font une révolution ; ils donnent la chasse à leurs cheiks Khasen qui s'enfuient au nombre de cinq à six cents et s'en vont chez les Druses chercher du secours. Le Caïmacan chrétien est aussi chassé de sa résidence par ses administrés. Il se réfugie à Beyrouth, et depuis près de deux ans il ne peut plus gouverner la Montagne. Bientôt les Druses, qui ne demandaient que repos, entrent en scène. Vous connaissez les ressorts qu'on fait jouer pour amener les têtes au point d'exaspération voulu.

Les Druses sont unis parce qu'il faut qu'ils le soient. Ils savent que les Turcs sont pour eux et ils vont de confiance. Chez les chrétiens, au contraire, règne une effroyable anarchie. Une rage insensée les anime, ils se déchirent entre eux ; et sans voir la main qui les pousse, ils vont se précipiter aveuglement dans l'abîme qui leur est préparé. Dès le premier choc ils tombent anéantis.

On n'a vu dans tout cela que les actes de folie par lesquels ils préludèrent à leur perte ; on n'a pas vu la volonté puissante et perfide qui, depuis trois ans, préparait leur catastrophe ; on leur laisse toute la responsabilité de ce malheur. Moi aussi je vois leurs folies, mais je n'en déclare pas moins que ce jugement est une souveraine injustice. Leur perte n'était sans doute pas un but spécial indiqué à Constantinople, mais elle était dans les conséquences du grand programme politique de 1857. Un homme comme Kurchid devait l'en déduire logiquement. Il était à Tripoli la veille de son arrestation. Une de ses conversations me fut rapportée ; il y disait : « Restait encore le Kesrouan ; quelques jours de plus et c'était fini. Ce brouillon d'Achmet-Pacha (de Damas) m'a tout gâté. » Et il ajoutait comme développement : « Les Druses dans le Kesrouan, les Métualis au nord, des gouverneurs turcs partout, et il n'y a plus de Montagne, plus même cette ombre de puissance chrétienne dans le cœur de l'Islam. » Je vous donne ces paroles comme authentiques.



Elles n'apprennent rien, l'idée n'est pas neuve, comme vous le savez. Ce qui est neuf, peut-être, c'est l'ardeur et la constance avec lesquelles Kurchid travailla à sa réalisation pendant trois ans.

Réduire les chrétiens de la Montagne à la condition de tous les chrétiens de l'Empire, tel était donc le but proposé. Pour l'atteindre, on jugea qu'il fallait des torrents de sang, une extermination presque totale. L'entreprise fut tentée audacieusement et dans quel temps? Au moment où l'exaltation religieuse, fruit de la réaction dont j'ai parlé, était portée à son comble.

Le sang versé dans le Liban par le gouvernement lui-même fut comme un signal attendu par l'Islam. L'explosion eut lieu partout, et, sans être prophète, on pouvait la prévoir. Il ne faudra rien moins qu'une invasion étrangère pour arrêter le fléau; mais en attendant, que de ruines et de misères! Les grandes catastrophes du Liban et de Damas absorberont l'attention publique et on ne verra pas les désastres de détail que subissent les campagnes. Le mal est partout en Syrie et il est effrayant.

On l'attribue aux fautes, aux imprudences des chrétiens. N'est-ce pas expliquer par des considérations bien mesquines des calamités de cette étendue! Pour moi, la conduite des chrétiens n'est qu'un minime incident dans un grand ordre de faits, et ce qui se passe n'est que l'éclat d'une situation déjà ancienne et devenue impossible.

Je ne puis saisir le fil des événements sans remonter jusqu'à la grande révolution religieuse de 1857. J'ai suivi cette réaction avec un extrême intérêt et je l'ai jugée depuis longtemps comme un fait de la plus haute portée dans l'histoire de la Turquie. Il me paraît clair aujourd'hui que c'était le commencement de la crise qui devait emporter ou ressusciter le *malade* et qui l'emportera, si je puis croire ce que je pressens. Il y en aurait long à dire sur ce chapitre, mais ce sont des régions trop élevées et je crains de m'y perdre.

Je vous mets dans ce pli une lettre arabe de Damas qui m'a paru être ce qu'il y a de plus exact et de plus sensé parmi toutes les relations que j'ai eues. Je voulais vous en faire moi-même une traduction ou corriger celle que j'ai fait faire; le temps m'a manqué. Je vous l'envoie telle qu'on vient de me la remettre.

I. Blanche,
Vice-consul à Tripoli.

III.

M. Blanche au docteur Suquet, à Beyrouth, après la mort de sa femme.

Tripoli, 8 novembre 1861.

Oui, mon bon et digne ami, comptez sur mon affection et pour toujours. Vous avez la mienne depuis longtemps. Elle s'augmentera de celle que vous portait ma pauvre amie. Sa dernière larme a été une larme de joie et c'est vous qui l'avez fait couler. En apprenant que vous veniez lui donner vos soins, un éclair de reconnaissance et d'affection brilla dans ses yeux et ses larmes coulèrent. Sainte et douce amie, ce fut son dernier instant de bonheur.

Elle n'est pas morte, n'est-ce pas, mon cher Suquet? Je la reverrai; nous reverrons un jour nos bien aimés. C'est vous qui me le dites. Oh! oui, tout ne finit pas après nous, et je plains ceux qui, dans de pareilles épreuves, ne croient pas à une autre vie.

Pour moi, je n'aurais plus ma raison si je n'avais pas cette espérance. Il faut vivre heureux ou malheureux et vivre courageusement. C'est à quoi je m'applique chaque jour et j'y réussirai. N'ai-je pas mon fils, d'ailleurs. C'est toute ma vie dorénavant. Bonheur, plaisirs, pures et douces joies de la vie, tout a passé, tout est détruit. Restent les devoirs; il faut les remplir.

Quand j'irai à Beyrouth, mon brave ami, j'irai chez vous; je vous conduirai mon fils; je vous causerai de l'embarras, mais je connais votre amitié et votre hospitalité me sera douce.

Pour le moment, je n'ai pas le cœur de m'arracher à ma triste solitude. Je redoute les distractions; j'ai besoin de mon chagrin, je tremble de le voir partir trop tôt.

Je vous envoie une photographie de ma Delphine chérie. Gardez-la en souvenir d'elle et de la tendre affection qu'elle vous portait. Quand nous nous reverrons, nous parlerons d'elle, nous parlerons de nos bien aimés.

Que pouvons-nous faire de mieux dans notre triste existence d'évoquer toujours et toujours leur angélique souvenir.

A vous et pour toujours.

IV.

M. Blanche à M. l'amiral Simon sur l'état du Liban et la prise d'armes de Karam.

Tripoli, 21 janvier 1866.

Monsieur l'Amiral,

Je n'ai reçu que le 12 janvier votre lettre du 10 décembre, qui est venue me causer une de ces bonnes surprises comme j'ai bien rarement l'occasion d'en goûter dans mon petit coin retiré. Combien j'ai été touché, mon excellent et digne amiral, de votre affectueux souvenir! et avec quel plaisir, en vous lisant, ma pensée s'est reportée au temps de ces bonnes causeries où nous nous entendions si bien. Vous me rendez tout heureux en m'apprenant que ce temps va revenir et que nous ne tarderons pas à vous revoir sur notre côte de Syrie. Je crois même que ce temps reviendra plus vite que vous n'y comptez vous-même, car voici de nouveau notre Liban qui s'embrouille assez sérieusement, pour que de loin surtout on puisse croire facilement que nous sommes à la veille de graves événements. Vous aurez reçu déjà de nombreuses informations avant que cette lettre vous arrive, et je ne serais pas étonné qu'elle ne vous trouvât plus en Grèce et qu'elle ne vînt vous rejoindre sur notre côte même. Je ne vous le souhaite pas, toutefois, car les temps sont affreux chez nous et février n'est pas encore venu.

Les nouvelles du Liban sont décidément mauvaises, plus mauvaises qu'elles n'ont encore été depuis 1860. Mais pour moi elles n'ont rien que



de très attendu; nous en sommes à la crise qui devait nécessairement éclater pour mettre fin à l'état anormal et impossible où se trouve le pays depuis cinq ans. Vous avez connu cet état déplorable du Liban maronite. Ce n'était ni l'état de rébellion, ni l'état de soumission. C'était un sentiment universel de répulsion contre Daoud-Pacha et son gouvernement. Il eût pu se présenter partout, même sans grand appareil, et nulle part il n'eût rencontré de résistance effective, mais nulle part aussi il n'eût pu se créer ni une sympathie, ni même une ombre de parti. Il en fit l'épreuve plusieurs fois, et toujours l'épreuve fut désastreuse pour lui sans qu'il ait jamais été en droit de dire qu'il s'était trouvé avec des rebelles; mais il avait le sentiment de la répulsion qu'il inspirait, et il jugea qu'il n'y avait pas de gouvernement possible en présence de pareilles dispositions. Il ne fit rien pour y établir son autorité : Le Liban du Nord fut complètement abandonné à lui-même, et dans le fait il y avait là une difficulté que ni la force ni la persuasion n'étaient aptes à résoudre. On a fait de cette difficulté un grand thème d'accusation contre le Liban maronite. Ce n'était pas juste; j'ai toujours protesté contre ces accusations. Quand une antipathie aussi unanime règne dans une population, et que cette antipathie ne se traduit jamais par de la rébellion ouverte, elle ne peut constituer un acte imputable. C'est un sentiment et non un fait dépendant de la volonté; il eût été plus facile d'en étudier la cause que d'en faire un crime au Liban; or la cause en était exclusivement dans l'exil de Karam. Cette mesure avait été une injustice et une maladresse. La situation que vous avez connue était la conséquence nécessaire de cette grande faute de la diplomatie. J'avais sous les yeux, en permanence, le mal produit, et je n'ai pas cessé un seul instant de mettre le doigt sur la vraie cause de la plaie. On eût dû laisser rentrer Karam. Les conséquences de son retour, si graves qu'on les suppose, l'eussent été beaucoup moins que celles de l'injustice qu'on laissait indéfiniment peser sur lui. Vous savez ce qui est arrivé. Il est rentré par un coup de tête, aigri par trois années de souffrances dont on ne s'est pas fait une idée suffisante, irrité par l'outrage et l'injure dont on n'avait pas cessé de l'accabler malgré son infortune. Après son retour, j'ai eu un moment l'espoir qu'il saurait maîtriser ses ressentiments et les sacrifier à l'intérêt de son pays; c'est une victoire qu'il n'a pas su remporter. Il a trouvé tout le pays du Nord dans une désolante anarchie. Il y remit l'ordre et rendit d'incontestables services; mais il n'avait aucun titre pour en agir ainsi; il se fit l'arbitre du pays de sa propre volonté, on pourrait même dire contre sa propre volonté, car le pays abandonné et perdu d'anarchie lui eût imposé l'autorité même, s'il n'eût pas été très disposé à la prendre. Aux yeux du public, qui ne juge que sur la superficie, cet exercice irrégulier de l'autorité est le grand crime de Karam. Pour moi, je l'absous de ce crime, mais je lui reproche deux erreurs qui l'ont engagé dans une voie funeste et qui doivent le conduire inévitablement à sa perte. Il n'a pas su éteindre en lui le souvenir des souffrances et des injures passées, et il s'est laissé aveugler par l'étonnant prestige qu'il a eu un moment sur le pays. Les fumées du pouvoir absolu et arbitraire l'ont enivré; il a pris au sérieux sa position de dictateur au petit pied, et lorsque

Daoud-Pacha s'est décidé enfin à sortir de la singulière position qu'il conserve depuis quatre ans à l'égard du Liban du Nord, il se heurta d'emblée à ce petit roitelet que le ressentiment et l'orgueil égaraient au point de le faire poser en rival du gouverneur légitime.

Daoud-Pacha, qui a passé une grande partie de l'année à Constantinople, en est revenu avec des pouvoirs et des forces imposantes pour établir son autorité. Il se décida à transférer sa résidence à Djouny, dans le Kesrouan même. Il vint s'y établir dans les derniers jours de décembre. Les mauvaises têtes de ce district s'agitèrent dès ce moment. Elles firent quelques manifestations armées et appelèrent Karam à la rescousse pour faire la guerre au nouveau venu. Karam mit aussitôt tout le pays en armes et accourut dans le Kesrouan avec environ deux mille paysans armés. Il brisa le télégraphe sur son passage, arrêta les courriers du gouvernement, en un mot se mit dans un état d'insurrection ouverte et déclarée. Je ne puis pas m'expliquer au juste ce qui a pu lui passer par la tête pour le porter à un pareil parti. Son aveuglement a-t-il été jusqu'à croire que tout le pays le suivrait dans cette révolte et que le succès était assuré, ou bien a-t-il voulu jouer sa tête et sa réputation dans un dernier coup de désespoir? Je penche à le croire.

Ce qui est certain, c'est que depuis un an le pays est quelque peu rassasié de Karam. L'antipathie contre Daoud a diminué rapidement, du moment où la cause avait disparu.

Karam, de son côté, tout en rendant de réels services à son pays laissé dans l'anarchie, n'a pas été sans faire plus d'une sottise en fait d'autorité. Cela, et la fatigue causée par cet état anormal, avait ramené peu à peu les esprits à désirer un régime régulier.

L'obstination de Karam à ne vouloir faire aucune soumission à Daoud-Pacha, maintenant que revenu de l'exil, il pouvait faire cette soumission sans contrainte blessante pour son honneur, avait éloigné de lui beaucoup de ses fervents amis. En un mot, le pays se détachait de lui, et lorsqu'il arriva devant Djouny avec ses deux mille hommes, j'étais bien convaincu que les trois quarts d'entre eux le lâcheraient à la première occasion. Et il put, en effet, dans cette malencontreuse expédition, voir combien son crédit était tombé, car les premiers ennemis qu'il rencontra, ce furent les gens mêmes du Kesrouan, auxquels il croyait apporter secours. Ils lui tombèrent dessus et lui tuèrent trois ou quatre hommes. Il avait si peu compté sur cette attaque descendue de Gazir, qu'il faillit se laisser prendre entre trois feux. Il en fut quitte pour une pitoyable déroute, car il n'essaya même plus de lutter lorsqu'il se vit en pareil pétrin. Ceci s'est passé il y a une dizaine de jours. Maintenant Karam est bien ouvertement en révolte. Il faut que Daoud-Pacha en ait raison, s'il tient à son autorité. Or, pour en avoir raison, ce n'est pas difficile, le pays réprouve Karam et se prononce décidément contre lui. Karam pourra réunir un noyau de têtes brûlées avec lesquelles il livrera tout au plus quelques insignifiants combats. Il ne peut pas tenir et doit nécessairement, avant peu, ou se rendre ou se faire tuer, ou quitter le pays. Tout est dans la dose d'énergie et de résolution que montrera Daoud, et par malheur c'est cela qui me



donne quelque inquiétude, car nous savons que le courage et l'énergie ne sont pas ses vertus dominantes. Quant à Karam, je le regarde comme perdu. C'était autrefois une victime qui méritait quelque intérêt, c'est maintenant un coupable qui ne peut plus être absous. J'espère pourtant qu'il aura encore le bénéfice des circonstances atténuantes. Pour moi, tout en condamnant ses égarements, je ne lui retirerai pas les sympathies que je lui ai vouées depuis douze ans et que lui a values l'amour passionné et légendaire qu'il porte à la France, et qui a résisté jusqu'ici, non sans mérite. Que Dieu protège ce malheureux homme et lui ouvre les yeux !

En attendant le plaisir de continuer de vive voix cette conversation, veuillez croire à l'assurance de mes plus affectueux souvenirs.

I. Blanche.

V.

M. Blanche à M. l'amiral Simon, sur les affaires du Liban. — Contradictions de ses rapports avec les rapports officiels. — Menacé dans sa position. — Karam à Eden.

Tripoli, 27 avril 1866.

Monsieur l'Amiral,

J'ai reçu par le dernier courrier votre bonne et longue lettre du 27 mars. Je suis vraiment heureux que les renseignements que je vous ai donnés vous aient satisfait, et en continuant à vous en fournir j'aurai le double plaisir de causer avec vous et de causer d'un pays qui vous est sympathique autant qu'à moi. Combien vous dites vrai en parlant des passions qui obscurcissent d'une façon si déplorable les affaires de ce pays. J'ai vu cela de près et j'ai appris à mes dépens combien il est périlleux d'être au centre d'un foyer avec mission de rapporter ce qui s'y passe, lorsque ce qui s'y passe heurte l'attente des acteurs engagés. J'ai rapporté les faits comme j'ai la conscience qu'ils ont eu lieu. Mes récits, surtout du moment, en ce qui concerne la défaite des Turcs, sont l'expression de la vérité, comme on pourrait s'en assurer aujourd'hui que le moment de fureur est passé. Mais je n'ai pas parlé de la trahison de Karam, je n'ai pas parlé de guet-apens nocturne, d'assassinats, etc. J'ai dit au contraire que rien de semblable n'avait eu lieu, et j'ai failli payer de ma position la contradiction qui existait entre mes récits et les récits officiels jugés nécessaires pour pallier un échec qui n'a été que trop réel. J'ai été accusé d'accointances avec Karam et autres absurdités du même genre, qui ont eu le tort, à mon avis, de trouver un trop facile crédit en hauts lieux. Je crois que le ministère a su à temps que j'avais dit la vérité et que mon devoir était de la dire, si désagréable qu'elle fût. J'ai été un moment menacé de mesures qui devaient forcément amener la perte de ma position; heureusement l'orage est passé, j'espère. Ce que j'ai aussi profondément regretté, c'est que le capitaine de la *Biche* ait été enveloppé dans les mêmes accusations que moi. Il peut ne s'être pas trouvé à Tripoli dans un moment opportun pour la satisfaction de la diplomatie, mais il s'est trouvé au vrai moment pour nous rendre un véritable service. C'est un témoignage que

je serai toujours heureux de lui rendre. Quant aux accusations de connivence avec l'insurrection qui ont pesé sur lui comme sur moi, elles sont encore plus absurdes, s'il est possible, à son égard qu'au mien. Il a fallu tout le trouble et la fureur du moment pour qu'elles fussent prises au sérieux comme elles l'ont été.

Ces temps-là sont passés, mais nos affaires sont loin d'être finies. Karam est toujours aux environs d'Eden, à trois ou quatre heures du camp militaire laissé par précaution dans le Jubbé. Il est établi sous la tente, reçoit des visites comme si rien n'était changé. Je crois qu'il a perdu la tête. Il y a longtemps du reste que j'ai de lui cette opinion. Il me semble même que sa conscience est altérée. D'un autre côté, l'empressement avec lequel les troupes ont quitté la montagne, les pourparlers entre Daoud et le Patriarche, et puis l'incurie avec laquelle on laisse de nouveau ce pays livré à lui-même dans l'état de désorganisation où il se trouve, tout cela me déroute. La population maronite, en masse, est soumise, ne demande qu'à payer l'impôt, à être organisée. Au lendemain de la victoire, lorsque la force militaire était partout dans le Liban, on avait la partie belle pour installer une autorité dans le Jubbé. Au lieu de cela on retire les troupes, laissant le pays comme avant, sans même percevoir les impôts; et je crois qu'on en est aujourd'hui à traiter avec Karam. Comment voulez-vous que celui-ci ne soit pas plus fier que devant, que ses partisans ne relèvent pas la tête et ne s'accroissent pas en nombre? On nous dira ensuite, et on le dit déjà dans les relations officielles : « Ces gens-là sont intraitables, il faut les ruiner pour en finir, etc.. etc. » Franchement, je ne comprends rien ni à ce langage ni à cette logique. Pour peu que la situation se prolonge, il n'y aura pas à s'étonner si la position devient pire qu'avant, et si de nouveaux désastres devaient en résulter, serait-il juste de les imputer seulement aux Maronites?

Daoud-Pacha, que je crois animé des meilleures intentions, est parti de Tripoli vers le milieu de mars. Je lui ai donné l'assurance qu'il avait aujourd'hui la sympathie des masses et que son succès était infaillible, pourvu qu'il ne laissât pas trop longtemps le pays livré à lui-même, sans même une ombre d'autorité. Voilà déjà six semaines qu'il est parti. Je lui fais dire confidentiellement par des amis communs le danger qu'il y a à abandonner si longtemps un pays désorganisé. Je ne sais ce qui peut le tenir pieds et poings liés. Je sais qu'il est convaincu que nos conseils sont ceux de la raison; il connaît la situation aussi bien que moi, ou du moins il la jugeait très sainement tant qu'il se trouvait à Tripoli, entouré de musulmans et de chrétiens qui connaissent le terrain. Je crains qu'à Beyrouth il ne se trouve dans un milieu dont l'influence est moins saine. J'ai toujours reconnu que la vérité y est rarement bien connue et que les passions y sont plus grandes. Aujourd'hui surtout le vent souffle à la violence. Est-ce là la cause de cet incroyable *statu quo post bellum*? Je n'oserais l'affirmer, mais assurément il y a là un phénomène qui me paraît étrange.

J'espère encore que Daoud-Pacha ne tardera pas enfin à se montrer et à s'établir. Il lui est encore facile de réparer le temps perdu, car à part les têtes brûlées, au nombre d'une cinquantaine au plus, qui ne se bat-



traient au besoin que pour défendre leur chef (et ils se feraient tuer consciencieusement pour lui), la population en masse veut Daoud parce qu'elle veut sortir de l'anarchie. Qu'on profite donc de ces dispositions qui ne se sont jamais montrées si favorables. J'ai garanti à Daoud-Pacha que s'il veut s'occuper activement de cette population du Nord, il y trouvera, au bout de peu de temps, la vraie partie solide et bonne de son gouvernement, parce que cette population est meilleure que celle qu'il a administrée jusqu'ici dans le Sud, mais qu'il se garde bien de la fuir au moment où elle l'appelle à la presqu'unanimité! A Beyrouth, il est établi que cette population est de nouveau insurgée ou à peu près et qu'il faut de nouvelles répressions. Je ne serais pas étonné que ce ne fût là le fond des hautes relations officielles. Ce n'est pas la vérité, et c'est grâce à ces fausses appréciations que nous voyons si fréquemment s'embrouiller les affaires de ce malheureux pays.

N'en est-il pas de même un peu partout? Pour mon compte, sans vouloir justifier en tout et pour tout les Maronites et leur Patriarche, que je tiens personnellement pour un digne et honnête homme, je suis d'avis qu'ils sont souvent plus à plaindre qu'à blâmer.

En voilà encore long, mon cher amiral, sur tous ces sujets; mais je sais qu'ils ne vous ennuient pas, et je laisse volontiers courir ma plume.

Croyez, je vous prie, à mon ancienne et vive affection.

I. Blanche.

VI.

M. Blanche à M. l'amiral Simon. — Poursuite de J. Karam. — Sa fuite.

Tripoli, 31 août 1866.

Mon cher Amiral,

Vous aurez reçu ma lettre du 21 dernier où je vous annonçais que tout se préparait à un nouveau coup pour surprendre Karam. La chose était déjà faite au moment où je vous écrivais. Deux heures plus tard j'aurais pu vous en donner la nouvelle. Karam, avec ses cinquante hommes au plus, avait été très habilement cerné par environ quatre mille hommes de troupes régulières et plus de deux mille hommes entre zaptiés de l'autorité et contingents requis. Karam, délogé au milieu de la nuit, poursuivi, traqué, cerné à chaque instant par les embuscades qui surgissaient partout, s'est ouvert un passage, tantôt par la force, tantôt par des détours imprévus et audacieux, dans d'impossibles ravins. Cette lutte étrange dura toute la nuit du 20 au 21, une partie de la matinée, où elle eut surtout un caractère d'énergie extraordinaire de la part des fugitifs. Sept ou huit d'entre eux furent pris, dont les deux plus hardis partisans de Karam, l'un commandait l'avant-garde, l'autre l'arrière-garde. Mais lui-même échappa. Avant midi il était déjà hors du cordon avec le reste de ses hommes, tandis qu'on les cherchait encore dans les précipices où ils avaient disparu. On eut de ses traces le jour même et le lendemain, et puis il est rentré sous terre avec tout son monde. Est-il loin, est-il près?

C'est ce dont personne n'a idée. L'autorité le fait chercher en ville (1); elle y perd sa peine. Elle s'en venge sur les villages de la Montagne, qu'elle fait visiter sur le moindre soupçon. Ce qui se passe dans ces perquisitions, mieux vaut ne pas le savoir. Il faut cependant rendre cette justice que ces opérations n'ont pas le caractère repoussant et odieux qu'elles avaient il y a peu de temps; il y a plus d'esprit militaire. Mais le mal n'en est pas moins grave. C'est un mal qui, je le crains, ne fait pas moins de tort à l'autorité du Liban qu'au pays, du moins dans l'opinion publique; et si Karam échappe finalement aux poursuites actuelles, je me demande avec inquiétude ce qu'il en adviendra. L'autorité vient de subir un grave échec, il est difficile de se le dissimuler, et nous voici plus que jamais dans l'impasse dont je vous parlais dans ma dernière lettre. Je crois que nous n'y serions pas si dès le principe la barque eût été conduite avec moins d'emportement et plus de connaissance du véritable état des choses. La colère et la haine sont de mauvaises conseillères dans la conduite des affaires publiques, et je crains qu'il n'y ait eu beaucoup de l'une et de l'autre sur bien des points à la fois.

C'est tout entre nous que je vous fais ces réflexions, mon digne amiral. Le passé est irrémédiable, mieux vaudrait n'en rien dire, mais c'est involontairement que j'y fais un retour, en présence d'une situation si déplorable.

La côte est gardée entre Tripoli et Beyrouth avec une vigilance extraordinaire. On tremble de voir Karam se réfugier à votre bord. L'autorité soupçonne qu'il en a le désir, ce qui ne serait pas impossible. Mais, en supposant que cela soit, ce n'est pas en ce moment qu'il tentera l'aventure. L'ombrage de l'autorité à l'égard de nos bâtiments est dans la politique traditionnelle. Quand le *Prométhée* est arrivé à Beyrouth, il y a eu cordon. Quand vous y êtes venu il y a eu nouveau cordon. Mais ce n'est pas du domaine officiel, et je n'en parle qu'à vous pour ne pas donner à ces faits une portée qu'ils n'ont pas.

J'ai moins que jamais l'espoir de vous voir à Tripoli; croyez, mon digne et excellent amiral, que j'en éprouve un profond regret.

Et recevez l'assurance de mon bien affectueux dévouement.

I. BLANCHE.

VII.

Lettre de M. Bécharra sur la mort et les funérailles de M. Blanche.

Beyrouth, 20 décembre 1887.

J'ai pour aujourd'hui une poignante nouvelle à vous communiquer. Je veux parler de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne du bon et très regretté M. Blanche, consul de France en retraite et directeur de la compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas.

Sa mort a fait sensation dans le public, et certes je n'use pas d'exagération en vous disant qu'elle laissera un vide difficile à remplir. Vous dire

(1) A Tripoli.



combien il était aimé des indigènes c'est incroyable. D'ailleurs, je puis vous certifier que notre cher défunt ne comptait que des amis.

Il était si bienveillant pour tout le monde, et d'une manière particulière pour les Syriens qui ne parlaient de lui qu'avec respect; et la cause en est de ce que, pendant son long séjour de quarante ans en Syrie, il ne s'est jamais permis la moindre incartade sur leur compte. Mais, au contraire, il prenait toujours leur défense et leur était très dévoué, tandis que les autres européens, à peine arrivés dans le pays, prennent plaisir à nous critiquer dans tout ce que nous faisons.

Pauvre M. Blanche! j'ai perdu en lui un puissant protecteur et un ami sincère. Nous étions en très bons termes ensemble et il me considérait comme un des siens. Je regrette donc à plus d'un titre sa mort qui a été celle d'un saint.

J'ai eu la douce consolation d'assister à ses derniers moments, j'ai été édifié de sa résignation et de sa piété. Vous ne sauriez croire avec quelle ferveur il a reçu les derniers sacrements.

Tout cela m'a profondément touché, et m'a laissé pour la vie un pieux souvenir qui ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Il est mort dimanche, le 11 du mois, à 10 heures de la nuit, à l'âge de 65 ans. Il était souffrant depuis quelque temps d'un asthme, mais rien ne faisait craindre pour sa vie. Ce n'est qu'aux trois derniers jours que la maladie s'est empirée.

Les funérailles ont eu lieu le second jour avec une grande pompe.

Le consul général de France, tous les consuls des autres puissances, S. E. le gouverneur général du Liban, la colonie française et tous les notables de la ville accompagnaient le convoi. Le clergé de tous les rites était convoqué. Un détachement de soldats et tous les cawas des consulats marchaient en tête. Ils étaient suivis par les garçons de l'orphelinat français en uniforme.

Après eux, un cawas du consulat de France tenait un coussin sur lequel étaient attachées les six décorations du regretté défunt. Il était entre autres chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre du Medjidié.

Venaient ensuite le corbillard chargé de couronnes; il y en avait plus de trente; et puis immédiatement après, M. Paul Blanche, son fils, accompagné d'un côté par le consul général de France en Syrie et de l'autre par M. Deschamps, député de la colonie française à Beyrouth et président général des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Rien n'avait été oublié pour rendre honneur à celui qui a été parmi nous le modèle du bon français et de l'homme accompli.

En un mot, M. Blanche était universellement aimé : bon, pieux, vertueux, il avait toutes les qualités d'une âme faite pour le bien.

BÉCHARRA (1).

(1) Bechara-Effendi, né à Beyrouth en 1812, du rite arménien-catholique, officier d'Académie de France et de l'Osmanie, etc., etc., ancien chef de section à la route de Beyrouth à Damas, ex-ingénieur de la route de Trébizande à Erzéroum, ex-ingénieur

VIII.

Liste des décorations de M. Blanche.

1866, 29 janvier. — Chevalier de la Légion d'honneur « pour vos honorables services et le dévouement dont vous avez fait preuve pendant « l'épidémie de choléra qui a sévi à Tripoli. — DROUYN DE LHUYS, ministre « des affaires étrangères. »

1865, 5 juillet. — Décoration du Medjidié (ordre turc).

1887, décembre. — Commandeur du même ordre.

1860, 12 juillet. — Chevalier de l'ordre de Saint-Sauveur (grec) « pour « assistance prêtée au vice-consulat grec à Tripoli et notamment l'intérêt « avec lequel vous avez pris la protection des Grecs à la suite de la violation de notre établissement consulaire dans cette ville par la population « musulmane. »

1872, 14 novembre. — Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre, décerné par Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem.

1881, 26 avril. — Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, ordre conféré par le Saint-Père pour la protection accordée au clergé de Tripoli et le livre de M. Blanche du *Surnaturel.*

1881, 14 juillet. — Officier d'académie par décision ministérielle.

M. Blanche était membre correspondant de la Société des sciences de l'Yonne depuis le 4 mars 1849 ; correspondant de l'Institut égyptien depuis le 22 août 1874, à la suite de l'envoi au Caire de renseignements archéologiques, notamment sur la Fontaine sabbatique et la forteresse de Kalat-el-Hosson, et de la Société Botanique de France.

IX.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages ou mémoires composés ou publiés par M. Blanche.

Le Surnaturel, étude de métaphysique religieuse. — Auxerre, 1872. 1 vol. in-8°.

Mémoire sur la géologie du Liban. Bulletin de la Société géologique de France 1847, adressé à M. Virlet.

Lettres sur les massacres des chrétiens à Damas et dans la Syrie proprement dite en 1860, publiées dans le journal *la Constitution* d'Auxerre. (Anonyme) :

Beyrouth, 26 juin 1860. — Journal du 21 juillet 1860.
— 18 juillet 1860. — Journal du 4 août 1860.

à la direction générale des Ponts-et-chaussées à Constantinople, et depuis 1873, ingénieur en chef du Vilayet de Syrie.

Becharra apprit son métier et sa science avec MM. Thévenin, Château et autres Auxerrois, qui sont venus en Orient construire des routes autrefois. Il a conservé pour eux la plus vive reconnaissance, et parle des bords de l'Yonne d'Auxerre à Champs comme s'il y avait vécu. (Lettre de M. Blanche, du 6 octobre 1879). — Ses relations et son intimité avec M. Blanche dataient de 1873.



Beyrouth, 18 août 1860. — Journal du 6 septembre 1860.
— 20 septembre 1860. — Journal du 6 octobre 1860.
— 1861. — Journal du 6 avril 1861.

L'Univers, journal de Paris. Nos des 24 mars, 11, 14, 15 avril 1873. Articles importants sur la question d'Orient (signés).

Notice sur le cheik Ansarié Ismaïl Kaïr Beck, datée de Tripoli, 15 mars 1859. (*Revue européenne* de 1860, t. 12, p. 384 et suivantes, 37 p.)

Note sur le Kalaât el-Hassen (*Bulletin de la Société égyptienne,* juillet 1874).

Mémoires manuscrits.

Etudes sur la province de Tripoli, 1858.

Les Eaux d'Adonis au Mont-Liban, traduction d'El-Douhaï, historien arabe du xve au xvie siècle.

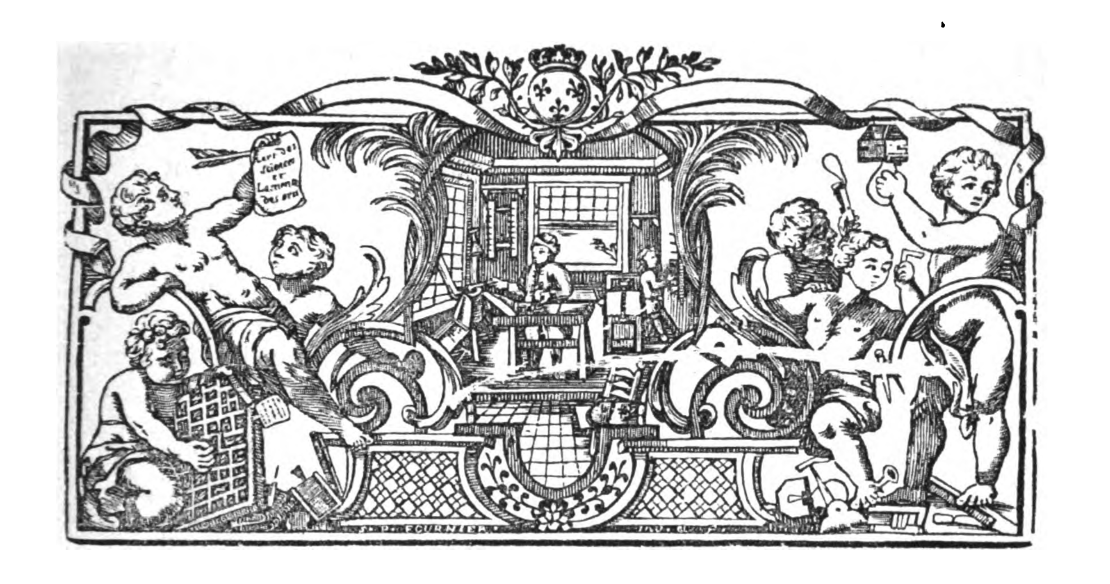
Traduction d'un manuscrit de l'*Histoire de Fakr-ed-Din.*

Traduction de deux livres arabes de Faustus Naironus de Bêne (Liban), professeur de langues syriaque et chaldéenne à Rome.

Dissertation sur l'origine, le nom et la religion des Maronites (publiée à Rome en 1679).

Défense de la foi catholique romaine, tirée des plus anciens écrits des Syriens et Chaldéens (publiés à Rome en 1694).

Extraits et traductions de divers historiens sur les *Antiquités chrétiennes du Liban.*



LA RÉVOLUTION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

1788-1800

Par M. H. Monceaux.

Les événements qui ont eu leurs préludes il y a cent ans, et ont tant influé sur les destinées de la nation française, vont être célébrés dans quelques mois. Déjà, dans les provinces, aussi bien qu'à Paris, se dessine un immense mouvement de recherches et de travaux sur l'époque de la grande Révolution.

Il nous a semblé que, nous aussi, nous pourrions apporter notre modeste pierre à l'édifice dont l'ensemble formera l'histoire définitive de la Révolution française.

Rappeler jour par jour les pensées, les écrits et les actes des habitants d'un petit coin de la France très dévoué dès l'origine aux idées nouvelles, tel est le but que nous nous sommes proposé en préparant cet essai bibliographique.

Un travail de ce genre ne sera pas définitif, bien entendu, mais

il pourra déjà, tel qu'il est présenté, servir de cadre à une histoire de la Révolution dans notre département.

Un membre de la Société des Sciences de l'Yonne, s'inspirant des mêmes idées, a relevé, dans les procès-verbaux des séances de la municipalité auxerroise, tous les faits pouvant intéresser l'histoire générale ou particulière de 1788 à 1800.

Ce travail de M. Demay, bientôt terminé, sera un utile corollaire à notre bibliographie et peut-être donnera-t-il à quelques-uns de nos collègues de la même Société l'idée d'entreprendre une analyse semblable pour les autres villes et les districts du département.

Déjà, le Conseil général de l'Yonne, sur la proposition de notre regretté compatriote et ami Paul Bert, a voté les fonds nécessaires pour l'impression des pièces et procès-verbaux intéressant la création du département et l'organisation de son premier Conseil général et de son Directoire. On trouvera dans ce recueil, en cours de publication, et dont le premier volume est terminé, les documents inédits les plus intéressants et les plus variés.

Et ces documents seront complétés sans doute quelque jour par la publication de l'inventaire de nos riches archives départementales en ce qui concerne la fin du XVIIIe siècle.

Jusqu'ici, on a reculé devant la mise au jour des pièces intéressant cette époque ; mais un siècle entier aura passé bientôt sur les événements mémorables dont l'ouverture des États généraux fut le premier acte. Il est temps de rétablir la vérité historique, tant de fois travestie, suivant les passions du moment.

Depuis de longues années, nous nous occupons de réunir les matériaux d'une bibliographie intéressant les choses et les hommes du département de l'Yonne et des pays qui ont contribué à le former. Il nous a donc été relativement facile d'en détacher les fiches mentionnant, soit les pièces imprimées dans le département, soit les brochures et les écrits émanant de diverses sources et qui intéressent notre histoire politique ou notre existence provinciale à la fin du dernier siècle.

Il serait bien à désirer que des travaux et des bibliographies semblables fussent entrepris dans chaque département. Que de services ils rendraient pour l'étude de ces temps troublés, de ces faits souvent bien difficiles à comprendre dans leurs détails ! On en jugera par la publication de ce travail incomplet, et qui n'embrasse que le département de l'Yonne.

Mais, avant de commencer cette nomenclature que nous essaierons d'atténuer dans sa sécheresse et son aridité, il nous paraît nécessaire de la faire précéder de quelques lignes destinées à

rappeler les origines du département de l'Yonne et de sa formation en 1790.

Les pays qui composent actuellement ce département ont été empruntés à des provinces différentes qui n'avaient entre elles que de lointains rapports administratifs.

C'est d'abord la province de Bourgogne qui nous donne l'arrondissement d'Avallon et partie de celui d'Auxerre, ancien comté indépendant ;

C'est ensuite la province de Champagne qui nous abandonne l'arrondissement de Sens (ancien Sénonais), l'arrondissement de Joigny pour partie, et celui de Tonnerre, en même temps que la partie Est de celui d'Auxerre ;

Puis la province du Nivernais nous cède les portions des arrondissements d'Auxerre et d'Avallon, limitrophes du département de la Nièvre et qui comprennent les cantons de Saint-Sauveur et de Vézelay ;

Enfin, les pays de Puisaye, appartenant à l'ancien Orléanais, nous donnent les cantons de Bléneau, de Saint-Fargeau et de Toucy.

Avant d'arriver aux divisions politiques actuelles, c'est-à-dire à ses cinq arrondissements subdivisés en 37 cantons et 485 communes, notre département a subi plusieurs modifications dont nous retrouverons la trace à leur date et qu'il nous faut mentionner en quelques mots.

En 1787, un édit du mois de juin créa dans les provinces qui n'avaient pas d'Etats particuliers, des assemblées chargées de les administrer. Chaque province fut divisée en *départements*, mot nouveau qui devait rester. Une assemblée de 12 notables, élus par l'Assemblée provinciale, formait l'administration supérieure temporaire comme l'est le Conseil général et un bureau dit *intermédiaire*, comparable à notre Commission départementale actuelle, constituait l'administration permanente.

L'ancien comté d'Auxerre et l'Avallonnais, faisant partie de la Bourgogne, pays d'États, ne profitèrent point de ce nouvel ordre de choses. Mais les pays de l'ancienne Champagne, avec l'élection de Vézelay, ancienne dépendance du comté de Nevers, alors tous de la généralité de Paris, province de l'Ile-de-France, furent divisés en département de Sens, département de Joigny et Saint-Florentin, département de Tonnerre et Vézelay. Le pays de Puisaye forma le département de Saint-Fargeau et appartint, comme par le passé, à la province de l'Orléanais.

Cet essai de décentralisation administrative, tenté dans plusieurs parties de la France, quoi qu'il n'ait pas duré longtemps, ouvrit la porte aux aspirations généreuses comprimées jusqu'a-

lors; il prépara la voie aux réformes dont le germe fermentait dans les esprits et que les États généraux de 1789 devaient bientôt imposer à la royauté hésitante.

La nouvelle division administrative, réglée par les lois de 1790, donna au département de l'Auxerrois ou de l'Yonne ses limites actuelles avec 7 districts, 69 cantons et 490 communes.

Les districts étaient ceux d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Saint-Fargeau, de Saint-Florentin, de Sens et de Tonnerre.

La Constitution de l'an III supprima les districts, tout en conservant la division cantonale. Puis, la Constitution de l'an VIII et une loi du 28 pluviose de la même année créèrent, dans le département de l'Yonne, les 5 arrondissements d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny, de Sens et de Tonnerre, composés alors de 68 cantons. Un arrêté consulaire du 15 vendémiaire an IX refondit le département en 34 cantons et conserva toutefois les 5 arrondissements. Enfin, des modifications successives ont ramené le chiffre des cantons à 37, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Afin de donner la physionomie exacte, la gamme réelle du mouvement intellectuel et de l'opinion publique dans notre contrée, nous avons pensé qu'il ne fallait établir aucune division factice dans notre bibliographie de l'époque révolutionnaire. C'est ainsi que nous avons enregistré tout ce qui est parvenu à notre connaissance et nous n'avons point négligé de mentionner les pièces de minime importance, même frivoles ou futiles en apparence. La nomenclature chronologique, aussi rigoureuse que possible, nous a paru la meilleure. On ne devra donc pas s'étonner de trouver mentionnés à la suite, les uns des autres, les écrits les plus divers. C'est la seule manière de prendre sur le vif les idées du jour, comme aussi d'indiquer les préoccupations actuelles de chaque centre plus ou moins important.

Le seul classement que nous nous soyons permis, c'est celui des districts et des arrondissements, parce que leurs chefs-lieux conservèrent longtemps leur vie propre. Nous avons pu grouper ainsi les pièces sorties d'un même lieu et émanant pour la plupart des mêmes presses, apportant ainsi en même temps un contingent important à l'histoire des imprimeurs de cette époque.

Lorsque cela nous a paru utile, nous avons fait suivre les titres d'ouvrages de notes et d'indications. Toutefois, nous avons cru devoir en limiter le nombre et l'étendue, dans la crainte d'allonger indéfiniment un travail qui comporte déjà 2,000 numéros et embrasse une période de douze années.

Les vignettes et bois gravés, à emblêmes divers, nous ont paru

intéressants à recueillir et à figurer lorsqu'ils ont été employés par nos presses locales. Nous donnerons quelques-uns des bois les plus caractéristiques de cette époque où les inscriptions sentencieuses et les emblêmes extérieurs avaient une si grande faveur.

Nous en avons fait reproduire un certain nombre. Les autres nous ont été communiqués gracieusement par M. Albert Gallot, qui conserve précieusement dans ses ateliers un grand nombre de bois anciens dont quelques-uns remontent au XVIe siècle, à l'époque de la fondation de la vieille imprimerie auxerroise par Pierre Vatard.

Malgré son imperfection et ses nombreuses lacunes, nous espérons que notre essai bibliographique sera bien accueilli par la nombreuse phalange des hommes de labeur qui s'intéressent à notre histoire provinciale ainsi qu'à l'évolution grandiose de la Révolution française, à ce chapitre sublime et souvent terrible de notre histoire contemporaine.

Toutes les pièces groupées dans l'ordre chronologique, autant que cela nous a été possible, appartiennent soit à notre bibliothèque, très riche en documents sur le département de l'Yonne, soit à des établissements publics ou à des collections particulières. Nous indiquerons le nom de l'un des dépôts où la pièce aura été vue par nous. Une mention unique est suffisante pour permettre au chercheur de retrouver le document, mais cela n'implique pas que cette pièce manque aux autres bibliothèques signalées.

La bibliothèque d'Auxerre, qui renferme dans son sein les riches collections de Bastard et Tarbé, sera le plus souvent citée comme étant la plus commode à consulter.

Toutefois, il était indispensable, afin de ne pas allonger inutilement ce travail, de limiter les indications de sources et d'adopter des lettres et signes de convention pour les désigner.

Nous en donnons le tableau en commençant notre catalogue, et nous prions les personnes qui ont bien voulu mettre à notre disposition les rayons de leur bibliothèque, de recevoir ici les témoignages de notre gratitude.

Parmi les premiers, il faut citer notre collègue, M. Mollard, si dévoué aux travailleurs et qui met à leur disposition, avec tant de bonne grâce et d'aménité, les archives de l'Yonne et la bibliothèque de la ville d'Auxerre.

Puis viennent MM. Chandenier et Salmon, à Paris; M. Ernest Petit, de Vausse ; MM. Demay, Lorin, Navarre et Quantin,



d'Auxerre, qui nous ont laissé puiser dans les riches recueils de leurs collections spéciales.

Enfin, nos relations journalières avec les membres de la Société des Sciences de l'Yonne, dont nous avons l'honneur d'être le Secrétaire depuis plus de vingt-huit ans, nous ont permis d'obtenir bien des documents, bien des renseignements bibliographiques qui seront utilisés en temps et lieu. Que nos collègues reçoivent ici tous nos remerciements pour leur affectueuse assistance, pour leurs sympathies qui ne se sont point démenties pendant plus d'un quart de siècle.





INDICATION DES SOURCES.

A.	—	Bibliothèque de la ville d'Auxerre.	
A. B.	—	Fonds de Bastard à la Bibliothèque d'Auxerre.	
A. Y.	—	Archives du Département à la préfecture de l'Yonne.	
A. T.	—	Recueil Tarbé, à la Bibliothèque d'Auxerre (1).	
C.	—	Bibliothèque Chandenier, à Paris.	
Ch.	—	Bibliothèque de M. A. Challe, à Auxerre.	
D.	—	—	de M. Demay, à Auxerre.
L.	—	—	de M. Lorin, à Auxerre.
M.	—	—	de M. Monceaux, à Auxerre.
Nat.	—	—	nationale, à Paris.
Nav.	—	—	de M. Navarre, à Auxerre.
P.	—	—	de M. E. Petit, à Vausse.
P. D.	—	—	des Pères de Pontigny, fonds Duru.
Q.	—	—	de M. Quantin, à Auxerre.
R.	—	—	du catalogue Ribière, à Auxerre.
S.	—	—	de M. Salmon, à Paris.
Sc. Y.	—	—	de la Société des Sc. de l'Yonne, à Auxerre.

(1) Ce recueil, formé par M. Théodore Tarbé, imprimeur à Sens, et colligé pendant plus de cinquante ans, se composait de nombreux volumes in-4° et in-8°, abritant des pièces innombrables intéressant notre histoire locale et la plupart aujourd'hui de la plus grande rareté. Il a malheureusement été dispersé en 1848, mais la bibliothèque d'Auxerre, d'une part, celle de M. Navarre, de l'autre, ont recueilli un certain nombre de ces volumes précieux. Le T précédé de la lettre A indiquera bien entendu le fonds Tarbé à la bibliothèque d'Auxerre ; précédé du mot Nav., il indiquera le cabinet de M. Navarre.





BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

—

ANNÉE 1788

AUXERRE

1. — Affiches, annonces et avis divers de la ville et bailliage d'Auxerre. Année 1788. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur, libraire et directeur desdites affiches. Avec permission et privilège du roi. In-8°, 191 p. — (M).

Ce recueil précieux fut édité pour la première fois, en 1772, par Michel-François Fournier, imprimeur à Auxerre, de 1742 à 1782, et continué sans interruption jusqu'en fructidor an IV par son fils Laurent Fournier qui exerça le métier d'imprimeur de 1782 à 1824. Les affiches d'Auxerre, sans être un journal dans toute l'acception que nous lui donnons aujourd'hui, sont cependant le premier essai de presse périodique fait à Auxerre. Cette feuille paraissait le 1er et le 15 de chaque mois avec cette épigraphe : *Quæ colligit sparsit*. Les annonces judiciaires et le relevé des hypothèques étaient suivis dans chaque ordinaire par des articles littéraires, bibliographiques, nécrologiques et par des nouvelles, annonces et avis divers curieux à relever pour l'histoire locale.

2. — Almanach de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre, pour l'année bissextile 1788. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur-libraire. Avec approbation et privilège du roi, In-16, 66 fol. non paginés. — (M).

Cet almanach parut pour la première fois à Auxerre en 1752. Le permis d'imprimer est du 14 octobre 1751. Il a été continué sans interruption par Fournier et ses successeurs. M. A. Gallot, l'imprimeur actuel, petit-fils du dernier des Fournier, lui a imposé un plus grand format afin de donner plus d'ampleur aux articles historiques et littéraires de cette publication où l'on trouve, comme autrefois, la nomenclature exacte du monde officiel et des fonctionnaires du département. Au verso du titre de l'annnée 1788, on lit cet *Avis au lecteur* : Cet almanach que nous donnons pour la trente-septième année, contient les différents ordres ecclésiastiques et civils, tant de la ville que de toute l'étendue du bailliage et tout ce qui peut intéresser les citoyens. Notre intention est de donner la notice de toutes les paroisses du diocèse par ordre alphabétique en continuant par *Alligny*, *Andrie*, *Annay*, *Appoigny*, etc. Nous prions MM. les seigneurs, curés et autres personnes instruites sur chaque lieu, de nous adresser leurs Mémoires dans le mois d'août ou septembre au plus tard, pour que nous puissions en faire usage. »

Dans l'almanach de 1788, la description des paroisses du diocèse commence effectivement par les paroisses d'Accolay et d'Airy (aujourd'hui Héry). On y trouve également des notices sur le bailliage, les différentes juridictions, les maîtrises, le grenier à sel, etc., etc.

3. — Ordonnance de police prescrivant que, par suite e la garde des héritages faite à Jacques-Marie-François Lacour, tous les propriétaires sont tenus de faire les déclarations de leurs biens, dans les deux mois, au greffe de la police. Du 6 février 1788. Auxerre, impr. L. Fournier, affiche in-fol. — (D., 26).



4. — De la réforme des lois criminelles en France, par M***, ancien conseiller au présidial d'A***, 1788. S.l. (Auxerre, L. Fournier). In-8°, 108 p. — (M).

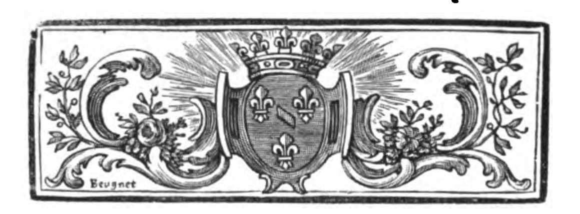
L'auteur de cette brochure est Choppin de Mérey, ancien conseiller au présidial d'Auxerre.



5. — Lettre d'un citoyen sur l'ouvrage intitulé : *De la Réforme des Lois criminelles en France*, pour servir de correctif et de supplément. A Paris (Auxerre, L. Fournier), MDCCLXXXVIII. In-8°, 42 p. — (M).

6. — Essais d'un adolescent, dédiés à S. A. S. Mgr le prince de Condé, par Chaudé, écolier de rhétorique à l'école royale militaire. Auxerre, L. Fournier, 1788. In-12, 63 p. — (M).

L'épître est signée : Chaudé, écolier de rhétorique en 1787. Le permis d'imprimer est daté du 30 mai 1788. L'ouvrage est dédié au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et contient les armoiries suivantes dont le bois nous a été conservé.



7. — Sentence de MM. les conseillers honoraires en titre au bailliage et présidial d'Auxerre, exerçant la justice sur le fait des droits royaux qui ordonne l'enregistrement de la déclaration du 23 septembre dernier, et fait droit, sur la réquisition de M. le procureur du roi, au sujet de la vérification des rôles des tailles, des contraintes et la taxe des exploits, etc. Du 1er octobre 1788, Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 15 p. — (M).

8. — Mémoire sur les tailles faites en 1787 dans la paroisse de Sainte-Pallaye en Bourgogne. Auxerre, L. Fournier, 1788. In-fol., 12 p. — (A. Y).

9. — Le Oui et le Non prouvés par pièce authentique. 1788. S. l. In-8°, 16 p. Signé : Robinet de la Coudre ; Villetard de Prunières ; Hay de Lucy ; Camelin, Pasqueau de Champfort. — (P).

10. — La balance naturelle ou essai sur une loi universelle, appliquée aux sciences, arts et métiers, et aux moindres détails de la vie commune, par M. de La Salle, ci-devant officier de vaisseau. A Londres (Auxerre), 1788. In 8°, 2 vol. — (M).

Antoine de La Salle, né en 1754, mort en 1829, était fils naturel d'un Montmorency. Il vint habiter Auxerre quelque temps avant la Révolution, après avoir été successivement ecclésiastique, commerçant et marin. Il y a publié plusieurs ouvrages de philosophie. Cpr. en 1789, n° 108.

11. — Protestations de la noblesse de Bourgogne. Versailles, 1788. In-8°. — (P).

12. — Arquebuse royale d'Auxerre. Lettre de convocation (avec vignette et encadrement). De l'imp. de Fournier. In-4°, 1 p. — (D. 270).

13. — Catalogue des livres du cabinet de lecture (de L. Fournier). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 40 p. — (Sc. Y).

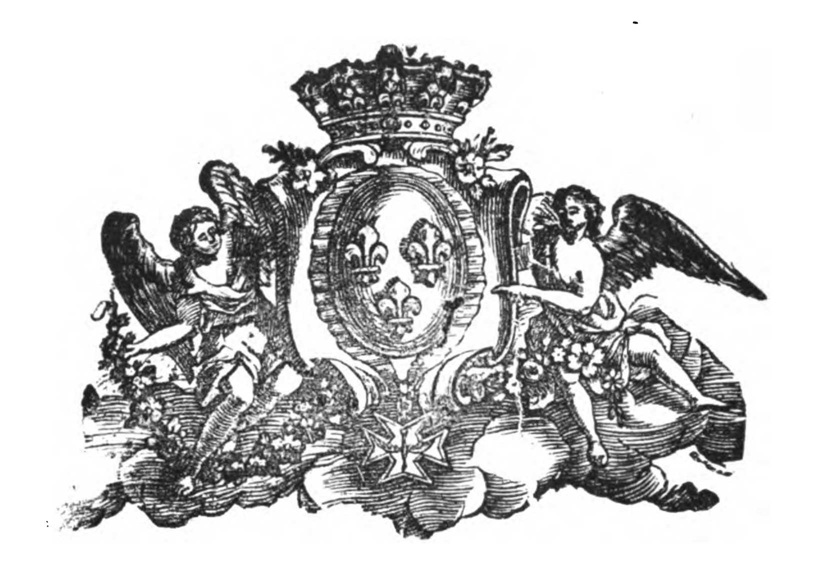


14. — Réponse du curé de Coulanges-la-Vineuse à M. le curé de Vaux. Signé : Jean Tingault. S. l. (Auxerre, Fournier, 1788). In-12, 79 p. — (A. B. 279).

15. — Précis pour Germain Rubigny, notaire royal, Claude Raveault, géomètre, et Paul Mercier, bourgeois, demeurans à Leugny, appellans ; contre Françoise Dejuste, fille domestique du sieur Garet, ancien gendarme, demeurant à Leugny, et Françoise Degousse, intimés. (Paris), imp. de Quillau, rue du Fouare, 3. In-4°, 8 p. — (M).

Germain Rubigny, qui figure dans ce singulier procès, a joué, dans la contrée, un certain rôle comme écrivain et comme acteur pendant la période de la Révolution. Nous le trouvons ici jeune homme et accusé d'avoir participé au *chavirage* de deux jeunes filles. Ce jeu, fort usité alors dans nos campagnes, surtout pendant l'époque du Carnaval, consistait à prendre une personne à bras croisés par les épaules et par les cuisses, et à lui faire faire la culbute. Des gens intéressés à compromettre le notaire Rubigny, lui suscitèrent un procès doublé d'une plainte en attentat à la pudeur et, en mars 1790, ce procès qui durait depuis février 1788, se termina par la condamnation à l'amende et aux dépens de Rubigny et consorts.

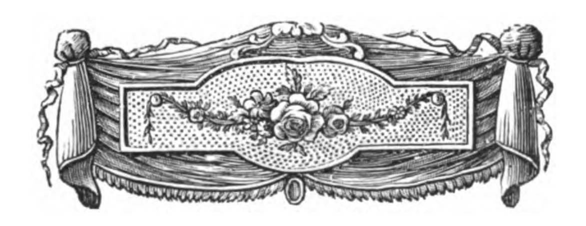


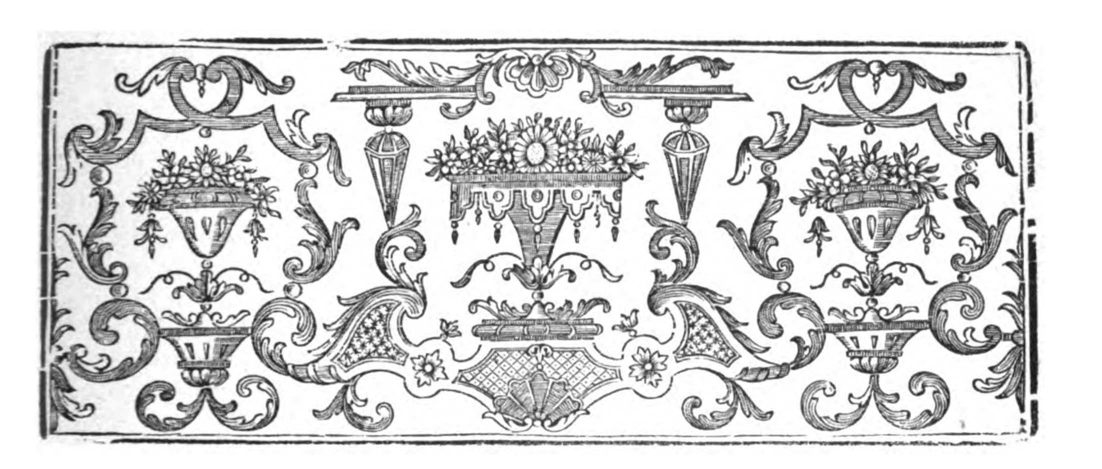


JOIGNY

16. — A Messieurs de l'Assemblée du département de Joigny. Auxerre, imp. L. Fournier, 1788. In-4°, 8 p. — (P. D).

17. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui déclare les fréquentans des rivières de Seine et d'Yonne non recevables et mal fondés dans leurs demandes, et ordonne que l'arrêt du 31 janvier 1782, qui a maintenu M. le duc de Villeroy dans les droits de péage dépendans du comté de Joigny, sera exécuté selon ses forme et teneur; en conséquence, que les fréquentans et tous les autres seront tenus d'acquitter les droits de péage, conformément au tarif annexé à l'arrêt du mois d'août 1788. Paris, imp. royale, 1788. In-4°, 4 p. — (A. B., n° 6, n. c., p. 222).





SENS

18. — Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens pour l'année bissextile 1788, contenant la description historique des paroisses de *Louesmes*, *Louzouer*, *Thorailles son annexe*, *Lourps*, *Loze*, *Luisetaines*, *La Belliole*, *La Brosse-Monceaux*, *La Brosse-sur-Briare*, *La Celle-en-Ormoy*, *La Celle-Saint-Cyr*, *La Celle-sous-Moret*; rédigée par M. T. D. S., avocat en Parlement. (Epigraphe) : *Nam pius est Patriæ facta referre labor*, *Ov.* A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi. Avec privilège de Sa Majesté. Au milieu du titre, vignette aux armes de la ville de Sens. In-18, 161 p. plus 6 p. pour les annonces des Affiches, la table des matières et l'annonce des livres nouveaux. — (M).

Cet almanach parut pour la première fois à Sens, en 1757, chez Pelée de Varennes, alors imprimeur, cinq ans après celui d'Auxerre qui servit sans doute de modèle à l'éditeur sénonais. Il a été continué par Pierre-Hardouin Tarbé et ses fils jusqu'en 1847, époque à laquelle Théodore Tarbé céda son établissement. Depuis cette époque, l'almanach a été continué, mais on n'y trouve plus ces notices historiques si bien rédigées qui ont fait la réputation de l'almanach de Sens. Tarbé des Sablons, le rédacteur de l'édition de 1788, était le quatrième fils de Pierre-Hardouin Tarbé. Il rédigea seul l'almanach depuis 1782 jusqu'en 1790, époque à laquelle il alla fonder une imprimerie à Melun. Son frère, Gratien Théodore, alors fort jeune, d'abord associé avec sa mère, prit définitivement l'imprimerie à son compte en 1797 et l'a dirigée jusqu'en 1844. Il eut donc la direction de l'œuvre pendant 54 ans.

Cet almanach, dont la collection est si recherchée aujourd'hui, contient,

dans les premières années, des anecdotes sur l'histoire civile, ecclésiastique et militaire de la ville de Sens et, depuis l'année 1770, la description historique et topographique des villes, bourgs et villages du diocèse par ordre alphabétique. Nous possédons la série complète de ces almanachs, réunie par Théodore Tarbé lui-même, avec de nombreuses notes manuscrites et des copies de lettres de ses correspondants. Nous publierons peut-être quelque jour ces notes qui en valent la peine.

19. — Affiches, annonces et avis divers du Sénonois. Année 1788. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imp. du roi. In-4°, 148 p. à 2 col. — (A., E. 22 d).

Les Affiches de Sens furent fondées, comme celles d'Auxerre, en 1772. Le premier des Tarbé en fut l'éditeur et ses fils en prirent la direction et la rédaction après lui. Aussi, les articles y sont ils plus nombreux que dans le recueil auxerrois, que, du reste, son format restreint empêchait d'accueillir beaucoup d'articles historiques ou littéraires. Les anecdotes, les annonces de livres, les faits divers de l'histoire locale, les mentions de décès des personnages marquants de la ville de Sens, forment un tout précieux pour l'histoire du Sénonais, et des tables placées à la fin de chaque année permettent au chercheur de s'y reconnaître facilement, ce qui n'a pas lieu pour les Affiches d'Auxerre. La feuille sénonaise a eu une existence beaucoup plus longue que celle d'Auxerre. Elle parut sans interruption de 1772 à 1811, époque à laquelle elle fut suspendue jusqu'au 20 décembre de la même année. Elle prit alors le format in-8° et fut continuée jusqu'en 1844. En 1845, les exigences du public et la transformation des Affiches en journal politique à grand format firent abandonner les *Affiches* pour le *Sénonais* qui parait depuis cette époque et se trouve ainsi, par sa filiation non interrompue, le plus vieux journal du département.

Nous renvoyons à la table des matières des Affiches de Sens de 1788, pour l'étude des faits de cette année qui y sont relatés. Voici, du reste, les titres de quelques articles: P. 75, Lettre de M. Chamorin, médecin à Montereau, sur l'inoculation ; p. 8, Lettre de M. le baron de Villereau, relativement à la seigneurie de Douchy ; p. 86 et 95, Dissertation sur la suite des archevêques de Sens pendant les 8 premiers siècles du Christianisme ; p. 21 et s., Détails sur l'inhumation du cardinal de Luynes ; p. 24, Nomination de M. de Brienne à l'archevêché de Sens ; p. 40, Nominations diverses ; p. 39, Election de juges consuls ; p. 107, Exercices du collége de Sens, etc. Un avis sur la feuille de Sens, placé au verso du titre, nous dit que « le prix de l'abonnement est de six livres pour la ville de Sens, mais, pour les personnes de la campagne qui la reçoivent avec une enveloppe, il sera de six livres dix sols et de sept livres dix sols pour toutes les villes du Royaume, rendue franche de port. Elle paraît régulièrement le 10 et le 25 de chaque mois. »

20. — Recueil des priviléges de la ville de Sens, imprimé de l'ordre et par les soins de M. Sallot des Varennes, maire, Menestrier, lieutenant de maire, etc., à l'effet d'en obtenir la confirma-

tion. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, imprimeur de la ville, 1788. In-4° de 97 p., suivi de *l'Exemption des Droits de gros*, 80 p. — (A. B., 323).



21. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Isle de France, tenue à Melun en novembre et décembre 1787, contenant en outre l'édit de sa création, les différents règlements faits par Sa Majesté, le procès-verbal de l'Assemblée préliminaire tenue au mois d'août, et le tableau des membres, Commissions intermédiaires et procureurs-syndics qui composent les Assemblées provinciales et départementales de la province de l'Isle de France. Sens, veuve Tarbé et fils, imp. de l'Assemblée provinciale, 1788. In-4°, 600 p. — (M).

Suivant le procès-verbal du 4 décembre 1787 de l'Assemblée provinciale de l'Ile-de-France, séant à Melun, l'impression des procès-verbaux de cette Assemblée fut accordée à la dame veuve Tarbé et fils qui étaient déjà chargés de l'impression des procès-verbaux de l'Assemblée du Berry. Ce volume, très intéressant pour l'histoire générale, l'est encore plus pour notre histoire locale. Il contient des Mémoires importants sur la taille dans nos contrées, la capitation, les dépenses d'utilité publique, les milices, l'assistance publique, la viabilité, les droits de péage perçus sur la Seine et sur l'Yonne, les pépinières, l'agriculture et les Sociétés agricoles, etc. Le comte de Crillon, le vicomte de Noailles, le marquis de Guerchy et d'autres notabilités de la contrée, sont les rédacteurs de ces Mémoires qui sont accompagnés de tableaux statistiques. Parmi ces travaux il faut citer en première ligne ceux qui indiquent le taux excessif des impôts en vigueur et les moyens proposés pour en opérer le dégrèvement.

22. — Mandement de Messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Sens pour l'administration du diocèse pendant la vacance du siège. A Sens, le 24 janvier 1788. (Signé): Jarry, secrétaire. Sens, imp. de la veuve Tarbé, imp. du chapitre. In-4°, 8 p. — (A. B. T. v. 451).

Le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, était mort le 23 janvier.

23. — Harangue prononcée par M. l'abbé Pichot, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, ci-devant chanoine de l'église collégiale de Montereau, lors de la présentation du corps de S. E. Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, au chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de cette ville, le 24 janvier 1788. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. v, 342).

24. — Édit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. Donné à Versailles au mois de novembre 1787. Registré en Parlement le 29 janvier 1788. Tarif annexé à l'édit qui concerne ceux qui ne professent pas la religion catholique. Sens, veuve Tarbé, imp. du Roi, 1788, In-4°, 12 p. — (M).



25. — Délibération du Chapitre métropolitain de Toulouse, à l'occasion de la translation de M. de Brienne à l'archevêché de Sens, 9 février 1788. A Toulouse, de l'imp. de Noble J.-A.-H.-M.-B. Pijon, avocat, seul imprimeur du roi et de Mgr l'archevêque, place Royale. In-4°, 10 p. — (A. T. XVI, 313).

26. — Ordo divini Officii recitandi, Missasque celebrandi juxta ritum Senonensem, pro anno bissextili 1788. Senonis, veuve Tarbé. In-12, non paginé. — (M).

27. — Senonibus, in funera Illustrissimi et Eminentissimi D. D. Pauli, cardinalis de Luynes, Ipsorum archiepiscopi, Ode. Cecinit

Ludovicus-Carolus Piat, Villanovœ regiæ Collegii moderator. A Sens, de l'imp. de Mme veuve Tarbé, imp. du roi, 1788. Vu permis d'imprimer, à Sens, ce 17 février 1788. Signé : Rousselot, échevin, en cette qualité juge de police. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 445).

28. — In obitum illust. et reverend. D. D. Pauli, cardinalis de Luynes, Senonensium archiepiscopi. Cecinit Claudius Timotheus Fort, presbyter senonicus. Sens, veuve Tarbé. Vu permis d'imprimer, à Sens, ce 29 février 1788, Des Varennes, maire. — (A. T. V, 439).

29. — Instruction pour préparer à la confirmation et recevoir dignement ce sacrement. Sens, veuve Tarbé, 1788. In-12, 15 p. — (M).

30. — Brevet pour exercer la prêtrise, accordé par Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque-vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé et comte de Corbie, commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, principal ministre du Royaume. Senonis, typis viduæ Tarbé, etc. 1788. In-4° 14 p. — (S).

31. — Casus et Censuræ reservatæ in diocœsi senonensi, 1788. Senonis, typis viduæ Tarbé, etc., 1788. In-4°, 14 p. — (A. T. IX, 495).

32. — Certificat de capacité pour prêcher l'évangile et pour confesser. (S. l. Sens, veuve Tarbé), 1788. In-4°, 1 p. — (A. T. IX, 493).

33. — Oraison funèbre d'Eminentiss. et Reverendiss. Seigneur Paul d'Albert de Luynes, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque et vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé-comte de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., etc., de l'Académie française et de celle des Sciences, etc., prononcée dans l'église primatiale et métropolitaine de Sens, le vendredi 14 mars 1788, par M. l'abbé Legris, chanoine de la même église. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, imp. du diocèse, 1788. Et se trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, libraire, rue de Hurepoie, et chez les principaux libraires des diocèses de Sens et de Bayeux. In-4°, 43 p. Permis d'imprimer à Sens le 22 mars 1788. Signé : DES VARENNES. — (M).

34. — Compte-rendu au Roi en mars 1788, par Loménie de Brienne, principal ministre. Paris, imp. royale, 1788. In-8°.

Suivant Quérard (Superch. littér., 1869, t. II, 809), l'auteur de ce Mémoire serait Soufflot de Mérey, principal secrétaire de M. de Loménie et originaire d'Auxerre.

35. — Lettre écrite par Mme Despreménil à M. l'archevêque de



Sens, principal ministre. Paris, 12 mai 1788. S. l. In-8° 3 p. — (A. B., non catal., n° 10, p. 1).

36. — Réponse de M. l'archevêque de Sens à M. de Calonne, relativement à sa lettre écrite au Roi. S. l. In-8°, 22 p., et suppl. 8 p. — (P).

Sur le premier feuillet de cet exemplaire, on lit ces mots manuscrits : « Par l'abbé de Ceruty. »

37. — Oraison funèbre d'Eminentiss. et Reverendiss. Paul d'Albert de Luynes, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque-vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé-comte de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., de l'Académie française et de celle des Sciences, etc., prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Etienne, le 9 juillet, en présence de Messieurs de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, par M. l'abbé Bellenger, directeur de cette Académie, principal du Collège du Mont, ancien recteur de l'Université et chanoine du Saint-Sépulcre. Poisson, imp. à Caen. In-4°, 37 p. — (A. T. V, 399).

38. — Dissertation pour prouver la suite non interrompue des archevêques de Sens, durant les huit premiers siècles du christianisme. Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, 1788. In-4°

Cp[r] Affiches de Sens, 1788, 25 juillet, p. 86. Cette brochure y est annoncée au prix de 6 sous et on ajoute : elle est imprimée d'un format à pouvoir se réunir soit à la coutume de Sens, soit au recueil des privilèges de la ville.

39. — Réfutation de la suite non interrompue des archevêques de Sens, durant les huit premiers siècles du christianisme, par M. Lefebvre, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Croix de Provins. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé. In-4°, 8 p. Prix : six sols.

Cp[r] Affiches de Sens, 10 septembre et 10 octobre 1788.

40. — Recueil de pièces intéressantes. A Sens (Paris), chez l'imprimeur de l'archevêque, 1788. In-8°, 124 p. — (M).

Il existe un grand nombre de brochures visant le cardinal de Loménie et le ministère dont il faisait partie. Nous ne mentionnons ici que celles que nous avons eues sous la main, renvoyant pour les autres aux bibliographies parisiennes, et notamment à la bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution, que publie en ce moment M. M. Tourneux.

Voici la table des pièces contenues dans le recueil ci-dessus : Les Quand, les Si, les Mais, les Car ; — Jeu de Quilles ; — Mémoire des marchands du palais à M. le Garde des Sceaux ; — Lettre à M. le baron de P..., officier aux gardes françaises, sur les devoirs du militaire fran-

çais ; — La réflexion et la résolution d'un bon roi ; — Apologie de la Cour plénière ; — Requête de l'exécuteur des hautes œuvres aux juges-consuls en enthérinement de son contrat d'union avec ses créanciers à MM. les juges-consuls de la ville de Paris ; — Lettre à M. de Lamoignon, garde des sceaux de France ; — Observations d'un homme impartial ; — Lettre du prince de Guéménée au roi ; — Arrêt du Conseil d'Etat du peuple français.

41. — Fragments des Gaules sauvées, tragi-comédie en cinq actes et en vers, représentée devant Leurs Majestés, à Versailles, le 24 août 1788. Acteurs : Rivarol, Desaudrais, sous-intendant des Menus, l'archevêque de Sens, etc. In-8° (1151, cat. Gouin, 1869).

42. — Arcas, pastorale sur les Assemblées provinciales, par M. l'abbé Chaisneau, curé de Maillot, près Sens. A Sens, chez la veuve Tarbé, imp. du roi, 1788. In-12, 92 p., plus l'approbation et le privilège. — (A. B., 51).

Extrait de la Gazette de France 1788 : « Le 4 mai, l'abbé Chaisneau, curé de Maillot au diocèse de Sens, a eu l'honneur de présenter au roi un ouvrage intitulé ! *Arcas, pastorale sur les Assemblées provinciales.*



43. — Mémoire sur délibéré pour M. Jean-François Domanges, prêtre-curé de Villemanoche ; contre M. Pierre Lavache, prêtre, ci-devant curé dudit lieu, demeurant au couvent des R. P. capucins de Sens. Baillage de Sens. Pelée de Saint-Maurice, avocat ; Luyt, procureur. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 10 p. — (A. T. IV, 493).

44. — Précis sur délibéré pour M. Pierre Lavache, prêtre-curé de la paroisse de Villemanoche, contre M. Jean-François Domanges, prêtre-curé de la paroisse du Plessis-Gâtebled. Baillage de Sens. Le lieutenant-général rapporteur ; Bonnerot, avocat ; Boncompain, procureur. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 19 p. — (A. T. IV, 470).

45. — Mémoire en réponse pour M. Pierre Lavache, prêtre-curé

de Villemanoche, contre M. Jean-François Domanges, prêtre-curé de la paroisse du Plessis-Gâtebled. Grand baillage de Sens. Le lieutenant-général rapporteur; Bonnerot, avocat; Boncompain, procureur. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 11 p. — (A. T. IV, 505).

46. — Maison d'éducation, établie à Sens, rue de la Parcheminerie, sous la direction de M. Renaud, ancien maître de pension à Paris et sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque de Sens. Veuve Tarbé, imp. à Sens. In-8°, 3 p. — (A. T. VII, 575).

47. — Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine dans l'Ile-de-France, lu aux dernières séances de l'Assemblée provinciale par M. le marquis de Guerchy, suivi d'une instruction sur la manière de soigner les bêtes à laine suivant les principes de M. d'Aubenton. Paris, 1788. In-8°.

Cpr Affiches de Sens, 1788, p. 51.



TONNERRE

48. — Lettre du bureau intermédiaire de Tonnerre aux Assemblées municipales de son département, composé des électeurs de Tonnerre et de Vézelay, du 12 avril 1788. Auxerre, imp. L. Fournier, 1788. In-4°, 24 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 47).

Cette pièce est une instruction générale sur le but des Assemblées provinciales, de celle des départements et des municipalités, ainsi que sur les relations et les devoirs de ces nouveaux rouages d'administration. Cette pièce fut sans doute envoyée également par les autres bureaux intermédiaires aux municipalités de leur ressort.





ANNÉE 1789

AUXERRE

49. — Affiches, Annonces et Avis divers de la ville et bailliage d'Auxerre. Année 1789. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur, libraire et directeur desdites Affiches. Avec permission et privilège du Roi. In-8°, 200 p. — (M).

Les Affiches d'Auxerre, quoique moins intéressantes que celles de Sens, contiennent cependant quantité de renseignements sur les personnes et les faits de l'histoire générale ou particulière. Les annonces et avis divers, les publications judiciaires sont également des mines inépuisables pour le travailleur et le curieux. Nous notons quelques-uns des articles relevés en 1789 : Supplément au catalogue des hommes illustres et des écrivains auxerrois ; — Lettres adressées aux dames de charité de la campagne ; — Réquisitoire de M. le procureur du roi à l'audience du bailliage du mardi 3 mars pour l'enregistrement des lettres et règlements du Conseil, pour la convocation des Etats généraux ; — Noms de MM. les Députés des trois ordres du bailliage d'Auxerre ; — Réflexions d'un gentilhomme du bailliage d'Auxerre sur la députation de la Noblesse ; — Extrait d'une lettre d'Amiens (au sujet d'un fait d'armes du sergent Borne-Desfourneaux, de Vézelay, lequel devint général et commandant de corps d'armée) ; — Courrier provincial ; — Adresse de l'Assemblée nationale à ses commettans ; — Cérémonie de la bénédiction du drapeau de la Légion auxerroise, etc.



50. — Almanach de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre, pour l'année 1789. A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur-libraire. In-18, 64 fol. non paginés et 1 carte des paroisses du diocèse d'Auxerre. — (M).

Suite de la description des paroisses du diocèse d'Auxerre, Alligny et Andryes (notices très courtes). — Supplément au catalogue des hommes illustres et des écrivains auxerrois, rapporté dans l'histoire d'Auxerre par M. Lebeuf.



51. — Assemblée provinciale. Département ou district de...... Municipalité et paroisse de (Saint-Georges.) Etat désignatif et estimatif des biens et revenus de toute nature, possédés dans le territoire de la municipalité par MM. les curés, vicaires, chapelains, et tous autres bénéficiers, soit que le chef-lieu du Benéfice y soit situé, soit qu'il ne s'y trouve que des portions isolées de leurs revenus, ainsi que de ceux faisant partie des différentes commanderies ou appartenant aux hôpitaux et communautés religieuses d'hommes et de femmes de tous ordres, et également à tous les établissements et toutes fonctions ecclésiastiques. In-f°, 4 p. — (M).

L'assemblée provinciale de l'Isle de France paraît s'être occupée avec soin de faire dresser dans tout le ressort des états semblables à celui qui intéresse la paroisse de Saint-Georges. Il serait bien désirable que tous ces états fussent retrouvés et publiés.

52. — Vœu du Tiers-Etat de la ville d'Auxerre sur la formation des prochains Etats généraux du Royaume. 26 décembre 1788. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-8°, 32 p. — (M. 2 éditions différentes).

Cpr le manuscrit original, in-4°, 26 p. (Sc. Y., 2e série, XII, p. 114). En 1851, M. Courtaut a publié dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne un travail intitulé : Etudes sur l'esprit public du Tiers-Etat du Bailliage d'Auxerre en 1789. Auxerre, Perriquet, 1851. In-8°.

53. — Extrait des registres des Assemblées générales et de

notables de la ville d'Auxerre. Signé : Faultrier, 9 janvier 1789. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. 6 p. — (M).

Au sujet du partage équitable des impôts accepté par l'ordre de la noblesse.

54. — Vœu des habitans de la ville de Cravant. Extrait des registres des Assemblées générales, 25 janvier 1789. Auxerre, imp. L. Fournier. in-4°, 7 p. — (M).

55. — Mandement de Mgr l'évêque d'Auxerre, qui ordonne des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse pour l'accomplissement des vœux du Roi en faveur de son peuple. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (Sc. Y).



56. — Lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux à Versailles, le 27 avril 1789. Règlement fait par le Roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux Etats généraux dans sa province de Bourgogne. — Etat des bailliages royaux de la province de Bourgogne qui députeront directement ou indirectement aux Etats généraux, avec le nombre de leurs députations, chaque députation composée d'un député du Clergé, d'un de la Noblesse et de deux du Tiers-Etat. In-8°, 10 p. S. l. — (M).

Dans l'état mentionné ci-dessus, le bailliage d'Avallon est réuni à Semur, Arnay-le-Duc et Saulieu, qui ne forment ainsi qu'une seule députation. Le bailliage d'Auxerre est désigné pour une députation; la ville d'Auxerre devra envoyer douze députés à l'Assemblée du bailliage.

57. — Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les Etats généraux de 1789. Auxerre, Rouillé, 1885. In-8°, 500 p. avec carte coloriée. (Ext. Bull. Soc. Sc. Y., 1885. — (M).

Texte complet, d'après les originaux qui se trouvent aux archives de la Société des Sciences de l'Yonne, de la plus grande partie des cahiers des communautés du bailliage d'Auxerre, avec une introduction par M. Demay.

58. — Lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux à Versailles, le 27 avril 1789, et règlemens y annexés. (Avec l'ordonnance de M. le bailli d'Auxerre du 3 mars 1789, suivie de la notification aux villes, bourgs et communautés, sur la copie de l'imprimerie royale). A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur-libraire de la ville, 1789. In-8°, 64 p. — (Sc. Y. 2e série, t. XII, 33).

59. — Lettre de M. Bergasse sur les Etats généraux, 1789. S. l. (Auxerre ?) In-8°, 58 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 198).

60. — Requête du Tiers-Etat de la ville d'Auxerre au Roi sur la formation des prochains Etats généraux du Royaume. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 28 p. — (M).

61. — Observations à Messieurs du Tiers-Etat d'Auxerre sur l'article où ils demandent à délibérer par tête aux Etats généraux. Par M. Le Tellier, prieur-curé de Chevannes. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 472).

62. — Idées d'un gentilhomme du bailliage d'Auxerre qu'il soumet aux lumières de son ordre. S. l. (Auxerre, Fournier). In-8°, 11 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 460).

L'auteur de cette brochure nous est inconnu.

63. — Radotage d'un patriote sur les divisions prétendues des trois ordres du bailliage d'Auxerre et surtout de l'ordre du Clergé. Auxerre, L. Fournier. In-8°.



64. — Réponse de M. Le Tellier, prieur-curé de Chevannes, à un écrit intitulé : Radotage d'un patriote sur les divisions prétendues des trois ordres du bailliage d'Auxerre et surtout de l'ordre

du Clergé. S. l. (Auxerre. Fournier), 1789. In-8°, 8 p. — C. Ribière, 280).

65. — Discours prononcé par Mgr l'évesque d'Auxerre (Champion de Cicé), le 23 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis du bailliage d'Auxerre et imprimé sur leur demande. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (A. B. 426).

66. — Discours prononcé par M. d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, le 23 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (M).

67. — Discours prononcé par M. Rémond, procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre, le 23 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 11 p. — (M).

68. — Discours prononcé par M. de Saint-Sauveur, membre de la noblesse du bailliage d'Auxerre, le 25 mars 1789, dans l'Assemblée des trois ordres réunis et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier, 1789, In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 498).

69. — Discours qui a précédé la division des ordres dans leurs Chambres et la prestation du serment, prononcé par M. d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, le 26 mars 1789. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 488).

70. — Discours prononcé par M. d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, le 27 mars 1789, dans la Chambre de la Noblesse. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — Sc. Y. 2e série, XII, 482).

71. — Discours adressé à l'ordre du Clergé par M. de Saint-Sauveur, député de la Noblesse, avec MM. de Moncorps, d'Avigneau, de Bellombre, d'Assey et de la Bussière, le 28 mars 1789. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 480).

72. — Discours adressé à Messieurs du troisième ordre de l'Assemblée du bailliage d'Auxerre, par M. Viard, député par la Chambre du Clergé, avec MM. l'abbé de Châtel-Censoir, le prieur de l'abbaye de Saint-Germain, le curé de Vermanton, le curé de Seignelay et le prieur de Branches, imprimé sur la demande du Tiers. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII).

73. — Discours prononcé par un de Messieurs de l'ordre de la Noblesse dans une de ses séances tenue à Auxerre le 28 mars dernier. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 48 p. — (M).

Cette pièce est des plus intéressantes par les renseignements qu'elle nous donne sur les idées de la noblesse auxerroise sur les réformes à l'ordre du jour. On est étonné de la voir aussi libérale, aussi indignée des abus des grands contre les petits, et on croirait, à cette lecture, entendre les revendications d'un défenseur de la démocratie, d'un membre exalté



du Tiers-Etat. Tout est passé en revue dans cette brochure, la composition des futurs États généraux d'abord, avec l'esprit qui doit les guider dans les trois ordres ; puis les abus de l'ancienne administration, les pensions et gratifications, les comptes du trésor, les fonds d'avance, les banqueroutes, les impôts de tous genres, vingtièmes, tailles, aides et gabelles, corvée, capitation, les abus dans l'administration de la justice, le désastre des emprunts, etc. L'auteur recommande l'impôt unique comme seul remède aux abus. Il examine les besoins de l'Etat, les causes du déficit, et parmi les moyens de l'éviter, il demande la responsabilité des Ministres et la périodicité des États généraux. Il termine en préconisant l'impôt territorial, avec la réforme des États provinciaux, des élections libres et l'établissement dans les bailliages de commissions intermédiaires chargées de faire connaître les besoins du pays. L'auteur de ce travail rappelle ensuite qu'il avait, dès 1787, proposé aux élus de Bourgogne un projet de répartition de l'impôt dont il avait lui-même préparé les éléments pour la paroisse dont il était le seigneur. Nous avons donné, sous le n° 7, le titre d'un Mémoire sur les tailles dans la paroisse de Sainte-Pallaye qui paraît être le projet en question. Dans ce cas, l'auteur de ce travail serait Clément de Boissy, seigneur de Sainte-Pallaye, par l'acquisition de cette terre, qu'il tenait de Lacurne de Sainte-Pallaye. Il avait pour frères Clément de Barville, avocat général au Parlement de Paris, et l'abbé Clément chanoine trésorier de la cathédrale d'Auxerre, ardent janséniste. Il figure sur la liste des membres de la noblesse du bailliage d'Auxerre, en 1789.

74. — Discours adressé à l'ordre du Clergé par M. Marie de la Forge, député du Tiers-Etat, avec MM. Petit, Rameau de Mont-Benoît, Château, Logé et Maujot. Auxerre, imp. L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Q).

75. — Discours adressé par M. l'abbé D'Avigneau, député par la Chambre ecclésiastique à celle de la Noblesse, avec MM. le prieur de Saint-Amatre, le prieur de Rigny, le prieur de Branches et le curé de Saint-Etienne de Vézelay, imprimé sur la demande de la Noblesse. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 492).

76. — Discours adressé à la Chambre de l'ordre du Clergé le 3 avril, par M. Villetard, chanoine de la cathédrale d'Auxerre, au nom de son commettant, sur le refus fait par elle de demander nommément, dans son cahier pour les Etats généraux, la résidence des évêques, nonobstant le vœu formé à ce sujet par un grand nombre de curés du diocèse, dans leurs doléances particulières. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

77. — Discours adressé à la Chambre de l'ordre du Clergé du bailliage d'Auxerre le 6 avril 1789, par M. Frappier, chanoine de l'église-cathédrale d'Auxerre, le second en ordre de réception, pour demander la suppression de la signature du formulaire d'Alexandre VII. Auxerre, L. Fournier, impr. du collège et de la ville. In-12, 60 p. — (M).

78. — Discours, etc... Autre édition, in-4°, 20 p. à 2 col. — (Nat.), avec le manuscrit orig. de Frappier.

79. — Mémoire sur l'illégalité et la nullité de l'élection du député du Clergé du bailliage d'Auxerre, le mardi 7 avril 1789. (Signé par dix curés de paroisse). — Envoi à M. Necker. — Lettre à M. Necker par le curé de Sainte-Pallaye, au sujet des Etats généraux, en date du 29 novembre 1788. — Lettre du garde des sceaux à M. le baron d'Avigneau, grand bailli d'Auxerre, au sujet des différentes décisions qu'il a données daus la Chambre du Clergé lors de l'Assemblée. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 24 p. — (Sc. Y. 3e série, I, 79).



80. — Cahier des pétitions du Tiers-Etat du bailliage d'Auxerre, pour servir d'instruction à ses députés aux Etats généraux de 1789. Auxerre, chez L. Fournier, impr. de la ville et du bailliage. MDCCLXXXIX. In-8°, 22 p. — (M).

81. — Credo du Tiers-Etat ou symbole politico-moral, à l'usage de tous les amis de l'Etat et de l'humanité. S. l. (Auxerre ?) In-8°, 17 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 17).

Il y a deux éditions de cette pièce.

82. — Observations impartiales sur les cahiers des trois ordres du bailliage d'Auxerre, remis à ses députés aux Etats généraux ; ouvrage dans lequel on traite plusieurs questions relatives aux Etats généraux sur les droits du Roi et de la Nation, sur la puissance législative ; suivi d'une lettre sur la nécessité d'une prompte réforme sur nos loix civiles et criminelles. Par l'auteur de la Réforme des Loix criminelles. (Choppin de Mérey, ancien conseiller au bailliage d'Auxerre). Prix : 36 sols. A Paris (Auxerre), MDCCLXXXIX. In-8°, 110 p. — (M).

83. — Discours de M. Rémond, procureur du roi, aux bailliage et siège présidial d'Auxerre, prononcé le 8 avril, lors de la dernière Assemblée des trois ordres réunis du bailliage. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 2e série, XII, 484).



84. — Cahier des pétitions de l'ordre du Clergé du bailliage d'Auxerre en 1789, pour servir d'instruction à son député aux Etats généraux de 1789. 8 avril. Auxerre, L. Fournier, impr. du clergé et de la ville. MDCCLXXXIX. In-8°, 38 p. — (M).

85. — Cahier des pétitions de la Noblesse du bailliage d'Auxerre et Donziois, pour servir d'instruction à son député aux Etats généraux de 1789. Du 9 avril 1789. Auxerre, chez L. Fournier, impr. de la ville. MDCCLXXXIX. In-8°, 39 p. — (M).

Notre exemplaire porte la signature du chanoine Leroy, professeur à l'école royale militaire d'Auxerre.

86. — Comment la législation influe-t-elle sur les mœurs ? De là des vues simples : 1° sur cette législation ; 2° sur le choix des juges ; 3° sur l'établissement des tribunaux ; 4° sur le choix et l'établissement des notaires ; 5° et quelques réflexions sur les Parlemens, par Germain Rubigny, député de sa paroisse. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 45 p. — (M).

87. — Lettres adressées aux dames de charité de la campagne par M. Martin, ancien apothicaire de l'hôtel de l'école royale militaire et des hôpitaux de l'armée ; 3e édition, augmentée de plusieurs Lettres et Mémoires. Dédiées à Mgr l'évêque d'Auxerre. Auxerre, L. Fournier, imprimeur de la ville, 1789. In-8°, 170 p. — (M).

Ces lettres ont paru d'abord dans les Affiches d'Auxerre de 1788. La dernière est suivie du « Discours adressé à l'Assemblée des trois ordres du bailliage, présidée par Messire André-Thomas-Alexandre-Marie, baron d'Avigneau, conseiller du roi en ses Conseils, grand bailli d'Epée au bailliage d'Auxerre, gouverneur de la ville d'Auxerre, pays auxerrois, vallée d'Aillant et Urpoix. A Auxerre, le 1er avril 1789. L'approbation est du 11 avril.

88. — Parallèle du gouvernement civil et du gouvernement ecclésiastique, précédé d'observations sur les représentations que le chapitre de la cathédrale d'Auxerre a adressées au Roi, au sujet du règlement pour la convocation des Etats généraux. Par le curé de Sainte-Pallaye. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-8°, 30 p. — (M).

L'auteur de cette brochure est l'abbé Carré, curé de Sainte-Pallaye.

89. — Très humbles et très respectueuses représentations que font au Roi notre très honoré et souverain seigneur, les doyen, chanoines et chapitre de la sainte Eglise d'Auxerre, au sujet du règlement du 24 janvier 1789 pour la convocation des Etats généraux et de l'exécution d'icelui. 31 mai 1789. S. l. (Auxerre). In-8°, 41 p. — (M).

Dans ce Mémoire, le chapitre se plaint d'être mal représenté aux Assemblées du bailliage ainsi que les autres communautés religieuses. On y trouve une analyse intéressante des débats qui ont eu lieu à l'Assemblée des trois ordres à Auxerre.



90. — Lettre d'un curé de la ville d'Auxerre au sujet des représentations adressées au Roi par le chapitre de l'église-cathédrale de la même ville, le 1er mai 1789. Auxerre, le 20 juin 1789. (Paris), impr. Jorry, 1789. In-8°, 24 p. — (Sc. Y. 2e série, V, 329).

Cette critique des actes du chapitre est signée : Pasquier, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur-curé de Saint-Amatre.

91. — Observations sur un imprimé ayant pour titre : Représentations du chapitre d'Auxerre au Roi au sujet du règlement du 24 janvier 1789, pour la convocation aux Etats généraux. Par quelques curés du Nivernois. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 16 p. — (Q).

Critique des prétentions du chapitre d'Auxerre.

92. — Mandement de MM. les vicaires-généraux du diocèse d'Auxerre qui ordonne des prières publiques pour obtenir de Dieu la sérénité du tems. Juin 1789. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°. — (M).

93. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du jeudi 23 juillet 1789. Auxerre, L. Fournier, impr. du Roi et de la ville. In-8°, 3 p. — (L. 3e série, VI, 68).

94. — Adresse des citoyens de tous les ordres de la ville d'Auxerre à l'Assemblée nationale du 30 juillet 1789. Pour copie, signé : Faultrier, avocat et secrétaire de la ville. In-4°, 3 p. Impr. L. Fournier. — (Sc. Y. 2e série, XII, 514).

Cette adresse fut composée par le chanoine Villiard. Cpr Mémoires de Villiard, bibliothèque de la fabrique de la cathédrale.

95. — Adresse de la Légion auxerroise à Nos seigneurs de l'Assemblée nationale. 30 juillet 1789. Impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 265.)

96. — Adresse des électeurs du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Impr. L. Fournier. In-4°. — (Sc. Y. 1re série, IX, 261).

Exemplaire incomplet.



97. — Mandement de Mgr l'évêque d'Auxerre qui ordonne que le *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises de son diocèse, conformément au décret de l'Assemblée nationale. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-4°, 8 p. — (Sc. Y).

98. — Instruction pour la formation des Compagnies. Auxerre, 8 août 1789. Signé : Seurrat de Basouche, commandant-général. Auxerre, impr. L. Fournier, In-8°, 7 p. — (L. 3e série, VI, 70).

99. — (Circulaire et convocation pour la formation des deux Compagnies de garde nationale du district de Saint-Regnobert, Saint-Pierre-en-Château, Saint-Mamert et Saint-Martin-lès-Saint-Julien). 9 août 1789. S. l. (Auxerre). In-4°, 1 p. — (Sc. Y. 1re série, XV, 87).

100. — Courier provincial. In-8°. S. l. (Auxerre, Fournier), 464 p. en 54 numéros. — (M).

Le premier numéro de ce journal parut le 23 août 1789 avec la devise : *Prodesse volumus*. Il fût continué, en 1790, jusqu'au mois de juin, époque à laquelle il changea de titre et prit le nom de : *Journal national*. C'est le premier journal exclusivement politique, imprimé à Auxerre, qui se soit répandu dans notre département. Il était anonyme et l'imprimeur n'y mettait même pas sa signature, indiquant simplement : *S'adresser à Auxerre, chez Fournier, imprimeur-libraire*. Nous possédons un exemplaire bien complet de cette feuille ; il est précédé du prospectus que l'éditeur fit répandre à un certain nombre d'exemplaires. On nous pardonnera sans doute de citer cette pièce tout entière à cause de son importance pour l'histoire de notre presse locale.

« Le *Courier de Province. Prospectus*. Les travaux sérieux de l'Assem-
« blée nationale fixent maintenant l'attention de toute la France et de
« toute l'Europe ; ils deviendront, de jour en jour, si importants que
« chacun s'empresse de s'en instruire. Toutes les classes de citoyens y
« sont intéressées. La distance de la Capitale nous prive de cette satis-
« taction ; les faits qui nous parviennent sont ou faux ou altérés, et,
« souvent, nous n'apprenons les véritables que longtemps après qu'ils
« sont arrivés.

« C'est pour obvier à cet inconvénient qu'une personne de Paris
« s'engage à nous faire passer, deux fois la semaine, un petit journal
« sous le nom de *Courier provincial*, de 8 pages, in-8°, même caractère et
« même papier que le présent prospectus ; il paroitra très exactement les
« dimanches et mercredis matin ; il rapportera fidèlement ce qui se sera
« passé à l'Assemblée Nationale, à Paris et dans les Provinces. On y fera
« même mention des motions intéressantes et on citera les plus beaux
« morceaux d'éloquence et le nom des opinans. On aura la plus grande
« attention à n'annoncer que ce qui aura été fait, n'ayant d'autre but que
« de plaire au Public et de tenir les engagemens que l'on contractera avec
« lui. Quand le nombre des affaires ne sera pas assez important pour
« remplir notre Feuille, l'on fera un extrait des meilleurs ouvrages qui
« paroissent, et l'on finira par donner des renseignemens sur cette forte-
« resse formidable (la Bastille). On soignera le stile et on ne négligera
« rien pour le rendre intéressant.

« Nous avons cru pouvoir adopter ce projet, étant peu dispendieux
« pour le Public, surtout pour les personnes de la campagne qui ne
« peuvent se procurer la multitude des Journaux qui paroissent, et dont
« les prix sont excessifs ; ils auront la satisfaction de trouver dans ce
« journal ce qu'il y a de plus curieux et de plus vrai dans les autres.

« Le prix de la souscription sera de *trente sols* par mois ; on pourra
« s'abonner pour un, deux ou trois mois ; le premier numéro paroitra
« dimanche prochain 23 août 1789. »

Comme on le voit, le cadre de cette feuille ne comportait en aucune façon la chronique locale et les matériaux du cru, et cela se conçoit aisément, puisque Fournier devenait à la fois l'éditeur et l'imprimeur du Courier et des Affiches, lesquelles auraient vu leur clientèle baisser si le public avait trouvé les mêmes matériaux dans la nouvelle feuille. Dans ces conditions, Fournier ne craint pas de faire de la réclame dans les Affiches d'Auxerre pour le Courier provincial. Nous lisons en effet dans l'ordinaire des Affiches de la première quinzaine de septembre les lignes suivantes : « *Courier provincial*. Voici le second mois que ce journal
« paroît très exactement deux fois la semaine et nous osons croire qu'il
« remplit les promesses que nous avons faites dans notre *prospectus*. En
« conséquence, nous avons l'honneur de prévenir MM. les abonnés que
« plusieurs n'ayant pas fait payer leur second mois comme nous les
« avions priés dans notre dernier numéro, nous les avons inscrits pour le
« second mois courant, comme consentant à continuer leur abonnement.
« A cet effet, nous les prions de vouloir bien le faire payer avant le com-
« mencement du troisième.



« Pour donner plus d'étendue à ce journal et satisfaire aux désirs de « plusieurs de nos abonnés, on se propose de donner un numéro de « plus par semaine, qui paroitra le vendredi matin. L'abonnement par « mois sera de deux livres et deux livres neuf sols franc de port par la « poste. »

Nous reparlerons de cette feuille à l'année 1790.

101. — Décret de l'Assemblée nationale concernant la constitution des municipalités. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-8°, 32 p. — (Bibl. de la fabr. de la cathédrale).

102. — Extrait du registre des délibérations du Bureau et du Comité de la ville d'Auxerre du 25 septembre 1789. (Sur la vente du sel). Impr. L. Fournier. Affiche. — (L).



103. — Règlement pour la Légion auxerroise, arrêté par les onze commissaires nommés à cet effet par délibération du dimanche 27 septembre 1789. A Auxerre, de l'impr. de L. Fournier, imprimeur de la ville et de la Légion auxerroise. MDCCLXXXIX. In-8°, 25 p. — (N. T. Dép. Y. V, 275).

Au milieu du titre on remarque une vignette aux armes de la ville d'Auxerre au-dessus de laquelle on lit cette devise : *Notre union fait sa force*.

104. — Projet de souscription patriotique à titre d'*Emprunt* autorisé en Assemblée générale des habitans de la ville d'Auxerre du 18 octobre 1789. S. l. (Auxerre). In-4°, 6 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 81).

105. — Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de

l'église cathédrale d'Auxerre, défendeurs, contre le sieur Antoine Monteix, prêtre, chanoine-tortrier ou semi-prébendé de ladite église. Signé: Girard, procureur. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-4°, 240 p. — (Bib. fab. de la cathéd.).

L'auteur et rédacteur de ce Mémoire fût le chanoine De Villiard que ses contemporains classent parmi les hommes les plus érudits. Le chanoine Monteix devait bientôt abandonner la prêtrise, se marier et participer à Auxerre au mouvement révolutionnaire.



106. — Mémoire pour le sieur Nicolas-Jacques Camusat, négociant à Troyes, et dame Anne Lemuet de Bellombre son épouse; dame Lemuet de Bellombre, veuve de Guillaume de Lenferna de la Resle, seigneur de Gurgy; messire François Destud de Blannay, et dame Camille Lemuet de Bellombre son épouse; contre Antoine Lemuet de Bellombre, lieutenant-général d'Epée au bailliage d'Auxerre; messire Jules-César Lemuet de Bellombre de Thurigny, et autres. — Signé : Guénot, avocat ; Devercy, procureur. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 311 p. — (Ch).

107. — Requête présentée à Mgr l'évêque d'Auxerre par MM. les officiers municipaux de ladite ville. S. l. (Auxerre). In-4°, 3 p. — (M).

Cette pièce a pour objet la translation des cimetières hors des murs de la ville.

108. — Mechanique morale ou Essai sur l'art de perfectionner ses organes propres, acquis et conquis. Par Antoine de La Salle. A Genève (Auxerre, Fournier), 1789. In-8°, 2 vol. — (A. B. S. 283).

109. — Précis pour dame Germaine Bezanger, veuve du sieur Jacques Witte de Beaulieu, écuyer, demeurant à Auxerre, demanderesse contre le sieur Charles Bezanger, bourgeois, demeurant au même lieu. — Signé: Guilbert-Latour, avocat ; Girard, procureur. Auxerre, L. Fournier, 1789. In-4°, 15 p. — (Ch.).

110. — Mystères d'iniquités dévoilés. Lisez et profitez. Par

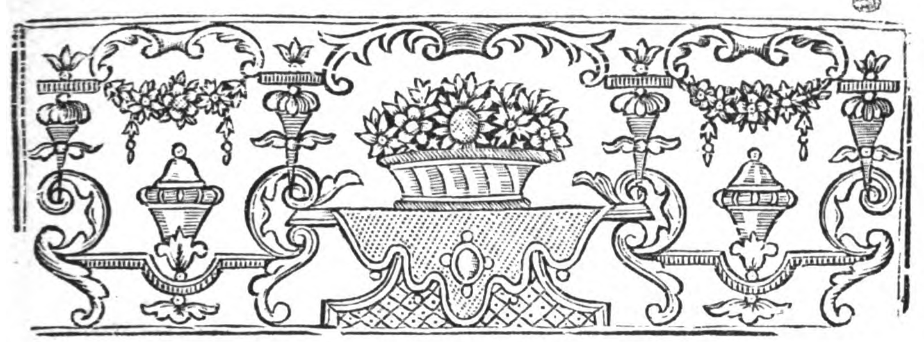


l'abbé Regnaud, curé de Vaux. Au pays de l'espérance et des craintes, 1789. S. l. (Auxerre, Fournier). — (Cat. Gouin, n° 2,412, 1876).

111. — Vêpres en l'honneur de la divine Providence. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier, impr. de la ville, 1789. In-8°, 16 p. à 2 col. — (M).







AVALLON ET HAUTE-BOURGOGNE

112. — Cahier des plaintes, doléances et remontrances, arrêté dans la Chambre du Clergé des bailliages de Semur, Avallon, Annay-le-Duc et Saulieu, pour être porté aux Etats généraux du Royaume, convoqués à Versailles le 27 avril prochain. In-8°.

Cpr Ms aux Archives nationales, d'après les Archives parlementaires.

113. — Cahier de la Noblesse du bailliage d'Auxois. Dans la salle fixée pour le lieu de son Assemblée, elle a élu, pour comparoître et assister en ladite Assemblée des Etats généraux, M. le marquis d'Argenteuil, maréchal de camp, auquel elle donne les pouvoirs et instructions qui suivent. — (Archives parlementaires, II, 128).

114. — Cahier des plaintes et doléances du Tiers-Etat du bailliage d'Auxois. Du 28 mars 1789. In-8°.

Ms aux Archives nationales (d'après les Archives parlementaires, II, 131).

115. — Cahier des plaintes et doléances du bailliage d'Avallon. Du 16 mars 1789. In-8°.

Ms aux Archives nationales (d'après les Archives parlementaires, II, 133). A la fin de ce Cahier on lit : « La présente est pareille à celle qui a été présentée par les députés de la communauté d'Annay-la-Côte à MM. les officiers du bailliage d'Avallon, le lundi 16 mars présent mois 1789. » C'est donc en réalité le Cahier de la commune d'Annay-la-Côte.

116. — Au Roi sur les Etats généraux de MDCCLXXXIX et sur l'échange fait sous le ministère de M. de Calonne et non encore

consommé de la ville d'Avallon, domaine fixe et seigneurie de la Couronne, contre des Bois. S. l. (Auxerre, Fournier). In-8°, 31 p. — (M).

Cette pièce intéressante est, en même temps qu'une immense plainte de toute la ville d'Avallon, menacée dans ses franchises, le cahier du Tiers-Etat pour les Etats généraux. Elle paraît avoir été rédigée par Boileau, avocat, premier échevin, faisant fonctions de maire, qui fut plus tard député à la Convention.

117. — Extrait du procès-verbal de la Noblesse de Bourgogne assemblée à Dijon, du 10 décembre 1788 au 7 janvier 1789. S. l. n. d. (Dijon). In-8°. — (M).

Quoique nous n'ayons pas à nous occuper ici de la Haute-Bourgogne, nous relatons dans ce numéro et les suivants quelques pièces imprimées à Dijon, lesquelles intéressent l'Avallonnais.

118. — Cahier des pouvoirs et Instructions de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Dijon. S. l. (Dijon). In-8°, 19 p. — (M).

119. — Requête au Roi et Délibérations du Tiers-Etat de la ville de Dijon. Du 18 janvier 1789. Dijon, imprimerie J.-B. Capel, 1789. In-4°, 33 p. — (L. 2e série, X, 1).

Sur le vote du Tiers et le nombre de ses Députés. Le Tiers-Etat de la ville d'Avallon et celui de Montréal figurent dans la délibération qui fait suite à cette pièce.

120. — Projet de protestation contre la prochaine tenue des Etats particuliers de la province de Bourgogne, dressé par MM. les commissaires du Tiers-Etat de Dijon, en exécution des articles 4 et 6 de la délibération formée par les corporations de la même ville le 22 février 1789. In-4°. S. l. (Dijon). — (L. 2e série, XIX, 1, pièce incomplète).

121. — Protestation de la Noblesse de Bourgogne assemblée à Dijon. S. l. (Dijon). In-8°, 7 p. — (M).

122. — Lettre d'un gentilhomme de Bourgogne à la Noblesse de cette province. Signé : Le comte de Fontette-Sommery. Paris, 18 mars 1789. S. l. In-8°, 20 p. — (P).

123. — Réflexions d'un franc Bourguignon du Tiers-Etat sur ce qui s'est passé à Dijon entre la Noblesse de Bourgogne, qui y étoit assemblée, et l'ordre du Tiers de la même ville. S. l. (Dijon, 1789). In-8°, 43 p. — (M).

124. — Mémoire pour les habitans de Lucy-le-Bois, demandeurs, contre ceux de Joux. M. le lieutenant des eaux et forêts, rapporteur ; Pasqueau des Crénelles, avocat ; Deversy, procureur. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. — (Sc. Y).

125. — Cahier des doléances de la paroisse d'Asnan, des bail-

liages et pairie de Nevers, de la généralité de Paris, de l'élection de Vézelay. In-8°.

Cp^r M^s aux Archives nationales d'après les Archives parlementaires.

126. — Convoi, service et enterrement de très hauts, très puissants seigneurs, Foulon, président, et Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, morts subitement en place de Grève et enterrés à....., leur paroisse, 1789, (S. l. Paris). In-8°, 8 p. — (M).

Berthier, seigneur de Sauvigny (village près Avallon), et son beau-frère Foulon, périrent dans l'émeute du 22 juillet 1789. Il y a eu beaucoup de brochures publiées sur ce malheureux événement ; nous donnons le titre de celle-ci pour rappeler le nom d'un Avallonnais qui fut l'une des premières victimes de la Révolution, et nous renvoyons pour les autres aux bibliographies parisiennes.

127. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale qui surseoit à toute convocation d'Etats. Lettre d'envoi. Signé : Amelot, intendant de Bourgogne, 26 octobre 1789. Dijon, imprimerie Capel. In-8°, 8 p. — (D. 77).

128. — Opinion de M. l'évêque d'Autun sur les banques et sur le rétablissement de l'ordre dans les finances, prononcée à l'Assemblée nationale le vendredi 4 décembre 1789, et imprimée par son ordre. Paris, chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale, 1789. In-8°, 29 p. — (M).

L'Avallonnais faisait partie, comme on le sait, du diocèse d'Autun. A ce titre toutes les publications de ce diocèse et de son évêque nous appartiennent. Nous en noterons quelques-unes seulement en passant, car il faudrait un volume entier pour rappeler tout ce qui intéresse Talleyrand.





JOIGNY

129. — Arrêt de la Cour de Parlement, du 12 février 1789, qui homologue une ordonnance des juges de la ville de Brienon-l'Archevêque. Sens, veuve Tarbé. In-4°, 12 p. — (A. T. IV, 1,017).

130. — Plaidoyer pour le sieur Jacques Meignen, ancien négociant, demeurant à Villevallier, demandeur, accusateur, partie civile et complaignante, contre le sieur Claude-François Cabus, buraliste et péager, demeurant à Joigny, défendeur, accusé et décrété. Signé : Perille jeune, avocat. Auxerre, impr. L. Fournier, 1789. In-4°, 27 p. — (A. B. n. c. VII, p. 193).

131. — Cahier des demandes et représentations de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Montargis, 1789. Montargis, le 28 decembre 1789. In-8°, 39 p. — (M).

Joigny faisait partie du bailliage de Montargis ; aussi remarque-t-on dans cette pièce beaucoup de noms nobles appartenant à l'arrondissement.

132. — Cahier des doléances que le Clergé du bailliage de Montargis présente aux Etats généraux du Royaume qui s'assembleront à Versailles le 27 avril 1789. S. l. In-8°, 31 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 135).

133. — Mon premier mot à MM. les Députés du Tiers-Etat du bailliage de Montargis. Par Gastellier. S. l. In-4°, 7 p. — (A. T. VIII, 899).

134. — Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-Etat des bailliages de Montargis et Lorris. in-8°.

Cp^r M^s aux Archives nationales.

135. — Rapport fait au nom de la section du Comité d'agriculture et de commerce, chargée par l'Assemblée nationale de l'examen de la réclamation des députés de Saint-Domingue, relative à l'approvisionnement de l'Isle, par M. Gillet de la Jacqueminière. Paris, Baudoin, imp. de l'Assemblé nationale, 1789. In-8°, 56 et 36 p. — (M).

Gillet de la Jacqueminière, né à Saint-Julien-du-Sault. En 1787, il était procureur-syndic du Bureau intermédiaire du département de Joigny et Saint-Florentin. Il fut élu aux Etats généraux comme premier député du Tiers-Etat du bailliage de Montargis.

136. — Lettres des Députés composant le Bureau intermédiaire du département de Montargis et Gien, sur les taillables et les ci-devant privilégiés. S. l. In-4°, 3 p. — (A. T. VIII, 845).

Cette pièce et la suivante sont signées : Pugin de la Maisonneuve, L.-B. Cotelle, Ducharmoy, La Barre, P. S. de Birague d'Aspremont.

137. — Département de Montargis et Gien. Lettre d'envoi des députés composant le Bureau intermédiaire du département de Montargis et Gien, proclamation et mandement pour la confection du rôle de supplément sur les ci-devant privilégiés. Montargis, le 15 décembre 1789. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 837).



SAINT-FARGEAU

138. — Cahier général de la Noblesse du bailliage de Nivernois et Donziois, et pouvoirs par elle donnés à ses députés. Signé : Leroi de Prunevaux, président ; Maubranche, secrétaire. S. l. n. d. In-8°, 36 p. — (M).

139. — Cahier de doléances du Clergé du Nivernois et Donziois séant à Nevers.

Cpr Ms aux Archives nationales.

140. — Cahier contenant les remontrances du bailliage de Nivernois et Donziois, arrêté sur les cahiers des différentes



villes et communautés dudit bailliage par nous, commissaires soussignés, nommés à l'Assemblée générale du Tiers-Etat le 16 du courant, tenue en l'église des Récollets de cette ville de Nevers, présidée par M. le lieutenant-général dudit bailliage, en exécution de la lettre du roi et règlement y annexé du 24 janvier dernier, et de l'ordonnance de M. le bailli du 14 février suivant, pour être, ledit cahier, porté par les députés qui seront nommés pour représenter le Tiers-Etat dudit bailliage aux Etats généraux qui doivent se tenir à Versailles le 27 avril prochain. In-8°. — (B. du Sénat, d'après les Archives parlementaires, p. 256).

141. — Bailliage de Gien. Extrait de l'Assemblée générale des trois ordres, du 16 mars 1789. (Listes des membres présens). (Ms Archives nationales) (d'après les Archives parlementaires, VI, 614).



SAINT-FLORENTIN

142. — Cahier des pouvoirs et Instruction des députés de l'ordre du Clergé du bailliage de Troyes, assemblé dans la même ville le 26 mars 1789. In-8°. — (B. du Sénat).

143. — Cahier de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Troyes, remis à M. le marquis de Mesgrigny, premier aide-major des gardes françaises, et M. le marquis de Crillon, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, maréchal des camps et armées du roi, nommés députés aux Etats généraux en l'Assemblée du 4 avril 1789. In-8°. — (B. du Senat).

144. — De par le roi, Ordonnance de M. le grand bailli de Troyes qui fait défense d'attenter à la personne d'aucuns des électeurs du bailliage, non seulement pendant la durée des Assemblées, mais encore deux jours après la clôture d'icelles. Du 28 mars 1789. In-8°.

Cpr le texte de cette pièce, Archives parlementaires, VI, 79.

145. — Cahier du Tiers-Etat du bailliage de Troyes et des bailliages secondaires. In-8°. (B. du Corps législatif.)



SÉNONAIS ET GASTINAIS

146. — Cahier du Tiers-Etat du bailliage d'Etampes remis à MM. Laborde de Méreville et Gidoin, députés aux Etats généraux. S. l. In-8°, 50 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 307).

Nous avons trouvé dans le recueil Tarbé un certain nombre de pièces intéressant plusieurs parties de la Brie, du Sénonais et du Gâtinais, qui ne font pas partie du département, mais appartenaient alors soit au bailliage, soit au diocèse de Sens. Quelques communes seulement de ces anciennes provinces font actuellement partie du département de l'Yonne. Nous mentionnerons ces pièces à leur place.

147.— Exposé des sentiments que j'ai manifestés dans l'Assemblée du bailliage d'Etampes, adressé à tous les curés du Royaume, par Réné d'Ollivier, curé de Mauchamp, 1789. S. l. In-8°, 23 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 393).

148. — Les principes fondamentaux de toute Société constitués avec l'homme, etc..., par Louis-Jacques Briel (curé de Lacroix-en-Brie). Paris, Bleuet. In-8°, 4 p. Prospectus. — (A. B. 528, 2).

L'ouvrage a paru en trois volumes.

149.— Ordonnance de M. le bailli de Melun à M. son lieutenant-général en exécution de la lettre du Roi pour les convocations des Etats généraux et du règlement y annexé. A Sens, de l'imprimerie de la veuve Tarbé, impr. du Roi, 1789. In-8°, 15 p.—(B. Quesvert, à Montereau).

150. — Mémoire sur les Capitaineries et principalement sur celle de Fontainebleau, présenté à l'Assemblée des trois ordres du bailliage de Melun. 1789. S. l. (Sens). In-8°, 26 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 219).

151. — Cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la Noblesse des bailliages de Melun et Moret, remis à M. Fré-

teau de Saint-Just, seigneur de Vaux-le-Penil, conseiller de la Grand-Chambre au Parlement de Paris, élu député aux prochains Etats généraux par l'ordre de la Noblesse des baillages de Melun et Moret, le 20 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 28 p. — (M).

152.—Lettre de créance pour entrer aux Etats généraux, remise par la Noblesse des bailliages royaux de Melun et Moret à M. Fréteau son député et à M. le marquis de Gouy d'Arsy son député de remplacement, le 20 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 59).

153. — Procès-verbal de l'Assemblée des trois Etats du bailliage de Nemours, concernant la convocation des Etats généraux. S. l. In-8°, 150 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 65).

154. — Discours prononcé par un des députés de la paroisse de Chevannes à l'Assemblée des trois ordres du bailliage de Nemours pour la convocation des Etats généraux. S. l. In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 49).

155. — Réponse du député de la Noblesse de Nemours à quelques observations qui lui ont été adressées. S. l. (Sens). In-8°, 8 p. — (B. Quesvert, à Montereau).

156. — Cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Nemours, remis à M. le vicomte de Noailles, élu député aux prochains Etats généraux, par l'ordre de la Noblesse du bailliage de Nemours, le 16 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 34 p. — (M).

157. — Cahier du Clergé du bailliage de Nemours. In-8°.

Cp^r^ M^s^ aux Archives nationales.

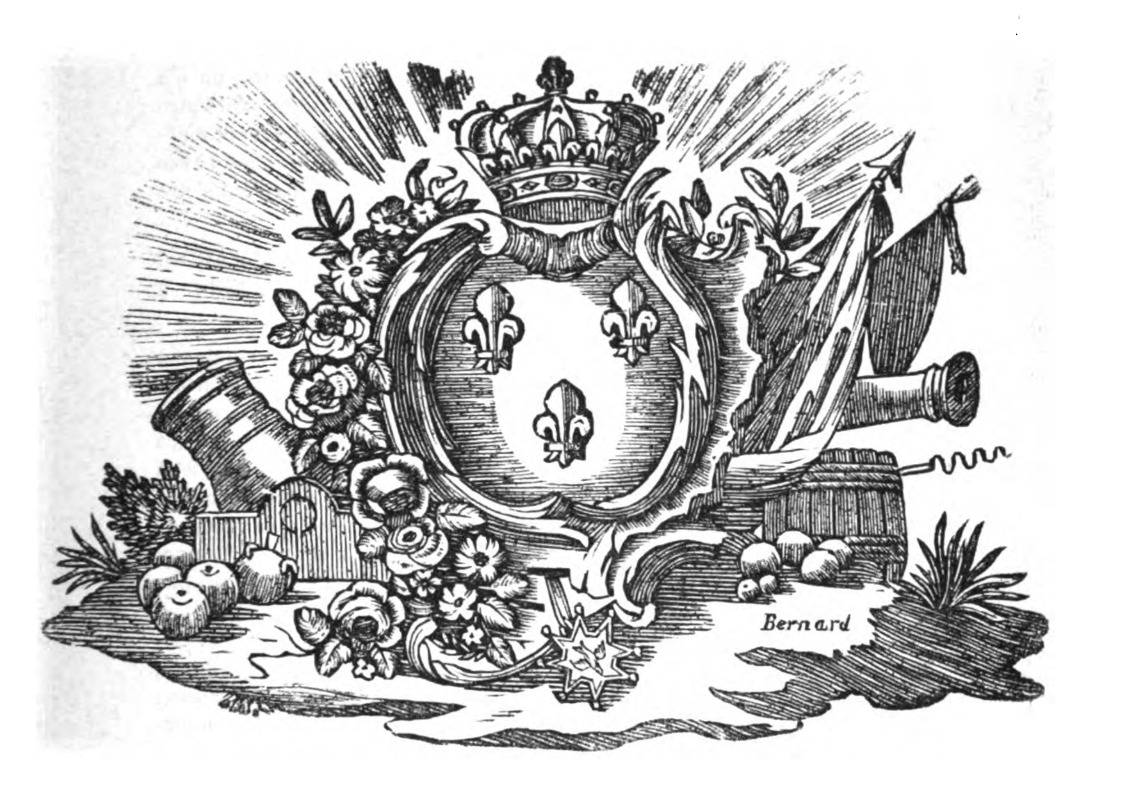
158. — Remontrances, moyens et avis que le Tiers-Etat du bailliage de Nemours charge ses députés de porter aux Etats généraux. In-8°.

Cp^r^ M^s^ aux Archives nationales.

159. — Cahier de l'ordre de la Noblesse des bailliages réunis de Provins et de Montereau-faut-Yonne, arrêté dans l'Assemblée générale dudit ordre le jeudi 26 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 28 p. — (M).

160. — Cahier de l'ordre de la Noblesse des bailliages réunis de Provins et de Montereau, Cahier de l'ordre du Clergé et Cahier des remontrances et supplications du Tiers-Etat desdits bailliages réunis de Provins et de Montereau. S. l. (Sens). In-4°, 56 p.—(A. T. VII, 161).

161. — Procès-verbaux des trois ordres des bailliages réunis de Provins et de Montereau; Assemblée générale des bailliages; Procès-verbaux de l'ordre de la Noblesse des bailliages de Provins et Montereau réunis. Discours. S. l. (Sens). In-4°, 38 p. — (A. T. VII, 121).



SENS

162. — Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens, pour l'année 1789, contenant la description historique des paroisses de la Bussière, la Chapelle-Arablay, la Chapelle-la-Reine, la Chapelle-Saint-Sépulcre, la Chapelle-sur-Oreuse, la Chapelle-Véronge, la Chapelotte, la Cour-Marigny, la Fermeté, la Ferté-Alais, la Ferté-Loupière, la Ferté-Sainte-Croix, la Genevraye et la Gerville; rédigée par M. T. D. S., avocat en Parlement. (Epigraphe): *Nam pius est Patriæ facta referre labor*, Ov. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi. Avec privilège de Sa Majesté. — (Au milieu du titre, vignette aux armes de la ville de Sens). In-18 de 162 p. plus 5 p. pour les annonces des Affiches, la table des matières et l'annonce des livres nouveaux. — (M).

Il paraît qu'il n'était pas facile de contenter tout le monde, même avec un almanach, en ce temps de hiérarchie sociale et de privilèges, car l'éditeur est obligé de mettre en tête de l'almanach de cette année l'avis suivant : « On avertit que dans la distribution des différens ordres ecclé-« siastiques et civils, ainsi que dans les listes des Compagnies, on n'a « point entendu régler les rangs, soit entre ces Compagnies, soit entre « chacun de leurs membres, ni porter aucun préjudice aux droits respec-« tifs des différents collateurs des bénéfices du diocèse ; on corrigera avec « une scrupuleuse attention les erreurs ou omissions qui pourroient s'être « glissées lorsqu'on les aura fait remarquer au Rédacteur. »

168. — Affiches, annonces et avis divers du Sénonois. Année 1789. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, impr. du Roi. In-4°, 148 p. à 2 col. N^os I à XXIV. — (A. E. 22, d.).

Les Affiches de Sens deviennent de plus en plus intéressantes à mesure que les événements politiques se précipitent. Mais nous ne trouvons pas de table à la fin de l'année comme précédemment, ce qui en rend la consultation difficile. Nous signalons ici les principaux articles afin de montrer tout l'intérêt de ces journaux locaux imprimés au fur et à mesure des événements. Ils donnent, sur les travaux de l'Assemblée nationale et les affaires politiques, des appréciations et des résumés fort bien faits. Ils restent en même temps littéraires et on y trouve, comme par le passé, des poésies et des articles historiques émanant des érudits du diocèse de Sens.

Principaux articles des Affiches de Sens, année 1789. P. 11 et 25. Lettre sur la fête des fous, par le curé de la Brie. — P. 13. Météorologie, Lettre au Rédacteur des Affiches, datée de Joigny et signée : SAULNIER, correspondant de la Société royale d'agriculture. — P. 36 et 49. Compte-rendu des Matinées sénonoises, ouvrage de l'abbé Tuet. — P. 39. Compte-rendu des obsèques, à Joigny, de Louis-Eugène Hardoin de la Reynerie, avocat en Parlement. — P. 61. Etats généraux, du 1er au 19 mai. Les comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale se continuent dans les numéros suivants. — P. 90. 24 juillet 1790. Cérémonie de la remise des lettres de citoyen à M. le marquis de Chambonas, nommé commandant pour le Roi dans la ville de Sens. — P. 99. Feuilles concernant les Etats généraux pour lesquelles on peut s'adresser en notre bureau. — P. 101. Distribution des prix aux élèves du Collège de Sens. — P. 107. Lettre de la comtesse de Fleurigny. — P. 123. Organisation du Bureau de Bienfaisance de Sens. — P. 126. Avis aux cultivateurs et censitaires du marquisat de Nangis, 25 octobre 1789. Signé : Guerchy. — P. 131. Ouverture du Lycée d'enfans. — P. 132. Fête du marquis de Chambonas, commandant de la ville de Sens. — P. 136. Adjoints nommés par les Officiers municipaux de Sens, le 21 novembre, en vertu du décret de l'Assemblée nationale portant réformation de l'ordonnance criminelle.

164. — Calendrier du fermier ou Instruction, mois par mois, sur toutes les opérations d'agriculture qui doivent se faire dans une ferme. Ouvrage traduit de l'anglais, avec des notes instructives du

traducteur sur les objets particuliers à la culture anglaise. Par M. le marquis de G*** (Guerchy), membre de l'Assemblée provinciale de l'Isle de France et de la Société royale d'agriculture. A Paris, chez Gattey, libraire, etc... Imprimé sous le privilège et avec l'approbation de la Société royale d'agriculture chez la veuve Tarbé, imprimeur du roi, à Sens. In-8°, XIV et 302 p. — (M).



165. — Matinées sénonoises ou Proverbes français, suivis de leur origine, de leur rapport avec ceux des langues anciennes et modernes, de l'emploi qu'on en a fait en poésie et en prose ; de quelques traits d'histoire, mots saillants et usages anciens dont on recherche aussi l'origine, etc., etc. Paris, Née de la Rochelle, Sens, veuve Tarbé, imprimeur du roi, 1789. Avec approbation et privilège du roi. In-8°, XVI et 644 p. plus 3 p. Privilège. — (M).

Cpr Compte-rendu de ce volume, Affiches de Sens, 25 janvier et 25 mars. Cet ouvrage devait se composer de trois volumes, mais le premier, seul, a paru à cause des grands événements politiques survenus au moment même de son apparition. L'auteur, l'abbé Tuet, chanoine de Sens et professeur au Collège de cette ville, avait préparé les deux autres volumes ; nous en avons retrouvé les manuscrits de la main de l'auteur, en 1886, dans une vente. Ces volumes mériteraient certainement d'être publiés, et le chanoine Tuet a déployé dans cet ouvrage une érudition vraiment remarquable, très appréciée par tous ceux qui ont été à même de lire le premier volume et les deux suivants restés manuscrits.

166. — Réflexions impartiales sur Mgr l'archevêque de Sens. S. l. In-8°, 8 p. — (P).

167. — Plan de conduite donné à l'archevêque de Sens, principal ministre, au mois de juin 1788, dont l'original a été trouvé chez lui. 1789. S. l. In-8°, 15 p. — (M).

168. — Dialogue entre l'archevêque de Sens et le sieur de Lamoignon, avec l'épitre du diable à ces deux ex-ministres. S. l. In-8°, 28 p. — (M).

169. — La confession de M. de Calonne à Mgr l'archevêque de Sens, suivis de la réponse de l'archevêque. Amsterdam, 1789. In-8°. — (A. B. 472).

170. — Réponse de l'archevêque de Sens à M. de Calonne, relativement à sa lettre écrite au Roi, 1789. S. l. (Paris). In-8°. 22 p. — (M).

171. — Supplément au Triumvirat. S. l. n. d. (1789, Paris). In-8°, 24 p. — (M).

Il est encore question du cardinal de Loménie dans cette brochure.

172. — Lettre du Roi à S. E. Mgr le cardinal de Loménie, archevêque de Sens. Sens, veuve Tarbé, imprimeur, 1789. In-4°, 6 p.

173. — Lettre du roi pour la convocation des Etats généraux à Versailles, le 27 avril 1789, et règlement y annexé. A Paris, de l'imprimerie royale, MDCCLXXXIX. In-8°, 32 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 49).

A la suite, on trouve l'état par lettre alphabétique des bailliages royaux et des sénéchaussées des pays d'élection qui députeront aux Etats généraux. In-8°, 16 p.



174. — Vœu du Tiers-Etat de la ville de Sens, rédigé en Assemblée générale. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal. Imprimerie de la ville. In-4°, 17 p. — (A. T. VI, 321).

175. — Ordonnance de M. le bailli de Sens et M. son lieutenant-général en exécution de la lettre du Roi pour la convocation des Etats généraux et du règlement y annexé. A Sens, de l'imprimerie de la veuve Tarbé, imp. du Roi. MDCCLXXXIX. In-8° 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 33).

176. — De par le Roi, M. le bailli de Sens et son lieutenant-général. Ordonnance portant convocation à Sens, pour le 16 mars 1789, de l'Assemblée générale des trois Etats du bailliage de Sens. A Sens, de l'imprimerie de Mme veuve Tarbé, impr. du Roi, 1789. — Placard, in-fol. — (S).

177. — Diocèse de Sens. Doyenné de.... (Formule au nom du receveur des décimes du diocèse de Sens, chargé de faire payer à chaque membre du clergé sa part de 207,236 liv. 4 s. 8 d., imposés sur le diocèse, pour l'acquit des anciennes impositions des Hôtels-

de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le clergé ; des pensions annuelles accordées aux ministres et aux autres convertis ; des appointements de Messieurs les agents-généraux, de ceux du receveur général du clergé ; des dons gratuits de 1755 et 1765, des frais communs des taxes des assemblées ; de l'entretien du séminaire, et autres charges du clergé, suivant les départements, arrêtés par les Assemblées générales des années 1770, 1772, 1775 et 1785. Le tout suivant les rôles....) In-4°. 1 p. S. l. — (M).

Nous possédons deux rôles de cette année ; l'un au nom du chapelain de Saint-Louis en l'église de Sens, l'autre au nom du chapelain de N.-D. en l'église de Baloy.



178. — Sentence du bailliage de Sens, du 16 février 1789, qui donne acte à plusieurs habitans de leur protestation contre l'imprimé intitulé : *Vœu du Tiers-Etat de la ville de Sens, rédigé en Assemblée générale*. Sens, imprimerie veuve Tarbé. In-4°, 16 p. — (M).

179. — Demandes et doléances des curés de la ville et faux bourgs de Sens pour concourir à la formation du Cahier de leur ordre. Vu permis d'imprimer, à Sens, Sallot de Varennes, Maire. S. l. In-4°, 7 p. — (M).

180. — Discours qui devait être lu à l'Assemblée des habitans de la ville de Sens, tenue le 22 février 1789, par M. de Lavernade. S. l. (Sens). In-4°, 3 p. — (A. T. VI, 359).

181. — Procès-verbal de l'Assemblée générale du Tiers-Etat de la ville de Sens, tenue le mercredi 25 février 1789. Sallot des Varennes, Maire. S. l. (Sens). In-4° 15 p. — (A. T. VI, 383).

182. — Extrait des registres capitulaires de l'Eglise métropolitaine et primatiale de Sens, concernant la convocation des curés et des évêques aux Etats généraux. Sens, veuve Tarbé, imprimeur. In-4°, 6 p. — (A. T. V, 461).

183. — Procès-verbal, rédigé le 23 février 1789 par MM. les officiers municipaux de la ville de Sens, sur les faits qui se sont pas-

sés à l'Assemblée générale du dimanche 22. Vu, permis d'imprimer, à Sens, ce 26 février 1789. Signé : Sallot des Varennes, Maire. In-4°, 16 p. — (S).

184. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi concernant la ville de Sens. Du 4 mars 1789. Paris, imprimerie royale, 1789. In-4°, 2 p. — (A. T. VI, 399).

Les débats du Tiers-Etat avaient pris, à Sens, une telle acuité, qu'on fut obligé de faire intervenir un arrêt du Conseil d'Etat « imposant silence sur les débats soulevés dans une assemblée de ville. »

185. — Lettre de M. de Villedeuil, ministre d'Etat, aux officiers municipaux de Sens. Du 7 mars 1789. S. l. (Sens). In-8°, 2 p. — (A. T. VI, 403).

186. — Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée préliminaire du Tiers-Etat du bailliage de Sens par M. Jodriat, lieutenant-général dudit bailliage, le 10 mars 1789. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 407).

187. — Liste des députés des villes, bourgs, paroisses et communautés du ressort du bailliage de Sens composant l'Assemblée préliminaire dudit bailliage, tenue le 10 mars 1789. S. l. (Sens, veuve Tarbé.) In-4°. 28 p. — (A. T. VI, 413).

188. — Liste des députés présens à l'Assemblée des trois ordres des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roi, tenue le 16 mars 1789. Signé : Jodriat, lieutenant-général ; Sandrier, procureur du Roi ; Robillard, greffier. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 26 p. — (A. T. VI, 463).

189. — Liste des membres de la Noblesse présens ou représentés à l'Assemblée générale des trois ordres des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roi, tenue à Sens le 16 mars 1789, en exécution du règlement donné par Sa Majesté pour la convocation des Etats généraux. S. l. (Sens). In-12. 18 p. — (A. T. VI, 513).

190. — Liste des membres de la Noblesse des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roi qui se trouvent réunis à Sens pour la tenue de l'Assemblée des trois ordres, commencée le 16 mars 1789, avec leurs adresses. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 509.)

191. — Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée des trois Etats du bailliage de Sens par M. Jodrillat, lieutenant-général dudit bailliage, tenant ladite Assemblée pour l'absence de M. le bailli d'Epée, le 16 mars 1789. S. l. (Sens). In-4°, 11 p. — (A. T. VI, 443).

192. — Discours prononcé en l'Assemblée des trois Etats du bailliage de Sens par M. Sandrier, procureur de Roi dudit

bailliage, le 16 mars 1789. S. l. (Sens). In-4°, 3 p. — (A. T. VI, 457).

193. — Adresse aux Etats généraux sur le préjugé des peines infamantes, par M. B. D. L. P., lieutenant-général au bailliage de Villeneuve-le-Roi. S. l. (Sens), 1789. In-8°, 24 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 45).

Cpr Affiches de Sens, 25 avril 1789. p. 50. L'auteur, né à Villeneuve, et successeur de Menu de Chomorceau comme lieutenant-général du bailliage, s'appelait Bezanger de la Percerie.

194. — Cahier des vœux et remontrances de l'ordre de la Noblesse des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roy, remis à M. le duc de Mortemart, élu député aux prochains Etats généraux pour la Noblesse des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roy. Avril 1789. S. l. (Sens). — (M).

195. — Relations du tumulte et pillage de grains qui ont eu lieu sur le marché de Sens le 13 juillet 1789. S. l. (Sens). In-12, 2 p. — (A. T. V, 468 *bis*).

196. — Récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le Roi le 15 juillet 1789. A Sens, de l'imprimerie de la veuve Tarbé, imprimeur du Roi, 1789. In-4°, 3 p. — (S).

197. — Mémoire en faveur des curés. S. l. n. d. (Sens). In-8°, 20 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III. 17). Exemplaire incomplet des pages 9 à 12.

Imprimé à Sens en 1789, dit Tarbé sur son exemplaire.



198. — Extrait du droit naturel et du droit politique par un franc tenancier. S. l. n. d. (Sens). In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, 1).

Imprimé à Sens en 1789, dit Tarbé sur son exemplaire. Nous ignorons l'auteur de cette brochure comme celui de la précédente.

199. — Point de vue sur la Constitution de la Monarchie françoise, sur les Assemblées nationales, les Parlemens, les Plaids, Placites,

les Cours de justices, les Etats généraux. A nos seigneurs de l'Assemblée des Etats généraux convoqués à Versailles. Par M. Aublet de Maubuy, avocat en Parlement. Paris, chez les libraires du Palais royal. Versailles, chez Blaisot, 1789. In-8°, 16 et 192 p. — (A. B. 528, 2).

Aublet de Maubuy est né à Sens.

200. — Municipalité de Sens. Extrait du registre des délibérations du 1er août 1789. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. VI, 525).

201. — Discours de M. le garde des sceaux à l'Assemblée nationale, le 7 avril 1789. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série XXV, 69).

202. — Ordonnance du Roi concernant la chasse. Du 10 août 1789. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 73).

203. — Décret pour le rétablissement de la sûreté publique. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 10 août 1789. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-8°. — (Sc. Y. 2e série. XIX, 19).

204. — Discours prononcé à l'audience du bailliage de Sens lors de la publication et enregistrement des lettres de commandement militaire accordées par S. M. à M. le marquis de Chambonas, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le mardi 11 août 1789. A Sens, imprimerie veuve Tarbé, 1789. In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 535).

205. — Discours de M. Necker, premier ministre des finances à l'Assemblée nationale. Sens, veuve Tarbé, 12 août 1789. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 75).



206. — Ordonnance du Roi portant amnistie en faveur des soldats, cavaliers, hussards, dragons et chasseurs qui ont quitté leur corps sans permission depuis le 1er juin dernier. Du

14 août 1789. Sens, veuve Tarbé. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 79).

207. — Règlement pour la formation, organisation, police et administration de la milice nationale de la ville de Sens. 27 août 1789. Sens, veuve Tarbé, imprimeur du roi, 1789. In-4°, 15 p. — (A. T. VI, 547).

208. — Milice nationale de Sens. Cadres. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. VI, 565).

209. — Lettre du Roi à S. E. Mgr le cardinal de Loménie, Versailles, 3 septembre 1789. (A la suite) : Mandement de Mgr Pierre-François-Marcel de Loménie, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêché de Sens. Sens, le 14 septembre 1789. Veuve Tarbé, imprimeur de S. E., 1789. In-4° 11 p. — Au-dessus du titre, bois gravé, représentant les armoiries de Loménie de Brienne au milieu d'attributs religieux. — (A. Y. G, 180).

210. — Jugement prévôtal rendu en la maréchaussée de Sens le 30 septembre 1789, qui déclare Julien Troué, manouvrier en la paroisse de Saint-Nicolas-lès-Sens, et Geneviève Bureté sa femme, atteints et convaincus de sédition et émeute avec attroupement, arrivée en cette ville la nuit du 13 au 14 de ce mois ; d'avoir fait sonner le tocsin dans différentes paroisses et excité les habitans à la révolte; et les condamne à être pendus et être étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 711).

211. — Arrêté de l'Assemblée générale de la municipalité et milice nationale de la ville de Sens du 4 octobre 1789. Veuve Tarbé. imprimeur à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 590).



212. — Réponse sommaire que fournit le sieur Tarbé, négociant à Rouen, au nom et comme syndic des créanciers David Vouga, appellant de la sentence rendue en la haute justice de Deville, le 29 janvier dernier et ajourné en vertu d'un mandement de la juridiction supérieure des hauts jours de l'archevêché de Rouen, du 14 août dernier, à l'écrit intitulé : ***Précis signifié par le sieur***

Leudet, en présence du sieur Moreau, aussi ajourné. Dumesnil, imprimeur à Rouen. In-4°, 10 p. — (A. T. X, 385).

213. — Ville de Sens. Bureau de bienfaisance créé par la commune. Procès-verbal de la séance tenue le mardi 13 octobre 1789. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 17 p. — (A. T. V, 676).

214. — Projet de règlement pour la police de Paris. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 6 p. — (A. T. VII, 43).

215. — Collège de Sens. Distribution solennelle des prix, précédée d'un exercice publié sur les règles de l'éloquence, éclaircies par des exemples français et latins. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. XI, 638).

216. — Lycée d'enfans qui a pour but de les instruire en les amusant, proposé par M. de Saint-Aubin, professeur de langues étrangères à Sens. Epitre dédicatoire à M. le marquis de Chambonas, colonel, commandant pour le Roi dans la ville de Sens. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 581.)

217. — Offrande patriotique. Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville de Sens. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 575).

218. — Clovis au premier champ de Mars ou origine, établissement et révolution des lois fondamentales de la Monarchie française. Par M. L. J..., avocat. S. l. (Sens ?) 1789. In-8°, 113 p. — (A. B., 528³).

Sur cet exemplaire, on lit en note : « Cet ouvrage est de M. Lejeune, né à Sens, avocat à Paris ; il m'a fait cadeau de cet exemplaire. » En deuxième note, on lit : « Cette note est de M. Hérard, député de Sens à la Convention. »

219. — Antiphonier de l'Eglise métropolitaine et primatiale de Sens, imprimé par ordre de Mgr l'archevêque. Partie d'Eté. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur des usages du diocèse, 1789. In-8°, 28, plus 428, ccccciij et 7 p. Tables et privilège. — (M).

Au milieu du titre, vignette aux armes du cardinal de Loménie.

220. — Processionnal de l'église de Sens, imprimé par l'ordre de Mgr l'archevêque de Sens. Nouvelle édition. Sens, veuve Tarbé, 1789. In-8°, 211 p. — (M).

221. — Mandement de Mgr Pierre-François-Marcel de Loménie, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêque de Sens. (Signé) : Pellerin, chanoine-secrétaire. Veuve Tarbé, imprimeur à Sens. In-4°, 5 p. — (A. T. V, 517).

222. — Description historique et topographique des villes, bourgs, paroisses, abbayes, prieurés, etc., du diocèse de Sens, par

ordre alphabétique. — Lettres A. Bo. Petit in-12, 72 p. — S. l. n. d. (Sens, 1789). — (A. B. 325).

C'est un tirage des notices parues dans l'almanach de Sens. Commencée en 1789, cette publication ne paraît pas avoir été continuée en tirage à part.

223. — Extrait du discours prononcé le lundi 23 novembre 1789 au Comité général des subsistances de Villeneuve-le-Roy et arrondissement. Signé : Lapie de La Fage, commissaire, membre du Comité des subsistances de Villeneuve-le-Roy et arrondissement. Sens, veuve Tarbé et fils, imprimeurs du Roi, 1789. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 375).

C'est la première pièce où nous ayons trouvé la mention du nom de la veuve Tarbé associé à celui de son fils (Théodore).

224. — Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des Municipalités, données à Paris au mois de décembre 1789. Sens, veuve Tarbé et fils, imprimeurs du Roi, 1789. In-8°, 16 p. — (S).

225. — Discours prononcé par M. Sallot des Varennes, maire de la ville de Sens, lors de l'inauguration du buste de M. le marquis de Chambonas, commandant pour le Roi, le 27 décembre 1789. Veuve Tarbé, imprimeur. In-4°, 15 p. — (A. T. VI, 591).

226. — Vers en l'honneur de M. le marquis de Chambonas, colonel, chevalier de Saint-Louis, commandant de la ville de Sens. Par l'abbé de M... S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — A. T. VI, 607).

227. — Per la consecrazione di Monsignore Francesco-Marziale Di Loménie, arcivescevo in partibus de Trajanopoli, coadjutore de Sens. Sonetto del P. Maestro Corvesi, agost. S. l. n. d. In-8°, 1 p. — (A. T. V, 631).

228. — Précis par le sieur Cordelier, marchand à Chéroy, appellant et défendeur; contre le Frère Pitois, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et prieur-curé de la paroisse de Chéroy, intimé ; Léonard Verneau, demandeur ; Barthélemy Couleuvrier, huissier de la prévôté des monnaies, défendeur et demandeur; et Louis Bezout, procureur au bailliage de Nemours, défendeur et demandeur. Paris, imp. Jorry, etc., 1789, in-4°, 13 p. — (M).

Procès de la fabrique de Chéroy contre le prieur-curé.



TONNERRE

229. — Cahier des vœux et observations de plusieurs curés du Tonnerrois, diocèse de Langres, bailliage de Sens, assignés de par le Roi pour se trouver à l'Assemblée générale des trois ordres indiquée au 19 mars 1789 dans ladite ville de Sens, remis à M. le président du Clergé pour concourir à la rédaction du cahier de leur ordre. S. l. (Sens). In-4°, 11 p. — (A. T. VI, 499).

230. — Lettre des ecclésiastiques du Tonnerrois et des environs, présens à l'Assemblée des trois ordres des bailliages de Sens et Villeneuve-le-Roy, avec la liste des ecclésiastiques représentés et celle des absents. S. l. (Sens). In-4°, 7 p. — (A. T. VI, 489).

231. — Considération sur l'ancienneté de l'existence du Tiers-Etat et sur les causes de la suspension de ses droits pendant un temps, sur l'institution des communes et sur les effets qu'elles ont produits, par M. G. D. S. A Paris, chez Barrois l'aîné, 1789. In-8°, 119 p. — (M).

L'auteur de cette brochure est Gauthier de Sibert, littérateur, originaire de Tonnerre, et frère de l'abbé Gauthier que nous retrouverons plus loin.

232. — Lettre d'un curé adressée à MM. les officiers municipaux de la ville de Noyers en Bourgogne. S. l. (Sens). — (A. T. IX, 508).

233. — Délibération de la ville et commune de Tonnerre. Auxerre, imprimerie L. Fournier, 1789. In-8°, 8 p. — (Sc. Y).

234. — Mémoire pour la ville de Tonnerre. Signé : Roze et Le Prince, députés de la ville de Tonnerre, 1789. S. l. In-8°, 16 p. — (M).

Cette pièce, comme la précédente et les suivantes, fait partie de la longue série d'imprimés publiés à l'occasion de plusieurs émeutes arrivées à Tonnerre par suite de rivalités politiques dont l'avocat Chérest était surtout la cause. Ces querelles locales durèrent plus de dix ans comme on le verra par la liste des pièces que nous donnons à leur place.

235. — Arrêté du Comité de la ville de Tonnerre, 21 septembre 1789. S. l. In-4°. — (P).

236. — Mémoire pour Me Jacques Chérest, avocat en Parlement, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du bailliage de Tonnerre et juge de Tronchoy, Lisle et des Feuillons. (Signé): Chérest, avocat. (Paris), veuve Hérissant, imprimeur des bâtimens du Roi. 4 décembre 1789. In-4°, 87 p. — (M).

Ce Mémoire est surtout précieux par les renseignements qu'il donne sur les principaux personnages de la ville de Tonnerre à l'époque de 1789.

237. — Sommaire du Mémoire de M. Chérest. (Paris), veuve Hérissant, 12 décembre 1789. In-4°, 4 p. — (M).

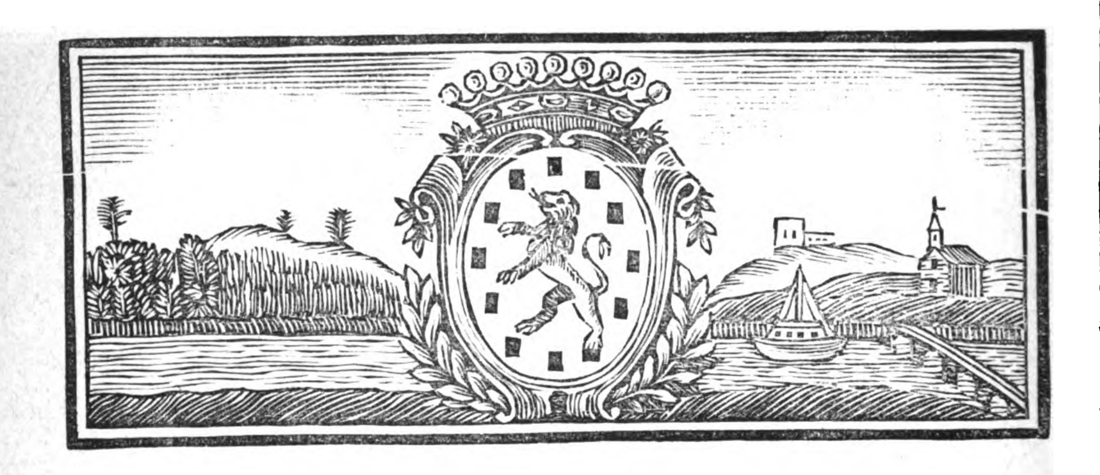
238. — Procès-verbaux des officiers et cavaliers de maréchaussée et actes de la majeure et plus saine partie des habitans de Tonnerre. (Paris), veuve Hérissant, 20 décembre 1789, In-4°, 15 p. — (M).

239. — Délibération des habitans et arrêté du Comité permanent de la ville de Tonnerre des 30, 31 août, 6 et 8 septembre 1789, etc. (Paris), veuve Hérissant, imprimeur des bâtimens du Roi, 27 décembre 1789. In-4°, 6 p. — (M).

240. — Actes de la majeure et plus saine partie des habitans de Tonnerre, des trois classes et de vingt-deux paroisses et municipalités des environs. (Paris), veuve Hérissant, 31 décembre 1789. In-4°, 12 p. — (M).

241. — Mémoire pour Edme Maison, Joseph Allac, Edme Veuillotte, Pierre Chevillot, Tupinier dit Caillet, Claude Milon, Simon Tremblai, Jean Millon, Pierre Filleul, Jean Lamblin, Nicolas Tremblai, Antoine Besson, Edme Tupinier, Pierre Devillaine, Joseph Petit, Pierre Lécuier, Edme Laroche, tous laboureurs et vignerons, demeurans à Maligny, Ligny et Villy, détenus prisonniers en l'Hôtel-de-Ville de Tonnerre, défendeurs et accusés ; contre M. le procureur du Roi et la maréchaussée de cette ville, demandeur et accusateur. M. Housset, rapporteur. Auxerre, imprimerie L. Fournier, 1789. In-4°, 56 p. — (P).





ANNÉE 1790.

AUXERRE.

242. — Affiches, annonces et avis divers de la ville et bailliage d'Auxerre, année 1790. A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur libraire et directeur desdites Affiches. In-8°, 176 et 8 p. 22 numéros. — (M).

Les Affiches d'Auxerre n'abordent toujours ni la politique ni l'économie sociale, mais on y peut faire cette année une ample moisson de matériaux intéressant l'histoire locale. Malheureusement il n'y a pas de table et lorsqu'il faut chercher quelque chose, on ne trouve pas toujours et l'on a perdu son temps. Il serait bien à désirer que quelque curieux de l'histoire auxerroise voulût bien dépouiller tous les journaux de cette époque et publier les articles intéressants. Cette chronique journalière reconstituerait sur pièces authentiques les principaux faits de notre vie politique provinciale. Nous avons commencé ce travail ; sera-t-il jamais terminé ? En attendant, voici quelques titres des articles de l'année 1790. P. 15, Sentences de la maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre condamnant les habitants de plusieurs communes pour avoir coupé et enlevé des bois domaniaux. P. 25, Discours pour l'ouverture, le 3 février, de l'assemblée d'une des sections de la ville d'Auxerre. P. 28, Noms des officiers municipaux élus (en janvier). P. 33, Description de la terre et baronnie de Courgis, à vendre. P. 34, Election des notables le 27 février. P. 68, Administration du district d'Auxerre. P. 82, Noms et demeures des administrateurs du département ; division des bureaux. P. 98, Cérémonie du serment fédératif, le 14 juillet. P. 113, Discours à l'Assemblée nationale

par MM. d'Avigneau et Bonnerot, députés extraordinaires, le 27 juin. P. 128, Cérémonie du dépôt de la bannière du département. P. 140, Cérémonie funèbre en l'honneur des victimes de Nancy, etc., etc.

243. — Almanach de la ville, bailliage et diocèse d'Auxerre pour l'année 1790. A Auxerre, chez L. Fournier, imprimeur libraire. In-18, 66 f^os^ non paginés. — (M).

Suite de la description des paroisses du diocèse d'Auxerre. Notices très courtes sur Annay, près Neuvy-sur-Loire, et Appoigny, près Auxerre.

244. — Courier provincial. In-8°, 588 p. et 69 n^os^. De janvier à juin 1790.

Ce journal, fondé en 1789 et entièrement consacré aux comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale, est complété par des nouvelles de Paris, de la province et de l'étranger. Mais il continue à rester muet sur la politique et les événements locaux. La raison en est bien simple du reste; pour combler cette lacune, un journal nouveau, imprimé chez Fournier, la *Chronique auxerroise et sénonoise*, venait d'être fondé et il venait s'ajouter aux Affiches d'Auxerre, discutant pour la première fois les actes de la nouvelle administration et donnant sur les faits qui se passaient dans la contrée des appréciations indépendantes. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce nouvel organe de la presse auxerroise. Pour l'instant et pour en finir avec le *Courier provincial*, il nous faut présenter son successeur.

245. — Journal national. Juin 1790 à décembre. In-8°, 650 p., n°s 1 à 89. — (M).

A la dernière page du *Courier provincial*, juin 1788, on lit l'avis suivant qui s'adresse aux souscripteurs : « Ayant pris de nouveaux arrangements pour le présent journal qui dorénavant portera le titre de *Journal national*, et voulant faire jouir le public de cet avantage, afin qu'un plus grand nombre de lecteurs puisse être au courant de ce qui se passe à l'Assemblée nationale, nous nous sommes déterminés à diminuer le prix des abonnements qui ne sera plus que 30 s. par mois, à commencer du 1er juin, et 1 l. 19 s. par la poste; on tiendra compte à MM. les abonnés, pour le mois de juin, des 10 s. d'excédent qu'ils ont payés. Ce journal continuera à rendre compte des décrets de l'Assemblée nationale et des événements les plus intéressans. Nous espérons que le public sera satisfait de notre exactitude. »

On pourrait croire que les nobles préoccupations consignées par l'éditeur dans cet avis au public fussent les seules qui l'avaient fait agir. Mais il en était une autre, très importante celle-là, qui faisait agir l'imprimeur.

Jusqu'à la Révolution, les imprimeurs d'Auxerre et de Sens avaient pu conserver leur privilège et leur monopole. Mais avec les idées de liberté vint immédiatement la pensée de créer des imprimeries destinées à publier les nombreux écrits suggérés par les événements. Jusqu'ici il n'y



avait eu que deux ateliers d'imprimerie autorisés dans notre contrée, l'un à Sens, l'autre à Auxerre. Au mois de mai 1790, deux des meilleurs et des plus anciens ouvriers de Fournier, Aubry et Baillif, le quittaient, l'un pour aller fonder à Avallon un nouvel atelier typographique, l'autre pour créer à Auxerre même une seconde imprimerie en concurrence avec la première.

D'autres établissements devaient surgir bientôt dans les districts de Joigny, Tonnerre, Saint-Fargeau et Saint-Florentin avec des chances diverses de réussite. Mais à Auxerre, chef-lieu du département, la nouvelle imprimerie ne devait point chômer et Fournier craignant la concurrence se dépêchait d'abaisser ses prix. Nous verrons bientôt Baillif, de son côté, imprimer une feuille rivale sous le titre de *Postillon du département de l'Yonne* et nous retracerons les péripéties amusantes de l'existence de ce périodique.

Fournier, du reste, ne s'endormait pas et comprenant l'insuffisance des Affiches d'Auxerre pour la politique et les affaires locales, il fondait, au mois de février, avec Lapie de la Fage, un nouvel organe

Afin de ne pas interrompre notre bibliographie chronologique, nous reprenons tout ce qui a paru à Auxerre en janvier et renvoyons à la fin de ce mois ce que nous savons sur la nouvelle feuille.



246. — Offrande de la ville d'Auxerre à la patrie. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des habitans de la ville et fauxbourgs d'Auxerre, tenue à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville le samedi 2 janvier 1790. Auxerre, L. Fournier, In-4°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série XXV, 89).

247. — Auxerre, le.... janvier 1790. Signé : Les officiers municipaux et membres du comité. In-4°, 4 p. s. l. (Auxerre). — (M).

Circulaire aux municipalités voisines pour les avertir de la continuation de l'octroi du sel à raison de 24 sols par minot perçu par la ville d'Auxerre depuis 1783, afin de la mettre en état de subvenir à ses charges multipliées, « entre autres à l'entretien de l'auditoire et des prisons, à celui du collége où l'instruction est gratuite et où la jeunesse de tous les environs est admise et auquel la ville d'Auxerre abandonne un revenu patrimonial de 3.000 livres par an pour contribuer aux appointements des

professeurs ; enfin à celui de l'Hôtel-Dieu, fondé et soutenu journellement par cette ville et dans lequel les pauvres malades et les enfants abandonnés de tous les pays voisins sont reçus sans distinction. »

248. — Décret de l'Assemblée nationale concernant la constitution des assemblées représentatives et des assemblées administratives. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 62 p. — (M).

Cette pièce comprend les décrets des 22 décembre 1789 et 15 janvier 1790.

249. — Mémoire pour la ville de Toucy sur la formation d'un chef-lieu de district à établir en cette ville. Paris, Demonville, 1790, In-4°, 6 p. — (M).

250. — Itératives et respectueuses représentations de la ville de Toucy à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale. Signé : Julliard, trésorier, curé de Toucy, député suppléant ; Lallemant, seigneur de Champeaux, député extraordinaire de la ville de Toucy. Paris, imp. Demonville, 1790. In-4°, 11 p. — (M).

251. — Mandement de MM. les vicaires généraux du diocèse d'Auxerre pour la permission de manger des œufs pendant le carême de la présente année 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).



252. — Municipalité de la ville d'Auxerre. Extrait du registre des délibérations du corps municipal et comité de la ville d'Auxerre. Du 21 janvier 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 93).

Arrêté concernant les élections qui doivent avoir lieu le 3 février, en vertu du décret du 14 décembre 1789.

253. — Procès-verbal de la division du département de l'Auxerrois, 26 janvier 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 41 p. — (M).



Au milieu du titre, fleuron aux armes de la ville d'Auxerre.

Sur un exemplaire de la collection Lorin, exemplaire ayant appartenu à Joux, bibliophile auxerrois, alors employé du département, on trouve plusieurs notes manuscrites, notamment des renseignements sur ce que devint alors l'original manuscrit de la carte de l'Yonne annexé au procès-verbal.



254. — Breve sanctæ Autissiodorensis ecclesiæ pro anno MDCCXC. Autissiodori, apud. L. Fournier. In-12, 62 p. — (M).

255. — Discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790. S. l. (Auxerre). In-8°, 16 p. — (L. 3e série XLV, 147).

256. — Chronique auxerroise et sénonoise ou journal du département de l'Yonne. Impartialité, honnêteté, vérité. In-8°, 318 p. 39 nos au moins ont paru. Chaque numéro était signé du rédacteur Lapie de Lafage. — (Nav.)

Ce périodique, très rare à rencontrer, s'imprimait chez L. Fournier. Le premier numéro est daté du 8 février 1790. Il nous a été impossible, jusqu'ici, d'en trouver une collection complète. M. Ribière, dans son histoire de l'imprimerie auxerroise, en signale trente-et-un numéros qui se trouvaient dans la bibliothèque de l'abbé Duru. Cette bibliothèque ayant été léguée à l'établissement des prêtres de Pontigny, nous y avons vainement cherché cette collection qui nous aurait donné les premiers numéros d'un journal bien intéressant pour l'histoire politique du département de l'Yonne. On y trouve jour par jour une analyse des faits qui s'y passent et le rédacteur discute avec modération les actes de la nouvelle administration. M. Navarre possède les dix-neuf derniers numéros, lesquels proviennent de la bibliothèque Tarbé, et s'arrêtent au

18 novembre. Nous en avons découvert quelques autres, mais nous n'avons en définitive rien de complet.

Nous avons retrouvé, dans les Affiches de Sens, le prospectus de la Chronique auxerroise et sénonoise. Nous le citons sans y rien changer : « Cet ouvrage, spécialement consacré à l'administration du département de l'Yonne, traite aussi les grands objets de la législation. Au moment où ce département et ses districts se mettent en activité, il importe aux citoyens d'être instruits des décisions qui seront portées dans les différentes administrations. Ils les trouveront dans ce journal, où l'on se permettra des discussions mesurées et impartiales.

« Les municipalités surtout ont le plus grand intérêt de savoir ce qui se passe au département et dans les districts. Ils l'apprendront dans ce journal, où tous les objets qui concerneront les différentes municipalités seront toujours traités avec étendue.

« On peut souscrire pour 12 ou 24 numéros. Le prix de la souscription pour 12 numéros est de 4 l. 16 s. et de 9 l. pour 24 numéros rendus franco de port par la poste ».

Le programme était bien établi, comme on le voit, et le journal aurait dû réussir. Mais la discussion des actes de l'administration était chose si nouvelle qu'elle ne devait point plaire à tout le monde. Puis le rédacteur défendait peut-être les principes monarchiques avec trop d'ardeur dans un département dont la majorité des citoyens avait adopté toutes les conséquences de la Révolution avec enthousiasme. Aussi voyons-nous le journal changer de nom et de lieu d'impression en 1791. Peut-être même a-t-il été interrompu après le 18 novembre. Ce qui nous ferait pencher pour cette opinion, c'est qu'à la suite du numéro 39 du recueil Navarre se trouve un prospectus de 16 pages in-8° pour un nouveau journal intitulé : *Chronique de France*. Au-dessous du titre ci-dessus, on lit : « Cet ouvrage, rédigé depuis un an sous le titre de *Chronique auxerroise et sénonoise*, paroîtra, à compter du 1er janvier 1791, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, sous le titre de : *Chronique de France*. Chaque numéro sera composé de 16 pages in-8°, beau papier, beau caractère. La partie typographique sera soignée attentivement. »

D'après ce spécimen, on voit que le rédacteur, tout en conservant les nouvelles locales de l'Yonne, tient à donner des nouvelles de toute la France et à se généraliser. De plus, Lapie de Lafage a élu à cette époque son domicile à Paris et s'est déclaré le défenseur de la monarchie. Une société nouvelle, la *Société des Amis de la constitution monarchique*, vient de se fonder pour combattre les doctrines du club déjà puissant des Jacobins. Lapie de Lafage en publie le programme et il signe résolument : Lapie de Lafage, membre de la Société des Amis de la constitution monarchique. Paris, le 30 décembre 1790.

A la suite du prospectus de la *Chronique de France* se trouvent les trois premiers numéros de ce journal, tous les trois signés de leur rédacteur et imprimés à Paris, chez Jacob, rue Saint-Jacques. Nous n'avons pu savoir si le journal a continué à paraître ou s'il a été interrompu et pourquoi. La bibliothèque de l'Arsenal si riche en documents de cette nature

et la bibliothèque de la ville de Paris, ne possèdent aucun numéro de cette feuille.

Quant à Lapie de Lafage, d'abord simple avocat et propriétaire-cultivateur auprès de Villeneuve-le-Roy, il joue un certain rôle politique à Sens et à Villeneuve jusqu'au moment où il se transforme en journaliste. Il serait intéressant de suivre son existence à Paris pendant la Révolution. Mais ce n'est point ici le lieu d'entreprendre une telle étude. Nous ne pouvons que déplorer la disparition d'Auxerre, en 1791, d'un journal qui nous donnerait aujourd'hui tant d'éclaircissements sur les faits d'administration locale.



257. — Discours de clôture prononcé par M. Paradis, avocat, président de la section de Notre-Dame-la-d'Hors, le dimanche 28 février 1790 (après l'élection du corps administratif). Imprimé sur la demande des citoyens de cette section. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y., 2e série X, 63.)

258. — Discours prononcé par M. Villetard de Vincelles, maire d'Auxerre à Messieurs de la commune le 28 février 1790, au moment de la prestation du serment de MM. les officiers municipaux. Auxerre, L. Fournier, imprimeur du Roi, 1790. In-8°, 4 p. — (M).

259. — Culte public en langue française. Adressé à l'Assemblée nationale par M. Carré, curé de Sainte-Pallaye, département d'Auxerre. 1er mars 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 35 p. — (M).

260. — Lettres-patentes du 4 mars 1790 rendues sur le décret de l'Assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790. Paris, N.-H. Nyon, imprimeur du Parlement, 1790. In-4°, 22 p. — (M).

On lit dans cette pièce le texte de la nouvelle organisation départementale : « Département de l'Yonne. L'assemblée de ce département se tiendra dans la ville d'Auxerre. Il est divisé en sept districts dont les chefs-lieux sont :

« Auxerre ;

« Sens, Joigny, Saint-Florentin (*sic*) (pour Saint-Fargeau) ;

« Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin (*sic*).

« L'assemblée de département délibérera si le chef-lieu de district

désigné à Saint-Florentin ne seroit pas plus convenablement placé à Villeneuve-le-Roy. »

261. — (Arrêté relatif à l'organisation des assemblées primaires et administratives du département). (Signé): Le chevalier Grand, Gillet et Robinet de Pontagny, commissaires du Roy. 16 mars 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 7 p. (Sc. Y, 1re série, XXV, p. 117).

262. — Discours prononcé par M. le chevalier Grand, commissaire du Roi, à l'ouverture de l'assemblée du département de l'Yonne, le lundi 12 avril 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 117).

263. — Discours prononcé par M. Laureau à la première séance du département de l'Yonne. (Auxerre), L. Fournier, 1790. In-8°, 5 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 171).

264. — Décision du comité de constitution relative au septième district du département de l'Yonne. Certifié conforme à l'original par nous, commissaires du Roi. A Auxerre, ce 13 avril 1790. (Signé) : Le chevalier Grand, Robinet de Pontagny, Gillet. Par ordonnance, Boullard, secrétaire. In-4°, 1 p. S. l. (Auxerre). — (M).



265. — Discours prononcé à l'assemblée de MM. les électeurs du département de l'Yonne par M. Boileau d'Ausson, électeur du canton d'Avallon, et imprimé sur la demande de toute l'assemblée. Le 17 avril 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 10 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 189).

266. — Improviste prononcé dans la séance du samedi matin 17 avril 1790 par M. Salgues, professeur d'éloquence au collége de Sens. Auxerre, L. Fournier 1790. In-8°, 2 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 19).

267. — Déclaration de M. de Chamon qui désavoue un libelle répandu dans les villes d'Auxerre et Tonnerre contre M. Jacquesson de Vauvignol. Du 18 avril 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

268. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale portant qu'en cas de vacance de titre de bénéfice-cure

dans les églises paroissiales où il y en a plusieurs, il sera sursis à toute nomination. Données à Paris, le 21 avril 1790. Dijon, imp. J.-B. Capel, 1790. Affiche. — (M).

269. — Discours adressé par M. Dambreville, curé d'Airy et électeur à l'assemblée de MM. les électeurs du département de l'Yonne, le 23 avril 1790, en faveur des incendiés de sa paroisse et imprimé sur la demande de toute l'assemblée. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 165).

270. — Adresse de l'Assemblée nationale aux Français pour les instruire de ses opérations et les prémunir contre les mauvaises interprétations de ses décrets. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, VI, 92).

271. — (Circulaire pour la formation du pacte fédératif). (Signé) : Les officiers et soldats citoyens de la garde nationale d'Auxerre. 3 mai 1790. In-4°, 3 p. S. l. — (Sc. Y, 1re série, XXV, 127).

272. — Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant la ci-devant province de Bourgogne et pays adjacens, faite sous les murs de Dijon, le 18 mai 1790. Dijon, Causse, 1790 In-8°, 85 p. — (M).

273. — Discours prononcé le lundi 31 mai 1790 dans la cathédrale de la ville d'Auxerre par M. le comte de Gouy, député à l'Assemblée nationale et commandant de la garde nationale de Villeneuve-la-Guyard, à l'occasion de la confédération de toutes les gardes nationales du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 14 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 125).

274. — L'aristocratie vaincue, suivie d'un précis de ce qui s'est passé à Auxerre le jour du pacte fédératif entre les milices nationales du département de l'Yonne, par M. Aubry, soldat citoyen de la garde nationale auxerroise. A Auxerre, chez Mme François Fournier, libraire, MDCCXC. De l'imp. L. Fournier, imp. du département de l'Yonne. In-8°, 11 p. — (P).

Aubry était alors compagnon imprimeur chez Fournier qu'il devait quitter bientôt pour aller fonder une imprimerie à Avallon, où nous le retrouverons.

275. — Liste des noms et demeures de MM. les électeurs du département de l'Yonne pendant la tenue de leur assemblée à Auxerre. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 55 p. — Sc. Y, 2e série, XIX, 179).

276. — Noms et domiciles de MM. les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. S. d. (1790). In-4°, 4 p. — (M).

277. — Noms et demeures de MM. les administrateurs du département de l'Yonne pendant leur première assemblée, commencée

le 1er juin 1790. De l'imp. de L. Fournier, imp. du département de l'Yonne. In-8°, 7 p. — (Sc. Y., 1re série, XVIII, 814).

278. — Administrateurs du district d'Auxerre (Liste des). S. l. n. d. In-8°, 1 p. — (Sc. Y, 1re série, XVIII, 766).

279. — Discours prononcé le 2 juin par M. le président du district d'Auxerre à l'ouverture des séances du département de l'Yonne. S. d. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (P. D).

280. — Discours prononcé par M. Guénot, au nom de la municipalité d'Auxerre, à MM. les administrateurs du département de l'Yonne dans leur séance du 4 juin 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 6 p. — (P. D).

281. — Mot prononcé par M. Guénot, avocat, président de la section de Saint-Pierre-en-Vallée, à la clôture de l'Assemblée et dont elle a exigé l'impression. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (M).

282. — Discours prononcé par M. Campenon, procureur général, syndic du département de l'Yonne, dans la première séance de l'administration. Du 4 juin 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 141).

283. — Discours prononcé le dimanche 6 juin 1790 dans l'église de Coulanges-la-Vineuse par M. le commandant général de la garde nationale du canton, et par M. le maire de Coulanges, lors de la prestation du serment. (Le citoyen Cuffaulx, commandant). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. (Sc. Y, 1re série, IX, 225).

284. — Discours prononcé par M. Bourdois de Champfort, major de la garde nationale d'Auxerre, à MM. les administrateurs du département de l'Yonne, dans leur séance du 7 juin 1790. In-8°, 4 p. L. Fournier. — (P. D).

285. — Discours prononcé par M. d'Avigneau à l'assemblée de l'administration du département, lors de son élection à la place de président, dans la séance du 12 juin 1790. In-8°, 2 p. L. Fournier. — (P. D).

286. — Discours prononcé par M. Julien, curé de la paroisse de Saint-Loup d'Auxerre, un des quatre députés de MM. les curés de ladite ville, à la séance de l'administration du département de l'Yonne, et réponses diverses. Le 12 juin 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (P. D).

287. — Lettres-patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 13 du présent mois de juin, portant abolition des retraits de bourgeoisie, d'habitation et autres. 18 juin 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (B. Mignot).

288. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de



l'Yonne sur le paiement des impôts, notamment sur celui des Aydes. 18 juin 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (M.).

289. — District d'Auxerre. (Circulaire pour la confection du rôle des privilégiés pour les six derniers mois de l'année 1789). Auxerre, 24 juin 1790. S. l. In-f°, 3 p. — (Sc. Y, 1re série, XXIV, 253).

Avec les signatures autographes des administrateurs du district.

290. — Arrêtés de l'assemblée administrative du département de l'Yonne qui enjoignent aux municipalités du ressort de cesser toute correspondance avec les anciennes admiuistrations et de ne correspondre qu'avec les administrations de département et de district. Du 11 juin 1790 et du 23 juin. Collationné le 25 juin.... Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Cette pièce et les suivantes sont ornées en tête d'un bois gravé représentant un écusson soutenu par deux anges au milieu des nuages. Sur cet écusson les trois fleurs de lys sont cantonnées par ces mots : *Assemblée nationale. La Loi et le Roi.*



291. — Discours prononcé au Roi le 25 juin 1790 par MM. d'Avigneau, président du département de l'Yonne, et Bonnerot, administrateurs, députés extraordinaires près de Sa Majesté. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-8°, 2 p. — (Sc. Y, 2e série, XIX, 149).

292. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de l'Yonne concernant la suppression des litres et cordons qui existent tant en dehors qu'en dedans des églises et la conservation des édifices, statues, tombeaux et monuments. Du 25 juin 1790. Auxerre, 26 juin 1790. Signé : Foacier, secrétaire. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M). — Le même arrêté, affiche in-f°. — (Q).

293. — Adresse du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale dans la séance du 26 juin 1790. (Paris), imp. nationale. In-8°, 4 p. — (A. B. non cat. X, 3).

294. — Instruction adressée par ordre du Roi à l'assemblée du département de l'Yonne. (Au bas est écrit) : D'après les ordres du Roi, 27 juin 1790. Signé : Lambert. Paris, imp. royale, 1790. In-4°, 46 p. — (M).

295. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de de l'Yonne concernant les finances, les ateliers de charité et les ponts et chaussées. 28 juin 1790. A la fin : Auxerre, 29 juin 1790, Foacier, secrétaire. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

296. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de l'Yonne concernant le paiement de toutes les redevances seigneuriales, tant en nature qu'en argent, tant qu'elles ne seront pas prouvées représentatives de la main-morte réelle, personnelle ou mixte. Du 30 juin 1790. (Au-dessus, écusson aux fleurs de lys avec couronne et croix de Saint-Louis, le tout soutenu par deux palmes). (A la fin) : Signé sur la minute : Marie, président, et Foacier, secrétaire. Collationné conforme, le 2 juillet 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

297. — Les gardes nationales de Saint-Brice, Cravant, Vermanton, Noyers, Vézelay, Asquins, Lisle-sous-Montréal et Avalon à l'Assemblée nationale. Reconciliation des habitans des villes de Cravant et Vermanton qui, depuis deux cens ans vivoient les uns à l'égard des autres dans des dispositions continuellement hostiles. Histoire du vicomte de Mirabeau à Vermanton. Signé : Jacques Boilleau-Dauson, député à la Confédération générale. 3 juillet 1790. De l'imp. de Valleyre, rue de la Bouclerie (Paris). In-8°, 15 p. — (Nav. T. départ. de l'Yonne, III, 1).

298. — Arrêté de l'Assemblée administrative du département de l'Yonne portant réglement général pour la police intérieure de l'Assemblée. Imp. L. Fournier. In-4°.

Ce règlement fut adopté dans la séance du 2 juillet 1790.

299. — Arrêté de l'assemblée administrative du département de l'Yonne concernant la conservation des forêts, bois et arbres, et les poursuites à exercer contre les personnes qui les dévastent.

Du 5 juillet 1790. Collationné.... le 7 juillet. Signé : Foacier, secrétaire. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M.)

300. — Réponse du Roi au discours que lui a adressé M. de la Fayette au nom et à la tête des députations de toutes les gardes nationales du royaume, le 13 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (A. Y, série R., 1790-1800).

301. — Délibération du conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant le tabac. Du 13 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

302. — Discours prononcé par Dom Rosman, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et principal du collége royal militaire d'Auxerre, à la tête d'une députation de ce collége, dans la séance du directoire du département de l'Yonne du 20 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (B. Bernard d'Héry).

303. — Lettre de M. Necker au directoire et procureur général du département de l'Yonne concernant l'affranchissement des lettres relatives à la correspondance de l'administration. Paris le 19 juillet 1790. Luc dans la séance du directoire du département de l'Yonne qui, sur le réquisitoire de M. le procureur général syndic, en a ordonné la publicité par l'impression et l'envoi aux districts et municipalités, le 22 juillet 1790. (Signé) : Chardon, chef du secrétariat. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

304. — Arrêté de l'Assemblée administrative du département de l'Yonne qui fait défense de conduire les bestiaux dans les prés accoutumés à faire regain, si ce n'est au tems fixé par les coutumes. 23 juillet 1790. L. Fournier. In-4°.

305. — Délibération du directoire de l'administration générale du département de l'Yonne du 21 juillet 1790, le directoire extraordinairement assemblé. Signé sur la minute : Laureau, vice-président, et Chardon, chef du secrétariat. 23 juillet 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. (M).[1]

Arrêté contre les redevables des droits de tierce qui refusent de les payer sous prétexte qu'ils sont supprimés.

306. — Procès-verbal du dépôt de la bannière du département de l'Yonne fait par les gardes nationales dans la salle de l'administration de ce département. A Auxerre, le dimanche 25 juillet 1790. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-8°, 12 p. — (A. Y., série R. 1790 à l'an VIII).

307. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale portant que tous les délits de chasse commis dans les lieux réservés pour les plaisirs du Roi doivent être poursuivis devant les juges ordinaires. 25 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M.).

308. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 4 juillet, relatif à la fourniture du sel à l'étranger. 26 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Nav. T. I, 288).

309. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 3 juillet 1790, relatif au rachat de cens des droits féodaux sur lesquels il avait été réservé de statuer sur les articles 9, 10 et 11 du décret du 3 mai dernier, et des Lettres-patentes du 9 dudit mois données à Saint-Cloud le 21 juillet 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault.)

310. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale pour la poursuite et la punition de ceux qui s'opposent, et particulièrement dans le département du Loiret, au payement des dixmes et des droits de Champart et autres droits, et pour la destruction des marques extérieures d'insurrection et de sédition. 5 août 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Nav.)

311. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la publication des décrets de l'Assemblée nationale et délibération de l'administration. Du 5 août 1790. Collationné.... 8 août 1790. Signé : Foacier, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 4 p. — (M).

Cet arrêté fut pris pour réagir contre le mauvais vouloir des curés de paroisse et leur inexactitude à lire en chaire les décrets de l'Assemblée nationale et les délibérations du département.

312. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant le travail gratuit des procureurs des communes, la destination et la perception des amendes dans les municipalités. Du 10 août 1790. Signé : Alexandre Marie, président, et Foacier, secrétaire. Collationné... 11 août 1790. L. Fournier. In-4°, 3 p. —(M).

313. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant la nomination de commissaires chargés de recevoir les plaintes et les réclamations au sujet des impositions. Du 17 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (M).

314. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la pêche. Du 10 août 1790. Signé : Laureau, vice-président et Foacier, secrétaire. Collationné... 13 août 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. – (M).

315. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale qui désigne les villes où seront placés les tribunaux de district. Du 23 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 18 p. — (Sc. Y.)

Décret qui désigne pour l'Yonne les villes d'Auxerre, Sens, Joigny, Saint-Fargeau, Avallon, Tonnerre et Saint-Florentin.



316. — Lettres-patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 6 août 1790 qui excepte les grandes masses de bois et forêts nationales de l'aliénation des biens nationaux. 23 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

317. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la confection et vérification des rôles supplétifs des six derniers mois de 1789 dans les municipalités qui dépendent de la ci-devant province de Bourgogne. Du 24 août 1790. Signé : Laureau, vice-président, et Foacier, secrétaire. Collationné... 26 août 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

318. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la réunion des municipalités aux chefs-lieux de canton pour remplir contradictoirement les tableaux dont le modèle a été envoyé par le comité de mendicité de l'Assemblée nationale. Du 28 août 1790. Collationné... 31 août. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

319. — Loi provisoire relative aux conseils du Roi. Donnée à Paris le 29 août 1790. S. l. (Auxerre). In-4°, 2 p. — (M).

320. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la conservation des bois. Du 31 août 1790. Signé : Alexandre Marie, président, et Foacier, secrétaire. Collationné.... 4 septembre 1790. Signé : Chardon, chef du secrétariat général. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

321. — Administration du département de l'Yonne. Extraits du procès-verbal de la séance du 31 août 1790 au soir, tenue par MM. les administrateurs du directoire du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (M).

Remise de la direction du collége à Dom Rosman et Dom Laporte.

322. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 29 janvier 1790, concernant les haras. 31 août 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

323. — Lettres-patentes du Roi qui subrogent à compter du 1er octobre prochain, J.-B. Mager à Jean-François Kalandrin, dans la perception des droits sur les cuirs tannés et apprêtés et pour les ouvrages de cuir apportés de l'étranger, sur les cuirs et peaux en verd à leur sortie du royaume et sur l'amidon et la poudre à poudrer venant de l'étranger. 1er septembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

324. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la mendicité. Du 4 septembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

325. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne



concernant les routes, ponts et chaussées et autres objets d'art et de construction. Du 11 septembre 1790. Collationné... 24 septembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

326. — Délibération du directoire du département de l'Yonne concernant les rôles supplétifs pour les six derniers mois 1789. Du 23 septembre 1790. Collationné.... 25 septembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

327. — Adresse des électeurs du district d'Auxerre à l'Assemblée nationale. Signé : Alexandre Marie, président, etc. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y, 1re série, IX, 269).

328. — Observations sommaires du district d'Auxerre concernant l'arrêté du Directoire du département de l'Yonne. Du 17 août 1790.

329. — Loi contenant des articles additionnels au décret du 3 mai 1790 concernant les droits féodaux rachetables. Donnée à Paris le 19 novembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault).

330. — Loi interprétative des articles XIX, XX, XXXVIII et XLII du décret du 3 mai 1790, concernant les droits féodaux rachetables. Donnée à Paris le 19 novembre 1790. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault).

331. — A MM. les administrateurs du département de l'Yonne. Signé : Sommet, procureur de la commune de Coulanges-la-Vineuse, Philippe Loury, procureur de la commune de Jussy, Truchon, procureur de la commune de Vincelles. 3 décembre 1790. Auxerre, imp. Baillif, 1790. In-4°, 8 p. — (M).

Protestation des municipalités de Coulanges, Jussy et Vincelles contre l'élection du sieur B. Loyer comme juge de paix.

Cette pièce est la première que nous ayons rencontrée avec le nom de Baillif comme imprimeur. Il est vrai qu'il n'avait pu mettre en marche ses presses qu'en août. Mais la rareté des imprimés sortis de l'imprimerie de Baillif en 1790 s'explique d'une autre façon. L. Fournier était en possession de la clientèle du département, des districts et de la municipalité auxerroise. Il y comptait non seulement des amis, mais un beau-frère qui devait devenir bientôt tout puissant parmi les promoteurs du mouvement révolutionnaire. Nicolas Maure avait en effet épousé en premières noces Marguerite Fournier, sœur de l'imprimeur ; en 1790, il faisait partie de la municipalité, et sans doute il se joignit à son beau-frère pour empêcher Baillif de s'installer et de se faire une clientèle. Ce n'est que le 1er août et après une résistance de trois mois, que la municipalité auxerroise se décide à autoriser le nouvel imprimeur à travailler, et nous allons voir que, dès son premier labeur important, on cherche à l'arrêter et dans tous les cas à le gêner considérablement. Mais aussi il devient l'imprimeur des mécontents, de ceux qui ont à adresser des plaintes ou des réclamations à

l'administration supérieure, et bientôt il prendra rang à son tour en devenant l'imprimeur en titre du Club patriotique d'Auxerre, ce qui lui donnera une grande force et presqu'une supériorité sur l'ancien imprimeur Fournier, car le club auxerrois, aussi avancé dans ses motions que le club des Jacobins de Paris, auquel il était affilié, était classé en 1793 et 1794 comme la plus révolutionnaire des assemblées populaires après le célèbre Club parisien.



332. — Le Postillon du département de l'Yonne, In-4°, 4 p. à 2 colonnes. L numéros et 196 pages. A la fin de chaque numéro, on lit : « On souscrit à Auxerre, chez Baillif, imprimeur, près la place des Fontaines, attenant l'hôtel de Malthe. Le prix de l'abonnement est de 2 livres par mois pour Auxerre et de 2 livres 8 sols franc de port pour ceux qui le recevront par la poste. »

Malgré son titre modeste, cette nouvelle feuille politique devait bientôt soulever des orages et échauffer la bile des membres de la municipalité auxerroise, excitée sans doute par Maure et son beau-frère Fournier, l'imprimeur, intéressé à susciter des ennuis à son concurrent. C'est un chapitre intéressant de l'histoire des débuts de la presse à Auxerre qui mériterait d'être narré plus au long, si l'on avait en mains toutes les pièces du procès. Nous allons toutefois raconter ici ce que nous savons actuellement.

M. Ribière, dans son histoire de l'imprimerie à Auxerre, cite la feuille de Baillif ; il n'a connu toutefois que six numéros de ce journal qui était consacré aux nouvelles de Paris et de l'étranger et principalement aux comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale. C'était donc une feuille rivale du *Journal national* imprimé chez Fournier.

Le *Postillon du département de l'Yonne*, tout en étant très libéral, avait des allures ultra-monarchiques, et il ne se gênait pas pour blâmer les actes de l'Assemblée lorsque l'occasion s'en présentait. Cela était d'autant plus facile que le rédacteur habitait Paris et ne signait point ses articles.

Le premier numéro de la feuille de Baillif avait paru le 1er octobre. Dès le 5, à la suite de la publication d'un supplément au nº 3, la municipalité auxerroise fit comparaître Baillif et le menaça de lui retirer l'autorisation d'imprimer, s'il continuait la publication d'une feuille hostile à l'Assemblée nationale.

Voici le texte de la délibération du mardi 5 octobre 1790 :

« Présents Messieurs.....

« Plusieurs de MM. ont apporté et mis sur le bureau les trois premiers numéros d'une feuille publique sous ce titre : *Le Postillon de l'Yonne*, et un supplément au 3e numéro ; lesdites feuilles imprimées en cette ville chez le sieur Baillif, imprimeur, et ont requis la compagnie de porter son attention sur cet ouvrage, qui leur paraît incendiaire et capable de soulever les peuples contre l'Assemblée nationale.

« Lecture faite desdites feuilles, ouï le procureur de la commune, et les opinions prises, il a été arrêté de mander à l'instant ledit sieur Baillif au bureau pour rendre compte dudit ouvrage.

« Ledit Baillif venu et interrogé a répondu que le rédacteur de cet ouvrage demeure à Paris, et que s'étant aperçu lui-même que ledit ouvrage était séditieux et dès lors dangereux, il s'était décidé à ne plus l'imprimer ; ce que la compagnie lui a même enjoint sous toutes peines qu'il appartiendra.

« Signé : Maure aîné, Edme Faurax, Duplessis, Guenot, Arnault, Seurrat, Girard, Carouge et Baillif. »

Le rédacteur parisien, un nommé Canquerie, sur lequel nous n'avons pu recueillir aucun renseignement, fut averti immédiatement par l'éditeur de ce qui se passait ; mais, au lieu de s'intimider, il écrivait aussitôt à Baillif de continuer l'impression sans crainte des suites que sa résistance pourrait avoir. Puis, pour narguer la municipalité tout en paraissant lui obéir, il changeait le titre du journal à chaque numéro.

No IV. *La feuille qui a perdu son titre, journal libre dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.*

No V. *La feuille qui cherche un titre, journal libre, etc.*

No VI. *La feuille qui réclame ses droits. A tous les citoyens du département de l'Yonne.*

Arrêtons nous un instant à ce numéro, car il contient la protestation du rédacteur en même temps qu'une lettre adressée à la municipalité, lettre courageuse où l'auteur déclare qu'il résistera jusqu'au bout, au nom du droit et de la liberté méconnus. Nous citons textuellement ces pièces intéressantes :

« Aux souscripteurs : Pendant que je m'empresse à donner à mon ouvrage toute l'importance dont il est susceptible, j'apprends qu'il est dénoncé par la municipalité d'Auxerre comme *incendiaire et capable de soulever les citoyens*, et que défenses ont été faites à mon imprimeur de le distribuer ; comme je suis membre du Souverain, je réclame contre les violations d'un droit qui m'appartient et auquel j'ai consenti par l'organe de mes délégués ; et je soutiens que personne n'a le droit de m'empêcher de penser, d'écrire mes pensées, de les communiquer toutes fois qu'elles ne troubleront pas l'ordre public.

« En conséquence, je préviens mes souscripteurs que jusqu'à ce que, par un jugement légal, il m'ait été fait défense d'entretenir ma correspondance avec eux, je remplirai mes engagements. Ils recevront sous peu les deux numéros qui précèdent celui-ci. »



Cette pièce était accompagnée de la lettre suivante imprimée à la suite :

Lettre de l'auteur de ce journal à MM. les officiers municipaux de la ville d'Auxerre.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Déclaration des droits, etc., art. XI, accepté par le Roi, le 5 octobre 1789.

« Messieurs, mon imprimeur m'écrit que vous lui avez défendu de ne plus imprimer mon Journal, qu'il a essuyé des mortifications de votre part et que vous lui avez fait signer cette défense.

« Je ne vous le dissimulerai point, je n'ai pas peu été surpris de cet acte d'autorité. *Les trois numéros qui ont paru et la lettre venant de Rouen vous ont semblé incendiaires et capables de soulever les citoyens*, m'écrit-il ; j'oserai vous demander, Messieurs, que vous désigniez les endroits qui vous paroissent tels, afin que je les désavoue si vraiment ils sont déclarés tels ; si les faits que j'ai cités sont faux ou apocryphes, je me rétracterai avec empressement. Il est de votre justice, Messieurs, de motiver les raisons qui vous engagent à proscrire un ouvrage consenti par nombre de citoyens honnêtes de votre ville. Placés pour veiller à ce que des fanatiques, dont le nombre n'est que trop grand, ne sèment parmi le peuple des idées de haîne, de discorde, ennemis de la paix et de la tranquillité, vous avez le droit de déclarer *infâmes*, *incendiaires* des écrits qui tendroient à le soulever et à le faire sortir de cet état paisible où le tient votre administration ; vous pouvez même infliger le châtiment porté par la loi à l'audacieux qui troubleroit son repos si nécessaire ; mais vous n'avez pas pu dire à celui que vous rangez aujourd'hui parmi les *incendiaires* : *Nous te défendons d'écrire à l'avenir, de faire imprimer tes pensées, de les communiquer* ; l'ancien régime ne l'eût pas osé. Organes de la loi, soyez impassibles comme elle, ne frappez que par elle et ne punissez jamais au-delà.

« C'est au nom de la liberté, que vous avez juré de maintenir, que je réclame un de mes plus beaux droits, la liberté d'écrire, d'imprimer, sauf à moi à répondre de l'abus *que j'en ferai lorsque la loi en aura déterminé les cas*. Ils ne le sont pas encore, malheureusement ; combien auroient-ils prévenu d'excès auxquels cette classe d'hommes, dont le crime et l'audace tiennent lieu de talens, ont provoqué le peuple en se couvrant du nom de *son ami*. Nos législateurs n'ont pas voulu prendre sur eux de les punir ; la loi était muette, ils n'ont pas osé prononcer ; et vous, Messieurs, vous prétendez paralyser non seulement mes opinions écrites, mais encore celles que je pourrois mettre au jour.

« Quant à ces dernières, je vous le répète, vous n'en avez pas le droit ; plus d'une fois notre municipalité a sévi contre ces écrivains qui n'ont que le génie des forfaits ; elle les a entendus, a proscrit les feuilles qui contenoient des maximes impies, les a même amendés, et ses fonctions se sont



bornées là. Et moi, Messieurs, qui n'ai commis d'autre crime, puisque c'en est un aujourd'hui, que d'avoir dit la vérité que je m'honore de chérir, d'avoir présenté les faits tels qu'ils se sont passés, d'avoir témoigné de l'horreur pour la violation des propriétés, pour les massacres, les régicides, dont je vouerai, jusque sur le bord de ma tombe, les auteurs à l'exécration publique ; j'aime la paix, j'aime mon Roi, et un gouvernement monarchique a toujours été le vœu de tous les vrais Français ; moi qui ai livré à l'impression une lettre à laquelle je n'ai jamais cru et qui étoit répandue dans Paris, que tous les journaux ont publiée, dont les suites m'auroient glacé d'effroi, ennemi des troubles auxquels l'exécution d'un tel projet auroit donné lieu ; moi qui aime ma patrie, dont je voudrois supporter seul les malheurs qui l'accablent, vous prétendez me forcer au silence. Je vous le demande, Messieurs, en vertu de l'article 8 de la déclaration des Droits de l'Homme, qui porte que *nul homme ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée;* je vous demande donc que vous me jugiez, que vous appliquiez la loi qui me condamne. Alors, souple devant elle, docile à ses organes, j'obéirai à l'instant. Mais jusque-là, il n'y a aucune puissance sur la terre qui m'empêchera *d'écrire, de communiquer mes pensées par toutes les voies que je croirai nécessaires*, pourvu que je ne porte pas atteinte à la loi que je respecte. C'est dans ces sentiments que je suis, Messieurs, votre etc...

« P.-S. — Je déclare que les trois numéros du *Postillon du département de l'Yonne* m'appartiennent, que j'en suis l'auteur, qu'ils ne contiennent que des faits vrais et dont j'attesterai l'authenticité par le témoignage de plusieurs honnêtes personnes, qu'ils sont tels que je les ai envoyés à mon imprimeur, à l'exception d'une faute d'impression, n° III, page 2, colonne 2, ligne 19, avant *accordé*, il faut lire *rien*, tel qu'il est dans le manuscrit et peut-être de quelques autres typographiques ; que mon imprimeur n'a pu, contre toutes les loix, avoir signé la défense qui lui a été faite d'imprimer pour moi, que moi seul suis coupable, que je dois seul porter la peine due à mon crime, si c'en est un, et qu'à l'avenir le manuscrit que j'enverrai sera signé, contresigné de moi, afin de pouvoir répondre en personne aux poursuites que l'on croira nécessaire de faire contre moi.

« Fait à Paris, ce 8 octobre. »

Comme on le voit, la municipalité auxerroise avait affaire à forte partie ; malgré son mauvais vouloir, elle dut reconnaître bientôt la liberté complète de la presse et le droit de Baillif d'imprimer telle feuille qui lui conviendrait.

« Mais en attendant que le calme fût rentré dans les esprits, le rédacteur continuait à braver ses persécuteurs ; plusieurs fois par semaine, les Auxerrois stupéfaits voyaient apparaître un journal nouveau éclos chez Baillif ou plutôt c'était la continuation du *Postillon* qui se faisait avec des titres différents, afin de se trouver en règle avec les exigences possibles de la municipalité. Nous avons pu mettre la main sur la collection du journal et nous donnons tous ces titres dans leur ordre, avec les allégorie et sentences qui les accompagnent.

N° VII. *Le Modeste*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

> Il est aisé, mais il est beau pourtant
> D'être modeste alors que l'on est grand.

N° VIII. *Le Prothée*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

> Saisi avec les bras d'Hercule,
> J'échappe par les ruses de Prothée.

Ici nouvel avis : *Aux souscripteurs.*

« Cette feuille, dont on a voulu empêcher la circulation, je ne sais par quelle fatalité, dans un moment où elle est si nécessaire, cette feuille paroitra comme à son ordinaire les lundi, mercredi, vendredi et dimanche; le retard qu'elle a éprouvé, par les chagrins qui ont failli entraîner notre perte ainsi que la sienne, nous oblige à solliciter aujourd'hui l'indulgence de nos lecteurs. Mais rassurés par le plus grand médecin de nos jours, M. Liberté, qui nous a tranquillisés sur notre état, ce docteur nous a permis de reprendre notre premier emploi en nous exhortant de ne point nous livrer aux grands excès, ce qui pourroit détruire notre constitution, que nos pareins et mareines ont juré pour nous de défendre et de maintenir; d'après l'avis du docteur et de la société, nous espérons donner à nos lecteurs de nouvelles preuves d'un zèle inaltérable. »

N° IX. *Le Rêveur*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

> S'ils veulent savoir ce que je fais,
> Dis-leur que tu m'as vu méditer sur des ruines.

N° X. *Le Rêveur*, journal libre, etc.

Donner aux hommes des loix fondées sur leurs affections, leurs passions et ne point les traiter comme des unités numériques, tel est le grand art des législateurs.

N° XI. *Le Spectateur*, journal libre, etc.

> Nous payerons, utiles spectateurs,
> Mais si la farce est mal représentée,
> Pour notre argent, nous rirons des acteurs.

N° XII. *L'Oracle*, journal libre, etc.

> Hostis habet muros : ruet alto a culmine Troja.

N° XIII. *Le Rebelle*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

N° XIV. *L'Unité*, journal libre, etc.

> Seigneurs, pour sauver Rome, il faut qu'elle s'unisse
> En la main *d'un bon chef* à qui tout obéisse.
>
> Corneille.

A la suite du compte-rendu de la séance de l'Assemblée du 21 octobre, le rédacteur du journal, parodiant un mot de Mirabeau, qui ressentait les

bouillons du patriotisme jusqu'à l'emportement, écrit les lignes suivantes : « *Mon aristocratie.* Et moi aussi *je ressens les bouillons de l'aristocratie jusqu'à l'emportement*, quand je vois le crime impuni ; je lis dans le journal de Marat ces phrases : « *Ce n'est pas leur retraite* (en parlant des ministres), *c'est leur tête qu'il vous faut, c'est celle de tous les ministériels de l'Assemblée, c'est celle de votre maire, de votre général, de presque tout l'état major, de la plupart de nos municipaux, de....* »

« Ma plume se refuse à tracer de pareils attentats. C'est alors qu'il est permis de dire qu'il y a du déshonneur de se nommer François, quand on laisse proférer de pareilles maximes. Voilà les vraies feuilles incendiaires, voilà la véritable cause de l'anéantissement du pouvoir exécutif. »

En écrivant ces lignes, le rédacteur parisien du journal auxerrois avait sans doute pour but de montrer à la municipalité que la feuille éditée par Baillif était bien inoffensive, si on la comparait aux publications de la capitale, aux élucubrations de Marat et consorts.

N° XV. *Le Prudent*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

A la suite du titre, le rédacteur a encore placé cette phrase sentencieuse : « Quand un arbre est couvert de chenilles, prend-on la cognée pour l'abattre par le pied ? On détruit les chenilles, on élague les branches inutiles et pour une mauvaise année on en a dix de bonnes. »

N° XVI. *Le Véridique*, journal libre, dédié à tous les citoyens du départtement de l'Yonne.

Ce titre est accompagné de cette pensée : « Si la grandeur et le courage furent jamais d'oser dire la vérité aux Rois, la grandeur et le courage sont désormais de la dire au Peuple ; et le Peuple et les Rois n'auront jamais de meilleurs amis que ceux qui oseront leur dire la vérité. »

N° XVII. *La Perspective*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

...Jacet ingens littore truncus
Avulsumque numeris caput et sine nomine corpus.

N° XVIII. *L'Ami de la Monarchie*, journal libre, dédié à tous les citoyens du département de l'Yonne.

Le pur sang des Bourbons est toujours adoré,
Tôt ou tard il faudra que de ce trône sacré
Les rameaux dispersés et courbés par l'orage,
Plus unis et plus beaux, soient notre unique ombrage.
VOLTAIRE, *Adelaïde Duguesclin.*

Les N°s XIX et suivants jusqu'au n° L et dernier continuent à prendre le titre de *L'Ami de la Monarchie*. Le rédacteur du journal renonçait à continuer la scie réjouissante qu'il avait organisée contre la municipalité, son ennemie. La paix était donc faite, et les partisans de Fournier et de Maure consentaient sans doute à supporter ce qu'ils ne pouvaient empêcher.

Nous ne savons si le journal de Baillif vécut bien longtemps. Le dernier

numéro de notre collection est le nº L et la correspondance parisienne s'arrête au 23 décembre.

Le journal finit là sans doute, si nous nous en rapportons à un dialogue politique dont nous parlerons à son lieu et place, lequel était dirigé contre le parti jacobin et qui se distribuait dans nos campagnes en 1797. Dans ce dialogue, entre un Jacobin et un cultivateur, on fait dire à ce dernier : « Des royalistes ! Il ne doit pas y en avoir plus que de chouans (dans le département de l'Yonne). Si j'ai bonne souvenance, Baillif ayant commencé d'imprimer un journal qu'on appelait l'*Ami de la Monarchie*, il n'a pu trouver un seul abonné et son journal a fait la culbute. Croyez-vous, s'il y avait eu des royalistes, qu'ils ne se seraient pas empressés de souscrire. »

L'*Ami de la Monarchie*, pas plus que la *Chronique auxerroise*, également monarchique, ne pouvaient réussir dans un pays qui répudiait de plus en plus l'ancien régime. Aussi les deux feuilles disparurent en même temps, à la fin de l'année de 1790.

333. — Portefeuille perdu. In-12. Nºs 1 à 4. Octobre 1790. Chaque numéro ne contient que trois pages de texte. — (Sc. Y, 2e série, V, 401).

Voici encore une publication qui, tout en étant moins curieuse et moins importante que la précédente, est encore une énigme à déchiffrer. Par ses caractères neufs et son papier, elle paraît sortir des presses de Baillif. Son rédacteur serait Soufflot de Mérey, alors procureur syndic du district d'Auxerre, et probablement le même qui avait été secrétaire du cardinal de Loménie lorsqu'il était principal ministre. Quel pouvait être le but de l'auteur de cette publication qui ne s'adressait qu'aux Auxerrois et à un petit nombre d'amis ?

Après avoir rappelé qu'il a habité Paris un certain temps, le rédacteur de ces fantaisies dit que, partagé entre ses devoirs et l'amitié, il vivra facilement à Auxerre. « Deux choses cependant manquent à mes habitudes : un *club* et une bibliothèque publique. »

Il ne faut pas donner au mot *club* un autre sens que celui qu'on lui attribuait alors. C'était un mot nouveau, récemment importé d'Angleterre, indiquant une réunion dans le même local de personnes associées pour la lecture en commun des journaux et brochures d'actualité. Nos cercles actuels correspondent exactement aux clubs de 1790 qui peu à peu absorbèrent la vie politique du pays et devinrent, dans chaque commune, le centre où se discutaient les affaires publiques. Au mois d'octobre 1790, aucun établissement de ce genre n'existait à Auxerre, et il était tout naturel qu'un Parisien nouvellement débarqué réclamât la formation d'une association dont il avait pu apprécier les avantages à Paris. Peut-être aussi une arrière pensée d'ambition, un besoin de faire connaître sa personnalité et de se lier avec les notables d'Auxerre entraient-ils dans la pensée de Soufflot de Mérey, lorsqu'il faisait la proposition de créer un club. Voici la description d'un club faite par le rédacteur dans son nº 2 : « Un club *à Paris* est un sallon de compagnie superbe où l'oisiveté et souvent la

nullité se rassemblent ; là chacun raisonne ou déraisonne à son gré, souvent même sans trouver des contradicteurs ; la finance et la guerre, le clergé et la marine, toutes les questions de droit public y sont traitées ; rarement on y discute et plus rarement encore l'opinion se fixe.

« Mais dans une ville de province, toutes ces sublimes questions y occupent peu ; on lit avec avidité les papiers publics ; chacun y applique ses réflexions ou suit pas à pas les événements du jour sans trop prévoir ni s'inquiéter sur l'avenir. Dans mon club, et je pense bien l'appeler ainsi puisque mon imagination l'enfante, je voudrais y voir souvent préparer les opérations des corps administratifs et plus particulièrement celles de la Municipalité, car en vain l'autorité voudroit neutraliser l'opinion publique, toujours elle gouvernera et toujours ses premiers esclaves seront ceux qui croiront en être les maîtres... »

Quant à la bibliothèque publique dont le rédacteur provoquait pour la première fois la formation, nous savons par lui qu'elle n'existait pas à Auxerre, mais il rappelait avec raison que l'expropriation de la riche bibliothèque du Chapitre et de celles des maisons religieuses rendaient cette création facile. Que ne l'a-t-on écouté à cette époque au lieu de laisser dilapider tous ces grands dépôts de livres dont le P. Laire put heureusement rassembler les débris plusieurs années après et constituer le noyau de notre bibliothèque actuelle !

Dans les deux derniers numéros, le rédacteur énumère les besoins de la ville d'Auxerre, « dont le revenu ne s'élève pas à 3,000 livres », et les améliorations à apporter. Nous ne le suivrons pas dans les vœux qu'il forme à propos des pompes à incendie, du collége, des bureaux du département et du district, etc., etc. Disons simplement qu'il est fâcheux que le *Portefeuille perdu* de Soufflot de Mérey n'ait pas été continué, car il nous eût appris bien des choses sur l'histoire auxerroise d'il y a un siècle.

334. — Discours prononcé à la clôture des séances de l'assemblée électorale du district d'Auxerre, après l'élection faite des juges de ce district, par M. Rubigny, avocat, l'un des électeurs. Octobre 1790.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite dans le journal de Baillif, chez lequel elle avait été imprimée.

335. — Proclamation du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale relatif à une protestation que la municipalité de Corbigny s'est permise contre un décret de l'Assemblée et portant que toutes les municipalités, districts et départements qui se permettront de suspendre directement ou indirectement l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi seront responsables de tous événements. 5 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

336. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne



concernant les revenus et charges des communautés. Du 12 octobre 1790. Signé : Laureau, vice-président, et Chardon, secrétaire. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).



337. — Lettres-patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1790, qui ordonne que les soumissions des municipalités pour l'acquisition des domaines nationaux renfermeront la désignation des objets et que les directoires de districts poursuivront la vente des biens compris dans les soumissions des municipalités que les particuliers se présenteront pour acquérir. 14 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (M).

338. — Instruction sur la manière d'exécuter les articles II, IV, V et VI des lettres-patentes du 21 septembre 1790 sur le décret de l'Assemblée nationale du 12 du même mois concernant l'ordre et la surveillance à observer pour la perception des droits et impositions indirects. 14 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. et 3 tableaux. — (M).

339. — Loi concernant les religieux, les religieuses et chanoinesses séculières et régulières. 14 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 20 p. — (M).

340. — Lettres-patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 9 octobre 1790, portant qu'il sera formé dans chacun des directoires de département un comité contentieux provisoire, lequel, jusqu'au moment où les juges de district seront en activité, connoîtra du contentieux de celles des impositions indirectes et autres parties du service et d'administration dont la connoissance étoit attribuée aux commissaires départis. 19 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 3 p. — (M).

341. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant les états à former par les municipalités des domaines nationaux. Du 17 octobre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 7 p. — (M).

Cette délibération est suivie d'une instruction spéciale.

342. — Proclamation du Roi portant que les rentrées dans les écoles publiques se feront cette année comme à l'ordinaire. 19 octobre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y, T. 1790 à l'an VIII).

343. — Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale contenant des articles additionnels sur l'ordre judiciaire. 19 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4° 7 p. — (M).

344. — Discours prononcé par M. l'abbé Marie (d'Avigneau), professeur d'éloquence au collége d'Auxerre, à l'ouverture des classes. Imp. L. Fournier. In-8°, 13 p. — (P).



345. — Loi sur l'administration des biens des monastères, notamment de ceux de l'abbaye de Cluny. Donnée à Saint-Cloud, le 23 octobre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

346. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne concernant la Contribution patriotique. Du 26 octobre 1790. Signé : A. Marie, président, Foacier, secrétaire. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

347. — Délibération du Directoire du département de l'Yonne relatif aux obstacles multipliés qu'éprouvent les collecteurs des impositions de 1790 de la part des fermiers entrants et sortants. 2 novembre 1790. In-4°.

348. — Loi sur la désignation des biens nationaux à vendre dès à présent; sur leur administration jusqu'à la vente; sur les créanciers particuliers des différentes maisons ; et sur l'indemnité de la dixme inféodée. 5 novembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 36 p. — (M).

Depuis l'installation du Directoire de l'Yonne, toutes les loix sont réimprimées à Auxerre en in-4° et en affiches in-f°. Il nous paraît inutile de citer à l'avenir toutes ces loix qui vont se multiplier par centaines et dont nous possédons une grande quantité formant la matière de nombreux volumes. On en retrouvera facilement le titre et le texte au *Bulletin des Loix* et nous ne les signalerons que lorsqu'elles offriront un intérêt particulier pour notre histoire locale ou qu'elles seront suivies d'arrêtés du Directoire de l'Yonne.

349. — Adresse de l'Assemblée administrative du département de l'Yonne réunie au Conseil général, aux municipalités et aux communes de ce département. (Suivie de l'extrait du registre des



délibérations du 6 novembre). Signé : Al. Marie, président, Foacier, secrétaire général. Imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

C'est une exhortation aux populations pour le rétablissement de l'ordre troublé par la disette et autres causes.

350. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant une protestation des soi-disant seigneurs de la Puisaye contre le décret de l'Assemblée nationale du 19 juin 1790, portant abolition de la noblesse héréditaire. Du 13 novembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

351. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne, concernant l'exécution du décret de la constitution civile du clergé. Du 13 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

352. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant la vente des domaines nationaux. Du 16 novembre 1790. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

353. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant la propriété des murs, fossés et remparts des villes. Du 16 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

354. — Loi relative au droit qu'ont les citoyens de former des sociétés libres. Donnée à Paris, le 19 novembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

355. — Proclamation pour l'inscription au registre civique de tout citoyen qui aura atteint l'âge de 21 ans. Fait à l'Hôtel commun le vendredi 19 novembre 1790 par nous commissaires soussignés (de l'assemblée primaire). Signé : Guinault, P. Seurrat, Ruyneau, Maure le jeune, Devercy et Camelin. Auxerre, L. Fournier, imprimeur de la ville. Placard in-f°. — (L. 2e série, XXX, 1).

356. — Copie de la lettre écrite par M. Lambert, contrôleur général des finances, à MM. du Directoire et procureur général syndic du département de l'Yonne. 25 novembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

357. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant les comptes des bureaux municipaux. Du 27 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p.— (M).

358. — Adresse de la garde nationale d'Auxerre à l'Assemblée nationale. 27 novembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série, XXV, 197).

359. — Administration du département de l'Yonne. Règlement pour la police des ateliers d'ouvriers employés aux travaux du

canal de Bourgogne. Du 30 novembre 1790. Sens, V. Tarbé et fils, imprimeurs du Roi, 1790. In-4°, 19 p. — (M).

360. — Loi qui ordonne que les fermiers des biens ci-devant, sujets à la dixme ecclésiastique ou inféodée, seront tenus d'en payer la valeur, suivant l'estimation amiable ou juridique. Donnée à Paris le 12 décembre 1790. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Mairie de Saint-Julien-du-Sault).

361. — Contribution foncière. Division du territoire en sections. Auxerre, le 15 décembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

362. — Délibération du Conseil général de l'administration du département de l'Yonne concernant les biens des fabriques et les bancs placés dans les églises. Du 18 décembre 1790. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

363. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Première enchère le 23 décembre 1790. Affiche. S. l. (Auxerre, Fournier). — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens de la ci-devant abbaye des Isles, de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et de l'abbaye de Crisenon.

364. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 8 janvier 1791. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. Affiche. (A. Y. Dom. nat. T. I).

Adjudication définitive des biens précédemment cités.

365. — Délibération du district d'Auxerre concernant la conservation des paroisses. 27 décembre 1790. S. l. (Auxerre, Fournier). In-4°. (A. Y. V. 1790 à l'an VIII).

366. — Extrait du registre des délibération du corps municipal d'Auxerre contenant division en 12 sections du territoire de la communauté. S. l. (Auxerre, Fournier). In-f°, 2 p. — (D).

367. — Municipalité d'Auxerre. Compte de 1790 rendu par M. J.-B. Nicolas Deschamps, trésorier de la municipalité, à MM. les officiers municipaux. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 20 p. — (Sc. Y.)

368. — Prospectus de l'établissement d'un club à Auxerre. (S. l. n. d. 1790 ?) In-8°, 6 p. — (Sc. Y., 1re série, IX, 385).

On lit à la fin cette mention : Le présent prospectus se trouve chez Madame François Fournier, libraire à Auxerre, rue de la Croix-de-Pierre.

Comme nous avons pu le constater plus haut en parlant du *Portefeuille perdu*, il n'existait point de club à Auxerre en octobre 1790. Le vœu exprimé par Soufflot de Mérey fut entendu par ses compatriotes, car il répondait à un besoin du moment. Aussi, quoique le prospectus pour l'établissement d'un club ne soit pas daté, nous n'hésitons pas à en placer l'impression en novembre ou au plus tard en décembre 1790. Le club, à peine formé, prit le nom de *Société des amis de la Constitution*, nom qu'il continua à porter en 1791 et 1792.

369. — Mémoire pour Charles-Henri-Gaspard-André de Massol, capitaine de cavalerie, demeurant à Collonges, près Nuits, defendeur, contre M. le procureur général, syndic du département de l'Yonne. Signé : De Massol. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 38 p. — (Sc. Y. 1re série, XX, 541).

370. — Mémoire pour les habitans de la paroisse et communauté de Trucy-sur-Yonne, appelans, contre le sieur de Maçolles, seigneur de ce lieu, intimé. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 20 p. — (M).

On trouve dans ce mémoire la généalogie de la famille de Massol.

371. — Adresse à l'Assemblée nationale par le père gardien des Capucins d'Auxerre, département de l'Yonne, et sa communauté. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 20 p. — (P).

M. Lorin possède la même pièce manuscrite (in-4°, 14 p.). Le P. Nicolas Hullen, gardien des Capucins d'Auxerre, demandait dans son adresse l'égalité de traitement pour tous les ordres religieux.

372. — Voyage de Vincelles ou lettre à mon ami par J. V., suivi de diverses pièces de vers. 1790. (Sans nom d'imprimeur). In-12, 34 p. (B. Ribière).

Cette épitre humoristique, en vers et en prose, est adressée à Deschamps, alors receveur de la ville d'Auxerre. Elle paraît la première production littéraire de Joseph Villetard, que nous verrons bientôt jouer un rôle politique dans notre département. (Cpr Bull. Soc. Sc. Y., année 1856, notice biographique sur J. Villetard). Le voyage de Vincelles a été réédité en 1850 avec quelques variantes par C. Gallot, imprimeur à Auxerre.

373. — Catéchisme ou instructions sur les principales vérités de la religion catholique. Réimprimé par l'ordre de Mgr l'évêque d'Auxerre pour être seul enseigné dans son diocèse. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-12, 90 p. — (M).



374. — Epitres, évangiles, leçons et oraisons de tous les dimanches et fêtes de l'année, suivant le missel d'Auxerre. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-18, 240 p. — (M).

375. — Proclamation. Octroi des inspecteurs aux boucheries.

Fait en conseil municipal, le 29 décembre 1790. Signé : E.-G. Villetard, maire, Maure aîné, Deluc, Marie, Arnauld, Duplessis, Dudésert, Guénot, Lecarruyer, Jodot, Housset, officiers municipaux ; Girard, procureur de la commune, et Faultrier, secrétaire-greffier. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

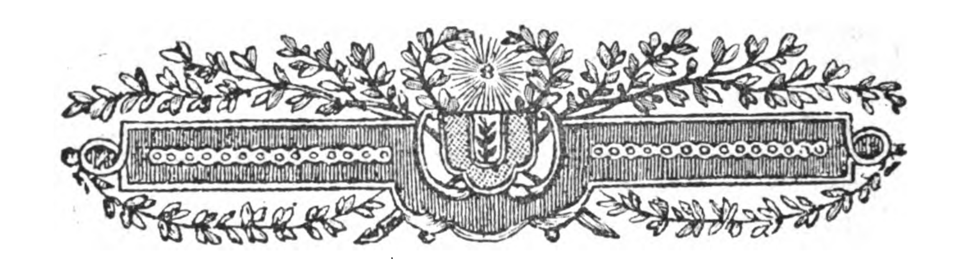
Avis de la municipalité avertissant que l'octroi de la viande a été adjugé à Jacques Defrance, boucher, moyennant 5,100 livres, outre les deux sous pour livre dus à la nation.

376. — Heures nouvelles contenant l'office de l'église pour toute l'année à l'usage du diocèse d'Auxerre. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-12, 480 p. — (M).

376 *bis*. — Mémoire à consulter et Consultation. (Jean-Jacques-Simon Boyer, marchand de bois à Auxerre, contre M. Pierre Frottier, commis des marchands de bois et l'un des 24 notables de la ville. Usurpation dans la rue.) Guilbert-Latour, avoc., Auxerre. L. Fournier, 1790. 15 p. in-4°. — (F. B. n. c. N° 1, N° 277).

376 *ter*. — Précis pour les Maîtres Barbiers-Perruquiers, Baigneurs et Etuvistes de la ville d'Auxerre, Appelans, Contre le sieur Jean *Dez*, intimé. 6 p. in-4°. M. Guilbert-Latour, avoc. M. Leclerc. procureur. Auxerre, L. Fournier, 1790. In-4°, 6 p. — (F. B. n. c. N° 1, N° 274).





AVALLON.

377. — Mémoire sur la nécessité du passage des courriers, postes et voitures publiques par la ville d'Avallon, département de l'Yonne. A Paris, le 12 janvier 1790. Signé : Le Grand, homme de loi, Edme Boilleau, procureur de la commune d'Avallon, Jean-Baptiste Boilleau, Jacques Boilleau, homme de loi, juge de paix. (Paris), V. Hérissant, 1790. In-4°, 14 p. et pièces justificatives, 23 p. — (M).

378. — Dernier mot des municipalités de Sauvigny, Lucy-le-Bois, Vassy et Cussy-les-Forges contre Avallon. (Paris). Société typographique de l'ancienne caserne du bataillon de Saint-Roch. In-4°, 4 p. — (A. T., VII, 447).

379. — Pièces justificatives. Députation de trois citoyens d'Avallon aux Etats de Bourgogne pour obtenir le passage des postes, diligences et voitures publiques par Avallon. V. Hérissant, imp. à Paris. In-4°, 24 p. (A. T., VII, 419).

380. — Discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale le 4 février 1790, etc. — Lettre d'envoi signée : Amelot, intendant de Bourgogne. Dijon, imp. Capel. in-4°, 8 p. — (D).

381. — Dénonciation contre le sieur Necker, premier ministre des finances, et contre le sieur Lambert, contrôleur général, remise au comité des rapports de l'Assemblée nationale. Signé : Morizot, avocat. S. l. (Paris), 1790. In-8°, 50 p. — (M).

20 mars, dit une note manuscrite de mon exemplaire.
Morizot, avocat, est originaire d'Avallon.

382. — Délibération de MM. les élus généraux des Etats de Bourgogne, du 20 juillet 1790. Dijon, imp. de Defay. In-4°, 8 p. — (M).

C'est le procès-verbal de la dernière séance des Etats de Bourgogne

remplacés par les Directoires de chaque département pour l'administration, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale.

383. — Procès-verbal de la confédération des gardes nationales des quatre départements formant la ci-devant province de Bourgogne. Dijon, imp. Causse, 1790. In-12. — (P).

384. — De l'année à jamais mémorable. Adresse des soldats de la garde nationale de France aux dames françoises. Rédigée par M. Boileau d'Auson, avocat, porte-drapeau de la garde nationale de la ville d'Avallon en Bourgogne. — Adresse des soldats nationaux de la ville d'Avallon à leurs concitoyennes. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-8°, 7 p. — (L. 3e série, VI, 100).

385. — Opinion de Mgr l'évêque d'Autun sur la vente des biens domaniaux. Du 13 juin 1790. — Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris imp. nationale. In-8°, 11 p. — (M).

386. — Arrêt du conseil d'Etat du Roi qui casse des délibérations prises par les municipalités de Marsangy, Tormancy, Angely et Buisson, concernant le payement des droits de Champart, Terrages et autres. Du 11 juillet 1790. Paris, imp. royale, 1790. In-4°, 7 p. — (M).

387. — Arrêt, etc. Rouen, imp. J.-J. Boullanger, 1790. In-4°, 8 p. — (P).

C'est le même arrêt, réimprimé à Rouen.

388. — Arrêt, etc. Paris, N.-H. Nyon, 1790. In-4°, 4 p. — (A. B. non catal. VII, 15).

Même arrêt, réimprimé à Paris et dans beaucoup d'endroits, à cause de son importance.

389. — Dénonciation au public d'une entreprise contre ses intérêts formée par la petite ville d'Avallon au département de l'Yonne. 30 décembre 1790. In-8°, 8 p. — (P).

390. — Pièces justificatives n° 1, 29 novembre 1789. Députation de trois citoyens d'Avallon aux Etats de Bourgogne pour obtenir le passage des postes, diligences et voitures publiques par Avallon. Extrait du registre des délibérations de la commune d'Avallon. (Paris), V. Hérissant, rue Notre-Dame, 1790. In-4°, 16 p. — (P).

391. — Discours sur la peine de mort, par Philibert Guéneau Montbeillard. Mis au jour par François Guéneau Montbeillard, son fils. A Semur, en Auxois, de l'imp. de Defay, 1790. In-8°, 37 p. — (M).

392. — Défenses de la ville d'Avallon prononcées au département de l'Yonne le 20 novembre 1790. In-4°, 27 p.

Cet ouvrage est mentionné dans le mémoire intitulé : l'*Intrigue déjouée* (voir au 31 janvier 1791). Il se vendait 1 livre 4 sols chez Aubry, imprimeur de la ville d'Avallon.

C'est la seule pièce que nous ayons à signaler en 1790 comme sortant des presses d'Aubry, qui venait de s'installer à Avallon.

Antoine Aubry, ouvrier imprimeur à Auxerre, chez Fournier, avait quitté l'atelier auxerrois en même temps que Baillif, que nous avons vu s'établir à Auxerre. Comme tout ce qui tient à l'histoire de l'imprimerie est intéressant à constater dans un travail de bibliographie, nous donnons ici la copie de plusieurs pièces inédites qui établissent que les débuts de l'imprimerie avallonnaise furent bien modestes. Le nouvel imprimeur ne possédait point les capitaux nécessaires à son installation et nous le voyons demander à la municipalité et au district de lui venir en aide. Cette circonstance explique comment on trouve très peu de pièces imprimées à Avallon en 1790. L'atelier d'Aubry ne fut sans doute organisé définitivement qu'à la fin de l'année, lorsqu'il eut trouvé les fonds indispensables que l'administration n'avait pu lui fournir entièrement.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'AVALLON POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN IMPRIMEUR. — *Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune d'Avallon.*

Ce jourd'hui 13 juin 1790, quatre heures de relevée, en la chambre du conseil de l'hôtel de ville d'Avallon, le Conseil général de la commune, assemblé par billets convocatoirs distribués à chacun des membres ainsi composés :

MM. Péloux, Caristie, Houdaille, Mansay, Millier, Velin, Thibaut et Marguerit, officiers municipaux, et le procureur de la commune ;

MM. Raudot, Tierçot, Brulay, Cortot, Simon, Morizot, Chanel, Maunoury, Boyer, Febvre, notables.

M. Caristie a dit : que la municipalité se trouvant chargée d'ouvrage, relativement au secrétariat qui est obligé d'employer des copistes pour la correspondance et le service du bureau, il a pensé que l'établissement d'un imprimeur en cette ville seroit très avantageux ; que le public en retireroit la plus grande utilité et d'ailleurs que l'administration du district étant fixée à Avallon, cet établissement seroit encore plus avantageux comme étant chargé d'une correspondance plus étendue, puisqu'elle communique avec toutes les municipalités et, en accélérant les communications, diminueroit beaucoup son travail ; qu'il est même intéressant que le district coopère à toutes les facilités possibles pour le succès de cet établissement ; que c'est dans ces vues d'utilité et de nécessité qu'il a cru devoir proposer au Conseil général, si dans le cas où il adopteroit ledit établissement, il seroit dans l'intention d'avancer au sujet qui se présente une somme de quatre mille livres qu'il demande pour monter son imprimerie avec soumission qu'il feroit d'en payer les intérêts à cinq pour cent sans retenue jusqu'au remboursement dans le temps convenu, à la sûreté de laquelle somme il affecteroit spécialement son imprimerie.

Et a observé ledit sieur Caristie que les administrateurs du district de cette ville, instruits des intentions de la municipalité, sont disposés à contribuer pour moitié aux avances demandées par l'imprimeur ; qu'il sait qu'ils sollicitent l'autorisation du département de l'Yonne pour parvenir à cet établissement, qu'il leur a parrut de la plus grande nécessité.



L'objet mis en délibération et le procureur de la commune entendu, lequel a été d'avis de l'établissement proposé et d'avancer les deniers aux conditions offertes.

Le Conseil général a arrêté unanimement qu'il sera établi une imprimerie en cette ville ; qu'il sera avancé à cet imprimeur la somme de quatre mille livres pour monter son imprimerie, à la charge d'en payer les intérêts à cinq pour cent, sans retenue jusqu'au remboursement qu'il s'obligera de faire par cinq cents livres d'année en année, dont le premier payement sera fait dans l'année du jour que la somme lui aura été complétée, les intérêts décroissant à mesure des remboursements ; et encore à la condition que les deniers nécessaires ne lui seront comptés que lorsque son imprimerie sera montée à Avallon et en par lui justifiant que les deniers à lui prêtés auront été employés à l'acquisition de l'imprimerie, si mieux n'aime la municipalité payer elle-même à l'acquit de l'imprimeur ladite somme de quatre mille livres aux ouvriers et marchands auprès desquels il aura fait la dite acquisition ; en conséquence tous les ustensiles et outils de la dite imprimerie formeront le gage spécial de la somme cy dessus et intérêts et ne pourra le dit imprimeur s'en dire le vrai propriétaire qu'après l'entier acquittement.

A arrêté pareillement que MM. les administrateurs du district d'Avallon seront invités d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir tant pour seconder le succès de cet établissement que pour contribuer pour moitié aux avances cy dessus, à l'effet de quoi le présent arrêté leur sera communiqué.

Et cependant le présent arrêté n'aura son effet qu'après qu'il aura été autorisé par l'administration du département de l'Yonne.

A l'instant s'est présenté le sieur Antoine Aubri, imprimeur demeurant à Auxerre, auquel lecture faite sur sa réquisition de l'arrêté cy dessus, a déclaré qu'il est disposé à remplir les vues du conseil général de la commune, s'il veut bien l'agréer.

Sur quoi le Conseil général ayant de nouveau délibéré et le procureur de la commune entendu, le sieur Aubri a été unanimement accepté pour tenir une imprimerie à Avallon aux conditions portées en notre arrêté et encore aux charges par lui de se conformer aux lois et réglemens concernant l'imprimerie et le dit sieur Aubri s'est soumis et obligé à la pleine et entière exécution de l'arrêté cy dessus, et sur les réquisitions du procureur de la commune, le dit sieur Aubri a promis de faire obliger dame Brigide Lebrun, son épouse, et leurs successeurs et ayant cause tous solidairement avec lui, et sous toutes ces renonciations à tous bénéfices de droit et de coutume au payement de la dite somme de quatre mille livres et intérêts et à l'exécution des clauses et conditions cy dessus prescrites, et s'est le dit sieur Aubri soussigné avec les membres du conseil général, le procureur de la commune et le secrétaire.

Le registre est signé : Febvre, Aubri, Houdaille, Simon, Maunoury de Bamar, Thibault, Cortot, Bruley, P. Mansey, Tierçot, Chanel, Morizot, Millier père, Boyer, Marguerit, Peloux, Caristie, Velin, Boilleau, Raudot et l'Ecorché, secrétaire.



A la suite on lit : Vu par nous, administrateurs du district d'Avallon, l'arrêté cy dessus de la municipalité de la ditte ville, nous sommes d'avis que l'établissement proposé est des plus avantageux pour la ditte municipalité et pour tout le district auquel il devient indispensable. Quant à l'invitation qui nous est faite d'y contribuer pour moitié, nous ne croyons pas devoir prendre un parti à cet égard ; pourquoi nous disons que le dit arrêté sera envoyé à MM. les administrateurs du département pour avoir leur décision. Fait à la séance de ce jourd'hui quatorze juin mil sept cent quatre-vingt-dix.

Et ont signé : Gaudot, président, Bussy, Vaulabelle, Vassal, Rémond, Thomassin, Mocquot, Baudenet, Guyard, Brisson, Lottin, Bourget, procureur syndic.

En note, sur la lettre d'envoi, on lit ces lignes, émanant sans doute d'un membre du Directoire :

« Cet établissement était très utile ; mais on ne pouvait pas autoriser une avance qui ne se concilie jamais avec les devoirs d'une administration. »

Il résulterait de cette note que si Aubry fut autorisé à s'établir à Avallon, il ne put toucher directement de la municipalité la totalité des 4,000 livres qu'on lui avait promis. Mais il trouva la somme ou un crédit suffisamment large, puisque ses presses fonctionnèrent de suite.

Du reste la délibération du Directoire est très explicite, elle indique les mesures qui furent prises. En voici un extrait :

Extrait du registre des délibérations de l'administration du département de l'Yonne (à Auxerre).

SÉANCE DU 16 JUIN 1790.

...MM. du bureau de l'administration générale ont fait rapport d'une délibération de la commune d'Avallon du 13 juin présent mois, concernant l'établissement d'une imprimerie dans cette ville en avançant sur les fonds de la municipalité la somme de deux mille livres pour huit années, en payant par l'imprimeur l'intérêt de cette somme au taux ordinaire, et invitation au district d'Avallon d'avancer encore deux mille livres nécessaires à cet établissement, proposition dont le district a déféré à l'administration du département. Après avoir entendu M. le procureur général syndic, l'assemblée départementale a homologué la présente délibération en ce qui concerne l'arrêté pris par le conseil général de la commune d'Avallon de faire l'avance à l'imprimeur d'une partie de la somme de quatre mille livres nécessaire pour former son établissement, sauf au conseil général de la commune pour completter la somme dont l'emploi a été arrêté par lui à aviser à d'autres moyens que ceux contenus en sa délibération, attendu qu'il n'y a encore aucuns fonds destinés à de nouveaux établissements d'utilité publique.

Il est probable que d'autres avantages furent encore concédés au nouvel imprimeur, afin d'encourager son établissement. M. Odobé, le dernier successeur d'Aubry, nous a appris que les ateliers étaient installés dans les bâtiments tenant à la tour de l'Horloge et appartenant à la

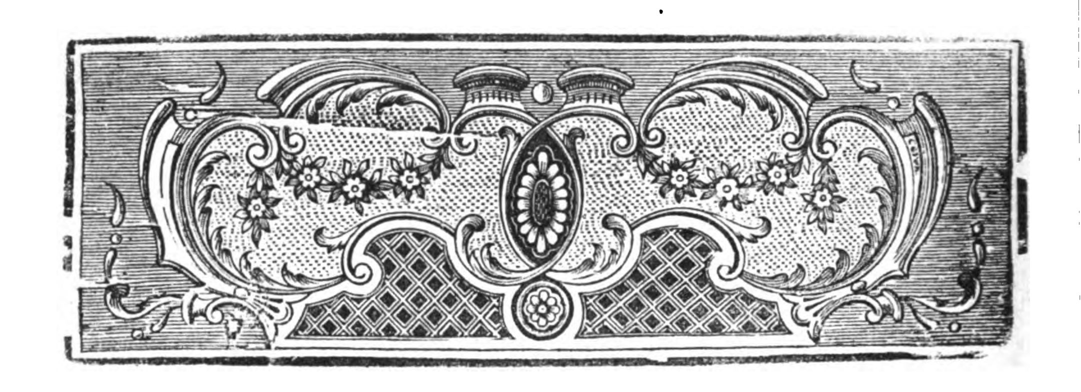
municipalité. Aujourd'hui encore le mot *Imprimerie* est très visible sur les murs. Ces bâtiments, libres à l'époque de la Révolution, lui avaient probablement été concédés gratuitement.

Le nouvel imprimeur a acheté sans doute un matériel et des caractères neufs; cependant il nous faut signaler un fait dont nous avons pu vérifier l'exactitude grâce à l'obligeant et affable M. Odobé, que nous ne saurions trop remercier en cette circonstance. Aubry s'est servi pour ses impressions de plusieurs bois gravés bien antérieurs à 1790, et ces bois existent encore en partie dans le matériel ancien de l'imprimerie avallonnaise, quoiqu'un incendie en ait détruit la plus grande partie, il y a 50 ans environ. Nous utiliserons ces bois dans le cours de ce travail, et peut-être cela aidera-t-il à découvrir la trace de quelque imprimeur nomade venu à Avallon au XVIIIe siècle et ayant cessé de travailler, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause. Dans ce système, Aubry aurait retrouvé une partie du matériel abandonné et l'aurait utilisé.



Une petite plaquette rencontrée par nous il y a quelque temps donne un corps à cette supposition. Cette pièce est un recueil populaire de prières pour détourner le tonnerre et les orages ; elle est ornée de trois bois anciens dont nous donnons ici un premier specimen et qui se trouvent encore aujourd'hui dans le matériel Odobé; et à la fin on lit : *A Avallon, de l'imprimerie de Victor*. Toutefois, une objection se présente, c'est que les caractères employés paraissent moins anciens, quoique le texte soit imprimé avec l'orthographe du XVIIIe siècle.

Dans ces conditions, nous nous abstenons de conclure ; peut-être cette plaquette n'a-t-elle été réimprimée seulement qu'en 1798, au moment de la renaissance du culte catholique. Dans ce cas, l'imprimeur, pour ne pas se compromettre, aurait caché son nom sous le pseudonyme de *Victor*. Jusqu'à plus amples découvertes il nous faut prudemment accepter cette version.



JOIGNY.

393. — Observations d'un administrateur du district de Joigny sur l'administration du district et la correspondance avec les municipalités qui en dépendent. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. — (M).

394. — Discours prononcé par Antoine-Joseph-André Sudaut, maire de la ville de Joigny, le 14 juillet 1790. V. Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 3 p. — (A. T., VII, 329).

395. — Rapport fait à l'Assemblée nationale sur les droits de péage, minage, hallage, étalonnage et autres semblables, le 4 mars 1790, par M. Gillet de la Jacqueminière, député de Montargis. Chez Baudoin, imp. de l'Assemblée nationale, 1790. In-8°, 21 p. — (A. T., XVI, 396).





SAINT-FARGEAU.

396. — Discours prononcé par M. L.-Z. Paultre, administrateur du département de l'Yonne, président de l'assemblée des électeurs réunis à Saint-Fargeau pour l'élection des juges du tribunal du district, avant la clôture de cette assemblée, le 28 septembre 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (P. D.)

397. — Mémoire pour les municipalités de Champignelle et de Villeneuve-les-Genêts contre les prétentions de celle de Mézille, district de Saint-Fargeau, département de l'Yonne. Signé : Coutan, curé, Marie, commissaire pour Villeneuve-les-Genêts ; Bertheau, procureur de la commune et commissaire pour Champignelles. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 8 p. — (M).

398. — Municipalité de Villeneuve-les-Genêts du département de l'Yonne. District de Saint-Fargeau. Mémoire explicatif des possessions et des prétentions des pauvres et de l'école de charité de la paroisse de Villeneuve-les-Genêts. Montargis, impr. de Cl. Lequatre, imprimeur du Roi et de Mgr le duc d'Orléans. In-4°, 12 p. — (M).





SAINT-FLORENTIN.

399. — Analyse de la discussion sur l'emplacement du septième district à Saint-Florentin ou à Villeneuve-le-Roy. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-4°, 7 p. — (Sc. Y, 1re série, XXIV, 257).

400. — Lettre au président de l'Assemblée nationale par les députés extraordinaires de la ville de Brienon-l'Archevêque. Paris, 23 août 1790. S. l. In-8°, 7 p. — (M).

Dénonciation contre M. Cernon, faisant fonctions de rapporteur du Comité de Constitution qui fit voter par l'Assemblée nationale que le tribunal du District serait fixé à Saint-Florentin et non à Brienon. Cette pièce est signée : Bezanger, maire (de Brienon); Mauroy, procureur-syndic; Saffroy et Ferrand, tous députés.

401. — Municipalité de Paris. Arrêtés du département des travaux publics et de celui des subsistances et approvisionnements à l'occasion des ateliers de charité destinés pour les canaux de Dieppe et de Bourgogne. Paris, Lottin, imp. In-8°, 18 p. — (M.)

Dans cette brochure la Municipalité parisienne répond à des plaintes des Dieppois qui se plaignent des ateliers parisiens envoyés pour la construction du canal de Dieppe.

« Des précautions semblables ont été prises et employées avec succès pour les 600 ouvriers envoyés en Bourgogne. Ils y ont été bien accueillis et y travaillent sans trouble et de concert avec les gens du pays; et les villes de Brienon et de Saint-Florentin n'ont accusé personne d'avoir employé *des moyens de la plus insigne perfidie.* »



SÉNONOIS ET GASTINOIS

402. — Rapport sur le décret général relatif aux Départemens du Royaume, fait au nom du Comité de Constitution, par M. Dupont, Député du Bailliage de Nemours, le 15 février 1790. Paris, impr. nationale, in-8°, 16 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, VII, 95).

403. — Adresse aux Électeurs du Département de Seine-et-Marne, par un citoyen patriote. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790. In-8°, 11 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 220).

Tarbé Sébastien-André (plus tard Tarbé des Sablons), quatrième fils de Hardouin Tarbé, imprimeur à Sens, s'installa comme imprimeur à Melun et prêta serment en cette qualité le 24 avril 1790, après examen, autorisation et arrêt du Conseil d'État en date du 8 mars, ainsi que l'exigeait la législation encore en vigueur. Nous mentionnerons ici quelques-unes des pièces sorties des presses de Sébastien Tarbé et recueillies par son frère, l'imprimeur sénonais.

404. — Adresse des Électeurs du Département de Seine-et-Marne, séant à Melun à l'Assemblée nationale. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790. In-8°, 9 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 233).

405. — Discours prononcé par M. Gibert, agriculteur à Saint-Jean, canton de Laferté-sous-Jouarre, en l'Assemblée des Électeurs du District de Meaux, pour l'élection des administrateurs du Département de Seine-et-Marne. Imprimé par ordre des Électeurs du District de Meaux. A Melun, chez Tarbé, impr., 1790. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 201).

406. — Liste des Membres composant le corps administratif du Département de Seine-et-Marne séant à Melun, 1790. A Melun, chez Tarbé, ... In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 267).

407. — Journal du Département de Seine-et-Marne et des cinq Districts qui en dépendent, Melun, Meaux, Provins, Nemours et Rosoy. Mai 1790. De l'impr. de Tarbé, à Melun. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 537).



Nous avons trouvé dans les Affiches de Sens, n° du 25 mai 1790, le prospectus du journal de Seine-et-Marne fondé par S. Tarbé. Cette pièce nous a paru assez intéressante pour être reproduite ici : « Ce journal qui commencera à paroître vers le 20 mai contiendra :

« 1° Tous les objets relatifs à l'administration intérieure de ce département et des districts; formation, sessions et travaux des Assemblées administratives; délibérations importantes des Municipalités; description topographique, politique des différentes villes, bourgs et villages; organisation des Milices nationales et Tribunaux judiciaires; évaluation et vente des biens ecclésiastiques ou du domaine; observations impartiales sur les opérations du Directoire du Département et des Districts et des Assemblées municipales; rapprochement et comparaison de ces opérations, avec celles des Départements et Districts et Municipalités limitrophes; interprétations et applications précises des Décrets de l'Assemblée nationale, lorsqu'ils concerneront spécialement le département de Seine-et-Marne ou quelques-unes de ses parties.

« 2° Un extrait des Papiers publics les plus sages, les plus véridiques et les plus impartiaux, rédigé dans les mêmes principes, et renfermant les précis des travaux de l'Assemblée nationale, les principaux actes du Pouvoir exécutif, et les nouvelles intéressantes, soit de la Capitale et des Provinces, soit des Pays étrangers.

« 3° Les biens à vendre ou à louer, effets perdus, avis, demandes particulières, prix courant des grains et du sel, indication des foires dans les différentes parties du Département. Nous y insérerons aussi l'extrait du tableau des hypothèques, quand le nouvel ordre judiciaire sera organisé.

« 4° Événements remarquables, cérémonies publiques, mutations importantes, notice nécrologique des personnes du Département qui se seront distinguées dans la carrière des lettres, des sciences ou du patriotisme.

« 5° Sous le titre de Mélanges, les découvertes en agriculture ou dans les Arts et les morceaux de politique, morale, poésie ou littérature, qui nous seront adressés par des personnes connues, lorsqu'ils seront à la fois neufs, intéressants et conformes au ton de sagesse qui règnera toujours dans ce journal.

Par le mot de *Sagesse* nous sommes loin d'entendre cette timidité servile, qui, sous l'ancien régime, enchaînoit l'opinion de tous les écrivains. Fidèles aux principes sur lesquels repose aujourd'hui la liberté Nationale, nous montrerons du courage, quand il s'agira de combattre des abus réels, de résister à l'oppression, de soutenir le bien du Peuple..... Mais nous n'imiterons pas ces folliculaires imprudents qui sèment à chaque instant l'effroi dans l'esprit des bons patriotes par le récit de faits extraordinaires et mensongers; notre style ne se fera jamais remarquer par une exagération dangereuse; nous ne déployerons pas la sainte fureur du patriotisme, quand rien ne nous paroîtra menacer la tranquillité publique; on a trop éprouvé dans ces derniers tems que sonner le tocsin, étoit un moyen sûr de faire naître des incendies.

« Toutes les parties que nous venons d'indiquer, ne seront pas traitées régulièrement à la fois dans chaque numéro, mais alternativement et suivant

que l'ordre des matières pourra le comporter. S'il nous étoit échappé, dans l'énumération que nous venons de faire, quelque objet qui put intéresser par la suite les habitans du Département de Seine-et-Marne, nous invitons nos souscripteurs à nous en faire part, nous nous empresserons de satisfaire aux désirs du plus grand nombre, en réformant ou étendant, s'il le faut, le plan de notre journal.

« Nous y annoncerons aussi le Livre nouveau dont les auteurs nous auront fait remettre un exemplaire, et nous nous chargerons de les procurer à ceux de nos souscripteurs qui nous en feront la demande.

« Ceux de MM. les souscripteurs qui voudroient s'établir correspondans ou coopérateurs du journal, sont priés de vouloir bien nous en prévenir incessamment, en indiquant la ville ou le canton qui fera spécialement l'objet de leur travail et la nature des observations ou extraits qu'ils seront dans le cas de fournir; notre intention étant d'établir des correspondans avec toutes les villes et cantons du Département. Nous invitons toutes les municipalités, milices nationales et corps administratifs, etc., à nous adresser, par voie affranchie, copie ou extraits de celles de leurs délibérations qu'ils désireront rendre publiques. »

408. — Adresse du Conseil de la commune de Chaumes aux onze paroisses composant, avec cette paroisse, le canton de Chaumes et réponse à cette adresse. 18 mai 1790. In-8°. 32 p. — Melun, S. A. Tarbé. impr. — (Nav. T. Dioc. Sens).

409. — Liste de MM. les Électeurs du Département de Seine-et-Marne, 25 mai 1790. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790, In-8°, 35 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 177).

410. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale de Seine-et-Marne par M. Dottevile, président d'âge, le lundi 24 mai 1790. In-8°, 3 p.

411. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale de Seine-et-Marne par M. de Vaublanc, élu président, le 25 mai 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 213).

412. — Tableau du Département de Seine-et-Marne et des cinq Districts qui en dépendent, avec leur division en cantons conformément au procès-verbal du Comité de Constitution. 26 mai 1790. A Melun, chez Tarbé, impr. du département, MDCCXC. In-8°, 100 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 77).

Avec l'instruction et diverses autres pièces.

413. — Procès-verbal des séances de l'Assemblée départementale réunie à Melun en mai-juin 1790 pour la fixation du siège de l'administration centrale de Seine-et-Marne. In-4°. (Nav. T. Dioc. Sens, II).

414. — Motion contre le chapitre de Notre-Dame de Paris, fait à l'Assemblée électorale du Département de Seine-et-Marne, séant à Melun; par Romain Pichounier, citoyen et curé d'Andrezel, Électeur du canton de Chaumes, le 27 mai 1790. Imprimé par ordre de

l'Assemblée électorale. A Melun, chez Tarbé. impr. In-8°, 12 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 309).

415. — Réponse à un libelle diffamatoire répandu dans l'Assemblée des Électeurs à Melun, par le sieur Pichounier, curé d'Andrezel, contre la communauté des habitans, les officiers municipaux et le sieur Le Sourt, maire de la ville de Chaumes. Melun, impr. Tarbé. In-8°, 16 p. (B. Leroy, à Melun).

416. — Motion faite dans l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, par M. Duguet, Électeur et cultivateur à Beaulieu, paroisse de Rumont, District de Nemours, canton de Beaumont, à l'ouverture de la séance du samedi matin 29 mai 1790, sur les moyens d'accélérer la nomination des administrateurs. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale, 1790. A Melun, chez Tarbé, impr. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 321).

417. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, le 29 mai 1790, séance du matin, par Denis Chevance, dit Gueritout, Electeur de la paroisse de Montgé, District de Meaux, canton de Dammartin. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale, 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 329).

418. — Mémoire du sieur Dufrayer, Électeur de la commune de Nangis, pour fixer dans cette commune le chef-lieu du Département. A Melun, chez Tarbé. In-4°. — (B. Leroy, à Melun).

419. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale du Département de Seine-et-Marne, séant à Melun, par M. Maillard de Chanteloux, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des logis des gardes du Roy, Électeur du canton de Bray-sur-Seine, District de Provins, élu membre de l'administration du Département, le 1er juin 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée électorale, 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 9 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 333).

420. — Discours prononcé pour l'ouverture de l'administration du District de Melun, le 23 juin 1790, par M. Beaunier, procureur-syndic. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé, imprimeur du Département et du District, 1790. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 345).

421. — Discours prononcé par M. Beaunier, procureur-syndic du District de Melun, à la réception de M. Riguet, procureur de la commune de Melun, le 27 juin 1790. Imprimé par ordre de la commune. A Melun, chez Tarbé, impr. du Département, 1790. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 351).

422. — Discours prononcé par M. Riguet, fils, avocat, à sa réception de procureur de la commune de Melun. Imprimé par ordre de la commune, le 27 juin 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 14 p. — (Nav. T, Dioc. Sens, II. 359).

423. — Députation du Corps municipal de Melun au District de cette ville et du District au Corps municipal, Juin 1790. A Melun, chez Tarbé, In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 275).

Discours par MM. Marillier, Riguet, Beaunier, Chamblain, Chalumeau.

424. — Lettre écrite par MM. composans le comité de Mendicité du Département de Seine-et-Marne à toutes les Municipalités de ce Département. Melun, 28 juin 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 373).

425. — Extrait des délibérations et arrêts de l'administration du District de Melun. Du 28 juin 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé, imprimeur du Département et du District, 1790. In-8°. 2 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 393).

426. — Lettre écrite à M. le Procureur général du Département de Seine-et-Marne. Melun, 28 juin 1790. Signé : Chalumeau, administrateur du District de Melun. (In-8°, 6 p.) — Réponse de M. Picault, procureur général syndic du Département (5 p.). Ensemble : 11 p. in-8°. A Melun, chez Tarbé, — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 381).

427. — Discours prononcé par M. Rozière, à l'Assemblée du Département de Seine-et-Marne, au nom de la Garde nationale de Melun, représentée par 13 Officiers et fusilliers, ayant à leur tête M. le commandant-général. Le Mardi 29 juin 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. — Réponse de M. le Président. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 407).

428. — Garde nationale melunoise. Avis du Comité de constitution du 29 juin 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 6 p. (Nav. T. Dioc. Sens, 395).

En tête de cette pièce, bois gravé, représentant l'écusson royal et les armes de la ville de Melun, accompagnés d'attributs guerriers.

429. — Discours prononcé à l'église paroissiale de Saint-Aspais le dimanche 4 juillet 1790, pour la bénédiction du Drapeau de la Garde nationale de la ville de Melun, par M. Dauphin, curé de Saint-Aspais, Aumônier de la Garde nationale. Imprimé par ordre de la commune. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 8 p. — (Nav. T. II, 433).

430. — Adresse des administrateurs du Département de Seine-et-Marne aux citoyens de la ville de Nismes. Juillet 1790. In-4°, 4 p. (A. T, VII, 67).

431. — Adresse des Administrateurs du Département de Seine-et-Marne aux administrateurs de tous les autres départements. Du 4 juillet 1790. In-4°, 3 p. Melun, impr. Tarbé, — (A. T. VII, 79).

432. — Adresse des administrateurs du Département de Seine-et-Marne aux communes de ce Département. Du 4 juillet 1790. Tarbé. impr. à Melun. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 73).

433. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Melun à celle de ... (On a laissé un espace en blanc afin de pouvoir remplir le nom de chaque Société à la main). A Melun, de l'impr. de Tarbé. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 303).

434. — Discours prononcé le Dimanche 4 juillet, en la maison commune de Melun, en retour de la bénédiction d'un drapeau, en présence de MM. les Officiers municipaux et de la Garde nationale de Melun, par M. l'abbé Métier, curé de Saint-Liesne et Officier municipal. Imprimé par ordre de la commune, 1790. A Melun, chez Tarbé, In-8°, 17 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 413).

435. — Discours prononcé par M. Sauvage, Électeur de Fontainebleau, dans l'Assemblée électorale des Gardes nationales du District de Melun, le 7 juillet 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II. 457).

436. — Discours prononcé en présence des Gardes nationales du District de Melun, assemblées sous la présidence du Directoire pour députer à la Fédération générale, par M. Marillier, président de l'administration du District, le mercredi 7 juillet 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 11 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 445).

437. — Discours prononcé dans l'Assemblée électorale des Gardes nationales du District de Melun, par M. Beaunier, procureur syndic, le 7 juillet 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 3 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 441).

438. — Élection par la Garde nationale du District de Melun des députés à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Récit de ce qui s'est passé à cette occasion, par le citoyen Rozière, notaire, fusillier de la Garde nationale melunoise et Député à la Fédération. 8 p. in-8° (Supplément au n° XVI du Journal de Seine-et-Marne.)— (B. Leroy, à Melun).

439. — Fédération melunoise, 14 juillet 1790. Discours prononcé par M. Chamblain, Maire de la ville de Melun, avant la prestation du serment fédératif du 14 juillet 1790. Imprimé par ordre de la commune. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 5 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 465).

440. — Discours prononcé devant l'autel de la Liberté à l'instant du Pacte fédératif de la Garde nationale et des citoyens de la ville de Melun, par M. l'abbé Métier, curé de Saint-Liesne et Officier municipal, le 14 juillet 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 473).

441. — Discours prononcé le mercredi 14 juillet 1790 en présence des Gardes nationales de sept communes formant le batail-



lon de Guignes, par Romain Pichonnier, prêtre-citoyen, curé de la commune d'Andrezel et aumônier du bataillon. Melun, imp. Tarbé. In-8°, 24 p. — (B. Leroy, à Melun).

442. — Discours prononcé par M. le président de l'administration du District de Melun (Marillier), lors du dépôt fait par MM. les députés à la Fédération nationale du Drapeau du District, en la salle d'assemblée de l'administration, le 21 juillet 1790. Melun. Tarbé, imp. In-8°, 7 p. — (B. Leroy, Melun).

443. — Discours funèbre proncé le jeudi 9 septembre 1790 dans la chaire de l'église paroissiale de Saint-Aspais de Melun, chef-lieu du District et du Département de Seine-et-Marne, par M. Michel-Louis-Théodore Giot, secrétaire du District et soldat de la garde nationale, après la messe de *Requiem* célébrée en présence de la municipalité, des cinq compagnies de la Garde nationale et du détachement des chasseurs de Lorraine, pour le repos de l'âme des citoyens de Metz et autres lieux morts le 31 août 1790 en combattant pour le maintien de la Constitution contre les soldats révoltés de la garnison de Nancy. Melun, Tarbé, imp. In°-8, 14 p. — (B. Leroy à Melun).

444. — Appel au public, juste et impartial, sur la lettre d'un patriote meldois à M. Tarbé, et le post-scriptum qui sert à l'intelligence de cette lettre. Du 16 septembre 1790. De l'imp. de Tarbé, à Melun, 1790, In 8°, 8 p. (A. T. VIII, 349).

Réponse de M. Tarbé, imprimeur des nouvelles cartes du département, au pamphlet de Cerceau, maire et curé de Congis, prônant les cartes d'un géomètre nommé Bonnet.

445. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale pour la nomination des juges du District de Melun, le 17 octobre 1790, par M. Chalumeau, électeur. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 481).

446. — Délibération des communes d'Andrezel, Champdeuil, Yèble, l'Étang. Péqueux et Sussy, réunies dans la salle commune de Guignes, le dimanche 24 octobre 1790, à la demande de la municipalité de Guignes. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 8 p. — (B. Leroy, à Melun).

447. — Observations lues par M. Beaunier, électeur de la ville de Melun à l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, pour la fixation du chef-lieu de ce département. 1790. A Melun, chez Tarbé. In-8°, 9 p. — (B. Leroy, à Melun).

448. — Société des Amis de la Constitution séante à Melun, 1790. Question discutée dans la première séance publique de la Société des Amis de la Constitution de Melun, le 8 décembre 1790, par

M. Boucher de la Richarderie, l'un des membres de cette Société. Melun, chez Tarbé. In-8°, 10 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, II, 291).

449. — Lettre de Duclos, maître de poste, sur un projet de représentation dans l'intérêt des Maîtres de postes. A Melun, chez Tarbé. In-4° 4 p. — (A. T. VII, 61).

450. — Lettre écrite à M. de la Fayette par un notable de Fontainebleau. Paris, imp. Gueffier, rue des Augustins. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 215).

Pièce relative au refus des habitants de la Chapelle-la-Reine, Meun et Acheu d'acquitter les droits perçus exclusivement par le régisseur de la terre de Fleury et aux troubles qui ont suivi.

451. — Lettre de MM. les officiers municipaux de Montargis à M. le Président et à MM. les Députés de l'Assemblée nationale. 1 p. à 2 col. (Extr. du Journal de Montargis du 20 juin 1790). — (A. T. VI, 612).

452. — Essai sur les bois, les friches, les chemins et les Mendiants, présenté à la Société royale d'agriculture de Paris par A. Paulmier, officier municipal et cultivateur à Nemours. A Paris chez Dessenne et Gatey, libr., et à Montargis chez Lequatre, impr.-libr. MDCCXC. In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 1.).

453. — Discours prononcé à la commune de Saint-Mammès, le 14 juillet 1790, par le desservant de Saint-Mammès. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi, 1790. In-8°, 16 p. (Nav. Dioc. Sens, III, 497).

Cette pièce est suivie d'une chanson patriotique intitulée : Le soldat patriote au Champ de Mars à la Confédération nationale.





SENS

454. — Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens, pour l'année 1790, contenant la description historique des paroisses de la *Chapelle-Saint-Sulpice*, la *Chapelle-sur-Aveyron*, la *Cour-Marigny*, la *Croix-en-Brie*, la *Ferté-Alaix*, la *Ferté-Loupière*, la *Grange-Bléneau*, la *Madeleine-de-Corbeval*, la *Motte-aux-Aulnayes* et la *Motte-Gilly*, rédigé par M. T. D. S. (Tarbé des Sablons). Epigraphe : *Nam pius est Patriæ facta referre labor.* Ov. (Au milieu du titre, vignette aux armes de la ville de Sens. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi, avec privilège de S. M. In-18, 167 p. — (M).

455. — Affiches, annonces et avis divers du Sénonais. Année 1790. A Sens, chez Mme veuve Tarbé, imprimeur du roi. In-4°, 152 pages à 2 colonnes. Nos I à XXIV. — (A. E. 22).

Sommaire des principaux articles : P. 1. Les Etats généraux de 1789. — P. 5. Nos 1 et suivants. Analyse des travaux et des décrets de l'Assemblée nationale. — P. 15. Inauguration à Sens du buste de M. le marquis de Chambonas. — P. 28. Election de la nouvelle municipalité à Sens le 24 février 1790. — P. 35. Election des municipalités de Saint-Florentin, Nogent, Trainel et Tonnerre. — P. 36. 9 mars 1790. Arrêtés divers du Conseil général de la commune de Sens et élection du Bureau municipal. — P. 43. Election des municipalités de Bray et Villeneuve-le-Roi. — P. 44. Convocation des Assemblées primaires pour la nomination des électeurs. — P. 46. Concours pour une bourse au collège de Grassins. — P. 47. Noms des électeurs du district de Sens. — P. 56. Election des membres de l'administration du département à Auxerre. — P. 58. Discours du cardinal de Loménie en prononçant le serment civique. — P. 59.

Entrée solennelle du cardinal de Loménie à Sens le 6 mai 1790. — P. 67 Membres des districts de Joigny, Saint-Florentin, Auxerre. — P. 70. Lettre de M. le cardinal de Loménie à onze municipalités qui demandent le rétablissement d'une procession supprimée par M. le cardinal de Luynes. — P. 78. Relation de la fédération de la garde nationale de Sens à celle de Paris. — P. 88. Cérémonie publique de la fédération de la ville de Sens. - P. 92. D° à Courgenay. — P. 95 Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Montargis aux citoyens des campagnes. — P. 103. Proclamation et Instruction du Corps municipal, du 28 juillet 1790, concernant les aides, les entrées et le tabac. — P. 105. Distribution des prix au collège de Sens. — P. 111. Lettre au rédacteur des Affiches de Sens. Signé Tarbé, imprimeur du département de Seine-et-Marne. (Au sujet d'un conflit de l'imprimeur et de perquisitions faites chez lui par la municipalité qui le soupçonnait d'avoir imprimé les *Lamentations du Clergé de France*, brochure hostile à la loi sur le Clergé). — P. 115. Instructions du district de Sens relativement à l'organisation des tribunaux et au choix des juges. — P. 120. Lettres de Véron et de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — P. 123. Projet sur l'usage que l'on peut faire des livres nationaux, par M. Tuet. — P. 124 et 132. Le couvent des Ursulines de Sens.— Décisions relatives aux municipalités.— P. 126. Lettre I à M[de]... sur les aristocrates. — P. 127. Liste des juges du district. — P. 140 et 143. Juges de paix du district de Sens et adjoints à l'instruction des procès criminels. — P. 144 et 147. Biens nationaux à vendre. — P. 150. Installation des juges du district de Sens. — P. 151. Adhésion de l'abbé Lestoré, chanoine de Sens, à la déclaration de son Chapitre en date du 23 novembre dernier.

456. — Catéchisme ou abrégé de la foi et de la doctrine chrétienne, imprimé par ordre de Mgr l'archevêque de Sens, pour être seul enseigné dans son Diocèse (Vignette aux armes du Cardinal de Loménie). A Sens, V[e] Tarbé et fils, imprimeurs des Usages du Diocèse. MDCCXC. In-12, 165 p. et 2 p. Table. — (M).

457. — Mandement de Mgr Pierre-François-Marcel de Loménie, archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêque de Sens. Signé : Pellerin, chanoine-secrétaire. Sens, V[e] Tarbé, 1790. In-4°, 7 p. — (A. T. V, 495).

458. — Lettre de Monseigneur le Coadjuteur, s. l. n. d. (Sens, 1790). In-4°, 4 p. — (A. T. V, 505).

459. — Commission ou Diplôme pour la nouvelle réorganisation du Canonicat. Signé : Charles Loménie de Brienne, s. l. (Sens), In-4°, 1 p. — (A. T. XVII, 24).

460. — Lettre de M. de Brienne, archevêque de Sens, aux Évêques, ses confrères, Députés à l'Assemblée nationale. A Rome, 1790. In-8°, 15 p. — (A. B. 35, n° 1).

Cette lettre apocryphe est une satire violente contre le cardinal de Brienne.

461. — Discours prononcé par M. Sallot des Varennes, maire de la ville de Sens, lors de l'inauguration du buste de M. le marquis de Chambonas, commandant pour le Roi, le 27 décembre 1789. A Sens. Ve Tarbé et fils, impr. du Roi, 1790. In-4°, 15 p. — (S.).

462. — Etat des produits des Aumônes faites en faveur des Incendiés du Diocèse de Sens, depuis le 1er juillet 1788, jusqu'au 1er juillet 1789. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. de S. E. 1790. In-4°, 23 p. — (A. Y. G. 228).

D'après cet état, les recettes étant de 20,974 livres et les secours accordés de 15,714 livres, il restait en caisse 5,260 livres.

463. — Mandement de Pierre-François-Marcel de Loménie, coadjuteur de l'archevêque de Sens, invitant à la pénitence et à la prière. 25 janvier 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°. — (A. Y. 1790, l'an VIII, 501).

464. — Discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée tenue en l'église de Notre-Dame, paroisse de Villeneuve-le-Roi pour la formation de la nouvelle municipalité, par M. Joseph Yver, citoyen choisi par le corps municipal pour exposer l'objet de la convocation. Le 8 février 1790. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 493).

465. — Discours prononcé en l'église de Notre-Dame, principale paroisse de Villeneuve-le-Roi, par M. Joseph Yver, élu maire de cette ville, le 14 février 1790, jour de sa prestation de serment et de celle de tous les membres du corps municipal. Sens. Ve Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII).

466. — De la nécessité d'établir et de percevoir l'impôt territorial en nature, par M. M. de B. A Sens, chez la veuve Tarbé, impr. du Roi. In-8°, 43 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 101).

Cpr Compte rendu de cet ouvrage dans la Chronique auxerroise et sénonoise, Février, 1790, p. 11.On y rappelle que l'auteur, en offrant son ouvrage à l'Assemblée nationale, l'accompagna d'un don patriotique de 5,000 livres. Nous n'avons point trouvé le nom de l'auteur.

467. — Lettre circulaire au sujet de la place de Doyen rural de Montereau. Avril 1790. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. XXVI, 33).

468. — Mémoire pour les sieurs Polliot et Lapie de la Fage, rédigé par ce dernier. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 8 p. — (A T. IV, 519).

Cette pièce fut composée à propos de la nomination des deux députés de la commune d'Egriselles-le-Bocage à l'assemblée générale du bailliage de Sens. Polliot et Lapie de la Fage, désignés régulièrement une première fois comme députés, se virent remplacés par une deuxième assemblée des habitans, provoquée illégalement par leurs adversaires. Lapie de

la Fage, suivant ce Mémoire (page 2), résidait l'hiver à Villeneuve-le-Roi et possédait une propriété qu'il faisait valoir lui-même à Egriselles-le-Bocage. Nous avons vu plus haut qu'il était en même temps rédacteur de la *Chronique auxerroise et sénonaise*.

469. — Réflexion sur les impositions foncières et personnelles, par J.-P. Lapie de la Fage, cultivateur. 1er cahier. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi, 1790. In-8°, 16 p.— (Nav. T. Dioc. Sens, I, 25).

470. — Sentence de l'élection de Sens, rendue contre M. Jean-François Kalendrin, régisseur-général des droits d'aides et autres y joints à Jacques Boucheron, boucher à Champigny-sur-Yonne, le 23 août 1790. Sens, Ve Tarbé et fils, 1790, Placard in-f°. — (S).

471. — Discours prononcé par S. E. Monseigneur lè cardinal de Loménie, archevêque de Sens, en prêtant le serment civique entre les mains des Maire, Officiers municipaux et Notables de la ville de Sens. Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville de Sens du mercredi 28 avril 1790. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. de S. E. 1790. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 527).

472. — Discours prononcé par M. l'archevêque de Sens le 28 avril 1790, jour de la prestation de son serment civique entre les mains de la municipalité de la même ville. In-8°, 4 p. s. l. — (M).

473. — Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Sens. Séance du Conseil général de la Commune du 19 mai 1790. Signé : Lalourcey, secre. — Sens, Ve Tarbé et fils, 1790. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 613).

Cette délibération est relative à deux articles du journal de Marat, l'Ami du peuple, contre le cardinal de Loménie et la ville de Sens.

474. — Lettre de M. le cardinal de Loménie à onze municipalités qui demandent le rétablissement d'une procession supprimée par M. le cardinal de Luynes, insérée dans le Journal de Toulouse du 2 juin 1790. S. l. (Sens?) 1 p. in-8°. — (A. T. V, 533).

475. — Mémoire pour les Maires, Officiers municipaux et habitans de la ville de Villeneuve-le-Roi, sur cette question soumise par l'Assemblée nationale à la décision de MM. les Electeurs du département d'Auxerre : Dans laquelle des deux villes de Villeneuve-le-Roi ou de Saint-Florentin est-il plus convenable d'établir un District. Sens, Ve Tarbé et fils, 1790. In-4°, 12 p. — (A. T. VIII).

476. — Idées simples et précises sur le papier-monnaie, les assignats, les biens ecclésiastiques, par M. Cerutti. Extraits. Paris, Desenne, libr., In-8°, 2 p. — (A. T. V, 634).

477. -- Lettre de M. l'abbé Le Gris, chanoine de Sens, à M. Cerutti, auteur d'une brochure qui a pour titre : *Idées simples*

et précises sur le papier monnaie, les assignats et les biens ecclésiastiques. Sens. le 6 juin 1790. Vᵉ Tarbé et fils. In-4°. — (A. T. V, 631, et s.).

478. — Proclamation du Roi sur un décret de l'Asssemblée nationale, relatif à la fédération générale des Gardes nationales et des Troupes du Royaume. Du 10 juin 1790. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 6 p. (A. T. XXIX, 59).

479. — Extrait des Registres des délibérations de l'Assemblée des administrateurs du District de Sens. Du 18 juin 1790. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 61).

Circulaire relative à la fédération des Gardes nationales du District de Sens.

480. — Copie de la lettre écrite par M. le premier Ministre des finances à MM. du Comité des subsistances de la ville. — Relation de l'émeute arrivée à Villeneuve-l'Archevêque. — Réunion d'Avignon à la France. Montargis, avec permission, le 1ᵉʳ juillet 1790. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 717).

481. — Extrait du Registre des délibérations de l'administration du District de Sens, du 9 juillet 1790. Sens, Vᵉ Tarbé. In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 62).

Circulaire invitant les Municipalités à rassembler tous les citoyens et gardes nationales de leur ressort pour prêter le serment et s'unir au Pacte fédératif, suivie de la formule du Serment.

482. — Proclamation du Corps municipal de la ville de Sens pour la fête nationale et fédérative qui sera célébrée mercredi 14 juillet 1790. Sens, Vᵉ Tarbé. In-4°, 7 p. (A. T. VI, 611).

483. — Lettre circulaire au sujet de la mort de Dame Antoinette Du Bouys de la Vilatte, religieuse professe et abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Pommeraye au faubourg Saint-Antoine de Sens. S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXVI, 34).

484. — District de Sens. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 13 juillet 1790 (concernant le paiement des Dixmes, des Champarts et autres droits fonciers ci-devant seigneuriaux. S. l. (Sens). In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 63).

485. — Lettre de convocation de MM. les administrateurs du District de Sens aux 93 Electeurs de ce District, relativement à l'organisation des tribunaux, accompagnée d'une instruction. Sens, Vᵉ Tarbé. In-4°.

Cpʳ Affiches de Sens, 1790, p. 115.

486. — Relation de la fête du Pacte fédératif célébrée à Chéroy, le 14 juillet 1790. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-8°, 32 p. — (M).

487. — L'Horoscope de la Révolution. A Londres et se trouve à

Paris, chez les impartiaux, 1790. (Sens, Ve Tarbé et fils), In-8°, 62 p. — (M).

L'auteur de cette boutade contre les idées nouvelles est Sallot des Varennes, ancien maire perpétuel de la ville de Sens qui s'était vu supplanté par le marquis de Chambonas, élu maire d'après la nouvelle Constitution. Aussi le nouveau maire n'est-il point ménagé dans cette brochure lorsque Sallot des Varennes peint les intrigants et les ambitieux du jour. L'ancien maire a tenu, du reste, à indiquer qu'il est bien l'auteur de ce pamphlet. On lit, en effet, à la fin : A Londres, chez Lehcim Dnamra Ollas Senneravsed, hôtel de Calonne.

488. — (Lettre d'envoi de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 11 juillet, concernant le payement des droits de Champart, terrage et autres). A Sens, le 30 juillet 1790. Signé : Le procureur-syndic du District de Sens. S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 65).

489. — (Lettre d'envoi de la Copie du Décret du 13 juillet concernant le payement des Dixmes, Champart, etc.). 4 août 1790. Signé : Le procureur-syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 64).

490. — Administration du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 août 1790, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du Département de l'Yonne. Foacier, secrétaire-général. Sens, Ve Tarbé et fils. — In-4°. 8 p. — (A. T. VI, 698).

491. — (Lettre annonçant l'envoi d'un exemplaire du Procès-verbal du Dépôt de la bannière du Département de l'Yonne, fait par les Gardes nationales, dans la salle de l'administration de ce Département, à Auxerre, le dimanche 25 juillet 1790). Sens, le 22 août 1790. Le procureur-syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIX, 67).

492. — District de Sens. Garde nationale de la Municipalité de ... In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 69).

Certificat de réception de l'exemplaire imprimé du procès-verbal du dépôt de la bannière du département de l'Yonne fait par les gardes nationales dans la salle de l'administration du département, à Auxerre, le 25 juillet 1790.

493. — Pseaumes des Electeurs de Sens.

Nous ne connaissons cette pièce que par la suivante.

494. — Extrait d'une Lettre insérée dans un Papier public, au sujet d'un pamphlet adressé aux Electeurs de la ville de Sens. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, 1790. In-8°, 4 p. — (M).

Cette pièce est une réponse à un violent pamphlet intitulé : *Pseaumes*

des Électeurs de Sens et dirigé contre les personnages influents du parti libéral sénonais.

Nous y voyons figurer les noms suivants, de Chambonas, Salgues, Lemoine, Campenon, Desmaisons, Fouet, Guillemard, Cornisset, Bonnetat, Drège, Rativeau, Douine, Garme, Bonnerot, Herard, Rabin et Martial de Loménie.

495. — District de Sens. Août 1790. (Certificat constatant la réception dans chaque municipalité de diverses proclamations du Roi des mois de juin et juillet.) 1 p. in-4°, S. l. (Sens.) —. (A. T. XXIV, 68).

496. — Proclamation et Instruction du Corps municipal de la ville de Sens concernant les Aydes, les Entrées et le Tabac. Août 1790. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 631).

497. — Mémoire pour les Hotelliers, Aubergistes et Cabaretiers de la ville de Sens, contre la régie générale des Aydes. Septembre 1790. S. l. (Ve Tarbé). In-4°, 4 p. — (A. T. VI. 641).

Voici en quels termes Lapie de la Fage, dans sa Chronique auxerroise et sénonoise, rend compte de ce Mémoire : « Ces débitans se plaignent du régime actuel des Droits d'Aydes qu'ils trouvent plus dur, plus rigoureux qu'il n'étoit sous les précédens directeurs. Ils se plaignent vivement qu'on exige d'eux les droits de Vins et Boissons qu'ils consomment pour eux et pour leurs domestiques! Ils prétendent (et ils sont dans l'erreur) que l'ordonnance des Aydes accorde cette consommation en déduction. Ce mémoire qui n'est adressé à personne et qui ne nous paraît pas l'ouvrage d'une plume exercée, ne produira pas sûrement aux hotelliers de Sens le redressement de leurs griefs ; ils devoient se pourvoir, soit à l'administration du District, soit à celle du Département. Le public est inondé de réclamations contre les droits et contre les percepteurs et n'y fait guère attention. »

498. — Extrait du Registre des délibérations du Conseil général du District de Sens du 18 septembre 1790, S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. XXVI, 35).

« Le Conseil général a arrêté qu'à l'envoi relatif à la convocation du Corps électoral que doit faire incessamment M. le procureur syndic pour l'organisation des tribunaux, il sera prié de joindre pour chacun de MM. les Électeurs un exemplaire de la proclamation délibérée ce jourd'ui, dans le dit Conseil général et dont la teneur suit. »

499. — District de Sens. 1 p. in-4°. S. l. — (A. T. XXIV, 71).

Convocation par le procureur syndic du District du Corps électoral, pour l'élection des juges.

500. — Proclamation du Conseil général du District de Sens, le Conseil général de la municipalité de la ville étant réuni, le mercredi 22 septembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 649).

A propos de l'arrestation et du pillage par la populace sénonaise de plusieurs voitures de grains et farines à destination de Lyon et de Villeneuve-le-Roi.

501. — (Circulaire accompagnant l'envoi d'un exemplaire du procès-verbal de la Fédération des Français). Sens, le 6 octobre 1790. Le procureur syndic du District de paix. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 73).

502. — (Convocation pour l'élection des juges de Sens). Sens, le 26 octobre 1790. Le procureur syndic du District de Sens. In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 74).

503. — Idée de l'impôt patriotique du bon tems; par B***, contribuable, cultivateur, ancien syndic de village, marguiller, actuellement Officier municipal de la ville de Sens, et l'un des Electeurs du Département de l'Yonne. Sens, Vᵉ Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 645).

Lapie de la Fage dans sa Chronique auxerroise et sénonoise du 27 octobre 1790, nous donne le nom de l'auteur de cette brochure, dont il se moque agréablement malgré ses titres pompeux : « M. Bonétat, jardinier à Sens, qui a la modestie de ne se nommer que par la lettre initiale de son nom, mais suffisamment reconnu par l'indication de ses titres, se propose de présenter des vues « sur trois parties principales de la Constitution d'un grand État, savoir : sur l'impôt, sur la paix et la guerre et sur la rénovation des grandes routes. »

M. B*** qui craint « *la rénovation des abus et des désordres*, vivement « pénétré des malheurs dont sont plus ou moins accablés tous les taillables du royaume, et de l'extrême embarras du législateur qui n'a pu « encore apporter que des demi-remèdes à de si grands maux, car le travail prodigieux, les frais immenses, le rapetacement et les règlemens « palliatifs qu'il faut employer annuellement pour faire mouvoir une machine aussi compliquée, n'opèrent jamais que la multiplication des têtes « de l'hydre, la rénovation des abus et des désordres; de manière que « les malheurs des tems furent toujours propagés par des principes arbitraires et despotiques. »

M. Bonétat veut sans doute justifier la confiance des Sénonois en posant les principes sur *la meilleure manière* « d'asseoir et de percevoir l'impôt territorial pour en faire hommage à l'Assemblée nationale, cette « mère de tant de bienfaits, parce qu'il est absolument dans ses principes qu'elle répartira comme une pluye de bénédiction sur tout le tertoire de l'Empire françois. »

L'idée de M. B*** est une espèce de prospectus qui annonce l'objet de son travail dont tous les bons citoyens devront lui savoir gré; mais tandis que M. B*** s'occupe des affaires publiques et du bonheur de tous les François, il paroît qu'il est distrait par des tracasseries domestiques. Car Madame B*** témoigne hautement son mécontentement et dit à tout venant : « Depuis que mon mari s'occupe tant de la Constitution, *mon jar-*

din reste en friche; et il a beau travailler aux affaires publiques, ***cela ne fait pas venir l'eau au moulin!*** »

504. — Administration du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 novembre 1790 au soir, tenue par Messieurs les administrateurs du Directoire du Département de l'Yonne. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. T. XXIV, 75).

A propos des obstacles qu'éprouvent les collecteurs des impositions de 1790, de la part des fermiers entrants et sortants.

505. — District de Sens. (Lettre de convocation pour l'élection des juges de paix du canton de Sens, adressée à Messieurs les Officiers municipaux de ladite ville). 22 novembre 1790. Signé : Douine, procureur syndic. S. l. In-4°, 3 p. — (A. T. XXVI, 37).

506. — (Circulaire relative au passage des employés de Douanes se rendant aux frontières). Sens, le 22 novembre 1790. Le procureur syndic du District de Sens, In-4°, 2 p. S. l.— (A. T. XXIV, 77).

507. — Déclaration du Chapitre de Sens du 23 novembre 1790. Arrêté du même Chapitre du 24 du dit mois. Extraits du Registre des Délibérations du Directoire du District de Sens du 23. Procès-verbal du même Directoire du 24. Lettre adressée à M. l'abbé de Chambertrand par MM. les administrateurs du Directoire du District de Sens, du 25. S. l. (Sens, Vᵉ Tarbé). In-4°, 20 p. — (A. T. V, 471).

Protestation du Chapitre contre sa suppression; elle a pour auteur l'abbé Legris, chanoine de Sens.

508. — Dernier soupir de l'abbé ***, chanoine de S***, à son chapitre, la veille de sa destruction. S. l. n. d. (Sens, 1790). In-8°, 8 p. — (A. B. 528³).

Par l'abbé Legris, chanoine de Sens.

509. — Lettre du Cardinal de Loménie au Souverain Pontife. 23 novembre 1790.

510. — Lettre de M. de Courtivron, chef d'escadron au corps des Carabiniers de Monsieur, à MM. Duveyrier et B. C. Cahier, etc., etc.. etc. 1790. A Sens, ce 10 novembre 1790. In-8°, 6 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (M).

Cette lettre est suivie d'une attestation de M. Rossel, lieutenant-colonel du 1ᵉʳ régiment de Carabiniers, à Sens, ce 10 novembre 1790, attestant que M. de Courtivron, pendant les journées des 28, 29 et 30 août, a exposé sa vie au milieu des séditieux de Nancy pour sauver celle de M. de Malseigne. M. Duveyrier, en faisant un rapport sur les événements de Nancy, avait dit que M. de Courtivron, en annonçant que M. de Malseigne allait être transporté à Nancy, paraissait connaître les projets des séditieux, ce qui n'était pas.

511. — Administration du Département de l'Yonne. Règlement pour la police des ateliers d'ouvriers employés aux travaux du Canal de Bourgogne, du 30 novembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 19 p. — (M).

512. — Discours adressé à MM. les juges du District de Sens, le 16 décembre 1790, jour de leur installation, par M. de Chambonas, Maire de ladite ville. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VI, 621).

513. — (Circulaire prévenant les ecclésiastiques que ceux d'entre eux qui n'auront pas fait la déclaration de leurs bénéfices, ne pourront être compris dans l'état de pensions qui doit être envoyé au Département). Sens, le 18 décembre 1790. Le procureur syndic du District de Sens. S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 78).

514. — District de Sens. (Circulaire à propos des 30,000 livres destinés au soulagement des Mendiants valides et des journaliers indigens et accordées à chaque département par l'art. 5 des Lettres patentes du 13 juin sur le décret de l'Assemblée nationale du 30 mai 1790). Sens, le 21 décembre 1790. Le procureur syndic du District. S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 79).

515. — Projet de l'usage que l'on peut faire des livres nationaux, par M. Tuet, C..., de Sens. A Paris, chez Née de la Rochelle. 1790. (Sens, imp. Ve Tarbé).

Tuet, chanoine de Sens et littérateur bien connu par ses *Matinées sénonoises*, écrivit cet opuscule au moment de la suppression des Couvents. Il proposait de ne pas vendre les livres en provenant, mais d'enrichir les bibliothèques publiques formées ou à former dans chaque chef-lieu de Département. Cpr Affiches de Sens. Compte-rendu de cette brochure.

516. — Lettre d'un Curé du Diocèse de Sens à un de ses Confrères. Par Choin, Curé de Villefolle. Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 668).

517. — Lettre de M. le Curé de ***, en réponse à celle de M. Choin, Curé de Villefolle. Ve Tarbé et fils. In-8°, 2 p. — (A. T. V, 672).

518. — Réclamation des habitans de la ville de Sens, relativement à la division des départements. Paris, imp. Potier (S. d., 1790). In-4°, 4 p. — (A. T. V, 723).

519. — Mémoire pour la ville de Sens sur la formation d'un Département dont cette ville serait le chef-lieu. Paris, Nyon, imp. (S. d., 1790?). In-4°, 3 p. — (A. T. V, 729).

520. — Mémoire pour la ville de Sens sur la formation d'un Département dont cette ville serait le chef-lieu. Signé : Chambonas, maire ; Delavernade, procureur de la Commune ; Lemoine,

membre du District de Sens; Salgues, substitut du procureur de la Commune, Députés extraordinaires de la ville de Sens. (Paris), de l'imp. de Lejay fils, rue d'Argenteuil, n° 14. In-4° 8 p. (S. d., 1790). — (A. T. V, 73).

La ville de Sens n'obtint pas son Département comme elle le désirait; mais elle avait donné commission en même temps à sa députation d'obtenir l'Evêché, en faisant ressortir qu'Auxerre, sa rivale, était déjà le siège du Département et de ce côté elle réussit.

521. — (Lettre d'envoi du Rôle du Supplément des Vingtièmes des paroisses). S. l. n. d. (Sens, 1790). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 80).

522. — District de Sens. (Lettre d'envoi du Directoire pour faire parvenir les Mémoires de réclamation de la répartition des impositions comprises dans le rôle des tailles). S. l. n. d. (Sens, 1790?). In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 80).

523. — District de Sens. Vente de Biens nationaux. Réception d'enchères le 14 décembre. Adjudication à Sens le 30 décembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. 2 affiches.

Détail des biens vendus : Clos des Jacobins à Sens......	4,200 liv.
Ferme de Jouancy, à l'abbaye Sainte-Colombe de Sens...	57,100
Terres à Voisines, — Saint-Jean-lez-Sens......	26,300
Terres et prés à Sens, à l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif.....	3,650
— au Plessis-Saint-Jean, à l'abbaye Saint-Antoine-lez-Sens..	36,000
Terres à la Mothe, Saint-Jean-lez-Sens, provenant de l'abbaye de Saint-Jean..................................	10,200
Ferme du Hay, paroisse de Voisines, de l'abbaye Sainte-Colombe..	22,000
Ferme de la Basse-Cour, paroisse de Voisines, de l'abbaye Sainte-Colombe..................................	56,300
Batiments claustraux de l'abbaye Sainte-Colombe.......	45,000
Moulins de Saligny et de Monsalé, de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif...	26,200

524. — Vente de Biens nationaux. Réception d'enchères le 15 décembre. Adjudication le 21 décembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils. 2 affiches. (A. Y. D. n. 55).

Biens divers de la Chartreuse de Valprofonde, à Domats (vendus 96,425 l.); biens de l'abbaye de Villechasson-Moret, à Domats (vendus 6,780 l.); biens de l'abbaye de Vauluisant, vendus : ferme de la Basse-Cour, 70,500 l.; ferme de Beaulieu à Courgenay, 91,500 l.; ferme de la Singerie, d°, 55,400 l.; ferme de Putigny, 40,300 l.; ferme de Beauregard, à Lailly, 41,000 l.; de la Perthe, d°, 22,700 l.; de Touche-Bœuf, d°, 36,300 l. et six quartiers en Courtil, 2,000 l. Ensemble, pour Vauluisant, 3,779,700 l.

525. — Vente de Biens nationaux. Réception d'enchères le 28 décembre 1790. Adjudication le 14 janvier 1791. Sens, Ve Tarbé et fils, 1790. 2 affiches. (A. Y).

Terres à Barrault, provenant de l'abbaye d'Autun; maison à Sens des Dominicains; biens à St-Clément, de l'abbaye de St-Jean; ferme de Saint-Aignan de l'abbaye de Ste-Colombe; biens à Courlon, du chapitre de Sens; biens à St-Denis, du prieuré de Montbéon; moulin à Toucy et prés du Chapitre de Sens; ferme de la Basse-Cour de l'abbaye de St-Antoine; ferme de la Chapelle-sur-Oreuze provenant de l'abbaye Ste-Colombe; biens à St-Cartault de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; moulin de la Menelle, du chapitre N.-D. de Sens; prés à St-Denis, de l'abbaye de Ste-Colombe; biens à Villemanoche provenant du prieuré de Montbéon, de la cure de Ste-Colombe de Sens, du chapitre St-Cyr de Sens, de l'abbaye St-Jean, de la cure St-Pierre de Sens, du Chapitre des Treize prêtres de Sens, de l'abbaye St-Antoine de Sens. L'ensemble de l'adjudication produisit 448,884 livres.



DISTRICT DE TONNERRE.

526. — Mémoire d'après les requêtes et pièces adressées à l'Assemblée nationale par les habitans de la ville de Tonnerre et par 22 Municipalités voisines. (Paris). Ve Hérissant, 13 janvier 1790. In-4°, 4 p. — (P).

527. — Exposé de la conduite des sieurs Jacquesson-Vauvignol et Gachet de Sainte-Suzanne, Députés auprès de l'Assemblée nationale par la municipalité et les comités provisoires de la ville de Tonnerre, au mois de janvier 1790. Paris. de l'imp. de P.-F. Didot, jeune, 1790. In-8°, 12 p. — (A. T. XVI, 383).

528. — Nomination de M. Chérest, avocat à Tonnerre, en qualité de procureur de la Commune de la dite ville, 7 février 1790. S. l. (Sens) In-4°, 1 p. — (A. T. VII, 463).

529. — Extrait d'une exhortation faite le 14 février 1790, par M. Gauthier, curé d'Yrouer, Diocèse de Langres, du Département de l'Auxerrois, à l'ouverture de l'Assemblée pour la constitution de la municipalité de la paroisse. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. IX, 95).

530. — Pétition présentée à MM. les officiers municipaux de Tonnerre, du 5 mars 1790, contre les libelles calomnieux. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 14 p. — (A. T. VII, 481).

531. — Sentence du bailliage criminel de Sens, rendue par les conclusions motivées de M. le procureur du Roi, en l'audience publique, conformément au décret de l'Assemblé nationale, sanctionnée par le Roi; qui renvoie Me Chérest, avocat à Tonnerre. Jean Guénin, Pallais, Camus et autres, de l'accusation contre eux intentée par le procureur du Roi de la maréchaussée de Tonnerre; Ordonne que les accusés détenus ès prisons de Sens seront élargis et que les écrous faits de leur personne sur les registres des prisons de Sens, Tonnerre et tous autres endroits, seront rayés et biffés avec mention de la sentence en marge d'iceux; Donne mainlevée de la saisie et notation des meubles et effets de Me Chérest, ensemble des scellés apposés à son domicile; Ordonne que lesdits scellés seront brisés et que procès-verbal sera dressé de l'état des meubles, effets et papiers compris sous lesdits scellés, sauf aux accusés à se pourvoir contre leurs dénonciateurs, si aucun cas il y a; Permet aux accusés de faire imprimer ladite sentence jusqu'à mille exemplaires et de la faire afficher à Sens, Tonnerre, etc. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens. In-4°, 28 p. — (A. T. 497).

532. — Relation de l'ouverture de l'Assemblée provisoire du canton d'Irouër, Département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier, 1790. In-8°, 6 p. — (Sc. Y. 2e série, XIX, 109).

533. — Délibération de la commune de Tonnerre contenant désaveu des députations des sieurs Leprince, Roze, Jacquesson-Vauvignole et Gachet de Sainte-Suzanne et des Mémoires par eux faits et distribués sous le nom de la ville de Tonnerre, contre Me Chérest, avocat et en outre députation de Me Chérest et de M. Fayolle, écuyer, auprès de l'Assemblée nationale. S. l. (Ve Tarbé et fils). In-4°, 10 p. — (A. T. VII, 465).

534. — Arrêté du Conseil général de la ville de Tonnerre, contre des ennemis de la nouvelle Constitution et des perturbateurs de la félicité publique, contenant un désaveu formel des pouvoirs usurpés par les SS. Leprince, Roze, Jacquesson-Vauvignolle et Gachet de Sainte-Suzanne et Députation des sieurs Rousseau et Chérest-Verne, auprès de l'Assemblée nationale et des Ministres. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 475).

535. — Détail de la cérémonie qui s'est faite dans la paroisse d'Irouër, chef-lieu de Canton du District de Tonnerre, Département de l'Yonne, le jour de la Confédération nationale. Du 14 juillet 1790. Auxerre, imp. L. Fournier. — (Sc. Y. 2e série, XIX, 151).





ANNÉE 1791

DISTRICT D'AUXERRE

536. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne. Année 1791. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur et directeur desdites Affiches. In-8°, 200 p. et 24 numéros. — (M).

Les Affiches d'Auxerre modifient, cette année, leur titre comme on le voit. Un avis aux souscripteurs, placé au verso du titre, donne des explications sur les améliorations apportées dans l'ensemble de cette publication. Mais l'insertion des extraits des contrats affichés aux bureaux des hypothèques, établis auprès des sept tribunaux de district du département, absorbe la presque totalité de cette feuille qui ne paraissait que deux fois par mois et il reste bien peu de place pour les nouvelles locales, les solennités et affaires publiques, quoique l'éditeur ait promis d'en parler. Voici cependant quelques titres des articles insérés dans les Affiches de 1791 : P. 100. Les nouveaux Electeurs du canton d'Auxerre. — P. 114. Discours prononcé par M. Al. Sparre, commandant en chef la 18e division du Royaume, aux hussards du 6e régiment, en présence de la municipalité et de la garde nationale de Tonnerre, le dimanche 18 juillet 1791. — P. 138. Liste des nominations faites par l'Assemblée électorale du département de l'Yonne (députés au Corps législatif, tribunal criminel, hauts jurés, administrateurs du département et du district d'Auxerre).

Comme on le voit, il y a cette année bien peu à glaner pour notre histoire locale dans les Affiches d'Auxerre que leur nature même de périodique, paraissant seulement tous les quinze jours, rendait inaptes à enregistrer les faits journaliers de la politique fiévreuse de l'époque et que les journaux parisiens, pénétrant en grand nombre en province, faisaient connaître rapidement. Les faits locaux, les arrêtés de l'administration, les comptes-rendus de cérémonies publiques, les discours, etc., étaient tirés à part à de nombreux exemplaires et soumis de suite à l'opinion publique, à la grande satisfaction des auteurs et surtout des imprimeurs qui trouvaient bien plus avantageux de composer et de tirer des brochures grassement payées que d'insérer des articles envoyés par des abonnés non payants. Cela est si vrai que nous ne voyons aucune entreprise de presse provinciale réussir dans la contrée. L'année 1791 voit disparaître chez nous tous les périodiques que l'impulsion des idées généreuses de 1789 avait fait surgir sans autre but que l'intérêt général.

537. — Almanach du département de l'Yonne pour l'année 1791. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier. Se vend chez Mᵉ François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. Au milieu du titre, bois gravé figurant les fleurs de lys entourées de deux branches de laurier avec ces mots : Département de l'Yonne, la Loi et le Roi. Ce fleuron figure déjà en 1790 sur les arrêtés du Directoire. 132 p. In-12. — (M).

Il n'y a, cette année, aucune notice historique sur les communes du département. L'éditeur se contente de donner la composition de l'administration et des Directoires des districts ainsi que de leurs municipalités ; puis viennent le tableau des archevêchés et évêchés supprimés, les bureaux de paix et juges de paix, la famille royale de France, les ministres d'Etat, les abbayes et communautés de filles de la ville, le collège d'Auxerre, la commanderie de Malthe, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général, le tableau des adjoints pour le Criminel, les chanceliers des hypothèques, les sept tribunaux d'appel, la maîtrise des eaux et forêts, la justice consulaire, le tableau des avocats, les notaires, les procureurs, les maîtres en chirurgie, le bureau pour les affaires du Roi, le bureau de la poste aux lettres, celui des messageries, les coches d'eau, les foires d'Auxerre et environs, la garde nationale, enfin, l'état des baptêmes, morts et mariages de l'année précédente.

538. — Lettre de MM. les administrateurs du département concernant la contribution foncière et particulièrement la formation de la matrice des rôles. Janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. In-4°. — (M).

539. — Lettre du Directoire du département retative à la contribution foncière et particulièrement à l'évaluation des héritages. Auxerre, L. Fournier, 1791. In-4°. — (M).

540. — Lettre du Directoire du département relative à la contribution mobilière. Auxerre, L. Fournier, 1791. In-4°. — (M).

541. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le lundi 10 janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens provenant des ci-devant évêché, chapitre, abbaye Saint-Marien, prieurés Saint-Marien, Saint-Eusèbe, chapelle Sainte-Marguerite, cure de Saint-Mamert, prieuré de Saint-Eusèbe, chantrerie de la cité, prieurés de Saint-Eusèbe et de Saint-Amatre, chapitre et abbaye de Saint-Marien.

542. — Extrait du procès-verbal de la séance du 13 janvier 1791, tenue par Messieurs composant le Club patriotique d'Auxerre. Auxerre, imprimerie Baillif. In-4°, 2 p. — (Sc. Y).

543. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le jeudi 20 janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I. 56).

Biens provenant du chapitre, de l'abbaye et du prieuré Saint-Marien et de la chapelle Saint-Vincent.

544. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le mardi 25 janvier 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens du ci devant évêché, chapitre, abbaye de Saint-Marien, prieurés de Saint-Marien, de Saint-Eusèbe, chapelle Sainte-Marguerite, cure Saint-Mamert, chantrerie de la cité, prieuré Saint-Amatre.

545. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 25 janvier 1791, matin, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier, 1791. In-4°, 7 p. — (M).

Mesures pour le paiement des traitements du clergé séculier et régulier.

546. — Déclaration donnée aux officiers municipaux de la paroisse de Vaux et Champs, par moi, curé soussigné de ladite paroisse, pour être remise à Messieurs du district d'Auxerre. Signé : A. Reynaud. 31 janvier 1791. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 3 p. — (Sc. Y).

Serment civique du curé de Vaux qui proteste contre la constitution civile du clergé en ce qui concerne les choses spirituelles.

547. — Discours de M. le curé de Coulanges-la-Vineuse proche Auxerre, prononcé lors de la prestation de son serment, avec une réfutation sommaire. S. l. n. d. (Auxerre, 1791). In-12, 16 p. — (A. B., 279).

L'auteur de la réfutation fut sans doute l'abbé Reynaud, curé de Vaux.

548. — Liste des députés à la nouvelle législatûre contenant leurs noms et qualités, leurs caractères et leurs principes, avec

des anecdotes relatives. Paris, imprimerie Laurent, 1791. In-8°, 40 p. — (L., 3e série, 45, p. 154).

Les députés de l'Yonne figurent sur cette pièce.

549. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le samedi 5 février 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. T. I).

Biens du ci-devant chapitre, de l'abbaye et du prieuré de Saint-Marien.

550. — Département de l'Yonne. District d' (Auxerre). Municipalité de (Perrigny). Recette des finances d' (Auxerre). Imposition de la ci-devant province de Bourgogne, Signé : Les administrateurs composant le Directoire du département. S. l. (Auxerre, 7 février 1791). In-f°, 3 p. — (Sc. Y., 1re série, XXIV, 339).



551. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 8 février 1791. Imprimerie L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 81).

Biens dépendant du ci-devant chapitre d'Auxerre, des prieurés de Saint-Marien et de Saint-Eusèbe.

552. — Concitoyens et amis. (Extrait des registres des délibérations du Club patriotique d'Auxerre, ce 23 février 1791). Signé : Jean-Baptiste Laporte, président ; F. Villetard, secrétaire. Post-scriptum : La Société patriotique séante à Auxerre tiendra à l'avenir des séances publiques tous les dimanches à cinq heures du soir, dans la grande salle des audiences du tribunal de commerce. Auxerre, Baillif, impr. du Club patriotique. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 343).

Adresse aux habitants de la ville d'Auxerre pour leur exposer quel est le véritable but du Club patriotique, afin de les rassurer sur les alarmes que cette association pourroit leur faire concevoir touchant la liberté de penser et de juger acquise à tout citoyen.

553. — Concitoyens et amis. (Adresse des membres du Club patriotique aux Auxerrois au sujet des attaques des prêtres contre la nouvelle Constitution). Signé : Jean-Baptiste Laporte, président; Poussard, secrétaire. Auxerre, de l'impr. de Baillif, impr. du Club patriotique. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, p. 321).

Cette pièce est un plaidoyer en faveur de la Constitution, qui se termine ainsi : « Encore une fois, concitoyens, la Religion est intacte, vous entendrez toujours sa voix consolante dans vos afflictions et sur votre lit de douleur, et les vrais Ministres ne sont plus que ceux qui courent à l'envi s'identifier avec la Constitution par l'acte religieux du serment ».



554. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 11 février 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 103).

Biens dépendant des ci-devant abbaye de Pontigny, chapelle Saint-Georges, prieuré de Saint-Côme, chapelle du Saint-Esprit, chapelles Sainte-Marie première et seconde, chapelle Saint-Thibault, chapelles de Saint-Vaubourg et de Saint-Etienne, chapitre de Chablis, prieuré de Saint-Côme, chapitre Saint-Martin de Tours, chapelle Sainte-Marie première et deuxième, chapelles de Saint-Michel, de Saint-Epain, abbaye de Quincy et chapelle Saint-André. — L'adjudication définitive eut lieu le 26 février; elle est annoncée par une deuxième affiche à cette date, impr. chez Fournier. (A. Y. D. n. I, 107). Nous réunirons dans un même article ces Affiches de réception d'enchère et d'adjudication lorsqu'elles auront le même objet.

555. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 11 février. Adjudication définitive le 1er mars 1791. Imprimerie L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 137 et 139).

Biens dépendant des ci-devant Augustins d'Auxerre, des Cordeliers, du chapitre, de l'abbaye Saint-Marien, de la cure de Saint-Loup et de la chapelle Saint-Sébastien.

Maure aîné se rendit acquéreur de plusieurs immeubles importants provenant des Cordeliers.

556. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 15 février. Adjudication définitive le 10 mars 1791. Imprimerie L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 157).

Biens dépendant de la cure de Saint-Mamert, du prieuré de Saint-Amatre, de la chantrerie de la cité, de la pénitencerie d'Auxerre, de la Chapelle Saint-Nicolas-des-Grottes, du prieuré de Saint-Père-en-Vallée, du prieuré Saint-Gervais, de l'abbaye Saint-Germain, de l'abbaye Saint-Julien.

557. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 18 février. Adjudication définitive le 15 mars 1791. Imprimerie L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 179).

558. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 février. Adjudication définitive le 17 mars 1791. 2 Affiches. Imprimerie Fournier. — (A. Y. Dom. nat. I. 179).

559. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 23 février 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 185).

Biens dépendant du ci-devant chapitre d'Auxerre, du prieuré Saint-Marien et du prieuré Saint-Eusèbe.

560. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 février 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 219).

Biens dépendant de l'abbaye de Pontigny, des chapelles de Saint-Nicolas, du Saint-Esprit, de Saint-Georges et du chapitre de Chablis.

561. — Adresse des marchands d'Auxerre à l'Assemblée nationale. A Auxerre, ce 26 février 1791. Auxerre, impr. L. Fournier, imprimeur du Tribunal de Commerce. Signé : Maure aîné ; Edme-Pierre-Alexandre Villetard ; Louis Prudot et Charles Augé, commissaires. In-4°, 2 p. — (L. 2e série, XIX, 8).

562. — Municipalité d'Auxerre. Compte de 1790. Compte que rend J.-B.-Nicolas Deschamps, trésorier de la municipalité d'Auxerre, à Messieurs les officiers municipaux de la recette et dépense par lui faite depuis et y compris le 1er janvier 1790 jusqu'au 11 novembre de ladite année. Impr. L. Fournier. In-4°, 70 p. — (Sc. Y. 1re série, XXI, 437).

563. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 3 mars 1791. Impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Dom. nat. I. 223).



Biens provenant du chapitre de Tours, des chapelles Saint-Thibault, Saint-Michel, Sainte-Marie seconde, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Etienne, des abbayes de Quincy et de Pontigny.

564. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 5 mars. Adjudication définitive le 29 mars 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Dom. nat. I. 249 et 251).

565. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 12 mai 1791 concernant la chasse. A Auxerre, le 13 mars 1791. Foacier, secrétaire-général. Impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

C'est par erreur qu'on a mis en tête le *12 mai*; c'est *mars* qu'il faut lire en conformité de la date du 13 mars qui figure à la fin de l'arrêté.

La chasse est interdite du 15 mars au 1er septembre.

566. — District d'Auxerre. Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 271).

Prieuré Saint-Cosme, abbaye de Pontigny, chapitre de Chablis, chapelles Sainte-Croix et Saint-Jean-Baptiste, abbaye de Mouthier, chapitre de Tours, abbaye Saint-Marien et chapitre d'Auxerre.

567. — Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le mercredi 16 mars 1791. Impr. Fournier. Affiches. — (A. Y. D. n. I. 272).

Chapelle Saint-Georges, chapitre de Tours, chapelle Saint-Jean-Baptiste, chapitre de Chablis, abbaye de Pontigny, chapelle Saint-Pierre.

568. — Municipalité de Chablis. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 19 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche.— (A. Y. I. 223).

Biens de l'abbaye de Pontigny, chapelles Saint-Nicolas, du Saint-Esprit, de Saint-Georges, chapitres de Chablis, de Tours, chapelles Saint-Thibault, Saint-Michel, Sainte-Marie seconde, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Etienne, abbayes de Quincy et de Pontigny.

569. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 21 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. I. 302).

Biens dépendant de la maison conventuelle de Saint-Germain situés à Irancy.

570. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 mars 1791. Imprimerie Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 305).

Biens de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre sur la municipalité de Levis, biens dépendant de la cure de Levis, du prieuré Saint-Eusèbe, de l'abbaye Saint-Julien.

571. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 mars 1791. Impr. Fournier. Adjudication définitive le 9 avril. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I, 343).

Biens provenant des dominicains de la ville d'Auxerre, de l'abbaye Saint-Julien, de la cure de Coulanges-la-Vineuse, de la chartreuse de Basseville, de la chapelle Saint-Hubert de Coulanges, des chapelles Saint-André et Sainte-Marguerite de Coulanges-la-Vineuse.

572. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 mars 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 344).

Vente de la ci-devant Collégiale de la cité d'Auxerre.

573. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 274)

Biens provenant du prieuré de Saint-Cosme, abbaye de Pontigny, chapitre de Chablis, les deux ci-devant chapelles Sainte-Croix, la chapelle Saint-Jean-Baptiste, l'abbaye de Mouthiers, chapitre de Tours, abbaye de Saint-Marien et chapitre d'Auxerre, chapelle de Saint-Georges, chapelle Saint-Pierre.

574. — Lettre de M. Delessart, Ministre de l'Intérieur, à Messieurs du Directoire et procureur-général syndic du département de l'Yonne. Du 24 mars. A la suite : Extrait du procès-verbal de la séance du 31 mars 1791 du Directoire du département. Collationné..... à Auxerre le 2 avril 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

C'est une rectification au sujet d'une erreur dans le tarif, à la suite de la Loi sur le timbre.

575. — Loi qui autorise le Directoire du département de l'Yonne à acquérir les bâtiments nécessaires à son établissement. Donnée à Paris le 3 avril 1791. Transcrite à Auxerre le 12 mai 1791. Impr. L. Fournier. In-4° 3 p. — (M).

576. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 4 avril. Adjudication définitive le 20 avril 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I. 369).

Biens provenant des cures de Prégilbert, de Fontenoy sous Mailly-le-Château, de Sery, abbaye de Crisenon, cures de Mailly-la-Ville, Bazarnes, Accolay, Saint-Bris, Villefargeau.

577. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 7 avril 1791. Impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I, 307).

Biens de la maison conventuelle de Saint-Germain situés à Irancy, de l'abbaye Saint-Germain situés à Lévis, de la cure de Lévis, du prieuré Saint-Eusèbe, de l'abbaye Saint-Julien, de l'évêché, du chapitre de la cité d'Auxerre.

578. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 11 avril. Adjudication définitive le 17 avril 1791. Impr. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I. 393 et 395).

Biens de la cure de Jussy, de la chapelle Saint-André de Coulanges, des dominicains d'Auxerre à Jussy, de la cure de Bailly, finage de Saint-Bris, des dominicains, biens situés à Quennes, du chapitre d'Auxerre, des cures de Saint-Cyr et de Courgis, des dominicains, biens situés à Saint-Cyr.

579. — Eloge funèbre prononcé à l'oratoire de Saint-Germain par M. Carré, curé de Sainte-Pallaye, membre du Club patriotique d'Auxerre, devant cette Société réunie pour la célébration du service qu'elle fit faire pour le repos de l'âme d'Honoré Riquetti-Mirabeau le 15 avril 1791. Auxerre, Baillif, impr. du Club patriotique. In-8°, 12 p. — (Sc. Y).

580.— Municipalité de Chablis. Réception d'enchères le 12 avril. Adjudication définitive le 29 avril 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. I, 429 et 433).

581. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 30 mai 1791. Auxerre, de l'impr. Baillif. Affiche in-f° plano. — (A. Y. D. n. I, 467).

Biens provenant de la cure de Seignelay, abbayes de Saint-Julien d'Auxerre, Saint-Germain, biens situés à Seignelay, cure de Gurgy, abbaye Saint-Germain, finage de Gurgy ; cure de Villeneuve-Saint-Salve, abbaye de Saint-Marien, abbaye de Saint-Germain, municipalité de Venoy.

582. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 18 avril 1791. Adjudication définitive le 25 juillet 1791. 2 Affiches. Auxerre, impr. Baillif. — (A. Y. D. n. II. 93 et 117).

Biens situés à Toucy, provenant de l'évêché d'Auxerre, de la collégiale et de la cure de Toucy, de la cure de Fontaines, canton de Mézilles, du chapitre d'Auxerre, de la cure de Parly, de l'abbaye de La Pommeraye-les-Sens, biens situés à Beauvoir provenant du chapitre d'Auxerre, de la cure de Beauvoir, biens à Pourrain et Nantou du chapitre d'Auxerre, cures de Pourrain et de Vaux-sur-Yonne.

583. — Vente de biens nationaux Réception d'enchères le 28 avril 1791. Impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I, 515).

Cure et prieuré d'Ouaine ; cordeliers d'Auxerre ; prieuré de Duenne.

584. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29 avril 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. — (A. Y. Dom. nat. I. 519).

Biens dépendant du ci-devant prieuré de Duenne, hameau d'Ouaine.

585. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concer-



nant la conservation des bois. Du 14 mai 1791. Collationné.... à Auxerre, le 17 mai. Signé : Foacier. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

586. — Adresse pour la conscription militaire des volontaires. Signé : Les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne ; Laureau, vice-président ; Bernard, Bonnerot, Malus, Fernelle, Paradis, Decourt, Fayolle et Ménier, administrateurs ; Campenon, procureur-général syndic, et Bonneville, chef de bureau, pour le secrétaire-général. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

587. — Discours prononcé par M. le président du district d'Auxerre, le 2 juin 1791, à l'ouverture des séances du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier. In-8°, 3 p. — (M).

588. — Département de l'Yonne. Loi sur la répartition des trois cents millions de contribution foncière et mobilière pour l'année 1791. Du 3 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 24 p. — (M).

589. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 3 juin 1791. Adjudication définitive le 25 juin 1791. 2 Affiches in-f°. Impr. Baillif à Auxerre. — (A. Y. D. n. I. 571).

Biens à Chablis dépendant des chapitres de Chablis et Saint-Martin de Tours, des abbayes de Quincy et Moutiers-la-Selle, des chapelles Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Epain, Saint-André, du prieuré Saint-Bonnet de Chichée, du chapitre Saint-Pierre de Tonnerre.

590. — Lettre pastorale et ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre à la suite des lettres de N. T. S. P. le Pape Pie VI, du 13 avril dernier. Donnée aux eaux d'Aix-la-Chapelle le 4 juin 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 36 p. — (Q).

591. — Eloge funèbre de M. Honoré-Gabriel Riquetti, ci-devant comte de Mirabeau, député d'Aix à l'Assemblée nationale constituante, prononcé dans la séance publique du Club patriotique d'Auxerre, du 5 juin 1791, par O. J. Chardon, homme de loi, membre de la Société. A Auxerre, chez Baillif, impr. du Club patriotique. In-8°, 23 p. — (M).

Mirabeau est né au château de Beugnon (Loiret), près de Chéroy et à quatre lieues de Sens.

592. — Municipalité de Ouaine. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le lundi 6 juin 1791. Affiche. Impr. Fournier. — (A. Y. D. n. I, 513).

Biens à Ouaine provenant du prieuré et de la cure, des Cordeliers d'Auxerre, du prieuré de Duenne, de l'abbaye Saint-Marien d'Oisselet, paroisse d'Ouaine.

593. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le



9 juin 1791. Auxerre, impr. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. I. 597).

Biens à Diges et Perrigny de la maison conventuelle de l'abbaye Saint-Germain, biens du chapitre d'Auxerre à Diges, Escamps et Perrigny, biens de l'abbaye Saint-Germain à Escamps, biens divers de l'évêché d'Auxerre, du prieuré Saint-Eusèbe, de la chapelle Saint-Agnès des Grottes, du prieuré Saint-Pellerin, de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, du chapitre d'Auxerre, de l'abbaye Saint-Marien, de la maison conventuelle de Saint-Marien, finage d'Auxerre, de la chapelle Sainte-Marguerite érigée à Saint-Mamert, de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, du chapitre d'Auxerre, biens situés à Venoy.

594. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 10 juin 1791. Adjudication définitive le 4 juillet 1791. Impr. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 3).

Cures de Mailly-le-Château, Fontenoy, Mailly-la-Ville, prieuré du Bois-d'Arcy et de la chapelle Saint-Nicolas situés à Mailly-la-Ville ; cures de Prégilbert et biens de Crisenon sur cette commune.

595. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 16 juin. Adjudication définitive le 11 juillet 1791. Auxerre, L. Fournier, imprimeur du département de l'Yonne. 2 Affiches in-f° plano. — (A. Y. D. n. II. 71).

Biens dépendant de l'abbaye de Pontigny, à Chablis et Poinchy ; de la cure de Poinchy, à Milly ; du chapitre de Chablis, à Milly ; de la cure de Châtenay ; de la cure d'Ouaine à Châtenay ; de la trésorerie à Appoigny.

596. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791. (Pour faire arrêter toutes les personnes de la famille royale qui sont en fuite). Signé : Montmorin, Duport, Duportail, Delessart, Thévenard et Tarbé. In-4°, 3 p. L. Fournier. — (Manque 1 f. à mon ex.).

597. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791. Transcrit... à Auxerre le 25 juin. (Décrétant que provisoirement les décrets seront mis à exécution par les ministres actuels sans l'acceptation du roi). In-4°, 3 p. Signé : Montmorin, Duport, de Lessart, Duportail, Thévenard et Tarbé. Impr. L. Fournier. — (Manque 1 f. à mon ex.).

598. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791. (Pour faire garder les dépôts des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, et le logement du ministre de la guerre, à l'occasion de la fuite du roi). Signé : Montmorin, Duport, Delessart, Duportail, Thévenard et Tarbé. Transcrit... à Auxerre le 25 juin : Foacier, secrétaire général. L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

599. — Département de l'Yonne. L'Assemblée nationale aux François. Proclamation décrétée dans la séance du 22 juin 1791.

Auxerre, le 25 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (A. T. XXVI, 40).

Au sujet de la fuite du Roi.

600.—Administration du département de l'Yonne. Copie du décret de l'Assemblée nationale du 23 juin 1791. Copie de la lettre écrite à MM. les administrateurs et procureur-général syndic du Directoire du département de l'Yonne par M. le ministre de l'Intérieur, le 23 juin 1791. Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de l'Yonne. Du 24 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 6 p. — (M).

Au sujet de l'arrestation du roi à Varennes.

601. — Adresse du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°. (M).

602. — Arrêté du département de l'Yonne concernant les voyageurs. Du 28 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

603. — Arrêté du département de l'Yonne concernant la conscription des soldats auxiliaires. Du 28 juin 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

604. — Eloge funèbre de François Lanferna, commandant de la garde nationale. Auxerre, impr. Baillif, 1791. In-8°, 16 p. — (Sc. Y).

605. — Discours prononcé par M. Paradis, administrateur du Directoire du département de l'Yonne, l'un des commissaires à la remise des drapeaux, en présence des bataillons du département ayant à leur tête le commandant-général de la dix-huitième division et imprimé sur leur demande. Auxerre, L. Fournier. (S. d). In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série. X, 59).

606. — Discours prononcé par M. l'abbé Davigneau, professeur d'éloquence au collège d'Auxerre, le 3 juillet 1791. In-12, 5 p. — (P. D. Oc. 970).

Discours à l'occasion de la bénédiction des drapeaux, etc.

607. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant la prestation du serment de M. Alexandre de Sparre, commandant la 18e division de l'armée. Extrait du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1791, matin, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Avec le discours du général de Sparre et celui du président du Directoire.

608. — Discours prononcé dans le Conseil de la garde nationale d'Auxerre par M. Alexandre de Sparre, lieutenant-général des armées, commandant la 18e division du Royaume et commandant



de ladite garde nationale, le jour de sa réception, imprimé d'après le vœu unanime des membres du Conseil. Auxerre, impr. Baillif, 1791. In-8°, 3 p. — (Sc. Y. 2e série, XIX, 323).

609. — Mémoire pour le sieur Edme-Henri Dubois, demeurant à Auxerre, appelant d'une sentence contre lui rendue au tribunal de police de ladite ville, le 4 juillet 1791, contre M. le procureur de la Commune, intimé. Signé : Dubois; O.-J. Chardon, homme de loi, défenseur officieux ; Bachelet père, avoué. Auxerre, impr. Baillif, 1791. In-4°, 23 p. — (P. D).

610. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le lundi 4 juillet 1791. Impr. L. Fournier. Affiche. — (A. D. n. II. 16).

Biens dépendant des cures de Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Fontenay ; biens à Mailly-la-Ville, dépendant du prieuré du Bois-d'Arcy et de la chapelle Saint-Nicolas ; terres à Prégilbert dépendant de l'abbaye de Crisenon.

611. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 6 juillet. Adjudication définitive le 9 août. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 166).

Cure de Vermanton, biens des Augustins d'Auxerre situés à Cravant ; cure du Val-de-Mercy, biens audit lieu à Coulanges ; cure d'Escolives ; Cordeliers d'Auxerre à Escolives ; cure de Vaux à Escolives.

612. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le jeudi 7 juillet 1791. Impr. Baillif à Auxerre. Affiche. In-f° — (A. Y. D. n. II. 43).

Cure de Méry-sur-Yonne, prieuré du Bois-d'Arcy, finage de Méry ; cure de Mailly-le-Château et chapelle Saint-Nicolas de Mailly, biens situés à Méry ; cure de Mailly-le-Château ; abbaye de Rigny à Mailly-le-Château et Mailly-la-Ville ; cure de Mailly-la-Ville, prieuré de Bois-d'Arcy ; cure des deux Mailly.

613. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 7 juillet. Adjudication définitive le 11 août 1791. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 182 et 184).

Cure de Moulins, chapelle de Saint-Quantin, municipalités de Bazarnes et de Sainte-Pallaye ; cures de Sementron et de Chevannes ; chapitre d'Auxerre, abbaye de Saint-Julien, prieuré Saint-Eusèbe, abbaye et prieuré Saint-Pierre-en-Vallée sur la municipalité de Monéteau.

614. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 14 juillet. Adjudication définitive le 18 août. Impr. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. II. 202 et 204).

Cures de Vincelottes et de Vincelles, cure de Chevannes, abbaye de Saint-Julien, finage de Vaux.

615. — Opinion de M. Salle, député du département de la Meurthe, sur les événements du 21 juin 1791, prononcé à la tribune de l'Assemblée à la séance du 15 juillet. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale et envoyée aux départemens. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 16 p. — (M).

616. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 juillet 1791, matin, tenue par MM. les administrateurs du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier, 493 p. — (M).

Au sujet de la prestation, des droits de tierce et de Champart.

617. — Lettre écrite par M. Delessart, ministre de l'Intérieur, à Messieurs du Directoire et procureur-général-syndic du département de l'Yonne, concernant la libre circulation des armes dans l'intérieur du Royaume. Paris, le 7 juillet 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 juillet 1791, tenue par MM. les administrateurs du département de l'Yonne. (Sur le même sujet). Impr. L. Fournier. In-4°, 6 p. — (M).

618. — Contribution foncière de 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 juillet 1791, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Impr. L. Fournier. In-4°, 18 p. et 12 tableaux. — (M).

619. — Département de l'Yonne. Tableaux relatifs à la contribution foncière. 1791. S. l. 28 juillet 1791. In-4°, 15 p. — (Sc. Y. 1re série, XVIII, 642).

620. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 30 juillet 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II. 222).

Cure et prieuré de Bessy-sur-Cure, chapitre de Vézelay, biens situés à Bessy.

621. — Contribution mobilière de 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 30 juillet 1791, matin, tenue par Messieurs les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne, 1er août 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 12 p. et 9 tableaux. — (M).

622. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 2 août 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II. 132).

Evêché d'Auxerre, trésorerie et cure d'Appoigny ; chapitre et trésorerie du chapitre d'Auxerre ; chapelle Saint-Martin des Grottes ; cure N.-D.-la-d'Hors ; biens à Charbuy dépendant de l'évêché et de la trésorerie d'Appoigny.

623.—Mémoire pour les six habitans d'Auxerre dénoncés, d'abord conduits en prison, mis ensuite en état d'arrestation pour s'être offerts comme ôtages de la liberté du Roi. A Messieurs les Maire et Officiers municipaux de la ville d'Auxerre. Signé : De Rozoi,

membre de plusieurs académies, auteur de la gazette de Paris. S. l. n. d. (Paris, 4 août 1791. In-8°, 8 p. — (M).

Les six Auxerrois visés dans ce Mémoire étaient : MM. Bonneville (père de M. Bonneville actuel) ; Boulage, qui devint professeur à l'école de droit ; Baudelot fils, alors élève à l'école royale militaire d'Auxerre ; Caverat fils, avocat ; Bourdeaux, avocat ; Jeannin, procureur au Parlement de Paris.

624. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 8 août 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II. 317).

Abbaye de Rigny, municipalité de Vermenton, manse conventionnelle de Rigny ; Vermenton, abbatiale sur Essert, Bessy, Arcy, Bois-d'Arcy, Lucy-sur-Yonne ; cure de Lucy.

625. — Loi qui lève la suspension portée par le décret du 24 juin dernier, relativement aux Assemblées électorales. Donnée à Paris le 8 août 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 août 1791, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Convocation des électeurs pour le 28 août, afin de nommer des députés à l'Assemblée législative.

626. — Travaux publics. 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 août 1791, matin, tenue par Messieurs les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 14 p. et 3 tableaux. — (M).

627. — Administration générale et Bien public. Extrait du procès-verbal de la séance du 9 août 1791, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 16 p. — (M).

Cette pièce est suivie du tableau en quatre pages des dépenses relatives à l'administration, au tribunal criminel et au bien public, dont le montant doit être imposé sur le département par sols additionnels des contributions foncière et mobilière. On peut dire que c'est le premier budget départemental si on le joint aux rapports notés plus haut sur la contribution foncière et mobilière et les travaux publics.

628. — Etat des sommes destinées aux travaux des routes pour 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 311).

629. — Etat des sommes accordées aux districts sur chaque route de leur ressort, tant pour entretien et réparation que pour ouvrages neufs et ouvrages d'art. In-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série. XXIV, 317).

630. — Loi qui lève la suspension portée par le décret du 24 juin dernier, relativement aux Assemblées électorales, donnée

à Paris le 8 août 1791. Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 août 1791, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire. Auxerre, impr. L. Fournier In-4°, 4 p. — (M).

631. — Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et établir la nécessité du payement des impôts ; lu au Club, établi à Auxerre, à la séance du 14 août 1791, par Maure aîné. Impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

632. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 18 août 1791. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 337).

Religieux de Saint-Germain, chapitres d'Auxerre, cures de Quennes, de Cravant et d'Augy, à Quennes ; prieuré de Saint-Marien, municipalité de Coulanges-la-Vineuse.

633. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les déclarations des propriétés pour la formation des états de sections et matrices des rôles. Extrait du procès-verbal de la séance du 18 août 1791. Impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

634. — Réponse de MM. les administrateurs du Directoire du district d'Auxerre, en date du 22 août 1791, à M. Maure aîné, officier municipal, qui leur a envoyé un ouvrage intitulé : Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, etc. Signé : Arrault, Choslin, Martin, P. Soufflot, procureur-syndic, et Chardon, secrétaire. Auxerre, de l'impr. de Baillif, 1791. In-4°, 3 p. — (M).

635. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, concernant un imprimé distribué dans le public sous le titre de : ***Essai sur une instruction destinée à démontrer le but de l'institution des Clubs patriotiques, à éclairer le peuple sur ses intérêts et ses devoirs et établir la nécessité du payement des impôts***, lu au Club établi à Auxerre à la séance du 14 août 1791, par Maure aîné. Du 23 août 1791. Imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. (M).

636. — Frères et Concitoyens. Signé : Maure aîné. Imp. L. Fournier, 1791. In-4°, 4 p. 23 août 1791. (M).

Lettre du C. Maure en rectification d'erreurs qui s'étaient glissées dans son ***Essai sur une Instruction***, etc. Cette lettre est suivie de la lettre du Directoire sur le même sujet, datée du 25 août 1791. Maure en faisant l'éloge des Clubs patriotiques en avait exagéré l'importance en leur subordonnant l'administration. Il avait aussi commis de graves erreurs dans son parallèle des impôts nouveaux et des impôts anciens. Ces erreurs pouvaient avoir une funeste influence sur l'esprit des contribuables. Aussi leur auteur s'attira-t-il des réfutations du District et du Directoire et fut-il obligé de retracter les erreurs contenues dans son Essai. Mais son but

(celui de se faire connaître), n'était pas moins atteint et nous le verrons bientôt, désigné par les suffrages des Electeurs pour prendre part aux travaux de la Convention.

637. — Concitoyens et Amis. S. l. (Auxerre, août? 1791). In-4°, 4 p. (A).

Adresse du Club auxerrois pour engager les citoyens à la vigilance et à la persévérance contre les ennemis de la chose publique « l'aristocratie expirante, coalisée avec le fanatisme. »



638. — Jugement du tribunal du District d'Auxerre qui, en infirmant les ordonnances de la municipalité d'Auxerre rendues contre les sieurs Bourdeaux, Caverat, Jeannin, Boulage, Bonneville, Baudelot fils et Bouclé, déclare qu'il ne peut y avoir lieu à détention, ordonne que ceux qui sont detenus seront mis hors les prisons; défense à toutes personnes de les injurier ou diffamer, etc. Du Jeudi 25 Août 1791. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 16 p. (N° 2249, Vente du Comte d'U..., 1868).

Les jeunes Auxerrois visés par ce jugement, avaient été arrêtés, ainsi qu'il a été dit plus haut, comme ayant adhéré à la pétition présentée au Corps législatif, au sujet de l'arrestation à Varennes. M. Quantin possède un extrait de l'ouvrage intitulé : *Les Olages de Louis XVI.* (Paris, 1814, 1 vol. in 8°, p. 29), où se trouve la relation de l'arrestation des Otages d'Auxerre et le Serment des Sénonais.

639. — Jugement du tribunal du District d'Auxerre qui, en infirmant les ordonnances de la municipalité d'Auxerre rendues contre les sieurs Bourdeaux, Caverat, Jeannin, Boulage, Bonneville, Baudelot fils et Bouclé, déclare qu'il ne peut y avoir lieu à détention, ordonne que ceux d'entre ceux qui seront detenus se-

ront mis hors des prisons; fait défenses à toutes personnes de les injurier ou diffamer directement ou indirectement et d'attenter à leurs personnes ou à leurs biens sous les peines portées par les loix et notamment par celle décrétée le 2 juin 1790; ordonne que la Municipalité sera tenue d'employer force suffisante pour leur protection efficace et sous sa responsabilité. Auxerre, L. Fournier. Placard in-f°, plano tirés à 2,000 exempl. (A. Y.).

640. — (Autre édition du même jugement avec le même titre). Auxerre, imp. Baillif, 1791. In-4°, 16 p. — (A. T. XXVI, 41).

641. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 26 Août 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 246).

Abbaye de Saint-Marien, municipalités de Champs et de St-Georges; Chapitre d'Auxerre, à Cravant, cure de Cravant audit lieu et à Ste-Pallaye, à Bazarne et à Accolay, Augustins d'Auxerre, biens situés à Cravant.

642. — Discours sur les élections, prononcés à la séance publique de la Sciété des Amis de la Constitution, séante à Auxerre, le 28 Août 1791, l'an 3e de la Liberté, par M. Dufey et M. F... Membres de la dite Société. Auxerre, Baillif, imp. du Club patriotique, 1791. In-4°, 8 p. — (M).

643. — Adresse du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Contribution 1791. Demande en dégrèvement. Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant le dégrèvement des Contributions du 30 Août 1791. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

644. — (Lettre de M. Bachelet, substitut du procureur de la Commune d'Auxerre, offrant sa démission et protestant contre les imputations de Maure aîné). Signé : Bachelet, le jeune, citoyen d'Auxerre, 1er septembre 1791. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y., 1re série, XXV, 235).

645. — (Lettre de Maure aîné aux Electeurs du Département pour protester contre les allégations de M. Bachelet). Signé, Maure aîné, Epicier, Officier municipal et Electeur d'Auxerre. Imp. L. Fournier, 2 septembre 1791. In-4°, 3 p. — (Sc. Y., 1re série, XXV, 239).

646. — Département de l'Yonne. District de ..... 1 p. in-f°, s. l.— (M).

Formule pour les certificats de réception des imprimés envoyés aux Districts par le Directoire du Département. La pièce en notre possession est un certificat du District d'Avallon, revêtu de la signature de tous les membres du District et constatant la réception : 1° 1 exemplaire de l'Imprimerie royale; 2° 105 exempl. in-4° et 95 exempl. en placard d'une loi du 28 juillet 1791, relative à la fabrication de la nouvelle monnaie de cuivre.



647. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne, par Jacques Boilleau, juge de paix à Avallon, sur la nécessité d'avoir au moins un député laboureur à la Chambre législative. Auxerre, L. Fournier, In-4°, 10 p.— (L. 2e série, X, 75).

648. — Liste des nominations faites par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne. 16 septembre 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 243).

649. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 septembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 364).

Abbaye de Rigny, Municipalité de Vincelottes; cures de Mailly-le-Château et Migé, Chapelle-St-Jean-sur-Migé et le Val-de-Mercy; cure de Coulangeron à Coulangeron et Chéry.

650. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 septembre 1791. Imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 348).

Cure de Prehy à Prehy, Courgis et Chichée; prieuré de St-Marien, municipalités de Vincelles et de Bazarnes; abbaye de St-Marien, municipalité de Vincelottes.

651. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 septembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. II, 380).

Chapitre d'Auxerre, municipalité d'Egléný, cure d'Egléný; abbaye de Crisenon, municipalité de Prégilbert, chapitre d'Auxerre.

652. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 octobre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. II, 414).

Cures de Fouronne et Courson; chapitre de la cité d'Auxerre, biens à Irancy.

653. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 octobre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. II, 400).

Cure de Gurgy; municipalité d'Auxerre (Eglise St-Pélerin et cimetière.)

654. — Compte rendu par le Directoire au Conseil général du Département de l'Yonne depuis le 1er juin 1790, époque de l'établissement de l'administration, jusqu'au 1er octobre 1791. Gestion des finances du Département. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 56 p. — (A. Y. N. 122, § 1er).

655. — Contrainte de par la Loi et le Roi en exécution de la Loi du 2 octobre 1791 contre le percepteur et les redevables des Municipalités. In-f°, 2 p. S. l.

656. — Session du Conseil général du district d'Auxerre. 17 octobre 1791. Imp. L. Fournier, 1791. In-4°, 44 p.— (Sc. Y., 1re série, XVIII, 1).

657. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du



18 octobre 1791, contenant prorogation de délai pour les demandes en dégrevement à former par les communes et les particuliers sur les Contributions foncière et mobilière de 1791. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

658. — Adresse de l'administration du Département de l'Yonne aux Citoyens de ce Département sur les bienfaits de la Révolution. 10 décembre 1791. Signé, Lepelletier, président ; Foacier, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XVI, 428).



659. — Café littéraire, place des Fontaines, à Auxerre. S. l. (Auxerre). In-4°, 1 p. — (Q).

Prospectus pour la fondation d'un Café ou Cercle littéraire. « Outre la salle d'en bas, il y aura dans le haut, pour les Abonnés, une salle où l'on trouvera la Collection des Décrets de l'Assemblée nationale constituante, un Atlas général de la France divisée en 83 Départements, un Code municipal et tous les papiers publics les plus intéressants. » A ce prospectus de sa collection, M. Quantin a joint la demande d'autorisation du sieur Richard, propriétaire de l'Etablissement, en date du 23 novembre 1791.

660. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 430).

Cure d'Augy, chapitre d'Auxerre à Augy ; abbaye St-Pierre-en-Vallée à Augy et Champs ; Augustins d'Auxerre à Augy ; prieuré St-Eusèbe, chapelle St-Agnès des Grottes.

661. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. II, 458).

Evêché d'Auxerre, municipalités de Coulanges-sur-Yonne et Crain ; chapitre de Châtel-Censoir ; biens situés à Crain.

662. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 5 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 442).

Cures de Lucy et Lichères à Lucy, Religieux N.-D. la d'Hors à Lucy ; chapitre de Châtel-Censoir, biens situés à Lucy ; cure de Festigny.

663. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 474).

Cure de Coulanges-sur-Yonne, à Coulanges et à Crain; cure de Surgy et Chartreux de Basseville à Coulanges-sur-Yonne; cure de Crain audit lieu.

664. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 490).

Cure de Charbuy, cure de Gy-l'Evêque et biens de l'Evêché audit lieu.

665. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 506).

Chapitre d'Auxerre, biens situés à Chemilly; cure de Chemilly, biens audit lieu et à Beaumont.

666. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 novembre 1791. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. nat. II, 522).

Abbaye de Crisenon, biens à Prégilbert; cure de Trucy, biens à Prégilbert; Chartreux de Basseville, biens à Merry-sur-Yonne.

667. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 novembre 1791. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. II, 538).

Abbaye de St-Pierre-en-Vallée, biens situés à Beine, Maison conventuelle de St-Germain, à Beine; cure de Courgis, audit lieu.

668. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 novembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 550).

Biens de l'abbaye de Rigny à Arcy et cure dudit lieu.

669. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 décembre 1791. Auxerre, imp. Baillif, Affiche.— (A. Y. D. n. II, 565).

Biens à St-Bris de l'abbaye de Pontigny et du chapitre d'Auxerre, cure de St-Bris, biens audit lieu.

670. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 décembre 1791. Auxerre, imp. Baillif, Affiche.— (A. Y. D. n. II, 581).

Cure et Vicariat d'Irancy; cure de Bazarne, audit lieu et à Ste-Pallaye.

671. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 décembre 1791. Imp, Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 597).

Biens de l'abbaye de St-Julien, sur Champs et Vaux.

672. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 20 décembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. II, 613).

Cure de Sery, biens à Sery provenant des abbayes de Rigny et de Crisenon, du chapitre de Châtel-Censoir, de la cure de Mailly-la-Ville; cure de Trucy, biens audit lieu; cure de Mailly-le-Château et abbaye de Crisenon, biens à Trucy.

673. — Contribution foncière. Les administrateurs composant le Directoire du District d'Auxerre aux Officiers municipaux de la communauté de ..... (Mailly-la-Ville, pour mon exempl.). 17 décembre 1791. S. l. In-f°, 3 p. — (M).

Cette pièce porte la signature de tous les administrateurs et celle du citoyen Chardon, secrétaire du District. Par ce Mandement, la part contributive de la commune de Mailly-la-Ville est fixée à 9,972 livres 10 s., la part contributive du Département de l'Yonne étant de 2 millions 950,050 livres et celle du District d'Auxerre de 676,140 livres. Le montant des sommes dues par le même distrit pour les dépenses à la charge du Département s'élève à 97,990 livres et le fonds des décharges et non valeurs à 33,807 livres.

674. — Municipalité de ... Contribution mobilière. S. l. In-f°, 1 p. — (M).

Formule de Déclaration conformément aux dispositions de l'art. XXXIV de la loi concernant la Contribution mobilière.

675. — Les administrateurs composant le Conseil général du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Extrait des registres des délibérations du 10 décembre 1791. Vu la présente adresse, le Conseil arrête qu'elle sera envoyée à l'Assemblée nationale, à tous les Départements du Royaume, aux Districts et aux municipalités de ce Département. Signé sur le registre, L. M. Le Peletier, président et Foacier, secrétaire général. Imp. L. Fournier, 1791. In-4°, 4 p. — (Sc. Y., 1re série, 5 p., 545).

676. — Adresse des administrateurs composant le Conseil général du Département de l'Yonne, à l'Assemblée nationale, présentée le 20 décembre 1791. Signé : Les Administrateurs du Département de l'Yonne, L.-M. Lepelletier, président; Bonneville, secrétaire-adjoint. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, impr. nat. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dép. Y. III, 17).

En note manuscrite sur l'un des exempl. que j'ai vus. Distribuée le 24 décembre 1791, le matin.

677. — Extrait du Rapport fait par M. Bernard, député du Département de l'Yonne, au nom du Comité de Secours publics, le 21 décembre 1791. S. l. (Paris?). In-8°. 7 p. — (M).

678. — Mémoire pour Charles-Henri-Gaspard-André de Massol, capitaine de cavalerie, demeurant à Collonges, près Nuits, défendeur; contre M. le procureur général syndic du Département de l'Yonne, demandeur. Signé : de Massol. S. l. (Auxerre). In-4°, 38 p. — (Sc. Y. 1re série, XII, 244).

Il s'agit de la vente de l'abbaye de Crisenon devenu domaine national.

679. — Conditions pour les adjudicataires des travaux de Charité. Auxerre, imp. L. Fournier. 1791. In-4. — (A. Y. 1790 à l'an VIII).



680. — Usage de la chaîne, de l'équerre simple et d'une équerre composée pour l'arpentage, etc., par Picq, geomètre à Clamecy. Auxerre, Baillif, 1791. In-8°, 32 p. 2 pl. — (L).

681. — Réflexions d'un Curé à un de ses confrères au sujet des difficultés élevées relativement aux érections, suppressions, démarcations des Evêchés et à l'organisation civile décrétée par l'Assemblée nationale. Par M. Pasquier, Curé de St-Amatre d'Auxerre. Auxerre, Bailly, 1791. In-8°, 16 p. — (Sc. Y.).

682. — Opinion d'un Cosmopolite sur l'organisation civile du Clergé actuel, en réponse à celle d'un vicaire de campagne. Auxerre, imp. Baillif, 1791. In-8°, 16 p. — (M).

683. — Pétition des juges du tribunal de commerce de la ville d'Auxerre au Comité de judication, pour demander que les tribunaux de Commerce aient pour subvenir à leurs frais la même allocation que les tribunaux de District. Auxerre. L. Fournier, 1791. In-4°. — (Sc. Y.).

684. — Code de la justice de paix, IIe Cahier, contenant une instruction sur les fonctions à remplir et actes à rédiger par les juges de paix ou leurs greffiers en matière de juridiction volontaire; précédé de plusieurs Décrets additionnels et Avis du Comité de Constitution concernant les juges de paix. Par A. C. Guichard, homme de loi. — A Paris, et se trouve à Auxerre, chez Baillif, imprimeur, près la place des Grandes-Fontaines, attenant l'Hôtel de Malthe. (S. d. 1791?). In-8°, 79 p. — (M).

685. — Précis et Apperçu des avantages que peut en général procurer au commerce et à l'approvisionnement de la Capitale l'exécution du Canal de Cosne, pour communiquer de la Loire à l'Yonne et par suite à la Seine. Paris, J. B. Herault, s. d. (1791). In-4°, 8 p. — (A. B. n. c. N° 6 p. 140).,





DISTRICT D'AVALLON

686. — Précis des faits relatifs à l'affaire de la ville d'Avallon. Signé : Bouesnel, maire d'Avallon; Boudin, Boilleau, juge de paix ; Baudot, député de la ville d'Avallon. (Paris), impr. Valleyre. 1791. In-4°, 8 p. — (M).

687. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 1. Adjudication le 7 janvier 1791. Impr. d'Antoine Aubry, impr. de la ville d'Avallon. Affiche avec un écusson sur lequel on lit : La Loi, le Roi, entourés d'emblêmes et cornes d'abondance. — (A. Y. D. n. XVIII, 73).

Biens du ci-devant chapitre d'Avallon sur divers lieux, de la chapelle Saint-Sébastien à Guillon, de la ci-devant abbaye de Moutier-Saint Jean sur Cormarin et Vigne, de la cure d'Etaules et des Minimes d'Avallon sur Etaules, des Cordeliers de l'Isle-sous-Montréal, audit lieu. Outre les mises à prix imprimées, on trouve sur cette affiche et les suivantes les prix de l'adjudication manuscrits. Le total des prix s'élève pour cette affiche à 87,565 livres.

688. — Vente de biens nationaux. N° 2. Adjudication le 10 janvier 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 128).

Biens dépendant de l'abbaye de Vézelay, de la cure d'Asquins, du

fonds de la chapelle Saint-Nicolas de Vézelay, du fonds de la cure Saint-Pierre de Vézelay et du couvent des ci-devant Cordeliers de Vézelay. Total de l'adjudication : 68,220 livres.

689. — Vente de biens nationaux. N° 3. Adjudication le 14 janvier 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 200).

Couvent des Capucins et des Minimes d'Avallon, biens du chapitre d'Avallon, moulin de Saint-Père, provenant du chapitre de Vézelay, domaine de Champien, aux Minimes d'Avallon, biens des dames Saint-Ursule d'Avallon, de la cure d'Etaulles, de la chapelle Saint-Nicolas et du chapitre d'Avallon. Total des adjudications : 154,350 livres.

690. — Vente de biens nationaux. N° 4. Adjudication le 19 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 272).

Biens du chapitre de Châtel-Censoir. Total de l'adjudication : 33,458 liv. 14 sols.

691. — Vente de biens nationaux. N° 5. Adjudication le 24 janvier 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 332).

Biens provenant des chapitres d'Avallon et de Semur, de la chapelle Saint-Sauveur, des cures de Savigny-en-Terre-Plaine et Sainte-Colombe, du prieuré de Cisery-les-Grandes-Ormes, de la chapelle Saint-Maure et des Minimes d'Avallon. Total de l'adjudication : 101,945 livres.

692. — Vente de biens nationaux. N° 6. Adjudication le 27 janvier 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — A. Y. D. n. XVIII, 392).

Biens provenant des Minimes et du chapitre d'Avallon situés à Annéot et à Etaulles-le-Bas, cure d'Annay la-Côte et biens audit lieu de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre. Total de l'adjudication : 38,592 livres.

693. — Vente de biens nationaux. N° 7. Adjudication le 11 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 480).

Biens en divers lieux provenant du chapitre d'Avallon, de la cure d'Annéot, de l'abbaye et du chapitre de Vézelay, des chapelles Saint-Joseph, Saint-Michel et Sainte-Marie, de la cure de Civry et du prieuré de Givry. Adjudication totale : 131,113 livres.

694. — Vente de biens nationaux. N° 8. Adjudication le 16 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XVIII, 564).

Abbaye de Cure et biens en dépendant. Adjudication totale : 117,392 livres.

695. — Vente de biens nationaux. N° 9. Adjudication le 21 février 1791. Impr. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XIX, p. 86).

Cure Saint-Pierre de Vézelay, chapitre d'Avallon, chapelle Sainte-Marthe, Minimes d'Avallon, cure d'Etaulles et Ursulines d'Avallon.

696. — (Mémoire sur les routes du département de la Nièvre). Signé : J.-B. Jourdan, administrateur du département de la Nièvre. Chaluron près Vézelai, le 29 janvier de l'an III de la Liberté des François. Avallon, de l'imp. d'Antoine Aubry, impr. de la ville. In-4°, 11 p. — (P).

697. — Vente de biens nationaux. N° 10. Adjudication le 28 février 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D.n. XIX, 170).

Chapelles Saint-Jacques et Saint-Philippe de Vézelay, chapitre, cure Saint-Etienne, abbaye, Ursulines de Vézelay ; cure de Blannay, biens à Asquins ; prieuré et cure de Givry ; chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 74,870 livres.

698. — Vente de biens nationaux. N° 11. Adjudication définitive au 4 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D.n. XIX, 242).

Abbaye de Marcilly ; prieuré Saint-Jean-les-Bonshommes ; abbaye d'Autun, domaine à Avallon ; abbaye Saint-Julien d'Auxerre, domaine à Annay-la-Côte ; chapitre d'Avallon, biens à Annéot ; chapelle Saint-Joseph, domaine à Sainte-Colombe. Adjudication totale : 325,260 livres.

699. — L'intrigue déjouée ou renversement des projets de la petite ville d'Avallon pour détourner et faire passer dans ses murs la grande route de Paris à Lyon construite depuis un demi-siècle. Paris, impr. de Petit jeune, rue Saint-Honoré, passage des Variétés, n° 2, en face l'hôtel d'Angleterre. In-4°, 14 p. et 1 carte. — (Sc. Y. 1re série, VI, 1).

700. — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. De l'impr. d'Antoine Aubry à Avallon, l'an III de la Liberté. Placard in-f°, plano. — (P).

Dans le haut de cette pièce, vignette sur bois avec la légende : *Inimicos virtute superabis*. (1re marque d'Aubry) ?

701. — Table des droits de l'homme et du citoyen. Table des devoirs de l'homme et du citoyen. Prière du vrai et bon citoyen. De l'impr. d'Antoine Aubry, à Avallon, l'an III de la Liberté. Placard in-f°. — (P).

Même vignette.

702. — Jugement du tribunal du district d'Avallon, du 9 mars 1791. Impr. d'Aubry, impr. du tribunal d'Avallon. Affiche. — (P).

Condamnation des fauteurs des troubles survenus à l'Isle-sur-le-Serein.

703. — Vente de biens nationaux. N° 12. Adjudication au 14 mars 1791. Impr. Aubry, Affiche. — (A. Y. D. n. XIX, p. 312).

Chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, biens du chapitre de Montréal ; Minimes d'Avallon à Etaulle ; abbaye de Regny à Châtel-Censoir, chapitre

d'Avallon, chapelle Sainte-Marthe et cure de Magni à Annéot. Adjudication totale : 64,454 livres.

704. — Vente de biens nationaux. N° 13. Adjudication au 21 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, p. 80).

Biens de la cure de Guillon, de la chapelle de Pizy, de la cure de Montréal, des Minimes d'Avallon, de la chapelle Saint-Sauveur, des cures de Magni et d'Annay, du chapitre d'Avallon et de l'abbaye de Vézelay. Total des adjudications : 23,579 livres.

705. — Vente de biens nationaux. N° 14. Adjudication au 28 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, p. 176).

Biens des cures de Magny, Girolles, Island et biens divers provenant du chapitre d'Avallon. Total des adjudications : 15,659 livres.

706. — Vente de biens nationaux. N° 15. Adjudication au 21 mars 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, 264).

Biens des Minimes d'Avallon à Tharoiseau, des cures de Lucy-le-Bois, Civry, Disangy, Cizery-les-Grandes-Ormes, Girolle et Island. Total de l'adjudication : 22,129 livres.

707. — Vente de biens nationaux. N° 16. Adjudication au 6 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, 348).

Cure de Quarré-les-Tombes, biens de la chapelle Saint-Nicolas de Vézelay, du chapitre de Saulieu, de l'abbaye de Vézelay, domaine à Lisle-sous-Montréal du chapitre de la cure Saint-Etienne de Vézelay, des cures de Cussy-les-Forges, de Fontenay et du prieuré de Givry. Total de l'adjudication : 127,294 livres.

708. — Vente de biens nationaux. N° 17. Adjudication au 11 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XX, p. 433).

Biens de la cure de Taroiseau, de l'abbaye Saint-Martin d'Autun à Girolles, des cures de Savigny-en-Terre-Plaine et Asquins. Total de l'adjudication : 60,760 livres.

709. — Vente de biens nationaux. N° 18. Adjudication au 8 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 80).

Biens de la cure d'Angely, du chapitre de Vézelay à Asquins, de la cure de Magny, des Ursulines d'Avallon, des cures de Saint-Brancher et Saint-Germain-des-Champs ; de la cure Saint-Etienne de Vézelay, vignes à Saint-Père ; des Ursulines de Vézelay, vignes à Saint-Père et autres biens. Total de l'adjudication : 29,885 livres.

710. — Vente de biens nationaux. N° 19. Adjudication au 27 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 168).

Biens de la cure de Fontenay et du chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 24,162 livres.

711. — Vente de biens nationaux. N° 20. Adjudication au 29 avril 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 240).

Biens de l'abbaye et du chapitre de Vézelay ; cures de Talcy, Marmeaux, Dissangy, Civry, Lucy-le-Bois, Thizy; Cordeliers de Vézelay et chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 65,020 livres.

712. — Vente de biens nationaux. N° 21. Adjudication au 4 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 320).

Biens à Saint-Moré, des cures de Sauvigny-le-Bois et Bussière, du chapitre et des minimes d'Avallon. Total de l'adjudication : 27,875 livres.

713. — Vente de biens nationaux. N° 22. Adjudication au 9 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 404.

Biens des cures de Disangis, Massangis, de l'abbaye de Vézelay à Précy-le-Sec, de la chapelle de Pisy, des cures d'Angely, de Blannay et de Guillon, de la cure Saint-Pierre de Vézelay et des Ursulines de la même ville. Total des ventes: 52,040 livres.

714.— Vente de biens nationaux. N° 23. Adjudication au 16 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXI, p. 483).

Biens du prieuré de Cizery-les-Grandes-Ormes, des cures de Pisy, Saint-Père et Saint-Léger de Foucheret et de la chapelle de Foissé. Total de l'adjudication: 15,858 livres.

715.— Vente de biens nationaux. N° 24. Adjudication au 18 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 92).

Biens de Lucy-le-Bois, de l'abbaye Saint-Germain et de la cure de Lucy; biens divers du chapitre d'Avallon, de la cure de Magny, de la chapelle Saint-Joseph à Sauvigny-le-Bois, de la chapelle Saint-Nicolas à Tharot et de la cure d'Annéot audit lieu. Adjudication totale : 80,914 livres.

716.— Vente de biens nationaux. N° 25. Adjudication au 23 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 160).

Biens du prieuré de Givry à Givry, Asquins et le Vault, des Minimes d'Avallon à Cousin-Laroche et Marault, de la Visitation Sainte-Marie à Avallon, du chapitre d'Avallon à Etaules et Vassy, de la cure d'Athie audit lieu, du prieuré de Semur à Vassy, du chapitre de Vézelay à Saint-Père. Adjudication totale : 152,686 livres.

717. — Vente de biens nationaux. N° 26. Adjudication au 25 mai 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 240).

Biens des cures de Disangis, Angely, Guillon, Thisy, Vignes, du chapitre d'Avallon à Genouilly, des prieurés de Vassy et du chapitre d'Auxerre à Vassy, du chapitre d'Avallon à Vignes, Annéot et Avallon, de la chapelle de Pizy audit lieu, du vicariat de Coutarnoux audit lieu. Adjudication totale: 96,240 livres.

718. — Vente de biens nationaux. N° 27. Adjudication au 6 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 320).

Biens de la cure de Trévilly, biens des Bénédictins de Moutiers-Saint-Jean situés à Vignes. Adjudication totale : 33,737 livres.

719. — Vente de biens nationaux. N° 28. Adjudication au 8 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 380).

Biens des cures de Trévilly et Marmeaux, du chapitre de Montréal sur diverses communes, de l'abbaye de Vézelay à Saint-Père, et des Minimes d'Avallon à Angely. Adjudication totale : 51,339 livres.

720. — Vente de biens nationaux. N° 29. Adjudication au 9 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 456).

Biens du chapitre et de la cure de Montréal sur divers lieux, des Minimes d'Avallon à Athie, de la chapelle de Guillon à Athie, du chapitre de Vézelay à Montillot, de la cure de Chamoux audit lieu, et du chapitre de Châtel Censoir audit lieu. Adjudication totale : 110,260 livres.

721. — Vente de biens nationaux. N° 30. Adjudication au 11 juin 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXII, p. 510).

Biens des cures de Massangy et de Lichères, abbaye de Vézelay, maison abbatiale, chapelle de Pisy, prieuré du Bois-d'Arcy, terre à Chevroche, chapitre d'Avallon, biens à Girolles, Chassigny, Sainte-Magnance et Annay-la-Côte, abbaye de Reigny, domaine à Tharot. Adjudication totale : 75,000 livres.

722. — Jugement du tribunal du district d'Avallon. De l'impr. d'Aubry, impr. du tribunal royal d'Avallon. 18 mai 1791. Affiche. — (P).

723. — Mémoire pour les sieurs Chapotot, père et fils, entrepreneurs de la Pépinière royale de l'Isle-sous-Montréal. A la fin : De l'impr. d'Antoine Aubry, à Avallon, 1791. In-4°, 18 p. — (M).

On trouve dans cette pièce l'historique de la création de la pépinière de Lisle et de ses vicissitudes. Chapotot accuse formellement la Commission intermédiaire de Tonnerre et Vézelay d'avoir voulu supprimer la pépinière pour qu'il en fût créé une autre à Tonnerre. Sur notre exemplaire, le réclamant proteste de la bonne tenue de son établissement dans la note manuscrite suivante :

« Depuis l'impression de ce Mémoire, le district d'Avallon a fait, par ordre du département de l'Yonne, une visite de la pépinière de Lisle qui constate toute l'importance et l'utilité de l'établissement, ainsi que le bon état dans lequel il est entretenu et achevé, ce qui ne laisse plus aucun doute ni aucune obscurité dans cette affaire. » Signé : Chapotot.

724. — Avis aux citoyens. Signé : Antoine Aubry, impr. à Avallon. In-4°, 1 p. — (P).

Demande de souscription pour l'impression des quatre codes de police municipale, code rural, code pénal, code de la garde nationale.

725. — Adresse aux Français sur la liberté religieuse. A Avallon, de l'impr. d'Aubry. In-8°, 14 p. — (P).

On lit en note : « Le fonds de cette adresse et plusieurs traits on été puisés dans celle qu'a publiée M. Lequinio, député à l'Assemblée

nationale, connu par plusieurs bons écrits destinés à l'instruction des campagnes. »

726. — Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791, suivi de l'arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 22 juin, prescrivant les mesures d'urgence à propos de la fuite du Roi et des deux décrets de l'Assemblée nationale. Lu à Avallon à la séance extraordinaire du district tenue à neuf heures du soir le 22 juin 1791. De l'imp. d'Antoine Aubry, impr. de la ville. In-4°, 3 p. — (M).

C'est par exception et vu la gravité des circonstances que l'imprimeur d'Avallon publie ce décret. En avril 1791, Aubry avait fait une demande afin d'être chargé de l'impression des décrets pour le district d'Avallon. Cette demande fut repoussée, ainsi qu'il résulte de la délibération à cet effet du Directoire du département de l'Yonne en date du 23 avril 1791 (3e volume 1791, p. 117). Voici le texte de cette délibération : Demande du sieur Aubry, afin d'être chargé de l'impression des décrets pour le district d'Avallon :

« ..... Sur le rapport d'une requête présentée par le sieur Aubry, imprimeur à Avallon, par laquelle il demande à être chargé de l'impression des loix dont le district reçoit un exemplaire du département, et aux mêmes charges et conditions que l'imprimeur d'Auxerre.

« Vu ladite requête et l'avis du district d'Avallon du 12 de ce mois ; le Directoire du département, M. le procureur-général-syndic entendu ; considérant que le Directoire du département est chargé immédiatement de faire faire les impressions de toutes les loix qu'il fait de suite parvenir aux districts ; qu'il importe extrêmement que lesdites impressions soient uniformes et que le texte n'en puisse pas être altéré, et que le Directoire du département n'a pas de moïen plus sûr de parvenir à ce but que de se réserver la surveillance desdites impressions, arrête qu'il n'y a lieu à accorder au sieur Aubry l'objet de sa demande. »

727. — Précis pour les habitants et communauté de Lisle-sous-Montréal et des six autres paroisses composant l'ancienne baronnie dudit l'Isle, demandeurs et défendeurs ; contre le sieur et dame Mengaud, héritiers et ayant repris au lieu du sieur Mengaud de la Haye, opposant à aménagement. Impr. veuve Valade (Paris), 1791. In-4°, 22 p. — (P).

728. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 31. Adjudication au 1er juillet 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 100).

Biens des cures de Pierre-Perthuis, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Etienne et Saint-Pierre de Vézelay, abbaye et chapitre de Vézelay, cure de Vignes. Montant des adjudications : 34,952 livres 17 sols 10 d.

729. — Vente de biens nationaux. N° 32. Adjudication au 15 juillet 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 146).



Biens du prieuré Saint-Bernard de Montréal, du chapitre de Semur, biens à Guillon, de l'évêché de Langres, domaine à Vignes, de la chapelle Saint-Maur à Valoux, de l'abbaye Saint-Martin d'Autun à Annéot, du chapitre d'Avallon, biens en divers lieux, de la chapelle Saint-Sébastien, métairie à Montréal. Adjudication totale : 140,465 livres.

730. — Extrait des registres du greffe du tribunal du district d'Avallon du 18 juillet 1791. Imp. Aubry. Placard. — (P).

Jugement à propos du droit de tierce réclamé à plusieurs habitants de Marsangis par les héritiers Berthier de Sauvigny, seigneur dudit lieu.

731. — Extrait des minutes du greffe du tribunal du district d'Avallon. A Messieurs les juges du tribunal du district d'Avallon. Impr. d'Aubry. In-4°, 4 p. — (P).

732. — Département de l'Yonne. District d' (Avallon). (Certificat de réception imprimé de 105 exemplaires in-4° et 95 exemplaires en placards d'une loi du 28 juillet 1791, relative à la fabrication de la nouvelle monnaie de cuivre. In-4°, 1 p. — (M).

Nous mentionnons seulement ici cette pièce, revêtue de la signature de tous les membres du Directoire du district d'Avallon afin de rappeler que toutes les loix réimprimées à Auxerre par le Directoire étaient ensuite envoyées dans chaque district qui accusait réception par des pièces semblables.

733. — Vente de biens nationaux. N° 33. Adjudication au 22 août 1791. Impr. Aubry, impr. des districts d'Avallon et de Corbigny. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 224).

Biens du chapitre de Châtel-Censoir, des sœurs d'Asnières et de Ménades, du chapitre de Vézelay, domaines à Voutenay et Saint-Moré, de l'abbaye Saint-Martin d'Autun, pré finage d'Annéot. Adjudication totale : 53,840 livres.

734. — Adresse de l'administration du district d'Avallon, réunie en Conseil, aux gardes nationales du ressort. De l'impr. d'Aubry, imprimeur du district d'Avallon. Novembre 1791. In-4°, 4 p. — (P).

Cette pièce est ornée de deux bois gravés ; le premier, placé en tête, représente deux médaillons entourés d'attributs guerriers et sur lesquels on lit au milieu des trois fleurs de lys : *La Loi*, *le Roi*, *Union*, *Force*, *Constitution*, *1791*. Le second représente un médaillon avec la devise : *La Loi*, *le Roi* et trois fleurs de lys. Il est soutenu par deux anges dont l'un supporte le bonnet phrygien et l'autre une branche de chêne.

735. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 novembre 1791 au soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. De l'impr. d'Aubry, impr. des districts d'Avallon et Corbigny. Affiche in-f° plano. — (M).

Cet arrêté a pour objet la répression des troubles survenus à Avallon à l'occasion de la suppression de l'église Saint-Julien et de la descente des cloches de cette église.

736. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 34. Adjudication au 29 décembre 1791. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. XXIII, p. 272).

Biens de la cure Saint-Pierre et Saint-Etienne de Vézelay, des cures de Joux, Montillot et Chatelux, de la chapelle de Guillon, de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Philippe de Vézelay. Montant des adjudications : 22,580 livres.





DISTRICT DE JOIGNY

737. — District de Joigny. Vente de biens nationaux le 3 janvier 1791. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 2).

Batimens claustraux, Eglise et biens du Couvent des Capucins de Joigny; Prieuré de l'Enfourchure, à Dixmont; Abbaye des Escharlis, biens à Joigny; Cure de Béon, biens à Joigny; Chartreuse de Valprofonde, biens en divers lieux.

738. — Vente de biens nationaux le 26 janvier 1791. N° 2. Auxerre, imp. Baillif. 1791. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 64).

Chapelle des Porcher, biens à Joigny; abbaye St-Julien d'Auxerre, bois à Bussy; Cure de St-Aubin-sur-Yonne, biens audit lieu; Chartreuse de Valprofonde, biens divers; Chapitre de Nantilly de Saumur, bois à Bussy; Chapelle d'Arblay, biens à Neuilly; abbaye de St-Jean-les-Sens, biens à Neuilly; Archevêché, biens à St-Julien-du-Sault.

739. — Vente de biens nationaux le 7 février 1791. N° 3. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 116).

Abbaye St-Julien d'Auxerre, biens à Bussy-en-Othe; Archevêché de Sens, Four banal et pressoir à St-Julien-du-Sault; Prieuré de St-Sébastien de Dicy, biens audit lieu; abbaye des Echarlis, biens à Dicy et La Celle-St-Cyr; Bénédictines de Montargis, fermes à St-Martin-sur-Ouanne, Cure de Villiers-St-Benoît, biens audit lieu; Prieuré de Vieuxpou, biens à Chassy.

740. — Vente de biens nationaux. N° 4. Réception d'enchères à Joigny le 21 janvier 1791. Auxerre, imp. Baillif, 1791. — (A. Y. D. n. 33, p. 176).

Cure de Sépeaux et Chartreuse de Valprofonde à Saint-Romain; cure

de Villemer, à Neuilly; cures de Neuilly audit lieu et de St-Thibault de Joigny à St-Aubin-sur-Yonne; cure de Prunoy audit lieu; abbaye de Ste-Colombe de Sens, biens à Chamlay et Césy; abbaye St-Germain d'Auxerre; abbaye de St-Pierre-le-Vif et chartreuse de Valprofonde, biens à Rousson; prieuré de N.-D. de Joigny, biens audit lieu de St-Cydroine.

741. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Joigny le 24 février 1791. N° 5. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 232).

Abbaye St-Pierre d'Auxerre, biens à La Celle-St-Cyr; archevêché de Sens et abbaye de Bonneval, biens à Villefolle; cures de Dracy, Charny, Lamotte-aux-Aulnais, Chêne-Arnoult, St-Martin-sur-Ouanne, biens divers; prieuré de St-Cidroine, ferme audit lieu.

742. — Vente de biens nationaux. Département de l'Yonne. District de Joigny. Adjudication. Auxerre, imp. Baillif. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 33, p. 225).

Formule pour les procès-verbaux d'adjudications; on a imprimé en tête les noms des membres du District de Joigny chargés de la vente : Louis-Claude Boulard, procureur syndic; Jacques-Louis-Hippolyte Ragon, vice-président; Hippolyte-Léonard Bachelet, Jacques-François Cadet et Edme Legros, administrateurs composant le Directoire du District de Joigny, assistés de Mathurin-François Lallier, secrétaire.

743. — Vente de biens nationaux. N° 6. Réception d'enchères à Joigny le 11 février 1791. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 280).

Prieuré et cure de Senan, biens sur diverses communes; prieuré de Poilly, biens à St-Martin-sur-Ocre; cures de Looze, d'Aillant, Champvallon, vicariat de Chassy; cures de St-Thibault et de St-Jean de Joigny, Dames religieuses de Joigny, biens divers.

744. — Détail des faits qui se sont passés à Villeneuve-le-Roi les 8 et 9 mars (1791) et jours suivans. Auxerre, L. Fournier. In-4°. 8 p. — (B. de M. Hesme à Villeneuve-sur-Yonne).

745. — Réponse de MM. les Maires et Officiers municipaux de la ville de Villeneuve-le-Roi au détail qu'a fait imprimer M. Cissey, officier commandant le détachement des Chasseurs de Haynault. en quartier en cette ville, des faits qui se sont passés les 8, 9 mars et jours suivans. A Villeneuve-le-Roi, ce 17 mars 1791. V° Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VIII, 517).

746. — Vente de biens nationaux. N° 7. Adjudication à Joigny le 10 mars 1791. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 316).

Cure de Branches, chapelle des Porcher, biens à Branches; prieuré de Vieupou, biens à Chassy; abbaye de Dilo, biens à Champlay; Chartreuse de Valprofonde, biens à Volgré.

747. — Vente de biens nationaux. N° 8. Réception d'enchères le 26 février. Adjudication à Joigny le 12 mai 1791. Auxerre, imp. Baillif. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 33, p. 424 et 500).

Abbaye de St-Julien, biens à Bussy, Sommecaise; cures de Sommecaise, St-Cydroine, La Celle-St-Cyr, Villiers-sur-Tholon, biens divers; archevêché de Sens, moulin de St-Julien-du-Sault.

748. — Vente de biens nationaux. N° 9. Adjudication à Joigny le 18 mars 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 444).

Biens à Villeneuve-le Roi, Rousson, dépendant de l'archevêché et des abbayes de Bonneval et des Echarlis; biens à St-Julien de l'abbaye des Echarlis; à Rousson et Marsangis, dépendans des Annonciades de Sens; à Chaumot et Villefolle, biens de l'archevêché; à Villeneuve-le-Roi, biens des cures de Saint-Savinien et St-Nicolas de Villeneuve; à Villefolle, biens de la cure; à Villeneuve-le-Roi, chapelle du prieuré de Saint-Jean; à Rousson, biens de la cure de Villeneuve.

749. — Vente de biens nationaux. N° 10. Adjudication à Joigny le 19 mars 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 33, p. 524).

Biens à Villeneuve-le-Roy dépendant des cures de Rousson, Villefolle et de l'abbaye de St-Germain d'Auxerre; chapitre de Sens, biens à Dixmont; abbaye de Dilo, biens à Dixmont; domaine du Roi, rentes, censives, lods et ventes sur le Seigneur de Chaumot, la ville de Villeneuve et M. de Serilly; abbaye des Echarlis, rente sur M. de Serilly, paroisse des Bordes.

750. — Sentence du tribunal du District de Joigny, département de l'Yonne, sur les conclusions de M. le commissaire du Roi qui fait défense à Jacques Poitrat, bûcheron manouvrier, demeurant à Palteau, paroisse d'Armeau, et à Edme Guibert, aussi bûcheron manouvrier, demeurant à Villevallier, de plus à l'avenir menacer les gardes, sous telles peines qu'il appartiendra et pour l'avoir fait les condamne solidairement chacun en 4 livres d'amende, etc. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 385).

751. — Société des Amis de la Constitution établie à Villeneuve-le-Roy. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du roi. In-4°, 3 p. — (A. T. VIII, 511).

Adresse aux habitants du Canton pour expliquer le but de la Société qui a été dénaturé par les ennemis de la Révolution, ... « C'est pour propager l'esprit public et les principes de la Révolution, pour nous éclairer sur nos droits, sur nos véritables intérêts; pour nous instruire de nos loix nouvelles et en développer le sens, que nous avons formé notre association. Tels sont les motifs et le but de notre établissement, tels sont ceux de toutes les Sociétés patriotiques qui couvrent la surface du royaume, et qui sont autant de liens qui réunissent la grande famille. »

752. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution établie

à Villeneuve-le-Roi à ses concitoyens et ses voisins. Signé : Jandet, vice-président; Gautier et Violette, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi. (S. d. 1791). In-8°, 3 p.—(Nav. T. Dép. Yonne, III, 387).

753. — Vente de biens nationaux. N° 11. Adjudication à Joigny le 4 avril 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 22).

Biens de la Cure de St-Julien-du-Sault, audit lieu; de la chapelle des Porcher de Joigny, et de la cure de Césy, à St-Aubin-sur-Yonne, de la cure de St-Jean de Joigny, audit lieu; de la cure de Bassou audit lieu.

754. — Discours sur les avantages que peuvent procurer les établissements de Sociétés patriotiques. Prononcé dans la Société des Amis de la Constitution séante à Joigny, par un de ses membres. Séance du jeudi 14 avril 1791. In-8°, 13 p. S. l. (Sens). — (Nav. T. Dép. Y. III, 427).

Ce discours n'est pas signé; il précède dans le recueil Tarbé un discours prononcé également à Joigny, devant la même Société, par Charié, l'un de ses membres, en 1792. Cpr à cette date.

755. — Vente de biens nationaux. N° 12. Réception d'enchères, à Joigny, le 15 avril 1791. Imp. Baillif à Auxerre. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 70).

Biens à Joigny de la Chartreuse de Valprofonde, de l'abbaye de Dilo, de la cure de St-Jean; à Brion, provenant des Religieuses de Joigny; à la Ferté-Loupière, biens de la cure; à Looze, biens de la cure de Looze et du prieuré de Joigny.

756. — Vente de biens nationaux. N° 13. Adjudication à Joigny, le 4 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 110).

Maison conventuelle, église, chapelle, cloître et biens divers de la Chartreuse de Valprofonde; biens dépendans de Vieuxpou, à Chassy; biens de l'abbaye des Echarlis à St-Martin-sur-Ouanne, Mérivaux et Chêne-Arnoult.

757. — Vente de biens nationaux. N° 14. Adjudication à Joigny, le 9 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. 34, p. 160).

Maison abbatiale et conventuelle des Echarlis, et biens divers à Villefranche et autres lieux.

758. — Vente de biens nationaux. N° 15. Adjudication le 20 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 210).

Biens dépendant des Echarlis sur diverses municipalités.

759. — Vente de biens nationaux. N° 16. Adjudication à Joigny, le 21 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 258).

Biens des Echarlis sur diverses municipalités.

760. — Vente de biens nationaux. N° 17. Adjudication à Joigny,



le 23 mai 1791. Auxerre. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 330).

Biens en divers lieux, provenant de la cure de Malicorne, de l'abbaye des Echarlis, du prieuré de Joigny, de l'abbaye de Dilo; des religieuses de Joigny, du prieuré de l'Enfourchure, du vicariat de Chassy, de St-Marien d'Auxerre, des chappelains de Seignelay, de la cure de Bonnard.

761. — Vente de biens nationaux. N° 18. Adjudication le 24 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 34, p. 384).

Biens à Brion et Bussy-en-Othe provenant de la cure de Brion, de l'abbaye St-Julien d'Auxerre, de la cure de Bussy et de l'abbaye de Dilo.

762. — Jugement du tribunal du district de Joigny, qui ordonne que les curés, desservants, vicaires, notaires et autres fonctionnaires publics dont les actes sont sujets à légalisation, viendront déposer au greffe du tribunal, dans un registre, leur signature, pour servir de comparaison et de base à la légalisation de leurs actes. Du 7 mai 1791. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 3 p. — (A. T. VII, 345).

763. — Vente de biens nationaux. N° 19. Adjudication le 25 mai 1791. Imp. Bailly. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 10).

Biens divers sur Cézy, Béon, Champlay, Chassy, Guerchy, Laduz, provenant de la cure de Cézy, de Vieuxpou, de la cure de Villefolle, de la cure de Chassy, de la chapelle St-Louis de Sens, des Cordeliers d'Auxerre, de la cure de Laduz et de celle de Guerchy.

764. — Vente de biens nationaux. N° 20. Adjudication le 26 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 70).

Biens divers provenant des cures de La Celle-St-Cyr, de Looze, de Migenne, des Chartreux, de l'abbaye de Dilo et du prieuré de Joigny.

765. — Vente de biens nationaux. N° 21. Adjudication le 27 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, p. 108).

Maison conventuelle et biens divers de Vieuxpou, à Bleury, Poilly, biens de la cure de Poilly, de l'archevêché de Sens, de la cure de St-Maurice Thizouailles.

766. — Vente de biens nationaux. N° 22. Adjudication le 28 mai 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 186).

Biens des Bénédictines de Sens, à Villeneuve-le-Roi; de la cure de Verlin audit lieu; des Echarlis, à Villefolle, de l'abbaye St-Germain d'Auxerre, à Villiers-sur-Tholon; des Bénédictins de La Charité-sur-Loire, moulin à Villiers-St-Benoît.

767. — Jugement du tribunal du District de Joigny, qui règle l'ordre et la police des audiences et le tarif des émoluments du greffier, des avoués, de l'huissier audiencier et des huissiers ordi-

naires, et les frais de voyage et de séjour. Du 8 juin 1791. Vᵉ Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 32 p. — (A. T. VII, 351).

768. — Vente de biens nationaux. N° 23. Adjudication à Joigny, le 4 juillet 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 218).

Biens sur Joigny, Pigny, St-Cydroine, Champlay, St-Aubin, Villiers-sur-Tholon, Châteauneuf, Marchais-Beton, Bassou, Egléný, Villiers-St-Benoît, provenant de la chapelle St-Lazare, de la cure St-André, de la cure de Villiers, de la chapelle N.-D.-sur-Ocre, des religieuses de Villechasson de Moret, transférées à Provins, du prieuré de N.-D. de Joigny. des cures d'Armeau, Bassou, St-Maurice, des Bénédictins de St-Benoît-sur-Loire et du chapitre d'Auxerre.

769. — Vente de biens nationaux. N° 24. Adjudication le 5 juillet 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 286).

Biens de la fabrique de Branches, des cures de Guerchy, Fleury, Chichery, du chapitre St-Etienne et de l'abbaye St-Marien à Chichery.

770. — Vente de biens nationaux. N° 25. Adjudication le 17 juillet 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 373).

Biens du Chapitre d'Auxerre à Merry-la-Vallée, St-Aubin, Merrivaux et Villemer; de l'abbaye St-Pierre d'Auxerre à Césy; des cures de Bassou et Villemer, de l'abbaye St-Julien d'Auxerre, à Migennes.

771. — Vente de biens nationaux. N° 26. Réception d'enchères à Joigny, le 21 juin 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 35, p. 449).

Biens des religieuses de Joigny à Champlay, Neuilly, Branches; des Cures de Champlay et des Voves auxdits lieux.

772. — Discours prononcé par M. Violette, capitaine-major de la Garde nationale à Villeneuve-le-Roi, le 14 juillet 1791, et dont l'impression a été demandée. Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. du Roi. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 383).

773. — Vente de biens nationaux. N° 27. Adjudication à Joigny, le 12 septembre 1791. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 46).

Abbaye St-Pierre d'Auxerre, biens à La Celle-St-Cyr; Religieuses de Joigny, biens à Neuilly, Cesy, Senan, Sepéaux; abbaye St-Julien d'Auxerre, ferme à Migennes; prieuré de Joigny, biens à Champlay et Poilly; fabrique et cure de Poilly, audit lieu; cure de Dixmont, audit lieu.

774. — Municipalité de ... (Certificat constatant la réception de l'arrêté du Département de l'Yonne relatif au rassemblement des Gardes nationales volontaires dudit District en la ville de Joigny, le 22 septembre 1791). (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 96).

775. — District de Joigny. (Circulaire enjoignant de remettre aux volontaires les fusils distribués dans chaque municipalité par le Directoire du District de Joigny). (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 98).

776. — J. B. Jollivet, à ses collègues, Députés à l'Assemblée nationale. Par combien de moyens la Constitution est-elle menacée de périr? Ce 7 décembre 1791. De l'imp. Nationale. In-4°. (Nav. T. Dioc. Sens, III, 489).

Jollivet, Jean-Baptiste-Moïse, fils d'un huissier, et né à Charny, devint avocat et fut successivement administrateur du département de Seine-et-Marne, député à l'Assemblée législative, conservateur général des hypothèques. Il a publié plusieurs ouvrages d'économie politique.





DISTRICT DE SAINT-FARGEAU

777. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères les 28 décembre 1790 et 18 janvier 1791. Adjudication définitive le 1er février 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. 3 affiches.

Vente des biens de la cure de Bléneau et du prieuré de Saint-Cartault audit Bléneau.

Ces affiches et les suivantes sont mentionnées dans les procès-verbaux d'enchères et de ventes du district de Saint-Fargeau. — (A. Y. D. n. 48). Elles ont été imprimées à Auxerre, chez Baillif.

778. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 janvier 1791. Adjudication le 7 février 1791. 3 affiches.

Biens à Treigny dépendant du chapitre Saint-Pierre-en-Vallée d'Auxerre.

779. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29 janvier. Adjudication le 14 février 1791. 2 affiches.

Biens dépendant des cures à Villeneuve-les-Genêts, Laveau, Ronchères.

780. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 février 1791. 2 affiches.

Biens dépendant des cures de Septfonds, Saint-Martin-des-Champs auxdits lieux ; du chapitre de Saint-Fargeau audit lieu.

781. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 mars 1791. 2 affiches.

Biens dépendant de la cure de Saint-Privé audit lieu; du chapitre de

Saint-Fargeau à Laveau et à Saint-Fargeau; des religieuses de Saint-Fargeau, audit lieu.

782. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 mars 1791. 2 affiches.

Biens des cures et fabriques de Sougères, Louesme.

783. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 mars 1791. 2 affiches.

Biens sur Ronchères et Saint-Fargeau dépendant des religieuses bénédictines de Saint-Fargeau; biens à Saint-Martin.

784. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 mars 1791. Affiche.

Domaine de Crozilles et de Freschet, paroisse de Champignelles; domaine des Champs-Long; de Jeverlay et d'Assigny, paroisse de Champcevrais.

785. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 23 mars 1791. Affiche.

Biens dépendant de la cure à Mézilles, Treigny; métairie de Blandys et domaine des Duprés, commune de Saint-Martin-des-Champs, dépendant des Bénédictines de Saint-Fargeau.

786. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 4 avril 1791. Affiche.

Biens situés à Laveau, Saint-Privé, dépendant des Bénédictines de Saint-Fargeau.

787. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 6 avril 1791. Affiche.

Biens à Moutiers, Saints et Saint-Sauveur, dépendant des Bénédictines de Saint-Fargeau; domaine de Moutiers, dépendant des Bénédictins d'Auxerre.

788. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 18 avril 1791. Affiche.

Maison conventuelle et église des Augustins à Saint-Fargeau.

789. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 19 avril 1791. Affiche.

Moulin Brisset, commune de Treigny, dépendant du chapitre de Saint-Fargeau.

790. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 20 avril 1791. Affiche.

Biens des cures, à Etais, Thury, Sougères, Treigny; biens dependant des Bénédictines de Saint-Fargeau, à Moutiers et Ronchères; du chapitre de Saint-Fargeau à Lavau; des Augustins de Saint-Fargeau, situés audit lieu.

791. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 11 mai 1791. Affiche.

Biens des Chartreux de Basseville, à Andryes ; biens des cures de Fontenailles-sous-Courson et Taingy, auxdits lieux ; de la cure et fabrique de Saint-Sauveur audit lieu et à Moutiers.

792. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 14 mai 1791. Affiche.

Biens des cures de Sainte-Colombe, Perreuse, Sainpuits, Moutiers, Treigny (chapelle de Boussames), dépendant des cures desdits lieux.

793. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 18 mai 1791. Affiche.

Biens à Saint-Martin-des-Champs dépendant du chapitre de Saint-Fargeau.

794. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 23 mai 1791. Affiche.

Biens à Saint-Denis-sur-Ouaine, dépendant de l'abbaye de Fontaines ; à Grandchamps, dépendant de la cure de Villiers ; à Champcevrais et Tannerre, dépendant de la cure desdits lieux.

795. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 26 mai 1791. Affiche.

Biens à Andryes, dépendant de la cure dudit lieu et de la Chartreuse de Basseville ; biens à Etais, dépendant de la cure dudit lieu et de l'abbaye de Bouras ; à Taingy, dépendant de la cure.

796. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 juin 1791. Affiche.

Biens du chapitre de Saint-Fargeau, audit lieu ; des Bénédictines de Saint-Fargeau, domaines de la Forge et de la Détrouble, à Moutiers ; des Bénédictins d'Auxerre, à Moutiers.

797. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau 11 juin 1791. Affiche.

Biens de la cure de Molesme, audit lieu et à Courson ; biens de la cure de Lain, audit lieu et à Lalande.

798. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 21 juin 1791. Affiche.

Fabriques de Champignelles, Lainsecq, Ronchères, biens auxdits lieux.

799. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 juin 1791. Affiche.

Fabrique de Champcevrais, cure de Lalande, biens audit lieu ; cure de Saints-en-Puisaye et chapitre de Saint-Fargeau, biens à Saints.

800. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 juillet 1791. Affiche.

Biens de la fabrique de Champignelles audit lieu.

801. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 31 juillet 1791. Affiche.

Cure de Fontenoy, biens audit lieu ; abbaye Saint-Germain d'Auxerre, biens à Lain ; fabrique de Thury, biens audit lieu.

802. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 août 1791. Affiche.

Biens à Andryes, dépendant de la cure et de la fabrique dudit lieu et de la chartreuse de Basseville ; (domaine de la Greneterie et maison seigneuriale des Chartreux); à Druyes, biens de la cure.

803. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 septembre 1791. Affiche.

Fabrique de Sainte-Colombe, de Saint-Sauveur, biens et église du prieuré ; fabriques et cures de Moutiers et Saintpuits, auxdits lieux.

804. — Vente des tabacs de l'entrepôt de Saint-Fargeau le 17 septembre 1791. Affiche.

Le sieur Nicolas Léger, épicier à Saint-Sauveur, se rendit adjudicataire des tabacs restants à raison de 1 livre 15 sols 3 deniers la livre. Il restait en magasin à cette époque, à l'entrepôt de Saint-Fargeau, 143 livres 5 onces, tabac râpé ; 17 livres 7 onces, tabac en ficelle, et 14 livres scaferlati.

805. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 26 septembre 1791. Affiche.

Biens à Perreuse, dépendant des cures de Perreuse et de Saint-Cyr ; biens sur Rogny, Champcevrais, Saint-Eusoge, Saint-Martin-des-Champs, dépendant des cures et fabriques desdits lieux.

806. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 septembre 1791. Affiche.

Bléneau, biens dépendant de la fabrique.

807. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 octobre 1791. Affiche.

Fontenailles, Lain et Lalande, Treigny, biens des fabriques ; Lalande, Toucy, Moulins et Levis, biens dépendant de la fabrique de Lalande.

808. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 octobre 1791. Affiche.

Tannerre, biens de la fabrique.

809. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 octobre 1791. Affiche.

Fabrique et cure de Mézille, biens sur Mézille et Tannerre.

810. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Fargeau le 24 novemdre 1791. Affiche.

Andryes, biens des Chartreux de Basseville ; Druyes, biens dépendant de la cure ; Moutiers, biens des Bénédictins d'Auxerre ; Saint-Fargeau, biens de la cure de Ronchères.

811. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre 1791. Affiche.

Rogny, Saint-Eusoge, Saint-Privé, biens dépendant de la cure et de la fabrique.

812. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 décembre 1791. Affiche.

Maison et terre dépendant des Bénédictins d'Auxerre, à Moutiers.

813. — Vente des sels déposés dans les magasins de Saint-Fargeau. Vente au district le 21 décembre 1791. Affiche.

814. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 décembre 1791. Affiche.

Fontaines, biens de la cure et de la fabrique.





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN.

815. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 8 janvier 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 5).

Biens de l'abbaye de Pontigny, composés des domaines de Crécy et de Beugnon, de bois, finages de Beugnon et de Pontigny et de la Vieille-Plante, vigne à Pontigny ; biens de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Airs de Troyes, finages de Beugnon, Soumaintrin et Neuvy-Sautour.

816. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 14 mars 1791. Auxerre, impr. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 47).

Biens de l'abbaye de Pontigny, vignes audit lieu et étang à Venouze ; biens de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre dépendant de la seigneurie d'Héry.

817. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 27 avril 1791. Adjudication le 18 juin. Sens, veuve Tarbé et fils, impr. du Roi. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 32, p. 71 et 158).

Biens dépendant de l'abbaye de Dilo, audit lieu ; de l'archevêché de Sens, moulins, ferme de Noël et autres à Brienon.

818. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères à Saint-Florentin le 20 avril 1791. Sens, veuve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 72).

Abbaye N.-D. des Isles d'Auxerre, biens à Montigny-le-Roi ; cure de Montigny audit lieu ; abbaye de Pontigny, biens divers audit lieu.

819. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive à Saint-Florentin le 8 avril 1791. Sens, veuve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 82).

Biens notés au n° 816.

820. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive à Saint-Florentin le 14 juin 1791. Sens, veuve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 144).

Municipalité de Varennes, bien des Religieuses ursulines de Tonnerre et du prieuré des Bons-Hommes; municipalité de Villiers-Vineux, biens dépendant de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, du chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, de la chapelle Guérichon et de l'abbaye de Pontigny.

821. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive à Saint-Florentin le 25 juin 1791. Sens, veuve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 471).

Territoire de Champlost et Bellechaume, biens de l'archevêché de Sens; finage de Bellechaume, biens de l'abbaye de Dilo; finage de Brienon, biens de la cure Saint-André de Joigny, de celles d'Esnon et Champlost et de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre.

822. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 décembre 1791 à Saint-Florentin. Sens, veuve Tarbé, 1791. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 2,226).

Territoire de Mérey, biens dépendant des Religieuses ursulines de Tonnerre, des cures de Tronchoy et de Mérey, de la chapelle de Saint-Georges de Passy, de la chapelle Saint-Nicolas de Creusy, des Religieuses de la Providence de Chablis, biens à Maligny et Méry.

823. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 janvier 1792 à Saint-Florentin. Sens, veuve Tarbé, 1791. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, 268).

Biens situés finage de Dyé et provenant du prieuré de Dyé, de l'abbaye Saint-Marien d'Auxerre et de la cure de Bernouil.





SÉNONAIS ET GATINAIS

824. — Discours de M. Métier, curé de Saint-Liesne de Melun, prononcé le 29 novembre 1790, lors de l'installation des juges du district de Melun, 1791. (S. l. Melun, impr. Tarbé). In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II, 489).

825. — Discours prononcé par M. Dotteville, président d'âge, à l'ouverture de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Marne, tenue à Melun le 27 février 1791, pour la nomination d'un évêque devant remplacer M. de Polignac, à défaut de prestation de serment prescrit par le décret. Impr. Tarbé. In-8°, 8 p. — (B. Leroy à Melun).

826. — Loi relative au maire d'Etampes, du 21 mars 1791. Paris, impr. royale. In-4°, 3 p. — (A. T. VII, 235).

827. — Supplément nécessaire au discours prononcé l'autre jour à la tribune par M. Sédillon (député de Seine-et-Marne). S. l. n. d. 1791 ? In-8°. — (Nav. T. Dioc. Sens. III, 481).

828. — Caisse de confiance. Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Melun. Du 8 mai 1791. A Melun, chez Tarbé, impr. du département, 1791. In-8°, 14 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II, 505).

829. — Romain Pichonnier, curé d'Andrezel, aux citoyens des campagnes du département de Seine-et-Marne. Melun, 6 juin 1791, l'an II de la Liberté. Impr. Tarbé. In-8°, 27 p.

830. — Lettre de M. Chapperon, ci-devant curé de Sivry, à M. le curé de Courtry. Sivry, 14 juillet 1791. — Réponse : Courtry, 14 juillet 1791. Signé : L'Ecury, curé de Courtry. A Melun, chez Tarbé, impr. du département, 1791. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. II, 521).

831. — Loi relative à diverses liquidations d'offices de judicature et des charges de perruquiers de la ville de Melun. Donnée à

Paris le 6 août 1791. Impr. royale, MDCCXCI. In-4°, 14 p. — (A. T. XII, 771).

832. — Sur les distinctions honorables qui peuvent s'allier avec le régime de la Liberté. Discours prononcé à la séance des amis de la Constitution séante à Melun, par S. A. Tarbé, le 14 août 1791. Melun, impr. Tarbé. In-8°, 20 p. — (A. T. VIII, 327).

833. — Loi relative aux rivières d'Etampes, Essonne et Renard, et aux moyens d'en faciliter la navigation. Du 22 août 1791. Paris, impr. royale. In-4°, 14 p. — (A. T. VII, 217).

834. — Prospectus sur l'éducation publique pour le collège de la ville de Chaumes. Tarbé, impr. à Melun. In-4°, 7 p. — (A. T. VII, 743).





DISTRICT DE SENS

835. — Almanach de la ville de Sens, siège de l'évêché du Département de l'Yonne, contenant la liste des administrateurs de ce Département et des sept districts qui en dépendent, l'état ecclésiastique, l'ordre judiciaire, les municipalités, les gardes nationales; le recueil des principaux décrets de la Constitution, un tableau de tous les départements, Districts, tribunaux de Districts, Métropoles et Evêchés du royaume, le tarif des Assignats et beaucoup d'autres détails utiles pour l'année 1791. Epigraphe : *Nunc formosissimus annus*. Orig. — A Sens, chez la Vᵉ Tarbé et fils, imp. du Roi, Grande-Rue. In-18, 176 p. — (M).

On lit à la fin : « Nous avons dit au frontispice de cet Almanach qu'il contiendrait le tarif des assignats. Leur intérêt étant supprimé, il y eût été inutile. Nous avons aussi mieux aimé donner des renseignements sur le Département de l'Yonne que des Décrets qui sont entre les mains de tout le monde. » Il n'y a cette année aucune notice historique sur les Communes.

836. — Affiches, Annonces et Avis divers de Sens et des Districts circonvoisins. Année 1791. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi. In-4° à 2 col. 150 p. N° I à XXIV et Suppl.

Au dernier feuillet des Affiches de 1790, on lit l'annonce suivante : « Affiches de Sens et des Districts circonvoisins. Cette feuille périodique paroît les 10 et 25 de chaque mois. Le prix de l'abonnement pour la ville est de 6 l.; pour les personnes de la campagne, 6 l. 16 s. et pour toutes les villes du royaume, franc de port, 7 l. 10 s. N.-B. L'Affiche de Sens contiendra, pour 1791 : 1° L'Extrait de tous les contrats exposés aux tableaux des hypothèques des Districts de Sens, Montargis, Nemours, Melun, Provins, Nogent, Ervy, St-Florentin et des autres Districts du Département de l'Yonne; 2° Les avis divers, biens à vendre, à louer, demandes, adjudication de biens nationaux; 3° Sous le titre de Variétés, un choix d'anecdoctes, traits de bienfaisance, inventions nouvelles, questions de jurisprudence, morceaux de littérature, Livres nouveaux, Souscriptions, etc.; 4° sous le titre de Poésie, des pièces fugitives, Contes, Couplets, Enigmes, etc.; 5° Les nouvelles du pays comme Cérémonies publiques, Installations, Enterrements, etc.; 6° Le tirage de la loterie royale et le prix des grains..... »

Nous avons relevé comme précédemment le sommaire des principaux articles autres que les nouvelles de Paris ou de l'Etranger ; ce relevé établira surabondamment l'intérêt du Journal Sénonais.— P. 1, sur l'éducation publique des femmes. — P. 3; 11 ; 18; 26; 31; 36; 43; 45; 49; 56; 62; 74; 81; 87; 93; 99; 104; 108; 117; 121; 129; 133; 150; Adjudication de biens nationaux. — P. 6, Serment de M. Vuillaume, Curé de Flagy, district de Nemours. — P. 11, Tableau de la vente des biens nationaux du District de Sens des 30 et 31 décembre 1790 et 14 janvier 1791, avec les noms des adjudicataires, la nature et situation des biens, les noms des anciens propriétaires, le montant des estimations et le prix des adjudications. — P. 15, Adresse présentée au Corps municipal de la ville de Sens, par le Club des Elèves de la Constitution, établi en cette ville. Signé : Régley, président, etc. — P. 19, Noms des ecclésiastiques qui ont prêté le serment. — P. 28, Discours sur les distinctions, titres et privilèges honorifiques de noblesse personnelle à rétablir en France, Compte-rendu. — P. 31, Election de M. le cardinal de Loménie, comme Evêque de la métropole sud de Toulouse. — P. 40, Extrait du procès-verbal du Club des Amis de la Constitution de cette ville; séance du 23 mars 1791. — P. 44, Bureau de paix et de conciliation. — P. 46, Cérémonie funèbre en l'honneur de Mirabeau. — P. 53, Recherches sur un ouvrage en mosaïque et une petite statue de cuivre, trouvés dernièrement par les ouvriers employés à la plantation de la nouvelle promenade.— P. 77, Tribunaux d'appel des Districts circonvoisins de Sens. — P. 78, Electeurs du canton de Sens. — P. 82, Membres du tribunal de Commerce du District de Sens.— P. 88, Copie de la lettre écrite par M. Planelli, Député de la ci-devant Noblesse du bailliage de Sens à l'Assemblée nationale, à Messieurs les Administrateurs du District de cette ville, le 8 juillet 1791. Réponse du Di-

rectoire à la lettre de M. Planelli, Sens, le 16 juillet 1791. — P. 105, Distribution des prix faite aux Elèves du Collège de Sens par M. l'Evêque de cette ville. — P. 166, Députés du Département de l'Yonne à la prochaine Législation.

837. — Adresse présentée au Corps municipal de la ville de Sens par le Club des Elèves de la Constitution établi en cette ville. Sens, Ve Tarbé et fils. (Janvier 1791). In-4°, 4 p. — (A. T. VI, 663).

Le Club de Sens, fondé le 2 janvier 1791, devait se transformer bientôt et prendre le nom de Club des Amis de la Constitution.

838. — Lettre de M. le Maire aux citoyens de la ville de Sens. Signé : De Chambonas, Maire. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens. — (A. T. VI, 657).

839. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 janvier. Adjudication le 5 février 1791. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. 2 affiches.— (A. Y. D. n. 55, p. 112).

Biens à Nailly provenant de la cure dudit lieu ; à Paroy et Courtois, biens de l'archevêché; à St-Aignan et Villeblevain, biens de la préchantrerie du Chapitre de Sens ; à Lixy, biens divers et Seigneurie temporelle de la Seigneurie, dépendances de l'abbaye St-Jean et de l'apanage du Duché de Nemours ; ferme du prieuré de St-Gilles, dépendances de l'abbaye de St-Jean ; biens à Michery et Serbones provenant de l'abbaye de St-Paul-lez-Sens.

840. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 22 janvier 1791. Adjudication le 9 février 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 109).

Biens à Mâlay-le-Vicomte des Chanoines de N.-D. de l'abbaye de St-Paul; à Maillot, de l'abbaye St-Pierre-le-Vif ; à la Chapelle-sur-Oreuse, du Chapitre de Sens ; à Véron, de la chapelle St-Aubin de Sens; à Gron, des Chanoines N.-D. et de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; à Lailly, biens, moulin et grange, de l'abbaye de Vauluisant.

841. — (Lettre des Membres du Club de Villeneuve-l'Archevêque adressée aux différentes Sociétés des Amis de la Constitution). Signé : de Richebourg, président; Adam, secrétaire; Blanchet, adjoint. (S. l., Sens). Janvier 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XII, 789).

842. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 janvier. Adjudication le 12 février 1791. Sens, Ve Tarbé. 2 Affiches — (A. Y. D. n. 58, p. 116).

Terres à Mâlay-le-Vicomte du Chapitre de Sens et de l'abbaye St-Jean ; à Courgenay, de l'abbaye de Vauluisant ; à Pont-sur-Yonne du Chapitre de Sens; Moulin et biens à St-Valérien, de l'abbaye de Cercanceaux; maison à Sens, biens à Collemiers, de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; vignes à Jouancy, de l'abbaye Ste-Colombe.

843. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29

janvier 1791. Adjudication le 16 février. Sens, Vᵉ Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 124).

Maison conventuelle, Eglise, etc., des Cordeliers; Corps de logis, Eglise, maison et chantiers des Dominicains; chapelle St-Remy-les-Sens; ferme et seigneurie de Bagneaux avec droits sur terres, à Sens, Avrolles, St-Florentin et Voisines, dépendant de l'abbaye St-Germain-des-Prés; biens de l'archevêché, à St-Maurice-aux-Riches-Hommes; biens de la cure des Sièges, audit lieu.

844. — Lettre du Cardinal de Loménie au Souverain Pontife, 30 janvier 1791.

845. — Vente de Domaines nationaux. (Circulaire du procureur-syndic du District de Sens invitant à réclamer contre la vente des biens chargés de fondations). S. l. (Sens), 4 février 1791. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 81).

846. — (Lettre d'envoi du procureur syndic du District de Sens adressant plusieurs pièces envoyées par M. de la Fayette pour être distribuées à tous les députés du District de Sens à la fédération générale du royaume). 10 février 1791. S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 82).

847. — Lettre circulaire du procureur de la commune de Sens sur la suppression des droits d'aides en 1791 (S. l. Sens). In-4°, 2 p. — (A. T. XII, 791).

848. — Processionnal de l'Eglise de Sens, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'archevêque de Sens. Nouvelle édition. Sens, imp. Vᵉ Tarbé et fils, 1791. In-8°.

849. — Livre d'Eglise à l'usage des Laïques. Nouvelle édition augmentée des Mémoires, des Processions et des Préfaces, avec les Messes, conformément à l'ancien et au nouveau Missel. A Sens, chez la Vᵉ Tarbé et fils, Imp. des Usages du Diocèse. 1791. In-12, 16 + 660 + 4 p. Table et xvj p. — (M).

Ce livre, tout en latin, contient les Proses de 1788 avec les antiennes. Le calendrier historique contient seulement le Siècle et les Reliques.

850. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 février 1791. Adjudication le 5 mars 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, 200).

Biens situés aux Sièges, provenant des Pénitens de Sens; à Villiers-Louis provenant de l'abbaye St-Antoine; Eglise, couvent et dépendances de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; biens à Etigny, du chapitre N.-D. de Sens; biens à Sens provenant du Chapitre et de l'abbaye St Jean; métairie de Maillot, à l'abbaye St-Pierre-le-Vif; biens à Champigny, de la Chartreuse de Valprofonde; biens et droits divers sur la forêt de Chêne-Evrat provenant du Chapitre de Sens; biens à St-Clément, de la cure Ste-Croix de Sens.

851. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 23 février 1791. Adjudication le 9 mars 1791. Sens. Ve Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 207).

Biens du prieuré de St-Loup, à Champigny; ferme de Jouancy, provenant de l'abbaye St-Antoine; biens à St-Martin-sur-Oreuse, du chapitre de Sens; à Gisy-les-Nobles, de la cure dudit lieu; à Sens, des religieuses Carmelites; à Evry, St-Denis et Gisy, de l'abbaye St-Pierre-le-Vif; A Sens, du prieuré du Charnier; à Gisy-les-Nobles et Michery, biens de l'abbaye St-Jean et de la cure de Ste-Colombe de Sens.

852. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 février. Adjudication le 12 mars 1791. Sens, Ve Tarbé. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 55, p. 212).

Biens de l'abbaye St-Pierre-le-Vif, à Saligny; de l'abbaye St-Paul, à Véron; de la cure de Vinneuf, audit lieu, de l'abbaye Ste-Colombe à Jouancy; des abbayes St-Jean, St-Pierre-le-Vif, St-Antoine, situées à Sens.

853. — Mandement de Monseigneur le Cardinal de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne, qui permet l'usage des œufs pendant le Carême de 1791, excepté les deux derniers jours de la Semaine sainte. Signé : Arnoult, secrétaire, le 16 février 1791. A Sens, Ve Tarbé, imp. In-4°, 13 p. — (M).

Dans ce mandement, le cardinal de Loménie expose les motifs qui l'ont décidé à accepter la Constitution civile du Clergé. Ce Mandement fit sensation et fut réimprimé dans plusieurs villes. Nous en avons vu deux autres éditions, la première, 19 p. in-8° (s. l.); la seconde, « Imprimée par ordre des Amis de la Constitution. » A Caen, chez P. Chalopin, etc. In-8°, 14 p.

854. — Articles à observer pour la distribution et présentation des pains bénis dans la paroisse de St-Etienne de Sens. Signé : de Loménie, Cardinal-Evêque. Sens, Ve Tarbé et fils, 1791 In-4°. 8 p. — (A. T. V, 571).

855. — Bref du Pape Pie VI au cardinal de Loménie de Brienne, Archevêque de Sens, sur la Constitution civile du Clergé de France. 20 février 1791. S. l. In-4°, 19 p.

856. — Traduction fidelle et littéralle du Bref du Pape à Mgr l'archevêque de Sens. A Rome, ce 23 février 1791. (S. l. Sens). Petit in-8°, 6 p. — (A. B. N° 35, 2e pièce).

Dans ce factum, on expose la querelle suscitée à M. de Loménie par le Clergé, à propos de son acceptation de la Constitution. Cette pièce est la copie de celle imprimée à Paris : Au bureau de l'Ami du Roi, rue St-André-des-Arts, 37. In-8°, 19 p.

857. — Observations sur le Bref du Pape à M. le cardinal de Loménie. A Paris, chez Trouillé, imp.-libr. In-8°, 40 p.

858. — L'Antibref ou Examen d'un prétendu Bref du Pape adressé à l'Evêque de Sens (S. l. Sens?) In-8°, 8 p. — (A. B, N° 195, 3e pièce).

859. — Ordonnance de Mgr le Cardinal de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne, pour la réunion des paroisses de la ville de Sens. Février 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 585).

860. — Ordonnance de Monsieur l'Evêque du Département de l'Yonne pour la réunion des paroisses de la ville d'Auxerre. 23 février 1791. A Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi. 1791. In-4°, 12 p. — (Q).

861. — Extrait du procès verbal du *Club des Amis de la Constitution de Sens*. Séance du mercredi 23 mars 1791. Sens, Ve Tarbé et fils.

Décision du Club au sujet de l'imprimé intitulé : *Bref du Pape, etc.*

862. — Extrait du Registre des Délibérations du Directoire du District de Sens du jeudi 24 mars 1791 (A propos de l'écrit intitulé : *Traduction fidelle et littéralle du Bref du Pape à Mgr l'archevêque de Sens, contenant 19 pages*). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du Roi, 1791. In-4°, 8 p. — (M).

Arrêté décidant que « un prétendu Bref du Pape Pie VI à Mgr l'archevêque de Sens, sera dénoncé au Corps législatif, au Roi et à l'administration du Département. ».

863. — Mandement de Monsieur le cardinal de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne, pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureux rétablissement de la santé du Roi. 24 mars 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 2 p.

864. — Lettres de Monsieur le cardinal de Loménie au Souverain Pontife et à M. de Montmorin. De l'imp. de Trouillé, quai des Augustins. In-8°, 8 p.

Ces deux lettres sont datées de Sens le 26 mars 1791; elles ont pour objet le renvoi au Pape du chapeau de Cardinal.

865. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 avril 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 46, p. 1).

Four banal de Villeblevin, terre, bois et manoir, dépendant du prieuré de Montbéon; bois et terres à Chaumont, du même prieuré; à Villiers-Bonneux, dépendant du chapitre de Sens; biens de la cure et du Chapitre, à Gisy; maison à Véron, du Chapitre de Sens; biens à Sens, des abbayes St-Jean et St-Pierre-le-Vif.

866. — District de Sens. Municipalité de ... (Certificat de réception de l'Arrêté du Département de l'Yonne, du 31 mars, concernant les droits d'Aides (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 83).

867. — Mandement des Administrateurs du Directoire du District de Sens pour la Contribution mobilière (S. l. Sens). In-4°.

868. — District de Sens (Lettre d'envoi d'exemplaires de la délibération du Directoire du Département concernant les droits d'Aides). 2 avril 1791. Signé : Le procureur syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (S. l. Sens) (A. T. XXIV).

869. — District de Sens (Circulaire du procureur syndic du District de Sens invitant les contribuables en retard à s'acquitter sous huitaine). Sens, 3 avril 1791 (S. l. Sens). In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, N° 86).

870. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche (A. Y. D. n. 56, p. 37).

Terres à Cuy, du prieuré du Charnier; à Serbones, des abbayes St-Antoine et Vauluisant; à Mâlay, de l'abbaye du Lys de Melun, et de l'abbaye St-Pierre-le-Vif de Sens; à Villebougis, ferme du prieuré de St-Georges et à Foissy, biens du Chapitre; biens de la cure à Champigny; de l'abbaye St-Paul, à Courlon et des Annonciades de Sens à Marsangis.

871. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 5 avril. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 61).

Biens du prieuré-cure de Courlon, audit lieu; de la cure, à Fleurigny; de l'abbaye St-Paul à Maillot; du chapitre St-Pierre de Sens et du chapitre de St-Cyr, à Soucy; du prieuré du Charnier, à Grange-le-Boccage; du chapitre de Sens, à Villeroy; du Chapitre St-Jean de Sens et du chapitre de Bray, à Courlon; de la cure du Plessis-St-Jean, audit lieu, à Compigny et à Pailly.

872. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche (A. Y. D. n. 56, 85).

Abbaye de Prully, biens à Villeneuve-la-Guyard et Villeblevain; prieuré de St-Philbert, à Theil et Pont-sur-Vanne; à Soucy, Granchette et Jouancy, biens de la cure dudit lieu et des Jacobins de Sens; à Sens, jardin de l'abbaye St Jean et du prieuré du Charnier; à la Chapelle-sur-Oreuze, biens de la cure; à Vinneuf, biens dépendant de la chapelle St-Vincent en l'église de Sens; biens de la cure à Villeneuve-l'Archevêque et de l'abbaye Ste-Colombe, à St-Denis.

873. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 avril 1791. Sens. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 117).

Biens du Chapitre, à Mâlay-le-Roy; des treize prêtres de Sens, à St-Denis; du Chapitre St-Pierre, à St-Clément; du Chapitre de Sens à Rosoy et à Sens; de l'abbaye St-Pierre-le-Vif, à Sens; des Carmélites à Mâlay-le-Roi; de la cure de Compigny, audit lieu; du chapitre de Sens et de l'Administration des Domaines, moulin du roi, à Sens; moulin de St-Paul, de l'abbaye dudit, à Sens.

874. — Essai sur M. Mirabeau, l'aîné, prononcé par M. le président de la Société des Amis de la Constitution de Sens (Leboux), au service que faisait célébrer cette Société, réunie aux Corps administratifs de Sens, à la Société des Amis de la Constitution de Villeneuve-le-Roi et à la garde nationale de Sens et de Villeneuve-le-Roi, le 7 avril 1791. Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-4°, 12 p.— (A. T. V, 653).



875. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 141),

Terre et Seigneurie de Cuy dépendant de l'abbaye de Ste-Colombe; ferme de Granchette et terres du fief de Champloup, du Chapitre de Sens; Biens des cures de Sergines, prieurés-cures de Vinneuf, de Michery; archevêché à St-Martin et St-Denis; abbaye St-Pierre-le-Vif, à Maillot; abbaye St-Paul, à Rosoy; Carmélites de Sens, à Villepérot.

876. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche (A. Y. D. n. 56, 165),

Biens à Champigny du chapitre de St-Pierre et de l'abbaye Ste-Colombe; de l'abbaye de St-Jean, tuilerie du prieuré de St-Gilles, à Pont; de la cure de St-Clément, biens audit lieu; de l'abbaye de St-Pierre-le-Vif, biens à Maillot; du chapitre de Sens, biens à Foissy; des treize prêtres, à Evry; de l'archevêché, maison de garde à Nailly; de l'abbaye St-Jean, moulin St-Jean et biens à Mâlay-le-Vicomte; de l'abbaye St-Paul, biens à Sens; de la cure de Villeneuve-la-Dondagre, biens audit lieu.

877. — (Circulaire du Procureur syndic du District de Sens prescrivant aux fermiers en jouissance de biens affermés d'apporter l'expédition de leur bail et d'en affirmer la sincérité du prix). 11 avril 1792. (S. l. Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 87).

878. — Vente de Meubles. Le mardi 12 avril 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. (Affiches de Sens, p. 28).

Mobilier de l'abbaye de St-Pierre-le-Vif.

879. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 avril 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 193).

A Champigny, biens de la cure dudit lieu, de celle de Baby et de l'abbaye St-Antoine; à Nailly, ferme de l'archevêché; à Villemanoche, biens de la cure de Pont; à Nailly, Villemanoche, cures desdits lieux; à Villemanoche, biens du Chapitre; de St-Pierre-le-Vif, de la cure de St-Hilaire de Sens; moulin de Courtois, dépendant de l'archevêché.

880. — Vente de meubles le 16 avril 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche.

Mobilier de l'abbaye de Vauluisant.

881. — District de Sens (Convocation des Electeurs pour l'élection aux cures vacantes et des suppléants pour le Tribunal, au dimanche de Quasimodo, premier mai prochain). Avril 1791. Sens. Ve Tarbé et fils, In-4°, 1 p. — (A. XXIV, 86).

882. — Mandement de M. l'Evêque du Département de l'Yonne, concernant les Incendiés. Sens, le 20 avril 1791. Ve Tarbé et fils. In-4°, 64 p. — (A. T. V, 579).

883. — Réglemens pour les Baptêmes, Mariages, et Inhumations dans la paroisse cathédrale de Sens. Signé : de Loménie, Evêque du Département de l'Yonne. Arnoult, secrétaire. Sens, Ve Tarbé et fils, 1791. In-4°, 8 p. — (A. T. V, 551).

884. — Ordonnance de M. l'Evêque du Département de l'Yonne concernant l'acquit des fondations ci-devant acquittées dans l'église cathédrale et dans les autres églises y réunies. Tableau des fondations (S. l. Sens). In-4°, 8 p. — (A. T. V, 559).

885. — Etat ou Produit des Aumônes faites en faveur des Incendiés du Diocèse de Sens, depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au 31 décembre 1790. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. de S. E. 1790 (sic) pour 1791). In-4°. -- (A. Y. G, 2228).

Suivant cet état la recette ne s'était élevée qu'à 13,673 livres et la dépense à 13,648 livres, en y comprenant 200 livres pour les frais d'impression.

886. — Index Librorum ab inventâ typographiâ ad annum 1500 chronologice dispositus cùm notis historiam typographico-litterariam illustrantibus. Hunc disposuit Fr. Xav. Laire, Sequano-Dolanus, variarum per Europam Academiarum Socius. Prima pars. — Secunda pars. Senonis, apud Viduam et filium. P. Harduinum Tarbé, regis typographos. 1791. In-8°, viij et 475 p. pour le 1er volume; 464 p. pour le second. — (M).

Notre exemplaire, en grand papier, a appartenu à l'abbé Campion de Tersan, grand bibliophile; on y trouve manuscrits, les prix, le noms des acquéreurs et des notes de ce savant.

Le catalogue, rédigé par le P. Laire, alors bibliothécaire de M. de Loménie et qui devint, quelque temps après, bibliothécaire de l'Ecole centrale et du département de l'Yonne, décrit une partie des livres composant la bibliothèque de l'archevêque de Sens, ancien ministre, qui fut un bibliophile passionné. Ces livres furent vendus en 1791. En 1792 la vente fut continuée par de Bure, qui fit imprimer un troisième volume dont nous donnerons le titre à cette date. Une troisième vente eut lieu quelques années plus tard, en 1797, et un supplément au premier catalogue fut alors rédigé par le P. Laire.

Parmi les incunables décrits dans ce savant travail bibliographique, il faut citer le premier livre imprimé à Chablis, par Lerouge, en 1478; l'exemplaire décrit figure aujourd'hui à la Bibliothèque nationale qui l'acquit en 1791 moyennant cinq livres! Ce volume rarissime atteindrait aujourd'hui dans les ventes un prix considérable.

887. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 avril 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche.

Bâtiments claustraux et dépendances de l'abbaye de Vauluisant, terres sur Courgenay et Lailly.

888. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 avril 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 217).

Biens sur Courgenay et Lailly de l'abbaye de Vauluisant; chapelle Sainte-Béate, cimetière de l'ancienne paroisse Saint-Maximin, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif; biens à Saint-Denis et îles diverses dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe.

889. — Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée électorale du dictrict de Sens le dimanche de Quasimodo, 1ᵉʳ mai 1791, par M. Douine, procureur-syndic. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. du Roi, 1791. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III. 151).

890. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 mai 1791. Sens. Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 237).

Ferme de la Charmée, dépendant de l'abbaye de Vauluisant; biens de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens et à Vinneuf; vignes de l'autel de la Magdeleine, au Trésor de Sens, audit lieu; Villeneuve-la-Dondagre, biens de la cure; Gron, biens de la cure, de l'abbaye Saint-Jean; Sens, biens dépendant de Saint-Pierre-le-Vif.

891. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 mai 1791. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 261).

Véron, biens de la cure, du chapitre de Sens, du chapitre Saint-Cyr, de la chapelle Saint-Louis, en l'église de Sens et de l'abbaye de Saint-Paul.

On lit dans les Affiches de Sens, après l'annonce de cette vente : Le produit des biens nationaux vendus jusqu'à ce jour au district de Sens monte à deux millions huit cent cinquante-trois mille cent quarante-neuf livres deux sols quatre deniers.

892. — Société des Amis de la Constitution établie à Sedan. Discours sur les ordres de Chevalerie prononcé par M. Tarbé dans la séance du 9 mai et imprimé par ordre de la Société. Morni, impr. à Sedan. In-12, 12 p. — (A. T. VIII, 299).

893. — Henri-Alexandre Audanel à Etienne-Charles de Loménie, archevêque de Sens. A Orléans, le 10 mai 1791. In-8°, 29 p. — (Q).

Audanel est l'anagramme de Delaunay, comte d'Entraigues. Cp^r Quérard, Supercheries littér., 1869, I, 598.

894. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 mai 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 273).

Château et ferme de Noslon, dépendant de l'archevêché ; terre d'Evry, ferme du Grand-Cours, sur Saint-Valérien et Villeneuve-la-Dondagre, dépendant du chapitre ; biens des Jacobins à Saligny, de la cure, à Michery, de Notre-Dame du Charnier, à Serbonnes ; de la cure, à Nailly ; de terres et maison de la bibliothèque du chapitre, à Sens.

895. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 mai 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 293).

Ferme de la Basse-Cour de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, à Sens ; ferme de la Cour Notre-Dame, dépendant de l'abbaye de Preuilly, à Michery ; biens du chapitre de Sens, à Michery et à Sens ; de la cure de Trainel, à Villiers-Boneux ; prieuré de Montbéon, biens au même lieu.

896. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 mai 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 309).

Prieuré-cure à Courtoin ; prieuré de Saint-Paterne, à Sergines ; Jacobins de Sens, audit lieu ; Carmélites de Sens, à Molinons et Villeneuve-l'Archevêque ; chapitre de Sens, à Sens ; bibliothèque du chapitre, à Grange-le-Bocage ; abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Saligny et Pont-sur-Yonne.

897. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 mai 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 325).

Sens et Maillot, biens dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, des Chanoines de l'autel Saint-Jean, du chapitre de Sens ; Saint-Aignan, tuilerie du prieuré de Montbéon ; Courlon, cure ; Pont-sur-Yonne, Chanoines de Saint-Pierre ; Voisines, chapitre de Sens, et Sens, maison des Carmélites.

898. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 mai 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche — (A. Y. D. n. 56, p. 341).

Chaumont-sur-Yonne, biens dépendant du prieuré-cure ; cures de Villegardin et de Paron, fabrique de Villeneuve-la-Guyard, biens auxdits lieux ; Sens, moulin de Saint-Pierre-le-Vif et vigne des Cordeliers ; Chigy et les Sièges, biens de la cure et de la fabrique ; cures de Thorigny et Fleurigny, biens auxdits lieux.

899. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 1er juin 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 353).

Cure de Sognes, audit lieu ; archevêché, à la Belliole et Villeneuve-l'Archevêque ; biens des Treize-Prêtres, à Sens ; de la fabrique de Fleurigny, audit lieu ; du prieuré de Flacy, audit lieu ; de la cure de Serbonnes, audit lieu et à Courlon ; de l'abbaye Saint-Paul, à Sens.

900. — Discours ou Mémoire sur les distinctions, titres et privilèges honorifiques de Noblesse personnelle à rétablir en France, par M. Delamothe, ci-devant noble. Tours, Légier, impr., et se trouve à Paris chez Gattey, libraire au Palais-Royal. Prix : six sols. (1791). — (A. B. 528).

De Lamothe était originaire de Sens où il revint se fixer cette année. Nous le verrons bientôt jouer un rôle politique très actif sous le nom de Benoît-Lamothe.

901. — Bagatelle morale ou Etrennes pour l'année 1791, par M. V... (Vignier), avocat et citoyen du District de Saint-André-des-Arts. Londres, à l'hôtel de la Sincérité, sans permission ni privilège. (Impr. à Sens, Ve Tarbé et fils, 1791). In-8°, 12 p. — (A. B. 528, II).

Au second feuillet, on lit comme second titre : Relation véritable et remarquable de la vie de damoiselle Vérité, fille majeure, et de son décès, rue des Martyrs, faubourg Montmartre. Ridendo dicere verum qui vetat.

Vignier (E.-J.-B.) est né à Sens.

902. — Le Conciliateur ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat. Paris, 1791. In-8°.

Cet ouvrage a pour auteur Loménie de Brienne ; c'est une œuvre de sa jeunesse qui fut publiée pour la première fois sous le couvert de l'anonyme, en 1754, et attribuée, à cette époque, à Turgot. Une deuxième édition fut publiée par Naigeon avec le nom de l'auteur et un avis de l'éditeur en 1788. In-4o. Enfin, cette troisième édition fut donnée par Dupont de Nemours avec un avertissement.

903. — Observations sur l'institution et le but des Clubs patriotiques lues par M. Régley à la séance publique de la Société des Amis de la Constitution établie à Sens, et imprimées suivant le vœu de la Société. Le 3 juin 1791. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. III, 147).

904. — Adresse du Club des Amis de la Constitution établi en



la ville de Sens aux habitants des campagnes du District de la même ville. Leboux, président; Guichard et Bordin, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-8°, 7 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 159).

905. — Discours sur l'importance des choix à faire dans les Assemblées primaires et la nécessité d'y assister. Publié par la Société des Amis de la Constitution établie en la ville de Sens. In-4°.

906. — Réflexions sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la quotité de contribution requise pour être admis à la représentation. S. l. (Sens, Ve Tarbé et fils, 1791 ?) — A. T. IX, 889).

907. — (Circulaire du procureur-syndic du District de Sens relative à la convocation de la première Législature). Sens, 6 juin 1791. (Ve Tarbé et fils). In-4°, 3 p. — (A. T. XXIV, 88).

908. — Sens, ce 22 juin 1791, onze heures du soir, au Directoire du District de Sens. Signé : Les administrateurs composant le Directoire du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 89).

Circulaire aux municipalités relative à l'enlèvement des membres de la famille royale.

909. — Sens, le 23 juin 1791. Signé : Les administrateurs composant le Directoire du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 90).

Circulaire aux municipalités pour les avertir de la fuite du Roi.

910. — Sens, ce 25 juin 1791, deux heures de relevée. Signé : Les administrateurs du District de Sens. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 91).

Circulaire annonçant l'arrestation du Roi à Varennes, département de la Meuse.

911. — Vente de meubles provenant de Communautés religieuses supprimées. Sens, impr. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (Cpr Affiches de Sens, p. 74).

La vente aura lieu dans l'ordre suivant : le 25 juin 1791, en l'église des ci-devant Cordeliers ; le 27 dudit mois, en la ci-devant abbaye de Sainte-Colombe-lez-Sens ; le 28 dudit mois, en la ci-devant abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; le 29, en la maison des Jacobins de Sens.

912. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 juin 1791. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 369).

La chapelle Sainte-Béate, à Sens, le presbytère de Saint-Savinien ; biens des cures de Grange-le-Bocage, Etigny, Foissy, la Chapelle-sur-Oreuse, Nailly, Villeneuve-la-Guyard, Vallery, prieuré de Vertilly ; vente de la maison conventuelle de l'abbaye de Saint-Jean-les-Sens ; de biens à

Saint-Denis, de l'abbaye Sainte-Colombe ; à Domats, de l'abbaye Saint-Séverin de Château-Landon ; des bois de Saint-Pierre-le-Vif et du chapitre à Sens et à Soucy.

913. — Sens, le 8 juillet 1791. Signé : Le procureur-syndic du district de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 92).

Circulaire rappelant aux fonctionnaires publics que, pour toucher la portion de leur traitement échue au 1er juillet, ils ont à se faire délivrer un duplicata de quittances des deux premiers termes de la Contribution patriotique et des impositions de 1789 et de 1790.

914. — Sens, le 10 juillet 1791. Signé : Les administrateurs du Directoire et procureur-syndic du District de Sens. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 93).

Circulaire pour la fête du 14 juillet.

915. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 juillet 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 393).

Prieuré-cure du Plessy-du-Mée et cure de Voisines, biens auxdits lieux ; abbaye Saint-Antoine, ferme de la Pommeraye ; chapitre de Sens, ferme de Fouchères ; prieuré de Saint-Maur, biens à Saint-Aignan ; biens à Michery, provenant du prieuré, de l'abbaye Saint-Antoine, du prieuré du Charnier ; biens à Poilly, dépendant de Vauluisant, et à Evry, dépendant de la trésorerie de l'église de Sens.

916. — District de Sens. Adjudication de biens nationaux. In f°, 2 p. S. l. — (A. Y. D. n. 56, p. 393).

Formule imprimée pour les conditions générales des adjudications du District. On les trouve pour la première fois à la date du 25 juillet 1791.

917. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 juillet 1791. Sens, impr. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 409).

Maison conventuelle des Capucins, à Sens ; ferme du chapitre de Sens, à Villeneuve-la-Dondagre ; biens des cures de Villeneuve-l'Archevêque, Villethierry, Villeperrot, Saint-Denis, Saint-Savinien-les-Sens ; biens à Villeperrot, dépendant des Treize-Prêtres de Sens ; à Saint-Clément, dépendant des Vicaires et Chapelains de l'église de Sens ; à Sens, dépendant de l'abbaye Saint-Paul.

918. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 juillet 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 425).

Sens, presbytère et église de Saint-Maximin ; Chéroy, prieuré-cure ; Gizy et Evry, biens dépendant de l'abbaye Saint-Antoine ; Chaumont, prieuré-cure ; Mâlay-le-Roi, Carmélites de Sens ; Marsangis, cure ; Sens, abbaye Saint-Antoine et cure de Saint-Savinien.

919. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 10 août 1791. Sens, impr. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 445).

Biens à Sens, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif, de Saint-Antoine et du chapitre de Saint-Denis ; à Courtois, de Sainte-Colombe.

920. — Les maire et adjoints de la ville de Sens à leurs concitoyens au sujet de l'acquisition du jardin Chambertrand. In-4°, 1 p. S. d. 1791 ? — (A. T. IX, 885).

Nous ignorons la date réelle de cette plaquette qui se trouve dans le Recueil Tarbé avec des pièces de cette époque.

921. — D. O. M. Solemnis Prœmiorun distributio, cui præludent selecti rhetorici et selecti humanistæ. Sens, Ve Tarbé. In-4°. 4 p. — (A. T. XI, 646).

922. — Administration du District de Sens. Extrait des registres des délibérations du Directoire du District de Sens, du lundi 15 août 1791. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 94).

Arrêté à propos de la réunion des électeurs au chef-lieu du département.

923. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 août 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 464).

Chapitre de Sens, maison et biens audit lieu ; Carmélites, biens audit lieu ; église et sacristie de la paroisse Saint-Romain, audit lieu ; bâtiments des fours bannaux de Villeneuve, dépendant de l'archevêché.

924. — Dénonciation adressée à l'Assemblée nationale par M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, contre le Comité monétaire, la Commission des Monnaies et le Ministre des Contributions à Paris. Millet, impr. In-8°, 16 p. — (A. T. VIII, 127).

Tarbé Louis-Hardouin, l'aîné des enfants Tarbé, était alors ministre des Contributions.

925. — Seconde dénonciation adressée à l'Assemblée nationale. par M. Souton, directeur de la Monnoie de Pau, contre M. Tarbé, Ministre des Contributions et la Commission des Monnoies, et résumé de la première contre les mêmes et le Comité monétaire. Paris, impr. Millet. 1791. In-8°, 16 p. — (A. T. VIII, 145).

926. — Lettre écrite à M. le Président de l'Assemblée nationale par le Ministre des Contributions publiques pour rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnaies au 19 août 1791. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, impr. nationale. In-8°, 7 p. — (A. T. VIII, 1).

927. — Propositions faites le 27 août 1791 à M. Tarbé, Ministre des Contributions publiques, par M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, concernant la place de directeur de la Monnaie de Paris et la fabrication de la basse monnaie décrétée. Paris, impr. Millet. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 163).

928. — Eclaircissements présentés à l'Assemblée nationale par la Commission des Monnaies, sur les dénonciations de M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau. Paris, impr. royale. In-4°, 15 p. — (A. T. VIII, 171).

929. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 août 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, 485).

Sens, église et sacristie de Saint-Pierre-le-Rond; biens dépendant des abbayes de Saint-Paul et Saint-Jean, de la cure Saint-Maurice, du chapitre; Granchette, biens de Notre-Dame du Charnier; Chéroy, biens dépendant du duché d'Orléans; Cuy et Soucy, biens de la cure; Sens, maison conventuelle et église des Capucins.

930. — District de Sens. 30 août 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 95).

Circulaire du procureur-syndic du District convoquant les électeurs pour élire aux cures vacantes, procéder au renouvellement par moitié des membres de l'administration de ce District et au choix d'un suppléant au Tribunal.

931. — Dénonciation faite à l'Assemblée nationale et à la Nation contre la fabrication des pièces de quinze sols. Observations sur cette monnoie par des artistes du plus grand mérite. Réflexions sur le danger de la monnoie faite avec le métal de cloche. Le 30 août 1791. Par Beyerlé (Paris) Impr. de la rue Saint-Honoré. In-8°, 8 p. — (A. T. VIII, 199).

932. — Distribution solennelle des prix, précédée d'un exercice public sur les *Règles de l'Eloquence*, éclaircies par des exemples français. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 8 p. — (A. T. XI. 638).

933. — District de Sens. 14 septembre 1791. In-4°, 2 p. — (A. T. XXIV, 97).

Circulaire du procureur-syndic du District, à propos de l'envoi de l'arrêté du département de l'Yonne relatif au rassemblement des Gardes nationales volontaires dudit District en la ville de Joigny, le 22 septembre.

934. — District de Sens. 17 septembre 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 99).

Circulaire des administrateurs et procureur-syndic du District de Sens, annonçant l'acceptation de la Charte constitutionnelle par le Roi et prescrivant un *Te Deum* à cette occasion.

935. — Mémoire lu à l'Assemblée nationale par le Ministre des Contributions publiques, dans la séance du 19 septembre 1791, par M. Tarbé, Ministre des Contributions publiques. Paris, impr. royale. In-4°, 11 p. — (A. T. VIII, 11).

936. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 septembre 1791. Sens, impr. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 501).

Courceaux, ferme des Religieuses de la Magdeleine de Trainel, biens dépendant du chapitre et de l'abbaye Saint-Jean-les-Sens; Sognes, fabrique dudit et abbaye de Vauluisant; Villiers-Boneux, dépendances du chapitre de Sens; Pont-sur-Yonne, dépendances de la cure dudit et du prieuré du Charnier; Pont-sur-Vanne, dépendances de la cure dudit et de l'abbaye de Saint-Jean-les-Sens; Courtois, dépendances de la fabrique; Gizy-les-Nobles, dépendances du grand archidiaconé de Sens; Sens, église et sacristie de Saint-Hilaire.

937. — Acte du Consistoire secret tenu par N.-S.-P. Pie VI le 26 septembre 1791 au palais Quirinal, concernant la démission qui a été faite de la dignité de Cardinal par Etienne-Charles de Loménie de Brienne. In-4°. Octobre 1791.

938. — Soixante-troisième Lettre bougrement patriotique du véritable père Duchêne. Un chapeau rouge renvoyé au Pape. In-8°. S. l.

939. — Saint Brienne, évêque constitutionnel, député à la nouvelle Législative ou Lettre à M. le ci-devant Cardinal de Loménie. In-8°.

940. — District de Sens. 28 septembre 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 100).

Circulaire du procureur-syndic du District de Sens, invitant les municipalités en retard à renvoyer sur-le-champ les fusils confiés par le Directoire du District.

941. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 septembre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 521).

Courceaux, cure dudit lieu, chapitre de Troyes et abbaye Saint-Germain-des-Prés; Saint-Martin et La Chapelle-sur-Oreuse, biens dépendant du chapitre de Sens; cures de Noé, Theil, Villiers-Louis, biens auxdits lieux; Villebougis, dépendances du prieuré de Villechavau; Villeneuve-la-Dondagre, biens de la fabrique de la Belliole; Sens, dépendances de la cure de Saint-Didier, de l'abbaye Saint-Jean et de la chapelle Saint-Laurent.

942. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 septembre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 541).

Villebougis, biens de l'archevêché; Vinneuf, dépendances du chapitre de Serbonnes, prieuré-cure; Chaumont, dépendances du prieuré de Montbéon; Villeneuve-la-Guyard, dépendances de l'abbaye de Preuilly; Villeperrot, dépendances de la cure de Ste-Colombe-les-Sens; Marsangis, dépendances de la cure et de la fabrique; Sens, église et sacristie de la ci-devant paroisse de Sainte-Colombe-du-Carouge.

943. — District de Sens, 6 octobre 1791. In-4°, 4 p. — (A. T. XXIV, 101).

Lettre de M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, relative aux assignats de cinq livres demandés pour faciliter la perception des impôts,

et circulaire du procureur-syndic du District de Sens envoyant copie de cette lettre.

944.— Mémoire lu à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1791, par M. Tarbé, Ministre des contributions publiques, sur l'administration des Contributions publiques. Paris, impr. royale. In-4°, 14 p. — (A. T. VIII, 25).

945. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 octobre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 561).

Vinneuf, biens dépendant du chapitre de Sens ; les Sièges, biens dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; Vareille, biens du prieuré de Saint-Léger et de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif ; Molinons, biens dépendant des Carmélitesde Sens ; Pont-sur-Yonne, Gizy, Michery, biens dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe ; Noé, biens dépendant du chapitre de Sens ; Mâlay-le-Roi, abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; Saligny, Carmélites de Sens ; Courtois, abbaye de Sainte-Colombe ; Maillot, abbaye Saint-Pierre-le-Vif.

946. — Mémoire lu à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1791, par M. Tarbé, Ministre des Contributions publiques. Imprimé par ordre de l'Assemblée. Paris, impr. nationale. In-8°, 19 p. — (A. T. VIII, p. 41).

Autre édition du n° 944.

947. — District de Sens. 12 octobre 1791. In-4°, 1 p. — (A. T. XXIV, 102.)

Circulaire du procureur-syndic du district de Sens, annonçant l'arrivée de 9,000 livres en assignats de 5 livres, destinés à l'échange.

948. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 octobre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 581).

Sens, biens dépendant de Saint-Pierre-le-Vif ; Nailly, Voisines, Pont-sur-Vanne, Pont-sur-Yonne, Gizy-les-Nobles, Flacy, biens des cures et fabriques ; Villiers-Louis et Pont-sur-Vanne, dépendances de l'archevêché ; Rozoy, dépendances de l'abbaye Saint-Paul.

949. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 novembre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 601).

Dolot, Villethierry, Savigny, Pont-sur-Vanne, Grange-le-Bocage, biens des cures et fabriques ; Vinneuf, dépendances de l'abbaye de Preuilly ; Lailly, dépendances de la cure de Villeneuve-l'Archevêque ; Sens, maison dépendant de l'abbaye de Saint Paul.

950. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 621).

Villeneuve-la-Guyard, biens dépendant de la cure de la Chapelle-aux-Veuves ; Villeneuve-la-Dondagre, Dollot, Plessy-Saint-Jean, Vaumort, Paron, biens des cures et fabriques ; Gizy-les-Nobles, biens dépendant

des Treize-Prêtres de la ville de Sens ; Rozoy, ferme de Nauges, dépendant du chapitre de Sens ; Lailly et Courgenay, biens de Vauluisant.

951. — (Lettre aux Directoires des départements concernant le payement et le recouvrement de l'arriéré des impositions). Signé : Le Ministre des Contributions publiques, Tarbé. S. l. (Paris). 1 p. In-f°. — (M).

Nous possédons deux éditions différentes de cette lettre ainsi que la lettre d'envoi, signée par Tarbé, et adressée à Chartraire de Montigny, trésorier-général des anciens Etats de Bourgogne.

952. — Ordo divini Officii recitandi, Missasque celebrandi, juxtà ritum Senonensem, pro anno 1792. In-12.

Cet ouvrage est annoncé dans les Affiches de Sens du mois de décembre.

953. — Précis pour les créanciers unis du sieur David Vouga père, imprimeur sur toile, stipulés représentés par le sieur Tarbé, négociant à Rouen, syndic de la masse, contre les sieurs Pourtalés et C°, négociants à Neufchâtel, en Suisse, stipulés par le sieur François Dupont, négociant à Rouen, appelant de sentence rendue en juridiction consulaire de ladite ville, le 10 septembre 1788. Tribunal de Neufchâtel. Levarlet, commissaire du Roi ; Du Tronché, homme de loi, plaidant ; Coquet, procureur. Dumesnil, impr. à Rouen. In-4°, 12 p. — (A. T. X, 399).

954. — Consultation pour le syndic des créanciers de David Vouga. 1791. Dumesnil, impr. à Rouen. In-4°, 17 p. — (A. T. X, 411).

Charles Tarbé, dont il est question dans les deux pièces qui précèdent, était le deuxième des enfants Tarbé. Négociant et officier municipal à Rouen, il devint député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative de 1791. Plus tard, nous le verrons député du département de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents.

955. — Réflexions sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la quotité de Contribution requise pour être admis à la représentation. S. l. n. d. (Sens, 1791 ?) In-4°, 4 p. — (A. T. IX, 889).





DISTRICT DE TONNERRE

956. — Pourquoi y a-t-il tant de monde chez M. Clermont-Tonnerre. 23 janvier 1791. S. l. (Paris). In-8, 4 p. — (M).

Cette pièce est une réponse aux calomnies auxquelles était continuellement en butte M. de Clermont-Tonnerre, le premier député de la noblesse aux Etats généraux.

Beaucoup de pièces de ce genre ont été publiées en leur temps pour ou contre ce personnage politique qui nous appartient par son nom et sa famille, mais peu nous sont parvenues.

957. — Au peuple de Paris, par un membre de l'Assemblée nationale (Stanislas de Clermont-Tonnerre). S. l. n. d. In-8°, 27 p. — (Cpr Barbier, Dict. des Anonymes, I, 313).

958. — Pétition des Commissaires des Amis de la Constitution monarchique à MM. les Officiers municipaux (par Clermont-Tonnerre). S. l, n. d. (1791). In-8°, 16 p. — (M).

959. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 25 janvier. Adjudication le 8 février 1791. Auxerre, imp. Fournier ? 2 Affiches. — (A. Y. D, n. 63, p. 1 et suiv., pour les autres).

Ferme de Soulangis et biens divers situés finages de Tonnerre, St-Martin et Commissey; vignes dépendant de l'abbaye St-Michel de Tonnerre et métairie d'Athie et biens divers.

960. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 janvier. Adjudication le 9 février 1791. Auxerre, imp. Fournier? 2 Affiches.

Biens du prieuré de Cours, commune de Grimault et ferme de Stigny dépendant de l'abbaye St-Michel de Tonnerre.

961. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 27 janvier. Adjudication le 10 février 1791. Auxerre, imp. Fournier. 2 Affiches.

Biens dépendant de l'abbaye St-Michel, à St-Martin, Molôme, Tonnerre, prieuré de Collan.

962. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 16 février. Adjudication le 2 mars 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Biens de l'abbaye de Moutiers-St-Jean, finage de Nuits; de la Cure N.-D. de Tonnerre, de l'abbaye de Quincy, en Tonnerrois, de l'abbaye de Molême, ferme de Trichey et autres, de l'abbaye de Molôme, ferme de la Maison-Rouge et biens sur Molôme, Tonnerre, Epineuil, ferme d'Artre, commune de St-Martin; abbaye St-Michel, labourages à Tonnerre, fermes de Chéron et de la Chape; Chapitre de St-Pierre de Tonnerre, prés audit lieu; abbaye de la Charité-sur-Lezines, labourage à Poilly; Cure de Notre-Dame, vignes à Tonnerre.

963. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 mars. Adjudication le 26 mars 1791. Auxerre, imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n.64).

Vignes et terres dépendant de l'abbaye St-Michel, à Tonnerre et de la maison abbatiale: vignes à Molôme, dépendant de l'abbaye; à Epineuil, dépendant de l'abbaye de Quincy; à Tonnerre, dépendant des Minimes: à Soulangis, labourage dépendant des chanoines de St-Pierre; à Tonnerre, le petit Pontigny, jardin dépendant dudit chapitre de St-Pierre; à Epineuil, vignes de la Cure; à Tonnerre et Epineuil, vignes dépendant de la Maison conventuelle de Quincy.

964. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 15 mars. Adjudication à Tonnerre le 29 mars 1791. Auxerre, imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

Enceinte de l'abbaye de St-Pierre de Molôme, moulin, vignes, prés et bois, labourages sis à Tanlay, Commissey, St-Martin et Tonnerre; labourages à Baon, dépendant de la maison conventuelle des Bénédictins de Molôme.

965. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 mars 1791. Adjudication le 7 avril 1791. Auxerre, Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

Vignes à Tonnerre dépendant des maisons abbatiale et conventuelle des Bénédictins de St-Michel; labourage à Vireaux, vignes à St Martin, ferme de Baon, dépendant de la maison conventuelle de S-Pierre de Molôme; vignes à Epineuil, dépendant de la maison abbatiale de Quincy; labourages et vignes à St-Martin, dépendant de la maison conventuelle de Quincy; labourage à Collan, dépendant des Ursulines de Tonnerre; vignes

à Tonnerre, dépendant du Chapitre; à Serrigny, dépendances de la cure; labourage à Poilly, dépendant de la cure; auditoire d'Arthonnay, dépendant de la maison conventuelle des Bénédictins de Molômes, ferme d'Arthonay et biens de la maison conventuelle, de la pitancerie, de la sacristie de ladite abbaye; Granges à Cusy, Ancy-le-Franc et Chassignelles, dépendant du chapitre cathédral de Langres.

966. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 mars 1791. Adjudication le 9 avril 1791. Auxerre, Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

Labourage à Vezines dépendant du Chapitre de St-Pierre de Tonnerre; d° à Mélisey; vignes à Tonnerre, ferme de Vauplain, dépendant de la Maison-Dieu et cure de N.-D. de Tonnerre; terre à St-Vinnemer, dépendant de la même cure; biens à Molôme et St-Martin, dépendant des Ursulines de Tonnerre; à St-Vinnemer, et Lezines, dépendant des Minimes de Tonnerre; vignes aux Bons-Hommes d'Epineuil, dépendant de l'Evêché de Troyes; labourage à Villiers les-Hauts, dépendant de la maison conventuelle des Bénédictins de Moutiers-St-Jean; ferme de Quincampoix-sur-Gigny, Sennevoy et Juilly, dépendant des religieux de Molesme; labourage à Ravière dépendant des mêmes religieux, maison conventuelle, église et biens dépendant des Cordeliers à Tanlay; labourage à Tonnerre dépendant des religieux St-Michel de Tonnerre.

967. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 5 avril. Adjudication le 19 avril 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64).

Chapitre St-Pierre de Tonnerre, labourage audit lieu; chapelle de la Ste-Vierge et St-Jean de St-Didier d'Argenteuil, labourage audit lieu; abbaye de la Madelaine de Vézelay, labourage à Argenteuil; cure N.-D. de Tonnerre, labourage à Argenteuil; manse conventuelle de Molesme, terres à Nitry; Ursulines de Montbard, domaine à Nitry; chapelle de N.-D.-des-Champs de Nitry, terres audit lieu; prieuré de Roffey, biens au dit lieu; cure de Bernouil, biens audit lieu; cure de Tronchoy, biens audit lieu et à Roffey.

968. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 avril 1791. Adjudication le 26 avril 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 64 et 65).

Abbaye de Quincy, labourage à Tonnerre et St-Martin; abbaye de Molême, labourage à Fulvy; Dames de St-Julien de Dijon, domaine à Ancy-le-Franc; prieuré de St-Maxent, domaine à Ancy-le-Serveux; Evêché de Troyes, labourage à Chemilly et Chichée; prieuré de Ste-Vertu, domaine et bâtiments audit lieu; prieuré d'Aisy-sous-Rougemont, domaine et bâtiments audit lieu; abbaye de la Charité-sur-Lezines, labourage à Cry; chapelle de St-Jean-Baptiste de Seins-lez-Moutiers-St-Jean, labourage à Perrigny-sur-Armançon: cure de Perrigny, biens audit lieu; chapelle St-Nicolas de Ravières, labourage audit lieu; abbaye St-Michel de Ton-



nerre, maison conventuelle, église, cimetière et labourage; chapelle de Guerichon en l'église St Pierre de Tonnerre, vignes à Tonnerre et Epineuil; cure de Molôme, vigne audit lieu.

969. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 20 avril. Adjudication le 4 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 65).

Abbaye St-Michel de Tonnerre, ferme de St-Vandry à Tissey et biens sur Vezannes, Collan et autres; abbaye de Quincy, maison conventuelle, biens et vignes sur Epineuil, Commissey, Vézinnes et Tonnerre; chapelle du Mont-Carmel, terres à Tonnerre; cure de Villon, biens audit lieu; Cordeliers de Tanlay, biens à St-Vinnemer; Ursulines de Tonnerre, labourage à Vezannes; cure de Fulvy, biens à Villiers-les-Hauts; abbaye de la Charité-sur-Lézinne, labourage à Argenteuil.

970. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 23 avril 1791. Adjudication le 7 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 65).

Chapitre de St-Pierre, Minimes, abbaye St-Michel, vignes et terres à Tonnerre; abbaye de Molôme, biens audit lieu.

971. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 27 avril 1791. Adjudication le 11 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 65).

Chapelle Ste-Anne d'Epineuil, vigne à Dannemoine, prieuré de Dyé, chapelle Ste-Catherine de Dannemoine, vignes, audit lieu; chapelle de Ste-Victoire de Vaulichères, biens à Tonnerre et Molôme; chapelle St-Léger de St-Vinnemer, labourage audit lieu; abbaye de Molôme, moulin à Gland; Minimes de Tonnerre, terre audit lieu; cure de Poilly, vigne audit lieu; abbaye de Quincy, biens à Epineuil et Tonnerre.

972. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 31 avril. Adjudication le 14 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Cure de Sarry, biens audit lieu; prieuré de Vaulce, four banal de Châtel-Gérard; cures de Châtel-Gérard, Moulins, Noyers et les Villages-la-Rivière, prieuré du faubourg de Noyers, Ursulines de Noyers, chapelles St-Michel et St-Laurent de N.-D. de Noyers, Chapelle St-Fiacre-du-Puits-de-Bon, près Noyers, cure des Villages-la-Rivière, près Noyers, biens auxdits lieux; abbaye St-Germain d'Auxerre, biens à Môlay; cure d'Yrouer, pré, finage d'Annay.

973. — Précis d'une Instruction faite par M. Gautier, curé d'Yrouer, chef-lieu de canton, District de Tonnerre, Département de l'Yonne, le 30 janvier 1791, jour de la prestation de son serment civique. Prélude de l'Assemblée primaire pour la nomination de sept nouveaux Electeurs, tenue dans l'église d'Yrouer le 29 juin 1791, Auxerre, L. Fournier, 1791. In-8°. 8 p. — (Sc. Y. 2° série, XIX, p. 271).

974. — Eloge funèbre de Gabriel-Honoré Riquetti Mirabeau, prononcé le 11 avril 1791, en conformité de l'arrêté du District de Tonnerre, par M. Commerson, ancien supérieur des ci-devant Minimes de Tonnerre, aumônier de la Garde nationale, Député de la Confédération générale du 14 juillet dernier. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 10 p. — (A. T. IX, 893).

975. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 7 mai 1791. Adjudication le 21 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Prieuré de Dyé, labourage à Roffey; chapitre de Langres, labourage à Vézinnes et autres; cure de Molôme, labourage audit lieu; chapitre de St-Martin de Chablis, labourage à Cusy et Chassignelles; abbaye de Molesme, ferme de Jully-les-Noües; Ursulines de Noyers, moulin à Nuits, abbaye St-Michel, moulins à Tonnerre, abbaye de la Charité-sur-Lézinnes, moulin de Vireaux; abbaye de St-Martin d'Autun, labourage sur les finages de Cry et de Stigny; cure de Perrigny, labourage sis au finage de Nuits; Ursulines de Tonnerre et prieuré de St-Agnan, vignes à Tonnerre.

976. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 9 mai. Adjudication le 23 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Abbaye de la Charité-sur-Lézinnes, maison conventuelle et biens audit lieu; labourages à Ancy-le-Serveux, Pacy, St-Vinnemer; abbaye de Molôme et de St-Michel de Tonnerre, vignes auxdits lieux; abbaye de Quincy, vignes à Epineuil et Dannemoine.

977. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 mai. Adjudication le 26 mai 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Cure de Ravières, chapelle Ste-Croix de Ravières et St-Nicolas de Crusy, biens à Ravières; cure et fabrique de Crusy, labourage audit lieu; Ursulines de Montbard, ferme de la Forêt, à Chassignelles; chapelle St-Jean-Baptiste de Chassignelles, labourage audit lieu; fondation de la messe de huit heures en l'église N.-D. de Tonnerre, ferme au Petit-Béru; prieuré de St-Vinnemer, domaine audit lieu; abbaye de St-Michel, labourage à Tonnerre; Ursulines de Tonnerre, labourage à Tissey; cure de Dannemoine et chapelle de la Conception, vignes audit lieu.

978. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 26 juillet. Adjudication le 9 août 1791. Imp. Fournier. 2 Affiches.

Fabrique et chapelle de St-Philbert de Vaucharmes, paroisse de Chemilly, labourage audit lieu; cures de Frêne et de Moulins, biens auxdits lieux; Ursulines de Tonnerre, biens audit lieu; abbaye de Molôme et cure, bois audit lieu; abbaye de Quincy, biens à Epineuil; abbaye St-Michel, pressoir à Tonnerre; Minimes de Tonnerre, vigne à Junay; cure de Gland, fabrique de St-Vinnemer, biens auxdits.

979. — Délibération du Directoire du District de Tonnerre contenant division des bureaux entre MM. les Membres, fixation des jours et heures des audiences publiques et des rapports et la ma-



nière de lui adresser les requêtes et pétitions. Du 26 août 1791. Sens, impr. Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 527).

980. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 13 septembre. Adjudication le 27 septembre 1791. Affiches,

Maison conventuelle, église, fermes de Vausse et des Banaux, dépendant du prieuré de Vausse; cure d'Etivey, labourage audit; abbaye de Moutiers-St-Jean, domaine de Sèche-Bouteille, à Etivey: fabrique de Villon, cure de Rugny, biens auxdits; Ursulines de Châtillon, domaine à Nuits; cure de Poilly, labourage audit lieu; Ursulines de Montbard, labourage à Jully; prieuré de St-Maxent, à Ancy-le Serveux, labourage à Pacy; abbaye de Quincy, labourage finage de Cheney et Vezinnes.

981. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 24 septembre. Adjudication le 8 octobre 1791. 2 Affiches.

Ursulines de Châtillon-sur-Seine, labourage à Villiers-les-Hauts; cure de Nuits, vignes à Villiers-les Hauts; cure de Pacy, fabrique de Tanlay, biens à Pacy; chapelle ou prestimoine de Mélisey, vigne audit lieu; cures et fabriques de Villon, Poilly, Ste-Vertu, Vezannes, Fley, Tronchoy, biens auxdits lieux et à Cheney.

Adrien Dumontier, qui s'intitule dans l'acte de vente, fabricant de faïence à Ancy-le-Franc, devint acquéreur du prieuré et de la ferme de Vausse, moyennant 13,800 livres et y établit la faïencerie qui a existé à Vausse pendant une quarantaine d'années.

982. — Avertissement de la Municipalité d'Yrouer, chef-lieu de canton, district de Tonnerre, département de l'Yonne, concernant la publication de la Constitution française, fixée au 23 octobre 1791, avec le détail des réjouissances publiques ordonnées par Messieurs les Officiers municipaux. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 11 p. — (Sc. Y. 2e série, XIX, 295).

983. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 31 décembre 1791. Adjudication le 14 janvier 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 65 et 66).

Chapelle St-Nicolas de Cruzy, terres à Villon; cure d'Yrouer, biens à Ste-Vertu; abbaye de Molôme, four banal à St-Martin; Cure de Tronchoy, vigne audit; Ursulines de Tonnerre, domaine à Ste-Vertu; abbaye de Quincy, pré, finage de Baon; Minimes de Tonnerre, labourage à Lézinnes; Chapelle St-Claude, à Molôme, labourage à Mélisey.





ANNÉE 1792

DISTRICT D'AUXERRE

984. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne. Année 1792. A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur et directeur desdites Affiches. In-8°, 204 p., 24 n^{os}.

La chronique locale est de plus en plus négligée dans les Affiches d'Auxerre qui ne contiennent, la plupart du temps, que le relevé des bureaux des hypothèques en ce qui concerne les ventes d'immeubles dans les sept Districts et quelques avis pour les ventes mobilières, annonces et autres. Voici cependant quelques articles et notes : P. 52. Couplets patriotiques, par M. Lordereau, de Seignelay, sergent-fourrier dans les volontaires du département de l'Yonne, en garnison à Venteuil près Epernay. — P. 119. Couplets faits à Brienon le jour qu'on planta l'arbre de la Liberté, par M. Dourneau, le jeune, d'Héry. — P. 148. Adresse aux trois cents volontaires d'Avallon, département de l'Yonne, partant pour défendre la Patrie, par Ch.-Fr. Guéniot, citoyen d'Avallon (pièce de vers). — P. 177. Discours prononcé par le citoyen Campenon, procureur-général-syndic de la précédente administration, lors de l'installation des administrateurs nouvellement élus. A Auxerre, le 24 novembre 1792, l'an Ier de la République. — P. 188. Couplets, par un soldat patriote. — P. 203. Hymne pour le succès de nos armes, lu à la Convention nationale, avec mention honorable, le 17 novembre 1792, l'an 1er de la République française.

985. — Almanach du département de l'Yonne pour l'année

bissextile 1792. A Auxerre, de l'impr. de L. Fournier. Se vend chez M. François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-18, 136 p. — (M).

Cet Almanach est distribué d'après le même plan que celui de 1791. Mais il est intéressant parce qu'il donne la liste de tous les fonctionnaires et les cadres politiques du Directoire, du Département, des Districts et des Municipalités. A lire aussi les renseignements historiques donnés sur le Collège d'Auxerre, l'Hôtel-Dieu de la Magdeleine, l'Hôpital-Général et la statistique abrégée de la population et de la répartition des impôts. A cette époque, la ville la plus peuplée du Département était Sens, avec 11,025 habitants. Auxerre ne venait qu'après, avec 11,012 habitants.

986. — Almanach du Père Gérard pour l'année 1792, la troisième de l'ère de la Liberté; ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins, à Paris; par M. J.-M. Collot d'Herbois, membre de la Société. Auxerre, de l'impr. de L. Fournier, impr. du département de l'Yonne, 1792. In-12, 83 p. — (L. 3e série, XIV, 66).

On est étonné, au premier abord, de voir cette publication sortir des presses auxerroises de L. Fournier. On l'est moins, si l'on réfléchit que notre imprimeur était le beau-frère de Maure, récemment nommé député à la Convention, lequel s'était empressé de s'affilier au Club des Jacobins et ne devait pas tarder à en être l'un des membres les plus actifs. Le Club des Jacobins avait proposé un prix pour le meilleur ouvrage qui ferait comprendre au peuple les avantages du régime constitutionnel. Collot d'Herbois composa l'*Almanach du Père Gérard*, petit traité remplissant les conditions du concours. L'ouvrage fut couronné et valut une grande popularité à son auteur qui devint l'un des coryphées des révolutionnaires les plus exaltés. Maure voulut sans doute se distinguer en faisant réimprimer, à Auxerre, l'œuvre de Collot.

987. — Liste des citoyens choisis pour composer le Juré de Jugement, 3 janvier 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 12 p. — (L. 2e série, XIX, 12).

988. — Les administrateurs composant le Directoire du District d'Auxerre, aux habitants de Chablis, 14 janvier 1792. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 3 p. — (A. B. non cat. N° 6, p. 103).

Lors du récollement ordonné des vases sacrés, etc., de la collégiale Saint-Martin de Chablis, les habitants de cette ville avaient manifesté un grand mécontentement, que le District s'efforce de calmer dans cette adresse.

989. — Proclamation du Roi concernant l'exécution de la loi des Jurés, 15 janvier 1792. In-4°, 6 p. A la suite : Lettre du 23 février 1792 (du Directoire), donnant avis de l'envoi de la proclamation du Roi. In-4°, 1 p. Auxerre, L. Fournier. — (B. Mignot).

990. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux sur folles enchères. Adjudication le 17 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 3).

Immeubles divers dépendant d'établissements religieux et situés sur les communes de Chablis, Gurgy, Auxerre, Chatenay, Appoigny, Bessy, Vermenton.

991. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 19 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 15).

Biens du prieuré de Bois-d'Arcy, cures de Jussy, de Trucy, de Mailly-le-Château, de Sery; abbaye de Crisenon, biens à Trucy; abbaye de Saint-Marien, biens à Laborde; chapitre d'Auxerre, biens à Pourrain; abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée (pour partie), à Auxerre, le bâtiment faisant l'église ci-devant paroissiale de Saint-Amatre.

992. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne réglant l'échange des assignats aux Caisses du District. Séance du 19 janvier 1792. In-4°.

993. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 35).

Biens de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre, situés à Charentenay, et biens de la cure de Saint-Bris, à Saint-Bris.

994. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 31 janvier 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 51).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Chitry et Saint-Georges; du chapitre d'Auxerre et de l'abbaye des Isles, à Venoy; de la manse conventuelle de Saint-Germain, à Auxerre.

995. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne concernant le concours pour le Notariat public. Séance du 4 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

996. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne concernant les charges locales des Municipalités. Séance du 4 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

997. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 67).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Monéteau et Appoigny; du chapitre de la cité d'Auxerre et de la manse conventuelle de Saint-Germain d'Auxerre, à Monéteau.

998. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne concernant le paiement des contributions directes et indirectes, tant anciennes que nouvelles. Séance du 9 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°

999. — Ode à la Liberté, par Guéniot.



Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite dans les procès-verbaux du Directoire, à la date du 10 février : « Le sieur Guéniot, médecin et homme de loi à Tonnerre fait hommage à l'administration départementale d'une Ode à la Liberté. L'administration accepte avec reconnaissance et arrête qu'il en sera déposé un exemplaire aux archives. »

1000. — Délibération du Corps municipal qui, informé que les bouchers sont dans l'intention de cesser leur commerce pendant le Carême, leur ordonne de continuer à livrer les viandes à six sols la livre. Affiche. Impr. L. Fournier. — (D).

1001. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 83).

Biens de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, à Mouffy, Monéteau, Saint-Georges, Jonches ; terrains et bâtiments des paroisses supprimées, à Auxerre, églises paroissiales Saint-Pierre-en-Château et Saint-Loup.

1002. — Auxerre, ce 15 février 1792, l'an IV[e] de la Liberté. In-4°, 1 p. s. l. (Auxerre). — (M).

Lettre d'envoi par le commissaire du Roi de la proclamation sur la Loi des Jurés.

1003. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 95).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Pourrain et Accolay ; biens du chapitre de la cité d'Auxerre, à Pourrain.

1004. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 111).

Biens de la chapelle Saint-Jacques de Courgis, à Courgy, Milly, Préhy, Beines, Fyez, Chablis.

1005. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les taxes des témoins. 28 février 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

1006. — Aux François dignes de la Liberté. Recrutement et engagement des troupes de ligne de l'armée françoise ordonnés par la loi du 25 janvier 1792, l'an IV de la Liberté. Par Maure aîné. (Février ? 1792). Auxerre, L. Fournier. In-4°. 2 p. — (Q).

1007. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 mars 1792. Auxerre, impr. de Baillif, près de l'Hôtel de Malte. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 139).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Beauvoir, Quenne et Vallan ; cure de Charentenay, audit lieu ; chapelle Sainte-Marguerite de Coulanges-la-Vineuse et abbaye Saint-Julien, biens à Charentenay ; prieuré de Quenne et de Ouaine, audit lieu ; abbaye Saint-Marien, à Auxerre ; chapelle Sainte-Catherine en la cathédrale d'Auxerre, biens audit lieu.

1008. — Délibération du Corps municipal de la commune d'Auxerre en forme de Règlement pour les gardes-champêtres. Du samedi 3 mars 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 17 p. — (M).

1009. — District d'Auxerre. Adjudication au rabais. Auxerre, impr. Baillif, 1792. Placard. — (M).

Ouvrages à exécuter dans les bâtiments du ci-devant Evêché d'Auxerre, appartenant actuellement à l'administration du District.

1010. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 151).

Manse conventuelle de Saint-Germain et prieuré de Branches, biens situés à Chevannes.

1011. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. III, 167).

Cure d'Accolay, biens audit lieu, à Sainte-Pallaye et Bazarnes ; chapitre d'Auxerre, biens à Accolay.

1012. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 207).

Biens à Chablis de la chapelle Sainte-Marie première et de la chapelle Saint-Jean de Coulon, du prieuré de Saint-Cosme, de la chapelle Saint-Jean-Baptiste ; biens à Poinchy, dépendant de Pontigny ; cure de Poinchy, chapelle Saint-Pierre de Chablis, chapitre de Chablis, biens à Poinchy ; chapelle Saint-Jean-Baptiste, cure de Fiez, à Fiez ; chapelle Sainte-Marie première, à Chichée.

1013. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 mars 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 179).

Biens du chapitre d'Auxerre, à Beauvoir ; cure de Beauvoir, à Beauvoir et Eglény ; chapelles Saint-Gervais et Saint-Protais de la cathédrale d'Auxerre, biens à Eglény ; prieuré de Saint-Eusèbe, à Villefargeau et Auxerre ; abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre.

1014. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 mars 1792. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III. 191).

Cure de Vermenton, à Vermenton et Accolay ; abbaye Saint-Germain, biens à Perrigny.

1015. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les créances de l'Etat et les créances actives et passives des communes. Séance du 31 mars 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1016. — Adresse aux ouvriers de la Rivière de Clamecy. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 7 p. — (M).

Proclamation pour l'apaisement des troubles survenus à Clamecy, signée des administrateurs de la Nièvre et des membres du District de Clamecy ; Dupin, secrétaire.

1017. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 219).

Biens à Lichères, de l'abbaye de Molême ; biens à Augy et Saint-Bris, de l'abbaye Saint-Pierre-en-Vallée ; biens de l'abbaye Saint-Julien, à Champs et Vaux ; église et maison curiale de la paroisse Saint-Regnobert d'Auxerre.

1018. — Lettre adressée par M. Clavière, ministre des Contributions, aux Citoyens d'Auxerre composant la Société des Amis de la Constitution. Réponse des Citoyens d'Auxerre, le 13 avril 1792. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 325) et affiche. — (B. Mignot).

1019. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 235).

Abbaye de Rigny, biens sur Vincelles et Escolives ; chapitre d'Auxerre, maison du sonneur ; églises paroissiales de Saint-Martin-les-Saint-Marien et de Saint-Mamert ; presbytère de Saint-Loup, à Auxerre.

1020. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 20 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 247).

Biens à Beauvoir, cure dudit lieu et chapitre d'Auxerre ; à Pourrain et Lindry, chapitre d'Auxerre ; biens de la cure, à Lindry.



1021. — Concitoyens et Amis. Signé : Les frères composant le Club patriotique, J.-B. Laporte, président de la Société patriotique ; Poussard, secrétaire. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 4 p. S. d. (Avril 1792 ?) — (L. 2e série, X, 54).

1022. — Loi relative aux biens des Emigrés, donnée à Paris le

8 avril 1792. Arrêté du département de l'Yonne du 21 avril 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 11 p. — (M).

1023.— Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III. 269).

Cure de Monéteau et chapitre d'Auxerre, biens à Monéteau.

1024.— Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 331).

Cure de Sainte-Pallaye, chapitre d'Auxerre, cure de Cravant, biens à Sainte-Pallaye ; cures d'Escamps et de Vincelles auxdits lieux ; chapitre d'Auxerre, à Perrigny et Monéteau ; cure de Gy-l'Evêque, audit lieu ; presbytère de Saint-Pierre-en-Château, à Auxerre.

1025.— Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 283).

Biens à Ouaine, de la cure de Taingy ; à Chitry et Courgis, de la chapelle Saint-Jacques ; du prieuré Saint-Marien, à Saint-Georges ; église paroissiale et cimetière de Saint-Julien-les-Saint-Martin, à Auxerre.

1026. — Administration du département de l'Yonne. Lettre de M. Clavière, ministre des contributions publiques. Extrait du procès-verbal de la séance du 28 avril 1792, soir, tenue par MM. les administrateurs du Directoire du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 7 p. — (M).

La Lettre de Clavière, déjà communiquée aux Sociétés patriotiques, est réimprimée de nouveau pour être envoyée dans les campagnes afin de stimuler le courage du peuple dans la défense nationale, lui inspirer confiance dans le gouvernement et d'accélérer le paiement des contributions.

1027. — Code municipal ou Bréviaire des Officiers municipaux, contenant dans un ordre méthodique l'ensemble des décrets relatifs à l'organisation et aux fonctions de toute nature des Municipalités, etc., par l'auteur du Code de la justice de paix et du tribunal de famille. Se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, etc. 1792. In-8°. — (M).

Cet ouvrage a probablement été imprimé ou réimprimé à Auxerre ; cependant, il n'en contient pas l'indication. Notre exemplaire est broché avec des numéros du *Journal national* qui s'imprimait chez L. Fournier.

1028. — La Convention nationale des Français, puisée dans le Contrat social. Dédiée au Club patriotique, aux Electeurs et aux Députés ; par un citoyen de Germigny, département de l'Yonne. L'an Ier de l'Egalité. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-8°, 24 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 297).

Crochot, curé de Germigny, est sans doute l'auteur de cette brochure.

1029. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 mai 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 295).

Cure de Chevannes, abbaye de Rigny ; chapitre d'Auxerre, abbaye Saint-Germain, cure de Villefargeau, biens à Chevannes ; abbaye de Saint-Marien, biens à Monéteau ; évêché d'Auxerre, biens à Appoigny.

1030. — Offrandes pour la défense de la Patrie. Délibération du Corps municipal de la commune d'Auxerre. Du samedi 5 mai 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. Baillif, 1792. Affiche in-f°. — (M).

1031. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 mai 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 315).

Cure d'Escamps, à Chevannes ; cure de Villefargeau, pénitencerie d'Auxerre, prieuré de Saint-Amatre, prieuré de Saint-Eusèbe, biens à Villefargeau.

1032. — Les Amis de la Constitution du département de l'Yonne, réunis dans la ville d'Auxerre les 20, 21, 22 et 23 mai 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. Baillif, impr. du Club patriotique. Affiche in-f° plano. — (M).

Fédération des Sociétés des Amis de la Constitution du département de l'Yonne. Le Club d'Auxerre est déclaré Club central. D'après cette pièce intéressante, une Instruction aux habitants de la campagne devait paraître de quinzaine en quinzaine : « Les objets de cette feuille seront les Loix et la Politique, la Morale et les Nouvelles. Elle aura pour titre : *Les Amis de la Constitution au Peuple*. La rédaction en sera confiée à la Société centrale d'Auxerre. Le présent arrêté formera le premier numéro de nos feuilles instructives. » Nous n'avons rencontré que ce spécimen d'une feuille qui doit être très rare, puisque les exemplaires, destinés à être affichés, ont dû disparaître.

1033. — Arrêté du département de l'Yonne concernant les patentes. Séance du 2 juin 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1034. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 juin 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 359).

Cure de Coulangeron, audit lieu, à Ouaine et Merry-Sec ; cure de Vincelles, prieuré de Saint-Marien, à Vincelles ; cure de Chevannes, à Gy-l'Evêque ; cure d'Escamps, audit lieu ; chapitre d'Auxerre, à Monéteau.

1035. — Arrêté du département de l'Yonne concernant la défense de l'Empire. Séance du 9 juin 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1036. — Arrêté du département de l'Yonne concernant les



demandes en réductions formées et à former par les Municipalités sur les contributions. Séance du 9 juin 1792. Auxerre, L. Fournier, In-4°.

1037. — Discours de Louis Turreau, député suppléant, prononcé à la séance des Amis de la Constitution, à Auxerre, le 10 juin 1792, l'an IV de la Liberté, et imprimé par ordre de la Société. Auxerre, impr. Baillif. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 153).

Sur l'enlèvement des cloches des Eglises.

1038. — Rapport sur l'organisation générale des secours publics et sur la destruction de la mendicité, présenté à l'Assemblée nationale au nom du Comité de Secours publics, par M. Bernard d'Airy, député du département de l'Yonne, le 13 juin 1792, l'an IV de la Liberté. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. (Paris), impr. nationale. In-8°, 120 p. — (M).

1039. — Des côtés à l'Assemblée nationale. Signé : P. Bernard, député de l'Yonne. S. l. n. d. (1792 ?) In-8°, 12 p. — (M).

1040. — Projet de décret présenté à l'Assemblée nationale au nom du Comité de Secours publics, par P. Bernard, député du département de l'Yonne; ajourné à la séance du 22 au soir. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. De l'impr. nationale. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dép. Y. III. 57).

Au sujet du bail de la ci-devant Ecole militaire.

1041. — Arrêté du Conseil général concernant les trois bataillons des gardes nationales volontaires du Département. Séance du 23 juin 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

1042. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne pour faciliter les demandes en réduction sur les cotes des contributions. Séance du 28 juin 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1043. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 juin 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 375).

Manse conventuelle de l'abbaye Saint-Germain, à Diges; chapitre d'Auxerre, à Pourrain et Beauvoir; évêché d'Auxerre, à Toucy, Perrigny; chantrerie d'Auxerre et prieuré Notre-Dame-la-D'hors, à Saint-Georges.

1044. — Préservatif (par un citoyen de la ville d'Auxerre), contre un imprimé intitulé: *Discours de Louis Turreau, député suppléant, prononcé à la séance des Amis de la Constitution, séante à Auxerre le 10 juin 1792, l'an IV de la Liberté, et imprimé par ordre de la Société; à Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, imprimeur du Club patriotique*. S. l. n. d. In-4°. 11 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 325).

Au bas de l'exemplaire de la collection Lorin on lit : 7 juillet 1792. M. Fromenteau. C'est sans doute la date de l'apparition de cette brochure et le nom de son auteur. Elle paraît avoir été imprimée plutôt à Sens qu'à Auxerre. C'est une protestation en faveur du culte catholique et contre le projet de descente de cloches.

1045. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant la situation actuelle du Département. Séance du 10 juillet 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1046. — Adresse du Directoire du Département de l'Yonne au Roi. 12 juillet 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (B. Lacour, à Saint-Fargeau).

1047. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne pour l'inscription des citoyens qui se voueront à la défense de la Patrie. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°. Du 13 juillet 1792.

1048. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant la déduction du montant des cotes aux rôles d'à-compte, sur les rôles des contributions foncière et mobilière. Auxerre. impr. L. Fournier. In-4°. Du 13 juillet 1792.

1049. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne pour faciliter les demandes en réduction sur les cotes des contributions. Séance du 14 juillet 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1050. — Acte du Corps législatif non sujet à la sanction du Roi, qui déclare que *la Patrie est en danger*. Donné à Paris le 12 juillet 1792, l'an IV de la Liberté. Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, du 14 juillet 1792, huit heures du matin, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (M).

1051. — Le Conseil général du département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, impr. L. Fournier, 1792. Signé, sur l'original : Le Peletier, président ; Foacier, secrétaire-général. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 850).

La Patrie est en danger. Appel aux armes.

1052. — Discours sur le renouvellement de la Fédération prononcé par M. Duminy, curé de Cravan, le 14 juillet 1792. In-4°. 6 p. Ms. — (Q).

Nous avons trouvé cette pièce en manuscrit dans un recueil de la collection Quantin. Nous ignorons si elle a été imprimée, ce qui paraît probable.

1053. — Hymne pour la fête de la Fédération du 14 juillet 1792, présenté au Directoire du département de l'Yonne, imprimé par son ordre. Par Charles-François Guéniot, citoyen de Tonnerre. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y).

1054. — Opinion d'Adrien Du Port, prononcée à la séance du matin 14 juillet. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 16 p. — (P).

1055. — Opinion de M. Barnave prononcée à la séance du 15 juillet. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 19 p. — (P).

1056. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne relatif au maintien de l'ordre public. Du 18 juillet 1792. — (A. Y. N. 157).

Sur la minute des Archives de l'Yonne on a écrit ces mots : *A imprimer.*

1057. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 juillet 1792. Impr. Baillif. Affiche. (A. Y. D. n. IV, 3).

Cure du Val-de-Mercy, chapelle Saint-Joseph de Coulanges, chapelle Sainte-Marguerite, biens au Val-de-Mercy ; évêché d'Auxerre, biens à Appoigny ; chapitre d'Auxerre, biens à Gurgy et Monéteau ; cure de Monéteau, biens audit lieu ; chapitre de la cité, biens à Perrigny.

1058. — District d'Auxerre. Extrait des minutes du Secrétariat de l'administration du District. In-4°, 3 p. S. l. — (A. Y. D. n. IV, 18).

Formule donnant un extrait des actes de ventes ; la désignation de l'immeuble, le nom de l'acquéreur et le prix de vente sont seuls manuscrits.



1059. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne qui porte que les séances de l'administration seront publiques. Séance du 20 juillet 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1060. — Proclamation du Roi sur les dangers de la Patrie. Du 20 juillet 1792, l'an IV de la Liberté. Transcrite à Auxerre le 24 juillet. Auxerre, impr. L. Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (M).

1061. — Discours prononcé par M. Le Peletier, président de l'administration du Département de l'Yonne, à l'ouverture des séances publiques, le 25 juillet 1792, imprimé par ordre de l'administration. Auxerre, impr. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (Sc. Y).

1062. — Proclamation du Roi sur la solennité de la publication de l'Acte du Corps législatif qui déclare la Patrie en danger.

Du 25 juillet 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

1063. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, concernant l'organisation de la Garde nationale, l'établissement de ses exercices et diverses dispositions relatives à l'artillerie. Séance du 26 juillet 1792, matin, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

1064. — Arrêté de la Municipalité d'Auxerre relatif au port de la cocarde tricolore. Auxerre, impr. Baillif. In-4°. — (A. Y. § I. M. 17, 1790 à l'an VIII).

1065. — Concitoyens et Amis. (Adresse du Club patriotique d'Auxerre à propos du renouvellement des Corps électoraux). In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 347).

1066. — Aux Corps administratifs. Le Ministre de l'Intérieur. Signé : Roland. (Août). Auxerre, impr. L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Sur la publicité des séances des Corps administratifs et la nécessité pour les Corps administratifs d'observer la plus grande exactitude et le plus grand zèle.

1067. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Exécution de la Loi du 22 juillet 1792, relative au complément de l'armée. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIV, 351).

Levée du contingent des Gardes nationales et des troupes de ligne.

1068. — Lettre des Députés du Département de l'Yonne à leurs Concitoyens. Paris, le 7 août 1792, l'an IV de la Liberté. Signé : Les Députés du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale : Gréau, Malus, Moreau, Bonnerot, Fayolle, Marie-Davigneau, Laureau, Rougier, P. Bernard. De l'impr. nationale. In-8°, 4 p. — (M).

On lit en note : « Depuis quelque temps, les députés de l'Yonne reçoivent de toutes les parties de leur département un nombre considérable de lettres relatives aux dangers de la Patrie. Le désir de répondre à toutes et de déterminer avec précision les événements absorbe une grande partie de leur temps, qu'ils doivent à leurs fonctions. Depuis la proposition de déchéance du Roi, il leur en est parvenu un si grand nombre, qu'ils croient ne pouvoir mieux faire que de manifester leurs principes et leurs opinions par une lettre commune. » Les députés se déclarent opposés à la déchéance du Roi dans un moment où nos armées, étant en présence de l'ennemi, le dissentiment des opinions politiques serait le plus funeste. »

1069. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 août 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. IV, 25).

Ursulines de Chablis, biens à Irancy et Vincelottes; cure de Bassou, biens à Appoigny; chapitre de la cité, biens à Auxerre et Lindry; abbaye Saint-Pierre-en-Vallée, biens à Venoy; cure d'Egleny, biens audit lieu et à Merry-la-Vallée; cure de Diges, audit lieu.

1070. — Loi relative à la suspension du Pouvoir exécutif. Décret de l'Assemblée nationale du 10 août 1792, l'an IV de la Liberté. Arrêté du Directoire du Département du 11 août 1792. Auxerre, L. Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (L. 2e série, X, 61).

1071. — Loi donnée à Paris le 13 août 1792, l'an IV de la Liberté. Paris, impr. nationale, 1792. In-4°, 2 p. — (A. B. n. c. N° 1, p. 287).

Autorisation pour la commune d'Auxerre de contracter un emprunt de 50,000 livres.

1072. — Loi relative à la formation des Assemblées primaires et électorales pour le prompt rassemblement de la Convention nationale. Donnée à Paris le 12 août 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 333).

D'après la loi, l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne devait être convoquée à Joigny et non à Auxerre. Nous verrons plus loin la nouvelle décision par laquelle elle se réunit à Sens.

1073. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne relatif aux demandes en dégrèvement que les Municipalités peuvent former. Séance du 15 août 1792, etc. Impr. L. Fournier. Placard. — (M).

1074. — Administration du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 août 1792 tenue par les administrateurs du Département composant le Conseil général. D° Séance du 17 août. Signé : Lepelletier, président. Auxerre, L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Prestation du serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, et Réponse du Conseil général du Département de l'Yonne à la lettre du Ministre de l'Intérieur aux Corps administratifs cités plus haut. N° 1066.

1075. — Administration du Département de l'Yonne. Arrêté pour la réunion des Gardes nationales. Séance du 19 août 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1076. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les troubles qui ont agité la ville d'Auxerre. Séance du 20 août 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard in-f°.

A la suite d'une effervescence populaire qui eut pour cause une revue de la Garde nationale et fut augmentée encore par la présence des bandes



marseillaises qui se dirigeaient sur Paris, les sieurs Duché et Potherat furent égorgés dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Ils avaient eu l'imprudence de froisser publiquement les sentiments de la population vivement surexcitée par la nouvelle de la déchéance du Roi.

1077. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la destruction des armoieries et autres vestiges de la féodalité. Séance du 20 août 1792. Signé : L.-M. Lepelletier, président. Auxerre, L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

1078. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les troupes à cheval nécessaires pour l'armée du Rhin. Séance du 22 août 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XVI, 433).

1079. — Réflexions sur l'Acte législatif qui invite le Peuple françois à faire une Convention nationale. Du 22 août 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

1080. — Loi donnée à Paris le 19 août 1792, l'an IV de la Liberté, et Tableau des villes chefs-lieux de District ou se tiendront les Assemblées électorales pour la nomination des Députés à la Convention nationale, arrêté par l'Assemblée nationale les 13 et 19 août 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 6 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 341).

D'après le tableau, ce ne fut plus à Joigny, mais à Sens que dut se réunir l'Assemblée électorale du Département.

1081. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif à la quantité d'hommes et de chevaux que chaque District doit fournir dans les 155 demandés au Département. Séance du 24 août 1792. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°.

1082. — Loi relative à l'Instruction criminelle de l'affaire du sieur Galand. Du 25 août 1792, l'an IV de la Liberté. Paris, impr. nationale du Louvre, 1792. In-4°, 2 p. — (A. B. n. c. N° 1, 288).

Renvoi de Galand, assassin de MM. Duché et Potherat devant le tribunal du District de Joigny.

1083. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif au dévouement héroïque des Gardes nationales de Coulanges-la-Vineuse et du Val-de-Mercy, District d'Auxerre. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 août 1792, l'an IV de la Liberté, etc. Signé : Lepelletier, président. Auxerre, impr. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Quatre volontaires ayant été requis dans la Garde nationale de Coulanges, il s'en présenta 70, et la petite commune du Val-de-Mercy, qui ne devait fournir qu'un volontaire, en présenta 9.

1084. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif aux demandes en réduction ou décharge des Contributions formées ou à former par les citoyens. Séance du 25 août 1792. soir, etc. Collationné le 28 août. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. Placard. — (M).

1085. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant l'armement et l'équipement des Gardes nationaux requis pour la défense de la Patrie. Séance du 29 août 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1086. — Rapports et Articles additionnels au projet de Décret du Comité de Secours publics sur l'organisation générale de cet établissement, par M. P. Bernard, Député de l'Yonne. Imprimé par délibération du Comité de Secours publics du 29 août 1792, l'an IV de la Liberté. Impr. nationale. In-8°, 6 p. — (M).

1087. — Le Conseil général du Département de l'Yonne à ses concitoyens. Auxerre, impr. L. Fournier. Placard. — (M).

Appel aux armes. « L'ennemi s'avance, Verdun est assiégé, Clermont vient d'être pris et désarmé, etc.)

1088. — (Lettre-circulaire du District aux Officiers municipaux d'Auxerre, afin d'avoir l'état des chevaux de selle, cabriolet et carosse existant dans la commune). S. l. (Auxerre, Baillif). In-8°. — (D. 174).

1089. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant une fabrication de Piques dans toute l'étendue du Département. Impr. L. Fournier, 1792. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

1090. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif à la défense de la Patrie. Séance du 5 septembre 1792, soir. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

Ouverture du Registre des Volontaires, défenseurs de la Patrie.

1091. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant le remplacement des gendarmes partis pour l'armée. Séance du 6 septembre 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard.— (M).

1092. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif à la taxation des percepteurs des Contributions et aux Bordereaux des Recettes. Séance du 6 septembre 1792, Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1093. — Administration du Département de l'Yonne. Délibération relative à l'armement et à l'équipement des gardes nationales qui marcheront à l'ennemi. Séance du matin 7 septembre 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

1094. — Extrait du Registre des délibérations du Conseil général



de la Commune d'Auxerre. Du 8 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le premier de l'Egalité. Auxerre, imp. de Baillif. Affiche.— (M).

Réquisition des Citoyens armés pour partir sur le champ pour Paris et voler au secours de la Patrie.

1095. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 8 septembre 1792, soir, tenue par MM. les administrateurs du Conseil général du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

Réquisitions pour le salut de la Patrie, ordonnées par Martin et Daujon, officiers municipaux de la ville de Paris, commissaires nommés par le Pouvoir exécutif.

1096. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 10 septembre 1792, l'an IV de la Liberté, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 septembre 1792, etc., etc. Auxerre, L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Pièce fort intéressante constatant l'arrivée à Auxerre de deux commissaires délégués par le pouvoir exécutif *pour le Salut de la Patrie*. Ces commissaires « vu le mécontement des habitans des Districts d'Auxerre, Sens, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne, nomment un Comité de surveillance de quinze membres chargé de prendre connoissance des opérations de toutes les administrations et de les surveiller. » Aussi le Conseil général, tout en se soumettant à ce comité de surveillance, proteste-t-il contre la mesure qui inculpe son administration et il le fait avec beaucoup de dignité.



1097. — Arrêté du Conseil général de l'Yonne rappelant aux Citoyens les dispositions des lois relatives aux Enrôlements. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

1098. — Copie d'une lettre de M. Servan, ministre de la guerre, aux administrateurs du Département de l'Yonne. Paris, le 4 septembre 1792. Collationné à Auxerre le 12 septembre. Imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Défense de laisser partir pour la frontière les hommes sans armes et sans vêtements suffisans contre les rigueurs de la saison.

1099. — Adresse du Ministre de la guerre aux Citoyens des Départemens. Signé : Joseph Servan. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. Placard. — (M).

Nouvelle exhortation aux Citoyens de rester dans leurs foyers lorsqu'ils ne sont point armés de fusils de guerre.

1100. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 septembre 1792. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 439).

Abbaye St-Germain, biens à Escamps; cure d'Escamps, audit lieu; Religieux de Rigny, biens à Vaux; Dominicains et abbaye St-Julien, biens à Auxerre.

1101. — Adresse du Conseil général du Département de l'Yonne à ses Concitoyens. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 septembre 1792, matin, l'an IV de la Liberté, tenue par MM. les administrateurs du Conseil général. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

Adresse pour hâter la rentrée des Contributions dans le Trésor.

1102. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne qui établit l'imposition des charges locales des Municipalités au marc la livre des Contributions foncière et mobilière. Séance du 12 septembre 1792, etc. Imp. L. Fournier. Placard. — (M).

1103. — Extrait du procès-verbal de la séance du 13 septembre 1792, l'an IV de la Liberté, le premier de l'Egalité, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du département. Imp. L. Fournier. In-4°, 7 p. — (Sc. Y. 1re série, XVIII, 730).

Nomination d'un Conseil de surveillance de quinze membres dans chaque District du Ressort.

1104. — Aux habitans des Campagnes. Le Ministre de l'Intérieur. Signé : Roland. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Séance du 13 septembre 1792, matin. Signé : Lepelletier, président. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Invitation aux habitans des campagnes de faire battre le blé et de rentrer blés et bestiaux dans les villes afin de les garantir contre les incursions de l'ennemi.

1105. — Lettre de M. Roland, Ministre de l'Intérieur, aux Citoyens. Paris, le 10 septembre IVe de la Liberté, le Ier de l'Egalité. Auxerre, 14 septembre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Sur l'organisation des Sociétés populaires considérées comme une branche essentielle de l'Instruction publique.

1106. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif à la suppression de tous les signes de la royauté et monu-



ments de la féodalité. Du 15 septembre 1792. Collationné le 21 septembre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1107. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant le paiement de la Contribution patriotique. Séance du 20 septembre 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1108. — Le Ministre de l'Intérieur aux Corps administratifs. Le 21 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et Ier de l'Egalité. Signé : Rolland. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Proclamation de la République et de la Fraternité.

1109. — Extrait du procès-verbal de la Convention nationale. Séance du 21 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et le premier de l'Egalité, onze heures du matin, imprimé et envoyé aux Départemens et aux armées par ordre de la Convention nationale. Auxerre, imp. Fournier. In-4°, 8 p. et en placard. — (M).

Abolition de la Royauté et fondation de la République. Cette pièce est suivie de l'arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 septembre 1792, constatant l'approbation unanime des Citoyens du Département et la joie universelle.

1110. — Noms et Demeure de MM. les Electeurs du Département de l'Yonne. A Auxerre, de l'imp. L. Fournier, imp. du Département de l'Yonne. In-8°, 36 p. — (Nav. T. Dép. Y. I. 264).

1111. — Liste des nominations faites par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 3 p. — (Sc. Y.).

Députés au Corps législatif, Tribunal criminel, Hauts Jurés, Administrateurs du Département.

1112. — Liste des Députés du Département de l'Yonne à la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 1 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 363).

1113. — Liste des Citoyens choisis pour composer le juré de jugement. Imp. L. Fournier. In-4°, 12 p. — (Sc. Y.).

1114. — Liste des Citoyens choisis pour composer le juré de jugement au tribunal criminel de l'Yonne pendant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1792. Imp. L. Fournier; In-4°, 7 p. — (Sc. Y.).

1115. — Le procureur général syndic aux Conseils généraux des Communes du Département de l'Yonne sur l'exécution de la loi du 20 septembre 1792, relative au mode de constater l'état-civil des citoyens. Signé : Delaporte. Auxerre, L. Fournier, 1792. In-4°, 7 p. — (P. D.).

1116. — Aux Corps administratifs de France. Le 22 septembre 1792, etc. Signé, Le Ministre de l'Intérieur : Roland. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

Suppression des Commissaires envoyés dans les Départements.



1117. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant l'inscription des Citoyens pour le juré de jugement pour l'année 1793. Le 24 septembre 1792, matin, l'an Ier de la République. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).

1118. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les grains et farines. Le 25 septembre 1792, soir. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Recensement des grains et farines.

1119. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la vente des biens des Emigrés. Le 26 septembre 1792, matin. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

1120. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 septembre 1792. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 4, 51).

Chapitre d'Auxerre, biens à Gurgy ; cures de Diges et de Beine, biens auxdits ; cure de Vermenton, évêché et chapitre d'Auxerre, biens à Sacy.

1121. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la circulation des grains. Séance du 4 octobre 1792. Auxerre, L. Fournier. Placard, — (M).

1122. — Adresse de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité séante à Chambéry, à la Convention nationale de la République française, le 12 Octobre, l'an Ier de la République. Imprimée par ordre, envoyée aux 83 Départemens, insertion au procès-verbal, traduction en allemand et en espagnol. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Remerciements à la Convention à propos de l'annexion de la Savoie à la République française.

1123. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne contenant prorogation de délai pour les demandes en dégrèvement à former par les communes et les particuliers sur les contributions foncière et mobilière de 1791. Séance du 18 Octobre 1792, l'an Ier de la République française. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XV, 305).

1124. — Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine, section des Quinze-Vingts, réunis à ceux de la section Bonne-Nouvelle à la Convention nationale, lue à la barre le 20 Octobre 1792, l'an premier de la République, par le patriote Gouchon. Imprimée et envoyée aux 83 départemens par ordre de la Convention nationale. Auxerre L, Fournier. In-4°, 7 p. et en placard. — (M).

1125. — Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 22 septembre 1792, l'an Ier de la République françoise, relatif au renouvellement des Corps administratifs municipaux et judi-



ciaires. Auxerre, 23 octobre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XXV, 373).

1126. — Au nom de la République. Proclamation des Commissaires de la Convention nationale dans le Département de l'Yonne aux Citoyens d'Auxerre. Signé : Claude Fauchet, J.-S. Rovère, commissaires de la Convention nationale. In-4°, 4 p. Imp. Baillif, à Auxerre. — (A. T. VI, 708).

1127. — Extrait du Registre des Délibérations du Conseil exécutif provisoire du 29 octobre 1792, l'an Ier de la République française. Certifié conforme, à Auxerre, le 6 novembre 1792. Imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Arrêté enjoignant à tous les agents du pouvoir exécutif d'adresser au Pouvoir exécutif les lettres et demandes qu'ils seront dans le cas de faire parvenir à la Convention.

1128. — Auxerre, le 28 octobre 1792. Municipalité d'Auxerre. S. l. In-4°, 2 p. — (D. 387).

Lettre adressée par Housset, procureur de la commune aux hommes de loi, afin de les avertir de la responsabilité qui incombe aux dépositaires publics, notaires, avoués, greffiers, etc., qui, malgré l'affichage de la loi relative aux déclarations que doivent faire ceux qui, connaissant des biens d'Emigrés, ont gardé le silence. A la suite de cette circulaire, on trouve la liste des citoyens d'Auxerre émigrés jusqu'à ce jour : Champion, ci-devant Evêque ; Martineau-Soleine, le jeune ; Martineau-Soleine, aîné ; Bourdeaux, homme de loi ; Lagrange fils ; Baudelot fils ; Sauterau, prêtre ; Leclerc-Thorigny ; Duchesne, le jeune ; Baril-Franviller ; Hay, ancien garde ; Boucher-la-Rupelle, le jeune ; Marie, ancien officier de Dragons ; Deschamps-Saint-Bris.

1129. — Rapport de l'examen du Collège fait par le citoyen Paradis, l'un des commissaires, en l'absence du citoyen Lepelletier, député à la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, XXIII, 15).

1130. — Vente de Biens nationaux. Adjudication le 31 octobre 1792. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 4, p. 74).

Cure de Pourrain audit lieu ; cure de Vermenton, évêché et chapitre d'Auxerre à Sacy ; prieuré de Bessy audit lieu ; maison conventuelle des filles de la Providence et Dominicains à Auxerre.

1131. — Convention nationale. Nouveau système de représentation nationale, d'Assemblées et d'Elections, avec quelques réflexions sur l'organisation générale de la Républiqne française, présenté à la Convention nationale par Germain Rubigny, ami de la Liberté et de l'Egalité, et l'un des juges du tribunal du district de St-Fargeau, Département de l'Yonne. Imprimé par ordre du Co-

mité de Constitution en novembre 1792, l'an premier de la République. Imp. nationale. In-8°, 31 p. — (M).

1132. — Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Rovère, député du Département des Bouches-du-Rhône. Imprimé et envoyé aux Départements et aux Sociétés populaires par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale. In-8°, 7 p. — (M).

On lit en not. m. sur un exempl. Distribué le 17 novembre, l'an Ier de la République.

1133. — Convention nationale. Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Claude Fauchet, Evêque du Calvados; imprimé et envoyé aux Départements et aux Sociétés populaires, par ordre de la Convention nationale. Paris, Imp. nationale. In-8°, 11 p. — (M).

1134. — Convention nationale. Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait dans la séance du 6 novembre 1792, l'an Ier de la République, par Claude Fauchet, Evêque du Calvados ; imprimé et envoyé aux Départements et aux Sociétés populaires, par ordre de la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. et en placard. — (M).

1135. — Aux Pasteurs des villes et des campagnes, 6 novembre 1792, l'an Ier de la République française. Le Ministre de l'Intérieur, Signé Rolland. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Défense de chanter le *Domine salvum fac Regem* et de résister aux décrets de la Convention.

1136. — Discours prononcé par le citoyen Campenon, procureur général syndic de la précédente administration, lors de l'installation des Administrateurs nouvellement élus, à Auxerre, le 24 novembre 1792, l'an Ier de la République. S. l. (Auxerre). — (M).

1137. — Extrait du registre des Délibérations de la section de Bondi du 7 novembre 1792. Imprimé et envoyé aux Départemens et aux Armées par ordre de la Convention nationale. Certifié à Auxerre, le 22 novembre 1792. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. et en placard. — (M).

Relation du pacte fraternel contracté par les membres de la section avec les Volontaires des Départements logés à la caserne de Bondy.

1138. — Adresse d'une Société allemande à la Convention nationale, précédée de la lettre d'envoi du citoyen François (de Neufchâteau), lues à la séance du 16 novembre 1792, etc. Certifié à Au-



xerre, le 22 novembre 1792. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Opinion des Allemands sur la Révolution du 10 août.

1139. — Adresse à la Convention nationale de France par les Sociétés suivantes de Bretons, unies dans une cause commune, c'est-à-dire pour obtenir une représentation juste, égale et impartiale dans le Parlement. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

Curieux document constatant l'enthousiasme de plusieurs Sociétés anglaises pour la Révolution française.

1140. — Hymne sur le succès de nos armes, lu à la Convention nationale, avec mention honorable, le 17 novembre 1792, l'an Ier de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 2 p. — (A. coll. Chapet).

L'auteur de cette pièce n'est pas connu.

1141. — Adresse du grand bailliage de Berg-Zabern à la Convention nationale, lue à la séance du 19 novembre 1792. Imprimée et envoyée aux 83 départemens par ordre de la Convention. Auxerre, imp. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Adhésion à la République.

1142. — Etat des Elections faites par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne, tenue à Sens le 2 septembre 1792, l'an Ier de la République françoise. Id. à Joigny, le 11 novembre 1792. Id. à Auxerre, le 19 noxembre 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série, XVIII, 714).

1143. — Lettre du général Dumouriez au président de la Convention nationale. Imprimée et envoyée aux Départements par ordre de la Convention. Du quartier-général de Mons, le 7 novembre 1792, l'an Ier de la République françoise. Certifié... A Auxerre, le 20 novembre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

Prise de Mons et du Hainaut.

1144. — Discours prononcé par le citoyen Campenon, procureur général, syndic de la précédente administration, lors de l'installation des administrateurs nouvellement élus. Auxerre, le 24 novembre 1792, l'an Ier de la République. S. l. n. d. — (Sc. Y., t. 19, p. 331).

1145. — Décret de la Convention du 30 octobre 1792 qui détermine les formalités à observer par les corps administratifs, pour remettre sous la main de la Nation les titres et biens, tant meubles qu'immeubles appartenant aux Emigrés. Suivi de l'arrêté du



Conseil général du Département de l'Yonne, séance du 24 novembre 1792. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

1146. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre 1792. Imp. Baillif à Auxerre. Affiche. — (A. Y. D. n. 4, 87).

Lazaristes, biens à Coulanges-la-Vineuse; Chapitre d'Auxerre, à Venoy.

1147. — Adresse du Corps électoral du Département de l'Yonne à la Convention nationale. Décembre 1792. In-4°.

1148. — Compte rendu par Maure aîné, Citoyen d'Auxerre, Député de l'Yonne à la Convention nationale, à la séance de la Société des Jacobins du 2 décembre 1792, l'an I[er] de la République. De l'imp. de l'Egalité, ci-devant de Henri IV, rue de Bussy, n° 1504. In-8°, 8 p. — (M).

1149. — Proclamation au nom de la République française. Signé : Les membres du Conseil exécutif provisoire. Auxerre. imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Au sujet du refus de la commune de Fère-Champenoise de se soumettre à la loi sur les patentes.

1150. — Pétition au Roi des Français, trouvée dans les papiers du Roi; lue à la séance du 6 décembre 1792, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale et envoyée aux 84 Départemens. Signé : Kersaint, l'aîné, administrateur du Département de Paris. Auxerre, imp. Fournier. In-4°, 4 p. — (L. 2° série, X, 68).

1151. — Couplets patriotiques chantés au dîner des employés du Département et du District par le citoyen Foacier, le 6 décembre 1792, l'an I[er] de la République françoise. S. l. (Auxerre). In-8°, 2 p. — (Sc. Y.).

1152. — Plan proposé à la Convention nationale sur l'impôt foncier et mobilier, par E. N. Borot, administrateur du Département de l'Yonne. Décembre 1792. S. l. (Auxerre). In-4°, 3 p. — (L.).

1153. — District d'Auxerre. Ce 7 décembre 1792, l'an I[er] de la République. Citoyens..... Le procureur syndic. Signé : Rathier. In-4°, 1 p. — (M).

Circulaire aux Officiers municipaux pour l'inscription des Jurés.

1154. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, concernant la libre circulation des subsistances. Du 10 décembre 1792. Imp. Fournier. in-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1155. — Le Ministre de l'Intérieur aux Corps administratifs. Du 12 décembre 1792. l'an I[er] de l'Egalité et de la République. Signé : Rolland. Imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. et en placard. — (M).

Instruction sur les travaux et les devoirs des Corps administratifs nouvellement élus.

1156. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 14 décembre 1792 concernant l'exécution de la loi du 20 septembre qui fixe le mode de constater l'état-civil. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 8 p. — (M).

Avec des modèles d'actes d'état-civil.

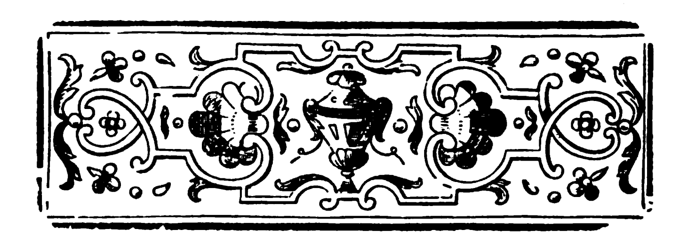
1157. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les billets de confiance et bordereaux où doivent être portés les différents billets de secours et de confiance présentés aux Municipalités. Du 14 décembre 1792. Imp. Fournier. In-4°, 4 p. et un tableau in-f°. — (M).

1158. — Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Département de l'Yonne. Paris, le 15 décembre 1792. Certifié à Auxerre, le 21 décembre. In-4°, 1 p. — (M).

Rectification aux exemplaires imprimés de la Loi relative aux billets de confiance.

1159. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant la conservation des arbres sur les routes nationales. Séance du 24 décembre 1792. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1160. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les gardes nationaux volontaires. Extrait du procès-verbal de la séance du 24 décembre 1792. soir, etc. Imp. Fournier. In-4°, 4 p. et placard. — (M).



1161. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 décembre 1792. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 4 p. 122).

Ursulines d'Auxerre, biens à Gurgy; évêché et prieuré St-Eusèbe, biens à Escamps; abbaye de Rigny, biens à Vermenton.

1162. — Adresse des hommes du faubourg St-Antoine à la Convention nationale, imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux 84 Départemens. S. d. Imp. L. Fournier à Auxerre. In-4°, 4 p. et en placard. — (M).

1163. — Où en sommes-nous. Question par C. Fournier, améri-

cain, à tous les Sans-Culottes ses frères. (Paris), imp. Mayer, rue St-Martin, 219. Affiche, s. d. (1792). — (L. 2e série, X, 65).

C. Fournier, dit l'Américain, a joué un certain rôle pendant la Révolution. Il a eu pendant quelque temps la ville d'Auxerre pour prison politique. C'est à ce titre que nous rappelons son nom ici.

1164. — Opinion de L.-M. Lepeletier sur le jugement de Louis XVI, ci-devant Roi des François. Imprimé par ordre de la Convention nationale. A Paris, de l'Imp. nationale, 1792. In-8°, 11 p. — (M).

1165. — Les administrateurs du Département de l'Yonne et le citoyen J.-B. Loys, commissaire du Conseil exécutif auprès du dit Département, aux Citoyens d'Auxerre. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y.. 1re série, XXIV, 363).

A propos de la réquistion des jeunes gens pour la levée du bataillon destiné pour la Vendée d'abord, puis pour protéger la navigation de la Seine. Une partie de la population s'était soulevée contre cette mesure.

1166. — Lettre de M. Duport, ministre de la justice, à M. Bourbonne, lieutenant-colonel de la Gendarmerie nationale au Département de l'Yonne. S. l. n. d. In-4°, 2 p. — (A. T. VI, 695).

1167. — Rapport d'Antoine Garnier et Louis Turreau, commissaires envoyés dans les départements de l'Aube et de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. S. d. Imp. nationale. In-8°, 8 p. — (Q).

1168. — Convention nationale. Un mot sur l'affaire de Louis XVI, par Maure aîné, citoyen d'Auxerre, Député du Département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Impr. nationale. In-8°, 3 p. — (Nav. T. Dép. Y. VII, 307).

1169. — Mémoire sur délibéré pour Pierre-Charles Pillon, négociant à Vermenton, défendeur, contre Nicolas Collet, négociant au même lieu. Signé : Pillon, négociant. O.-S. Chardon, homme de loi. Auxerre, imp. Baillif, 1792. In-4°, 8 p. — (P. D.).

1170. — Pierre-Léonard Guinault, docteur en médecine; contre dame Julienne Ligier, femme séparée du sieur Richette. Auxerre, Fournier, 1792. In-4°, 4 p. — (L).

1171. — Julienne-Marguerite Ligier, épouse séparée quant aux biens de Jean-Fidel Richette, demeurant à Auxerre ; contre Pierre Léonard-Germain Guinault, demeurant au même lieu. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 11 p. — (L).

Il s'agit, dans cette affaire, d'une rixe et d'un délit de chasse.

1172. — Extrait du Registre des délibérations du bureau de la commission des Pauvres de la ville d'Auxerre, suivi d'une instruc-

tion pour les indigents. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 16 p. — (Sc. Y).

Organisation du bureau de bienfaisance.

1173. — Principes de la perception des Contributions directes. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. — (A. T.) (S. d. 1792 ?).

1174. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 29 décembre 1792. Adjudication le 16 janvier 1793. Imp. Baillif, 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. III, 95).

Biens à Gurgy de l'abbaye et de la manse conventuelle de St-Germain d'Auxerre; biens à Auxerre dépendant de l'abbaye de St-Pierre.

1175. — Nouveaux cantiques spirituels pour exciter les fidèles à bénir Dieu, à le servir, à l'aimer, et à se confier en lui dans tous les événements de la vie présente. Auxerre, imp. L. Fournier, 1792. In-12, 24 p. (M).

Une note manuscrite du temps indique le curé de Lucy-le-Bois comme l'auteur de cet opuscule.





DISTRICT D'AVALLON

1176. — Almanach du District d'Avallon contenant les noms et qualités de toutes les personnes élues aux places du District, etc., précédé d'un détail historique sur la ville d'Avallon. Avallon, impr. d'Aubry, 1792. In-24. — (A. Sect. dép. 92 *bis*).

1177. — Analyse des faits et moyens sur l'affaire d'Avallon. A Paris, le 15 janvier 1792. Signé : Duchâteau, Moillat, Boilleau. In-f°, 6 p. S. l. — (M).

Il s'agit toujours du déplacement de la route de Paris à Lyon que les Avallonnais voulaient obtenir absolument. Mon exemplaire est accompagné de notes manuscrites. On lit en tête : « L'audience du Ministre de l'Intérieur sur cette affaire est au jeudi 26 du présent mois, à sept heures précises.

1178. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 35. Adjudication le 10 janvier 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 23, p. 322).

Biens des cures Saint-Etienne de Vézelay et de Chamoux; four banal du chapitre de Châtel-Censoir; domaine à Avallon et Etaules, de la chapelle Champien érigée en l'église Saint-Julien ; biens divers du chapitre d'Avallon. Adjudication totale : 50,640 livres.

1179. — Règlement pour la vente et distribution des coupes ordinaires des bois communaux de la ville d'Avallon. Fait et arrêté par le Conseil général de la commune d'Avallon le 7 décembre 1791. Homologué au Département de l'Yonne le 21 janvier 1792. Avallon, impr. A. Aubry. In-4°, 13 p. — (P).

Dans le haut de cette pièce, bois gravé représentant la Fortune, entre deux cornes d'abondance traversant les flots, avec cette légende : *Inimi-*

cos virtute superabi. Peut-être faut-il voir là la marque adoptée d'abord par Aubry ?

1180.— Code concernant l'organisation d'une police municipale. A Avallon, chez Aubry, impr. du District. MDCCXCII. In-12, 63 p. — (P).

Décret de l'Assemblée nationale du 22 juillet 1791.

1181. — Vente de biens nationaux. N° 36. Adjudication le 7 février 1792. Impr. Aubry, impr. des Districts d'Avallon et Corbigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 56).

Biens du chapitre, à Avallon, église Saint-Julien d'Avallon ; abbaye de Vézelay, pré à Asquins; chapelle de Guillon, vignes audit lieu; cure de Magny, terre audit lieu ; chapelle Sainte-Benigne, à Annéot; chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, vigne à Island ; abbaye de Rigny, bois à Magny. Total des adjudications : 80,460 livres. L'église Saint-Julien, achetée par Laplate, fut payée 20,900 livres.

1182. — Vente de biens nationaux. N° 37. Adjudication le 9 février 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 100).

Chapitre de Vézelay, domaine à Givry ; cure Saint-Etienne de Vézelay, biens audit lieu ; cure de Trévilly, audit lieu ; chapelle de la Magdeleine, cure de Voutenay ; chapelle Sainte-Magdeleine de Montréal ; chapelle de Saint-Georges et chapitre de Montréal ; chapitre d'Avallon ; chapelle de Pisy et vicariat de Coutarnoux, biens divers. Total de l'adjudication : 26,360 livres.

1183. — Vente de biens nationaux. N° 38. Adjudication le 14 mars 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 160).

Biens à Magny, de la cure et de l'abbaye Saint-Martin ; à Bierry-les-Belles-Fontaines et Pisy, biens de la cure ; biens à Vignes, de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean ; biens à Pisy, de la cure et de l'abbaye de Molême ; cure de Sauvigny, audit lieu ; abbaye de Vézelay, cure d'Arcy, chapitre de Châtel-Censoir, prieuré du Bois-d'Arcy, biens à Châtel-Censoir ; chapitre d'Avallon, maisons canoniales audit lieu. Adjudication totale : 109,345 livres.

1184. — Destruction générale de la Mendicité dans toute la France, proposée pour le mois de mai 1792, par M. Laureau, Député de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Paris, impr. nationale. In-8°, 26 p. — (M).

1185. — Discours prononcé par Jacques Boileau.

(Inséré en extrait dans le n° 21 de la seconde année de la *Feuille villageoise*, jeudi 6 février 1792).

1186. — Recueils de différents morceaux relatifs à la Révolution française. Par Jacques Boileau, juge de paix du canton d'Avallon. A Avallon, chez Aubry, impr. du District, 1792. — (M).

Ce recueil factice est composé de onze pièces ayant chacune une pagination séparée et réunies après coup en un recueil auquel on a ajouté un titre et une table. Cp[r] le titre de chaque pièce à son ordre ; nous en avons trouvé plusieurs séparées.

1187. — Lettre d'un patriote français sur la Révolution. A son ami, à Palerme en Sicile. (Lue à la Société des Amis de la Constitution à Avallon). Signé: Jacques Boilleau, juge de paix à Avallon, *extra-muros*. Impr. A. Aubry. S. d. In-8°, 18 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 242). — (Rec. factice).

1188. — Instruction sur l'arbre et le bonnet de la Liberté, par Jacques Boilleau, juge de paix du canton d'Avallon, *extra-muros*. Impr. A. Aubry. S. d, In-8°. 4 p. — (M).

1189. — Détails de la fête civique donnée à Avallon le 25 mars de l'an IV de la Liberté, par les citoyens amis de la Constitution, lors de l'installation et de l'inauguration d'un buste de Mirabeau dans la salle de leurs séances, suivis des discours qui y ont été prononcés. A Avallon, de l'impr. d'Aubry. S. d. In-8°, 11 p. — (M).

1190. — Discours prononcé par Jacques Boilleau, président du Club d'Avallon, le 25 mars de l'an IV de la Liberté, lors de l'installation du buste de Mirabeau dans la salle des séances de ce Club. Avallon, impr. A. Aubry. In-8°, 24 p. — (M).

1191. — Discours des citoyens d'Avallon, armés de piques, aux Amis de la Constitution, lors de l'installation du buste de Mirabeau, dans la salle de leurs séances, prononcé par Madame Peutat. A Avallon, de l'impr. d'Antoine Aubry. S. d. In-8°, 7 p. — (M).

Ce discours a sans doute été composé par Boileau, car il l'a placé dans le Recueil factice dont il est question ci-dessus.

1192. — Réponse de Jacques Boileau, président de la Société des Amis de la Constitution, séante à Avallon, au discours prononcé par une citoyenne, lors de l'installation du buste de Mirabeau. Avallon, impr. d'Aubry. S. d. In-8°, 13 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. I, 304).

1193. — Discours de la Garde nationale d'Avallon, lors de l'installation du buste de Mirabeau dans la salle des séances de la Société des Amis de la Constitution, prononcé par Antoine Aubry, imprimeur. In-8°, 6 p. Réponse du président. In-8°, 2 p. S. l. — (M).

1194. — Avis au Peuple et aux Femmes sur les Nobles et les Prêtres. Signé: J. Boileau, juge de paix. S. l. n. d. (Avallon, Aubry, 1792). In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. I, 336).

1195. — Vente de biens nationaux. N° 39. Adjudication au 16 avril 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 216).

Chapitre de Montréal, audit lieu, à Blacy, Angely ; chapelle de la Magdeleine de Montréal, audit lieu et à Savigny ; cures d'Angely, Talcy, Pisy, Sauvigny-le-Bois ; abbaye de Reigny, à Cussy ; abbaye de Moutiers-Saint-Jean, à Sainte-Magnance. Montant des adjudications : 66,745 livres.

1196. — Mes collègues... Par un Député, ami de la Constitution. In-8°, 3 p. S. l. — A mes collègues. Paris, le 14 mai 1792, l'an IV de la Liberté. Signé : J. Mosneron, aîné, Député de la Loire-Inférieure. De l'impr. nationale. In-8°, 6 p. — (Nav. T. Dép. de l'Y. III, 33). — Réponse à la Lettre d'un Député à ses collègues distribuée hier. Signé : Laureau, Député de l'Yonne. Impr. nationale. In-8°, 4 p. — (M).

1197. — Vente de biens nationaux. N° 40. Adjudication au 18 mai 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, p. 216).

Cure de Disangy ; prieuré de Vausse, biens à Sainte-Colombe, Disangy, Angely, Blacy, Montréal ; chapitre de Montréal, audit lieu et à Trévilly ; abbaye de Vézelay, à Saint-Père et Fontenay ; abbaye de Cure, à Domecy ; chapitre de Vézelay, audit lieu ; Manse abbatiale de Moutiers-Saint-Jean, à Thisy, Montréal, Talcy et Blacy ; chapitre d'Autun, à Thisy ; chapitre d'Avallon, audit lieu. Montant des adjudications : 170,453 livres.

1198. — Discours prononcé sur l'autel de la Patrie, le 14 juillet, l'an IV de la Liberté ; par Jacques Boileau, juge de paix, *extra-muros*, lorsque les Fédérés du District se sont réunis de nouveau, sur le soir, au lieu du Pacte fédératif, pour entendre la nouvelle, apportée par des Courriers extraordinaires, du Décret qui déclare que *la Patrie est en danger* et pour ensuite planter l'arbre de la Liberté. Par Jacques Boileau. Avallon, impr. d'A. Aubry. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens. I, 328).

Tiré à 600 exemplaires, suivant note manuscrite au bas du premier feuillet.

1199. — Couplets chantés le jour de la Fédération du 14 juillet 1792, dans la ville d'Avallon. Impr. Aubry. In-4°, 8 p. — (P).

1200. — Vente de biens nationaux. N° 41. Adjudication le 6 août 1792. Impr. Aubry, impr. du District, l'an IV de la Liberté française. — (A. Y. D. n. 24, p. 296).

Chapitre de Montréal, à Angely et Trévilly ; cure de Saint-André, biens à Pierre-Perthuis et Châtelux ; abbaye de Molême, à Pisy ; chapitre d'Autun, à Talcy ; Cordeliers de Vézelay, à Pierre-Perthuis et Vézelay ; cure de Saint-Etienne, à Vézelay, Saint-Père et Chamoux ; abbaye Saint-Martin d'Autun, à Annéot. Adjudication totale : 54,573 livres.

1201. — Vente de biens nationaux. N° 42. Adjudication au 9 août 1792. Impr. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 24, 340).

Fabrique de Pontaubert, audit lieu et à Island ; cure du Vault, audit lieu ; fabrique du Vault, à Island, le Vault et Annéot ; fabrique d'Annay-la-Côte, audit lieu ; de Sermizelles, audit lieu et à Givry. Adjudication : 26,380 livres.

1202. — Administration du District d'Avallon. Extrait du procès-verbal de la séance publique du matin 10 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et Ier de l'Egalité, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du District d'Avallon. Impr. Aubry. Affiche. — (P).

Nomination de commissaires cantonaux chargés de faire les réquisitions pour le salut de la Patrie.

1203. — Extrait du procès-verbal de la séance publique du soir, 9 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et Ier de l'Egalité, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du District d'Avallon. Imp. Aubry. Affiche. — (P).

Prestation du serment de fidélité à la Nation.

1204. — Extrait du procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 1792, tenue par MM. les administrateurs composant le Conseil général du District d'Avallon. Impr. A. Aubry, impr. des Districts d'Avallon et Corbigny. Affiche. — (P).

Délibération à propos du ban de vendange de la commune du Vault, près Avallon.

1205. — Réponse à la lettre insérée dans la Chronique de Paris du 30 novembre. Signé : Laureau, Député de l'Yonne. Paris, impr. nationale. In-8°, 3 p. — (M).

1206. — Plan proposé à la Convention nationale sur l'impôt foncier et mobilier, par Etienne-Nicolas Borot, administrateur du Département de l'Yonne, en décembre 1792. In-4°, 2 p. — (L. Ex. incomplet).

1207. — Vente de biens nationaux. N° 43. Réception d'enchères le 31 décembre 1792. Adjudication le 15 janvier 1793. Impr. A. Aubry. Placard. — (A. Y. D. n. 24).

Biens de l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre, à Annay-la-Côte ; de la cure Saint-Etienne de Vézelay, à Saint-Père ; du chapitre de Vézelay, audit lieu ; de la cure Saint-Pierre de Vézelay, audit lieu ; de la cure de Trévilly, à Saux.

1208. — Mémoire sur délibéré pour les Officiers municipaux de la ville de Lisle-sur-le-Serein, demandeurs ; contre le sieur Claude-Marie-Antoine Morillon, avoué au tribunal d'Avallon, défendeur ;

et contre le sieur Jean-Simon Tardivau, homme de loi, comme tuteur des enfants mineurs du sieur Louis-Benigne-François Bertier, ci-devant intendant de Paris, défendeur et intervenant. Signé : Béthery, procureur de la Commune ; O.-J. Chardon, homme de loi. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 36 p. — (Sc. Y. 1re série, XII, 324).

Sur l'exemplaire de M. E. Petit on lit en note manuscrite : « Avril 1792. Le Tors de Crécy, lieutenant de la maitrise d'Avallon, 1792. Revendication par la commune de Lisle de la propriété de la place Saint-Georges. »

1209. — Réplique pour les Officiers municipaux de Lisle-sur-le-Serein, demandeurs ; contre les sieurs Morillon, Bondoux, Gueubel, Claus, Bailly, Pernot, Riotte et Lerotte, défendeurs. Signé : Béthery, O.-J. Chardon. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 24 p. — (Sc. Y. 1re série, XII, 360).

1210. — Tableau abrégé des Espiégleries de la Cour pendant les six premiers mois de 1792, pour servir de suite aux onze Mémoires précédents, par M. Morizot, avocat. Paris, chez Lebour, libraire, au Palais-Royal, 1792. In-8°, 122 p. — (M).





DISTRICT DE JOIGNY

1211. — District de Joigny. Vente de biens nationaux. N° 28. Adjudication le 14 février 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 102).

Biens à Charny de la chapelle Saint-Nicolas, des Bénédictins de Montargis et de la cure Saint-Martin-sur-Ouanne ; cure de Charny, à Saint-Martin-sur-Ouanne ; sacristie du prieuré de Joigny, audit lieu ; biens des cures de Chamlay, Béon, Paroy-sur-Tholon ; biens des Religieuses de Joigny, à Joigny, Chamlay, Saint-Aubin et Migennes.

1212. — Projet de décret concernant la formation des matrices et la confection des rôles des contributions foncière et mobilière ainsi que ceux des patentes, pour les années 1791 et 1792, par Antoine-Charles Malus, député du département de l'Yonne, lu pour la seconde fois le 16 février 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. In-8°, 7 p. — (M).

1213. — Observations du citoyen Malus, ex-député du département de l'Yonne, à l'Assemblée législative, sur le projet annoncé de supprimer la contribution mobilière et les patentes. Paris, impr. nationale. In-8°, 12 p. — (A. B., n. cat., n° 10, p. 73).

1214. — Vente de biens nationaux. N° 29. Adjudication à Joigny le 5 mars 1792. Auxerre, impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 166).

Cure de Fontenouille, biens à Charny; sacristie du prieuré de Joigny, audit lieu et à Champlay ; Religieuses de Joigny, biens à Senan et Champvallon ; cure de Dixmont, audit lieu ; abbaye des Echarlis, biens à Villefranche et Cudot ; Chartreux de Valprofonde, biens à Senan, Volgré, Béon, Poilly, Fleury et Laduz.

1215. — Vente de biens nationaux. N° 30. Adjudication le 24 avril 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 234).



Chartreux de Valprofonde, biens à Béon, Chamvres, Paroy et Cudot; cures de Paroy, de Laduz et de Laduz à Fleury; fabriques de Chichery et de Migennes; abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, biens à Villemer.

1216. — Lettre des Députés du Département de l'Yonne à leurs concitoyens. Paris, le 9 août 1792, l'an IV de la Liberté. Les Députés du Département de l'Yonne à l'Assemblée nationale. Signé : Gréau, Malus, Moreau, Bonnerot, Fayolle, Marie Davigneau, Laureau, Rougier, P. Bernard. S. l. (Sens, Tarbé). In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 43).

On lit à la fin de cette pièce : Sur la réquisition du procureur de la commune, la présente a été transcrite sur le registre des délibérations de la municipalité de Villeneuve-le-Roi et l'impression, au nombre de 200 exemplaires, ordonnée aux frais du Conseil général par délibération du 10 août 1792. Grébaut, secrétaire-greffier de la municipalité de Villeneuve-le-Roi.

1217. — Vente de biens nationaux. N° 31. Adjudication à Joigny le 16 juillet 1792. Impr. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 306).

Fabrique de Volgré, pré à Champvallon ; archevêché de Sens, pré à Saint-Julien ; Chartreux de Valprofonde, biens à Poilly, Scépeaux, Saint-Romain et Joigny ; cures de Saint-Julien et Villeneuve-le-Roi, auxdits lieux ; prieuré de Senan, audit lieu et à Villiers ; chapitre de Sens, prés à Villevallier ; cure de Dixmont, audit lieu ; cure et fabrique de Saint-André, fabriques de Saint-Thibaut et de Saint-Jean, à Joigny et à Saint-Aubin.

1218. — Extrait des registres des délibérations du District de Joigny, du 7 septembre 1792. Sens, impr. V° Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. R. 1790 à l'an VIII).

Délibération relative aux réquisitions de toute nature.

1219. — Adresse aux Français, mes concitoyens. Réminiscence d'une lettre adressée à M. de la Rochefoucault, président du Directoire du Département de Paris et imputée à crime. Signé : *Nivard*, peintre du Roi et de son Académie de peinture et sculpture. A Sens, V° Tarbé et fils, impr. du Roi, 1792. — (Nav. T. Dép. Y. III, 391). In-8°, 7 p.

Cette pièce est une réponse à un article publié dans le Courrier des 83 Départements contre l'auteur qui avait dénoncé, dans une lettre à M. de La Rochefoucault, président du Directoire de Paris, le mauvais esprit des fédérés passant à Villeneuve en se rendant à Paris, et les désordres dont ils s'étaient rendus coupables dans cette ville. Le peintre Nivard (Charles-François), retiré à Villeneuve-le-Roi, était membre de l'Académie de peinture depuis 1783. Il excelluit, paraît-il, dans le portrait.

1220. — Discours prononcé le dimanche 30 septembre 1792 dans la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Joigny, par le citoyen Charles-Joachim Charié, l'un de ses membres. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du District, 1792. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Y. III, 443).

1221. — Discours prononcé devant les citoyens Fauchet et Rovère, Députés à la Convention nationale, commissaires dans le Département de l'Yonne, dans la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Villeneuve-sur-Yonne, par le citoyen Claude-Théodore Choin, l'un de ses membres. Du samedi 20 octobre 1792, l'an Ier de la République. Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 73).

1222. — Discours prononcé par le citoyen Colibeaux, prêtre, ci-devant Bernardin, à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante à Joigny, dans la séance du 12 novembre 1792. Auxerre. impr. Baillif, 1792. In-12, 15 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 173).

1223. — Projet de mandat d'arrêt contre M. Housset, procureur de la commune de Villeneuve-sur-Yonne, par M. Prignot, juge et directeur du Juré du tribunal du District de Joigny. 1 p. In-4°. — (A. T. VIII, 551).

Cette pièce manuscrite a été recueillie par Tarbé et placée au milieu d'imprimés. C'est sans doute la minute d'une pièce sortie de son imprimerie.

1224. — Lettre de M. Barbier, juge de paix de Villeneuve-sur-Yonne, à l'occasion de sa nomination. S. l. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 529).

1225. — La Nation française. Département de l'Yonne, District de Joigny, Municipalité de Villeneuve-sur-Yonne. 12 septembre 1792. A Sens. Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. — (A. Y. T. VIII, 523).

Justification de Formanoir aîné, patriote, contre Formanoir jeune, émigré. Délibération de la municipalité concernant les affaires de Néret, Lecomte et Formanoir.

1226. — Opinion sur les rapport et projet de décret du Comité de l'ordinaire des finances, relatif aux dégrèvements à accorder pour 1791 et 1792, en déduction du principal des contributions foncière et mobiliaire, par A.-C. Malus, Député du Département de l'Yonne. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, impr. nationale, 1792. In-4°, 100 p. — (A. T. VIII, 373).



DISTRICT DE SAINT-FARGEAU

1227. — Jugement du Tribunal du District de Saint-Fargeau qui fait défense à la femme se disant Marie-Adélaïde de Champignelles, veuve de feu M. de Douhaut, enfermée à la Salpêtrière sous le nom d'Anne Buiret, femme Bourdin, de prendre à l'avenir le nom de veuve Douhaut et, pour l'avoir fait, la condamne en cinq mille livres de dommages-intérêts. Du 26 mai 1792. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 44 p. — (P. D).

Tout le monde connait l'histoire curieuse de cette Anne Buiret, petite ouvrière de Sens et grande aventurière, laquelle, à la faveur des troubles de l'époque, parvint à se faire passer pour la marquise de Champignelles, et soutint un procès pendant de longues années, grâce à la complicité ou plutôt à la naïveté de ses contemporains. Cpr nombreuses pièces sur ce sujet.

1228. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 janvier 1792. Affiche. — (A. Y.)

Villeneuve-les-Genêts, Lavau et Saint-Fargeau, biens de la fabrique.

1229. — District de Saint-Fargeau. Vente de biens nationaux Adjudication le 26 janvier 1792. Affiche. — (A. Y.)

Lalande, Moutiers, Saints, biens dépendant des fabriques.

1230. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 mars 1792. Affiche. — (A. Y.)

Rogny, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et de celle de Dammarie ; Grandchamps, biens dépendant de la cure.

1231. — Vente de biens nationaux. Adjudication devant le District de Saint-Fargeau le 19 novembre 1792. Affiche. — (A. Y.)

Maison conventuelle, église et dépendances des Bénédictins de Saint-Fargeau.

1232. — Opinion et projets de décrets proposés à l'Assemblée nationale par J.-B. Rougier-Labergerie, Député du Département de l'Yonne, membre du Comité d'agriculture et de la Société d'agriculture de Paris. Sur l'organisation et classification des travaux publics. A Paris, de l'impr. nationale, 1792. In-8°, 52 p. — (M).

1233. — Opinion de Louis-Michel Lepelletier sur le jugement de Louis XVI, ci-devant Roi des Français. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, impr. nationale, 1791. In-8°, 11 p. — (M).





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN

1234. — District de Saint-Florentin. Adjudication le 30 avril 1792. Sens, veuve Tarbé et fils, impr. du Roi, 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 32, p. 328).

Biens, finage de Venouze, provenant de l'abbaye de Pontigny et de la cure de Venouze ; du chapitre Saint-Etienne, de l'abbaye des Bernardins d'Auxerre, indivis par moitié avec le sieur Michel Sallé, citoyen d'Auxerre, et de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre.

1235. — Demande pour les habitants de la paroisse de Turny, District de Saint-Florentin, Département de l'Yonne, formée par François Charbois, huissier et notaire audit lieu de Turny, Electeur du canton de Venizy, et plaidée par lui au tribunal du District de Saint-Florentin le jeudi 22 mars 1792; contre Dame Anne-Sabine-Rosalie Chauvelin, tant en son nom personnel que comme veuve et commune de feu sieur de la Rochefoucault, ci-devant seigneur de Turny; et contre le sieur Policarpe Larochefoucault fils et héritier dudit feu sieur la Rochefoucault son père. Pour la rentrée en possession de sept cent-vingt arpents de bois et autres biens appartenant à ladite communauté. Enregistré à Saint-Florentin le 5 mars 1792. Signé : Leclerc. Auxerre, impr. Baillif, 1792. In-4°, 30 p. — (M).

1236. — Département de l'Yonne. Lettre écrite par la Garde nationale de Saint-Florentin à M. Sparre, lieutenant-général, commandant en chef la 10e division militaire, le 17 avril 1792. Réponse de M. Sparre. In-4°, 1 p. à 2 col. S. l. (Sens, Tarbé). — (A. T. VII, 295).

1237. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux,

dépendant de l'abbaye de Pontigny. Réception d'enchères le (21 avril 1792). Adjudication définitive le (15 mars suivant). Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche avec l'écusson royal en tête. — (M).

Nomenclature et estimation provisoire de l'abbaye de Pontigny et de ses biens situés sur Pontigny et Vergigny.

1238. — Vente de biens nationaux. Adjudication (le 27 avril 1792). Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 52, p. 370).

Biens des cures de Sormery, Lasson, Venouze, La Chapelle-Vaupelteigne, Montigny-le-Roy, Mont-Saint-Sulpice, auxdits lieux ; des Dames Ursulines et du chapitre de Tonnerre, à Carizey ; de la cure de Venouze, à Montigny-le-Roy ; de la cure de Vergigny, biens finage de Saint-Florentin.

1239. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 mai au District de Saint-Florentin. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (M).

Biens dépendant des Ursulines de Tonnerre et du prieuré des Bons-Hommes, situés en la municipalité de Varennes, biens à Villiers-Vineux, dépendant de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, du prieuré de Saint-Pierre de Tonnerre, de la chapelle Guérichon et de l'abbaye de Pontigny.

1240. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Florentin le 20 juin 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 2).

Biens situés sur la municipalité de Cheny provenant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, de la chapelle Sainte-Marguerite, en l'église Saint-André de Joigny, du prieuré de Bonnard, du chapitre d'Auxerre, de celui d'Appoigny et de la cure de Cheny.

1241. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Saint-Florentin le 31 juillet 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 28).

Biens sur la municipalité de Saint-Florentin provenant de la cure et de la chapelle Notre-Dame, audit lieu.

1242. — Homélie civique sur notre situation morale et politique, et celle de nos ennemis et sur l'avantage de la nôtre; prononcée le 14 octobre, l'an Iᵉʳ de la République, devant l'arbre de la Liberté à Sormery, District de Saint-Florentin, à l'occasion du serment de l'Egalité, par Amable Fleury, curé de la paroisse. Imprimé par arrêté de la municipalité. A Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. In-8°, — (Nav. T. Dép. Y., III, 335).

On lit à la fin : Collationné et conforme à l'original, l'extrait ci-dessus et de l'autre part, par nous, greffier soussigné, ce 29 octobre 1792. Signé : Massé, greffier.

1243. — Opinion d'Etienne Finot, Député du Département de l'Yonne, sur le jugement du ci-devant Roi. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, impr. Polyglotte. In-8°, 14 p. — (M).





SÉNONAIS ET GASTINAIS

1244. — Rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de J.-G. Simonneau, maire d'Etampes, fait au nom du Comité d'instruction publique, par Jean Debry, Député du Département de l'Aisne, et Décret du 18 mars 1792 dont l'envoi aux 83 Départements et aux Municipalités a été ordonné. Impr. nationale. In-8°, 6 p. — (Nav. T. D. Sens, III, 365).

1245.— Lettre de Madame Simonneau, veuve du maire d'Etampes. au président de l'Assemblée nationale, lue à la séance du samedi 31 mars 1792 au matin. Imprimé par ordre de l'Assemblée. Impr. nationale. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 357).

1246. — Interrogatoire de Manuel, procureur de la Commune. 22 mai 1792. S. l. In-8°, 20 p. — (M).

Manuel a habité Sens à plusieurs reprises et y a été élevé, et c'est sans doute à ce titre que Tarbé a recueilli plusieurs pièces intéressant ce personnage politique.

1247. — Hymne funèbre chanté au champ de la Fédération le 3 juin 1792, dans la cérémonie décrétée pour honorer la mémoire de J.-G. Simonneau, Maire d'Etampes, mort victime de son dévouement à la Patrie. Paris, de l'imp. de l'Institution des Sourds-Muets, près l'Arsenal. In-8°, 2 p. — (Nav. T. D. Sens, III, 371).

1248. — Justification pour le sieur Morisset-Dubréau, juge du tribunal du District de Montargis et faisant fonctions pour l'indisposition du Directeur du Juré, contre les auteurs, fauteurs et adhérents de la dénonciation faite contre lui à la séance de l'Assemblée nationale du 2 juin au soir. Lequatre, impr. à Montargis. In-4°, 4 p. — A. T. VIII, 778).

1249. — Discours prononcé dans l'église paroissiale de Beaumont-sur-Oise, le jour du service que cette ville a fait célébrer pour le Maire d'Etampes ; par Antoine-Alexis Cadet (de Vaux), président du Département de Seine-et-Oise. A Paris, de l'impr. du

Journal de Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, nº 14, 1792. In-8º, 20 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 373).

1250. — Précis justificatif pour Jean-Baptiste-Edme Chauvot, ancien curé de Saint-Sulpice de Favières, District d'Etampes, Département de Seine-et-Oise. S. l. In-4º, 16 p. — (A. T. VIII, 945).

1251. — Loi qui autorise le Directoire du District de Provins, Département de Seine-et-Marne et celui du District de Bergerac, Département de la Dordogne, à acquérir les bâtiments nécessaires à leur établissement. Du 12 juin 1792. Impr. royale à Paris. In-4º, 4 p. — (A. T. VII, 245).

1252. — Lettre de M. Antoine Giroust, capitaine de grenadiers dans le 1er bataillon de Seine-et-Marne, à M. Gossuin, Député du Département du Nord, suivie d'un ordre du lieutenant-général Arthur Dillon et des adresses du 1er bataillon de Seine-et-Marne et des citoyens d'Avesne, à l'Assemblée nationale, sur les événements du 10 août 1792. Imprimées par ordre de l'Assemblée nationale. Impr. nationale. In-8º, 4 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 493).

1253. — Plaidoyer pour les sieurs Martinot et Guéry, accusés de faux, contre M. Sevenet, notaire et accusateur, publié à Melun, et contre M. l'accusateur public du tribunal criminel du Département de Paris. 25 juin 1792, l'an IV de la Liberté. Impr. nationale. In-4º, 12 p. — (A. T. VIII, 359).

1254. — Discours prononcé par Théodore Giot, patriote jacobin, citoyen et électeur de la ville de Melun, pour la formation de la Convention nationale, dans la première séance des Amis de la Liberté et de l'Egalité, établie par ladite ville, le samedi 25 août 1792, l'an IV de la Liberté et le Ier de l'Egalité. Melun, impr. Tarbé. In-12, 23 p. — (B. Leroy).





DISTRICT DE SENS

1255. — Almanach de la ville de Sens, siège de l'Evêché du Département de l'Yonne, contenant, outre plusieurs notions générales sur la France, des détails curieux sur l'administration de ce Département et des sept Districts qui le composent, l'état ecclésiastique, l'ordre judiciaire, les Municipalités, les Gardes nationales, la population et la contribution respective de chaque District, les foires, les Messageries, etc., pour l'année bissextile 1792. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-18, 142 p. — (M).

Il n'y a pas de notice historique spéciale dans cet almanach qui, cependant, est fort intéressant pour les détails qu'il donne sur la nouvelle administration du Directoire et des Districts.

1256. — Affiches, Annonces et Avis divers de Sens et des Districts circonvoisins. Année 1792. Sens. Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-4°, à 2 col. 148 p. (Nos I à XXIV).

Sommaire des principaux articles : P. 8. Liste des 30 citoyens désignés pour servir de Jurés pendant le trimestre de janvier 1792. — P. 13. Lettre écrite par M. Naret, procureur-syndic du District de Rozay-en-Brie, aux Municipalités de son arrondissement, sur les contributions nouvelles. — P. 16. Administration du Directoire du Département. — P. 24, 31, 36,48, 61, 72, 90, 115, 124, 131. Adjudications de biens nationaux. — P. 28. Séquestre des biens des Emigrés. — P. 39. La Liberté, Ode à l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, par Claude Cotelle. — P. 56. Lettre écrite par la Garde nationale de Saint-Florentin à M. Sparre. — P. 88. Vers inscrits à Sens sur l'arbre de la Liberté. —

P. 103. Noms des dix-huit Electeurs du canton de Sens ; des Députés du Département de l'Yonne à la Convention. — P. 104. Adresse des Electeurs du Département, assemblés à Sens, aux Représentants du peuple français, par l'Assemblée électorale du Département de l'Yonne, séant à Sens, le 2 septembre 1792 et jours suivants. — P. 112. Nouveaux administrateurs du Directoire. — P. 120. Collège de Sens. — P. 123. Lettre du C. Gastellier, médecin, ancien maire de la ville de Montargis, ex-député de l'Assemblée législative, à MM. les commissaires de l'Assemblée nationale, dans le Département de l'Yonne, séante à Sens et réponse desdits, le 14 octobre. — P. 128. Lettre du même au rédacteur des Affiches de Sens. — P. 134. Hymne sénonaise, en mémoire des succès glorieux des armées françaises, imprimée par ordre de l'administration du District de Sens. — P. 135. Noms des membres du Directoire de l'Yonne. District de Sens ; Etat des nominations faites par l'Assemblée électorale de ce District, pendant les séances des 18, 19, 20 et 21 novembre 1792. — P. 140. Juges de paix et Municipalité de Sens. — P. 148. Liste des citoyens composant la Municipalité et le Conseil général de la commune de cette ville, dans l'ordre où ils ont été installés, le dimanche 23 décembre 1792.



1257. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 14 janvier 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche — (A. Y. D. n. 57, p. 1).

Maison abbatiale de Saint-Paul-lez-Sens, parterre, jardin et accès en dépendant, y compris la ci-devant église paroissiale de Saint-Cartault et le cimetière attenant ; le clos de la Blanchisserie, dépendant des Carmélites de Sens ; terres à Villeneuve-la-Guyard et Marsangis, prieuré des cures desdits lieux ; biens à Sens, dépendant de la cure de Sainte-Colombe ; ferme de Maillot, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif (à vendre sur folle enchère).

1258. — Instruction pastorale donnée aux Curés des paroisses du Département de l'Yonne, par Etienne-Charles Loménie, Evêque du Département. Sens, veuve Tarbé et fils, 1792. In-4°, 12 p. — (P. D).

1259. — Nouveau livre paroissial contenant l'office du matin,

l'office du soir pour les dimanches et fêtes de l'année. Nouvelle édition revue et corrigée conformément au nouveau Bréviaire. A Sens, chez Th. Tarbé, imprimeur-libraire, 1792. In-12, 2 vol. — (M).

1260. — District de Sens. Extrait des registres des délibérations de la Municipalité de la ville de Sens. (Séances des 8 et 13 décembre 1791, 14 et 18 janvier 1792). Sens, Ve Tarbé et fils. 1792. In-4°, 21 p.— (M).

Il s'agit de la fuite du sieur Hardy jeune, de la ville de Sens, du 1er décembre 1791, à l'instigation des sieurs Legris, ancien notaire à Sens, et Bourbonne, lieutenant-colonel de la gendarmerie, à la résidence d'Auxerre, prévenus d'avoir embauché ce jeune homme pour l'armée des princes émigrés.



1261. — Vente de mobilier dans les maisons des ci-devant Capucins pénitents et de l'abbaye Saint-Jean, à Sens, le 30 janvier 1792. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. (Aff. de Sens, n° 790, p. 150).

Cette vente consiste en grilles, boiseries, autels, retables, linges, lits, tapisseries, tombereaux, charrettes et autres meubles.

1262. — Discours de M. Moreau, cultivateur et député du Département de l'Yonne, sur les moyens d'accélérer le recouvrement des impositions, prononcé à la séance du 7 février 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Impr. nationale. In-8°, 6 p. — (Q).

1263. — Discours de M. Moreau, etc..., suivi de : Lettre de M. le procureur-syndic du District de Sens aux Municipalités du ressort. 15 février 1792. S. l. (Sens). In-8°, 8 p. — (M).

1264. — Mémoire et Etat relatifs à la fabrication des Monnaies, présentés à l'Assemblée nationale par M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, le 6 février 1792. Imprimés par ordre de l'Assemblée nationale. In-8°, 54 p. et 1 table. S. l. — (A. T. VIII, 63).

1265. — Mémoire remis à l'Assemblée nationale le 18 février 1792, par le ministre des Contributions publiques (Tarbé), sur les

nouvelles empreintes des Monnaies. Paris, impr. royale. In-4°, 4 p. — (A. VIII, 121).

1266. — Patentes. Mesures générales pour l'exécution des Lois relatives au droit des Patentes, prescrites aux Corps administratifs et aux procureurs-généraux-syndics de Départements, procureurs-syndics de Districts et procureurs des communes aux tribunaux de Districts, aux commissaires du Roi et aux régisseurs nationaux de l'Enregistrement, Domaines et Droits réunis. S. l. 1792. In-4°, 14 p. Signé : Tarbé, ministre des Contributions publiques. — (A. T. XII, 757).

1267. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 février 1792. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 17)

Fours banaux de Villeneuve-l'Archevêque, dépendant de l'archevêché ; terres à Sens et Mâlay, de l'abbaye de Saint-Jean ; biens à Savigny et Pont-sur-Vanne, dépendant des cures desdits lieux ; biens à Pont-sur-Vanne, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; à Saint-Clément et à Sens, dépendant de l'église Saint-Savinien en l'église de Sens.

1268. — Diocèse de Sens. Classes des différents contribuables. S. l. (Sens). In-4°, 4 p. — (A. T. IX, 520).

1269. — Supplément au règlement pour la police des ateliers d'ouvriers employés aux travaux du canal de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Extrait des Registres de la séance du Directoire du Département de l'Yonne du 7 février 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 19 p. — (A. T. VII, 273).

1270. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 mars 1792. Sens, Vᵉ Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 33).

Biens de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, à Villiers-Louis, Mâlay-le-Roi et Pont-sur-Vanne ; de l'archevêché, à Villeneuve-l'Archevêque ; des cures et fabriques à Villeneuve-l'Archevêque, Pont-sur-Vanne, Chéroy, Saligny, Saint-Martin-du-Tertre ; Sens, cure de Saint-Savinien.

1271. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 mars 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 53).

Saint-Aignan, biens dépendant du prieuré de Montbéon ; Villeneuve-l'Archevêque, biens de la cure ; ferme de Bagneaux, dépendant de l'abbaye Saint-Germain-des-Près de Paris ; terre et seigneurie de Chigy, dépendant du chapitre de Troyes.

1272. — Etat de situation de la ville de Sens, à l'époque du 1er avril 1792. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 52 p. — (M).

1273. — Etat des Recettes et Dépenses faites par le bureau de bienfaisance établi dans la ville de Sens le 12 juillet 1789, depuis cette époque, jusques et y compris le 5 avril 1790. Sens, Vᵉ Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. V, 696).

1274. — Adresse de la Société des Amis de la Constitution de Sens à la ville et aux campagnes du District, relative à l'importance des choix à faire dans les Assemblées primaires et à la nécessité d'y assister. Signé : Respingès-Duponty, président; Bardin et Van-Miert, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du Roi. In-4°. — (Nav. T. D. Sens, III. 203).

1275. — Prière d'un Républicain français. S. l. (Sens, Tarbé) In-4°, 1 p. — (A. T. XI, 738).

1276. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 5 mai 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 73).

Biens de la bibliothèque du chapitre, à Sens et Grange-le-Bocage; Moulins et biens de l'abbaye de Vauluisant, à Courgenay, biens des cures, à Lixy, Saint-Clément, Sens, Maillot et Mâlay-le-Vicomte; auditoire et prison de Chigy, dépendant du chapitre de Troyes; biens de l'archevêché, à Sens,

1277. — Rapport et Projet de décret relatifs au débarquement de 217 nègres, opéré dans l'île d'Englishkey par le capitaine Colmin et aux indemnités réclamées par ce capitaine et son armateur, présentés au nom du Comité colonial par Charles Tarbé, Député de la Seine-Inférieure. Imprimés en exécution du Décret du 28 mai 1792. Paris, impr. nationale, 1792. In-8°, 7 p. — (M).



1278. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 juin 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 93).

Biens à Pont-sur-Vanne, dépendant de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif; à Villeneuve-l'Archevêque, dépendant de Vauluisant; à Villiers-Bonneux, Maillot et Saint-Clément, dépendant de la cure; à Villegardin, dépendant de la fabrique de Bazoches, District de Montargis; à Sens, dépendant des cures de Saint-Savinien et Saint-Hilaire.

1279. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 juillet 1791. Sens, Ve Tarbé. Affiches. — (A. Y. D. n. 57, p. 109).

Ferme et moulin à Vareilles, dépendant de la Congrégation de la Mission de Versailles; ferme de Sixte, à Michery, dépendant du grand séminaire

de Sens ; biens à Saligny, moulin à Sens, dépendant de Saint-Pierre-le-Vif ; biens à Sens, dépendant des Jacobins.

1280. — Précis par Louis Rivière, maire, et Edme-Henri Baudoin, officier municipal de la commune d'Aix-en-Othe, contre le sieur Charles-François Chenu, marchand de bois, et contre le sieur Nicolas-Edme Courtot, bourgeois, demeurant à Troyes, et M. le procureur général du département de l'Aube. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-4°, 21 p. — (A. T. X, 431).



1281. — Etat et Répartition des aumônes faites en faveur des incendiés du Diocèse de l'Yonne, depuis le 1er mai 1791 jusqu'au 6 juillet 1792, par le bureau de Charité, sous le patronage de l'évêque de l'Yonne. Sens, impr. Ve Tarbé et fils. In-4°. — (A. Y. X. 1790 à l'an VIII).

1282. — Discours prononcé par M. Lepeletier, président de l'administration du Département de l'Yonne, à l'ouverture des séances publiques, le 25 juillet 1792, matin, l'an IV de la Liberté, imprimé par ordre de l'administration. A Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-8°, 13 p. — (P).

1283. — Acte du Corps législatif donné à Paris le 16 août 1792, l'an IV de la Liberté. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

L'Assemblée nationale décrète qu'il y a lieu à accusation contre M. Tarbé, ex ministre des Contributions publiques.

1284. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 août 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 121).

Biens dépendant du grand séminaire de Sens, aux deux Mâlay ; biens de la cure, à Mâlay-le-Roy ; biens à Sens, dépendant de la cure de Saint-Didier, des Chanoines de l'autel de la Madeleine au Trésor de Sens, de la chapelle Saint-Savinien en l'église de Sens ; à La Chapelle-sur-Oreuse, biens dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe.

1285. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 septembre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 55).

Terres et biens ci-devant seigneuriaux des Ordons et du grand Rozoy, finage de Saint-Loup-d'Ordon, de Saint-Pierre de Courtenay, de Villeneuve-la-Dondagre et La Belliole, dépendant du chapitre de Sens.

1286. — Acte du Corps législatif, contenant l'acte d'accusation contre les sieurs Duportail, Duport, Tarbé, Bertrand, Barnave et Alexandre Lameth. Du 29 août 1792, l'an IV de la Liberté. In-4°, 4 p. — (M).

1287. — Liste de Messieurs les Electeurs du Département de l'Yonne, réunis à Sens le 2 septembre 1792, pour nommer les représentants à la Convention nationale. A Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-8°, 51 p. — (Nav. T. Dép. Y. I, 300).

1288. — Département de l'Yonne. Adresse aux représentants du Peuple français par l'Assemblée électorale dudit Département, séante à Sens le 2 septembre 1792 et jours suivants. S. l. (Sens, Tarbé). In-8°, 3 p. — (Nav. T. D. Sens, III, 167).



1289. — Discours sur les mesures à prendre pour éviter les erreurs et les surprises dans le choix des Députés à la Convention nationale, prononcé le 4 septembre de l'an IV de la Liberté et le Ier de l'Egalité, à l'Assemblée électorale séante à Sens ; par Jacques Boileau, juge de paix du canton d'Avallon *extra-muros*. Imprimé par ordre de l'Assemblée. A Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-8°, 13 p. — (Nav. T. D. Sens, I, 346).

1290. — Certificat de civisme délivré le 14 septembre 1792 par les Officiers municipaux et Notables composant le Conseil général de la commune de Sens, (à M. Pelée Saint-Maurice). Septembre 1792. In-4°, 1 p. — (A. T. VI, 738).

1291. — Arrêté du Conseil général du District de Sens, du 25 septembre 1792, portant répartition entre les différentes communes du District de Sens, de la somme de 10,082 livres 14 sols

6 deniers, établie d'après la population pour la fabrication des piques. In-4°.

1292. — Troisième et dernière adresse à mes concitoyens, par Gastellier. Sens, 3 octobre 1792, l'an Ier de la République. Ve Tarbé et fils, impr. du district, 1792, In-8°, 8 p. — (A. T. VIII).

1293. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 octobre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 56, p. 161).

Ferme et moulin de Vareilles, terres situées à Vareilles, Pont-sur-Vanne, Serbonnes et Courlon, dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles ; biens de la cure de Serbonnes, audit lieu ; maison à Sens, dépendant de la cure et fabrique de Sainte-Colombe ; couvent et église de l'abbaye Saint-Antoine à Sens.

1294. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 octobre 1792. Sens. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 181).

Moulin de Courtois, dépendant de l'archevêché ; moulin à Paroy et Nailly, biens dépendant de l'archevêché, du grand séminaire et de la fabrique de Saint-Hilaire de Sens, auxdits lieux ; maison à Sens, dépendant du grand séminaire.

1295. — District de Sens. Biens des Emigrés. Vente de meubles le 19 octobre prochain et jours suivants, en la maison du sieur Planelly, sise à Thorigny. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (Cpr Affiches de Sens, p. 115).

1296. — District de Sens. Avis qui diffère la vente des meubles du sieur Planelly, émigré. Sens, Ve Tarbé. Affiche.



1297. — Arrêté du Conseil général du District de Sens sur une fourniture de chevaux et chariots. Octobre 1792. Ve Tarbé et fils, impr. à Sens. In-4°, 3 p. — (A. T. IX, 795).

1298, — Au nom de la République, Proclamation des commissaires de la Convention nationale dans le Département de l'Yonne aux Citoyens de la Ville de Sens. A Sens, le 12 octobre 1792, l'an Ier de la République française. Signé : Claude Fauchet, J.-S. Rovère et Pacquet-Géry, secrétaire de la Commission. Sens, Ve Tarbé et

fils, impr. du District, 1792. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Y. III, 61).

1299. — Discours prononcé dans la Cathédrale de Sens, le 12 octobre, l'an Ier de la République française, par le citoyen Rovère, l'un des commissaires envoyés par la Convention nationale dans le Département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé, etc. In-8°, 4 p., et in-4°, 2 p. — (Nav. T. Dép. Y. III, 69).

1300. — Hymne sénonoise, en mémoire des succès glorieux des armes françaises. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. du District, 1792. In-8°, 4 p. — (B. Loriferne, à Sens.)

1301. — An Ier de la République. Mémoire sur les causes des troubles, au sujet de la circulation et du commerce des blés. Par F.-H. Saint-Aubin, citoyen enseignant les langues et plusieurs autres objets d'instruction et tenant pensionnat dans la ville de Sens. Lu à la séance publique de la Société des Amis de l'Egalité de la ville de Sens, tenue le 28 octobre 1792, l'an 1er de la République françoise, en présence des citoyens Fauchet et Rovère, commissaires, députés de la Convention nationale. Sens, Ve Tarbé, 1792. In-8°, 48 p. — (A. B. 528).

L'auteur de ce mémoire, maître de pension à Sens en 1792, devint professeur de législation aux écoles centrales de la Seine. La bibliothèque d'Auxerre possède deux autres brochures du même auteur : « Rentiers et Inscriptions au Grand-Livre. »

1302. — Lettre de convocation adressée aux Electeurs du District de Sens par le citoyen procureur-syndic de ce District, pour le renouvellement des Corps administratifs et judiciaires. Du 31 octobre 1792, l'an Ier de la République. Signé : Douine, procureur-syndic du District. (S. l. Sens, Tarbé). In-4°, 4 p. — (A. T. XXVI, 43).

1303. — Collège de la ville de Sens. Département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. In-4°, 11 p. — (A. T. V, 739).

1304. — Distribution solennelle des prix, précédée d'un exercice public, soutenu par Ulysse-Pierre Perille, humaniste, de Joigny. Sens, Ve Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. XI, 662).

1305. — Expériences sur l'Électricité et exercice public sur les éléments des Mathématiques et de la Physique, suivi de quelques expériences sur les propriétés de l'air, par les Elèves du Collège de Sens. Ve Tarbé et fils, impr. Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. XI, 654).

1306. — Distribution solennelle des prix de l'école gratuite de dessin, en présence du Conseil général de la commune et des différents Corps administratifs et judiciaires de Sens. S. l. 1 p. — (A. T. XI, 666).



1307. — Lettre de convocation pour une réunion franc-maçonnique de la Loge de *la Concorde*. S. l. (Sens). 1 p. — A. T. VII, 997).

Cette pièce n'est pas datée, mais elle se trouve dans le Recueil Tarbé avec des pièces portant la date de 1792.

1308. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 novembre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, p. 201).

Ferme de Sixte, à Michery, dépendant du grand séminaire de Sens; ferme de la Mottes-aux-Sièges, dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles; biens du chapitre de Sens à la Belliole, Courtoin, Villeneuve-la-Dondagre ; biens à Gisy, dépendant de la cure et de la fabrique.

1309. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 novembre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. D. n. 57, 221).

Ferme des Gains et du petit Crosley, aux Sièges, et biens à Paron, dépendant de la Mission de Versailles; ferme de Millereau à Domats, dépendant de l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon; biens à Domats, de la fabrique de Saint-Julien-du-Sault ; à Gisy, dépendant du chapitre de Vincennes, de la chapelle des Hattiers et du chapitre de Sens.

1310. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 1er décembre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 57, 249).

Fermes du grand et du petit Champ du Charme et biens finage des Sièges et de Chigy, dépendant de la Mission de Versailles ; biens de la fabrique Saint-Maurice, à Villeneuve et Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes ; biens de la fabrique, à Fleurigny et Villiers-Boneux ; maison à Sens, dépendant de la fabrique Saint-Hilaire.

1311. — Vente de biens patrimoniaux de la ville de Sens. Adjudication le 26 novembre 1792. Sens, Ve Tarbé. Affiche. — (Cpr Affiches de Sens, p. 132).

Terrain restant, promenade Saint-Rémy; ancienne maison commune, sise rue de la Parcheminerie; ancienne maison commune dite l'ancien séminaire, sise Grande-Rue.

1312. — Mémoire pour les Officiers de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts de Sens, contre le sieur Morin Dehargne, ci-devant garde-général et sergent-collecteur des amendes en ladite maitrise, en réponse au Mémoire produit sur délibéré par le c. Dehargne, S. l. In-4°, 72 p. — (A. T. X, 471).

Nous n'avons point rencontré jusqu'ici le Mémoire Dehargne.

1313. — Mémoire pour le sieur Devillers, ancien directeur des Domaines à Rennes. Signification de ce Mémoire à M. Tarbé, ancien ministre des Impositions. Potier de Lille, impr. à Paris. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 209 p.).

1314. — Observation de Germain-Louis Chambosse, receveur du District d'Amiens, sur une pétition présentée contre MM. les administrateurs du Directoire du Département de la Somme et contre lui, et renvoyée par l'Assemblée nationale au Pouvoir exécutif. Paris, P. Didot, impr. In-4°, 42 p. — (A. T. VIII, 221).

1315. — Réponse des administrateurs composant le Directoire du Département de la Somme, à ce qui les concerne dans un Mémoire de M. Plesselle contre M. Chambosse. Paris, impr. Dupont. In-4°, 31 p. — (A. T. VIII, 265).

Cette pièce et les deux précédentes intéressent la gestion de Tarbé, ministre des Contributions, ce qui explique leur présence dans le Recueil Tarbé et la mention que nous en faisons ici.

1316. — Claude-François-Marie Pelletier-Chambure, juge-suppléant au tribunal du District de Sens et ancien Officier municipal, à ses concitoyens. S. l. In-4°, 23 p. — (A. T. VI, 714).

1317. — Vente de meubles d'Emigré. Adjudication le 4 janvier 1793 en la maison de Louis-Gabriel Planelly, émigré, sise à Thorigny. Sens. Ve Tarbé et fils, 1792. Affiche. (Cpr Affiches de Sens, p. 140).

1318. — Ordo, divini Officii recitandi, Missasque celebrandi, juxta ritum Senonensem, pro anno 1793. Senonis, Ve Tarbé et fils. In-8°. — (M).

1319. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 janvier 1793. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. T. D. n. 57, p. 279).

Ferme de Fontenelle à Lixy, dépendant des Ursulines de Sens ; biens à Lixy, dépendant de la fabrique dudit lieu ; biens des fabriques, à Villethierry, Saint-Aignan, Champigny, Villemanoche ; biens à Courlon, dépendant de la Mission de Versailles.

1320. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 janvier 1793. Sens, Ve Tarbé. 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 1).

Biens dépendant des fabriques, à Jouy, Chéroy, Fouchères, Villebougis, Villeroy dépendant de Saint-Pierre-le-Rond ; Sens, bien dépendant du grand séminaire ; maison conventuelle et chapelle des Carmélites ; maison conventuelle et église des Annonciades de Sens.

1321. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 janvier

1793. Sens, Vᵉ Tarbé et fils, impr. 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 58 p.).

Ferme des Murs, finage de Sognes et biens à Pont-sur-Yonne, dépendant de la Mission de Versailles ; biens à Vareilles, dépendant de la fabrique de la paroisse Saint-Hilaire de Sens et du grand séminaire ; château et ferme de Rup-Couvert, finage de Paron, dépendant du grand séminaire ; biens à Theil, dépendant de la cure dudit lieu ; maison conventuelle de la ci-devant abbaye de Saint-Antoine-les-Sens.





DISTRICT DE TONNERRE

1322. — Ode à la Liberté, par Gueniot, médecin et homme de loi à Tonnerre.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention de l'hommage qui en est faite au Directoire de l'Yonne le 10 février 1792, avec dépôt d'un exemplaire aux Archives.

1323. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le samedi 21 avril 1792. Adjudication le 5 mai 1792. Affiche. — (A. Y. D. n. 65 et 66).

Prieuré de Vausse, four banal de Sarry ; cure de Sarry et Soulangis, biens auxdits lieux ; chapelle ou prestimonie de Saint-Edme de Rugny ; labourage à Rogny, Trichy, Melisey et Thoré ; cure de Tronchoy, labourage à Melisey et Chamelard ; cure de Dannemarie, pré à Vezinne ; cure de Lezinne, biens audit lieu ; abbaye de Molême, terres et four banal à Molôme ; cure Notre-Dame de Tonnerre et chapelle de Guérichon, biens à Tonnerre ; chapitre de Saint-Pierre, bâtiment appelé la Boucherie de Tonnerre ; Minimes de Tonnerre, maison conventuelle, église et biens divers.

1324. — Discours prononcé en l'église de l'hôpital de Tonnerre, le 24 juin 1792, par M. Charles-Louis Rousseau, président du District, chargé par le Directoire de présider l'Assemblée des officiers des dix bataillons de la Garde nationale du ressort, réunis au chef-lieu pour élire les officiers de la Légion. Auxerre, impr. L. Fournier, impr. du Département de l'Yonne. In-4°, 7 p. — (M).

1325. — Rapport fait à la commune de Tonnerre de ce qui s'est passé à Paris, au sujet du départ du Roi, par M. Charles-Louis Rousseau, homme de loi, son représentant extraordinaire près de

l'Assemblée nationale. Signé : Rousseau, Député de Tonnerre (Paris), impr. Girouard. In-8°, 8 p. — (M).

1326.—District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Ajudication le 4 août 1792. — (A. Y. D. n. 66, p. 19).

Biens des cures à Etivey, Chemilly, Cheney ; grange dixmeresse de Molay, dépendant de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre ; vignes à Cheney, dépendant de la chapelle de la Conception de Dannemarie ; biens des Cordeliers de Tanlay, audit lieu et à Villemer ; prés à Sennevoy, dépendant de la manse abbatiale de Molôme ; maison abbatiale et chapelle de Quincy, sur Epineuil.



LE CRIME

ÉTUDE SOCIALE PAR M. HENRI JOLY

Compte-rendu par M. Ch. Moiset.

En décidant qu'un rapport spécial serait fait sur le récent ouvrage : « *Le Crime* » offert par son auteur, M. H. Joly, la Société n'a pas voulu seulement témoigner de son estime pour le talent de notre savant collègue ; elle a entendu encore montrer l'importance qu'elle attachait au sujet qu'il a traité. Aussi bien, ce sujet inspire-t-il aujourdhui un intérêt plus vif que jamais à raison des débats engagés sur l'essence même des faits qu'il embrasse.

Autrefois on se bornait à appeler « un chat un chat, et Rollet un fripon » et chacun, sauf Rollet, se tenait pour satisfait. Depuis un certain temps, il n'en va plus de la sorte. Aux philanthropes et aux législateurs qui n'avaient d'autre ambition que de prévenir le crime et de le réprimer, sont venus successivement se joindre les aliénistes, les physiologistes et les psychologues qui ont fouillé, disséqué la question, chacun par ses procédés propres, et ont, ou du moins prétendent avoir ouvert des horizons nouveaux... Que sont ces horizons ? Sont-ils aussi vastes et aussi éclairés qu'on veut bien le dire ? Les rayons qui en jaillissent sont-ils de nature à reléguer dans l'ombre les idées jusque-là admises en matière de criminalité ? C'est ce qu'a recherché M. Joly, et ce que nous examinerons avec lui.

Pour prononcer en connaissance de cause la première chose à faire était de passer au crible la doctrine des novateurs. M. Joly n'y a pas manqué. Dès le début de son livre, il pousse une reconnaissance du côté de l'École d'anthropologie criminelle d'Italie qui est comme le camp retranché des idées nouvelles. D'après cette École, le crime est une simple affaire d'atavisme. Jadis les hommes se livraient aux actes que nous qualifions *crimes* sous l'impulsion naïve et inconsciente de leurs instincts naturels. Une

passion les enflammait, ils s'y abandonnaient; un appétit se faisait sentir, ils y satisfaisaient... et cela sans se soucier des moyens. avec toute l'innocence du jeune âge, la conscience n'étant point éveillée. Depuis, en dépit des apparences, les choses sont restées à peu près les mêmes. Quand nous faisons le mal, ce sont nos ancêtres qui agissent en quelque sorte par nous; nos méfaits ne sont qu'un résultat du jeu des tendances qu'ils nous ont léguées. Nous sommes, nous, des agneaux, de tendres agneaux dont le seul tort est d'avoir eu pour Adams des loups. Et notez que ce n'est pas au sens figuré que ce mot de loups, ou, pour moins circonscrire, de fauves doit être entendu. Pour beaucoup de savants d'au-delà des Alpes l'atavisme qu'ils invoquent est un atavisme *préhumain*. De par le transformisme, l'homme descendant d'un animal, le crime n'est que le retour violent d'une animalité mal domptée. — Mais M. Joly ne se montre pas séduit par cette théorie. Après avoir interrogé les voyageurs et les historiens, exploré les pays les plus primitifs, éclairé de leur vrai jour des faits qui ont pu prêter à l'équivoque, il en vient à cette conclusion : « Le crime a toujours « existé dans l'humanité, il n'en a jamais disparu; son origine est « dans notre nature qui n'a point changé. Malgré les différences « des civilisations, malgré les mouvements lents ou les soubre- « sauts de l'histoire des peuples, il y a toujours eu, en face d'actes « réputés crimes, une conscience qui les appréciait tant bien que « mal, et une justice qui s'efforçait de les réprimer comme elle « pouvait. La persistance d'une même nature avec ses dangers et « ses faiblesses ne peut pas être appelée de l'atavisme. »

Le terrain ainsi déblayé, l'auteur arrive à l'homme actuel, et, par conséquent, aux criminels au milieu de qui nous avons l'avantage de vivre.

Avant de pénétrer sur le domaine propre du crime, il en parcourt ce qu'il appelle les *approches* ou les *frontières*. Ces *frontières*, c'est la situation morale de ceux qui, n'ayant pas su ou voulu s'adapter aux conditions que leur fait la société, se sont mis à un degré quelconque en rebellion contre elle, et menacent sa tranquillité. A en juger par les patients et minutieux recensements auxquels l'auteur s'est livré, Dieu sait si le nombre de ces révoltés est rassurant! Tous, heureusement, n'iront pas jusqu'aux dernières limites de l'insurrection. La plupart auront le bon goût ou la prudence de ne porter atteinte aux droits, à l'honneur, à la bourse, à la vie de leur prochain qu'avec discrétion. Mais ne soyons pas pour cela trop fiers de notre espèce; il en restera encore un bon nombre qui n'hésiteront pas à passer le Rubicon. Que sont ceux-là, et comment les classer au point de vue des causes

internes qui ont occasionné leur perversité? Les observateurs les plus à même de faire leur physiologie sont évidemment ceux qui les voient à toute heure, sous tous les aspects, sans pose théâtrale, et comme en deshabillé, c'est-à-dire les surveillants des prisons. Or, voici les différentes catégories qu'ils s'accordent à établir : 1° les *inertes*, naturels mous qui se laissent aller sans résistance et sans répulsion à tous les appétits de la bête humaine; 2° les *emportés*, gens pétris de salpêtre, qui obéissent presque mécaniquement à chacune de leurs impulsions. « Chez nous, a dit un Italien, un assassinat n'est qu'un geste. » Le mal est que ce soit un geste dessiné avec un couteau; 3° les *corrompus* et les *vicieux*, autrement dit les hommes qui s'abandonnent éperdument à l'amour du plaisir et ne reculent devant rien pour y satisfaire; 4° enfin les *réfléchis* et les *calculateurs* qui méditent longuement leurs coups, les préparent et les exécutent avec un calme que rien ne peut troubler. Ceux-là sont, pourrait-on dire, les *tacticiens* du crime. Aussi les considère-t-on comme l'élite du *monde des coquins*. « Si on y regarde de près, observe M. Joly, cette classifica-
« tion ne répond-t-elle pas assez bien à quatre espèces de carac-
« tères qu'on retrouve, crime à part, dans tous les rangs de la so-
« ciété. Que l'homme aille au crime ou à la vertu, au génie ou à
« la sainteté, il porte partout avec lui son tempérament naturel.»

Et après avoir développé cette idée, l'auteur en tire cette conséquence : « Ce n'est pas le caractère, ce n'est même pas le tempé-
« rament qui fait le crime; c'est la manière dont on le dirige,
« c'est la façon dont on l'adapte à quelque but que l'on a choisi et
« que l'on contemple avec une prédilection secrète et inavouée. »

Tout au rebours du classement détaillé qu'on vient d'indiquer l'École italienne s'efforce de ramener tous les individus du *joli monde* à un type unique qu'elle a imaginé. Ce type, c'est le *criminel né*, c'est-à-dire l'homme fatalement voué au crime par sa naissance, par un effet de l'hérédité à laquelle il doit sa nature spéciale. Cette conception synthétique, j'allais dire idéale, du Satan d'outre-monts, d'où donc est-elle sortie? Comment est-on arrivé à l'imaginer? M. Joly va nous le dire : « On est allé chercher des
« faits de toute nature, physiologiques, anatomiques, moraux, so-
« ciologiques chez tous ceux dont se sont occupées les feuilles ju-
« diciaires, à quelque titre, dans quelque condition que ce soit.
« Tous les coquins célèbres ont contribué, qui pour une parole
« (authentique ou non), qui pour un acte, qui pour un trait de son
« visage ou pour la couleur de ses cheveux, à enrichir ce type de
« criminel-né. Finalement, le criminel-né et l'homme criminel se
« sont rapprochés; ils se sont confondus, et c'est l'idée d'une
« innéité fatale qui l'a emporté sur toute la ligne. »

Cette sorte de *fatum*, exhumé de l'antique, que l'École italienne fait planer sur la tête du criminel n'est nullement du goût de l'auteur du *Crime*. En maints passages il proclame que nous ne sommes pas nécessairement asservis à nos penchants naturels, que le conducteur du char est responsable de la direction que suit l'attelage. Pour mettre mieux en relief le rôle qu'il assigne à notre liberté, il prend soin de protester contre la confusion que beaucoup de savants font du *crime* avec la *folie*. *Aliéné criminel*, dit-on ; le mot est-il bien choisi ? Peut-on être à la fois un « aliéné et un cri-
« minel, c'est-à-dire un homme responsable et un homme irres-
« ponsable, un malade à soigner et un coupable à punir ? Il est
» assez difficile de le comprendre. En tout cas, lorsqu'on veut ex-
« pliquer une nature hybride et composite, il semble qu'on doive
« nettement expliquer avant toute chose les deux natures opposées
« ou distinctes qui ont contribué à la former. Il n'y a des mulets
« que parce qu'il y a des chevaux et des ânes. S'il y a des aliénés-
« criminels, c'est qu'il y a en dehors d'eux des aliénés qui ne sont
« qu'aliénés et des criminels qui ne sont que criminels. » — Mais on reviendra à fond plus tard sur ce point qui n'est ici qu'effleuré.

Des diverses tribus du crime, décrites avec autorité, comme on vient de le voir, sortira, par le rapprochement et par le mélange, le peuple des trois *pègres* (petite, moyenne et haute). L'auteur ne s'en est pas tenu à étudier ce peuple dans ses éléments natifs ; il a voulu pénétrer dans sa vie intérieure, connaître ses principaux modes d'organisation pour le mal, en résumé, le voir agir. Les informations qu'il en rapporte méritent particulièrement d'être relatées.

Si la plupart des membres de cette légion infernale chassent solitairement pour leur propre compte, comme l'hyène et le vautour, il en reste encore un bon nombre qui se concertent, qui s'associent en vue d'une proie commune. Ces associations se composent d'un personnel variable depuis le simple couple jusqu'à la bande, suivant le champ d'opérations qu'elles se donnent. Dans la prostitution féminine, par exemple (qui tout en n'étant pas en soi un crime, en est une *approche*), les associés ne sont habituellement qu'au nombre de deux, la *marmite* et le *souteneur*. Parfois, cependant, il se trouve d'autres acolytes, quand sur cette honnête industrie est greffé le *chantage* avec ses diverses variétés.— La prostitution anti-physique comporte un nombre d'associés plus considérable par cette raison que les pédérastes ne se bornent pas, paraît-il, à leur spécialité, mais se livrent volontiers au vol, à l'escroquerie avec violences, et, le cas échéant, au meurtre. — Chose bizarre, mais qu'explique l'auteur avec vraisemblance, il

existe une entente entre les deux formes de prostitution, féminine et masculine. Loin de voir réciproquement l'une dans l'autre une rivale, elles se considérent comme auxiliaires, à tel point que certains de leurs groupes se viennent mutuellement en aide quand les circonstances le commandent. « Des hommes, dit M. Joly, *assistent* (c'est leur mot) les filles détenues à Saint-Lazare; ils leur font parvenir des provisions et de l'argent; les filles le leur rendent quand elles sont libres et qu'eux à leur tour sont en prison ou malades à l'hôpital. »

A mesure que les pratiques criminelles sont plus compliquées les alliances deviennent naturellement plus étendues, et le principe de la division du travail est appliqué avec une science qui ne laisse rien à désirer.

Il y a d'abord une avant-garde : ce sont les *indicateurs*, gens imaginatifs qui savent inventer une affaire, la combiner, la *nourrir*, suivant le terme consacré; puis, les hommes *d'action* qui forment le centre; enfin, l'arrière-garde composée des *recéleurs*. Sur les flancs sont ceux qui surveillent ou qui font le *guet*, ou qui amènent les dupes. Au-dessus de toute la phalange trône le *chef*.

Mais tout ceci n'est qu'escadrons volants : pour rencontrer le véritable corps d'armée il faut aller jusqu'à la *bande*. Seulement la *bande*, la vieille *bande* classique existe-t-elle toujours? Depuis que les découvertes de la science ont permis à la police d'ajouter à ses anciens yeux d'Argus de nouveaux moyens d'informations, comme la photographie, ou de nouveaux organes, comme le télégraphe, une décadence sensible, dit-on, s'est produite. Mais ces causes de trouble sont récentes; il ne faut pas remonter bien haut pour juger comment ces gros bataillons du crime s'organisaient et faisaient campagne. Le livre de M. Joly contient à ce sujet des renseignements très intéressants et très complets. Nous regrettons que le cadre restreint de ce compte-rendu ne nous permette pas de nous y arrêter.

Que si l'ancienne *bande historique* agissant à l'intérieur du territoire, dans une zône plus ou moins vaste, a presque entièrement disparu, par compensation la *bande internationale* a été créée. C'est à l'Angleterre qu'est échu l'avantage de posséder le plus grand nombre de ces associations qui opèrent dans l'un et dans l'autre continent. « Les lecteurs de journaux, dit M. Joly, peuvent « se souvenir que la Banque de Belgique ayant été volée il y a « quelques années, un agent d'une grande « Société » britannique « s'aboucha avec le directeur de la Banque, fit des comptes, rec- « tifia certains calculs du directeur, établit correctement auprès « de lui l'état des valeurs soustraites, puis lui vendit, à prix dé-

« battu, du papier dont sa corporation ne croyait pas pouvoir tirer « un meilleur parti. — Le service de la Sûreté de notre préfecture « de police est fermement convaincu que certains grands vols ac- « complis au préjudice de changeurs ou de bijoutiers parisiens « doivent être mis sur le compte d'une bande analogue, parfaite- « ment organisée, et dont le siège est à Londres. » Les *travaux* de ces bandes s'opèrent avec une habileté et une prudence qui en assurent le plus souvent le succès. Les *travailleurs* sont de la part de la Société l'objet d'une sollicitude qui les suit partout. Quand l'un d'eux est pris on s'empresse de lui faire parvenir des secours. En 1884, M. l'abbé Croze, aumônier de la Roquette, recevait d'Angleterre une lettre contenant trois cents francs. On le priait de vouloir bien en faire passer deux cent cinquante à un condamné récemment envoyé à la Nouvelle-Calédonie. Le surplus était pour l'abbé... ou pour ses pauvres... — On ne saurait montrer avec plus de délicatesse qu'on connaît le prix d'un service rendu.

Jusqu'ici, l'auteur ne nous a guère fait voir le criminel qu'extérieurement et en actes; il va maintenant nous introduire, si l'on peut dire, au dedans de lui-même, analysant ses facultés mentales, observant ses états de conscience avec la finesse et la sûreté d'un psychologue exercé.

En premier lieu, est-il vrai, comme cherche à l'établir le chef de l'École italienne, Lombroso, que la puissance intellectuelle des criminels est inférieure à la normale? — S'appuyant sur des témoignages autorisés, M. Joly ne le croit pas. « Il ne faut pas cependant, ajoute-t-il, exagérer l'intelligence des malfaiteurs. Il ne « faut surtout pas s'imaginer qu'elle grandisse avec le crime; elle « y prend seulement une forme particulière qui n'est pas faite, au- « tant qu'elle le paraît, pour en développer les meilleures vertus; « je veux parler de la ruse... La ruse, d'ailleurs, s'accommode « très bien d'une intelligence médiocre, et, à son tour, loin de for- « tifier l'intelligence, elle la dégrade et l'affaiblit. Tout homme qui « trompe ses semblables sent vivement le besoin de trouver les « moyens d'action qui lui réussissent le mieux et qui lui assurent « le mieux l'impunité. Il s'accoutume à ces moyens, il se désha- « bitue de tous les autres : de là les contrastes qu'il présente. « L'ensemble des ruses de tous les voleurs réunis est quelque « chose de prodigieux, comme l'ensemble des ruses des animaux; « mais chacun de son côté n'en emploie qu'une. En réalité, les « honnêtes gens au service de la police, qui ont à deviner et à dé- « jouer tous ces tours, consomment une bien plus grande somme « d'intelligence et d'adresse que les plus habiles de ces bandits, « pris à part. »

D'un autre côté, dans quelle mesure la faculté d'imagination se rencontre-t-elle chez les criminels? Pour résoudre la question y a-t-il lieu de faire état de ces œuvres poétiques, de ces Mémoires, de ces inscriptions, de ces dessins que se plaisent souvent à composer les condamnés dans leur prison? L'auteur n'est pas de cet avis. D'abord, observe-t-il, vers et Mémoires sont d'ordinaire d'une nullité quasi-complète. Les inscriptions et les dessins sont les produits d'une solitude ennuyée qui cherche à se distraire en s'entourant d'ombres de pensée et de vie. Pas davantage ne doit-on voir des traces de puissance imaginative dans certaines pratiques en usage, autrefois surtout, dans le monde du crime, comme le tatouage et l'argot.— Le tatouage n'est pas qu'un ornement, c'est aussi un symbole. Dans beaucoup de métiers les compagnons se faisaient autrefois dessiner sur les bras des instruments de leur profession. A en juger par les signes ou les mots dont la plupart des malfaiteurs font broder leur peau, c'est surtout le caractère symbolique que l'on doit attribuer à ces marques. Souvent on voit sur le corps des prisonniers des devises comme celles-ci : « Mort à la chiourme! — Le bagne m'attend. — L'échafaud m'attend. » — Ou encore les figures d'un brutal érotisme. « De pareils tatouages, observe l'auteur sont l'effet d'une prédis- « position criminelle que le sujet a voulu flatter au lieu de la com- « battre. Mais ils deviennent aussi les occasions ou les causes « d'une perversion croissante: ils font l'office de ce qu'on appelle « depuis quelque temps l'auto-suggestion ou d'une sorte d'entraî- « nement que l'imagination, dupée par ses propres artifices, s'im- « pose à elle-même. » — Quant à l'argot, c'est, il est vrai, une langue d'imagination, mais d'une imagination grossière, brutale, cyniquement réaliste, qui rappetisse tout, matérialise tout, frappe êtres et choses d'une funèbre ironie. Qu'est pour lui l'âme? la *fausse*; la honte? la *rouge*; l'ami? un *poteau*; l'avocat? le *blanchisseur*; le bourreau? le *juge de paix*; la tête qui va tomber? la *tranche*. Et le reste à l'avenant.

En résumé, à quelque point de vue qu'on se place, rien n'apparait qui, sous le rapport de l'intelligence, doive faire ranger le malfaiteur dans une classe à part.

En est-il de même relativement à la sensibilité morale et à la volonté? — Oui, répond résolument M. Joly, après un examen approfondi de la théorie opposée. La sensibilité morale et la volonté du criminel se dépravent et se pervertissent par l'effet des actes et du genre de vie auxquels il se livre, mais elles ne sont pas anéanties. « Ces conclusions, ajoute-t-il, peuvent étonner ceux qui, « dans tout criminel, voient un homme né sans conscience, vivant

« perpétuellement sans aucune notion du bien et du mal, s'aban-
« donnant en conséquence à tous les emportements d'une nature
« sauvage... Mais cette absence de toute conscience est-elle vrai-
« ment la caractéristique du malfaiteur? » — C'est là une inconnue que l'auteur va chercher à dégager.

Le chapitre qu'il y emploie est plein de considérations et d'observations d'un vif intérêt. Répudiant la doctrine de certaine école qui professe que le sens moral est une simple fonction de l'organisme, M. Joly pose en principe que la conscience est un attribut d'ordre spécial, qui a son fonctionnement propre, lequel peut être influencé, mais non annulé. Rien de plus délicat et de plus saisissant que le tableau qu'il trace de la série des dépressions que subit la conscience du malfaiteur. Il nous montre celui-ci travaillant à la circonvenir, à la séduire, à l'oblitérer autant que possible par tous les sophismes qu'il peut imaginer. Ce qui frappe notamment dans cette fine analyse, c'est le témoignage que porte lui-même le criminel de l'existence de son sens moral. Ainsi, en argot, corrompre quelqu'un, le rendre adepte du mal, c'est l'*affranchir*. Or, qu'est-ce qu'*affranchir* en pareil cas sinon délivrer de tous scrupules, étouffer la voix intérieure qui proclame le bien? Ce même argot appelle la conscience la *muette :* c'est donc que pour le malfaiteur cette conscience existe ou du moins a existé. Elle ne se fait plus entendre, soit! mais celui en qui elle a parlé reconnaît son ancienne existence. D'autre part, le plus grand nombre des criminels tiennent à établir que s'ils sont coupables de tel méfait, ils ne le sont pas de tel ou tel autre. La prostituée se dit honnête femme, par cette raison qu'elle n'a pas volé; le voleur se fait honneur de n'avoir pas assassiné; l'assassin se défend d'avoir jamais rien pris. « Dans les pays du Midi, dit l'auteur, on avoue plus facilement les crimes contre les personnes que les crimes contre les propriétés. » Les Espagnols qualifient la condamnation de *non-souillée* (*limpia*) lorsqu'il y a eu sang versé et non pas vol. Appert a entendu un condamné lui dire fièrement : « Monsieur, je suis un voleur, mais je ne suis pas un mouchard! » Ajoutons à ces divers faits les cas de repentir et de remords qui se produisent assez fréquemment après le crime, lors surtout que le malfaiteur échappe à la promiscuité pernicieuse de la prison, ou qu'il se trouve en face de la mort naturelle ou violente.

En somme, il ressort de ce qui précède que la constitution mentale et morale des criminels, même les plus romantiques, est la même que celle des simples braves gens. Mais l'auteur ne s'en tiendra pas là. Il recherchera encore si, comme le prétend une certaine école, les malfaiteurs n'ont pas une organisation physi-

que qui leur soit propre, en d'autres termes s'il existe un type anatomique criminel. Il ne nous est pas possible de rapporter toutes les investigations auxquelles M. Joly se livre à ce sujet. Nous en reproduirons seulement quelques-unes. Il est d'abord une citation, contenue dans l'ouvrage, qu'il convient tout particulièrement de consigner en ce qu'elle éclaire d'une façon complète la question proprement dite de l'organisation. « S'il faut en croire « certains auteurs, dit M. le docteur Dubuisson, la capacité crânienne serait plus grande chez l'assassin que chez le voleur : « l'assassin serait brachycéphale (1) et le voleur dolichocéphale (2); « l'assassin aurait le nez crochu et le voleur l'aurait retroussé; « l'assassin aurait le regard terne et froid, tandis que le voleur « l'aurait oblique et errant. Mais alors comment expliquer ce fait, « qui semble bien établi, que la plupart des criminels commen- « cent par le vol et finissent par l'assassinat? Faut-il admettre « que le voleur change de nez en se faisant assassin?... Encore si « les faits d'après lesquels ce type a été constitué étaient acceptés « généralement par les membres de l'école! Mais il n'en est rien. — « Le criminel est grand et lourd, dit Lombroso. — Il n'est ni grand « ni lourd, disent Thompson, en Angleterre, et Virgilio, en Italie. « — La capacité crânienne est inférieure chez le criminel, dit « Lombroso. — Elle est supérieure ou égale, disent Bordier, Heger, « Wiesback, Ranke, etc. Ces contradictions se rencontrent jusque « chez le même auteur. L'homicide, dit Ferri, a le bras plus long « en Piémont, en Vénétie, en Emilie, en Romagne, en Calabre; il « l'a plus court en Lombardie et en Sicile; il l'a tantôt plus long, « tantôt plus court dans les Marches et la Napolitaine... Que dire « des caractères tirés de la couleur des cheveux? — Le criminel « est brun plutôt que blond, disent les Italiens. — Il est blond « plutôt que brun, disent évidemment les Allemands et les Sué- « dois. » Ce qui revient à dire : autant de miroirs autant d'images, ou plus justement autant de visions.

Mais si les parties purement architecturales et ornementales du corps prêtent à tant de portraits différents, la physionomie, du moins, ce rayonnement expressif de l'homme intérieur, donnera-t-elle des révélations plus uniformes?... On est allé jusqu'à avancer qu'il y avait une physionomie *internationale* des malfaiteurs. Un des collaborateurs de Lombroso, le docteur Cougnet, prétend avoir examiné quarante criminels allemands dont la plupart ne diffé-

(1) Tête courte, de βραχεῖα κεφαλή.

(2) Tête longue, de δολιχή κεφαλή.

raient pas des criminels italiens pris au hasard. Casper, de Berlin, dit que des antiphysiques lui ont affirmé qu'ils se reconnaissaient entre eux partout, aux pieds du Vésuve comme sur les boulevards de Paris... Que répondent à cela des observateurs particulièrement compétents, que leurs fonctions professionnelles mettent en contact incessant avec les adeptes du mal? « Les juges d'instruction « et les internes de prisons que j'ai interrogés à ce sujet, dit « M. Joly, ont émis plus que des doutes. M. Guillot n'a jamais eu « de peine, m'a-t-il dit, à discerner un pick-pocket anglais ou un « criminel allemand d'avec un français. » — Plus encore. Non seulement la physionomie des malfaiteurs n'est point *une*, mais elle varie chez le même individu suivant la phase d'existence qu'il traverse. Prévention, condamnation, emprisonnement, autant de circonstances qui influent souvent d'une manière sensible sur la physionomie d'un délinquant. La condamnation notamment détermine un changement dans l'aspect du sujet. « Mais, précisément, ob- « serve l'auteur, parce qu'elle modifie ce qui était *avant*, elle crée « *après* un état qui varie beaucoup chez les uns et chez les autres. « Il en est qu'elle affaisse et qu'elle dégrade. Ce sont principale- « ment ceux qui, mêlés au monde et en recevant des marques « d'estime et de respect, s'étaient entretenus dans l'illusion. D'un « coup subit ils tombent, sans retour possible, dans la classe mé- « prisée et abhorrée par ceux dont ils recherchaient auparavant « les hommages. Il semble qu'alors le sentiment criminel, contenu « en dedans par les grimaces du monde, sorte au dehors ou que « l'homme soutenu jusque-là par l'espérancee de l'impunité s'af- « faisse et, en quelque sorte, se désagrège sous le coup qui l'a « frappé. Il est, au contraire, des hommes qui ne connaissent de- « puis longtemps que le mépris, à commencer par le leur. Amenés « à la prison, ils se résignent et semblent se dire : mieux vaut « encore vivre ici que de voler perpétuellement et que de tuer. De « là cette espèce d'apaisement et ce commencement de réhabilita- « tion dont l'isolement et de bons conseils pourraient tirer un « heureux parti. » — Veut-on des exemples pris sur le vif? A deux époques rapprochées l'une de l'autre, M. l'abbé Moreau a tracé de Campi ces deux portraits bien différents : « A l'audience, dit-il « d'abord, je n'avais aperçu qu'un énergumène grossier, brutal, « cynique, à la riposte violente. Eclairant les traits livides de « leur lueur sinistre, deux yeux mobiles, petits, perçants, d'une « expression féroce dont j'avais eu peine à contenir l'éclat. » — Second portrait : « J'avais maintenant devant moi (à la Roquette) « un homme jeune, de taille ordinaire, à la figure calme, qu'éclai- « rait un bon sourire : les yeux avaient perdu leur férocité. Il

« s'approcha de moi avec une certaine timidité, tenant à la main « son béret, qu'il ne remit que sur mon invitation, attendant res- « pectueusement que je lui adresse la parole. » — Les faits à l'appui de ces transformations de physionomie surabondent. Et que serait-ce si l'on y ajoutait les métamorphoses cherchées par les malfaiteurs à l'état de liberté pour se soustraire à la main de la police! « Les autorités de la police à Scotland-Yard, dit le *Times*, « dans son numéro du 28 septembre 1887, ont en leur possession « une série de soixante photographies pour une seule et même « jeune fille allemande, une criminelle très connue. Le vêtement, « le regard, l'expression, toute l'apparence sont si différents sur « ces photographies que le plus habile agent pourrait être facile- « ment trompé et ne pas reconnaître l'idendité de l'*artiste*. » — En voilà, ce nous semble, plus qu'il n'est besoin pour faire reléguer cette prétendue uniformité de l'organisation et de la physionomie des malfaiteurs dans la région des mythes.

Mais voici surgir une question primordiale qui, suivant la solution que certains esprits lui donnent, serait de nature à démanteler tout notre système de criminalité. ....Que parle-t-on de crime? Le crime existe-t-il? Ce mot n'est il pas un pléonasme du mot folie? Peut-on voir dans les criminels autre chose que des fous? — On se doute bien que M. Joly n'a pas laissé d'entrer à fond dans le débat. Après l'avoir épuisé, il décrit, dans une page qui est l'une des plus lumineuses de son livre, les raisons de différence qui séparent le criminel du fou. « Un acte cri- « minel, dit-il, est un acte entrepris par un homme conformé- « ment à son caractère habituel, sinon toujours avec prémédita- « tion, du moins avec intention et volontairement; c'est un acte « dont l'individu sait qu'il retirera, pour le moment, quelque « plaisir ou qui lui servira à écarter quelque péril prévu et redouté... « L'homme qui se rend coupable de telles actions, le criminel, est « un être qui vit dans la société, qui réussit souvent à commercer « avec la société régulière en dissimulant ses intentions, et qui « peut créer une société malhonnête et irrégulière avec des indi- « vidus ayant les mêmes vices et les mêmes convoitises que lui. — « Un acte de folie est un acte imposé à un individu par un trouble « qui ne lui permet plus de percevoir, de sentir et de raisonner « comme il le faisait auparavant et comme le font autour de lui « les hommes sains et normaux. Ce n'est ni pour son plaisir ni « pour son intérêt que le sujet a exécuté cet acte, c'est par obéis- « sance à une obsession incompréhensible pour lui... Quant au fou « lui-même, quelle que soit la forme particulière de son mal, il « est aussi étranger aux autres malades qu'il l'est à la société des

« gens sains. Il n'a jamais de complices, parce qu'il n'a jamais, « en quoi que ce soit, de coopérateurs ou d'associés, plus précisé- « ment encore parce que personne, malade ou non malade, ne « peut s'entendre et sympathiser avec lui et poursuivre le même « but que lui. »

— Tel est, dans ses principales lignes, cet ouvrage où l'on rencontre en même temps ampleur de pensée, pénétration de vues, analyse savante et méthodique, d'un mot tout ce qui constitue une œuvre philosophique de haut titre. Il n'est pas besoin, après ce qu'on a dit et cité, de qualifier l'école à laquelle appartient l'auteur. D'un bout à l'autre du livre transpire la doctrine spiritualiste pure de tout alliage. Pureté excessive peut-être si c'est à cela que l'on doit attribuer le peu de préoccupation que montre M. Joly pour certains facteurs qui ne doivent pas être négligés en matière de criminalité. On n'en a rien dit jusqu'ici pour ne pas rompre le cours du résumé qu'on s'est attaché à faire de l'ouvrage. Mais le moment est venu de formuler quelques réserves aux doctrines de l'auteur. M. Joly parait faire trop bon marché de deux éléments psychiques qui forment parfois de sérieux obstacles à l'exercice du libre arbitre. Ce sont, d'une part, l'hérédité; d'autre part, ce qu'on a appelé *les maladies de la volonté.* — Sans tomber dans les exagérations où se perd l'Ecole italienne, il n'y a plus de doute aujourd'hui pour la science que les influences héréditaires jouent un rôle considérable dans l'état constitutif des différentes facultés humaines. Les preuves surabondent aussi bien dans le domaine intellectuel que dans le domaine moral. Bien avant que l'Ecole italienne ne fût née, plusieurs savants français avaient constaté ces transmissions de génération à génération. L'un d'eux même, le docteur Pujol, poussant les choses à l'extrême, malgré ses sentiments religieux, est allé jusqu'à dire qu'un enfant honnête ne pouvait provenir d'un malfaiteur qu'on supposait son père. Cette sentence est heureusement trop rigoureuse. Mais, en la réduisant à une juste mesure, on ne saurait nier la part de vérité qu'elle contient; et ce serait prêter à notre nature une force de résistance excessive que de lui demander de triompher quand même des obsessions innées qui la peuvent troubler. Si dominatrices sont ces suggestions que l'éducation la plus vigilante et la plus éclairée est souvent impuissante à les déraciner. Elle les recouvre parfois, pour un temps plus ou moins long, d'un vernis trompeur, mais ce vernis a tôt fait de tomber en écailles si le volcan vient à faire éruption.

Comment méconnaître aussi les faiblesses, les défaillances, les paralysies de cette faculté d'où dépend la responsabilité de

l'homme, c'est-à-dire la volonté? Un philosophe, qui tient aujourd'hui une large place dans la science, M. Ribot, les a décrites avec un luxe d'exemples qui entraîne la persuasion. Maudeley, dans sa *Pathologie de l'esprit*, cite un grand nombre de cas d'impulsions irrésistibles, et pourtant conscientes, qui portent à différentes sortes de crimes. Sans doute quand ces impulsions atteindront le paroxysme il deviendra facile de les discerner et de leur attribuer un caractère morbide. Mais à combien de degrès ne peuvent-elles pas exister? Quelle série de graduations insensibles et insaisissables de l'état sain à l'état manifestement pathologique! En face de cette double cause d'amoindrissement, sinon de suppression du libre arbitre, il serait donc bon de restreindre un peu plus que ne fait l'auteur du *Crime* la sphère de la pleine et vraie responsabilité. Agir de la sorte ne serait pas d'ailleurs sacrifier au déterminisme absolu : ce serait, au contraire, lui enlever une de ses armes les mieux forgées.

Ces observations faites, l'ouvrage de M. Joly nous parait défier toute critique. Nous ajouterons que, indépendamment de ses qualités philosophiques, ce livre se recommande par la distinction de la forme littéraire. Le style en est souple, élégant, parfois même, quand l'occasion s'y prête, incisif et coloré. On ne peut être surpris qu'un pareil travail ait ouvert à son auteur une chaire à l'Ecole de droit de Paris, et l'ait fait désigner pour une mission scientifique concernant la criminalité. Souhaitons seulement que ce surcroît d'occupations ne nous fasse pas attendre trop longtemps les deux autres volumes annoncés dans lesquels M. Joly, pour achever de remplir la vaste tâche qu'il s'est tracée, examinera, d'une part, l'ensemble des influences sociales qui encouragent le crime, d'autre part, les réformes qu'il y a lieu d'introduire dans notre système pénitentiaire et dans notre Code pénal.

L'IMPOT SUR LE REVENU

RAPPORT SUR L'OUVRAGE DE M. JOSEPH CHAILLEY

Par M. Savatier-Laroche.

La Société des Sciences a bien voulu me désigner pour l'examen d'un ouvrage : « L'*Impôt sur le revenu* » que son auteur, M. Joseph Chailley lui a adressé pour sa bibliothèque.

M. Chailley a étudié à fond une science, l'économie politique, pour laquelle ses aînés n'ont que des aperçus bien incomplets et seulement cette banale initiation que donne la lecture de quelques articles spéciaux de revues et de journaux. Il y a donc pour moi particulièrement quelque témérité à juger et il me semble que pour le plus grand nombre encore il n'y a pas la possession assez certaine de bien des éléments pour prononcer en connaissance de cause. Pouvons-nous discerner en effet et d'une manière bien nette, tout ce qui constitue le domaine du fait accompli, et quand tout est entraîné dans une évolution si rapide avons-nous l'intuition des résultats définitifs, celle des éventualités les plus prochaines, la détermination à peu près exacte des conséquences nécessaires ou contingentes et la méthode expérimentale ne s'impose-t-elle pas même aux théoriciens qui voudraient se lancer dans l'inconnu ?

Ce n'est certainement pas cette audace excessive qui est reprochable à M. Chailley. Il a au contraire soigneusement étudié l'application de l'impôt sur le revenu ou de l'*income-taxe* dans deux pays dont il connaît toutes les publications économiques, l'Angleterre et l'Italie.

Mais, dit la vieille sagesse de notre pays : comparaison n'est pas toujours raison.

Lorsqu'il s'agira de l'application d'un impôt, il ne suffit pas de connaître qui sera frappé, ce que l'on appelle l'incidence, mais

bien de voir qui en supportera finalement les conséquences, ce que les vieux maitres appellent la répercussion. Il faut que l'on sache s'il est supportable, s'il ne répugne pas au caractère et aux mœurs de l'habitant, s'il est productif sans frais exagérés de perception, s'il n'est pas enfin une entrave à l'essor de la population. Songez donc, par exemple, à créer un régime protectionniste dont les conséquences seront telles qu'elles amèneraient le consommateur à passer nos frontières et à s'établir en pays neuf où le réseau fiscal ne le serrerait que de mailles infiniment moins pressées.

Il y a donc largement à tenir compte des milieux, des pays où l'impôt est appliqué et il s'agira de savoir si nous sommes chez une nation vieille déjà, où le passé a laissé de lourdes dettes à payer, d'immenses besoins à satisfaire, si nous sommes au contraire dans ce Nouveau-Monde où tous les horizons sont illimités, où tous les produits sont une source de profits indéfinis, où la culture se fait sur d'immenses superficies et avec un outillage gigantesque et, où, en somme, l'esprit national répugne à l'invasion excessive d'un fonctionnarisme dont tant de ressorts pourraient être simplifiés pour le plus grand profit de tous. Si nous serrons de près la comparaison, n'y aura-t-il pas un régime spécial pour cette Angleterre, le pays des monopoles, des grosses fortunes foncières si bien assises, qui se désintéresse très allègrement des aspirations artistiques et des larges idées humanitaires, lorsqu'il n'y a pas de profit immédiat, et qui, à l'aide de son puissant commerce, de ses flottes sans rivales, a rendu le monde son tributaire et accumulé dans ses docks et dans ses caisses la richesse de tout l'univers?

L'impôt certainement peut frapper d'une tout autre manière qu'il ne frappera dans un pays où la féodalité n'est plus qu'un souvenir, où la richesse acquise procède partout de l'économie, du travail, de l'application des procédés scientifiques et où espérons-le, grâce à la multiplicité des associations syndicales nous verrons diminuer les profits parfois scandaleux d'inutiles intermédiaires et les coups de Bourse d'éhontés spéculateurs.

L'envoi du livre de M. Chailley, précieux au point de vue des données historiques et des statistiques qu'il a présentées, nous met à même d'approfondir une question qui allait être présentée au Parlement lors de sa séparation, celle de l'application en France de l'impôt sur le revenu pour remplacer les perceptions des contributions indirectes sur les boissons. Ce n'était pas, nous disait-on, un impôt de superposition, mais un impôt de remplacement.

Dans ce projet que soutenait récemment M. Peytral, ministre

des finances, c'était là une sorte de passeport de bienvenue pour la nouvelle taxe. — Mais avait-on bien la garantie que plus d'une taxe sur les boissons ne puisse réapparaître, que de grandes guerres, comme celles du Premier Empire, n'amèneraient plus de réédition de la célèbre loi de finances de 1816, et que le dernier mot était dit avec cette législation qui a fait de l'esprit de fraude une sorte de monnaie courante dans toutes les transactions ayant pour objet le commerce des liquides.

Le bon sens public ne devait donc pas s'arrêter à une simple précaution oratoire et l'on devait voir que rien n'est plus « ondoyant et divers » selon l'expression de Montaigne que ce qu'on appelle notre revenu. Est-ce que l'agriculture, le commerce n'ont point leurs crises? Est-ce qu'à certains moments on ne se contente point des plus modiques bénéfices? Est-ce qu'il n'est pas sage souvent de liquider avec une perte modique pour n'être pas astreint à liquider à tout prix? Est-ce que le taux de l'escompte et de l'intérêt ne subit pas d'incessantes fluctuations? Si par les impôts directs on frappe quand elle se révèle, la fortune immobilière, les titres et les créances, l'habitation, les apparenees extérieures du commerce, si c'est là une base acceptée pour les quatre contributions directes, pourquoi frapper encore d'un droit surérogatoire l'épargne, l'économie, le pécule amassé avec lequel on dotera ses enfants, on entreprendra des œuvres utiles, on créera peut-être des ressources et des établissements de bienfaisance ou d'utilité publique? N'est-ce point cet argent qui nous permet d'acquérir les meubles de prix, l'œuvre des artistes, les publications savantes, de coopérer de notre obole à ces mille Sociétés dont le but est absolument louable et qui ont créé dans notre pays cette élite intellectuelle dont nous devons être fiers?

Il est bon que le riche donne, il est mauvais qu'on lui prenne, et les politiciens les plus ardents n'ont pas hésité à condamner ici ce qu'on a quelques fois appelé la souveraineté du but, c'est-à-dire une souveraine injustice.

Puis qui aurait été juge du personnage à qui on attribuerait dans l'opinion publique vingt mille livres de rente et qui n'en aurait que dix mille ou moins encore. Qui connaît à fond les affaires du voisin, le haut et le bas dans les crises, le profit certain à tirer de telle ou telle opération aventureuse, les charges volontaires qu'il s'impose pour des parents ou des amis dans la gêne, les sacrifices énormes consentis quelquefois pour sauver l'honneur de l'un des siens. Est-on initié à tous les secrets d'une misère portant encore l'habit noir? On aurait compulsé notre correspondance, notre comptabilité, on pénétrerait le secret de nos affaires ou de

notre clientèle. Et pour cela le jury souverain serait le maire de la commune, un délégué de l'administration ou de la municipalité, et un contrôleur des contributions. Mais ils auraient plié sous le fardeau et s'il eût été accepté par le personnel des municipalités déjà chargé de tant de soins divers, ne l'aurait-il pas été souvent, à raison uniquement d'un instinct de curiosité malsaine ou dans une pensée de vengeance. Dans cette voie où se seraient arrêtées les inimitiés?

Si nous nous sommes livrés à toute cette discussion, c'est qu'il nous semble que le caractère français répugne à cette ingérence dans les affaires d'autrui, qu'il n'est pas bon d'exciter les délations privées, de donner satisfaction à l'esprit d'envie ou de dénigrement et qu'en somme la part est encore bien assez lourde pour les citoyens qui donnent gratuitement leur temps et leurs soins aux affaires d'utilité générale.

Nous pouvons estimer que le gros tribut que nous payons « au délire des conquérants », c'est-à-dire cet armement national qu'il a fallu transformer, cette armée à qui il a fallu donner de nouveaux cadres, n'entraineront plus d'aussi lourdes dépenses à l'avenir; que l'économie dans les services publics peut encore s'accroitre.

Il nous semblerait téméraire toutefois de ne pas reconnaitre que c'est surtout à la France qu'est dû l'immense accroissement de la fortune publique et tous les progrès réalisés dans le monde entier et dont l'Exposition prochaine nous montrera la magnifique synthèse.

Elle a su donner un généreux exemple dans l'ardeur de ses premiers adeptes à la science, dans leur dévouement inépuisable pour organiser le grand enseignement, étendre et accroitre nos bibliothèques et nos musées et pour assurer aux plus humbles et jusque dans les derniers villages cet enseignement primaire qui forme les puissantes assises de la civilisation française.

On ne reculera certes pas aujourd'hui; l'essentiel, bien que le monde soit encore livré... *disputationibus eorum*, c'est de marcher en avant, sans parti-pris d'égoïsme, mais avec des données certaines, des calculs d'exactitude absolue, et bien que M. Chailley nous ait conseillé de n'agir que par des taxations très modiques, bien qu'il nous ait donné des statistiques sur lesquelles il faut arrêter sa pensée, il estimera sans doute que nous ne sommes pas assez bien sauvegardés des contre-coups de la politique extérieure, voire même de dissensions d'une autre nature, pour faire aujourd'hui une expérience périlleuse et qui deviendrait probablement absolument inutile le jour où la paix publique serait pleinement assurée.

LES DONNÉS ET LES DONNÉES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Par M. Fr. Molard.

Les donnés et les données, dont il s'agit ici, ne sont point ces enfants qui, offerts par leurs parents à un monastère dès l'âge le plus tendre, y étaient élevés, et y prononçaient ensuite des vœux éternels. Un chapitre de la règle de Saint-Benoît entre, à leur égard, dans les plus grands détails. Et le Chronicon Valliscense fournit même une formule pour leur consécration. Les donnés, dont il est ici question, sont tout autres.

On appelle dans le Centre de la France *donnés* et *rendus*, dans le Midi et en Italie *commis* et *oblats* (*commessi et oblati*), des personnes qui se donnent ou sont données, sous certaines conditions, à des autels, à des églises ou à des monastères. L'acte d'oblation se passe soit directement, c'est-à-dire entre ceux qui se donnent et ceux qui acceptent, soit indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire des parents, des tuteurs, ou même du mari.

L'oblat apporte en général tout ou portion de ses biens à la maison où il doit entrer, pour subvenir aux frais de son entretien. Il fait un vœu général de continence, et un vœu spécial d'obéissance au supérieur, mais n'est pas, pour cela, lié très étroitement à la vie religieuse, dont il ne fait pas profession. La règle, d'ailleurs, ne le concerne point. Il obéit à des ordres particuliers et qui peuvent varier à chaque instant.

Se donner à un temple n'est point un acte d'origine absolument chrétienne. Les Devadassies de l'Inde, les dévoués de Bouddha, le nombreux personnel des deux sexes attaché dans l'antiquité aux sanctuaires d'Isis et au Sérapéum de Memphis, en sont l'indiscutable preuve. Mais, sans remonter aussi haut, nous pouvons rap-

peler que les archives de Pise contiennent de nombreuses chartes, où l'on voit des gens se donner, soit à la cathédrale, soit à des monastères. Nombre de personnes, en effet, désirant participer aux mérites acquis par ceux qui travaillaient pour la glorification de la Vierge, livraient, de leur vivant, tout ce qu'ils possédaient à l'œuvre du Dôme, avec l'approbation des anciens de la commune. Ils y étaient reçus, eux et leurs biens, avec un cérémonial spécial par le surintendant, portaient un habit monastique, et s'adonnaient à des pratiques religieuses, parmi lesquelles il faut comprendre les soins donnés à l'entretien de l'édifice, et aux menus détails du culte.

Il existait de même à Auxerre une confrérie placée sous le patronage de Saint-Etienne, ou peut-être de Saint-Alexandre ? et particulièrement destinée à la construction, l'achèvement et l'entretien de notre belle cathédrale. Elle avait pour chapelle privée celle qui est aujourd'hui consacrée à la Vierge. Malheureusement, ses archives ont péri, et à peine trouve-t-on sa trace dans les Gesta pontificaux.

Citons ici, pour les actes d'oblation, quelques exemples tirés des archives pisanes (1) : Aux ides de mars 1047, Goffredo Berlinzona, bourgeois de Pise, demeurant en la Kinzica, quartier marchand de la ville, donne, à son lit de mort, sa femme Tedalda avec une portion de ses biens au monastère des SS. Vito et Gorgonio. La *donnée* ratifie la volonté dernière de son mari, et promet chasteté, et pour le reste de ses jours, obéissance à l'abbé ou à son délégué.

En 1124, Guillaume, évêque de Nebbio, inconnu d'Ughelli, donne au même monastère son fils Baldino (*quem habuit in peccatis*), et comme il n'est pas assez fort pour supporter les austérités de la règle, il le dote de l'église de San Tommaso de Canari, dont le revenu sera employé à adoucir son sort.

En 1383, Rustichella, fille de feu Vivolo, d'Aleria, en Corse, demeurant à Pise, se fait oblate de l'œuvre de sainte Marie majeure, à laquelle elle offre tous ses biens dans les mains de Don Banduccio di Bonconte, surintendant de ladite œuvre, lui promettant obéissance et chasteté pour le reste de ses jours. Quelquefois, la donation se fait à un hôpital. En 1303, Alberto, dit Sardo, fils de feu Martino di Ugliastrella, de l'île de Corse, offre et donne sa personne et tous ses biens, à l'hôpital de la Miséricorde

(1) Ce document est conservé à la Chartreuse de Pise. Mais comme il n'y avait, lors de mon séjour, ni classement, ni inventaire, il m'est impossible de donner une autre indication.



de Pise, entre les mains de frère Henri, recteur dudit hôpital qui accepte avec l'autorisation de ses confrères.

Parfois, on se donnait soi et sa postérité, présente ou à venir, et les femmes, quand elles étaient de naissance noble ou libre, n'abandonnaient que le *mundium*, ou garde noble sur leurs personnes. C'est dans les chartes d'Heda, le cas de Bertha qui, vers le milieu du XII[e] siècle, vient s'offrir à l'autel de saint Martin dans le monastère nouveau d'Utrecht. Elle avoue le saint pour son défenseur ou *mundualdi*, mais déclare ne pas vouloir pour cela tomber en servitude, ni renoncer à son privilège d'*ingénuité*.

En signe d'hommage, elle et sa postérité paieront à toujours mais un cens annuel de deux deniers. Et pour avoir le droit de se marier, elle donnera une somme déterminée. C'est pour la *licentia nubendi*, c'est le droit de marquette que les filles nobles de Galles et d'Ecosse versaient à leurs souverains, afin d'en obtenir le droit d'entrer en ménage.

Les archives de l'Yonne contiennent, elles aussi, un grand nombre de chartes d'oblation. Parmi les plus intéressantes, il faut indiquer celles des *rendus*, c'est-à-dire de ceux qui allaient à la maladrerie de Saint-Florentin ou en d'autres pour soigner volontairement les lépreux. L'engagement n'était point éternel; chaque *rendu* apportait une dot pour le pain, la huche et le vivre de ladite maladrerie. A sa sortie, le *rendu* en laissait une certaine partie comme prix de son entretien. Et, parfois, ses anciens confrères lui donnaient à bail perpétuel une des propriétés de la maison. C'est le cas de Guillaume Despineux en 1321. D'autre part, le roi disposait de places gratuites, et Guillaume de Vaucharcis en profite en 1320 (1).

Quant aux chartes d'oblation ordinaires, la première en date est de 1252, et constate simplement la donation que fait au monastère de Pontigny de sa personne et de ses biens, le nommé Pierre Lebarbier. Vient ensuite une autre charte, tirée du fonds de Saint-Julien, par laquelle Guillemot Fornier et sa femme Agnès, demeurant à Charentenay, considérant qu'ils sont « viel, debrisié et encien », se donnent à cette abbaye, eux et tous leurs biens, meubles et immeubles, dont est faite énumération, sans préjudice d'une somme de cent francs d'or, versée en numéraire. Moyennant quoi, les religieuses dudit Saint-Julien, s'engageaient à fournir chaque

(1) M. Quantin dans son Recueil de pièces du XIII[e] siècle publie, à la page 24, une charte de juin 1205, où André d'Ervy et ses trois frères font don à la maison du Popelin de la dîme d'Ervy, et de la moitié d'un pré au dit lieu, pour la pension de leur mère qui y a été reçue converse.



année auxdits mariés 40 bichets de froment à la mesure de Charentenay, par jour deux pintes de vin pur et sans eau, bon et convenable, à ladite mesure, et chaque dimanche cinq chopines. Ces braves gens aimaient sans doute à célébrer à leur manière le jour du Seigneur. En outre, les religieuses de Saint-Julien seront tenues de leur donner chaque année un porc salé, dix mesures de bûches, rendues chez eux, un bichet de pois, un bichet de fèves, un demi-boisseau de sel, et enfin, de leur délivrer la pitance commune à toutes les religieuses. De plus, elles promettent de leur procurer une demeure convenable, soit dans l'intérieur de leur cloître, soit dans leur maison d'Auxerre, et de les associer à leurs bonnes œuvres, tant spirituelles que temporelles. Les époux Fornier choisissent leur sépulture en l'église de Saint-Julien, et se réservent la faculté de disposer par testament de la moitié de leur avoir. Ceci se passait en 1382.

En 1385, Gilette, veuve de Thévenin Gallois, se donne, elle et tous ses biens, au prieuré de Charnes, sous condition que le prieur Guillaume de Fayes lui administrera toutes les nécessités de la vie, et priera et fera prier pour elle après sa mort. Et sa vie durant, ledit Guillaume ne pourra ni ascenser, ni aliéner, ou engager en aucune façon, l'avoir qu'elle lui confie. Au cas où ledit Guillaume viendrait à mourir avant elle, ou à quitter le prieuré, il lui sera loisible de reprendre ses biens et sa liberté.

En 1412, Jeanne Le Moynat, demeurant à Prégilbert, femme séparée, quant aux biens, de son mari, se livre, elle et tout ce qu'elle possède au monastère de Crisenon, sous condition d'y être logée, nourrie et entretenue, tant en santé qu'en maladie. Elle stipule qu'il lui sera donné par jour une chopine de vin, une chambre bonne et honnête, suivant son état, avec un lit garni, six draps, deux nappes, six écuelles et une pinte d'étain. En outre, moyennant rente annuelle et perpétuelle de 15 sous, elle aura droit à un anniversaire avec vigiles en l'église de Crisenon. Vers 1426, Geoffroi Godin, de Dige, « *franche personne, si comme, il* « *disoit, considérans et regardans, si comme il disoit, la tres grant* « *et ferme dévocion lamour et la grant affeccion que de longtems* « *il avoit eu et encore a en la maison et hospital de Pontaubert de* « *lordre de Saint-Jean de Jérusalem* », se fait lui et ses enfants serfs dudit hôpital, « *de la condicion et servitute, et en la manière* « *et forme de ceulx de la terre du Meix, sous condicion de partici-* « *per aux prieres, messes, oroisons et bienfaiz qui de jour en jour* « *ont esté faiz ou dict hospital* ».

En 1451, un nommé André Louat, qui paraît avoir fait de mauvaises affaires, s'offre également à l'abbaye de Reigny avec sa

femme Alix, et leurs trois enfants, Girard, Georges et Chrétien. Ils abandonnent partie de leurs biens et se soumettent entièrement à l'obédience de l'abbé, qui, de son côté, s'engage à acquitter leurs dettes jusqu'à concurrence de 50 livres.

Un des plus curieux traités d'admission qui soit aux archives de l'Yonne, est bien sans contredit celui du sieur Christophe Maulverny, bourgeois de Paris, ci-devant greffier de l'élection de Nemours. A ce moment, c'est-à-dire en 1665, l'abbaye de Pontigny était engouffrée dans des dettes et des difficultés de toute sorte. Aussi, l'arrivée au couvent d'un vieux légiste retors, avec cinq mille livres tournois bien liquides, fut-elle accueillie à merveille. On lui fait donc des conditions extraordinaires : 1° Il sera nourri, logé, chauffé et entretenu, lui et son valet, sa vie durant. Et s'il l'a pour agréable, l'abbé l'hébergera à sa table ; 2° Cependant, le sieur Maulverny paiera tous les frais de médecin et d'apothicaire ; 3° Le logement qu'on lui attribuera sera composé de deux chambres, un cabinet et de quelques salles, ou galeries, qu'il réparera, meublera et embellira à ses frais ; 4° Il apportera tout le linge nécessaire pour lui et son valet ; 5° L'abbaye lui fournira tous les matériaux nécessaires pour l'embellissement de son logis ; 6° Le sieur Maulverny se réserve le droit de chasse sur toutes les propriétés de l'abbaye ; 7° Les moines l'emploieront dans leurs procès et dans leurs affaires ; 8° A son décès, ils feront célébrer pour lui un service solennel. En plus, ils institueront pour lui un annuel qui sera mis sur un tableau à la sacristie. On y lira l'inscription suivante : « Vous estes priés de vous souvenir de « recommander à Dieu, au Saint-Sacrifice de la messe, l'âme du « pauvre Maulverny ».

Le pauvre Maulverny, qui semble avoir été très méfiant de sa nature, exige que l'on paie en sa présence les dettes dont il est fait énumération, et prétend jouir du revenu des terres qu'il aura ainsi dégagées. Il stipule d'ailleurs qu'il sera libre de se retirer si l'air ne lui convient pas. En ce cas, l'abbé sera tenu de lui servir une rente viagère de 350 livres, pour le capital de 5,000 qu'il abandonnera à l'abbaye. Maulverny, cependant, ne partit point et, plus tard, on le voit apparaitre, estant en justice pour sa communauté, dans les procédures dirigées contre les descendants des huit fermiers primitifs de la métairie de Champtrouvé, dont le bail était expiré, et dont il s'agissait d'obtenir le déguerpissement. Ce domaine ne rendant plus que 370 livres, Philippe Maulverny, frère associé de l'abbaye, est chargé de le faire réunir de nouveau

au temporel du couvent, il obtient à cet effet procuration spéciale. (1666-1669. V. H. 1481). (1).

Parfois, l'admission était une pure œuvre de charité envers des vieillards infirmes et délaissés, ou exploités par des parents avides. Tel est le cas de Pierre Renard, que l'abbé de Pontigny retire en son monastère vers 1729. Ce malheureux, vieux célibataire, âgé de soixante ans, et malade, avait d'abord été reçu en l'abbaye. Mais il en était sorti à la sollicitation de quelques parents qui lui avaient offert l'hospitalité. Une fois chez eux, il n'avait pas tardé à être en butte à toute espèce de manœuvres, dont la fin dernière était de l'amener à leur faire donation entre vifs de tout son bien. N'ayant pu y réussir, ils le chassèrent, et le malheureux n'ayant plus ni feu ni lieu, fut trop heureux de retourner au monastère qui l'admet comme *donné*, moyennant l'abandon d'une partie de ses biens qui se trouvait sur le finage de Pontigny.

Vers la fin du XVIIe siècle, ou le commencement du XVIIIe siècle, le contrat d'oblation change quelque peu de nature. On devient pensionnaire ou associé perpétuel. Cela a lieu surtout pour les femmes, qui veulent se retirer du monde, après des chagrins ou des revers de fortune. Quant aux hommes, ils abandonnent ce mode de la vie religieuse et prononcent d'ordinaire leurs vœux. Nous avons aux archives de l'Yonne de nombreux documents de ce genre dont nous publions quelques-uns, soit en entier, soit par analyses. D'aucuns sont d'une complication inouïe, et semblent provenir de têtes tant soit peu dérangées. Il en est bien ainsi de la veuve de Jean Marcelat, en son vivant avocat du Roi au bailliage de Sens. La dame Marcelat entre aux Annonciades ou Filles bleues de cette ville sous les conditions suivantes : 1° Ladite dame étant de faible complexion, elle ne sera point astreinte à la règle et pourra, néanmoins, participer à tous les exercices spirituels, pénétrer dans le chœur de l'église conventuelle, dans le cloître et autres retraites particulières ; 2° elle sera logée, vêtue, nourrie et

(1) Procès intenté par Philippe Mauverny, agissant au nom de l'abbaye, contre la veuve Chotté, fermière de Champtrouvé, qui, en fin de bail, élève des prétentions sur la récolte prochaine (1677). — Cinquante actes de désistements et de déguerpissements consentis en faveur de l'abbaye de Pontigny par les tenanciers de Champtrouvé (1666-1670). — Acquiescement par divers laboureurs de Venizy à une sentence du présidial d'Auxerre, ordonnant que le bail conclu entre MM. Ythier et Maulverny soit exécuté selon sa forme et teneur (1677). — Journal des recettes et dépenses avec notes explicatives, de Champtrouvé, concernant Bouché et Fouchères, tenu par le sieur de Maulverny, frère associé de l'abbaye (1669-1683. Cahier folioté de 32 feuillets). H. 1481.



chauffée aux frais de la Communauté, et elle aura avec elle, tant de jour que de nuit, une sœur converse pour la soulager dans ses besoins et nécessités; 3° en cas de maladie, le nombre des sœurs converses sera porté à deux, et leur salaire restera à la charge des Annonciades; 4° on entretiendra un feu, tant de jour que de nuit, dans sa chambre, et aux croisées de ladite chambre, il sera mis doubles chassis ou panneaux de vitre avec des écrans ou paravents de toile aux portes; 5° les religieuses paieront les frais de médecin et d'apothicaire; 6° lorsque la dame Marcelat ne pourra assister au service ordinaire du couvent, il lui en sera célébré un particulier pour elle, qui sera continué durant un an entier après sa mort. Les biens de cette associée ou oblate devaient être considérables, pour que les Annonciades de Sens aient cru devoir accepter des conditions aussi dures.

Il nous semble résulter de tout ceci que l'état de *donné* ou d'*oblat* constituait une sorte de transition, d'intermédiaire entre la vie mondaine et la vie religieuse. Les oblats promettaient chasteté et obéissance, mais ne prononçaient point les grands vœux. Ils conservaient la possession d'une partie de leurs biens et pouvaient tester. Enfin, ils n'étaient point engagés irrévocablement et il leur restaient une porte de sortie par laquelle il leur était permis de rentrer dans le monde, si cette première initiation à la vie religieuse ne leur avait point convenu (1).

I.

Ego Bertha cum sim nobilis et ingenua, humilio et dono caput meum liberum ad altare Sancti Martini in novo monasterio de Utrecht, eo tenore, lege et conditione, ut ego et omnis parentela ex me profutura persolvamus singulis annis pro censu, II denarios, sponte nostra... Mondiburdem vero et defensorem, alibi, non requiramus, nisi ad supradicti sancti, ad defendendum, scilicet, non ad inclinandum, ut ab omni servitio permaneamus liberi atque illæsi, stabili lege, iterum ne omni modo sine respectu videatur sancta Dei ecclesia, pro licentia nubendi, infra, sive extra, concedere potestatem, dentur sex denarii. XIIe siècle. (Chart. ap. Hedam p. 118).

II.

Charte par laquelle les religieux de Fontenay reçoivent d'Etienne et de Pierre de Saint-Brisson leur mère en aumône, (in elemosinam), moyennant

(1) Dans un état des revenus et charges de l'abbaye de Reigny, du commencement du XVIe siècle, présenté par l'abbé à l'évêque d'Auxerre afin d'être exempté de la dîme levée sur le clergé pour la défense de la foi contre les Tures, il est dit que les religieux sont au nombre de 33, y compris les donnés. — (H. 1569.)

Voir surtout p. 336, n° XVII, le traité d'admission des frères Morillon.



cession de tout ce qu'ils possèdent sur le territoire de Montchaume et une dîme sur celui des Quintes. XIIe siècle. (H. 2030.)

III.

Don fait de sa personne et de ses biens, par Pierre Le Barbier, à l'abbaye de Pontigny. (1252, mars. H. 1400).

Omnibus præsentes litteras inspecturis, Hugo decanus tornodori, salutem in domino. Noveritis quod in nostra præsentia constitutus, Petrus, dictus Barberius, dedit se et sua, tum mobilia quam immobilia, ubi cumque poterunt inveniri, Deo et Beatæ Mariæ Pontigniaci, promittens per fidem suam corporaliter præstitam, quod contra dictam donationem, per se vel per alium, non veniet in futurum, et quod in dictis rebus, nihil de cetero reclamabit, nec faciet reclamari. In cujus rei testimonium, præsentibus litteris ad petitionem predicti Petri, sigillum nostrum duximus apponendum. Actum anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo, mense martio.

IV.

Donation par Eudes, dit le Meignen, et Agnès, sa femme, aux frères et aux rendus de la maladrerie de Saint-Florentin, d'une pièce de terre située aux Graviers-des-Isles, en considération de ce qu'ils ont reçu à titre de rendu leur fils Nicolas, et pour son entretien. (1294. Hospice de Saint-Florentin).

A tous ces qui ces lettres verront Bauduins de Loom Baillis de Troyes, salut. Saichent tuit que pardevant Jehannet Le Lombart et Thomas de Leigni, jurez et establiz à ce feire en la chastelerie de Saint-Florentin et es apartenances, de par nostre seigneur le Roy, vinrent en propres persones Heudes diz li Meignens et Agnes sa fame, et requenurent de lor bones volontez, seinz force, que par les biens-fez, les cortésies et les suffraiges que li frere et li Randu et maistres Nicholes de Torneurre, garde de la maladerie de Saint-Florentin, avec les diz freres et Randuz, on fet audit Heude et à sa fame, et espéciaumant de ce que il ont receu à frere et à Randu de ladite maison, Nicholas fil dou dit Heude et de Agnes, por son lit, por sa huche et por sa pitance aus freres de ladite maisson, que li diz Nicholas lor devoit, si com il est usse et acoustume de fere ça en arriers, à ices freres et Randuz donent otroyent et quitent à tous jors mays, por ceste causse, une lor piece de terre assise es graviers des Illes desus Brunchefol, tenant de une part aus terres Guillot de Hervi, à un pou de Sauci assis desous autrevoie de lez les prez de feue Clim, tuichant aus prez aus malades qui furent au devant dit Odin et sa fame ; lequel don li diz Odins et sa fame ont promis et sont tenu en bone foy et par leans promesse, et sus obligacion de tous lor biens et des biens de lor hors, meubles et non meubles, presenz et avenir, à tenir, garder, sauver et garentir ledit don à tous jors mays, et paier couz et domaiches se illi estoient ne avenoient par le deffaut de ses covenances, des quiex couz et domaiches li porveeres de ladite maisson seroit creus par son simple seremant, seinz autre preuve ; et s'en sont mis



quant a ce, en nostre juridicion et de nos successeurs baillis de Troyes, en tele menière que nous ou nostre successeur les puissiens et deviens contreindre et comander a contreindre par la prisse et par la vandue de touz lor biens, et faire vandre et despendre tant que la vandue poist acomplir ces covenances et se don, et ne se joirroient de chose que il eussent piques, a tant que il eussent loe, gree quite et garantie (la vandue) fete pour ce acomplir, et en feroient joir come de chosse queneue et ajugiée : et ont renoncié en ce fet à toutes aides de droit de canon et de loy, à toutes indulgences donées et à doner, à ce que il puisse dire que il deceu en rienz, à tous baraz et autres raissons, qui en ce fet lor pourroient aidier et nuire aux diz freres et à lor successeurs. En tesmoin de laquele chosse par le raport des dix jurez, à la requeste doudit Odin et de sa fame, nous avons seelees ces lettres dou scel de la Baillie de Troyes sauf le dreit nostre seigneur le Roy. Ce fut fet l'an de grace 1293, la semaine de Nostre Dame de Marz (1294).

V.

Installation d'un frère en la léproserie de Saint-Florentin, nommé Guillaume de Vaucharcis, par le bailli de Troyes, Gilles de Soubtour, maire de Saint-Florentin, et les échevins de cette ville, en vertu de lettres royales, qui disposent en sa faveur d'une place à la nomination du Roi en cette léproserie. (1320, 15 août. Hospice de Saint-Florentin).

A touz celz qui verront et orront ces presentes lettres, Symons de Montigni Bailliz de Troyes et de Miaux, salut. Saichent tuit que nous avons veues les lettres nostre seigneur le Roy contenant ceste forme : « Philippus, (V. dictus Longus), Dei gratia Francorum et Navarræ rex, « dilectis nostris rectoribus ac fratribus et sororibus domus Leprosariæ « Sancti-Florentini, et omnibus aliis ad quos pertinuerit, salutem et dilec- « tionem. Cum nos locum nobis hac vice in eadem Domo jure nostro « regio debitum, dilecto Guillelmo de Valcharcis, latori præsentium, « pietatis intuitu, contulerimus, mandamus vobis quatenus dictum Guil- « lelmum recipiatis in dictæ Domus, Socium et in fratrem, eidem tanquam « uni ex dictæ domus fratribus, facientes vice nostra ministrari : Datum « Parisius, die XXI Julii anno domini 1320 ». Par la vertu desqueles lettres, nous Symons Bailliz dessus diz, pour le Roy nostre seigneur et en tant comme il li touche, sommes ale avant par la teneur des dites lettres, et avons appelle avec nous Gile de Soubtour, maire de la commune de Saint-Florentin, Jehan Illeux, Jaque le Tonelier, Guillaume Le Pelletier, Jaque Chevalier, Jaque Garnier, Jaque de Ligni, Martin Le Pelletier, Robin le Melle, Symon Maugier, Thiébaut, Paupin, Jean L'Userier et Colas Guillot, tous eschevins de Saint-Florentin, monseigneur Thiebaut, curé de Cheu, maistre et Gouverneur de ladite maladerie de Saint-Florentin, monseigneur Guillaume Le Lombart et monseigneur Estiene, prestres et freres de la dite maladerie, ensemble les autres freres et suers de la dite maladerie auquelx nous avons demandé se il voloient riens opposer au contraire et se li diz Guillaume estoit suffisanz à ce ; li quel ne le contredirent en riens : li quel maires et eschevins des-

sus diz nous ont monstrées unes lettres de sentence de la saisine de la dite maladerie, salve la propriété, scellée don scel le Roy nostre seigneur, le Roy Philippe qui mors est, cui Dieux absoille, qui parle que au Roy nostre seigneur, au maieur et aux eschevins de Saint-Florentin, conjointement et par non devis, appartient le gouvernement de la dite maladerie et l'institution et destitution de metre et de oster le maistre et Gouverneur, et de metre en la dite maladerie freres et suers : pourquoi nous Bailliz desous diz, pour le Roy nostre seigneur, en tant comme il li touche pour son droit, de la volenté et de l'assentement des diz maieurs et eschevins, doudit maistre et Gouverneur, des diz freres et suers conjointement et d'une volente, avons recehu le dit Guillaume à frere de la dite maladerie, et mis, par la vertu des lettres, comme frere en la dite maladerie, en administrent au dit Guillaume de Valcharcis, en la dite maladerie, tout ce qui a frere et compaignon appartient, et pris le serment dou dit Guillaume, que bien et leaument gardera le droit de la dite maison, le droit le Roy et le droit de la commune de Saint-Florentin, sauf et réserve au dit maieur et eschevins leur privileges empetrez et donnez devant ces lettres. Et ce nous certifions à touz celz à cui il appartient : et pour ce que ce soit ferme chose et estable, nous avons requis à Jehan Le Veier garde dou scel de la prevosté de Saint-Florentin, que il meist le scel de la dite prevoste en ces lettres avec le nostre, et à Gile de Soubtour maieur de la dite commune, que il meist le suen de quoi il vise au fait de la dite mairie : liquel les y ont mis, si comme il appert. En tesmoing de laquele chose nous Symons de Montigni, Bailliz dessus diz, avons mis dans ces presentes lettres nostre scel douquel nous usons esdites Baillies. Donne l'an de grace 1320, le jour de l'Assomption nostre Dame ; mi aoust.

N.-B. — Voir page 104 (1) l'arrêt du Parlement invoqué par les maire et échevins. Les lettres d'institution ne pouvant guères se donner conjointement entre le Roy et les maire et échevins de Saint-Florentin, le Roy nommoit, et les sujets se présentoient ensuite à la ville, qui, de son côté, les instituoit : on verra dans la suite, qu'elle s'est opposée à l'exercice des fonctions des maistres qui n'avoient pas pris d'elle leurs pouvoirs. Il paroit qu'il y avoit des sœurs en la maladerie, de toute ancienneté : il en est fait mention expresse, page 10 (ibid.), dans une charte de 1247, etc. Peut-être même la mère de Philippe d'Arrablay s'étoit elle rendue en qualité de sœur à la maladrerie (voir page 5, ibid) avant 1207, et non pas comme attaquée de la lèpre.

VI

Acte par lequel le maître et les frères de la léproserie de Saint-Florentin donnent à bail perpétuel à Guillaume Despineux, qui quitte sans retour leur maison où il a longtemps vécu, une pièce de terre située au gué de Moustiersleux, pour la rente annuelle de 4 sous tournois. Moyennant quoi

(1) Cette note est de D. Depaquy. — Cartulaire de l'hôpital de Saint-Florentin.



les parties se déclarant complètement quittes et libres de tout engagement l'une envers l'autre (1321, 15 novembre) (1).

A touz ceux qui ces presentes lettres verront et orront Jehans Li Voyers garde dou scel de la prevosté de Saint-Florentin, salut. Saichent tuit que pardevant Jehans Ylleux et Jehan Desportes, clerc jurez et establiz a ce faire a Saint-Florentin et es apartenances de par nostre seigneur le Roy, vindrent en propres persones especialment pour ceste chose, messire Guillaumes li Lombarz, prestres, maistres de la maladrerie de Saint-Florentin, messires Estienes de Chichery, Prestres curez de la dite maison, sires Guillaumes de Vaucharcyes, Jehans Boussarz, Jeubers de Cheu, Garniers li Faterins, Perrins d'Ylles, Colas li Meignens, Colinet filz, Bertholomaut, Jehans li Duz, Jehans de Regni, Colas li Faterins, Martin de Baigniaux, Jehans Saudiris, tuit frere de la dite maison, d'une part, et Guillaume Despineux freres de la dite maison, d'autre part, et recognurent chascun en droit soy, c'est a savoir li diz Guillaume Despineux de sa pure volante, sanz force et sanz contrainte nulle, que come il ait heu longuemant le pain, le vivre et la fraternite de la dite maison et conversé par long temps avec les diz freres, il, pour son proufist evident et apparent a lui, si come il disoit, quite et a quite desja à touz jours mais, sanz rapel, la dite fraternite, pain et vivre de la dite maison, le maistre et les freres de la dite maison qui pour le temps sunt et seront, et li dit maistres et freres baillent et ont baillie au dit Guillaume Despineux, pour les choses dessus dites et en recompensation des choses dessus dites, à ferme et a moison, une piece de terre qui est de la dite maison, si come elle se comporte, seanz vers le gue de Moustiersleux, laquelle fut doudit Guillaume, a tenir dou dit Guillaume Despineux tant que il vivra tant seulement, parmi la somme de quatre sols tournois, paiens chascun an de pension a la dite maison le jour de la feste Saint Remy, et après le déceit dou dit Guillaume, la dite terre revenra arriers a la dite maison comme devant et comme propres heritages de la dite maison, et paieront chascun an le cens de la dite terre, li dit maistres et freres, aux maieurs et aux eschevins de Saint-Florentin le jour do saint Remy, comme de leur propre heritage ; et se il avenoit par aucune avanture que l'on empeschast la dite terre ou l'ambleure d'icelle pour cause de la dite maison, li dit maistres et freres la déliverroient pour le feit de la dite maison. Item li dit maistres et frere recognurent que comme li diz Guillaume soit obligez avec les diz maistres et freres envers monseigneur Thiebaut curé de Cheu pour le proufist de la dite maison en une grant somme d'argent et en pluseurs scellez, il en promettent et ont promis a garantir le dit Guillaume

(1) Cette charte est instructive relativement à l'ancien gouvernement de la Maladrerie : les frères ne faisoient point de vœux perpétuels; ils promettoient l'obéissance au maître et vivoient en commun; mais ils avoient la liberté de se retirer quand il leur plaisoit et alors ils étoient dégagés de toute obligation spirituelle et temporelle. Guillaume Despineux avoit donné en entrant à la maladrerie, selon l'usage, la terre qu'on lui cède à bail viager, par cette charte. — (Cartulaire de l'hôpital de Saint-Florentin, par Depaquy.)



Despineux et randre et paier touz coulz et domaiges que li diz Guillaumes Despineux auroit, ou encourroit, pour deffaut de la dite garantie non portée. Et parmi les convenances dessus dites les dites parties quitent et ont quite l'une et l'autre de toutes choses, pain, vivre, fraternité, obeissance, sairemanz, et de toutes autres actions que l'une partie pouist demander à l'autre de tout le temps trespasse jusques au jour de la confection de ces lettres; et hont promis les dites parties en bone foy et par loyale promesse que il, contre les convenances dessus dites, ne venront ne venir ne feront ou temps avenir, ançois les tenront et garderont fermement l'une partie envers l'autre, et randront et paieront l'une partie à l'autre touz coulz et domages que il aurroient et encorroient pour le deffaut des convenances dessus dites non tenues, des quiex li portierres de ces lettres seroit crehuz par son simple sairemant sanz autre preuve faire; et en ont oblige les dites parties, c'est asavoir li dit maistres et frère touz les biens de la dite maison, et li diz Guillaumes Despineux touz ses biens et les biens de ses hoirs, meubles et non meubles, presens et avenir et soubmis à la juridicion du Roy nostre seigneur et de sa gent, par les quex il veulent estre contraint par la prise et par la vandue de leurs biens pour acomplir les convenances dessus dites; renonçant en ce fait les dites parties à toutes excepcions de decepcion, de fraude et de barat, à tout aide de droit de canon et de loy, au privilège de la croix prise et à panre, à toutes indulgences donées et à doner, et à toutes autres choses qui en ce fait pourroient estre dites et opposées contre ces présentes lettres et especialment au droit disant general renunciacion non valoir. En tesmoing de laquelle chose, par le rapport des dits jurez, à la requeste des dits maistres et freres et doudit Guillaume Despineux, Nous Jehans li Voyers dessus diz avons scelle ces lettres dou scel de la dite prevoste de Saint-Florentin, avec les saignez des diz jurez, sauf tous droiz. Ce fu fait present monseigneur Thiebaut cure de Cheu, Jaquaut le Tonnelier, Gilaut de Soubtour, Jehan Copin, Jehan Perrote, Guillaume le Tondeur, Pierre Dougueit, Jaquin Bataille et Thiebaut Paupin, le lundi après la Saint-Martin d'iver, l'an 1321 (13 novembre).

VII.

Donation par Pierre li Peschierres, qui entre comme donné à la maladrerie de Saint-Florentin, d'une maison avec pourpris située à Auxerre, pour le prix de son entretien. (1322, 17 avril. Hospice de Saint-Florentin).

A touz ceux qui ces presentes lettres verront et orront, Jehans Li Voyers garde douscel de la prevosté de Saint-Florentin, salut. Saichent tuit que pardevant Jehan Ylleux et Jehan Des Portes, clerc, jurez et establiz à ce faire à Saint-Florentin et es apartenances de par nostre seigneur le Roy, vindrent en propres personnes especialment pour ceste chose, messires Guillaume li Lombarz prestres, maistres de la maladerie de Saint-Florentin, messires Estienes de Chichery, prestres, Guillaume de Valcharcis, Perrinş Dylles clerz, et Crestiene la Voiere, tuit frere et suer de la dite maladerie d'une part, et Pierre li Peschierres de Saint-Floren-



tin, clerz d'autre part, et recognurent chascuns en droit soy, de leurs bones volentes, sanz force et sanz contrainte nulle, c'est à savoir li dit Pierres li Peschierres que pour les biens faiz et les courtoisies que li dit maistres et frere de la dite maladerie hont faites au dit Pierre espécialment pour le pain, le vivre et la fraternité de la dite maladerie que li dit maistres et freres hont donne et otroie audit Pierre tant comme il vivra en la dite maison, il donne et a donne, quite et otroie à touz jourz mais, sanz rappel, à la dite maison de la maladerie de Saint-Florentin, une sene maison assise a Auceurre, ensamble le pourpris tenent à la fille feu Jehan Trinchon d'une part et à Humbaut le Boursier d'autre part; item ung arpent de vigne assis au finage de Charmoy; item demi arpent de vigne assis en ce dit finage, ensamble le Sauciz; item demi arpent de vigne et sauciz assis au Ponciaul, tenant aux enfans feu Milet Baudoyn, item ou codroy demi arpent de vigne tenant d'une part à Perrin fils feu Mahuet, item demi arpent de vigne en Brichemaalon; ensemble touz ses autres biens quelque il soient, que il ha et puet avoir, en quelque leu que ce soit, soient meuble ou héritage; et s'en desveti li diz Pierres et en revesti les diz maistre et freres par la tradicion de ces presentes lettres. Et li dit maistres et frère de la dite maladerie donnent et ont donne et otroie pour la cause dessus dite et en récompensacion des choses dessus dites, au dit Pierre, tant comme il vivra, le pain, le vivre et la fraternité de la dite maison de la maladerie, de l'assentement de Jean Illeux maire de la commune de Saint-Florentin, pour lui et pour la dite commune, et de Jehan Lardenois leutenant dou prévost de Saint-Florentin, qui à ce s'assentissent, et hont promis les dites parties, chascunne partie en droit soy en bonne foy et par loiaul promesse, c'est à savoir li dit maistres et frere sus l'obligacion de tous ses biens et des biens de ses hoirs, meubles et non meubles presenz et advenir, en quelque leu que il soient, que il contre les choses dessus dites ne venront ne venir ne feront par aux ne par autre, ou temps advenir, ainçois les tenront et garderont fermement l'une partie envers l'autre, sans corrumpre, sus poine de randre et restituer touz coulz et domages qui y seroient ou avenroient par deffaut des convenances dessus dites non tenues et non gardées; desquelx li porterres de ces lettres seroit crehuz par son simple sairement, sanz autre preuve faire; soubmettant, quant à ce, les dites parties, c'est a savoir, li dit maistres et frère tous les biens de la dite maison, et li diz Pierres touz ses biens, a la juridicion dou Roy nostre seigneur et de sa gent, par lesquelx il veulent estre contraint par prise et vendue de biens, a acomplir et enteriner les convenances dessus dites: renuncenz, en ce fait, expressement les dites parties à toutes excepcions de décepcion, de fraude et de barat, à toutes cavillacions, à tout aide de droit, de fait, de loy et de canon, à tous privilèges de la croix prise et à panre, à toutes indulgences et grâces donnees et a donner tant dou pape comme dou Roy ou d'autre prince, au droit disent général renunciacion non valoir, et à toutes autres choses qui contre ces lettres pourroient estre dites ou opposées. Ou tesmoing de laquelle chose, par le rapport des diz jurez, à la requeste des dites parties, nous Jehans li Voyers dessus diz, avons scellees ces

lettres dou scel de la dite prevoste de Saint-Florentin, avec les saignez des diz jurez, sauf tout droit. Ce fut fait present monseigneur Jehan Lamb[e] d'Ervy, prestre, monseigneur hugues Chappelain, dou pont de Naiselles, henry Cueus de Roy, Nicolas de Vaucharcyes et Thevenin le Selier de Maraye, le samedi apres Pasques commencent, l'an de grace 1322 (17 avril).

N.-B. — Le Prévôt de Saint-Florentin ou son Lieutenant, étaient aussi présens aux actes de la maladerie, pour y représenter le Roy ou le seigneur. Voir la note précédente et la charte page 114 (1) du 1er février 1321.

VIII.

Traité d'admission de Guillemot Fornier et sa femme Agnès à l'abbaye de Saint-Julien. Lesdits époux versent cent francs d'or à l'abbaye et lui abandonnent la moitié de leurs biens. Moyennant quoi, les religieuses de Saint-Julien devront leur fournir une demeure dans leur cloître, ou leur maison d'Auxerre, et leur livrer chaque jour la pitance due aux religieuses. Elles devront leur donner chaque année un bon *lart salé*, 40 bichets de blé froment, deux chopines de vin par jour, et le dimanche cinq chopines, dix mesures de bûches, un bichet de pois, un de fèves, et demi-breneau de sel. Ils choisissent leur sépulture dans l'église de Saint-Julien et participeront à toutes les bonnes œuvres de l'abbaye. (1382, 3 décembre. — H. 1669).

A tous ceux qui verront ces presentes lettres Jehan Mauldmit et Jehan Dorgelet gardes du scel de la prevoste dAucerre, salut. Saichent tuit que en la presence Jehan Quoquart clerc tabellion commun jure dou roy nostre sire en la court de la dite prevoste, pour ce especiallment establies en leur propres personnes, religieuses dames et honeste madame Jehanne de Treignel, abbesse de l'église et monasteire de nostre dame les Saint Julien dAucerre, et touz li couvens dou dit lieu, pour ce assemble ensemble, en leur dit monasteire, au lieu ou elles ont acoustume a tenir leur chapistre a lore et en la maniere acoustumee, chapistrans et tenanz chapistre sonne a son de cloiche, pour elles, a cause de leur dite eglise d'une part : Et Guillemot Fornier et Agnes sa femme demorans à Charentenay, la dite Agnes de lauttorite, gre, volente, licence et assentement dou dit Guillemot son mari, a elle sur ce donne, et par elle prise, et agreablement receue pour eulx, d'autre part, disans et affirmens les dites parties par devant le dit jure, et mesmement les diz mariez considerans attandens et regardens les grans et bones affettions que il ont es dites religieuses et a leur dite eglise, la grant devocion quil ont destre participans et acompaigniez es biens faiz, messes, prieres, aumosnes et cheritez qui serontfaiz et celebrez en la dite eglise, a touz jours. Considerans aussi quil sont desormais viel, debrisie et encien, et que mieux et plus honorablement il pourroient avoir leur vies et leur substantacion en la dite eglise que autrement, recognurent et confesserent par devant le dit jure avoir convenu, traictie et acorde avecques les

(1) Cette note est de D. Depaquy. — Cartulaire de l'hôpital de Saint-Florentin.



dites religieuses, et les dites religieuses avecques les diz mariez, des choses cy apres escriptes en la maniere qui s'ensuit. Cest assavoir que les diz mariez de lauttorite que dessus, ont donne et octroye, donnent et octroient es dites religieuses presens et acceptant, pour elles et pour leur successeur, perpetuellement, eux et touz leur biens meubles et non meubles, par pur et vray don fait solennellement entre les vis, pour ce qu'il vaille et teigne et sans esperance de rappeler, et de en riens retenir, ne reserver. Cest assavoir une maison et le pourpris, si comme tot se comporte, quil disoient eux avoir, estant et assis au dit lieu de Charentenay, tenant dune part à la maison et es heritaiges dit porchot, et dautre part au chemin commun. Derechief, une pièce de vigne, si comme elle se comporte, assise au finaige dou dit lieu de Charentenay, au lieu que l'on dit la voye dAucerre, tenant dune part a la vigne Estienne Gilemart, et dautre part a la vigne appartenant a l'autel dou Saint esprit, qui est en la dite eglise de Saint Julien. De rechief, une autre piece en la rue aval dou dit lieu de Charentenay tenant dune part a la vigne Estienne Gilemart et dautre part a la vigne Oigier pignon. De rechief, une piece de vigne assise au dit finaige au lieu que lon dit Vaullemeuse, tenant dune part a la vigne estienne piquant, et dautre part au chemin commun. De rechief, une autre pièce de vigne au lieu que lon dit vaul geffion au dit finaige de Charentenay, tenant dune part a la vigne a la femme pierre Chigot, et dautre part a la vigne cuerderoy. De rechief, une autre piece de vigne au dit finaige, au lieu que lon dit en champlion, tenant dune part a la vigne odot le cornuot, et dautre part au chemin commun. De rechief, une autre piece de vigne au lieu que lon dit Vaulmarencon, tenant dune part a la vigne guillemin gilemart et a la vigne Jehan morilon, dautre part, assise au dit finaige. De rechief, en ce mesme lieu, une autre piece de vigne tenant a la vigne feu pierre chigot, dune part, a la vigne Drouhin Froment, dautre part. De rechief, une autre piece de vigne au dit finaige, au lieu que lon dit Vaul vignart, tenant a la vigne au cure doanne, dune part, dautre part au chemin commun. De rechief, une autre piece de vigne au dit finaige, au lieu que lon dit au Vaul fougny, tenant a la vigne Jehan moraut, dune part, et a la vigne Joffron maledain, dautre part. De rechief, une autre piece ou dit finaige, ou lieu que lon dit la Coste morise, tenant dune part a la vigne au cure de Charentenay. De rechief, une autre piece de vigne, ou lieu que lon dit dessus lestang au dit finaige, tenant a la vigne a la femme feu pierre chigot d'une part, et a la vigne a la femme feu mestre Jehan le menant, a present femme Audrier de nuiz. De rechief, une piece de terre ou finaige de Villiers, tenant dune part a la terre Robert Caillat et a la terre estienne gilemart, dautre part. De rechief, une autre piece de terre en ce mesme finaige, tenant a la terre Jehan poitevin dune part, et a la terre Droin Froment, d'autre part. De rechief, une autre piece de terre au Vaul de gemy, tenant dune part a la terre au cure de oanne, et dautre part a la terre Jehan Imbert. De rechief, une autre piece de terre en la rue qui est si comme lon vait a Corcon, tenant dune part a la terre mestre Robert de fixi, et dautre part au chemin commun. De rechief, un cortel dessus la dite terre, tenant a la terre dou dit Jehannin Imbert, dune part, et

dautre part a la terre dou dit mestre robert. De rechief, une maison et appartenances, si comme tout se comporte, assise a colonges les Vineuses, tenant dune part a la maison Jehan le beullat, et dautre part au chemin commun. De rechief, une piece de vigne aussi comme elle se comporte, assise a colonges les Vineuses, au lieu que lon dit es chasnees, tenant dune part a la vigne huot cuissin, et dautre part a la vigne tevenin sacquereau. De rechief, une autre piece de vigne, assise au dit finaige, ou lieu que lon dit en la coste devant la ville, tenant a la vigne Colin dappoigny dune part, et au chemin commun dautre part. De rechief, une autre piece de vigne devant la ville, tenant a la vigne dou dit Colin de appoigny, dune part, et dautre part a la vigne a la femme feu Jehan Cousin. De rechief, une autre piece de vigne, ou lieu que lon dit les bones denrees, tenant dune part a la vigne philippin Carreau, et dautre part a la vigne Colin dappoigny. Et generallement ont donne et octroye, donnent et octroyent les diz mariez es dites religieuses, touz autres biens meubles et immeubles, soient maisons jardrins, saucilz, vignes, terres, prez, caves, ayseinz et touz autres heritaiges quelconques comment quil soient diz nommez ou appellez, et ou quil soient estant et assiz, desquex il sont tenanz et possidens au jour de la date de ces lettres et de ceux dont il seront tenanz et possidens au jour quil iront de vie a trespassement. De tous les quelx biens ainssi donnez, les diz guillemot et sa femme, de lauttorite que dessus, se sont desrevestuz et dessaisiz en droit, en la presence du dit jure, et voldrent et consentirent que les dites religieuses au nom et a cause de leur dite eglise, pour elles et pour leur successeur, en feussent et demorassent a perpetuite revestues et saisies à tiltre de leal et parfait don, par le bail, lottroy et la tradicion de ces presentes lettres ; en signe et en coraige, si comme les diz mariez disoient, de transporter de eux aux dites religieuses tout le droit, tote laccion mixte, reelle, personnelle, perpetuelle et possessoire quil avoient, povoient et devoient avoir en iceux biens, a quelconque tiltre, et pour quelconque cause ou raison que ce feust, ou peust estre. Et avec ce, les diz mariez ont bailliez et delivrez, baillent et delivrent presentement aux dites religieuses, tant en vin baillie pour la necessite dou dit couvent, comme en argent sec, la somme de cent frans dor, des quelx les dites religieuses seront tenues pour bien contentes paiees et agrees, et en quitterent les dites religieuses les diz mariez et leur hoirs a touz jours. Et parmi ces presentes convenances, les dites religieuses et leur successeur soient et seront tenus, ont promis par devant le dit jure fere enteriner et acomplir es diz mariez les choses cy apres esclarcies. C'est assavoir, quelles et leur successeur, seront tenues rendre et paier chacun an aux diz Guillemot fornier et sa femme, et a chacun deux, tant comme il vivront successivement lun apres lautre, la somme de quarente bichoz de froment de annuelle rente, bon froment et convenable, a la mesure des dites religieuses quelles ont au dit lieu de Charentenay, et chacun jour durant les dites vies, deux pintes de vin pur senz eaue, bon et convenable, a la dite mesure, et pour chacun dimenche durant les dites vies, cinq chopines de vin. De rechief, seront tenues les dites religieuses, paier et administrer aux diz mariez chacun an, durant leur dites vies, ung lart sale bon et conve-

nable, dix mesures de busche, rendue conduitte au cloistre dou dit monastere de Saint Julien, ung bichot de pois, ung bichot de feves, et demi breneau de sel, a la dite mesure, et pour pittances communes, tout autant et au tel, comme peut et doit prenre en la dite eglise, lune des dites religieuses. De rechief, seront tenues et ont promis aux diz mariez administrer et a iceux, durant leur dites vies, maison et demorance bone et convenable en la dite eglise ou cloistre, ou en leur maison a Aucerre, telle quil y puissent demorer bien et convenablement, selon leur estat. De rechief, seront encoir tenues les dites religieuses de acompaignier et associer, et des ja acompaignent et associent les diz Guillemot et sa femme a touz les bienffaiz, messes, prieres, aumosnes et cheritez qui desorenavant seront faiz et celebrez en la dite eglise ou dit monastere, et que les diz mariez, et chacun deux, seront inhumez et sepulturez en la dite eglise quant le cas y eschoira, bien et honorablement. Et est assavoir que reserve est aux diz mariez, dou consentement des dites religieuses parmi ce present traictié, que nonobstant ceste presente donacion de la moitie des diz biens ainssi donnez, tant meubles comme immeubles, icilz marie pourront faire testament et leur ordonnance, selon ce que bon leur semblera, sans ce que les dites religieuses le puissent ou doivent contredire en aucune maniere. Car ainsi a este acorde, ottroye et consenti des dites parties de lune part a lautre, par devant le dit jure. Et ont promis icelles chacune partie en tent comme il lui peut tuicher et appartenir, par leur foiz sur ce donne par devant le dit jure, que contre ces presentes convenances elles ne viendront, ne feront venir par autres en aucune maniere ou temps advenir, eincois les tiendront, garderont et acompliront, et feront tenir garder et acomplir fidelement, senz corrompre ou venir encontre, tout en la forme et maniere que dessus est dit et esclarci. Et avec ce, on promis lune partie a lautre, rendre touz couz, mises, perditions et domaiges qui seroient faiz, euz ou soutenuz, pour deffaut des choses dessus dites, ou aucun dicelles non tenues et gardees, selon ce que cy dessus est dit et promis. Sur les quex elles voldrent et acorderent quil en feust et soit creu dou tout au simple serment, dou pourtraict de ces, senz autre preuve. Pour lesquelles convenances et chacune d'icelles faire tenir et garder selon ce que dit est, les dites parties ont oblige lune partie a lautre. Cest assavoir les dites religieuses leur biens de leur dite eglise et de leur successeurs, et les diz mariez de laultorite que dessus, eux, leur biens leur hoirs et les biens de leur hoirs meubles et non meubles, presens et advenir, ou quil soient veuz ou trouvez, et quant ad ce sen sont soubmiz a la juridicion de la court de la dite prevoste, ou quelles facent mansion, pour estre contraincte et justiciee par la prise, vendue et explectation de tous leur diz biens, renonceant en ce fait les dites parties a toutes accions exceptions, deceptions, fraudes, cautelles, cavillations, allegaccion, deffenses de fait et de droit escript et non escript, au benefice dou saige velleien, et a touz autres benefices faiz et introduiz en la faveur des femmes, a touz privilaiges, us, statuz et coustumes de pais et de lieux, ad ce contraire, et generalement renonceant les dites parties a toutes autres choses que lon pourroit dire et proposer contre la teneur de ces lettres, lesquelles nous

en tesmoing de verite avons scellees dou dit seel a la relacion dou dit jure. Donne lan de grace mil trois cenz quatrevins et deux le tiers jour dou mois de decembre.

Signé : QUOQUART, avec paraphe.

IX.

Gillette, veuve de Thevenin Galloys, se donne elle et tous ses biens au prieuré de Charnes, sous condition que le prieur Guillaume Defaye lui administrera toutes les nécessités de la vie, et priera et fera prier pour elle après sa mort. Et sa vie durant, ledit Guillaume ne pourra ni ascencer, ni aliéner, ni engager en aucune façon les biens qu'elle lui confie. Au cas où le dit Guillaume viendrait à mourir avant elle, ou à quitter le prieuré, il lui sera loisible de reprendre ses biens ainsi que sa liberté. (1385. — H. 1844).

A tous ceulz qui verront ces presentes lettres Symon Defrices bachelier en loys, garde du scel de la comte de Sancerre, salut en nostre seigneur. Saichent tuit que par devant Robert buffet, clerc jure du dit scel et notaire, usent de notre auctoritte et de notre commandement, pour ce personnelement establiz Gillette femme de feux thevenyn galoys, veuve, et estant de son droit et de son gouvernement, si comme elle affirmoit pour luy dune part : et religieuse personne et honneste, frere Guillaume Defaye, a present maistre et gouverneur du priore de Charnes, pour luy dautre part. Certaynnes les dittes parties, de ca et de la pourveheus, et bien conseillees, non contraintes ne decephues en cest fait, si comme elles disoient : recognurent et publiquement confesserent par devant le dit jure avoir faict et accorde entreulx les accors et convenances qui sensuyvent, en la forme et maniere qui sensuyt. Cest assavoir que la ditte gillette des maintenant, a donne et donne au dit frere Guillaume et a ses successeurs a touziours mes, elle et touz ses biens meubles et nonmeubles, presens et advenir, sur les manieres et condicions qui sensuyvent. C'est assavoir que le dit frere Guillaume sera tenuz et a promis et promect, donner et admenistrer a la ditte gillette, tant comme elle vivra entre les humains, boyre, menger, vestir, chaulcer et hebert, et toutes autres choses necessaires a sa vie, et prier et faire prier dieu pour lame de ly. Et est accorde entre ycelles parties, que le dit frere guillaume ne porra vendre, adcensser, engager ny aliener en aucune maniere, aucune des choses de la ditte Gillette, tant comme elle vive. De rechef, est accorde que au cas que ycelluy frere guillaume yra de vie a trespassement avant la ditte gillette, ou quil se departira destre gouverneur du dit priore de Charnes, avant quelle aille de vie a trespassement, que la ditte donation soit nulle et de nulle valleur, et que la ditte Gillette soit et demeure franche personne, comme elle estoit avant la dabte de ces presentes lettres nonobstant la donation dessus ditte, et nonobstant droit escript canon et civil, us et coustume de pais ad ce contraire. Et en cas que la ditte Gillette yra de vie a trespassement avant le dit frere Guillaume, ou avant quil se departe du dit priore, la ditte Gillette vuelt et consent que le dit frere Cuillaume Defaye et ses successeurs, aient et appreignent tous



les biens dycelle Gillette, meubles et heritages quelzconques, presens et advenir. Quar ainssy a este accorde entre les dittes parties de ca et de la par devant le dit jure, et par ainssy la ditte Gillette de toutes les choses dessus dittes, des maintenan,t sest dessaisie et devestue, et le dit frere Guillaumè et ses successeurs des maintenant en a saisiz et vestus a tousjoursmes corporellement, par le bail, concession et octroy de ces presentes lettres. Et quant ad ce, ycelle Gillette, des maintenant a fait constitue et establi le dit frere Guillaume et ses successeurs, procureurs et acteurs en sa chose. Promettens les dittes parties par supplicacion solempnelle, et par convenance expresse, et par leur foy donnee corporellement en la main du dit jure, que contre les choses dessus dittes ou aucune dicelle, par eulx ou par autre ou autres, ne viendront ne ne feront venir en aucune maniere au temps advenir. Encoys les tiendront, garderont, feront et acompliront ycelles parties de ca et de la, et les feront tenir, garder, faire et acomplir de leurs heritiers, a tousiourmes, fermement et sanz corrompre, et rendra et reservera chacune partie dessus ditte en tant comme il luy puet toucher et appartenir a lautre partie dessus ditte et aus hoirs, touz ceulx par des mises, interestz et dommages, faiz et a faire pour deffaut dacomplissement et dobservance dune chacune des choses dessus dittes, et quant aux choses dessus dittes toutes et singulieres tenir, garder, faire, acomplir et avoir, venir encontre, obligerent et obligent les dittes parties de ca et de la, cest assavoir, chacune partie en tant comme il luy puet toucher et appartenir a lautre partie et aus hoirs. Et supposerent et souzmisdrent a la juridicion et contrainte du dit scel et de la ditte comte de Sancerre, eulx leurs hoirs, et touz leurs biens meubles et non meubles presens et advenir. Renoncans en cest fait les dittes parties de ca et de la par leur ditte foy a toutes et singulieres actions, excepcions decepcions, allegacions, raisons, graces, privileges et deffenses generaulx et speciaulx quelxconques, qui contre la teneur de ces presentes lettres de droit, ou de fait ou autres, porroient estre dittes obicees, alleguees, ou en aucune maniere proposees, et mesmement au droit disant general renonciacion non valoir, se lespecial nest precede, si comme le dit jurez auquel nous creons communement, nous a toutes ces choses rapportees estre vrayes ; a la relacion duquel, et en tesmoingt des choses dessus dittes, nous avons mis et appose le dit scel de la ditte comte de Sancerre en ces presentes lettres. Nous apppouvons ces mots en interlignement *avant*, *corporellement* et ces mots en raure *les dittes parties*. Donné le mardi apres la feste de la purificacion nostre dame, lan de grace mil trois cens quatre vins et cinq.

Signé : Buffet, notaire, avec paraphe figurant un cadre rectangle ayant les prétentions d'un monogramme.

X

Acte par lequel Marion, veuve de Thevenin Le Fretat, demeurant à Trucy-sur-Yonne, abandonne à l'abbaye de Crisenon tous ses biens, consistant en immeubles situés en cette localité, sous conditions d'être reçus à titre de donnés dans ladite communauté. On devra lui administrer toutes



les nécessités de la vie, et lui fournir notamment une chopine de vin par jour. Elle jouira d'une chambre bonne et honnête, selon son état, et gardera de ses meubles *toute sa drappeille, six escuelles et un pinte destin* avec une huche. Il lui sera fait en outre un anniversaire en l'église de Crisenon, pour lequel elle abandonnera un quartier de terre, séant au dit lieu de Trucy, lieu dit Chamont. Elle consent que tous ses biens soient vendus aux enchères par l'entremise du curé de Trucy, pour le prix en être appliqué aux réparations à faire à l'église de Crisenon. 1410, 28 avril. — (H. 1844.)

XI.

Acte par lequel Jeanne Le Moynat, demeurant à Prégilbert, femme séparée quant aux biens de son mari, se donne au monastère de Crisenon, elle et tous ses biens, sous condition d'y être logée, nourrie et entretenue, tant en santé qu'en maladie. Elle stipule qu'il lui sera donné par jour une chopine de vin, une chambre bonne et honnête suivant son état, avec un lit garni, six draps de lit, deux nappes, six écuelles et une pinte d'étain. En outre, moyennant rente annuelle et perpétuelle de 15 sous, elle aura droit à un anniversaire avec vigiles, chaque année, en l'église de Crisenon. (1412. — H. 1844).

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront nous Seur Alissant de Talaye, par la permission divine, abbesse de leglise de Nostre Dame de Crisenon ou diocese daucerre et tous le convent de ce mesme lieu, salut en nostre seigneur. Saichent tuit que nous dun commun assentement, et pour ceste cause assemblees ensanble en nostre Chaspitre, pour le commun et evident prouffit de nous et de notre dicte eglise, disons que, comme Jehanne, femme Jehan le Moynat, demourant a pregilebert, separee du dict Moynat, son mary, quant aux biens, se soit donnee a nous, ait donne, quictie cede, cesse, resigne et delaisse, octroye et transporte a touiours mais, tous ses biens meubles, conquis, heritaiges, possessions et droiz quelxconques, en quelxconques lieux quilz soient situez et assis, et comment quilz soyent diz etre nommez ou appelez, pour et au prouffit de nous, humble abbesse et de nostre dicte eglise, plus a plain contenuz et declariez, es lectres de don sur ce faictes et confectionnees soubz le scel de Mailli le Chastel parmi ce que nous, abbesses et mes successeuresses, abbesses de la dicte eglise, serions tenues de soigner et administrer a la dicte Jehanne separee, durant sa vie et veue. Cest assavoir pour chascun jour une chopine de vin, avec manger, giste, vestir, chaussier, et toutes ces autres necessitez, bien et convenablement selon son estat. Et en oultre serions tenues de bailler et administrer a la dicte Jehanne, durant sa vie, pour son aysance, une chambre bonne et honneste, selon son dit estat, avec une huche et du meuble dicelle Jehanne ce qui s'enssuit. C'est assavoir : ung lit garni de couste, cuissin et couverture, six draps de lit, deux nappes, six ecuelles et une pinte destain. Et aussy, que pour la somme de 15 sols tournois de rente annuelle et perpetuelle, par la dicte Jehanne assise et assignee premiere et avant toute euvre, en et sur une maison, le courtil estant derriere la dicte maison, avec lappartenance dicelle, seant en la ville du

dict pregilebert, et en nostre terre et justice, tenant a la maisure Jaquot Vivien dune part, et a la maison et courtel Jehannot Ruffin dautre part, de rechief, sur une piece de terre contenant demi arpent en ce lieu, tenant a la terre du dict Jehannot Ruffin dune part, et a la terre Guillaume Tunert dautre part, par icelle Jehanne a nous abbesse et convent donnee, pour et au prouffit de nous prieuse et convent du dict lieu de Crisenon, et laissiez pour son anniversaire faire chascun an perpetuelment en nostre dicte eglise, nous prieuse et convent, et nos successeresses prieuses et convent du dict lieu de Crisenon, serions tenues de faire dire, chanter chascun an perpetuelment en nostre dicte eglise, ung anniversaire dune messe a notte ensemble vigiles de mors, pour le remede de lame dicelle Jehanne, de feux Jehannot Regnier et Guillemette sa femme, jadiz ses pere et mere, et le premier anniversaire faire dedens ung an prochain venant, a compter du jour de la datte de ces dictes lectres du dit don. Pour ce est il que aujourdhuy jour de la datte de ces presentes, en enterinant et accomplissant les choses dessus dictes, nous humble abbesse et nos successeresses, abbesses de la dicte eglise de Crisenon seront tenues et par la teneur de ces presentes, promectons de soigner, et administrer a icelle Jehanne separee du dit Jehannin le Moynat, son mary, durant sa dicte vie et veue, cest assavoir, pour chascun jour, une chopine de vin avec mangier, giste, vestir, chaussier et toutes autres necessitez bien et convenablement selon son estat, et en oultre de bailler et administrer a icelle Jehanne sa dicte vie durant, pour son aysance, une chambre bonne et honneste, selon son dict estat, avec une huche et du meuble dicelle Jehanne ce qui s'ensuit : Cest assavoir, ung lit garni de couste, cuissin et couverture, six draps de lit, deux nappes, six ecuelles et une pinte destain. Et pour les diz quinze sols tournois de rente annuelle et perpetuelle aussy par la dicte Jehanne a nous prieuse et couvent du dit lieu donnez et assignez, comme dit est, et laissiez pour son anniversaire faire chascun an perpetuelment, en notre dicte eglise, nous prieuse et convent et nos successeresses, prieuses et convent du dit lieu de Crisenon, estions tenues, et promectons par la teneur de ces presentes, faire dire chanter et celebrer, chascun an, perpetuelment, en nostre dicte eglise, ung anniversaire dune messe a notte ensemble vigiles de mors, pour le remede de lame dicelle Jehanne et de feux Jehannot Regnier et Guillemette sa femme, jadiz ses pere et mere, et le premier anniversaire faire par la maniere que dit est, dedens ung an prouchainement venant, à compter du jour de la datte de ces presentes. Lesquelles promesses et convenances dessus dictes, nous et nos successeresses, religieuses abbesse et convent dudit lieu de Crisenon, serons tenues, avons promis et par ces presentes, promettons en bonne foy, et sur le veu de nostre religion, et lieu et obligacion de tous les biens de nostre dicte eglise, lesquelx quant ad ce, nous avons soubmiz et soubmettons à la juridiction du roy nostre sire, et a toutes autres, de tenir et avoir ferme et estable, et aggreable a touz jours sans corrompre et sans venir encontre en la maniere dessus devisie. Et rendrons et restablirons, et promettons en bonne foy rendre et restablir, touz couz, perdicions, dommaiges interets et despens qui seroyent

fais ou soustenus pour deffault de la dicte garantie non pourtee, et des autres convenances dessus dictes, ou daucunes dicelles non tenues et non acomplies, en la maniere dessus devisie. En tesmoing de laquelle chose nous avons scelle ces lectres de nos propres sceaulx desquelx nous usons, faictes et donnes le quinzieme jour du moys de novembre lan mil et quatre cens et douze. (Arch. de l'Yonne. — H. 1844).

XII

Acte par lequel André Louat, sa femme Alice et leurs enfants, Girard, Georges et Chrétien, se donnent en qualité d'oblats à l'abbaye de Reigny, eux et leurs biens, meubles ou immeubles, sauf une maison avec courtil, située à Bazarne, et un autre courtil situé à Vermenton en la terre du Roi. Ils se soumettent à l'obédience de l'abbé, qui de son côté s'engage à acquitter leurs dettes jusqu'à concurrence de 50 livres. (1451).

A tous ceulx qui verront ces presentes lettres, Guiart Mohon garde du scel de la prevoste de Betry de Vermenton et des appartenances, salut savoir faisons que par devant Estienne Berte, clerc tabellion du roy nostressire en la cour de la dicte prevoste, furent presens en leurs personnes Andrier Louat et Alixe sa femme. La dicte femme, suffisamment auctorisée du dict Andrier son mary, en la presence du dict jure les dicts mariez tant pour eulx comme pour Girard, George et Crestie leurs enfans, pour lesquelz ils se firent fors et prisons en main, considerent iceulx mariez la grant devocions, amour et affection qu'ils avoient et ont en lesglise de Nostre Dame de Reigny, voulans vivre solitairement, en paix et transquillite, et doresenavant employer leurs peines et labours au prouffit de la dicte esglise, pour ces causes et aultres justes et raisonnables a ce movant, lesdictz mariez comme ils disoient publiquement et en droit, recogneurent et confesserent pour eulx et pour leurs dictz enfans comme dit est, eulx estre donnez et renduz, et se donnent et rendent de fait avecques tous les biens, meubles et heritaiges quelconques ils ont a present, et quilz leur pourront eschevoir ou temps advenir, a la dicte esglise de Reigny, sans riens excepter ne retenir, reservos toutevoye une maison courtil en la terre de Baserne, tenant dune part a la maissure de Jehan de Vaulx d'Estais et a la maison courtil de Perrin Quincy; item uny courtil tenant au costel Estienne Garnier et daultre part a la maissure de Jehan de Vaulx d'Estais. Desqueulx biens ainsi donnes et une granche et appartenances dicelle, assise a Vermenton en la terre du roy nostre sire, tenant dune part au grant chemin commun, dun costel a une ruelle estant entre la dite granche et la maison Gaulthier Vivien, et par derrière au costel Thevenon Quincy, et aultres biens, cest assavoir les meubles des dictz conioingtz mariez, ilz seront tenuz de les bailler en escript par declaracion devans dymenche prochain. Et en oultre, les ditz mariez se soubzmettront du tout a lobeissance et subiection, et a la correction et iuridiction espirituelle et temporelle de monsieur labbe du dict Reigny, pour les corriger et justicier, se mestier est commes ses bien subjectz et obeissans ainsi comme sont les religieux renduz de la dicte esglise. A ce présent et

acceptant reverend pere en Dieu Damp Pierre, a present abbe et pastour de la dicte esglise,lequel en ce faisant promest et accorde, et sera tenu de bailler et amministrer ausdictz mariez et a leurs enfans, boire, manger vestir, chaucher et toutes les aultres necessitez, bien et convenablement selon leur estat. Et aussi sera tenu et a promis le dict monsieur labbe de acquiter les dictz mariez des debtes en quoy ilz pourroient estre tenuz envers leurs creanciers, jusques a la somme de cinquante livres tournois et au dessouz. Et par ces moyens les dictz mariez sont tenuz de faire et de procurer, et pourchasser de leurs pouvoirs le bien et prouffit, et garder lonneur de la dicte esglise et des religieux dicelle. Car ainsi a este accorde, volu et consenty des dictes parties par devant le dict jure present a ce, Thevenin Angost et Pierre Belleron. En tesmoing de laquelle chose nous, au rapport du dict jure, avons scelle ces lectres du dict scel de la dicte prevoste. Donne le vingt-quatriesme jour de février lan de grace mil quatre cens et cinquante et ung. (Arch. de l'Yonne. — H. 1569).

XIII

Jeanne Prot, veuve de feu honorable Claude Fouré de Chaource, considérant son âge vieil et caduc, et voulant finir ses jours auprès d'Anne Fouré, sa fille, religieuse au monastère de Notre-Dame des Anges d'Entrains, donne à ce monastère tous ses biens meubles et immeubles, à la charge d'y être nourrie, logée et entretenue sa vie durant. (1645. — H. 1795.)

Par devant Jehan Delarue clerc, nottaire jure au duche de Nivernois, resident à Entrain soubzsigne, comparut en personne honneste femme Jehanne Piot, vefve de feu honnorable homme Claude Foure, native de Cahours (1) en Champaigne, demeurant de present en ceste ville d'Entrain, laquelle considerant son age viel et caduq, et voullant finir ses jours aupres de Anne Foure sa fille, qui a pris nouvellement labit de nonne dans le monastere Nostre Dame des Anges de ce lieu, et ayant esgard au bienfaict quelle recoit par la reception de sa dite fille dans le dit monastere,et pour aultres causes a cela mouvant, a de sa pure et franche vollonte donné et donne irrevocablement et entre vif au dit monastere, tous et ungs chascuns ses biens tant presens que a advenir, meubles et immeubles de quelque nature et qualité quilz soient, et en quelque part quilz se trouveront assis indifferemment quelzconques, a quelque tiltre et en quelque sorte que ce soit quilz luy appartiennent, ou puissent appartenir cy apres, soit en plaine propriete, usufruit, que aultrement, sans en rien reserver ny excepter, pour en jouir par la dame abbesse du dit monastere et ses religieuses, et aultres qui survivront, et en disposer par elles comme de leur propre chose ainsy quelles verront, a la charge de suporter par elles les redebvances seigneuriales, a quoy les dits immeubles se trouveront subjectz, dacquitter les debtes de la dite donnataire et la nourrir et entre-

(1) C'est Chaource, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube). La seule commune du nom de Caours est dans le département de la Somme, arrondissement d'Abbeville.



tenir, selon sa condition dans ce lieu sa vie durant. soubz lesquelles considerations elle a subroge la dite dame abbesse et monastere de ses mesmes droicts, noms, raisons et actions mesmes, resiliations et recessions; et cest de sa presence desvestue et desaisie des dicts biens pour et au proffit du dit monastere, ce qui a este stipule et accepte par reverende dame sœur Marguerite Rebours, a present abbesse du dit monastere conparante aussy en personne, tant pour elle que pour ses religieuses a present, et pour les abbesses et religieuses futures du dit monastere ; et a promis lexecution des charges cy-dessus, auxquelles la dite donnation a este faite. Et ont ensemblement lune et laultre pour linsinuation dudit don constitue le porteur des presentes auxquel elles ont donné pouvoir de la requérir, et faire faire en tous lieux et siege qu'il appartiendra, en le dit nom et a la dite requisition, car ainsy ils promettent obligeant renoncant. Faict a la grande grille du parlouer du couvent Nostre Dame des Anges ou la dicte dame abbesse cest trouvee pour leffect des presentes, ce dix-neufviesme aoust mil six cent trente neuf apres midy, es presence d'honorable homme et saige maistre Louis Raffin, advocat en parlement et juge ordinaire en la chastellenye du dit Entrain, et Estienne Contant sergent royal au bailliage d'Auxerre tesmoings. Et a la dicte Piot declare ne scavoir signer de ce faire interpellez suivant lordonnance. La minutte des presentes est signee sœur Marguerite Rebours, humble abbesse, L. Raffin, E. Contant et de moy, jure sus dict et soubzsigne, qui a dellivre la presente coppie a la dicte dame abbesse par ordonnance de justice, ce troisiesme septembre mil six cent quarante cinq.

Signé : DELARUE, avec paraphe.

XIV

Traité d'admission du sieur Christophe Maulverny, bourgeois de Paris, et ci-devant greffier en l'élection de Nemours, en qualité de donné en l'abbaye de Pontigny, aux conditions suivantes : 1° Il sera nourri, logé, chauffé et entretenu, lui et son valet, sa vie durant. Et l'abbé, s'il l'a pour agréable, l'hébergera à sa table ; 2° il paiera le médecin et l'apothicaire ; 3° son logement sera composé de deux chambres, un cabinet et quelques salles, qu'il réparera, meublera et embellira à ses frais et dépens ; 4° il apportera tout le linge nécessaire pour lui et son valet ; 5° l'abbaye lui fournira tous les matériaux nécessaires pour les embellissements de son logis ; 6° le sieur Maulverny se réserve le droit de chasse sur les propriétés de l'abbaye. Moyennant quoi, le dit Maulverny versera une somme de cinq mille livres tournois, qui sera employée à dégrever certains biens engagés par l'abbé des revenus desquels il jouira sa vie durant. A son décès, les religieux célèbreront un service solennel ainsi qu'un annuel à perpétuité (1665. H. 1414.)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, scalut, scavoir faisons que par devant Toussainctz Crochot, clerc nottaire et tabellion jurez, soubz le scel du bailliage et viconté de Ligny-le-Chastel resident à Pontigny furent presens en leurs personnes illustrissime et reverendissime pere en Dieu, messire Louis Marteau, docteur en theologye de la faculté de Paris,

abbe de Pontigny, et reverendissime pere en Dieu Jacques Lavarandes, bachellier en theologie de la ditte faculté de Paris, prieur du dit Pontigny, dom Gaspard Piat Scellerier, dom Jehan Babeau, dom Anthoine Guyard, dom Berthellemy Prevost, dom Estienne Marguenat, dom Nicolas Joccondi, dom Gaspard Flamant, dom François Collet, dom Pierre Grandsons prieur, dom Vincent Jalousot, dom Claude Faulquier, dom Gerard Brisset tous relligieux prestres proffaix de la ditte abbaye y demeurant, lesquels cappittulairement assemblés au son de la cloche a la maniere acoustumee, dune part, et Christoffe Maulverny, bourgeois de Paris, cy devant greffier en lelection de Nemours, daultre part, lesquelles partyes dissoictz, mesme, le dit sieur Maulverny, qu'ayant faict dessain de ce retirer en quelque maison de piettė pour y servy Dieu au mieux quy luy sera possible le reste de ces jours, elloigné du tumulte du monde, il auroit faict choix de la ditte abbaye, ou par le bonne exemple de vie, du dit seigneur abbé et des dictz sieurs religieux, il puisse opperer son scalut. A cest effect asistez, du secour divin, et cestant adressé au dict seigneur abbé et sieurs religieux, il leurs auroient faict entendre ceste sienne pieulse intention, iceux priés et requis d'y vouloir concourir, le recebvant en la ditte abbaye, pour y estre logé et norye sa vie durend, avec un valete mesme le dict seigneur abbé de luy donner sa table, cil a agreable, laberger, trester, blanchy, chauffer et luy fournir tous les alliments corporelz, mesme de la chandelle et a son dict vallet, tant ensantez que mallade, comme les dictz sieurs relligieux, exceptez le medecin et apothiquaire, et luy acorder la liberté de la chasse, et pour sa demeure deux chambres, un cabinet et quelques scalles quil meublera a ces frais et despens, offrans le fournir de tout linge a son ussages et dhabits et a son dict vallet. Et de reparer, basty et embeslly les dittes chambres, pour sa demeure, sa vie durent, sans quil en puisse estre expulsé, pour lesquelles reparations bastiment et embellissement luy sera fourny sur les lieux de la chaux, thuille, careau, boys, pierre et sables et aultres materaux necessaires. Et moyennant ce, le dict Maulverny leurs auroit offert, pour nestre pas a charge a la ditte abbaye, de leur donner par forme de dot la somme de cinq mille livres tournois quy les pryes d'agreer. A quoy les dits seigneur abbé et relligieux cestant acorde, ilz ont faict et font le tresté quil sensuyt, scavoir que, agreans la priere, supplication et offre du dict sieur Maulverny, ilz ont icelluy sieur Maulverny admis et admecttent a la participation de leurs prieres, suffrages et ausmones et bonnes euvres, se sont obligez et sobligent a le norir sa vie durend, avec un vallet, mesmes le dict seigneur abbé de donner sa table au dict sieur Maulverny, leberger, trester, chauffer, blanchy et luy fourny de la chandelle, et tous les allimens corporelle et a son dict vallet, tant en santé que malade, hors le medecin et apothiquaire, luy ont mesme acordé la liberté de la chasse sur leurs terres, et pour sa demeure et habittation les deux chambres quy sont sur la porte de la maison abassialle, avec la gallerye, ou celle quy sçuit du costé du septentrion qui sert presentement de grenier, quil meublera a ces frais et despans, et le fournira de tous linge et dhabys, de bastir, reparer et embellyr les dittes chambres et gallerye pourquoy il luy sera fournye sur les lieux de la chaux, thuille,

careau, boys et sable et aultres matthereaux qui se trouveront dans la ditte abbaye ou dans les boys dicelle ; luy ont aussy permis et donner plain pouvoir, puissance et authoritté dagir soubz leurs noms et faire toutes poursuittes necessaires pour restirer ces deniers et a ces frais et despans les prey, terres, veignes, prés et boys, sencives, baux ensuitte et antique droictz de rivìere, dismes, champs part et aultres droictz engagés par le dict seigneur abbé, ces predecesseurs et religieux, ou quy ont esté sur eux usurpes par les particulliers quil trouvera mieux a sa bienséanlce et comoditté, pour jouy par le dit scieur Maulverny sa vie durend, du revenu des choses quil rembourcera, quil fera juger ou quil retirera par ces soing et solicitations, et en faire comme de ses propres, sa ditte vie durend, et apres estre renvoye a la ditte abbaye. Et encore a esté acordé par le dict seigneur abbé et religieux au dict sieur Maulverny, que quand il ce voudra retirer de la ditte abbaye pour quelque incomoditté, a caulse de lhaire ou auttrement, il luy sera permis, et en ce cas quil luy sera fournye par le dict seigneur abbé et religieux, une pention viager de trois cent cinquante livres en la ville de Paris, au domicile qui sera elleu par le dict sieur Maulverny, laquelle sera payable par les quatre quartiers de lannée et par advance ; a quoy les dictz seigneur abbé et religieux se sont soubmiz et obligé ; et neanmoings cy le dict Maulverny retireroit des terres ou aultres droictz cy dessus speciffiés, quil montassent jusques a la ditte somme de trois cent cinquante livres, le dict Maulverny ce rettirant de la ditte abbaye ne pouroit prettendre la pention des dictz trois cent cinquante livres, a la reserve des veignes d'Auxer desquelles il jouira en tout estat sa vie durend, au cas quil fasse le ranbourcement de lallienation. Et encorre le dict seigneur abbé et religieux promet au dict sieur Maulverny de faire en services solennelles le jour de son decedz et de celebrer le dict jour, toutes les choses pour le reppos de son ame, et de celebrer un annuelle, et quil sera mis un tablau a la sacristye, ou il sera escript de sutz : *vous este priés de vous souvenyr de recomander a Dieu un sainct sacriffice de la messe lame du pauvre Maulverny.* Et pour suretté de la ditte dotte ont les dictz seigneur, abbé et religieux dict et desclaré quils veullent que la ditte somme de cinq mille livres soict enployée au payement des debtes de la ditte abbaye, scavoir au sieur de la Bocatelle ou auttres, ayant ces droictz, la somme de mille livres restant a payer de quatre mille livres, au sieur Michelin procureur, de trois mille livres scavoir huit centz livres en principal, et le surplus pour les arerages et frais, sy tant le montant, a la vefve Oudot tapissiere demeurant a Troies, de deux centz livres, au sieur Gourdon marchand d'Auxer, six centz livres, au sieur Le Muet marchand a Auxer, quatre centz livres, a la vefve Berny et sieur Collin son gendre, marchand, demeurant a Paris, cinq centz livres, au sieur Curé de Vergigny, six centz livres, et au sieur Vildonné procureur en Parlement a Paris, six centz livres, revenant la ditte somme a la ditte premiere de cinq mille livres, lesquelles sommes seront payées a la descharge de la ditte abbaye par le dict sieur Maulverny dans un moys, pour faire lesquelz payements le dict Maulverny acompagnera un des dictz sieurs religieux. Les frais desquels payements seront faict aux despans des dictz seigneur abbé et

religieux, consentant quil soict faict mention sur le present contract des dict payements pour la descharge du dict sieur Maulverny, car ainsy a esté acordé entre les dictes partyes sy comme promettant, obligeant et renonceant. Se faict et passé au dict Pontigny, en la maison abbattiale du dict Pontigny, le dixseptiesme jour du mois doctobre mil six cent soixante cinq, es presence de Jacques Salmon escuier, sieur de Sainte-Anne exempt des corps du garde du Roy, demeurant a Courtenay, et honorables hommes Edme Julliot et Jacques Barault, demeurant au dict Pontigny tesmoingts, les rattures apreuvées. La minutte est signe du dict seigneur abbé et religieux, du dict sieur Maulverny, des tesmoings et de moy nottaire soubsigné.

Signé : T. Crochot, avec paraphe.

(Arch. de l'Yonne. — H. 1414. 1 pièce parchemin.)

XV

Donation de sa personne et de tous ses biens faite par la veuve de Jean Marcelat, ancien avocat du roi au bailliage de Sens aux Annonciades ou Filles Bleues de cette ville. Les conditions sont les suivantes : 1° la dite dame, étant d'une faible complexion, ne sera point astreinte à la règle et pourra néanmoins participer à tous les exercices spirituels, pénétrer dans le chœur de l'église, dans le cloître et leurs autres retraites particulières; 2° elle sera logée, vêtue, nourrie et chauffée aux dépens du monastère, et elle aura avec elle, tant de jour que de nuit, une sœur converse pour la soulager dans ses besoins et nécessités ; 3° en cas de maladie, le nombre des sœurs converses sera porté à deux, et leur récompense sera à la charge des religieuses ; 4° qu'on entretiendra un feu tant de jour que de nuit dans sa chambre, et qu'aux croisées de la dite chambre, il sera mis doubles chassis ou panneaux de vitres, avec des écrans ou paravents de toiles aux portes ; 5° qu'elles paieront les frais de médecins et d'apothicaires ; 6° que lorsque la donatrice ne pourra assister au service ordinaire du couvent, il lui sera dit une messe pour elle seule et que l'on continuera un an après son décès, etc., etc. (1671. — H. 951).

Par devant le notaire garde notte du Roy nostre sire, en la ville et baillage de Sens, soubzsigné, en presence des tesmoings cy apres nommez; est comparue en personne damoiselle Marie Meresse, veufve de feu noble homme Me Jean Marcelat, vivant coseiller et ancien advocat du roy au dit baillage et présidial du dit Sens, laquelle a déclaré que depuis le decedz du dit feu sieur Marcelat, son tres cher et honore mary, ayant meurement et serrieusement faict refflection aux grandes obligations quelle avoit au couvent des reverendes religieuses de l'Annonciade, dites les Celestes ou Filles Bleuz, establies en la dite ville de Sens, en considération desquelles le dit feu sieur Marcelat pour tesmoigner a son egard ses reconnoissances envers le dit couvent, auroit fait les dites dames religieuses ses legattaires universelles par son testament olographe du unziesme avril mil six cent cinquante neuf, et codicille confirmatif diceluy du vingt sixiesme novembre mil six cent soixante un, dont elles n'ont eu

jusques a present aucunes jouissances, quoy quelles ayent supporté de grandes charges speciffiées par le sus dit testament et codicille, au moyen du don mutuel faict par le dict deffunct sieur Marcelat et la dite damoiselle Meresse, qui a tousjours jouy de leffet du dit don mutuel, duquel elle declare quelle se depporte en faveur des dites dames religieuses, et consent et accorde quelles puissent des a present se mettre en jouissance et possession des choses a elles leguées par le dit deffunct son mary. Et ne voulant pas moings tesmoigner que luy de gratitudes et de reconnoissance aux dites dames religieuses, elle avoit cy devant faict son testament en datte du huitiesme janvier mil six cens soixante et codicilles des neuf juillet mil six cens soixante trois et quinziesme juillet mil six cens soixante six, par lesquels elle les faict ses legataires universelles, mais comme les sus dits legtz ont esté jusqu'a present infructueux aus dites dames religieuses, et trop peu considerables pour tous les bons offices qu'elles ont rendu a diverses fois au dict deffunct sieur Marcelat, que pour ceux quelle a receus depuis son decedz, et des assistances continuelles qu'elle en reçoit journellement, pour ces considerations et pour tesmoignage de l'amour et bonne volonté qu'elle a pour les dites dames religieuses, elle leur fait par ces presentes donnation pure et simple irrevocable et entre vifz, generallement de tous ses biens tant meubles qu'immenbles qu'elle a et possede a present, en quelque lieu et coustume quils soient seituez, supliant tres humblement les dites dames de vouloir agreer la presente donnation, comme si sestoit chose de plus grande valeur, declarant qu'elle consent que les dites dames religieuses des maintenant puissent entrer et se mettre en jouissance et possession de tous les biens, tant meubles qu'immeubles appartenans a la dite damoiselle donatrice, quelque part et lieu qu'ils puissent estre scituez, comme si plus au long et plus particulierement ils estoient speciffiez, de la propriété et jouissance desquels elle se desvetit et despouille des a present en leur faveur, sans pouvoir neantmoings changer aucuns baux qui seront continuez pour ce qui restera a exploiter, aux charges et conditions toutes fois cy apres declarées, cest a scavoir que la dite damoiselle Meresse n'estant pas d'une complection assez forte et robuste pour pouvoir supporter les reigles de la religion des dites dames, pour entrer et estre admise dans leur sainte communauté pour faire profession de religieuse, elle ne laissera pas d'estre admise au dit couvent, soubs le bon plaisir de monseigneur larchevesque de Sens, pour y estre logée, nourie et entretenue, tant en santé que maladie, aux despens des dites religieuses, et vivre, converser et mourir avec elles, et participper aux merites de leurs prieres. Quelle aura la liberté d'entrer dans tous leurs exercices spirituels, soit du cœur de leur eglise, cloistre, que de leurs retraites particullières, pour pouvoir demander a Dieu la grace de sa saincte misericorde et obtenir le pardon et remission de ses fautes ; que la dite damoiselle, pendant le temps de sa santé et convalescence, aura tousjours avec elle, tant de jour que de nuit, une sœur converse ou servante au choix des dites religieuses, pour la servir et soulager en tous ses besoings et necessistez ; que lorsqu'elle tombera malade et en infirmité, les dites



dames religieuses seront tenues de luy donner deux sœurs converses ou servantes comme cy dessus, a leur choix, pour la mieux soigner et soulager en ses necessistez, desquelles converses ou servantes elles seront tenues de nourir et recompenser honnestement. Outre ce, les dites dames religieuses seront encorre tenues d'entretenir un feu tant de jour que de nuict dans la chambre de la dite damoiselle donatrice, tant en hivert qu'en esté, et toutes fois quand bon luy semblera, ayant peyne de s'en passer, a laquelle chambre et aux croisées d'icelle il sera mis double chassis ou panneaux de vitres, avec des contreventz et des escrans ou paravants de serge ou thoilles aux portes de la dite chambre ; et de plus payeront les dites dames religieuses tous les frais du conseil, des medecins, apoticaires et chirurgiens de la dite damoiselle donnatrice a laquelle elles seront tenues par chascun jour, lors qu'elle ne pourra assister au service ordinaire de leur eglise, dy faire dire et celebrer une messe a lheure a laquelle elle poura plus commodement y assister, laquelle messe sera continuée apres le decedz de la dite damoiselle un an durant, pour le repos de son ame, suivant et conformement aux codicilles des neuf juillet mil six cens soixante six passée par la dite damoiselle donnatrice par devant le notaire soubzsigné, au contenu desquels ensemble du testament de la donnatrice, du huitiesme janvier mil six cens soixante, aux modifications portées par les sus dictz codicilles des années mil six cens soixante trois et soixante-six, les dites dames religieuses seront tenues de satisfaire entierement, a l'exeption seulement qu'au lieu de la somme de trente livres, léguée par le sus dit testament a sa servante, la dite somme sera payee à la touriere de dehors du couvent des dites religieuses, et la somme de cent livres tz a chascune des sœurs converses du dit couvent, pour leurs petites necessistez et pour recompense des soings quils auront eu de la dite damoiselle donnatrice, laquelle a encore chargé les dites dames religieuses de loger et nourir Anne Meresse, veufve de deffunct Jean Lebrun sa niepce, tant et si longtemps qu'elle sera en viduité, pourveu que la dite Anne Meresse se veulle retirer dans une chambre de dehors du dit couvent et non autrement et en rendant par sa dite niepce les petitz services dont elle poura estre capable. Ce qui a esté accepté par noble homme maistre Estienne Valentin Jamard, conseiller du Roy et grenetier du grenier a scel de Sens, present en personne ; lequel stipulant pour les dites dames religieuses a accepté la presente donation avec actions de grâces de leur part, promettant leur faire agréer, ratiffier et accepter la sus dite donnation, laquelle ladite damoiselle Meresse veult et entend sortir son plein et entier effet sans esperance de la pouvoir revocquer pour quelques cause et occasion que ce puisse estre, a leffect de quoy, pour insinuer icelle partout ou besoing sera, elle a par ces presentes constitué son procureur général et spécial le porteur des dites presentes, etc.

Faict et passé à Sens en lestude du dit notaire, le septiesme jour du mois de decembre mil six cens soixante unze apres midy, en presence de honnorable homme Pierre Foacier, marchand tanneur demeurant au dit Sens, et Anthoine Delamare, praticien demeurant au dit Sens, tesmoings qui ont avec la dite damoiselle Marcelat et le dit sieur Jamard signé



sur la minutte des presentes avec le dit notaire soubzsigné suivant l'ordonnance.

Signé : Bollogne, notaire, avec paraphe.

Suivent : l'acte de ratification de la dite donation par les Dames religieuses Annonciades capitulairement assemblées, et le consentement et approbation du dit contrat de donation par l'archevêque de Sens, de Gondrin.

XVI

Supplique d'Edmée Rapin à la supérieure de l'abbaye de Saint-Julien pour être admise en sa maison en qualité d'associée domestique, où elle sert déjà depuis longtemps. Moyennant quoi, elle offre d'abandonner les gages qui lui sont dûs. — Acte capitulaire où il est décidé d'accepter la demande d'Aymée Rapin, qui renonce à ses gages. — Acte d'association où il est constaté qu'elle servait le monastère depuis près de 14 ans. — Elle peut d'ailleurs encore rendre des services. — (1690. — H. 1674.)

XVII

Les frères Morillon, marchands demeurant à Villeneuve-l'Archevêque, se donnent, eux et tous leurs biens, montant à la somme de huit mille livres, à l'abbaye de Vauluisant, se soumettant aux vœux d'obéissance, abstinence de viande, continence et à la correction de leurs supérieurs. Si, après avoir versé les huit mille livres entre les mains de l'abbé, il leur reste encore quelque chose, ils pourront en disposer dans les trois mois, jusqu'à concurrence de 500 livres. (1691. — 784.)

Furent presens en leurs personnes Don Charles Berault, prestre religieux, profest et prieur de l'abbaye de nostre dame de Vauluisant, de lestroite observance de l'ordre de Siteaux, diocèse de Sens, Don Benoist Guyot, sous prieur, etc... tous religieux de la ditte abbaye, y demeurant, d'une part.

Et honnorable homme Nicolas Morillon et Noël Morillon, son frere, marchands demeurans a Villeneufve l'Archevesque, pour eux, d'autre part.

Lesquels sieurs Morillon, de leurs pleins grez et franches volontéz, ont dit et declaré, recognu et confessé qu'apres avoir faict une serieuze reflection sur l'importance qu'il y a de faire leur salut, la difficulté qui se trouve dans le monde et la facilité qui se rencontre dans la religion, mesme dans la condition d'oblat, *ou donné quoy qu'on demeure dans lhabit seculier et qu'on ne soit point obligé aux exercices de religion par ancun vœu spécial*, neantmoins estans desambarassez des soings et inquietudes du monde, esloignez des occasions du péché, l'on est puissamment exité a faire le bien et operer son salut, par quantité de bonnes instructions, lectures et edifications. A quoy lon nest pas peu aydé par la participation que l'on a, a touttes les prieres et bonnes œuvres qui se font dans le monastaire pendant la vie et apres la mort ; et apres avoir sur touttes les dites choses longtemps et bien meurement deliberé et en ayant une plaine et entiere cognoissance ils se sont enfin resolus et determinez d'embrasser autant qu'a eux est,le dit estat et condition d'oblat, se donner et se donnent par ces presantes, pour le reste de leurs jours, au service

de Dieu et de la sacree Vierge Marie, mère de Dieu, en la dite abbaye de Vauluisant dont elle est la particuliere advocate, patrone et protectrice, et pour cet effet, par le present contrat, ils se donnent et vouent corps et biens tant presens qu'à venir en la manière que dit est, consistant leur dit bien tant en argent monnoyé, meubles meublans, marchandises et grains, qu'immeubles, en la somme de huit mil livres, sans aucune reserve faire par les dits sieurs Morillon, suplians tres humblement les dits reverans pere prieur de Vauluisant et la communauté de la dite abbaye, qu'il leur plaise agreer et accepter leurs presantes oblations et donnations, les recevans pour le reste de leurs jours en la dite qualité et condition d'oblats et donnez, promettans et sobligeans de ne rien posseder sans la permission du reverand pere prieur, ny faire leurs proffits particuliers d'aucune chose que ce soit, sinon qu'apres avoir fourny et delivré aux dits sieurs religieux de Vauluisant les effaits cy dessus mentionnez tant en argent qu'autrement, s'il reste encore quelque chose aux dits sieurs Morillon, il leur sera permis d'en disposer envers qui bon leur semblera dans trois mois, jusques a la concurance de la dite somme de cinq cens livres seulement, d'avoir un grand soing dé tout ce qui concerne l'utilité du monastaire, ne laissant perdre ny desperir la moindre chose par leur faulte, n'employans rien mal a propos, evitans toutes superfluitez et depences inutilles, s'obligent en outre de garder une perpetuelle continance de chasteté, comme aussy l'abstinance de viande dans le monastaire et lieux circonvoisins, sans en pouvoir manger dehors ny dedans, que par la permission du superieur aux ordres duquel ils seront entierement soubsmis et obeisans, s'employans de touttes leurs forces a tous les exercices et ouvrages auxquels il les voudra comettre, n'entreprenant aucune chose sans son consentement. Quand ils manqueront a leurs debvoirs, ils se soubsmettent a ses punitions et corections, et de s'adonner de plus en plus a la devotipn et pieté, et generallement de garder et observer tout ce que les oblats ou freres donnez ont accoustumé et sont tenus de garder et observer sans pouvoir jamais quitter la dite condition d'oblats et donnez, en telle sorte que le cas arrivant (ce qu'a Dieu ne plaise) quils sortissent contre le gré du superieur de la dite abbaye, ils veullent et consentent qu'il soit loisible au dit superieur de les repeter faire, prendre et apprehender en quelques lieux quils soient. A esté neantmoins accordé entre les parties que si dans la suitte des temps, ils vouloient expulser du dit monastaire les dits donnez et oblats sans cause legitime, pour lors les dicts sieurs religieux seront tenus et obligez de rendre et restituer aux dicts donnez et oblats la dite somme de huit mil livres, leur maison en bon et suffisant estat et tous les meubles qui sont a leurs usages seulement. Et en oultre s'oblige la dicte communauté de faire celebrer dans l'esglise du dict Vauluisant a perpetuité un service solennel des deffuncts tous les ans le troisiesme jour de febvrier, pour le repos des ames de leurs ancestres et pour eux apres leur mort. Et les dicts sieurs religieux, prieur et couvent du dict Vauluisant ont pareillement dict et declaré, recognu et confessé qu'apres avoir aussy entre eux murement desliberé sur la priere et suplication des dicts sieurs Morillon qu'ils leur ont faictte et reiterée par plusieurs fois, desirans contribuer a

leurs pieux desirs, ils ont résolu et determiné de consantir et accorder, comme par effet par ces presantes ils consentent, accordent et recoivent les sus dictes prieres, oblations et donnations faicttes par les dits sieurs Morillon, soubz les charges et conditions y mantionnees, les admetans et recevans des a presant a la dicte condition d'oblats de la dicte abbaye de Vauluisant, les faisans participans des oraisons, prieres et bonnes œuvres qui s'y font jours et nuits, avec promesse et assurance qu'apres leur trepas, on leur rendra les debvoirs qu'on est obligé de rendre aux religieux de la dicte maison, et que leur vie durant, on leur fournira charitablement tous leurs besoings et necessitez taut spirituelles que corporelles, les nourissans comme les religieux suivant l'usage ordinaire de la dicte communauté, en santé et malades, sans qu'ils puissent jamais estre mis dehors de la dicte abbaye en facon quelconque, si ce nest quils vinsent (ce qu'a Dieu ne plaise) a se rendre incorigibles ou tomber en crime enorme comme sont meurtre, larresin, paillardise et autres semblables forfaicts, qu'on appelle comunement criminels et capitaux, reiterez et desja corigez une ou deux fois. Si neantmoins le crime estoit si scandaleux et public que la dicte communauté en fut scandalisée et deshonorée, en tel cas, ils pouroient estre mis dehors dez la premiere fois, apres avoir esté suffisamment convincus, sans pouvoir pretandre ny esperer aucuns salaires pour le temps qu'ils pouroient demeurer dans la dicte maison, a laquelle condition et a touttes les autres cy dessus exprimées les dicts sieurs Nicolas et Noel Morillon se sont derechef soubsmis et obligez mesme par serment sur les saintes Evangilles. Promettant les dictes parties respectivement tenir et effectuer toutes les charges et conditions cy dessus dittes, chacune en ce qui les touche, soubz peyne de tous et ungs chacuns leurs biens, renonceant a touttes choses contraires à ces présentes. Fait et passé en l'abbaye de Vauluisant, le 26 octobre 1691, signé des religieux et des frères Morillon.

XVIII

Acte d'association, en qualité de domestique perpétuelle, au monastère de Saint Julien, et sans qu'elle soit tenue à l'observance aux règles ni à l'abstinence, d'Edmée Beaufumé, que les religieuses se chargent de loger, nourrir et entretenir, sa vie durant, dans quelque état de santé qu'elle se trouve. Moyennant quoi la dite Beaufumé s'engage à obéir en tout ce qui lui sera commandé pour le service de la communauté, à laquelle elle fait don en outre d'une somme de six cents livres en numéraire. (1694. — H. 1674).

XIX

Acte par lequel dame Nicole Moricard, désirant depuis longtemps se retirer « dans quelque communauté religieuse en qualité de pentionnaire « perpétuelle, pour y demeurer le reste de ses jours, et avoir par ce « moyen plus donations et facillitez de travailler à son salut, et apres « avoir en elle-mesme examiné plusieurs communautez et maisons reli- « gieuses, elle a cru que celle de l'abbaye royalle Notre-Dame de Sainct « Jullien les Auxerre est celle qui luy convient le plus » etc. En conséquence, l'abbesse Marie Ambroise de Bolé de Champlay, assistée de ses



religieuses, après information sur sa foi et ses mœurs et mûre délibération, l'admettent dans leur communauté en qualité d'associée et de pensionnaire perpétuelle. En reconnaissance, la dite Nicole Moricard fait les donations suivantes : savoir une rente annuelle de 30 livres constituée sur le couvent des Carmes de Paris, rachetable au capital de 600 livres, plus une rente de 57 livres, 4 sols et 13 deniers sur la prévôté de Paris, rachetable au capital de 800 livres, 19 sols, et une troisième de 61 livres rachetable au capital de 854 livres, constituée sur la dite prévôté. De toutes ses rentes, elle entend garder l'usufruit sa vie durant. Capital et intérêts iront à la communauté après sa mort. Moyennant quoi, l'abbaye de Saint-Julien sera tenue de la loger et nourrir honnêtement, à sa mort de la faire ensevelir comme les sœurs converses, de faire célébrer pour elle les services ordinaires, tant à l'obit qu'au bout de l'an. La dite associée reste chargée de son entretien, et devra payer par quartiers pour sa nourriture et son logement 100 livres de pension. Toutefois, la dame Moricard pourra faire chaque année un voyage à Paris pour régler ses affaires, et sa pension sera diminuée du nombre de jours qu'elle sera absente. — (H. 1674.)

XX

Acte par lequel Anne Fleury, veuve de Jean Siredey, avocat à la cour de Parlement, se donne à l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre en qualité d'associée et tourière perpétuelle pour le dehors, sans qu'elle soit tenue à l'observance des règles, ni à l'abstinence. Les religieuses de l'abbaye lui promettant de la nourrir, loger et entretenir, sa vie durant, tant en santé qu'en maladie. Elle, de son côté, jure obéissance aux dites dames, et leur apporte une dot de 400 livres qui appartiendra à la dite abbaye, durant sa vie et après sa mort. (1695. — H. 1674).

Par devant Jacques Chardon, notaire royal à Auxerre, soussigné, le dix septiesme jour de décembre mil six cens quatre vingt quatorze après midy, furent présentes Madame Marie Ambroise de Bolé de Champlay, abbesse de l'abbaye royalle Notre Dame de Saint-Julien lès Auxerre, etc. d'une part.

En conséquence de leurs libération capitulaire tenue le unziesme octobre dernier et damoiselle Anne Fleury, vesve de noble Jean Siredey, vivant advocat à la cour quand il vivoit, demeurant a Chatillon sur Seyne, d'autre part.

Lesquelles parties respectivement et chacune delles a leur egard ont promis et se sont obligées à ce qui suit, savoir : que la ditte damoiselle Fleury a supplié la ditte dame abbesse et les dittes dames religieuses de la recevoir dans leur communauté en qualité d'associée tourière pour le dehors et perpetuelle, sans qu'elle soit tenue à l'observance des reigles de l'ordre, ny a l'abstinence qui y est gardée que celles commandées par leglise lesquelles luy ont accordée, et de plus s'obligent les dittes dames, abbesse et religieuses de la gardée et retenir durant le cours de sa vie, tant en etat de senté quen celuy de maladie, la norir, allimenter et entretenir bien et honnestement, luy fournir logement, lit, linge, ses habillements, suivant sa condition et generallement luy administrer touttes



choses qui pouront luy estre necessaires en quelque estat quelle se treuve reduitte jusques a son deceds; moyenant quoy, la ditte damoiselle Fleury sera tenue d'obéir en tout ce qui luy sera commendé par les dittes dames pour le service de leur ditte communauté, sans que pour cause d'infirmité maladie ny pour que autre cause et pretexte que ce soit les dittes dames abbesse et religieuses puissent mettre la ditte damoiselle Fleury hors de leur maison, ny la contraindre ou obliger d'en sortir, ayant esté ainsy expressement convenue ; et en outre cy devant a payé aux dittes dames abbesse et religieuses la somme de quatre cens livres qu'elles ont receües, dont elles se contentent, laquelle somme de quatre cens livres appartiendra comme des a present elle appartient, en toutte propriété, aux dittes dames abbesse et religieuses, sans aucune répétition, pendant la vie ny apres la mort de la ditte dame Fleury, par elle ni par ces heritiers, promettant, etc., obligeant, etc., renonceant, etc. Fait au parloir des dittes dames, devant les dits notaires. La minutte est signée des dittes parties et des nottaires soussignez, demeuré a Chardon, l'un diceux, qui a fait controller icelle. Signé : CHARDON, avec paraphe.

XXI.

Jean Boismaigre, officier vétéran, demeurant au Pecq, déclare vouloir entrer à l'abbaye de Pontigny pour y finir ses jours, et travailler à son salut. La communauté lui fournira toutes ses nécessités spirituelles et temporelles, lui donnera une chambre à feu, qu'il meublera à ses frais et réparera de même, ou donnera soixante livres pour la réparer. Le linge, le vêtement et la chaussure seront à sa charge. Moyennant quoi, le dit Boismaigre, attendu son grand âge et sa caducité, offre à l'abbaye une dot de deux mille livres. Et si sa chambre n'a pas besoin de réparations, les 60 l. qu'il voulait y consacrer seront employées à meubler et réparer l'infirmerie. De plus, le dit Boismaigre, qui a été associé à toutes les bonnes œuvres, tant spirituelles que temporelles de l'abbaye, désire être employé à son service autant que ses forces et son âge le lui permettront (1698. — 1414).

Par devant le nottaire du bailliage et vicomtez de Ligny le Chastel, residant a Pontigny et tesmoingts soubzsignez, le trantiesme jour du moys de may mil six cent quatre vingt dix huit, au lieu de Pontigny, avant midye, comparurent en leur personne reverendissime pere en dieu, Oronce finée Brianville, abbé de Pontigny, premier pere et supérieur majeur de lordre de Cisteau, tant pour luy que comme fondez de procuration des venerables religieux, prieur et convant de sa ditte abbeye, passee pardevant le nottaire soubzsignez, en datte du sept mars de la presante année, controllée a Ligny le mesme jour, laquel est demeurez anexée au presant dune part, et le sieur Jean Boismaigre, officier veterand du Roy, demeurant a Pec pres de Saint Germain en Lhays, daultre part, lesquelle partie disoit mesme le dit sieur Boismaigre quayant fait desain de ce retirer en quelque maison de pietez pour y servir dieu du mieux quil luy sera possibles le reste de ces jours, eloignez du tumulte du monde, il auroit fait choix de la ditte abbeye de Pontigny ou, par le bon exemple et vye du dit seigneur abbez et religieux, il puisse plus



fasilement operer son salut. A ceste effait assistez du secours divin et sestant adressé au dit seigneur abbé et religieux, il leurs auroit fait entandre ceste cienne pieulse intantion, yceux priez et humblement requis de voulloir y aquiesser, le recepvant en la dite abbeye pour y.estre logez et nory sa vye durant ainsye quun religieux, laberger, traiter, blanchir et fournir tous les alimant corporel et spirituel, tant en santez que en maladie, mesme luy fournir boys et chandelle avecq une chambre a feu qu'il meublera a ses frais et reparera, ou donnera pour la dite reparation soixante livres, offrans ce fournir de linge a son usage et dhaby, solliers et generalement tout ce qui sera necessaire a lentretien exterieur de sa personne, hors la noriture, et moyennant ce, le dit sieur Boismaigre leur auroit offert, attandue son grand aage et caducittez, de leur donner par forme de dot la somme de deux mil livres quil leur prye dagreer. A quoy le dit seigneur abbé, fondee comme dit est, cest acordez. Ilz ont fait le traiter quil sansuit, scavoir que agreant la pieusse suplication des offre du dit sieur Boismaigre il a, icelluy Boymaigre, asocié et asocye a la dite abbey, àdmis et admet a la participation de leur prier, sufrages, ausmones et bonne euvre, cest obligee et soblige de le norir sa vye durant, leberger, traiter, chauffer, blanchir, luy fournir de la chandelle et tous allimant necessaire tant en santez que en maladye, luy a mesme acordez une chambre a feu, que le dit sieur Boymaigre meublera a ces frais de meubles convenables, et le jour du deceds du sieur Boysmaigre de faire celebrer autant de messe qui poura dans la dite abbey par les religieux, et faire faire un service solemnel pour le repos de son ame. En veu de quoy, le dit sieur Boysmaigre promet et soblige de donner au dit seigneur abbez la somme de deux mille livres par forme de dot, afin destre moins a charge a la dite abbeye, et en oultre celle de soixante livres pour les reparations de sa chambre et, en cas quil nay besoin daucunes reparations, les dites soixante livres seront employé a meubler et reparer linfirmerie, et pareillement les dites deux mil livres au proffit de la ditte abbeye. Lesquelles sommes, scavoir celle de deux mil livres et celle de soixante livres, ont estez presantement nombrée et delivrée est mains du dit seigneur abbés en louis dor, escus blancs et austre monoys ayant coustz, dont le dit sieur Boysmaigre demeure quitte et valablement deschargez, lequel sieur Boysmaigre, pour estre encorre moins a charge a la ditte abbeye, promet et soblige de donner ces soins, et randre tous ces services a icelle que son age luy pourra permettre, ce quil laisse a la discrestion et charittez du dit seigneur abbé, auquel il promet de tenir une conduitte cy sage et cy exemplaire que luy et la communaustez aurons tous sujet dans estre comptant, ce este acorde entre les parties que au jour du decedz du dit sieur Boismaigre les meubles a luy apartenant retourneront a ces heri-.tiers en payant par eux la somme de cent livres a la ditte abbeye avant que de les deplasser. Car ainsye eté, cy comme, etc., promettant, obligeant, etc., renonsant, etc., le dit sieur Boismaigre donnera coppye des presante incessamant es mains du dit seigneur abbée. Fait et passé au dit Pontigny en presance de Me Jean-Baptiste le Ras, procureur fiscal, et Me Edme Collachot, greffier, demeurant au dit Pontigny, tesmoingt. La minutte est signee du dit seigneur abbée et du dit sieur Boismaigre, des

tesmoings et de moy nottaire soubzsignez. A ce dost de la minutte est, controllé a Ligny le trante uniesme may mil six cent quatre vingt dix huit par Berruer, commis, avecq paraphe et est ecrit receu dix livres pour les droits. Signé : Crochot, notaire, avec paraphe.

XXII.

Association à la maison des Providenciennes d'Auxerre de Germaine Pougeoise, en qualité de pensionnaire perpétuelle « pour y travailler uniquement à son salut et ne point en estre dissipée par les « occupations et les embarras qui se trouvent dans le commerce du « monde ». La dite Germaine s'étant éprouvée déjà depuis un an dans le monastère des Providenciennes, offre à la communautè, pour la désintéresser de sa nourriture, de son logement et de son entretien, une somme de deux mille livres consistant en une rente de 46 livres constituée sur divers particuliers d'Auxerre, et une somme de 1,080 livres par elle versée entre les mains de la supérieure (1716). — (H. 1801.)

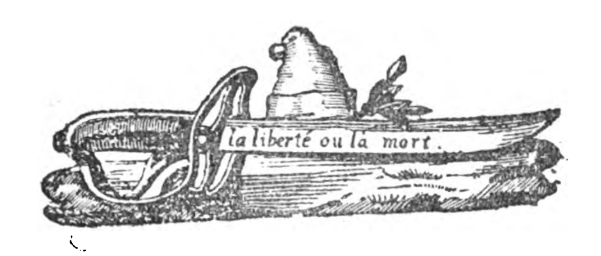
XXIII.

Acte par lequel Marie Chancy, fille majeure, ayant témoigné depuis longtemps avoir dessein de quitter le monde, et de se retirer en la maison des Providenciennes d'Auxerre, pour s'attacher plus entièrement à Dieu et vacquer plus aisément aux exercices de piété, est agréée en qualité de pensionnaire perpétuelle par les dites Providenciennes qui s'engagent à la nourrir, loger et entretenir en état de santé ou de maladie sous la condition de rendre à la communauté tous les services dont elle sera capable et d'obéir à la supérieure. La dite Chancy a versé en outre une somme de 600 livres en numéraire à la communauté et a apporté les effets mobiliers suivants, savoir : « un lit de plume et traversin, couver« ture sur un lit de sangles, deux coffres de bois, deux chaudieres et un « poelon..... draps et linge à son usage, dont elle jouira sa vie durant. » Dans le cas où elle voudrait quitter la maison sans aucun sujet, elle pourrait remporter ces effets, mais la somme de 600 livres restera à la communauté (1722).

Le 15 juin 1733, la dite Chancy sort de la Providence avec ses effets, et les religieuses s'engagent à lui payer une rente viagère de 30 livres sa vie durant. — (H. 1674.)

XXIV.

Association à l'abbaye de Saint-Julien, en qualité de tourière perpétuelle, sans qu'elle soit tenue à l'observance de la règle ni à l'abstinence, de Claudine Raison, qui a déjà exercé ces fonctions en leur couvent depuis sept ou huit ans. Les religieuses s'engagent à la garder sa vie durant, à la loger, la nourrir et l'entretenir et à l'ensevelir en leur cimetière. Elle, de son côté, s'engage à leur obéir en tout ce qui lui sera commandé en qualité de tourière. Si elle devient infirme, les dames de Saint-Julien la retireront dans leur maison, et lui donneront l'emploi qu'elles jugeront convenable. — (H. 1674.)



LA RÉVOLUTION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

1788-1800

(SUITE)

Par M. Henri Monceaux.

ANNÉE 1793

DISTRICT D'AUXERRE

Au moment où les événements se précipitent et où commence cette année 1793, si étrangement mouvementée, il nous paraît utile de rappeler les noms des personnages qui vont prendre part à la direction politique et administrative du département, et qui vont être chargés tout à la fois par leurs concitoyens d'appliquer le nouveau droit social, de prendre des mesures énergiques pour la défense du territoire, et de donner l'expension nécessaire aux idées nouvelles. Nous aurions voulu ajouter quelques lignes de biographie à chacun de ces noms : l'abondance des matériaux qui ont été plus que doublés depuis le commencement de notre entreprise, nous fait un devoir de resserrer de plus en plus notre texte et de le cantonner strictement, sauf quelques rares exceptions dans la nomenclature des pièces que nous avons eues sous les yeux, et qui, presque toutes, ont rapport à l'administration générale et aux mesures de défense nationale. Cette nomenclature aidera puissamment celui qui voudra faire, soit une histoire de la Révolution dans le département de l'Yonne, soit une biographie de ses principaux acteurs. Et sans nous engager à mener à bien l'un de ces labeurs considérables, nous pouvons dire que nous

avons, dès maintenant, de riches matériaux, que nous essairons de coordonner, si par hasard de plus grands loisirs nous sont accordés par la vie matérielle.

La députation du département de l'Yonne à la Convention nanionale, élue en septembre 1792, se compose des citoyens :

Maure, aîné, du district d'Auxerre ;
Lepelletier, du district de Saint-Fargeau ;
Turreau, du district de Tonnerre ;
J. Boileau, du district d'Avallon ;
Précy, du district de Joigny ;
Bourbotte, du district d'Avallon ;
Hérard, du district de Sens ;
Finot, du district de Saint-Florentin ;
Chastelain, du district de Sens.

Les suppléants sont :

Alexandre Villetard, du district d'Auxerre ;
Boileau l'ainé, du district d'Avallon ;
Jeannest, du district de Saint-Florentin.

Si nous passons à l'administration spéciale du département, nous la trouvons composée ainsi qu'il suit :

Le citoyen Laporte, curé de Toucy, district d'Auxerre, président. Directoire : les citoyens Housset, procureur de la commune d'Auxerre ; Brotot le jeune, maire de Vézelay, district d'Avallon ; Decourt, du district de Saint-Fargeau ; Jeannest, du district de Saint-Florentin ; Legros, de Branches, du district de Joigny ; Bègue, du district de Sens ; Simonnet, juge, du district de Tonnerre ; Choslin-Duvivier, du district d'Auxerre.

Nous allons donner en même temps la composition du Conseil général ; mais il faut observer, en passant, que c'est un mort que nous saluons ; en permanence pendant un certain temps, il va disparaître complètement et ne sera plus convoqué, ni consulté dans quelques mois. Les choses pressent tellement, l'ennemi nous menaçant de tous les côtés à la fois, que les directoires n'ont que le temps d'agir seuls, avec leurs propres inspirations, dans l'interprétation des décrets qui se succèdent chaque jour avec une rapidité foudroyante. La Convention ne se contente même plus de fulminer les mesures de salut public et d'organisation républicaine ; elle envoie une partie de ses membres dans les provinces pour stimuler encore, s'il est possible, le zèle des administrateurs des directoires, des districts et des municipalités, comme aussi pour détruire tous les germes d'opposition à ses décrets. La conséquence forcée de cet état de choses, c'est que les

représentants en mission vont faire plier devant leur pouvoir discrétionnaire tous les rouages administratifs, et considérer comme inutiles et dangereux tous ceux qui ne peuvent rendre des services immédiats, et prendre des décisions instantanées. C'est ainsi que les conseils généraux sont oubliés et mis de côté. On ne les verra plus fonctionner qu'en l'an VIII.

Quoiqu'il en soit, voici quelle était la composition du Conseil général de l'Yonne au 1er janvier 1793, et tel qu'il était sorti du renouvellement intégral de 1792 :

1. Beau, maire de Coulanges-la-Vineuse, district d'Auxerre;
2. Betry de la Brosse, de Montréal, district d'Avallon;
3. Bourgoin, juge de paix de Mézille, district de Saint-Fargeau;
4. Salmon, notaire à Cériziers, district de Saint-Florentin;
5. Borot, homme de loi à Vézelay, district d'Avallon;
6. Berger, curé de Nuits-sous-Ravière, district de Tonnerre;
7. Desprez, citoyen de Quincey, district de Tonnerre;
8. Duplan, architecte à Villeneuve-sur-Yonne, district de Sens;
9. Tenaille-Vaulabelle, administrateur du district d'Avallon;
10. Besson, maire de Champs, district d'Auxerre;
11. Balme, professeur du collège d'Auxerre;
12. Bourgis, aubergiste à Sens;
13. Heuvrard, citoyen de Tonnerre;
14. Bavoil, ancien administrateur du district de Saint-Florentin;
15. Vaudoux, cultivateur à Passy, dictrict de Sens;
16. J.-B. Boileau, administrateur du district d'Avallon;
17. Bardet-Chaillou, citoyen de Sainpuits, distrit de St-Fargeau;
18. Paultre, ancien député à l'Assemblée constituante, à Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau;
19. Roard, administrateur du district de Tonnerre;
20. Prignot, ancien juge de paix, district de Joigny;
21. Charrier-Bérillon, district de Joigny;
22. Boisseau, ancien administrateur du département, district de Saint-Fargeau;
23. Ragon-Beauchêne, marchand de bois, district de Joigny;
24. Magin, ancien administrateur du district de Sens;
25. Fouet, ancien administrateur du département, district de Joigny;
26. Lemuet, ancien administrateur du département, district de Saint-Florentin;
27. Poinsot, vicaire de Champlost, district de Saint-Florentin.

Procureur général syndic, le citoyen Eugène-Théodore Delaporte, maire de Villeneuve-la-Guyard, district de Sens.

Secrétaire général, le citoyen Bonneville.
Secrétaire adjoint, le citoyen Sauvalle.

Presque tous ces membres du Conseil général, nommés en 1792, s'ils ne travaillent plus au chef-lieu du département, remplissent cependant des fonctions dans leurs communes respectives et prennent une part active au grand mouvement de réorganisation.

1327. — Affiches, Annonces et Avis divers du Département de l'Yonne. Année 1793. A Auxerre chez Laurent Fournier, Imprimeur et Directeur des dites Affiches. In-8°, 176 p. et 20 numéros. — (M).

Aucun article en dehors des annonces judiciaires et ventes des Districts, sauf une 28e lettre adressée aux Dames de charité de la campagne. Signé : Martin, apothicaire du collège et démonstrateur des plantes, p. 15, et un hymne pour la fête et sur la prise de Toulon, par Guéniot, médecin à Avallon. Notre exemplaire finit au no 20. Octobre, 2e quinzaine. Pour se conformer au nouveau Calendrier, Fournier dut arrêter là son année 1793 et commencer la suivante sous le nom de 2e année républicaine avec la rubrique : Frimaire, 1re quinzaine, ce qui correspond au 21 novembre 1793 ; il lui avait fallu deux mois pour s'habituer à la nouvelle ère républicaine !

Comme on le voit, les Affiches d'Auxerre sont de plus en plus muettes sur les événements politiques et les faits locaux. A quoi attribuer cette prudente abstention de Fournier? Ne faut-il voir là qu'une spéculation de l'imprimeur, ainsi que nous l'avons dit précédemment? Ou bien l'abondance des journaux et des correspondances parisiennes rendait-elle inutiles les feuilles politiques de province, mal renseignées généralement ou trop tard informées. Cette version est peut-être la bonne. Nous lisons, en effet, dans un des derniers numéros des Affiches de 1793 : « Le citoyen François Fournier, libraire, prévient le public, que dorénavant il ne recevra les souscriptions pour les différents journaux de Paris que jusqu'au 25 de chaque mois, pour le mois suivant; sans cette précaution, leur abonnement serait retardé d'un mois. » Il y avait donc beaucoup d'abonnements parisiens. Mais pour les événements locaux on était réduit aux actes de l'administration imprimés sous forme d'arrêtés, de circulaires et d'affiches. Il n'aurait pas fait bon, du reste, à cette époque, à les critiquer ou même à les commenter.

1328. — Almanach du Département de l'Yonne, année 1793, première de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez M. François Fournier, libraire. 136 p. — (M).

Il y a eu cette année trois éditions de cet almanach, chez Fournier.

La première est celle-ci, éditée au commencement de 1793 ou à la fin de l'année 1792, et contenant les renseignements sur l'administration et les fonctionnaires du département, tels qu'ils existaient au 1er janvier 1793.

La seconde éditée aussitôt la réorganisation des administrations, en octobre 1792, avec la rubrique : Année 1793, *seconde* de la République. On y trouve encore l'ancien calendrier. Enfin, la troisième portant pour titre : Almanach du département de l'Yonne, 1793 et 1794, IIe année de la République, avec le nouveau calendrier républicain et les noms tirés des règnes végétal et animal remplaçant les noms de saints. Voyez plus loin ces almanachs, à leur date de publication. Suivant l'almanach paru en janvier 1793, l'administration du district d'Auxerre est composée de la manière suivante : 1° Membres du Directoire : Pertuis père, président ; Sonnié-Moret, d'Irancy ; Baillet, greffier du juge de paix d'Auxerre ; Mathieu, de Courson ; Devaulabelle, de Mailly-le-Château. 2° Membres du conseil : Renaudin, de Saint-Bris ; Guyolot, maire de Chevannes ; Bijon, juge de paix de Seignelay ; Beudot, maire d'Escolives ; Ansel, juge de paix de Cravant ; Pichot fils, de Toucy ; Patouillat, procureur de la commune d'Escamps. Procureur syndic : Rathier, négociant à Chablis. Secrétaire en chef : Chardon, notaire à Auxerre. Trésorier : Sapey.

1329. — District d'Auxerre. Vente de meubles d'émigrés. De par la Nation. Le jeudi 3 janvier 1793, au château de Régennes, vente de divers meubles et effets mobiliers, appartenant ci-devant à Jean-Baptiste-Marie Champion, ci-devant évêque, émigré. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Emigrés, c. 1).

1330. — Adresse du citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères, au Président de la Convention nationale, imprimée par ordre de la Convention et envoyée aux 84 départements, Paris 19 décembre 1792, l'an premier de la République française. Signé : Bonneville, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Adresse à la Convention sur l'attitude hostile du ministère anglais.

1331. — Discours prononcé par le citoyen procureur général syndic du Département de l'Yonne à la séance du Conseil général du 11 janvier 1793, pendant laquelle les Volontaires de Coulanges-la-Vineuse, dénoncés pour cause de désertion par le Conseil de discipline du 12e bataillon des Fédérés nationaux, se sont rendus à la barre de l'Administration.

On trouve (A. Y. L. § I, N° 122) la mention de l'envoi de cette pièce aux 7 districts du ressort par le procureur général syndic à la date du 22 janvier 1793.

1332. — Adresse du premier bataillon de la Corrèze aux représentants de la République française. Bartenheim, le 8 décembre 1792. Certifié conforme à Auxerre le 12 janvier 1793. Imp. L. Fournier, in-4°, 2 p. — (M).

Le 1er bataillon de la Corrèze, répondant à l'adresse envoyée par la Convention aux Volontaires nationaux, proteste de son ardent désir de

continuer à combattre contre l'étranger et de ne mettre bas les armes que lorsque la Patrie sera sauvée et qu'il n'existera plus de tyrans sur la terre.

1333. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 janvier. Adjudication le 30 janvier 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 32).

Cure de Mailly-la-Ville, biens à Séry; maison du prieuré St-Amatre, à Auxerre; abbatiale de St-Marien; maison de la communauté des filles de la Providence, maison appartenant au chapitre d'Auxerre; maison conventuelle et dépendances des Capucins d'Auxerre.

1334. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 17 janvier. Adjudication le 6 février 1793. Auxerre, imp. Baillif, rue de la Fanerie, n° 2. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 53).

Fabriques et cures de Courson, Fouronne, Fontenay-sous-Fouronne et Merry-Sec, biens auxdits lieux.

1335. — Copie de la lettre du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Département de l'Yonne, du 7 janvier 1793, an Ier de la République. Auxerre, L. Fournier, in-4°.

1336. — Le Conseil général de la commune d'Auxerre à ses concitoyens. In-4°, 1 p. S. l. n. d.

Au sujet des Offrandes patriotiques.

1337. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 14 janvier 1793, concernant la suppression des signes de la royauté et de la féodalité. In-4° et en Affiche in-f°. — (M). Envoi aux 7 districts le 23 janvier. — (A. Y. L. § I, N° 122).

Les monuments publics et les objets d'arts sont seuls exceptés de la mesure prescrivant la destruction de tous les signes de la royauté et de la féodalité. Le droit de placer des girouettes sur les maisons, qui était un droit seigneurial, est reconnu à tous les propriétaires.

1338. — Adresse de la section des Champs-Elysées, arrêtée dans l'assemblée générale du 30 décembre pour être présentée au Conseil général de la Commune. Imprimée par ordre de la Convention et envoyée aux 84 départements et aux 48 sections. Certifié à Auxerre, le 14 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Protestation contre le serment qu'on voulait imposer aux représentants.

1339. — Adresse du procureur général syndic aux Conseils généraux des communes du Département de l'Yonne, sur l'exécution de la loi du 20 septembre 1792, relative au mode de constater l'état civil des citoyens. Auxerre, le 15 janvier 1793. Imp. L. Fournier, in-4°.

1340. — Rapport des Commissaires envoyés dans le Département de l'Yonne, fait par Claude Fauchet, évêque du Calvados. Dijon, 1793, in-4°. — (P).

C'est une réimpression du rapport dont nous avons déjà noté deux éditions en 1792.

1341. — Appel nominal. Extrait du procès-verbal de la séance permanente de la Convention nationale des 16 et 17 janvier 1793, l'an deuxième de la République sur cette question. Quelle peine sera infligée à Louis? Paris, imp. nationale. In-8°, 43 p. — (L. 3e série, XLV, 174).

On trouve dans cette pièce le vote des députés de l'Yonne.



1342. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne concernant les billets de confiance. Du 23 janvier 1793. Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

Prorogation du délai fixé pour l'échange des billets de confiance.

1343. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 janvier 1793, concernant les receveurs de District et la découverte des effets volés au citoyen Muzard. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f° et en in-4°. — (M).

Démenti contre le bruit que font courir les réactionnaires du renouvellement des receveurs de district. — Signalement d'objets volés au C. Muzard, assassiné à Clain, département de l'Indre.

1344. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 24 janvier 1793, relatif aux honneurs à rendre à la mémoire de Louis-Michel Lepelletier, député de l'Yonne à la Convention nationale. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1345. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 24 janvier 1793, concernant les Gardes nationaux volontaires. In-4°.

1346. — Le Ministre de l'intérieur aux Corps administratifs et Municipalités de la République française. Signé : Roland. S. d. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. Affiche. — (M).

Circulaire destinée à rappeler que les administrations de département et de district ne peuvent ni nommer ni entretenir des agents auprès du Corps législatif.

1347. — Copie de la lettre écrite le 15 janvier 1793 par le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du Département de l'Yonne. In-4°.

1348. — Décret de la Convention nationale du 23 janvier, l'an 2e de la République française. Adresse de la Convention nationale au Peuple français. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Cette adresse fut rédigée le lendemain de la mort de Louis XVI et de celle de Michel Lepelletier qu'elle cite en exemple aux patriotes. Invitation à la Nation de se lever tout entière contre ses ennemis.

1349. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 25 janvier 1793 (suivi de la lettre qui lui a été écrite par le Ministre de l'Intérieur Rolland (au sujet de la repression des menées monarchiques). Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f° et en in-4°. — (M).

1350. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 27 janvier 1793 (relatif au payement des Contributions). In-4° et Affiche in-f°. — (M).

1351. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 28 janvier 1793 (concernant les demandes d'ornements d'église qui peuvent être formées par les paroisses conservées). In-4°.

1352. — Tableau des votes des Députés de la Convention nationale dans le procès fait en janvier 1793 à l'infortuné Louis XVI, roi de France, qui a été condamné à être décapité le 20 du même mois et exécuté le 21 dudit sur la place Louis XV, dite de la Révolution, à Paris. S. l. n. d. In-4°, 16 p. — (Sc. Y. 1re série, V.).

1353. — Un mot sur l'affaire de Louis XVI, par Maure aîné, citoyen d'Auxerre, Député du Département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale, s. d. De l'imp. nationale. In-8°, 3 p. — (Q. 1789-1800).

1354. — Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante aux ci-devant Jacobins St-Honoré, à Paris. Signé : Maure aîné, Député, président. (Paris). Imp. Potier, in-4°, 8 p. — (Sc. Y. 2e série, X, 142).

Circulaire pour désavouer le Journal des Débats, rédigé par Deflers et pour donner copie aux Sociétés affiliées de la lettre écrite par le citoyen Dufey au citoyen Maure.

1355. — Nouveaux Cantiques spirituels sur l'existence, la grandeur et les amabilités de Dieu, pour exciter les fidèles à élever leurs cœurs vers lui, à l'adorer, à le bénir, à l'aimer et à le servir avec ardeur. Il y a aussi quelques anciens, mais qu'on a mis dans un nouvel ordre pour les chanter sur des airs plus agréables ou du moins mieux connus. On les a divisés en quatre parties pour en faire des cadeaux aux enfants qui les mériteront par leur modestie et leur assiduité au Catéchisme. 1re partie. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 31 p. — (M).

Nous donnons ci-dessous les titres des autres parties, comme une curiosité, car il est très singulier de voir cette publication éclore en pleine agitation révolutionnaire et antireligieuse.

1356. — Nouveaux Cantiques spirituels en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ au Très Saint Sacrement de l'autel, etc. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 30 p. — (M).

1357. — Nouveaux Cantiques spirituels en l'honneur de la Très Sainte Vierge et en l'honneur des neuf chœurs des Anges, etc. Troisième partie. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 21 p. — (M).

1358. — Nouveaux Cantiqnes spirituels pour le saint Temps de l'Avent et pour Noël, etc. IVe partie. Par M. le curé de Lucy-le-Bois. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. In-12, 21 p. — (M).

1359. — Lettre du Ministre de l'intérieur au Président de la Convention nationale, du 22 janvier 1793, l'an second de la République, dont l'impression et l'envoi aux 84 départements a été ordonnée par la Convention. Signé : Roland. — Le Ministre de l'intérieur aux Corps administratifs, aux sociétés populaires, à tous ses concitoyens. Paris, le 22 janvier 1793, l'an deuxième de l'Égalité et de la République. Signé : Roland. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, séance du 26 janvier 1793, matin. Signé : Laporte, président, Legros, Bègue, Decourt, Jeannest, Simonnet, Housset, Brotot et Besson, administrateurs ; Delaporte, procureur général, syndic, et Bonneville, secrétaire général. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

En janvier 1793, Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur motivée dans une lettre à la Convention. Cette pièce reproduit la belle lettre du républicain ardent qui, malgré son patriotisme, devait succomber sous les coups de ses ennemis.

1360. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Séance du 25 janvier 1793, soir, tenue par les administrateurs du Département. — Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'intérieur aux administrateurs des départements. Janvier 1793. Signé : Roland, Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. (M).

Invitation de sévir avec la plus grande rigueur contre les anarchistes et propagateurs de fausses nouvelles.

1361. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 31 janvier 1793 soir, l'an second de la République françoise, tenue par les administrateurs du Conseil général du Département de l'Yonne en permanence. Auxerre, L. Fournier, Affiche in-f°. — (M).

Arrêté décidant l'impression et l'envoi aux municipalités de la lettre du ministre Roland en date du 20 janvier, au sujet de l'établissement d'un bureau central de l'agriculture qui fera circuler un journal dans les communes rurales. Les évènements ne permirent pas de donner suite à cette idée.

1362. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 23 janvier. Adjudication le 15 février 1793. Imp. Baillif, rue de la Fanerie, n° 2. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Prieuré St-Eusèbe, biens à Auxerre ; abbaye St-Germain, moulin et terres à Perrigny.

1363. — Vente de biens nationaux. Adjudication définitive le 22 février 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Fabrique de Merry-sur-Yonne et chapitre de Châtel-Censoir, biens à Merry; fabrique de Mailly-le-Château et chapelle St-Nicolas, biens audit lieu et à Merry-sur-Yonne.

1364. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 février 1793. Imp. Baillif; Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

St-Cyr-les-Colons, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et des Ursulines de Chablis.

1365. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 4 février 1793, contenant procès-verbal de la fête funèbre célébrée à Auxerre, en l'honneur de Michel Lepelletier, député de ce Département à la Convention nationale. (Envoyé aux 7 Districts le 13 mars 1793.) — (A. Y. L. § I. N° 122).

1366. — Éloge funèbre de Louis-Michel Lepelletier, Député du Département de l'Yonne à la Convention nationale, prononcé le 4 février 1793, l'an II de la République françoise, dans l'église St-Étienne d'Auxerre, par le citoyen Delaporte, procureur général syndic du même Département. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. In-12. — (Sc. Y.).

1367. — Hymne en l'honneur de Michel Lepelletier, martyr de la Liberté, le 20 janvier, l'an II de la République, par T. Rousseau, auteur des Chants de patriotisme et des Noëls républicains. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-8°. — (Sc. Y).

1368. — Hymne civique à la Liberté, à l'Égalité, à la Fraternité,



par le citoyen Guénot, curé d'Egleny. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-8°. — (Sc. Y).

1369. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 6 février 1793, concernant l'état civil des citoyens. Imp. L. Fournier. In-4°.

1370. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 6 février 1793, concernant les comptes à rendre par les anciens administrateurs des biens des fabriques, fondations, établissements d'Études, de Collèges, hôpitaux, etc. Imp. L. Fournier. In-4° et Affiche in-f°. — (M).

1371. — Copie de la lettre écrite par le Ministre de la justice, faisant les fonctions, par intérim, du Ministre de l'intérieur, aux administrateurs des départements. Paris, le 9 février 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Circulaire pour prémunir les citoyens contre les lettres et demandes d'argent d'escrocs annonçant l'existence de prétendus trésors cachés dans la terre. Tout le monde se rappelle que ces tentatives d'escroqueries ont été renouvelées avec succès ces dernières années en faisant reluire, aux yeux des naïfs, de prétendus trésors cachés en Espagne. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil, comme le dit depuis longtemps le proverbe.

1372. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 10 février 1793, qui proroge le délai pour l'inscription des citoyens sur le registre des Jurés. — Extrait du procès-verbal de la séance du 10 février, etc. Affiche in-f°. L. Fournier. — (M).

1373. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, relatif à l'emploi des Dons faits pour les armées. Imp. L. Fournier. In-4°.

1374. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, relatif à une fabrication de souliers pour l'armée. Imp. L. Fournier. In-4°.

1375. — Décret de la Convention nationale qui autorise les Corps administratifs à fixer le traitement des professeurs de Collèges. Auxerre, L. Fournier, 1793, 16 février. — (A. Y. T. 1790, an VIII).

1376. — Décrets de la Convention nationale des 21, 23, 24 et 25 février 1793, l'an second de la République françoise. 1° Adresse au Peuple françois; 2° Décret relatif à l'organisation de l'armée; 3° Décret qui détermine le mode de recrutement de l'armée. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 2 mars 1793. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 44 p. — (M).

Levée de 300,000 hommes. Fixation et répartition du contingent du département de l'Yonne, 3,294 hommes répartis entre les 7 districts. Nomination de commissaires pour surveiller et suivre les opérations de recrutement, d'habillement et d'équipement.

1377. — Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du Directoire du 21 février 1793, etc. Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

Division des bureaux et liste des citoyens administrateurs du Directoire qui en sont les ordonnateurs. Les membres du Directoire sont : MM. : 1° Housset Etienne-François d'Auxerre ; 2° Brotot Guillaume, de Vézelay; 3° Legros Edme, de Branches; 4° Bègue Jacques, de Villeneuve-sur-Vanne; 5° Decourt Cyriaque, de Saint-Fargeau ; Simonnet Jean-Laurent, de Tonnerre; 7° Jeannest Pierre-Edme-Nicolas, de Saint-Florentin; 8° Choslin-Duvivier Jean-Baptiste, de Mailly-le-Château. — Procureur général syndic, Delaporte Eugène-Théodore, de Villeneuve-la-Guyard; Bonneville, secrétaire général; Housset, subrogé au procureur général, et Sauvalle, de Sens, secrétaire suppléant. Les bureaux sont divisés en cinq sections : 1° Administration générale et militaire ; 2° Domaines nationaux ; 3° Travaux publics ; 4° Contribution et comptabilité générale ; 5° Exécution générale et bureau du procureur général syndic.

1378. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 21 février 1793, relatif aux demandes en dégrèvement sur les Contributions publiques. Imp. L. Fournier, in-4°, 10 p. et Affiche in-f°. — (M).

1379. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 21 février 1793, concernant le payement des Contributions. Imp. L. Fournier, in-4° et Affiche in-f°. — (M).

1380. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du même jour, concernant les Emigrés. Imp. L. Fournier. In-4°, et Affiche in-f°. — (M).

Etat de consistance des biens des Emigrés à envoyer le 15 mars prochain.

1381. — Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. — Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux Citoyens du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier, 1793. — (A. T. XXIX, 106).

Appel aux armes. Le bon à imprimer est du 23 février. — (A. Y. N. 157, § I).

1382. — Les administrateurs du Département de l'Yonne aux citoyens du ressort. — Arrêté du 23 février 1793 (concernant l'accélération du recrutement, l'organisation des registres d'inscription et l'appel des citoyens pour la défense de la Patrie en danger). Auxerre, L. Fournier, Affiche. — (M).

1383. — Adresse du Conseil général du Département de l'Yonne aux administrés du ressort, relative à la libre circulation des subsistances. Auxerre, le 28 février 1793, imp. L. Fournier. In-4°,

1384. Département de l'Yonne. Liste des noms et derniers domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets à séquestre. Février 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. In-f°, 9 p. — (P).

1385. — Décret qui détermine le mode de recrutement de l'armée. — Arrêté du Département de l'Yonne du 2 mars 1793 portant répartition entre les sept districts du Département de 3,294 hommes à raison de la population et du nombre déjà fourni. Auxerre, L. Fournier. In-4°.

1386. — District d'Auxerre. — Bail à ferme. — Adjudication le dimanche 3 mars 1793 : 1° de la coupe de l'oseraie existante dans le parc du ci-devant château de Seignelay; 2° du bail à ferme des jardins potagers et arbres fruitiers du même château. Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche.

En marge : « J'ai reçu du citoyen Charron, secrétaire du district, la somme de cinq livres pour impression de la présente affiche. Auxerre, ce 10 avril 1793, Baillif. »

1387. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Château et biens dépendant des ci-devant Lazaristes sur les municipalités de Vincelottes, Vincelles, Irancy, Cravant et Escolives.

1388. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 5 mars 1793 (concernant l'exécution de la loi rurale, la police des campagnes et la nomination des gardes-champêtres). Imp. L. Fournier, in-4° et Affiche in-f°. — (M).

1389. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 7 mars 1793, sur le rapport de Detroyes, adjudant de la Garde nationale d'Avallon. Imp. Fournier, in-4°.

1390. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 12 mars 1793, concernant les Dons patriotiques. Imp. Fournier, in-4°.

1391. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Biens de l'abbaye St-Germain d'Auxerre, à Venoy ; biens dépendant des fabriques, à Chitry, St-Bris, Augy, Coulanges-la-Vineuse et Jussy.

1392. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 15 mars 1793, relatif au recrutement qui doit être opéré en exécution de la loi. Imp. Fournier. In-4°. — (A. Y. L. § I. N. 122, mention de l'envoi aux sept districts).

1393. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne concernant l'adjudication des terrains en friche. Séance du 16 mars 1793, etc. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Vente des terrains en friche provenant de la ci-devant liste civile, des domaines des ci-devant princes français émigrés et des parcs des émigrés.

1394. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 16 mars 1793, concernant l'Instruction publique. Imp. L. Fournier, in-4° et en Affiche. — (M).

Organisation des bureaux d'administration pour la surveillance des établissements d'Instruction publique.



1395. — Adresse du Département de l'Yonne à ses concitoyens, adoptée par arrêté du 20 mars 1793. Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. L. § I, N. 122, mention de l'envoi aux sept districts).

1396. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 mars 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Religieux de la Providence de Chablis, biens audit lieu, à Poinchy et à la Chapelle-Vaupelleteigne, fabrique de Milly, biens audit lieu, à Poinchy et à Beines; fabrique de Poinchy, biens audit lieu, à Beines et à la Chapelle-Vaupelleteigne.

1397. — District d'Auxerre. Vente de meubles d'émigrés. Au nom de la Nation. Vente et adjudication, le lundi 25 mars 1793, à Leugny, des meubles et effets délaissés par Edme-Pierre Labussière, émigré (ci-devant capitaine d'infanterie). Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. Emigrés, L. 1.)

1398. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mars 1793. Auxerre, Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5).

Communauté de la Visitation Ste-Marie, maison à Auxerre; fabrique de Préhy, biens audit lieu, à Courgis et à Chablis.

1399. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne. Séance

du 28 mars matin, etc. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f°.— (M).

Arrêté annulant la délibération prise le 6 mars par les Officiers municipaux de Vézelay, tendant à suspendre l'exécution de l'arrêté du département concernant la déportation de plusieurs ecclésiastiques de cette commune, etc. Mutel, procureur de la commune de Vézelay est suspendu de ses fonctions; le maire et ses deux officiers municipaux sont blâmés, etc.

1400. — Décret de la Convention nationale du 28 mars 1793, concernant les Émigrés.— Arrêté de l'administration départementale qui, sur l'état envoyé le 26 mars par l'adjoint de la 4e division du Département de la Guerre, déclare en état d'émigration ceux qui sont portés sur cette liste. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 28 p. — (D. 390).

1401. — Décret de la Convention nationale du 29 mars 1793, l'an IIe de la République française, qui enjoint à tout propriétaire ou principal locataire de faire afficher à l'extérieur de leurs maisons les noms, prénoms, surnoms, âge et profession de tous les individus résidant dans leurs maisons. Promulgué à Auxerre le 5 avril 1793. Imp. L. Fournier, in-4°. — (L. 2e série, X, 80).

1402. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire du 22 janvier 1793. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 30 mars 1793, matin, etc. In-4° et Affiche in-f°. Auxerre, L. Fournier. — (M).

Défense à tous les ministres du culte catholique de dresser l'état civil des citoyens.

1403. — Décret de la Convention nationale du 18 mars 1793, l'an IIe de la République française, qui met en permanence les Conseils généraux de Département, de District et de Commune. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne. Séance du 30 mars 1793, matin... Auxerre, imp. L. Fournier. In-4° et Affiche. (M).

Les ennemis de la chose publique multiplient les dangers de la Patrie par leurs manœuvres dans l'intérieur; une vigilance constante est le seul moyen de déjouer les intrigues et d'entretenir l'ordre et la paix, etc.

1404. — Décret de la Convention nationale du 5 avril 1793, l'an second de la République françoise, portant que les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et le troisième bataillon de l'Yonne ont bien mérité de la Patrie. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

1405. — Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 5 avril 1793, portant que le 3e bataillon de l'Yonne a

bien mérité de la Patrie. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 2 p., et en Affiche. — (M).

A la suite du procès-verbal de la Convention, on trouve : 1° la copie de la lettre écrite par le C. Maure, député du Département de l'Yonne à la Convention nationale, aux citoyens administrateurs du Département de l'Yonne (relation de la belle conduite du 3e bataillon de l'Yonne dans l'affaire de Dumouriez) ; 2° l'extrait du procès-verbal de la séance tenue au Département de l'Yonne, le 7 avril 1793, par les commissaires de la Convention nationale dans les Départements de l'Aube et de l'Yonne et les administrateurs du Département, réunis aux administrateurs du District et du Conseil général de la commune d'Auxerre, en présence de la Société des Amis de la République d'Auxerre et d'un grand nombre de citoyens. Comme on le voit, le décret de la Convention et la lettre de Maure furent accueillis avec enthousiasme à Auxerre et donnèrent lieu à une réunion solennelle de tous les patriotes.

1406. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 avril 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 254).

Fabrique de Courgy, biens à Courgy, Beines, Milly, Poinchy; fabrique de Chichée, biens audit lieu.

1407. — Adresse des administrateurs du Département du Pas-de-Calais aux citoyens du dit Département. Imprimé par ordre de la Convention nationale, envoyée aux Départements et aux Armées. Arras, le 3 avril 1793. Certifié conforme à Auxerre le 25 avril 1793. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Au sujet de la trahison du général Dumouriez.

1408. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 avril 1793. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 5, 298).

Fabrique de Ouaine, biens audit lieu ; manse conventuelle de St-Germain, terre à Auxerre.

1409. — Adresse du Conseil exécutif provisoire du 6 avril 1793 aux citoyens administrateurs composant le Directoire du Département de l'Yonne. In-4°.

1410. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 9 avril 1793, an II, concernant les Comités de Section. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4° et en Affiche. — (M).

1411. — Arrêtés concernant la sûreté générale. Extrait des registres du Directoire du Département de l'Yonne. Séance du 9 avril 1793, l'an II de la République française. Auxerre, L. Fournier. 12 avril 1793. In-8°, 7 p. et une Affiche. — (M).

Délibération du Directoire, à propos de l'enlèvement de l'arbre de la Liberté à la porte du Temple à Auxerre, dans la nuit du 8 au 9, et des

menées contre-révolutionnaires. Arrêté de Louis Turreau et d'Antoine Garnier, commissaires de la Convention, ordonnant l'arrestation et la réclusion des prêtres et des moines non attachés au culte salarié.

1412. — Proclamation du Pouvoir exécutif de la République française pour l'exécution de la loi du 8 avril 1792, relative aux Emigrés. — Du 9 avril 1793, l'an II de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Sur le retard apporté dans la formation des états des biens des Emigrés dans certains Départements, parmi lesquels le Département de l'Yonne est signalé.

1413. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 9 avril 1793, an II de la République française une et indivisible, relatif aux subsistances. Auxerre, L. Fournier. In-4°. — (Bibl. de la Cathédrale).

1414. — Frères et Amis. Auxerre, le 10 avril 1793. Signé : Desmaisons, président ; Renard, Marie, Delaage, secrétaires. (Au-dessus : Bois gravé représentant un œil grand ouvert au milieu d'un ovale autour duquel on lit : Club patriotique d'Auxerre, Liberté, Égalité. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 3 p.— (Sc. Y. 1re série. IX, 349).

Circulaire pour adresser copie de deux Adresses, l'une à la Convention nationale, l'autre aux Sociétés de Sans-Culottes de toute la République, par la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'Auxerre, demandant la déportation des prêtres non assermentés.

1415. — Arrêté des citoyens Garnier et Turreau, représentants du peuple dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, retardant l'envoi des volontaires jusqu'à ce qu'ils soient convenablement armés et habillés. Du 13 avril 1793. Imp. Fournier. — (A. Y. N. 157, § I.).

1416. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 15 avril 1793, concernant l'armement des volontaires et une nouvelle fabrication de piques. In-4°.

1417. — Adresse des citoyens Garnier et Turreau, représentants du peuple, délégués par l'Assemblée nationale dans les Départements de l'Aube et de l'Yonne, à leurs frères des communes du Département de l'Yonne. Du 19 avril 1793. — Extrait du Registre des Délibérations du Conseil général du Département du 19 avril 1793, l'an IIe de la République française. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Arrêté des représentants Garnier et Turreau délégués par la Convention dans les Départements de l'Aube et de l'Yonne, décidant que les Directoires des Départements de l'Aube et de l'Yonne, réunis à leurs Con-



seils généraux, demeurent chargés de suivre l'exécution des arrêtés pris par les représentants en mission, soit sur le recrutement, soit sur les subsistances, soit sur la sûreté générale ou le salut public.

1418. — Département de l'Yonne. Liste des noms et derniers domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Avril 1793. Imp. L. Fournier. Affiche. — (P).

1419. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 22 avril 1793, concernant la conservation des forêts nationales et des bois communaux. Du 22 avril 1793. Imp. L. Fournier. In-4° et Affiche. — (M).

1420. — Adresse des représentants du Peuple, membres du Comité de Salut public, du 23 avril 1793, aux citoyens administrateurs du Département de l'Yonne. In-4°.

1421. — Arrêté du Département de l'Yonne du 23 avril 1793, portant que les Officiers des Maîtrises des Eaux et Forêts et les autres fonctionnaires publics non élus par le peuple, qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas justifié de *Certificats de civisme* dans le délai de quinzaine prescrit par l'art. IV du Décret de la Convention du 5 février, sont tenus d'en justifier dans la huitaine. Imp. L. Fournier. In-4°.

1422. — Arrêté du Département de l'Yonne du 23 avril 1793, contenant l'expression de sa satisfaction sur l'opération du recrutement. In-4°.



1423. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 avril 1793, concernant les chevaux d'Émigrés et les chevaux de luxe. Imp. L. Fournier. In-4° et Affiche in-f°. — (M).

Tous les chevaux d'Emigrés seront réunis aux chefs-lieux de Districts, avec les chevaux de luxe, qui seront estimés au préalable.

1424. — Arrêté au sujet du départ des 473 volontaires du District de Sens, auxquels les citoyens ont remis les armes dont ils étaient

propriétaires. Du 23 avril 1793. In-4°. Imp. L. Fournier. — (A. Y. N. 157, § I.).

Le Conseil général du Département invite le District de Sens à faire imprimer, publier et afficher son arrêté dans toutes les communes de son arrondissement.

1425. — Arrêté du Département de l'Yonne du 26 avril 1793, relatif au don patriotique fourni par la commune d'Hargicourt au troisième bataillon de l'Yonne. In-4°.

1426. — La Convention nationale aux armées de la République française. Soldats de la Liberté... Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Proclamation à propos des derniers insuccès en Belgique.

1427. — Auxerre, le 28 avril, l'an II[e] de la République une et indivisible. L'assemblée générale du Peuple d'Auxerre, réunie pour la nomination des membres devant composer le Comité de Salut public, à la Convention nationale, à l'effet de rappeler les mandataires du peuple qui n'ont point sa confiance. Signé : Desmaisons, président; Gautherot, secrétaire. Auxerre, de l'imp. de Baillif, 1793. In-4°, 2 p. — (Sc. Y.).

1428. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 330).

Chevannes, biens de la fabrique; Venoy, biens dépendant de l'abbaye St-Pierre-en-Vallée d'Auxerre (Moulin de Péteau, à Souleines).

1429. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif au Bulletin hebdomadaire du Département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai 1793, l'an second de la République française, tenue par les administrateurs du Département de l'Yonne. (A la suite) : Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'Intérieur aux citoyens administrateurs du Département. Paris, 20 avril 1793. Auxerre, Fournier. In-4°, 8 p. — (Sc. Y. 5 p. 549.)

Organisation d'un Bulletin hebdomadaire des Communes aux Districts, des Districts au Directoire et du Directoire au Ministère. Les Districts dresseront et feront imprimer une feuille de huitaine qui contiendra par colonnes les articles sur lesquels les Conseils généraux des Communes auront à s'expliquer.

1430. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 10 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 362).

Auxerre, maison de la Commanderie, biens de l'évêché, des fabriques St-Amatre et N.-D.-la-Dehors et de l'abbaye de St-Pierre; Champs, Islot dépendant de l'abbaye St-Julien d'Auxerre; Pourrain, biens du chapitre

d'Auxerre; Perrigny, St-Georges, Villefargeau, Ste-Pallaye, biens des fabriques.

1431. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n 5, 389).

Lévis, Sementron, Châtenay, Gy-l'Évêque, Escolives, biens dépendant des fabriques ou cures.

1432. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 mai 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 417).

Lichères, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et de l'abbaye de Molesmes; Toucy, biens dépendant de la Confrérie du Saint-Sacrement et des Trépassés audit lieu.

1433. — Décret de la Convention nationale du 29 mai 1793, l'an II de la République française. Déclaration des Droits de l'Homme. Affiche. Imp. L. Fournier. — (M).

1434. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 4 mai 1793 relatif aux dépenses du culte. Imp. L. Fournier, in-4° et en Affiche in-f°. — (M).

1435. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne, relatif à l'usage de la poudre de guerre. Extrait du procès-verbal de la séance du 4 mai, l'an II de la République, tenue par les administrateurs du Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté supprimant les salves d'artillerie et de mousqueterie dans toutes les circonstances et cérémonies, et portant défense de vendre de la poudre aux particuliers pendant tout le temps que durera la guerre.

1436. — Décret de la Convention nationale du 4 mai 1793, concernant les subsistances et Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 7 mai 1793, concernant le même objet. In-4°.

1437. — Auxerre, le 20 mai 1793, l'an II de la République française. Citoyens... Signé: Desmaisons, président; Gautherot, secrétaire. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-4°, 4 p. — (Q).

Adresse du Peuple d'Auxerre, réuni en assemblée générale de Commune, conformément à la loi du 21 mars dernier, qui ordonne la permanence des sections convoquées pour la formation des Comités de salut public. Cette adresse, envoyée à tous les chefs-lieux de District, avait pour but de provoquer un mouvement contre la partie modérée de la Convention. Les sans-culottes d'Auxerre demandent que les Girondins soient retirés de la représentation nationale, et ils invitent, dans leur circulaire, toutes les communes de France à envoyer un vœu semblable. Claude Gautherot, secrétaire de la commune d'Auxerre en permanence, était un jeune peintre, élève de l'école de David, qui habitait Auxerre à cette époque. Républicain fanatique et exalté, il était l'*alter ego* du député Maure et l'un des personnages les plus influents de la Société populaire

auxerroise. Parmi les manuscrits conservés dans la riche bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham (Angleterre), on remarque, sous le nº 3,542, deux volumes renfermant des pièces provenant du peintre Gautherot, et sa correspondance avec la Société populaire d'Auxerre. Il serait bien à désirer qu'une copie de cette correspondance puisse être faite dans l'intérêt de notre histoire auxerroise.

1438. — Les dix commandements du vrai Républicain. De l'imp. de L. Fournier, 1793. Placard in-fº, sur lequel on lit les dix commandements imprimés en gros caractères dans un cadre typographique. — (Q).

Cette pièce devait être affichée dans les endroits publics.

1439. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens d'Etienne-Philippe Vilain, émigré, à Chevillon, le 26 mai 1793. 2 Affiches. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y. Emigrés, V. 2.)

Château, fermes et biens divers à Chevillon.

1440. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 30 mai 1793, relatif au Maximum du prix des Grains. Imp. L. Fournier. In-4º.

1441. — Vente de biens nationaux. Adjudication à Auxerre le 3 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 453).

Fabrique et cure de Prégilbert, fabrique de Trucy, biens auxdits lieux.

1442. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 5, 482).

Biens dépendant de la fabrique, à Leugny.

1443. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche (incomplète). — (A. Y. Emigrés. P).

Biens de la fabrique de Prégilbert et autres.

1444. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 21 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 482).

Biens dépendant de la fabrique de Chablis, à Chablis, Fontenay, Fiez, Chichée; fabrique de Beines, biens audit lieu et à Milly; évêché, terre à Auxerre.

1445. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 548).

Ursulines et abbaye St-Marien, biens à Auxerre; fabrique de St-Mamert d'Auxerre, pré à Villefargeau; fabriques de Lucy-sur-Cure, Migé, Val-de-Mercy, cure de Sementron, fabrique St-Regnobert d'Auxerre, biens auxdits lieux.

1446. — Maure, citoyen d'Auxerre, député par le Département de l'Yonne à la Convention nationale, au Peuple Souverain et à ses



représentants. 3 juin 1793. Paris, imp. de Robert. In-4°, 4 p.— (M).

Maure, accusé par ses ennemis de s'être enrichi par trois banqueroutes, publie des attestations de la Municipalité et du Tribunal de Commerce auxerrois, constatant sa parfaite honorabilité.

1447. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne (du 5 juin 1793), concernant les demandes en dégrèvement. Auxerre. L. Fournier. In-4°, 12 p. — (M).

1448. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 5 juin 1793, relatif au mode de constater les pertes occasionnées par les gelées (des 30 et 31 mai dernier, auquel est joint un tableau à colonnes pour inscrire les citoyens qui déclareront avoir éprouvé des pertes). Auxerre, L. Fournier. In-4°, 8 p. et Affiche in-f°. — (M).

1449. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne relatif aux subsistances. Du 6 juin 1793. in-4°.

1450. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 13 juin 1793, relatif à l'établissement d'une Compagnie de Canonniers nationaux soldés. In-4°.

1451. — Proclamation du Conseil général du Département de l'Yonne aux Conseils généraux des Communes, les invitant à ne rien négliger et à redoubler de zèle pour le recrutement et l'armement des volontaires. Imp. Fournier. In-4°. — (A. Y. N. 156, § I.)

1452. — Jugement du Tribunal criminel du Département de l'Yonne, séant à Auxerre, le 15 juin 1793, l'an second de la République française, qui condamne Marie-Anne Bordot, dite Laureau, servante-domestique du citoyen Chauchon, marchand à Ligny, en huit années de réclusion, avec l'exposition préalable en la ville de St-Florentin, pour avoir pris chez ledit citoyen Chauchon, un bonnet de mousseline et un bonnet d'étamine noire avec intention de les voler. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

1453. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens de Saulnier, prêtre, ci-devant principal du collège de Joigny, émigré. 16 juin et 14 juillet 1793. Auxerre, L. Fournier. 2 Affiches. (A. Y. Prêtres déportés. S.)

Vignes à Joigny.

1454. — Adresse à la Convention nationale. Le Peuple d'Auxerre, réuni en Assemblée générale de Section, et les Autorités constituées, séantes en cette ville, aux Représentants de la Nation française. S. l. n. d. (Auxerre, 20? juin 1793). In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, 397).

Protestation « contre la conspiration de plusieurs citoyens d'Avallon » qui avaient fait une adresse fédéraliste à la Convention.

1455. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 8 juin 1793, relatif aux subsistances. In-4°.

1456. — Acte constitutionnel, précédé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, présenté au Peuple français par la Convention nationale, le 24 juin 1793, l'an deuxième de la République. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 20 p. — (M).

1457. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne relatif à l'augmentation des mois de nourrices. Extrait du procès-verbal de la séance du 11 juin 1793, etc. Auxerre, L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

L'Hôtel-Dieu d'Auxerre ne trouvant plus de nourrices pour les enfants abandonnés au prix de 5 livres par mois, il est autorisé à les payer 9 livres et il recevra, à l'avenir, 12 livres par mois au lieu de 7 livres payées jusqu'à ce jour.

1458. — Adresse des administrateurs du Conseil général du Département de l'Yonne en permanence, aux administrateurs de Districts et aux Conseils généraux des Communes de leur arrondissement. 20 ? juin 1793. In-4°.

1459. — Décret de la Convention nationale sur la distribution des prix dans les Collèges de la République. Du 29 juin 1793. Auxerre, imp. Fournier. In-4°. — (A. Y. T. 1790 à l'an VIII.).

1460. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 29 juin 1793, concernant la circulation des subsistances. In-4°.

1461. — Département de l'Yonne. Proclamation au nom de la République française. Salut public. Égalité, Liberté. Meaulne, Commissaire de la Convention nationale dans les Départements du Centre et de l'Ouest aux Républicains du Département de l'Yonne. (suivi de) : Arrêté du 29 juin 1793 du Conseil général du Département de l'Yonne réuni aux autorités constituées, séantes à Auxerre, relativement aux enrôlements et réquisitions des citoyens qui partiront contre les rebelles de la Vendée. In-4°, 8 p. Imp. Fournier. — (M).

Nomination de commissaires pour activer la levée et le départ du contingent du Département de l'Yonne, fixé à 800 hommes au minimum.

1462. — Lettre du Ministre des Contributions publiques du 6 juillet 1793, aux Citoyens administrateurs du Département de l'Yonne. In-4°.

1463. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 juillet 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 2).

Biens du Collège, à Auxerre ; fabrique de Cravant, biens audit lieu, à Accolay, Bazarnes ; fabriques de Bazarnes et d'Irancy, biens auxdits



lieux et à Vincelottes; pêche de la rivière d'Yonne, à Accolay, dépendant du chapitre d'Auxerre.

1464. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 juillet 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 55).

Fabrique et cure de Coulanges-sur-Yonne, biens audit lieu; évêché d'Auxerre et fabrique de Crain, biens à Crain; fabriques de Festigny et de Lucy-sur-Yonne, biens auxdits lieux.

1465. — Le Ministre de l'Intérieur aux citoyens administrateurs du Département. Paris, le 29 mai 1793. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 16 juillet 1793. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Au sujet des passeports suisses délivrés aux Émigrés qui ne doivent être reconnus valables que lorsqu'ils sont signés du citoyen Barthélemy, envoyé de France en Suisse.

1466. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire et Arrêté du Département de l'Yonne concernant la police des grandes routes. Paris, le 30 mai 1793. Auxerre, le 11 juillet 1793, collationné le 1er août. Imp. L. Fournier. In-4° 7 p. et en Affiche. — (M).

1467. — Acte constitutionnel, précédé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Auxerre, L. Fournier, an II. In-12. — (M).

1468. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 8 juillet 1793, concernant l'acceptation de l'Acte constitutionnel. Imp. L. Fournier. In-4°.

1469. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne en permanence, relatif à la fédération nationale du 10 août. Auxerre, le 20 juillet 1793. Imp. L. Fournier. Affiche in-f°. et en in-4°. — (M).

1470. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 août 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 118).

Moulin et terre à Vallan, et Hôtel de Malte à Auxerre, dépendant de la Commanderie d'Auxerre; chapelle de St-Quentin, finage de Monéteau; biens à Égleny, Gy, Beines, Prégilbert, Poinchy, Monéteau, Chitry, dépendant des cures et fabriques; terres à Escamps, dépendant de l'abbaye St-Germain d'Auxerre; prés à Auxerre, dépendant du chapitre de la Cité.

1471. — Discours sur la journée du 10 août 1792 (vieux style), lu dans l'une des séances de la Société populaire d'Auxerre, par le citoyen Billout, élève de l'École nationale de cette commune, âgé de dix-sept ans, auteur de ce Discours. Auxerre, L. Fournier, 2e année républicaine. In-4°, 6 p.— (Sc. Y. 1re série, IX, 37).

1472. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 août 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 86).

Biens dépendant de la fabrique et de la cure d'Escamps audit lieu; biens dépendant de la fabrique et de la cure de la Chapelle d'Avigneau, municipalité d'Ouaine.

1473. — Département de l'Yonne. Extrait de la proclamation du Conseil exécutif provisoire du 3 août 1793, ayant pour objet l'exécution de l'article 68 de la loi du 28 mars précédent. Listes des citoyens français présumés émigrés, et rayés des listes des émigrés ou déchargés provisoirement du séquestre mis sur leurs biens, en ce qui concerne le Département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. Affiche s. d.

Liste comprenant deux noms.

1474. — Décret de la Convention nationale du 17 juillet 1794, qui supprime, sans indemnité, toutes redevances ci-devant seigneuriales et droits féodaux, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier. (A la suite) : Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 1er août 1793 (relatif au même objet). Auxerre, Fournier, In-4°, 8 p. — (M).

1475. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne (du 6 août 1793), relatif aux Pères, Mères, Femmes et Enfants des défenseurs de la Patrie, dans le cas de réclamer des secours. Imp. L. Fournier, in-4° et Affiche in-f°. — (M).

1476. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 8 août 1793, relatif à la suspension des Maire et Procureur de la commune de Cravant. Du 8 août 1793. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (B. Mignot).

1477. — La commune de Vermanton à la Convention nationale. Signé : Soufflot, commissaire, député de la commune de Vermanton. (Paris). Patris, imp. de la commune de Paris. In-4°, 4 p. — (A. B. n. c. N° 7, p. 153).

Demande d'exemption des droits sur la coupe des bois de la commune, attendu la misère des habitants.

1478. — Discours prononcé par le citoyen Delaporte, procureur général syndic du Département de l'Yonne, au moment de la réunion fraternelle des députés des Cantons aux autorités constituées du ressort, dans la grande salle de l'administration, le 10 août 1793, an IIe de la République française. Imprimé par arrêté du Département du même jour, sur la proposition de l'Assemblée générale. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 6 p. — (M).

1479. — Adresse et décrets de la Convention nationale des 14 et 16 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible, relative à la levée du peuple françois en masse contre les ennemis de la République. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).



1480. — Décret de la Convention nationale du 22 juillet 1793, l'an second de la République françoise, contenant une instruction sur la levée de 30.000 hommes de cavalerie. Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 17 août 1793. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 18 p. — (M).

Cet arrêté prescrit des mesures pour la formation dans le Département d'une compagnie de canonniers nationaux soldés, pour la levée des chevaux de luxe et ceux des Émigrés et enfin pour la levée de 30,000 hommes de cavalerie.

1481. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 23 aout 1793, qui détermine le mode de réquisition des citoyens français. Imp. L. Fournier. In-4°.

1482. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 28 août 1793, concernant le grand mouvement national. Imp. L. Fournier. In-4°.

1483. — Décret de la Convention nationale des 31 octobre, 1, 3, 10 et 25 novembre 1792, 3 juin et 25 juillet 1793, concernant l'administration et la vente des biens des Emigrés et la liquidation de leurs dettes. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Nous citons ici ce Décret à cause de son importance ; l'immense affiche qui le reproduit est composée de six feuilles.

1484. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 septembre 1793. Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 142).

Mailly-la-Ville, biens de la fabrique et de la cure; Séry, biens de la fabrique; Vincelottes, Irancy et Escolives, biens de la fabrique de Vincelottes.

1485. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 septembre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 175).

Toucy, biens de la fabrique, de la cure, du chapitre, de la collégiale et de la confrérie du Saint-Sacrement et des Trépassés, audit lieu.

1486. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 30 septembre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 202).

Appoigny, biens de la fabrique, halle, four banal et maison dépendant du chapitre St-Pierre.

1487. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 2 septembre 1793, qui fixe le maximum, etc. Imp. Fournier. In-4° et Affiche in-f°. — (M).

Décret de la Convention nationale du 19 août 1793 et arrêté conforme qui autorise les Directoires du Département à fixer le maximum du prix du bois de chauffage, charbon, tourbe et houille.

1488. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 2 septembre 1793, relatif au recensement des grains et des subsistances. Imp. L. Fournier. In-4°.

1489. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 4 septembre 1793, relatif à la vente des biens des Émigrés. In-4°.

1490. — La Convention nationale aux Français des Départements méridionaux. 6 septembre 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Au sujet de la livraison de Toulon aux Anglais.

1491. — Le procureur général syndic aux administrés du Département de l'Yonne. Signé : Delaporte. Auxerre, le 8 septembre 1793. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Appel aux armes de tous les citoyens. Très curieuse proclamation.

1492. — Décret de la Convention nationale du 9 septembre 1793. qui supprime les Écoles militaires. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Voici les trois articles de ce Décret : I. Les Écoles militaires sont supprimées.— II. L'École militaire d'Auxerre est provisoirement conservée, comme établissement libre d'instruction publique et la loi du 8 mars, relative aux Collèges, lui est appliquée dans toutes ses dispositions.— III. Jusqu'à l'organisation définitive de l'Instruction publique, les corps administratifs sont expressément chargés de pourvoir au remplacement de ceux des Instituteurs publics qui n'ont pas constamment professé depuis 1789, les principes de la Révolution.

1493. — Égalité, Liberté. Supplément au Bulletin de la Convention nationale. Suite de la séance du 11 septembre 1793. Les jeunes citoyens étudiants en troisième au Collège national d'Auxerre, à la Convention nationale. Affiche. S. l. (Paris). — (M).

Les élèves du Collège envoient à la Convention, pour le 3e bataillon de l'Yonne, le produit d'une collecte ; ils y joignent « la marque autrefois distinctive de celui d'entre nous qui sortait victorieux des combats littéraires ».

1494. — Arrêté du Conseil général du Département de l'Yonne du 18 septembre 1793, relatif aux Gendarmes qui serviront hors des limites de leur résidence. In-4°

1495. — Décret de la Convention nationale du 21 septembre 1793, qui enjoint aux femmes de porter la cocarde tricolore. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche.

1496. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne, du 21 septembre 1793, relatif au renouvellement des Comités de Salut public. In-4°.



1497. — Delaporte, procureur général syndic du Département de l'Yonne, à ses concitoyens. Auxerre, imp. L. Fournier. S. d. In-4° 3 p. — (Q).

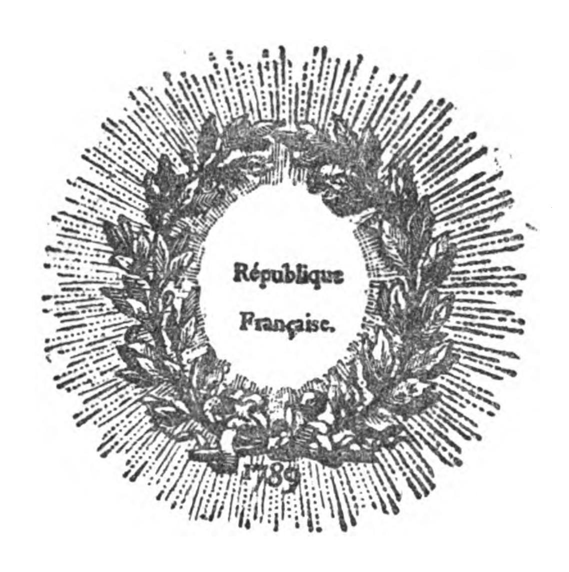
Invitation de se conformer à l'arrêté du 24 décembre dernier qui prescrit une surveillance active pour la protection des arbres des grandes routes, journellement coupés ou arrachés et détruits.

1498. — L'assemblée générale du Peuple réuni en Commune et les Membres composant la Société populaire d'Auxerre, à leurs frères les patriotes du Département de l'Yonne. A Auxerre, le .. septembre 1793, l'an second de la République française une et indivisible. (Certifié conforme le 24 septembre.) Auxerre, imp. L. Fournier. In-4° 8 p. — (Q).

Nous ne connaissons cette pièce que par un exemplaire incomplet de quatre pages, en sorte que nous ne possédons pas la fin de la proclamation, ni le commencement de l'arrêté du Département qui se trouve à la suite. Nous y voyons seulement qu'une grande émotion avait soulevé les patriotes auxerrois à l'occasion de la saisie de deux lettres écrites par des ennemis de la République.

On lit, en effet : « Le Conseil général du Département... Arrête que les deux lettres interceptées l'une de Lyon, l'autre de Poitiers ; ensemble l'adresse de l'assemblée générale du peuple d'Auxerre et des membres composant la Société populaire d'Auxerre, signée Desmaisons, président de la Commune ; P. Milon; secrétaire ; Fourier, président de la Société, et Gautherot, commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, seront imprimées, au nombre de 1,000 exemplaires, lues, publiées et affichées dans toute l'étendue du ressort, adressées à la Convention nationale, au ministre de l'Intérieur, à toutes les administrations et Sociétés populaires de la République. Fourier, professeur au Collège d'Auxerre, l'illustre mathématicien, était alors président de la Société populaire auxerroise.





DISTRICT D'AVALLON

Au commencement de l'année 1793, l'administration du District d'Avallon se trouve composée ainsi : Président, le c. Hilaire Rémond ; Directeurs : les c. Simon Guyard, Nicolas Magny, Jean-Edme Boileau, Châteauvieux ; Conseils : Louis-Etienne Bussy, Etienne-Martial Vassal, Joseph Baudinet, Edme Chéru, Blaise Basse, Jacques Dorneau, J.-B. Quatrevaux ; Procureur-Syndic : le c. François Mocquot ; Secrétaire : Nicolas-René Houdaille.

1499. — Vente de meubles des Émigrés au vendredi 4 janvier et jours suivants. Avallon, le 14 décembre 1792. Aubry, imp. des Districts d'Avallon et Corbigny. Affiche. — (P).

Biens de Pierre-Marie Champion, dit Montigny, et Anne-Charlotte Champion, sa femme, ci-devant à Avallon.

1500. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 43. Adjudication au 15 janvier 1793. Imp. Aubry (Affiche).— (A. Y. D. n. 24 p. 370).

Abbaye de St-Julien d'Auxerre, biens à Annay-la-Côte ; cure St-Etienne de Vézelay, biens à St-Père ; chapitre de Vézelay et cure de Vézelay, biens audit lieu ; cure de Trévilly, terres à Saux.

1501. — Convention nationale. Opinion de Jacques Boilleau, Député du Département de l'Yonne, sur le procès du ci-devant Roi. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. de

F.-M. Boileau, libraire et papetier fabricant, rue Christine, n° 2. In-8°, 27 p. — (M).

Dans une note de la page 3, on lit : « J'étais inscrit pour parler, mais la discussion ayant été fermée avant que j'aie pu arriver à mon tour, je me suis décidé à faire imprimer ce discours pour être conséquent à mes principes. »

1502. — Convention nationale. Opinion de Jacques Boilleau, député par le Département de l'Yonne à la Convention nationale, contre l'appel au peuple sur le jugement de Louis Capet, imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. de F.-M. Boileau, etc. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, VII, 167).

1503. — Opinion et jugement motivé de Jacques Boilleau, Député du Département de l'Yonne, sur Louis-le-Dernier; imprimé par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale. In-4°, 8 p.— (M).

1504. — Convention nationale. Opinion de Jacques Boilleau, Député du Département de l'Yonne, relativement au sursis à l'exécution du jugement de Louis. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. de F.-M. Boileau, etc. In-8°, 4 p. — (Nav. T. D. Yonne, VII, 171).

1505. — Opinion de Pierre Bourbotte, Député du Département de l'Yonne, sur le jugement de Louis Capet, dernier roi des Français. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Imp. nationale, in-8°. 10 p. — (M).

1506. — Au nom de la Nation, etc. In-f°, 3 p. s. l. (Paris). 8 avril 1793.

Signification de deux jugements rendus au Tribunal du IIIe arrondissement de Paris, les 29 Décembre 1792 et 22 Janvier suivant, protestant de nullité de toutes poursuites dans l'affaire de Wion (fermier des biens), contre le tuteur des enfants Bertier de Sauvigny.

1507. — District d'Avallon. Vente des arbres des pépinières nationales de L'Isle-sous-Montréal et Sauvigny-le-Bois, District d'Avallon. Février 1793. Affiche. — (P).

1508. — (Circulaire du Directoire du District d'Avallon, prescrivant qu'aussitôt la réception et successivement tous les trois mois, les municipalités formeront un état des citoyens absents, dont les biens peuvent se trouver dans leur arrondissement, qu'elles sont tenues de faire parvenir dans la décade au Directoire du District). Imp. Aubry, tirage 80 exempl. in-4°.

Cpr Registre des Délibérations du Directoire du District d'Avallon. (P).

1509. — Tableaux conformes à la loi du 25 brumaire concernant les Émigrés. Avallon, imp. Aubry. Tir. 300 exempl.

Cpr même Registre. (P).

1510. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 44. Superbe domaine à vendre. Adjudication le 5 mars 1793. Imp. Aubry, imp. du District. Affiche. — (A. Y. D. n. 25).

Biens de l'abbaye de Rigny, formant le domaine d'Oudun, sur les municipalités de Lucy-le-Bois, Provency, Ste-Colombe, Disangy, Massangy, Grimault et Joux. D'après les notes manuscrites de l'affiche que nous avons vues le total de la vente produit 305,645 livres.

1511. — Arrêté du Directoire du Département de l'Yonne du 28 mars 1793, relatif à plusieurs ecclésiastiques de la commune de Vézelay. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°.

1512. — Instruction sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en santé sur les routes et dans les camps, prévenir les accidents auxquels ils sont exposés, et remédier à ceux qui pourraient leur arriver. Imprimé par ordre du Comité de Salut public. A Avallon, imp. Aubry, imprimeur des autorités constituées. L'an II républicain. In-8°, 68 p. — (M).

1513. — Vente de biens. Enchères de 130,000 livres sur les biens de Maurice Ruffier d'Avallon. 1er avril 1793. Imp. Aubry. Affiche.— (M).



1514. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 45. Adjudication le 22 avril 1793. Avallon, imp. d'Aubry, imp. du District. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 128).

Domecy-sur-le-Vault, biens des cures et fabrique audit lieu et à Island, Ménade, St-Père, Annéot, Taroiseau, Saux, biens des fabriques; biens de la confrérie de Cussy-les-Forges, audit lieu; de la fabrique de Trévilly, audit lieu et à Guillon; biens de la confrérie de Guillon et de la confrérie St-Antoine de Toutry, à Guillon.

En tête de cette affiche on a placé un bois gravé (figure assise portant le bonnet phrygien d'un côté et le coq vigilant de l'autre; au milieu, couronne dans une auréole avec ces mots : La Nation, la Loi; c'est la même vignette qui servait en 1792, mais on a supprimé les deux mots : Le Roi.

1515.— Décret de la Convention nationale du 2 juin 1793, l'an II de la République françoise, qui met en état d'arrestation différents membres de la Convention nationale. Paris, de l'imp. nationale. Affiche. — (M).

Boilleau, député de l'Yonne, membre de la Commission des Douze, figure sur cette liste fatale.

1516. — Extrait des registres du greffe du Tribunal du District d'Avallon. In-4°, 4 p. S. l. (Avallon, Aubry). — (P).

Cette pièce intéresse la succession de Maurice Ruffier d'Avallon.

1517. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 46. Adjudication le 4 juin 1793. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 156).

Biens du collège d'Avallon, petits domaines, moulin de Cousin-le-Pont et vignes sur les finages d'Avallon, Le Vault, Etaules-le-Bas, Provency, Menade, Island, Précy, Angely et Annéot,

1518. — Adresse à la Convention nationale, par les citoyens de la commune d'Avallon, réunis aux corps administratifs et judiciaires, et à tous les fonctionnaires publics qu'elle renferme. A Avallon, ce 10 juin 1793, l'an II de la République française. Imp. Aubry. In-4°, 6 p.

Cette pièce, fort rare, a été réimprimée par Aubry en l'an III, dans sa description du district d'Avallon. Elle avait été inspirée par les événements du 31 Mai et l'arrestation des Girondins, parmi lesquels se trouvait Boilleau, député d'Avallon. Sur 150 signatures, trois furent biffées à temps par leurs auteurs, avant l'arrivée du représentant envoyé par Robespierre pour sévir contre la protestation fédéraliste des Avallonnais. Sur les 147 restants 32 furent arrêtés et subirent une détention de sept mois, que Maure eut l'adresse de faire durer pour leur sauver la vie. Au bout de ce temps, 28 furent relevés, et on ne conserva, soit disant pour faire un exemple, que quatre prisonniers : Malet, commissaire national, Arthault, médecin et maire de la commune, Arthault, juge, et Peutat, avoué. Cependant, au bout de quelques mois ils purent être relaxés. Cette affaire, toute à l'honneur des Avallonnais, mériterait d'être racontée par le menu.





DISTRICT DE JOIGNY

Au commencement de l'année 1793, l'administration du District de Joigny est constituée de la manière suivante : Président, le c. Malu, de Joigny; Directoire : les c. Ragon-des-Raux, de Villiers-Saint-Benoît ; Collet-Charmoy, de Joigny; Thorailler, de Villeneuve-sur-Yonne ; Bazin, juge de paix à Saint-Julien-du-Sault. Conseil : Gabriel Yver, directeur des Postes à Villeneuve; Calmus, cultivateur à Saint-Martin-sur-Ocre; Guilleminot, notaire à Villefranche ; Bachelet, de Chassy ; Mocquot, notaire à Villemer ; Saffroy, garde-port à Laroche ; Torchebeuf, négociant à Villevallier. Procureur-Syndic : Boulard, homme de loi à Joigny. Secrétaire : le c. Taillier, de Joigny.

1519. — Précis pour le citoyen Gabriel Bazile, demeurant à Joigny. Signé : Bazile. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-4°, 12 p. — (Sc. Y. 1re série, XXII, 56).

Le citoyen Bazile demande à être maintenu dans le bail que lui a consenti Duprat-Barbançon, ci-devant seigneur de Précy, Sépeaux, St-Romain, Cudot-en-Précy, et alors émigré.

1520. — District de Joigny. Biens d'Emigrés. Coupes vendues pour l'ordinaire de 1793. Auxerre, L. Fournier, imp. du Département de l'Yonne. Affiche. — (A. Y. Emigrés. L. 6).

Bussy-le-Repos, 48 arpents aux Haies de Bussy, provenant de l'émigrée de Ligny; 30 arpents, territoire de Piffonds, provenant des émigrés veuve et fils de Saumery.

1521. — District de Joigny. Vente de biens nationaux. N° 32. Adjudication le 22 janvier 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 36, p. 366).

Chapitre de Nantilly-de-Saumur, maison à Joigny ; cure d'Esnon, biens à Migennes ; fabrique St-Thibault, biens à Joigny, Chamlay et Césy ; cure de La Celle et abbaye des Escharlis, grange des Dixmes, audit lieu ; chapelle de Lorette à Aillant ; église d'Epineau, cure de St-Martin-sur-Ouanne, biens à Charny ; abbaye St-Pierre-d'Auxerre, biens à Césy ; cure de Chassy, abbaye des Escharlis, biens à Chassy, Villefranche et Chamvres.

1522. — District de Joigny. Municipalité de Palteau. Première (et deuxième) proclamation de la confiscation et Affiche des biens de Edme-Marc-Antoine Formanoir, Emigré, le 17 février de l'an II de la République française, 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, F. 2).

1523. — Vente de biens nationaux. N° 33. Adjudication le 21 février 1793. Affiche. S. l. (Baillif, Auxerre). — (A. Y. D. n. 36, p. 418).

Domaine de Talouan, commune de Villeneuve-sur-Yonne, dépendant de l'abbaye des Escharlis.

1524. — Municipalité de Bonnard. Administration des biens de Montmorency, Emigré. Vente de bois situés sur le port de Bonnard, le 24 février 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. Emigrés, F. 2).

1525. — District de Joigny. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 mars 1793, l'an IIe de la République, tenue par les administrateurs du Directoire du District. Auxerre, imp. Baillif, 1793. In-4°. — (M).

Encouragements pour la culture de la pomme de terre.

1526. — Exposé de la cause du citoyen Besanger, maire de Brienon-sur-Armançon. Signé : Besanger et Duchâteau, défenseurs officieux. (Paris), imp. de Lacroix. In-8°, 8 p. — (P).

1527. — District de Joigny. Vente de biens nationaux. N° 34. Adjudication le 22 février 1793). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 46.)

Domaines dépendant de l'abbaye des Escharlis, à Dixmont ; biens de la chapelle St-Louis, à Villeneuve-sur-Yonne ; de la cure d'Esnon, à Migennes ; rentes de la cure de Laduz ; rentes constituées des religieuses de Joigny.

1528. — Vente de biens nationaux. N° 35. Adjudication le 5 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 106).

Prieuré de Joigny, terres à Looze ; Chartreux de Valprofonde, vignes, rentes et terres à Chamvres et à Volgré ; fabrique de Dracy, rentes ; fabrique de St-Julien, près audit lieu et à Verlin ; cure de St-André de Joigny, rentes diverses.

1529. — Vente de biens nationaux. N° 36. Adjudication le 29 mars 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 170).

Bâtiment conventuel et pensionnat des religieuses de Joigny; fabrique de St-Julien, prés audit lieu, à Césy et à Verlin.

1530. — Vente de biens nationaux. N° 37. Adjudication le 11 avril 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, p. 234).

Fabrique de St-Julien, biens audit lieu, à Cézy et à Verlin; fabriques de Cézy, de Chichery et de St-Jean de Joigny, rentes; chapitre d'Auxerre, rentes sur biens situés à Charmoy, Chichery et Beaumont; commanderie de St-Marc d'Orléans, ferme de la commanderie, sur Chambeugle, Charny et Moulin-Rouge, à St-Martin-sur-Ouanne.

1531. — District de Joigny. Administration des biens du sieur Villaine, émigré. Imp. Baillif. Affiche. (A. Y. D. n. 37, p. 250).

Adjudication, le 17 avril 1793, du bail de tous ses biens, ferme du domaine de Chevillon, fermes des Brissets, des Gilsons, de Louèdre, domaine, moulin à La Ferté-Loupière, etc.

1532. — Vente de biens nationaux. N° 38. Adjudication le 4 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, 298).

Fabriques de Lavillotte, St-Martin-sur-Ocre et Merry-Vaux, rentes et terres; abbaye de Vauluisant, rente aux Voves.

1533. — District de Joigny. Vente de meubles d'Emigrés au dimanche 23 juin 1793, l'an second de la République, et jours suivants, provenant de Etienne-Philippe Vilain, déclaré Emigré, dans sa maison de Chevillon. Auxerre, Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. Emigrés. V. 2).

1534. — Vente de biens nationaux. N° 39. Adjudication le 27 juin 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 37, 354).

Cure de Cézy, fabriques d'Epineau-les-Voves et Prunoy, biens auxdits lieux.

1535. — Vente de biens nationaux. N° 40. Adjudication le 5 juillet 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 38, p. 34).

Villeneuve-sur-Yonne, biens du domaine engagiste et du ci-devant Ordre de Malthe (église St-Nicolas); Chaumot, biens de la cure; Rousson, biens de la cure St-Hilaire de Sens; Armeau, biens de l'archevêché; Paroy-sur-Tholon, biens de la fabrique; Charmoy, biens dépendant du chapitre d'Auxerre.

1536. — Vente de biens nationaux. N° 41. Adjudication le 2 septembre 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 38, p. 102).

Villiers-St-Benoît, biens dépendant de la fabrique et chapelle Ste-Reine;

St-Aubin-Châteauneuf, biens de la fabrique; Chamvres, biens dépendant de l'abbaye de Ste-Colombe.

1537. — Exercice public du collège de Joigny. Sens. imp. Ve Tarbé et fils, 1793. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 983).

1538. — Exercice littéraire dans lequel répondront Marie Prou, de Joigny, Jacques Ragon-Beauchêne, de Villiers-St-Benoît. A Joigny, dans la salle de l'Hôtel commun, le 5 septembre 1793. In-4°, 4 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (A. T. VII, 977).

1539. — Exercice public des écoliers de seconde du collège de Joigny pour l'année 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-4°, 8 p.

1540. — District de Joigny. Vente d'immeubles d'émigrés. N° 1. Réception d'enchères le lundi 9 septembre 1793. Adjudication définitive le lundi 23 septembre 1793. Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. D. n. 42, p. 2).

Vignes situées à Joigny, provenant de Saulnier, prêtre, premier régent du collège de Joigny.





DISTRICT DE SAINT-FARGEAU

A Saint-Fargeau, l'administration est composée de la manière suivante, au commencement de cette année: Président, le c. Boissat, de Saint-Fargeau. Directoire: le c. Hubert Jeanniot, ancien administrateur du District; Nicolas Serrurot, de Champignelles; J.-B. Dubut, de Saint-Sauveur. Conseil: Florent, notaire à Mézilles; Bernard Vilepicq, de Champignelles; Amable Belac, de Fontenoy; Denis-Edme Bertrand, chirurgien à Druyes; Joseph Dardenne, notaire à Treigny; Lemaigre, de Champcevrais; Pierre Simonnet, chirurgien à Sougères. Procureur-Syndic: Philibert Gaudet, ancien administrateur de District. Secrétaire: le c. Dhumez.

1541. — Décret de la Convention nationale du 21 janvier 1793, l'an second de la République françoise, relatif au signalement de Pâris, assassin de Michel Lepeletier. Paris. imp. nationale exécutive du Louvre, 1793. In-4°, 2 p. — (M).

Nous avons placé au District de Saint-Fargeau toutes les pièces intéressant l'assassinat de Lepeletier et les honneurs qui lui furent rendus, publiées hors du Département et dont nous avons eu connaissance; il y en a eu certainement un grand nombre d'autres et il faudrait un volume entier pour en transcrire les titres. Nous en publions assez pour faire comprendre quelle émotion populaire souleva l'assassinat de notre compatriote, ancien seigneur du comté de Saint-Fargeau, président du Directoire et député de l'Yonne.

1542. — Décret de la Convention nationale du 21 janvier 1793, an second de la République françoise, qui décerne les honneurs du Panthéon françois à Michel Lepelletier, représentant du peuple,



et décrète d'accusation Pâris, ancien garde du roi, son assassin. Paris, imp. nationale. 1793. In-4°, 3 p. et en placard. Auxerre, L. Fournier. — (M).

1543. — Décret de la Convention nationale du 22 janvier 1793, l'an second de la République françoise, relatif aux funérailles de Michel Lepelletier, député à la Convention nationale. Paris, imp. nationale, 1793. In-4°, 2 p. et en placard, Auxerre, L. Fournier. — (M).

1544. — Décret de la Convention nationale du 25 janvier 1793, l'an second de la République françoise, relatif à l'adoption de la fille de Michel Lepelletier, et qui ordonne l'érection d'un monument à sa mémoire. Paris, de l'imp. nationale, 1793. In-4°, 2 p. et en placard, Auxerre, L. Fournier, et Paris, imp. nationale exécutive du Louvre. 3 pièces. — (M).

1545. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de Champcevrais. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. Adjudication le lundi 28 janvier 1793. Affiche. S. l. — (A. Y. Emigrés, R. 1.)

Adjudication de 1,200 gerbes de blé dans la grange du domaine de Pries, qui avaient été adjugées précédemment et dont l'adjudication a été annulée pour cause d'erreur, le tout provenant de l'Emigré Robert Vincent.

1546. — Procès-verbal ordonné par la Convention nationale des faits relatifs aux funérailles de Michel Lepelletier, Député à la Convention nationale, assassiné le 20 janvier 1793, l'an II de la République, pour avoir voté la mort du tyran. Imprimé et envoyé aux 84 Départements par l'Assemblée nationale. Du 24 janvier 1793, l'an II de la République française. Imp. nationale. In-8°, 7 p. — (M).

Détails sur la cérémonie, discours de Félix Lepelletier, de Barère et de Vergniaud, président de la Convention.

1547. — Lettre-circulaire du Ministre de la Justice, du 26 janvier 1793, au sujet de l'assassinat de Lepelletier. 2 p. in-4°. (S. l. Paris). — (A. B.)

1548. — Décret de la Convention nationale du 30 janvier 1793, l'an second de la République françoise, qui accorde, à titre de récompense, 10,000 livres, à la personne qui découvrira, arrêtera ou fera arrêter Pâris. Paris, imp. nationale, 1793. In-4°, 2 p. — (M).

1549. — Extrait des registres de la commune de St-Fargeau, Département de l'Yonne. Février. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 4 p. — (Sc. Y.).

Compte-rendu de la cérémonie funèbre faite à St-Fargeau en l'honneur de Lepelletier.

1550. — Département du Nord. Récit de la fête funèbre célébrée en mémoire de la mort de Michel Lepelletier, député à l'Assemblée conventionnelle, le 30 janvier, l'an IIe de la République française. Douai, imp. Marlier. In-8°, 8 p. (P).

1551. — Discours prononcé au nom de la Société des Amis de l'Égalité et de la République de Clermont-Ferrand, à la fête civique et funèbre qui a eu lieu en l'honneur de Michel Lepelletier, le 2 février, l'an IIe de la République françoise. Par le citoyen A.-M. Dijon, membre de ladite Société. De l'imp. de Denis Limet, imp. du Département du Puy-de-Dôme, 1793. In-4°, 7 p. — (M).

1552. — Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à Melun, le dimanche 17 février 1793, l'an IIe de la République françoise, à l'occasion de la mort de Michel Lepelletier, député à la Convention, et au serment qui a été prêté sur la place d'Armes. In-8°, 6 p. Melun, imp. Tarbé.

1553. — Compte que rend au département de l'Yonne le citoyen Félix Lepelletier de la mort de Louis-Michel Lepelletier, son frère, et de sa conduite en cette circonstance. In-4°, 4 p. S. l.

1554. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 février 1793. Affiche. Baillif.

Biens sur Lavau et St-Fargeau, dépendant de la fabrique de Lavau; sur Septfonds, biens dépendant de la fabrique dudit lieu.

1555. — District de Saint-Fargeau. Première proclamation de la confiscation et Affiche des biens de S. Machault, Emigré, domicilié à Champcevrais. Affiche s. d. Auxerre, L. Fournier. — (A. Y. Emigrés (M).

Château des Châtres, maisons et biens divers.

1556. — Vie de Michel Lepelletier, représentant du peuple français, assassiné à Paris, le 20 janvier 1793, faite et présentée à la Société des Jacobins par Félix Lepelletier son frère. A Paris, de l'imp. des Sans-Culottes, maison ci-devant de l'Assomption, rue St-Honoré, n° 20. In-8°, 35 p. — (A. B. 188).

1557. — Plan d'éducation nationale de Michel Lepelletier, présenté à la Convention par Max. Robespierre. Paris, 1793. In-8°, 52 p. — (M).

1558. — Convention nationale. Plan d'éducation nationale de Michel Lepeletier, présenté aux Jacobins par Félix Lepeletier. Imprimé par arrêté de la Société des Jacobins. De l'imp. de Baudouin. In-8°, 52 p. — (M).

Cpr au sujet de cet ouvrage la Pédagogie révolutionnaire, par Georges Dumesnil, professeur agrégé de philosophie. Paris, Delagrave, 1883. In-18,



IX, 257 p. C'est une étude sur le renouvellement de l'Instruction publique par la Révolution et ses hommes politiques, Mirabeau, Talleyrand-Périgord, Condorcet, Romme, La Plaine, Lepelletier et Lakanal.

1559. — Le passé, le présent et l'avenir, ou Louis XVI et Lepelletier devant Dieu. Pour servir à l'Histoire de la révolte de France, de 1789 à 1793. S. l. n. d. In-8°, 23 p. — (M).

1560. — Les Abeilles ou l'heureux gouvernement, poëme lu au lycée d'Égalité, le 4 juillet 1792; précédé d'un Épître à Marie-Olympe de Gouges et suivi d'un poëme sur la mort de Michel Lepelletier. Par Dorat-Cubières. Paris, Gerod et Tessier, 1793. In-8°, 34 p. — (M).

1561. — Lettre du citoyen Félix Lepelletier aux membres de la Convention, l'an IIe de la République. De l'imprimerie patriotique et républicaine. In-8°, 4 p. — (M).

Pièce écrite à propos du projet de loi sur l'Instruction publique préparé par son frère Michel.

1562. — De l'abrogation de la peine de mort, par L.-M. Lepelletier. A Paris, de l'imp. nationale, 1793. In-8°, 20 p. — (M).

Cpr note à la fin de cette pièce.

1563. — Discours funèbre à la mémoire de Michel Lepelletier, prononcé le 3 mars 1790, dans la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante place Theisard; et le 5 du même mois devant les deux Sociétés populaires de Nantes, réunies dans le même lieu, par M. G.-T. Villenave. Nantes, 1793. In-8°, 14 p. — (A. B. 188).

Pièce omise dans la France littéraire, de Quérard. (Cpr Villenave).

1564. — Convention nationale. Rapport des commissaires envoyés à Forges-les-Eaux, département de la Seine-Inférieure, pour constater les faits relatifs au suicide de l'assassin Pâris, par J.-L. Tallien. Imprimé par ordre de la Convention. In-8°, 18 p. Imp. nationale. — (P.)

Avec une gravure in-4° représentant l'assassinat de Michel Lepelletier.

1565. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 mars 1793. Affiche. Imp. Baillif, Auxerre.

Mézille, biens de la fabrique et maîtrise d'Ecole; Tannerre, manœuvrerie de Beatrix et biens divers; Grandchamps, Villiers, biens dépendant également des fabrique et maîtrise d'Ecole.

1566. — Paroisse de Champignelles. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. Adjudication le 18 mars 1793. Affiche s. l.

Vignes à Champignelles, provenant de Rogres.

1567. — Discours prononcé à la Convention nationale, le 27 mars 1793, par le citoyen David, Député, en offrant un tableau de sa composition, représentant Michel Lepelletier au lit de mort. Auxerre. imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. — (Sc. Y.).

1568. — Décret de la Convention nationale du 29 mars 1793, l'an second de la République françoise, relatif au don fait par David, d'un tableau représentant Michel Lepelletier sur son lit de mort. Paris, imp. nationale, 1793. — (M).

1569. — Seconde proclamation de la confiscation et Affiche des biens de Louis-René Rogres Lusignan-Champignelles, Emigré, officier général, ci-devant domicilié à Paris. 21 avril 1793. Affiche. Imp. L. Fournier. (A. Y. Emigrés, R. 2.)

Moulin et biens situés à Malicorne.

1570. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 1er mai 1793. Affiche. Auxerre, imp. Baillif.

Grandchamps, St-Denis, biens dépendant de la fabrique de Granchamps.

1571. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de (Mézilles). Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. De par la Nation. Adjudication le (6 mai 1793). S. l. Affiche. — (A. Y. Emigrés, B. s.)

Pré de Saint-Marcel; jardin et enclos de la maison Baujeu.

1572. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de Rogny. Adjudication des baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français, le samedi 18 mai 1793. Affiche. S. l. — (A. Y. Emigrés, M. 5.)

Prés à Rogny dépendant de biens séquestrés sur le ci-devant duc de Châtillon.

1573. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mai 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche.

Druyes et Taingy, biens dépendant du collège d'Auxerre.

1574. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 juin 1793. Affiche, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 48, p. 358).

Fabrique de Louême, biens situés sur Tannerre et Louême; fabrique de Saint-Denis-sur-Ouanne, biens à St-Denis, Granchamps et Champignelles.

1575. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 2 juillet 1793. Affiche. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 48, p. 371).

Fontenay, Treigny, biens dépendant de la fabrique; Sainpuits, biens de la cure et de la fabrique.

1576. — Liberté, Égalité. La citoyenne Sacriste Tombebœuf aux citoyens composant le Comité de Sûreté générale à la Convention. (Paris). Imp. Ballard, rue Jacques, n° 240. In-4°, 4 p. — (M).

Demande de la citoyenne Sacriste (femme de Sacriste, ancien seigneur de Granchamps), afin d'obtenir la radiation de la liste des Emigrés de son mari malade et détenu à Joigny.

1577. — District de Saint-Fargeau. Paroisse de Louesme. Adjudication de baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Emigrés français. Adjudication le jeudi 25 juillet 1793. Affiche s. l. (A. Y. Emigrés. S. 2.)

Vente de récoltes provenant de Sacriste, Emigré.

1578. — Prière présentée à la Société populaire de St-Fargeau, Département de l'Yonne, par Germain Rubigni, l'un de ses membres, pour en terminer les séances. Au Puy, de l'imp. de Crespy et Guillaume, imp. du Département. In-4°, 2 p. — (M).

1579. — Département du Loiret. 10 août 1793. Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République. Inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat. Inauguration de la nouvelle bannière du Département. Brûlement des signes et titres féodaux, etc. Orléans, imp. Jacob l'aîné. In-8°, 19 p. — (M).

1580. — Paroisse de Champignelles. Adjudication de baux des domaines nationaux et des biens séquestrés sur les Émigrés français. Adjudication le 7 septembre 1793. Affiche. S. l. (A. Y. Émigrés. R. 2.)

Pressoir et biens séquestrés sur Rogres, Emigré.

1581. — Section régénérée de Molière et La Fontaine, 13e de Paris. (Invitation à la pompe funèbre qui sera célébrée en l'honneur de Lepelletier et de Marat, le 15 septembre, à St-Joseph, rue Montmartre. Signé : Chevalier-St-Dizier, président de l'Assemblée générale. S. l. (Paris). In-4°, 4 p. — (M).

Au dos de mon exemplaire, est écrit : « Au président et aux citoyens de la Section du Jardin des Plantes, composant le Comité de surveillance, à Paris.

1582. — Section révolutionnaire, ci-devant Pont-Neuf. (Invitation pour le 13 septembre, à l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, premiers martyrs de la Liberté). Signé : Thilly, président, etc. S. l. In-4°, 1 p. — (M).

L'invitation est adressée à la Section du Panthéon français.

1583. — Section de Brutus, ci-devant de Molière et La Fontaine. Discours prononcé à la section de Brutus, par Charlemagne fils,

le 15 septembre 1793, jour où cette Section célébra une pompe funèbre en l'honneur de Le Pelletier et de Marat. Paris, de l'imp. de la Section de Brutus. In-8°, 16 p. — (M).

1584. — Réflexions sur le moment présent, offertes à la Convention nationale par F. Lepelletier. Paris, R. Vatard et Ass., rue de l'Université, n° 926. In-8°, 16 p. s. d. — (A. B. 188).

1585. — Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante aux ci-devants Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Discours sur les crimes du gouvernement britannique et sur les vices de la Constitution anglaise, prononcé à la séance du 26 nivôse, par le citoyen Lepelletier, imprimé par ordre de la Société. De l'imp. des 86 départements et de la Société, aux Jacobins. In-8°, 14 p. — (M).





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN

En 1793, l'administration du District de Saint-Florentin était composée de la manière suivante : Directoire : Antoine-François Moiset, Augustin Gatellier, Edme-Dominique Moreau, Jean-Charles Boucheron. Conseil : Michel Brunat, Jérôme Beauvais, J.-B. Henry, curé de Neuvy ; Jean-François Dubois, J.-B. Descourtive, Etienne Dambreville, curé d'Héry ; Jacques Viault, Louis Crochot, curé de Germigny. Procureur-Syndic : Louis-Bonaventure Moriset, de Saint-Florentin. Secrétaire : Jacques Roussard, de Saint-Florentin.

1586. — Opinion d'Etienne Finot, Député du Département de l'Yonne, sur le jugement du ci-devant Roi. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imprimerie polyglotte et des rédacteurs traducteurs des séances de la Convention nationale, rue Aubry-le-Bouché, n° 43. In-8°, 14 p. — (M).

1587. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 avril 1793. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, 160).

Biens à Coulours, de la commanderie dudit lieu, de la cure de Coulours et de l'abbaye St Antoine de Sens ; de la cure et de la fabrique de Fournaudin ; biens à Arces, de la cure et de la fabrique dudit lieu et de la congrégation de la Mission de Versailles.

En tête de cette affiche, grand cercle au milieu duquel on lit : République françoise, entre deux fleurons. (Cpr p. 390.)

1588. — Jugement souverain du District de St-Florentin qui condamne Pierre-Philippe Collot, huissier à Vaudeurs, en 24 heures de prison et en 200 livres d'amende, par forme de police correctionnelle, pour avoir tenté d'envahir par de l'artifice, la fortune d'un particulier. Du 21 mars 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 391).

1589. — Mémoire pour le citoyen Marie-Thomas Regnard, homme de loi et officier municipal demeurant à St-Florentin, appellant du jugement du tribunal de police correctionnelle du canton de Neuvy-Sautour, du 9 juin présent mois et de tout ce qui l'a précédé et suivi; contre le citoyen procureur général syndic du Département de l'Yonne et le citoyen Louis-Bonaventure Moriset, procureur syndic du District de St-Florentin, intimé. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 30 p. — (M).

1590. — Le Comité de surveillance de St-Florentin aux citoyens de la Commune. Fait au Comité permanent de surveillance, le 10 juillet 1793, l'an second de la République française. Signé : Moreau, président; Jean Chat, Adrien Chailley, Jérôme Samson, Luxembourg, Pontaillier-Bournonville, Ch. Robert, Hilaire Habert, Vincent Ménager, Varnier, Mathey, homme de loi et Mathé, secrétaire. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Proclamation pour recommander l'obéissance à la nouvelle Constitution.





DISTRICT DE SENS

1591. — Almanach de la ville de Sens, siège de l'Evêché du Département de l'Yonne, contenant, outre plusieurs notions générales sur la France, des détails curieux sur l'administration de ce Département et des sept Districts qui le composent; l'état ecclésiastique, l'ordre judiciaire, les municipalités, les gardes nationales, la population et la contribution respective de chaque District, les foires, les messageries, etc., pour l'année 1793, l'an II de la République française. A Sens, chez la veuve Tarbé et fils. In-18, 147 p. — (M).

L'Almanach de Sens ne donne cette année que des renseignements généraux, sans notice spécialement historique. On y trouve, en outre, la loi sur le mode de constater les actes civils et la loi sur le divorce. L'organisation du Département et surtout celle du District de Sens sont bien exposés. L'administration du District est composée de la manière suivante : C. C. Chapelain, de Sens, président. Membres du Directoire : Guillemin, de Fleurigny ; Bagard, de Montacher ; Lorillon, de Villeblevin ; Leroux, de Sens. Membres du Conseil : Bourry, de Pont-sur-Yonne ; Eliaux, de Sergines ; Garnier, de Véron ; Savary, de Soucy ; Josselin, de Villeneuve-sur-Vanne ; Cordelier, de Chéroy ; Langaudin, de St-Martin-sur-Oreuse. Procureur-Syndic : le c. Douine. Chef du Syndicat : le c. Lorne. Secrétaire : le c. Drège. Chef du Secrétariat : le c. Régley, fils.

1592. — Affiches, Annonces et Avis divers de Sens et des Dis-

tricts circonvoisins. Année 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, imprimeurs du District. In-4° à 2 col. 176 p., n° 1 à 20.

L'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre ne va que jusqu'au 25 septembre 1793, l'année suivante commençant au 1er vendémiaire an II, 22 septembre 1793, suivant le nouveau calendrier républicain.

Sommaire des principaux articles : P. 5. Municipalité de Sens, division des bureaux. — P. 6 et 12. Extrait du procès-verbal des séances du Conseil général sur l'organisation du bureau de bienfaisance. — P. 11. Adresse de la Société patriotique et du Conseil général de la commune de Sens, à la Convention (sur l'urgence de créer des casernes à Sens et dans les villes d'étapes écrasées par les passages de troupes). — P. 15. Relation de la mort de Louis XVI et de l'assassinat de Lepelletier. — P. 22. Déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes, présentée par le Comité de Constitution à la séance du 15 février 1793. — P. 39. Extrait du procès-verbal des Amis de la République de Sens, séance du 21 mars (au sujet des enrôlements volontaires). — P. 48. Réclamation et consultation (loi sur les propriétaires et locataires). — P. 51. Municipalité de Sens. Avis des trois Comités de Sûreté de la ville, réunis aux Citoyens. — P. 52. Hymne des Sénonois, par le citoyen Benoist-Lamothe, de Soucy. — P. 55. District de Sens. Félicitations du Directoire sur l'armement et le départ des Sénonois. — P. 56 et 64. Renouvellement de la Municipalité. — P. 64. Couplets au sujet du mariage du citoyen B***, prêtre, avec la citoyenne S***, par le citoyen Benoist-Lamothe, — P. 71. Adresse à la Convention nationale par les citoyens de la commune d'Avallon, réunis aux Corps administratifs et judiciaires, et à tous les fonctionnaires publics qu'elle renferme. — P. 76. Municipalité de Sens. Règlement pour le marché aux grains et les boulangers. — P. 100. Relation de la fête de la Fédération à Sens, le 10 août 1793, jour où l'on fit « un autodafé civique où l'on a vu se consumer un monceau énorme de bulles du Pape, de titres de noblesse, et de privilèges honorifiques, tirés des archives des différentes communautés supprimées ! » — P. 102. Rapport du citoyen Ramel, organe du Comité des finances, suivi du décret du 30 août 1793, portant qu'il n'y a plus lieu à ce que Loménie-Brienne soit tenu de rester à Paris.

1593. — Précis des motifs qui doivent déterminer le Comité d'Instruction publique à placer une école centrale à Sens. Gorsac, imp. à Paris. In-12, 7 p. S. d. — (A. T. V, 751).

1594. — Réfutation d'un écrit intitulé : Précis des motifs qui doivent déterminer le Comité d'instruction publique à placer une école centrale à Sens. Paris, imp. R. Vatard et Ass. In-4°, 7 p. S. d. — (Sc. Y. 1re série, XXIII, 7).

1595. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens et meubles de Charles-Christophe-Colomban Rossel, Emigré, domicilié à Sens. 16 décembre 1792 (et 6 janvier 1793.) 2 Affiches. (A. Y. Emigré, R. I.)

Meubles et biens à Sens et Villeblevin.

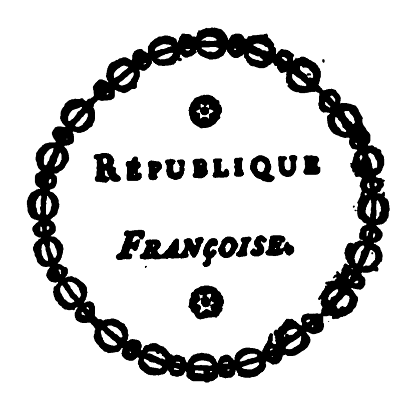
1596 *bis*. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens du sieur Polignac, Emigré, domicilié à Paron, 16 décembre 1792 (et 6 janvier 1793). Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, P., 3.)

1597. — Lettre du procureur syndic du District de Sens aux Municipalités du ressort. In-4°, 4 p. 14 janvier 1793. S. l. (Sens).— (A. T. XXIV, n° 103).

1598. — Adresse de la Société patriotique et du Conseil général de la commune de Sens à la Convention. 15 janvier 1793. Signé : Gauthier, maire; Adenis, secrétaire; Loménie, président de la Société patriotique; Boulley et Billy, secrétaires. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, 1793. In-8°, 5 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, 171).

Adresse pour demander la création de casernes dans les gîtes d'étapes et notamment à Sens où les habitants sont écrasés par les nombreux passages de troupes.

1599. — Vente du mobilier de la Maison de Rup-Couvert, paroisse de Paron, dépendante du séminaire de Sens. 15 janvier 1793. Affiche.



1600. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 janvier 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 1).

Biens dépendant de la fabrique de Jouy, canton de Ferrières, district de Montargis et situés à Villegardin ; biens de la fabrique de Chéroy, situés sur Chéroy, Villegardin et Dollot; Villebougis, biens de la fabrique audit lieu ; Villeroy, labourages dépendant de la fabrique de St-Pierre-le-Rond de Sens ; Sens, maison dépendant du grand séminaire, maisons conventuelles des Carmélites et des Annonciades.

1601. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 janvier 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 29).

Ferme des Murs, finage de Sognes, dépendant de la ci-devant congrégation de la Mission de Versailles ; biens à Vareilles, dépendant de la fabrique St-Hilaire de Sens et du grand séminaire ; Theil, biens de la fabrique ; Pont-sur-Vanne, biens dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles ; Sens, maison conventuelle de l'abbaye St-Antoine ; Paron, maison et domaine de Rup Couvert.

1602. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens meubles de Charles-Octave Bouvyer, Emigré. à Sens, les 16 décembre 1792 et 6 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés. B. 8.)

1603. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens du sieur François Delestre, Emigré. A Sens, les 16 décembre 1792 et 6 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés. D. 2.)

1604. — (Circulaire du bureau de subsistance, institué par le Conseil général de la commune de Sens pour inviter les propriétaires à faire amener leur blé à Sens). In-4°, 1 p. 17 janvier 1793. S. l. — (A. T. XXVI, n° 50).

1605. — Etat de situation de la ville de Sens à l'époque du 1er décembre 1792. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens, 1793. In-4°, 29 p. — (A. T. VI, 245).

1606. — Bien patrimonial de la ville de Sens. Vente le 19 janvier 1793. Affiche. Imp. Tarbé.

Vente de l'ancienne *maison commune* dite l'Ancien Séminaire, sise Grande Rue.

1607. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens meubles des héritiers de Philippe Jacquier, Emigré, domiciliés à Villeblevin, les 6 et 27 janvier 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, H. T.)

1608. — Seconde proclamation de la confiscation et affiche des biens de Louis-Marie-Jouanne La Carre-Saumery, Emigré, domicilié à Piffonds. Auxerre, imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. Emigrés, L. 1.)

Ferme d'Arthé, terres et bois à Saint-Martin-d'Ordon.

1609. — Municipalité de Melun. Destruction de la Mendicité. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune des 28 et 30 janvier 1793, l'an II de la République, séances publiques. Signé : Tarbé, maire ; Thévenon, greffier. Tarbé, imp. à Melun. In-4°, 8 p. — (A. T. VII, 85).

Tarbé des Sablons qui fonda l'imprimerie melunoise était alors maire de la ville.

1610. — Oraison funèbre de Louis-Michel Lepelletier, Député du



Département de l'Yonne à la Convention nationale, prononcée le 7 février 1793, par le citoyen Bourgeois, curé de Villeneuve-sur-Vanne, District de Sens. Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 8 p. — (Nav. T. D. Sens, I, 592).

1611. — Première (et seconde) proclamation de la confiscation et Affiche des biens d'Elisabeth-Jeanne La Roche Rambure, veuve de Charles-Adrien Ligny, Emigré, domicilié à Courtenay. 17 février et 9 mars 1793. Auxerre, Fournier. 2 Affiches. — (A. Y. Emigrés, L. 6.)

Bois à Bussy-le-Repos.

1612. — Id. 17 février et 9 mars 1793. 2 Affiches.(A. Y. Emigrés, L. 6.)

Bois à Chaumot.

1613. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 février 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 65).

Mâlay, biens de la fabrique dudit lieu et de celle de St-Didier de Sens ; Rosoy, St-Martin-sur-Oreuse, Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, biens des fabriques.

1614. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 93).

Villeneuve-la-Dondagre, Villeperrot, Villenavotte, Evry et St-Denis, biens des fabriques et cures ; Gizy, biens dépendant de l'archevêché et des chanoines à l'autel Notre-Dame de Sens ; Mâlay et Sens, biens dépendant de la fabrique St-Savinien de Sens.

1615. — Vente de meubles d'Émigrés, les 27 février, 2, 9 et 15 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (Affiches de Sens, p. XVIII).

Meubles et effets du sieur Demestre à Nailly, du sieur Polignac, à Paron, du sieur Charles-Octave Bouvyer, à Sens et du sieur Lachapelle, à Sens.

1616. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 117).

Biens dépendant des cures et fabriques à Villeneuve-la-Guyard (fabrique de La Chapelotte) et à Courlon.

A cette date, on trouve une nouvelle formule imprimée pour les procès-verbaux d'adjudication de biens nationaux par le district de Sens.

1617. — Arrêté du Directoire du District de Sens du 12 mars 1793, relatif au recrutement et enrôlement des volontaires. In-4°.

1618. — Statuts et règlement de la Société des Amis de la République séante à Sens, Département de l'Yonne. Mars 1793, l'an II de la République. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, 1793. In-8°, 15 p. — (Nav. T. D. Sens, IV, 259).

1619. — Discours prononcé à la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, par le citoyen Mangeon, cultivateur à Grange-le-Bocage. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an II. In-8°, 4 p. — (Nav. T. D. Sens, IV, 179).

1620. — Discours prononcé à la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, par le citoyen A.-B. Desbarres, un de ses membres. Imprimé par ordre de la Société. S. l. n. d. In-8°, 8 p. — (S).

1621. — Aux président et membres composant la Société révolutionnaire à Sens. Par Gastellier. S. l. n. d. (Sens, Tabé). In-4°, 3 p. — (A. T. VIII, 893).



1622. — René-Georges Gastellier, officier de santé à Sens, aux citoyens composant la Société révolutionnaire de ladite commune. S. l. n. d. In-12, 31 p. — (A. T. VIII, 849).

1623. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mars 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 137).

Biens dépendant des Lazaristes de Sens, situés à Paron.

1624. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 avril 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 161).

Villeneuve-le-Guyard, grange dixmeresse et biens dépendant de la congrégation de la Mission de Versailles; Champigny, biens dépendant du bénéfice attaché à la chapelle des Hattiers; Villeneuve-sur-Vanne, biens de la cure; Courlon, biens dépendant de la cure de Villeneuve-la-Guyard; Sens, rentes constituées des Annonciades de Sens et maison conventuelle des religieux pénitens de Sens.

1625. — District de Sens. Coupe extraordinaire de bois nationaux à vendre, le samedi 20 avril 1793. Imp. Tarbé. Affiche.

Bois de l'abbaye de Vauluisant à Lailly, Pouy et Courgenay ; bois-taillis à Thorigny, provenant de l'émigré Planelly.

1626. — Vente de biens patrimoniaux de la ville de Sens, le dimanche 12 mai 1793. Imp. Tarbé. Affiche.

Terrain situé sur les nouvelles promenades St-Remy.

1627. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 mai 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 181).

Bois dépendant du grand séminaire de Sens, à Paron et Nailly.

1628. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 mai 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 201).

Villeblevin et Champigny, biens des fabriques ; St-Martin-sur-Oreuse, moulin de Launay, dépendant de la commanderie.

1629. — Etat du contingent des Volontaires que doivent fournir les communes de Sens, Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne, Sergines, Chéroy et Villeneuve-sur-Vanne. (Mai ? 1793.) In-4°.

1630. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 juin 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 233).

Biens dépendant de la fabrique de St-Valérien.

1631. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 19 juin 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 265).

Chigy et les Sièges, biens dépendant de la Mission de Versailles ; fabriques de Theil, Vaumort, Etigny, biens auxdits lieux ; St-Clément et St-Denis, terre dépendant du grand séminaire ; Sens, maison claustrale.

1632. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 juin 1793. Imp. Tarbé. Affiche. (A. Y. D. n. 58, p. 281).

Savigny et Nailly, biens dépendant des fabriques.

1633. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 juillet 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 301).

Domaine de la Cour Notre-Dame à Michery, dépendant de l'abbaye de Preuilly ; Sens, maison dépendant de l'abbaye de St-Paul ; Saligny, biens dépendant de la fabrique dudit lieu et de l'abbaye de St-Pierre-le-Vif.

1634. — Administration du District de Sens. Extrait du procès-verbal du 2 juillet 1793, séance tenue par les administrateurs du Directoire des districts de Sens, réunis au citoyen Ulriot, commissaire nommé par le citoyen Meaulne, représentant du peuple dans les Départements du Centre et de l'Ouest. 4 p. in-4°. S. l. — (A. T. IX, 821).

Nomination de commissaires pour aider le citoyen Meaulne dans l'opération du recrutement dans les cantons du district de Sens.

1635. — Arrêté du Directoire du District de Sens, du 2 juillet 1793, relatif au contingent des Volontaires que doivent fournir les autres communes de son ressort. In-4°.

1636. — Arrêté du Conseil général du District de Sens, du 5 août 1793, relatif à la Fédération républicaine qui aura lieu à Sens, le 10 de ce même mois. In-4°.

1637. — District de Sens, Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 août 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n, 58, p. 317).

Mâlay-le-Petit, biens de la fabrique, de la Mission de Versailles et de la chapelle Ste-Marguerite en l'église de Sens ; St-Denis, biens dépendant de l'abbaye Ste-Colombe ; Sens, jardin et maison dépendant du petit séminaire.

1638. — Discours prononcé le 10 août 1793, l'an II de la République française, sur l'autel de la Patrie, par le citoyen Jacquet, président de la Société populaire de Melun, et imprimé par ordre de ladite Société. In-12, 4 p. Melun, imp. Tarbé.

1639. — Lettre des représentants du peuple Dubouchet et Maure, en mission dans Seine-et-Marne, aux administrateurs du Département, sur les subsistances, 20 août 1793. Affiche. Imp. Tarbé, Melun.

1640. — Rapport fait au nom du Comité de sûreté générale par le c. Maure, député du département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. In-8°, 6 p. Imp. nationale. — (P).

1641. — Mémoire pour l'évêque du Département de l'Yonne sur sa détention ; avec une lettre de cet évêque en forme de supplément. Sens, Vᵉ Tarbé et fils. In-8°, 8 p. — (S).

1642. — Arrêté du District de Sens, du 5 septembre 1793, sur les subsistances. Affiche.

1643. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 6 septembre 1793. Imp. Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, p. 351).

Champigny, terres dépendant de la chartreuse de Valprofonde ; Lapostolle, Voisines, Domats, Nailly, biens des fabriques desdits lieux et de la fabrique St-Hilaire de Sens ; Sens, maison dépendant de la cure St-Romain.

1644. — Arrêté du Conseil général du District de Sens, du 7 septembre 1793, relatif au recensement général des grains et farines existant dans les communes de son arrondissement. In-4°.

1645. — Arrêté du Conseil général du District de Sens du 12 septembre 1793, relatif au recrutement de la Cavalerie et des Canonniers nationaux soldés. In-4°.

1646. — Proclamation du représentant du peuple Dubouchet



aux citoyens riches ou aisés de la commune et du District de Melun, en faveur des familles des défensurs de la Patrie. 15 septembre 1793. Melun, imp. Tarbé. Affiche in-f°.

1647. — (Réquisitoire de Dubouchet aux administrateurs du Département de Seine-et-Marne et Arrêté du Conseil général permanent sur la question des subsistances). Septembre 1793. Imp. Tarbé, à Melun. In-4°, 16 p.

1648. — (Proclamation de Dubouchet aux citoyens de Seine-et-Marne pour la levée des Volontaires). Imp. Tarbé, à Melun. Affiche.

1649. — Délibération du Directoire du District de Sens du 17 septembre 1793, concernant les ateliers de secours à ouvrir. In-f°.

1650. — Distribution solennelle des prix précédée d'un exercice public sur les règles de l'éloquence, éclairés par des exemples français, sur la première Philippique de Cicéron contre Antoine, le premier livre des Satyres d'Horace, etc. Sur les droits de l'homme et la première partie des Fables d'Ésope, en Grèce; par les jeunes citoyens Pierre Chevilly, Adenis, Bonnaire, Chapelain et Rambaud, de Villeneuve-sur-Yonne. Sens, V° Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 619).

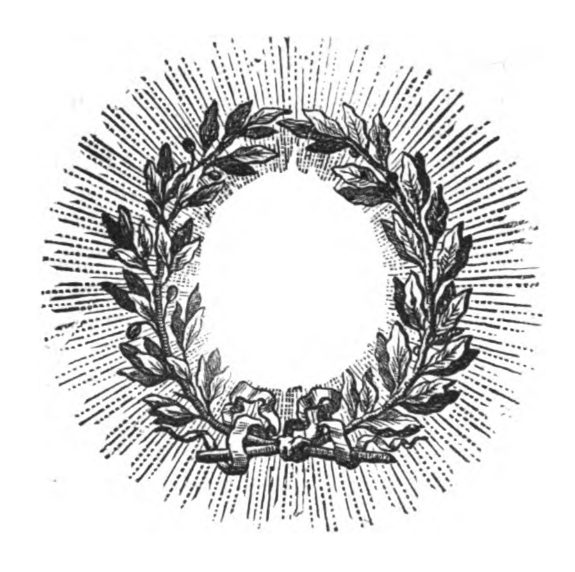
1651. — Exercice public sur les éléments des mathématiques et de la physique soutenu par Henri Deveyrier, de Paris, élève du collège de Sens, suivi de quelques expériences sur l'électricité et sur les propriétés de l'air, expliquées par le professeur. V° Tarbé. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 613).

1652. — Loménie, évêque, à ses concitoyens du Département de l'Yonne. Sens, V° Tarbé et fils, imprimeurs du District, 1793. Affiche. — (M).

Au bas de cette pièce, on lit : On trouvera les éclaircissements et le décret, chez la veuve Tarbé, imp. à Sens.

1653. — Éclaircissements donnés par l'évêque du Département de l'Yonne au Comité des finances. — Decret de la Convention nationale du 30 août 1793, l'an II° de la République française, portant qu'il n'y a plus lieu à ce que Loménie-Brienne soit tenu de rester à Paris. — (Sc. Y. 2° série, X, 67).





DISTRICT DE TONNERRE

A Tonnerre, au commencement de 1793, la composition de l'administration est la suivante: Directoire, les c. Paul-François Chaulet, de Roffey; Martin-Germain Jacquillat, d'Epineuil; J.-B. Royer, de Tonnerre; Rivière, d'Epineuil. Conseil: Forestier, de Ravières; Langlois, de Cussy; Grattepain, d'Arthonnay; Louis Royer, d'Etivey; Percheron, maire de Tonnerre; Lemoine, de Poilly; Edme Fays, de Villon; Graillot, d'Argenteuil. Procureur-Syndic, le c. Jacques Chérèst, de Tonnerre. Secrétaire, le c. Pihet, de Tonnerre.

1654. — Convention nationale. Opinion de Louis Turreau, Député du Departement de l'Yonne, sur Capet. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. nationale. In-8°, 4 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, VII, 313).

1655. — Motifs de Louis Turreau, Député de l'Yonne, dans le jugement de Capet. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. nationale. In-8°, 6 p. — (M).

1656. — Motion d'ordre, par Turreau (de l'Yonne). Imprimée et envoyée par ordre de la Convention nationale aux autorités constituées, aux armées, aux Sociétés populaires. Imp. nationale. S. d. In-8°, 6 p. — (M).

Projet de décret tendant à exclure des fonctions publiques les ecclésiastiques tant que durera le gouvernement révolutionnaire.

1657. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée de la commune de Tonnerre, chef-lieu de District du Département de l'Yonne, tenue en l'église Notre-Dame dudit Tonnerre, l'an II de la République, en exécution de l'arrêté des représentants du peuple Garnier et Maure. S. l. In-8°, 4 p. — (P).

1658. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 mars 1793. 22ᵉ affiche. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 66, 6 p. 51).

Biens de l'abbaye de Rigny à Grimaux ; de la chapelle St-Nicolas, à Cruzy, Pimelle, Baon, Rugny ; pré de l'abbaye de Quincy, à Baon ; biens des Ursulines de Tonnerre, à St-Martin ; de la cure de Tronchoy, à Cheney et Tonnerre ; de l'abbaye de Molosme, à St-Martin (ferme d'Artre) ; de l'abbaye de Fontenay, à Tonnerre (ferme du petit Fontenay).

1659. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 4 mai 1793. Auxerre, imp. Baillif. 23ᵉ affiche. — (A. Y. D. n. 66, p. 60).

Fabriques de Châtel-Gérard et Jouancy, biens auxdits lieux ; Ursulines de Noyers, biens audit lieu, à Annay et à Perrigny ; cure de Noyers, maison audit lieu ; fabrique de Rugny et cure de Villon, biens auxdits lieux ; chapelle prestimonie de Rugny, biens à Thorey ; chapelle St-Nicolas de Cruzy, biens à Rugny ; Antonins réunis à l'Ordre de Malte, bâtiments et jardin à Tonnerre ; commanderie du Saint-Esprit, bâtiments à Tonnerre ; chapelain de Flogny, vignes à Epineuil ; chapitre St-Pierre de Tonnerre, prés et terres audit lieu.

1660. — Pièces justificatives des principes de la conduite révolutionnaire des citoyens Cherest-Verne, juge de paix à Tonnerre, ancien procureur de la commune en cette ville et ancien électeur; Fleury, secrétaire-greffier de la municipalité; Fouinat, juge du tribunal et ancien administrateur; Chérest, procureur syndic du District et électeur; Roger, administrateur; Chérest, fils, commandant du 8ᵉ bataillon de l'Yonne, première réquisition du District de Tonnerre, membre de la Société des Jacobins de Paris; Pichet. secrétaire du District, tous membres et la plupart fondateurs de la Société républicaine des Sans-Culottes-Montagnards de Tonnerre, séant aux ci-devant Ursulines, affiliée aux Jacobins, et Viard, ancien administrateur du District; arrêtés en vertu d'ordres du Comité de Sûreté générale de la Convention nationale, sur les dénonciations de personnes déclarées suspectes, dénoncées par la Société populaire, par la commune et par les autorités constituées, et poursuivies comme coupables de différents délits. Et enfin par des personnes dont la commune a à l'unanimité demandé la déportation. Paris, imp. Lacroix. In-4°, 28 p. — (A. B. 332).

1661. — Profession de foi politique. Extrait des registres de la Société de l'Hôpital de Tonnerre du 25 juin 1793. Cornillac-Lam-



bert, imprimeur à Châtillon-sur-Seine. In-4°, 4 p. — (A. T. VII, 549).

1662. — Adresse de la Société des Amis de la République, une et indivisible, séante à Tonnerre, à la Convention nationale. S. l. n. d. In-4°, 6 p. — (M).

1663. — Éloge funèbre de Marat, lu à la Société des Amis de la République, une et indivisible, à Tonnerre, le 4 août et en la séance du Conseil général de la commune de Paris, le 9 du même mois. S. d. (Paris). Imp. de Guyot. In-8°, 12 p. — (M).

1664. — Certificat (formule imprimée) de membre de la Société des Amis de la République, une et indivisible, séante à Tonnerre, en la ci-devant église de l'Hôpital. In-4°, 1 p. S. l. — (M).

Cette pièce curieuse est révêtue du sceau en cire rouge de la Société et datée du mois d'août 1793. L'affilié nommé dans cette pièce est le citoyen Jacques Fourey, père, cultivateur à Tonnerre.

1665. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. 24e affiche. Adjudication le 28 septembre 1793. — (A. Y. D. n. 66, p. 79).

Biens à Pacy, dépendant de la chapelle St-Georges et des chapelles St-Jean, St-Guillaume et Ste-Trinité, érigées en l'église de Pacy et de la fabrique de Tanlay ; biens de la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Fulvy ; de la chapelle St-Léger, à St-Vinnemer ; de la fabrique d'Epineuil et de la cure de Cheney auxdits lieux ; de la commanderie du Saint-Esprit à Junay ; des Ursulines de Tonnerre et de la fondation de la messe de huit heures, érigée en l'église Notre-Dame de Tonnerre.

1666. — Exposé simple et vrai des événements qui sont arrivés à Tonnerre le 15 septembre, l'an II de la République française, une et indivisible (Paris), de l'imp. de l'Égalité, rue de Bussy, n° 150. 1793. In-4°, 8 p. — (A. B. 332).

1667. — Précis justificatif pour Jacques Chérest, procureur syndic du District de Tonnerre; Pierre-Henri Viard, administrateur; Jean-Baptiste-Nicolas Royer, administrateur et Jean-François Fouinat, juge du tribunal et ancien administrateur. S. l. In-4°, 30 p. — (M).





AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1er Vendémiaire au 5e jour complémentaire (n. style)
22 septembre 1793 au 21 septembre 1794 (v. style)

DISTRICT D'AUXERRE

1668. — Almanach du département de l'Yonne, année 1793, seconde année de la République, Auxerre, imp. de L. Fournier. In-18, 136 p. — (M).

Comme nous l'avons indiqué plus haut, cet almanach est une seconde édition refondue et rédigée à nouveau après l'élection des différentes administrations. La Convention ayant décrété le changement de calendrier, de nouvelles modifications devenaient indispensables. Aussi voit-on bientôt apparaître chez Fournier une troisième édition avec le titre suivant.

1669. — Almanach du département de l'Yonne 1793 et 1794, IIe année de la République. A Auxerre, de l'imprimerie de L. Fournier, etc. In-18, 140 p. — (M).

Dans cette édition, nous avons le nouveau calendrier, tel qu'il fut décrété par la Convention, avec les noms de plantes et d'animaux remplaçant les noms des saints et l'année commençant le 22 septembre. A partir de cette année, nous suivrons le calendrier républicain, tout en indiquant de temps en temps les dates de l'ancien calendrier, pour plus de commodité. On y trouve aussi les noms des administrateurs du département qu'il est intéressant de relever.

En l'an II, 1793-94, le Directoire du département est présidé par Jean-

Baptiste Laporte, curé de Toucy; il est composé des c. Housset (Étienne-François), procureur de la commune; Brotot (Guillaume), le jeune, de Vézelay; Legros (Edme), notaire, de Branches; Decourt (Cyriaque), bourgeois de St-Fargeau; Simonnet (Jean-Laurent), juge au district de Tonnerre; Choslin-Duvivier (Jean-Baptiste), maire de Mailly-le-Château; le procureur-général est Delaporte (Eugène-Théodore), maire de Villeneuve-la-Guyard; Bonneville, ancien suppléant, est secrétaire-général avec Sauvalle (Jean-Charles), pour suppléant

Au commencement de l'an II (septembre 1793), le district d'Auxerre est composé des personnages suivants : Perthuis père, d'Auxerre, président; Directoire : Sonné-Moret d'Irancy; Baillot, le jeune, d'Auxerre; Massot, d'Auxerre, et Ravier, de Chablis, commissaires. Conseil : le citoyen Renaudin-Vassy, de St-Bris; Guyolot, maire de Chevannes; Beudot, maire d'Escolives; Pichot fils, de Toucy; Patouillat, procureur de la commune d'Escamps. Procureur-syndic : Rathier, négociant à Chablis. Secrétaire en chef : Chardon, notaire à Auxerre.

1670. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne. II[e] année de la République. Frimaire, 1[re] quinzaine. — Fructidor, seconde quinzaine. In-8°, 128 p. — (M).

P. 47. Hymne à l'Eternel chantée à la fête civique célébrée à Sens le 20 nivôse dernier, par le citoyen Benoît-Lamothe. — P. 71. 29[e] lettre adressée aux vertueuses citoyennes de charité de la campagne, par Martin, etc. — P. 90. Invocation à l'Être suprême, faite à la fête du 20 prairial, et prononcée au haut de la montagne élevée par le peuple d'Auxerre, par le citoyen Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonnne. — P. 91. Extrait du procès-verbal de la séance publique, tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre; le 21 prairial matin, l'an II de la République française une et indivisible.

1671. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 24 septembre 1793, concernant l'exécution de la loi qui fixe le maximum des grains, farines et fourrages. In-4°.

1672. — Décret de la Convention nationale du 25 septembre 1793, l'an second de la République françoise, une et indivisible, qui étend au département de l'Yonne les pouvoirs donnés au citoyen Garnier, représentant du peuple. Auxerre, imp. L. Fournier, in-4°, 2 p. — (M).

1672 *bis*. — Paroisse de Coulanges-la-Vineuse et Jussy, Adjudication de vignes provenant de Hay, Emigré, le 25 septembre 1793. S. l. (Auxerre). Affiche. — (A. Y. Emigré, H I J.)

1673. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 25 septembre 1793, concernant l'exécution des lois relatives aux secours à accorder aux parents des défenseurs de la patrie. In-4°.

1674. — Lettre du procureur-général-syndic du département de l'Yonne du 28 septembre 1793, aux citoyens administrateurs des districts de son ressort. In-4°.



1675. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne (du 28 septembre 1793), relatif au mode de constater les pertes occasionnées par l'intempérie des saisons ou par les incendies. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1676. — Tableau du maximum des denrées et marchandises énoncées dans l'art. 1er de la loi du 29 septembre 1793, rédigé par l'administration du district d'Auxerre, sur les tableaux fournis par les municipalités du ressort. Auxerre, imp. Baillif, 1790. In-4°, 8 p. — (L. 2e série, X, 84).

1677. — Adresse de l'assemblée générale du peuple réuni en Commune et des membres composant la Société populaire d'Auxerre, à leurs frères les patriotes du département de l'Yonne, In-4°. Septembre 1793?

1678. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 1er octobre 1793. Adjudication le 21 octobre. Imp. Baillif. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 6, 242).

Fabrique de Diges, biens audit lieu.

1679. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le mardi 8 octobre 1792. Adjudication le 25 octobre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (M).

Suite de la vente des biens de la fabrique de Diges.

1680. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 19 octobre. Adjudication le 4 novembre 1793. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 310).

Suite de la vente des biens de la fabrique et vente de ceux de la cure, à Diges et à Volvant.

1681. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, concernant la culture des terres délaissées. Auxerre, le 3 octobre 1793. Imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. — (M).

1682. — Maure, député par le département de l'Yonne à la Convention nationale, à la tribune de la Société populaire des Jacobins de Paris. Séance du 13 vendémiaire au II (4 octobre 1793). (Paris). Extrait du journal *La Montagne*. In-8°, 7 p. — (M).

Protestation de Maure contre un article de l'*Orateur du Peuple* qui l'accusait d'avoir tenu des « propos atroces ».

1683. — Rapport fait au nom du Comité de sûreté générale, par le citoyen Maure, député du département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. S. d. Imp. nationale. In-8°, 6 p. — (Sc. Y. 2e série, X, 162).

1684. — Arrêté du département de l'Yonne (du 5 octobre 1793), relatif au retrait des billets de confiance. Auxerre, L. Fournier, in-4°. 7 p. — (M).

1685. — Adresse du citoyen Maure, représentant du peuple dans les départements de l'Yonne et Seine-et-Marne, à tous les corps administratifs, municipalités et Comités de Salut public du département de l'Yonne, suivi d'un arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 6 octobre 1793, concernant l'adresse cidessus Imp. L. Fournier. In-4°.

1686. — Mémoire pour les enfants et héritiers de François Boursin, contre les enfants mineurs de François Boursin fils, et légataires universels de leur aïeul François Boursin. Signé: Fron, avoué; Chardon, défenseur officieux. Auxerre. L. Fournier, 1793, in-4°, 28 p. — (R).

1687. — Réponse pour les légataires universels de François Boursin contre les enfants et héritiers dudit François Boursin. Signée: Théodore Boursin; Leclerc, avoué. Auxerre, L. Fournier, in-4°, 28 p. — (R).

1688. — Réplique pour les enfants et héritiers de François Boursin contre les enfants mineurs de François Boursin fils, et légataires universels de leur aïeul François Boursin. Auxerre, L. Fournier, in-4°, 26 p. — (R).

1689. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 7 octobre 1793, concernant le paiement des contributions. Imp. L. Fournier, in-4°.

1690. — Décret de la Convention nationale du 3 octobre 1793, l'an second de la République françoise une et indivisible, qui traduit plusieurs de ses membres devant le Tribunal révolutionnaire et en met d'autres en état d'arrestation. Transmis à Auxerre, le 10 octobre 1793. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Arrestation de Brisson, Vergniaux, Gensouné, Boileau de l'Yonne, etc.

1691. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 19e jour du 1er mois de l'an IIe de la République françoise une et indivisible, concernant la levée extraordinaire des chevaux pour le service de la cavalerie. In-4°,

1692. — Lettre du département de l'Yonne du 1er jour du 2e mois de l'an second de la République française, relative à la consolidation de la dette publique, à l'emprunt volontaire et à l'emprunt forcé. In-4°.

1693. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 2 du second mois, relatif à l'approvisionnement des marchés en marchandises de toute espèce, en grains, farines, fourrages, denrées et autres objets de première nécessité (23 octobre 1793). In-4°.

1694. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne.



Extrait du procès-verbal de la séance du second jour du deuxième mois de l'an II de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Revocation de l'arrêté du 4 septembre, au sujet de la vente des biens des émigrés et du décret du 13 septembre 1793 qui porte que le chef de famille non propriétaire, peut acquérir des biens d'émigrés jusqu'à concurrence de cinq cents livres, payables en vingt années, sans intérêts, et que les femmes et enfants des émigrés, qui sont dans le besoin, auront droit à des secours, en justifiant de leur civisme dans les formes prescrites.

1695. — Adresse du procureur-général syndic du département de l'Yonne à ses concitoyens, relativement aux arbres des grandes routes. In-4°.



1696. — Arrêté des citoyens Ichon et Maure, représentants du peuple dans le département de l'Yonne, du 2 brumaire (23 octobre), relativement à la formation d'une force armée révolutionnaire, et de celui du Conseil général du département du 7, concernant l'organisation de cette force armée, approuvés par les citoyens représentants. In-4°. Imp. L. Fournier.

1697. — Département de l'Yonne. Liste des noms et derniers domiciles de particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au sequestre. Auxerre, imp. L. Fournier. impr. du départ., in-f°, 11 p. s. d. — (A. Y. Emigrés).

Liste par districts. Les arrêtés vont de juin à octobre.

1698. — Liste des noms et derniers domiciles (par districts) des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Fait et arrêté au Directoire du département de l'Yonne, à Auxerre, le 10e jour du 2e mois an second de la République française, une

et indivisible. Pour copie conforme : Bonneville, secrétaire-général. Auxerre, imp. L. Fournier, imprimeur du département, IIe année républicaine. Grande affiche en 4 feuilles. — (A. Y. Emigrés, manque le titre).

1699. — Précis pour Fiacre Bailliat et consorts, appelants, contre les héritiers Tissier, Edme Brissot et Marie-Anne Moreau, sa femme, intimés. Signé : Martin, avocat. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 30 p. — (R).

1700. — Département de l'Yonne. Liste supplémentaire des noms, demeures et domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Auxerre, le 10e jour du 2e mois de l'an second de la République française (31 octobre 1793). Pour copie conforme, signé : Bonneville, secrétaire général. Imp. L. Fournier. Affiche en 4 feuilles. — (A. Y. Emigrés).

1701. — Département de l'Yonne. Extrait de la proclamation du Conseil exécutif provisoire du 25 septembre 1793, ayant pour objet l'exécution de l'art 68 de la loi du 28 mars précédent. Liste des citoyens français, présumés émigrés et rayés des listes des émigrés et déchargés provisoirement du séquestre mis sur leurs biens, en ce qui concerne le département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche.

Liste comprenant cinq noms.

1702. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, concernant le Juré pendant la seconde année de la République française. Du 12 brumaire an II (2 novembre 1793). In-4°.

1703. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 10e jour du deuxième mois (3 novembre 1793), relatif aux subsistances. In-4°.

1704. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 14e jour du 2e mois (4 novembre), relatif aux réquisitions pour les fournitures des étapes. In-4°.

1705. — Au nom de la République françoise. Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, aux citoyens de ce département. (Arrêté décidant qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse, suivi de l'arrêté conforme du département). Du 15 brumaire an II, 5 novembre 1793. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Sur l'exemplaire de M. Quantin, on lit cette note manuscrite : « Pendant la Terreur, Maure ordonna la restauration du Gnomon de Tonnerre (journal de l'Yonne, an X, 20 frimaire).

Cpr aussi le mariage du curé de Sennevoy, ordonné par Maure, comme condition de sa mise en liberté (Registre d'écrou de la prison de Tonnerre aux Archives de l'Yonne).

1706. — Lettre du représentant du peuple dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, relative à la levée des chevaux. Du 7 novembre. In-4°.

1707. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 novembre 1793. Imp. Baillif. Affiche.— (A. Y. D. n. 6, 342).

Fabrique de Monéteau, biens audit lieu ; abbaye de Rigny, domaine de Malassises, situé sur la municipalité de Mailly-le-Château, biens dépendant de la cure de Goix-les-Saints-Bris, et de la manse conventuelle de St-Germain d'Auxerre, situés municipalité de St-Bris.

1708. — Adresse du citoyen Delaporte, procureur-général-syndic du département de l'Yonne, aux Conseils généraux des districts et des communes et aux Comités de surveillance du ressort, en date du 17 frimaire an II (8 novembre 1793). In-4°.

1709. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 24 brumaire an II (14 novembre 1793), relatif aux comptes à rendre par les municipalités de leurs revenus. In-4°.

1710. — (Lettre d'envoi par le district d'Auxerre, aux officiers municipaux des communes, de deux arrêtés du Comité de Salut public, sur l'agriculture.) S. l. (Auxerre). In-4°, 4 p. — (D. n° 86).

1711. — Claude-Jean-Charles Chamon, émigré, In-f°, 4 p. 23 brumaire an II. — (A. Y. D. n. 10, p. 1).

Formule pour les conditions d'adjudication et les procès-verbaux de vente de biens de Chamon, émigré. Cette formule se repète pour chaque vente de biens d'émigrés ou condamnés ; le nom seul change. Nous l'inscrivons une fois pour toutes.

1712. — Comité de Salut public. Bureau de la fabrication extraordinaire des armes. Le Comité de Salut public de la Convention nationale, à la Société populaire d'Auxerre. Du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 3 p. — (M).

Formation de la liste des citoyens républicains les plus propres à remplir des fonctions publiques.

1713. — Hymne civique des Sans-Culottes d'Auxerre à l'arbre de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, par le citoyen G***. — Couplets chantés à l'inauguration du buste de Lepelletier, sous l'arbre de la Liberté, par le républicain Milon, son ami, où lui et ses collègues avoient juré de la défendre jusqu'à la mort (Paris). De l'imp. du département de la guerre. S. d. In-8°, 6 p. — (M).

1714. — Les dix commandements du vrai républicain. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-4°, 1 p. avec vignettes formant encadrement. — (Q).

1715. — Hymne à la Liberté pour l'inauguration de son temple

à ..... sextidi, 26 brumaire an II. Par M. François de Neufchâteau. Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 8 p. — (B. Bernard d'Héry).

1716. — Circulaire de l'administration du département de l'Yonne aux administrés de son ressort (suivie du texte de l'Hymne à la Liberté, par François de Neufchâteau. Auxerre, imp. Baillif. In-32, 16 p. — (B. Le Maistre, à Tonnerre).

1717. — Hymne à l'Être suprême, par le citoyen Liégeard fils. Auxerre, L. Fournier, an II. In-8°, 4 p.— (Sc. Y. 2ᵉ série, XIV, 442).

1718. — Copie de la lettre écrite par le citoyen Maure aîné, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, au président de la Convention, 29 brumaire (19 novembre), seconde année républicaine. S. l. (Auxerre, Fournier). In-4°, 2 p. — (M).

1719. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne, du 3 frimaire an II (23 novembre 1793), relatif à la circonscription des paroisses. In-4°.

1720. — Décret de la Convention nationale du 4ᵉ jour de frimaire, an second de la République française une et indivisible, sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année et sur les noms des jours et des mois (suivi de :) Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier, in-4°, 50 p. — (M).

1721. — Le représentant du peuple dans les départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, du Cher et de l'Indre. Auxerre, le 6 frimaire an II, signé : Ichon, représentant du peuple; Moreau, secrétaire. Extrait du procès-verbal de la séance du sextidi frimaire de l'an II, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté relatif aux levées de chevaux.

1722. — Vente le 26 novembre 1793 des meubles existant au château de Curly, délaissés par François Davoût, et ceux à Auxerre de Edme-Pierre Bourdeaux, homme de loi, tous deux émigrés. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (D. 395).

1723. — Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne aux citoyens de ce département. — Arrêté du département de l'Yonne du 8 frimaire l'an II (28 novembre). Imp. L. Fournier, in-4°, 4 p. — (M).

Cet arrêté rapporte celui du 2 brumaire sur l'établissement d'une force armée révolutionnaire « dont l'exécution paraît contraire à l'unité et à l'indivisibilité de la République ».

1724. — Le vérificateur général des assignats à ses concitoyens. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 16 p. — (M).

1725. — Liste des députés de l'Yonne à la Convention nationale. Auxerre, L. Fournier. S. d. In-4°, 1 p. — (Sc. Y).

1726. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Claude-Jean-Charles Chamon. 1re publication le (13 novembre 1793), 4e jour de la 3e décade du second mois de la République française, une et indivisible. Adjudication définitive le (1er décembre 1793), primidi de la seconde décade de frimaire l'an second. Auxerre, imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 10, p. 11).

Terres à Chablis, Chichée, Poinchy.

1727. — Vente de biens nationaux (provenant du même). Adjudication le 26 frimaire an II (16 décembre 1793). Affiche. — A. Y. D. n. 10, p. 93).

Vignes et terres à Chablis, Fyé, Chichée, Milly.

1728. — District d'Auxerre. Biens nationaux. Coupes à vendre. Adjudication le 14e jour du 3e mois de l'an second de la République (4 décembre, vieux style). Imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. Emigrés, M. 2).

20 arpents provenant du ci-devant chapitre d'Auxerre en la forêt du *Turreau de Bard*; 17 arpents provenant de Montmorency, au même lieu; 30 arpents dans le grand parc de Seignelay, provenant du même; 52 arpents provenant du même à St-Cyr; 40 arpents provenant du même à Gurgy, appelés les Plans; 60 arpents provenant des mineurs Coutaud, émigrés, et 11 arpents dépendant du prieuré de St-Marien, situés à Vincelles; 7 arpents provenant du même prieuré, à St-Georges. 7 procès-verbaux de vente imprimés, en ce qui concerne les conditions générales, sont joints à cette affiche.

1729. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le (13 décembre 1793), 23 frimaire l'an second de la République française, une et indivisible, des biens ci-après énoncés dont la vente définitive avait été indiquée au 7 de frimaire (27 novembre, voy. à cette date). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 343).

1730. — Vente de biens nationaux. Adjudication le (23 décembre 1793), 3 de *nivos*, l'an second de la République française, une et indivisible. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 370).

Biens dépendant de la fabrique de Pourrain, audit lieu.

1731. — Vente de biens nationaux. Adjudication le (26 décembre 1793), six de *nivos*, l'an second, etc. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 6, 394).

Biens dépendant de la commanderie d'Auxerre, à Escolives; château, moulin, ferme du Saulce et terres; bâtiments de la chapelle Ste-Marguerite à Auxerre.

1732. — Rapport et projet de décret sur la pétition de la citoyenne Grisard, tendante à obtenir la révision du procès à la suite duquel son mari a été condamné par le tribunal criminel du département de l'Yonne, à huit années de fers, le 30 brumaire dernier (20 novembre 1793). Paris, imp. nationale. In-8°, 7 p. — (Sc. Y. 2e série, III, 81).

Joseph Grisard, procureur de la commune de Chablis, avait été condamné pour concussion.

1733. — Copie de la lettre des commissaires de la trésorerie nationale aux administrateurs du département de l'Yonne. In-4°.

1734. — Lettre de la Commission temporaire de surveillance républicaine établie à Villefranche par les représentants du peuple, aux administrateurs du département de l'Yonne. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In-4°.

1735. — Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Fraternité ou la Mort. Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne du 14 frimaire, l'an second. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (M).

Arrêté relatif aux bâtiments du culte qui sont disponibles et peuvent être mis à la disposition des habitants pour le culte qu'ils jugeront convenable.

1736. — Décret de la Convention nationale du 14e jour de frimaire, an second de la République françoise, une et indivisible, sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

1737. — Décret de la Convention nationale du 15 frimaire, qui casse et annule l'arrêté du département de l'Yonne du 3 de ce mois et enjoint aux administrateurs de se renfermer dans l'exercice des fonctions qui leur sont désignées. In-4°.

1738. — Arrêté des citoyens Maure et Garnier, représentants du peuple dans le département de l'Yonne, relatif à un nouveau recensement des grains, du 26 frimaire an II (16 décembre). In-4°.

1739. — Couplets sur la prise de Toulon (18 décembre), dont la ville sera rasée et le port conservé sous le nom de port de la Montagne, par C. Chaisneau l'aîné. Auxerre, L. Fournier, 1793. In-12, 3 p. — (L.).

1740. — Chanson sur la reprise de Toulon, par le c. Courtois. S. l. n. d. (Auxerre). In 8°, 3 p. — (S. Y., 2e série, I, p. 69).

1741. — Couplets sur la prise de Toulon, par le c. Mouthon, commissaire. — Couplets patriotiques. S. l. n. d. (Auxerre). In-8°, 2 p. — (Sc. Y., 2e série, I, 62.)



1742. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, le 1er nivose de l'an IIe de la République française, une et indivisible (21 décembre). Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 7 p. — (M).

En vertu des articles V et VI du décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire et de la lettre du Comité de Salut public, le Directoire arrête que les fonctions de la présidence du Directoire seront alternativement remplies par les membres du Directoire suivant l'ordre de l'élection. Le citoyen Housset prendra la présidence et ainsi de suite. Les fonctions de procureur-général étant supprimées, le citoyen Delaporte prononce, dans cette séance, un discours d'adieu inséré à la suite de l'arrêté. Ce discours, où l'on retrouve toute la phraséologie de l'époque, est fort intéressant; l'auteur, en 1797, tiendra un tout autre langage.



1743. — Au nom du Peuple français. Le représentant du peuple dans les départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, du Loiret, du Cher et de l'Indre. Signé Ichon. Extrait du procès-verbal de la séance du sextidi frimaire, de l'an II de la République françoise, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (M).

Levée des chevaux; leur rassemblement sans délai au chef-lieu de chaque division.

1744. — Commission donnée par le citoyen Ichon, représentant du peuple, aux citoyens Maure (jeune), Moreau et Bizouard, pour la réception des chevaux de réquisition. Auxerre, le 1er nivose an II (21 décembre 1794.) In-4°.

1745. — République française. Liberté, Égalité. Liste générale, par ordre alphabétique, des émigrés de toute la République, dressée en exécution de l'article 16 de la loi du 28 mars et de l'article 1er du § 2 de celle du 25 juillet de l'année 1793, 1re de la République française, une et indivisible. A Paris, imp. de l'administration des Domaines nationaux, l'an IIe de la République. In-f°,

pagination par lettres. T. Ier, A-C. — T. IIe, D-K. — T. IIIe, L-O. — T. IVe, P-Z. — (A. Y. Emigrés).

1746. — République française. Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. *Premier supplément* à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressé en exécution de l'article 29, du § 2, 5e section de la loi du 25 juillet 1793 (vieux style). A Paris, de l'imp. des Domaines nationaux, l'an deuxième. In-8°. T. Ier, A-B. — T. IIe, E-F-G. — T. IIIe, M-O. — T. IVe, P-Z.

Dans le tableau des listes d'émigrés envoyées par les départements pour confectionner ce supplément, la liste du département de l'Yonne figure comme ayant été arrêtée le 10 frimaire an II.

1747. — Municipalité d'Auxerre. Assemblée des sections. Extrait du procès-verbal de la séance du duodi nivose, l'an IIe de la République française, une et indivisible (22 décembre 1793), tenue par le Conseil général de la commune. Signé : Robinet, maire; Moreau, procureur de la commune; Faultrier, secrétaire-greffier. Auxerre, imp. Baillif, 1793, Placard in-f°. — (L. 2e série, XXX, 2).

Division de la ville en quatre sections, l'Égalité, la Liberté, l'Unité et la Fraternité.

1748. — Arrêté de l'administration centrale du département de l'Yonne du 5 nivose an II (25 décembre 1793). Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. L. § 1er, n° 43).

Suivant cet arrêté, l'administration fit afficher et envoyer à toutes les autorités constituées ainsi qu'à toutes les Sociétés populaires de la République, la relation de l'acte de désintéressement du citoyen Jean Flamand, de Coulanges-la-Vineuse, âgé de 79 ans, « qui, possédant six boisseaux de blé, en donne trois à des nécessiteux, trois quarts à un citoyen qui n'en a pas pour semer et n'en conserve que trois quarts pour sa nourriture, celle de sa femme âgée de 68 ans, et celle de sa fille âgée de 46 ans, toutes deux aveugles. »

1749. — Hymne à la Liberté pour l'inauguration du temple de la Raison, dans la ci-devant cathédrale de la commune d'Auxerre, le décadi 10 nivôse, l'an IIe de la République française, une et indivisible (30 décembre 1793). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 2 p. — (Sc. Y).

1750. — Voyage dans les départements de la France, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes ; par les citoyens J. La Vallée, ancien capitaine au 46e régiment, pour la partie du texte ; Louis Brion, pour la partie du dessin et Louis Brion père, auteur de la carte raisonnée de la France, pour la partie géographique. Département de l'Yonne. Paris, chez Brion, etc., 1793, l'an second, etc. In-8°, 32 p. — (Q).

On trouve dans cet ouvrage, outre la description du département dans le style du temps : 1° Carte du département de l'Yonne, ci-devant partie de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Orléanais; 2° Vue de Sens ; 3° Vue de Tonnerre.

1751. — Arrêté du Conseil général du département de l'Yonne pour la prolongation du délai fixé pour l'inscription des citoyens sur le registre des Jurés. Auxerre, imp. L. Fournier, 1793. — (A. T).

1752. — Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets, par Philibert Chabert, directeur général des Écoles vétérinaires. Auxerre, L. Fournier, an II. In-8°, 51 p. — (B. Bernard d'Héry).

1753. — Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la Terre, uniforme pour toute la République, et sur les calculs relatifs à leur division décimale, par la Commission temporaire des poids et mesures républicaines, en exécution des décrets de la Convention nationale. Sur l'édition originale de Paris. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, an II. In-8°, 211 p. et 1 pl. — (M.)

1754. — Instruction, etc. (Même titre). A Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, place de la Nouvelle Halle, an II, in-8°, 195 p. 2 tableaux et 1 pl. — (M).

Comme on le voit, cet ouvrage fut imprimé simultanément chez Fournier et chez Baillif; les deux éditions furent tirées à un grand nombre d'exemplaires. C'était le premier ouvrage donnant des explications complètes sur le système métrique qui venait d'être décrété par la Convention. L'administration de chaque district souscrivit pour plusieurs centaines d'exemplaires, ainsi que nous avons pu nous en assurer. Voici une délibération du Directoire au sujet de la souscription du district de Sens ; elle est curieuse et mérite d'être transcrite ici : « Sur le rapport d'une délibération de l'administration du district de Sens tendant à être autorisée à payer au citoyen Baillif, imprimeur à Auxerre, la somme de 500 livres pour le prix de 200 exemplaires d'un livre sur l'uniformité des poids et mesures, par lui imprimés pour les administrateurs et les administrés de ce district. Vu ladite délibération, ensemble les pièces jointes et l'avis du district du 2 thermidor. Ouï le rapport, le procureur-syndic entendu et les opinions prises; l'administration du département considérant que l'ouvrage dont il est question, introduisant un mode nouveau et uniforme de poids et mesures et de calculs, devait recevoir la plus grande publicité; que cette publicité avait été recommandée par les autorités supérieures; que l'instruction publique la commandait également; que, par conséquent, la dépense à laquelle a donné lieu l'impression de cet ouvage doit être allouée.

« Arrête que le district de Sens demeure autorisé à délivrer au profit du citoyen Baillif, imprimeur à Auxerre, un mandat de 500 livres sur les fonds faits pour l'instruction publique, et ce pour le prix de l'impression de 200 exemplaires de l'ouvrage dont il s'agit sur l'uniformité des poids et mesures ».



1755. — Tableau général des foires qui se tiennent annuellement dans l'étendue du département de l'Yonne, fixées sur le calendrier républicain. Auxerre, imp. Baillif. S. d. (1793, in-f°, 9 p.) — (S).

1756. — Adresse du Corps électoral du département de l'Yonne à la Convention nationale. Signé : Boullard, président et Philippe, secrétaire. S. d. Auxerre, imp. L. Fournier, in-4°, 2 p. — (Sc. Y. 1re série, XX, 257).

Demande de renouvellement des agents financiers.

1757. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le (19 décembre), 29 frimaire, l'an second. Adjudication le (3 janvier 1794), *14 nivos* (sic), l'an second de la République. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 30).

Biens à Pourrain et Diges, dépendant de la fabrique de Pourrain.

1758. — La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République françoise. Placard in-f°. — (M).

Ce placard orné d'une figure sur bois (la République au milieu d'attributs guerriers) était affiché à cette époque dans tous les bureaux et endroits publics.

1759. — Décret de la Convention nationale du 4e jour de frimaire an second de la République françoise, une et indivisible, sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année et sur les noms des jours et des mois. Enregistré à Auxerre, le 15 nivôse an II (4 janvier 1794). Imp. L. Fournier. In-4°, 51 p. et table. — (M).

A la suite du décret, on trouve l'Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République françoise.

1760. — Arrêté du département de l'Yonne suivi d'une lettre adressée aux Districts, Municipalités, Comités de surveillance, Sociétés populaires, Gardes nationales et Gendarmeries du ressort. 15 nivôse an II (4 janvier). In-4°. Imp. L. Fournier.

1761. — Première liste supplémentaire des noms et derniers domiciles des particuliers déclarés suspects d'émigration et sujets au séquestre. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés. Ex. incomplet).

1762. — Jugement du tribunal de police correctionnelle d'Auxerre qui condamne J.-B. Maillot, prêtre, et E. Legrand, couvreur, en trois mois d'emprisonnement dans la maison de correction; Elisabeth Trinquet, femme de Jean Bertrand, jardinier à Auxerre, en qninze jours d'emprisonnement, en 50 livres d'amende et 50 livres de dommages et intérêts, envers le citoyen Chaindé; Denis Hornet, jardinier à Auxerre, en quinze jours d'emprisonnement et



30 livres d'amende; François Grassot, tisserand à Auxerre, en quinze jours d'emprisonnement et en 10 livres d'amende; Edmée Séguinot, veuve de François Ritteman, vitrier, demeurant à Auxerre, en quinze jours d'emprisonnement; et François Béchinat, cabaretier à Auxerre, en huit jours d'emprisonnement dans ladite maison, pour avoir, le 12 nivôse dernier, troublé la tranquillité publique, notamment dans l'église d'Étienne, s'être porté à des excès, violences et menaces envers des citoyens, avoir insulté des magistrats du peuple dans l'exercice de leurs fonctions. Du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). Affiche (Incomplète). — (M).

Cette affiche est malheureusement incomplète; si l'on pouvait en consulter un autre exemplaire, on y trouverait l'historique d'une scène de violence qui eut lieu dans la cathédrale à propos du culte; le bas de cette affiche en contient sans doute tous les détails ainsi qu'il ressort d'une ligne de la deuxième colonne où nous voyons que le maire, pris à partie par Legrand, « fut conduit par le bras, depuis l'église d'Étienne jusqu'à la maison commune ».

1763. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 de nivôse, l'an second de la République française, une et indivisible (18 janvier 1794). Auxerre, imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 27).

Domaine de Tourbenay à Escolives et terres au Val-de-Mercy, dépendant de la commanderie d'Auxerre; biens de la fabrique de Mailly-la-Ville; biens de l'abbaye de Rigny à Mailly-le-Château dont la vente indiquée au 7 frimaire a été remise à ce jour.

1764. — Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale du 18e jour de nivôse. Arrêté du département de l'Yonne du 27 nivôse an II (19 janvier). Imp. L. Fournier. In-4°.

1765. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. Adjudication le 1er ventôse de l'an second .... (20 janvier). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 10, p. 206).

Maison à Chablis provenant de l'émigré Chamon; terres et vignes à Chablis, Fontenay, Chichée, Fyé, provenant de l'émigré André Boucher.

1766. — Vente de biens nationaux sur folle-enchère. Adjudication le 5 pluviose an II (24 janvier). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 27).

Biens dépendant de l'abbaye de Pontigny situés à St-Bris, adjugés le 9 décembre 1791 et non payés.

1767. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 15 pluviose l'an second .... Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 67).

Biens du chapitre St-Martin à Chablis, Poinchy, Chichée, Fyez; maison

des chanoines à Chablis; biens de la chapelle Ste-Marie-Première à Chablis et biens de la cure audit lieu.

1768. — Maure, représentant du peuple dans les départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne. Auxerre, le 17 pluviose an II (7 février 1794). Arrêté relatif à la reconstruction du lieu des séances de la Société populaire de la commune de Laferté-Gaucher, district de Rosoy. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°. — (P.?)

1769. — Éloge de Michel Lepelletier prononcé dans le temple de la Raison, à Auxerre, le 20 pluviose, l'an second de la République française, par Charles Chaisneau. Auxerre, imp. L. Fournier. In-12, 14 p. — (A. B. 188).

1770. — L'Administration du département de l'Yonne aux Districts, à toutes les Municipalités et aux Sociétés populaires du ressort. Auxerre, le 22 pluviose an II (10 février). L. Fournier. In-4°, 2 p. — (M).

Questionnaire relatif à l'agriculture dans le département.

1771. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigrée Élisabeth Champion, fille. Adjudication le 24 pluviose de l'an second (12 février). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 10, p. 260).

Maison et biens situés à Appoigny. Élisabeth Champion était la sœur de Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, également émigré.

1772. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire du 22 pluviose an II. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 pluviose, l'an second de la République française, une et indivisible (14 février 1794), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté pour la formation de la liste des citoyens français présumés émigrés, et rayés des listes des émigrés, ou déchargés provisoirement du sequestre mis sur leurs biens.

1773. — La section de la Fontaine de Grenelle de Paris à la Société populaire d'Auxerre. Paris, le 25 ventôse an II (15 mars 1794). Imp. de la section de la Fontaine de Grenelle, rue de l'Université, 139. In-8°, 6 p. — (Sc. Y. 2e série, X, p. 634).

Circulaire ayant pour but d'expliquer le refus de passeports pour le département fait par erreur.

1774. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 pluviose an second .... (17 février). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 87).

Moulins-sur-Ouanne, bien dépendant de la cure et de la fabrique; prieuré St-Eusèbe, biens à Escamps et terres à Auxerre, indivis avec l'évêché; abbaye de Pontigny, abbaye de Notre-Dame-des-Isles et chapitre d'Auxerre, biens audit lieu.



1775. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 ventôse an second .... (21 février). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 211.

Biens à Chemilly, dépendant des fabriques de Chemilly et Beaumont; biens à Auxerre, dépendant de la manse conven[illegible] de St-Germain (moulin Judas): Maison des Pauvres, dépendan[illegible] de St-Pellerin.

1776. — Liberté ou la Mort. La Sociét[illegible] d'Auxerre à la Convention nationale, aux 48 Sectior[illegible] commune de Paris, à la Société des Jacobins et à tous l[illegible] is de la Liberté. Signé : Burat, président; Marie, secrétaire. [illegible] 4 ventôse an II (21 février 1794). Affiche in-f°. — (Bristish Museum, Bibl, histor. de la Révolution, F. 85, n° 17).

Protestation de la Société populaire d'Auxerre contre l'accusation de fédéralisme et de fanatisme portée contre le chef-lieu du département de l'Yonne.

Voici les principaux passages de cette curieuse affiche: « La commune d'Auxerre est aujourd'hui victime de cet affreux système qu'elle a toujours combattu; elle voit le département, dont elle est le chef-lieu, représenté dans tout Paris comme fédéraliste, fanatique et dangereux...... Nos généreux frères de Paris renversent les tours de la Bastille, la liberté triomphe. Le 14 juillet, ses ennemis lèvent une tête plus audacieuse qu'avant leur défaite; le 17, la commune d'Auxerre se lève tout entière.— En 1791, la Société populaire d'Auxerre dénonçe à toutes les Sociétés de la République les ôtages du Roi... Elle élève un temple à la Liberté, plante un arbre... demande à l'assemblée législative la liberté pour les soldats de Châteauvieux, et vote une somme pendant leur détention à Brest. Elle demande la journée du 10 Août, applaudit aux journées des 31 Mai et 2 Juin.

« Le département de l'Yonne a fourni à l'armée 2.000 volontaires. — Le 3e bataillon de l'Yonne tire sur Dumouriez qui se sauvait à la nage; la Convention décréte qu'il a bien mérité de la Patrie; la Société vient d'armer et équiper un cavalier... Auxerre a détruit les autels du mensonge; cette commune ne sacrifie plus que sur l'autel de la Raison.... »

1777. — Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux citoyens de ces départements. Rapport de Maximilien Robespierre à la Convention, fait au nom du Comité de Salut public, le 15 frimaire, servant de réponse aux rois coalisés contre la République.— Réponse de la Convention nationale aux manifestes des rois ligués contre la République, proposée par le même et décrétée par la Convention, et rapport fait par lui, le 18 pluviose, sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République. Auxerre, imp. L. Fournier (février 1794.) In-8°, 45 p. — (M).

1778. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré J.-B. Marie Champion, ci-devant évêque d'Auxerre. Adjudication définitive le 8 ventôse an II .... (26 février). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 11, p. 7).

Grenier à sel et ses dépendances situé sur le port, à Auxerre.

1779. — Avertissement du Directoire du département de l'Yonne relatif au concours qui doit avoir lieu pour le remplacement des places de notaires vacantes dans le département. Auxerre, le 13 ventôse an II (3 mars). Imp. L. Fournier. Affiche.

1780. — Adresse du Directoire du département aux administrés du ressort. Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 13 ventôse an II (4 mars). Imp. Fournier. In-4°.

1781. — Arrêté du départemeut de l'Yonne du 13 ventôse an II, relatif à l'exploitation des bois communaux. Imp. Fournier. In-4°.

1782. — Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. Vive la République une et indivisible. Le vérificateur général des assignats à ses concitoyens. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 16 p. — (M).

1783. — Discours prononcé dans le temple de la Raison, par Ch. Chaisneau, à Auxerre, le 20 ventôse, l'an second de la République française, une et indivisible, imprimé par ordre du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. In-12, 30 p. — (A. B. 52).

1784. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Jean-Baptiste Hay. 1re publication le 7 ventôse. Adjudication définitive le 22 ventôse an II (12 mars). Auxerre, imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11, p. 70).

Biens à Coulanges-la-Vineuse.

1785. — Vente de biens nationaux provenant du même. Adjudication à la même date. 2 affiches. — (A. Y. D. n. p. 107).

Biens à Jussy.

1786. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 ventôse an II (16 mars). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7. p. 239).

Biens dépendant du collège d'Auxerre à St-Georges, Perrigny et Monéteau; du séminaire d'Auxerre à St-Georges; de la chapelle de Gien et de la commanderie d'Auxerre à St-Georges et Perrigny.

1787. — Au nom de la République, Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux citoyens de ces départements. A Melun, le 26 ventôse an II. — Rapport de Maximilien Robespierre à la Convention, le quintidi, 15 frimaire. — Rapport sur les principes de morale politique, etc. le 18 pluviose an II. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 45 p. — (M).

Par son arrêté, Maure ordonnait l'impression et l'envoi aux autorités des rapports de Robespierre.



1788. — Mémoire justificatif de la conduite du citoyen Joseph-André Marie, dit d'Avigneau, professeur de rhétorique en 1793 à l'École militaire d'Auxerre, ex-prêtre, ex-noble et ci-devant chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre, frère de deux émigrés, détenu depuis le 28 ventôse, deuxième année républicaine. Extrait des registres du comité révolutionnaire d'Auxerre, département de l'Yonne. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII).



1789. — Arrêté du département de l'Yonne du 27 ventôse (17 mars), concernant le paiement des contributions. Imp. L. Fournier. In-4°.

1790. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 germinal (23 mars 1794) de l'an II. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 259).

Biens dépendant de la commanderie d'Auxerre, situés à Sacy.

1791. — (Circulaire du district d'Auxerre aux communes de la circonscription pour faire parvenir les titres des rentes des fabriques, ainsi que pour faire rendre les comptes des derniers administrateurs de ces fabriques). Auxerre, le 4 germinal an II (24 mars). In-4°, 1 p. S. l. — (D. 10).

1792. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. 1re publication le 21 ventôse (vieux style, 11 mars 1794). Dernière publication et adjudication définitive le 6 germinal (26 mars), Auxerre, imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 166 et Émigrés, M 5).

Château et biens à Chemilly.

1793. — Jugement du tribunal de la police correctionnelle d'Auxerre qui condamne Edme-Pierre Durand, boulanger, demeurant à Auxerre, en un mois d'emprisonnement, pour être contrevenu à la loi du 26 février 1793 (vieux style), en ne déclarant pas à la mu-

nicipalité les particuliers qui logent chez lui. Du 8 germinal an II. Auxerre, L. Fournier, imp. Affiche in-f°. — (M).

1794. — La Convention nationale au peuple français sur les événements du 12 germinal. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M. Ex. incomplet).

1795. — Jugement du tribunal de la police correctionnelle d'Auxerre qui condamne Edme Petitjean, cultivateur à Quennes, en 3 jours d'emprisonnement, pour vol de paisseaux dans les vignes du finage d'Auxerre. Du 21 germinal an II. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f°. — (M).

1796. — (Circulaire de l'administration centrale aux Districts, Municipalités et Sociétés populaires du département, relative à l'organisation de l'instruction publique). Auxerre, le 22 germinal an II (11 avril). Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. T. 1790 à 1800).

1797. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. 1re publication le 7 germinal. Adjudication le 22 germinal an II. Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11, p. 170).

Vignes à Auxerre provenant des émigrés J.-B. Claude-Hay, Leclerc-Thorigny, Martineau le jeune, Dechenu fils et Baril fils.

1798. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Martineau aîné. 1re publication le 9 germinal. Adjudication le 24 germinal. Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11. p. 227).

Maison qu'occupait à Souleine ledit Martineau, ferme et vignes audit lieu. Une note manuscrite jointe aux affiches nous donne le détail des frais à payer en sus de l'adjudication : 1° Affiche, 21 livres; 2° estimation, pour la maison, 2 jours, 20 livres; pour les vignes, 10 livres. Total : 51 livres.

1799. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. 1re publication le 9 germinal. Adjudication le 24. Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 11, p. 235).

Vignes et terres à Augy provenant des émigrés J.-B. Claude-Hay, Leclerc-Thorigny et Lagrange fils.

1800. — District d'Auxerre. Cejourd'hui 24 germinal, 2e année de la République française, une et indivisible, le Conseil général du District d'Auxerre, réuni au lieu ordinaire de ses séances. Signé au registre : Pertuis, président; et Chardon, secrétaire. Auxerre, imp. de Baillif, an II. In-4°, 3 p. — (M).

Arrêté réquisitionnant, au nom de la Commission des armes et poudres, toutes les vieilles barriques autres que celles de bon goût et propres à recevoir du vin.

1801. — La Liberté ou la Mort. — Mort aux Tyrans. — Paix aux chaumières. La Société populaire d'Auxerre à l'administration du



département de l'Yonne (pour dénoncer les propos répandus contre la République). Signé : Degousse aîné, président; C. Gautherot, ex-secrétaire. A la suite : Extrait du procès-verbal de la séance du 1er floréal, l'an second de la République, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (Sc. Y, 1re série, 9, p. 21).

1802. — Arrêté de l'administration du département de l'Yonne du 3 floréal an II (22 avril), sur l'organisation des travaux publics. In-4°. Imp. L. Fournier.

1803. — Vente de biens nationaux. Publication et adjudication le 11 floréal (30 avril, vieux style), de l'an second. Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 7, p. 283 et Emigrés, D. 3).

Commanderie de Fontenay près Fyé, biens audit lieu.

1804.— Liberté, Égalité.— Extraits du registre des délibérations de la Commission du commerce et approvisionnements de la République. Séance du 13 floréal, l'an IIe de la République française. — Extrait du registre du Comité de Salut public de la Convention nationale du 27 floréal. Auxerre, imp. de Baillif. In-4°, 4 p.— (M).

Arrêté accordant une prime de dix sous par voie, sur les charbons provenant des bois et ports inaccoutumés.

1805. — Jugement rendu par le tribunal révolutionnaire d'Arras, première section, séante à Cambrai, qui condamne à la peine de mort Lazare Bertrand, né à Auxerre, département de l'Yonne, âgé de 26 ans, capitaine au 3e bataillon des Volontaires nationaux, formé à Soissons, convaincu, d'après la déclaration unanime du juré, d'avoir abandonné, la nuit du 12 au 13 de ce mois, le bivouac qu'il commandait, pour songer à sa propre sûreté, avoir excité ses camarades à l'imiter, et cherché, par cette lâcheté et ce conseil perfide, à ébranler la fidélité des officiers et soldats envers la nation françoise. Du 26 floréal l'an II de la République françoise, une et indivisible. A Cambrai, de l'imprimerie de Defrémery frères et Raparlier, rue de la Mitre-Renversée, n° 56. Affiche in-f°. — (A. Y. Emigrés, B. 5.).

1806. — Invocation à l'Être suprême faite à la fête du 20 prairial et prononcée au haut de la montagne élevée par le peuple d'Auxerre, par Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne. A la suite : Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la Commune, le 21 prairial matin, l'an II de la République française, une et indivisible. Signé au registre : Robinet, maire, et Faultrier, secrétaire-greffier. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 10 p. — (M).

1807. — Description de la fête à l'Être suprême qui sera célébrée à Auxerre le 20 prairial, l'an IIe de la République française une et indivisible. A Auxerre, de l'imprimerie de Baillif, place de la Nouvelle-Halle. In-8°, 8 p. — (Q).



1808. — Discours prononcé le 20 prairial an II de la République française une et indivisible, par le président du département de l'Yonne, sur la reconnaissance de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, décrétée par la Convention nationale le 18 floréal. Imp. L. Fournier, an second. In-8°, 7 p. — (M).

Le président du département s'appelait alors Hébert.

1809. — Hymne pour la fête dédiée à l'Être suprême et à la Nature. Par le citoyen Guéniot, d'Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier, an second. In-12, 3 p. — (M).

1810. — Hymne à l'Etre suprême, par le citoyen Liégeard fils. Auxerre, L. Fournier, an second. In-12, 3 p. — (M).

1811. — Hymne sur la prise de Charleroy et sur la victoire de Fleurus, par Ch. Fr. Guéniot, officier de santé à Avallon. Auxerre, Fournier. In-8°. — (M).

Cpr Recueil de pièces patriotiques, Auxerre, 1794, et Melun, 1794.

1812. — Hymne pour la fête dédiée à l'Amour, par Guéniot, officier de santé à Avallon. Auxerre, Fournier. In-8°. — (M).

1813. — État des appointements ou solde par an. Auxerre, imp. L. Fournier, an II de la République. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, T. 45, p. 214).

1814. — Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre, le 21 prairial, au sujet de la fête du 20 en l'honneur de l'Être suprême. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 10 p. — (A. B.).

1815. — Recueil de pièces patriotiques, à l'occasion de la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, et de la

fête qui a eu lieu à Paris et à Auxerre à ce sujet, le 20 prairial, seconde année républicaine. A Auxerre, imp. L. Fournier, an II. In-8°, 114 p. — (M).

Ce recueil est orné de nombreux bois à emblêmes et devises républicains. Il se compose de pièces qui, pour la plupart, ont été réimprimées à part par leurs auteurs et dont voici les titres . 1° L'Administration du département de l'Yonne à tous les citoyens de son ressort; 2° Rapport fait au nom du Comité de Salut public, par Maximilien Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales, et décret du 18 floréal, sur la reconnaissance de l'Être suprême et l'institution des fêtes nationales et décadaires; 3° Discours de M. Robespierre prononcé dans la séance de septidi, 7 prairial ....; 4° Discours du même, au peuple réuni pour la fête de l'Être suprême, décadi 20 prairial ....; 5° Invocation à l'Être suprême, faite à la fête du 20 prairial, à Auxerre, par Maure, ...; 6° Discours prononcé le 20 prairial an II, par le président du département de l'Yonne, ...; 7° Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par le Conseil général de la commune d'Auxerre, le 21 prairial matin, ...; 8° Hymne à l'Être suprême, par le citoyen Liégeard fils; 9° Hymne pour la fête dédiée à l'Être suprême et à la Nature, par le citoyen Guéniot, d'Avallon; 10° Hymne à l'Être suprême, par Marie-Joseph Chénier, député à la Convention nationale; 11° Hymne sur la prise de Charleroi et sur la victoire de Fleurus, par Ch. Fr. Guéniot, officier de santé à Avallon; 12° Hymne pour la fête dédiée à l'Amour, par Ch. Fr. Guéniot; 13° Hymne pour la fête des bienfaiteurs de l'Humanité, par Ch. Chaisneau; 14° Discours pour la fête des bienfaiteurs de l'Humanité, à Auxerre, le 20 messidor an II°, par Ch. Chaisneau; 15° Vœux d'un enfant républicain qui doit régler la conduite de tout vrai Sans-Culotte; 16° Nouveau catéchisme philosophique et moral, par le citoyen Lachabeaussière; 17° Chanson civique.

Pour faire comprendre comment fut composé ce recueil de pièces patriotiques, il nous faut rappeler que le décret de la Convention du 18 floréal, en reconnaissant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'Ame, instituait quatre grandes fêtes commémoratives du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier et du 31 mai 1793. Elle ordonnait, en outre, la création, pour les jours de décadi, de 36 fêtes dont l'énumération nous entraînerait trop loin mais dont nous retrouverons la trace dans les différentes publications que nous rappelons. Pour être complet et ne point revenir sur cette question, il est bon de rappeler que cette organisation des fêtes républicaines fut bientôt modifiée. Par une loi sur l'organisation de l'instruction publique, en date du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), il fut décidé que dans chaque canton, il serait célébré, tous les ans, sept fêtes nationales; 1° celle de la fondation de la République, le 1er vendémiaire; 2° celle de la Jeunesse, le 10 germinal; 3° celle des Époux, le 10 floréal; 4° celle de la Reconnaissance, le 10 prairial; 5° celle de l'Agriculture, le 10 messidor; 6° celle de la Liberté, les 9 et 10 thermidor; et enfin celle des Vieillards, le 10 fructidor. D'après la nouvelle loi, ces fêtes consistèrent en chants patriotiques, en discours sur la morale des citoyens,

en banquets fraternels, en jeux publics et en distributions de récompenses aux élèves des écoles et aux jeunes gens. Il serait intéressant de rechercher ce que furent ces fêtes, non pas seulement au chef-lieu du département, mais dans les cantons et dans les principales villes de la contrée.

1816. — Au nom de la République, Maure, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Yonne, aux citoyens de ces départements, Salut et Fraternité. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 45 p. — (L. 3e série, 6, p. 116).

Arrêté prescrivant la réimpression du rapport de Robespierre servant de réponse aux rois coalisés, suivi de ce rapport et de celui sur la situation politique.

1817. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 16 prairial an II. Adjudication le 2 messidor (20 juin). Imp. Baillif, Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 249).

Biens à Monéteau, dépendant du collège d'Auxerre (71 articles).

1818. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 prairial an II. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 335).

Escamps, biens de la fabrique d'Eusèbe d'Auxerre, de celle d'Escamps, des Cordeliers d'Auxerre, de la manse conventuelle de St-Germain ; Chitry et Beines, biens de la fabrique de Venoy; Sery, biens de la cure. Perrigny, terre dépendant du collège d'Auxerre. Auxerre, vignes dépendant de la commanderie.

1819. — L'agent national près le District d'Auxerre, aux citoyens, officiers municipaux et agents nationaux des communes du ressort. Signé : Rathier. S. l. (Auxerre. Baillif). In-4°, 1 p. — (Q).

Circulaire au sujet de la non-exécution de la loi sur le maximum.

1820. — District d'Auxerre. Avis au public. Auxerre, imp. Baillif, an II. Petite affiche. — (M).

Affiche fixant le prix du savon. La Commission de commerce et approvisionnements dc la Républiqne, par une lettre du 14 messidor, autorise les agents nationaux des Districts à prévenir les négociants que le prix du savon de la fabrique des citoyens Barnabé, Froment et Compagnie, de Toulouse, est fixé provisoirement à 110 livres le quintal, poids de marc, pris à Toulouse, en fabrique.

1821. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 messidor. Affiche. Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 7, p. 415).

Biens dépendant de la fabrique à Sacy; la vente fut ajournée au 7 thermidor.



1822. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 messidor an II. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 7, p. 400).

Biens des fabriques à Beaumont et Lindry; chapelle St-Jean et biens en dépendant, à Beauvoir.

1823. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Edme-Pierre Labussière. 1re Publication. Auxerre, le 1er messidor an II. Imp. Baillif. — (A. Y. Émigrés, C. 7).

Ferme de la Basse-Cour et biens à Leugny.

1824. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Edme-Pierre Labussière. 1re publication le 17 messidor. Adjudication le 2 thermidor an II. Imp. Baillif. 2 affiches.— (A. Y. D. n. 11, p. 170).

Maison qu'occupait le sieur Labussière à Leugny, terres et biens audit lieu.

1825. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 thermidor an second de la République (21 juillet 1794), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (A. T. XXIV, n° 104).

Souscription pour l'armement d'un vaisseau de ligne ou d'une frégate.

1826. — Extrait des minutes du secrétariat de l'administration du District d'Auxerre. Auxerre, le 11 thermidor de l'an second (27 juillet). Imp. Baillif. Affiche. — (M).

Tarif des tonneaux neufs ou vieux.

1827. — Copie de la lettre écrite de Paris le 10 thermidor an II de la République, une et indivisible, par les citoyens Villetard, représentant du peuple, et Poussard, à l'administration du département de l'Yonne. — Copie de la lettre écrite le 11 thermidor (30 juillet), par l'administration de l'Yonne à celle du District d'Auxerre. Signé : Housset, président. Imp. Baillif. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, 9. p. 13).

1828. — Mort aux Tyrans. La Société populaire d'Auxerre aux Parisiens. Le 11 thermidor an IIe de la République, une et indivisible (30 juillet). Signé : Housset, président; Coutier, Gautherot, secrétaires. Auxerre, imp. Baillif, an II. — (Q).

Félicitations à l'occasion des derniers événements (Mort de Robespierre). « Si vous découvrez encore de nouveaux tyrans, partagez, avec vos amis d'Auxerre, l'honneur de les poignarder. »

1829. — Circulaire aux Sociétés populaires. Auxerre, ce 12 thermidor l'an deuxième de la République française, une et indivisible. — La Société populaire d'Auxerre aux Parisiens. Le 11

thermidor .... Signé : Housset, président; Coutier, Gautherot, secrétaires. Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 9 et 419).

1830. — Liberté, Égalité, Farternité (sic) ou la Mort. Auxerre, le 12 thermidor l'an second .... L'administration du District aux citoyens officiers municipaux. S. l. (Auxerre, Baillif). In-f°, 1 p. — (Q).

Circulaire au sujet de la confiscation des biens des émigrés ou condamnés à mort; on y trouve 34 noms de condamnés appartenant au département.

1831. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Arrêté sur le paiement des fermages en grains et la libre circulation des grains.

1832. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). Auxerre, L. Fournier. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, XVIII, 718).

Arrêté relatif à la souscription à faire pour la construction d'une frégate offerte à la République par le département.



1833. — Les pères et mères des émigrés du District d'Auxerre à la Convention nationale. Thermidor an II? (Août 1794). Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°, 3 p. — (M).

Au sujet de la déclaration des biens et de leur estimation.

1834. — République française. Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Liste générale des individus condamnés par jugements ou

mis hors de la Loi par décrets et dont les biens ont été déclarés confisqués au profit de la République. Dressée et publiée en exécution des articles 3, 4 et 5 de la loi du 26 frimaire et de l'article 1er de celle du 9 ventôse.

N° 1er, contenant les jugements rendus jusqu'au 26 frimaire qui étaient parvenus à l'administration des Domaines nationaux à l'époque du 12 ventôse l'an IIe de la République, une et indivisible. A Paris, de l'imprimerie des Domaines nationaux, l'an II. Ce 28 fructidor an II. In-8°, 119 p.

N° 2 .... jusqu'au 29 pluviose et qui étaient parvenus à la ci-devant administration des Domaines nationaux depuis le 12 ventôse jusqu'au 1er germinal dernier, exclusivement. In-8°, 79 p. Paris, ce 22 prairial an II.

N° 3, contenant les jugements qui étaient parvenus à l'époque du 30 germinal l'an IIe, à la Commission des revenus nationaux et qui existent actuellement à la Commission des administrations civiles, de police et des tribunaux. In-8°, 35 et 19 p. A Paris, ce 28 fructidor an II.

N° 4 .... des jugements parvenus à l'époque du 17 floréal. In-8°. 29 et 151 p. Paris, ce 26 vendémiaire an II. — (M).

Ce recueil est indispensable pour retrouver les noms des condamnés appartenant à notre contrée.

1835. — État de la consistance des biens des condamnés à mort et déportés à perpétuité par jugements, des mis hors de la loi et des Anglois, Espagnols et autres étrangers avec le pays desquels la République est en guerre, situés sur la municipalité de ..... Loi du 1er février 1793. S. l. n. d. In-f°. — (A. Y. Émigrés, A. I.).

1836. — District d'Auxerre. 25 thermidor an II (12 août 1794). État des créances de ..., émigré compris dans la liste générale publiée par le Directoire du District de ..... Loi du 25 juillet 1793 (vieux style). In-f°. S. l. — (A. Y. Émigrés, B. I.).

1837. — État de consistance des biens des émigrés situés dans la municipalité de ..... Loi du 1er février 1794, l'an II de la République. S. l. In-f°. — (A. Y. Emigrés, A. I.).

1838. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Edouard-Pierre Labussière. 1re publication le 13 thermidor. Adjudication le 28 thermidor an II (15 août 1794). 2 affiches. — (A. Y. D. n. 12, p. 197).

Domaine situé à Leugny et Lalande; l'adjudication fut reportée en partie au 12 fructidor.

1839. — Liberté, Égalité. Ce 3 fructidor l'an deuxième. L'agent national aux citoyens officiers municipaux de ..... Auxerre, imp. Baillif. In-4°, 3 p. — (M).



Circulaire adressant copie de la lettre du 19 thermidor, écrite aux administrateurs du District d'Auxerre, et l'extrait du registre du Comité de Salut public contenant l'arrêté qui, vu l'abondance de la récolte, autorise à extraire 25 livres de son par quintal de seigle.

1840. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public de la Convention nationale du 22 fructidor an II (8 septembre), relativement au prix des salaires des batteurs de grains. Affiche. Auxerre, imp. Baillif, an II. — (M).

« Le salaire des batteurs de grains sera réglé sur le prix qui se payait en 1790, auquel il sera ajouté les trois quarts en sus. Dans les lieux où le salaire des batteurs se paye en grains, le salaire sera réglé sur la quantité payée en 1790, à laquelle il sera ajouté un sixième en sus. »

1841. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Lettre des administrateurs et agent national du District d'Auxerre aux citoyens officiers municipaux et agent national de la commune de ..... Le 24 fructidor l'an second (10 septembre). Auxerre, imp. Baillif. In-8°, 3 p. — (M).

Réquisition des habitants des campagnes pour les vendanges.

1842. — Vente de biens nationaux provenant d'Édouard-Laurent Billetout, déporté. Adjudication le 29 fructidor an II (15 septembre 1794). Affiche, imp. Baillif, an II.— (A. Y. D. n. 12, p. 426).

Biens situés à Irancy.

1843. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. La Société populaire de Parly, canton de Toucy, District d'Auxerre, département de l'Yonne, à la Société des Jacobins de Paris. — D° à la Convention nationale. Le 30 fructidor an II (16 septembre 1794). Signé : Philippe, président; Lechien, secrétaire. Auxerre, imp. Baillif, an III. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 9, 1re série, p. 5).

Exhortation à la réconciliation et à l'union adressée à la Convention et à la Société des Jacobins, mise en suspicion depuis la mort de Robespierre.

1844. — Liberté ou la Mort. La Société populaire d'Auxerre, à toutes les Sociétés populaires de la République. La Société populaire d'Auxerre à la Convention nationale. Auxerre, imp. Baillif, l'an II. In-4° 3 p. s. d. — (Sc. Y. 1re série, IX, 1).

Sur l'abus des mises en liberté, et le progrès de la contre-révolution, qu'il faut combattre à tout prix.

1845. — Émigrés. Créances de 800 livres et au-dessous et rentes perpétuelles ou viagères et pensions. Décret du 25 juillet 1793. Bordereau des créances et arrérages des rentes et pensions liquidées pendant le mois de .... de l'an (deux) de la République, par le Directoire du département de l'Yonne. S. l. In-f°. — (A. Y. Émigrés, C. 3).





DISTRICT D'AVALLON

Au commencement de l'an II, l'administration du District d'Avallon est ainsi composée : Président, le citoyen Hilaire Rémond. Directoire, les citoyens Jean-Edme Boileau, d'Avallon; Étienne-Martin Vassal, de Vézelay; Peloux, arpenteur, d'Avallon; Parent, d'Asquins. Conseil : les c. Edme Chéru, Blaise Basse et J.-B. Quatrevaux. Procureur-syndic : le c. François Mocquot; secrétaire, le c. Chausson.

1846. — La commune d'Avallon aux corps administratifs et aux Sociétés populaires. Avallon, ce 10 juin 1793, l'an II de la République françoise. In-4°, 1 p., S. l. — (B. Beaudoin à Avallon).

Proclamation se rattachant au mouvement fédéraliste, et à l'adresse signalée au n° 1518. Sur cet exemplaire on a ajouté ces mots manuscrits à la suite de la formule : « suivent les signatures », « d'un conseil impur qui devroit confesser le crime qu'il vient de commettre et s'en repentir. »

1847. — Vente de biens nationaux. N° 47. Adjudication le 30 septembre 1793. Avallon, imp. Aubry. Affiche. — A. Y. D. n. 25, p. 196).

Biens des fabriques et cures à Pisy, Sauvigny-le-Beuréal, Cussy, Saint-André-en-Terre-Pleine, Pontaubert, Island, le Vault, Blacy, Athie, Santigny, Bierrry-les-Fontaines, Cisery-les-Grands-Ormes, Tharoiseau; biens de la Charité d'Avallon, au Vault; biens de l'Aumône du Vault, audit lieu.

1848. — Extrait du procès-verbal de la séance du 1er octobre 1793 matin, l'an deuxième de la République française, une et in-

divisible, tenue par les administrateurs du District d'Avallon. S. l. (Imp. Aubry). In-4°, 4 p. — (P).

Réquisition de grains pour le grenier public.

1849. — Surtout, lisez-moi avant de me juger. Justification à la satisfaction de tous les bons et vrais républicains, de Jacques Boilleau, député, détenu et prévenu de complicité avec les députés accusés d'être les chefs d'une conspiration contre la République française, une et indivisible. 6 octobre 1793. Paris, imp. du Cercle Social, 1793. In-8°, 33 p. — (P).

1850. — Jacques Boilleau, député, traduit au Tribunal révolutionnaire, à tous les vrais Sans-Culottes (Paris). Imp. du Cercle Social. In-8°, 12 p. — (M).

Dans cette brochure, Boileau proteste contre l'accusation de fédéralisme qui l'avait fait arrêter, le 2 juin 1793, avec les Girondins. Il publie en même temps un extrait des registres de la Société républicaine d'Avallon, séance du 22 septembre 1793, où tous les Sans-Culottes d'Avallon protestent contre son arrestation.

Il parle, dans cet écrit, d'une autre brochure qu'il avait publiée pour sa défense. Cette brochure doit être celle indiquée plus haut, nous pouvons encore indiquer la belle lettre autographe sur le même sujet, appartenant aux Archives de l'Yonne et que M. Molard vient d'insérer dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1890.

1851 — District d'Avallon. Vente de biens nationaux (provenant des émigrés). N° 1. Réception d'enchères le 25 septembre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible. Adjudication définitive le lundi 7 octobre. A Avallon, chez Antoine Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 28, p. 36).

Biens de l'émigré Remigny de Joux, municipalité dudit lieu.

1852. — Jugement qui condamne à la peine de mort Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche, Vallazé, Duprat, Brulard-Sillery, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, La Source, Lesterp-Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, *Boileau*, Antiboul et Vigée, convaincus de conspiration contre la République. Paris, 9 brumaire an II (30 octobre 1793). In-4°, 60 p. S. l. — (N° 791, Cat. Nadaillac, 1885).

1853. — Au nom de la Loi. Il est défendu d'entrer ici sans cocarde, et d'employer d'autre qualification que celle de : Citoyen. Affiche. S. l. (Avallon, Aubry). — (P).

1854. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 2. Adjudication le 6 du 3e mois de l'an second de la République ou 26 novembre (vieux style). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 28, p. 60).



Biens de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux, situés municipalité de Pont-sur-Cure, ci-devant Chastelux. Domaines des Quatre-Vents, de La Chaume, de la Rue de la Croix, de la Rue Chenot, moulin, halle, étangs et prés.

L'estimation de ces biens était portée à 49,506 livres 12 sols; la vente produisit 141,380 livres.

1855. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 3. Adjudication le 15 frimaire l'an second de la République ou 5 décembre 1793 (vieux style). A Avallon, chez Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 84).

En tête de cette affiche, bois gravé représentant une couronne de chêne surmontée du bonnet phrygien, entourant ces mots : La Constitution ou la Mort.

Biens de l'émigré Jean-François-Claude Davoult-Curly, situés à Avallon, Annay, le Vault, Island-le-Sausois; biens de l'émigré Pierre-Marie Champion-Montigny et N... Champion, sa femme, situés à Annay; biens de l'émigré Détilly, ci-devant bailly du Bourbonnais, situés à Étaules-le-Bas.

1856. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 4. Adjudication le 1er nivôse an II ou le 21 décembre (vieux style). Avallon, imp. A. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, 128).

Biens provenant de l'émigré Henry-Georges-César Chastellux, situés à St-Germain-des-Champs; domaines de Monmardelin, de Lingoult, de Marchezeul. Ces biens estimés 25,322 livres, produisirent 73,605 livres.

1857. — Administration du District d'Avallon. Extrait de la séance du 14 nivôse an II de la République française (3 janvier 1794), tenue par les administrateurs du District d'Avallon. S. l. (Aubry). In-4°, 4 p. — (P).

1858. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 5. Adjudication le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Biens provenant de l'émigré Pierre-Marie Champion. Imp. Aubry, Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 118).

Biens situés à St-André-en-Terre-Pleine et lieux voisins.

1859. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 48. Adjudication le 18 nivôse an II (7 janvier 1794). Imp. Aubry Affiche. — (A. Y. D. n. 25; 220).

Biens de l'abbaye de Fontenay, à Marmeaux; des fabriques à Guillon, Vignes, Girolles, Massangy, Lucy-le-Bois, Voutenay; biens de la confrérie à Vassy-sous-Pisy; de l'Aumône, à Island, de la fabrique de St-Bris, à Massangy. En tête de cette affiche figure un bois gravé avec ces mots : République française, 1789, dans une couronne auréolée.

1860. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 6.

Adjudication le 15 pluviose an II (3 février 1894). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 188).

Biens de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux, situés à Chastelux et lieux voisins. Domaine du Meix, moulin de Lingoult, prés et bois. Le tout estimé 47,728 livres fut adjugé moyennant 137,065 livres.

1861. — Administration du district d'Avallon. — Extrait du procès-verbal de la séance publique du 18 pluviôse de l'an II de la République une et indivisible (6 février 1794), tenue par les administrateurs du district d'Avallon. De l'imp. d'Antoine Aubry. In-4°, 3 p. — (B. Beaudoin, à Avallon).

Arrêté relatif à la conversion en assignats de la vaisselle et des matières d'or et d'argent, conformément à l'arrêté du Comité de Salut public.

1862. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 49. Adjudication le 29 pluviose an II (17 février 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 251).

Joux, biens du prieuré, de la cure et de la fabrique; St-Moré, biens dépendant de la fabrique ; Précy, biens dépendant de la fabrique et de la cure.

En tête de cette affiche, bois gravé avec ces mots : La Constitution ou la Mort, dans une couronne surmontée du bonnet de la Liberté.

1863. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. Adjudication le 14 ventôse ou le 4 mars (vieux style), des biens provenant de l'émigré Jean-François-Claude Davoult, dit Curly. Affiche. Imp. Aubry. — (A. Y. D. n. 27, p. 208).

Biens situés à St-Germain-des-Champs, Saint-Branché et Magny; ferme du Meix, domaine de Marrault et bois divers.

1864. — Vente de biens nationaux. N° 50. Adjudication le 15 ventôse l'an second de la République (5 mars 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 292).

Biens des fabriques à Étaules, Sauvigny, Avallon, Quarré, Ste-Magnance, St-Léger, Chastellux (à St-Germain), Bussières; clos des Ursulines à Avallon.

1865. — Délivrance. Avallon, imp. A. Aubry. 25 ventôse an II (14 mars). — (P).

Affiche pour l'adjudication de divers travaux à Avallon et l'amodiation de terres et prés.

1866. — Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment dans l'étendue du District d'Avallon, dressé en exécution du décret de la Convention nationale du 6 ventôse de l'an II de la République française, arrêté le 12 messidor, même année (30 juin 1794), par l'agent national du District d'Avallon,

N° 13. Cuirs, souliers et ceinturonneries. Avallon, imp. Aubry, l'an II de l'ère républicaine. In-f°, 13 p. — (P).

1867. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 51. Adjudication définitive le 15 germinal an II (25 mars). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 340).

Communes de Pontaubert, le Vault et Savigny-en-Terre-Pleine, biens de l'Aulmône desdits lieux; commune de Provency, métairie dépendant de l'abbaye de Marcilly; communes de St-Père, Pierre-Pertuis, Domecy, Asquin, biens des fabriques; commune de St-Père, biens dépendant de l'hermitage Ste-Marthe; Brosses, biens dépendant de la cure.

1868. — Vente de biens nationaux, le 12 germinal an II (1er avril 1794). Enchères de 130,000 livres sur les biens de Maurice Ruffier. Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (P).

1869. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 8. Réception d'enchères le 2 germinal ou le 22 mars 1794 (vieux style). Adjudication le 18 germinal ou 7 avril. Avallon, imp. Aubry. 2 Affiches. — (A. Y. D. n. 27, p. 236).

Biens provenant de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux, domaine de Quarré, fonds et étangs de Quarré. Estimation : 23,740 livres. Produit de l'adjudication : 107,300 livres.

1870. — N° 9. Vente de biens nationaux provenant de Roché, prêtre déporté. Adjudication le 26 germinal an II (17 avril 1794). Affiche. Imp, Aubry. — (A. Y. D. n. 27, 264).

Biens et maison situés à Island et Avallon.

1871. — Loi sur la fabrication du salin, suivie d'une instruction sur cette fabrication, imprimée par ordre du Comité de Salut public. 29 germinal an II (18 avril 1794). Avallon, imp. Aubry. In-8°, 8 p. — (P).

Fabrication de salpêtre.

1872. — N° 10. Vente de biens nationaux provenant de Roché (François), prêtre déporté. Première enchère le 25 germinal ou le 14 avril 1794 (vieux style). Adjudication définitive le 9 floréal ou le 28 avril (vieux style). Imp. Aubry, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 27, p. 296).

Biens à Annay, Annéot et Etaules.

1873. — Vente de biens nationaux. N° 52. Adjudication le 16 floréal an II (5 mai 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 362).

Presbytère et église St-Martin d'Avallon; biens du chapitre de Vézelay, maisons du doyen, des chanoines Des Autels, Legris, Chalumeau, Richard,

des prébendés Lairot et Martin ; couvent des Ursulines et église St-Etienne de Vézelay.

1874. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 53. Adjudication le 26 floréal an II (15 mai 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 394).

Lichères, biens de la fabrique; Brosses, terres de l'abbaye de Vézelay; Censoir-sur-Yonne, biens de la fabrique ; Asnières, biens de l'Aulmône dudit lieu.

1875. — Ordonnance de police arrêtée par le Conseil général de la commune d'Avallon en permanence; séance du 4 prairial l'an II de la République française, une et indivisible (23 mai 1794). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (M).

Arrêté concernant la suppression des anciennes fêtes et la célébration de celles déterminées par la Convention.

1876. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 11. Adjudication le 14 prairial an II. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 24).

Biens de l'émigré François Monfoy à Tharot, Etaules-le-Bas, Annéot, Avallon. Vignes provenant de l'émigré Chastelux à Avallon. Biens de l'émigré Rémigny, finage de Joux. Biens de l'émigré Champion, dit Montigny, finage de St-André.

1877. — N° 12. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Henry-Georges-César Chastelux. Adjudication le 12 messidor ou le 30 juin 1794. Avallon, Aubry, imp. des autorités constituées. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, n° 68).

Biens situés à Fontenay et Domecy-sur-Cure. Vignes à Fontenay, dépendant de l'émigré Teilly.

1878. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 54. Adjudication le 19 messidor an II (7 juillet 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, p. 426).

Biens des fabriques de L'Isle-sur-Serein, Disangy, Coutarnoux; biens de la confrérie à Lucy-le-Bois et de la chapelle de St-Barnabé, à Villiers-Nonains.

1879. — Département de Paris. Copie d'une lettre écrite aux administrateurs du département de Paris, par la Société populaire de Vézelay. Signé : Brotot l'aîné, président; Garot et Caroy, secrétaires (Paris). Imp. Ballard. In-4°, 12 p. — (A. B. non cat. VII, 157).

Cette lettre écrite le 16 thermidor an II (3 août 1794) est une adresse de félicitations à propos des derniers événements.

1880. — Tableau du prix des tonneaux, tant neufs que vieux,

fait en exécution de l'arrêté du Comité de Salut public de la Convention nationale du 11 messidor. Certifié véritable par l'agent national du District d'Avallon, le 27 thermidor (14 août 1794) l'an II de la République française, une et indivisible. Avallon, imp. A. Aubry. Affiche. — (P).

1881. — Au bivouac, près L'hier (le 11 fructidor an II), (28 août 1794). Armée du Nord. Division de Bonnand. Brigade de Baillot. 3e bataillon de l'Yonne. S. l. 1 p. In-4°. — (P).

Certificat de présence, comme capitaine de grenadiers, de Fèvre, Andoche, qui, plus tard, devint maire d'Avallon. La même liasse contient son congé définitif daté du 23 floréal an IX.

1882. — N° 13. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Henri-Georges-Charles Chastelux. Adjudication le 15 fructidor an II ou 1er septembre 1794. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 112).

Biens à Island. Estimation : 11,340 livres. Adjudication : 51,275 livres.

1883. — Vente de biens nationaux. N° 55. Adjudication le 18 fructidor an II (4 septembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 25, 463).

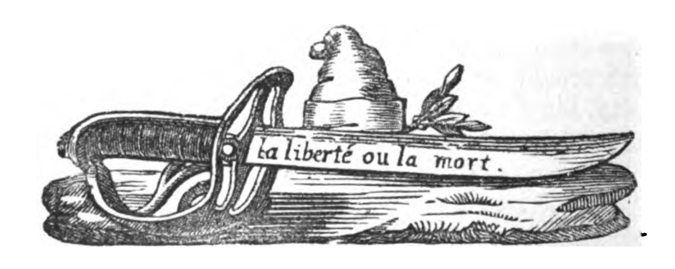
Annoux, Angely, Provency, Ste-Colombe, biens des fabriques. L'Isle-sur-le-Serein, biens de la Charité dudit lieu.

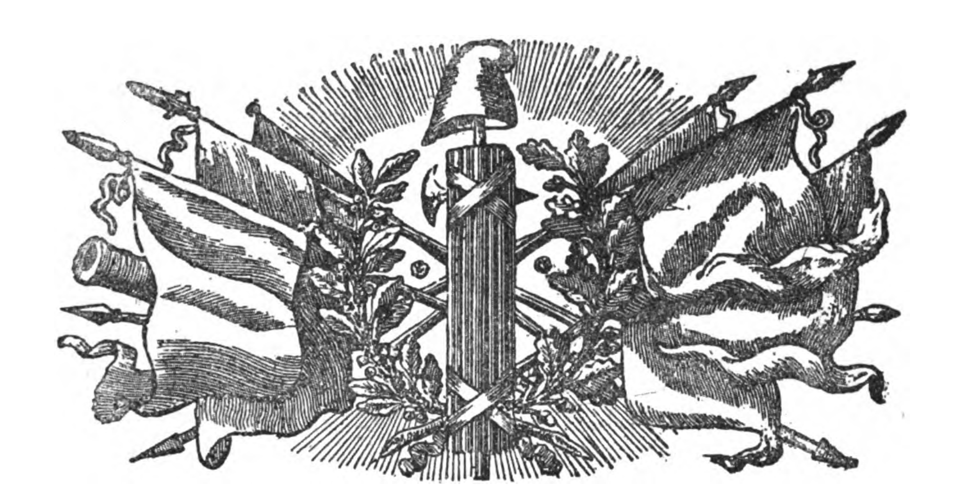
1884. — N° 14. Vente de biens nationaux provenant de Denis-François Angrand, ex-lieutenant civil, condamné. Canton de Vézelay. Municipalité de Domecy. Adjudication le 22 fructidor an II (8 septembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 140).

Moulin de Malassis, château de Domecy, ferme de la Cour et biens en dépendant. Estimation : 33,200 livres. Adjudication : 150,000 livres.

1885. — N° 15. Vente de biens nationaux provenant de Denis-François Angrand, ex-lieutenant civil, condamné. Canton de Vézelay. Municipalité de Domecy. Adjudication le 29 fructidor an II ou 15 septembre. Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 184).

Suite de la vente d'Angrand.





DISTRICT DE JOIGNY

L'administration du District de Joigny est composée ainsi au commencement de l'an II : Président : Guilleminot père, notaire à Villefranche. Directoire : Ragon-des-Raux, homme de loi à Villiers-St-Benoit; Collet-Charmoy, propriétaire à Joigny; Thorailler, propriétaire à Villeneuve-sur-Yonne; Borot, homme de loi à Vézelay. Conseil : Gabriel Yver, directeur des postes à Villeneuve-sur-Yonne; Calmus, cultivateur à St-Martin-sur-Ocre; Bachelet, propriétaire à Chassy; Mocquot, notaire à Villemer; Saffroy, garde-port à Laroche; Torchebœuf, négociant à Villevalier. Procureur-Syndic : le citoyen Boulard, homme de loi à Joigny. Secrétaire : le citoyen Lallier, de Joigny.

1886. — District de Joigny. Vente d'immeubles d'émigrés. 28 septembre 1793. In-4°, 4 p. S. l. (Auxerre, Baillif). — (A. Y. D. n. 42, p. 1).

Formule imprimée pour les adjudications, contenant les conditions générales de la vente.

1887. — District de Joigny. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Biens provenant de l'émigré .... Le 4e jour de la dernière décade du second mois de l'an II de la République française, une et indivisible. In-4°, 4 p. S. l. (Auxerre, Baillif).

Formule différente de la précédente pour le même objet.

1888. — Cantons de Joigny, Cézy et Villemer. Municipalités de Joigny, Chamvres, Saint-Aubin-sur-Yonne et Neuilly. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le 9e jour de la première décade du 3e mois de l'an second de la République (29 novembre, vieux style). Auxerre, imp. Baillif, 1793. Affiche. — (A. Y. D. n. 42, p. 22).

Biens provenant des émigrés Anne-Nicolas-Charles Saulnier, ci-devant chanoine de Sens, et Alexandre-Jean-Baptiste Piochard, ci-devant adjudant-général de l'armée du Centre.

1889. — Vente de biens nationaux. N° 42. Adjudication le 14 octobre 1793. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 38, p. 174).

Biens du collége de Sens à Villeneuve-sur-Yonne et Rousson.

1890. — Vente de biens nationaux. N° 43. Adjudication le (16 janvier 1794), 27 nivôse, l'an second de la République françoise, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif, 1793. — (A. Y. D. n. 38, p. 350).

Fabriques de Dracy et d'Aubin-la Montagne, ci-devant St-Aubin-Châteauneuf, biens auxdits lieux; abbaye des Echarlis, biens à Senan et Chamvallon; Prieuré, terres à Senan; fabrique N.-D. de Villeneuve, biens audit lieu et à Rousson.

1891. — Ordonnance qui acquitte Fr. Colas, né à Villarnoux (Yonne), à cause de propos contre-révolutionnaires. Paris, le 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In-4°, 4 p.— (Cat. de Nadaillac, n° 762. Vente de janvier 1885).

1892. — Département de l'Yonne. District de Joigny. Canton de Laferté-Loupière, municipalité de Chevillon. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine. S. l. (Auxerre, imp. Baillif). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 42, p. 78).

Procès-verbal d'adjudication imprimé spécialement pour la vente Villaine et servant pour les extraits à délivrer pour chaque lot de la vente.

1893.— Mémoire pour Alexandre-Emmanuel-Louis Bauffremont-Listenois, domicilié et marié à Madrid, depuis le mois de septembre 1787. Fait à Paris, le premier jour du mois de pluviose an IIe de la République française. Signé : Truche. S. l. In-4°, 4 p.

Les Bauffremont étaient, avant la Révolution, seigneurs de Césy, près Joigny.

1894. — Département de l'Yonne. District de Joigny. Canton de Laferté-Loupière, municipalité de Chevillon. Vente de biens nationaux. Biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine, ci-

devant officier général, situés à Chevillon. 1re et 2e publications. 2 affiches (11 pluviose an II (31 janvier 1794). Imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 42, p. 78).

Vente du château et dépendances formant l'ancienne terre et seigneurie.

1895. — Jugement qui condamne à la peine de mort J. Pelletier-Chambure, né à Joigny (Yonne), employé dans les subsistances militaires, pour avoir pratiqué à l'Administration des postes des manœuvres tendant à ébranler la fidélité des citoyens envers la Nation. Paris, 27 germinal an II (16 avril 1794). In-4°. — (Cat. de Nadaillac, n° 762. Janvier 1885).

1896.— District de Joigny. Canton et municipalité de St Cydroine. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Biens provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. Adjudication le 22 floréal an II (11 mai 1794). In-f°, 4 p. S. l. — (A. Y. D. n. 42, p. 332).

Ferme du presbytère de St-Cydroine et biens divers. Cette pièce est un procès-verbal spécialement imprimé pour cette vente. Les caractères qui ont servi à son impression étant neufs, il se pourrait qu'il soit une des premières productions de Simonnet qui s'établit imprimeur à Joigny à cette époque.

1897. — District de Joigny. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 4. Canton et municipalité de St Cydroine. Adjudication le 22 floréal an II des biens provenant de l'émigré Anne-Louis Montmorency-Laval, ci-devant duc, situés sur le territoire de la commune de St-Cydroine. Joigny, imp. de Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 42, p. 332).

Biens dépendant de la ferme située à St-Cydroine près le presbytère.

Cette pièce est la première que nous ayons rencontrée avec le nom de l'imprimeur Ch. Simonnet qui ne devait point du reste être établi à Joigny depuis bien longtemps. Au mois de janvier, il avait fait une demande au district à l'effet d'être agréé comme imprimeur, et d'obtenir une avance de 6,000 livres. Le district qui désirait beaucoup avoir à sa portée un établissement aussi utile, s'empressa d'accueillir sa demande. Voici le texte même de la délibération prise à ce sujet le 21 nivôse an II (10 janvier 1794) que nous avons trouvée aux Archives de l'Yonne (Registre coté an II au 29 vendémiaire an III). — « *Imprimerie* .... — Un membre expose que, sur le désir de l'Administration d'avoir un imprimeur dans le chef-lieu du district, le citoyen Charles Simonnet se présente pour former cet établissement; il est muni d'une lettre de recommandation du citoyen Fournier, imprimeur d'Auxerre, qui répond de son honnêteté et de sa solvabilité, mais il observe que les commencements d'un pareil établissement étant fort coûteux, ses facultés ne lui permettent pas d'y frayer seul; pourquoi il demande que l'Administration lui fasse avancer une somme de 6,000 livres dont elle se rempliroit sur les premiers ouvrages qui seront faits pour son compte.



« Sur quoi, la matière mise en délibération, l'agent national entendu :

« Le Directoire considérant que la multiplicité des objets dont il est maintenant chargé, la rapidité avec laquelle il est souvent forcé de transmettre ses demandes à toutes les communes de son ressort, les ventes des biens des émigrés et autres biens nationaux, lui rendent l'établissement d'une imprimerie indispensable auprès de lui.

« Considérant, en outre, que les frais d'un pareil établissement sont très coûteux, surtout dans ce moment et qu'il serait fort difficile de trouver un ouvrier assez aisé pour faire seul les avances nécessaires et que dès lors il ne peut espérer se procurer un imprimeur, s'il n'accorde pas quelques facilités à l'imprimeur.

« Arrête que, vu la nécessité d'avoir une imprimerie au chef-lieu du district et la grande difficulté de s'en procurer autrement, le Département est invité à autoriser l'Administration du district à avancer au citoyen Charles Simonnet, pour cet établissement, une somme de six mille livres, laquelle seroit provisoirement prise sur les 500,000 livres de secours accordés au Département, ou tels autres fonds qui seroient jugés plus propres et laquelle rentreroit dans la caisse du district à fur et à mesure des ouvrages faits pour son compte par ledit imprimeur. »

Dès le 23 nivôse, c'est-à-dire deux jours après, l'affaire était soumise à Auxerre au Directoire de l'Yonne qui statuait immédiatement dans les termes suivants, mais en rejetant la demande de fonds.

Extrait du registre des délibérations du Directoire de l'Yonne du 23 nivôse an II. — (A. Y. Reg. 43).

« ... Vu la délibération du district de Joigny du 21 de ce mois (10 janvier 1794) par laquelle il demande à être autorisé à avancer une somme de 6,000 livres au citoyen Simonnet, imprimeur, qui se présente pour former son établissement dans la commune de Joigny, sauf à se remplir de ladite somme sur les premiers ouvrages qui seront faits pour son compte.

« La matière discutée, les opinions prises.

« L'Administration du Département, considérant que le citoyen Simonnet est bien libre d'établir une imprimerie à Joigny et qu'il n'a pas besoin de l'autorisation du Département. Que l'Administration n'a point de fonds pour lui faire des avances. Arrête qu'il n'y a lieu de délibérer. »

Malgré ce refus d'avances, il est probable que Simonnet ne tarda pas à s'installer, d'autant plus que Fournier, son protecteur, dut faire tout ce qu'il fallait pour enlever à Baillif la clientèle du District de Joigny dont son concurrent auxerrois était en possession.

Nous avons donc ainsi la date exacte de l'introduction à Joigny de l'atelier typographique qui s'est maintenu jusqu'à nos jours avec des alternatives de succès plus ou moins grandes suivant les époques qu'il a traversées.

1898. — Vente de biens nationaux. N° 44. Adjudication le 26 floréal an II. Imp. Ch. Simonnet à Joigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 10).

Chassy, biens de la fabrique; Villemer, jardin de la cure.

En tête de cette affiche, on remarque une grande vignette représentant le bonnet phrygien surmontant le faisceau des licteurs entouré de lauriers et d'attributs guerriers. Nous avons reproduit ce bois.

1899. — Vente de biens nationaux, provenant d'émigrés. N° 5. Canton de St-Julien-du-Sault. Municipalité de Précy. Première publication et réception d'enchères le 27 floréal an II (16 mai 1794) des biens provenant de l'émigré Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant marquis, situés à Précy. Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 43, p. 410).

Cette vente comprend 119 articles.

1900. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Joigny. Biens provenant de l'émigré Claude-Toussaint Ragon du Bouchot. S. l. (Imp. Ch. Simonnet). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 44, p. 287).

Procès-verbal d'adjudication distribué en extraits pour chaque lot. Enchères le 1er prairial, adjudication le 16 (4 juin 1794).

1901. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Piffonds. Biens provenant de l'émigré Louis-Marie-Jouanne Lacarre-Saumery. Enchères 1er prairial; adjudication 16 prairial. S. l. (Joigny, Simonnet). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 44 p. 293).

1902. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Chaumot. Biens provenant de l'émigré Auguste-François-Xavier Besson, comte de Lusace. Adjudication le 16 prairial. S. l. (Joigny, Simonnet). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 44, p. 309).

1903. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Canton et municipalité de La Ferté. Biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine. S. l. (Joigny, Simonnet). In-4°, 4 p. Adjudication le 18 prairial. — (A. Y. D. n. 44. p. 385).

Formule pour les extraits d'adjudication.

1904. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalité de Sépeaux. Biens provenant de l'émigré Auguste-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant marquis. Adjudication le 23 prairial an II (11 juin 1794). In-4°, 4 p. S. l. (Joigny).— (A. Y. D. n. 44, p. 565).

Formule pour les extraits d'adjudication.

1905. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Canton de St-Julien-du-Sault. Municipalité de Précy. Biens provenant du même. Adjudication le 18 prairial an II (30 mai 1794). S. l. (Joigny). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 43, p. 419).

1906. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 6.

Cantons de Joigny et Villeneuve-sur-Yonne. Municipalités de Joigny, Piffonds et Chaumot. Adjudication le 16 prairial an II (4 juin 1794) de biens provenant des émigrés Claude-Toussaint Ragon du Bouchot, ci-devant brigadier des Gardes-du-Corps de Monsieur; de Louis-Marie-Jouanne Lacare-Saumery et d'Auguste-François-Xavier Besson, comte de Lusace. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 44, p. 286).

1907. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. Canton et municipalité de La Ferté. Adjudication le 18 prairial an II de biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine, ci-devant marquis, situés sur la commune de La Ferté. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 44, p. 386).

1908. — Vente de biens nationaux. N° 45. Adjudication le 21 prairial an II. A Joigny, chez Charles Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 82).

Saint-Aubin-sur-Yonne, biens de la cure; Epineau-les-Vosves, biens dépendant des ci-devant religieux de Vauluisant, de l'abbaye de Dilo, ainsi que la chapelle ou ancienne église d'Epineau.

1909. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 8. Canton de La Ferté, municipalité de Scépeaux. Adjudication le 23 prairial an II (11 juin 1794) de biens provenant de l'émigré Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, situés à Sépeaux. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 44, p. 566).

1910. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Municipalités de Cudot et Précy. Biens provenant de l'émigré Auguste-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon. Adjudication le 19 messidor. S. l. (Joigny). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 45, p. 361).

Formule détaillée pour les extraits d'adjudication.

1911. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 9. Municipalités de Chevillon et Scépeaux. Adjudication le 12 messidor an II de biens provenant de l'émigré Étienne-Philippe Villaine. Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 45, p. 238).

Fermes des Brissets, du Louèvre, des Gilsons et bois situés sur Chevillon et Sépeaux.

1912. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 10. Canton de St-Julien-du-Sault. Municipalité de Précy. Adjudication de biens provenant de l'émigré Augustin-J.-L.-A. Duprat-Barbançon, le 6 messidor an II (24 juin 1794). Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 45, p. 294).

Bâtiments du château et terres de la seigneurie.

1913. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Muni-



cipalités de Précy, etc. S. l. (Joigny). In-4°, 4 p. — (A. Y. D. n. 45, p. 241).

Formule pour les extraits d'adjudication de la vente ci-dessus.

1914. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 11. Municipalités de Cudot et de Précy. 1re publication et réception d'enchères le 4 messidor an II des biens provenant de l'émigré A.-J.-L.-A. Duprat-Barbançon. Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 45. p. 362).

Biens divers à Cudot et Précy.

1915. — Vente de biens nationaux. N° 46. Adjudication le 16 messidor an II de la République française, une et indivisible. Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 146).

Bussy-en-Othe, biens de la fabrique ; Senan, biens de la fabrique de Guerchy ; municipalité de St-Julien-du-Sault, vente de la chapelle dite du Château ; Villemer, Neuilly et Bassou, biens dépendant de la fabrique de Villemer.

1916. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 12. Cantons de St-Cydroine, Villemer et La Ferté. Municipalités de St-Cydroine, Champlay, Migennes et Scépeaux. 1re publication et réception d'enchères des biens provenant de François Neufville (Villeroy), condamné à mort, et de l'émigré A.-J.-L.-A. Duprat-Barbançon, pour être vendu le 21 thermidor (8 août). Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39).

1917. — Vente de biens nationaux. N° 47. Adjudication le 22 thermidor an II (9 août). Imp. Ch. Simonnet à Joigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 198).

Municipalités de Villecien et Villevallier, biens et rentes dépendant de la fabrique de Villemer.

En tête de cette affiche et de plusieurs autres de la même époque, bois gravé avec ces mots ; Liberté, Égalité ou la Mort, dans un écusson surmonté du faisceau des licteurs et entouré d'une couronne de chêne.





DISTRICT LEPELLETIER CI-DEVANT SAINT-FARGEAU

Le district de St-Fargeau, à la suite de la mort de Lepelletier, ancien seigneur du comté, avait revendiqué l'honneur de prendre le nom du grand patriote, ce qui lui fut accordé, mais ne fut exécuté qu'en partie et pour fort peu de temps. Le directoire de ce district, au commencement de l'an II (Septembre 1793), avait, à peu de chose près, la même composition que celle indiquée pour 1793. Il se composait de : Borsat, président; Hubert Jeannot, ancien administrateur du district; Nicolas Serrurot, de Champignelles; Jean-Baptiste Dubuf, de St-Sauveur; Amable Belac, de Fontenoy, membres du Directoire. Il était complété par les membres du Conseil : Florent, notaire à Mézilles; Bernard Vilepicq, de Champignelles; Denis Edme Bertrand, chirurgien à Druyes; Joseph Dardenne, notaire à Treigny; Lemaigre, de Champcevrais; Pierre Simonnet, chirurgien à Sougères. Le citoyen Philibert Gaudet, ancien administratenr du district, était devenu procureur-syndic, et le citoyen Dhumez était le secrétaire du Conseil.

La mort de Lepelletier de St-Fargeau provoqua dans la France entière une quantité innombrable de cérémonies, de relations et de discours, en l'honneur du martyr de la Liberté. Nous avons groupé ici quelques-unes des pièces que nous avons rencontrées et qui appartiennent à l'an II.

1918. — Discours prononcé à l'Assemblée générale de la section des Tuileries, le 22 septembre 1793, l'an second de la République françoise, une et indivisible, à l'occasion de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, en présence d'une députation de la Convention nationale, des magistrats du peuple, des autorités constituées et des Commissaires des 47 sections et des Sociétés populaires, dont l'impression a été ordonnée par acclamation ledit jour. Signé : Giraud, jeune, secrétaire de la section des Tuileries et commis des postes. Paris, imp. nationale exécutive du Louvre, 1793. In-4°, 4 p. — (M).

1919. — Section des gardes-françaises (Invitation à la pompe funèbre, en l'honneur de Lepelletier et Marat, martyrs de la Liberté, qui aura lieu le 23 septembre, maison de l'Oratoire). Signé : Carré, président. In-4°, 1 p. S. l. — (M).

1920. — Discours prononcé dans la section des gardes-françaises, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, martyrs de la Liberté, le lundi 23 septembre 1793, etc. (Rédigé par des commissaires spéciaux). De l'imp. de Peltier, etc. In-8°, 7 p. — (M).

1921. — Section de Guillaume-Tell, ci-devant Mail (Invitation à la cérémonie d'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, qui aura lieu le 6 octobre). Signé : Brutus-Letellier, président. In-4°, 1 p. (S. l.). — (M).

Au dos, est écrit : A M. le président de la section du Panthéon français.

1922. — Section de la Halle-au-Blé (Même invitation pour le 6 octobre). In-4°, 2 p. S. l. — (M).

Au dos, est écrit : Au citoyen président de la section du Panthéon français, en assemblée générale, place Maubert, à Paris.

1923. — Section des Piques. Ordre et marche de la pompe funèbre qui aura lieu le mercredi 9 octobre 1793, l'an II de la République françoise, pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier. Signé : Vincent, président. De l'imp. de la section des Piques, rue St-Fiacre, n° 2. In-4°, 3 p. — (M).

1924. — Les républicains de la section du Panthéon français aux mânes de Michel-Lepelletier. Épode à réciter près du tombeau de ce grand homme, au Panthéon. Paris, imp. nationale exécutive du Louvre. In-8°, 10 p. — (M).

1925. — Section de la Cité. Procès-verbal de la fête civique célébrée le jour de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, représentants du peuple, morts victimes de leur dévouement à la Patrie. Signé : Laborey, président. Paris, Ve Hérissant. In-8°, 32 p. — (M).



1926. — Fête civique donnée par le bureau de comptabilité nationale, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat, et la consécration d'un arbre de la Liberté. Le 14 brumaire de l'an II, etc., 1793. In-8°, 17 p. — (M).

1927. — Franciade, le 16 brumaire de l'an II. La Société républicaine de Franciade aux autorités constituées du Département de Paris, aux 48 sections, à la Société des Jacobins et aux Sociétés populaires du District. Signé : Lamontagne, ex-président. In-4°, 2 p. — (M).

La suscription porte : Aux citoyens commandant et soldats du 102e régiment, résidant à Franciade (Saint-Denis).

1928. — Section Lepelletier. Ordre de la marche qui aura lieu le 24 brumaire an II de la République une et indivisible, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat. S. l. In-4°, 4 p. — (M).

1929. — Discours prononcé à la section Lepelletier, lors de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, par Hyver, président de l'assemblée primaire pour l'acceptation de la Constitution, membre du Comité de surveillance révolutionnaire. S. l. In-8°, 15 p. — (M).

1930. — Discours prononcé par Desfieux, président de la section Lepelletier, le jour de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier à la place des Piques. S. l. In-8°, 14 p. — (M).

1931. — Discours prononcé à l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat, célébrée par les employés du Département de l'Intérieur, le 24 brumaire an II, par Huguier, commis au Département de l'Intérieur. De l'imp. des Régies nationales, an II. In-4°, 4 p. — (M).

1932. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général, du 29e jour du mois de brumaire, l'an second. etc. Paris, Patrus, imp. de la Commune. Placard in-f°. — (M).

« Les citoyens employés aux bureaux de la mairie annoncent au Conseil qu'ils doivent célébrer une fête en l'honneur de Lepelletier et Marat, le tridi frimaire .... Le Conseil passe à l'ordre du jour, attendu qu'ils ne sont pas épurés. »

1933. — Liberté, Égalité, Fraternité, Raison. Gendarmerie nationale servant près les Tribunaux. Procès-verbal de l'inauguration des bustes de Brutus, Marat, Lepelletier, et de la présentation au Tribunal extraordinaire et révolutionnaire, des images de ces grands hommes, et d'une pierre provenant des cachots de la Bastille. De l'imprimerie de Belin, rue St-Jacques, n° 27. In-8°, 23 p.

1934. — Discours prononcé par le citoyen Lulier, procureur-

général-syndic du Département de Paris, 1er décadi frimaire, an II de la République, dans l'assemblée générale de la section Bon-Conseil, à la suite de l'apothéose des bustes de Marat et Lepelletier. Imprimé par ordre de l'assemblée générale. De l'imp. de Pelletier, rue Française, nº 4. In-8°, 12 p. — (M).

1935. — Section de l'Homme-Armé. Paris, du 5 frimaire l'an II. Citoyens... (Invitation à l'inauguration des martyrs de la Liberté, Lepelletier, Marat, Chaslier et Beauvais, qui se fera tridi prochain, 13 du présent mois). In-4°, 1 p. — (M).

L'adresse de mon exemplaire porte : Au citoyen Palloie, entrepreneur de bâtiments, rue des Fossés-St-Victor.

1936. — Section du Mont-Blanc, Citoyens, Frères et Amis. Nous vous prévenons que nous célébrerons le 12 frimaire l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, tous deux martyrs de la Liberté. Signé : Langlois, président. In-4°, 1 p. S. l. — (M).

1937. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 frimaire an II (2 décembre 1793). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 49, p. 3).

Domaine de la Detrouble situé à Moutiers et dépendant des bénédictines de St-Fargeau; biens dépendant des fabriques de Champignelles et Villiers-St-Benoît auxdits lieux et à Grandchamps, St-Denis et Louesme.

1938 — Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours sur les crimes du gouvernement britannique et sur les vices de la Constitution anglaise, prononcé à la séance du 26 nivôse (15 janvier), par le citoyen Lepelletier, imprimé par ordre de la Société. De l'imp. des 86 Départements et de la Société, aux Jacobins. In-8°. 14 p. — (M).

1939. — Section des Piques. Ordre de la marche des jeunes citoyens et citoyennes de la section des Piques, à l'occasion de la fête décernée aux mânes de Lepelletier, Marat, Chaslier et Barras, martyrs de la Liberté, le décadi 30 nivôse an II (19 janvier 1794) de la République française, une et indivisible (Paris). De la section des Piques, rue St-Fiacre, nº 2. In-8°, 8 p. — (M).

1940. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Louis-Marie-Hilaire Congiée, ci-devant évêque d'Arras et émigré, et de l'émigré Joachim-Mamert-François Congiée, ci-devant archevêque de Tours, tous deux frères et ci-devant seigneurs de Druyes et dépendances. Adjudication le 12 ventôse an II (2 mars 1794). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 11, p. 10).

Terres à Ouaine.

1941. — District de St-Fargeau. Comité de surveillance de la commune de .... Imp. Baillif à Auxerre. 15 mars 1794.

Tirage 72 exemplaires. (Lettre du District à Baillif. 24 ventôse an II). A. Y. Registre de la correspondance du District.

1942. — District de St-Fargeau. Municipalité de .... État de secours pour les indigents. Auxerre. imp. Baillif. 15 mars 1794.

Tirage 72 exemplaires. (Lettre du District à Baillif, même date. On lui demande en même temps 36 exemplaires d'un rapport fait au Comité de Salut public sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la Révolution.

1943. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 27 ventôse an II. Adjudication le 12 germinal an II (1er avril 1794). 2 affiches. — (A. Y. D. n. 49, p. 8).

Biens des fabriques à St-Martin, St-Fargeau, Mézilles, St-Privé, Sougères, Étais, Druyes; biens dépendant de la maîtrise d'école à Tannerre.

1944. — District de St-Fargeau. Tableau du Maximum du prix des denrées et marchandises. In-f°. Auxerre, imp. Baillif.

Lettre du District à Baillif. 12 germinal an II. — A. Y. Registre de la correspondance du District. « On a joint au modèle une réquisition de l'imprimeur sans délai. »

1945. — District de St-Fargeau. Tableau des secours accordés aux parents des défenseurs de la Patrie. In-f°. Auxerre, Baillif.

Même lettre.

1946. — Projet de la cérémonie funèbre pour l'inauguration des bustes de Lepelletier, Marat et Châlier, présenté à l'assemblée générale de la section Marat, par le citoyen Martin, sculpteur. S. l. Paris. In-8°, 7 p. — (M).

1947. — Lettre du citoyen Félix Lepelletier aux membres de la Convention. Liberté, Égalité. L'an IIe de la République. A la fin : De l'imp. patriotique et républicaine, rue St-Honoré, n° 355, vis-à-vis l'Assomption. In-8°, 14 p. — (M).

Au sujet du plan d'éducation nationale, gratuite et obligatoire, préparé par son frère.

1948. — Liberté, Égalité. La citoyenne Sacriste-Tombebœuf, aux citoyens composant le Comité de sûreté générale à la Convention (Paris). Imp. Ballard, rue Jacques, n° 240. In-4°, 4 p. —(M).

Demande de la citoyenne Sacriste (femme de l'ancien seigneur de Grandchamp), afin d'obtenir la radiation de la liste des émigrés de son mari détenu à Joigny.

1949. — Vente de biens nationaux. Enchères le 8 messidor. Ad-

judication le 25 messidor an II (13 juillet 1794). Imp. Baillif. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 49, p. 33).

Biens des fabriques et cures à Fontenoy, St Sauveur, Thury, Perreuse; maison à Treigny, affectée à l'éducation publique; bâtiments oratoires à Moutiers (chapelle St-Georges); à Fontaine (chapelle St-Ange); à Lainsecq (chapelle de Labreuille); à Sainpuits (chapelle de N.-D. de Lorette); à Treigny (chapelle St-Lazare); à Villeneuve (chapelle Ste-Geneviève).

1950. — Prière présentée à la Société populaire de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, par Germain Rubigni, l'un de ses membres, pour en terminer les séances. Au Puy, de l'imprimerie de Crespy et Guillaume, imprimeurs du Département. In-4°, 2 p. — (M).

1951. — District de St-Fargeau. N° 13. Vente de biens immobiliers provenant d'émigrés. Adjudication définitive le (13 prairial an II). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (M).

Biens sur Champignelles provenant de Rogres; biens sur Louême provenant de Sacriste.

1952. — District de St-Fargeau. N° 21. Vente de biens immobiliers provenant de l'émigré Sacriste. Adjudication le (.. messidor). Auxerre, imp. Baillif. Affiche.

Tirage 60 exemplaires. Lettre du District à Baillif, 15 messidor an II.

1953. — District de St-Fargeau. Concession de secours publics (Instruction sur la distribution des secours conformément à l'article 16 de la loi du 13 prairial). Imp. Baillif. In-4°.

Cette instruction était accompagnée de 4 tableaux dont le premier fut tiré à 300 exemplaires et les trois autres, ainsi que l'instruction à 50 exemplaires seulement. Lettre du District à Baillif du 29 messidor (17 juillet 1794). — (A. Y.)

1954. — District de St-Fargeau. Recensement des grains (Tableau des grains et légumes servant à la nourriture de l'homme). Municipalité de .... Auxerre, imp. Baillif. In-f°.

Tirage 150 exemplaires (Lettre du District à Baillif, 11 thermidor an II), (29 juillet 1794).

1955. — District de St-Fargeau. Municipalité de .... Recensement des grains (Tableau des avoines et fourrages servant aux bestiaux). Auxerre, imp. Baillif. In-f°.

Tirage 100 exemplaires (Lettre du District à Baillif, 11 thermidor an II). — (A. Y.)

1956. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 21. Adjudication le .... Auxerre, imp. Baillif. Affiche.



Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite par la lettre du District à Baillif du 17 thermidor an II. — (A. Y.).

1957. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 22. Adjudication le .... Auxerre, imp. Baillif. Affiche.

Même observation.

1958. — District de St-Fargeau. Arrêté relatif au mode de payement des frais de transport des grains mis en vente. Imp. Baillif. Auxerre. In-4° et en affiches.

Tirage 100 exemplaires en in-4° et 100 exemplaires en affiches, suivant la mention qui en est faite dans la lettre du District à Baillif en date du 28 fructidor an II (14 septembre 1794).

1959. — Administration du District de St-Fargeau. Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix.— L'inertie du Gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixés; la violation des délais sera punie comme un attentat à la Liberté. — Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par les administrateurs du District de St-Fargeau, le .... an II. In-f°. S. l. n. d. — (A. Y. Ém. A. T.).

Formule pour les extraits, avec le curieux en-tête relaté ci-dessus.





DISTRICT DE SAINT-FLORENTIN

L'administration du District de St-Florentin se trouva composée à l'ouverture de l'an II des citoyens Jérôme Beauvais, président ; Antoine-François Maret, Auguste Gâtellier, Edme-Dominique Moreau et Charles Boucheron, membres du Directoire ; Michel Brunat, J.-B. Henry, curé de Neuvy ; Jean-François Dubois, J.-B. Decourtives, Étienne Dambreville, curé d'Héry ; Jacques Viault et Louis Crochot, curé de Germigny, membres du Conseil, avec Louis-Bonaventure Morisot, comme procureur-syndic et Jacques Roussard, comme secrétaire.

Nous devons dire, toutefois, que pendant le cours de l'an II, plusieurs modifications eurent lieu dans la composition des membres du District.

1960. — Jugement du Tribunal du District de St-Florentin, Département de l'Yonne. Du 14 brumaire l'an second de la République française, une et indivisible : Qui décharge Marie-Thomas Regnard etRoch Flamant, des condamnations contre eux prononcées par jugement de police correctionnelle du canton de Neuvy-Sautour, du 9 juin 1793, avec impression et affiche. Auxerre, imp. L. Fournier, imp. du Département de l'Yonne. In-4°, 4 p. et en affiche. — (M).

Cette pièce présente ce fait singulier qu'elle est imprimée à la fois en in-4° et en placard in-f° sur la même feuille, le verso de l'affiche reproduisant le même texte du jugement en in-4°. Ce jugement vise deux habitants de St-Florentin qui avaient été condamnés en 1792 pour s'être soi-disant approprié une barre de fer provenant de la vente de l'émigré Wal. Il y avait là une vengeance politique ou tout au moins une appréciation erronée. Aussi les inculpés ne cessèrent-ils de réclamer jusqu'au jour où justice leur fut rendue par le redressement du jugement.

Il existe également des exemplaires en placard simple, ne contenant point au dos la reproduction en in-4°.

1961. — District de Saint-Florentin. Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort (dans un cercle). Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 nivôse ou le samedi 11 janvier 1794 (vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, 188).

Biens dépendant des fabriques de Beugnon, Sormery et Neuvy.

1962. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 nivôse an II. Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 244).

Biens provenant de la fabrique de St-Florentin sur Germigny, Avrolles, Grandchamp, Butteaux, Brienon, Mercy, Chanlost, Venisy et St-Florentin.

1963. — District de St-Florentin. Canton et municipalité de Neuvy. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication définitive le 9 pluviose an II (28 janvier 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 211).

Biens provenant de Patrice Wal et de Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme.

1964. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 13 pluviose an II (1er février). Sens, Ve Tarbé et fils, l'an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 268).

Biens de la fabrique de Neuvy-Sautour audit lieu, à Coursan et à Beugnon.

1965. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le 28 ventôse an II (18 mars). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 292).

Biens à Bligny-le-Carreau provenant de la fabrique et de la cure dudit lieu et des abbayes St-Julien et St-Germain d'Auxerre.

1966. — District de St-Florentin. Canton de Neuvy. Municipalités de Beugnon et Neuvy. Vente de biens nationaux provenant de Patrice Wal et de Jeanne-Gabrielle Vauldrey, sa femme, émigrés. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 331).

1967. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication à St-Florentin, le 12 germinal ou mardi 1er avril (vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 362).

Biens à Germigny provenant de la fabrique de l'église audit lieu, de la cure, de la chapelle St-Éloy audit lieu et du prieuré de St-Florentin.

1968. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (24 germinal, 13 avril, vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 394).

Biens du prieuré, de la cure et de la fabrique de St-Florentin.



En tête, bois gravé représentant le bonnet phrygien surmontant le faisceau des licteurs avec les mots : République française, dans une couronne de lauriers.

1969. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux provenant de Patrice Wal et de Jeanne-Gabrielle Vauldrey, sa femme. Sens. Ve Tarbé. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 417).

Château de Saultour, enclos fermé de murs et larges fossés et biens divers aux alentours.

1970. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (2 floréal, 22 avril, vieux style). Sens, Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 416).

Biens sur les municipalités de Chailley et Venizy provenant de la fabrique de Chailley et de l'abbaye de Pontigny.

1971. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (6 floréal, 25 avril, style esclave). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 498).

Biens sur les municipalités de Ligny et Varennes provenant de la fabrique de l'église de St-Pierre de Ligny.

1972. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication définitive le 21 floréal an II. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an II. Affiche. — (A. Y. Émigrés. M. 5).

Maison, terres et vignes composant le domaine de Ligny provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Francoise-Charlotte Montmorency, sa femme.

1973. — District de St-Florentin. Canton de Ligny. Municipalité de Méré. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et Jeanne-Françoise Montmorency, sa femme. Sens, Ve Tarbé et fils. Adjudication le 24 floréal an II (13 mai 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 517). — (M).

Ferme de Chaudron, à Méré et biens divers.

1974. — District de St-Florentin. Canton et municipalité de Neuvy. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle Vauldrey, sa femme. Adjudication le 27 floréal an II (16 mai 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 533).

Terres à Neuvy.

1975. — District de St-Florentin. Municipalité de Méré. Vente de biens provenant d'émigrés. Adjudication définitive le 24 floréal an II (13 mai 1794, vieux style). Affiche incomplète. — (A. Y. Émigrés. M).

Biens provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et sa femme.



1976. — District de St-Florentin. Vente de biens nationaux. Adjudication le (9 prairial an II, 28 mai, vieux style). Sens, Vᵉ Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 550).

Biens sur la municipalité de La Chapelle-Vaupelteigne provenant de la cure et de la fabrique dudit lieu; de la fabrique de Villy et de la chapelle de la Croix dans l'église St-Martin de Chablis. En tête, fleuron au bonnet phrygien soutenu par une épée, avec une bèche et une pique en sautoir et deux branches de laurier.

1977. — Mémoire pour J.-B.-Marie-Joseph Cappy, citoyen demeurant à St-Florentin, contre Marie-Thomas Regnard, ci-devant membre du Comité central à St-Florentin. Signé : Moreau, défenseur, ci-devant membre du Comité de surveillance. Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°. — (Bibl. Hermelin, à St-Florentin).

Le procès à l'occasion duquel ce mémoire fut rédigé eut un grand retentissement dans le pays à cette époque, à cause des positions sociales et politiques des parties acharnées les unes contre les autres pour des motifs futiles.

1978. — Projet de prix d'encouragement et de récompense publique pour les enfants de l'école primaire d'Avrolles et de police correctionnelle contre ceux desdits enfants qui seront pris en flagrant délit, insultant les personnes et portant atteinte aux propriétés ou à leur conservation. S. l. In-4°, 12 p. — (M).

D'après la délibération de l'assemblée générale de la commune d'Avrolles, l'auteur de cette pièce singulière est le citoyen Lahaye, administrateur du Conseil du District de Mont-Armance.

1979. — Canton de Neuvy. Municipalité de Sormery. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 19 messidor an II de la République française, une et indivisible (7 juillet 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 565).

Terres, prés et four banal à Sormery.

1980. — Canton de Neuvy. Municipalité de Sormery. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 25 messidor an II. Affiche. — (A. Y. D. n. 53, p. 601).

Biens divers à Neuvy.

1981. — Canton du Mont. Municipalité d'Ormoy. Vente de biens confisqués sur les émigrés Anne-Léon-Montmorency et Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Adjudication le 25 thermidor an II (12 aout 1794). A Joigny, de l'imp. de Charles Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (M).

Château, ferme et terres sis à Ormoy et la Malmaison ; ferme et prés à Hauterive.

C'est la première fois que nous pouvons signaler Simonnet de Joigny comme imprimeur du District de St-Florentin. Jusqu'ici l'Administration s'était adressée pour ses impressions soit à Fournier, à Auxerre, soit à la veuve Tarbé, à Sens. Mais l'établissement de la nouvelle imprimerie à Joigny devait nécessairement lui donner la clientèle du District de St-Florentin, ces deux villes étant rapprochées et ayant entre elles de nombreuses relations.

Cette circonstance explique peut-être aussi comment Garnier de Troyes qui avait fait une demande pour établir une imprimerie au chef-lieu du District qui en était privé, renonça à cet établissement que les administrateurs appelaient de tous leurs vœux, ainsi qu'on peut le voir par le texte suivant :

(Extrait du registre des délibérations du District de St-Florentin an II, 9 nivôse au 29 germinal an III).

No 13. — Séance du 4 pluviose an II. Délibération sur l'établissement d'une imprimerie à St-Florentin.

« ... Sur l'exposé fait par le citoyen Garnier, imprimeur demeurant à Troyes, qu'il serait dans l'intention d'établir en cette commune une presse s'il était assuré d'y trouver un local convenable, que l'Administration voulut lui accorder l'impression de tous les objets relatifs à ses travaux et lui donner l'assurance qu'elle l'emploiera uniquement, en traitant toutefois avec elle à des prix raisonnables et légitimes, comme aussi de la fournir de papiers, encre, plumes et autres objets nécessaires à ses bureaux.

« L'exposé mis en délibération, les opinions prises et l'agent national entendu.

« Le Conseil général du District, considérant qu'il serait très avantageux pour l'intérêt de la République et les Administrations de son ressort d'avoir une presse en cette commune; que cet établissement le mettrait à portée de transmettre et plus promptement et à moins de frais aux administrés de son ressort, les lettres, instructions et loix qu'il doit leur envoyer.

« Arrête unanimement qu'il prend en grande considération l'exposé du citoyen Garnier, l'invite à établir promptement une presse en cette commune et lui donne l'assurance qu'il s'emploiera de tout son pouvoir pour lui faire obtenir un local convenable et que sa presse sera la seule occupée par l'Administration pour l'impression de tous les objets relatifs à ses travaux, comme aussi qu'elle se pourvoiera dans son magasin de tous les objets nécessaires à ses bureaux, sous la condition cependant que le prix des objets imprimés et fournis seront légitimes et pourront prouver aux administrés que cet établissement sera pour eux un objet d'économie et de prompte exécution.

« Le Conseil général du District décide qu'expédition du présent sera, sans délai, adressé au citoyen Maure, représentant du peuple dans ce Département, pour obtenir son approbation.



« Signé : Maret, Moreau, Gastellier, Philipeaux, Gastellier, Galimard et Boussard, secrétaire ».

L'imprimeur troyen ne donna pas suite à son projet pour des causes que nous ignorons, tout en pressentant que le voisinage de Charles Simonnet a dû y être pour beaucoup. Nous verrons cependant bientôt, en l'an III, une petite imprimerie s'établir à St-Florentin; mais elle n'y aura qu'une existence bien éphémère.

Pour être complet, il nous faut encore signaler la tentative d'établissement faite par un ouvrier de l'imprimerie de Sens nommé Alexandre, au mois de mai 1794. Cette fois encore le projet devait échouer et Alexandre s'établissait bientôt à Sens, profitant du séquestre momentané et de l'apposition des scellés faite sur les presses et ateliers Tarbé. Quoiqu'il en soit, nous donnons ici le texte d'une délibération du Directoire de l'Yonne à propos de la pétition adressée par Alexandre au District de Mont-Armance, à l'effet d'obtenir des avantages spéciaux.

Extrait des délibérations du Directoire de l'Yonne. Séance du 14 floréal an II (3 mai 1794). (F° 10).

« Sur le rapport d'une pétition par laquelle le citoyen Alexandre demande à l'Administration du District de Mont-Armance, pour la solliciter dans l'établissement de son imprimerie, un logement gratuit pendant six ans, et en cas de besoin, un prêt de 4,000 livres, païable à raison de 5 pour cent par an, à déduire sur le prix des ouvrages qu'il sera dans le cas de lui faire;

« Vu ladite pétition et l'avis du District de Mont-Armance sous la date du 12 de ce mois, la matière mise en délibération et les opinions prises, l'Administration du Département, considérant que les Corps administratifs ne peuvent, sous aucun prétexte, disposer des propriétés nationales; qu'elles ne peuvent non plus traiter de locations particulières en faveur des citoyens qu'elles emploient pour le service public, qu'aucune loi ne les autorise à des démarches de cette espèce, et que ce serait compromettre leur responsabilité que de les faire;

« Arrête qu'il n'y a lieu de délibérer sur la pétition du citoyen Alexandre et par suite d'accorder l'autorisation demandée par le District de Mont-Armance. »

1982. — District de Mont-Armance (ci-devant St-Florentin). Vente des effets mobiliers confisqués au profit de la République sur les émigrés Bellanger et Gentil-Labreuil, ayant eu domicile à Rebourseau. A Joigny, de l'imp. de Ch. Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (M).

1983. — Canton de Neuvy. Municipalité de Soumaintrain. Vente de biens confisqués sur les émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 29 thermidor et le 19 fructidor an II (5 septembre 1794). 2 affiches (rognées). — (A. Y. D. n. 53, p. 661 et 693).

Prés à Soumaintrain.

1984. — District de Mont-Armance, ci-devant St-Florentin. Vente des effets mobiliers provenant de Marie-Colombe Chaperon et de Jacques Chaperon, condamnés à mort par jugement du tribunal révolutionnaire. Adjudication le 1er fructidor (18 août), au hameau des Loges, commune de Vaudeurs. Affiche. — (A. Y. District de St-Florentin, an II).

1985. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Patrice Wal et Jeanne-Gabrielle-Catherine Vauldrey, sa femme. Adjudication le 28 fructidor an II (14 septembre). — (A. Y. D. n. 54, p. 1).

Biens situés à Soumaintrain et Beugnon.

1986. — District de Mont-Armance (ci-devant St-Florentin). Vente des effets mobiliers confisqués au profit de la République, échappés aux flammes et retirés du ci-devant domicile des frères Chaperon, au hameau des Loges, commune de Vaudeurs. Le ..... an II. Joigny, de l'imp. de Ch. Simonnet, imprimeur du District. Affiche. — (A. Y. Émigrés, C. 3).





DISTRICT DE SENS

1987. — Almanach républicain de la commune de Sens et du Département de l'Yonne, contenant le nouveau calendrier décrété par la Convention nationale, avec les noms des objets utiles qui prennent la place des Saints; l'acte constitutionnel des François; des notions générales sur la République françoise; enfin, des détails curieux sur le Département de l'Yonne, le District et la commune de Sens. Pour l'an II de la République françoise, une et indivisible. A Sens, chez veuve Tarbé et fils, imprimeurs du District, rue de la Convention. In-18, 129 p. — (M).

On trouve dans cet almanach les renseignements les plus intéressants sur l'administration du département à cette époque. L'administration du District de Sens est composée de la manière suivante: Membres du Directoire : les citoyens Chapelain, de Sens, président; Demay, de Sens; Bayard, de Montacher; Dufour, de Sens, ci-devant juré-priseur, et Leroux, de Sens. Adjoint au Directoire : le citoyen Dufour (ébéniste). Membres du Conseil : Lescuyer, de Courtois; Langadin, de St-Martin-sur-Oreuse; Cordelier, de Chéroy; Bourry, de Pont-sur-Yonne; Bonnetat, de Sens. Agent national : le citoyen Lorillon, de Villeblevin. Secrétaire : le citoyen Réglay fils; secrétaire-adjoint : le citoyen Lorne; Archiviste : le citoyen Jacquier.

On y trouve également les noms des membres du Comité de surveillance de la commune de Sens et des membres de la municipalité. En ce qui concerne la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, affiliée aux Jacobins de Paris, on y voit que le président et l'un des deux secrétaires sont renouvelés à la fin de chaque mois. Le trésorier de la Société est le citoyen Dufour, ci-devant commandant; l'archi-

viste, le citoyen Bernier. Les séances ont lieu les tridi, sextidi et décadi du mois.

1987 *bis*. — Almanach de cabinet, de commerce ou de pratique. Calendrier pour l'année 1794. A Sens, de l'imp. Ve Tarbé et fils. In-4° en deux feuilles collées sur carton, avec les lunaires et les fêtes religieuses imprimées en rouge. — (M).

On trouve au bas de ce calendrier de curieux renseignements : « Avis sur le calendrier du département de l'Yonne. Par mandement de l'évêque de ce département, du 10 janvier 1793, un certain nombre de fêtes ayant été retranchées du précepte de l'église qui défend de travailler les dits jours, nous avons marqué en caractères rouges les seuls jours de fêtes qui continueront d'être chômés, c'est-à-dire pendant lesquels le travail continuera d'être interdit. Les fêtes où le travail est permis par ledit mandement (avec l'obligation cependant d'entendre la messe) sont imprimées en lettres capitales.

« Le même mandement a aussi supprimé les abstinences et jeûnes qui avoient lieu la veille des fêtes où le travail est permis aujourd'hui.

« Par ce signe *, nous indiquons les jours du sceau, c'est-à-dire les jours où l'on scelle, au tribunal du district de Sens, les lettres de ratifications. »

— « Tarif provisoire du prix des places, dans les coches d'eau, montants ou descendants. D'Auxerre à Paris, 12 liv. 10 s. ; de Sens à Paris, 8 liv. ; de Sens à Auxerre, 4 liv. 10 s ; de Sens à Montereau, 3 liv.

— « Diligences d'Auxerre. Le prix des places d'Auxerre à Paris ou de Paris à Auxerre est de 30 liv. ; celui de Sens à Paris, de 22 liv., et de Sens à Auxerre, de 9 liv. — Le port des paquets est de 7 liv. 10 s. par cent pesant. »

1988. — Calendrier pour l'an second de la République françoise, une et indivisible. Unité, indivisibilité de la République. Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort. A Sens de l'imp. Ve Tarbé et fils. In-4°, 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Ce calendrier, imprimé cette fois en une seule couleur, contient en regard l'ère vulgaire et la nouvelle ère républicaine décrétée par la Convention. Au bas se trouve « l'Instruction sur l'ère républicaine et l'armée des François ». A la suite, renseignements sur la poste aux lettres, les voitures publiques, coches d'eau et carrioles.

1989. — Bien patrimonial de la ville de Sens. Vente le 29 septembre 1793. Imp. Ve Tarbé. Affiche.

Vente de l'ancienne maison commune de la ville de Sens sise rue de la Parcheminerie.

1990. — Arrêté du District de Sens du 1er octobre 1793, relatif à l'organisation d'un Comité général pour les subsistances. In-4°.

1991. — Troisième et dernière adresse à mes concitoyens, par Gastellier. Sens, ce 3 octobre 1793. Sens, Ve Tarbé et fils, In-8°, 8 p. — (A. T. VIII, 883).



1992. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 octobre 1793. Imp. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 58).

Bois, finages de Noé et Theil, dépendant de la commanderie de Cerisiers; bois à la Belliole dépendant du chapitre de Sens; pressoir et maisons à Sens, dépendant de la fabrique St-Savinien, de l'abbaye St-Jean, du grand Séminaire.

1992 *bis*. — Cahier d'un philosophe, commissaire de la Noblesse dans les deux bailliages, ou doléances d'un Américain persécuté. Signé : De P******** (De Portelance). In-8°, 76 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, p. 117).

Cette pièce est suivie de : « Discours de M. de Portelance aux paroissiens de Nangis, prononcé le 12 juin 1791 » et de l'extrait du registre des procès-verbaux du Comité militaire du District de Sens, séance du 10 octobre 1793, relatif à la mise en liberté de M. de Portelance et de sa fille, qui avaient été induement arrêtés. A la page 63, on lit ; A Montargis, de l'imprimerie de Cl. Lequatre.

1993. — Administration du District de Sens. Extrait du procès-verbal de la séance du soir du 26e jour du 1er mois de l'an II de la République française, une et indivisible (17 octobre 1793), tenue par les administrateurs du District de Sens. Ve Tarbé et fils, In-4°, 8 p. — (A. T. IX, 855).

1994. — Lettre des Administrateurs du District de Sens aux Municipalités du ressort, relative aux chapelles érigées en titre de bénéfice et desservies dans l'enceinte des maisons particulières. Sens le 28 octobre 1793. In-4°.

1995. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Arrêté du Conseil général du district de Sens, portant fixation du Maximum des prix des denrées et marchandises de première nécessité énoncées dans les décrets de la Convention nationale des 29 septembre, 2, 4 et 5 octobre 1793. A Sens, le 9 brumaire an II (30 octobre). Ve Tarbé et fils, imp. du District. In-4°, 47 p. — (A. T. XIV, n° 7).

1996. — District de Sens. Tableau du Maximum du prix des denrées et marchandises de première nécessité fixé conformément aux lois des 29 septembre, 2, 4 et 5 octobre 1793 (vieux style), pour l'étendue du District de Sens. A Sens, le 9 brumaire an II. Ve Tarbé et fils. In-4°, 37 p. — (A. T. XIV, n° 6).

1997. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° Ier comprenant les *Aliments*, *Épiceries* et *Drogueries*. A Sens, de l'imp. du District. In-4°, 20 p. — (A. T. XIV, n° 8).

1998. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° II, comprenant les *Matières propres aux arts, fabriques et manufactures et les papiers*. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, n° 9).

Cp^r autre édition, n° 2019.

1999. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° III, comprenant les *Draperies* et *Laines*. In-4°, 40 p. — (A. T. XIV, n° 10).

2000. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° IV, comprenant les *Chanvres* et *Corderies, fils et rubans de fils* et *toiles*. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, n° 11).

2001. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° V, comprenant les *Cotons, fils de coton, Velours sur coton* et *Cotonnades*. In-4°, 36 p. — (A. T. XIV, n° 12).

2002. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° VI, comprenant la *Bonneterie*. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, n° 13).

Tous ces tableaux ont paru également en un placard composé de cinq feuilles, destiné à l'affichage. — (Voir la suite plus loin, n° 2063).

2003. — Municipalité de Sens. Copie de la circulaire du citoyen Maure, représentant du peuple. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune de Sens, du douzième jour du second mois de la seconde année de la République une et indivisible. Affiche. S. l. — (A. T. XXV, 411).

2004. — Discours civique à l'occasion d'une fête en l'honneur de deux citoyens de Villeneuve-sur-Vanne, morts pour la défense de la patrie aux frontières du Nord, et, en général, pour tous nos défenseurs qui ont subi le même sort. Par Bourgeois, membre de la Société populaire de Villeneuve-sur-Vanne, le dernier décadi du second mois de la République, IIe année de la Liberté (20 novembre 1793). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-8°, 15 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, III, 425).

Bourgeois était curé de Villeneuve-sur-Vanne.

2005. — Tarbé, imprimeur à Melun et ci-devant maire de cette



commune, au Comité de sûreté générale de la Convention nationale, aux représentants chargés, en exécution du décret du 19 frimaire, d'examiner la conduite tenue par les délégués des représentants du peuple, dans l'exercice des pouvoirs qui leur avaient été confiés; et à ses concitoyens. Tarbé et Lefebvre-Compigny, imprimeurs à Melun. In-4°. 12 p. — (A. T. VIII, 313).

2006. — Histoire de deux célèbres législateurs du dix-huitième siècle contenant plusieurs anecdotes curieuses et intéressantes. S. l. In-8°, 23 p. — (M).

Pamphlet violent contre P. Manuel, né à Montargis, et son ami Pelée de Varennes, receveur des finances à Montargis, né à Sens, petit-fils de Jannot, imprimeur et ancien imprimeur lui-même dans cette ville, avant les Tarbé.

2007. — Vie secrète de Pierre Manuel. Se trouve à l'imprimerie Franklin, rue de Cléry, 75, etc. In-8°, 63 p. — (M).

Avec le portait de Manuel au bas duquel on lit le quatrain suivant :

Je ne suis point né délicat,
J'ai l'âme sordide et commune,
J'ai pillé les autels et j'ai trahi l'État,
Pour accélérer ma fortune.

Ce pamphlet qui vise en même temps Pelée de Varennes, paraît avoir été composé par un Sénonais. Manuel, né à Montargis en 1751, fit ses études au grand séminaire de Sens, sous la direction du P. Montault, lazariste.

2008. — Arrêté du District de Sens du 14e jour du 2e mois concernant les arbres des routes nationales. In 4°.

2009. — Avertissement aux citoyens curés du Département de l'Yonne. Signé : Loménie, évêque du département de l'Yonne. Sens, ce primidi de la 2e décade de brumaire l'an II de la République française (11 novembre 1793). A Sens, Ve Tarbé et fils. .... In-8°, 16 p. — (Q).

En février 1791, Loménie avait publié un mandement où il prescrivait, au nom de la Charité, l'acceptation de la Constitution nouvelle. Dans l'avertissement de ce jour, il invite ses coopérateurs à suivre le Calendrier prescrit par la Convention.

2010. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. District de Sens. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 1. Adjudication le 26 brumaire an II (16 novembre 1793). Affiche. Sens, Ve Tarbé et fils. — (A. Y. D. n. 61, p. 1).

Biens provenant de l'émigré Guillaume Alexandre Polignac, situés à Paron et Gron.

2011. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. Vente de biens

nationaux provenant d'émigrés. Présentation d'enchères le 1er novembre. Adjudication définitive le 16 novembre 1793 ou le 26e jour du 2e mois de l'an II. Ve Tarbé et fils, imp. du District. Affiche. — (A. Y. Émigrés, P. 3).

Biens à Paron, provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac.

2012. — Arrêté du Comité militaire du District de Sens du 27 brumaire de l'an II de la République (17 novembre 1793), concernant la force armée révolutionnaire. In-4°.

2013. — Les administrateurs du District de Sens, aux maires, officiers municipaux et agent national de la commune de ..... In-4°, 2 p. S. l. — (A. T. XII, 793).

Cette pièce contient les noms des condamnés, au nombre de 18, tous de l'arrondissement de Sens ou des environs, émigrés condamnés à mort et leurs biens acquis à la République.

2014. — Les administrateurs du District de Sens, aux maires, officiers municipaux et agent national de la commune de .... S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. XII, 795).

Circulaire concernant plusieurs personnes suspectes d'émigration.

2015. — Copie de la lettre écrite par le procureur-général-syndic du Département de l'Yonne aux administrateurs du District, du 22 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible. In-4°.

2016. — District de Sens. Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 frimaire an II (16 décembre 1793). Imp. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. D. n. 58, 371).

Bois, finages de Noé et Theil, dépendant de la commanderie de Ceriziers ; bois à la Belliole, dépendant du chapitre de Sens ; biens divers et grange champartresse à Lixy, dépendant par indivis de l'abbaye St-Jean-lez-Sens et de l'apanage du duché de Nemours ; bois et terres à La Postolle et Voisines ; bois et terres dépendant de la fabrique de La Postolle et des Ursulines de Sens.

2017. — Arrêté des citoyens Garnier et Maure, représentants du peuple dans le Département de l'Yonne, portant dissolution et recomposition de l'administration du District de Sens. Du 1er nivôse an II (21 décembre 1793). In-4°.

2018. — La Liberté ou la Mort. Sens, 13 nivôse de l'an II de la République française, une et indivisible. Les administrateurs du District de Sens aux officiers municipaux et aux citoyens de la commune de .... Sens, Ve Tarbé et fils. In-8°, 28 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, 235).

Instruction aux municipalités au sujet de l'inscription des parents de



militaires et marins qui se trouvent dans le cas de réclamer des secours de la Nation.

2019. — Extrait du registre des délibérations du bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu de Sens. S. l. In-4°, 2 p. — (A. T. IX, 801).

2020. — Aux citoyens de la ville de Sens, Jean-Baptiste Loys, commissaire du pouvoir exécutif dans le département de l'Yonne. S. l. n. d. (1793 ?) In-4°, 4 p. — (A. T. IX, 815).

2021. — District de Sens. Le citoyen Louis Petit, aux motifs de son arrestation. Réclamation de la commune de Courgenay en sa faveur. S. l. n. d. In-4°, 7 p. — (A. T. VIII, 925).

2022. — Opinion de R. G. Gastellier, ex-maire de la ville de Montargis, député du département du Loiret, sur la suspension de M. le maire de Paris. S. l. n. d. (1793)? In-12, 8 p. — (A. T. VIII, 909).

2023. — District de Sens. Au nom de la République française, une et indivisible. Laboullaye, commissaire national aux citoyens administrateurs du District de Sens. S. l. In-4°, 7 p. — (A. T. IX, 805).

2024. — Prières républicaines analogues à la Constitution nouvelle. Sens, Ve Tarbé et fils, imprimeurs du District, l'an II. In-12, 8 p. — (M).

Cette curieuse plaquette contient les pièces suivantes : 1° Hymne que l'on chante avant la prière ; 2° Prière au nom de l'Unité, de l'Indivisibilité et de la stabilité de la République françoise ; 3° Commandements révolutionnaires de la montagne Sinaï des Français ; 4° L'inauguration du temple de la Raison.

Voici, pour donner un aperçu de l'exaltation des idées du moment, le texte de l'une despièces qui forment ce recueil, — *Credo* : « Je crois à la souveraineté et à la toute puissance du peuple françois, seul créateur et artisan de la liberté ; à la révolution qu'il a conçue dans l'esclavage, qu'il a enfantée dans les souffrances, qu'il a maintenue par les privations de tout genre, qu'il a scellé de son sang le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, et qu'il a menée, les 31 mai et 22 juin 1793, à ce haut point de gloire qui a vu décider du bonheur de tous les peuples et de la chûte de tous les rois.

« Je crois à la nécessité des mesures révolutionnaires, à la mort de tous les émigrés, l'arrestation de tous les nobles, la déportation de tous les prêtres, la manière franche et sincère de tous les patriotes qui, oubliant tout intérêt particulier, ne travailleront désormais qu'à la gloire de rendre la République florissante et éternelle. Ainsi soit-il. »

2025. — Le Réveil du Peuple. Air nouveau. A Sens, Ve Tarbé et fils. S. d. (1793 ?) In-8°, 2 p. — (S).

2026. — Recueil de chansons patriotiques et républicaines. Sens, Ve Tarbé et fils, impr. libr. S. d. (1793.) In-8°. — (S).



2027. — Supplément au recueil de chansons patriotiques et républicaines qui se trouvent chez la veuve Tarbé et fils .... S. d. (1793 ?) In-8°, 15 p. — (S).

On trouve à la fin une pièce avec ce titre : Dédicace de la ci-devant église de St-Didier convertie en salle de Société populaire.

2028. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. District de Sens. Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 2. Adjudication le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In-f°, 8 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 25).

Tuilerie de la Bertauche et terres à Thorigny, provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelly; 2 fours banaux situés à Courlon, dépendant de Victor-Marie Rochechouart, émigré; labourage à Domats, provenant de François-Xavier (comte de Luzace), émigré; maison à Sens, dépendant de l'émigré Charles-Octave Bouvyer.

2029. — Ordonnance qui acquitte Nicolas Auger, chanoine du ci-devant chapitre de Sens, né à l'Aisne-aux-Bois (Aube), accusé de propos tendant à empêcher les progrès de la Révolution dans la commune de Sens. Paris, 17 nivôse an II (6 janvier 1794). In-4°, 4 p. — (766, Cat. Nadaillac, janvier 1885).

2030. — Extrait des délibérations du Conseil général du District de Sens du 24 nivôse an II (12 janvier 1794), concernant les règlements des bureaux de cette administration. Sens, V[e] Tarbé et fils. In-4° et en placards.

2031. — Adresse des administrateurs et agent national du District de Sens aux municipalités de son ressort, contenant plusieurs questions envoyées par le Comité de surveillance de la Convention nationale. Sens, V[e] Tarbé, in-4°.

2032. — Jugement qui acquitte E. S. Lavigne, né à Clermont (Oise) ; Auguste Morel, né à Mailly; Nicolas Robinet, né à Betencourt (Meuse) ; L. Hémond, né à Pont-sur-Yonne (Yonne); accusés de propos contre-révolutionnaires tenus dans un cabaret, à Compiègne (Oise). Paris, 29 nivôse an II (18 janvier). In-4°, 4 p. — (762, Cat. Nadaillac, janvier 1885).

2033. — Procès-verbal de 1[re] enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 3. S. l. (Sens). In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61).

Terres situées à Domats provenant de l'émigré François-Xavier dit de Luzace. Une note indique qu'il est sursis à la vente, à cause d'erreurs de désignation. De nouvelles affiches seront apposées.

2034. — Chanson de la Gamelle, dédiée à la nouvelle réquisition, imprimée par ordre du Club de Sens. Sens. V[e] Tarbé et fils, imprimeurs du District, l'an II. Petit in-8°, 4 p. — (S).



2035. — Arrêté du District de Sens du 7 pluviose présent mois (26 janvier 1794), sur la réquisition des chanvres pour le service de la marine. In-4°. Sens. Ve Tarbé.

2036. — Compte de la commune de Sens, 2e année de la République une et indivisible. Ve Tarbé et fils, imp. à Sens. In-4°, 39 p. — (A. T. IX, 755).

2037. — Extrait des registres du Comité de surveillance de la commune de Sens. S. l. n. d. (Sens, 1794). In-4°, 4 p. — (A. T. VIII, 919).

2038. — Mémoire pour le citoyen Jean-Baptiste Nonat, cultivateur, demeurant à Coëmard, en la commune de Fontaine-Fourche, contre le citoyen Herluison, meunier du moulin de Tannoy, de la même commune. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 14 p. — (A. T. X, 455).

2039. — Ordre, marche et détails relatifs à la fête de la Raison célébrée à Sens le premier décadi de ventôse de l'an IIe de la République française, une et indivisible (19 février 1794), et consécration de son temple dans la ci-devant église cathédrale de ladite commune. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 4 p. — (T. A. IX, 827 et XXVI, 47).

2040. — Arrêté du District de Sens concernant les marchés de la commune de Sens. Le 21 pluviose an II (9 février 1794). Affiche. Ve Tarbé et fils.

2041. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 4. Adjudication le 6 ventôse an II. S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 61).

Biens dépendant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac, exploités par lui même à Paron et Gron. Biens de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, exploités par lui-même à Maillot.

2042. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 5. Adjudication le 13 ventôse an II. S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 81).

Biens dépendant de François-Xavier dit Luzace, émigré, situés à Domats.

2043. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 27 ventôse an II (17 mars 1794). In-f°, 3 p. S. l. — (A. Y. D. n. 58, p. 387).

Domaine de Ste-Barbe et terres dépendant du ci-devant collège de Sens, terres dépendant du chapitre de Sens et maisons dépendant du grand Séminaire de Sens.

C'est à partir de cette vente que l'on constate, en outre des affiches de vente, l'impression en in-f° du détail des biens à vendre. Ces pièces évitaient la transcription manuscrite sur les registres et étaient jointes aux minutes des procès-verbaux de vente.

2044. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 6. Adjudication le 29 ventôse an II (19 mars 1794). In-f°, 7 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 101).

Ferme de la Vieille-Tuilerie, finage de Vernoy, provenant de Louis-Marie Johanne dit Delacarre, ci-devant comte de Sommery, émigré.

2045. — Arrêté du Conseil général du District de Sens du 29 ventôse an II, concernant les subsistances et secours. Ve Tarbé et fils. In 4°.

2046. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. Adjudication le 8 germinal an II (28 mars 1794). S. l. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 117).

Biens à Thorigny, dépendant de Louis-Gabriel Planelly. Biens à St-Clément provenant de Michel-Ambroise-Charles-Macé St-Martin, émigré.

2047. — Jugement qui condamne à la peine de mort Lacroix, Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, Héraut-Séchelles, Westermann, Fabre-d'Églantine, Delaunay-Chabot, Bazire, Sahuguet d'Espagnac, Frey, Em. Frey, Gusman, Diderischen, accusés de conspiration contre la République. Paris, le 16 germinal an II (5 avril 1794). 2 pièces in-4° de 4 et 16 p.— (791, Cat. Nadaillac, janvier 1885).

Sahuguet d'Espagnac, ancien chanoine de Sens, fut mêlé à des opérations de fournitures de guerre et autres affaires financières.

2048. — Jugement qui condamne à la peine de mort F. Jullien, officier municipal à Montargis; Pelée-Varennes, J. Bizot, ex-maire de Montargis; Léon Lavillette, ex-membre du Directoire du District de Montargis; accusés de conspiration contre la République. Paris, le 18 germinal l'an II (7 avril). In-4°, 11 p. — (770, Cat. Nadaillac. Vente de janvier 1885).

Pelée de Varennes, receveur des tailles à Montargis, était originaire de Sens et petit-fils d'André Jannot qui fut imprimeur à Sens pendant plus de 50 ans. Il avait exercé lui-même l'imprimerie pendant quelque temps et il avait vendu son établissement au premier des Tarbé.

2049. — Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du District de Sens. N° Ier, comprenant les Aliments. Épiceries et Drogueries. Sens, imprimerie du District. In-f°, 11 p. — (M).

La loi du 6 ventôse an II avait prescrit l'établissement et la publication de tableaux pour le maximum du prix des denrées et marchandises dans chaque district. Nous voyons dans les délibérations du District de l'an III,



que ces tableaux donnèrent lieu à une dépense de 2,761 livres 10 sols qui furent mandatés en deux fois au nom de Tarbé. — Cpr autre édition, no 1997.

2050. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 19 germinal an II. S. l. In-fo, 3 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 403).

Église, presbytère, jardin et cimetière de la Madeleine-lez-Sens; maison et terre dépendant du collège de Sens; maison, bâtiments et jardin dépendant de l'abbaye St-Jean, de la fabrique St-Savinien et de la cure de St-Symphorien.

2051. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. No 8. Adjudication le 25 germinal an II (14 avril 1794). In-fo, 7 p. — (A. Y. D. n. 58).

Biens dépendant de Guillaume-Alexandre Polignac à Collemiers et Paron; biens dépendant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, finage de Saligny.

2052. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 germinal an II. S. l. In-fo, 4 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 419).

Terre et moulin de Chigy dépendant du chapitre de Troyes.

2053. — Arrêté du Directoire du District de Sens du 6 floréal an II (25 avril), sur l'exploitation du salpêtre. Affiche.

2054. — Arrêté du Directoire du District de Sens du 8 floréal an II, sur la réquisition des linges et chiffons propres à faire du papier. Affiche.

2055. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. No 9. Adjudication le 8 floréal an II (27 avril). S. l. In-fo, 7 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 161).

Biens à Vernoy provenant de Louis-Marie Johanne dit Delacarre, ci-devant comte de Sommery.

2056. — Discours sur la religion naturelle et sur le culte de la Raison, prononcé dans le temple de la Raison, à Sens, le 10 floréal, par le citoyen Benoist-Lamothe, suivi de quelques poésies religieuses et patriotiques par le même auteur. Prix : Quinze sous. Sens, Ve Tarbé et fils, l'an II de la République. In-8o, 36 p. — (M).

2057. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. No 10. Adjudication le 14 floréal an II (3 mai 1794). S. l. In-fo, 25 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 177).

Biens provenant de Louis-Gabriel Planelly dit de Maubec; ferme des Hazards à Thorigny, divisée en 52 lots qui produisirent à la vente 259.600 livres

2058. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication défini-



tive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 11. Adjudication le 22 floréal an II (11 mai 1794). In-f°, 7 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 243).

Bois à Gron provenant de l'émigré Camille Jussy, fils aîné; biens à Paron, provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac; jardin à Sens provenant de Charles-Octave Bouvyer, émigré

2059. — Proclamation de l'Administration du District de Sens, relative aux débiteurs et créanciers des émigrés, des prêtres déportés, des personnes mises hors de la loi, ou condamnées avec confiscation de biens. Sens, le 22 floréal an II (11 mai 1794). Affiche.

2060. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 prairial an II. S. l. In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 457).

Terres à Cornant, Collemiers et Villeneuve-la-Dondagre, dépendant de la fabrique de Cornant.

2061. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 prairial an II. S. l. In f°, 2 p. — (A. Y. D. n. 58).

Maisons à Sens, dont deux dépendant du grand Séminaire et trois dépendant de la commanderie de Coulours. Autres biens à vendre à la folle-enchère des adjudicataires et déjà mentionnés dans les affiches des ventes précédentes.

2062. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 12. Adjudication le 14 prairial an II (2 juin 1794). S. l. In-f°, 11 p.— (A. Y. D. n. 61, p. 269).

Biens à Sergines provenant de Christophe-Colomban Rossel.

2063. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment dans l'étendue du District de Sens. 14 prairial l'an II (2 juin 1794). N° VII, comprenant 1° les Cuirs, Peaux et Chapellerie; 2° les Bois de travail, Merrain, Bois à brûler, Boisselerie, Charbon de bois et de terre, etc. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 22 p. — (A. T. XIV, 15).

2064. — Département de l'Yonne. District de Sens. Tableau du Maximum des denrées et marchandises qui se consomment dans l'étendue du District de Sens. 14 prairial an II (2 juin 1794). N° VIII, comprenant les Fers et Quincaillerie. Sens, Ve Tarbé et fils. In-4°, 4 p. (Incomplet?) — (A. T. XIV, 15).

Ces tableaux du Maximum devant paraître en même temps et dans un laps de temps très rapproché, donnèrent lieu à un surcroit de travail extraordinaire qui força la veuve Tarbé à faire travailler ses ouvriers la nuit. Une délibération du District, en date du 7 messidor an III, nous apprend

qu'une gratification de 100 livres leur fut promise alors et payée plus tard, en deux fois, entre les mains de l'un des ouvriers nommé Murgy.

2065. — Procès verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 13. Adjudication le 17 prairial an II (5 juin 1794). In-f°, 9 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 301).

Biens provenant de l'émigré Michel-Ambroise-Charles Massé-St-Martin, situés à St-Clément et de Christophe-Colomban Rossel, émigré, situés à Soucy.

2066. — Discours prononcé à la Société républicaine et révolutionnaire de la commune de Sens, par le citoyen A.-B. Desbarres, un de ses membres. Imprimé par ordre de la Société (S. l. n. d. Sens, an II). In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, III, 215).

2067. — Proclamation du Conseil général de la commune de Sens pour la célébration de la fête du 20 prairial (8 juin), consacrée à l'Être suprême. Signé : Auger, rédacteur de la proclamation. — Plan de la fête qui doit être célébrée à Sens, en l'honneur de l'Être suprême, le 20 prairial. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. de Sens, IV, 227).

On lit à la fin : « Commissaires désignés pour le plan et l'exécution de la fête : Les citoyens Croizet, officier municipal; Auger, substitut de l'agent; Poulain, membre de la Société populaire; Person, sculpteur, Chalton et Père, architectes et Langlois, peintre. » On voit qu'on n'avait rien négligé pour donner une grande solennité à cette nouvelle fête.

2068. — Recueil contenant : 1° Rapport du Comité de Salut public du 18 floréal, sur les fêtes nationales, suivi du décret du même jour; 2° Discours de M. Robespierre, prononcé le 20 prairial, à la fête de l'Être suprême; 3° Hymne des citoyens Marie-Joseph Chénier, député à la Convention, Liégeard fils, d'Auxerre, et Guéniot, d'Avallon: 4° Invocation à l'Être suprême, par Maure, représentant du peuple, suivie du procès-verbal de la commune d'Auxerre, séance du 21 prairial; 5° Catéchisme républicain, par le citoyen Lachabeaussière; 6° Détails de la fête de l'Être suprême, célébrée à Melun, le 20 prairial; 7° Instruction des administrateurs de Seine-et-Marne aux administrés de son ressort. Melun, imp. de Tarbé et Lefèvre-Gompigny, l'an II de la République. In-8°, 139 p. — (M).

2069. — Français, La chaine du Despotisme, etc. In-8°, 4 p. S. l. n. d. (Sens, Tarbé, an II). — (Nav. T. Dioc. Sens, IV, p. 223).

Discours sans nom d'auteur. Tarbé l'a placé dans son recueil et a écrit à la main : « An II. »

2070. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 prairial an II. S. l. In-f°, 3 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 493).

Courtils dépendant des fabriques de St-Pregts et de St-Hilaire; maisons et cimetière dépendant de St-Pierre-le-Donjon, à Sens; maison audit lieu dépendant du collège et jardin de la cure St-Didier.

2071. — Arrêté du Département de l'Yonne relatif à l'envoi des états actif et passif des communes du District de Sens. Du 1er messidor an II. Sens. Ve Tarbé et fils.

2072. — Détails sur la rebellion à main armée de la famille Chaperon, habitant le hameau des Loges, commune de Vaudeurs, District de Mont-Armance. département de l'Yonne, leur réduction par la garde nationale de Sens. Secours accordés par la Patrie aux citoyens blessés, aux veuves et enfants de ceux qui, dans cette circonstance, ont perdu la vie pour le maintien de la loi. Honneurs rendus à la mémoire de ces généreux citoyens par la commune de Sens. Monument érigé pour transmettre leurs noms à la postérité. S. l. (Sens?) In-4°, 8 p. et en affiche. — (A. T. VII, 299).

2073. — Plan de la fête qui sera célébrée à Sens le 10 messidor l'an II de la République française (28 juin), en l'honneur de nos frères d'armes morts et blessés pour la Patrie et l'exécution des lois à l'affaire des Loges. A Sens, de l'imp. de la veuve Tarbé, imp. du District, l'an II. In-8°, 4 p. — (A. T. IX, 841).

C'est un épisode terrible et lamentable que cette affaire des Loges où de malheureux cultivateurs se refusant à obéir aux réquisitions et s'entêtant à résister à la force armée, tinrent en échec la garde nationale et la gendarmerie envoyées pour les soumettre. Ils tuèrent et blessèrent un grand nombre de personnes et ne purent être réduits que par l'incendie de la ferme. Les survivants, au nombre de deux, le frère et la sœur, expièrent sur l'échafaud leur héroïque et sauvage résistance.

2074. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 14. Adjudication le 14 messidor an II (2 juillet 1794). S. l. In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 325).

Biens provenant de l'émigré François-Xavier dit de Saxe, ferme du château sise à Courtoin.

2075. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 15. Adjudication le 19 messidor an II (7 juillet 1794). S. l. In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 61, p. 345).

Ferme et moulin de Bracy, à Égriselles-le-Boccage, provenant de l'émigré François-Xavier dit de Saxe.

2076. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 23 messidor an II (11 juillet). S. l. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 505).

Terres à Plessis-St-Jean, dépendant de la commanderie de Launay; biens à Courtoin, dépendant de la fabrique dudit lieu.

2077. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 16. Adjudication le 28 messidor an II. In-f°, 23 p. S. l. -- (A. Y. D. n. 61, p. 367).

Biens provenant de l'émigré Louis-Gabriel Planelly-Maubec, ferme de La Postolle, près Thorigny.

2078. -- Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 17. Adjudication le 8 thermidor an II. In-f°. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 407).

Biens provenant de Guillaume-Alexandre Polignac, émigré, ferme de l'Hôtel-Dieu à Paron. Biens provenant de l'émigré Antoine-François Jussy dit Belair, situés à Maillot.

2079. — René-Georges Gastellier, officier de santé à Sens, aux citoyens composant la Société révolutionnaire de ladite commune. Signé : Gastellier. Sens, le 16 thermidor l'an II de la République une et indivisible (3 avril 1794). S. l. n. d. In-8°, 31 p., plus 4 p. Pièces justificatives. — (N).

2080. — Discours prononcé dans le temple de la Raison de la commune de Sens, le 23 thermidor de l'an II, jour de la fête du 10 août, par le citoyen Régley, secrétaire du District. Imprimé par ordre de l'Administration du District. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-8°, 18 p. — (N. T. D. Sens, IV, 183).

Nous signalons pour la première fois un labeur sorti des presses de Œrtel et Alexandre qui s'étaient installés depuis peu à Sens, espérant profiter des embarras de la vieille imprimerie sénonaise dirigée par la veuve Tarbé et son fils. Pierre Hardouin, l'aîné des Tarbé, l'ancien ministre de Louis XVI, se tenait prudemment caché, depuis la mort du roi, car il n'aurait point manqué de faire connaissance avec le tribunal révolutionnaire. Ses ennemis ne pouvant l'atteindre le dénoncèrent à l'administration du district de Sens comme suspect d'émigration. La conséquence immédiate fut que par un arrêté du 16 germinal an II (7 avril 1794), ses biens furent placés sous séquestre. Bientôt la veuve Tarbé, en sa qualité de mère d'émigré, fut englobée dans les mesures rigoureuses prises contre son fils. Ses biens furent également sequestrés et les scellés furent mis sur tous ses papiers, ainsi que sur les presses et le mobilier industriel. Cet état de choses ne cessa qu'à la fin de juin 1794, ainsi qu'il résulte des deux pièces officielles ci-jointes que nous reproduisons ici à cause des détails intéressants qu'elles nous apportent.

Extrait du registre des délibérations du Directoire de l'Yonne
Séance du 3 messidor an II (*P. 109*)

. .. « Sur le rapport d'une requête de la citoyenne Colombe-Catherine Pigalle, veuve de Pierre-Hardouin Tarbé, imprimeur à Sens, tendante à ce qu'attendu qu'elle rapporte la preuve qu'elle agit activement et de tout

son pouvoir pour éviter l'émigration de Louis-Hardouin Tarbé, son fils, que l'application de la disposition de la loi du 17 frimaire dernier lui fut faite et qu'en conséquence main-levée lui fut donnée du séquestre établi sur ses biens à cause de la suspicion de l'émigration prononcée contre son fils sus-nommé.

« Vu ladite pétition. Ensemble : 1° L'expédition d'un acte passé devant Margentin, notaire à Paris, le 23 janvier 1785, contenant quittance de la somme de 12,000 livres donnée tant par ledit Louis-Hardouin Tarbé que par Charles Tarbé, négociant à Rouen, à ladite veuve Tarbé pour leur part dans la succession de leur père; 2° Quatre lettres jointes sous la date des 15 décembre 1792, 20 février, 10 juillet et 4 octobre 1793; 3° l'avis du District de Sens du 29 prairial.

« La matière mise en délibération et les opinions prises.

« Le Département, considérant que la citoyenne veuve Tarbé n'avait plus aucuns intérêts de famille à régler avec Louis-Hardouin Tarbé son fils, puisque la quittance du 23 janvier 1785 contient la preuve qu'il avait reçu les droits paternels; que depuis longtemps le domicile de l'exposante était distinct de celui de son fils; qu'il a occupé des places qui ôtent toute idée qu'il soit resté sous la dépendance de sa mère; que les lettres qu'elle apporte supposent que par celles qu'elle a écrites, elle a fait auprès de son fils tout ce qui était en son pouvoir pour le détourner du projet de s'émigrer; que la réunion de toutes ces circonstances semble la mettre dans le cas de l'exception prononcée par la loi du 17 frimaire; mais considérant que le mode d'exécution de cette loi n'est pas décrété, que, conséquemment, l'Administration ne peut déterminer si les preuves offertes par la citoyenne veuve Tarbé, quoique paraissant très concluantes, seront du genre de celles que la loi exigera;

« Considérant que la ci-devant Administration des Domaines nationaux, dans la lettre d'exécution du 9 nivôse, détermine qu'on ne doit pas priver les père et mère des émigrés de la jouissance provenant de leur mobilier;

« Considérant, enfin, que si les scellés restaient plus longtemps apposés chez la citoyenne veuve Tarbé, non seulement elle serait privée de l'usage de ses meubles, mais encore de celui de ses presses d'imprimerie, ce qui lui porterait préjudice et contrarierait la réquisition qui existe sur les imprimeurs;

« Arrête que la demande en main-levée pure et simple du séquestre apposé sur les biens demeure ajournée jusqu'après le décret sur le mode d'exécution de la loi du 17 frimaire;

« Que néanmoins main-levée des scellés apposés à son domicile lui demeure accordée; qu'en conséquence il sera procédé à la reconnaissance desdits scellés et à l'inventaire descriptif et estimatif de tous les objets mobiliers compris sous lesdits scellés ou décrits au procès-verbal, lesquels meubles et effets seront laissés à la disposition de la citoyenne veuve Tarbé, à la charge par elle de fournir un gardien étranger qui s'obligera à la représentature aux peines de droit, si mieux elle n'aime leur faire recevoir, devant le Directoire du District de Sens, caution solvable qui répondra de la valeur;



« Arrête que les scellés resteront sur les papiers; que, cependant, ceux qui seront d'une absolue nécessité à ladite veuve Tarbé, pourront lui être remis ; après une description exacte et moyennant décharge, lesdits scellés seraient levés et réapposés par les commissaires du District de Sens. »

Levée des scellés chez la citoyenne Tarbé

F° 25. — (Délibérations du 9 floréal an II au 19 pluviose an III)

« Vu la requête présentée ce jourd'hui à l'Administration par la citoyenne Tarbé, imprimeur à Sens, tendant à ce que l'arrêté du Département de l'Yonne qui ordonne la levée provisoire des scellés apposés sur ses meubles, effets et papiers, soit incessamment mis à exécution, afin qu'elle puisse faire usage des papiers et registres qui lui sont indispensablement nécessaires pour la continuation de son commerce et la conduite de son imprimerie ; vu ledit arrêté en date du 3 messidor présent mois ;

« Le Conseil général du District de Sens, ouï l'agent national, arrête qu'il nomme le citoyen Perrin, l'un de ses membres, commissaire, à l'effet de procéder, en présence de deux officiers municipaux de la commune de Sens, à la reconnaissance et levée des scellés apposés chez la citoyenne veuve Tarbé, à l'inventaire descriptif et estimatif de tous les objets mobiliers compris sous lesdits scellés et décrits au procès-verbal et à toutes autres opérations prescrites par le susdit arrêté, à l'effet de quoi il lui en sera remis expédition collationnée, ainsi que du présent par lequel tout pouvoir et autorité lui sont conférés pour procéder auxdites opérations. »

Au f° 109, il est encore question d'un acte du 1er janvier 1785 rapporté par les héritiers de Madeleine-Dominique Tarbé, v° Epoigny, à propos des droits de succession de L.-H. Tarbé.

Œrtel et Alexandre avaient donc choisi le bon moment pour s'établir à Sens et se créer une clientèle dans le parti républicain. Alexandre s'était hâté d'abandonner ses projets d'établissement à St-Florentin et était revenu à Sens où il avait précédemment travaillé dans l'imprimerie Tarbé avec Œrtel, autre ouvrier de l'atelier sénonais. Ce dernier était depuis longtemps à Sens ; nous avons trouvé dans les Affiches de Sens, à la date du 10 août 1791, l'annonce suivante : « L'épouse du sieur Œrtel, marchande-chasublière à Sens, fait des drapeaux, suivant le nouveau décret, pour les gardes nationales, depuis le prix de trois louis jusqu'à 92 livres ; ceux de trois louis ont cinq pieds et ceux de 92 livres six pieds et demi. » Quant à Alexandre, il doubla son association avec Œrtel par un mariage avec la fille de ce dernier. Nous en trouvons la preuve dans l'Ordo de 1823 où nous lisons : « Mme Alexandre, marchande-chasublière à Sens, Grande-Rue, 168, vis-à-vis l'Archevêché, ayant succédé à Mme Œrtel, sa mère, etc. »

Tous ces détails pourront paraître puérils et fastidieux, cependant, nous avons pensé qu'il était bon d'insister un peu sur les origines de la seconde imprimerie sénonaise qui va prendre une assez grande importance par suite du groupement des partis politiques. Les républicains vont donner leur clientèle et leur appui aux nouveaux imprimeurs, tandis que les Tarbé, restés royalistes au fond du cœur, vont grouper autour d'eux, après la Terreur, tous les gens hostiles au nouveau régime. Nous

trouverons bientôt les deux partis aux prises; pour l'instant, nous clôturons cette digression trop longue et nous continuons notre travail bibliographique.

2081. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 18. Adjudication le 29 thermidor an II (16 août). In-f°, 11 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 427).

Biens provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, à Villeneuve-le-Guyard, Villeblevin et St-Aignan.

2082. — Proclamation de l'Administration du District de Sens aux débiteurs et créanciers des émigrés. Sens, le 2 fructidor an II (19 août 1794). S. l. Affiche.

2083. — District de Bar-sur-Aube. Mobilier à vendre. Vente et adjudication le 11 fructidor an II des meubles et effets mobiliers trouvés dans la maison du contre-révolutionnaire Loménie, situés à Brienne. A Bar-sur-Aube, chez Vitalis, imp. des autorités constituées. — (A. Y. Émigrés, L. 6).

Dans la nomenclature de ce riche et somptueux mobilier dont la vente dura 28 jours, nous trouvons les marbres de la salle des bains, ayant 35 pieds de pourtour sur 7 pieds de haut, toutes les décorations de la Comédie, les habits de théâtre et autres objets en dépendant, etc.

2084. — Procès-verbal de 1re enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 19. Adjudication le 13 fructidor an II. In-f°, 18 p. S. l. — (A. Y. D. n. 61, p. 455).

Bâtiments et biens provenant de l'émigré Christophe-Colomban Rossel, situés à Villeblevin, St-Aignan et Villeneuve-le-Guyard.

2085. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 fructidor an II. S. l. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 58, p. 530).

Cure de Villethierry; fabrique de Gron; maison presbytérale de la cure de St-Romain, à Sens, et jardin dépendant de la cure de St-Hilaire.

2086. — Ordonnance qui acquitte Charles Drège, né à Sens, accusé d'avoir organisé une conspiration dans la ville de Montargis. Paris, 3e jour sans-culotide, an II. In-4°, 4 p. — (770, Cat. Nadaillac, janvier 1885).





DISTRICT DE TONNERRE

Au commencement de l'an II l'Administration du District de Tonnerre était composée des personnages suivants : Président, le citoyen Forestier, de Ravières; membres du Directoire : les citoyens J.-B. Royer, de Tonnerre; Corbinat; Langlois, de Cussy; Buisson. Les membres du Conseil étaient Gratepain, d'Artonnay; Louis Royer, d'Étivey; Percheron, ancien chanoine de Tonnerre; Lemoine, de Poilly; Edme Faye, de Villon; Graillot, d'Argenteuil. Le procureur syndic était Jacques Cherest, de Tonnerre et le secrétaire, Pihet.

2087. — District de Tonnerre. Vente de domaines nationaux provenant d'émigrés. N° 1. Adjudication le 30 brumaire l'an second de la République, une et indivisible (20 novembre 1793). Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 66, p. 101).

Biens dépendant de l'émigré François Mary dit Sennevoy, situés à Jully et Molosme.

2088. — Vente de biens nationaux. N° 25. Adjudication le 12 du second mois de l'an second de la République française, une et indivisible (2 novembre 1793). Affiche. — (A. Y. D. n. 66, p. 114).

Église et maison conventuelle des Ursulines de Noyers; moulin et terres à Grimault, dépendant de l'abbaye de Reigny; Fley, Servigny, Bernouil, Vézannes, Tronchois, biens auxdits lieux des fabriques et cures.

2089. — Essai sur la morale, suivi d'un nouveau plan d'éduca-

tion nationale, par Jacques Mignard, présenté à la Convention nationale le 18 septembre 1793 (vieux style). Seconde édition, revue, corrigée et augmentée d'un chapitre sur la marine, le 30e jour du 1er mois de l'an second de la République française (21 octobre 1793) Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, 100 et 106. Imp. F. Gourdin. In-8°, 47 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 436).

2090. — La morale vengée des nouveaux efforts du fanatisme et de l'hypocrisie. Signé : Jacques Mignard. du Département de l'Yonne. De l'imprimerie de J. Mignard, rue de Taranne, n° 24. S. d. 1793? In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, I, 474).

2091. — Vente de biens nationaux. N° 26. Adjudication le 11 frimaire de l'an second de la Republique (1er décembre 1793). Affiche.

Gigny, biens de la cure et de la fabrique; Sennevoy, biens de la fabrique, de la chapelle de La Chapelle-Sennevoy et de la chapelle du St Nom de Jésus et de Ste-Marguerite de l'église de Sennevoy ; fabriques de Trichey, Ancy-le-Franc, Irouer, cure de St-Martin, biens auxdits lieux ; Ordre de Malte, grange à Ancy-le-Franc; commanderie du St-Esprit à Tonnerre, domaine de Marcaut, audit lieu.

2092. — Rapport du citoyen Garnier, représentant du peuple dans le Département de l'Yonne, sur les événements du 15 septembre dans la commune de Tonnerre. Signé : Garnier. Permis d'imprimer à Sens, ce 14 nivôse de l'an II de la République française, une et indivisible, In-8°, 8 p. — (M).

2093. Vente de bi en nationaux. N° 27. Adjudication le 23 nivôse an II de la République française, une et indivisible (12 janvier 1794). Imp. Baillif, 1793. Affiche.

Doctrinaires de Noyers, pressoirs et vignes à Annay-sur-Serein et Perrigny-sur-Armançon ; fabrique de Villiers-les-Hauts, biens audit lieu ; chapelle de St Jean-Baptiste érigée en l'église de Chassignelles, biens audit lieu ; fabriques et cures de Villon et Molôme, biens auxdits lieux ; Filles de la Charité de Lézines, biens audit lieu; commanderie du St-Esprit, terres à Tonnerre, Béru et Soulangis ; ci-devant Antonins réunis à l'Ordre de Malte, biens à Tonnerre.

2094. — Liberté, Égalité. L'Administration municipale de Tonnerre à ses concitoyens, Signé : Roze, président, etc. S. l. n. d. In 4°, 3 P. — (Sc. Y. 1re série, IX, 415).

2095. — Affaire de Tonnerre. Séance du 3 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible. Résumé du président. De l'imp. du Tribunal révolutionnaire, grande salle du Palais de Justice, à côté du corps-de-garde. In-4°, 11 p. — (M).

2096. — Délibération de la commune de Tonnerre. Députation près la Convention. Extrait du registre des assemblées de la com-

mune de Tonnerre, chef lieu du District, département de l'Yonne, Du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). S. l. n. d. In-8°, 4 p. — (A. B. 332).

2097. — Rapport des citoyens Bouin et Gonord l'aîné, membres de la Société des Jacobins, sur l'esprit public qui règne à Tonnerre, chef-lieu de District du département de l'Yonne, et sur les causes qui divisent les citoyens de cette cité. De l'imprimerie de Momoro, rue de la Harpe, 171. In-8°, 16 p. — (N. T. Dép. Yonne, VII, 330).

Cette pièce a été publiée après le rapport de Garnier.

2098. — Vente de domaines nationaux provenant de l'émigré Charles-Amable La Guiche. 2e affiche. Adjudication le 24 germinal an II (13 avril 1794). S. l. — (A. Y. D. n. 66, p. 182).

Forges d'Aisy et biens situés audit lieu.

2099. — Vente de biens nationaux. N° 28. Adjudication à Tonnerre, le 25 floréal an II (14 mai 1794). Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 66).

Tonnerre, biens dépendant des Ursulines et du chapitre St-Pierre; St-Vinnemer, biens dépendant de la chapelleSt-Léger et de la fabrique; Perrigny, petite et grosse métairie dépendant des Doctrinaires de Noyers; Ravières, biens dépendant de la chapelle St-Roch; Moulins, Sambourg et Ancy-le-Libre, biens des fabriques; Arton, Molay et Noyers, biens dépendant des Doctrinaires de Noyers.

2100. — Émigrés. N° 3. Vente de biens nationaux dépendant de l'émigré Charles-Amable La Guiche. Adjudication à Tonnerre, le sextidi 26 prairial (14 juin), 2e année républicaine. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 66, p. 241).

Biens à Perrigny-sur-Armançon.

2101. — District de Tonnerre. Biens nationaux à louer. De par la Nation. Adjudication le 1er floréal prochain (20 avril). Signé : Le receveur des domaines et bois. S. l. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G. 1).

Terres au Grand-Virey, commune de Molosme, provenant de Girbaud, condamné.

2102. — District de Tonnerre. Paroisse de Dannemoine. Adjudication des baux des domaines nationaux. De par la Nation. Adjudication le 29 floréal prochain (an II (18 mai). S. l. Affiche. — (A. Y. Émigrés, G. 1).

Location des moulins de Dannemoine et autres biens provenant de Girbaud, condamné.

2103. — Émigrés. 4e affiche. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Charles-Amable La Guiche. Adjudication à Tonnerre, le 29 prairial, 2e année républicaine (17 juin). S. l. Cette affiche et les précédentes sont rognées et on ne peut voir le lieu d'impression. — (A. Y. D. n. 66).

Biens à Perrigny-sur-Armançon.

2104. — District de Tonnerre. Émigrés. N° 5. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Armand-François Mary dit Sennevoy. Adjudication le nonidi 9 messidor, 2e année républicaine. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 66, p. 249).

Vente du château de Jouancy et de biens divers aux alentours.

2105. — Vente de biens nationaux provenant des ci-devant abbaye St-Michel et fabrique de Mélizey. 29e affiche. Adjudication le 18 fructidor an II (4 septembre 1794). S. l.— (A. Y. D. n. 67. p. 1).

Moulin de Tonnerre, terres à Mélizey, Chamelard et St-Martin.

2106. — District de Tonnerre. Émigrés. N° 6. Vente de biens nationaux provenant de ci-devant fermier-général et de condamnés. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. 68, p. 1).

Biens à Épineuil, provenant de Puissant, ci-devant fermier-général; biens à Cheney et au Grand-Virey, commune de Molosme, provenant de François Girbaud, demeurant ci-devant à Dannemoine.

2107. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 7. Adjudication à Tonnerre le 27 fructidor an II (13 septembre 1794). Affiche, S. l. — (A. Y. D. n. 68, p. 21).

Maison et biens à Tonnerre provenant de Claude Moreau fils, entrepreneur de charrois pour les armées; château de Dannemoine, moulin, maisons, pressoir et biens divers audit lieu, provenant de Girbaud. Ce personnage avait été condamné à mort pour émission de faux assignats.





AN III DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISTRICT D'AUXERRE

2108. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne, IIIe année de la République. A Auxerre, chez L. Fournier, imp. et Directeur desdites affiches. Au milieu du titre, bois gravé au bonnet phrygien entouré d'attributs guerriers avec ces mots : Patrie, République française. Vendémiaire. Nos 1 à 24, p. 1-172. — (A. T. 48).

Les Affiches se soutiennent toujours, malgré le malheur des temps et la rareté du numéraire. Cependant le No 14 (2e quinzaine de germinal) contient la mention suivante : « Avis aux souscripteurs de ces feuilles. Malgré toute notre notre bonne intention pour maintenir ces feuilles au plus bas prix possible, la cherté exorbitante du papier, de la main-d'œuvre et de tous les faux frais, jointe au petit nombre des abonnements, qui, dans ce moment-ci, ne se montent pas à 200, nous met dans la nécessité d'avoir recours à une nouvelle augmentation. Nous prévenons donc nos abonnés, qu'à commencer du 1er prairial prochain, le prix de l'année entière sera dorénavant de 10 livres pour la ville, et de 12 livres par la poste. »

Cette grande cherté du papier explique le petit nombre de pièces imprimées relevées par nous à partir de cette époque. Les Administrations pouvaient seules continuer à se payer le luxe d'impressions qui coûtaient fort cher si l'on en juge par les nombreux mémoires déposés aux Archives de l'Yonne et nous voyons même que les arrêtés imprimés en in-4o jusque-là le seront désormais le plus souvent en in-8o.

Les ventes opérées dans chaque district ainsi que les renseignements provenant de la conservation des hypothèques sont très intéressants à consulter. A lire aussi les annonces particulières. En germinal 2e quinzaine : Bibliothèque de choix à vendre à l'amiable, chez la citoyenne Garnier, rue de la Liberté, à Auxerre. En floréal, 1re quinzaine : Trentième lettre adressée aux vertueuses citoyennes de charité de la campagne. P. 132 : A Auxerre, la maison d'Humanité, ci-devant Hôtel-Dieu, offre du sel en échange pour du blé, poids pour poids, à l'égard du froment. Du reste, les ventes se font rares et les affiches n'ont bien souvent que 4 pages. La partie littéraire est donc tout à fait nulle.

2109. — Almanach du département de l'Yonne, 1794 et 1795, IIIe année (sextile) de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-12, 120 p. — (M).

Sur le titre, vignette représentant dans une couronne le niveau égalitaire surmonté du bonnet phrygien accolé de deux piques. L'almanach républicain y figure avec les noms de plantes et d'animaux substitués aux noms de saints, comme le précédent. On y rencontre encore le décret sur les fêtes décadaires, intéressant à consulter si l'on veut comprendre ces curieuses fêtes républicaines dont nous trouvons la trace dans notre bibliographie. Tous les rouages administratifs du département y sont décrits et accompagnés des noms des fonctionnaires de tous ordres.

L'almanach a toutefois l'inconvénient de ne donner que les noms des administrateurs existant au commencement de l'année. Et comme en l'an III le Directoire du département eut à subir beaucoup de fluctuations dans sa composition, il nous a paru utile de les rappeler ici :

Pour se conformer à la loi du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), les Administrations centrales de département durent être renouvelées et les anciens administrateurs furent remplacés. Le Comité de Salut public de la Convention et les représentants du peuple envoyés en mission dans les départements devinrent la seule autorité à laquelle durent obéir les Directoires de département. On nomma pour former l'Administration centrale de l'Yonne et pour remplacer le Directoire de 1793 huit membres : MM. Decourt, de St Fargeau; Housset, d'Auxerre; Brotot, de Vézelay; Simonnet, de Tonnerre; Hébert, du District d'Auxerre; Choslin-Duvivier, de Mailly-le-Château, et Jossey, du District de Sens; le secrétaire général désigné fut Sauvalle, ancien suppléant.

A la date du 23 frimaire an III (13 décembre 1794), on trouve le nom de Péplin, ancien receveur des aydes, nommé par la Convention nationale au Directoire de l'Yonne, en remplacement d'un membre qui n'est pas désigné. Le nouveau Directoire fonctionna ainsi jusqu'au 27 floréal an III (16 mai 1795). Quant au Conseil général, il n'en fut plus question et il ne figure même pas dans l'almanach d'Auxerre. Il ne fut pas renouvelé et fut supprimé de fait. Il ne reparaitra qu'en l'an VIII, avec l'élaboration de la nouvelle Constitution de cette année.

Le 1er ventôse an III (19 février 1795), la Convention vota une loi rédui-

sant à cinq le nombre des administrateurs de chaque département. Ces administrateurs durent être nommés par le Comité de législation de la Convention. En même temps la suppression des Districts fut décidée. En vertu de cette loi, les administrateurs de l'Yonne furent désignés et l'Administration centrale du département fut composée de républicains modérés : Devercy, ancien juge de paix à Auxerre, président ; Bezanger-Sardy, Legros, Ponsard, Fernel des Crantins, administrateurs, Paradis, commissaire du pouvoir exécutif, et Sauvalle, secrétaire général.

Mais la loi du 28 germinal an III (17 avril 1795), ayant ordonné le rétablissement des Administrations de département et de district, la réorganisation en fut confiée aux répresentants en mission. Il fallait donc huit administrateurs au lieu de cinq.

Le 1er prairial an III (20 mai 1795), Ponsard est remplacé par Borot ; le 25 prairial (15 juin), on voit apparaitre Challaye, de Sens ; puis, le 29 prairial (19 juin), Chasteau, commissaire des guerres; et, enfin, le 11 messidor (27 juin), Percheron, ancien chanoine de Tonnerre, est installé comme huitième administrateur. Le Directoire ainsi réorganisé fut à la tête des affaires jusqu'au 20 vendémiaire an IV, époque à laquelle nous verrons de nouvelles élections.

Au moment où commence l'an III, les administrations de district existent encore, ainsi que nous venons de le voir, mais elles vont bientôt disparaître pour faire place aux Administrations cantonales installées le 20 brumaire an III. Ces nouveaux rouages correspondront directement avec l'Administration centrale, seule omnipotente désormais d'après la loi du 19 vendémiaire an III. A titre de curiosité, il nous faut donner à leur place les noms des derniers membres des districts. Pour Auxerre, nous trouvons comme président, depuis longtemps déja, le citoyen Rémy Perthuis père, d'Auxerre. Membres du directoire : Michel-Louis Sonnier-Moret, d'Irancy ; Pierre Baillet, d'Auxerre; Cl.-Germain-Nicolas Guéron, d'Auxerre ; Nicolas-Marie Coulard, d'Auxerre. Adjoints : François Grancoin, d'Auxerre; Louis-J.-B. Feuillebois, de Chablis. Membres du Conseil : Etienne Pichot, de Toucy ; Jean-Louis Renaudin, de Bris-la-Vineuse, ci-devant St-Bris ; Jean-Antoine-Alexandre Bachelet, de Lindry ; Maurice Dunand, d'Auxerre; Jacques-Gabriel Mauger, de Seignelay. L'agent national est toujours Antoine-Edme Rathier, de Chablis et le secrétaire François-Joseph Chardon, d'Auxerre.

Quant à la députation, voici comme elle est désignée dans l'almanach de Sens ; « Les neuf députés du département de l'Yonne à la Convention nationale : Les cc. Maure Nicolas aîné, marchand à Auxerre ; Thureau Louis, de Ravières, district de Tonnerre ; Bourbotte Pierre, du Vault, district d'Avallon ; Précy Jean, juge de paix du canton d'Aillant, district de Joigny ; Hérard, ancien avoué à Sens ; Chastelain, propriétaire à Paron, district de Sens ; Finot Etienne d'Avrolles, district de Montarmance ; Villetard Edme-Pierre-Alexandre, marchand à Auxerre, suppléant de Lepelletier, assassiné pour avoir voté la mort du tyran ; Jeannest Pierre-Edme-Nicolas, de Montarmance, suppléant de Jacques Boilleau le jeune, condamné à la peine de mort comme convaincu d'être auteur ou complice



d'un complot contre l'unité et l'indivisibilité de la République et la sûreté du peuple français. Suppléant le c. Boilleau Jean-Edme l'aîné, administrateur du district d'Avallon. »

2110. — Pétarade ou Farce de gaieté, dans la commune de Courson, en réjouissance de notre victoire de Fleurus. Les personnages consistent en un acteur principal et un chœur. A la fin : A Auxerre, de l'impr. de L. Fournier. In-8°, 3 p. En tête vignette reproduite à la page 9 du présent catalogue. — (Ch.)

Cette petite pièce de vers, sous forme de chanson, fut composée au moment de la bataille de Fleurus et de la victoire remportée par Jourdan, le 19 juin 1794. Suivant une note manuscrite, elle a pour auteur Germain de Montmien, fils d'un fermier général bien connu.

2111. — Les Administrateurs du District d'Auxerre aux citoyens officiers municipaux. Auxerre, le 3 vendémiaire an III. S. l. In-8°, 1 p. — (M).

Envoi de la lettre de la commission de secours publics relative à quelques erreurs qui se sont glissées dans la rédaction du Tableau N° II, et au mode de paiement des défenseurs de la Patrie blessés aux armées, des 30 sols de subsistance que la loi leur accorde. Notre exemplaire est revêtu de la signature autographe de Perthuis, président; Baillet, Bachelet et Grandcoin, administrateurs.

2112. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 7 vendémiaire l'an III (28 septembre 1794). Auxerre, imp. L. Fournier, an III. Affiche. — (M).

Location des presbytères des paroisses situées dans les communes qui ont renoncé au culte public.

2113. — L'Administration du département de l'Yonne aux Districts, aux municipalités et Sociétés populaires du ressort. Affiche.

Sur l'amélioration de l'agriculture et le questionnaire à retourner.

2114. — Maure, député par le département de l'Yonne à la Convention nationale, à la tribune de la Société populaire des Jacobins de Paris. Séance du 13 vendémiaire (4 octobre 1794). Extrait du journal *La Montagne*. In-8°, 7 p. — (M).

Protestation de Maure contre les calomnies de l'*Orateur du Peuple*, journal parisien.

2115. — Règlement de la Société populaire et républicaine séante à Troyes, épurée par le citoyen Maure, représentant, adopté le 5 vendémiaire, III[e] année de la République française (26 septembre 1794). Troyes, Sainton, imp. In-8°. — (1769, cat. Socard, 1876).

2116. — Administration du département de l'Yonne. Auxerre, le 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). S. l. In-4°, 4 p. — (D).



Lettre circulaire aux administrateurs du District pour demander aux communes la remise des états de leurs biens meubles et immeubles, ainsi que celui des corps d'états et métiers supprimés.

2117. — Égalité, Liberté. A Paris, le 15 ventôse l'an troisième. Les représentants du peuple, composant le Comité de législation au commissaire national, près le tribunal du District d'Auxerre. Les membres chargés de la correspondance : T. Berlier, L.-B. Genevois, Ch. Potier, Meynard. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8, 3 p. — (Q).

Au sujet des abus introduits dans le paiement des honoraires des arbitres.

2118. — Jugement qui acquitte André Giroult, né à Orléans, curé de Vermanton, prévenu d'adresse tendant au fédéralisme. Paris le 17 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In-4°, 4 p. — (Cat. de Nadaillac, n° 778).

2119. — Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort. La Société populaire de Parly, canton de Toucy, District d'Auxerre, département de l'Yonne, à la Société des Jacobins de Paris. — D°, d°, à la Convention nationale. Signé : Philippe, président; Lechien, secrétaire. A Auxerre, de l'imp. de Baillif, an III. In-4°, 4 p. — (Sc. Y. 1re série, IX, p. 5).

Sur l'union nécessaire entre la Convention et le club des Jacobins pour défendre la République contre les Royalistes et les modérés.

2120. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, qui condamne Pierre-Joseph Béguin, à huit ans de fers, avec l'exposition de six heures, pour avoir volé une nappe à Louis Simonneau père, à Appoigny, 15 vendémiaire an III (8 octobre 1794); Jean Rouillard, à deux ans d'emprisonnement pour avoir volé une somme de 422 livres 10 sols en assignats, 15 vendémiaire an III; Étienne Crochot, à six ans de fers, avec l'exposition de six heures, pour avoir volé nuitamment un sac de toile, une blouse de toile, une veste et plusieurs verres à Étienne Simon; Florentin Seurat, à six ans de fers, avec l'exposition de six heures, pour avoir volé un agneau à Rigout, de Tonnerre, 17 vendémiaire. Auxerre, L. Fournier, an III. Affiche in-f°. — (M).

2121. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 19 vendémiaire an III (10 octobre), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier, an III. In-4°. — (A. Y. n° 157, § 1).

Arrêté sur la destruction des loups.

2122. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de commerce et approvisionnements de la Convention nationale. Du 24 vendémiaire, l'an IIIe de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. Baillif, an III. Affiche. — (M).



Fixation du prix des transports par eau des matériaux propres à la bâtisse, d'après l'évaluation des mêmes prix de transports en 1790, auxquels sera ajouté moitié en sus.

2123. — Troisième liste supplétive des personnes suspectes et des prêtres déportés et reclus. dressée et arrêtée en exécution des lois du 8 avril 1792, 25 juillet et 17 septembre 1793 (vieux style) et 22 ventôse dernier. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. N. 157, § I).

Tirée à 1,000 exemplaires (Cpr séance du 28 vendémiaire an III).

2124. — Adjudication des baux des domaines des émigrés et de leurs père et mère. De par la Nation. Loi du 30 mars 1791. Adjudication le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) des baux de Anne-Pierre Armand et sa mère. Imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Émigrés. A. I.).

Biens à Fontaine-Madame, commune de Chevannes.

2125. — District d'Auxerre. Adjudication des baux des domaines des émigrés et de leurs père et mère. De par la Nation. Loi du 30 mars 1791. Adjudication des baux de Anne-Pierre Armand et sa mère, le 28 vendémiaire an III. Auxerre, imp. L. Fournier Affiche. — A. Y. Émigrés. A. 1.).

Terres et vignes à Chevannes, Vallan.

2126. — La Convention nationale au peuple français. Séance du 28 vendémiaire, l'an III de la République, une et indivisible (19 octobre 1794). Auxerre, imp. Baillif, an III. In-8°. 8 p. — (M).

2127. — Autre édition, même format. 8 p. Imp. L. Fournier. — (Sc. Y. 2e série, X, 226).

2128 — Les administrateurs du département de l'Yonne aux administrateurs du District de .... In-4°, 3 p S. l. — (A. T. XXIV, n° 107).

Arrêté relatif à la formation ainsi qu'à la remise des états des biens meubles et immeubles des communes et des corps d'arts et métiers supprimés.

2129. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 5).

Bâtiments de la paroisse de Pierre de Chablis et de la chapelle du Rosaire; biens de la fabrique à Gurgy; de la commanderie d'Auxerre, à Escolives; de la cure de Pèlerin, à Auxerre; du chapitre d'Auxerre et du collège, à Monéteau.

2130. — Arrêtés du Comité de Salut public des 2 thermidor et 17 fructidor an II de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. L. Fournier, an III.

Au sujet des baux entre propriétaires et métayers. Interdiction au métayer de vendre, à l'expiration de son bail, les bestiaux et instruments qui doivent être remis au propriétaire en nature et non en argent.

2131. — Arrêté du Directoire du département concernant les places vacantes des notaires. Séance du 27 vendémiaire an III (18 octobre). Auxerre, imp. L. Fournier, 3e année républicaine. In-4°, 3 p. et en affiche. — (M).

Cet arrêté a pour objet la nouvelle organisation du notariat ; il mentionne la demande faite par le citoyen Delaage, de la commune d'Auxerre, tendant à obtenir l'exercice de notaire public à la place du citoyen Simon, son beau-père.

2132. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le 8 brumaire an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 13, p. 2).

Appoigny, terre provenant de l'émigrée Élisabeth Champion, fille. Fontenay-sur-Fyez, terre provenant de l'émigré André Boucher.

2133. — (Lettre circulaire du 15 frimaire an III (1er novembre 1794), adressée par le district d'Auxerre aux communes de son ressort en retard de rendre les comptes de leur ci-devant fabrique et ceux de la commune). S. l. (Auxerre, Fournier). In-4°, 1 p. — (B. D. 87).

2134. — Département de l'Yonne. Étapes et convois militaires. S. l. (Auxerre, Fournier). Affiche. — (B. D. 113).

2135. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 12 brumaire an III (2 novembre). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 27).

Biens dépendant de la fabrique à Seignelay.

2136. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 brumaire an III (7 novembre). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 59).

Biens des fabriques à Charbuy, Fleury et Lindry.

2137. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les dettes et propriétés communales. Auxerre, le 19 brumaire an III (9 novembre 1794). Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. D. n. N° 157, § 1).

Les communes auront à fournir un état de leurs propriétés et un état de leurs dettes.

2138. — Hymne pour la fête des martyrs de la Liberté, le 20 brumaire. De l'imp. de L. Fournier, an IIIe de la République. In-8°, 8 p. — (M).

Cette pièce est ornée d'un grand bois gravé sur lequel on lit : ***Mourir pour son pays, c'est vivre pour la gloire.*** Au-dessus, le bonnet de la Liberté, le tout dans une couronne de chêne.

2139. — District de Dijon. Avis au public. Mobilier considérable à vendre. Adjudication le 15 brumaire an III, du mobilier ayant appartenu à l'émigré Jean-Vivant Micault, en la maison qu'il habitait à Dijon, place Vauban. Dijon, imp. de la veuve Defay. Affiche. — (A. Y. Émigrés. M. 3).

Micault était avant la Révolution seigneur et propriétaire du château de Toucy.

2140. — Département de l'Yonne. État de consistance des biens des condamnés à mort et déportés à perpétuité par jugement, des mis hors la loi et des Anglois et Espagnols et autres étrangers avec le pays desquels la République est en guerre, situés dans la municipalité de ...., District de ..... In-f°, 2 p. — (A. Y. Émigrés, D. 2).

2141. — Au nom du peuple français. Joigny, le 14 brumaire, l'an troisième de la République française. Robin, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Marne, l'Yonne, Loiret, Nièvre, Marne, Aube, l'Aisne, Haute-Marne et autres environnants. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté faisant défense à tous les ouvriers travaillant habituellement à la vidange des ventes, à se livrer à d'autres travaux.

2142. — Arrêté du Comité de législation de la Convention pour l'adoption des cachets à apposer sur les actes par les corps administratifs. 20 brumaire an III (10 novembre 1794). Auxerre, imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. D. n. § 1, M. 14, 1790 à l'an VIII).

2143. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 brumaire an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 84).

Auxerre, biens dépendant du chapitre, de la fabrique dite Gervais, de la cure dite Mamert, maison dite la maîtrise des enfants de chœur.

2144. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 26 brumaire an III (16 novembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 98).

Biens des fabriques à Vermenton, Sacy, Aigremont; de la confrérie dite du Saint-Sacrement à Vermenton; des religieux de Pontigny à Aigremont.

2145. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne. Auxerre, le 29 brumaire an III. Imp. Fournier. Affiche. — (A. Y. § I. N. 157).

Arrêté accordant, sur le rapport d'une pétition de la commune d'Auxerre, des secours aux enfants, vieillards et indigents.

2146. — L'agent national près le District d'Auxerre aux citoyens



municipaux. Auxerre, le 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In-4°, 6 p. S. l. (Auxerre, Baillif). — (Sc. Y. 1re série, 5, p. 884).

Cette circulaire est accompagnée de la copie du décret de la Convention nationale du 18 frimaire, seconde année républicaine, relatif à la liberté des cultes et de la copie de la lettre écrite par le Comité de sûreté générale à l'agent national du district d'Auxerre. On y rappelle aux citoyens la loi concernant l'exercice des cultes et la repression qui atteindrait ceux qui entrent dans les temples à force ouverte et promènent les lambeaux du fanatisme. Nous avons vu qu'au mois de janvier des troubles avaient éclaté à propos du culte et que le maire d'Auxerre avait été insulté dans l'église St-Étienne. Le tribunal correctionnel avait sévi contre les fauteurs des troubles, néanmoins les cérémonies républicaines, lorsqu'elles avaient lieu dans la cathédrale, donnaient de nouveau lieu à des protestations bruyantes et à des rixes auxquelles l'autorité dut mettre un terme en prenant des mesures énergiques.

2147. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 frimaire an III (23 novembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 118).

Égleny, biens dépendant de la cure, de la fabrique et de celles de Beauvoir et St-Maurice Thizouailles, des chapelles St-Michel et Notre-Dame de Pitié et du monastère de Vieuxpoux.

2148. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne suivi de l'extrait du registre du Comité de législation de la Convention nationale. Auxerre, le 7 frimaire an III (27 novembre). Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. N. 158, § I.).

Arrêté concernant les certificats de résidence et les cachets des communes.

2149. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 8 frimaire an III (28 novembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 136).

Biens de la commanderie d'Auxerre à Bris-le-Vineux (St-Bris) et Vermenton; biens de la cure, à Vermenton; biens de la cure de Quenne à Venoy.

2150. — District d'Auxerre. Vente de meubles d'émigrés. Affiche. Imp. Baillif, 1793. Vente le mardi (26 novembre 1793), 5e jour du 3e mois de la seconde année de la République française, au ci-devant château de Curly, près Auxerre, des meubles délaissés par François Davout. Et le lendemain (à Auxerre), de quelques meubles délaissés par Edme-Pierre Bourdeaux, homme de loi. — (A. Y. Émigrés, D).

2151. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne du 11 frimaire an III (1er décembre 1794), concernant les approvisionnements. Imp. L. Fournier. In-4°. — (A. Y. N. 158, § 1).

2152. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. Adjudication le 13 frimaire an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 13, p. 14).

Moulins de Seignelay et terres audit lieu.

2153. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 17 frimaire an III (7 décembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 158).

Égleny, biens de la fabrique dudit lieu et biens du chapitre d'Auxerre.

2154. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Martineau aîné (Toussaint-Pierre-Jacques). Réception d'enchères le 7 frimaire. Adjudication le 24 frimaire an III (14 décembre). Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 13, p. 62).

Terres et biens divers à Venoy.

2155. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Martineau aîné (Toussaint-Pierre-Jacques). Réception d'enchères le 11 frimaire. Adjudication le 27 frimaire (17 décembre 1794). Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 13, p. 162).

Biens divers à Venoy.

2156. — Vente de biens nationaux provenant du même émigré. Réception d'enchères le 12 frimaire. Adjudication le 29 frimaire an III. Imp. Baillif, 2 affiches. — (A. Y. D. n. 13, p. 262).

Biens divers à Venoy. Il y a 70 articles répartis dans les trois adjudications mentionnées ci-dessus.

2157. — Département de l'Yonne. Bois nationaux. Coupe de l'an III, à vendre. Auxerre, imp. Baillif, an III. Affiche. — (M).

Adjudication des coupes dans les districts d'Auxerre, Avallon, Joigny, Mont-Armance et St-Fargeau, du 1er au 22 nivôse an III.

2158. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 3 nivôse an III (22 décembre 1794). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 180).

Biens à Chablis, dépendant de la ci-devant Maison d'Humanité.

2159. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 nivôse an III. Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 196).

Suite de la vente des biens dépendant de la ci-devant Maison d'Humanité de Chablis.

2160. — Liberté, Égalité. Auxerre, le 4 nivôse an III de la République française, une et indivisible (24 décembre 1794). Guillemardet, représentant du peuple, délégué dans les départements de



Seine-et-Marne, Yonne et de la Nièvre, aux citoyens de ces départements. Imp. L. Fournier. Placard in-f°. — (Q).

Fermeture des églises et surveillance des prêtres; les manœuvres contre-révolutionnaires doivent être surveillées avec soin.

2161. — Pétition des quatre sections de la commune d'Auxerre à la Convention nationale sur la loi du 2 thermidor relative au paiement de la contribution foncière. Imp. Baillif, an III. — (Sc. Y. 1re série, 9, p. 353).

2162. — Convention nationale. Rapport et projet de décret sur la pétition de la citoyenne Grisard, tendant à obtenir la révision du procès à la suite duquel son mari a été condamné par le tribunal criminel du département de l'Yonne à huit années de fers, le 30 brumaire dernier. Présentés au nom du Comité de législation par Ch.-F. Oudot, député de la Côte-d'Or. Imp. nationale. In-8°, 7 p. — (A. B. non cat. N° 10, p. 99).

Ce Joseph Grisard était procureur de la commune de Chablis; la pétition fut rejetée.

2163. — Abrégé de l'orthographie françoise à l'usage des enfants. Auxerre, L. Fournier, an III de la République. In-16, 96 p. — (M).

2164. — Discours prononcé à Dijon, au temple de la Raison, par Mailhe, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, et dont l'impression a été réclamée à l'unanimité par les six sections de la commune de Dijon. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8°, 12 p. — (M).

Sur le titre, on remarque le bois gravé souvent employé par la Société populaire d'Auxerre et représentant le faisceau des licteurs surmonté du bonnet phrygien avec l'œil de la vigilance.

2165. — Avis. Les administrateurs du District d'Auxerre à leurs concitoyens. Auxerre, imp. Baillif, an III. — (B. Mignot).

Emprunt volontaire.

2166. — Chanson patriotique sur le succès de nos armes. Auxerre, imp. L. Fournier, an III de la République. In-12, 15 p. — (B. Mignot).

2167. — Annuaire du Cultivateur pour la troisième année de la République. Par G. Romme, représentant du peuple. Auxerre, imp. L. Fournier, an III, In-8°, 300 p. — (M).

Le décret de la Convention du 30 nivôse an II avait ordonné que cet ouvrage serait réimprimé dans chaque chef-lieu de département.

2168. — District d'Auxerre. Vente de biens nationaux. Adjudi-

cation le 14 nivôse an III (3 janvier 1795). Imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 212.)

Suite de la vente des biens dépendant de la Maison d'Humanité de Chablis, audit lieu.

2169. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 18 nivôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 232).

Suite de la vente des biens dépendant de la Maison d'Humanité de Chablis, situés à Héry et Seignelay.

2170. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 25 nivôse an III (14 janvier 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 242).

Biens à Lichères dépendant de la Maison d'Humanité de Chablis.

2171. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Léon Montmorency. Adjudication le 29 nivôse an III (18 janvier). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 2).

Remises situées finages de Seignelay et Beaumont.

2172. — (Proclamation de la Société populaire d'Auxerre faisant appel à ses concitoyens pour leur inscription sur le registre civique). Nivôse an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y.).

2173. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 pluviose an III (30 janvier). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 260).

Venoy, terres dépendant de la fabrique d'Eusèbe, à Auxerre; Monéteau, biens dépendant de la fabrique du petit St-Martin, à Auxerre; Auxerre, biens dépendant de l'abbaye St-Pierre; Charbuy, chapelle du Ponceau et terres en dépendant.



2174. — Convention nationale. Liberté, Égalité, Fraternité, la République démocratique, une et indivisible, ou la Mort. Compte-rendu à la Convention nationale par Maure aîné, député par le département de l'Yonne, conformément au décret du 21 nivôse der-

nier, des recettes et dépenses qu'il a faites pendant sa mission dans les départements de Seine-et-Marne, Yonne, Aube et Loiret. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'imp. nationale, pluviose l'an III. — (M).

Les dépenses, pendant un an et quinze jours, se sont élevées à 21,118 livres 10 sous.

2175. — Égalité, Liberté. A Paris, le 15 ventôse, l'an IIIe de la République française, une et indivisible. Les représentants du peuple composant le Comité de législation, au commissaire national, près le tribunal du District d'Auxerre. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8°, 3 p. — (Q).

Circulaire sur les abus qui se sont introduits dans les arbitrages judiciaires et le trafic honteux des arbitres.

2176. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 pluviose an III (12 février 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 274).

Appoigny, terres dépendant du collège d'Auxerre; Monéteau, biens dépendant de la commanderie d'Auxerre; Lichères, biens de la fabrique dudit lieu et de la Maison d'Humanité de Chablis; St-Cyr, biens de la fabrique.

2177. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency, émigré. Adjudication le 2 ventôse an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 66).

Biens divers à Seignelay, ferme des Haras, Petit et Grand-Foulon.

2178. — Ville d'Auxerre. Proclamation au sujet des menaces faites à certains particuliers. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. (Reg. des délibérations de la municipalité, n° 42, séance du 13 ventôse (9 mars 1795).

2179. — Ville d'Auxerre. Proclamation de la municipalité sur les inscriptions des édifices publics et le bonnet de la Liberté. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. (Reg. 42. Séance du 21 ventôse (11 mars).

2180. — Vente de biens nationaux provenant de François Davoust, émigré. Adjudication le 21 ventôse an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 78).

Biens divers à Curly et Venoy; autres biens à Venoy, dépendant du domaine de Souleine et provenant de Toussaint Martineau, émigré.

2181. — Vente de biens nationaux provenant de Isaac-Adrien Letellier, ex-curé de Chevannes, déporté; de Pierre-Louis Leclerc, ex-curé de Saint-Cloud-les-Paris, émigré; d'Étienne Doutreleau, domicilié à Aix, condamné. Adjudication le 24 ventôse

an III (14 mars). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 14, p. 154).

Maison et terres à Chevannes; rentes à Pourrain et Parly.

2182. — Ordonnance qui acquitte Marguerite Conversat, dite Sophie, née à Maligny, près Chablis, district d'Auxerre, accusée d'avoir tenu dans la commune de Chablis des propos tendant à avilir la représentation nationale. Paris, le 26 ventôse an III. In-4°, 4 p. — (Cat. Nadaillac, n° 762, vente de janvier 1885).

2183. — Ville d'Auxerre. Proclamation de la municipalité rappelant les habitants à l'exécution de la loi du 21 septembre 1793 sur le port de la cocarde nationale. Auxerre, le 29 ventôse an III (19 mars 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. (Reg. 42 de la municipalité).

2184. — Convention nationale. Un mot à la décharge de trois membres inculpés de l'ancien Comité de Salut public (Barrère, Collot et Billot), prononcé à la séance de la Convention nationale du 5 germinal an III de la République démocratique, une et indivisible, immédiatement après que les prévenus ont été entendus sur le premier chef d'accusation; par Maure aîné, député par le département de l'Yonne. Imprimé en vertu du décret de la Convention nationale. De l'imp. nationale, an III. In-8°, 14 p. — (M).

2185. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 germinal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 296).

Biens à Beaumont, provenant des chapelles de Seignelay.

2186. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency; de Leclerc, émigré; de Vente, condamné. Adjudication le 9 germinal an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche.— (A. Y. D. n. 14, p. 176).

Biens à Seignelay, bâtiments de la manufacture; prés et vignes à Auxerre; jardin à St-Cyr-les-Colons.

2187. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 17 germinal an III (6 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 232).

Lindry, Diges, Parly, biens des fabriques et cures; Pourrain, biens dépendant de la maîtrise d'Ecole; Vincellottes, moulin de Rivotte, dépendant de l'abbaye St-Germain d'Auxerre.

C'est la première fois que nous voyons sur l'affiche la désignation de biens de *première origine*. A partir de cette époque, on distingue les biens nationaux en deux classes : 1° Biens de première origine, provenant des biens du clergé et des établissements publics appartenant à la Nation; 2° Biens de seconde origine, comprenant les biens des émigrés et condamnés.

2188. — District d'Auxerre. Liberté, Égalité, Fraternité. Le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix. Auxerre, le (19 germinal) an III de la République française, une et indivisible. L'agent national près le district d'Auxerre (au citoyen Bernard, propriétaire à Venouze, par Héry. Signé : Rathier). 1 p. in-4°. S. l. (Auxerre, Fournier). — (M).

En tête, bois gravé avec le faisceau des licteurs et le bonnet phrygien. Nous n'aurions point cité cette pièce qui n'est qu'une formule en blanc pour la correspondance ou les arrêtés, si nous n'avions vu que la lettre manuscrite qu'elle contient est intéressante pour l'histoire de cette époque. La disette de blé était telle à Auxerre au printemps de 1795, que l'agent national Rathier supplie son ami Bernard, dans les termes suivants : « .... J'ai donc été conseillé, en qualité d'ancien camarade, de te solliciter de faire amener de tes greniers qu'on assure très abondamment pourvus, une centaine de quintaux de bled à Auxerre ; tu auras la jouissance par devers toi d'avoir prolongé de soixante heures les moyens d'existence de deux mille individus prêts à manquer, et d'avoir sauvé aux administrations les dangers d'une effervescence populaire aussi difficile souvent à calmer qu'elle a pu être promptement excitée. Salut et fraternité.

2189. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 19 germinal an III (8 avril). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 326).

Seignelay, biens des chapelles dudit lieu.

2190. — Chanson patriotique pour la fête fraternelle donnée au représentant Mailhe, à Auxerre, le décadi 20 floréal, an troisième de la République française (9 avril 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. — (Sc. Y.).

L'auteur de cette chanson a conservé l'anonyme.

2191. — Un mot d'observation au jacobin Maure, pour servir de réponse au mot qu'il a publié à la décharge des trois membres inculpés de l'ancien Comité de Salut public (Barère, Collot et Billot). Signé : *Un Sénonois* (Th. Tarbé, a-t-on ajouté à la main sur l'exempl. de la collection Tarbé.). Extrait du n° 916 du *Journal des Lois de la République françoise*, par Galetti. (Du 23 germinal an IIIe). In-12, 4 p. — (M).

2192. — Opinion sur le gouvernement provisoire de la République, par Alexandre Villetard, député par le département de l'Yonne. Imprimé par ordre de la Convention nationale, floréal an III. Imp. nationale. In-8°, 6 p. — (M).

2193. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 5 floréal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 390).

Égleny, biens dépendant de la maison de charité, de la cure dudit lieu, de celle de Beauvoir et de la fabrique de Villeneuve; Auxerre, biens dépendant de la fabrique St-Gervais et de la cure de St-Regnobert.

2194. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency, émigré, et de Anne Pellerin Martineau, émigré. Adjudication le 9 floréal an III (28 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 15, p. 2).

Biens et ormes à Seignelay; terres à Auxerre.

2195. — Vente de biens nationaux provenant d'Antoine-Ambroise Montcorps, émigré. Adjudication le 18 floréal an III (7 mai 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 15, p. 58).

Chateau de Sementron et biens divers audit lieu (31 articles).

2196. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public du 24 floréal an III (13 mai), qui ordonne de faire dresser dans toutes les communes un état de tous les produits. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 1 p. — (D. 421).

2197. — Vente de biens nationaux provenant d'Antoine-Ambroise-Prosper Montcorps, émigré. Adjudication le 28 floréal an III (17 mai 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 15, p. 18).

Biens divers à Levis; château et domaine du Chesnoy (56 articles).

2198. — Vente de biens nationaux provenant d'Antoine-Ambroise-Prosper Montcorps, émigré. Adjudication le 3 prairial an III. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 16, p. 2).

Suite de la vente des biens situés sur la municipalité de Levis.

2199. — Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency et de Anne-Charlotte Montmorency, son épouse, émigrés. Adjudication le 9 prairial an III (28 mai). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 16, p. 126).

Biens situés à Seignelay (27 numéros).

2200. — Vente de biens nationaux (provenant des mêmes). Adjudication le 11 prairial an III (30 mai). Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 16, p. 134).

Ferme de l'Étang et prés situés à Seignelay.

2201. — Commune d'Auxerre régénérée. La Montagne abattue ou le triomphe des vrais patriotes. De l'imprimerie des Bons-Enfants. (Auxerre, L. Fournier), 46 p., in-24. — (Q).

Cette pièce est un recueil de chansons satiriques contre les Jacobins et les membres du Club patriotique d'Auxerre qui avait été fermé par arrêté du 26 pluviose an III (14 février 1795). Sur l'exemplaire appartenant à



M. Quantin se trouvent plusieurs notes manuscrites. L'une des pièces intitulée *La Lanterne magique ou les Jacobins d'Auxerre*, contient des couplets contre les principaux membres de la Société populaire. En regard de chaque couplet on a écrit le nom du personnage visé, Monteix; les deux Housset; de Pontagny; les deux Degousse; Desmaisons; Marie d'Avigneau, ancien chanoine; les deux Chardon; Barbuat de Montigny; etc. Cette pièce fut attribuée à De Chenu, officier retraité.

Pour faire comprendre la hardiesse de ces attaques contre les républicains avancés, il faut rappeler que la loi du 1er ventôse an III (19 février 1795), votée par la Convention, sous l'influence du parti thermidorien et réactionnaire, venait de remplacer les anciens Directoires de département par une commission de cinq membres. Par une décision du 14 ventôse (4 mars), cette commission dut être nommée par le Comité de législation de la Convention. Mais la réaction toute naturelle qui s'était faite dans les esprits après la chute de Robespierre, ne tarda pas à tourner à l'ultra-royalisme, grâce aux émissaires du comte de Provence et des émigrés. Les insurrections manquées du 12 germinal (1er avril), et surtout celle du 1er prairial (20 mai 1795), permirent aux thermidoriens de se débarrasser des derniers Montagnards au nombre desquels figure le conventionnel Bourbotte. On sait que notre compatriote fut envoyé à l'échafaud avec ses collègues malheureux. C'est alors que l'espoir des royalistes et leur audace devinrent tels qu'une nouvelle réaction en faveur du régime républicain s'affirma sous l'égide de la Convention.

Aussi voyons-nous installer d'abord à Auxerre, le 27 floréal an III (16 mai), une nouvelle Administration centrale composée de cinq modérés qui sont : MM. Deversy, président, ancien juge de paix; Bezanger-Sardy, d'Auxerre; Legros, de Branches; Ponsard et Fernel des Crantins, de Brienon.

La loi du 28 germinal (17 avril 1795) ayant rétabli les Administrations de département et de district, le représentant Mailhe, en mission dans notre département, ramène à huit le chiffre des membres du Directoire. L'avocat Paradis est d'abord désigné pour le compléter, en même temps que Ponsard est remplacé par Borot. Le 25 prairial, Challaye, de Sens, est désigné; le 29, c'est le tour de Chasteau, ancien commissaire des guerres; enfin, le 11 messidor (29 juin), c'est le tour de Percheron, ancien chanoine du chapitre de Tonnerre.

Puis voici venir la Constitution de l'an III, votée le 5 fructidor (22 août 1795), émanation nouvelle du parti démocratique avancé. Combattus de nouveau avec vigueur, les royalistes et les cléricaux sont obligés de renoncer momentanément à leurs attaques et à leurs rêves.

Mais ce ne sera pas pour longtemps; ils vont bientôt rentrer en lice et rendre coup pour coup à leurs adversaires, ainsi que nous le verrons en l'an IV et en l'an V. Il ne faut point perdre de vue toutes ces fluctuations du pouvoir et de la politique pour comprendre ces années tourmentées dont les péripéties se reflètent dans notre bibliographie du département.

2202. — Les commandements du maire de B*** à la municipalité. (Auxerre, L. Fournier ?) 1795 ? In-8°, 4 p. — (L).

2203. — Recueil de chansons patriotiques. Auxerre, de l'imp. L. Fournier, an IIIe de la République, une et indivisible. In-8°, 15 p. — (M).

Ce recueil comprend : 1° Chanson patriotique sur le succès de nos armes, paroles de Coupigny, musique de Gossec ; 2° Hymne à la Victoire, sur la bataille de Fleurus, par Lebrun, musique de Catel; 3° Le chant des Victoires, hymne de guerre, paroles de Chénier, musique de Mehul; 4° Le chant du départ, hymne de guerre, paroles de **, musique de Méhul. En tête de ce livret, bois représentant une couronne de chêne avec le bonnet de la Liberté ; au milieu, ces mots : La France libre et victorieuse.

2204. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 21 prairial an III (9 juin 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 406).

Seignelay, biens des chapelles dites du Château ; Sacy, biens de la chapelle dudit lieu et de celle de St-Bris ; St-Georges, biens dépendant du prieuré Notre-Dame-la-d'Hors d'Auxerre.

2205. — Liberté, Égalité, Justice, Humanité. Extrait du registre des arrêtés du représentant du peuple Mailhe, délégué par la Convention nationale dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. A Tonnerre, le 24 prairial an III (16 juin 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. 28 prairial. Placard. — (Sc. Y. 1re série, 24 p. 369).

Cet arrêté prescrit, dans chaque commune, la surveillance des « hommes prévenus d'avoir participé aux horreurs de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. »

2206. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 29 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8).

Monéteau, biens de la commanderie d'Auxerre.

2207. — Lettre du Comité de législation du 29 prairial an III, relative à l'exécution du décret du 11 prairial même mois. Transcrite à Auxerre, le 7 messidor an III (25 juin 1795). In-4° et en placards. (Reg. des délibérations du Directoire, 7 messidor).

L'objet du décret et de la lettre du Comité était d'assurer définitivement et de faciliter de plus en plus le libre exercice des cultes.

2208. — Liberté, Égalité. Municipalité d'Auxerre. Subsistances. Le 9 messidor an III de la République française. Le Conseil général de la commune, aux officiers municipaux de .... S. l. — (Auxerre, Baillif). 1 p. In-4°. — (Q).

Offre aux communes qui ont du blé de neuf livres de savon par bichet de blé ; » le savon de Marseille nous revient à 30 fr. la livre. »



2209. — Arrêté du Directoire du département de l'Yonne concernant les réquisitions du cinquième des grains, farines et légumes secs. Auxerre, le 21 messidor an III (9 juillet 1795). In-4° et en placards. — (Délibérations du Directoire, Reg. 54).

2210. — Extrait du registre des arrêtés du département de l'Yonne, Séance du 3 thermidor, l'an III[e] de la République. A Auxerre de l'imp. de L. Fournier, imp. du département, an III. In-8°. 4 p. — (A. T. XVI, 442).

Arrêté concernant l'approvisionnement des marchés qui ont chacun leur circonscription de communes.

2211. — République française. Égalité, Fraternité ou la Mort. Liste générale des individus condamnés par jugements ou mis hors de la loi par décrets, et dont les biens ont été déclarés confisqués au profit de la République; dressée et publiée en exécution des lois des 26 frimaire, 19 ventôse et 6 thermidor.

N° V. — Contenant les jugements qui étaient parvenus à l'époque du 30 prairial, l'an II[e] de la République, à la commission des administrations civiles de police et des tribunaux et qui existent actuellement à la Commission des revenus nationaux. Paris, de l'imp. des domaines nationaux. A Paris, ce 15 frimaire an III. In-8., 181 p.

N° VI. — D° ... à l'époque du 30 fructidor l'an II. A Paris, ce 29 nivôse l'an III. In-8°. 123 p.

N° VII. — D° ... à l'époque du 1[er] thermidor l'an III. A Paris, de l'imp. des administrations nationales, l'an III. A Paris, ce 1[er] thermidor l'an III. In-8°, 23 p. — (A. Y. Emigrés).

2212. — Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public de la Convention nationale. Du 24 messidor, l'an III[e] de la République française, une et indivisible. Auxerre, imp. L. Fournier, (14 juillet 1795). In-8°, 3 p. — (A. T. XVI, 438).

2213. — Arrêté du département de l'Yonne, concernant les comptes à rendre par les ci-devant Comités de surveillance. Séance du 5 thermidor an III (23 juillet). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 11 p. — (Sc. Y. 1[re] série, 5, p. 437).

2214. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 11 thermidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 8, p. 438).

Sacy et Lichères, biens du collège d'Auxerre; St-Cyr, biens dépendant de la Maison d'Humanité d'Auxerre; Saint-Cyr et Mailly-la-Ville, biens dépendant de la Maison d'Humanité de Coulanges la-Vineuse; Monéteau, pré dépendant de la commanderie d'Auxerre.

2215. — Pétition des quatre sections de la commune d'Auxerre, à la Convention nationale, sur la loi du 2 thermidor, relative au

paiement de la contribution foncière. Auxerre, imp. Baillif, an III. In-8°, 16 p. — (L. 3e série, t. 26, p. 58 et Sc. Y.)

2216. — Invitation à la messe d'anniversaire du 9 thermidor, par MM. de La Chasse-Vérigny et Boucher-La-Rupelle, commissaires des ci-devant reclus. An III. In-4°. — (Q).

La Convention avait décrété une fête publique pour le 9 thermidor. Nous voyons par cette pièce qu'on célébra à Auxerre l'anniversaire de la mort de Robespierre et de la fin de la Terreur, par une messe et un banquet. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est manuscrit et nous ignorons s'il y en a eu d'imprimés, ce qui est vraisemblable. Il porte pour adresse : « A Monsieur de Chéry de Montcorps, à Chéry. »

2217. — Liberté, Égalité, Justice. Municipalité d'Auxerre. Extrait des minutes déposées au secrétariat de la Municipalité d'Auxerre. In-4°, 2 p. S. l. (Auxerre, Baillif). — (Q).

Règlement sur la surveillance des citoyens désarmés et liste de ces citoyens, au nombre de 38, dans la commune d'Auxerre.

2218. — Rapport fait à la Convention nationale, au nom de la Commission des Onze, par P.-C.-L. Baudin, député par le département des Ardennes, dans la séance du 1er fructidor, l'an IIIe de la République, une et indivisible (18 août 1795). Auxerre, imp. L. Fournier, in-8°. 34 p. — (M).

2219. — Subsistances. Approvisionnement des marchés. Arrêté du Comité de Salut public, relatif à l'approvisionnement des foires et marchés, en grains. Du 1er fructidor an IIIe de la République, une et indivisible (suivi de l'arrêté de l'Administration du département de l'Yonne). Affiche. — (M).

2220. — Discours sur la situation intérieure et extérieure de la République, prononcé par Boissy-d'Anglas, représentant du peuple, dans la séance de la Convention nationale du 6 fructidor, l'an troisième de la République, une et indivisible (23 août 1795). Auxerre, L. Fournier, an III. In-8°, 32 p. — (P).

2221. — Constitution de la République française proposée au peuple français par la Convention nationale (Acceptée le 6 fructidor an III (23 août 1795). A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Fructidor an III. In 8°, 70 p. — (M).

2222. — Arrêté du Comité de Salut public, relatif au mode d'achat des grains par les préposés aux subsistances militaires, etc. Du 13 fructidor an III (30 août. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 10 p. — (M).

2223. — Arrêté de l'Administration du département de l'Yonne concernant les créanciers viagers et pensionnaires d'émigrés. — (A. Y. § I, N° 162).

Cet arrêté est mentionné comme imprimé en placard.



2224. — Les père et mère d'émigrés du District d'Auxerre à la Convention nationale. Auxerre, imp. L. Fournier. S. d. In-4°, 3 p. — (M).

Cette pétition paraît avoir été imprimée en septembre 1795. C'est une réclamation contre l'injustice des estimations arbitraires des biens des parents d'émigrés.

2225. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne séant à Auxerre, qui condamne Jean Gros, âgé de 35 ans, vigneron, né et demeurant à Cravant, à la peine de quatre années de détention et à l'exposition préalable pendant deux heures sur la place publique de la commune d'Auxerre. Auxerre, L. Fournier. In 4°, 6 p. — (P).

2226. — Copie de la lettre écrite par la commission des revenus nationaux aux administrateurs du département de l'Yonne. Paris, le 18 fructidor an III (4 septembre 1795). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 12 p. — (P).

Instruction sur l'établissement de la contribution personnelle et somptuaire, d'après laquelle les *Célibataires doivent en sus* le quart de la somme à laquelle montent ces taxes réunies.

2227. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 22 fructidor an III (8 septembre 1795). Auxerre, imp. Baillif. Affiche. — (A. Y. D. n. 16, p. 250).

Biens provenant d'Anne Léon Montmorency et son épouse. Prés à Seignelay ; domaines formant les ci-devant seigneuries de Monéteau et de Villeneuve St-Salve ; maison, magasin et grenier à sel, à Seignelay.

2228. — Discours prononcé à Dijon, au temple de la Raison, par Maille, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, dont l'impression a été réclamée à l'unanimité par les six sections de la commune de Dijon. Auxerre, L. Fournier. Affiche, an III de la République. In-8°, 12 p. — (M).

2229. — District d'Auxerre. Emigrés. Créances de 2,000 livres et au-dessous, échangeables en assignats. Article LXXIX du décret du 1er floréal de l'an IIIe de la République, une et indivisible. Bordereau de créances liquidées pendant le mois de .... de la IIIe année de la République, par le Directoire de ...., département de l'Yonne, d'après la justification de la solvabilité de l'émigré, en vertu de la loi du 1er floréal de l'an III, à payer sur les finances qui seront faites par la Trésorerie nationale. In-f°. S. l. — (A. Y. Emigrés).

2230. — Catalogue des livres du cabinet de lecture, à Auxerre, chez la citoyenne Françoise Fournier, libraire, rue de la Croix-de-Pierre. Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In-8°, 36 p. — (Sc. Y.).

2231. — Idées à répandre parmi les habitants de la campagne et les propriétaires fonciers. Imprimé et envoyé dans les départements par ordre du Comité de Salut public. Par Joseph Servan, Auxerre, imp. L. Fournier, an III. In 8°, 14 p. — (B. Dey).

2232. — Rapport et décrets sur le prompt jugement des émigrés trouvés sur le territoire de la République, l'expulsion des individus rentrés après déportation; et les peines portées contre ceux qui provoqueraient l'avilissement de la représentation nationale ou le retour à la Royauté, etc., suivis du discours du citoyen Louvet, représentant du peuple. Auxerre, L. Fournier, imp. du département, an III. In-8°, 20 p. — (L. 3e série, 45, p. 224).

2233. — République française. Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort. Second supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressée en exécution de l'art. 29 du § II. 5e section, de la loi du 25 juillet 1793 (vieux style). A Paris, de l'imp. des Domaines nationaux, l'an IIIe. 1 vol. in-8°.— (A. Y. Émigrés).

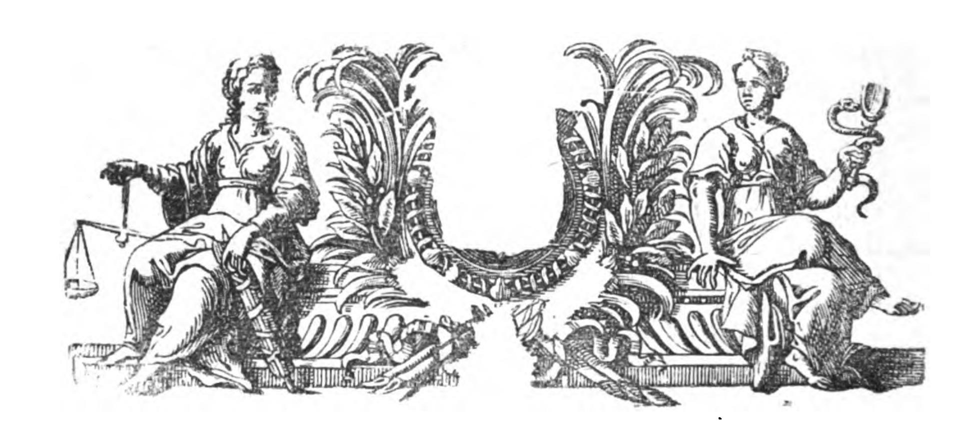
On lit, à la fin : La présente liste a été arrêtée le 30 thermidor an III. Pour la confection de ce supplément le département de l'Yonne ne paraît avoir envoyé aucune liste.

2234. — République française. Egalité, Liberté, Fraternité, Humanité. Troisième supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Dressée en exécution de l'art. 29 du § II, 5e section, de la loi du 27 juillet 1793 (vieux style) et de l'art. Ier, section 2, titre III de celle du 25 brumaire, 3e année. A Paris, de l'imp. des Domaines nationaux, l'an IIIe. — T. Ier, A-G. T. II, H-Z. — (A. Y. Emigrés).

Liste arrêtée le 4 messidor an IIIe pour le premier volume et le 15 thermidor pour le second. La liste du département de l'Yonne envoyée pour la confection de ce troisième supplément est du 1er vendémiaire an II.

2235. — Liberté, Egalité. L'Administration centrale du département de l'Yonne aux militaires et réquisitionnaires de son ressort, qui n'ont pas parfaitement obéi à la proclamation du Directoire exécutif du 4e jour complémentaire (20 septembre 1795). Affiche. — (M. Ex. incomplet.).





DISTRICT D'AVALLON

1er vendémiaire au 6e jour complémentaire an III.
(22 septembre 1794. — 22 septembre 1795).

Composition de l'Administration du District au commencement de l'an III. Président : le citoyen Hilaire Rémond. Directoire : les citoyens Jean-Edme Boileau, d'Avallon; Peloux, arpenteur, d'Avallon; Lorris; Bégon. Conseil : Edme Cheru; Blaise Basse; J.-B. Quatrevaux. Agent national : le citoyen François Mocquot. Secrétaire : le citoyen Chausson.

2236. — District d'Avallon. Arrêté de l'Administration départementale du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), sur la destruction des loups. Imp. Aubry. Affiche.

Cet arrêté fut provoqué par une délibération de la Société populaire d'Avallon, les loups faisant dans ce district des ravages considérables.

2237. — N° 16. Vente de biens nationaux provenant de Denis-François Augrand, ex-lieutenant civil, condamné. Municipalité de Domecy, etc. Adjudication le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 216).

Suite de la vente des biens Augrand.

2238. — N° 17. Vente de biens nationaux provenant du même. Canton de Vézelay, municipalité de Fontenay, etc. Adjudication le 6 brumaire an III (27 octobre). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 248).

2239. — N° 18. Vente de biens nationaux provenant du même. Municipalité de Fontenay, etc. (Suite). Adjudication le 18 brumaire an III (3 novembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 276).

Château de Pouilly, à Fontenay, terres et dépendances.

2240. — N° 19. Vente de biens nationaux provenant du même. Municipalité de Fontenay, etc. (Suite). Adjudication le 21 brumaire an III (4 novembre 1794). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 29, p. 306).

Ferme de Pouilly et dépendances.

2241. — La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française. S. l. — (P).

Cette pièce, imprimée en placard, sort de l'atelier d'Aubry, si l'on s'en rapporte au bois gravé placé au-dessus du titre. Ce placard était destiné à être apposé dans tous les endroits publics, bureaux de districts, municipalités, etc., etc.

2242. — Réglement de police pour la tenue des marchés aux grains, formé par le Conseil général de la commune d'Avallon, à la séance publique et permanente du 3 pluviose, l'an IIIe de la République, une et indivisible. Avallon, imp. Antoine Aubry. — (P).

Affiche ornée en tête d'un bois gravé représentant la République entourée d'attributs.

2243. — District d'Avallon. Vente de biens nationaux. N° 56. Adjudication le 4 pluviose an III (23 janvier 1795). Imp. Aubry, à Avallon, Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 20).

Biens des fabriques de Montillot et Asnières; chapelle de St-Médard à Asnières; terres et maisons à Avallon, dépendantes de la Charité dudit lieu.

2244. — District d'Avallon. Publication de la liste générale des condamnés et mis hors la loi. 11 ventôse an III (1er février 1795). Avallon, imp. d'Aubry, imp. du District. — (P).

Affiche ornée d'un bois gravé représentant une femme tenant une couronne et une branche de laurier, entourée d'attributs militaires et présentant un livre où sont écrits ces mots : Liberté. — Constitution. — Droits de l'Homme. — Égalité.

2245. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 57. Adjudication le 18 pluviose an III (6 février 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 44).

Sauvigny-le-Beuréal, biens de la confrérie situés audit lieu, à Ste-Magnance et à Toutry.

2246. — District d'Avallon. Publication de la liste générale des condamnés ou mis hors la loi. Avallon, de l'imp. d'Aubry, imp. du District. — (P).

Affiche ornée d'un bois gravé où figure le bonnet phrygien à côté duquel est un sabre sur la lame duquel on lit : *La Liberté ou la Mort*.

2247. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 58. Adjudication le 19 ventôse an III (9 mars 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D.n. 26, p. 64).

Biens provenant de la chapelle du ci-devant château de Pisy; biens de la cure d'Etivey, à Bierry-les-Belles-Fontaines (Anstrude); biens de l'abbaye de Regny, situés finage de Magny.

2248. — Compte-rendu à la Convention nationale, en exécution du décret du 21 nivôse an III, par Bourbotte, représentant du peuple, de l'emploi des sommes qu'il a perçues pour subvenir aux dépenses des différentes missions dont il a été chargé pendant vingt mois, tant dans les départements que près des armées de l'Ouest, du Rhin et de la Moselle. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale, ventôse an III. In-8°, 18 p. — (M).

2249. — Extrait du registre du Tribunal du District d'Avallon. *Parte in qua.* Du jugement rendu à l'audience du 1er germinal an III de la République française, une et indivisible, contre Nicolas Bertrand et Philippe Bertrand, père et fils, et l'agent national de la commune d'Avallon. Avallon, imp. d'Aubry, imp. du District. Affiche. — (P).

Par ce jugement, Bertrand père et fils, convaincus d'avoir enlevé une croix en fer de chez le citoyen Légaré, sont condamnés chacun à 25 livres d'amende et à un emprisonnement de huit jours dans la maison de correction de cette commune.

2250. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 59. Adjudication le 5 germinal an III (25 mars 1795). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 80).

Biens provenant de l'abbaye de Regny, situés commune de St-Léger-du-Foucheret.

2251. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 60. Adjudication le 11 germinal an III (31 mars 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 100).

Biens de la ci-devant abbaye de Regny, situés à Beauvilliers.

2252. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'Administration du District d'Avallon, relatif aux écoles primaires du District. Du 22 germinal an III (11 avril). In-4°. — (A. Y. T. 1790 à 1800).

2253. — Vœu d'un électeur du Département de l'Yonne à ses collègues. Signé : Peut, électeur du canton de Guillon. In-8°, 7 p. S. l. n. d. (Auxerre, L. Fournier, 1795). — (L. 3e série, I. p. 185).

2254. — Affiches pour la vente des biens des émigrés Bertier. Imp. Aubry. 12 floréal an III (1er mai 1795). — (P. Reg. des délibéralions du District d'Avallon).

Ces affiches, au nombre de cinq, l'une composée de 4 feuilles et les autres de 3 feuilles imprimées à 100 exemplaires, sur 2 colonnes, en caractère St-Augustin, coûtèrent 800 livres, soit 50 livres la feuille.

2255. — Deuxième liste supplétive des émigrés, reclus et déportés du District d'Avallon. 12 floréal an III (1er avril 1795). Imp. Aubry. — (P. Registre du Directoire du District d'Avallon).

Placard in-f° tiré à 100 exempl. Prix : 50 livres,

2256. — Vente de biens nationaux. N° 61. Adjudication le 29 floréal an III (18 mars 1795). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 120).

Biens de l'ex-aumône d'Island, de l'ex-confrérie de Vault, de l'ex-fabrique de St-André, de l'ex-cure de Sermizelle, de l'ex-fabrique de Sarry, de l'ex-confrérie de St-Branché, auxdits lieux.

2257. — État d'évaluation des maisons et bâtiments nationaux susceptibles d'être aliénés par voie de loterie, en exécution de la loi des 29 germinal an III, 11 messidor an III (29 juin 1795). S. l. In-f°. — (A. Y. Émigrés. B. 4).

Châteaux de Sauvigny-le-Bois et L'Isle-sous-Montréal.

2258. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Bertier. 9 prairial an III (28 mai 1795). Imp. Aubry. — (P. Reg. du Directoire d'Avallon).

Deux affiches, composées l'une de 5, l'autre de 4 feuilles et tirées à 180 exempl. Prix : 540 livres, soit 60 livres la feuille.

Sur le registre des délibérations du Directoire du District d'Avallon, séance du 25 prairial an III, on trouve la mention de 7 affiches de vente de biens nationaux de première origine, imprimées sur 2 colonnes, caractère St-Augustin et grand papier. Les deux premières affiches ont 2 feuilles, les cinq autres 3 feuilles ; le prix en est réglé à 60 livres la feuille, ce qui fait un total de 1,140 livres. Il s'agit sans doute des affiches portant les nos 54 à 61, mentionnées plus haut.

2259. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 62. Adjudication le 24 messidor an III (2 juillet). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 144).

Biens provenant de la chapelle de Ste-Magnance, de la fabrique et de la

cure de Talcy, du chapitre de Vézelay, auxdits lieux; bâtiments, église et dépendances de l'abbaye de Cure, à Domecy-sur-Cure.

2260. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 63, Adjudication le 1er thermidor an III (9 juillet 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 180).

Biens dépendant de l'aumône de St-André, audit lieu.

2261. — Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Montmorency-Resbecq. 4 thermidor an III (22 juillet 1795). Avallon, imp. Aubry. — (P. Reg. des délibérations du District).

Il est fait mention sur le registre ci-dessus de deux affiches contenant chacune 6 feuilles à 2 colonnes. Tirage 100 exempl. Prix : 960 livres, soit 88 livres la feuille. On voit ainsi que la cherté excessive du papier et des denrées fait subir aux impressions une augmentation progressive; toutefois il ne faut pas perdre de vue que les paiements se font en assignats.

2262. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 64. Adjudication le 11 thermidor an III (29 juillet 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 220).

Biens provenant de l'aumône de St-André.

2263. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Bertier. Avallon, imp. Aubry. — (P. Même registre),

Nouvelle affiche contenant 5 feuilles d'impression à 210 livres, caractères St-Augustin, tirées à 100 exempl. à raison de 90 livres la feuille, soit 450 livres.

2264. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 65. Adjudication le 15 thermidor an III. Imp. Aubry. Affiche.— (A. Y. D. n. 26, p. 256).

Biens à St-André, provenant de l'aumône dudit lieu. Suite.

2265. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 66. Adjudication le 22 thermidor an III (9 août 1795). Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 294).

Biens à Savigny et St-André provenant de l'aumône dudit lieu. Suite.

2266. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 67. Adjudication le 22 thermidor an III. Avallon, imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 26, p. 330).

Suite de la vente des biens de l'aumône de St-André à Talcy, Savigny et Ste-Magnance.

2267. — Liste générale des émigrés. 27 fructidor an III (13 septembre 1795). Avallon, imp. Aubry. — (P. Registre du District).

Affiche tirée 100 exempl. contenant 1 feuille. Prix : 100 livres.

2268. — District d'Avallon. Municipalité de Bussières. N° 41. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Montmorency-Resbecq. Première séance d'enchères le 1er thermidor. Adjudication définitive le 16 thermidor. Avallon, imp. Aubry. Affiche en 6 feuilles. — (A. Y. Emigrés, M).

Château de Villarnoux et dépendances ; domaine de Miloison et dépendances.

2269. — District d'Avallon. Municipalité de Bussières. N° 42. Vente de biens nationaux provenant de l'émigré Montmorency-Resbecq. Première enchère sur soumission le 15 thermidor. Adjudication définitive le 30 thermidor (17 août 1795). A Avallon. de l'imp. d'Aubry, imp. du District. Affiche en 7 feuilles.

Domaine de Beauvilliérs, faisant partie de la ci-devant terre de Villarnoux ; domaine de Charmolis, sur la municipalité de Quarré.

2270. — Vente de domaines nationaux provenant des émigrés Bertier. 26 messidor an III (16 août). Imp. Aubry. — (P. Même registre).

Nouvelle affiche contenant 6 feuilles à 90 livres la feuille, soit 540 livres. Tirage 100 exempl.

2271. — District d'Avallon. Biens nationaux provenant de ..... (Formule pour les procès-verbaux d'enchère et ceux de vente définitive, portant en tête le sceau du District). In-4°, 4 p. S. l. (Avallon, Aubry). 2 formules différentes. — (A. Y. D. n. 27, p.).

Le registre du district fait la désignation suivante : In-8°, papier fin, caractères *Cicero*, tirage 2,000 exempl., avec pareille quantité d'intermédiaires. Prix 3,000 livres.

2272. — Vente de biens nationaux provenant de la commanderie de Pontaubert. Avallon, imp. Aubry. 27 fructidor an III (13 septembre 1795). — (P. Même registre).

Affiche composée de 5 feuilles, tirage 100 exempl. à 100 livres la feuille, soit 500 livres.

2273. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Bertier. Avallon, imp. Aubry. — (P. Même registre).

Biens sur les municipalités de L'Isle, d'Issangy, Massangy et Coutarnoux.

Nouvelle affiche, composée de 6 feuilles, caractère *St-Augustin*, à 2 colonnes, tirage 100 exempl. à raison de 100 livres la feuille, soit 600 livres.

2274. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 68. Municipalité de Pontaubert, canton du Vault. Adjudication le 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 24).

Biens provenant de la commanderie de Pontaubert; métairie d'Orbigny; moulin de Pontaubert, pressoir banal; biens divers à Annéot, Etaules, Island, Fontenay, Le Vault, Pierre-Perthuis.

2275. — Description historique, critique et topographique des communes composant le District d'Avallon, département de l'Yonne, depuis leur fondation jusqu'à l'an III de la République, une, indivisible et démocratique. Suivie d'une description des superbes grottes d'Arcy. A Avallon, de l'imp. d'Antoine Aubry. L'an III républicain. In-8°, 144 p. — (M).

L'auteur de ce petit livre est l'imprimeur avallonnais lui même. La description annoncée de l'Avallonnais n'est qu'un vulgaire plagiat pris dans la *Description du duché de Bourgogne*, de Courtépée; elle est précédée d'une préface et d'un avis de l'éditeur, dont nous voulons citer ici une partie afin de donner un échantillon du style d'Aubry et des idées qui avaient cours à Avallon, à cette époque :

« Avis de l'éditeur : La Révolution française doit tenir le plus haut rang dans les fastes de l'Histoire; nos neveux voudront en connoître les plus petits détails ; il faut cependant convenir que les commotions ont été plus ou moins fortes dans la République.

« Le district d'Avallon est un de ceux qui, pour le bonheur de l'humanité, offre peu de scènes affligeantes; le sang des citoyens n'y a point coulé; car les ennemis de la Révolution n'ont jamais rien osé entreprendre; et sans la lutte des opinions religieuses qui n'a été provoquée que par des hypocrites et des fanatiques, tous les citoyens du district n'auroient été que des frères et des amis.

« La commune d'Avallon n'a point cessé d'être dans les grands principes. La totalité de la jeunesse a volé de son propre mouvement aux frontières; des pères de famille ont abandonné leurs foyers pour, en accompagnant dans les combats cette bouillante jeunesse, leur donner l'exemple du courage et l'amour de la Liberté. Cette commune avait donné un député (1) à la Convention nationale ; sa vie politique fut l'amour le plus violent pour la Liberté et la République; il fut un des premiers qui vota pour la mort du dernier tyran couronné ; nous avons de lui un grand nombre d'écrits qui ne respirent que la haine de la Royauté ; il se trouva malheureusement du Comité des Douze, et fit le sacrifice de sa vie en faisant des vœux pour le bonheur de la République.

« Les Avallonnais, par le grand nombre de prêtres, moines et religieuses qui possédaient les plus beaux terrains de la commune, avoient été à même de les apprécier. Aussi furent-ils très contents du décret qui les supprimoit tous. Et si on a vu quelques uns de ces hommes recommencer leurs cérémonies mystiques, ils n'ont attiré que quelques femmes oisives que l'habitude et la fainéantise poursuit à chaque instant de leur existence.

(1) Jacques Boileau d'Ausson, juge de paix *extra muros*.



« L'on verra dans cet ouvrage un poëme comique à l'occasion d'une démolition d'une église supprimée. L'auteur de ce poëme était né pour faire un jour beaucoup d'honneur à son pays, car il avait une grande facilité pour la versification ; mais des défauts personnels, tels que la boisson, lui ont ôté les ressources qu'il avoit dans la composition ; aussi, las de trainer une vie qui lui étoit devenue à charge, il se détermina à abréger lui-même le cours de ses jours. ... »

AUBRY, rédacteur et imprimeur dudit ouvrage.

On trouve, en effet, à la suite de l'histoire et de la description de la ville d'Avallon, un poëme héroïco-satirique sur la prise de St Julien, rédigé à propos de l'émeute fomentée par les femmes du quartier lorsqu'on voulut, conformément au décret, descendre les cloches de l'église de St-Julien. Il existe à la bibliothèque d'Auxerre un manuscrit plus complet que la pièce publiée par Aubry, avec les noms des acteurs et personnages visés. M. Odobé, à Avallon, possède également une copie manuscrite avec clef. Le tout est fort amusant et mériterait une réimpression, à l'usage des Avallonnais.

On trouve encore, dans ce recueil, plusieurs pièces intéressant l'histoire de la fameuse adresse fédéraliste des citoyens de la commune d'Avallon à la Convention nationale du 10 juin 1793 et des suites qu'elle eut pour un grand nombre de signataires. Sur 147 personnes compromises, Maure en fit d'abord incarcérer 32 ; il eut soin, fort heureusement, de les faire oublier, à Avallon, dans leur prison, pendant les plus mauvais jours de la Terreur ; puis, il en fit relâcher 28, en gardant seulement 4 pour servir d'exemple, affirmait-il. Mais quelque temps après, on trouva le moyen de faire relâcher les derniers de ces signataires imprudents. Maure n'était donc point un homme méchant et sanguinaire, comme on l'a affirmé tant de fois, car il aurait pu, dans cette occasion, faire bien des victimes, s'il l'eût voulu ; ce n'est point le seul fait à relever en son honneur.





DISTRICT DE JOIGNY

1er vendemiaire an III, an 6e jour complémentaire.
(22 septembre 1794. — 22 septembre 1795).

Au commencement de l'an III, l'Administration du District est ainsi composée : Président : le citoyen Guilleminot père. Directoire : les citoyens Ragon, homme de loi à Villiers-St-Benoist; Collet-Charmoy, propriétaire à Joigny; Thorailler, propriétaire à Villeneuve-sur-Yonne; Borot, homme de loi à Vézelay. Adjoint au Directoire : Simonnet, de Joigny. Conseil : Gabriel Yver, directeur des postes à Villeneuve-sur-Yonne; Calmus, cultivateur à St-Martin-sur-Ocre; Bachelet, propriétaire à Chassy; Mocquot, de Villemer; Saffroy, garde-port à Laroche; Torchebeuf, négociant à Villevallier. Agent national, le citoyen Boullard, homme de loi à Joigny. Secrétaire, le citoyen Lallier.

2276.— Vente de biens nationaux de première origine. N° XLVIII. Adjudication le 3e jour de vendémiaire (24 septembre 1794) an III de la République. Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 254).

Municipalités de Laroche et Migennes, biens dépendant de la ci-devant fabrique de Laroche-sur-Yonne et de la Charité de la commune; municipalité d'Aubin-sur-Yonne, biens dépendant de la fabrique.

2277. — Vente de biens nationaux. N° XLIX. Adjudication le 17 vendémiaire an III (8 octobre). Imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 39, p. 391).

La Ferté-Loupière, biens dépendant de la ci-devant fabrique.

2278. — Vente de biens nationaux de première origine. N° L.

Adjudication le 1er brumaire an III (22 octobre). Joigny, imp. Ch. Simonnet. — (A. Y. D. n. 39, p 390).

Municipalités de Romain le-Preux et Sépeaux, biens de la fabrique et de la chapelle de Romain le-Preux; Chevillon, Sommecaise, Les Ormes, La Ferté-Loupière, biens des fabriques.

2279. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LI. Adjudication le 12 brumaire an III (2 novembre 1794). Joigny, imp. Simonnet. — (A. Y. D. n. 40, p. 130).

Biens de la fabrique de Sépeaux audit lieu et à Romain-le-Preux.

2280. — Robin, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, l'Yonne, Loiret, Nièvre, Marne, Aube, l'Aisne, Haute-Marne et autres environnants. Joigny, le 14 brumaire an III de la République, une et indivisible. Le représentant du peuple, signé : Robin. Pour copie conforme à l'expédition au département, Chardon, secrétaire. Auxerre, imp. Baillif, an III. In-8°, 2 p. et en petite affiche. (M). — Le même arrêté en grande affiche. Auxerre, imp. L. Fournier.

« Tous les bûcherons, dresseurs, charbonniers, commis-facteurs, gardes-ventes, tous les voituriers par terre et par eau, les charretiers de rivière, tous les ouvriers travaillant ordinairement au flottage en trains et à bûches perdues, conducteurs de trains, mariniers, entrepreneurs de flottage, etc., mis en réquisition par un décret de la Convention et les arrêtés du Comité de Salut public, ci-dessus cités, ne pourront, sous aucun prétexte, refuser de se livrer aux travaux pour lesquels ils sont requis, etc., etc. »

2281. — District de Joigny. Canton de La Ferté. N° 15. Vente de biens nationaux provenant d'Auguste-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, comte et officier général, émigré. Adjudication définitive le 11 frimaire an III (1er décembre 1794). Joigny, imp. de Ch. Simonnet, imprimeur du District. Affiche, 2 f. — (A. Y. Émigrés, D. 3).

Biens situés à Sépeaux et Romain-le-Preux.

2282. — District de Joigny. Liberté, Égalité ou la Mort. Avis important. Décret de la Convention nationale du 11 nivôse, an IIIe de la République française, une et indivisible. A Joigny, de l'imp. de Ch. Simonnet. imp. du District. Affiche. — (M).

« La Patrie appelle 10 citoyens de chaque district, de l'âge de 15 à 19 ans, aux écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime. L'Administration du District fait délivrer à chacun de ces élèves, avant son départ, la somme de 30 livres et une feuille de route. Arrivés au port de mer qui leur sera indiqué, ils seront vêtus, entretenus, logés nourris et instruits gratuitement et auront, en outre, 6 livres par mois, etc.



Ceux qui voudront se faire inscrire, sont invités à le faire au secrétariat du District, d'ici au 30 nivôse. »

2283. — District de Joigny. Paroisse de Chaumont. Adjudication des baux des Domaines nationaux. Le 16 nivôse an III. Affiche. S. l. — (A. Y. D. n. Émigrés, S. § 1).

Château et jardins à Chaumot, provenant du prince Xavier de Saxe.

2284. — Seconde publication. N° LII. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 25 nivôse an III. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 40, p. 246).

Villevallier et Epineau-les-Voves, biens des fabriques; Champvallon, biens provenant du collège de Joigny.

2285. — N° 19. Seconde publication. Vente de biens nationaux provenant de Gabriel-Louis Neuville-Villeroy, ci-devant duc, condamné, et d'Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant comte et officier général, émigré. Adjudication le 21 nivôse an III (10 janvier 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 2).

Maisons et biens à Joigny et Précy; moulin à Sépeaux.

2286. — District de Joigny. Vente de biens confisqués. Séance de première et de seconde enchères. S. l. n. d. In-f° et in-4°. — (A. Y. D. n. 47, p. 2 et suiv.).

Formule pour les procès-verbaux d'enchères et ceux de vente définitive, portant en tête le nom des membres du District nécessairement présents aux opérations.

2287. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LIII. Adjudication le 27 nivôse an III (16 janvier 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 40, p. 306).

Senan, biens provenant du collège de Joigny.

2288. — N° 20. Première publication. Vente de biens nationaux provenant d'Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat-Barbançon, ci-devant comte et officier général, émigré. Adjudication le 13 ventôse an III (3 mars 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 74).

Municipalités de Sépeaux et Romain-le Preux, biens divers.

2289. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LIV. Adjudication le 1er germinal an III (21 mars 1795). Imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 40, p. 390).

Municipalités de Joigny, Laroche-sur-Yonne et Migennes, biens provenant du collège de Joigny et maison à Joigny, provenant de l'hôpital dudit lieu.

2290. — Vente de biens nationaux de première origine. N° LV. Adjudication le 26 germinal an III (15 avril 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 51).

La Ferté-Loupière, biens provenant de la Maison d'Hospice (Hôtel-Dieu, vieux style) dudit lieu; municipalités de Césy et de Béon, biens provenant du collège de Joigny.

2291. — Tableau des écoles primaires du District de Joigny. 21 floréal an III (10 mai 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet, imp. du District. In-4°. — (A. Y.).

2292. — Égalité, Liberté. Bulletin de la Convention nationale. Lettre des représentants du peuple en mission dans les départements. A Joigny, le 28 prairial (16 juin 1795) an troisième de la République française, une et indivisible. Signé : Précy, représentant du peuple dans le département de l'Yonne et autres environnants. De l'imp. nationale. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dép. Y., 7 p. 319).

La lettre de Précy se trouve à la page 3; elle a pour but de féliciter la Convention des mesures prises les 2, 3 et 4 prairial.

2293. — Arrêté du Directoire du District de Joigny sur les réquisitions des subsistances. Joigny, le 15 messidor an III (3 juillet 1795). Imp. Simonnet. In-4°, 4 p.

Cette pièce vise l'arrêté du Comité de Salut public du 24 floréal an III; elle est accompagnée d'une lettre explicative imprimée du District de Joigny et destinée à toutes les communes du ressort.

Au sujet de cette circulaire, la municipalité de Fleury fit, en la recevant, les observations suivantes : « La lettre et l'arrêté imprimés n'ont à la fin aucune signature manuscrite; les seings du vice-président et du secrétaire même sont imprimés, ce qui ôte à ces actes importants un degré d'authenticité. Il en est de même de toutes les lois qui parviennent à la municipalité. Le visa du secrétaire du District n'est point signé. Dans ces temps de trouble, de révolution et de disette, ne serait-il pas à craindre que des malveillants, cachés dans les ténèbres, compromissent les municipalités, en leur adressant des arrêtés qui n'émaneraient pas réellement des autorités constituées. Il ne faudrait qu'une presse, des caractères typographiques et un peu d'audace. La signature du secrétaire dans tous les décrets préviendrait le danger des arrêtés pseudonymes. L'empreinte du timbre n'est pas assez nette pour tranquilliser et dissiper toute crainte de contrefaçon (Cp[r] Ann. de l'Yonne, 1890, p. 94).

2294. — Vente de biens nationaux de première origine. Première publication. N° LVI de l'ancien mode. N° 1 du nouveau mode. Adjudication le 17 fructidor an III (3 septembre 1795). Joigny, imp. Ch. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 170).

Municipalités de Joigny et de Laroche-sur-Yonne, biens dépendant du ci-devant grand prieuré de France, Ordre de Malte; bâtiments de la com-



manderie à Joigny; biens de même provenance à Césy, Looze, Champlay et Neuilly.

2295. — N° 21. Première publication. Vente de biens nationaux provenant de Louis-Armand Rogres-Lusignan-Champignelles, marquis et maréchal-de-camp, émigré. Canton de Charny, municipalités de Marchais-Beton et Malicorne. Adjudication le 18 fructidor an III (4 septembre 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 217).

Ferme et étang de Pensefolie; moulin d'Asnières à Malicorne et biens divers.

2296. — N° LVII de l'ancien mode. N° 2 du nouveau mode. Première publication. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 23 fructidor an III. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 222.

Chassy, biens de la cure; Laduz et Aillant, biens dépendant de la ci-devant confrérie du Rosaire de la commune d'Aillant; Rousson, biens provenant de la fabrique de Villeneuve-sur-Yonne.

2297. — N° LVIII de l'ancien mode. N° 3 du nouveau mode. Seconde publication. Adjudication le 25 fructidor an III (11 septembre 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 214).

Municipalités de Poilly et Chassy, biens provenant de la fabrique dudit Poilly; Laduz, biens de la fabrique; municipalités de Sépeaux et Romain-le-Preux, biens provenant de la fabrique de Sépeaux.

2298. — District de Joigny. Tableau des émigrés, condamnés à mort et prêtres déportés qui peuvent avoir des propriétés dans le District de Joigny. A Joigny, ce............ l'an III de la République française, une et indivisible. In-f° (Formule). S. l. — (A. Y. Emigrés. C. 4).





DISTRICT DE FARGEAU CI-DEVANT LEPELLETIER

1er vendemiaire an III, au 6e jour complémentaire.
22 septembre 1794 — 22 septembre 1795.

A part quelques affiches de vente de biens nationaux, nous ne possédons pour l'an III et suivants, que très peu de pièces intéressant l'histoire de ce District, qui va perdre le nom de Lepelletier, et reprendre celui de Fargeau, au moment de la réaction thermidorienne ; dans la pratique on trouve le plus souvent l'appellation complète de Saint-Fargeau.

A l'aide des mémoires d'imprimeurs ou de mentions extraites des Archives que nous avons pu retrouver, nous essaierons de rappeler un certain nombre de pièces officielles et autres.

Au commencement de l'an III, les administrateurs du district étaient les suivants : Boissat, de Lepeletier, président. Directoire : Jeannot Hubert, ancien administrateur du District; Serrurot Nicolas, de Champignelles ; Dubut Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur; Belac Amable, de Fontenoy. Conseil : Vilepicq Bernard, de Champignelles; Bertrand Denis-Edme, chirurgien, de Druyes; Dardenne Joseph, de Treigny ; Lemaigre, de Champcevrais ; Simonet Pierre, chirurgien, de Sougères ; Guilliet, de Lepelletier.

Agent national : Gaudet Philibert.

Secrétaire : Dhumez; Trésorier : Renard; Contrôleur des travaux publics ; Chanuel.

Il résulte de nos recherches que jusqu'en nivôse an III (décembre 1794), le district n'eût pas d'imprimeur et fit faire ses impres-

sions tantôt chez L. Fournier, à Auxerre, tantôt chez Baillif, et principalement chez ce dernier. A ce moment une imprimerie est fondée à St-Fargeau par un nommé Provin Amatre, sur lequel nous avons peu de renseignements, mais dont la famille paraît être originaire de St-Sauveur. Cette tentative d'établissement fût très éphémère, car il n'y avait pas à St-Fargeau d'éléments de prospérité pour un établissement de cette nature. La suppression des districts et de leur administration, en thermidor an III (août 1795), vint donner le dernier coup à l'imprimerie de St-Fargeau, qui dût disparaître définitivement à partir de pluviôse an IV (février 1796). Provin n'avait pas, du reste, un bien grand outillage, car le district fût obligé, malgré son installation, de continuer à donner une partie des impressions à Baillif.

2299. District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant d'émigrés. Auxerre, imp. Baillif. Affiche. Tirage 100 exempl. (A. Y. Correspondance du District de St-Fargeau).

2300. — District de St-Fargeau. (Feuille d'expédition pour les délibérations). In-4°. Auxerre, imp. Baillif. (A. Y. Correspondance du District).

2301. — District de St-Fargeau. (Feuilles d'expéditions pour les adjudications). In-f°. Auxerre, imp. Baillif. (A. Y. Correspondance du District.

2302. — District de St-Fargeau. Etat de secours revenant aux parents des militaires du District. In-f°. Auxerre, imp. Baillif. 6 nivôse an III (26 décembre 1794). Tirage 1,000 exemp. (A. Y. Correspondance du District).

2303. — (Lettre d'envoi d'affiches de biens nationaux aux autres Districts). A St-Fargeau, imp. de Provin. In-4°. (A. Y. Mémoire de Provin).

1 page in-4°, caractère *St-Augustin*, 100 exempl. sur une demi-feuille. L'imprimeur détaille son labeur dans les termes suivants, que nous reproduisons ici à titre de curiosité :

Composition	200 l.
Impression	100
Etoffes	150
Bénéfice	122 l. 10 s.
Papier	200
Plié et rogné	25
Total : en asssignats	787 l. 10 s.
en numéraire	3 l. 10 s.

2304. — L'agent national du District de St-Fargeau à l'agent

national de la commune de .... (Lettre d'envoi d'affiches). (A. Y. Mém. de Provin 17 nivôse (6 janvier 1795).

Circulaire pour les envois d'affiches.
Tirage 300 exempl. sur une 1/2 feuille in 4°, caractère *St-Augustin*.

Composition	300 l.
Impression	250
Etoffes	275
Bénéfice	206 l 5 s.
Papier	600
Plié et rogné	25
Total : en assignats	1656 l. 5 s.
en numéraire	7 l. 10 s.

2305. — District de St-Fargeau. (Lettre circulaire aux officiers municipaux, relative aux envois d'affiches). Imp. de Provin. (A. Y. Mém. de Provin). Du 20 nivôse an III (9 janvier 1795).

300 exempl. sur feuille entière, caractère *St-Augustin*, format in-4°. Prix 3287 l. 10 s. en assignats, et 15 l. en numéraire.

2306. — District de St Fargeau. (Lettre de réception d'Affiches). Imp. de Provin 25 nivôse an III (14 janvier). (A. Y. Mém. de Provin.)

1/2 feuille in-4°, car. *St-Augustin*. Prix, 1000 l. en assignats, 4 l. 10 s. en numéraire.

2307. — District de St-Fargeau. Fabrication d'outils nécessaires aux travaux publics. Adjudication le .. Affiche. Tirage 50 exemp. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. Correspondance du district).

2308. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux de 1re origine. Adjudication le ..... Affiche. Auxerre, imp. Baillif. 18 pluviose an III (6 février 1795). Tirage 60 exempl. —(A. Y. Correspondance du District).

2309. — District de St-Fargeau. Vente de meubles provenant d'émigrés. Adjudication le .... Affiche. Auxerre, imp. Baillif. 18 pluviose an III. Tirage 100 exempl. — (A. Y. Correspondance).

2310. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux de 1re origine. Nos 28, 29 et 30. Adjudication le ... 3 affiches. Auxerre, imp. Baillif.

Nous ne connaissons ces pièces que par la lettre du district en date du 18 pluviose an III adressée à Baillif, et qui en fait mention.

2311. — District de St-Fargeau. Adjudication le ...... Affiche. Imp. Baillif. 25 pluviose an III (13 février 1795). — (A. Y. Correspondance du District).

Lettre à Baillif: « Nous t'adressons pour être imprimé au nombre de 60 exemp., un modèle d'affiches pour adjudication au rabais de travaux à exécuter sur la route d'Orléans à Auxerre par Ouaine, partie de St-Fargeau à Briare..... »

2312. — (Circulaire concernant la destitution du citoyen Lagarde, agent salpêtrier. Imp. Provin. 3 ventôse an III (21 février). In-4°, 1 p. Car. *St-Augustin* sans interligne, tirage 60 ex. — (A. Y. Mém. de Provin).

2313. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le .... 2 Affiches. Nos 32 et 33. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. Correspondance du District, 17 ventôse an III (7 mars 1795).

2314. — Réquisition de grains. (Lettre à la suite de laquelle est un arrêté du Comité de Salut public du 9 ventôse. Lettre de la commission d'approvisionnements contenant la réquisition des grains). St-Fargeau, imp. de Provin. 24 ventôse an III (14 mars). In-4°, 4 p. Car. *St-Augustin*, tirage 70 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2315. — District de St-Fargeau. Vente de rouettes dans les bois nationaux. Adjudication. Auxerre, imp. Baillif. Affiche tirée à 100 exempl. 25 ventôse an III (15 mars 1795). — (A. Y. Correspondance du district).

2316. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 12 ventôse an III. Adjudication le 28 ventôse an III. 2 Affiches. Auxerre, imp. Baillif. — (A. Y. D. n. 49, p. 55).

Biens dépendant de la cure et de la maison d'école de Fontenoy, audit lieu et à St-Denis-sur-Ouanne.

2317. — District de St-Fargeau. Organisation des bureaux de l'administration. 70 Affiches sur grand carré, carac. *St-Augustin*. 11 germinal an III (31 mars). Imp. Provin. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2318. — Arrêté de l'administration du 21 germinal an III (12 avril) ordonnant le recensement des grains. Imp. Provin. In-4°, 4 p. Caract. *St-Augustin*, tirage 30 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2319. — Arrêté du Comité de Salut public. — Lettre de la commission des approvisionnements. — Lettre des administrateurs du District de St-Fargeau. Imp. Provin. In-4°, 4 p. Car. *St-Augustin*, sans interligne, tirage 60 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2320. — District de St-Fargeau. (Circulaire concernant la résidence des étrangers en France). Imp. Provin. 7 floréal an III. In-4°, 2 p. Caract. *St-Augustin*, sans interligne, tirage 50 exempl. (A. Y. Mém. de Provin).

2321. — District de St-Fargeau. (Circulaire concernant la police des prisonniers de guerre). 7 floréal an III (26 avril 1795). Imp. Provin. In-4°, 3 p., même caractère. 60 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2322. — Circulaire aux municipalités. St-Fargeau, imp. de Provin. 1 feuille in-4°, 100 exempl. 19 floréal an III (8 mai). — (A. Y. Mém. de Provin).

2323. — District de St-Fargeau. Vente de biens nationaux. 3 affiches. Auxerre, imp. Baillif. 17 floréal an III (6 mai). — (A. Y. Correspondance du District).

N° 533. Au citoyen Baillif. « Nous t'adressons trois modèles d'affiches sous les n°s 1, 2 et 34, pour réception d'enchères et adjudication définitive de biens nationaux provenant des ci-devant Hôtel-Dieu, Hopitaux et Émigrés situés en ce District. Nous te prions de les faire imprimer sur le champ, au nombre de 70 ex. chacune, etc. »

2324. — Circulaire et arrêté à la suite du Comité de Salut public des 17 ventôse et 16 germinal, relatifs aux secours accordés aux familles des défenseurs de la Patrie. In-4°, 6 p. St-Fargeau, imp. de Provin. 23 floréal an III (12 mai). Tirage 200 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2325. — District de St-Fargeau. Location des Temples. Affiche à 100 exempl. 25 floréal an III (14 mai 1795). Imp. de Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2326. — (Arrêté de l'administration concernant les assignats de cinq livres. A la suite : Loi du 27 floréal). 100 exempl. en placards. St-Fargeau, imp de Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2327. — Liste des noms, prénoms, surnoms, cy-devant qualités, profession, dernier domicile de toutes les personnes émigrées qui possèdent des biens dans toute l'étendue du district de St-Fargeau, département de l'Yonne. — Extrait du procès-verbal de la séance publique tenue par les administrateurs du district de St-Fargeau, le 4 prairial an III (23 mai) sur le dernier délai de dépôt des titres de créance sur les émigrés. Signé : Dubut, Jeannot, Serrurot, Robinau, Borsat, président, Gaudet, procureur-syndic, Bazin, secrétaire. A St-Fargeau, de l'imprimerie de Provin. Affiche in-f° avec 2 bois gravés. — (A. Y. Emigrés, B. 3). Prix de cette affiche, 4550 l. en assignats, et 20 l. en numéraire.

Voici la liste des émigrés du District, telle qu'elle est donnée sur cette affiche : Allard Edme-Nicolas, maréchal-ferrant, de la commune de Thury. — Armand Montmorency, duc de Chatillon-sur-Loing, de Paris, rue de l'Université. — Beaujeu Jacques-Henri, chef de brigade du corps royal d'artillerie, de Mézilles. — Belanger Pierre-Charles, dit de Rebourceaux, District de St-Florentin. — Cousié Louis-François-Hilaire, évêque



d'Arras et de St-Omer. — Cousié Joachim-Mamert-François, archevêque de Tours. — Finance Ange-Joseph Pierre, officier du régiment de Gévaudan, de Mézilles. — Finance Victor, bas-officier dans la marine, de Mézilles. — Gaumé Charles-François-Cazan, capitaine de cavalerie, valet de chambre du fils d'Artois, de Mézilles. — Gentil Edme-Louis-Bernard, dit Labreuil, officier d'infanterie, de Rebourceaux. — Labussière Jean-Baptiste, lieutenant des Gardes françaises, de Mézilles. — Labussière Edme-Pierre-Sombrève, capitaine au régiment Lyonnais, de Leugny. — Lacoudre Louis-Edouard, officier au régiment d'Auvergne, d'Andryes. — Machaut Louis-Jean-Baptiste-François, colonel au régiment de dragons de la Reine, de Paris. — Robert Augustin-St-Vincent, conseiller au Parlement de Paris, de Paris. — Rogres Louis Armand de Lusignan de Champignelles, brigadier des armées, de Paris.

2328. — District de St-Fargeau. 11 prairial an III. (Arrêté sur le recensement du 19 prairial an III). Affiche. Imp. Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2329. — Arrêté du Comité de Salut public, et circulaire à la suite du District de St-Fargeau, 18 prairial an III (6 juin 1795), concernant l'abolition des nouvelles foires. Imp. Provin. Placard à 100 exempl. — (A. Y. Mém. de Provin).

2330. — District de St-Fargeau. Vente de meubles d'émigrés et autres. 21 messidor an III (9 juillet). Affiche tirée à 100 exempl. A St-Fargeau, de l'imp. de Provin. An III. — (M).

Bois gravé représentant l'autel de la patrie, avec le bonnet phrygien et des attributs guerriers.

2331. — Affiche. 1 feuille sur 3 colonnes. Caract. *petit romain* interligné. 300 exempl. St-Fargeau, imp. de Provin. 9 thermidor an III (27 juillet). — (A. Y. Mém. de Provin).

2332. — District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant d'émigrés et autres. Adjudication le 4 fructidor an III. Affiche. papier carré, *petit canon*, 60 exempl. Imp. Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2333. — District de St-Fargeau. Tarif de la mercuriale de 1790. 100 exempl., papier fin. Imp Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).

2334. — Vente de biens nationaux. Réception d'enchères le 14 thermidor. Adjudication le 29 thermidor an III (16 août 1795). A St Fargeau, imp. de Provin, An III. 2 Affiches. Tirage 70 exempl. — (A. Y. Mém. et D. n. 49, p. 67). Papier double-cloche, caract. *petit romain*, à 2 colonnes.

Biens sur Bléneau et St-Fargeau, dép. de l'Hôpital, lieux dits des Pauvres, à Villeneuve. D'après le procès-verbal, il fut sursis à l'adjudication.

2335. — Vente de biens nationaux. Adjudication le . . . Imp. de

Provin, à St-Fargeau. 9 fructidor an III (26 août). Affiche. 80 ex.— (A. Y. Mém. de Provin).

2336. — District de St-Fargeau. Vente d'effets mobiliers provenant des ateliers de salpêtre. 3e jour complémentaire an III (19 septembre). Affiche. Tirage à 50 exempl. Caract. *petit canon*. Imp. de Provin. — (A. Y. Mém. de Provin).





DISTRICT DE MONTARMANCE, CI-DEVANT SAINT-FLORENTIN.

1er vendémiaire an III au 6e jour complémentaire.
(22 septembre 1794 — 22 septembre 1795.)

En l'an III, le nom de Saint-Florentin disparait pour donner place à celui de Mont-Armance (Mont près de l'Armance), qui lui a été attribué depuis quelque temps.

L'administration du District est composée des personnages suivants, dont la plupart faisaient partie des administrations précédentes. Président: le c. Jérôme Beauvais; membres du Directoire: les cc. Antoine-François Moiset; Augustin Gastellier; Edme-Dominique Moreau; Jean-Charles Boucheron; Philippeaux. Membres du Conseil: Michel Brunat; J.-B. Henry, de Neuvy; Jean-François Dubois; J.-B. Decourtive; Louis Viault; Louis Crochot, de Germigny. Agent national : Louis-Bonaventure Moriset, de Mont-Armance. Secrétaire : Jean Roussard.

2337. — Canton de Mont-Fertile (Mont-Saint-Sulpice). Municipalité de Cheny. Vente de biens nationaux provenant des émigrés Anne Léon Montmorency et Jeanne-Françoise Charlotte Montmorency, sa femme. Adjudication définitive le 1er vendémiaire an III. Affiche en 2 feuilles. Joigny, imp. de Simonnet. — (A. Y. D. n. 54, p. 33).

Château de Cheny et dépendances, et biens situés à Cheny et Ormoy.

2338. — District de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin. Vente de biens nationaux provenant de Marie-Colombe Chaperon et de Jacques Chaperon, condamnés à mort par jugement du Tribunal révolutionnaire. Adjudication le 6 vendémiaire an III. — (A. Y. D. n. 54, p. 65).

Emplacement de la maison qui a été incendiée, ferme des Loges, com-

munes de Vaudeurs et de Grange-Sèche ; biens situés à Fournaudin, Cérilly, Coulours, Cerisiers, Arces.

2339. — Jugement du Tribunal du District de Saint-Florentin, département de l'Yonne, du 14 brumaire, l'an second de la République française une et indivisible, qui décharge Marie-Thomas Regnard et Roch Flamant des condamnations contre eux prononcées par jugement de police correctionnelle du canton de Neuvy Sautour, du 9 juin 1793, impression et affiche. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche in-f° imprimée en in-4° au v°. — (M).

2340. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 27 brumaire ou le 17 novembre vieux style. A Joigny, de l'imp. de Simonet, imp. du District. Affiche. – (A. Y. D. n. 54, p. 106).

Deux moulins et biens situés à Venizy, provenant de la ci-devant Commanderie de Coulours, ordre de Malte, et de la fabrique de Venizy.

2341. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés Anne-Léon Montmorency et Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Adjudication le 4 frimaire (24 novembre 1794) an III. — (A. Y. D. n. 54, p. 149).

Biens situés à Cheny ; ferme de Belair, sur les communes de Bonnard et Cheny.

2342. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 frimaire (19 décembre 1794) an III. — (A. Y. D. n. 54, p. 177).

Biens provenant de l'Hôtel-Dieu de Brienon.

2343. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 6 nivôse (26 décembre 1794) an III. — A. Y. D. n. 54, p. 201).

Biens provenant d'Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Château du Mont-Saint-Sulpice et maison de garde, avec terres formant le domaine du Mont.

2344. — Extrait du Décret de la Convention nationale sur l'établissement et l'organisation d'Écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime. Du 11 nivôse (31 décembre 1794) an III. — L'administration du District de Mont-Armance aux jeunes citoyens de son ressort. A Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, chez Planson, imprimeur du District. Affiche. — (M).

Voici une pièce sur laquelle il faut nous arrêter un instant, car c'est la première fois que nous rencontrons le nom du nouvel imprimeur florentinois.

A plusieurs reprises, le Directoire du District de Saint-Florentin avait tenté l'introduction au chef-lieu d'une imprimerie, établissement presque

indispensable à une époque où la publicité des actes de l'administration devait se faire avec la plus grande rapidité.

Mais jusqu'alors, ainsi que nous l'avons vu plus haut, ces tentatives avaient échoué. Cependant un homme, que des loisirs forcés et une situation délicate avaient contraint de se réfugier à Saint-Florentin, son pays natal, se décida à créer l'établissement tant désiré par ses compatriotes. Pierre-Etienne Planson, avant d'aborder l'art de l'imprimerie sur un aussi petit théâtre, avait occupé une situation que la Révolution lui avait fait perdre.

Entré dans les Ordres et d'abord vicaire de la paroisse Saint-Hilaire de Sens, en 1787 et 1788, nous le trouvons curé de la paroisse Saint Romain, au même lieu, en 1789, 1790 et 1791. Il prête le serment constitutionnel et, en 1792, il est nommé vicaire épiscopal de l'évêque Loménie de Brienne. D'après la nouvelle organisation du clergé, les vicaires épiscopaux ou vicaires de la cathédrale composaient le Conseil dont l'évêque du Département était le pasteur principal; ils étaient à Sens au nombre de seize et remplaçaient, en partie, l'ancien chapitre.

En 1793, Planson est toujours vicaire épiscopal; mais bientôt les cultes sont supprimés, et il se retire à Saint-Florentin, où il pouvait, mieux qu'à Sens, espérer de vivre en paix et attendre des jours meilleurs. On comptait, en effet, dans le Conseil de ce District jusqu'à trois curés constitutionnels, sans doute ses amis. C'était d'abord l'abbé Henry, curé de Neuvy; puis Étienne Dambreville, curé d'Héry; enfin Louis Crochot, curé de Germigny, qui, à partir de cette époque, joua un certain rôle et se distingua parmi les personnages politiques du temps.

Planson paraît, en effet, avoir eu une existence tranquille dans son pays, et nous le voyons toucher paisiblement les quartiers de la pension de 800 livres pour laquelle il était inscrit sur le tableau des pensionnaires de la République.

Le 15 nivôse (4 janvier 1795) an III, le District de Saint-Florentin lui fait délivrer, sur sa requête, une ordonnance de la somme de 400 livres pour les deux derniers trimestres de l'an II et une autre ordonnance de 200 livres pour le premier trimestre de l'an III. (Registre des délibérations du District de Saint-Florentin, nº 792, p. 108. Nivôse an III.)

C'est aussi l'époque où nous voyons l'imprimerie qu'il venait d'organiser fonctionner définitivement et remplacer les imprimeurs d'Auxerre et surtout Simonnet, de Joigny, qui avait pris le titre d'imprimeur du District.

L'établissement de Planson exista donc pendant l'an III et une partie de l'an IV; mais, comme celui de l'imprimeur de Saint-Fargeau, il ne put survivre à la Constitution de l'an III (août 1795), qui ordonna la suppression des Districts et centralisa le réglement de toutes les affaires au chef-lieu du Département.

Planson lui-même ne paraît pas avoir habité longtemps St-Florentin. Il ne figure pas sur la liste des ecclésiastiques qui le 26 fructidor an V (12 septembre 1797), prêtèrent, au secrétariat de l'administration municipale de Saint-Florentin, le serment civique : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution

de l'an III. » Ce serment était exigé, conformément à l'article 25 de la loi du 19 fructidor an V, et Planson, pensionnaire de la République, n'eut pas manqué de le prêter s'il eût encore habité Saint-Florentin. Le retour de la liberté des cultes lui avait, sans doute, permis de s'installer dans une commune et d'exercer des fonctions plus lucratives que celles d'imprimeur à Saint-Florentin. Toutefois, il habitait encore cette ville en prairial an V, ainsi qu'il appert du document suivant, que M. Ch. Moiset a bien voulu faire transcrire pour notre travail :

Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Saint-Florentin. Séance du 2 prairial an V° de la République française une et indivisible : « Vu la pétition du citoyen Pierre-Étienne Plançon, ci-devant imprimeur à Saint-Florentin, tendant à obtenir un dégrèvement sur son emprunt forcé et le renvoi du Département du 13 floréal dernier ;

« L'Administration municipale, considérant que l'exposant est pensionnaire de la République, comme ci-devant vicaire épiscopal ; qu'à ce titre, il a droit d'attendre un dégrèvement sur la somme de deux cents francs pour laquelle il est compris à cet emprunt ; qu'il n'est pas moins juste de prendre en considération que ce citoyen vient encore d'essuyer une perte considérable par l'inactivité de sa presse, occasionnée par la suppression des Districts ; estime, après avoir entendu le commissaire du Directoire exécutif, qu'il y a lieu de réduire la cote du citoyen Plançon à la somme de (le chiffre est resté en blanc). Signé : Jeannest, H. Crasson, E.-J. Jay, Corbe et Moiset, secrétaire en chef. »

Le matériel de l'imprimerie de Saint-Florentin fut transféré, à la fin de 1797, à Villeneuve-sur-Yonne, où il fut utilisé par Piat, principal du collège, avec l'aide d'un prote expérimenté, dit une note qui nous a été remise par le fils de ce dernier. Ce prote ne serait-il pas Planson lui-même ?

Nous n'avons pu savoir exactement à quel titre Piat était devenu propriétaire du matériel qu'il exploita quelque temps, ainsi que nous le verrons.

2345. — Extrait du Bulletin de correspondance de la Convention nationale, du 13 nivôse an III de la République française une et indivisible. Arrêté du Comité de sûreté générale du 13 nivôse an III. (Sur les assemblées fanatiques ou royales et le devoir des Comités de surveillance et des Administrations de District de les dissoudre). Extrait du registre des délibérations de l'administration du District de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, séance du 18 nivôse an III. A Mont-Armance, chez Planson, imprimeur du District. Affiche tirée à 200 exempl. — (A. Y. Émigrés, p. 3).

Arrêté confirmant celui du Comité de sûreté générale et celui du représentant du peuple Guillemardet, prescrivant la fermeture, dans les 24 heures, des portes des ci-devant églises, chapelles et clochers : « La cloche civique ne doit être sonnée que pour réunir, chaque décade, les citoyens, à l'effet d'entendre la lecture des loix, et pour appeler leur secours, en cas de malheurs imprévus. »



2346. — District de Mont-Armance. Vente de biens nationaux. Adjudication le 24 nivôse an III (13 janvier 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 237).

Biens provenant de la fabrique, à Avrolles.

2347. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 27 nivôse an III (16 janvier 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 253).

Biens au Mont-Fertile (Mont-Saint-Sulpice), provenant d'Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme.

2348. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 5 pluviôse an III (24 janvier). Affiche. (A. Y. D. n. 54, p. 287).

Biens divers au Mont, provenant de Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme. Et un quartier de terre situé au Mont, provenant de François Hunot, prêtre déporté, ayant eu domicile à Brienon-sur-Armançon.

2349. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 pluviôse an III (28 janvier). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 321).

Biens situés à Chéu, provenant de la fabrique ; à Chéu et à Jaulges, provenant du ci-devant grand-prieuré de France, ordre de Malte. Cette vente fut remise au 26 pluviôse, dit le procès-verbal, « à cause du débordement de la rivière d'Armançon, causé par le prompt dégel qui vient d'avoir lieu et qui a empêché le passage de ladite rivière à la municipalité et aux habitants de ladite commune de Chéu et de celles voisines situées au midi de ladite rivière ».

2350. — District de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin. Loi du 21 brumaire an III. État des citoyens absents dont le domicile ou les biens se trouvent dans l'arrondissement de la Municipalité de (Rebourseaux). 12 pluviôse an III (31 janvier). In-f°. S. l. — (A. Y. Émigrés. B. 3).

Sur cet état, dressé à la fois dans toutes les Municipalités, on signale Bellanger de Rebourseaux, ci devant garde du corps du roi.

2351. — Vente de biens nationaux provenant d'Émigrés. Adjudication le 18 pluviôse an III (6 février). Affiche.— (A. Y. D. n. 54, p. 345).

Domaine de Bouilly, provenant d'Anne-Léon Montmorency et de Jeanne-Françoise-Charlotte Montmorency, sa femme.

2352. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 29 pluviôse an III (17 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 361).

Biens provenant de la fabrique de Jaulges et de la ci-devaut maîtrise d'école de la commune de Jaulges.

2353. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 7 ventôse an III (27 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 381).

Labourage situé sur les finages de Jaulges et Beugnon, provenant du ci-devant grand prieuré de France, ordre de Malte.

2354. — Biens nationaux à louer (séquestre d'Edme Du Feu, père d'émigré). L'on fait savoir que le (primidi 11 ventôse) prochain, an IIIe, 9 heures du matin, il sera procédé, par devant les membres composant l'administration du District de Mont-Armance, à la diligence des agents nationaux de l'Enregistrement et des Domaines, représentés par le receveur des domaines et bois à Mont-Armance, à l'amodiation des objets ci-après. S. l. Affiche. — (A. Y. Émigrés. D. 1).

2355. — Vente de biens nationaux provenant d'émigré, déporté et condamné. Adjudication le 14 ventôse an III (4 mars 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 403).

Biens à Bouilly, provenant de Claude-Toussaint Ragon-Dubouchot, ci-devant brigadier des gardes du corps de Monsieur, émigré ; de François Hunot, prêtre déporté, ayant domicile à Brienon-sur-Armançon, et de Jean-Baptiste Bouvrée, ex-prêtre, condamné à mort.

2356. — Vented e biens nationaux de première origine. N° 50. Adjudication le 23 ventôse an III (11 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 423).

Biens provenant de la fabrique du Mont ; de celle de Rebourseaux audit lieu et à Bouilly ; biens à Rebourseaux et à Bouilly, provenant de la fabrique de Saint-Florentin.

2357. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 51. Adjudication le 19 germinal an III (8 avril). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 447).

Biens de la fabrique à Bouilly et Rebourseaux ; biens de la maîtrise d'école de Saint-Florentin, situés à Rebourseaux ; jardin et pressoir dit *la Sorbonne*, situés à Brienon, et provenant de l'archevêché de Sens.

2358. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 52. Adjudication le 17 floréal an III. Affiche.—(A. Y. D. n. 54, p. 475.)

Biens de la fabrique de Saint-Pierre de Cheny, audit lieu et à Chichy ; biens à Cheny, provenant de la Commanderie de la Madeleine de Joigny, ordre de Malte ; biens à Chichy, provenant de l'église Saint-Martin, audit lieu ; autres biens à Chichy, provenant du ci-devant prieuré de Saint-Cydroine et de la cure d'Ormoy.

2359. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 53. Adjudication le 24 floréal an III (13 mai 1795). Affiche.— (A. Y. D. n. 54, p. 503).



Butteaux, biens de la fabrique et de la maîtrise d'école ; chapelle Sainte-Laurette et dépendances audit Butteaux.

2360. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 54. Adjudication le 1er prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 527).

Biens de la ci-devant fabrique de Saint-Pierre d'Ormoy et de la chapelle Saint-Claude de la Malmaison, même municipalité.

2361. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 55. Seconde publication. Adjudication le 7 prairial an III (26 mai). A Saint-Florentin, chez Planson, imprimeur, l'an IIIe. Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 550).

Biens de la fabrique de Bellechaume et des ci-devant religieux de Joigny.

2362. — Liberté, Égalité. Saint-Florentin, le 8 prairial an III de la République française, une et indivisible. Le procureur-syndic du District au citoyen (Bernard, de Venouze) nommé commissaire au recensement général des farines et grains ordonné par la loi du 2 prairial. 1 p. in-4°. S. l. — (M).

Instruction pour le recensement des grains et farines.

2363. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 56. Adjudication le 18 prairial an III (6 juin 1795). A Saint-Florentin, chez Planson, l'an IIIe. Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 579).

2364. — District de Mont-Armance. Biens nationaux à louer. Récolte de prés dépendant des biens séquestrés de la veuve La Rochefoucault, mère d'émigré, à Turny. Adjudication le sextidi 6 messidor an III, devant l'administration du District de Mont-Armance (On a rayé ce mot en écrivant au-dessus Saint-Florentin.) Affiche. S. l. — (A. Y. Émigrés. L. 1).

2365. — District de Mont-Armance. Prés à Vernoy. Adjudication le 19 messidor an III. Affiche. S. l. — (A. Y. Émigrés. L. 1).

2366. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 57. Adjudication le 24 thermidor an III (11 août). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 605).

Biens de la fabrique de Rouvray ; labourage sur Héry, Venouze et Rouvray, provenant de la maison d'humanité d'Auxerre ; biens à Rouvray et Venouze, provenant de la maison d'école de Mont-Saint-Sulpice ; biens à Venouze, provenant de la fabrique dudit lieu et de celle de Seignelay ; biens à Montigny-le-Roi, provenant de la fabrique dudit lieu et de la Commanderie d'Auxerre ; biens à Bleigny-le-Carreau, provenant des Bernardins de Longuet.

Dans le registre des minutes des procès-verbaux appartenant aux archives de l'Yonne (n° 54), on trouve, à partir de cette affiche, des

feuilles de procès-verbaux imprimées (in-4° 4 p. S. l. n. d.) pour les réceptions des enchères et l'adjudication définitive à délivrer en expédition.

2367. — Vente de biens nationaux. N° 58. Adjudication le 27 thermidor an III (14 août). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 641).

Biens de la fabrique, à Venisy, Bellechaume, Turny, Lasson ; ferme de Butteau, et autres biens à Turny, provenant de la Commanderie de Coulours.

2368. — District de Saint-Florentin. Vente de biens nationaux de première origine. Première publication le 4 fructidor an III. Adjudication définitive le 19 fructidor an III. Affiche.

C'est la première publication de la vente suivante.

2369. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 59. Seconde publication. Adjudication le 19 fructidor an III (5 septembre 1795). A Saint-Florentin, chez Planson, imprimeur, l'an III. Affiche — (A. Y. D. n. 54, p. 675).

Lasson et Bœurs, biens des fabriques ; Soumaintrain et Beugnon, biens de la fabrique de Soumaintrain ; Neuvy et Beugnon, biens de la Commanderie de Coulours ; Champlost, biens de la fabrique de Brienon.

2370. — Vente de biens nationaux. N° 60. Adjudication le 29 fructidor an III (15 septembre 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 705).

Biens de la cure, à Saint-Florentin ; de la confrérie du nom de Jésus, en l'église de Saint-Florentin, situés à Vergigny ; de la fabrique de Brienon, situés à Bouilly ; du collège de Joigny, situés à Ormoy et au Mont ; terres à Pontigny, provenant de l'abbaye.





DISTRICT DE SENS

1er vendémiaire an III au 6e jour complémentaire.
(22 septembre 1794 — 22 septembre 1795).

Au commencement de l'an III, le District de Sens est ainsi composé : président : le citoyen Cyr-Alexis Chapelain ; Directoire : Roux père, pâtissier à Sens ; Demay, de Sens ; Bagard, de Montacher ; Dufour, ci-devant juré-priseur, de Sens ; Conseil : Lescuyer, de Courtois ; Boury, de Pont-sur-Yonne ; Laugaudin, de la Chapelle-sur-Oreuse ; Bonnetat, de Sens ; Perrin, le jeune, de Sens ; Josselin, de Villeneuve-sur-Vanne ; Agent national : le citoyen Lorion, de Villeblevin ; Secrétaire : Régley fils.

2371. — Almanach républicain de la commune de Sens et du département de l'Yonne. Contenant des notices curieuses sur le département de l'Yonne, le District et la commune de Sens, et plusieurs anecdotes sénonoises, entre autres celle du *jeu de Tacquemain*. Pour l'année IIIe (et sextile) de la République française une et indivisible. (Au-dessous petit bois représentant le bonnet phrygien). A Sens, chez Ve Tarbé et fils, imprimeurs-libraires, rue de la Convention. In-18, 255 p. — (M).

Comme pour l'an II, l'almanach contient l'acte constitutionnel, précédé de la déclaration des Droits de l'homme. On y trouve également : 1o le décret de la Convention du 24 frimaire organisant le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République ; 2o le décret du 12 germinal an II, qui supprime le Conseil exécutif provisoire, et remplace le ministère par douze commissions. Puis viennent des articles historiques ou littéraires : 1o le jeu de Tacquemain, déjà publié dans l'almanach de 1763 ; 2o l'enfant pétrifié ; 3o l'enfant de Vauprofonde ; 4o la fontaine d'Azon, avec des couplets sur la fontaine de la Régénération, ci-devant fontaine d'Azon, par le

citoyen Benoist-Lamothe; 4° notice sur les grottes d'Arcy : 5° fontaine de Véron ; 6° enfin une notice sur le département de l'Yonne et les principaux personnages nés dans les sept districts.

2372. — Année troisième (et sextile) de la République françoise une et indivisible. A Sens. de l'imp. de Ve Tarbé et fils. In-4°, 2 p. collées sur carton. — (M).

Ce calendrier contient des renseignements intéressants sur les jours d'audience des autorités constituées et tribunaux de la commune de Sens, et sur les moyens de communication, diligences et messageries nationales, coches d'eau, poste aux lettres. Malgré les défenses édictées, la Ve Tarbé a placé en regard les deux calendriers républicain et grégorien. D'après ce calendrier, la Société républicaine et révolutionnaire tient ses séances les tridi, sextidi et décadi, à six heures du soir.

Affiches de Sens. — Nous n'avons pu nous procurer à Auxerre la suite des Affiches de Sens, de l'an III à l'an VIII, et nous n'avons rencontré ce journal dans aucun dépôt public. Nous savons cependant qu'il en existe une série complète chez M. Landry, membre du Conseil général de l'Yonne, et nous espérons en obtenir communication quelque jour.

Ce journal, interrompu un instant sous l'Empire, fut continué sans interruption jusqu'en 1844. Nous possédons la collection de 1811 à cette époque où il fit place au *Sénonais*.

2373. — District de Sens. Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Adjudication le 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). S. l. (Sens). In-f°, 10 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 1).

Terres et prés provenant de la fabrique de Michery, vendus en 12 lots. Les désignation et description des lots sont imprimées spécialement pour chaque procès-verbal de vente, les deux premières pages restant seulement à l'état de passe-partout. Aussi ne trouve-t on pas aux archives de l'Yonne pour le District de Sens, comme pour les autres Districts, les affiches de première enchère et d'adjudication définitive, le procès-verbal imprimé rendant alors inutile l'annexe des affiches qui n'en sont que la répétition.

2374. — La Convention nationale au Peuple français. Séance du 18 vendémiaire (9 octobre 1794), l'an IIIe de la République française une et indivisible. Français, etc. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-8°, 8 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, n. 4, p. 315).

2375. — Procès-verbal de première enchère et adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 20. Adjudication le 21 vendémiaire an III (12 octobre). In-f°, 3 p. et en Affiche. — (A. Y. D. n. 62, p. 1).

Biens provenant de l'émigré Macé St-Martin, situés à Courlon, Serbonnes et lieux circonvoisins.

2376. District de Sens. Municipalité de Passy. Vente de meubles garnissant le ci-devant château et provenant de Sérilly, condamné. Adjudication le 28 vendémiaire an III. Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 309).

Cette vente fût suspendue par suite de l'annulation du jugement qui avait condamné à mort la veuve de Mégret-Sérilly.

2377. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Adjudication le 29 vendémiaire an III (20 octobre). In-f°, 14 p. S. l. — (A. Y. D. n. 59, p. 21).

27 lots de terres et prés provenant de la fabrique de Vinneuf, situés audit lieu, à Courlon et finages circonvoisins.

2378. — District de Sens. Municipalité de Paron. Vente de meubles restant dans le ci-devant château de Paron, provenant de Polignac, émigré. Adjudication le 1er brumaire prochain. Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 301).

2379. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 21. Adjudication le 3 brumaire an III. In-f°, 11 p. S. l. — (A. Y. D. n. 62, p. 35).

Biens provenant des frères Jussy Camille et Antoine François dit Belain, émigrés, situés à Gron. Biens provenant de la veuve Crécy, dit Champmilon, et de ses fils émigrés, situés à Michery. Biens provenant de Pierre-Simon Lanoue, prêtre déporté.

2380.— District de Sens. Municipalité de Gron. Vente de meubles provenant de Jussy père, condamné, en sa maison des Epenards, le 4 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 300).

2381. — District et Municipalité de Sens. Vente de meubles restant dans la maison de Mégret d'Étigny, condamné, située à Sens. Adjudication le 5 brumaire an III (26 octobre). Affiche. — (A. Y. Corresp. du District, n° 302).

2382. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In-f°, 10 p. S. l. Sens, Tarbé. — (A. Y. D. n. 59, p. 47).

Biens de la fabrique de Serbonnes, finages de Serbonnes et Courlon. 17 arpents en 8 lots.

2383. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 22. Adjudication le 24 brumaire an III (14 novembre). In-f°, 9 p. S. l. - (A. Y. D. n. 62, p. 63).

Biens confisqués sur Christophe-Colomban Rossel, émigré, situés à Maillot, maison et terrains à Sens confisqués sur François-Symphorien Gigot, condamné. (Gigot de Boisbernier, chanoine de Sens).

2384. — Jugement qui condamne à la peine de mort Pierre Manuel, né à Montargis, homme de lettres, ex-député et ex-procureur de la commune de Paris, pour conspiration contre la République. Paris le 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In-4°, 8 p. — (Cat. Nadaillac, n° 770. Janvier 1885).

2385.— Projets de décrets portant nomination de fonctionnaires publics. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Imp. nationale. An III. In-8°, 4 p. — (M).

Nomination des maires de la commune des Siéges et de celle de Champigny, District de Sens.

2386.— Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort. Arrêté du Conseil général permanent du District de Sens portant fixation du maximum du prix des grains, farine, foin, paille et fourrages, en exécution de la loi du 19 brumaire an III[e]. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. rue de la Convention. In-4°, 4 p. — (A. T.).

2387.— Mémoire justificatif ou réponse du citoyen Jean-François Belhomme, ci-devant curé de Pont-sur-Yonne, aux griefs contenus dans le procès-verbal de son arrestation. De la maison d'arrêt de la commune de Sens, le 4 brumaire de l'an III de la République française une et indivisible. A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp., rue de la Convention. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII).

A la suite on trouve : 1° une réclamation et attestation des habitants de la commune de Pont-sur-Yonne, portant un grand nombre de signatures ; 2° un certificat de la municipalité de Pont.

2388.— Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 23. Adjudication le 11 frimaire an III (1[er] décembre 1794). In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 83).

Biens provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac, situés à Paron et Collemiers.

2389. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 24. Adjudication le 21 frimaire an III (11 décembre 1794). In-f°, 17 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 107).

Biens provenant de François Xavier, dit Lusace, situés à Égriselles, et composant la ferme de Montgerin.

2390. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 23 frimaire an III (13 décembre). In-f°. S. l. -- (A. Y. D. n. 59, p. 67).

Cornant et Gron, biens de la cure ; Paron, chapelle de St-Bon, provenant des Lazaristes de Versailles, et biens audit lieu provenant de la cure de

Symphorien de Sens; Sens, biens de la fabrique de Colombe de Sens; cimetière de la ci-devant paroisse St-Pregts, et biens de ladite paroisse; La Chapelle-sur-Oreuse, biens de la fabrique dudit lieu.

2391. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 25. Adjudication le 25 frimaire an III (15 décembre). In-f°, 15 p. — A. Y. D. n. 62, p. 143).

Biens provenant des émigrés Jussy frères, comme héritiers de Antoine-Blaise-Claude Jussy, leur père, situés à Gron et Etigny.

2392. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 28 frimaire an III. In-f°, 13 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 87).

Ferme de la commanderie de Launay, située à Franc-Oreuse, (ci-devant Saint-Martin-sur-Oreuse). 360 arpents de terre et 33 arpents de pré, vendus en 52 lots.

2393. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 nivôse an III. In-f°, 9 p. (S. l.). — (A. Y. D. n. 59, p. 138).

Labourage à Voisines provenant du ci-devant collége de Sens, des orphelines et de la Madeleine de Sens.

2394. — Observations en faveur des Hôpitaux. Signé : F. B. T. In-8°, 7 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (Nav. T. Dioc. Sens, 4, p. 345).

Une note de la main de Tarbé dit : par M. Tronc, 1794.

2395. — Liberté, Égalité, Fraternité. Pétition du Conseil général de la commune de Sens à la Convention nationale, pour obtenir l'établissement d'une école centrale. Sens, Ve Tarbé et fils, imp., l'an IIIe. In-4°, 11 p. — (A. T. V, 763).

2396. — Rapport de l'adjudant général Gilbert Prisye, commandant les troupes de Valoire, dans le département du Montblanc, relatif à la conduite de ces mêmes troupes dans ce point de la Maurienne qu'il était si important de tenir et si difficile en même temps. Ve Tarbé, imp. à Sens. In-4°, 8 p. — (A. T. IX, 867).

2397. — Histoire de l'épidémie qui a régné à Ceriziers, Theil et Vaumort, précédée d'observations sur la topographie de chacune de ces communes, et sur une source nouvelle qui a jailli à Ceriziers le 3 mars 1793. Par René-Georges Gastellier, médecin à l'hospice civil et militaire de Sens, membre de la Société philosophique de Philadelphie; et par Louis-François-Jean-Baptiste Tonnelier, médecin à Saint-Florentin. Sens, Ve Tarbé et fils. An III. In-8°, 81 p. — (M).

2398. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 26. Adjudication le 17 nivôse an III. In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 183).

Biens provenant de l'émigré Christophe Colomban Rossel, situés finages de Denis, Evry, Cuy, Granchettes et Clément.

2399. — Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Sens, imp. Œrtel et Alexandre. Placard in-f°.

Cpr Registre de délib. du Directoire, N° 53. Séance du 7 nivôse, matin. Les imprimeurs de Sens font hommage au Directoire de plusieurs exemplaires de la déclaration. Ils seront remerciés et les municipalités seront invitées à s'en procurer des exemplaires.

2400. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 27. Adjudication le 19 nivôse an III (8 janvier 1795). In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 211).

Biens provenant de Christophe-Colomban Rossel, émigré, situés à Cuy, et vendus en 18 lots.

2401. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 24 nivôse an III. In-f°, 10 p. S. l. — (A. Y. D. n. 59, p. 159).

Fabriques de Montacher, Villegardin et Dollot, biens de la cure à Montacher ; biens du prieuré à Chéroy ; maison à Sens provenant du Chapitre et où résidait François-Symphorien Gigot (ancien chanoine), condamné.

2402. — N° 28. 1re publication. Vente de biens nationaux provenant de Guillaume-Alexandre Polignac, émigré ; de Martial Loménie et de Louis-Claude Lhermite dit Chambertrand; de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, condamnés ; et de la Ve Crécy, dit Champmilon. Adjudication le 23 nivôse an III. Sens, Ve Tarbé et fils, imp. Affiche en 2 f. — (A. Y. Emigrés. P. 3).

Château de Paron et biens en dépendant ; biens sur les municipalités de Paron, Sens et Mâlay-le-Grand. — Dans le dossier on trouve un plan de Paron, château et terres à vendre, assez grossièrement fait, mais néanmoins intéressant.

2403. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 28. Adjudication le 8 pluviôse an III (27 janvier). In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 235).

Biens à Paron provenant de Guillaume-Alexandre Polignac ; terrain à Sens, provenant de Louis-Claude Lhermite dit Champbertrand ; biens à Mâlay-le-Grand et Sens, provenant de Martial Loménie et de Marie-Anne Loménie, femme Canisy ; autres biens à Sens provenant de la ve Crécy, dit Champmilon, et ses fils.

2404. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 29. Adjudication le 11 pluviôse an III. In-f°, 9. p.— (A. Y. D. n. 62, p. 263).

Biens à Collemiers provenant de Guillaume-Alexandre Polignac ; maison à Sens provenant de Charles-Octave Bouvyer.

2405. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 21 pluviose an III. In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 184).

Pont-sur-Yonne, biens de la cure et de la fabrique à Pont, Gizy, Michery, et finages circonvoisins.

2406. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudicaion définitive de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 30. Adjudication le 3 ventôse an III (21 février). In-f°, 17 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 283).

Biens provenant de Claude Bernier, ci-devant curé de Bray-sur-Seine, prêtre déporté, situés à Pont-sur-Yonne, Gisy, Michery, Villeperrot, et vendus en 30 lots.

2407. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 8 ventôse an III (26 février). In-f°, 9 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 203).

Biens à Couroy, commune de Grange-le-Boccage, provenant de la commanderie de Launay.

2408. — District de Sens. Adjudication le 11 ventôse an III, des travaux pour les réparations des digues situées sur la rivière d'Yonne. Affiche. — (A. Y.).

2409. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 11 ventôse an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 233).

Autre labourage à Couroy et Grange-le Bocage, provenant de la commanderie de Launay.

2410. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 ventôse an III (3 mars 1795). In-f°, 12 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 249).

Ferme de Couroy, même provenance.

2411. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 31. Adjudication le 19 ventôse an III (9 mars). In-f°, 13 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 323).

Biens à Mâlay-le-Grand provenant de Christophe-Colomban Rossel; maison à Sens provenant de Charles-Christophe Rossel, dit Cercy ; grande maison à Sens provenant d'Antoine Legris, et André-Dominique Bourbonne; maison, terres et prés à Sens, provenant de Marie-Anne Loménie, femme Canisy, condamnée.

2412. — Copie collationnée des arrêtés du Comité de Secours publics des 17 ventôse et 16 germinal an III (5 avril 1795), relatifs aux secours décrétés en faveur des familles des défenseurs de la République. In-4°, 3 p. Sens, Ve Tarbé et fils. — (A. T. XXIV, 110).

2413. — Extrait du registre des délibérations du District de Sens. Du 19 ventôse an III (11 mars). A Sens, chez Œrtel et Alexan-

dre, imprimeurs, rue de la Convention. In-4°, 15 p. — (A. T. XXIV, n.109).

Arrêté organisant les écoles primaires.

2414. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 25 ventôse an III. In-f°, 14 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 281).

Biens situés finage de Grange-le-Bocage, provenant de la commanderie de Launay.

2415. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 28 ventôse an III. In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 309).

Sens, biens provenant de l'Hôtel-Dieu, maison sise à Sens, faubourg Antoine, ci-devant occupée par le citoyen Livry, ex-évêque ; biens du chapitre, maison ci-devant occupée par le citoyen Dauvergne, ex-chanoine ; labourages et biens divers provenant de la ci-devant cure de St-Didier.

2416. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 germinal an III. In-f°, 9. p. — (A. Y. D. n. 59, p. 321).

Villeneuve-sur-Vanne, biens de la fabrique et de la Chapellenie ; Lailly, biens de la fabrique et de la cure ; Molinons et Foissy, biens de la fabrique.

2417. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 6 germinal an III (26 mars). In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 343).

Biens de l'hospice de l'Humanité à Villeneuve-sur-Vanne.

2418. — Procès verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 8 germinal an III. In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 371).

Biens à Gisy et Michery provenant de la commanderie de Launay ; biens à Gisy provenant de l'hospice de l'Humanité de Sens.

2419. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 32. Adjudication le 13 germinal an III (2 avril 1795). In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 355).

Vigne à Villeneuve-sur-Vanne provenant de Dambly, émigré ; vignes finage de Foissy, provenant de Claude Costel, prêtre déporté ; vignes à Foissy et Béru, provenant de Amable-Pierre-Albert Beuille ; biens provenant de Joseph-Hippolyte Pelée-Varennes, maison à Sens et 33 arpents de terre à Collemiers, vendus en 12 lots. Cette vente fut remise.

2420.— Copie collationnée de la lettre adressée par la commission des Secours publics aux administrateurs des Directoires des Districts de la République, en date du 25 germinal an III de la République française une et indivisible. In-4°, 2 p. S. l. (Sens, Tarbé). — (A. T. XXIV, n° 3).

2421. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 29 germinal an III. In-f°, 14 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 391).



Ferme des Freslins, commune de Fouchères, provenant des Orphelines de Sens.

2422. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 floréal an III (22 avril). In-f°, 12 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 419).

Biens à Villemanoche, Courlon, Champigny et autres, provenant du ci-devant Hôtel-Dieu de Sens.

2423. — Extrait du registre des délibérations du District de Sens, du 4 floréal an III (23 avril). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. In-4°, 5 p. — (A. T. XXIV, n° 112).

Arrêté relatif à la distribution des secours, lesquels ne seront accordés que sur le vu d'un certificat d'indigence.

2424. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 33. Adjudication le 6 floréal an III. In-f°, 11 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 369).

Biens provenant de François-Xavier, dit Lusaces, situés à Courtoin Massangis, Egriselles.

2425. — Le procureur-syndic du District de Sens, aux citoyens maire, officiers municipaux et procureur-syndic de la commune de .... Sens le 6 floréal an III (25 avril). In-4°, 1 p. S. l. — (A. T. XXIV, 113).

Lettre d'envoi de l'arrêté précédent, relatif à la distribution des secours.

2426. — District de Sens. Liste des citoyens et des citoyennes désignés par le Jury d'instruction. 6 floréal an III. In-4°. Tirage 100 exempl.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite dans le procès-verbal de la séance du directoire du 6 floréal an III. Elle était accompagnée d'une circulaire sur le maintien des instituteurs en exercice jusqu'à l'organisation définitive des écoles primaires.

2427. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 8 floréal an III. In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 443).

Paron, biens provenant du grand séminaire de Sens; Villemanoche et La Chapelle, bois provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens.

2428. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 floréal an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 459).

Cuy, biens de la fabrique; Sens, biens provenant du ci-devant Hôpital général.

2429. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 16 floréal an III. In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 471).

Marsangis, biens de la fabrique et ferme de la commanderie de Roussemeau, ci-devant Ordre de Malte.

2430. — Liberté, Égalité, Fraternité. Réponse du citoyen Régley, secrétaire du District de Sens, aux inculpations dirigées contre lui par la municipalité dudit Sens, dans sa délibération du 17 floréal an III (6 mai 1795). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imp. rue de la Convention. In-8°, 16 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, 4, 275).

2431. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 18 floréal an III. In-f°, 8 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 503).

Véron et Passy, terres et prés provenant de l'Hôtel-Dieu de Sens; Sens, maison de l'Œuvre provenant du Chapitre et formant le logement habituel du Suisse.

2432. — Vente de meubles et effets nationaux provenant de l'émigrée Desreaine, veuve Claude Leclerc. Adjudication le 22 floréal an III. Affiche.

2433. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 28 floréal an III (17 mai 1795). In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 59, p. 527).

Véron et Michery, terres provenant de l'abbaye de Preuilly et dépendant de la ferme de la Cour Notre-Dame. Vente sur folle enchère de biens déjà vendus à Etigny, Sens, Paron, Vaumort et Villethierry.

2434. — Procès-verbal de première enchère et d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 34. Adjudication le 28 floréal an III (17 mai 1795). In-f°, 7 p. — (A. Y. D. n. 62, p. 393).

Ferme des Epenards, à Gron, provenant de Jussy, père d'émigré.

2435. — Que voulez-vous? Choisissez. S. l. n. d. (Sens, Tarbé). In-4°, 1 p. — (Nav.).

Réclame électorale invitant à nommer des conservateurs aux places d'électeurs et d'administrateurs.

2436. — Le Réveil du peuple Sénonais, couplets chantés devant le représentant du peuple Mailhe, par la section de la commune de Sens réunie le 30 floréal an III (19 mai 1795). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. In-8°, 2 p. — (Bibl. Loriferne, à Sens).

2437. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 3 prairial an III (22 mai). In-f°, 14 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 1).

300 arpents de terre en plusieurs pièces, appelées ci-devant le fief de Vaulmery, provenant de la Commanderie de Launay et situés finage de Lailly.

2438. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 9 prairial an III. In-f°, 10 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 29).

115 arpents de terre et prés, finages de Villeneuve-la Guyard et Villeblevin, provenant des manses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Preuilly.

2439. — Réorganisation de la garde nationale de la commune de Sens. Sens, 9 prairial an III (28 mai). Signé : Mailhe (représentant du peuple). Sens, Ve Tarbé et fils, imp., l'an IIIe. In-8°, 12 p. — (Nav. T. Dioc. Sens, 4, 303).

2440. — Réglement de discipline intérieure de la compagnie de grenadiers de la commune de Sens. Sens, Ve Tarbé et fils, imp., l'an III. In-8°, 12 p. — (Bibl. Loriferne).

2441. — Les membres composant le Comité de sûreté générale au représentant du peuple Mailhe, en mission dans le département de l'Yonne, à Sens. Le 13 prairial an III (1er juin 1795). Sens, Ve Tarbé et fils, imp. du District, l'an III. In-8°, 2 p. — (Nav. T. Dép. Yonne, 3, 132).

Lettre au sujet d'une accusation portée contre certains habitants de Sens, d'avoir outragé les couleurs nationales. Tiré à 500 exempl. suivant note manuscrite.

2442. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 13 prairial an III. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 65).

Biens provenant de la ci-devant chapelle Ste-Croix, à Champigny ; biens du grand séminaire de Sens, à la Chapelle-Champigny et Villemanoche ; maison à Sens provenant du chapitre ci-devant occupé par le citoyen Dulinon, ex-chanoine.

2443. — Travaux publics. District de Sens. Délivrance des adjudications le 15 prairial an III (3 juin). Approvisionnement de la route de Paris. Sens, imp. Œrtel et Alexandre. Affiche. — (Reg. des délibér. du District, f° 65).

2444. — Extrait du Registre des délibérations de l'administration du District de Sens, du 22 prairial an III (10 juin). S. l. (Sens). In-4°, 1 p. — (A. T. XII, 805).

Sur les comptes à rendre par les Sociétés populaires.

2445. — Département de l'Yonne. District de Sens. Extrait du décret de la Convention nationale du 2 nivôse de l'an II de la République française, contenant un nouveau mode de formation de la liste des jurés en matière criminelle. Sens le 24 prairial an III (12 juin). In-f°, 4 p. — (Nav.).

2446. — Pacte social combiné sur l'intérêt physique, politique et moral de la nation française et autres nations, peuples et puissances de l'Europe ; par Jean-Claude Chastellain, député de l'Yonne à la Convention nationale, District de Sens, l'un des LXXI. A Paris, de l'imp. nationale, juin 1795. Messidor an III à Thermidor. In-4°, 168 et 87 p. — (M).

M. le Dr Duché a publié sur cet ouvrage, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1875, une très bonne étude.

2447. — Liberté, Égalité. Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 messidor an III (29 juin 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 60 p. 77).

Biens divers provenant de l'Hôtel-Dieu, à Sens, Gron, Soucy, Villiers, Egriselles, St-Clément; biens des fabriques, à Villiers-la-Loge, Theil, Noé; biens provenant de François Xavier, prince étranger, à Egriselles-le-Bocage et Courtoin; biens provenant du séquestre Champmilon, à Paron et Sens; biens de Savignat, prêtre déporté, à Mâlay-le-Grand; biens à Paron et Sens, provenant des séquestres Polignac et Chambertrand, revendus par folle enchère; biens sur Paron, Véron et Maillot, provenant du séquestre Bourbonne; biens à Sens, dépendant du séquestre Jussy, fils aîné, et du séquestre Canisy; biens dépendant du séquestre Tarbé, ex-ministre, à Nailly.

2448. — District de Sens. 12 messidor an III (30 juin). Sens, imp. Tarbé. In-4°. Tirage 100 exempl.

Circulaire aux municipalités pour les inviter à fournir tour les renseignements nécessaires aux préposés de la navigation intérieure, touchant divers objets de leur service. Suivant procès-verbal de la séance du 18 vendémiaire an III, les frais d'impression s'élevant à 66 livres, sont payés au citoyen Tarbé.

2449. — Administration des Postes. Relais de Pont-sur-Yonne. Adjudication au rabais le 21 thermidor an III (21 juillet 1795). Affiche. — (Délibér. du District, an III).

2450. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 25 thermidor an III (12 août). In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 101).

Bâtiments du ci-devant Hôpital général et dépendances; bâtiments claustraux et autres des Ursulines de l'abbaye St-Antoine, le tout situé à Sens; maison à Sens, ferme de Béon, labourage de Granchettes, ferme du Popelin, terres à Jouancy, St-Clément et Sens, le tout dépendant de la maison d'humanité de Sens; terres à Sens, dépendant du Collége; ferme de St-Gilles, à Pont-sur-Yonne, dépendant de l'abbaye de St-Jean-de-Sens; Villeperrot, jardin de la cure.

2451. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 27 thermidor an III (14 août). In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 112).

Sergines et Compigny, biens dépendant de la fabrique et de la cure desdits lieux, et de l'Hôtel-Dieu de Sens; Villeroy, ferme dépendant du même Hôtel-Dieu, et bois provenant du ci-devant Hôpital général de Sens; La Chapelle-Champigny et Villemanoche, biens dépendant de l'Hôpital civil de Sens.

2452. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 1er fructidor an III (18 août). In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 121).

Biens de l'Hôtel-Dieu de Sens, à Étigny et Villemanoche; de l'Hôtel-Dieu de Provins, à Villemanoche; de l'Hôtel-Dieu de Sens, à Jouancy,

Nailly et Chaumont; biens à Chaumont, provenant de la fabrique; à Véron, provenant de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu de Sens; ferme de Bracy, à Égriselles, provenant de la commanderie de Roussemeau; St-Clément, biens de la fabrique; Vinneuf, labourage dépendant du collège de Boissy; Fouchères, ferme des Rouillons, dépendant des ci-devant Orphelines de Sens; Gron, île du Port-aux Vins, provenant du ci devant domaine; Chigy, biens de la fabrique.

2453. — Procès-verbal de vente de biens nationaux. Du 5 fructidor an III. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 132).

Courceaux, biens de la fabrique et labourages provenant des Lazaristes de Versailles; Villegardin, biens de la fabrique; Courgenay, biens provenant de l'abbaye de Vauluisant; Molinons, biens de la fabrique de Villeneuve-sur-Vanne; Hôtel-Dieu de Sens, biens à Fontaine-la-Gaillarde, Mâlay-le-Petit, St-Denis; Mâlay-le-Petit et Compigny, biens de la fabrique; Pont-sur-Yonne, biens de l'Hôtel-Dieu dudit lieu; Plessis-St-Jean, biens provenant de l'abbaye St-Antoine de Sens; Sens, biens de la commune, de la fabrique Ste-Colombe, de la fabrique St-Pregts, et de l'ancien domaine (île Champ-Bertrand).

2454. — Procès-verbal de vente de biens nationaux. Du 8 fructidor an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 151).

Biens de l'Hôtel-Dieu de Sens, à Chigy, Cuy, Evry, Sens; Courgenay, biens de la fabrique, maison abbatiale et ferme de Courgenay provenant de l'abbaye de Vauluisant (Mise à prix 561,000 livres, vendue le 9 vendémiaire 1,278,000 livres). Fouchères, biens des Orphelines de Sens; Michery, biens de la cure; Pailly, château de Servins et fermage dépendant de l'abbaye de Vauluisant; Plessis-du-Mée, biens de la fabrique; Pont-sur-Yonne, biens dépendant du ci-devant Hôtel-Dieu; Sens, bureau des Coches, dépendant de la commune.

2455. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 11 fructidor an III. In-f°, 6 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 163).

Biens provenant de l'abbaye St-Germain-des-Prés de Paris, à Villiers-Bonneux; labourage provenant de l'abbaye St Jean de Sens, à Lixy; biens provenant de l'ancien domaine, île de Marsangis, île du Bas-des-Fourches, finage de Rosoy, îles du Ponceau, de César et du Pont-au-Diable, à Sens; biens provenant de la fabrique et de la chapelle St-Blaise, à Champigny; biens provenant des fabriques à Courgenay, Sergines, Dolot; château de Launay et dépendances provenant de la commanderie de Launay; biens provenant de la cure de Subligny et de la chapelle Ste-Marguerite audit lieu; biens et maisons provenant de la commune de Sens, comme étant aux droits du ci-devant Hôtel-Dieu; biens provenant des Ursulines de Sens, de la cure de St-Maurice et de la cure St-Didier, cimetière de la ci-devant paroisse St-Didier, à Sens.

2456. — Règlement de discipline intérieure de la compagnie des grenadiers de la commune de Sens. Sens, le 13 fructidor an III

(30 août 1795). In-8°, 12 p. Ve Tarbé et fils, imp. l'an III. — (Nav. T. D. Sens, 4, p. 291).

2457. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 17 fructidor an III (3 septembre 1775). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 179).

Biens à St-Denis provenant de l'abbaye Ste-Colombe ; à Launay, provenant de la fabrique de Fleurigny ; à Sens, provenant de la commune ; à St-Agnan, Chaumont, La Chapelle-aux-Veuves, biens des cures; à Domats, biens du collège de Sens représentant les ci devant Célestins ; à Subligny, biens de la fabrique ; à Sens, biens de la cure de St-Romain et cimetière de St-Savinien.

2458. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 19 fructidor an III (5 septembre). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 191).

Biens provenant de la commanderie de Coulours, à Flacy; de la cure de Thorigny, audit lieu ; des fabriques de Pont-sur-Vanne, Nailly, St-Martin-du-Tertre, Courlon, Champigny, Poilly, Vallery, St-Pregts de Sens, auxdits lieux ; biens des communes de Courlon et de Sens, auxdits lieux.

2459. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 21 fructidor an III (7 septembre). In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 209).

Biens des fabriques et cures à Courgenay, Evry, Egriselles-le-Bocage, Vernoy, Villeneuve-la-Guyard, Marsangis, Flacy, Pailly, Noé, Theil; îles de Pont-sur-Yonne et terres dépendant du domaine du ci-devant duc d'Orléans ; terres à Marsangis, provenant de la commanderie de Roussemeau.

2460. — Distribution de secours aux indigents. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. In-4°. Tirage 120 exempl. (Délibérations du District, f° 70).

Arrêté du Directoire de l'Yonne et délibération du District de Sens du 25 fructidor an III (11 septembre).

2461. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 27 fructidor an III (13 septembre). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 205).

Biens provenant de la fabrique de Villiers-Libre; de la ci-devant abbaye de Vauluisant, à Courgenay : des fabriques de Collemiers, Piffonds, Vertilly, Fontaine-la-Gaillarde, Villeroy ; des cures de Chigy, St-Clément et St-Martin-sur-Oreuse ; du collège de Sens, représentant les ci-devant Célestins et des chanoines de St-Jean, biens à Ervy.

2462. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 29 fructidor an III. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 227).

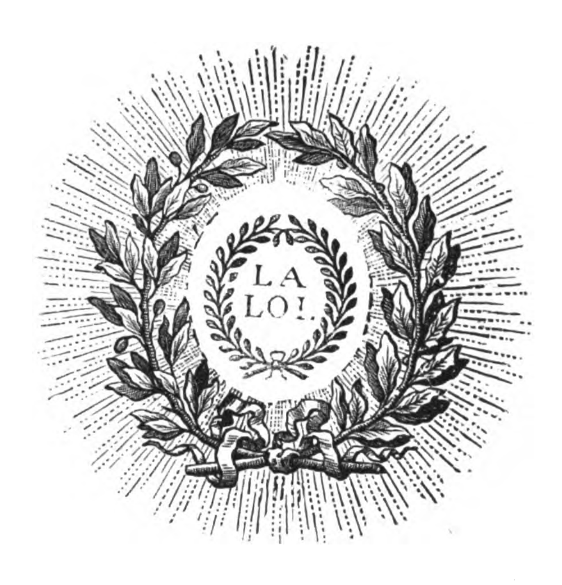
Biens provenant des cures et fabriques de Saligny, Véron, Villeblevin,

Lixy, Foissy, Villegardin, Villebougis, Chigy, St-Valérien ; de la commanderie de Launay, à St-Martin-sur-Oreuse, des Célestins de Sens, à Domats ; de la chapelle de Granchette, audit lieu ; chapelle St-Anne à Lixy ; biens de la chapelle St-Léonard, à Foissy ; vignes provenant de l'abbaye St-Jean, à Lixy.

2463. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 1er jour complémentaire de l'an III (17 septembre). In-f°, 5 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 239).

Biens des fabriques et cures de Maillot, Pont-sur-Vanne, Villeneuve-la-Dondagre, Lixy, Vareilles, Mâlay-le-Grand, Courceaux, Collemiers, Etigny, Villethierry ; biens de la commune d'Egriselles, audit lieu ; de la chapelle St-Sulpice, à Michery ; du chapitre de Montereau, à Villeneuve-la-Guyard.





DISTRICT DE TONNERRE

1er vendémiaire an III au 6e jour complémentaire
(22 septembre 1794. — 22 septembre 1795).

Au commencement de l'an III, l'administration du District est composée ainsi : Président : le citoyen Grattepain, d'Artonnay. Directoire : les citoyens Poiron, vice-président; Chollet, Mariette, Desnoyers. Adjoints au Directoire : Lepage et Bosquet. Conseil : Heuvrard; Corbinat, de Tanlay; Trouble, d'Ancy-le-Franc; Méat; Langlois, de Cussy. Agent national : le citoyen Fourcade. Secrétaire : le citoyen Baillet.

2464. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. N° 8. Adjudication le 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 37).

Biens provenant de l'émigré Chamon, situés à Tonnerre. (Ferme de La Grange-Aubert et dépendances en 43 articles).

2465. — Vente de biens nationaux provenant des émigrés. N° 9. Adjudication le 7 vendémiaire an III (28 septembre). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 77).

Maison et biens provenant de l'émigré Ogormann, situés à Tonnerre.

2466. — Jugement qui acquitte Larbouillat, né à Thorey (Yonne), garçon infirmier des Invalides, accusé d'avoir insulté de jeunes invalides. Paris, le 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In-4°, 4 p. — (Cat. de Nadaillac.)

2467. — Jugement qui acquitte Edme Charlot, né à Tonnerre (Yonne), accusé d'émigration. Paris, le 9 vendémiaire an III. In-4°, 4 p. — (Cat. de Nadaillac. N° 762).

2468. — Arrêté du Comité des finances de la Convention nationale du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). Tonnerre, imprimerie Roze. Affiche. — (A. Y. § I, M. 14, 1790 à 1800).

Voici le premier labeur de l'imprimerie tonnerroise que nous ayons rencontré. C'est donc le moment de dire quelques mots de son fondateur. Roze Sébastien-Nicolas avait d'abord rempli les fonctions d'officier de la maîtrise des Eaux et Forêts à Sens où il était né en 1767. Il épousa une demoiselle Feuillebois de Tonnerre et vint demeurer en cette ville, lors de la suppression de l'ancienne maîtrise des Eaux et Forêts. Attaché aux idées nouvelles, il devint membre puis président du Directoire du District de Tonnerre. Sa grande connaissance de l'administration le fit apprécier et nous le verrons bientot, le 1er floréal an V, devenir membre du Directoire du département, où il aura, dans ses attributions, les établissements, travaux et secours publics, les bois nationaux et communaux. Plus tard encore, il devient juge de paix de la ville de Tonnerre. En l'an III, il avait compris l'importance pour son pays d'adoption de la création d'une imprimerie; il avait entrepris d'organiser un atelier typographique qui affranchirait d'une servitude la ville de Tonnerre, forcée jusque-là de s'adresser aux villes voisines pour les impressions de l'Administration et des particuliers. C'est ainsi qu'au 1er brumaire de cette année nous pouvons saluer l'un des premiers labeurs sortis de ses presses. Sans doute l'atelier tonnerrois n'était pas appelé à de grandes destinées, à de larges horizons industriels. Cependant grâce à l'intelligence de Roze-Feuillebois, à son érudition et son sens pratique des affaires, l'atelier qu'il avait fondé a prospéré entre ses mains. Dès sa fondation, l'imprimerie tonnerroise fut en pleine activité, car nous relevons à cette époque le paiement de mandats importants au profit de Roze, notamment le 17 brumaire an IV, un premier mandat de 3,727 livres pour impressions fournies par Roze au district de Tonnerre, pendant l'an III.

Dirigé par lui jusqu'en 1814, époque de sa mort, l'établissement fut continué par sa veuve dix années encore. Puis, son fils, Isidore Roze, le reprit et le dirigea avec distinction et profit jusqu'en 1838, époque à laquelle il le transmit à M. Frottier. M Isidore Roze est mort à Tonnerre en mars 1883 dans sa 86e année. Il a publié beaucoup de notices intéressant l'histoire du Tonnerrois et il a laissé de nombreux manuscrits qui seront sans doute publiés quelque jour.

2469. — Adresse de la Convention nationale au Peuple français. Du 18 vendémiaire an IIIe de la République française, une et in-

divisible. Certifié conforme au *Bulletin des Lois*, nº 70, à Tonnérre, ce 15 brumaire an IIIᵉ, signé : Baillet, secrétaire du District. Tonnerre, imp. de Roze, an III. In-8º, 8 p. — (M).

Proclamation contre les hommes qui organisent la contre-révolution et veulent détruire la République.

2470. — Vente de biens nationaux. Nº 31. Adjudication définitive le 7 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 37).

Biens provenant de la ci-devant fabrique de Vinnemer-l'Armançon (à St Vinnemer et Argentenay).

2471. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux. Nº 32. Adjudication définitive le 9 brumaire an III (30 octobre 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 53).

Biens provenant de la fabrique de Vinnemer-l'Armançon, audit lieu.

2472. — Vente de biens nationaux. Nº 33. Adjudication le 11 brumaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 85).

Biens de la ci-devant fabrique et chapelle St Léger de Vinnemer-l'Armançon.

2473. — District de Tonnerre. Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Nº 11. Adjudication le 25 brumaire an III (15 novembre 1794). Affiche. — (A. Y. D. n. 68. p. 109).

Biens provenant de Girbaud, condamné, situés à Roffey.

2474. — Vente de biens nationaux. Nº 34. Adjudication le 5 frimaire an 3 (25 novembre). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 77).

Biens provenant de la fabrique de Noyers.

2475. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Nº 12. Adjudication le 12 frimaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 129).

Biens situés à Dannemoine, provenant de Girbaud, condamné.

2476. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Nº 13. Adjudication le 24 frimaire an III (14 décembre). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 149).

Biens situés à Dannemoine, provenant de François Puissant, ci-devant fermier-général et de Girbaud, entrepreneur de fournitures pour les armées de la République, condamné.

2477. — Vente de biens nationaux. Nº 35. Adjudication le 26 frimaire an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 93).

Biens provenant des Minimes, de la cure N.-D. de Tonnerre, de la fabrique de Dannemoine, de l'abbaye de Molesme, de la fondation Ste-Catherine, des chapelles St-Roch et N.-D. de Liesse à Dannemoine. Le nº 1 comprenant la maison des ci-devant Minimes de Tonnerre, la ci-devant

église et dépendances, jardin, parterre, verger, réservoir, fossés, terres labourables, le tout enclos de murs sur trois faces, la quatrième par la rivière d'Armançon, fut adjugé moyennant 69,500 livres.

2478. — Les citoyens nommés par le représentant du peuple Guillemardet, pour réorganiser la Société populaire de Tonnerre, à leurs concitoyens. Le 3 nivôse an III (23 décembre 1794). Tonnerre, imp. Roze. In-4°, 3 p. — (M).

En tête de cette pièce, bois gravé représentant l'œil de la vigilance, au milieu du faisceau des licteurs, surmonté du bonnet de la Liberté.

2479. — Adresse du citoyen Guillemardet, représentant du peuple, délégué dans les départements de Seine-et-Marne, l'Yonne et la Nièvre. Affiche.

2480. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 14. Adjudication le 13 nivôse an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 68, p. 165).

Maison à Tonnerre, provenant de Chamon, émigré; biens audit lieu provenant de Marcenay-St-Privé, ci-devant fermier-général, et de Puissant, ci-devant fermier-général, condamnés.

2481. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 36. Adjudication le 18 nivôse an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 67, p. 109).

Biens de la fabrique, à Annay.

2482. — District de Tonnerre. Vente considérable de mobilier à Ancy-le-Franc, provenant du mineur Letellier, émigré. Argent comptant. Adjudication le 1er pluviose an III et jours suivants. Tonnerre, imp. de Roze, an III. Affiche. — (A. Y. Emigrés, L. 5).

2483. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 37. Adjudication le 3 pluviose an III (22 janvier). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 125).

Biens de la fabrique à Roffey.

2484. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Nos 15 et 16. Adjudication le 19 pluviose an III. 2 affiches. — (A. Y. D. n. 68, p. 181 et 197).

Biens à Nuits-sous-Ravières, provenant de Clugny, émigré.

2485. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 38. Adjudication le 23 pluviose an III (11 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 141).

Biens des ci-devant fabriques d'Annay et de Noyers, auxdits lieux et à Môlay.

2486. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 39. Adjudication le 25 pluviose an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 157).

Biens de la fabrique de Nitry.

2487. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 17. Adjudication le 2 ventôse an III (20 février). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 216).

Biens situés à Nuits, provenant de l'émigré Charles-Étienne-Bernard Clugny.

2488. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 18. Adjudication le 4 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 232).

Biens situés sur le finage de Nuits-sur-Armançon, provenant de Charles-Étienne-Bernard Clugny, émigré.

2489. — Vente de biens nationaux de première origine N° 40. Adjudication le 9 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 173).

Biens provenant des religieux de St-Michel de Tonnerre, de la chapelle de Montsara à Tonnerre, de la fabrique de Thorey, audit lieu, à Mélisey et Trichey.

2490. — Arrêté des représentants du peuple, membres du Comité de législation et de sûreté générale. Paris, le 15 ventôse an III (5 mars 1795). S. l. Affiche. — Cp^r Registre des délibérations du Directoire de l'Yonne. — (A. Y. N° 53, p. 174, v°).

L'arrêté fut reconnu faux; il fut adressé de Paris par un anonyme intéressé, au nombre de 54 exemplaires en placards et donna lieu à une mystification complète de l'Administration, soit à Auxerre, soit à Tonnerre. Cette pièce rappelle ainsi un épisode curieux de l'histoire politique de la ville de Tonnerre.

L'arrêté fabriqué annulait celui pris le 2 nivôse an III par le représentant du peuple Guillemardet, en mission à Tonnerre, qui bannissait un citoyen du département de l'Yonne (Chérest) et en mettait onze sous la surveillance des autorités constituées. Il annulait également l'arrêté du Conseil général de la commune de Tonnerre du 19 nivôse, portant « que les passeports donnés à ces onze citoyens leur seront retirés; qu'ils ne pourront sortir de la commune sans une permission spéciale de la municipalité qui sera donnée pour un jour seulement à l'un d'eux, lequel sera tenu de la rapporter le même jour; qu'ils seront tenus de se présenter deux fois par décade au bureau municipal et ne pourront faire leur service de garde national » ; le prétendu arrêté annulait, en outre, les pouvoirs donnés à Fourcade par le représentant du peuple Guillemardet et les opérations faites en conséquence, destituait Fourcade, agent national du District et le remplaçait par le citoyen Haltot, homme de loi. Enfin, l'Administration du département était chargée de l'exécution du présent arrêté.

Une lettre également fausse émanant soi-disant du Comité de législation appuyait encore le prétendu arrêté et lui donnait plus d'authenticité.

Une enquête minutieuse sur cette affaire eut lieu par ordre du Comité de Salut public. On en trouve le détail dans la séance du Directoire de l'Yonne du 13 germinal an III. Le soi-disant arrêté qui avait été réimprimé et répandu à profusion dans le Tonnerrois, fut rapporté dans la

séance du 7 floréal et le District de Tonnerre, dans sa séance du 17 floréal, s'empressa de prendre un arrêté conforme. Voyez plus loin à cette date.

2491. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 41. Adjudication le 19 ventôse an III (9 mars 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 189).

Biens à Poilly, provenant de la fabrique.

2492. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 19. Adjudication le 21 ventôse an III (11 mars). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 252).

Biens provenant de Marcenay, émigré, situés finages de Tonnerre, Dannemoine, Molosme; biens provenant de Tardieu-Malessye, condamné, situés à Molosmes.

2493. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 20. Première et seconde publications. Vente de biens nationaux provenant de Claude-Brice Huillier et Aléaume-René-François Fontaine, émigrés. Adjudication les 8 et 23 ventôse an III. Tonnerre, imp. de Roze, an III. 2 affiches chacune en 2 feuilles. — (A. Y. D. n. 68, p. 239 et Émigrés, F. 2).

Biens situés à Ancy-le-Franc et Moulins.

2494. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 42. Adjudication le 25 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 205).

Tronchoy, biens de la cure et de la fabrique dudit lieu, du doyenné de Tonnerre, des Ursulines de Tronchoy, situés audit lieu et à Cheney: Viviers, biens de la fabrique et de la chapelle Ste-Élisabeth audit lieu.

2495. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 21. Adjudication le 27 ventôse an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68 p. 240).

Biens situés finage de Nuits-sur-Armancon, provenant de Charles-Étienne-Bernard Clugny, émigré.

2496. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N°s 22, 23 et 24, seconde publication. Adjudication les 28 ventôse, 2 et 3 germinal an III. 3 affiches chacune en 2 feuilles. — (A. Y. D. n. 68, p. 256, 276 et 290 et Emigrés C. 6). Tonnerre, imp. de Roze, an III.

Biens à Nuits provenant du même Clugny.

2497. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 43. Adjudication le 17 germinal an III (6 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 221).

Biens de la fabrique à Môlay.

2498. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 44.

Adjudication le 18 germinal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67. p. 237).

Biens provenant de la cure, de la chapelle de Mélizey et de la chapelle de Chamelard.

2499. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 25. Adjudication le 19 germinal an III (8 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 310).

Biens provenant de Chamon, émigré, situés à Tonnerre: de Claude Beau, prêtre déporté, situées finage de Villiers-les-Hauts.

2500. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 45. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 245).

Biens provenant des Minimes, de la Maison du St-Esprit, de la fabrique et du chapitre de St-Pierre de Tonnerre et de la chapelle Ste-Victoire de Vaulichères.

2501. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 26. Adjudication le 28 germinal an III (17 avril). Affiche. — (A. Y. D, n. 68, p. 319).

Biens provenant de l'émigré Louis Marion, situés à Dannemoine, de l'émigré Ogormann, situés à Dannemoine et Epineuil.

2502. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 46. Adjudication définitive le 29 germinal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 253).

Biens des ci-devant Doctrinaires de Noyers, situés audit lieu et à Annay-sur-Serein et Perrigny-sur-Armançon.

2503. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 47. Adjudication le 7 floréal an III (26 avril). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 265).

Biens de la cure de Rugny et des fabriques de Censy, Noyers et Grimault, auxdits lieux et à Cours.

2504. — Réponse à un écrit de J. Guénin, Le Clerc et J.-B. Hardy, à la Convention nationale. Signé : H. Macé d'Audine, Marie, G. Jacquillat, Grosfils, chargés des intérêts de la commune de Tonnerre par délibération du 4 germinal. (Paris), de l'imp. de la rue de Vaugirard. N° 1195. — (M).

2505. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 48. Adjudication le 8 floréal an III (27 avril 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 277).

Fresne, biens de la fabrique et de la cure audit lieu et à Annay.

2506. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 49.

Adjudication le 9 floréal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 285).

Yrouerre, biens de la cure et de la maîtrise d'école.

2507. — District de Tonnerre. Extrait du registre des arrêts du Comité de législation de la Convention nationale. Séance du 7 floréal an III de la République française, une et indivisible.— Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire et publique du 17 floréal, IIIe année républicaine (6 mai), tenue par les citoyens Heuvrard, président; Porrin, Gault, Maison, Desnoyers, Lepage et Bocquet, administrateurs. Tonnerre, imp. de Roze, an III. In-4°. 4 p. Tiré à 200 exempl. et 100 exempl. en placards. — (M).

Cette pièce contient le désaveu de l'arrêté reconnu faux annulant l'arrêté du représentant Guillemardet, bannissant Chérest de Tonnerre et mettant onze autres citoyens sous la surveillance du District.

2508. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 27. Adjudication le 17 floréal an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 330).

Biens, finage de Nuits, provenant de C.-E.-B. Clugny.

2509. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 28. Adjudication le 18 floréal. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 342).

Biens à Nuits, provenant du même.

2510. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 29. Adjudication le 19 floréal (8 mai). Affiche.— (A. Y. D. n. 68, p. 352).

Biens à Nuits, provenant du même.

2511. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 30. Adjudication le 27 floréal an III (16 mai). Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 366).

Biens à Nuits, provenant du même.

2512. — District de Tonnerre. Vente de meubles provenant d'émigrés. Adjudication le 27 floréal an III. Affiche en 2 feuilles. Imp. Roze à Tonnerre. — (A. Y. L. § Ier, n° 160).

Mobilier d'Ancy-le-Franc, provenant des mineurs Letellier. Cette affiche tirée à 600 exempl. fut payée à Roze 216 livres.

2513. — Vente de meubles provenant d'émigrés. Adjudication le 27 floréal? an III. Affiche. Imp. Roze à Tonnerre. — (A. Y. L. § Ier, n° 160).

Vente du mobilier de Fontaine, émigré, à .... Tirage 200 exempl. Prix payé à Roze, 46 livres.

2514. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 50. Adjudication le 28 floréal an III (17 mai). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 297).

Cry, biens de la cure.

2515. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 51. Adjudication le 29 floréal. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 305).

Cry, biens de la cure et de la maîtrise d'école.

2516. — (Circulaire de la Commission des approvisionnements aux administrateurs du département, suivie de la délibération du District de Tonnerre, relative aux produits nécessaires à la République). In-4°, Tonnerre, impr. Roze, an III. — (A. Y. R. 1790 à l'an VIII).

2517. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 52. Adjudication le 7 prairial an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 67, p. 317).

Biens provenant des fabriques de Sennevoy et Stigny; de la fabrique et de la cure de Fulvy; chapelle de la Conception de Villiers-les-Hauts et dépendances.

2518. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 53. Adjudication définitive le 8 prairal an III (27 mai). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 329).

Biens provenant des Doctrinaires de Noyers à Annay-sur-Serein, Perrigny, Arton.

2519. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 54. Adjudication le 9 prairial an III. Affiche.— (A. Y. D. n. 67, p. 345).

Biens provenant des Doctrinaires de Noyers et de l'Ordre de Malte, situés à Môlay; biens de la fabrique de Censy, audit lieu.

2520. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 31. Adjudication le 17 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 378).

Biens provenant de C.-E.-C. Clugny, émigré, situés finages de Villiers-les-Hauts et Ravières.

2521. — La France sauvée par ses impositions et ses finances ou projet soumis à la Convention nationale le 18 prairial an III° de la République, par Jacques Mignard, du département de l'Yonne. Paris, ... Bureau de la *Gazette historique et politique*, rue Montmartre, 100 et 106. In-8°, 16 p. — (M).

2522. — Extrait du procès-verbal des assemblées tenues à Tonnerre par le représentant du peuple Mailhe, envoyé en mission dans le département de l'Yonne, le 20 prairial an III de la République (9 juin) et jours suivants, Jacob Moreau tenant la plume, en qualité de secrétaire du représentant. S. l. In-4°, 20 p. — (Sc. Y, 1re série, 19, p. 45).

Cette pièce est composée entièrement des interrogatoires de Chérest par le représentant, au sujet des troubles de Tonnerre.

2523. — Extrait du registre des arrêtés du représentant du



peuple Mailhe, délégué par la Convention nationale dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. A Tonnerre, le 24 prairial an III (12 juin 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (Sc. Y.).

2524. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 55. Adjudication le 27 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 357).

Biens provenant de la cure de Stigny.

2525. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 56. Adjudication le 28 prairial an III. Affiche. — (A. Y. D. n 67, p. 373).

Fermes de la Comté, sur Cheney, Stigny, Tonnerre, provenant de la cure de Stigny.

2526. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 57. Adjudication définitive le 7 messidor an III. Affiche, — (A. Y. D. n. 67, p. 389),

Biens provenant de la fabrique de Tanlay, situés audit lieu et à St-Vinnemer.

2527. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 58. Adjudication le 17 messidor an III (5 juillet). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 413).

Biens provenant des Doctrinaires de Noyers, ferme de Vaucharmes et biens à Villiers-la-Grange.

2528. — État des créances de (Claude-Jean-Charles Chamon), émigré compris dans la liste générale publiée par le Directoire du District de (Tonnerre), le 10 pluviose an II (A Tonnerre, le 10 thermidor, IIIe année républicaine) (28 juillet 1795). In-f°. — (A Y. Emigrés).

2529. — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. N° 32. Adjudication le 13 thermidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 68, p. 395).

Biens provenant de Clugny, émigré, situés à Nuits-sous-Ravières. Le château et dépendances furent vendus 137,000 livres et la Ferme de Marnay 220,200 livres.

2530. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 59. Adjudication le 3 fructidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 340).

Biens des fabriques de Bernouil et Collan, situés auxdits lieux et à Dyé, Roffey, Rameau, Chichée.

2531. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 60. Adjudication le 12 fructidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 442).

Ferme de St-Marc, commune de Nuits, provenant de l'Ordre de Malte; biens des fabriques à Ravières et Ancy-le-Franc.

2532. — Constitution de la République française proposée au peuple français par la Convention nationale. A Tonnerre, chez Roze, imp. An III. In-12, 80 p. — (L. 4e série, 12e vol. p. 1).

2533. — Jugement qui condamne Edme Mignot, dit Brisson, natif de Nuits-sous-Ravières, âgé de 35 ans, tailleur de pierres, demeurant à Passy, canton d'Ancy-le-Franc, à la peine de quatre années de fers, pour avoir volé des crapaudines en cuivre dans le magasin de la République situé à Duchy. Du 18 fructidor an III (4 septembre 1795). Auxerre, L. Fournier, an IV. In-4°, 7 p. — (P).

2534. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 61. Adjudication définitive le 24 fructidor an III. Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 430).

Ferme de la Vèvre, située à Gigny et lieux circonvoisins, provenant de l'Ordre de Malte; biens de la fabrique de Pacy, audit lieu et de la fabrique de Ravières, à Nuits.





AN IV DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire
(23 septembre 1795. — 21 septembre 1796).

CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, la Constitution votée le 3 fructidor an III devait faire opérer de grands mouvements dans le personnel de l'administration générale et politique. En ce qui concerne le département de l'Yonne, la suppression des districts changea complètement les relations des communes; les 69 cantons qu'elles formaient furent désormais reliés directement à l'administration centrale établie au chef-lieu de département par le moyen des administrations cantonales et de leurs procureurs-syndics. Aussi, sommes-nous obligé, à partir de l'an IV, de supprimer la division en districts que nous avions adoptée depuis sa formation et quoiqu'il ne soit pas encore question de la répartition des cantons en arrondissements, nons adopterons pour l'avenir cette division qui se fera du reste tout naturellement. Les villes d'Auxerre, Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre vont absorber à leur profit le courant d'affaires qui commençait à s'établir dans les chefs-lieux de districts de St-Fargeau et de St-Florentin. Ces deux

petites villes qui avaient rêvé de devenir des centres importants, ne seront plus que de simples chefs-lieux de canton. Aussi les imprimeries fondées l'année précédente par Provin et Planson, n'ayant plus aucun aliment sérieux et perdant tout d'un coup la clientèle des districts qui seule pouvait les faire vivre, vont-elles bientôt disparaître.

La Convention nationale qui siégeait depuis le 20 septembre 1792, c'est-à-dire depuis plus de 37 mois, termina ses travaux le 5 brumaire an IV. Suivant la nouvelle Constitution qu'elle avait votée, elle fut remplacée dans la direction des affaires de la République par un gouvernement composé de deux pouvoirs, le pouvoir législatif et le pouvcir exécutif qui fut le Directoire. Le pouvoir législatif fut divisé, comme il l'est aujourd'hui, en deux Conseils : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents. Nous ne rappelons ces faits historiques, connus de tout le monde, que pour arriver à donner le tableau des représentants du département au commencement de l'an IV, tableau assez compliqué et assez difficile à comprendre si l'on n'en possède pas la clef.

La Convention ayant décrété que le peuple français serait représenté au Corps législatif, à raison de 1 député par 40,000 âmes, et le département de l'Yonne, d'après les derniers recensements des districts, n'en ayant que 310,089, sa représentation ne dut être composée que de 8 députés dont les 2/3 devaient être pris dans la Convention.

L'assemblée électorale, convoquée à Auxerre, tint ses séances le 20 vendémiaire an IV et jours suivants.

Pour les 2/3 qui devaient être pris dans les anciens membres de la Convention, elle choisit les citoyens : Lanjuinais, d'Ille-et-Vilaine; Chastellain, de l'Yonne; Lesage, d'Eure-et-Loire; Larivière, du Calvados; Mailhe, de la Haute-Garonne.

Pour le dernier tiers qu'elle avait à choisir, elle élut Paradis, d'Auxerre; Gau, de Villeneuve-sur-Yonne; Fourcade, de Tonnerre.

Il fallait ensuite choisir une liste triple supplémentaire prise dans la Convention; cette liste fut composée des citoyens suivants :

Boissy-d'Anglas, de l'Ardèche; Dussault, de Paris; Durand-Maillaux, des Bouches-du-Rhône; Saladin, de la Somme; Jeannest, de l'Yonne: Defermond, d'Ille-et-Vilaine; Pelet, de la Lozère; Rouzet, de la Haute-Garonne; Bailleul, de la Seine-Inférieure; Grégoire, de Loir-et-Cher; Delahaye, de la Seine-Inférieure; Rabaud-Pommier, du Gard; Doulcet, du Calvados; Bion, de la Vienne; Rovère, de Vaucluse.

Le Corps législatif, réuni en corps électoral, s'adjoignit encore



pour compléter les deux tiers, les citoyens Hérard, ancien avoué à Sens et Précy, ancien juge de paix à Aillant.

Villetard, que la mort de Lepelletier de St-Fargeau avait fait entrer à la Convention en qualité de suppléant, entra également au Corps législatif, sur la désignation d'un autre département.

Les députés Boileau et Bourbotte avaient péri sur l'échafaud; le premier, compris parmi les Girondins, avait été exécuté le 31 octobre 1793; le second, décrété d'accusation avec Romme, après le 1er prairial, avait été condamné à mort le 25 prairial an III.

A la suite des mêmes événements de prairial, Maure avait également disparu de la scène politique. Au moment où les Thermidoriens étaient devenus tout puissants, l'ancien ami de Robespierre se vit dénoncer à la Convention tout à la fois par le député Le Hardy et par la municipalité auxerroise devenue modérée et réactionnaire par les dernières élections. Maure comprit qu'il était perdu et, dans un moment d'exaltation, il se brûla la cervelle à Versailles où il s'était refugié.

Ainsi parmi les députés qui avaient représenté le département de l'Yonne à la Convention, deux seulement des survivants ne firent point partie de la nouvelle assemblée. Étienne Finot rentra dans son pays natal, à Avrolles; il devint bientôt après président de l'Administration du département. Et plus tard, on le retrouvera commissaire du pouvoir exécutif à Joigny et à St-Florentin. Quant à Louis Turreau nommé commissaire des guerres en Italie, il trouva dans cette contrée une mort tragique, en 1796.

Si nous revenons à l'administration spéciale du département de l'Yonne, nous voyons que, par la nouvelle Constitution de l'an III, le chiffre des administrateurs est ramené à cinq, comme il l'avait été déjà par la loi du 1er vendémiaire de la même année. Les électeurs, convoqués le 20 vendémiaire an IV, pour l'élection de députés, sont chargés également de remplacer l'ancienne administration. Ils désignent les citoyens Bézanger-Sardy, président; Morisot, procureur-syndic à Saint-Florentin; Challaye, de Sens; Chasteau, d'Auxerre; Demorillon, d'Avallon. Mais quelques jours après Chasteau n'ayant point accepté sa nomination, Meslier-Poussard, maire d'Avallon, fut désigné pour le remplacer.

Collet-Charmoy, de Joigny, fut nommé le 6 frimaire commissaire du pouvoir exécutif de l'administration centrale; il fut souvent suppléé pendant l'année par le citoyen De Perthuis fils.

Cette administration n'eut toutefois qu'une existence éphémère de quatre mois. Dès le mois de ventôse an IV, l'administration centrale du département fut renouvelée et composée de la manière suivante: Président: Finot, ancien député à la Convention; administrateurs: les citoyens Monteix, Fleury, Guichard et De-

court ; commissaire du Directoire exécutif : le citoyen Collet-Charmoy ; secrétaire-général : Lécuyer.

En germinal an IV, Monteix, pour une raison que nous ignorons, est remplacé par Marie, d'Auxerre.

2535. — Affiches, Annonces et Avis divers du département de l'Yonne, IVe année. (Au-dessous, Patrie, République Française, dans un médaillon représentant l'Autel de la Patrie, entouré d'attributs guerriers). A Auxerre, chez Laurent Fournier, imprimeur et directeur desdites Affiches. In-8°, 24 nos, 92 p. — (M).

P. 8. Nomination faite par les électeurs du département. — P. 18. Loi sur les costumes des législateurs et autres fonctionnaires publics, du 3 brumaire. Cette loi visait tous les fonctionnaires, les députés, juges, administrateurs, officiers municipaux et il avait paru intéressant à l'éditeur de rappeler à chacun son costume officiel. — P. 32. Dispositions de la loi du 6 nivôse an IV, relative au service des messageries. On trouve là des renseignements précieux sur le prix des places en l'an IV et le transport des messageries. — A la page 40, un Avis aux souscripteurs de ces feuilles : « A commencer par la première quinzaine de pluviose, les abonnements seront reçus en argent, au prix de 5 livres 10 sols pour la ville et de 7 livres par la poste, pour l'année entière. Au moyen de ce nouvel arrangement, le service ne souffrira plus. » — P. 43. Avis de concours pour les professeurs de l'École centrale ; l'examen aura lieu le 1er floréal an IV. — P. 59. Lettre du citoyen Housset, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Yonne, au citoyen Fournier, rédacteur des *Petites Affiches* à Auxerre, pour lui demander l'insertion de la lettre que lui a écrite le ministre de la justice au sujet des renseignements réciproques que peuvent se donner les membres de l'Administration et les autorités judiciaires. C'est une réponse à des attaques malveillantes publiées contre Housset. - P. 67. Loi contenant des peines contre les fabricateurs et distributeurs de faux mandats, du 7 germinal.

Le dernier numéro des Affiches pour l'an III contenait l'avis suivant aux souscripteurs de ces feuilles : « Comme la mise à exécution du nouveau code hypothécaire apportera, selon toute apparence, des changements considérables dans la forme et dans les conditions de ces feuilles, nous prévenons nos souscripteurs qu'à dater du 1er vendémiaire an IV, l'abonnement n'aura lieu que pour trois mois et qu'il sera, pour cet espace de temps, de 9 livres pour la ville et de 12 livres par la poste.

Nous avertissons, en même temps, ceux qui sont en retard de paiement pour le terme échu que ce qui leur reste à solder sera compté avec eux sur le pied de 18 livres l'année pour la ville et de 24 livres par la poste.

2536. — Almanach du département de l'Yonne, 1795 et 1796, IVe année de la République. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier. Se vend chez François Fournier, libraire, rue Croix-de-Pierre. In-18, 120 p.

Dans cet almanach on a bien imprimé le calendrier républicain, mais, à la place des noms de plantes et d'animaux on a rétabli pour chaque jour le



nom des saints. A la suite, on trouve l'étymologie des noms des mois. Puis vient une notice sur la Convention et ses présidents de 1792 à l'an IV. On donne aussi des détails sur le gouvernement de la République tel qu'il venait d'être fixé par la Constitution de l'an III et sur l'administration politique, financière et judiciaire du département de l'Yonne. On trouve ensuite la liste des 69 cantons et de leurs communes, avec les noms des commissaires du pouvoir exécutif de chaque canton, des renseignements sur l'administration municipale d'Auxerre et les principales administrations du chef-lieu. Au commencement de l'an IV, l'administration municipale de la commune et du canton d'Auxerre est ainsi composée : Laporte, président; Poussard, vice-président ; Tenaille, suppléant du commissaire exécutif ; Defrance, Dudésert, Petit-Salomon, Ramponneau, Moreau, commissaires du pouvoir exécutif; Faultrier, secrétaire en chef. L'almanach est terminé par le tableau des foires, le relevé de l'état-civil d'Auxerre et le tableau comparatif des nouvelles et des anciennes mesures.

2537. — Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 8 vendémiaire an IV (30 septembre 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 9, p. 8).

Chablis, biens du chapitre et de la maîtrise d'école ; Fiez, Poinchy, Beines, Chichée, biens des fabriques ou des maîtrises d'école.

2538. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 9 vendémiaire (1er octobre). Affiche. — (A. Y. D. n. 9, p. 16).

Biens divers à Auxerre dépendant des fabriques, de la chapelle Ste-Geneviève, etc.; de la communauté des Chirurgiens, etc.

2539. — Vente de biens nationaux. Adjudication le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795). Affiche.— (A. Y. D. n. 9, p. 30).

Biens divers à Toucy, Diges, Pourrain, Sementron, Coulangeron, provenant de l'évêché d'Auxerre, des fabriques et autres.

2540. — Discours prononcé par P.-C.-L. Baudouin, député par le département des Ardennes, président de la Convention nationale, en exécution du décret du 10 vendémiaire, dans la séance du 11 du même mois, 30 octobre (vieux style), à l'occasion de la fête funèbre, célébrée en l'honneur des députés morts victimes de la tyrannie. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp. du département, an IV. In-8°, 19 p. — (L. 3e série, I, p. 257).

2541. — Rapport fait au nom du Comité de Salut public et de Sûreté générale, sur les événements des 11, 12, 13 et 14 vendémiaire de l'an quatrième de la République française, par Philippe-Antoine Merlin (de Douai). Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. In-8°, 18 p. — (P).

2542. — District de St-Florentin. N° 61. Vente de biens nationaux. Adjudication le 16 vendémiaire an IV (8 octobre 1795). Imp. Planson ? Affiche. — (A. Y. D. n. 54, p. 733).

Lignorelle, biens de la fabrique; Ligny et Varennes, biens provenant des Ursulines de Tonnerre; Ligny, biens des religieuses de St-Michel de Tonnerre et de la chapelle du Rosaire en l'église de Ligny; Varennes, biens de la confrérie du St-Sacrement de Ligny; Villiers-Vineux, biens de la fabrique.

2543. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 vendémiaire an IV de la République française, qui condamne François Marin, natif de Nevers, sergent de grenadiers au 3e bataillon de la Nièvre, demeurant à Nevers, à la peine de huit années de fers, avec l'exposition préalable, pour avoir volé un chapeau chez le citoyen Guillaume où il était logé. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard in-fo. — (M).

Comme on le voit, la répression des crimes et délits, à cette époque, était extrême et non proportionnée à la faute ou au dommage causé.

2544. — Arrêté de l'administration centrale du département de l'Yonne convoquant les assemblées primaires. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (A. Y. L. § Ier, no 163).

2545. — Liste des citoyens électeurs du département de l'Yonne et leur logement dans la commune d'Auxerre. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp. du département, an IV. In-8o, 20 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p. 746).

Impression sur gros papier.

2546. -- Extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Yonne, tenue à Auxerre le 20 vendémiaire an IV et jours suivants. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8o, 6 p. — (Sc. Y, 1re série, 5, p. 429).

Cette pièce nous donne les noms des députés nommés, des administrateurs et des juges élus aux différentes juridictions.

2547. — Discours du citoyen Bourasset, président de l'assemblée électorale du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. — (P. D.).

2548. — Que voulez-vous?... Choisissez. S. l. n. d. (Auxerre, 1795). In-4o, 1 p. — (L. 2e série, vol. III, p. 6).

Pamphlet électoral contre les républicains.

2549 — Vente de biens nationaux provenant d'émigrés. Adjudication le 21 vendémiaire au IV. Affiche. — (A. Y. D. n. 17, p. 2).

Grenier à sel d'Auxerre, provenant de Champion-Cicé, ci-devant évêque; terres et maisons à Auxerre provenant de Dechenu jeune et de Leclerc-Thorigny, émigrés; terres à Leugny, provenant de La Bussière, émigré; labourage à Gurgy, provenant de Montmorency.

2550. — Constitution de la République française. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. In-8o, 62 p. — (M).



Texte de la Constitution dite de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV.

2551. — Décret de la Convention nationale qui casse et annule les mandats d'amener et d'arrêts lancés par le directeur du juré du tribunal du District d'Auxerre, contre plusieurs citoyens domiciliés à Auxerre. Du 17 vendémiaire an IV de la République française, une et indivisible (9 octobre 1795). Auxerre, de l'imp. de Baillif, an IV. Placard in-f° plan, sur papier bleuté. — (Q).

Pièce importante qui montre à quel point d'acuité en était arrivée la réaction thermidorienne.

2552. — Jugement du tribunal de police correctionnelle du canton de St-Bris, qui condamne Germain Petit, l'aîné, laboureur, demeurant à St-Cyr, au nom et comme civilement tenu des faits de son fils aîné, en dix livres d'indemnité avec intérêt, envers le citoyen Louis-Edme Cornisset, propriétaire, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, et aux dépens, et, en outre, en vingt livres d'amende, applicable, conformément à la loi, pour délits commis dans le bois de Vaux-la-Gasse, situé au finage de St-Bris, appartenant audit Cornisset. Du 22 vendémiaire, an quatrième de la République française. Auxerre, de l'imp de Baillif, an IV. Affiche. — (Q).

2553. — Jugement du tribunal de police correctionnelle du canton de St-Bris, qui condamne Nicolas Delingette l'aîné, dit *La Beurrée*, vigneron, demeurant à Irancy, en cinq livres d'indemnité avec intérêt, envers le citoyen Louis-Edme Cornisset, propriétaire, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne, et aux dépens, et en outre, en dix livres d'amende, applicable, conformément à la loi, pour délit commis dans un bois-taillis situé au finage de St-Bris, climat du Bois de la Faix, appartenant audit citoyen Cornisset. Du 22 vendémiaire, an quatrième de la République française. Auxerre, imp. Baillif, an IV. Affiche. — (Q).

2554. — Département de l'Yonne. Convocation des assemblées primaires. Extrait de la loi du 19 vendémiaire an IV sur la division du territoire de la République, sur le placement et l'organisation des autorités administratives et judiciaires. Extrait du procès-verbal de la séance tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, le 25 vendémiaire, an quatrième de la République. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. Affiche. — (M).

D'après cette loi, Auxerre et Sens ont à nommer 7 officiers municipaux, les communes ayant plus de 5,000 âmes en nommeront 5 et les communes au-dessous de 5,000 nommeront seulement un agent municipal et un adjoint.

2555. — Arrêté de l'administration centrale du département de l'Yonne, concernant les réquisitions. Auxerre, le 23 vendémiaire an IV (15 octobre 1795). Imp. L. Fournier.— (A. Y. L. § 1er, n° 163).

2556. — Extrait du procès-verbal de la séance du 29 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne, sur le résultat des élections. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 8 p. — (R. 438).

2557. — Rapport fait à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an IV (12 octobre 1795), sur la conspiration et la rebellion qui ont éclaté dans les journées des 13 et 14 vendémiaire, et sur les opérations militaires exécutées par l'armée républicaine; par P. Barras, représentant du peuple, général en chef de l'armée de l'intérieur. Auxerre, L. Fournier, imp. du département de l'Yonne, an quatrième. In-8°, 20 p. — (P).

2558. — Rapport fait au nom de la Commission des Cinq sur la conjuration du 13 vendémiaire, par Tallien. Auxerre, imp. L. Fournier, an quatrième. In-8°, 18 p. — (P).

2559. —.Extrait du procès-verbal de la séance du 5 brumaire de l'an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L.Fournier, an IV. In-8°, 3 p. — (M).

Arrêté fixant aux 10, 20 et 30 de chaque mois les réunions périodiques des assemblées municipales.

2560. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 5 brumaire an IV (27 octobre 1795). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 4 p. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté relatif aux convocations des assemblées primaires.

2561. — Extrait du procès-verbal de la séance du 3 frimaire an IV (4 décembre 1795), tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté concernant les réquisitions, invitant en même temps les municipalités à déployer plus de zèle.

2562. — Rapport sur les moyens d'exécution de la loi du 3 brumaire dernier sur l'organisation de l'instruction publique. Auxerre, le 9 frimaire an IV (30 novembre 1795). Imp. L. Fournier.— (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Ce rapport est suivi d'un arrêté de l'Administration centrale pour la formation dans les municipalités des jurys d'instruction.

2563. — Tableau dressé par l'administration départementale de l'Yonne, en conformité des articles 483, 485, 486, 487 et 488 du



Code des délits et des peines, etc., des citoyens de l'arrondissement parmi lesquels doivent être choisis les jurés d'accusation et de jugement pendant les mois de nivôse, pluviose et ventôse de l'an IV. Auxerre, le 16 frimaire an IV (7 décembre), imp. L. Fournier. In-8°, 19 p. — (L. 3e série, 6, p. 140).

Ce tableau, comme on le voit, était publié et affiché tous les trimestres.

2564. — Adresse du corps électoral du département de l'Yonne à la Convention nationale pour le renouvellement des agents financiers. Auxerre, imp. L. Fournier. S. d. In-4° 2 p. — (Sc. Y.).

2565. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 pluviose an IV (23 janvier 1796). In-4°. Auxerre, imp. L. Fournier. — (A. Y.).

Arrêté concernant l'emprunt forcé.

2566. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 23 pluviose an IV (12 février 1796). In-4°. Auxerre, L. Fournier. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté ordonnant la formation dans chaque commnne, d'un état de tous les individus rentrés sur le territoire de la République après l'avoir quitté.

2567. — Administration du département de l'Yonne Extrait du procès-verbal de la séance du 1er ventôse an IV (20 février 1796). In-8° et en placards. Imp. L. Fournier. — (A. Y. L. § 1er, M. 14, 1790 à l'an VIII).

Arrêté sur la réorganisation de la garde nationale et de la police intérieure des communes.

2568. — Arrêté pris par le représentant du peuple Jard-Pauvilliers, à St-Maixent, le 5 frimaire an IV, concernant l'armée et arrêté conforme de l'administration de l'Yonne, séance du 3 ventôse an IV (22 février 1796). Auxerre, L. Fournier. In-8°, 7 p.— (B. Dey).

2569. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 3 ventôse an IV (22 février 1796). Auxerre, L. Fournier. In-8°. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté fixant la journée de travail dans le département à 250 livres en assignats, en exécution de l'art. 4 du titre II de la loi du 28 septembre 1791 qui porte que les moindres amendes seront de la valeur d'une journée de travail.

2570. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 3 ventôse an IV. Auxerre, L. Fournier. Affiche. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Cet arrêté, adressé à toutes les municipalités de cantons et aux communes, est relatif à la nécessité de faire écheniller les arbres et arbustes.

2571. — L'administration centrale aux administrations municipales de son ressort. Extrait du procès-verbal de la séance du 13 ventôse an IV. Auxerre, imp. Fournier, In-8°. — (R. 438).

2572. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, qui condamne Edme Bourbon, se disant tonnellier, demeurant en la commune d'Avallon, âgé d'environ 40 ans, contumax, à six années de détention; pour avoir volé deux bœufs, la nuit du 16 au 17 brumaire dernier, dans la ferme de Lusigny, commune de Mailly-la-Ville, appartenant au citoyen Vigoureux. Du 16 ventôse an IV (6 mars 1796). Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

2573. — Arrêté du Directoire exécutif du 19 ventôse, an IVe de la République française, une et indivisible, relatif à la *fête de la Jeunesse* qui doit être célébrée le 10 germinal an IV. A Auxerre, de l'imp. de L. Fournier, imp, du département de l'Yonne, an IV. In-8°, 6 p. — (M).

Cet arrêté est suivi de la circulaire de l'Administration du département de l'Yonne du 1er germinal an IV, sur le même sujet.

2574. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 21 ventôse de l'an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Auxerre. L. Fournier. In-8°, 4 p. et en placards. — (Sc. Y., 1re série, 5, p. 477).

Arrêté prescrivant l'enlèvement de tous signes extérieurs d'un culte quelconque, et la stricte exécution des lois sur la police des cultes.

2575. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 21 ventôse an IV (11 mars 1796). Imp. L. Fournier. In-8° et en placards. — (A. Y. L. § 1er, n° 163).

Arrêté pour la levée des chevaux et mulets pour le service des armées, d'après la loi du 15 pluviose an IV. Les animaux seront placés au ci-devant couvent St-Julien.

2576. — Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif du 25 pluviose an IV de la République française, une et indivisible. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 10 p. — (L. 3e série, t. 26, p. 73).

Arrêté prescrivant une levée de chevaux pour le 10 germinal.

2577. — Soumission d'acquérir des domaines nationaux. Département de l'Yonne. Le .... an IV, devant nous, administrateurs du département, etc. In-4°, 2 p. — (A. Y. Emigrés).

Formule pour les acquisitions de domaines nationaux.



2578. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 12 germinal an IV (1er avril 1796), prescrivant le remplacement des arbres de la Liberté qui sont morts. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 3 p. — (Sc. Y. 1re série, 5 p. 489).

2579. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 15 germinal an IV (4 avril 1796), ordonnant l'apposition des scellés sur la caisse du payeur général et du receveur général du département. Auxerre, L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2580. — Arrêté de l'Administration centrale du département du 17 germinal an IV (6 avril), au sujet du départ des jeunes gens de la réquisition et des militaires déserteurs. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 8 p. — (Sc. Y. 1re série, 5, p. 431).

2581. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département de l'Yonne. Séance du 19 germinal an IV, etc. Auxerre, L. Fournier. In-8°, 6 p. — (Sc. Y., 1re série, 5, p. 469).

Arrêté mettant les gardes nationales en permanence et prescrivant des mesures contre les brigands et émigrés échappés de la Vendée.

2582. — Département de l'Yonne. Instruction publique. Propoposition du concours pour l'examen des professeurs de l'École centrale, conformément à la loi du 3 brumaire an IV et à l'arrêté de l'Administration départementale du 9 frimaire suivant. Auxerre, L. Fournier, an IV. In-8°, 16 p. — (M).

2583. — Les administrateurs du département de l'Yonne aux Administrations municipales de l'arrondissement. Auxerre, le 3 floréal an IV (22 avril 1796). S. l. In-8°, 3 p. — (P).

Circulaire et arrêté relatifs à la fête des Époux fixée au 10 floréal.

2584. — Arrêté du département de l'Yonne sur les effets mobiliers des tribunaux, la fixation du nombre et la rétribution des employés des administrations municipales de chaque canton. Auxerre, le 15 floréal an IV (4 mai 1796). Imp. L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2585. — Jugements du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, qui condamnent les citoyens Emile Languillat, laboureur à St-Denis, canton de St-Clément; Jean Bouy, cultivateur à Nailly, canton de Pont-sur-Yonne; Gabriel Bazille, aîné, propriétaire à Joigny; Hollier, l'aîné, marchand de bois à La Gorge, commune et canton de Quarré-les-Tombes; Robert, gendre Chenal, marchand à Toucy; René Boursier, cultivateur à Pailly, canton de Sergines et chacun d'eux en 50 livres d'amende, à la privation de leur droit d'éligibilité et des suffrages pendant deux

ans, et aux frais de l'impression et affiches des jugements. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2586. — Le commissaire du Directoire exécutif près le département de l'Yonne, aux commandants de la gendarmerie, aux accusateurs publics, directeurs de jury et juges de paix; aux commissaires du Directoire exécutif près les Administrations municipales du ressort. Auxerre, le 16 floréal an IV (5 mai 1796). S. l. (Auxerre, Fournier). 1 p. in-8°. — (B. Mignot).

Lettre donnant le signalement d'un cheval volé, lors de l'assassinat du courrier de Lyon.

2587. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 19 floréal an IV (8 mai) de la République française, une et indivisible, qui condamne Charles Thoret père, natif de Sully-sur-Loire, âgé de 60 ans, marchand à Orléans, à la peine de vingt-quatre ans de fers, avec l'exposition préalable, pour avoir, avec autres, volé de l'or, de l'argent monnayé, des pièces d'argenterie et des assignats, en la maison des citoyens Coutellier père et fils, aux Supplissions, commune de St-Florent (canton de Coulon, Loiret), à force ouverte, par violence, avec effraction, dans la nuit du 28 au 29 thermidor dernier. Et ensuite à la déportation, pour cause de récidive. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard in-f° de 1 f. 1/2. — (M).

2588. — Administration du département de l'Yonne. Extrait du procès-verbal de la séance du 21 floréal, l'an IV de la République. Instruction publique. Organisation des écoles primaires, conformément à la loi du 3 brumaire. Auxerre, le 21 floréal an IV (10 mai 1796). Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

2589. — Circulaire de l'Administration centrale aux Administrations de l'Yonne, à l'effet de donner les états de fournitures faites par les communes et d'en régler le prix. Du 23 floréal an IV (12 mai). S. l. In-4°, 1 p. — (D. 97).

2590. — République française. Egalité, Liberté, Fraternité, Humanité. Quatrième supplément à la liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République, dressé en exécution de l'art. 29 § II, 5e section de la loi du 25 juillet 1793 (vieux style) et de l'art. 1er, section 2e, titre III de la loi du 25 brumaire an IIIe. A Paris, de l'imp. des Administrations nationales, l'an troisième. T. Ier, A-K, arrêté le 15 pluviose an IV. T. II, L-Z, terminé le 29 floréal an IV. In-8°. — (A. Y. Emigrés).

2591. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 25 prairial an IV (13 juin 1796), sur les militaires et réquisitionnaires restés dans leurs foyers sans autorisation légale.



Auxerre, L. Fournier, an IV. In-8°, 4 p. et en placards. — (A. Y. L. § I, n° 164).

Cet arrêté, envoyé dans toutes les communes, prescrit le départ immédiat de ces militaires.

2592. — Tableau dressé par l'Administration centrale du département de l'Yonne en conformité de la loi du 3 brumaire an IV, des citoyens de l'arrondissement parmi lesquels doivent être tirés au sort les jurés d'accusation et de jugement, pendant le trimestre de messidor prochain. Auxerre, le 26 prairial an IV (14 juin 1796). Imp. L. Fournier. In-8°, 18 p. — (Sc. Y. 1re série, V, p 349).

2593. — Arrêté de l'Administration centrale du départemeut de l'Yonne pour l'ouverture de l'École centrale et de la bibliothèque y établie à la date du 16 messidor. Extrait du procès-verbal de la séance du 26 prairial an IV de la République française, une et indivisible, tenue par les citoyens Finot, président; Decourt, Guichard, Marie et Fleury, administrateurs; Collet, commissaire du pouvoir exécutif et Sauvalle, secrétaire en chef. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (Q).

2594. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 27 prairial an IV (15 juin 1796), sur les soumissionnaires des domaines nationaux. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2595. — Administration du département de l'Yonne. Séance du 27 prairial an IV, tenue par les administrateurs du département de l'Yonne. Imp. L. Fournier. — (A. Y. L. 81, n° 164; on lit : le présent sera imprimé, etc.).

Arrêté relatif à la résistance qu'éprouvent les acquéreurs de presbytères. Invitation aux municipalités, sous leur responsabilité personnelle, de faire vider les maisons et d'en laisser jouir les nouveaux propriétaires.

2596. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne prescrivant la remise par les municipalités aux Administrations municipales de canton, du double des registres de l'état-civil de leur commune, antérieur à l'année courante, pour y être déposés et en être délivré des extraits aux parties réclamantes. Du 7 messidor an IV (25 juin 1796). Imp. L. Fournier. —(A. Y. L. § 1, n° 164).

2597. — Discours prononcé le 15 messidor de l'an IV (3 juillet 1796), pour l'inauguration de l'École centrale du département de l'Yonne, par P. Bernard, membre du jury d'instruction publique. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°, 18 p. — (Q).

2598. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne du 18 messidor an IV (6 juillet 1796), sur la fixation de la

valeur d'une journée de travail, comme taux des moindres amendes, à une livre 25 centimes, au lieu de 250 livres en assignats, ainsi que le portait l'arrêté précédent du 3 ventôse. Auxerre, imp. L. Fournier. In-8°. — (R. 438).

2599. — Liste des Emigrés du département de l'Yonne. Quatrième supplément. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (A. Y. Mémoire Fournier).

Tirage 1,000 placards sur Cornet, prix total : 13 livres 8 sols 3 deniers.

2600. — Jugement du tribunal civil du 25 messidor an IV (13 juillet 1796). Auxerre, imp. L. Fournier. In-8° et en affiche — (A. Y. L. § Ier, n° 140).

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite aux Archives de l'Yonne. Tirage : 800 exempl. en in-8° et 300 placards.

2601. — Arrêté de l'Administration centrale du département de l'Yonne levant le séquestre Baudelot aîné, à Auxerre, conformément aux lois des 9 floréal an III et 20 floréal an IV. Du 29 messidor an IV (17 juillet 1796). — (A. Y. L. § Ier, n° 164).

2602. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne du 16 thermidor au IV (3 août 1796), qui condamne François-Charles Petit, âgé de 33 ans, vigneron demeurant à Esnon, canton de Brienon, à une année d'emprisonnement; pour avoir pris de la chaux amortie, appartenant à la République, dans une fosse près le canal de l'Yonne. Auxerre, L. Fournier, an IV. Affiche. — (M).

2603. — Extrait du procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-Cents. Du 21 thermidor an IV de la République, une et indivisible (8 août 1796). Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Formation de la Haute-Cour de justice à Vendôme pour le jugement de Drouet, représentant du peuple et de ses co-accusés.

2604. — Mémoire sur délibéré pour Nicolas Lescot-Fleuriot, citoyen de Paris, demandeur et défendeur; contre Pierre-Joseph Bailly, officier de santé à Lons-le-Saulnier et Marie-Madeleine Lescot-Fleuriot, son épouse, défendeurs et demandeurs. Signé : Sochet, défenseur officieux. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV de la République. In-4°, 26 p. — (M).

2605. — Lettre du Ministre des finances. Vente du mobilier appartenant à la Nation. 16 fructidor an IV (2 septembre 1796). — (A. Y. Mémoire Fournier).

Tirage 200 exempl. sur Cornet; prix : 10 livres 8 sols 6 deniers.

2606. — Dilapidation des maisons nationales. Administration du département de l'Yonne. Séance du 17 fructidor an IV (3 sep-



tembre 1796). Signé sur le registre : Finot, président; Fleury, Decourt, Guichard et Marie, administrateurs; Collet, commissaire du pouvoir exécutif; Sauvalle, secrétaire en chef. Imp. L. Fournier. Affiche. — (M).

Arrêté pris à propos des dilapidations du presbytère opérées par le citoyen Pelerin, ministre du culte catholique à Guerchy, au préjudice du propriétaire acquéreur.

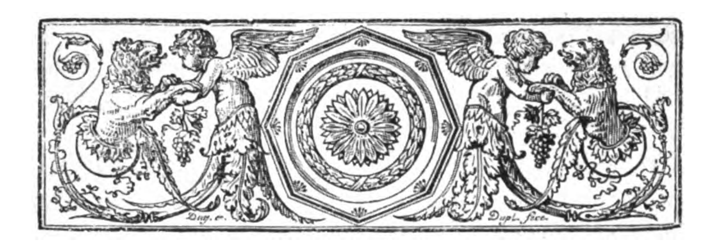
2607. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 17 fructidor an IV, qui condamne Jean Galimard, âgé de 46 ans, manouvrier, né et demeurant à St-Florentin, à la peine de douze années de fers, avec l'exposition préalable pendant six heures, sur la place publique de la commune d'Auxerre; pour avoir nuitamment et par escalade, volé du blé dans le grenier du citoyen Bonneau, à St-Florentin. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2608. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 18 fructidor an IV, qui condamne Marie Martin, native de Chablis, femme de Guillaume Moreau, vigneron demeurant à Tonnerre, par forme de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement, pour avoir volé des feuillettes dans la grange du citoyen Pierre Bourgeois, tailleur de pierres à Tonnerre. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. Affiche. — (M).

2609. — Moyen de détruire les loups, adopté par le Comité de Salut public. 1 p. in-f°. S. l. n. d. — (M).

Curieuse recette pour l'empoisonnement des loups.





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT D'AVALLON

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an IV.

(23 septembre 1795 au 21 septembre 1796)

2610. — Troisième supplément de la liste des Emigrés. Avallon, imp. Aubry. 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795). Affiche.

Cpr Registre des délibérations du District, bibl. E. Petit. Tirage 100 ex. contenant 1 feuille d'impression à 2 colonnes, car. *St-Augustin*, évalué à 180 livres en assignats.

2611. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 69. Réception d'enchères le 15 vendémiaire an IV. Adjudication le 1er brumaire an IV (23 octobre 1795). Imp. Aubry, à Avallon. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 66).

Maison au Vault; maison et terres à Châtel-Censoir, provenant du chapitre et de la fabrique; Sauvigny-le-Bois, terre provenant de la fabrique; Avallon, maison dépendant de la chapelle Ste-Madeleine érigée en l'église St-Lazare; hermitage St-Guillaume, provenant de l'église collégiale St-Lazare et biens provenant du chapitre d'Avallon. Sur le registre du District, cette affiche est indiquée comme tirée à 100 ex., à 3 feuilles d'impression sur 2 colonnes, car. *St-Augustin*. Prix : 565 livres.

2612. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 70. Adjudication le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795). Imp. Aubry. Affiche. — (A. Y. D. n. 27, p. 106).

Civry, biens de la fabrique; Lisle, biens de la confrérie du St-Sacrement, situés audit lieu et à Dissangis; biens provenant de la confrérie de la Ste-Vierge, érigée en l'église de Lisle. Sur le registre du District cité plus haut, cette affiche tirée à 100 ex. et comprenant 5 feuilles, est évaluée à 920 livres en assignats.

2613. — L'Administration municipale d'Avallon aux citoyens et commune dudit Avallon. 5 frimaire an IV (26 novembre 1795).

Signé : Arthault, Chamerot, Rousseau, Aubry, administrateurs. Imp. d'Aubry, à Avallon. Affiche. — (M).

Au sujet de l'établissement d'une contribution personnelle et de taxes somptuaires. Au commencement de l'an IV, l'administration cantonale et municipale d'Avallon était présidée par le c. Thibaut. Le commissaire du Directoire était le c. Marguerite.

2614. — Délivrance. Avallon, imprimerie Comynet. Affiche. — (P).

Affiche pour l'adjudication de divers travaux en 1795, à Avallon et l'amodiation de terres.

Cette pièce malgré son peu d'importance nous donne l'occasion de constater la fondation, à Avallon, d'une seconde imprimerie, concurremment avec celle d'Aubry. Malheureusement nous avons peu de renseignements sur sa fondation et l'époque exacte où le nouvel établissement commença à fonctionner. Jean-François-Pierre Comynet, avocat à Avallon, ouvrit, à la fin de 1795, un atelier typographique. avec l'aide d'un bon ouvrier sans doute, car il n'avait pas fait l'apprentissage du métier. Nous connaissons très peu de pièces sorties de ses presses, de l'an IV à l'an VIII. Nous savons seulement que l'établissement fut continué plusieurs années après par son fils François-Nicolas Comynet.

Quant à Aubry, il exercera encore pendant les années IV et V, puis cédera son établissement à Antoine-Ambroise Duchâteau, ancien ouvrier compositeur de l'atelier auxerrois de Baillif. Mais ici s'arrêtent nos renseignements, car nous ne possédons aucune pièce imprimée par Duchâteau avant l'année 1805. Le nouvel imprimeur a-t-il été obligé de partir pour la frontière, afin de payer sa dette à la Patrie, comme on l'a écrit, cela est possible, mais on ne voit point pourquoi l'atelier serait resté entièrement fermé, et il faudrait qu'Aubry, son prédécesseur, eut complétement disparu d'Avallon pour qu'il laissât la place libre à un nouveau concurrent.

Quoiqu'il en soit, l'absence de documents certains nous force à laisser la question en suspens. A partir de 1805, l'établissement de Duchâteau marcha régulièrement et soutint la concurrence de l'imprimerie Comynet. En 1813, les deux imprimeurs s'entendirent, et Duchâteau céda son établissement à Comynet fils, qui exerça son art jusqu'en 1838, époque à laquelle il vendit à son tour l'atelier avallonnais à un nommé Garet. Puis, en 1840, ce dernier cède son fond à Charles-Napoléon Herlobig, et plus tard, le 6 août 1855, M. Emile Odobé reprend l'atelier et le dirige avec succès jusqu'à l'heure actuelle.

2615. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 21 pluviose an IV de la République française, une et indivisible, qui condamne Pierre Colin, âgé de 28 ans, flotteur, né et demeurant à Fontenille, commune de Brosses, à cent livres d'amende, six mois d'emprisonnement, etc., pour avoir, le 8 mai 1793 (vieux style), frappé à coups de bûche le nommé François Millot. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard.— (M).

Les mariniers de Brosse avaient formé un complot pour empêcher les flotteurs de Coulanges de passer.

2616. — Vente d'arbres chablis, dans la forêt d'Hervaux. Adjudication à Avallon le 3 ventôse an IV (21 février 1796). Avallon, imp. d'Antoine Aubry. Affiche. — (P).

2617. — Canton d'Avallon. Bois nationaux et autres à vendre (à Bierry-les-Belles-Fontaines). Adjudication le 6 germinal an IV (26 mars 1796). Avallon, imp. d'Antoine Aubry. Affiche. — (P).

2618. — Fête de l'Agriculture pour le 10 messidor an IV. L'Administration municipale du canton d'Avallon à ses concitoyens. Avallon, Antoine Aubry, imprimeur-libraire. — (M).

Affiche ornée d'un bois où on lit ces mots : Liberté, Constitution, Droits de l'Homme, Égalité.

2619. — Couplets pour la fête de l'Agriculture le 10 messidor an IV (28 juin 1796). A Avallon, de l'imp. d'Aubry, impr.-libraire. In-8°, 4 p. — (P).

2620. — L'Administration centrale du départemeut de l'Yonne au commissaire près l'Administration municipale d' (Avallon). In-f°, 1 p. S. l. — (P).

Formule de nomination (du citoyen Caristie).

2621. — Tableau de réduction du numéraire métallique des valeurs successives d'opinion du Papier-Monnaie, à partir du 1er janvier 1791, jusques et y compris le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796), jour de la publication dans le département de l'Yonne de la loi du 29 messidor précédent. De l'imp. d'Aubry à Avallon. In-4°, 4 p. — (M).

2622. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 15 fructidor an IV de la République française, une et indivisible, qui condamne Germain Chevy, âgé de 18 ans, garçon meunier, demeurant à Meluzien, commune d'Avallon, par forme de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement, pour avoir volé une pièce de toile de coton appartenant au citoyen Chargeasse, marchand à Avallon. Auxerre, imp. L. Fournier. Affiche. — (M), et 6 placards in-4°. — (P).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795 au 21 septembre 1796)

L'administration cantonale et municipale de Joigny, choisie par les électeurs et installée le 14 brumaire an IV, était composée ainsi : le c. Chaudon Antoine, président ; les cc. Boudier d'Apremont, Lacam, Frilleux, Larcher, gendre Legros, Chaudot père, officiers municipaux ; le c. Badenier-Laperière, commissaire du Directoire exécutif.

2623. — Seconde publication. N° 59 de l'ancien mode. N° 4 du nouveau mode. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication à Joigny le 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795). Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 318).

Municipalités de Champlay et Joigny, biens de la fabrique de Champlay; Senan, biens de la fabrique de Guerchy ; Neuilly, Sommecaise, Perreuse, biens des fabriques desdits lieux ; Charmoy et Épineau-les-Voves, biens de la fabrique de Charmoy.

2624. — N° 22. Vente de biens nationaux confisqués sur Louis-Charles Chenu, officier d'infanterie, émigré. Adjudication le 8 vendémiaire an IV. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 248).

Ferme de Beauvoir, située à Fleury, et biens divers.

2625.— N° 23. Vente de biens nationaux confisqués sur Maximilien Guérin-Brulard, marquis, émigré. Adjudication à Joigny le 2 vendémiaire an IV. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 298).

Biens situés à Chêne-Arnoult. Les 410 arpents désignés sur cette affiche furent adjugés à Jacques Coffre, meunier à St-Martin-sur-Ouanne, moyennant le prix de 485,400 livres.

2626. — District de St-Fargeau. St-Fargeau, le 2 vendémiaire an IV. In-4°, 3 p. Imprimerie de Provin à St-Fargeau. — (Cpr A. Y. Mémoire de Provin).

Circulaire concernant les impositions. Caractère *petit romain* interligné, tirage 80 exempl.

2627. — Proclamation du représentant du peuple Gentil. 2 feuilles grand-carré, *petit canon*, tirage 70 exempl. en placard.

Nous ne connaissons cette pièce que par la mention qui en est faite au Mémoire de Provin, imp. à St-Fargeau du 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795).

2628. — N° 24. Deuxième publication. Vente de biens nationaux provenant de Augustin-Jean Louis-Antoine Duprat-Barbançon, comte et officier-général, et d'Etienne-Philippe Villaine, marquis et ancien major des Gardes-du-Corps, émigrés. Adjudication le 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795). Imp. Simonnet à Joigny. Affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 316).

Biens à Scépeaux, Chevillon, Cudot, La Ferté (tour et halle).

2629. — Arrêté du District de St-Fargeau du 22 vendémiaire an IV (14 octobre), pour la fixation des communes qui doivent approvisionner les marchés. St-Fargeau, imp. Provin. Affiche.

Nous ne connaissons cette pièce que par le Mémoire de Provin (Une feuille grand-carré, caractère *petit romain* sur 3 colonnes, tirage 100 ex.). Le District fonctionna donc encore quelque temps après sa suppression; cette pièce et la suivante le constatent.

2630. — Arrêté du District de St-Fargeau du 13 vendémiaire an IV (16 octobre 1795), concernant les secours accordés aux indigents. St-Fargeau, imp. de Provin. In-4°, 4 p. Car. *petit romain*, interligné, tirage 50 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2631. — Mercuriale des mois de fructidor et vendémiaire. St-Fargeau, imp. de Provin, an IV. Affiche, papier fin, à plusieurs colonnes, tirage 60 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin).

2632. — Arrêté du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795), concernant les impositions. St-Fargeau, imp. de Provin. Placard sur 3 colonnes, *petit romain*, tirage 100 exempl. — (A. Y. Mémoire de Provin, du 9 brumaire an IV).

2633. — N° 25. Première publication. Vente de biens nationaux provenant de Anne-Léon Montmorency, duc et maréchal-de-camp, et de Louis-Charles Chenu, officier d'infanterie, émigrés. Adjudication le 13 brumaire an IV (4 novembre 1795). Joigny, imp. Simonnet, affiche. — (A. Y. D. n. 47, p. 360).

Moulin et dépendances à Migennes et Laroche; biens divers à Fleury.



2634. — Première publication. N° 60 de l'ancien mode. N° 5 du nouveau mode. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 17 brumaire an IV. Affiche. Joigny, imp. Simonnet. — (A. Y. D. n. 41, p. 374).

Biens des fabriques à Précy, Cézy, Béon et La Celle-St-Cyr.

2635. — Première publication. N° 61 de l'ancien mode. N° 6 du nouveau mode. Vente de biens nationaux de première origine. Adjudication le 19 brumaire an IV. Joigny, imp. Simonnet. Affiche. — (A. Y. D. n. 41, p. 414).

Poilly, chapelle du Bas-de-Poilly; Cézy, La Celle-St-Cyr et Béon, biens de la confrérie du Rosaire de Cézy; Cézy, biens provenant de la fabrique et de la chapelle du St-Esprit.

2636. — Vente de biens nationaux à St-Fargeau. Réception d'enchères le 2 brumaire an IV. Adjudication le 29 brumaire (20 novembre 1795). 2 affiches rognées (St-Fargeau, imp. Provin). Suivant le Mémoire de Provin, tirage 70 exempl. caractères *petit romain* sur 2 colonnes, — (A. Y. D. n. 49, p. 70).

Biens situés à Moulins, St-Denis, St-Sauveur, Etais, Treigny, provenant des cures et fabriques desdits lieux et de celle de St-Martin-sur-Ouanne; maison à Treigny, provenant de la maîtrise d'école.

2637. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 23 pluviose an IV (12 février 1796), de la République française, une et indivisible, qui condamne le nommé Chevallier, charretier et conducteur des charrois de la République, sans domicile connu, contumax, à huit annés de fers: pour avoir falsifié et fait usage, à dessein de nuire à autrui, de deux billets d'étape. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2638. — Réflexions sur le moment présent, par Félix Lepeletier ou suite de celles déjà publiées par le même et offertes par lui à la Convention nationale, en floréal de l'an III. Paris, le 27 floréal an IV de la République française. De l'imprimerie de R. Vatard et ass., rue de l'Université, n° 139 ou 926. In-8°, 42 p. — (M).

Des sentiments qui affectent les républicains observateurs et calculateurs et qui les aigrissent. — Des vices qu'ils trouvent dans le gouvernement actuel. — De la conception du gouvernement révolutionnaire, de son but, de ses effets. — D'une manière plus lente de terminer la révolution et de fonder un gouvernement vraiment républicain. — Conclusion de l'ouvrage.

2639. — Félix et Amédée Lepeletier au Conseil des Cinq-Cents, ou nouvelles observations sur l'adoption publique et l'affaire de S. Lepeletier (Paris), de l'imp. de la rue Cassette. In-8°, 11 p. — (A. B. 188).

2640. — Jugement du tribunal criminel du département de

l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 thermidor an IV, qui condamne François Charles Petit, âgé de 33 ans, vigneron demeurant à Esnon, canton de Brienon, à une année d'emprisonnement, pour avoir pris de la chaux amortie, appartenant à la République, dans une fosse, près le canal de l'Yonne. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2641. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 17 fructidor an IV de la République française (3 septembre 1796), qui condamne Edme-Joseph Pichoret, natif de St-Florentin, âgé de 49 ans, garçon meunier demeurant à Ceriziers, à la peine de dix années de fers, avec l'exposition préalable, pendant six heures, sur la place publique de la commune d'Auxerre, pour avoir volé, avec effraction, différents effets, au domicile de Nicolas Mercier, à Bellechaume. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

Comme on le voit, nous avons peu de renseignements sur les écrits qui sortaient à cette époque des presses du département ouvertement ou clandestinement. Les partis qui battaient en brèche le gouvernement républicain, ne se faisaient cependant pas faute de répandre dans le public des feuilles volantes destinées à discréditer l'ordre actuel des choses. Voici un extrait du procès-verbal de la séance du 23 nivôse an IV de l'Administration centrale qui vient nous en donner la preuve :

Reg. 56, f° 243. — « Sur la communication donnée à l'Administration par le commissaire du pouvoir exécutif d'une lettre à lui adressée le 22 nivôse an IV par le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Joigny, contenant dénonciation d'un écrit infâme et royaliste qui a été placardé dans la commune de Joigny.

« Vu ladite lettre contenant la copie de cet écrit, la matière mise en délibération, le commissaire du Directoire exécutif entendu et les opinions prises. L'Administration du département considérant que les auteurs de cet écrit non seulement insultent les républicains, mais encore qu'ils avilissent le papier-monnoye et encensent la Royauté, qu'il est du devoir de l'Administration d'employer tous les moyens que la loi met en son pouvoir pour les faire poursuivre suivant la rigueur des lois et arrêter les effets funestes de leurs perfides projets.

« Arrête que l'écrit dont il s'agit sera dénoncé à l'accusateur public près le tribunal criminel du département, etc., etc. »





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

1er vendémiaire an IV au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795. — 21 septembre 1796.)

2642. — Almanach de la commune de Sens et du département de l'Yonne, contenant des notices curieuses et des recherches historiques sur le département de l'Yonne et la commune de Sens. Pour l'année quatrième de la République française une et indivisible. A Sens, chez Ve Tarbé et fils, impr. libraires, rue de la Convention. In-18, 95 p. — (M).

On retrouve dans l'almanach de cette année la notice déjà publiée sur le Département et les principaux personnages auxquels il a donné le jour. Sous le titre d'anecdotes sénonaises, on a inséré les articles suivants : 1o *Motte du Ciar ;* 2o *Massolac ;* 3o *Aventure arrivée au château de Launay, près Sens, en l'année* 1648.

Le calendrier grégorien reparaît dans cet almanach avec les noms des saints, en regard, toutefois, du calendrier républicain.

Comme nous l'avons dit, les administrations de District ayant disparu pour obéir à la Constitution de l'an III, les administrations cantonales leur succèdent et correspondent directement avec l'administration centrale d'Auxerre par le moyen des commissaires du Directoire exécutif près les administrations des 69 cantons du département. Pour l'an IV, ces commissaires sont choisis parmi les patriotes et les anciens administrateurs ; ce sont eux qui sont chargés de stimuler le zèle des administrations cantonales. A Sens, l'administration, tout à la fois municipale et cantonale, se compose des citoyens : Moreau de Vormes, président ; Jossey, Perrin le jeune, Leroux père, Soulas, Sauvé, Régley fils, administrateurs ; Sandrier, commissaire du Directoire exécutif ; Boulley fils,

secrétaire général ; Adenis l'aîné, secrétaire-adjoint ; Dyauville, trésorier-receveur ; Jacquier, archiviste.

2643. — Calendrier pour l'an quatrième de la République française une et indivisible. A Sens, de l'imp. de vᵉ Tarbé et fils. In-4°, 2 feuilles collées sur carton. — (M).

Comme celui de l'an III, ce calendrier contient en regard le calendrier républicain et l'ère grégorienne. On a retranché des indications diverses, les jours d'assemblée de la société républicaine et révolutionnaire de la ville de Sens.

2644. — Affiches de Sens. Vᵉ Tarbé et fils. — (Bib. Landry, à Sens).

N'ayant point eu à notre disposition la collection des Affiches de Sens de l'an IV, nous ne pouvons que la mentionner ici, tout en regrettant de ne pouvoir donner le sommaire des principaux articles.

2645. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 6 véndémiaire an IV (27 septembre 1795). In-f°. S. l. (Sens, Tarbé). (A. Y. D. n. 60, p. 251).

Biens divers des cures et fabriques de Champigny, Vallery, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Rousson et Subligny ; de la chapelle de Vallières, à Fleurigny ; des communes de Maillot, Sens, Villeneuve-la-Guyard et Villeneuve-sur-Yonne ; du collège de Sens, à Marsangis ; des Lazaristes de Versailles, à Vareilles.

2646. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 9 vendémiaire an IV. S. l. In-f°, 5 p. (A. Y. D. n. 60, p. 263).

Biens des cures et fabriques de Véron, Flacy, Saint-Hilaire de Sens, la Belliole, Chaumont, Courtoin, Evry ; du chapitre de Sens, à Mâlay-le-Grand ; de la commune de Mâlay-le-Petit ; maison seigneuriale de l'abbaye de Vauluisant et ferme du château (vendus 1,278,000 livres) ; biens du prieuré, à Flacy.

2647. — Les maire et adjoints de la ville de Sens à leurs concitoyens. Signé : Cave, maire ; Richard et Soulas, adjoints. S. l. 1 p. — (A. T. V. p. 775).

2648. — Mémoire justificatif pour Claude-Jean-Baptiste Bédu, maire de la commune de Réunion-sur-Ouanne, ci-devant Château-Renard, District de Montargis, département du Loiret, en réponse aux lâches calomniateurs qui attaquent sa vie. S. l. (1795). In-4°, 35 p. — (A. T. VIII, 781).

2649. — Extrait du journal *le Gardien de la Constitution*, sur M. Desmaisons, ancien conseiller au Présidial de Sens. S. l. (1795). 1 p. in-4°. — (A. Y. T. VIII, 781).

Violent pamphlet contre Desmaisons, l'un des chefs du parti avancé.

2650. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux. Du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795). S. l. Sens, Tarbé. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 275).

Biens provenant du ci-devant duc d'Orléans, à Chéroy et Pont-sur-Yonne; biens des cures et fabriques à Chaumont, Plessis-Saint-Jean, Flacy, Villeneuve-la Dondagre, Courlon; maison à Sens, provenant du grand Séminaire; île finage de Serbonnes, provenant de l'ancien Domaine; étang à Domats, provenant du collège de Sens.

2651. — District de Sens. Travaux publics. Adjudication des travaux des routes, le 22 vendémiaire an IV. Sens, imp. Tarbé. Affiche. Tirage 220 exempl., prix 142 livres, suivant l'ordonnance du 23 vendémiaire an IV (Registre des délibérations du district).

2652. — Procès-verbal d'adjudication de biens nationaux provenant d'émigrés. Du 4 brumaire an IV. In-f°, 4 p. — (A. Y. D. n. 60, p. 287).

Biens provenant de l'émigré Lebascle-d'Argenteuil; ferme des Chastelliers et biens divers à Flacy. En tout 11 lots, vendus ensemble 3,304,600 livres (en assignats). Biens à Paron, provenant de l'émigré Guillaume-Alexandre Polignac; ferme du Bel-Air, à Gron, provenant des frères Jussy, émigrés.

2653. — Loi du 4 brumaire an IV sur les arrestations. Arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale du 13 brumaire an IV (26 octobre 1795), prononçant l'annulation de la procédure faite contre Housset. S. l. Sens. Tarbé. In-4°, 1 p. — (A. T. VIII, 553).

Housset, originaire de Villeneuve-sur-Yonne, ancien procureur général syndic du Directoire de l'Yonne, avait été poursuivi comme terroriste.

2654. — Que penser enfin du supplice de la guillotine? Nouvel examen de cette question, par René-Georges Gastellier, médecin de l'hospice de Sens, membre de la Société philosophique de Philadelphie. A Sens, le 3 frimaire an IV (24 novembre 1795). A Paris, chez les marchands de nouveautés, l'an IV de la Liberté. In-8°, 20 p. — (M).

2655. — Catéchisme ou abrégé de la Foi et de la Doctrine chrétienne, à l'usage du diocèse de Sens. A Provins, chez Michelin, imprimeur de l'administration. MDCCXCV. In-12, 44 p. — (M).

2656. — L'Observateur du département de l'Yonne ou Journal des Corps administratifs et judiciaires. N° 1er, du 25 nivôse an IV (Vendredi 15 janvier 1796. V. s.), au n° X, du 25 germinal an IV (14 août 1796). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-8°, 88 p. — (M).

Que la critique et s'exerce et médise,
Et que sur nous elle épuise ses traits ;
L'intention à défaut de succès,
Fera du moins honneur à l'entreprise.

C'est ainsi que débute le rédacteur éditeur du journal républicain qui s'imprima à Sens, chez Œrtel et Alexandre, à partir du 25 nivôse de l'an IV. Pour des raisons que nous ignorons, cette feuille cessa de paraître le 25 germinal (14 avril) ; elle n'eût donc cette année que trois mois d'existence. Mais nous la verrons renaître en l'an V, et cette fois elle durera plus longtemps. Son rédacteur, Benoît-Lamothe, avait du reste tout ce qu'il fallait pour la faire réussir et la bien rédiger. Il joignait aux avantages d'une éducation soignée, d'un esprit très lettré, les ardeurs d'un partisan convaincu des idées nouvelles, qui cependant le firent verser dans le déisme bientôt ridicule des Théophilantropes. Quoiqu'il en soit, les articles de l'*Observateur* sont bien écrits et très agréables à lire, malgré le style emphatique du temps. On y trouve des renseignements nombreux sur la vie politique des Sénonais au milieu de l'an IV, documents précieux qui font regretter l'interruption du journal dont le prospectus débute ainsi :

« La nouvelle Constitution commence enfin à marcher, faible et incertaine encore il est vrai, mais qui bientôt marchera d'un pas ferme et assuré. Soutenue par le Directoire exécutif, aidée par tous les amis de la Liberté, elle marchera triomphante en dépit de tous ses ennemis, malgré tous les obstacles, malgré toutes les entraves dont ils s'efforcent de l'environner. Les administrations municipales de Canton sont un des principaux appuis de cette Constitution qui vient de naître. Les malveillants le savent bien ; aussi s'accordent-ils tous à dire que ces nouvelles municipalités ne subsisteront pas longtemps ; j'ai entendu même quelques patriotes, abusés sans doute, tenir le même langage. Mais alors, ils ne connoissoient point encore le choix que vient de faire le Directoire exécutif. La liste de ces commissaires, délégués près les administrations et les tribunaux, nous offre en général des noms d'hommes connus par un patriotisme ardent et éclairé, et c'est ainsi qu'ils doivent être. Car enfin on ne peut nier que ces commissaires ne doivent être la cheville ouvrière de ces administrations.

« Nous aimons à croire cependant que la plupart d'entre elles n'auront pas besoin d'être stimulées par cette sentinelle du gouvernement ; il suffira sans doute qu'elles aient connoissance des lois pour qu'elles s'empressent de les exécuter. C'est aussi pour les leur rappeler quelquefois, c'est pour leur offrir des moyens de communication, des encouragemens excités par des exemples puisés chez les administrations voisines, que nous entreprenons ce journal, au succès duquel, nous osons l'espérer, s'intéresseront et même coopéreront les vrais amis de la Constitution républicaine. Certes, il dépendra d'eux en grande partie, de favoriser un projet si louable et dont l'exécution peut devenir si utile.....

« Quelqu'intérêt que puisse avoir pour les administrés la connoissance

des travaux de leurs administrateurs, nous voudrions que nos correspondants eussent la complaisance de nous adresser aussi des renseignemens, des instructions sur les différentes espèces de culture, sur l'esprit public, sur le commerce et l'industrie qui règnent dans leurs cantons respectifs.

« De toutes les parties que rassemblent les différents journaux, une seule ne paroîtra pas dans le nôtre, l'article concernant les hypothèques ; notre intention n'étant pas de préjudicier à nos confrères, les autres journalistes du département. Cette partie seule, indépendamment des autres avantages qu'ils peuvent offrir, suffiroit pour leur assurer la même vogue dont ils jouissent aujourd'hui. Nous sommes persuadés même, que notre journal rendra les leurs encore plus intéressans et par conséquent plus accrédités et plus répandus. Il en est des journaux comme des théâtres, c'est la concurrence qui, en excitant l'émulation des artistes, augmente le mérite de ces divers établissemens.

« Dès que les journalistes voisins verront paroître notre *Prospectus*, ils soigneront davantage leurs journaux, ils s'adjoindront des collaborateurs instruits ; enfin, ils feront tant et si bien, que le nôtre ne trouvant point de lecteurs de reste, mourra peut-être presqu'aussitôt sa naissance. Eh bien ! il aura toujours eu la gloire et le mérite d'avoir ranimé l'émulation des anciens journalistes, de leur avoir donné l'exemple de s'occuper de plus en plus des intérêts de la chose publique, et c'est ainsi que nous nous consolerons de la chute de notre journal.... Mais, non : nous espérons qu'il y aura des lecteurs et des abonnés pour tous. La nouvelle Constitution va faire briller le flambeau de l'instruction publique jusque dans le fond des campagnes, au milieu des plus épaisses ténèbres de l'ignorance et de la superstition. Voici les beaux jours de l'imprimerie et de la librairie ! Voici le règne de la liberté et de la raison !

« Nous ne devons pas oublier de dire que nous donnerons dans chaque numéro une notice des travaux de la législature, et le bulletin de nos armées. Ah ! Puissions-nous n'avoir jamais à annoncer que des victoires ! Puissions-nous surtout annoncer à nos lecteurs une paix glorieuse pour la République, cette paix désirée de tous les bons citoyens, cette heureuse paix qui doit faire refleurir parmi nous l'agriculture, l'industrie et le commerce, ce commerce honnête et légitime, source de la prospérité des nations ; et anéantir cet agiotage infâme, source de la misère publique, cet esprit de trafic usuraire auquel n'ont pas honte de se livrer aujourd'hui des hommes en qui jadis on remarquoit de la délicatesse et des mœurs.

« Enfin, pour que nos lecteurs trouvent un peu de tout dans notre journal, et pour y réunir, autant que possible, l'utile à l'agréable, *utile dulci*, nous y glisserons parfois quelques morceaux de littérature, de philosophie et de morale. Nous tâcherons cependant d'être toujours à la portée de nos amis et de nos frères les habitants de la campagne, à l'instruction desquels ce journal est spécialement consacré.

« Ce journal paraîtra tous les quintidi de chaque décadi, c'est à-dire les 5, 15 et 25 du mois. Chaque numéro contiendra 8 pages in-8°. Le prix de l'abonnement est, pour trois mois, et pour tout le département, de 2 livres



10 sols en numéraire, ou de 200 livres en assignats. L'argent, les lettres d'avis et autres paquets seront adressés, quittes et francs de port, chez le citoyen Storre, marchand apothicaire à Sens. On pourra cependant adresser aux citoyens Œrtel et Alexandre, imprimeurs à Sens, tous avis et annonces purement relatifs aux ventes et locations.

« Ce journal, rédigé par une société de républicains, est particulièrement dirigé par le citoyen Benoist-Lamothe, commissaire du Directoire exécutif à St-Clément près Sens. Nous publierons dans un de nos prochains numéros, les noms de nos premiers abonnés que nous regarderons comme étant avec nous, les fondateurs de ce journal. »

L'*Observateur du département de l'Yonne*, malgré les promesses de son prospectus ne put vivre cette année plus de trois mois ; il eut dix numéros répartis en 88 pages dont la dernière contient l'avis suivant :

« Nous ne devions à nos abonnés que neuf numéros seulement ; nous en ajoutons gratuitement un dixième, *en l'honneur de la Décade*. Puisse cette décade patriotique et philosophique propager et fortifier dans notre département les principes du républicanisme et de la saine raison ! Le but de notre entreprise aura été rempli. Des circonstances impérieuses nous obligent d'interrompre ce journal que nous reprendrons peut-être quelque jour, fidèles, toujours fidèles aux principes que nous y avons constamment professé. » BENOIST-LAMOTHE.

Nous avons tenu à donner, malgré sa longueur, la plus grande partie du prospectus de l'*Observateur*, qui ne fut point un prospectus menteur, et donne la physionomie exacte du journal Sénonois. Comme nous l'avons dit, on trouvera en le consultant, des renseignements précieux pour notre histoire locale, mais qui seront bien plus intéressants encore en l'an V, à la reprise du journal, car alors il sera stimulé par une polémique ardente engagée avec son antagoniste le *Journal politique et littéraire*. En ce qui concerne l'an IV, nous n'avons qu'à signaler les articles les plus curieux : page 5, Situation politique du canton de St-Clément, qui nous fait voir ce qu'était à cette époque une administration cantonale : p. 27, 35, 52, Nouvelles du département ; p. 30, Variétés philosophiques ; p. 32, 47, Remarques de l'*Observateur ;* p. 41, Contre les sonneries en mort ; p. 64, Ronde de la décade ; Nombreux articles sur les fêtes décadaires et description de la fête de la jeunesse qui eut lieu à Sens en germinal (p. 77) ; p. 83, Compte-rendu de l'ouvrage de Gastelier, médecin à Sens, ayant pour titre : Que penser du supplice de la guillotine ? p. 86, Projet d'un culte social, etc.

2657. — Canton de Saint-Clément. Adjudication à titre de loyer, pour une année seulement, des maisons, jardins et terres provenant tant de domaines nationaux d'ancienne et nouvelle origine, que de biens confisqués et sequestrés dans l'étendue du canton de Saint-Clément. Adjudication le .. ventôse an IV. Sens, imp. Ve Tarbé et fils. Affiche. — (A. Y. Émigrés. P).

2658. — Avis aux Électeurs du département de l'Yonne. Citoyens... S. l. (Sens). In-8°, 4 p. — (N. T. D. Sens, 4 p. 333).



2659. — Que voulez-vous ?... Choisissez. S. l. (Sens) In-4°, 1 p.— (N).

Réclame électorale invitant à nommer des conservateurs aux places d'électeurs et d'administrateurs.

2660. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 pluviôse an IV de la République française une et indivisible (5 février 1796), qui condamne François Charles, né à Mondement, canton de Pleurs, département de la Marne, âgé de 49 ans, manouvrier et mendiant sans domicile fixe, à six mois d'emprisonnement, pour s'être introduit, le 5 nivôse dernier, dans la grange et dans le grenier du citoyen Chassonot, à Saint-Martin-sur-Oreuse. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. (M).

2661. — Hardy à ses concitoyens. Auxerre, imp. Fournier, an IV. In-4°, 4 p. — (A. T. VIII, 1,013 bis).

2662. — Précis pour le citoyen Fenis Saint-Victour contre les héritiers et créanciers de feu Mégret-Serilly. A Cahors, chez Gremer et Cie, imprimeurs du département, Grand'-Rue, n° 664.— (A. T. XXV, n° 30).

Cette pièce et les deux suivantes font partie de la série considérable de Mémoires pour et contre publiés pendant une période de plus de vingt années à propos des procès engagés par suite de mauvaises affaires de Mégret de Serilly, seigneur de Passy et Theil, près Sens, trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui avait cessé une première fois ses paiements en 1787 et avait continué, néanmoins, à gérer les grandes manufactures d'armes de Charleville, de Tulle, etc. Exécuté révolutionnairement le 21 floréal an II, Mégret de Serilly laissa à sa veuve et à ses enfants une succession fort embrouillée aux prises avec des créanciers nombreux et habiles qui firent naître procès sur procès, non terminés encore en 1808.

2663. — Précis des moyens et résumé des titres et actes, pour les enfants mineurs de feu Mégret-Serilly, leur tuteur et curateur, intimé, contre le citoyen Fénis-Saint-Victour, appelant. Baudon, homme de loi; Villain-Mézières, tuteur des mineurs Serilly. A Cahors, chez Gremer et Ce... In-4°, 55 p. — (M).

2664. — Observation importante, pour les mineurs Serilly, contre le citoyen Fénis-Saint-Victour. Villain-Mézières, tuteur; Huguet, conseil de la tutelle. (Paris) imp. Demonville. In-4°, 4 p. — (M).

2665. — Augustin-Louis Taillandier au citoyen Moreau de Vormes, président de l'administration municipale du canton de Sens. A Sens, le 6 fructidor an IV (23 août 1796). In-4°, 7 p. S. l. (Sens). — (M).

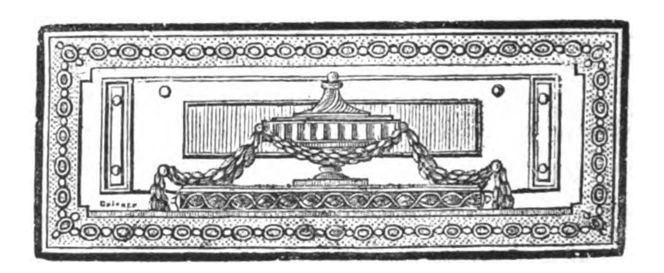
2666. — L'administration municipale du canton de Sens à ses concitoyens. Ce 18 fructidor, l'an 4e de la République (4 septembre 1796). A Sens, chez Œrtel et Alexandre, imprimeurs, rue de la Convention. In-4°, 19 p. — (A. T. VIII, 1028).

Réponse au factum de Taillandier contre Moreau de Vormes, à propos de la mise en activité de la colonne mobile.

2667. — Observations sur la contribution personnelle, mobilière et somptuaire de la commune de Sens, par un citoyen de la commune. S. l. n. d. In-4°, 8 p. — (A. T. VIII, 1006).

2668. — Mémoire pour Jean-Mathé Gaillard et Marie-Anne Délions, sa femme, aubergistes en la commune de Sens, appelants, contre le citoyen Louis-Clément-Bonaventure Jodrillat, propriétaire, demeurant en ladite commune, anticipant. A Sens, chez Alexandre, imprimeur, rue de la Convention, n° 87. In-4°, 18 p. — (M).





CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

1er vendémiaire au 5e jour complémentaire an IV.
(23 septembre 1795 — 21 septembre 1796).

2669. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 62. Adjudication à Tonnerre le 16 vendémiaire an IV. (Tonnerre, imp. l. Rose). Affiche. — (A. Y. D. n. 67, p. 462).

Biens à Tissey, provenant de la fabrique de Dannemoine et de la chapelle dudit lieu ; labourage provenant de la fabrique de Vezannes.

2670. — Vente de biens nationaux de première origine. N° 63. Adjudication le 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795). Affiche. — (A. Y. D. n. 67. p. 470).

Biens de la fabrique de Vézinnes, situés audit lieu, à Cheney et à Junay.

2671. — Lettre du citoyen Grosfils, au citoyen Chérest, homme de loi, ex-procureur-syndic du ci-devant district de Tonnerre, en réponse aux diatribes plates et dégoûtantes du citoyen Grosfils, insérées dans son discours du 11 de ce mois. Auxerre, imp. Baillif. an IV. In-4°, 4 p. — (R. 446).

2672. — Les fourberies de Gaston-Rosnoy, auteur du prétendu gymnase de bienfaisance, dévoilées et comparées à celles des prêtres, par Jacques Mignard, du département de l'Yonne. Paris .... bureau de la Gazette historique et politique, rue J.-J. Rousseau, la porte cochère en face de la rue Verdelet. An IV de la République. In-8°, 15 p. — (Nav. T. D. Sens, I. p. 570).

Cette pièce parisienne n'intéresse le Tonnerrois que par son auteur.

2673. — Jugement du tribunal criminel du département de



l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 pluviose an IV (5 février 1796) de la République française une et indivisible qui condamne le nommé Edme, fils de père et mère inconnus, âge de 22 ans, natif d'Etourvi, canton de Chelay, demeurant à Cussangy, même canton, département de l'Aube, à un an d'emprisonnement pour avoir volé une vache, le 2 frimaire dernier, chez Jean Lagoutte, à Arton. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2674. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 17 pluviose an IV (6 février) qui condamne Vincent Blonde, manouvrier demeurant à Carisey, âgé de 65 ans, à quatre années de détention pour avoir pris différents objets exposés sur la voie publique. Auxerre, L. Fournier. Placard. — (M).



2675. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 16 messidor an IV (4 juillet 1796) qui condamne à la peine de mort Paul Badechela, natif d'Huddall, près Bellegarde en Hongrie, âgé de 28 ans, hussard au régiment de Toscane, au service de l'empereur, prisonnier de guerre, en station à Châtel-Gérard; pour avoir assassiné volontairement et avec préméditation, le 3 prairial dernier, dans la forêt de Vausse, commune dudit Châtel Gérard, le nommé André, prisonnier allemand, employé chez le citoyen Dumortier, fayencier audit Vausse. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard de 1 f. 1/2. — (M).

2676. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 18 fructidor an IV (4 septembre 1796) qui condamne Maurice Raisson, natif de Blacy, canton de Montréal, âgé de 44 ans, maréchal demeurant à Flogny, à la peine de 8 années de fers, avec l'exposition préalable pendant six heures, sur la place publique de cette commune d'Auxerre, pour avoir volé différents effets dans la maison du citoyen Blonde, cabaretier à Carisey, où il était reçu pour s'y rafraîchir. Auxerre, imp. L. Fournier. Placard. — (M).

2677. — Jugement du tribunal criminel du département de l'Yonne, séant à Auxerre, du 18 fructidor an IV de la République une et indivisible, qui condamne Marie Martin, native de Chablis, femme de Guillaume Moreau, vigneron demeurant à Tonnerre, par forme de police correctionnelle, à six mois d'emprisonnement pour avoir volé des feuillettes dans la grange du citoyen Pierre Bourgeois, tailleur de pierres à Tonnerre. Auxerre, imp. L. Fournier, an IV. Placard. — (M).

2678. — Défenses fournies le 22 fructidor de l'an IV (8 septembre 1796) pour le citoyen Lemaire, etc. (Bizet, Maison, Lemaire, etc., contre Chérest). — Guerre aux tyrans. Moyens pour venir à l'appui des faits reprochés à J. Chérest, le 11 fructidor an IV, ou Réfutation de son sublime écrit intitulé : *Lettre du citoyen Grosfils*, etc., et répandu avec une profusion scandaleuse. Signé : Grosfils. Tonnerre, imp. I. Rose, an IV. In-4°, 11 p. — (Sc. Y. 1re série 8, p. 130).



NOTES

TIRÉES DE L'OUVRAGE DE M. E. PETIT INTITULÉ

ITINÉRAIRES DE PHILIPPE-LE-HARDI ET JEAN-SANS-PEUR,

DUCS DE BOURGOGNE (1)

(1363-1419)

Par M. Max. Quantin.

Messieurs,

M. Monceaux, en faisant hommage à la Société, de la part de notre honorable vice-président, M. Ernest Petit, de son ouvrage sur les *Itinéraires des Ducs de Bourgogne*, vous avait lu, pour vous le faire connaître, l'introduction qui le précède et qui éclaire de haut l'ensemble de la publication, les sources où l'auteur a puisé, l'utilité des Itinéraires pour l'histoire générale, les passages des rois en Bourgogne, etc., etc.

Je voudrais, aujourd'hui, vous faire connaître l'ouvrage de M. Petit sous un point de vue plus particulier, et en ce qui concerne nos contrées.

Mais permettez-moi un bref retour sur un passé déjà loin. J'ai compulsé et classé aussi, moi-même, aux archives de la Côte-d'Or, les fameux comptes des dépenses de l'hôtel des ducs des xive et xve siècles, et ceux encore plus nombreux des châtellenies de tout le duché de Bourgogne. Ces énormes registres en parchemin étaient pour nous, jeunes élèves de l'École des Chartes, en 1832, l'objet d'une curiosité particulière. En les feuilletant, il nous semblait revivre avec nos grands ducs, dont le souvenir était encore émouvant et vivant au commencement de ce siècle. Et qu'elle était plus grande encore notre émotion lorsqu'ouvrant les layettes de bois de chêne qui renferment les actes de leur souveraineté : traités de paix, contrats de mariage, acquisitions ou ventes de domaines, actes de foi et hommage, et autres documents

(1) Lu dans la séance du 2 juin 1889.

scellés de sceaux équestres bien conservés, et qu'on comptait, comme au bas du traité de Guillon, en 1359, avec les Anglais, au nombre de plus de 50, ce qui annonçait autant de chevaliers ! Et chose encore particulière, c'est que les chartes tirées de ces coffrets exhalaient une odeur de musc, comme au temps de leur composition.

Tous ces comptes placés sur des rayons ne tiendraient pas dans cette vaste salle ; il faudrait la doubler.

En présence de l'énorme volume des Itinéraires publiés par M. E. Petit, on est embarrassé, malgré la table détaillée qui l'accompagne, pour y trouver les faits particuliers aux pays du département actuel de l'Yonne. J'ai donc lu l'ouvrage la plume à la main, et j'en ai relevé et réuni tous les faits qui nous intéressent.

Mais avant d'entrer dans le détail, nous ajouterons quelques réflexions (1). Ainsi que l'a remarqué M. E. Petit, les ducs voyageaient beaucoup et à cheval ; et l'homme le plus robuste de notre temps aurait de la peine à satisfaire aux exigences de cette locomotion incessante.

En dehors des voyages pour affaires d'État, on voit souvent le duc accompagné de ses chevaliers en grand nombre, et suivi aussi de la duchesse avec ses damoiselles, visiter ses châteaux nombreux répandus dans tout son duché. Les *Itinéraires* mentionnent pas à pas le passage et le séjour du duc dans ces manoirs. A l'avis de son arrivée, le châtelain faisait préparer le logement du duc et celui de la duchesse. L'aire des chambres était nettoyée ; les grands lits, où le duc recevait quelquefois par honneur ses amis, étaient disposés ; les coffres aux habits, les dressoirs aux hanaps époussetés, les tables lavées. Les salles des chevaliers et des simples gardes recevaient de la paille fraîche pour coucher leurs hôtes tout habillés. Les salles d'assemblées, le réfectoire et le reste étaient prêts à recevoir le maître et sa suite.

Les nobles voyageurs séjournaient donc plus ou moins longtemps dans leurs châteaux, et consommaient sur place le produit des récoltes des domaines qui entouraient ces demeures, qu'on n'aurait pu autrement écouler, faute de voies faciles de communication et de lieux de commerce prochains. On faisait deux repas : dîner à midi et souper. Il n'est pas fait mention de déjeuner.

(1) Voir *Bull. de la Société* de 1883, une Notice de nous intitulée les Ducs de Bourgogne en Basse-Bourgogne au XIVe siècle, à la suite de laquelle est une partie du texte des comptes généraux du duché, de 1352 à 1378 seulement.



Bien entendu que les routes praticables étaient peu nombreuses et que l'on vivait sur les vieilles voies romaines, sur les chemins gaulois réparés par Brunehaut et par Charlemagne. On ne voyageait qu'à cheval, et les dames se faisaient voiturer dans des chars branlants, c'est-à-dire suspendus et traînés par quatre chevaux. Ils étaient ornés de dais formant dôme et recouverts contre les intempéries des saisons.

Itinéraires de Philippe-le-Hardi.

Pour suivre nos ducs dans leurs voyages, il faut s'aider d'une carte développée du pays.

Philippe-le-Hardi venait souvent à Montréal, où s'élevait un puissant château-fort.

En 1372, le duc, venant d'Epoisses, va coucher à Montréal où il séjourne (20 à 22 février), et de là il va à Semur. Le 8 mai suivant, il dîne à Vieuchâteau, sur le bord du Serain et à la frontière de la Côte-d'Or, déjeune aux dépens de Jean de Jeux, seigneur du lieu, et va coucher et souper à Montréal, qui n'en est pas éloigné. Le 9 mai, il soupe et gîte à Avallon, « où estoient plusieurs chevaliers et autres gens d'armes venus à son mandement ». Le lundi 10, il séjourne encore à Avallon, puis s'en va souper et gîter à Montréal avec sa suite. Le 12, il dîne à Semur, puis rentre souper et giter à Dijon, où il retrouve la duchesse Marguerite qui revenait de Flandre, son pays.

Au mois d'août suivant, il revient à Montréal avec la duchesse, et ils y passent le 10 et le 11, puis vont coucher à Avallon pour se rendre en pélerinage à Vézelay (1). Le duc poursuit seul son voyage en Nivernais et jusqu'en Vendée et en Bretagne.

En 1373, on voit le duc à Auxerre, du 28 au 30 septembre. Puis il va au château de Beaulche, à Druyes, où il couche, et de là à Varzy, et visite le Nivernais, l'Auvergne et revient après un long voyage par Bourges et le Gâtinais. Le 22 novembre, il soupe et gîte à Sens « en Bourgogne » vieille appellation conservée en Bourgogne et qui rappelait le temps où cette ville dépendait réellement du duché de ce nom.

En 1374, le duc vient à Auxerre par un autre chemin, dont les traces se voient entre cette ville et Noyers, sous les bois de Saint-Bris et ailleurs. Il était à Montbard avec la duchesse. Il la quitte le 25 août et vient seul souper et gîter à Châtel-Gérard. Le samedi

(1) Auparavant, le compte rapporte que la duchesse et le duc firent une offrande de 5 fr. à l'église Saint-Ladre, d'Avallon. A Vézelay, à la Madeleine, le 13 août, ils donnèrent 10 fr. ; aux Cordeliers, 2 fr.



26, il va dîner à Nitry, qu'on appelle Naintry, appellation encore conservée chez les paysans de ce lieu, qui semblent bien à tort commettre une hérésie orthographique. Le même jour, il va souper et coucher à Auxerre, revient le lendemain à Nitry dont il part le lundi 28 pour aller dîner à Châtel-Gérard et rentrer au château de Montbard, où la duchesse l'attendait.

Au mois de septembre suivant, le duc réside à Montbard, fait de petits voyages aux environs et revient encore auprès de la duchesse.

La forêt de Maulne, près de Cruzy, avait beaucoup d'attraits pour ce prince. Il est alors invité à y chasser par le comte de Tonnerre, qui en est seigneur. Le 12, il va coucher à Cruzy, où il établit son quartier-général de chasse. Les huit jours suivants, il mène la chasse « en Maulne », laquelle, seulement le 17, qui est un dimanche, est interrompue, et le duc va dîner à Lézinnes, chez le seigneur Jean Trouillard, un descendant en ligne masculine de Joinville, l'historien de saint Louis. (Note de M. Petit.)

Les 11 et 12 décembre 1376, le duc Philippe et la duchesse étaient venus à Semur, Corcelles et Rouvray, puis de là ils allèrent coucher au château de Villarnout, canton de Quarré, qui appartenait à Philippe de Jaucourt, maître d'hôtel du duc. Le duc était arrivé à Villarnout pour s'entendre avec le sire de Jaucourt au sujet de la levée des troupes destinées à secourir le duc de Lorraine en guerre avec l'archevêque seigneur de Trèves. Philippe reçut le commandement de la levée et passa les soldats en revue un mois après.

En 1377, le duc et sa femme vont à Guillon (9 janvier), et de là à Montréal, où ils passent deux jours; puis de là à Époisses. Le 13, ils reviennent souper et coucher à Guillon; puis le duc va à Noyers, de là à Joigny et fait retour à Montréal.

Au mois de septembre même année, le duc fait son entrée à Auxerre, et la ville lui fait présent d'une queue de vin de pinot, au prix de 6 liv. t., payées à Jean Paillard, riche bourgeois.

En 1389, le 12 février, le duc et le comte de Nevers, son fils, dînent à Noyers et y couchent, Le lendemain, ils arrivent à Mailly-Château, puis passent à Druyes, à Entrains, et vont à Nevers; s'arrêtent à Bourges et reviennent par Clamecy, Treigny et Montenoison, où ils séjournent du 1er au 23 mars. Ils y sont reçus dans le vaste et fort château du comte de Nevers.

En 1395, le duc dîne à L'Isle-sous-Montréal, couche à Sarry, où il avait un rendez-vous de chasse, arrive à Auxerre, gîte à Joigny, dîne à Sens, passe à Pont-sur-Yonne, Saint-Mamez et Melun.

Nous parcourerons maintenant la deuxième partie du volume de M. Petit, intitulée *Documents et Notes*. Elle est puisée également dans les comptes de la chambre aux deniers des ducs et autres documents les concernant. Cette partie est, pour ainsi dire, plus intéressante que la première. Les faits sont classés aussi par ordre chronologique. L'abondance des documents qui nous intéressent ne nous permettra pas de nous y arrêter trop longtemps.

C'est d'abord une lettre du bailli d'Auxois au capitaine d'Arcy-sur-Cure qui lui demande un rapport sur l'incendie du village de Quenne par une bande de routiers venue de La Charité-sur-Loire, et qui sont logés à Chitry dans l'église qui est encore fortifiée aujourd'hui (20 février 1364).

29 juin 1365. Une lettre de rémission du Duc en faveur d'Agnès de Bazoches, dame d'Annoux, veuve de Philibert des Granges, nous fait le récit de drames et d'épisodes curieux. Agnès était détenue dans les prisons de Châtel-Gérard, comme accusée d'avoir participé avec Ferry de Chardoigne, seigneur de Ravières, à l'assassinat de son mari ; d'avoir pactisé avec les Anglais et les chefs des Grandes Compagnies, lorsqu'ils occupaient la forteresse de Villaine-les-Prévôtés, village situé près de Montbard, et d'avoir promis d'épouser un chef de bande appelé Darre, à condition qu'il se mettrait au service du roi de France. Agnès ne s'en était pas tenue à son projet, mais elle était devenue la fiancée d'un écuyer anglais nommé Jean Poupon.

La lettre du duc la relevait de toutes ces accusations et la rendait à la liberté. Cette nature de pièces, en grand nombre dans les archives nationales, est du plus haut intérêt.

Au printemps de 1368, l'annonce de l'invasion de la Bourgogne par les Grandes Compagnies qui venaient de s'emparer de Saint-Florentin, fait prendre des mesures de précaution par le bailli d'Auxois qui, sur les ordres du Duc, commande de « faire retraire « les gens du plat pays dans les forteresses de Montréal, Châtel-« Gérard, Noyers et autres. »

Au mois de juillet suivant, les Grandes Compagnies avaient envahi la Puisaye, occupaient Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Saint-Fargeau. Le bailli d'Auxois envoya en toute hâte de Semur des lettres closes au duc qui était à Châlon, pour l'informer de l'état des choses et lui réclamer de l'artillerie pour armer les forteresses des châteaux de son baillage.

D'autres bandes, retranchées dans la forteresse de Laye en Forez, faisaient des courses sur la Bourgogne, pillaient, volaient les paysans et se retiraient dans leur aire. Le maréchal de Bourgogne entreprit de détruire ces brigands, et au mois de novembre



1368, il envoya de tous côtés des mandements pour réunir des soldats afin de marcher contre eux. Les capitaines, gentilhommes et gens d'armes des villes et forteresses d'Avallon, de Montréal, de Cisery, de Ragny, de Montfort, de Chevigny et autres du pays d'Auxois, furent réunis à Semur-en-Auxois par le Maréchal qui amenait également des chevaliers et qui marcha contre les routiers et les battit à Semelay-en-Morvan.

Un assez joli trait de mœurs, c'est celui que relate le compte de Nicolas de Courbeton, bailli d'Auxois, en 1369. Le duc faisant de grands frais à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Flandre, qui le rendit l'un des plus puissants barons de France, chargea son bailli de réunir à Avallon, devant lui et le receveur du bailliage, les personnes les plus notables des prévôtés d'Avallon, de Montbard et de Châtel-Gérard, pour les requérir « de faire praict (prêt) pour le mariage de Monseigneur. » On ne connaît pas le résultat de cette convocation qui était dans les coutumes féodales.

En 1370, les Anglais occupent la forteresse de Pierre-Perthuis et rançonnent les villages d'alentour. Les habitants de Saint-Léger de Foucheret qui avaient, malgré les défenses du Roi et du Duc, traité avec l'ennemi « pour estre exempts pour le feu et pour le glaive », furent recherchés par le bailli d'Auxois, et celui qui avait signé la composition fut condamné à 100 francs d'amende.

Nous trouvons des détails intéressants et peu communs dans les comptes de Montréal de 1372, sur la dépense qu'y fit le duc Philippe-le-Hardi du 19 au 22 février.

La grande salle du château avait ses vitraux brisés ; on fit venir Guillaume Brisetout, verrier à Troyes, qui les répara moyennant neuf francs. On fit pêcher l'étang de Froideville pour améliorer le menu de la table du duc. Le châtelain fit venir aussi 12 muids 10 setiers de vin de Beaune, de la récolte de 1371, pour l'hôtel du duc et de ses chevaliers.

Un personnage de la cour du duc, originaire des environs d'Auxerre, frère Guillaume de Valan, son confesseur, fait dire pour lui, en l'église Saint-Martin de Tours, une messe du Saint-Esprit, pour laquelle il paya 4 francs (1372).

Le même personnage fit écrire et enluminer « dans un petit livre une certaine oraison que Monseigneur lui avait ordonnée. »

En 1381, le duc voulant favoriser hautement Guillaume de Valan, le fit nommer évêque de Bethléem, près de Clamecy, siège *in partibus* rappelant un souvenir d'Orient et le lieu de la naissance du Sauveur.

Et comme Guillaume, moine cordelier, était pauvre et sans revenus, le duc lui fit présent, à cette occasion, de la somme de 220 livres pour acheter une crosse, une mitre et des ornements pontificaux.

En 1373, 1er octobre, le bailli d'Auxois informe la duchesse qui est à Talant, près Dijon, que les Anglais étaient à Pontaubert et au Vault, près Avallon.

Une alerte sérieuse a lieu au mois d'août 1374. Georges de Clugny, lieutenant du bailli d'Auxois, est avisé que les « Bretons sont aux environs de Saint-Florentin ». Aussitôt il envoie des mandements aux prévôts d'Avallon, de Montréal et de Châtel-Gérard contenant « qu'ils fassent crier qu'on face bonne garde et bon guet par jour et par nuit es forteresses estans esdites prévostez, et aussi que l'on y retraie tous vivres. »

1377. Le duc était à Guillon le 9 janvier et à Châtel-Gérard le dimanche suivant. Il ordonna qu'on fît de grandes réparations aux châteaux de Montréal et de Châtel-Gérard et dans la maison de Sarry, où il faisait nourrir et entretenir une meute de chiens de chasse.

En 1379, le duc fait rendre à Jean de Changy sa terre de Presles, près Avallon confisquée sur lui, et lui pardonne l'assassinat qu'il avait commis sur la personne d'Hugues de Jambles, chevalier.

Son frère Guillaume, qui avait aussi « meffaict », obtint également la remise de la partie de la terre de Presles qui lui appartenait.

On ferait, dit M. E. Petit (p. 508), une curieuse relation des exactions et des crimes sans nombre dont les seigneurs les plus qualifiés se rendirent coupables soit pendant, soit après le passage des Grandes Compagnies. Les condamnations fourmillent dans ces comptes, mais la justice des baillis était le plus souvent impuissante, et le duc devait intervenir.

Ajoutons encore à ces intéressants relevés la mention de la présence du duc Philippe-le-Hardi et de sa famille à Montréal, en 1382. Le châtelain rapporte que « Monseigneur, madame et mademoiselle (probablement Marguerite, la fille aînée du duc, née à Montbard (en 1378), séjournèrent à Montréal le lundi 15 septembre. Le mardi 16, la duchesse alla à Avallon et revint coucher à Montréal. Le mercredi 17, elle alla à Rougemont, à 3 lieues de Montbard, où existait un monastère de femmes. Elle avait eu soin d'y envoyer auparavant le châtelain de Montréal pour préparer son gîte au couvent et payer la dépense qu'elle y ferait.

Et à la page 616, an 1419. Auxerre. — « Après la mort de Jean-

sans-Peur, les habitans d'Auxerre, ayant appris que le Dauphin vouloit faire faire des lettres pour les chevaliers de Bourgogne, au sujet de cet événement, pour déclarer qu'il avoit esté tué par sa faute, en tirant son épée contre le Dauphin, en donnèrent avis à la duchesse qui les en remercia et leur escrivit de se joindre à elle et au duc son fils pour tirer vengeance de ce meurtre. »

(Bibl. nat., coll. Bourgogne, t. LVII, f° 306).

RAPPORT

SUR UNE

COLLECTION DE COPIES D'ARRÊTS CRIMINELS

DU PARLEMENT ET DES GRANDS-JOURS DE TROYES (1)

FAITE PAR M. LE COMTE DE CHASTELLUX (2)

(1535-1614)

Par M. Max. Quantin.

Messieurs,

J'ai déjà eu l'honneur plusieurs fois de déposer sur le Bureau, au nom de M. le comte de Chastellux, notre zêlé confrère, des copies de chartes et autres documents inédits tirés de la Bibliothèque et des Archives nationales, concernant les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne. Ces recueils comportent trois volumes in-4°, le quatrième, aujourd'hui commencé, présente un intérêt différent des précédents et reproduit des copies d'arrêts criminels ou civils du Parlement de Paris du XVIe et du XVIIe siècles, et surtout des arrêts de la Cour des Grands-Jours de Troyes, de l'an 1583, le tout formant plus de 350 pages. M. de Chastellux, en compulsant patiemment les nombreux registres de la Cour, y a relevé tout ce qui touche aux personnes ou aux seigneuries de nos pays. Je veux seulement en quelques pages signaler l'intérêt de plusieurs de ces documents.

1536.

Voici d'abord un long arrêt concernant des individus de Maligny soutenus par François de Ferrières, leur seigneur, contre les tuteurs du jeune Henri de Lautrec, seigneur de St-Florentin, intimés;

(1) Archives Nat. Registres des Arrêts criminels du Parlement. X, 2a, 1143.

(2) Lu dans la séance du 3 novembre 1889.

La cause est telle :

A la fête du village de Collan (1) St-Maurice, 1534, P. Thierriat, greffier de St-Florentin et quelques particuliers de cette ville, et d'autres de Maligny s'y trouvèrent « et y firent grande chère. » En s'en retournant chez eux, ces derniers furent assaillis par ceux de St-Florentin — qui furent repoussés, mais nonobstant ils poursuivirent trois des habitants de Maligny devant la justice de ce lieu ; puis l'affaire subit plusieurs incidents soulevés sur les droits respectifs des tribunaux de Maligny et de St-Florentin ; — appels des parties, etc. A la fin duquel arrêt, la Cour renvoie deux des habitants de Maligny devant le bailli de Troyes, et donne congé aux intimés contre les autres.

Un caractère particulier de ce volumineux arrêt, c'est l'introduction au milieu de certaines phrases, d'une courte sentence latine qui vient comme accentuer la force du raisonnement. C'était un reste de la pratique en usage dans la procédure que deux ordonnances royales de 1510 et de 1529 avaient en vain essayé de proscrire, pratique qui ne disparut qu'après une troisième ordonnance de l'an 1539.

Marguerite de Velu, dame de Valery, avait eu pendant longtemps à son service, comme domestiques, Guillaume Driot, qui se qualifie écuyer, et sa femme. Cette dame étant tombée malade est devenue folle ; alors ses parents prièrent tant les Driot de vouloir bien la soigner qu'ils acceptèrent. Cela dura ainsi dix ou onze mois. Mais après sa guérison, la dame porta plainte contre ses gardiens, les accusant de mauvais traitements et de l'avoir volée. Les Driot furent arrêtés et poursuivis. Le Parlement, sur appel du prévôt de Paris, ordonna que l'affaire serait continuée devant lui. L'opinion des médecins qui avaient déclaré la dame de Valery folle, est traitée fort lestement par son procureur, « car, dit-il, une opinion de médecins n'est pas arrest, mais oppinion de folz juges. » (17 juin 1536).

« Un pauvre homme de labour », Pierre Vinot, de Villefargeau, contre Marie du Lac, dame de Villefargeau, condamné à la prison par le bailli d'Auxerre, en appelle de la sentence au Parlement, qui renvoie les parties à quinzaine par devant le même bailli d'Auxerre. (16 avril 1537).

Un acte qui montre la haute impartialité du Parlement est celui-ci : Blaise Carré, prisonnier en la Conciergerie du palais, en appel d'une sentence du bailli d'Auxerre (on ignore pour quelle cause), avait pour adversaire messire Philippe de Chastellux, sei-

(1) Village du canton de Tonnerre.

gneur dudit lieu. Mais la femme de Carré ayant déclaré à l'appel de la cause qu'elle n'avait ni avocat ni procureur, probablement parce qu'elle n'avait pas le moyen de les payer, la Cour a chargé du soin de la défense de l'accusé Me Jean Fromager, procureur, et Me Rebons, avocat, « et enjoint à Fromager de bien veoir les besongnes d'icelluy appelant et d'en faire son debvoir.» (9 juillet 1538).

Nous passerons aux arrêts des Grands-Jours de Troyes, en 1583. Le nom donné à cette Cour indique un tribunal qui va siéger exceptionnellement, avec des pouvoirs extraordinaires, afin de réprimer les crimes que le malheur des temps avait vu s'accroître d'une manière effrayante, et que la faiblesse des tribunaux ordinaires ne pouvait assez promptement réprimer. On connaît par les *Mémoires de Fléchier* (1) l'histoire des Grands-Jours d'Auvergne tenus en 1665, à Clermont, par ordre du Roi. Les punitions terribles frappées par cette Cour qui atteignirent les têtes les plus élevées de la province, firent rentrer dans le devoir tous ceux qui s'en étaient écartés, et servirent de leçons dans toute la contrée.

Une autre partie de la France, le Languedoc, vit aussi, en 1666-1667, siéger à Nîmes, une commission des Grands-Jours qui ne fut pas moins sévère contre les criminels de la plus haute noblesse de cette province que la commission des Grands-Jours d'Auvergne. M. Paul Leblanc, a publié à Paris, en 1869, *Le Journal de J. Baudouin, secrétaire de la commission de Nîmes*, et nous fait connaître la situation lamentable du Languedoc au point de vue de la répression des crimes.

M. A. de Boislile (2), à propos d'une communication faite au Comité des travaux historiques, en 1886, par M. l'abbé Réné, du rôle des dépenses faites par les receveurs municipaux de Nîmes, soit pour la réception et l'installation des magistrats des Grands-Jours, soit pour l'exécution de leurs sentences, reproduit en détail le récit donné sur ce terrible tribunal par l'académicien Ménard, il y a plus d'un siècle, dans son *Histoire de Nîmes*, et signale en même temps la lacune qui existe sur ce sujet dans la plupart des histoires du règne de Louis XIV.

Nous renverrons les curieux au Bulletin du Comité des travaux historiques pour connaitre en détail le travail de M. A. de Boislile, où l'on y verra les criminels du plus haut rang poursuivis sans pitié et subir les peines dues à leur conduite coupable, nous

(1) *Mémoires de Fléchier* sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665, par M. Chéruel. Paris, 1862, in-12.

(2) Bulletin du Comité des travaux historiques, année 1886, p. 63 et suiv., *Les Grands-Joursde Languedoc* (1666-1667).

contentant de l'analyse des documents du même genre concernant notre province à la fin du XVIe siècle.

Les recherches de M. de Chastellux s'appliquent à l'année 1583 et concernent les Grands-Jours tenus à Troyes. La Cour ordonne donc la comparution pardevant elle d'accusés de toutes conditions, pour être jugés, ou leur arrestation; ou encore, suivant le cas, après avoir examiné la cause, elle prescrit leur renvoi devant les tribunaux des bailliages royaux de Troyes, de Sens ou d'Auxerre. Nous y joindrons également d'autres copies d'arrêts criminels du Parlement proprement dit, et qui n'offrent pas moins d'intérêt (1).

La forme de ces arrêts de la Cour des Grands-Jours a quelque chose de terriblement impératif. Lorsque, sur la requête du procureur général du Roi, des individus, de quelques conditions qu'ils fussent, nobles, bourgeois, paysans, étaient signalés comme accusés de crimes, la Cour ordonnait leur arrestation, et comme souvent les accusés étaient en fuite, des mesures vigoureuses étaient prises contre eux : Après trois sommations à son de trompe et cri public, à comparoir, mais inutilement, la Cour faisait saisir leurs biens, ordonnait au prévôt des maréchaux du ressort de se transporter en leurs maisons avec ses archers, et prescrivait à toutes les autorités, les seigneurs, etc., de leur prêter main-forte, sous peine d'être déclarés rebelles. Ces mesures jetaient l'effroi chez les criminels qui, habitués aux lenteurs de la justice ordinaire, voyaient qu'il n'y avait pas à badiner avec la Cour. Celle-ci n'hésitait pas davantage à poursuivre et même à faire arrêter les officiers royaux prévaricateurs, et à inviter les juges négligeants à hâter le jugement des procès dont ils étaient chargés; et on est bien étonné de voir figurer certains noms sur ses registres.

(1) Une sentence du Prévôt des Maréchaux de France à Vézelay, du 10 février 1583, rentre dans la catégorie des Arrêts de la Cour, bien qu'elle n'ait pas été ratifiée, probablement à cause de l'énormité du crime qui a entrainé la punition immédiate du coupable.

Germain Painblanc est condamné à être pendu, après avoir fait amende honorable devant la porte de l'église de Sacy, « pour avoir, le jour de Toussaints pris et brisé le calice, s'estre promené revestu du surplis par dérision, maltraité les sonneurs pour les Trespassés, avec blasphèmes. » Un compagnon de Painblanc, est condamné aussi à être fouetté par l'exécuteur, et à être banni pendant un an.

La sentence a été exécutée le lendemain.

Une autre sentence ordonne qu'il sera retenu 585 livres sur les deniers provenant de la vente des biens des deux condamnés (Archives de l'Yonne, Inventaire de la commanderie d'Auxerre, f° 795, v°.)



Il est regrettable que bon nombre des arrêts de la Cour ne fassent que renvoyer aux tribunaux ordinaires les coupables arrêtés ou à arrêter, et qu'on ne voie pas l'issue de ces procès-là. Cependant il n'en est pas moins utile de consulter ces arrêts.

Au milieu de sentences d'une gravité terrible, on rencontre des procès dans lesquels le peu d'importance des affaires permet aux juges de modérer la punition et même de lui donner pour ainsi dire un caractère risible. Une femme Rousselet qui avait volé un mouton à maître Odot Boussard, curé d'Argenteuil (1), avait été condamnée par le prévôt de ce lieu à être attachée au pilori pendant deux heures, la peau du mouton sur le dos, à une forte amende et à être bannie d'Argenteuil, avec d'autres interdictions.

La Cour, maintenant l'article du jugement concernant l'exposition, réduit ou efface le reste. (13 septembre 1583).

Mais arrivons aux affaires sérieuses.

Le maire de St-Florentin, qui avait droit de justice, avait condamné Jean Fynot, Jean Moreau et Jean Pasquet, comme coupables de « blasphêmes exécrables... insolences et dérisions publicques commis et perpétrez contre l'honneur de Dieu, de l'Eglise et des ministres d'icelle, à faire amende honorable audevant la grande église de la ville de St-Florentin, à l'issue de la messe paroissiale, chacun desdits Fynot et Moreau ayant en leurs mains une torche ardente du poix de quatre livres de cyre et estans à genoux, nues testes, pieds nudz et en chemise; déclairer par eulx que teméralrement et follement ils avoient commis lesdiz blasphêmes,.. » Fynot fut aussi condamné à cinq ans de galères, et Moreau fut seulement banni.

La Cour n'accueillit qu'en partie l'appel des condamnés, et sévit surtout contre Fynot et ordonna qu'étant mis nu il serait battu de verges, la corde au col, par les rues de la ville, et enfin banni.

Et comme Fynot avait injurié maitre Merle Thierriat, bailli de St-Florentin, il fut encore condamné à comparaître devant le maire pour déclarer que c'était calomnieusement qu'il avait proféré des injures contre lui (16 septembre).

Les capitaines des Souches, de Beaulieu, et leurs complices étaient poursuivis par le prévôt des maréchaux de Sens pour des actes de pillage dont le lieu n'est pas désigné; la Cour ordonna de les arrêter et de les amener prisonniers en la Conciergerie de Troyes; et comme on ne peut les saisir, on établit des commissaires sur leurs biens. (22 septembre).

Les condamnés aux galères étaient détenus dans les prisons de

(1) Argenteuil, canton d'Ancy-le-Franc (Yonne).

Sens jusqu'à ce qu'il passât « un conducteur des forsaires, pour iceulx enlever et mener esdites gallaires. »

D'autres arrestations sont ordonnées contre les capitaines Chesnay et Petau, un nommé Lespine, « un qui porte son bras en escharpe, et un nommé Chanton. » Ils seront arrêtés et menés aux prisons d'Auxerre pour être jugés par le bailli de cette ville. (22 septembre).

Un drame étrange est celui de la damoiselle d'Avigneau que la Cour fit arrêter et qui eut ses biens confisqués, étant accusée « du meurtre commis à la petite Jehanne dont elle estoit jalouse. » On arrêta, à cette occasion, le capitaine La Couppe et un nommé Boudault. Mais les ordres de la Cour ne purent être exécutés contre la damoiselle d'Avigneau qui s'enfuit. Le prévôt des maréchaux de Vézelay saisit seulement ses biens et mit des gardiens au château (30 septembre).

Un arrêt du 7 octobre 1583 serait bien intéressant si l'on avait la fin des poursuites commencées. Il existait alors, dans les pays de la Haute-Yonne, des bandes de soudards qui avaient pour unique métier de rançonner les habitants des villages et les voyageurs. Elles avaient à leur tête des capitaines qu'on retrouve ailleurs : le capitaine Rougemont, seigneur de Bazarnes, le capitaine La Couppe (1), puis Léonard Lemuet, seigneur de Corbelin, et son bâtard, le sieur de la Motte-Cullon, messire Denis Chappu, prêtre, demeurant à Chavannes, le caporal La Verrière et un grand nombre d'autres individus affublés de noms de guerre, comme La Violette, La Fleur, La Fontaine-Sans-Soucy, La Verdure, etc., etc. Ils étaient au nombre de 83, suivant les termes de l'arrêt qui ordonne, sur les informations du prévôt des maréchaux de Vézelay et d'autres pays, leur arrestation et leur incarcération dans les prisons d'Auxerre, pour leur procès leur être fait par M. de Bragelogne, conseiller à la Cour, délégué à cet effet. Ce personnage, armé de pleins pouvoirs, devait réquérir au besoin tous les officiers royaux, les seigneurs, les maires et échevins des villes et autres autorités, de lui fournir toutes les forces dont il aurait besoin, sous peine, en cas de refus, d'être déclarés rebelles. Il se transporta à Auxerre et à Vézelay pour procéder aux informations sur les crimes dont la Cour s'était réservé la connaissance. Il avait à sa disposition deux archers de la prévôté de Vézelay pour exécuter ses ordres et qui étaient payés à raison de 20 s. par jour chacun.

(1) Le capitaine La Couppe est déjà poursuivi pour l'affaire de l'assassinat de la petite Jehanne (Voyez plus haut, au 30 septembre.).



Le 15 octobre, la Cour chargea M[e] Jacques Mallard, conseiller au présidial de Sens, d'informer et d'entendre le sieur Devarillac, orfèvre de cette ville, « sur la cognoissance qu'il a de ceux qui fabriquent et exposent de la fausse monnoie. »

25 octobre. — Arrestation de M[re] Jehan de Jouy, maître particulier des eaux-et-forêts de Sens, sur la plainte du chapitre cathédral de cette ville.

Un sergent royal et doyen du guet de la ville de Sens, nommé Claude Raoul, avait été tué par Gilles de Laval et trois autres individus, dans l'exercice de ses fonctions. La Cour, ayant pitié de sa veuve chargée de sept enfants, ordonne au prévôt des maréchaux d'arrêter les assassins, mais ils étaient en fuite. (13 novembre).

Un grave procès fut celui que poursuivit le procureur général du roi contre les officiers du bailliage d'Auxerre accusés de concussions et autres malversations commises dans leurs fonctions, et contre tous autres accusés de crimes de la compétence de la Cour. M[e] Jacquot, prévôt de Troyes, fut délégué à la poursuite avec ordres aux maire et échevins de la ville, au prévôt des maréchaux et autres officiers de justice, d'exécuter ses mandements, et de l'assister dans l'exercice de sa charge. (22 novembre).

Antoine Odoard, dit le capitaine Michery, dont il est parlé plusieurs fois dans les arrêts de la Cour des Grands-Jours, était seigneur de Lissy (Lixy) (1). Pour un crime dont l'objet n'est pas désigné, il avait été condamné par sentence du Prévôt de l'Hôtel du 20 août 1580, « à être rompu vif, brisé sur une roue et exécuté » ; mais c'était en vain que l'arrêt avait été publié à Sens : Odoard n'avait pas été retrouvé. Alors la Cour prononce un dernier et terrible arrêt : sa maison de Lissy sera rasée et démolie, les fossés comblés; les matériaux vendus au profit du roi. Le prévôt des maréchaux est chargé de l'exécution de l'arrêt; — défenses sont faites de rebâtir la maison sans la permission du roi. (22 novembre).

Louis de Lenferna, seigneur de la Mothe-Prunoy (2), avait insulté messire René Martineau, président en l'Élection, et fut poursuivi par le bailli d'Auxerre et ensuite arrêté. La Cour délégua un de ses membres pour instruire l'affaire, et, sur son rapport, condamne l'inculpé à 45 écus d'amende et à 10 écus pour les prisonniers de la Conciergerie de Troyes. Elle lui enjoignit enfin « de porter honneur et révérence à la justice et aux ministres d'icelle, et sans encourir aucune note d'infamie. » (26 novembre).

Par arrêt du 5 décembre, la Cour confirme une sentence du juge

(1) Lixy, canton de Pont-sur-Yonne (Yonne).

(2) La Mothe-Prunoy, commune de Prunoy, canton de Charny.



des religieux de St-Germain d'Auxerre, seigneurs d'Héry, portant condamnation à mort du sieur Descouches, capitaine du château de Seignelay, pour crime d'assassinat d'Edmond Bailly, d'Héry, mais l'assassin était en fuite.

Le 13 décembre, le procureur général du Roi obtient défaut contre le capitaine Lherbier, dit La Ruelle, et sa bande de soldats composée de cinquante-quatre individus porteurs de noms de guerre les plus extraordinaires, tels que : La Folie, La Violette, La Verdure, Mardy-Gras et autres. On ne connaît pas malheureusement la suite de ce procès qui a dû être poursuivi par le lieutenant particulier d'Auxerre.

Un arrêt qui atteint les officiers du bailliage d'Auxerre présente un intérêt particulier et se rattache à un arrêt précédent (1). Il y est fait défense au bailli et au lieutenant d'Auxerre, aux substituts du procureur général du roi et aux autres officiers du bailliage et siège présidial, de prendre des mains des parties aucunes épices pour toutes causes qui se doivent juger sommairement; — leur est fait aussi défense d'élargir les prisonniers pendant les récollements et confrontations de témoins, sous peine de privation de leur état. — Il est ordonné aussi que publication de l'arrêt sera faite à l'audience publique du présidial.

15 décembre. — Un jugement disciplinaire de la Cour, à la poursuite du procureur général, atteignit même plus directement Mre Germain Leclerc, lieutenant général du bailliage d'Auxerre et Mre Henri Leclerc, substitut du même procureur général audit tribunal; c'étaient pourtant des personnages d'honneur et de probité. Ils étaient au nombre de ceux qui étaient visés dans l'arrêt précédent, et même Mre Germain Leclerc avait été arrêté et détenu, par égard pour sa dignité, prisonnier dans le couvent des Cordeliers, sous la garde d'un sergent royal.

La Cour, après interrogatoire des accusés, condamna Mre Germain Leclerc à être suspendu de sa charge pendant trois mois, et à 50 écus sol. d'amende envers les pauvres de la ville; et Mre Henri Leclerc à 25 écus également pour les pauvres, et leur fit en outre défense de « prendre autre chose pour leurs salaires que ce qui est permis par les ordonnances. »

Un autre arrêt du 20 septembre, confirmé le 15 décembre, est d'une gravité terrible, mais on ne donne pas les motifs des condamnations. Il énumère les individus qu'il frappe, et montre que l'action de la Cour s'étendait sur plusieurs provinces. Les condamnations sont uniformes et se résument toutes à *la mort*, la Cour

(1) Arrêt du 22 novembre 1583.



ratifiant seulement les jugements des officiers royaux des différentes contrées où les crimes ont été commis. Il est vrai que les coupables sont en fuite! On en compte 182 de toutes les conditions : nobles, capitaines, soldats, serviteurs, un Grec de nation et quelques femmes. Les bailliages de Sens et d'Auxerre fournissent naturellement leur contingent, puis viennent ceux de Provins, Vitry, Chaumont, Melun, Sezanne, Reims, Vermandois, Montdidier, Nogent, Laon, etc.

La Cour requiert pour l'exécution de cet arrêt tous les officiers de justice, les gouverneurs et capitaines des villes; et, dans le cas où il serait nécessaire, ordonne aux maires, échevins et capitaines des châteaux, de leur prêter secours, et « mener le camp » devant les places de ceux qui résisteraient.

16 décembre. — Arrêt par contumace rendu contre Jean de La Borde, dit Pétau, demeurant à Coulanges-sur-Yonne, Jean de Rougemont, demeurant à Bazarne, un nommé La-Motte-Cullon, demeurant à Trucy-sur-Yonne, et un quatrième nommé Vaudaisy, dit la Jambe de Bois, demeurant à Mailly-la-Ville.

Jean de La Borde était poursuivi à la requête de Nicolas Morant, archer du prévôt des maréchaux d'Auxerre, pour rebellion, lui ayant tiré un coup d'arquebuse dans une poursuite. Ils sont tous contumaces. La Borde et La Motte-Cullon sont condamnés à être décapités, du moins en effigie, sur un échafaud qui sera dressé sur la place du marché de Troyes; leurs biens seront confisqués, etc., et ils paieront 200 écus de réparations civiles. De plus, le château de La Borde sera rasé, etc. Vaudaisy est banni pour cinq ans du bailliage d'Auxerre, et sa maison sera visitée par les officiers d'Auxerre « pour connoître des entreprises et forteresses qui ont été faites sur la rivière d'Yonne. »

Nous analyserons encore quelques arrêts du Parlement des années 1613 et 1614.

An 1613.

1er août. — Pierre Riboleau, chirurgien à Fleurigny-près-Sens, qui avait assassiné Pierre Gonnet, curé de ce lieu, dans l'église, ayant obtenu des lettres de grâce du Roi, lors du sacre de ce prince à Reims, se vit toutefois arrêté par le prévôt des maréchaux de Champagne, qui refusa de renvoyer Riboleau devant le bailli de Sens pour faire entériner lesdites lettres. La Cour ordonne que commission lui sera délivrée pour faire appeler devant elle les parties, etc. — Voyez un arrêt définitif du 10 décembre qui ordonne l'exécution de Ribouleau qui devait être roué en place de Grève, mais qui fut secrètement étranglé.

3 août. — La Cour confirme une sentence du bailli d'Auxerre condamnant Pierre Badan à comparoir, les plaids tenant (*sic*), en chemise, la corde au col, ayant en main une torche ardente de deux livres, et là, à genoux, déclarer que téméraircment... « il a proféré les paroles mentionnéez audit procès contre l'honneur de Dieu, dont il se repent et crie merci à Dieu, au Roy et à justice; et de là estre mené et conduict par l'exécuteur de haulte justice devant la grande et principale porte de l'église cathédrale Saint-Estienne d'Auxerre où il feroit semblable déclaration, et oultre condamné à servir le Roy en ses galères comme forçat pendant cinq ans. La Cour, rejettant l'appel de Bedan, ajoute à sa condamnation « qu'il aura les lèvres fendues. »

6 août. — Voici une poursuite contre des sorciers qui troublent les mariages. Deux individus, Jean Thureau et Jacques Cauchois, dit Le Tourneur, ayant été condamnés par le prévôt d'Auxerre à faire amende honorable devant la porte de l'église St-Etienne de cette ville et à être bannis pour cinq ans, « pour avoir par charmes et sortilèges empesché l'effet du mariage à l'endroit de plusieurs habitans d'Auxerre, » la Cour confirme la sentence et ordonne la mise en liberté des coupables (1) après exécution du jugement.

7 septembre. — Un gros procès existait entre Marguerite Spifame, femme séparée de biens d'Antoine de La Rivière, seigneur de Cheny, avec lequel elle s'était mariée en mars 1598, et messire Paul Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, et François de La Rivière, sieur de Champlemy et les habitants de Cheny, etc. L'archevêque avait fait occuper le château de Cheny pour des raisons non indiquées mais probablement pour des créances sur les propriétaires. D'autres créanciers interviennent également. La Cour ordonne enfin que le château sera remis aux mains des commissaires chargés de sa garde.

17 septembre. — La Cour, dans un procès entre Jean Le Doux, procureur fiscal à Joigny, et le cardinal de Gondy, comte de Joigny, avait ordonné que les témoins assignés contre Le Doux seraient entendus par un conseiller de ladite Cour, mais celui-ci prétextant qu'il tenait comme suspects la ville et le comté de Joigny, « où sont à présent le cardinal de Gondy avec le général des galères et plusieurs autres gentils hommes, la présence desquels tient les témoins en bride, qui sont menacez par les nommés Buchet et Bongard, receveurs dudit seigneur, de les faire pendre », la Cour ordonne que le récollement des témoins se fera en la ville de Villeneuve-le-Roi.

(1) Voyez à la suite du présent rapport, copie du texte de l'arrêt.



28 septembre. — Autre arrêt sur la même question de confrontation de témoins.

An 1614

Un sieur Jacques Gauthier, natif de Rouen, avait été condamné, le 30 octobre 1613, par le prévôt de Sens, à être battu et fustigé de verges devant le portail de l'église St-Etienne de Sens, ayant la corde au cou, puis à être marqué d'un fer chaud sur l'épaule droite et ensuite banni de la ville à perpétuité. Gauthier avait appelé de la sentence au Parlement; mais la Cour confirma la sentence du prévôt. On ignore le motif qui avait amené cette condamnation.

17 janvier. — Un acte curieux en matière de procédure, c'est la déclaration d'inscription de faux faite au greffe du Parlement par messire Claude Leblanc, archidiacre de l'église de Sens, curé de Béon, contre des bulles papales des XIIe et XIIIe siècles et divers autres documents produits par les religieux de Ste-Colombe au sujet des dîmes de Béon (Voyez *Archives de l'Yonne*, H. 109).

25 février. — Un nommé Claude Duchat, laboureur à Villiers-Bonneux (1), qui avait assassiné Deline Josse, fut condamné par le bailli de Sens à être pendu sur la place du parvis de St-Etienne de cette ville, et auparavant mis à la question ordinaire et extraordinaire pour déclarer ses complices. Duchat fit appel au Parlement qui confirma la sentence du bailli de Sens et ordonna que le condamné serait exécuté en place de Grève. L'exécution ayant eu lieu, Edme Duchat, père de Claude, qui avait été arrêté comme complice est mis en liberté.

3 mars. — Les vols domestiques étaient autrefois punis sévèrement. Le bailli de Joigny avait condamné à être pendu un nommé Jean Drouin, cordonnier, pour s'être introduit de nuit dans la cave de J. Drouin, mercier à Joigny, avec « armes offensives » desquelles il avait blessé la servante de ce dernier. Toutefois, sur appel, le Parlement adoucit la peine, et condamna seulement Drouin à cinq ans de galères et à 200 livres de dommages-intérêts envers J. Drouin, et à 60 livres d'amende envers le seigneur de Joigny.

10 novembre. — Le prévôt de Sens avait condamné à mort, sur la poursuite de Aimée Leclerc, veuve de Me Joachim Leclerc, avocat au bailliage de cette ville, et du substitut du procureur général, et par sentences des 14, 16 et 31 décembre 1610 et 25 janvier 1611, Germain Blesnon et Nicolas Bassey, qui furent exécutés, et par contumace, Sébastien Farinade, avocat au bailliage de cette

(1) Canton de Sergines (Yonne).

ville, et beau-frère du défunt Joachim Leclerc, puis Nicolas Farinade, marchand, détenu alors à la Conciergerie et d'autres, leurs complices. La cause de ces condamnations n'est pas déclarée, mais on peut supposer que c'était la mort violente de Joachim Leclerc qui les avait motivées. La Cour ordonne qu'avant de statuer sur l'appel de Nicolas Farinade, toute la procédure sera communiquée au procureur général du roi.

La suite des arrêts éclairera peut-être cette grave affaire.

15 mars. — La Cour, sur l'appel d'une sentence du bailli de Joigny, condamnant Germain Martin, couvreur, pour vol de plomb sur la porte du pont de cette ville, à être battu de verges par les carrefours et lieux accoutumés de Joigny et sur le pont, un jour de marché, et à être ensuite banni du comté pendant cinq ans, met la sentence à néant, ordonne que Martin sera mis en liberté, et lui enjoint « de bien vivre et se comporter à l'avenir. »

21 mars. — Messire Paul Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, s'étant inscrit en faux contre un prétendu testament de feu Jean de La Rivière (1), falsifié par Antoine de La Rivière, fils de Jean, condamné à mort, et ce par l'entremise de Valérie Bondau, notaire à Cheny et un autre notaire du même lieu, qu'il avait contraint à l'assister, la Cour ordonne que les deux notaires comparaîtront devant elle pour être ouis et interrogés.

Une autre affaire de faux fut encore poursuivie contre François de La Rivière, seigneur de Champlemy, à la requête de dame Marguerite Spifame, femme séparée de biens d'Antoine de La Rivière, seigneur de Cheny. La Cour, par arrêt du 7 octobre 1613, ordonna que le bailli d'Auxerre se transporterait au château du sieur de Champlemy pour l'interroger au sujet des nombreux faux dont Mme Antoine de La Rivière l'accusait.

APPENDICE

Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du prévôt d'Auxerre qui a condamné Jean Thierriat et Jacques Cauchois, au bannissement pendant cinq ans pour avoir pratiqué des sortilèges sur plusieurs habitants d'Auxerre en matière de mariage.

6 août 1613

Veu par la Cour, le procès criminel faict par le prévost d'Auxerre, à la requeste du substitud du procureur général du roy en ladite prévosté, demandeur, en sortilèges et maléfices, contre Jehan Thureau et Jacques Cauchois, dit Le Tourneur, prisonniers

(1) Jean de La Rivière, seigneur de Seignelay et de La Rivière, commune de Couloutres (Nièvre), capitaine des gardes du duc d'Anjou.



es prisons de la Conciergerie du pallais, appelans de la sentence contre eulx donnée, par laquelle, pour les cas contenus audict procès, ils auroient esté condamnez à estre menez par l'exécuteur de la haulte justice desdictes prisons d'Auxerre audevant de la grande et principalle porte de l'esglize Saint-Estienne d'Auxerre, estant nudz en chemise, la corde au col, tenant chascun d'eulx en leurs mains une torche de cire ardente du poix de deux livres, et illec, à genoulx, dire et déclarer que malheureusement et contre l'honneur de Dieu et des sainctes constitutions de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, abusant du sacrement de mariage, ilz ont par charmes et sortillèges, empesché l'effect du mariage à l'endroict de plusieurs habitans de ladicte ville d'Auxerre, desquelz pour cest effest et pernicieuse action ilz ont illicitement tiré et receu proffict par argent et autrement, dont ilz se repentent et requèrent pardon et mercy à Dieu, au Rôy, à justice et aux offices par eulx en telz charmes et sortilèges, et que le billet dont ilz se sont servis, contenant motz incogneuz et diabolicques, seroit rompu et bruslé en leur présence, au devant la grand porte d'icelle esglise; et outre bannis pour cinq ans hors du destroïct de ladicte ville et faulxbourgs et banlieue, deffense de s'y trouver pendant ledict temps. Et de plus commettre telz actes illicites à peyne de la hart, et encores condamnez chascun d'eulx à amende aplicable moityé au roy et le surplus par esgalles portions aux couvents des Jacquobins, Cordelliers, pauvres de l'Hospital de la Magdelaine et prisonniers de ladicte ville; à tenir prison jusques au payement de ladicte somme: ouys et interrogez en ladicte cour lesdictz prisonniers sur leur cause d'appel et cas à eulx imposez, et tout considéré, dict a esté que ladicte cour, après que lesdicts Tureau et Cauchois pour ce mandez en icelle, estant à genoulx, ont esté blasmez, a mis et met ladicte appellation et sentence de laquelle a esté appellé au néant, ordonne que les prisons leur seront ouvertes.

Prononcé ledict jour. Signé : Lecamus, Camus.

(Archives Nat., Registres des Arrêts criminels du Parlement. X, 2a, 143.)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES



QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

TOME XIII DE LA 3e SÉRIE

1889

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Sciences physiques et naturelles)

Directeur :

M. G. COTTEAU.

Conservateurs :

Botanique : M. E. RAVIN.

Conchyologie et minéralogie : M. GUYARD fils.

Géologie : M. G. COTTEAU.

Zoologie (Vertébrés) : M. H. MONCEAUX.

Zoologie (Invertébrés) : M. GIRARDIN.

L'YONNE PRÉHISTORIQUE

PAR

Philippe SALMON et le docteur Adrien FIÇATIER

De brèves observations nous ont semblé utiles pour guider les lecteurs qui voudront bien prendre attention à notre étude, destinée à la fois à la Société des sciences de l'Yonne et à l'Association française pour l'avancement des sciences; notre but est de contribuer à l'établissement d'une topographie préhistorique générale en France.

Les renseignements par nous, mis alphabétiquement sur colonnes et reproduits sur carte, sont accompagnés d'un tableau récapitulatif par arrondissements, cantons et communes, avec un résumé ou dénombrement numérique; ce dénombrement permet de saisir en un coup d'œil l'abondance ou la pénurie paléoethnologique des régions diverses dont la carte donne la concordance. Les ressources alimentaires locales étaient sans doute proportionnelles à l'accumulation ou à la dispersion des signes de notre légende.

Quand le sol recèle le silex naturellement, on est assuré d'y rencontrer beaucoup d'instruments de l'âge de la pierre; tel est l'arrondissement de Joigny et particulièrement le canton de Cerisiers, voisin de l'immense forêt d'Othe, territoire où ces instruments se comptent par milliers; le canton contigu d'Aix-en-Othe, dont les conditions de matière première sont les mêmes, marche en tête du département de l'Aube au même point de vue.

L'arrondissement de Sens vient le second, grâce au canton de Villeneuve-l'Archevêque qui confine aussi à la forêt d'Othe.



Les arrondissements d'Auxerre, Avallon, Tonnerre viennent les derniers.

Ne manquons pas d'ajouter que, si les silex ouvrés sont nombreux autour des mines de silex, les découvertes ont aussi besoin d'archéologues et d'anthropologistes pour les relever et les faire connaître ; c'est un encouragement pour les recherches ultérieures.

La période quaternaire est bien représentée, notamment les industries chelléenne et moustérienne, soit à la surface du sol, soit dans la Grotte des Fées, à Arcy-sur-Cure.

Deux instruments chelléens (fin de l'époque) ont été trouvés récemment dans cette grotte classique qui renfermait cette industrie, puis du moustérien, du magdalénien, du néolithique, du bronze et du fer.

Un autre instrument chelléen a été recueilli en place à plus d'un mètre de profondeur. au lieu dit le Chemin-Creux de la-Renardière, commune d'Arces.

Le moustérien est si commun que nous ne pourrions songer à citer les gisements.

Au contraire, l'industrie solutréenne est rare ; quelques échantillons à peine ont été récoltés dans la grotte du Trilobite, également commune d'Arcy, avec un peu de moustérien et plus de quatre mille silex magdaléniens. La collection du Chatellier, au château de Kernuz (Finistère), possède plusieurs pointes solutréennes de notre département, mais nous n'avons pas pu savoir leurs provenances exactes.

L'époque magdalénienne s'est rencontrée sur quelques points sporadiquement, mais en grande quantité, dans la grotte des Fées d'Arcy et surtout dans la grotte voisine du Trilobite, déjà nommée; parmi les objets de cette dernière, il faut citer hors ligne une pendeloque de bois de conifère en forme de bupreste, précurseur des scarabées égyptiens — une autre pendeloque (ornée d'un trilobite fossile dont le géologue Douvillé incline à chercher l'origine jusqu'en Bohême, — des morceaux d'ocre rouge dont les raclures ont dû concourir à fabriquer la peinture corporelle des troglodytes d'alors, — une lame de silex usée au polissoir et rendue tranchante à une extrémité, procédé emprunté au travail magdalénien de l'os et qui se développera tant plus tard, pendant la période suivante.

Les temps appelés depuis vingt-cinq ans du nom de lacune, qu'il a fallu abandonner en présence de stations intermédiaires de plus en plus nombreuses, semblent représentés dans l'Yonne, notamment dans le canton de Cerisiers, par les tranchets, tout à fait caractéristiques des plus anciens kjoekkenmœddings danois.

G. de Mortillet a dit de ces grossiers instruments qu'ils sont disséminés par toute la France ; mais qu'ils se trouvent surtout en très grande abondance dans certaines stations, comme le Camp-Barbet (Oise) et le Campigny (Seine-Inférieure); ajoutons les plateaux du canton de Cerisiers.

« Ces stations, très pauvres en haches polies, ont un cachet tout particulier; elles pourraient bien représenter en France le commencement de l'époque robenhausienne ». Nous considérons comme précieux cet avis d'un homme éminent en faveur de la première division du néolithique, l'époque campinienne. Un autre argument qui ne saurait être passé sous silence, c'est que la base de la grotte de Nermont, commune de Saint-Moré, contenait cinq de ces tranchets sous trois couches de séjour néolithique separées par des éboulis stériles.

La période néolithique se déroule chez nous dans les trois époques que l'un de nous a cru pouvoir désigner sous les noms de campinienne, de robenhausienne et de carnacéenne.

Le campinien est abondant dans les communes voisines de la forêt d'Othe, depuis Flacy jusqu'à Sormery.

Le robenhausien se manifeste surtout par l'extension du polissage ; on a cependant signalé à la Grande-Noue, commune de Vinneuf, une station avec des pilotis grossiers, une hache polie en serpentine verte, de nombreux débris de cornes de cerf et de chevreuil, un andouiller avec trou à la base, des noisettes et des glands.

Le carnacéen s'est rencontré un peu partout sous forme de haches, trop grandes ou trop petites pour pouvoir servir, en silex, en granite, en diorite, en roche noire ou verte (Cerisiers, Vaudeurs, Villeroy) ; l'une des plus petites a un trou de suspension fort usé (Vaudeurs).

De l'augmentation croissante des instruments de pierre, on peut induire l'augmentation de la population. Le canton de Cerisiers n'est véritablement qu'un grand atelier jonché, pour ainsi dire, de percuteurs, de nucléus, de déchets de fabrication, de rebuts et d'instruments. Quand on considère d'une part les tranchets et les ébauches dites préparées pour le polissage, puis de l'autre les haches polies ou commencées de polir, on voit que celles-ci ne constituent pas vingt pour cent.

Une cinquantaine de menhirs, une douzaine de dolmens, tel est le bilan des monuments mégalithiques existants ou détruits, dans les régions ou les blocs de grês sauvages avaient permis d'en ériger ; il ne faut point en demander là où la matière première manquait. De même pour les grands outils à polir les haches ; on a sans doute détruit bon nombre de polissoirs ; nous n'en avons trouvé trace que dans les cantons de Cerisiers et de Villeneuve-l'Archevêque.

La poterie a été recueillie dans les gisements néolithiques, dans ceux de l'âge du bronze et du premier âge du fer ; d'abord grossière, elle s'améliore graduellement et son ornementation devient réellement artistique. Dans la grotte de Nermont, les trois couches néolithiques distinctes renfermaient des vases dont les premiers ont paru toucher à l'origine de l'art de terre ; la couche de l'âge du bronze a livré des anses caractéristiques

et la couche du premier âge du fer une coupe hallstattienne à côtes digne d'un grand musée.

Les découvertes de l'âge du bronze ne sont pas très nombreuses ; cela s'explique par l'intensité déjà ancienne de la culture, par la valeur relative du premier métal ordinairement bien conservé et recherché des chaudronniers. C'est depuis peu de temps que l'on s'attache à récolter les pierres trouvées dans les labours et les travaux publics, tandis que le bronze a toujours été ramassé et enlevé par les marchands ambulants pour la fonte. Dans le département de l'Aube, ces sortes de découvertes, montant au triple environ des nôtres, ont été faites généralement à proximité des marais ou sur le bord des rivières ; nous avons ainsi été conduits à étudier cette analogie chez nous ; les localités icaunaises qui nous ont fourni du bronze sont toutes situées sur des cours d'eau, savoir : sur l'Armançon, Argentenay, Tonnerre ; sur le Cousin, Avallon ; sur l'Ocre, Saint-Martin-sur-Ocre ; sur l'Oreuse, Gisy-les-Nobles, Thorigny ; sur le Ravillon, Guerchy ; sur le Serein, Guillon, Héry ; sur la Vanne, Noé ; sur la Vrille, Treigny enfin sur l'Yonne, Appoigny, Auxerre, Champigny-sur-Yonne ; Châtel-Censoir, Mailly-le-Château, Villeneuve-sur-Yonne.

Sans accorder plus de confiance qu'il ne convient à la théorie qui fait pénétrer le bronze par les rivières, nous sommes obligés de constater que chez nous, nous n'y apportons point, en fait, de contradiction actuelle, sous la réserve cependant des recherches ultérieures qui pourront modifier la statistique.

Parmi nos découvertes de l'âge du bronze figurent de très rares sépultures par inhumation mal observées, dont il ne reste à peu près rien, et une sépulture par incinération.

En jetant les regards sur la carte du vieux monde et en tenant compte du peu que l'on sait sur l'itinéraire du bronze, on se demande par où il nous est venu ; on est bien d'accord pour admettre une importation primitive suivie d'une fabrication locale, mais c'est tout. D'une part, il y a la mer Méditerranée et le Rhône ; de l'autre, le Danube avec son énorme parcours qui met en communication directe l'Orient et la Forêt Noire, à travers le centre européen ; sur cette grande ligne, se trouvent la station très avancée d'Haltstatt et celles de la Suisse ; ce chemin n'a-t-il pas été plus facile que l'autre pour les importateurs ? Ces deux routes n'ont-elles pas été suivies toutes les deux ?

Les monuments et les découvertes du premier âge du fer consistent en deux douzaines de tumulus et une quinzaine de sépultures ; la dégradation et la destruction inhérentes à la nature de ce nouveau métal sont autant d'obstacles. Nous avons dû recevoir aussi de l'importation les premiers instruments de fer, mais grâce à nos minerais faciles à réduire, nous n'avons sans doute pas tardé à en fabriquer nous-mêmes. Les tumulus de

la Bourgogne se rattachent par la Champagne à la région typique de la Marne qui a donné son nom à une civilisation spéciale, l'industrie marnienne aboutit aux Gaulois et là se termine le préhistorique. Notre travail ne va pas plus loin.

Les éléments par nous rassemblés étaient épars dans des notes personnelles, dans des Recueils, des Revues et des ouvrages divers; nous avons mis à contribution le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, celui *de la Société académique de l'Aube*, le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, l'*Indicateur de l'archéologue*, le *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*, le *Musée préhistorique* et le *Préhistorique*, le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, l'*Annuaire de l'Yonne, L'Homme* (Journal des Sciences anthropologiques), le manuscrit de la *France préhistorique* d'Ernest Chantre et son *Age du bronze*, le *Dictionnaire archéologique de l'Yonne*, les Catalogues des Expositions universelles de 1867 et de 1878, etc.

Une carte préhistorique de l'Yonne en six feuilles (État-major) et une autre très détaillée de la commune de Vaudeurs avaient figuré à l'Exposition universelle de 1878; elles nous ont aidé à composer la nôtre; nous y avons joint la légende internationale qui donne la clef de nos signes.

Malgré nos soins, nous aurons encore commis des oublis et des erreurs; nous demandons avec instance qu'on nous corrige. Rien n'est d'ailleurs plus désirable que les rectifications pour les amis de l'exactitude et nous en sommes.

L'YONNE PRÉHISTORIQUE

Le présent travail, établi pour chaque commune du département de l'Yonne, a pour but de contribuer à l'établissement d'une topographie préhistorique générale en France. Déjà le volume du Congrès de Grenoble (1885) renferme une étude semblable, de M. Chantre, sur le Dauphiné (Isère, Drôme, Hautes-Alpes). Des publications analogues ont été faites ailleurs sur d'autres départements: Aube, Cher, Dordogne, Hérault, Indre, Loire-Inférieure (arrondissement de Nantes), etc.

Pour l'intelligence de nos tableaux et de notre carte nous donnons ici la légende internationale des signes paléoethnologiques:

SIGNES :

Caverne, grotte, souterrain, abri naturels.

Plusieurs grottes ou abris naturels.

Plusieurs grottes ou abris naturels faux.

Grotte, souterrain creusés de main d'homme.

Grotte naturelle sépulcrale.

Grotte naturelle fouillée ayant révélé une sépulture à inhumation.

Menhir véritable ou pierre dressée.

Pierre à écuelles ou à bassins.

Faux menhir.

Menhir dégradé.

Menhir detruit.

Faux menhir détruit.

Dolmen, allée couverte.

Dolmen détruit.

Faux dolmen.

Tumulus.

Plusieurs tumulus.

Faux tumulus.

Plusieurs faux tumulus.

Tumulus détruit.

Tumulus fouillé et détruit.

Sépulture.

Fausse sépulture.

Plusieurs sépultures.

Très grand nombre de sépultures.

Sépulture par inhumation.

Plusieurs sépultures à inhumation.

Cimetière par inhumation.

Camp, enceinte, oppidum.

Faux oppidum.

Découverte d'objet isolé.

Plusieurs objets isolés.

Cinq découvertes d'objets isolés.

Découverte d'objets réunis.

Atelier, fonderie.

Station.

Polissoir.

COULEURS :

Jaune brun.... âge de la pierre paléolithique.
Vert........... âge de la pierre néolithique.
Rouge......... âge du bronze.
Bleu .... âge du fer.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Aillant-sur-Tholon.	Pierre-Fitte.	Aillant-sur-Tholon.	Joigny.		Λ			*Congrès archéol. de France*, vol. de 1845, p. 14. *Bull. de la Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne*, 1863, p. XLVI.
d°	La Grande-Borne.	d°	d°		Λ			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
d°		d°	d°		♦			Renseignements fournis par M. Cauchois.
Andryes.		Coulanges-s-Yonne.	Auxerre.				☂	*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1868, p. XXIX.
Annay-sur-Serein.	Bois de l'Allichot.	Noyers.	Tonnerre.	✡				M. Belgrand, *la Seine*, p. 159, 210, 227.
Appoigny.	Pierre-de-Saint-Martin.	Auxerre.	Auxerre.		Λ			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
d°	Les Bries.	d°	d°			⊔+	⊔+	Dr A. Ficatier, 1887.
d°	d°	d°	d°		✡			Marcel Bonneville.
Arces.	La Renardière.	Cerisiers.	Joigny.	△+				Coll. de M. Ph. Salmon. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 5.
d°	Croix-St-Michel.	d°	d°		◊			Même collection et même source.
d°		d°	d°		△+			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
Arcy-sur-Cure	Grotte des Fées.	Vermenton.	Auxerre.	☗	☗			MM. d'Assay, Robineau-Desvoidy, Moreau, Edmy. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1853, p. 239 et 379. M. Monceaux, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1859, p. 301. M. de Vibraye, *Bull. de la Soc. Polymatique du Morbihan*, 1873, p. 143. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique, p. 74. MM. Perdu, Cotteau et Moreau, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. XXXII et XLVI. M. Belgrand, *la Seine*, p. 208. M. Savatier-Laroche, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, p. 17.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Arcy-sur-Cure	Lac-Sauvin.	Vermenton.	Auxerre.				⊼	M. Marcel Bonneville.
d°	Grotte du Trilobite	d°	d°	▲				Dr Adr. Ficatier, Congrès de Nancy, 1886. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1886. *Almanach hist. de l'Yonne*, 1887.
d°	Grotte des Ours.	d°	d°	▲				Dr Ficatier. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1887.
d°	Beugnon.	d°	d°			◆		M. Philippe Salmon. *Dict. Archéol.*
Argentenay.		Ancy-le-Franc.	Tonnerre.	▲+		⌴+		Signalées par M. Le Maistre, ancien percepteur à Tonnerre.
Asquins.		Vézelay.	Avallon.				⌴	*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. LVIII.
Augy.	Route entre Auxerre et Augy.	Auxerre.	Auxerre.		△			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1870, p. IX.
Auxerre.	Ru Fagot.	Auxerre.	Auxerre.		Λ			*Congrès archéol. de France*, vol. de 1851, p. 201. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. 17.
d°	Sablière Faurax.	d°	d°	◊	◊			M. Poncelet à Auxerre.
d°	Thureau-du-Bar.	d°	d°		Λ			M. Ricque, le Menhir du Thureau-du-Bar. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1883.
d°	d°	d°	d°	◊				M. Berthelot, *Écho de l'Yonne* du 16 nov. 1875.
d°	Sablières de Saint-Amatre.	d°	d°		◊			M. Foucard, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*. 1873, p. VII.
d°	Rue d'Ardillière.	d°	d°		◊			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1860, p. LXXVI et 1869, p. XXVI.
d°	Le Souris.	d°	d°		◊			M. Poncelet, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1875, p. XLIX.
d°	Auxerre.	d°	d°		△+	△		M. Machavoine, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1874, p. LXI.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Néolith.	ÉPOQUES — AGES DES MÉTAUX — Bronze	ÉPOQUES — AGES DES MÉTAUX — Fer	OBSERVATIONS
Auxerre.	Jonches.	Auxerre.	Auxerre.			⊻		M. Ficatier, conducteur des Ponts et Chaussées. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1850, p. 411, et 1851, p. 431. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
d°	Carrières de la route de Lyon.	d°	d°			⊻+		*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1856, p. 266.
d°	Moulin-Rouge.	d°	d°			⊔		*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1868, p. XXVII, et 1869, p. 96.
Avallon.	Gargant.	Avallon.	Avallon.		Λ			M. Ph. Salmon, *Dict. archéol. du dep. de l'Yonne*, p. 28.
d°	La Mouillère.	d°	d°		△			
d°	Montmarte.	d°	d°		△			*Bull. de la Soc. d'Et. d'Avallon*, 1864, p. 150.
d°	Morlande.	d°	d°		△			
d°		d°	d°			△		Recueilli par M. de Montaut, ing. des Ponts et Chaussée. *L'Homme*, journal illustré des Sciences anthropologiques du 10 juillet 1887.
Avrolles.	Petit Frévaux.	Saint-Florentin.	Auxerre.	✡				M. Philippe Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*,
Bagneaux.		Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		△			Id.
Bassou.	Lit de l'Yonne.	Joigny.	Joigny.		△			Id.
d°	d°	d°	d°	△				M. Pelort. Congrès de Grenoble, 1885.
Beines.	La Chapelle Vaupelteigne.	Chablis.	Auxerre.		✡			M. Philippe Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*.
d°		d°	d°				⌓+	
d°		d°	d°				⌓+	
Bellechaume.		Brienon.	Joigny.	△	△			M. Philippe Salmon, *Dict. archéol. du dép. de l'Yonne*, époque celtique, p. 33 et 172.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Béon.		Joigny.	Joigny.		△			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1872, p. XVIII et LXXI.
Beugnon.	Chemin des Drillons à Neuvy-Sautour.	Flogny.	Tonnerre.		△			*Dict. archéol. de l'Yonne*, époque celtique, p. 35.
Bleigny-le-Carreau.		Ligny-le-Châtel.	Auxerre.		⊤			Ficatier.
Bléneau.	Aux Bruneaux.	Bléneau.	Joigny.		△[4]			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, p. CXXXV.
Bœurs.	Pierre-Fritt.	Cerisiers.	Joigny.		⊥			M. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°	Les Enfants.	d°	d°		△			
d°	Cultures.	d°	d°	◊	△[9]			*Dict. archéol. de l'Yonne*, M. Ph. Salmon, p. 36.
Bordes (les).	Dans les Cultures.	Villeneuve-sur-Yonne	Joigny.		△+			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1863, p. XLVI.
Bouilly.		Saint-Florentin.	Auxerre				⌒	*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 15.
Branches.	Limite des communes d'Appoigny, Branches, Charbuy et Perrigny.	Aillant.	Joigny.		⊥			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 201. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique. Signalé à Appoigny.
Brienon-l'Archevêque.	Cultures.	Brienon.	Joigny.	△	△			Philippe Salmon, *Dict. archéol. du dép. de l'Yonne*, époque celtique, p. 38. M. Belgrand, *la Seine*, p. 170, 228.
d°	Vallée de l'Armançon.	d°	d°	△				
Brion.	Coteaux.	Joigny.	Joigny.				⌣	M. Vincent, *Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1876.
Brosses.	Bois des Collerets.	Vézelay.	Avallon.				⌒	Quantin, *Repert. archéol. de l'Yonne*.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Bussy-en-Othe	Surface du sol.	Brienon.	Joigny.	△+				M. Delort, prof. au collège d'Auxerre.
d°		d°	d°		△+			M. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 60.
Butteaux.		Flogny.	Tonnerre.		△			
Cérilly.	Surface du sol.	Cerisiers.	Joigny.	△+				Coll. de MM. Cotteau et Perdu.
d°	d°	d°	d°		⊜			*Note sur une pierre à polir les haches en silex*, par François Lenoir.
d°	d°	d°	d°	△+				Coll. de MM. Salmon et Peccadeau de l'Isle.
d°	d°	d°	d°		△+			Coll. de la Soc. acad. de l'Aube.
d°	Vieux verger.	d°	d°		△+			Quantin, *Répert. archéol.*
d°	d°	d°	d°		✡			d°
d°	d°	d°	d°	◈				Divers collectionneurs.
d°	d°	d°	d°		◈			d°
Cerisiers.	Territoire de la commune.	Cerisiers.	Joigny.	△ 29				M. Vielle, juge de paix à Cerisiers.
d°	d°	d°	d°	△ 21				d°
d°	d°	d°	d°		△ 451			d°
d°	L'Eclèche.	d°	d°		✡ 2			M. Philippe Salmon.
d°	Les Granges-Rouges.	d°	d°	△+				M. Philippe Salmon.
d°	Marquets.	d°	d°		△			Coll. de M. Boussard.
Cézy.	Ruisseau de Saint-Vrain.	Joigny.	Joigny.	△				M. Belgrand, *la Seine*, p. 170.
Chablis.	Vallée du Serein.	Chablis.	Auxerre.	[bell-shaped sign]+				M. Marcel Bonneville.
Champcevrais	Carbon.	Bléneau.	Joigny.		△			Coll. de M. Pruneau.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES				OBSERVATIONS
				AGE de la PIERRE		AGES DES MÉTAUX		
				Paléolit.	Néolith.	Bronze	Fer	
Champigny-sur-Yonne.		Pont-sur-Yonne.	Sens.		△[2]			*Dict. archéol. de la Gaule.*
d°		d°	d°			△[3]		*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. VII, p. 327.
Champlost.	Bois de la Corneille.	Brienon.	Joigny.		△			Coll. de M. Boussard. *Dict. archéol. de la Gaule.*
d°	Surface du sol.	d°	d°		△			Coll. de M. Ph. Salmon.
Chassy.	La Grande-Borne.	Aillant.	Joigny.		△			Signalé déjà à Aillant.
Chastellux.	Bois de la Chevrière.	Quarré-les-Tombes.	Avallon.		△			Renseignement dû à M. Marcel Bonneville.
Châtel-Censoir.	La Pierre-qui-Tourne.	Vézelay.	Avallon.		△			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Vaux-Donjon.	d°	d°			△		*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 4 avril 1854.
Châtel-Gérard	Forêt de Morcon.	Noyers.	Tonnerre.		△			
d°	Missery.	d°	d°				⌓	*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1859, p. 362. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Chaumont-sur-Yonne.	Rivière d'Yonne.	Pont-sur-Yonne.	Sens.	△				*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1858, p. 155.
Chaumot.	Surface du sol.	Villeneuve-sur-Yonne	Joigny.		△			Coll. de M. Lartet. *Matériaux pour l'histoire de l'Yonne*, 1866, p. 343.
Chemilly, près Seignelay.	Sablière du Château de la Morte.	Seignelay.	Auxerre.		△			Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1862, p. XXVIII. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.* *Dict. de la Gaule*, époque celtique.
Chéroy.	Les Gauloises.	Chéroy.	Sens.		△			Coll. de M. Marie.
d°	d°	d°	d°		△			Coll. de M. Ph. Salmon.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Chéu.	Ferme de Mailly.	Saint-Florentin.	Auxerre.				⌓	*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 15.
Chigy.	La rue d'Ossery.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		$\triangle^{3}$			Coll. de M. Coeffet.
d°	Surface du sol.	d°	d°		$\triangle^{2}$			Coll. de M. Ph. Salmon.
Coulours.		Cerisiers.	Yonne.	$\triangle^{+}$	$\triangle^{+}$			Coll. de MM. Lenoir, Morel, Peccadeau de l'Isle et Ph. Salmon. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
d°	Beauchêne.	d°	d°	$\triangle^{+}$				Coll. de M. Prestat.
d°	Surface du sol.	d°	d°	$\triangle^{3}$	$\triangle^{20}$			Coll. de M. Delaune-Guyard.
d°	Beauchêne et Villefroide.	d°	d°	$\triangle^{+}$	$\triangle^{+}$			Coll. de M. Ph. Salmon.
d°	Ravin de Longboyau.	d°	d°		✡			MM. Prestat et Ph. Salmon.
Courgenay.	Surface du sol.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.	$\triangle$				Coll. de M. Lambert.
d°	d°	d°	d°		$\triangle$			
d°	Les Roches.	d°	d°		⊜			
d°	Issé.	d°	d°		⋇			*Répert. archéol. de la Gaule.*
Courtoin.	Cultures.	Chéroy.	Sens.	$\triangle^{+}$	$\triangle^{+}$			M. Salmon, *Dict. archéol.*
Dixmont.	Confins des territoires de Dixmont, Malay-le-Vicomte et Véron	Villeneuve-sur-Yonne	Joigny.		Λ			*Congrès archéol. de France*, 1851. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	L'Enfourchure.	d°	d°		$\triangle^{+}$			Exposition universelle de 1867. N°s 21, 238, 246, 283 du *Catalogue de l'histoire du travail.*
d°	Surface du sol.	d°	d°	$\triangle$	$\triangle^{+}$			Coll. de M. Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne*, 64.
Dollot.	Surface du sol.	Chéroy.	Sens.		$\triangle^{+}$			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. x. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.* *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Domecy-sur-Cure.	Jardin du Château.	Vézelay.	Avallon.		△			Musée d'Avallon. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Domecy-sur-le-Vault.		Avallon.	Avallon.				✕	*Congrès archéol*, 1851, p. 201.
Druyes.	Le Piton.	Courson-les-Carrières.	Auxerre.	■				Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°		d°	d°		△			Recueilli par M. Cotteau. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 66.
Epineau-les-Voves.		Joigny.	Joigny.		△			Donnée par M. Didelin au musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1870, p. XLVII.
Etais.	La Sauvain.	Coulanges-sur-Yonne	Auxerre.				✕	Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Etaules.		Avallon.	Avallon.		△			Musée d'Avallon. Renseignement fourni par M. Bonneville.
Ferté-Loupière (La).	Limite d'Aillant, de Chassy et de la Ferté-Loupière.	Charny.	Joigny.		Δ			Signalé à Aillant. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 68.
Festigny.	Bois de la Dame.	Coulanges-sur-Yonne	Auxerre.		■			A. Ficatier, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1886.
Flacy.	Surface du sol.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		△			Coll. de M. Delaune-Guyard.
d°	Ferme des Chatelliers.	d°	d°		△			Coll. de M. Morel.
d°	d°	d°	d°		⊜			
d°	Cultures. Chasse-profit.	d°	d°		⊜ △+			Coll. de M. Ph. Salmon.
Fleurigny.		Sergines.	Sens.		Δ✕			Signalé par M. Leberton. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Flogny.	Surface du sol.	Flogny.	Tonnerre.		△			Coll. de M. Philibert Lalande. Renseignement fourni par M. de Mortillet.
Foissy.		Villeneuve l'Archevêque.	Sens.	△+			⌓	M. Giguet, *Congrès archéol. de Sens*, 1847.
d°	Cultures à Clérimois.	d°	d°		△+			Coll. de M. Lambert, *Dict. archéol. de l'Yonne*, Ph. Salmon.
d°	d°	d°	d°		△+			Coll. de M. Perrin, juge à Sens.
Fontaine-la Gaillarde.	Surface du sol.	Sens.	Sens.		△+			Coll. de M. Lambert.
Fontaines.	Villanon.	St-Fargeau.	Joigny.		△			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 176.
»	Les Forêts.				△			
Fontenoy.	Surface du sol.	St-Sauveur.	Auxerre.		△+			Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 176.
Fouchères.	Surface du sol.	Chéroy.	Sens.		△			Renseignement fourni par M. Michelet. Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 72.
Fourraudin (Le)	Labours.	Cerisiers.	Joigny.	△+	△+			Coll. de M. Delaune-Guyard. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 72. Coll. de M. Morel. Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne*. p. 72. Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. v. Quantin. *Répert. archéol. de l'Yonne*.
Fresnes.	L'Affichot.	Noyers.	Tonnerre.	✡				Voir Annay.
Cisy-les-Nobles.	Sablière.	Pont-sur-Yonne	Sens.			⌣2		*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 4 avril 1886.
Grange-le-Bocage.	La Pierre-qui-tourne ou la Pierre-aux-Rieux.	Sergines.	Sens.		△			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
		d°	d°		△+			Signalés par M. Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, époque celtique.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Grimault.	Villiers-la-Grange et Archambault.	Noyers.	Tonnerre.				◡	Signalés par M. Le Maistre. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, époque celtique.
d°	Grandes-Gueules.	d°	d°		⏛ 2			MM. Bonneville et Blin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, époque celtique.
Gron.	La Pierre-Percée.	Sens.	Sens.		⍙			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 202. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°		d°	d°		△+			Coll. de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, époque celtique.
Guerchy.	A quelques centaines de mètres à l'ouest du village.	Aillant.	Joigny.	✡				*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1886, vol. XL, séance du 6 juin.
d°		d°	d°		✡	◡+		Dr Ficatier, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1888, séance du 12 février.
Guillon.	Surface du sol.	Guillon.	Avallon.	△+				Musée de St-Germain. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
d°	Plateau de Montfaute.	d°	d°				⌓+	*Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
d°	Sous Lavaux.	d°	d°	✡				*Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1869, p. 436. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1870, p. L.
d°		d°	d°		△+			Dr Ficatier (sa collection).
d°		d°	d°	△+				*Indicateur de l'archéologue*, 1872, p. 191.
d°	Fontaine Sainte-Marguerite.	d°	d°			◡		Musée d'Avallon. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1869, p. 435. *Dict. archéol. de la Gaule*, époque celtique.
Gurgy.	Cultures et surface du sol.	Seignelay.	Auxerre.		△+			Signalé par M. Le Maistre.
d°		d°	d°		△			Coll. de M. Quantin. *Congrès archéol. de France*, 1851, p. 203.
d°		d°	d°		△			M. Bonneville.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Gy-l'Évêque.	Métairie Foudriat	Coulanges-la-Vineuse	Auxerre.		△			Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. LXXXIV.
Héry.	Côte-Chaude.	Seignelay.	Auxerre.		△			Coll. de M. Quantin. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°	d°	d°	d°		△			Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. XVI. Exposition universelle de 1867, n° 277 du *Catalogue de l'histoire du travail*.
d°		d°	d°			△		Musée d'Auxerre. Exposition universelle de 1867, n° 361 de l'*Histoire du travail*.
d°	Sur le territoire.	d°	d°		△+	△+		Coll. de M. Bernard d'Héry, aujourd'hui dispersée.
Island-le-Saulçois.	En Pierrotte.	Avallon.	Avallon.		✕			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
Jaulges.	Ferme de Mailly.	Saint-Florentin.	Auxerre.				⌓ 3	*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 15.
Joigny.	Les Bruyères.	Joigny.	Joigny.	✡				Coll. Ragobert, Lambert, Duret-Bertin.
d°	Surface du sol	d°.	d°		△+			Musée d'Auxerre. *Dict. arch. de l'Yonne*, époque celtique, p. 80, 177
Lignorelles.	Surface du sol.	Ligny-le-Châtel.	Auxerre.		△			Récolte de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 83.
Ligny-le-Châtel.		Ligny-le-Châtel.	Auxerre.		▲			*Congrès archéol. de France*, 1851. p. 202. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°	Villeneuve-Saint-Salve. Surface du sol.	d°	d°		△			Coll. de M. Bonneville. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 84.
Mailly-le-Château.		Coulanges-sur-Yonne.	Auxerre.			△+		Ficatier. Renseignements fournis p. M. Cauchois, horlog. à Auxerre
d°		d°	d°			◊		Une partie de la trouvaille est entre les mains de M. Leroy, mécanicien à Auxerre.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Malay-le-Roi.	Monthubert.	Sens.	Sens.		Λ			*Congrès archéol. de France,* 1851, p. 201.
d°	Cultures.	d°	d°		△			Coll. de M. Delaune-Guyard.
Malay-le-Vicomte.	La Borne-Percée.	Sens.	Sens.		Λ			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne* p. 87.
Marmeaux.	Fontaine-St-Martin	Guillon.	Avallon.		▲			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1859, p. 363. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Marsangis.	Le Champ-des-Pierres.	Sens.	Sens.				⊔+	*Bull. de la Soc. archeol. de Sens,* 1851, p. 12.
Merry-la-Vallée	Cultures.	Aillant.	Joigny.	△				Paul Bert.
Merry-s-Yonne	Pertuis-de-Magny.	Coulanges-s/-Yonne.	Auxerre.		△+			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.* Coll. de M. Vignon.
d°	Lit de la rivière.	d°	d°	△				M. Belgrand, *la Seine,* p. 150, 230. Coll. de M. Cotteau.
Mézilles.	Confins des communes de Mézilles et d'Aquins.	St-Fargeau.	Joigny.				⊔	Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1861, p. LVIII.
Michery.		Pont-sur-Yonne.	Sens.		⊼ 2			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne,* p. 88.
d°	Cour-Notre-Dame.	d°	d°		Λ			*Bull. de la Soc. des Sc. l'Yonne,* 1865, p. IX. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Cultures.	d°	d°		△+			Coll. de M. Lambert.
d°	Le Désert.	d°	d°		△			Coll. de M. Ph. Salmon Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne,* p. 89.
Migennes.	Vernehoux.	Joigny.	Joigny.				△	*Bull. de la Soc. arch. de Sens,* 1861, p. 321.
Molinons.		Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.				⌓	Signalé à Foissy. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1865, p. IX. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Le Bois-aux-Loups	d°	d°	△				Coll. de Ph. Salmon. Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne,* p. 90.
d°	Longues-Forêts.	d°	d°		△			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE		AGES DES MÉTAUX		OBSERVATIONS
				Paléolit.	Néolith.	Bronze	Fer	
Moneteau.	Montaigu.	Auxerre.	Auxerre.		Λ			Signalé à Auxerre. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.* Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 91.
d°	Saint-Quentin.	d°	d°			△		Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc.* de l'Yonne, 1860, p. LXXXIII.
d°	Alluvions de l'Yonne.	d°	d°	△				Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc.* de l'Yonne, 1874, p. XLVIII
Montacher.	Étang de la Rotie. La Pierre-Pointe.	Chéroy.	Sens.		Λ			*Annuaire de l'Yonne*, 1845, p. 147. *Congrès archéol. de France*, 1848, p. 15. *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, 1862, p. 322.
Mont-Saint-Sulpice.	Limite des communes de Mont-Saint-Sulpice et de Vergigny.	Seignelay.	Auxerre.		Λ, 2			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, p. 19.
d°	Usages.	d°	d°		△			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1869, p. XXIII.
Neuvy-Sautour.		Flogny.	Tonnerre.		△			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°		d°	d°		△+			Musée de Troyes. Ph. Salmon, *Dict archeol. de l'Yonne*, p. 93.
Noé.	Montagne-de-Monthubert. La Borne-Percée.	Sens.	Sens.		Λ,			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 201.
d°	Surface du sol.	d°	d°		△+			Coll. de MM. Prunier et Viel. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 94.
Ormes (Les).	Bois de Bontin. La Pierre-Fritte.	Aillant.	Joigny.		Λ			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Cultures, près de Fumerault.	d°	d°		△+			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Ouanne.	Pierrefite.	Courson.	Auxerre.	△+	△+			Journal *l'Yonne*, n° du 16 février 1888. Collection Simonneau.
Pailly.		Sergines.	Sens.		TY			Signalé par M. Leberton. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, époque celtique.
d°	Surface du sol.	d°	d°		△+			Coll. de M. Leberton. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Paron.		Sens.	Sens.		△+			Coll. de M. Ph. Salmon. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne* époque celtique.
d°		d°	d°		△+			Coll. de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne.*
d°	Saint-Bond.	d°	d°			△+		Musée de St-Germain. Renseignement fourni par M. de Mortillet Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 97.
Perrigny-lez-Auxerre.	Limite d'Appoigny, Branches, Charbuy et Perrigny Pierre de Saint Martin.	Auxerre.	Auxerre.		Δ			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 201. Signalé par M. Appoigny.
Pierre-Perthuis.	La Pierre-Percée.	Vézelay.	Avallon.		Δ			Renseignement fourni par M. l'abbé Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 98.
Piffonds.	Ferme des Vauluisants.	Villeneuve-sur-Yonne.	Sens.		△			Coll. de M. Duflot. Ph. Salmon *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 98.
Pimelles.	Point de jonction des territoires de Baon, Cruzy, Pimelles et Tanlay.	Cruzy.	Tonnerre.		Δ			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1859. p. 363 et 549.
Pizy.	Bois de Glanon.	Guillon.	Avallon.		Δ 2			Signalés par M. E. Petit
	La Roche-des-Fées ou la Margot-du-Bois.				△			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1859, p. 363 et 459.
Plessis-Saint-Jean.	Surface du sol.	Sergines.	Sens.		△+			Coll. de MM. Leberton et Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 99.
Poilly-sur-le-Serein.		Noyers.	Tonnerre.		▲			Signalée par MM. Bonneville et Blin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 100.
Pont-s.-Vanne	La Pierre-au-Diable.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		Δ			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 202.
d°	La Pierre-Cagée. (Détruit.)	d°	d°					M. Bréard. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 100.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Pont-s.-Yonne	Hauts-Bords.	Pont-sur-Yonne.	Sens.		✶ Δ			Fouillé en 1858. Renseignements recueillis sur place par M. Ph. Salmon. *Moniteur universel* du 1er mai 1858. *Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, t. VII, p. 307. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. IX. *Répert. archéol. de l'Yonne*, de M. Quantin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 102.
Postolle (La).	La Haute-Borne.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		Δ			Signalés par M. l'abbé Prunier.
d°	La Roche-à-Chevillon.	d°	d°		Δ			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 102.
Précy-le-Sec.		Isle-sur-le-Serein.	Avallon.		Δ+			Récolte de M. Bonneville. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1876, p. 182.
Prégilbert.		Vermenton.	Auxerre.	Δ+	Δ+			Le territoire de Prégilbert a été signalé à la commission de topographie des Gaules comme recélant des instruments en pierre. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 103.
Quarré-les-Tombes.	La Pierre-aux-Fées	Quarré-les-Tombes.	Avallon.		Δ			*Congrès archéol. de France*, 1852, p. 228. *Annuaire de l'Yonne*, 1862, p. 226. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°	Entre Quarré et Dun-les-Places.	d°	d°		Δ			Signalé par M. Baudoin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 104.
Quennes.	Mortagne du Bois Renaud.	Auxerre.	Auxerre.				⌓+	Musée d'Auxerre et coll. Duru. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1867, p. XXXIX et LVI.
Ravières.		Ancy-le-Franc.	Tonnerre.		Δ			Signalé par M. Pichenot. *Congrès archéol. de France*, p. 184, 27.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE		AGES DES MÉTAUX		OBSERVATIONS
				Paléolit.	Néolith.	Bronze	Fer	
Rebourceaux.		St-Florentin	Auxerre.		△			Coll. de M. Boussard. Renseignement dû à M. Michon. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 105.
Rosoy.	Surface du sol.	Sens.	Sens.		△			Coll. de M. Duflot. Renseignement fourni par M. Heurtefeu, ancien instituteur à Rosoy. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 105.
Savigny.	La Pierre-Aiguë.	Chéroy.	Sens.		Δ			Signalé au *Congrès archéol. de France*, 1846. p. 15.
d°	Bois de la Gonardière.	d°	d°		Δ			Signalé par MM. Michelet et Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 106.
Seignelay.	Surface du sol.	Seignelay.	Auxerre.		△+			Coll. de MM. Ricordeau et Poncelet. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 107.
Sens.	Grève des bas niveaux de la rivière d'Yonne.	Sens.	Sens.	△				Musée de Sens. M. Debette. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 109.
d°	Sablière, près la ville.	d°	d°	△				M. Humblot. M. Belgrand, *la Seine*, p. 170, 230.
d°	Surface du sol.	d°	d°		△+			Coll. de MM. Bonneville et Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 109.
	Champbertrand.	d°	d°		△+			Coll. de la Soc. archéol. de Sens.
d°	Champbertrand.	d°	d°		△ 2			Coll. de MM. Juliot et Méry.
d°	Petit Hameau.	d°	d°		△			Coll. de M. Ph. Salmon. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 109.
d°	Faubourg Saint-Antoine.	d°	d°		△			d°
d°	Surface du sol.	d°	d°		△			Coll. de M. Lambert.
Sépeaux.	Pierre-Fitte.	St-Julien.	Joigny.		Δ			*Congrès archéol. de France*, 1848, p. 14, et 1851, p. 201. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1863, p. XLVI. Quantin, *Repert. archéol. de l'Yonne*.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Néolith.	ÉPOQUES — AGES DES MÉTAUX — Bronze	ÉPOQUES — AGES DES MÉTAUX — Fer	OBSERVATIONS
Sergines.		Sergines.	Sens.		△+			Coll. de M. Leberton. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Sièges (Les).	La Pierre-à-Colon.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		Λ			Porté à Vaudeurs. Signalé par MM. Durand et Goulvin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 116.
d°	Surface du sol.	d°	d°	△+				Coll. de M. Hennequin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 117.
d°	Cultures.	d°	d°		△+			Coll. de MM. Bonneville, Vielle et Ph. Salmon.
Sognes.	Le Pas-Dieu.	Sergines.	Sens.		Λ			*Congrès archéol. de France*, 1848, p. 15. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. IX. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Surface du sol.	d°	d°		◡+		◡+	Signalées par M. Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne.*
d°	Les Châteaux.	d°	d°		△+			Coll. de M. Leberton. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Sommecaise.	Bois de Bontin.	Aillant.	Joigny.		Λ			Porté aux Ormes. Signalé par M. Bazin. Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 117.
Sormery.	Les Gravons ou le Vieux Sormery.	Flogny.	Tonnerre.		◡+		◡+	Découverte signalée par M. Le Maistre. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne.*
d°	Cultures.	d°	d°		△+			Musée de Troyes. Coll. de MM. Boussard et Salomon. *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, 1861, p. 126.
d°	Bois de Sormery.	d°	d°		△+			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. L. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	d°	d°	d°					Coll. de M. Duret-Bertin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne.*

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Soucy.	La Pierre-à-Matron	Sens.	Sens.		Δ,			Signalé par M. Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 118.
d°	Jouancy.	d°	d°		△			Recueillie par M. Guichard. Coll. de M. Pernolet.
d°	Cultures.	d°	d°		△+			Coll. de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne.*
Sougères-sur-Sinotte.	La Pierre-qui-danse. Confins des territoires d'Auxerre, de Moneteau et de Sougères-sur-Sinotte.	Seignelay.	Auxerre.		Λ			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 119. Signalé à Auxerre.
Soumaintrain.	Surface du sol.	Flogny.	Tonnerre.		△+			Coll. de M. Brivois. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, p. L. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Saint-Agnan.		Pont-sur-Yonne.	Sens.		Cromlech			Signalé par M. Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 120.
d°	Surface du sol.	d°	d°		△			Coll. de M. Poubeau. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 120.
Saint-Aubin-Château-Neuf.	Cultures.	Aillant.	Joigny.	△+				Recueillies par M. Bazin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 120.
d°	Fumerault, vallée de Stragolan.	d°	d°	△+	♦			Signalé par M. Quantin. Coll. de M. Bazin. *Répert. archéol. de l'Yonne.* Expos. univ. de 1867, *Catal. de l'Histoire du travail*, n° 249. M. Cotteau, *Congrès préhistorique de Paris*, 1867.
d°	Fleys.	d°	d°	△	♦			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1869, p. 8.
Saint-Cidroine	Grève des bas niveaux.	Joigny.	Joigny.	△				Musée d'Auxerre. M. Belgrand, *la Seine*, p. 170.
Saint-Clément	Ballastière du chemin de fer d'Orléans à Châlons-	Sens.	Sens.		△			Recueilli par M. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 122. Musée de St-Germain.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Saint-Denis.	Nolon.	Sens.	Sens.		△		⌴+	*Congrès archéol. de France*, tenu à Sens en 1847.
St-Florentin.		St-Florentin	Auxerre.				♔	Fouillés par MM. Herbelin, Michou et Salomon.
d°	Château-Martin.	d°	d°		✡			MM. Michou et Herbelin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 125.
d°	Maladrerie.	d°	d°		△			Musée d'Auxerre. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°	Grèves de l'ancien lit de l'Armançon.	d°	d°		△ 3			Données par M. Michou au musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, p. LXXVIII.
d°	Près de la voie romaine d'Avrolles à Troyes.	d°	d°		△			Musée d'Auxerre.
d°		d°	d°		△			Coll. de M. Hermelin. Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 126.
Saint-Georges	Thureau.	Auxerre.	Auxerre.		△+			Recueillis par M. Foucart.
d°	Saint-Georges.	d°	d°		△+			Donnée par M. Barat au musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*. 1873, p. XXX.
d°	d°	d°	d°		△+			Donnée par M. Machavoine au musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1874, p. LXI.
Saint-Julien-du-Sault.	Pommesoies.	St-Julien-du-Sault.	Joigny.		Δ/			
d°	La Grosse-Pierre.	d°	d°		Δ/			Renseignements dus à M. Collet.
d°	La Grosse-Roche.	d°	d°		Cromlech			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 128.
d°	Les Ponteaux.	d°	d°		△+			
Saint-Léger.	La Pierre-qui-vire.	Quarré-les-Tombes.	Avallon.		Δ/			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. LXXXIV. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Saint-Martin-du-Tertre.		Sens.	Sens.				⌓ 2	Musée d'Auxerre. Musée de Sens. *Bull. archéol. de Sens,* 1851, p. 78. *Bull. de la Soc. des Sc. hist. de l'Yonne,* 1863, p. CII; 1865, p. 9. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Cultures.	d°	d°		△+			Coll. de M. Lambert.
Saint-Martin-sur-Ocre.		Aillant.	Joigny.		△+			Signalé par M. Le Maistre.
d°		d°	d°			△+		Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1848, p. 422.
Saint-Martin-sur-Oreuse.	La Pierre-qui-tourne.	Sergines.	Sens.		Λ̸			Archives du Chapitre de Sens.
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes.	Bois de Trainel.	Sergines.	Sens.		Π			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	La Pierre-Couverte	d°	d°		Π			*Congrès archéol. de France,* 1848, p. 15. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1863, p. 9.
d°		d°	d°		△			Coll. de M. Coeffet.
Saint-Moré.	La Pierre-qui-Chante.	Vézelay.	Avallon.		Λ			Ph. Salmon. *Dict. archéol. de l'Yonne,* p. 135.
d°	Nermont.	d°	d°		☗			
					△+			
Saint-Sauveur-en-Puisaye.	Le Chêne-Rond.	St-Sauveur.	Auxerre.				⌓+	*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1848, p. 422 et 1852, p. 375. *Congrès archéol. de France,* 1851, p. 16.
d°	Cultures.	d°	d°		△+			M° Dumas à Saint-Georges. Dr Ficatier.
Ste-Colombe-près-l'Isle.	Cour d'Origny.	Isle-sur-le-Serein.	Avallon.		△			Donné au musée d'Avallon par M. Montaudon de Montomble. *Bull. de la Soc. d'études d'Avallon,* 1846, p. 149.
d°	Même lieu.	d°	d°				⌓̸	Même source.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Tanlay.	Jonction des territoires de Baon, Cruzy, Pimelles et Tanlay.	Cruzy.	Tonnerre.		Λ			Signalé à Pimelles. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, p. 43.
Tharoiseau.	Gros-Mont.	Vézelay.	Avallon.		△			Musée d'Avallon. Recueilli par MM. Moreau et de Chatellux. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 146.
Theil.	Vallée Jamet.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		Λ			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 146.
dº	Surface du sol.	dº	dº	△+	△+			Même source. Collection Vielle.
Thorigny.	La Fosse-à-la-Fille.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		⊔+	⊔+		*Bull. de la Soc. archéol. de Sens*, t. VI, p. 333 et t. VII, p. 307. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
dº	Surface du sol.	dº	dº		△+			Coll. de M. Leberton. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 148.
Thury.		St-Sauveur.	Auxerre.				⌓	Signalé par M. Quantin à la Commission de topographie des Gaules, en 1865.
Tonnerre.	Lits de bas niveaux.	Tonnerre.	Tonnerre.	△+				M. Belgrand, *la Seine*, p. 164, 228.
dº	La Triple.	dº	dº		△+			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1876, p. 332.
dº	Territoire.	dº	dº	△+	△+	△+		Musée de Tonnerre.
Treigny.	Hameau du Midi.	St-Sauveur.	Auxerre.		Λ			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 15.
dº	Moulin de la Roche	dº	dº		Λ			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
dº	Château de la Bussière.	dº	dº			△		Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1858, p. 474, et 1873, p. L, LII.
Tronchoy.	Grève des bas niveaux de la vallée de l'Armançon.	Flogny.	Tonnerre.	△				M. Belgrand, *la Seine*. p. 170.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE		ÉPOQUES — AGES DES MÉTAUX		OBSERVATIONS
				Paléolit.	Néolith.	Bronze	Fer	
Turny.	Thureaux.	Brienon.	Joigny.		△+			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 150.
Vareilles.	Le Culeron de la Vallée aux rochers.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		△+			Recueillis par M. Ph. Salmon. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 151.
d°	Maglière et Vallée de Vareilles.	d°	d°	△+	△+			Recueillis p. M. Vielle.
d°	La Folie.	d°	d°		△+			d°
d°	Les Bougueraux.	d°	d°		△+			d°
d°	Le Champ-du-Charme.	d°	d°		△+			d°
d°	La Croix Rouge.	d°	d°		△+			d°
Vaudeurs.	L'Ormeau. *La Pierre à Collon*, à la limite de la commune de Sièges.	Cerisiers.	Joigny.		Δ			Signalé aux Sièges. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 151.
d°	Beauciard.	d°	d°		△+			d°
d°	Le Four-à-Cassandre.	d°	d°		△+			d°
d°	Bois des Carrés.	d°	d°		△+			Recueillis par M. Ph. Salmon. *Dict. arch. de l'Yonne*.
d°	Les Sablons de la Joncheroye.	d°	d°		△+			d°
d°	Les Sablons du Pont-Evrat.	d°	d°		△+			d°
d°	La Mardelle à la Vente.	d°	d°		△+			d°
d°	Chic-Loup.	d°	d°	△+	△+			d°
d°	Augère. Beauregard. Les Chalanderies. La Côte-Chappenoise. Le Crot-à-Foulon. Les Fourneaux. Les Granges-Rouges. Grange-Sèche. La Haie-de-l'Isle. Les Jambes-de-Chien. La Longue-Roye. Le Marchais-Tiburce. Méglière. L'Ormeau. La Queue-Fréville. Les Sept-Vingts. La Truie-Pendue.	d°	d°	△ 80	△ 1000			Recueillis par M. Ph. Salmon. *Dict. arch. de l'Yonne*, p. 155. Coll. de MM. Ph. Salmon, Bonneville, Cotteau, Delaune-Guyard, Moreau, Morel, Vignon.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Vault-de-Lugny (Le).		Avallon.	Avallon.		⋇			Renseignement dû à à M. Baudoin. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 156.
d°	Le Montmarte.	d°	d°		△			Musée d'Avallon. Renseignement dû à M. Moreau. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 157.
d°	Cultures.	d°	d°		△			Appartenant à M. Ravisy. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
Vaumort.	Milieu du village.	Sens.	Sens.		Λ			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne.*
d°	Vallée de Vaumartin.	d°	d°		Λ 6			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 157.
d°	Tuilerie du Champ-Fêtu. Petit-Vaumort.	d°	d°		△+			Collections diverses. M. Lartet, Exposition universelle de 1867. *Catalogue de l'Histoire du travail*, n° 251.
Venizy.	Surface du sol.	Brienon.	Joigny.		△			Coll. de M. Delaune-Guyard.
d°	Fourneaux.	d°	d°		△			Recueilli par M. Michou. Musée d'Auxerre. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 158.
Vergigny.	Limite des communes de Mont-Saint-Sulpice et de Vergigny.	St-Florentin	Auxerre.		Λ+,			Signalés à Mont-Saint-Sulpice. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, p. IV.
Verlin.	Les Pommesoies.	St-Julien-du-Sault.	Joigny.		Λ,			Signalé à Saint-Julien-du-Sault.
d°	Ferme des Blins.	d°	d°		Λ+,			
d°	Épinettes.	d°	d°		△+			Renseignement fourni par M. Collet. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 159.
Vermenton.		Vermenton.	Auxerre.	△				*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. XIX, p. VI.
Véron.	Surface du sol.	Sens.	Sens.		△+			Coll. de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 160.
Villechétive.	Surface du sol.	Cerisiers.	Joigny.	△	△+			Coll. de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 161.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES				OBSERVATIONS
				AGE de la PIERRE		AGES DES MÉTAUX		
				Paléolit.	Néolith.	Bronze	Fer	
Villegardin.	Entre le finage de Montacher et de Villegardin.	Chéroy.	Sens.		Λ			Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 161.
Villemanoche.	Pierre-de-Minuit.	Chéroy.	Sens.		Λ			*Congrès archéol. de France*, 1851, p. 202. Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°		d°			⋇			*Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1875, p. XLIII. Renseignements fournis par MM. Bonneville, Bourbon, Lallement et Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 163.
d°	Surface du sol.	d°	d°		Δ+			M. Lambert.
Villenavotte.	Surface du sol.	Pont-sur-Yonne.	Sens.	Δ				Coll. de M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 164.
Villeneuve-l'Archevêque.	Surface du sol.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		Δ+			Coll. de MM. Delaune-Guyard et Coëffet. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 164.
Villeneuve-sur-Yonne.	Plaine d'Égriselles	Villeneuve-sur-Yonne	Joigny.		Λ			Quantin, *Répert. archéol. de l'Yonne*.
d°	Sablière.	d°	d°		Δ			Coll. de M. Bally.
d°	Surface du sol.	d°	d°		Δ+			Coll. de M. Bonneville.
d°		d°	d°			Δ [2]		Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1852, p. 262.
d°	Diluvient.	d°	d°	Δ				Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1863, p. XXXIII.
Villeroy.	Labours.	Chéroy.	Sens.		Δ			Collection Bazin à Villeroy.
Villers-Bonneux.		Sergines.	Sens.		Λ			Signalé par M. Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 166.
Villethierry.		Pont-sur-Yonne.	Sens.					Signalé par M. Bardot entre Blennes et Villethierry. *Ann. de l'Yonne*, 1845, p. 147.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE	LIEU-DIT	CANTON	ARRONDISS.	ÉPOQUES — AGE de la PIERRE — Paléolit.	Néolith.	AGES DES MÉTAUX — Bronze	Fer	OBSERVATIONS
Villiers-Louis	Surface du sol.	Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.	△+	△+			Recueillis par M. Lambert. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 167.
d°		d°	d°		△			Coll. de M. Boban. Renseignement dû à M. Cotteau.
Vincelles.	La Rue.	Coulanges-la-Vineuse	Auxerre.				⊔	Musée d'Auxerre. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1867, p. LVI.
d°		d°	d°		△		⊔	*Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1870 (III, VI). Musée d'Auxerre.
Vinneuf.	Grande-Noue.	Sergines.	Sens.		△+			Recueillis par M. de Sinéty. *Mémoires de la Soc. acad. de l'Aube*. 1874, p. 407. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1875, p. 413.
Voisines.		Villeneuve-l'Archevêque.	Sens.		Cromlech ?			Signalé par M. Prunier. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 170.
d°	Surface du sol.	d°	d°		△			Donnée par M. Juliot au musée de Sens.
Voutenay.	Limite des communes de Voutenay et Saint-Moré. La Pierre-Levée.	Vézelay.	Avallon.		Δ			Signalé par M. Bonneville. Ph. Salmon, *Dict. archéol. de l'Yonne*, p. 170.
	Falaise bordant la Cure.	d°	d°		▲			Fouillée par le D[r] Ficatier. Sa collection.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX. — RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 7313-5-9.

Yonne

TORIQUE D

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

—

LES SCIENCES NATURELLES

A LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES (1)

Par M. G. Cotteau.

Vous m'avez délégué, cette année, comme les précédentes, pour assister aux réunions scientifiques de la Sorbonne. J'ai suivi exactement les séances de la section des sciences naturelles, et je viens vous rendre compte des travaux qui m'ont paru les plus intéressants.

M. Renault a entretenu la réunion de la structure encore bien peu connue des feuilles de Lepidodendron. Les beaux exemplaires qu'il a recueillis dans les quartz fossilifères de Combre, de Lay (Loire) et d'Esnost, petit village situé à deux kilomètres environ d'Autun, lui ont permis d'ajouter de nouvelles et précieuses observations à celles qu'il avait faites précédemment. Aucun doute n'existe, pour M. Renault, sur la détermination générique et spécifique de ces feuilles, car elles ont été rencontrées, encore attachées à des rameaux de *Lepidodendron rodumnense* et *esnostense*. La première de ces espèces est seule étudiée dans la note présentée par M. Renault. Les feuilles sont courtes, petites, insérées tout au haut du coussinet, mesurant 3^{mm} environ en largeur et 1^{mm} en épaisseur; elles offrent au-dessus un léger sillon qui parcourt la feuille sur une grande partie de son étendue, et au-dessous, une crête saillante, analogue à celle des feuilles de sigillaires, dont elles se rapprochent beaucoup plus que ne l'avaient pensé les au-

(1) Le Bureau est occupé par M. Berthelot, président; M. Milne-Edwards, vice-président; M. Vaillant, secrétaire; MM. Cotteau et Jouan, assesseurs.



teurs. De chaque côté de cette crête, il existe une rainure enfoncée dans le parenchyme de la feuille, et sur les parois de cette rainure se trouvent localisés de nombreux stomates. Le sillon supérieur et les deux rainures disparaissent peu à peu en s'éloignant de la base, de manière qu'une section faite vers le sommet de la feuille devient presque circulaire, au lieu d'être allongée transversalement comme celle qui est pratiquée à la base de la feuille. La région médiane est parcourue par un faisceau vasculaire, unique, étalé transversalement, en forme de lame, composé de trachéides rayées, disposées sur plusieurs rangées ; au centre de la lame, le faisceau vasculaire est entouré complètement par une couche de cellules parenchymateuses qui peut être considérée comme une couche libérienne. Cette assise de liber mou est elle-même entourée par une gaîne de cellules à parois épaissies, sclerenchymateuses, dépendant probablement de la même assise. Plus en dehors, on rencontre une couche importante de tissu fondamental, dont un grand nombre de cellules affectent une direction centrifuge mais sans ordre radial et dont les parois portent des ornements rayés et réticulés. Ces cellules rayées forment d'abord une zone continue autour du faisceau vasculaire central, puis deviennent discontinues et isolées dans le parenchyme fondamental. On distingue ensuite une couche de mésophyle, limitée par une assise de cellules en palissades de plusieurs rangées en épaisseur ; enfin, une enveloppe de tissu hypodermique et un épiderme.

En terminant, M. Renault fait observer que la structure des feuilles du *L. esnostense* se rapproche beaucoup de celle des feuilles de sigillaires. Le bois rayonnant qu'il a regardé, chez ces derniers, comme représentant un bois phanérogamique, ne serait composé que de quelques cellules spiralées et rayées. La majeure partie étant formée de cellules vasiformes ponctuées. Ce tissu particulier vasiforme est commun aux deux genres fossiles *Sigillaria* et *Lepidodendron ;* par sa nature spongieuse et absorbant l'élément liquide, il permettait à ces plantes de traverser les périodes d'humidité et d'extrême sécheresse auxquelles les végétaux de cette époque se trouvaient exposés.

La question des phosphates, si intéressante au point de vue de la géologie et de l'industrie, a été, de la part de M. Lasne, l'objet d'une communication que nous résumons en quelques mots. Suivant M. Lasne, la connaissance exacte de la composition chimique des phosphates naturels est appelée à jeter un grand jour sur la formation de ces minéraux et aussi sur quelques questions de géologie générale. Les analyses publiées ne suffisent pas pour établir d'une manière positive l'origine et la nature des phosphates.

Les divergences qui existent entre ces analyses proviennent, à n'en pas douter, des méthodes fautives employées. L'auteur passe en revue les différentes substances à doser. Dans ses conclusions, il indique que les phosphates fossiles, surtout ceux du lias et du Sénonien, sur lesquels ont porté principalement ses analyses, sont des fluophosphates de même composition que l'apatite, mélangée en plus ou moins grande proportion à du carbonate ou du sulfate de chaux et à de l'argile; il insiste sur le rôle important que joue le fluor dans la constitution des phosphates naturels, et de là à lui attribuer un rôle méconnu jusqu'à présent, analogue à celui du phosphore dans la végétation et les phénomènes de la vie, il n'y a qu'un pas. C'est une question que M. Lasne se propose de soumettre à ses expériences.

M. Jouan, depuis une quinzaine d'années, suit et note avec soin l'apparition des différentes espèces de cétacés sur les côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée. La Baleine des Basques, *Balæna biscayensis* (Eschricht), arrive pendant l'hiver, les femelles accompagnées de leurs petits, dans le fond du golfe de Gascogne; il serait plus juste de dire arrivait, car cette espèce est devenue tellement rare que l'on peut presque dire qu'elle n'existe plus. La *Balænoptera musculus*, probablement la seule balénidée commune, passerait les mois d'été dans les régions du Nord et les quitterait en août ou au commencement de septembre, pour gagner des eaux plus méridionales. La même remarque semble s'appliquer à la *Balænoptera rostrata*, Fabricius; seulement cette espèce ne pénètre que très exceptionnellement dans la Méditerranée. On n'a constaté, dans cette mer, la présence que de trois exemplaires, en 1870, en 1810 et en 1878, trois individus tout jeunes; or, à cet âge, les cétacés s'égarent souvent. Les mêmes migrations seraient effectuées par l'*Hyperoodon rostratus* et la plupart des Delphinidées. Le marsouin commun, *Phocæna communis*, Cuv., se voit en toute saison dans la Manche. Le grand cachalot, *Physeter macrocephalus*, Cuv., est orbicole. Dans ses longs voyages à travers les Océans, il ne semble pas tenir compte des saisons. Toutefois, ce serait dans le mois de mars qu'on l'aurait principalement signalé. Sur les côtes d'Europe, le 14 mars 1784, une bande de trente et un individus, la plupart des femelles, s'échouaient vivants dans la baie d'Audierne (Finistère). Les cétacés, quelles que soient leurs espèces, ne semblent pas se montrer assez fréquemment et en assez grand nombre sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée pour être l'objet d'une pêche rémunératrice.

M. Milne-Edwards appelle l'attention de M. Jouan sur quelques questions intéressantes, relatives à la vie des cétacés, notamment



à la durée de la gestation, et à ce fait curieux, cité par quelques auteurs, de fœtus de marsouins trouvés libres dans l'uterus, sans connection avec la mère.

M. Aimé a présenté une étude sur le mouvement vertical des aérostats et entre dans quelques détails sur leur marche normale. Un aérostat suit toujours une courbe sinueuse, en perdant du gaz à chaque maximum et du lest à chaque minimum. Ces bonds successifs allongent rapidement la durée du voyage aérien, car un ballon se désenfle au fur et à mesure qu'il monte. L'auteur insiste sur l'utilité qu'il y aurait, par un jour sans nuage, à protéger un ballon sur un de ses hémisphères, dans le sens vertical, contre les rayons du soleil; ce qui lui fournirait, dans des proportions énormes, un surcroit de force ascentionnelle. En orientant convenablement le système, il devient possible d'obtenir gratuitement un équilibre permanent et par conséquent de prolonger de beaucoup la durée ordinairement si éphémère des ascensions aérostatiques. Pour arriver à ce but, il convient de donner au ballon une forme oblongue dans le sens vertical, et de recouvrir, dans le même sens, l'enveloppe d'un capitonnage bon conducteur de la chaleur. Pour que le gonflement puisse avoir lieu sans difficulté, le capitonnage doit être placé intérieurement par rapport au filet.

Les aérostats ont encore donné lieu à deux autres communications : M. Ch. Labrousse, ancien lieutenant de vaisseau, examine s'il est possible à un aéronaute, dans l'état actuel de la science, de franchir l'Atlantique; il rappelle l'œuvre de ses devanciers et notamment la première traversée de la Manche par Blanchard; mais en ce qui touche un voyage à travers l'Atlantique, il conclut négativement. Un aéronaute qui s'expose à planer sur la mer doit être muni d'un *entre-cone-Sivet* et de deux poches à air rendant la nacelle insubmersible. Ce sont des objets indispensables pour la manœuvre et le sauvetage, n'offrant qu'une surcharge à peine sensible. M. Labrousse pense que dans le cas d'une traversée, la forme sphérique du ballon est préférable et il recommande surtout l'appareil de direction inventé, en 1870, par le vice-amiral Hippolyte Labrousse. Notons encore sur le même sujet une communication de M. Deneuve qui, sous ce titre, « hygiène de l'aéronaute », indique avec un soin minutieux les nombreuses précautions que doit prendre le voyageur qui monte dans un ballon, la nature des vêtements dont il doit se couvrir, ainsi que tous les menus objets qu'il doit emporter, et qui, dans une circonstance donnée, peuvent être pour lui d'une très grande utilité.

Le docteur Garrigou fait part de ses observations sur les glaciers anciens des Pyrénées; il trace sur le tableau deux coupes

partant, l'une du fond de la vallée d'Argelès et allant jusqu'à Tarbes, l'autre partant de l'extrémité de la vallée de l'Ariège et se dirigeant sur Pamiers. Ces deux coupes, d'après M. Garrigou, démontrent que le terrain miocène des Pyrénées, parfaitement caractérisé par ses fossiles, repose directement sur la moraine en place et la moraine remaniée, et que, par conséquent, le glacier qui a donné naissance à ces moraines remonte à l'époque miocène. A l'appui de sa théorie, M. Garrigou signale la grotte de Bouccheta, dans la vallée de Tarascon (Ariège). A l'époque miocène, elle était complètement fermée par le glacier et n'a été ouverte et n'est devenue abordable que dans les temps quaternaires, ainsi que l'indique sa faune. Alors un glacier, bien moins vaste et moins élevé que le premier, s'étendait au pied de la montagne, tandis que le glacier antérieur se prolongeait jusque dans la plaine, peut-être même au-delà de Pamiers. De ces faits et d'autres encore, le Dr Garrigou conclut qu'il a existé dans les Pyrénées une période glaciaire, antérieure à l'époque de l'Ours, antérieure même à un dépôt miocène caractérisé paléontologiquement.

M. COTTEAU résume quelques-uns des travaux qu'il a publiés récemment sur les Echinides fossiles ; il a étudié deux oursins nouveaux, provenant du terrain crétacé de Madagascar, recueillis par le colonel Rocard, et que M. Grandidier a eu l'obligeance de lui communiquer. L'une de ces espèces appartient au genre *Guettaria*, Gauthier, et est très voisine du *G. Angladei*, de la craie de Guetar-el-Aïch (Algérie); elle en diffère, cependant, et constitue une espèce nouvelle à laquelle M. Cotteau a donné le nom de *G. Rocardi*. La seconde espèce forme un genre particulier, le genre *Lampadoster*, qui se rapproche un peu du genre *Jeronia*, Seunes, de la craie danienne des Pyrénées, mais s'en éloigne par d'importants caractères. La présence de ces deux espèces à Madagascar est doublement intéressante. Au point de vue géologique, elle indique, d'une manière certaine, la présence dans ces régions de la craie la plus supérieure. Au point de vue de la distribution zoologique des espèces crétacées, elle nous montre l'extension géographique du genre *Guettaria*, indiqué par M. Gauthier dans la craie supérieure d'Algérie, et qui, à la même époque, à une distance considérable, est représenté à Madagascar par une seconde espèce très voisine de la première. — M. Cotteau signale, parmi les espèces qu'il vient de décrire dans ses *Echinides nouveaux ou peu connus* (VII[e] fascicule, 2[e] série), plusieurs *Salenia*, appartenant à la craie supérieure de Scanie, et communiquées par M. Loven, notamment la *Salenia areolata* (*Echinus areolatus*),

qui présente ce singulier caractère d'avoir les plaques du disque apical complètement dépourvues d'impressions suturales. Le même fascicule renferme la description du *Parasalenia Fontanesi* espèce miocène, des environs de Marseille, recueillie par M. Deperet, représentant un genre, établi par A. Agassiz et qu'on ne connaissait encore qu'à l'état vivant.

M. Cotteau annonce ensuite qu'il vient de terminer, dans la paléontologie française, le premier volume des *Echinides éocènes de la France*, accompagné d'un atlas de 200 planches, comprenant la description et les figures de 167 espèces, dont un grand nombre sont nouvelles.

A l'occasion des Echinides de Madagascar signalés par M. Cotteau, M. Milne-Edwards rappelle le mémoire déjà ancien de M. Fischer sur la paléontologie de Madagascar et fait la remarque que dans un travail tout récent, publié en Angleterre sur la paléontologie de cette île, il n'en a pas été fait mention.

M. Dupuy communique le résultat de ses observations sur les principes actifs du lilas. Cette arbuste bien connu compte parmi les nombreux végétaux dont l'emploi a été proposé pour le traitement des fièvres intermittentes. C'est, en 1824, que le Dr Cruvelhier, reconnaissant ses qualités fébrifuges, le proposa comme succédané du quinquina. Depuis cette époque, les propriétés fébrifuges du lilas ont été mises hors de doute par plusieurs praticiens, notamment par les docteurs Clément et Cazin. Il était intéressant de rechercher d'où provenait ce principe actif. Pelioze, Robinet, Meillet, etc., ont tour à tour dirigé leurs investigations de ce côté, et ont constaté l'existence d'un corps cristallisable. M. Dupuy, à l'aide de nouvelles recherches, est parvenu à isoler deux corps parfaitement distincts : l'un, neutre, auquel il a réservé le nom de seryngine, et l'autre, basique, qu'il appelle lilacine. L'étude physiologique de la lilacine est commencée, et M. Dupuy continuera une série d'expériences qui établiront à quel principe le lilas doit ses vertus et marqueront la place qu'il doit occuper dans la thérapeutique.

M. Magnin nous fait connaître ses recherches sur le polymorphisme floral, la sexualité et la castration parasitaire chez le *Lychnus vespertina*. Les plants mâles et les plants femelles de cette espèce se présentent sous des formes essentiellement distinctes, non seulement par l'absence ou la présence d'un des organes sexuels, mais encore par leur organisation générale. Certains plants sont à fleurs hermaphrodites ; cependant l'observation fait bientôt reconnaître que ces variétés ne sont que des plants femelles dans lesquels les étamines se sont développées sous l'influence



d'une cause étrangère, et cette cause est, pour tous les cas observés jusqu'ici par l'auteur, la présence d'un parasite désigné sous le nom d'*Ustelago antherarum*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce parasite se comporte de deux façons différentes, suivant le sexe de la fleur dans laquelle il a pénétré. Dans la plante mâle, il ne produit qu'une légère déformation des anthères, mais dans les pieds femelles, il provoque successivement l'apparition des étamines, seul organe où il puisse développer ses spires, l'atrophie des steles et de la partie supérieure de l'ovaire, enfin l'allongement plus ou moins marqué de l'entre-nœud sépalopétalaire, caractéristique du sexe mâle. Ces modifications intéressent les organes reproducteurs et une partie de l'axe qui les porte; elles présentent une de ces variabilités singulières, observées également chez les animaux dans les cas de castration parasitaire. N'est-ce pas là un nouvel exemple de concordance entre des phénomènes provenant de la même cause et se manifestant, avec une remarquable analogie, dans les deux règnes, animal et végétal.

M. Vivien signale un fait atmosphérique extraordinaire qui s'est passé, le 17 août 1888, à La Rochelle. Vers midi, plusieurs personnes, habitant le quartier Saint-Jean, ont constaté que de très petits flocons de neige sont tombés sur un vitrage et que d'autres flottaient dans l'air; ils se composaient de légers filaments blancs très minces et fondaient au bout de peu d'instants; leur chute ne dura que quelques instants. Le 17 août a été à La Rochelle un des jours de l'été dernier où la température fut exceptionnellement froide et ne dépassa pas douze degrès; le ciel était couvert de nuages peu élevés, et il est probable, suivant l'auteur, qu'à une certaine hauteur, la température était assez basse pour qu'il y eût production de neige.

Nous avons eu souvent l'occasion de mentionner les recherches paléontologiques que M. Lemoine poursuit depuis longtemps et avec tant d'ardeur sur la faune et la flore éocène des environs de Reims. Cette fois, il nous a communiqué, dans un coup d'œil d'ensemble, le résumé de ses travaux, accompagné de nombreuses planches que M. Lemoine met sous les yeux de la réunion. Après avoir établi les limites du bassin parisien et son mode de constitution aux diverses époques géologiques, M. Lemoine signale l'intérêt tout particulier que présentent les couches éocènes les plus inférieures, renfermant la faune cernaysienne, spéciale jusqu'ici aux environs de Reims; il nous fait voir combien sont intéresants les animaux vertébrés recueillis dans ces couches anciennes. La série des mammifères est considérable et d'autant plus curieuse que c'est à cette époque, et pour la première fois, que se montrent

de véritables mammifères, parfaitement reconnaissables, malgré leurs caractères souvent étranges. Quelques-uns, et ce sont les plus anciens, sont remarquables par l'étroitesse et la simplicité de leur cerveau; d'autres se distinguent de tous les types connus par la structure et l'arrangement de leurs dents. M. Lemoine les envisage au point de vue de leurs caractères généraux, de leurs classifications, de leurs rapports avec les plus anciennes faunes tertiaires d'Europe et d'Amérique et avec les mammifères encore plus anormaux de l'époque secondaire.

Des mammifères, M. Lemoine passe aux oiseaux dont quelques-uns atteignent une taille gigantesque, puis aux reptiles représentés par des crocodiles, des tortues, des batraciens, des sauriens, etc., enfin, aux poissons qui diffèrent de tous les types qu'on rencontre ailleurs, et parmi lesquels dominent les poissons ganoïdes, si rares aujourd'hui. L'auteur examine ensuite les animaux invertébrés, ainsi que les plantes dont il a fait, l'année dernière, au Congrès des Sociétés savantes, l'objet d'une communication particulière.

En ce qui touche le développement du cerveau chez les espèces fossiles, M. Milne-Edwards rappelle que Lartet a constaté depuis longtemps, à propos des viverriens, que plus les espèces étaient anciennes dans un même groupe, plus le cerveau était réduit et simple.

M. Pasquin présente une note, au nom de M. Vaultrain, sur le réveil instantané, à la suite d'un orage, d'un torrent disparu depuis longtemps, dans la commune de Sigur (Ariège). Des photographies, que M. Pasquin fait passer sous les yeux de la section, établissent quelle était la force du courant et l'étendue des phénomènes qu'il a produit. M. Cartailhac insiste sur l'importance de ce fait, au point de vue géologique. A voir l'énorme quantité de débris accumulés, on pourrait prendre pour une moraine en place ce qui n'est que le résultat du transport actuel par un torrent.

M. Sarran d'Allard nous a donné la description des terrains tertiaires et crétacés de la ligne d'Alais au Rhône. D'Alais à Brouzet, le chemin de fer recoupe les divers horizons de la formation tertiaire lacustre, composée tantôt d'argiles et de poudingues, tantôt de calcaires à cyrènes et d'argiles rouges détritiques. Il traverse ensuite les calcaires lacustres anciens à *Cyclophorus heliciformis* qui émergent de dessous le Bartonien et correspondent au Danien de Rosnac; puis la voie franchit les assises variées des terrains néocomiens, l'étage aptien avec ses ammonites, le gault représenté par les calcaires à orbitolines, les calcaires phosphatés à *Ammonites auritus*, des grès sableux ferrugineux et sans fossiles,

et, enfin, l'étage cénomanien qui est peu développé, assez difficile à reconnaître, renfermant cependant quelques rares échinides caractéristiques de l'étage. Cet ensemble de couches est surmonté par une formation geysérienne de grès lustrés et de sables rouges qui déborde les terrains sous-jacents, et ailleurs a débuté plus tôt avec le gault supérieur. C'est le *Taviau*, d'E. Damas, et la zone à *Ammonites inflatus* (sans fossiles en cet endroit), de M. Carez, qui admet une discordance. Suivant M. Sarran d'Allard, cette fausse transgression est due à l'origine et à la durée des grès lustrés et du phénomène hydrothermal. Tandis que la voie se maintient dans le néocomien supérieur, on rencontre, dans la vallée de la Tave, les grès d'Uchaux, et au sommet de la montagne de Sabran, le calcaire à hippurites. Un lambeau de molasse marine se montre dans un repli des grès de Mornas. A portée de Cavillargues, la ligne recoupe des affleurements de pliocène inférieur et les alluvions anciennes ou récentes de la Tave et enfin du Rhône. A la gare de Sardoise, affleure un poudingue à éléments altérés. Sur certains points se sont manifestés des mouvements orogéniques, faibles et des plissements; les uns sont antérieurs, les autres sont postérieurs au dépôt de la mollasse.

M. de Montessus revient sur son sujet favori et nous donne de nouveaux et intéressants détails sur les oiseaux de la France qu'il étudie depuis tant d'années, et dont il possède une si magnifique collection. Il insiste principalement sur les services que les oiseaux rendent à l'agriculture, en absorbant, chaque jour, une quantité incommensurable d'insectes. M. de Montessus montre combien, dans ces dernières années, est cruelle et acharnée la guerre livrée à tous les oiseaux, mais surtout aux oiseaux migrateurs. Les engins de toutes sortes, les plus vastes filets, l'électricité elle-même, sont employés pour les arrêter au passage lorsqu'ils reviennent, fatigués, de leurs migrations lointaines. Beaucoup servent à l'alimentation et encombrent les marchés; un plus grand nombre encore sont vendus à des industriels et employés à orner le chapeau des dames. Il en résulte un fait désastreux que chacun de nous a pu constater : les petits oiseaux qui peuplaient la campagne et, chaque année, se répandaient dans les jardins, les parcs et les bois, sont bien moins nombreux qu'autrefois. C'est à peine, au printemps, si l'on voit de loin en loin quelques hirondelles isolées raser la surface de l'eau, à la poursuite des insectes. Si l'on ne remédie promptement à une pareille destruction, plusieurs espèces de petits oiseaux disparaîtront entièrement de nos contrées, et l'agriculture sera privée d'un puissant auxiliaire pour la destruction des insectes.



A la réunion de l'année dernière, M. de Montessus avait signalé la découverte d'un monde souterrain dans les mines du Creusot, et avait indiqué quelques-unes des transformations que ces animaux avaient subies sous l'influence de ce milieu nouveau pour eux. Cette année, M. de Montessus nous a présenté le Catalogue complet des animaux, mammifères, coléoptères, arachnides, qui vivent et se multiplient dans les mines du Creusot et s'y sont acclimatés. Le séjour dans ces régions obscures n'a pu apporter encore que de très légères modifications dans l'organisme, car il remonte à peine à une quarantaine d'années. Mais le travail de M. de Montessus formera un point de départ, et l'étude physiologique de ces petits animaux, arrivés dans les mines à la suite de l'homme, deviendra de plus en plus intéressante, au fur et à mesure qu'ils vivront et se multiplieront.

M. de Montessus, en publiant le résultat de ses recherches et de ses observations, en réunissant de très belles collections qu'il met à la disposition des travailleurs, en fondant la Société d'histoire naturelle de Châlons-sur-Saône, qui lui doit sa prospérité actuelle, a rendu de véritables services à la science. C'est un homme plein de dévouement et sympathique à tous; aussi chacun a applaudi lorsque, le lendemain, dans la séance générale, le Ministre de l'Instruction publique l'a nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

NOTE

SUR LE DÉVEPOPPEMENT

DE L'ECHINOSPATANGUS NEOCOMIENSIS

D'ORBIGNY

Par M. J. Lambert.

J'ai recueilli, il y a quelques années, dans une petite couche du terrain Néocomien des environs d'Auxerre, un nombre considérable d'*Echinospatangus* à tous les états de développement, depuis la taille de 4 1/2 mill., jusqu'à celle de 38 mill. Ces oursins gisent dans un petit lit de marne jaunâtre, intermédiaire entre le calcaire à spatangues et les argiles à *Ostrea Leymeriei*. La couche qui les renferme affleure près d'Auxerre sur l'ancien chemin de St-Georges ; mais elle est bien plus facile à étudier et plus riche en petits oursins à Venoy et à Beine ; on la retrouve avec les mêmes caractères à Bernouil, dans le Tonnerrois.

Les nombreux *Echinospatangus* que j'y ai recueillis appartiennent à un type intermédiaire entre les *E. cordiformis* et *E. Ricordeaui* et me paraissent présenter tous les caractères de l'*E. neocomiensis*, d'Orbigny. Cette dernière espèce me semble, comme à M. Cotteau, bien distincte de ses congénères par sa forme renflée, quoique déclive en dessus, son sillon antérieur échancrant faiblement l'ambitus, sa face inférieure plane, son apex central et surtout la disposition de ses pores dans l'ambulacre impair (1).

Il m'a paru intéressant de profiter de ma découverte pour rechercher quels phénomènes présentent les diverses phases de développement d'un type aussi ancien et appartenant au premier genre

(1) L'allongement des génitales postérieures et l'excavation de la face postérieure me paraissent des caractères variables, qui se retrouvent d'ailleurs accidentellement chez le vrai *E. cordiformis*.

qui ait représenté, au début de la période crétacée, la grande famille des *Spatangidæ* (1), dont les espèces, après s'être multipliées dans les couches de la craie et du terrain tertiaire, peuplent aujourd'hui toutes nos mers.

Je n'ai d'ailleurs pas la prétention de révéler ici des faits nouveaux : après les belles et grandes études de MM. Loven et Al. Agassiz, sur les genres vivants, le processus général de leur développement peut être considéré comme connu, et mes observations sur les *Echinospatangus* ne font que confirmer des principes généraux actuellement incontestables. Je crois cependant devoir faire connaître les résultats de mes recherches parce que les espèces fossiles se prêtent si rarement à un examen de cette nature qu'on ne saurait négliger les occasions par elles exceptionnellement offertes à l'étude, et aussi parce que l'*Echinospatangus*, appartenant à un type ancien assez différent des *Abatus* et des *Echinocardium*, il y avait lieu de constater s'il suivait bien dans ses développements les mêmes phases que ces derniers.

Chez un oursin crétacé, l'ossification complète du test étant un élément indispensable de la fossilisation, on ne peut guère retrouver que des traces effacées de l'état embryonnaire. Non seulement la membrane larvaire, mais les plaquettes buccales ou anales n'ont pu se conserver; on devait même supposer que dans ces conditions le système abactinal, dont les éléments sont moins solidement ossifiés que ceux du système périsomatique, ferait défaut chez beaucoup de jeunes échantillons. L'expérience confirme ces prévisions, et au-dessous de la taille de 7 mill. l'apex n'a qu'exceptionnellement résisté à la fossilisation.

Le plus petit échantillon recueilli a déjà une taille de 4 1/2 mill. de diamètre antéro-postérieur, sur 4 de largeur et 3 de hauteur.

A cet âge, la forme générale s'éloigne peu de celle de l'adulte; le sillon antérieur, seulement indiqué, échancre à peine l'ambitus; le périprocte très développé, déjà nettement séparé de l'apex, mais relativement très élevé, pyriforme, acuminé supérieurement, s'ouvre dans une dépression très sensible du test. Le péristome pentagonal, assez éloigné du bord antérieur, paraît entouré d'une aréole déprimée, radiée, dans laquelle s'ouvrent les pores péristomaux. Cet aspect particulier résulte de l'absence du léger bourrelet qui entoure le péristome de l'adulte et de la position des

(1) C'est avec raison qu'Alexandre Agassiz emploie pour désigner les familles un terme latin. L'habitude contraire des échinologistes français me semble en désaccord avec les vrais principes de la nomenclature zoologique.



pores, placés au fond de petites fossettes dirigées dans le sens des ambulacres, alors que les péripodes, d'ailleurs disposés comme ils le sont plus tard, ne forment pas encore saillie au-dessus de la surface du test (1). Les assules interambulacraires sont déjà, relativement aux ambulacraires, extrêmement réduites près du péristome. Le plastron, bien formé, présente à son extrémité une forte protubérance noduleuse de la plaque épisternale droite (3. b.); les tubercules, distinctement mamelonnés, sont relativement gros et, à la face supérieure, forment des séries plus régulières que chez l'adulte. Les zones porifères des ambulacres ne semblent pas encore développées, ou du moins n'ai-je pu les rendre visibles malgré un fort grossissement et un miroitement qui m'a permis de reconnaître les sutures de la plupart des assules interradiales; on observe seulement, à la partie supérieure de l'ambulacre impair quelques très petits pores arrondis, presque contigus, disposés par paires assez espacées, et, à la partie postérieure de l'oursin, quelques-uns des pores tentaculaires infra-anaux. Si l'on se rappelle que les pores péristomaux sont également seuls visibles à la face inférieure, on en peut conclure que les organes de préhension se seraient complètement développés avant ceux du système branchial. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que chez

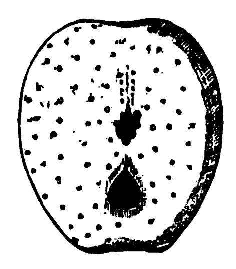


Fig. 1. — *Echinospatagus neocomiensis* jeune, de 4mm 1/2, grossi 6 fois.

les formes modernes, comme l'*Echinocardium* et l'*Abatus* les pores du sillon antérieur sont aussi ceux qui apparaissent les premiers (2). L'apex caduc n'a laissé que son empreinte de forme

(1) Le péripode est cette partie de la plaque porifère qui entoure le zygopore (voir Pomel, *Genera*, p. 8). Ce terme a été heureusement crée par M. Loven (voir *On Pourtalesia*, p. 56) qui a donné des péripodes d'*Echinospatangus* d'excellentes figures (ibid., pl. XII, f. 137), auxquelles je ne puis que renvoyer.

(2) Voir Loven, *On Pourtalesia*, pl. XIV, fig. 164, et pl. XV, fig. 173.

générale arrondie avec l'indication du contour extérieur des plaques; les ocellaires assez débordantes, les génitales échancrant moins les aires interambulacraires; on ne remarque d'ailleurs à l'arrière aucuns vestiges de l'existence même temporaire d'une plaque impaire. En résumé, cet apex devait être très peu différent de ce qu'on le trouve chez des échantillons de 7 mill. Or, à cette dernière taille, il a déjà tous les caractères de celui de l'adulte, et présente une forme un peu plus allongée que celle ordinaire des apex d'*E. cordiformis*.

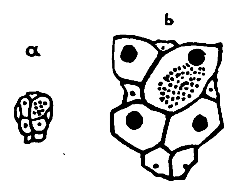


Fig. 2. — Apex de l'*E. neocomiensis*.

A. — Echantillon de 8^{mm}, grossi 6 fois avec 7 pores hydrotrèmes.
B. — Echantillon de 22^{mm}, grossi 6 fois avec 47 hydrotrèmes.

Maintenant, pour compléter cette étude, il me reste à prendre quelques échantillons de comparaison et à résumer dans le tableau suivant les résultats de leur examen (1).

N°ˢ D'ORDRE	LONGUEUR des échantillons	DISTANCE du périprocte à l'apex	DISTANCE du péristome au bord	DIAMÈTRE transverse du périprocte	Nombre des assules entre le péristome et le périprocte	Nombre des assules échancrées par le périprocte.	Nombre des assules entre le périprocte et l'apex	NOMBRE TOTAL des assules
	millim.							
A	4 1/2	10 %	30 %	13 %	6	3	2	11
B	7	22	29	10	6	3	4	13
C	20	40	26	10	6	3	7	16

On voit immédiatement que chez l'*E. neocomiensis*, le périprocte, pendant tout le développement de l'oursin, s'éloigne progressivement de l'apex et que ce refoulement est bien plus rapide dans le tout jeune âge que plus tard (2).

(1) Bien que cette étude ait porté sur l'examen de plus de 50 échantillons, il m'a paru inutile d'en faire figurer au tableau plus de trois pris comme types.

(2) Si ce mouvement de recul est représenté par 5 au-dessous de la taille de 7 mill., il n'est plus que de 2 au-dessus de cette taille.

Examinons en effet les plaques de l'interambulacre impair d'une série d'échantillons : chez tous, le plastron très simple est invariablement formé par le labrum (plaque 1, fig. 3) et par les grandes plaques sternales 2 très inégales; il se complète par les plaques noduleuses épisternales 3, dont celle de droite présente avec la précédente une suture assez difficile. Cette disposition du plastron a été parfaitement indiquée par M. Loven pour l'*Echinospatangus Ricordeaui* (1). L'absence de lèvre péristomale ainsi que l'étroitesse de l'extrémité du labrum, qui rapprochent *Echinospatangus* des *Collyritidæ*, se retrouvent même chez les jeunes. A la suite du plastron, viennent les plaques 4 et la plaque 5 de droite, intermédiaires; puis les diverses assules échancrées par le périprocte : 6, 7 et 8 (2). Ces diverses plaques peuvent être considé-

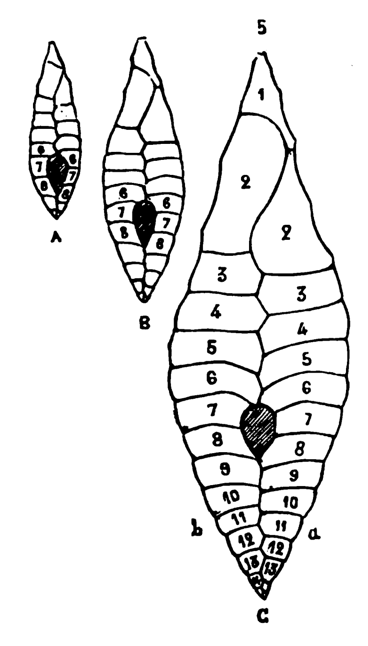


Fig. 3. — Interambulacre 5, impair d'un *Toxaster* suivant son état de développement.

A. — Echantillon de 4mm 1/2, grossi 3 fois,
B. — Echantillon de 7mm, grossi 3 fois,
C. — Echantillon de 20mm, grossi 3 fois, dessinés à la chambre claire.

(1) Voir Loven, *Etudes sur les Echinoïdées*, 1874, p. 58, et aussi *On Pourtalesia*, 1883, p. 92.

(2) Voir pour cette notation la note 1 p. 10.

rées comme primitives, leur existence paraissant remonter au moment où le jeune Echinide a revêtu sa forme définitive. Il en est autrement des assules suivantes, supra-anales, dont il est permis de considérer la formation comme postérieure à l'époque de l'ouverture du périprocte. En effet, si à la taille de 4 1/2 mill. 2 de ces plaques secondaires sont déjà formées, à la taille de 7 mill. on en trouve 4 et à la taille de 20 mill. il y en a 7; alors le périprocte invariablement attaché aux assules 6, 7 et 8, se trouve entraîné complètement en arrière. On compte même jusqu'à huit plaques secondaires entre le périprocte et l'apex chez un échantillon de 38 mill. L'examen de cette proportion permet de conclure que durant le développement de l'*Echinospatangus* le périprocte conserve une position absolue relativement aux plaques qui le séparent du péristome, mais qu'il se transporte graduellement à l'arrière par rapport à l'apex. Ainsi, l'organe déférent restant toujours ouvert dans les mêmes interradiales, il est facile de se convaincre qu'il ne change pas de position par résorption des assules primitives.

Si l'on cherche maintenant les causes de ce mouvement de translation du périprocte, on les trouve dans la naissance des nouvelles plaques interradiales au bord des ocellaires postérieures, et dans cette pression par développement (growth pressure) qui joue chez les Echinides un rôle si considérable. Ce phénomène intéressant, très bien étudié par M. le professeur Duncan (1) et dont l'action étendue à l'ensemble du système ambulacraire et du système périsomatique, entraîne les modifications les plus importantes du test, est en somme le même que celui qui produit chez les Diadémiens la formation des plaques majeures et la multiplication des pores péristomaux.

A un point de vue général, la détermination de la position absolue du périprocte chez les *Echinospatangus* a évidemment une certaine importance, et on devra en tenir compte dans toutes les descriptions d'espèces sans se laisser égarer par les relations variables de cet organe avec l'apex.

Telles sont les conséquences qui se dégagent de l'étude de ces jeunes *Echinospatangus;* l'examen isolé d'espèces fossiles ne peut guère conduire à de plus hautes conclusions; mais, si l'on vient à comparer le mode de développement de ce genre crétacé avec celui, mieux connu, de l'*Abatus* actuel, de nouvelles et intéressantes considérations se présenteront à l'esprit, et le phénomène. que je viens d'indiquer comme ayant occasionné le refoulement

(1) Voir Duncan, *Quat. journ.* vol. 41, nº 163. p. 421.



en arrière du périprocte pendant le développement de l'oursin, n'apparaîtra plus que comme un moyen au service d'une cause morphologique plus profonde.

Grâce aux beaux travaux de M. Loven, nous savons aujourd'hui que l'*Abatus cavernosus*, espèce antarctique, très voisine des *Hemiasters* crétacés, dont elle diffère seulement par quelques caractères d'une importance relative (1), a ses ambulacres creusés en marsupium, où s'abritent les jeunes oursins pour achever leur premier développement. Au moment où le jeune *Abatus* va sortir

(1) J'estime que l'on doit, avec M. Loven, maintenir le genre *Abatus*. M. Alexandre Agassiz n'a pas cru devoir le séparer de l'*Hemiaster* (voyage of Challenger, Echinoïdea, 1881, p. 77), bien que le type de ce dernier genre, *H. bufo*, diffère sensiblement des *Abatus* actuels. M. Pomel (*Genera* 1883) a divisé les anciens *Hemiaster* en sept genres, répartis dans deux sous-familles. C'est évidemment une solution inacceptable. On ne peut ranger dans deux familles distinctes des espèces tellement voisines qu'un esprit éminemment scientifique, comme Alex. Agassiz, n'a pas hésité à les laisser dans le même genre. M. Pomel s'est évidemment exagéré la valeur d'un caractère variable : la forme plus ou moins allongée du madréporide. Je suis absolument d'accord avec MM. Gauthier (appareil apical dans le genre *Hemiaster*, 1886) et de Loriol (Faune crétacée du Portugal, Echinod., 1888, p. 100), pour ne pas considérer le développement plus ou moins étendu du madréporide chez les *Hemiaster*, malgré l'importance morphologique de ce caractère, comme de nature à être prise en sérieuse considération au point de vue de la distinction des espèces. En effet, non seulement certains types anciens, *H scutiger*, *H. butnensis*, offrent parfois un madréporide empiétant sur l'interradium 5, mais des espéces modernes, *H. gibbosus*, ont conservé la disposition primitive de l'apex, telle qu'on la voit chez les types crétacés, comme *H. bufo*. Enfin, l'étude de plusieurs espèces crétacées, *H. Fourneli*, *H. scutiger*. *H. latigrunda*, démontre que les caractères de l'apex subissent des variations individuelles et sont parfois le résultat de l'âge du sujet. L'apex ethmophractien (à madréporide antérieur) chez les jeunes, voit son madréporide s'allonger plus tard, et l'on passe alors du type *Hemiaster* au prétendu genre *Mecaster*, Pomel. Des échantillons très adultes offrent une disposition etmolysienne (à madréporide postérieur) des plaques et seraient des *Trachyaster*, Pomel, si ce genre pouvait être conservé. C'est, qu'en effet, les plaques de l'apex doivent tendre à reprendre leur position relative normale dès que la cause de leur dérangement originaire vient à disparaître ; or, avec l'âge, le périprocte se reportant en arrière, l'apex de l'adulte ne subit plus les mêmes causes perturbatrices que celui du jeune ; alors la plaque centrale intimement réunie aux éléments de la costale 5 peut s'étendre de plus en plus à l'arrière, obéissant aux besoins d'extension et de multiplication des pores hydrotrèmes. Nous voyons donc ici certains individus privilégiés, retracer, dans les modifications subies pour

de son berceau, à la taille de 2/3 mill., il est encore complètement enveloppé par la membrane larvaire et dépourvu d'ouvertures pour le canal alimentaire. « A cet état, a dit M. Loven, ... l'ex-« trémité déférente est dirigée vers la partie centrale de la région « calicinale et un peu en arrière du sommet; alors la position « orthoproctique (verticale) du tube intestinal rappelle celle des « anciens types Endocycliques; mais cette disposition n'est ici « que transitoire, le centre du système calicinal reste imperforé, « et l'extrémité déférente de l'intestin, encore fermée, se retire en « arrière pour s'ouvrir seulement au-delà du système calicinal. « Les deux larges plaques de l'interradium 5, voisines du calice, « sont celles de la sixième paire, à partir du labrum compté pour « la première. Or, chez l'adulte, le périprocte s'ouvrant dans les « cinq, six et en partie septième paires, ainsi que j'ai pu m'en « assurer pour un *Brissopsis lyrifera* à peine plus âgé que ce « jeune *Abatus*, les plaques contenant le périprocte, restant iden-

atteindre leur complet développement, les phases successives de transformations représentées ailleurs par des espèces multiples.

Quoiqu'il en soit, les *Hemiaster* actuels sont assez différents des espèces crétacées pour constituer un groupe particulier caractérisé par la simplicité de ses zones porifères; dans ce groupe, en dehors de la partie pétaloïde des ambulacres, circonscrite par le fasciole, (des pores infra-anaux et péristomiens), chaque plaque ambulacraire ne contient qu'un seul pore, tandis que chez les espèces crétacées ces pores sont toujours disposés par paires, du moins pour toutes celles que j'ai pu examiner. (Voir Loven, *Etudes*, pl. 26 et 29, — *On Pourtalesia*, pl. 12, — et aussi Agassiz, *Voyage of Challenger*, pl. 20, fig. 10.)

Parmi ces *Hemiaster* actuels, on peut encore distinguer deux types : l'un avec trois pores génitaux et madréporide prolongé à l'arrière, *Abatus cavernosus*, l'autre qui rappelle davantage les formes crétacées avec quatre pores génitaux et madréporide antérieur, *Hemiaster gibbosus*.

Les formes tertiaires, dont je n'ai pu étudier la disposition des pores ambulacraires, offrent aussi deux structures différentes de l'apex; les unes n'ont que deux pores génitaux, *Ditremaster nux*, les autres en ont quatre et ont toujours leur madréporide prolongé à l'arrière.

Les formes crétacées, caractérisées par la présence de doubles pores ambulacraires même en dehors du fasciole, présentent aussi de grandes variations dans la disposition de leur apex, mais jamais d'atrophie des organes génitaux. Chez ces *Hemiaster* crétacés, tantôt les pétales sont faiblement escavées, *H. nasutulus*, tantôt elles se creusent en marsupium, *H. latigrunda*; les uns ont leur madréporide antérieur (ethmophractiens), *H. bufo*; les autres l'ont prolongé en arrière (etmolysiens), *H. sculiger*, prétendus *Trachyaster*; mais le plus souvent cette plaque ne sépare que les costales postérieures, *H. Fourneli*, prétendu *Mecaster*.

« tiques à tous les âges, il en faut conclure que l'extrémité défé-
« rente s'est fait jour plus tard derrière le calice, par suite d'un
« mouvement en avant de la partie apicale du test et du dévelop-
« pement en arrière du plastron, combiné avec les tendances du
« canal alimentaire à prendre une direction antéro-postérieure.
« Cette ouverture s'est pratiquée dans les plaques de la sixième
« paire; puis celle de la septième et les plaques subanales sui-
« vantes, ajoutées plus tard, ont accru la distance qui sépare le
« périprocte du calice (1).

Si les choses se passent ainsi chez le jeune *Abatus*, on en doit conclure par analogie que les mêmes phénomènes de développement ont dû se produire pour l'*Echinospatangus* crétacé, et que chez ce dernier, à la taille de 2 mill. le périprocte serait contigu à l'apex. Cette conclusion peut être formulée ici avec d'autant plus d'assurance que chez des Echinides à madréporide antérieur (ethmophractiens) des commencements du terrain crétacé, le périprocte a dû se faire jour encore plus près de l'apex. C'est en effet une loi générale, régissant tous les Exocycliques, que pour chaque groupe d'espèces le test tend à s'allonger et le périprocte à s'éloigner de l'apex, pendant toute la durée des temps que ce groupe franchit. Et, dès que ce résultat est partiellement obtenu, on voit se manifester une tendance à la réapparition de la costale 5, qui se traduit habituellement chez les *Spatangidæ* par l'allongement du madréporide et le passage du type Ethmophractien (avec madréporide antérieur) à la disposition ethmolysienne (avec madréporide prolongé) de l'apex. Tant il est vrai que l'individu dans son développement reproduit les transformations suivies par la série des espèces d'un genre dans ses manifestations successives (2).

Pendant le développement de l'*E. neocomiensis* le péristome ne subit pas de modifications aussi importantes : d'abord à fleur de test et nettement pentagonal, il finit seulement par s'ouvrir dans une légère dépression péristomienne et par devenir transverse, plus rarement subcirculaire, mais toujours les cinq assules inter-

(1) Loven, *On Pourtalesia*, p. 21. — A ce sujet voir aussi Alex. Agassiz, *On viviparous Echini*, 1876, et *Voyage of Challenger*, p. 177, pl. XX *a*.

(2) La réapparition de la costale 5 transformée est rendue bien probable par ce fait que le madréporide tend, chez plusieurs espèces indiennes, en se reportant en arrière, à se séparer de la costale 2. (Voir Duncan et Sladen, *Paléont. indica*. — *Foss. Echinoïdea of western Sind*, pl. 4, fig. 5, *Linthia sindensis*. — Pl. 35, fig. 13, et aussi pl. 37, pl. 12, *L. orientalis*.)

ambulacraires concourent à la formation de son cadre; le labrum est seulement ici plus étroit.

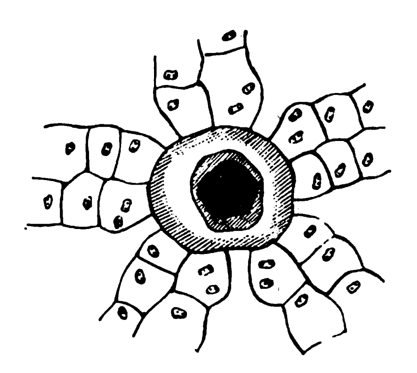


Fig. 4. — Formes du péristome chez des *E. neocomiensis* de C, 9 et 20mm, dessinées à la chambre claire.

Si le péristome des adultes conserve parfois sa forme régulièrement pentagonale, son diamètre cependant s'allonge transversalement (fig. 4). Mais on observe souvent une tendance à la déformation de l'organe par allongement suivant un axe oblique passant par l'ambulacre II et l'interambulacre 4 (1). (Fig. 4, péristomes dont le contour est inscrit dans le précédent).

Les changements subis par le système ambulacraire sont plus importants et plus intéressants à considérer :

J'ai examiné plus haut la disposition des pores chez le petit échantillon de 4 1/2 mill.; à la taille de 7 mill. les pores ambulacraires sont toujours arrondis dans les ambulacres paires antérieurs; dans les branches postérieures, chacune des neufs paires visibles de la partie pétaloïde est séparée de sa voisine par un granule et composée de pores ronds, très rapprochés; dans les branches antérieures les pores sont microscopiques et les trois derniers pores internes, vers l'apex, invisibles, semblent atrophiés. Ainsi apparaît déjà l'hétéronomie caractéristique du genre. A cet âge, les pores des ambulacres postérieurs sont encore très difficiles à distinguer. Dans l'ambulacre impair, on compte neuf paires de petits pores ronds, nettement séparés par un granule,

(1) Pour cette notation voir Loven, *On Echinoideernas bygnad* (*in Overs. of Kongl. Veten. Akad. Forhandlingar*), 1871, p. 1069, et *Etudes sur les Echinoïdées*, 1875, p. 13.

assez espacés et obliquement disposés, l'interne au-dessous de l'externe.

Les pores ambulacraires, même ceux de la zone postérieure des ambulacres antérieurs ne commencent à devenir elliptiques que chez des échantillons déjà grands, à la taille de 10 mill., mais ils sont alors encore presqu'égaux, en circonflexe, séparés par un granule dans les ambulacres paires antérieurs et toujours arrondis, obliquement superposés dans l'ambulacre impair. Le caractère générique de l'inégalité des pores ne se manifeste bien qu'à la taille de 14 mill. Alors les pores de la série externe de la branche postérieure des ambulacres paires antérieurs (II. A. — IV. B.) s'allongent sensiblement et prennent une position plus horizontale; ceux de la branche antérieure, seulement elliptiques, sont un peu en circonflexe et séparés par un granule; ceux de l'ambulacre impair se sont également modifiés : les externes nettement elliptiques s'ouvrent transversalement, au centre de la partie extérieure des assules et sont séparés par un fort bourrelet granuliforme des internes plus petits, arrondis, ouverts près de la suture adorale des plaques.

Les pores continuent ainsi à se modifier lentement avec l'âge et, à la taille de 26 mill., on les voit prendre leur forme définitive, devenir allongés et inégaux dans les ambulacres pairs, sauf au voisinage de l'apex ceux de la série interne des branches antérieures. Dans l'ambulacre impair, les pores internes restent arrondis ou faiblement elliptiques et séparés des externes par un fort granule; ces derniers sont nettement allongés, transverses, sans cependant dépasser en longueur deux ou trois fois leur diamètre vertical. Toutefois, les pores restent ronds dans les six à huit dernières paires les plus rapprochées de l'apex, et ces pores des plaques les plus récentes rappellent ainsi, par leur forme, la disposition générale de l'ambulacre chez les jeunes.

Ces observations sur le développement de l'organe ambulacraire et sur la forme, variable avec l'âge, des pores qui constituent les zones porifères de *E. neocomiensis* ne font d'ailleurs que confirmer celles que j'ai eu naguère l'occasion de présenter à propos d'une étude sur le *Cardiaster pygmeus* (1). C'est une nouvelle confirmation de cette règle générale d'après laquelle la forme arrondie des pores est toujours celle du jeune échinide, et représente une structure primitive qui n'a persisté chez l'adulte que pour certaines espèces, frappées d'un signe d'infériorité relative, dont une classification raisonnée devrait toujours tenir compte.

(1) *Notes pour servir à l'étude du terrain de craie*, par Peron, Gauthier et Lambert. Auxerre, 1887, pages 263 et suiv.



Ainsi, la structure plus compliquée des pores allongés, franchement pétaloïdes, atteste un perfectionnement que l'*Echinospatangus* n'acquiert qu'avec l'épanouissement de son complet développement. La forme ronde des pores externes de l'ambulacre impair chez l'*E. neocomiensis* a précédé la forme allongée, en sorte que cet oursin, avant de prendre les organes de l'adulte, est passé par un état dans lequel ses pores ont revêtu la disposition plus simple que M. Pomel avait exclusivement attribuée à son genre *Miotoxaster*, donnant ainsi à un caractère organique secondaire une importance générique qu'il ne me paraît pas comporter (1).

Cet examen comparatif et détaillé des pores de l'*E. neocomiensis*, surtout de ceux de son ambulacre impair, me conduit à formuler quelques remarques qui, peut-être, ne seront pas sans utilité pour la distinction de certaines espèces :

1° Au point de vue de la structure de l'ambulacre impair, l'*E. granosus* du Valengien est assez voisin du *E. neocomiensis*, mais en diffère surtout par un allongement plus sensible de ses pores externes qui sont même relativement plus développés que ceux de l'*E. cordiformis*.

2° Cette dernière espèce se distingue entre toutes par l'allongement chez l'adulte des pores internes de son ambulacre III (2). Cependant, chez de jeunes échantillons de moins de 20 mill. de longueur, ces pores internes sont parfois encore peu développés ; d'ailleurs, chez tous, les six à huit paires les plus voisines de l'apex sont formées de petits trous arrondis, séparés par un granule comme ceux des prétendus *Miotoxaster*.

3° L'*E. Ricordeaui*, considéré par M. de Loriol comme le type des *Miotoxaster* (3) se distingue en effet par les pores arrondis de son ambulacre, disposés par paires que sépare un granule et paraissant en circonflexe par suite de la position oblique du pore interne, ouvert près de la suture adorale de la plaque. Cette disposition des pores est parfois très persistante dans cette espèce et j'ai sous les yeux un grand exemplaire des argiles à lumachelles, de Perrigny près Auxerre, de 30 mill. chez lequel la structure des zones porifères ne s'est pas modifiée (4). Il y aurait

(1) Pomel : *Genera*, 1883, p. 44. — Voir aussi de Loriol : *Echinides crétaciques de Portugal*, 1888, p. 96.

(2) Voir *Pal. franc. Terr. cret.*, t. VI (échinides t. I), pl. 840, fig. 7.

(3) De Loriol, *loc. cit.*

(4) Cette disposition typique des pores est parfaitement indiquée par d'Orbigny : *Pal. franç. Crét.*, t. VI, pl. 845, fig. 7 et 8, qui a figuré l'*E. Ricordeaui* sous le nom d'*E. argilaceus* Phillips.

là un argument pour le maintien du genre *Miotoxaster*. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi et, en général, les grands échantillons de plus de 25 mill. offrent un allongement assez sensible des pores externes (1), en sorte que sous ce rapport il n'y a plus qu'une différence relative entre l'*E. Ricordeaui* et des *Echinospatangus* typiques comme l'*E. neocomiensis*. Toutefois, à taille égale, les pores externes de l'*E. neocomiensis* sont plus allongés, plus transverses, et l'externe, s'ouvrant plus près de la base des plaques, l'interne qui rejoint le granule séparateur est moins oblique par rapport au premier. Il en résulte que la zone porifère ne présente pas cet aspect de pores en circonflexes caractéristique du *E. Ricordeaui* (2).

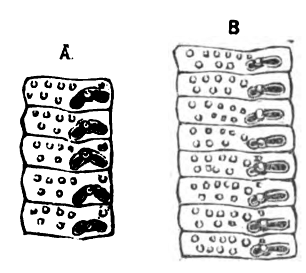


Fig. 5.

A. *E. Ricordeaui*, Cotteau. — B. *E. neocomiensis*, d'Orbigny.
Plaques de l'ambulacre impair, grossies six fois, pour montrer la disposition des pores et des granules.

Dans l'Echinologie helvétique (3), M. de Loriol a figuré (pl. XXVIII, fig. 5), un oursin du Néocomien de Sainte-Croix, rapporté au *E. Ricordeaui*, mais qui en diffère certainement par la structure des zones porifères de son ambulacre impair. Je dois aussi à la libéralité de M. Cotteau un oursin du Néocomien de Castellanne, étiqueté *E. Ricordeanus*, mais dont les pores de l'ambulacre impair allongés rappellent la disposition de ceux de l'*E. gibbus* (4).

(1) C'est la disposition figurée par M. Cotteau dans ses *Etudes sur les Echin. foss. du département de l'Yonne*, pl. 62, fig. 6

(2) L'ambulacre impair de l'*E. neocomiensis* a été inexactement rendu par d'Orbigny, *loc. cit.*, pl. 842, fig. 6; mais M. Cotteau en a donné une excellente figure dans ses *Echinides de l'Yonne*, pl. 61, fig. 10.

(3) Voir tome II : *Echinides de la période crétacée*, 1873, p. 347.

(4) Du moins tels qu'ils sont figurés par d'Orbigny : *Pal. franç. T. crét.*,

Ces deux *E.* constituent probablement des espèces nouvelles, mais ne sauraient être confondus avec le véritable *E. Ricordeaui* du Néocomien de l'Yonne.

4° L'*E. gibbus*, dont j'ai sous les yeux un bon échantillon du Néocomien d'Escragnolles qui m'a été donné par mon savant maitre, M. Cotteau, a aussi les pores de l'ambulacre impair un peu en circonflexes; mais ces pores sont presque égaux, les internes étant aussi allongés que les externes. C'est là une disposition bien particulière, et qui ne permet de confondre cette espèce avec aucune autre.

5° L'*E. Collegnii* de l'Aptien de Gurgy et de La Clape est encore pour moi un véritable *Echinospatangus*. Les pores de son ambulacre impair seulement elliptiques même à la taille de 35 mill., très obliques entre eux, séparés par un fort granule, ressemblent beaucoup à ceux de l'*E. Ricordeaui*. Aussi, M. de Loriol, après quelques hésitations (1), vient-il de rapprocher les deux espèces dans la même coupe générique (2). M. Pomel, se fondant sur le seul caractère de la forme excavée des pétales, a reporté l'*E. Collegnii* parmi ses *Hypsaster*, genre adète de sa tribu des Micrastériens où il fait, d'ailleurs, assez triste figure (3). Il ne faut pas oublier, en effet, que le type du genre *Hypsaster* est l'*Epiaster Vatonei*, c'est-à-dire une espèce à ambulacre impair semblable aux autres et à péristome théoriquement pentagonal (4). Or, l'*E. Collegnii* par la forme flexueuse de ses ambulacres paires, par la structure de son ambulacre impair, par les caractères même de son péristome (5), par la disposition de ses plaques sternales (6) et celle de

pl. 841, fig. 6. Mais dans l'échantillon de Castellanne les pores sont inégaux, les externes très allongés et non disposés en circonflexe.

(1) De Loriol : *Notes pour servir à l'étude des Echinodermes* in Recueil zoologique suisse du docteur Hermann Fol. 1887, t. IV, n° 3, p. 380.

(2) De Loriol : *Faune crétacique du Portugal, Descript. des Echinodermes*, 1887-88, p. 97.

(3) Pomel : *Genera*, p. 43.

(4) J'ai sous les yeux un *E. Vatonei* dont le péristome paraît plutôt transversalement allongé que pentagonal.

(5) Sur ce péristome plutôt arrondi, comme celui du *E. gibbus*, que réniforme, le labrum ne forme pas de véritable lèvre saillante comparable même à celle de l'*Epiaster crassissimus* et reste une des plus étroites des quinze plaques péristomiennes.

(6) Les plaques sternales 2 sont très irrégulières; celle de la série A subtriangulaire est en partie en contact avec la plaque épisternale de la série B, comme chez les vrais toxastériens.

son apex (1), est un vrai Toxastérien. Si les

E. cordiformis,
E. neocomiensis,
E. Ricordeaui,
E. Collegnii,

forment une série successive qui vient se partager en deux branches avec les

Epiaster trigonalis et *E. polygonus*,

il n'en est pas moins vrai que par l'ensemble de ses caractères, l'*E. Collegnii* est bien plus près des premiers que des seconds.

Arrivé au terme de cette étude, en présence des dissentiments qui règnent encore aujourd'hui entre les auteurs, il me resterait à justifier la légitimité du terme générique que j'ai cru devoir adopter. On sait en effet que le nom d'*Echinospatangus* (*Echinospatagus*, Breynius, 1732), a été appliqué aux *Toxaster* d'Agassiz (1840), par d'Orbigny (1853), et que cette réintégration d'un ancien terme était presqu'universellement admise lorsque M. de Loriol a jeté un doute sur sa légitimité et est revenu (1875), au terme *Toxaster*, sans toutefois vouloir restituer celui d'*Echinospatangus* aux *Echinocardium* de Gray. Pour M. Pomel, le *Spatangus retusus* de Lamarck est devenu le type des *Toxaster*, et le *Spatangus arcuarius* le type des *Echinospatangus*. MM. Gauthier et Cotteau ont protesté contre tous ces changements, et demandé le maintien des propositions de d'Orbigny.

Il faut le reconnaître, chacun, dans cette discussion, a apporté à l'appui de sa manière de voir des arguments d'une réelle valeur, et j'avoue franchement qu'après avoir étudié sérieusement cette question, relu les anciens auteurs, Breyn, Klein et Leske, Lamarck, Agassiz, d'Orbigny, puis MM. de Loriol, Pomel et Cotteau, il m'a été impossible de me faire, quant à présent, une opinion personnelle motivée sur les principes admis par les Congrès. Cette synonymie de nos oursins est en effet très difficile et il est, selon moi, impossible de l'établir sans un travail d'ensemble sur la nomenclature de tous les *Spatangidæ*. N'ayant pas encore pu réunir en province tous les éléments de ce travail, j'ai pris le parti de conserver provisoirement les termes génériques adoptés par M. Cotteau dans ses belles études sur les Echinides du département de l'Yonne.

(1) Le madréporide refoule beaucoup moins les génitales postérieures chez le *Toxaster Collegnii* que chez les vrais *Hypsaster*, comme *Epiaster Vatonei*.

OBSERVATIONS SUR LE PASSAGE DES OISEAUX

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

PENDANT L'ANNÉE 1888

Par le Docteur F. Rabé.

Messieurs,

J'ai promis de donner à la fin de chaque année le résultat de mes observations ornithologiques. Je vous demande aujourd'hui de me permettre de devancer la fin de l'année 1888, en raison de faits tout particuliers, — faits anormaux sur lesquels je veux attirer votre attention bienveillante et vous demander, en même temps, si ces faits n'ont pas frappé quelque-uns d'entre vous, — je voudrais aussi provoquer chez mes collègues, qui habitent aux champs, un mouvement d'observations qui nous permettrait d'élever la voix, de demander l'adoption de mesures de police efficaces, pour arrêter, dans leur pays d'origine, ces vanniers ou autres industriels ambulants (ejusdem farinæ), qui mettent nos campagnes en coupe réglée.

Quel rapport peut-il y avoir, allez-vous me dire, entre ces maraudeurs qui parcourent nos campagnes et les oiseaux ? — Oh ! il est facile à trouver, ce rapport, — qui a pour résultante générale la destruction de nos oiseaux, — et à tel point, que dans peu d'années, notre vulgaire Pierrot pourrait bien avoir disparu de nos pays.

Tous, comme moi, vous avez constaté cette diminution dans le nombre des oiseaux insectivores qui, chaque printemps, reviennent dans notre pays. Partout où j'ai porté mes pas, — au Nord comme au Midi, de l'Est à l'Ouest de notre département, je n'ai entendu que ce cri d'alarme : — Nous ne voyons plus d'oiseaux, cette année, — et malheureusement c'est vrai, — on ne voit plus d'oiseaux, — de petits oiseaux, j'entends — des Becs-fins, insectivores par excellence.

Les Traquets Motteux qui, autrefois, voltigeaient devant vous, d'un pilon de pierre à l'autre, égayant votre route, ont presque disparu, — et tant d'autres. Pourquoi ? — Une des grandes raisons pour moi, — c'est l'abondance de plus en plus envahissante de ces ménages ambulants de vanniers, aux voitures bondées d'enfants qui, à la saison des nids, fouillent toutes les haies, tous les buissons de nos routes et du voisinage de leur habitation roulante ; — les œufs vont à l'omelette quand ils ne sont pas gobés sur place ; — les petits, rouges ou emplumés, font la fricassée. — Braves gens, qui nous encombrez de paniers, — pour Dieu, restez donc chez vous ! Je vous en serais bien reconnaissant. Rien ne trouve grâce devant vous : poissons et gibiers, tout y passe.

C'est mon dada de prédilection que j'enfourche ; mais je ne cesserai de chevaucher avec lui que quand j'aurai vu disparaître tous ces écumeurs de nos rivières et de nos champs, souvent doublés d'espions d Outre-Rhin. Voilà une des causes générales. Dans un instant, je vous en signalerai une particulière à cette année.

Un gros fait à signaler dans les migrations d'oiseaux, cette année, a été l'apparition en France d'un habitant des Steppes de la Russie. Le Syrrhapte Paradoxal (Syrrhaptes paradoxus), qui est arrivé en vols considérables.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ignorent probablement ce que peut être ce curieux oiseau. — Ayant été assez heureux pour pouvoir m'en procurer un couple en peau, — j'ai mieux aimé vous l'apporter, pour vous le présenter, pensant que la vue seule valait mieux que la meilleure description. — Ces oiseaux, ne venant pas du département, n'ont aucun mérite pour le Musée départemental. Au mois de mars, un de mes correspondants, M. Moschler, habitant Kronforschen près Bautzen, me signalait l'apparition de cet oiseau dans son pays. — A la fin d'avril, on le voyait paraître en Pologne, et le 14 mai il se montrait en France.

C'est aux Sables-d'Olonne qu'on le vit pour la première fois, entre les Iles-Dieu et Noirmoutiers. Trois ou quatre de ces oiseaux épuisés, cherchant à s'abattre sur les bateaux de pêche, furent capturés, d'autres parvinrent jusqu'à terre, — s'établirent sur la plage où ils restèrent quelques jours.

Ce singulier oiseau, dont les ailes sont remarquables par le filet mince qui termine la première grande plume, n'a pas de pouce,— il habite la Tartarie, la Sibérie, la Tauride, les environs du lac Baïkal et les confins de la Chine.

En 1863, un semblable passage avait été remarqué en France. Le 2 juin, un sujet fut tué à cinq kilomètres de Châlons.

Cette année, on a signalé la prise de ces oiseaux aux environs de Tours, à Dunkerque et même en Belgique. Près de Vannes, vers le 25 juin, il a été aperçu trois bandes de Syrrhaptes, puis vers Niort, puis à Barbézieux où cinq oiseaux furent tués, — et en mai, vers le 14, aux environs de Dunkerque.

En Angleterre, on a observé son apparition en bandes beaucoup plus considérables que sur le continent. On le voyait donc, au 14 mai, presque en même temps à l'Ile-Dieu et dans le Nord de la France.

Fait important que je ne dois pas oublier : c'est que plusieurs de ces oiseaux, ayant été capturés vivants, ont été conservés et peut-être pourra-t-on les acclimater.

Je passe maintenant à mes observations journalières, dans lesquelles je ne relèverai que quelques faits particuliers.

Février 2. — Neige, froid de 8°. Moineaux francs commençent à chanter. Vent du Midi qui sent le dégel.

4. — Dégel.

9, à 4 heures du soir. — Vent du Nord, avec tendance à beau temps. Entendu chanter première grosse grive (Draine), Grive de gui, qui continue les jours suivants.

13. — Entendu chanter première Alouette des champs du pays, s'élevant dans les airs. En même temps, vu une bande d'Alouettes de passage remontant par vent Sud-Ouest. Beau temps, gelée blanche le matin.

14 mardi. — Giboulées de neige.

15. — Giboulées de neige.

16. — Neige abondante qui persiste sans froids intenses jusqu'au 21. Pas de passage d'oiseaux, les chants ont cessé et les Freux ont disparu.

22. — La Neige continue. Les moineaux commencent à chanter.

23. — Vent du nord. Temps doux, beau, soleil chaud, dégel. Mésange-Nonette chante.

Même jour, dépouillé un gros Bec mâle, dont la poitrine contient des masses tuberculeuses. Ce gros Bec, très maigre, atteint de diarrhée, était venu mourrir dans une cour de Villy où il a été trouvé.

C'était un phthisique.

24. — Neige abondante.

25. — Gelée, 7°. La neige continue.

26. — Terre couverte de neige. 6° et malgré ce froid, les pies commencent leurs nids. Vent du N. Beau temps. Cet hiver, j'ai pu

observer les Bruands zizis pendant toute la froide saison, ils sont donc sédentaires.

Mars 1. — Tué un Corbeau Freux portant de nombreuses plumes blanches. C'est le Freux dont je vous ai parlé et, tout récemment, j'ai pu comparer les os avec ceux d'une poule Faisane, atteinte aussi d'albinisme. Les os de ce dernier oiseau étaient durs. Le tissus compacte n'était pas raréfié. L'oiseau était jeune, son âge était parfaitement constaté, il ne pouvait y avoir de doute à cet égard; car, né dans une faisanderie de Seine-et-Marne au printemps de cette année, puis lâché à l'époque voulue et parfaitement connu, il avait été tué dans le commencement de novembre. C'était donc un cas d'albinisme congénital, et l'état des os de ce dernier oiseau me démontrait que je ne m'étais pas trompé en qualifiant mon Freux de noble vieillard.

2. — Toujours neige et gelée. Les Grives ont commencé leur mouvement de retour. Vu une bande de Pigeons colombins. Vent du N. Beau temps.

7. — Vent de S.-O. Franc dégel. Soleil. Premier chant de jeunes Pinsons, apprentis chantres qui ne savent pas encore exécuter leur ritournelle. Pies reprennent la construction de leurs nids qu'elles avaient interrompue pendant les froids.

8. — Vent S.-O. Beau soleil. Gelée blanche. *Passage de Milans* remontant au N. Neige disparue presque complètement.

9. — Plus de neige. Temps couvert le matin. Pluie le soir. Vent S.-O. *Premières Grues* en grande bande se dirigeant vers N.-E.

Tué Oie, Cravant. Nouvel oiseau pour le département. Donné au Musée départemental.

Premier chant du Pouillot siffleur.

10, 11 et 12. — Mauvais temps. Chant de Bruant zizi. Pouillot sylvicole. Pinsons.

15. — Trouvé Fauvette à tête noire, morte de faim, sous les sapins de mon jardin.

Et, Messieurs, si j'ai accusé les nomades de détruire nos oiseaux en général, combien de Becs-fins qui, ne comptant pas sur le brusque retour du froid et de la neige dans notre dernier printemps, se sont mis en route sur la foi de l'expérience de leurs ancêtres et du calendrier, et qui, surpris par la rigueur anormale de cette saison, ont péri en route comme ma Fauvette et tant d'autres que l'on m'apportait chaque jour. Voilà la cause particulière à l'année 1888.

16. — Giboulées de grêle.

17. — Neige qui fond dans la journée. Pies continuent leurs nids. Vanneaux passent.

19. — Vu les premiers Traquets, Rubicole, Tarier, Rouge-gorges, Pinsons. Ces derniers passent en bande.

21. — Vu Traquet-motteux ♂ et ♀ superbes, sur chemin de La Chapelle-Vaupelteigne.

22, 23. — Vent du N.-E. Beau temps. Les Traquets voyagent par couples.

24.— Temps beau, couvert, chaud. Grues voyagent par bandes. Vent S.-O. Une bande de Grues passe sur ma maison, se dirigeant franchement de l'E. à l'O. Pourquoi ? Grives passent. Bruant zizi chante.

2 avril. — Vu première Hirondelle de cheminée, puis trois ou quatre autres dans la journée. Beau temps.

4. — Neige. Froid d'hiver. Plus d'Hirondelles. Vent N.-E. Beau temps.

Vu première Huppe dans une allée de mon jardin le 7 avril.

9, 10, 11. — Pluies, neige.

14. — Pluies et neiges ont cessé. Vent N.-E. Soleil. Beau temps chaud. Le Coucou chante. Hirondelles reparaissent.

Bruands chantent. Proyer sur la route de Ligny.

15. — Vu Merle à plastron, Torcol, Crécerelle qui avait commencé son nid fin mars, doit pondre.

19. — Envoyé Harle-huppé ♂ au Musée.

26. — Entendu première caille sur les Chaumes à 7 heures du matin. Vent N.-E. Beau temps. Entendu premier Scops le soir.

28. — Entendu première Tourterelle. Temps couvert. Vent du N.-O.

29. — Beau temps. Vent N.-O. Vu première Hirondelle de fenêtre.

30. — Temps couvert. Vent N.-O. Vu premier Loriot et Tourterelles arrivent en bandes. Vu plusieurs Torcols.

A propos de ce dernier oiseau, le docteur Chenu dit dans son Encyclopédie d'histoire naturelle, d'après Mauduit qu'il cite, que le chant de cet oiseau est un cri ou sifflement aigu et prolongé. C'est le cri que les deux époux font entendre au moment de l'accouplement et, le plus souvent, à ce moment psychologique, la femelle seule fait entendre un chant semblable à celui du mâle, mais sur un mode plus doux, plus atténué.

Nous le connaissons tous ce chant du Torcol mâle, si sonore, si retentissant, et que l'on pourrait traduire par tui-tui-tui ou cui-cui, répété plusieurs fois de suite sur un ton plaintif, chant si fort que l'on ne pourrait jamais croire qu'il vient d'un si petit oiseau.

Mai 6. — Entendu et vu grande Rousserolle. Pour la première

fois, j'ai vu un Torcol grimper; il y a donc lieu de rectifier ce que j'ai dit dans le Catalogue à son article, et pour ce mode de locomotion il ne se sert pas de sa queue.

Pies-grièches d'Italie arrivées à la mi-mai par un beau temps. Vent N.-E.

Trouvé une Chenille du Sphinx du Laurier rose, sur une Véronique. D'où provenait la chenille ? Ce fait, assurément, n'est pas unique ; mais il est bon à signaler à cause de sa rareté.

Juin 1. — Les Draines reprennent leur chant, ce qui indique la reprise d'une seconde couvée. Les Pigeons-ramiers en font autant.

Rien de particulier pour ce mois pendant lequel tous les oiseaux vaquent aux soins de leur progéniture.

Juillet 4. — Le Bruand zizi, ayant terminé sa première ponte, recommence ses chants du matin et du soir, prélude d'une seconde couvée.

7. — Arrivée à Villeroy, près Sens, d'une bande de Becs-croisés, dont j'ai l'honneur de vous présenter quelques spécimens. Mâles, femelles, jeunes et vieux, étaient fort nombreux dans la même bande qui diminuait de nombre dès le lendemain, et le 10 juillet il ne restait plus que deux oiseaux, bien que l'on en ait très peu tué.

Bruand zizi, Draine, Verdier, chantent à plein gosier.

21. — Passage de Becs-fins, Rousserolles.

24. — Au soir, à 7 heures 1/2, beau temps. Vent S.-O. Vacarme énorme fait par une bande de Corbeaux, comme les Freux ont coutume de le faire lorsqu'ils veulent choisir leur gîte de nuit. Cette bande volait au-dessus de peupliers élevés, plantés aux bords de la rivière le Serein, mais trop loin de moi pour que j'aie pu en distinguer l'espèce. Ce fait anormal m'intriguait fort, car les Corneilles noires sédentaires ne s'attroupent pas de cette façon et dans cette saison surtout.

Le lendemain, à la même heure, sur les mêmes peupliers, le même vacarme s'étant reproduit, je me mis en campagne cette fois, et quel ne fut pas mon étonnement en reconnaissant des Freux.

Pourquoi ces oiseaux, qui n'arrivent chez nous que dans la seconde quinzaine d'octobre, ont-ils pris une telle avance ?

Les journaux, à cette époque, ayant signalé des chutes de neige dans leurs pays d'habitat estival ordinaire, pris de panique, ne trouvant plus de nourriture, ces oiseaux avaient poussé une pointe jusque chez nous.

Ayant quitté ma vallée à cette époque et, pendant un mois, je ne sais ce que sont devenus mes Freux.

Août 22. — Retour des Rouges-queues, Verderolles, etc.

Septembre 3. — Vent du N. Beau temps. Abondant passage de Bondrées se dirigeant du N.-E. au S.-O.

Pouillot-siffleur, Ramiers, chantent comme au printemps. Œdicnèmes-criards et Chevaliers passent de nuit. Tourterelles ont commencé leur mouvement de départ depuis quelques jours.

Et le 11 septembre, on n'en voit déjà presque plus.

12. — Sur les plateaux de Préhy, bandes de 50 à 60 Œdicnèmes-criards. C'est la première fois que j'ai connaissance d'une pareille agglomération de cet oiseau qui vit ordinairement isolé ou par paire. Quelques petites Outardes.

27. — Mêmes bandes d'Œdicnèmes qui séjournent dans les mêmes lieux.

28. — Abondant passage de Bergeronnettes jaunes et autres, par vent du N. et beau temps.

29. — Bruand zizi recommence son chant, et pendant tout ce mois, Pouillot-siffleur a sifflé comme au printemps.

C'est pendant ce mois de chasse que l'on a pu constater la présence de plusieurs compagnies de Perdrix rouges sur Chablis, Chichée, Beines, Maligny, où plusieurs de ces beaux oiseaux ont été tués. J'ai été assez heureux pour abattre un beau vieux mâle sur Bleigny-le-Carreau.

Octobre 17. — Beau temps. Vent du N. Rouge-gorge chante.

19. — Vent du N. Beau temps. Premier passage de Grues.

Ce mois d'octobre m'a paru remarquable, sinon par l'absence, tout au moins par la rareté des Grives. Pas si bêtes, ces délicieux oiseaux; — ne trouvant pas les raisins assez mûrs, quand ils n'étaient pas gelés, et partant détestables, ils ne se sont pas attardés chez nous, et les premiers arrivés ont eu bientôt fait de prévenir le gros de la troupe d'avoir à prendre une toute autre direction sous peine de gagner la colique.

Les Milans, pour moi, ont fait absolument défaut, je n'en ai pas vu un seul.

L'avant-garde des Freux, escortée de Choucas, arrivée vers le 20, par vent du N. et beau temps, s'installe dans la vallée et, avant la fin du mois, elle est suivie du gros de la troupe, par vent du Midi et beau temps.

Vers le milieu de ce mois, un Casse-noix a été tué sur le territoire de Villeneuve-Saint-Salve. Cet oiseau est conservé dans la collection de M. Albert Maës.

Le 26 octobre, après ces gelées qui ont été si pernicieuses à nos

récoltes de vignes et qui, souvent, ont fait descendre le thermomètre au-dessous de 4 degrés, le matin, vers 9 heures, sur la route de Ligny, au voisinage de la gare de Maligny, je trouve un Orvet tout frétillant, plein de vie. Après quelques agaceries faites du bout de ma canne, j'ai remis la petite bête dans le fossé, tout étonné de trouver encore à cette époque, et après de si grands froids, un reptile se promenant sur les routes.

Voilà, Messieurs, le résultat de mes observations pendant le courant de l'année. Après avoir fait appel à vos souvenirs pour les compléter, je veux attirer votre attention sur les principaux faits qui ont caractérisé les passages d'oiseaux.

En première ligne, l'apparition tout à fait anormale du Syrrhapte paradoxal en France, — notre département a peut-être été visité comme d'autres, — il serait bon de le savoir.

En seconde ligne, le manque presque absolu de Becs-fins, Fauvettes insectivores de tout genre. Si les maraudeurs sont une cause permanente de destruction, on doit, je crois, mettre sur le compte du retour de froids intenses, de chutes de neiges abondantes, la mort d'un grand nombre de nos petites bêtes qui, s'étant mises en route, ont été brusquement arrêtées par ces intempéries et sont mortes en chemin.

Puis vient cette apparition anormale de Freux dans la vallée du Serein au mois de juillet ; le manque presque complet de Grives au passage d'automne et, pour mai aussi, absence de Milans.

En résumé, si la caractéristique de l'année a été la diminution de plus en plus grande des petits oiseaux, chasseurs, mes amis, vous vous êtes réjouis au passage des Bécasses, car, cet automne, nos gentilles et intéressantes non moins que succulentes voyageuses ont été plus abondantes que les autres années.



...extraite du journal *le Tour du Monde*.

UNE ASCENSION AU PIC DE TÉNÉRIFFE

Par M. E. Cotteau.

Peu de personnes savent qu'à cinq jours et demi du Havre il existe une côte privilégiée où, pendant l'été, le thermomètre ne dépasse pas 24° et ne s'abaisse jamais en hiver au-dessous de 15°.

Ce petit coin de terre se trouve dans la plus belle et la plus pittoresque des iles Canaries, à Ténériffe. C'est la vallée d'Orotava. Descendant en pente douce vers la mer, abritée des vents brûlants du Sahara par le puissant massif du Teyde, elle offre, pour les malades, la meilleure station d'hiver qui soit au monde. Les Anglais en connaissent bien le chemin. Chaque année, dès le mois de novembre, leurs familles reviennent plus nombreuses. De confortables hôtels s'élèvent à leur intention. L'un d'eux est tenu par un Français : c'est chez lui que je me suis installé.

Les Canaries ont reçu autrefois le nom d'Iles Fortunées; et vraiment, quand on a vu la vallée d'Orotava, on doit reconnaître que cette expression n'a rien d'exagéré.

Parmi les nombreuses excursions que l'on peut faire dans les environs, soit à pied, soit à cheval, soit même en voiture sur d'excellentes routes, la plus intéressante, celle qui prime toutes les autres, est sans contredit l'ascension du fameux pic de Ténériffe, qui se dresse à une altitude de 3,715 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Deux jours après mon arrivée, le 12 septembre 1888, par un temps magnifique comme toujours et une température de 20°, je quittais l'hôtel des Hespérides, à six heures du matin. Ma caravane se composait du mulet sur lequel j'étais monté, d'un cheval portant les provisions et les couvertures, du guide Ignacio Dorta et d'un arriero, tous deux à pied. Nous nous élevons rapidement à

travers les champs cultivés, bordés d'agaves aux pointes acérées. Ce sont d'abord des carrés de nopals pour la cochenille, du maïs et des vignobles; plus haut, du blé, des haricots et des pommes de terre. Çà et là, quelques pauvres maisons de paysans. A l'altitude de 1,000 mètres, on entre dans un petit bois de bruyères arborescentes (*Erica arborea*), où errent des chèvres appartenant à cette belle race, spéciale aux Canaries et qui existait déjà lors de la conquête espagnole. Désormais, nous ne rencontrerons plus ni eau, ni cultures, ni habitations.

A neuf heures, on s'arrête pour déjeuner sous de maigres cytises, à une altitude de 1,400 mètres. Plus haut, les pentes s'accentuent; il s'agit de franchir d'anciennes coulées de laves sillonnées de profonds ravins. Le sentier est devenu très mauvais. Il est encombré de pierres roulantes, sur lesquelles nos bêtes au sabot non ferré, ne trouvent qu'un point d'appui bien incertain. Enfin, après deux heures d'une ascension fort rude, on atteint, par une large coupure, l'un des plus vastes cratères du monde. Qu'on se figure un espace circulaire, relativement plat, mesurant au moins 20 kilomètres de diamètre, et au milieu duquel surgit un cône d'une régularité parfaite, s'élevant encore à plus de 1,700 mètres au-dessus de nos têtes. Cet ancien cratère, c'est la *Caldera*, ou chaudière, bordée de tous cotés, sauf celui par lequel nous sommes entrés, par les *Canadas*, rochers à pic curieusement dentelés, hauts de plusieurs centaines de mètres. La vue est d'une grandeur sans égale!

La traversée de la Caldera demande deux longues heures pendant lesquelles on ne s'élève guère que de 350 mètres. Cette partie de la route n'en est pas moins très pénible à cause de la chaleur et de l'éclat insupportable de la lumière réverbérée par les pierres ponces désagrégées et parsemées de blocs d'obsidienne. Bien m'en a pris de me munir de lunettes bleues. Dans ce désert, il n'existe pas d'autre végétation que des touffes de *retama* (*Spartium nubigenum*), arbuste de la famille des genêts, combustible précieux dans ces hautes régions. Au sommet de la Montagne Blanche qui fait suite à la Caldera et est également formée de ponces, nous faisons une halte d'un quart d'heure, pendant laquelle nous nous rafraîchissons avec le vin du pays, abondamment mélangé d'eau. Nous avons atteint 2,600 mètres; nous sommes à la base même du cône que maintenant il s'agit d'escalader. Au moyen d'interminables zigzags, le long d'une noire coulée de laves et par des pentes tellement raides, qu'à première vue il semble impossible qu'un cheval puisse s'y maintenir, nos courageuses bêtes atteignent enfin le lieu dit *Alta Vista*, où l'on a récemment élevé une petite

maison de bois destinée à loger les ouvriers qui travaillent, non loin de là, à l'exploitation du soufre.

L'altitude d'Alta Vista est de 3,180 mètres. Il est à peine quatre heures; je ne me sens pas trop fatigué et j'accepte la proposition de mon guide qui m'engage à aller visiter, à une demi-heure plus haut (3,376 mètres), la *Cueva del Hielo*, profonde caverne où, en toute saison, on trouve de la neige mêlée à une eau glaciale. Là, il n'existe plus trace de sentier; plus rien qu'un chaos prodigieux de scories et de blocs entassés. Il me faut sauter de roc en roc, exercice difficile et qui n'est pas sans danger.

De retour à Alta Vista, j'ai assisté à un merveilleux coucher de soleil. L'ombre du pic s'est projetée d'abord, comme un triangle gigantesque, sur la Caldera et les Canadas; puis, s'élevant à mesure que le soleil s'abaissait, s'est étendue au loin sur la mer. Après avoir passé par toutes les nuances imaginables, elle s'est enfin évanouie, me laissant le souvenir ineffaçable de l'un des plus beaux spectacles de la nature.

A Alta Vista, la température n'était plus que de 7°. Mes guides avaient rapporté de la Cueva un baril d'eau glaciale et un gros morceau de neige. Les Canariens sont infatigables; chargés de lourds fardeaux qu'ils maintiennent en équilibre sur leur tête, ils escaladent les rochers, gravissent ou descendent les pentes les plus rapides avec autant d'aisance que s'ils cheminaient, en pays plat, sur une bonne route. Les *péons* (ouvriers) sont venus nous rejoindre; on a fait un bon feu de retama et tout le monde a soupé avec appétit.

J'avais grand besoin de repos. Malheureusement la paille qui me servait de lit était peuplée d'une infinité de petits êtres aussi microscopiques que désagréables, et il ne me fut pas possible de dormir un instant. Aussi, vers deux heures du matin, j'allai réveiller mes hommes. Après avoir pris une tasse de café, nous nous mettons en route, un peu avant trois heures : il s'agit de voir le lever du soleil du sommet du cône, dont nous sépare encore une altitude de 535 mètres.

La nuit est noire, sans lune. Ignacio s'est muni de petits faisceaux de bois de *tea (Pinus canariensis*), qui, naturellement saturé de résine, brûle en donnant une vive lumière. A la lueur de ces torches nous montons en silence pendant une heure et demie. Nous voici au petit plateau de la Rambleta (3,570 mètres), mais comme l'obscurité est encore profonde et que notre provision de torches est épuisée, nous nous blottissons derrière un rocher, à l'abri du vent, pour attendre les premières lueurs du crépuscule. Mon thermomètre ne marque plus que 4°.

Une demi-heure se passe ainsi. A cinq heures, on y voit suffisamment pour continuer la marche. Il ne nous reste plus qu'à nous élever de 150 mètres, mais cette dernière partie de l'ascension est, de beaucoup, la plus difficile. Il s'agit de grimper, sous un angle de 45°, à travers des scories et des ponces croulantes qui se dérobent sous vos pieds et souvent vous entraînent avec elles. A mi-côte, mes forces commencent à s'épuiser. J'éprouve les premières atteintes du *soroche* ou mal des montagnes, que je ne puis mieux comparer qu'au mal de mer. Onze années auparavant, dans la Cordillère des Andes, j'avais été en proie aux mêmes souffrances, causées par la raréfaction de l'air dans ces hautes régions. Haletant, sans volonté, je suis obligé de m'arrêter toutes les cinq minutes. Je finis par m'étendre sur le sol, désespéré, déclarant qu'il m'est impossible d'aller plus loin. A ce moment, Ignacio me fait voir le sommet, à 20 mètres au-dessus de ma tête. Cette vue me ranime : encore un dernier effort, et je parviens à atteindre le but tant désiré.

Le sol sur lequel je m'assieds est attiédi par le feu intérieur du volcan. Des vapeurs sulfureuses s'échappent sur divers points ; le cratère, profond d'une quarantaine de mètres s'ouvre à mes pieds. Il ne fait pas encore grand jour ; la température est la même qu'à la Rambleta, 4°. Quelques fruits glacés, un verre de vin de Ténériffe, achèvent de me réconforter. Nous allumons nos cigarettes, et, les yeux fixés vers l'Orient, j'attends patiemment le lever du soleil.

Un peu avant six heures, une tache sanglante surgit à l'horizon qui se pare aussitôt des couleurs les plus éclatantes et les plus variées. Comment décrire ce magique tableau ? Le disque de feu émerge de l'Océan, ses premiers rayons illuminent d'une lueur rosée la cime du volcan ; les sommités commencent à s'éclairer, tandis que les vallées restent encore plongées dans les ténèbres. Bientôt, l'ombre du pic, formant un triangle d'une régularité surprenante, et mesurant au moins 40 kilomètres de côté, s'étend comme un sombre voile sur la mer d'azur. Son sommet repose sur l'île de la Gomera, dégagée de vapeurs et parfaitement visible dans toute son étendue. Beaucoup plus loin, à une distance de 150 kilomètres, apparaissent Hierro et la Palma, tandis que, du côté opposé, la Grande Canarie resplendit sous une lumière de plus en plus vive. Je distinguais parfaitement, au nord de sa capitale, Las Palmas, la presqu'île de la Isleta et le petit port de la Luz (1). Enfin, d'une hauteur de 2,000 mètres, je dominais une

(1) En ce moment même, le port de la Luz était le théâtre d'une effroyable catastrophe : Deux navires, l'un Français, l'autre Italien, s'abor-



longue traînée de nuages, d'une blancheur éblouissante, simulant un archipel fantastique.

Sous nos pieds, mes regards plongeaient dans le cratère du *Pico Viéjo*, haut lui-même de plus de 3,000 mètres. Une foule d'autres cimes secondaires m'apparaissaient jusque dans leurs moindres détails. Plus bas, c'était la Caldera et le cirque des Canadas, puis Icod et ses blanches maisons, Orotava et le Puerto, enfin, l'île entière de Ténériffe, avec ses promontoires dentelés et ses innombrables criques, semblable à une carte géographique ou plutôt à un immense plan en relief.

Vers sept heures et demie, malgré un vent glacial, le soleil était déjà cuisant et mon casque me protégeait imparfaitement contre ses rayons obliques. Leur ardeur extrême dans ces hautes régions est causée par la raréfaction de l'atmosphère. Aussi, après avoir rapidement visité le cratère et constaté que, sur certains points, le sol est brûlant et renferme une grande quantité de soufre, il fallut songer au retour.

La descente du cône terminal, dont l'ascension m'avait coûté tant d'efforts, n'est qu'un jeu : il suffit de se laisser glisser sur les ponces et, en quelques minutes, on atteint la Rambleta. Une heure après je déjeunais à Alta Vista et poursuivais ma route, à pied, jusqu'à la Montagne Blanche. Cette partie du trajet fut une véritable dégringolade. Là, je retrouvai mon excellente monture.

La descente à cheval est bien plus pénible que la montée et vraiment effrayante, à cause de la déclivité du terrain. A chaque instant, je pensais me rompre le cou sur les rochers; mais ces bonnes bêtes de Ténériffe ont le pied tellement sûr que de pareils accidents sont très rares. Je ne m'en estimai pas moins fort heureux d'atteindre, sain et sauf, à cinq heures, le seuil de l'hôtel des Hespérides.

En résumé, l'ascension du pic de Ténériffe est longue et fatigante, à cause de la chaleur, du manque d'ombre et de la raideur extrême des pentes; mais elle n'offre pas, pour un alpiniste, de difficultés sérieuses. Il n'existe aucun précipice sur la route, et le seul risque à courir est celui d'une chûte de cheval.

Pendant ces deux journées des 12 et 13 septembre, j'ai été favorisé par un temps magnifique et un ciel d'une incomparable pureté. C'est, d'ailleurs, l'époque la plus favorable de l'année. Au

daient au mouillage. L'Italien sombrait presque aussitôt, et la mer engloutissait 50 victimes.



milieu de l'été, le ciel est plus souvent chargé de nuages, et, pendant l'hiver, l'abondance des neiges rend l'ascension à peu près impossible.

En terminant ce récit, qu'il me soit permis de remercier la maison Hachette d'avoir bien voulu mettre à ma disposition la gravure représentant si exactement le Pic de Ténériffe d'après une photographie prise à l'altitude de 2.000 mètres.

OBSERVATIONS SUR LE PASSAGE DES OISEAUX

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

PENDANT L'ANNÉE 1889

Par le Docteur F. Rabé.

C'est au 26 octobre de l'année dernière que j'ai clos la série d'observations sur les oiseaux de notre département que j'ai eu l'honneur de vous présenter à la séance de novembre 1888. C'est à la même époque que je dois les reprendre, vous priant de me pardonner l'ennui que je vais vous causer, à tout le moins une fois l'an.

Rien de particulier à vous signaler dans le mois de novembre.

En *Décembre*. — Le premier vol de Canards Sauvages se présente le 2, et dans les premiers jours de ce mois, la gente Bécassine a dû se déplacer en quantité, car une nombreuse bande est vue dans les vignes du climat de la Fourchaume (La Chapelle-Vaupelteigne) — un échantillon de cette espèce est tué sur les griottes de Dyé, à 7 ou 8 kilomètres de toute rivière ou de tout marais.

Dans ce mois, les Bécasses ont séjourné sur nos plateaux boisés.

Bien qu'il ne s'agisse plus d'oiseaux, je dois signaler à cause de sa rareté, la présence d'un Cerf au bois de Milly (15 décembre). D'où venait-il ? Sa provenance n'a jamais été démontrée.

Traqué, tiré de tous côtés, blessé disait-on, le pauvre animal est venu se réfugier un soir au bois de Milly, faisant sang — il y séjourne pendant près d'un mois; le quitte un jour devant mes chiens, pour aller se promener dans les rues de Chablis, et se faire tuer à Chichée.

Janvier. — Samedi 5. — Vent du Nord, froid. Beau temps. Deux Cigognes tuées sur Fontenay. — Cinq sur Villy, lieu dit sur la

Forêt — et le même jour, sur le territoire de Maligny ; la présence de ces oiseaux dans nos pays, à cette époque de l'année, est un fait anormal.

24. — Temps froid. — Gelée de 2° le matin. Vent N.-E., premier chant de la Grive (Draine) — pendant que la neige tombait pour fondre le soir même.

Février — Tout ce mois est froid ; pluies avec neiges.

25. — Vent du Nord. Beau temps, nombreux vols d'Alouettes de printemps, qui retournent au Nord.

Le concert des Grives, des Pierrots recommence, et notre Pinson sédentaire y joint son ran-plan-plan, biscoït-biscorio. Le Bruant-zizi donne sa note, et la Mésange noire son witikind-witikind.

28. — Neige abondante, mais temps peu froid ; les Pierrots bataillent dans les épicéas.

Depuis quelques jours, les Pies ont commencé leur nid.

Les Oies de Guinée et de Siam ont commencé leur ponte ; j'ai grosse peur de voir la gelée détruire les œufs.

Mars. 4. — Vent N.-E. Beau temps. Vu premier Milan retournant au Nord.

5. — Même vent, même temps. Première bande de Grues.

6. — Entendu le premier chant du Pouillot siffleur.

13. — Beau soleil. Vent du N.-E. Vers trois heures, une bande de deux à trois cents Corbeaux (Freux et Choucas), après avoir longtemps décrit de grands cercles en l'air, en montant toujours avec accompagnement de grands cris, a fini, à perte de vue, par piquer droit dans le vent pour quitter nos pays assurément.

Les Mésanges — grosse charbonnière et bleue — les Pouillots, les Grives ont installé un concert dans mon jardin ; le Pigeon ramier, en basse, y joint son cron cou cou, ron ron, cou cou (chant d'amour).

18. — Passage de Grives (Mauvis-Chanteuse), assez abondant par vent N.-E. Beau temps, chaud. Vu Traquet rubicole sur la route de Chablis.

Au bois de Milly, sur un côteau exposé au Nord, par un beau temps, soleil chaud, pendant un martelage, mon garde Billois, au climat dit Envers-de-Côme, en écartant la neige et la mousse pour donner le coup de marteau au pied d'une réserve, découvre une Vipère, très vive, qu'il coupe en deux du tranchant de son outil. Ce n'est pas la première fois que, par la gelée ou sur la neige, j'ai pu constater pareil fait, et c'est à ce moment qu'il faut surtout se défier de ces serpents.

19. — Vent du S.-O. On ne voit plus une seule Grive.

20. — Mauvais temps annoncé hier par les Corneilles.



A six heures du matin, une bande de douze Grues passe à hauteur de la maison, se dirigeant vers le N.-E. — et je n'avais pas mon fusil à ma disposition!!! Le vent qui avait soufflé en tempête pendant toute la nuit, obligeant ces oiseaux à se rapprocher de terre, commençait à faiblir.

Un Pigeon ramier commence son nid dans un thuya de mon jardin.

Le soir, à six heures, après orage et grêle, vent N.-O., vu une Hirondelle de cheminée au-dessus de mon jardin; le temps s'était remis au beau

A Ligny, la grêle était tombée en grande abondance, avec accompagnement de tonnerre.

21. — Vu deux Bruants-Proyer, vers la gare de Maligny.

22. — Vent du N.-E. Dès le matin, la neige tombe en abondance, couvre la terre, mais fond promptement.

Passage de Freux.

23. — Vent N.-E. Au matin, gelée de 5°. Beau soleil dans la journée; revu Hirondelle dans les mêmes parages. Au soir, à six heures, une bande de 31 Grues passe au-dessus de ma maison, suivant, à quelques mètres près, la même direction que celle du 20, à six heures du matin.

Tous les oiseaux chantent; les Mésanges à longue queue butinant pour construire leur nid.

28. — Les Corbeaux passent; le Coucou signale son arrivée par son chant.

29. — Une Cigogne est tuée à Dyé; à cette époque, son passage est habituel.

Avril. — Ce mois s'annonce par des mauvais temps; pluies, neiges et grande baisse du baromètre.

4. — Vu Hirondelle de cheminée à Ligny, malgré la pluie qui cesse le 5.

5. — Vent S.-O., temps relativement beau. Vol de 2 à 300 Corbeaux (Freux, Choucas), mêlé d'Étourneaux, tournant au-dessus de mon jardin, pour s'élever à perte de vue et prendre la direction du N.-E.

Tué sur son nid une femelle Pie, qui venait surveiller la construction par le mâle arrivé premier. Pendant toute la journée l'époux veuf n'a pas quitté les alentours de la maison, appelant sa compagne défunte.

7. — Grand arrivage d'Hirondelles par temps couvert, chaud; vent S.-O.

Une grande bande de Choucas, mêlée d'Étourneaux (serait-ce la même que celle du 5?) arrive au-dessus de ma maison, et recommence le manège d'il y a deux jours. Beau temps. Vent N.-E.

Si je n'ai pas eu sous mes yeux le même vol d'oiseaux, je me trouve sur une grande ligne de passage.

11. — Vent S.-O. Vu et entendu Fauvette à tête noire. Mauvais temps le matin, beau le soir.

12. — Coucou chante, à Milly. Vu Bécasse, Merle à plastron.

Les Hirondelles disparues pendant les mauvais temps, reviennent avec le soleil vers le 15, avec vent du N.-E. un peu froid.

Le 18 arrive sans que j'aie encore entendu de Rossignols.

28. — C'est le tour de la Caille, de la Rousserolle-Effarvate, du premier Loriot, du premier Scops, du premier Rossignol, et l'Hirondelle de fenêtre paraît aussi.

Tous ces oiseaux pouvaient être dans nos pays depuis plusieurs jours; absent de Maligny pendant plus d'une semaine, je n'ai pu consigner le moment exact de leur arrivée.

Temps lourd. Vent du N.-E.

Dépouillé une femelle Coucou, dont l'estomac était rempli de chenilles. Je dois dire que je ne suis pas coupable de ce meurtre.

Mai. — Samedi 4. Vent S.-O. Beau temps, chaleur accablante, vu arrivage de Tourterelles en bande de plus de vingt individus, sur le territoire de Ligny; le même jour, mon jardin était visité par un de ces oiseaux.

Mardi 28. — Tué un mâle Pie, pillant un nid de Moineau. Son estomac était garni de débris d'insectes et de coquilles d'œufs.

Tué une Couleuvre de $1^{m}45$ de long et de $0^{m}12$ de tour au milieu du corps.

Dans ces jours d'orage, plusieurs Couleuvres de la même espèce ont été détruites, soit que la chaleur les fit sortir de leurs retraites, soit qu'elles se recherchassent. — Couleur verte et jaune (*Coluber viridiflavus*, de Lacépède); vulgairement : Fouet.

31. — Depuis plusieurs jours, je surveille un nid de Mésanges-Nonnettes, sur le bord du chemin de la Gravière, aux confins de ma propriété; grâce à cette surveillance et à celle de maçons occupés à me construire un mur de clôture, j'ai pu voir les jeunes prendre leur volée; mais il a fallu menacer de procès-verbal, gamins et marchands de paniers.

Ces pauvres oiseaux ont-ils deviné le danger qui les menaçait? toujours est-il que les maçons et moi nous observions depuis plusieurs jours que le père et la mère ne portaient pas seuls à manger aux jeunes. Il fallait activer la poussée des plumes, et pour cela les Nonnettes des environs sont venues donner un coup de main — *de bec* — apportant une provende plus abondante que n'auraient pu le faire les parents seuls. Dans les mêmes instants, trois, quatre Mésanges adultes apportaient des insectes.

C'était une Société de Secours Mutuels en pleine activité, fonctionnant au moment où les petits, prêts à prendre leur volée, ont le plus grand besoin d'une abondante nourriture.

Juin et *Juillet*. — Rien de particulier à noter.

Août. — Passage abondant de Becs-Fins, de Tourterelles, de Huppes.

Septembre. 1er. — Les Hirondelles ont commencé leur mouvement de migration.

4. — Les Fauvettes à tête noire attaquent déjà les baies à peine mûres de mes sureaux.

8. — Reçu de M. de Breuze, un jeune Sterne-Épouvantail, tué sur les étangs de Puysaie, je suppose.

10. — Le Pic-Épeichette fait entendre son petit cri dans mes vieux peupliers.

Les Hirondelles commencent à devenir rares, de même que les Cailles qui n'ont pas été abondantes cette année.

Abondant passage d'Engoulevents.

Pas d'Œdicnèmes criards en bandes, à Préhy, comme l'année dernière.

Abondance extraordinaire de beaux papillons tels que : Machaons, Morios, Grands-Flambés, Mars changeants.

A Chablis, dans cette première semaine du mois de septembre, une Perdrix rouge a été tuée au moment où elle quittait son nid (12 ou 14 œufs). Je ne cite ce fait que pour montrer, une fois de plus, combien les recoquettages de la Perdrix rouge sont tardifs, car, quand, autrefois, cet oiseau était abondant dans nos pays, il m'est arrivé, maintes fois, de trouver des nids, le jour de l'ouverture de la chasse, et ce que tous les chasseurs pouvaient constater, c'est que les Perdreaux rouges étaient toujours moins avancés, moins emplumés que les Perdreaux gris.

A Chablis encore, une Perruche-Callopsite était tuée, au commencement de ce mois, par M. Cailly ; l'oiseau étant étranger à nos pays, échappé d'une cage, ne devrait pas être mentionné, si je n'avais cru bon de noter les ravages qu'il avait faits dans les jardins de cette ville depuis le jour de sa fuite, première quinzaine de juin, jusqu'à celui de sa mort.

Les pommiers étaient plus particulièrement saccagés par cet oiseau. On évalue à deux ou trois tombereaux la quantité de pommes perdues par ses visites; la plupart des fruits attaqués ne portaient qu'une blessure, un coup de bec, qui était le point de départ de pourriture, et la pomme tombait.

Plusieurs chasseurs furieux de voir leurs beaux fruits disparaitre ont passé des heures à attendre l'oiseau, pour pouvoir le



tuer. Affûts toujours infructueux, car les visites de la Perruche n'avaient lieu qu'à de très longs intervalles, parfois de plusieurs jours. Enfin, elle fut tuée sur un arbre bordant la route de Chablis à Tonnerre.

Les exemples d'oiseaux exotiques, vivant ainsi pendant quelques mois en liberté, sont très rares dans nos pays. Si notre Perruche a pu, du mois de juin au mois de septembre, causer tant d'ennuis aux propriétaires de Chablis, c'est qu'elle trouvait une abondante nourriture. — Aurait-elle émigré au retour de l'hiver? je pense qu'elle serait morte de faim et de froid, tout simplement.

14. — Beau temps. Le vent S.-O. a tendance à tourner au N. Le matin, vers huit heures, de grands vols d'Hirondelles se dirigent au Midi.

A neuf heures, brusquement le vent change, et nous rendant à Chablis avec femme, enfant et domestique, il nous fut facile de constater le brusque retour des Hirondelles vers le N. J'annonçai alors que ce retour devait être attribué à la rencontre d'une bourrasque, d'un orage, et dès le soir, le vent froid qui s'accentuait encore le lendemain 15, pour s'accompagner de gelée dans la matinée du 16, faisait disparaître complètement Hirondelles et Guêpes.

Ces hyménoptères qui, l'an dernier, avaient heureusement presque disparu, ont fait, cette année, une nouvelle apparition. Les mauvais temps de 1888 n'ont pas suffi pour amener la destruction complète de ces ravageurs de nos fruits qu'ils nous disputent jusque sur nos tables; il faut ajouter, pour leur défense, que par-ci, par-là, ils nous débarrassent de quelques mouches.

Après les Hirondelles, c'est le tour des Étourneaux, qui salés, forment parfois des monceaux de plusieurs mètres, dans une rue parisienne, la rue de Bondy.

Ainsi que nous avons pu le constater cette année, au coin de la rue de Turbigo, on pouvait se procurer cinq à six Vanneaux dépouillés de leur peau, à bon marché, pour 1 fr.; les amateurs de salmis pouvaient se régaler et la dépouille de tous ces pauvres oiseaux devait enrichir la parure des dames!

16. — Gelée blanche; tout passage est arrêté.

17. — Le thermomètre descend à 3°; les jardins, les fleurs, les fruits, les vignes ont beaucoup souffert — pas un seul chant d'oiseau dans la journée; mais les Hirondelles revenues passent en masse.

18. — Un Coucou adulte traverse mon jardin, à quelques mètres de moi, se dirigeant vers le Nord. — Que va-t-il faire dans cette direction? Ce doit être un aliéné.



21. — Un Crex des Prés (Râle de genêts), jeune, à remiges à peine poussées est pris à Villy dans un trou de carrière.

Depuis longtemps on entendait les parents dans les luzernes qui couvrent le plateau élevé au pied duquel est bâti le village. Cet oiseau, pour établir son nid, ne recherche donc pas seulement les prairies humides, les endroits bas, marécageux ?

Après les pluies de la semaine dernière, le beau temps est revenu. Vent N.-E. Les Hirondelles, les Mésanges passent à l'envi. Les moineaux chantent.

Le beau temps m'engageant, je me mets en quête des quelques noisettes qui peuvent rester. Mon grappillage était à peine commencé que je vois un beau Pic-Épeiche mâle s'installer à côté de moi. — Il est à peine à 3 ou 4 mètres de ma main. — Que va faire cet oiseau si farouche qui ne semble pas effrayé de ma personne ?

Immobile, j'observe : et je vois mon Pic se cramponner au-dessous des branches du noisetier, les parcourir et soulever, à ma barbe, les noisettes que je convoitais; enfin, le voilà parti, à mon tour à continuer ma récolte.

26. — Le Bruant-Zizi chante. Beau temps. Vent S.-O. A dix heures et demie, sur la route de Chablis à Tonnerre, vu passage abondant de Geais, se dirigeant de l'E. à l'O. A midi, autre passage s'effectuant de la même façon — les voyageurs ont leurs *ailées* franches, vingt, trente, cinquante mètres et plus les séparent, de sorte que le passage est interminable.

Le soir, à la nuit, au lieu dit l'Homme-Mort, sur le territoire de Maligny, une bande de Freux traverse la vallée, gagnant les hauts peupliers pour la nuit.

Depuis deux ou trois jours, le Rouge-Gorge a repris son chant.

30. — Le Bruant-Zizi continue à chanter. Beau temps. Les Bergeronnettes-Boarules ont paru sur le bord des ruisseaux et de la rivière.

Abondance de Gros-Becs, voyageant par couples ou isolément. Jamais je n'en ai vu autant.

Octobre. 6. — Les Bergeronnettes grises passent en petites bandes, en familles de cinq ou six individus, le matin, vers sept ou huit heures.

Je retrouve encore mon Pic-Epeiche. Beau temps. Vent du Midi.

7. — Gelée blanche. Bruines. Vent S.-O. assez fort le matin avec beau temps; très fort passage d'Hirondelles et arrivée d'une forte bande de Tarins.

Jusqu'au 18, je la vois chaque jour saccageant les graines de mes aulnes.

Le 19, je revois mon Épeiche, la connaissance est faite à coup



sûr; il s'est familiarisé à tel point que, sans crainte, il vient piocher son arbre tout près de moi; se retournant de temps à autre de mon côté, il semble me dire : la besogne est dure; puis il reprend ses exercices, montant le long du tronc, et ce que je n'avais jamais vu, descendant verticalement sans quitter l'écorce; — seulement, pour exécuter ce mouvement, il relève sa queue, descend d'un pas et s'arcboute sur ses rectrices, pour implanter ses griffes dans l'écorce.

Je ne vois plus d'Hirondelles; dans ces derniers jours elles étaient suivies d'Émerillons, de Hobereaux qui en prenaient au vol.

Bourrasques toutes les nuits.

Les Draines chantent comme au printemps. Ondées de soleil.

Premier passage de Grues sur mon jardin, suivant toujours la même ligne; mais en sens inverse de la direction suivie à l'automne.

Il en est de même pour les Milans que je vois chaque année (6 octobre 1889) passer au-dessus de ma vigne, à 50 mètres près. Depuis vingt ans que je vendange au même endroit, les Milans ne manquent pas — un peu plus tôt, un peu plus tard, — je les annoncerais volontiers.

Les Bécasses arrivent; les Rubiettes-Tithys, les Rouges Queue voyagent par couples.

25. — Dépouillé un Geai et un Épeiche dont l'estomac contenait des débris de noix. Ce dernier oiseau a été très abondant cette année, il était encore en mue.

Novembre. 4. — Dépouillé un Casse-Noix dont l'estomac contenait des noyaux dont je n'ai pu reconnaître l'espèce à laquelle ils appartenaient, pour quelques-uns cependant, d'autres m'ont paru provenir du faux pistachier, arbuste que l'on ne rencontre que dans certains jardins de nos pays.

C'est dans la poche particulière à cet oiseau, poche dont M. de Sinéty a présenté la description à l'Institut, en mai 1853, que j'ai trouvé toute une collection de noyaux et d'amandes de diverses espèces.

L'oiseau était encore en mue.

Cette fin de mue constatée chez deux oiseaux voyageurs venant de pays différents à coup sûr est assez curieuse à constater, surtout à cause de son époque aussi tardive.

7. — Vu les premiers Canards sauvages, remontant la vallée.

8. — Mon Épeiche visite toujours mon jardin.

Depuis environ quinze jours on ne rencontre plus de Grives dans les vignes; quelques rares sujets restent dans les bois à genèvriers.

On n'a pas d'idée des drames qui se passent aux bords des eaux. En voici un petit exemple :

Le 9, une Musaraigne d'eau se jette devant moi sur une Grenouille qu'elle saisit par une cuisse ; – la Grenouille pousse un cri qui attire mon attention et fait le plongeon, entraînant son agresseur au fond de l'eau. Bientôt la Musaraigne est forcée de remonter et regagne son trou.

Le même jour, je reçois un Lapin de garenne noir, provenant de la forêt de Pontigny.

Les Lapins de garenne noirs semblent former souche dans cette forêt. Il ne me paraît pas que ce lapin soit une simple variété, car, maintes fois, M. Moreau, de Saint-Florentin, à la générosité duquel ma collection doit de nombreux sujets, m'a signalé leur présence, et depuis nombreuses années il m'en avait promis un. Qu'il me soit permis de lui donner ici un témoignage public de ma très vive reconnaissance.

Le 20, j'ai dépouillé un Moyen-Duc, tué en plein bois, à plus d'une lieue de toute habitation. Son estomac renfermait des débris du *Rat noir*. *Rat des greniers* qui ne vit pas dans les champs. Il a donc fallu que mon Moyen-Duc aille loin du bois faire sa chasse de nuit autour des maisons. — Ce fut une grande faute que de le tuer.

27. — Au soir, quatre heures, temps calme, vent du Nord, mais sans force, vu grand vol de Vanneaux se dirigeant au Midi.

J'ai entendu parler de captures de Hérons pourprés, à Auxerre, à Saint-Florentin ; d'un Pic-Mar dans un village voisin d'Auxerre ; d'un Aigle véritable, avec tarses emplumés, tué à La Chaussée, commune de Butteaux ; mais n'ayant pas vu ces oiseaux, je ne veux rien affirmer.

Bien qu'ici il ne sagisse plus d'oiseaux, mais bien de poissons, pensant que l'essai que je vais faire pourrait intéresser quelques-uns de mes collègues, je crois devoir annoncer à la Société, en terminant, que le 10, j'ai mis à l'eau, chez moi, dans mes canaux, 25 Saumons-Quinnats de Californie (S. Quinnat), d'importation récente en France.

Ce Saumon semble pouvoir supporter des chaleurs très fortes (26°) sans en être incommodé, et aussi, dit-on, pouvoir vivre dans des eaux relativement impures.

La reproduction de ce poisson a été plusieurs fois obtenue en France, à l'aquarium du Trocadéro particulièrement, et c'est à la gracieuseté de son directeur, M. Jousset de Bellesme, que je dois mes Saumons.

Sa générosité avait été telle que 100 poissons m'avaient été



adressés; malheureusement 75 périrent en route; j'étais navré.

On ne pourrait affirmer que, jusqu'à ce jour, il se soit reproduit dans nos eaux à l'état de liberté.

Il est question de l'introduire dans le bassin de la Méditerranée, où jamais notre Saumon ordinaire n'a pu vivre.

Et, déjà dans l'Aude, son acclimatation paraît ne plus devoir être qu'une question de temps.

A la fin de 1878, M. Carbonnier, sur 30,000 œufs avait pu obtenir 25,000 alevins qu'il avait répartis de la manière suivante :

5,000 dans la Sarthe.

8,000 dans la Vienne.

5,000 dans l'Yonne, et 5,000 dans le Gave de Pau.

Le dernier mille ayant été conservé à l'aquarim du Trocadéro.

Je dois avouer l'ignorance complète dans laquelle je suis de ce qui est advenu de ces 25,000 alevins.

Sa croissance est très rapide, à la condition qu'on lui fournisse dans les premiers temps de sa vie, poisson frais, viandes de cheval ou autres hachées menu.

Les salmonides ne peuvent ordinairement frayer dans les étangs sans source; parce que les étangs sont généralement à fond vaseux, et que les embryons seraient certainement étouffés dans l'œuf qui reposerait sur ce fond, et cela malgré la création d'un fond sableux artificiel; les eaux ne sont pas tellement pures que des dépôts vaseux ne se formeraient pas sur les œufs; un courant d'eau vive est donc nécessaire.

Depuis cette époque de mise à l'eau, mes Saumons sont en parfaite santé; ils sont vifs et gais, vivent au milieu de Gardons et d'Ablettes qu'ils ne tarderont pas à dévorer quand ils seront devenus grands.

La température de mes eaux n'a pas dépassé 22° pendant les plus grandes chaleurs de l'été dernier.

Réussirai-je? j'ai bon espoir, car mes Saumons grossissent. Au moment de leur mise à l'eau, la plupart n'avaient pas plus de $0^{m}10$ de long, aujourd'hui, j'en vois qui ont plus de $0^{m}15$.

Au surplus, qui ne risque rien n'a rien, a dit la sagesse des nations, et c'est elle qui m'a guidé dans mon essai.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.



QUARANTE-TROISIÈME VOLUME

TOME XIII DE LA 3e SÉRIE

—

1889

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1889.

	MM.
Président	G. Cotteau.
Vice-Présidents	Dionis des Carrières.
—	E. Petit.
Vice-Présidents honoraires	MM. Quantin et de Marsilly.
Secrétaires..............	H. Monceaux.
—	F. Molard.
Archiviste..............	Ch. Demay.
Archiviste honoraire.....	Lorin.
Trésorier	Guyard.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur :

M. G. Cotteau.

Conservateurs :

MM. Biard, Peinture et sculpture,
Quantin, Monuments lapidaires.
Monceaux, Archéologie et céramique.
Manifacier, Numismatique.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1889

—

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

SÉANCE DU 6 JANVIER 1889

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce la mort de M. Marie dans les termes suivants :

J'ai le regret de vous annoncer la mort d'un de nos collègues, M. Charles Marie, juge honoraire au Tribunal civil d'Auxerre.

M. Ch. Marie, âgé de quatre-vingt-six ans, était le doyen des membres de notre Société, dont il faisait partie depuis 1851. Sans prendre une part active à nos publications, il aimait nos travaux et était très assidu à nos séances; il y a deux mois à peine, malgré son grand âge, il y assistait encore. Successivement juge auditeur, juge suppléant et juge titulaire au Tribunal civil d'Auxerre, qu'il n'a jamais quitté, M. Marie, pendant de longues années, a rempli très dignement ses fonctions de magistrat; il avait été, par suite de ses longs services, décoré de la Légion d'honneur.

M. Marie appartenait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles d'Auxerre : ses aïeux avaient rempli des postes importants dans notre ville, ils avaient rendu de grands services à l'Etat, l'un d'eux, après la bataille de Bléneau, au XVIIe siècle, reçut, en récompense de son dévouement au pays, des lettres de noblesse bien méritées.

Nous nous associons tous, Messieurs, aux regrets que nous cause la mort de notre cher collègue.

M. le Président lit ensuite deux lettres émanant de MM. Ficatier et Quantin s'excusant, pour cause de santé et d'affaires imprévues, de ne pas assister à la séance où ils devaient faire des lectures.

Présentation. — M. Lyonnet, capitaine en retraite, demeurant à Châtel-Censoir, est présenté comme membre titulaire par M. Edmond Cotteau et le docteur Roché. Il sera statué sur cette nomination, conformément au règlement.

Dons. — M. Girardin offre pour le Musée une petite clef de coffret ancienne, trouvée sur le territoire de Saint-Georges.

— M. Bartholdi, sculpteur à Paris, envoie également pour le Musée la maquette de la statue de Paul Bert, placée sur sa tombe à Auxerre, et qu'il a voulu exécuter gratuitement en souvenir de notre compatriote.

— M. Lalouette, de Guerchy, a envoyé les débris d'un double vase à fond plat avec trois fibules en mauvais état, trouvés sur l'emplacement qu'il explore pour le compte de la Société.

— M. Mignot offre encore une bulle papale en plomb trouvée dans les champs, à Egriselles. Cette bulle porte le nom de Grégoire IX (1227-1243) et on ne s'explique pas comment elle a pu se trouver égarée au milieu des champs. Elle est percée d'un trou et la pièce à laquelle elle était jointe pour en attester l'authenticité a disparu sans doute depuis longtemps déjà.

Des remerciements seront adressés aux auteurs de ces dons.

— M. Monceaux a la parole ensuite et dépose la liste des ouvrages parvenus au bureau pendant le mois.

Il annonce en même temps à l'assemblée que M. Cotteau vient d'être élu, pour l'année 1889, président de la Société zoologique de France, dont le siège est à Paris, et propose de féliciter notre président de cette nouvelle preuve de la place éminente qu'il a su conquérir dans les sciences naturelles et de la sympathie qu'il recueille partout dans le monde savant.

Cette proposition est accueillie par d'unanimes applaudissements, auxquels M. Cotteau répond par des paroles de remerciements.

Voici la liste des ouvrages parvenus pendant le mois :

I. *Envois du Ministère*

— Journal des Savants, octobre et novembre 1888.

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin, et L. Rousselet, t. IV, 6e fasc. 1888.

— Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883. T. III, supplément. Index. In-8o, 1888.

II. *Envoi des Sociétés correspondantes.*

ARRAS. — Mém. de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série, t. IX.

BÔNE. — Académie d'Hippone. Réunion du 13 août 1888. In-8, 2 feuilles.

BRUNN. — Verhandlungen des naturforschenden Vereines in Brünn, XXV Band, 1886.

— V. Bericht der meteorologischen Commission des naturfoschenden Vereines in Brünn, 1885. Brünn, 1887.



BORDEAUX. — Bull. Soc. d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest. T. IV, année 1887.

BRUXELLES. — Bull. Soc. belge de microscopie. N° 10, 1888.

— Analecta Bollandiana. T. VII, fasc. IV, 1888.

CHAMBÉRY. — Mém. et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. XXVII, 1888.

JOIGNY. — Bull. Soc. d'agriculture de Joigny. N° 131, 1888, janvier-juin.

LA ROCHELLE. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1885. N° 22, La Rochelle 1886.

LANGRES. — Bull. Soc. histor. et archéologique de Langres. 1er octobre 1888, n° 39.

LIMOGES. — Bull. Soc. archéologique et historique du Limousin. T. XXXVI, 1re livraison.

MACON. — Annales de l'Académie de Mâcon, 2e série, t. VI, 1888.

MENDE. — Bull. Soc. d'agric. industrie, sc. et arts du dép. de la Lozère. T. XXXIX, octobre 1888.

MUNSTER. — Sechszehnter Jahresbericht des Westfalschen Provinzial-Vereins für Wissenschaft und Kunst für 1887.

NANTES. — Bull. Soc. archéol. de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. T. XXVI, 1887, 2e semestre et t. XXVII, 1888, 1er et 2e semestres.

PARIS. — Feuille des Jeunes naturalistes. N° 219, 1er janvier 1889. Catalogue de la Bibliothèque. Fascicule n° 4.

— Société entomologique de France. Année 1888. Procès-verbaux. Feuilles 21 et 22.

— Revue des études grecques, publication trimestrielle de l'Association pour l'encouragement des études grecques. T. I, n° 3, 1888.

— Bull. Soc. d'anthropologie de Paris. T. XI, 3e série, avril-juillet 1888.

— Bull. Soc. géologique de France. 3e série, t. XVI, feuilles 42-48, 4-18 juin 1888.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bull. historique et littéraire. N° 12, 15 décembre 1888.

SAINT-OMER. — Les Chartes de Saint-Bertin, publiés par la Société des Antiquaires de la Morinie. T. II, 1er fascicule, feuilles 1-26.

SAN JOSÉ. — Anales del museo nacional. Républica de Costa-Rica. T. I, ano de 1887, San José 1888.

SOISSONS. — Bull. Soc. archéol., histor. et scient. de Soissons. T. XVI, 2e série, 1888.

TOULOUSE. — Union latine. Bull. Soc. académique franco-hispano-portugaise de Toulouse. T. VIII, 2e trim.

— Mém. de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 8e série, t. X, 1888.

— Société d'histoire naturelle de Toulouse. 2e et 3e trim., 1888

VESOUL. — Bull. Soc. d'agr., sciences et arts du département de la Haute-Saône. 3e série, n° 18. 1887.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. Novembre 1888, n° 14.



II. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Novembre 1888.

Budget de 1889. — M. le président donne connaissance ensuite, au nom du bureau, du projet de budget pour l'exercice 1889, lequel s'élève à 7,609 francs en recettes et en dépenses. Les articles en sont successivement adoptés dans les termes suivants :

RECETTES

§ I. Solde de compte 1888	1	Reliquat en caisse au 31 déc. 1888.	1112	»»
	2	Cotisations arriérées..............	»»»	»»
§ II. Produits ordinaires.	3	Cotisations de 270 membres à 12 fr.	3240	»»
	4	Cotisations de 15 nouveaux membres 18 fr....................	270	»»
	5	Cotisations de 15 membres correspondants....................	90	»»
§ III. Publications.......	6	Produits des publications.........	50	»»
§ IV. Capitaux placés....	7	Arrérages de rentes 3 1/2. (Legs Chaillou des Barres)............	200	»»
	8	Arrérages de rentes 3 0/0. (Legs Challe)........................	147	»»
§ V. Recettes diverses ..	9	Encouragement du ministère de l'instruction publique...............	500	»»
	10	Subvention du Département.......	1000	»»
	11	Subvention de la Ville...........	400	»»
	12	Subvention de la Ville pour le médailler. (Legs Gariel)............	500	»»
	13	Recettes imprévues	100	»»
		Total des recettes..	7609	»»

DÉPENSES

§ I. Passif.............	1	Solde du compte d'impressions restant dû au 31 décembre 1888.....	800	»»
§ II. Publications........	2	Impression du Bulletin (2e semestre 1888 et 1er semestre 1889).......	3000	»»
	3	Planches	900	»»
§ III. Frais de bureau...	4	Frais de bureau et d'affranchissemt	300	»»
	5	Frais de recouvrements	50	»»
	6	Garçon de salle	325	»»
§ IV. Jetons de présence.	7	Acquisition et rachat de jetons	600	»»
§ V. Musée et Collections	8	Entretien du Musée et fouilles.....	500	»»
	9	Entretien du médailler............	1000	»»
§ VI. Dépenses imprévues	10	Dépenses imprévues..............	134	»»
		Total des dépenses..	7609	»»

Lectures. — M. Moiset donne lecture de la suite du travail qu'il a entrepris sur les corporations dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne. Le chapitre dont il donne connaissance a trait aux différentes associations de compagnonnage et de compagnies du Devoir, et il intéresse vivement l'assemblée.

M. Savatier-Laroche, prenant la parole ensuite, exprime le désir que M. Moiset présente cette étude, dans son ensemble, à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne.

M. Cotteau appuie la proposition, en faisant ressortir que nous avons intérêt à produire des travaux substantiels, tel que celui de M. Moiset, car le crédit des subventions ayant été réduit, le ministère de l'Instruction publique en est forcément avare et n'en accorde qu'aux Sociétés qui présentent des travaux vraiment remarquables.

Après cette communication, la lecture des autres communications est renvoyée à la séance de février.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1889.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président donne connaissance de la correspondance.

— M. le Ministre de l'Instruction publique, dans une circulaire spéciale, rappelle que les Sociétés savantes seront admises à exposer leurs travaux et leurs publications dans la section organisée par le Ministre de l'instruction publique. Seront seuls admis les volumes publiés depuis le 1er janvier 1879. L'envoi devra être accompagné d'un catalogue aussi précis que possible.

— La Société parisienne des Etudes historiques met au concours, pour être décerné dans sa séance publique de 1890, un prix de 1,000 fr. et des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante :

« Étudier, à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers. »

Les membres de la Société qui voudraient concourir, trouveront au secrétariat les renseignements nécessaires.

— Le Comité des monuments parisiens adresse une circulaire pour provoquer de nouvelles adhésions. Cette circulaire est également mise à la disposition des membres de la Société.

Comptes du Trésorier. — M. le Président dépose au nom du bureau, les comptes du Trésorier pour l'exercice 1888. L'examen de ces comptes est renvoyé à une Commission composée de MM. de Breuze, Limosin et Raoul.

Dons. — M. Boivin, propriétaire à Auxerre, quartier du Bâtardeau, a envoyé, pour le médailler de la Société, un lot de monnaies qui seront examinées.

Nominations. — M. Lyonnet, capitaine en retraite, à Châtel-Censoir, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire de la Société.

— M. le Secrétaire offre de la part de M. Thierry, directeur de la ferme-école, la conférence qu'il a faite à Sens le 4 novembre 1888, sur l'éducation agricole des filles; et de la part de M. Quantin, la statistique de la population dans le département de l'Yonne avant 1791, qu'il vient de publier dans l'Annuaire de l'Yonne. M. Monceaux dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière séance. Cette liste comprend :

I. *Envois des Ministères.*

— Bulletin des Bibliothèques et des Archives. Année 1888, n° 2.

— Journal des Savants. Décembre 1888.

— Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1888, n° 2.

— Revue des travaux scientifiques, t. VIII, nos 6 et 7.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue Savoisienne, publiée par la Société florimontane, janvier-février 1889.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de Microscopie, n° 1, 1889.

Chateaudun. — Bulletin de la Société dunoise. Janvier 1889.

Chapel-Hile, Nortle Carolina, U. S. A. Journal of the Elisha Mitchell scientific Society. July. Décember 1888.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. 4e trimestre 1888.

Fontainebleau. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 3e trimestre 1888.

Mende. — Bulletin de la Société d'agriculture, d'industrie, des sciences et arts du département de la Lozère. T. XXXIX, novembre 1888.

Paris. — Revue historique, janvier-février 1887.

— Annales du musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions. Septembre-octobre 1888.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français, Bulletin. Janvier 1887.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Feuille 24, ann. 1888.

— Bulletin de la Société géologique de France. Feuilles 49-52. Juin 1888.

Philadelphie. — Proceedings of the Academy of Natural Sciences of Philadelphia. Part. II, 1888.

— Pensylvania Geological Survey. Atlas Eastern middle anthracite field. Part. II.

Rennes. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. T. XVIII, 1889.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques. Janvier 1889.

Saint-Omer. — Société des Antiquités de la Morinie. 3e série, 1888.



Strasbourg. — Bulletin de la Société des Sciences, d'Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Décembre 1888. Janvier 1889.

Wienn. — Verhandlungen der KK. geologischen Reichsanstalt. N° 1, 1889.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Décembre 1888.

— De l'éducation agricole des filles. Conférence faite à la Société horticole, viticole et forestière de Sens, le 4 novembre 1888, par M. Thierry.

San José (Costa Rica). Inforne sobre la cuestion de validez del tratado de limites de Costa Rica y Nicaragua y puntos accesorios sometidos al arbitraje del senor president de las Estados Unidos de América. 1887. — Replica al alegato de Nicaragua, etc. Laudo pronunciado par el exmo. grover Cleveland, president de los estudos Unidos de América, etc. (Ensemble 3 fascicules).

Communications. — M. le Secrétaire donne ensuite connaissance de la lettre suivante que lui a écrit notre collègue M. Loriferne, au sujet du castor de Champigny :

Sens, 17 janvier 1889.

Mon cher Monceaux,

Je vous adresse une courte note au sujet du castor qui a été tué près de Champigny dans le courant de décembre dernier. Le fait m'a paru digne d'être communiqué à la Société des Sciences de l'Yonne, et d'être mentionné au Bulletin.

Une capture rare et très intéressante au point de vue de l'Histoire naturelle en général et particulièrement pour celle du département a eu lieu dernièrement dans l'Yonne.

Le 15 décembre 1888, deux chasseurs de Chaumont suivaient les rives de l'Yonne. Près de Champigny, ils virent se jeter dans la rivière un amphibie qu'ils prirent pour une loutre. Ils se cachèrent et attendirent un instant ; bientôt l'animal mit la tête hors de l'eau, un coup de fusil retentit, et l'amphibie frappé à la tête, disparut.

Retiré de la rivière au moyen de crocs, les chasseurs vinrent à Sens pour vendre leur victime qui fut achetée à bas prix par M. Legros, tanneur. Celui-ci remit l'animal à M. Vallet, naturaliste, afin de le faire empailler, et grande fut la déconvenue des chasseurs et la joie de M. Legros quand M. Vallet leur apprit que leur prétendue loutre n'était autre qu'un superbe castor avec sa fourrure d'hiver.

Mais par quel hasard ce castor est-il venu se retirer sur les bords de l'Yonne ? Vient-il du Havre où des navires amènent quelquefois en France des castors pris vivants au Canada ? Ou bien serait-ce un des rares descendants de ces colonies de castors qui étaient autrefois assez nombreuses dans les îles du Rhône, et qui ont presque entièrement disparu, exterminées par l'homme ? On tue encore, il est vrai, mais de loin en loin, quelques-uns de ces rongeurs dans la région du Rhône ; ainsi les deux derniers qui ont été tués sur les bords de ce fleuve l'ont été, l'un en 1867,



et l'autre en 1873. La deuxième supposition que nous émettons semble présenter quelque probabilité, car un habitant de Sens dit avoir vu cet amphibie sur le bord de la rivière près du pont du chemin de fer d'Orléans à Châlons. Malgré cela, il sera peut-être impossible de connaître d'une manière certaine le point de départ de ce curieux animal.

Le séjour de ce castor sur les bords de l'Yonne, à Champigny, ne paraît pas remonter plus haut que le mois de novembre dernier. C'est à cette époque seulement qu'un proprétaire de l'endroit remarqua que des peupliers étaient fréquemment coupés. Il attribuait ces méfaits à des enfants et avait invité le garde champêtre à une surveillance plus active. Le coupable est découvert aujourd'hui, c'était notre castor.

Veuillez agréer, etc.

— M. Quantin donne lecture de la notice biographique qu'il a préparée sur notre compatriote M. Blanche, ancien consul de France à Tripoli de Syrie.

— M. le docteur Ficatier lit un mémoire sur les grottes de Nermont, près Saint-Moré. La similitude du mobilier de cette grotte et des poteries qu'on y a rencontrées avec les découvertes des grottes de Campigny (Seine-Inférieure), ont fait penser à MM. Salmon et Ficatier qu'il n'y avait pas là une simple coïncidence. Les silex trouvés dans les deux grottes ou mélangés aux poteries, ressemblent beaucoup à ceux de la fin de l'époque quaternaire. Or, la grotte de Nermont étant essentiellement néolithique, époque actuelle, il s'ensuit qu'il faut classer cette couche profonde comme intermédiaire entre les deux époques. Cette période de transition prendrait, suivant M. le docteur Ficatier, le nom d'époque *campinienne*.

— M. Cotteau fait des réserves sur la théorie que notre collègue paraît vouloir soutenir. Sans aucun doute la science n'a pu encore établir d'une manière définitive les anneaux qui relient la chaine de l'humanité, et combler les lacunes de l'époque quaternaire à l'époque néolithique, mais les trouvailles de Campigny et de Nermont ne lui paraissent pas suffisantes pour combler l'hiatus qui existe. Les obscurités qui subsistent ont besoin, pour être dissipées, d'un plus grand nombre de faits et la théorie de l'époque campinienne ne peut être qu'un jalon d'attente.

— La parole est ensuite donnée à M. le docteur Rabé qui lit à l'assemblée une partie du travail qu'il a préparé sur l'Écrevisse, ses mœurs, ses maladies et son repeuplement dans nos cours d'eau.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre la lecture entière du travail de notre collègue. Plusieurs chapitres sont réservés pour être lus à la prochaine séance.

Après cette communication, la séance est levée.

SÉANCE DU 3 MARS 1889.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Le procès-verbal de la séance de février étant lu et adopté, M. le Président donne connaissance de plusieurs circulaires ministérielles.

1° Un questionnaire préparé par le Comité des travaux historiques pour l'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire des dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans les diverses régions de la France;

2° Une circulaire de l'administration des Beaux-Arts, fixant l'époque du Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, qui aura lieu à Paris, en même temps que le Congrès de la Sorbonne;

3° Une circulaire émanant de la direction de l'Administration pénitentiaire invitant les membres de la Société à coopérer à l'organisation d'une exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France et à la préparation de travaux sur le même objet;

4° Un questionnaire sur les observations météorologiques faites antérieurement à 1870.

— M. le Président communique encore une circulaire de la Société Indo-Chinoise demandant que notre Société émette un vœu pour l'établissement de consulats et de vice-consulats français au Caucase et dans le Turkestan.

La Société s'associe dans les termes suivants à ce vœu qui sera transmis à M. le Président de la Société Indo-Chinoise :

Considérant le développement atteint par les provinces russes du Kouban, du Térek, du Caucase, de la Transcaspienne et du Turkestan; l'importance que pourrait avoir pour l'avancement des Sociétés, en même temps que pour notre industrie, notre commerce et notre marine marchande, l'ouverture de débouchés dans ces provinces; la nécessité pour l'industriel, le commercant, l'armateur et le savant d'être constamment renseignés de la façon la plus précise sur l'état économique de ces pays et d'y trouver un nouveau champ d'affaires; l'utilité, pour eux, d'être tenus au courant des changements que la création des voies ferrées dans l'Asie centrale y introduira, d'étudier les courants commerciaux qui en résulteront, les centres de gravitation qui s'y formeront et de noter les modifications politiques qui s'y préparent;

Considérant la nécessité de protéger ceux de nos nationaux qui y ont créé des établissements ou y ont exposé des capitaux;

Émet les vœux suivants :

1° Que le consulat général de France à Tiflis soit élevé au rang de consulat général, avec juridiction sur tout le Caucase, la Transcaspienne et le Turkestan;



2° Que des vice-consulats de carrière soient créés à Novorossisk et à Bakou, et des agences consulaires à Vladikawkas, Kars et Erivan ;

3° Que des négociations soient engagées par la voie diplomatique pour obtenir du gouvernement russe l'ouverture de la Transcaspienne et du Turkestan à nos nationaux et à notre commerce et qu'éventuellement des agences consulaires soient installées à Onzou-Ada, Kizil-Arvat, Askhabald, Merw, Tchardjoui, Boukhara, Samarkande et Kokan.

Décide que ces vœux seront transmis à M. le Président de la Société académique indo-chinoise qui les fera parvenir en même temps que les siens à M. le Ministre des Affaires étrangères et à M. le Ministre de l'Industrie et du commerce.

— Il est encore donné connaissance d'une lettre de M. le Président de la Société géologique du Nord, à Lille, annonçant l'envoi de 16 volumes d'Annales et de 3 volumes de Mémoires de cette Société, et proposant l'échange de ses publications avec les nôtres. Cet échange est accordé.

— M. le Président, en offrant un travail de M. Hébert sur le terrain crétacé supérieur des Pyrénées, annonce que notre collègue et compatriote vient d'être renommé doyen de la Faculté des Sciences de Paris. Il dépose ensuite, au nom de leurs auteurs, plusieurs discours de M. Javal, député de l'Yonne, à l'Assemblée nationale; un travail de M. Philippe Salmon, sur les races humaines préhistoriques, et en son nom propre son étude sur les Echinides éocénes de la province d'Alicante et la suite de son grand travail sur les Echinides éocènes de la France (Feuilles 39 et 40, planches 181 à 192).

— M. Cotteau annonce ensuite que les boîtes de la belle collection d'insectes utiles et nuisibles provenant de M. Dillon viennent d'être remises en état par M. Girardin avec une habileté et un soin au-dessus de tout éloge. Les cadres en carton sont déposés dans la salle et peuvent être examinés. Malheureusement les vitrines destinées à installer cette collection dans l'une des salles du Musée manquent complètement, et il est de toute nécessité qu'un meuble spécial soit installé. Ce projet sera étudié et présenté à l'approbation de la municipalité. Il devra comprendre un emplacement pour l'installation de la collection de conchyologie départementale organisée en ce moment par M. Guyard fils, avec la plus grande sollicitude.

— M. le Président annonce encore que les grilles des fenêtres du Musée viennent d'être placées. Désormais nos collections, dont plusieurs sections sont très importantes, sont complètement en sûreté, grâce au concours financier du Conseil municipal. M. Savatier-Laroche, présent à la séance, est chargé de lui présenter les remerciements de la Société.

Présentation. — M. Fougerolles, ingénieur civil à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Savatier-Laroche. Il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Renouvellement du bureau. — M. le Président annonce ensuite à la Société que les pouvoirs du bureau étant près d'expirer il y a lieu de le renouveler. Les élections auront lieu à la séance d'avril. Le bureau se représente tout entier et il se propose d'ajouter à la liste des candidats le nom de M. E. Petit, membre du Conseil général de l'Yonne, qui remplacerait M. Th. Blin, décédé vice-président. Le vote aura lieu par correspondance pour les membres de la Société qui ne pourraient assister à la séance. Une colonne en blanc sera ménagée sur les bulletins de vote qui seront envoyés à chaque membre. Cette colonne est destinée à l'insertion des nouveaux noms qu'il plairait aux membres de la Société d'introduire.

Ouvrages imprimés. — M. le Secrétaire dépose la liste des ouvrages qui sont parvenus au bureau depuis la dernière séance, soit à titre de dons, soit à titre d'échange.

Il attire l'attention de la compagnie sur quelques-uns d'entre eux dans les termes suivants :

Nous avons à vous signaler le beau volume dont M. le Ministre de l'Instruction publique vient de gratifier notre bibliothèque. Vous n'avez pas oublié les magnifiques résultats des expéditions scientifiques maritimes organisées sous les auspices du gouvernement français pendant les années 1880, 81, 82 et 83, et notre président en a fait l'objet d'une communication spéciale. La faune des grandes profondeurs dont l'importance n'était même pas soupçonnée a pu être explorée par les savants embarqués successivement sur le *Travailleur* et sur le *Talisman*, et grâce au perfectionnement des moyens de pêche, quantité d'espèces inconnues, aussi bien dans les vertébrés que dans les groupes inférieurs ont pu être capturés et étudiés avec soin. C'est le résultat de ces études que nous apporte le premier volume qui nous est offert avec une si grande libéralité. Les poissons des grandes profondeurs de la mer y sont étudiés avec le plus grand soin par un éminent professeur du Muséum d'histoire naturelle, M. Le Vaillant. 28 planches donnent la structure, la forme et les détails anatomiques des principaux types dont un grand nombre nous offrent un aspect étrange et non encore observé jusqu'ici. Quatre et peut-être cinq volumes sont annoncés comme la suite de cette publication ; ils apporteront, sans aucun doute, de nouvelles surprises aux naturalistes et nous devons nous féliciter de posséder cette collection importante.

— Les Mémoires de l'Académie de Dijon nous apportent de précieux documents sur l'histoire locale de 1435 à 1445. M. de Fréminville, ancien pensionnaire de l'École des Chartes, y publie une étude historique sur les *Écorcheurs en Bourgogne*. Déjà notre collègue M. E. Petit avait publié

sous le titre de : *Les Écorcheurs dans l'Avallonnais*, un bon travail dont vous n'avez sans doute pas perdu le souvenir et M. Tuetey, l'éminent archiviste, avait publié sur la même époque un travail qui a été très apprécié en son temps. M. de Fréminville, tout en s'appuyant sur les travaux de ses devanciers, les a complétés et a pu trouver beaucoup de documents nouveaux sur cette époque obscure de nos annales. Son Mémoire sera donc lu avec tout l'intérêt qu'il comporte et les nombreuses pièces justificatives qui l'accompagnent prouveront le soin qui a été apporté dans ce travail à la recherche de la vérité historique, trop souvent faussée par des récits fantaisistes.

Nous trouvons encore dans les Mémoires de l'Académie de Dijon un Mémoire qui mérite de vous être signalé. C'est une étude sur la représentation d'un mystère de St-Martin à Seurre, en 1496. L'auteur, M. E. Serrigny, fait précéder son travail de considérations sur les représentations théâtrales telles que l'entendaient nos ancêtres des XIVe et XVe siècles, et il rappelle celles qui eurent du succès dans les principales villes de Bourgogne. Voici le passage qui intéresse Auxerre :

« Jusqu'au XVe siècle, on célébrait dans la cathédrale la *Fête des Fous*, supprimée longtemps avant le *jeu de la Pelote*. En 1452, aux fêtes de Pâques, eut lieu dans cette ville la représentation du *Mystère de St-Germain*, en l'église des Cordeliers. Dix ans plus tard, les habitants d'Auxerre jouèrent le *Mistère de la Passion de Nostre Seigneur*, dans les cours de l'Hôpital des Grandes Charités : la souscription recueillie à cet effet par Guillaume de Celles, marchand, produisit 10 écus d'or ou 13 livres 15 sous. Ce même mystère, représenté de nouveau en 1551 au cimetière de l'Hôtel-Dieu, dura 28 jours. Des scènes de désordres nécessitèrent la réconciliation de ce lieu consacré. L'évêque de Bethléem, qui procéda à cette cérémonie, profita de la circonstance pour exposer le mystère de la Passion dans sa première vérité et défendre qu'à l'avenir les cimetières fussent profanés par « aucunes turpitudes. » « D'autres représentations paraissent avoir eu lieu dans le cloître des Cordeliers et dans l'Hôtel-de-Ville, bâti au XVe siècle. »

Les faits rappelés par M. Serrigny sont connus de nous d'une manière générale, mais une étude complète sur les anciennes représentations théâtrales à Auxerre et dans la Basse-Bourgogne serait certainement très intéressante et nous espérons qu'elle tentera l'un de nos collègues.

— Le Bulletin et les Mémoires de la Société des Antiquaires de France sont toujours très intéressants et nous ne manquons pas de les lire, car on y rencontre souvent des travaux neufs et originaux. M. Louis Courajod, l'éminent conservateur des sculptures au Musée du Louvre, continue ses recherches sur les origines de la Renaissance qui, à son avis, a pris naissance en France et non en Italie, comme on le croit généralement. Cette théorie toute nouvelle trouvera certainement des contradicteurs et il sera très intéressant de suivre les discussions auxquelles elle va donner lieu dans le domaine des Beaux-Arts. M. Courajod publie également dans les Mémoires de la Société des Antiquaires une étude magistrale sur la polychromie dans la statuaire du Moyen-Age et de la Renaissance. Pour l'au-

teur, le principe de la polychromie de la sculpture fut une des lois les plus impérieuses de l'art pendant tout le Moyen-Age et le premier quart du xvᵉ siècle. Il apporte, à l'appui de sa thèse un grand nombre d'exemples qui se traduisent dans son Mémoire par des planches nombreuses et bien choisies.

Cette question de la polychromie de la statuaire est du reste fortement discutée en ce moment, en ce qui concerne la plastique moderne. M. Courajod prend soin de nous dire que son mémoire n'a point pour but de prendre parti dans cette question brûlante à l'ordre du jour. Il veut simplement établir que la polychromie fut une règle absolue de la statuaire dans l'Occident de l'Europe aux grandes époques de l'art moderne, c'est-à-dire au Moyen-Age et à la Renaissance. Non pas qu'il faille prétendre non plus qu'il soit impossible de rencontrer une sculpture du Moyen-Age non coloriée ; la statue ou le bas-relief n'étaient peints que lorsqu'ils avaient été fixés à leur place définitive et bien des monuments non terminés ne possèdent pas cette coloration totale ou partielle. Mais le fait signalé par M. Courajod n'en reste pas moins établi par de nombreuses preuves. Son mémoire va donner lieu sans doute à de nombreuses discussions. Nous les suivrons avec un grand intérêt.

Voici la liste des ouvrages qui nous sont parvenus pendant le mois.

I. *Envois du Ministère de l'Instruction publique*

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 45ᵉ fascicule. *Pand-Pato.*

— Collection des anciens alchimistes grecs, par M. Berthelot, membre de l'Institut. 4ᵉ livraison. Paris, 1888.

— Expéditions scientifiques du *Travailleur* et du *Talisman* pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883. Ouvrage publié sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, sous la direction de M. Milne Edwards, membre de l'Institut. Poissons, par M. Le Vaillant, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Paris, 1888. In-4° avec 28 pl.

II. *Sociétés correspondantes.*

BASTIA. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse. 8ᵉ année, 1888, 2 fascicules in-8°.

BEAUNE. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires. Année 1887. Beaune 1888.

BREST. — Bulletin de la Société académique de Brest. 1887-88.

BRUXELLES. — Annales de la Société royale malacologique de Belgique. 4ᵉ série, t. II, 1887. Procès-verbaux des séances de la Société royale malacologique de Belgique. T. XVII et année 1888, 1ᵉʳ semestre.

CHAMBÉRY. -- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie. 1888, N° 4.

DIJON. — Mémoires de l'Académie de Dijon.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var. Novembre-décembre 1888.

LANGRES. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. T. III, 1ᵉʳ janvier 1889.



Meaux. — Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nos 1 et 2, 1889.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1887-88, 4e fascicule.

Marseille. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. T. XLIe, 2e partie, 1888.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Décembre 1888.

Nord. — Société géologique du Nord. Annales XV, 1887-88.

Paris. — Bulletin de la Société des Amis des monuments parisiens. 2e volume. Année 1888, no 8.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Feuilles 1, 2 et 3.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. No 2, février 1889.

— Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. Année 1888, 6 fascicules.

— Bulletin de la Société philomathique de Paris. 7e série, t. XII, 1887-88.

— Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1887. — Mémoires, etc., 1887.

— Bulletin de la Société géologique de France. 3e série, t. XVI, feuilles 53-60. Juin 1887.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Nos 9 et 10, 1888.

Strasbourg.— Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin, Février 1889.

Toulouse. — Bulletin archéologique du Midi de la France. 1888, No 2.

Vendôme. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 1888.

III. *Envois divers.*

— Annuaire géologique universel, revue de géologie et paléontologie rédigée par le docteur Carez pour la partie géologique, et par M. Douvillé pour la partie paléontologique, fondé par le docteur Dagincourt. T. IV, Paris, 1888.

— Une séance de réception à l'Académie française (27 mars 1681). Récit d'un témoin oculaire, publié par A.-J. Rance, correspondant du Ministère, etc. Paris, 1887.

— Le tombeau de Bossuet, par A.-J. Rance, etc. In-8o, Marseille, 1888.

— Une thèse de rhétorique au collége des Jésuites d'Arles (26 août 1683), par A.-J. Rance, etc. Marseille, 1887.

— Food versus Bacilli in consumption. An open letter from Ephraïm Cutter, etc. (Repruit from Virginia Medical Monthly, décember 1888).

Communications et lectures. — M. Cotteau lit au nom de M. Lambert une notice sur le développement de l'*Echinospatangus neocomiensis*, dont notre collègue a pu recueillir aux environs d'Auxerre, à Chevannes, Venoy, Saint-Georges, un nombre considérable à tous les états de développement. Ce travail est très important car il donne les plus grands détails sur les différents âges de cette espèce d'oursin et permet de le différencier nettement des

espèces voisines avec lesquelles on a pu le confondre, notamment l'*E. cordiformis* et l'*E. Ricordeaui*.

— M. le docteur Rabé a la parole pour continuer la lecture commencée de son travail sur les écrevisses, leurs mœurs, leurs maladies et leur repeuplement dans nos contrées. Après avoir rappelé que nous possédons deux espèces bien distinctes d'écrevisses, celles à pattes blanches, *Astacus fontinalis* et celles à pattes rouges, *A. fluviatilis*, notre collègue entre dans des détails intéressants sur la croissance et les mues de ces crustacés. Il constate qu'elles n'atteignent leur entier développement qu'au bout de 7 à 8 ans, et qu'il est nécessaire de choisir des sujets de 4 à 5 ans pour repeupler nos cours d'eau. Les étangs et même les mares alimentées par des eaux claires peuvent devenir des viviers à écrevisses en prenant certaines précautions. Le repeuplement pour lequel le Conseil général du département a voté des fonds va être essayé dans différents cours d'eau et M. le docteur Rabé a été chargé d'en surveiller les opérations. Quant à la maladie qui a détruit les écrevisses, l'origine en reste tout à fait obscure et notre collègue pense qu'elle est causée par un distôme parasite du Mulet Chondrostome, poisson importé en France à la fois de la Chine et de l'Allemagne.

— M. Savatier-Laroche termine la séance par la lecture du rapport dont il avait bien voulu se charger sur l'ouvrage intitulé : *L'Impôt sur le revenu*, dont notre collègue M. Joseph Chailley, est l'auteur. M. le rapporteur expose dans ses grandes lignes le système qui y est développé et démontre que si l'Income-taxe et le revenu sont établis en Angleterre et en Italie et y sont acceptés sans inconvénients, il n'en pourrait être de même en France, où les usages et les habitudes sont tout-à-fait différents.

Après cette communication, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DIONIS DES CARRIÈRES, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président Cotteau étant retenu chez lui par une indisposition, son fauteuil est occupé par M. le Docteur Dionis des Carrières, Vice-Président.

Après la lecture du procès-verbal, il est fait observer par M. le Docteur Rabé que, s'il n'a été parlé que de deux espèces d'écrevisses comme habitant principalement les cours d'eau du département, il convient cependant de rappeler que l'écrevisse noire du Morvan se rencontre dans quelques-uns de nos ruisseaux. Il y a

donc lieu de noter les trois espèces comme se rencontrant dans nos cours d'eau.

Après cette observation, le procès-verbal de la séance de mars est adopté.

Renouvellement du Bureau. — M. le Président annonce ensuite l'ouverture du scrutin pour le renouvellement des membres du bureau et il invite l'assemblée à désigner trois scrutateurs qui seront chargés du dépouillement des votes. Sont désignés pour remplir ces fonctions : MM. Girardin, Lasnier et Richard fils.

M. le Secrétaire dépose dans l'urne tous les votes par correspondance qui lui sont parvenus en grand nombre, et les membres de la Société, qui n'ont point encore voté, sont invités à le faire, la clôture du scrutin devant être opérée à 1 heure 1/2.

Mort de deux membres. — M. le Président annonce la mort de deux membres et donne des regrets à la mémoire de M. Vignon (Eugène-Jean-Marie), ancien ingénieur en chef du département, d'une famille originaire de Sens et l'un des plus anciens membres de notre Société, et de notre collègue, M. Munsch, qui, notaire à Colmar, voulut rester Français, vendit son étude et vint en diriger une à Auxerre jusqu'en ces derniers temps où il obtint l'honorariat.

Correspondance. — Il est donné lecture de deux circulaires : l'une, émanant de la Société zoologique de France, annonçant, pour le 5 août, un Congrès de zoologistes à Paris; l'autre, émanant de la Société géologique de France, annonçant, pour le 18 août prochain, une séance extraordinaire à laquelle les membres de notre Société sont invités.

M. le Président signale encore le diplôme d'honneur obtenu par notre collègue, M. Girardin, pour sa collection d'entomologie appliquée aux insectes nuisibles et utiles, à l'Exposition scolaire d'Autun.

Nomination. — M. Fougerolles, présenté à la dernière réunion, est élu membre titulaire.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Chanrond, directeur de l'Enregistrement, présenté par MM. Cotteau et Lethier :

2° M. Guérin, membre de la Société astronomique de Paris, demeurant à Egriselles-le-Bocage, présenté par MM. Cotteau et Monceaux.

Il sera statué sur ces présentations à la séance de mai.

Comptes de 1888. — La Commission, nommée pour examiner les comptes du Trésorier, dépose son rapport dont M. le Président

donne connaissance. L'exercice est clos par un excédant de recettes de 1,111 fr. 95, à reporter sur l'exercice de 1889 où il trouvera son emploi. Conformément aux conclusions de la Commission, des remerciements sont adressés à M. Guyard, notre zélé Trésorier. M. le Président remercie également la Commission des comptes dans la personne du rapporteur, M. Raoul.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux offre à la Société, au nom de notre collègue M. Rouillé, éditeur, un exemplaire de l'*Annuaire de l'Yonne*, publié chaque année et qui contient, cette fois, les articles historiques suivants : Dictons et sobriquets se rapportant aux différents pays du département, par Ch. Moiset.— Statistique de la population avant 1790, par M. Quantin. — Une cause célèbre (Desrues l'empoisonneur), par Billeau. — Les droits honorifiques, à Rigny-le-Ferron, en 1764. — Histoire de Pourrain, par l'abbé Mémain. — La porte à fers d'animeaux de l'église de Chablis, par Ch. Moiset. — A la recherche du 14e mobile, en 1870, par M. Miniez. — Lettres d'un déporté politique, en 1851. — Du culte de saint Louis dans le département de l'Yonne, par M. Molard. — Fleury sous la féodalité, par A. Moreau. — Notice sur M. Bonnerot, ancien député de l'Yonne.— Comme on le voit, cette importante publication aurait droit à un compte-rendu spécial, si le volume n'était dans presque toutes les mains de nos collègues.

M. le Secrétaire dépose ensuite la liste des publications qui lui sont parvenues pendant le mois de mars. Cette liste est ainsi composée :

I. *Envois du Ministère de l'Instruction publique.*

— Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1789. Paris, Hachette, In-8°.

— Journal des savants. Janvier et février 1889

— Revue des travaux scientifiques. T. VIII, nos 8 et 9.

— Collection des Alchimistes grecs, publiée par M. Berthelot. 3e livraison, 1888.

— Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes, par M. J. Roman. In-4°, 1888.

— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques de la France. 4e livraison, 1888.

— Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du 22 au 25 mai 1888. 12e session. Paris. Plon, grand in-8°.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ALGER. — Bulletin de la Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie. Année 1888.

Amiens. — Bulletin de la Société linnéenne du Nord de la France. T. IX, 1888, nos 187 à 210.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Fin du tome XVI.

Angers. — Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers. Année 1887.

— Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Année 1888.

Annecy. — Revue savoisienne, publication de la Société Florimontane. Mars-avril 1889.

Bruxelles. — Société royale belge de Géographie. Bulletin. 1888, nos 4 et 5.

— Analecta Bollandiana. Tomus VIII, fascicule I.

Chalon-sur-Saone. — Mémoire de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire. T. VI, 4e fascicule, 1889.

Christiania. — Université royale de Norwège. Joannis Agricolæ Islebensis Apophthegmata nonnulla. Christianiæ, 1886. In-4o. Forhandlinger ved de Skandinaviske Naturforskeres trettende Mode I. Christiania. 1886.

— Université royale de Norwège. Udsigt over den Romerske satires forsktellige arter, 1887. — Catuls Digitning belyst i forhold til den Den tidligere Græske og Latinske litteratur, 1887. — Catul. Digtning oplyst I Deus Sammenhæng med den Tidligere Græske og Latinske litteratur, 1887. — Gudern hos Vergil. Bidrag til Belysning af Æneidens Komposition, 1888. In-8o.

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine. Année 1888, 2e semestre.

Meaux. — Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Mars 1889.

Montauban. — Bulletin archéologique et historique de la Société de Tarn-et-Garonne. Année 1888 en 4 fascicules.

Montbéliard. — Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard. XIXe volume, 1888.

Nancy. — Mémoires de la Société de Médecine de Nancy. Année 1887-88.

Nantes. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1888, 2e série.

Neufchatel. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neufchâtel. T. XVI, 1888.

Nimes. — Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences naturelles de Nîmes. Année 1887.

Orléans. — Mémoire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. XXII, 1889.

Paris. — Comptes-rendus hebdomadaires des séances et Mémoires de la Société de Biologie. Année 1888.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Mars 1889.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Feuilles 4, 5 et 6.



— Bulletin de la Société géologique de France. 3e série, t. XVII, feuilles 1 à 9, 2 fascicules.

— Mémoire de la Société zoologique de France. 1er volume, 3e partie. Bulletin, etc. Janvier et février 1889.

— Feuille des jeunes Naturalistes. Mars et avril 1889. Calalogue de la Bibliothèque. Fascicule n° 5.

— Revue des Études grecques. T. I, n° 4, 1888.

— Revue de l'Histoire des Religions. Annales du Musée Guimet. T. XVIII, n° 3, 1888.

— Revue historique. Mars-avril 1889.

Poitiers. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre, 1888.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Mars 1889.

Saint-Lo. — Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de la Manche. 7e et 8e volumes, 87-1889.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 1er trimestre 1889.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Mars 1887.

Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var. 1888, 2e fascicule.

Wienn. — Jahrbuch der K. R. geologisken Reichsanstalt. Jahrgand, 1888. XXXVIII Band. Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. Nos 2 et 3, 1889.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Janvier et février 1889.

Ph. Salmon. — Les races humaines préhistoriques. Paris, 1888. In-8°.

Ph. Salmon et Dr Ficatier. — L'Yonne préhistorique. Paris, 1888, In-8°.

F. Molard. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par F. Molard, archiviste. Yonne. Tome III, 2e partie. Etablissements religieux. (Série H).

Présentations d'objets et dons. — M. le docteur Rabé présente à la Société divers objets qu'il n'a pu acquérir pour le Musée, mais dont il est intéressant de noter l'existence :

1° Un bracelet appartenant à M. Viault, instituteur à Maligny, et trouvé en 1880 sur le territoire de Chailley, à mi-côte, pendant la construction de la route de Chailley au Fays. Dans des terrains en friches, et à un mètre de profondeur, les ouvriers découvrirent un squelette entier, portant au bras droit ce bracelet, qui fut légèrement détérioré par un coup de pioche. A côté de ce squelette se trouvait un scramasax à pointe émoussée et dont la lame, assez large, à tranchant double, avait une longueur de 0m60 environ. Cette arme était, du reste, rongée par la rouille, et les os du squelette tombaient en poussière au moindre contact.

2° Une hallebarde assez curieuse, appartenant à M. Blonde, boulanger à Ligny.

3° Des boulets en pierre, appartenant à différentes personnes de Ligny-le-Châtel et trouvés dans les fossés de cette ville.

4° Un pistolet à canon tournant, du XVIIIe siècle, montrant que l'invention du revolver n'est pas nouvelle.

5° Une épée paraissant appartenir à l'époque du XVIe siècle, trouvée à Chéu, près Saint-Florentin, dans les fouilles d'une maison en démolition, à deux mètres de profondeur. Cette pièce pourra sans doute être acquise pour le Musée.

— M. Mignot présente également une agrafe de manteau en bronze, trouvée sur le territoire de Charbuy.

— Enfin, M. Moreau dépose pour le Musée, de la part de M. Lalouette, un vase funéraire à incinération d'une forme élégante qui n'avait pas encore été constatée. Ce vase, trouvé dans le cimetière exploré en ce moment pour le compte de la Société, était accompagné, comme plusieurs des précédents rencontrés, par une lourde épée à deux tranchants, tordue systématiquement.

— M. Lefranc, de Châtel-Censoir, a envoyé deux photographies des portails de l'église de Châtel-Censoir. Des remerciements lui seront adressés pour cet envoi.

Communications et lectures. — M. le Président donne la parole à M. Moiset pour la lecture du compte-rendu de l'ouvrage de M. Joly, intitulé *le Crime*, dont il a bien voulu se charger. Le savant rapporteur, d'accord avec l'auteur, se montre l'adversaire résolu de la théorie de l'école italienne qui voit dans le crime le résultat de l'atavisme, de la fatalité passionnelle et proclame l'irresponsabilité humaine. Le rapport résumé de M. Moiset devant figurer au Bulletin, nous ne le signalons ici que pour constater la clarté d'exposition de son auteur et les conclusions spiritualistes de l'ouvrage.

M. le Président félicite M. Moiset de son travail et déclare se rallier aux doctrines émises dans l'ouvrage de M. Joly ; il rappelle à ce sujet l'histoire de Socrate, reconnaissant avoir trouvé en lui le germe de plusieurs vices qu'il avait extirpés par la force de sa volonté.

— M. Molard donne ensuite lecture d'un résumé de son travail sur les *Donnés* et les *Données* dans le département de l'Yonne. Il s'agit d'une forme de la vie religieuse, encore peu étudiée jusqu'à ce jour et qui était intermédiaire entre la vie monastique pure et la vie séculière.

— M. Monceaux lit, pour notre collègue M. Guillon, une étude

sur la reconstitution du plan de l'ancien château des abbés de Vézelay. Une partie de ce plan a pu être retrouvée au moyen de fouilles faites avec soin et ce plan, annexé au travail de notre collègue, pourra servir pour une étude plus complète si de nouveaux documents peuvent être rencontrés.

— M. le Secrétaire lit encore, au nom de M. l'abbé Rance, un travail intéressant l'histoire de l'épiscopat de M. de Condorcet pendant son séjour à Auxerre. M. de Condorcet, successeur de M. de Caylus, eut à soutenir contre le Jansénisme, dont Auxerre était devenu la citadelle, des luttes qui sont retracées par M. l'abbé Rance avec sobriété et impartialité. C'est un chapitre fort bien fait de notre histoire locale.

Election du Bureau. — Avant de clore la séance, M. le Président donne le résultat du scrutin qui vient d'être dépouillé par MM. les scrutateurs.

Voici comment les voix se sont réparties :

Votants : 178 ; voix nulles, 10 ; reste, 168.

Pour la présidence : MM. Cotteau, 165 ; Quantin, 1.

Pour la vice-présidence : MM. Dionis, 158 ; E. Petit, 149 ; Rabé, 5 ; Savatier-Laroche, 4 ; Moiset, 3 ; Monceaux, 2 ; de Chastellux, 1 ; Molard, Ficatier, Joly, Remacle, chacun une voix.

Pour le secrétariat : MM. Monceaux et Molard, 157 voix ; Ficatier, 6 ; Savatier-Laroche, 2 ; Moiset, Joly et Ribain, chacun une voix.

Pour la trésorerie : M. Guyard père, 163 voix.

Pour les archives : M. Demay, 162 voix ; MM. Debreuze, Guyard fils et U. Richard, chacun une voix.

En conséquence des chiffres qui précèdent, M. le Président déclare le Bureau de la Société formé pour deux ans de la manière suivante :

Président : M. Cotteau ;

Vice-présidents : MM. le docteur Dionis des Carrières et E. Petit, de Vausse ;

Secrétaires : MM. Monceaux et Molard ;

Trésorier : M. Guyard père ;

Archiviste : M. Demay.

Après cette opération, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 MAI 1889

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU

Après la lecture du procès-verbal, M. le docteur Rabé fait observer que les lettres de convocation aux réunions arrivent

parfois trop tard pour qu'il soit possible aux membres éloignés du chef-lieu de s'y rendre.

M. le président déclare qu'il sera tenu compte de cette observalion et que, désormais, les lettres destinées aux membres, dont la résidence est éloignée, seront expédiées les premières.

M. le président, prenant la parole ensuite, adresse à l'assemblée les remerciements du bureau, dont les anciens membres viennent d'être réélus. Il donne connaissance en même temps d'une lettre de M. Ernest Petit par laquelle notre collègue envoie l'expression de sa gratitude à la Société qui l'a nommé vice-président, en remplacement de M. Th. Blin, décédé.

Mort de deux Membres. — M. Cotteau annonce la mort de deux membres de la Société. M. Aristide Dey, ancien conservateur des hypothèques, est décédé à Château-Thierry, à l'âge de 82 ans. M. Dey fut l'un des membres fondateurs de notre Société et l'un de ceux qui concoururent le plus à sa prospérité pendant les douze premières années de son existence. Il a publié, sur l'histoire des communes du département et sur la botanique de notre région, de nombreux travaux qui ont été fort appréciés et lui ont valu d'être nommé vice-président de notre Compagnie. Après avoir quitté Auxerre, il a habité plusieurs grands centres dont les Sociétés scientifiques l'ont accueilli avec empressement, et lui ont décerné plusieurs fois les honneurs de la présidence. Nous savons qu'une notice biographique est en préparation; cette notice rappellera dans M. Dey le souvenir d'un travailleur éminent et infatigable, en même temps que celui d'un homme de bien.

M. l'abbé Carré, curé de Cheny, qui vient également de mourir, était membre de la Société depuis l'année 1849. Pendant son séjour à Auxerre, il fut l'un de nos membres les plus assidus et il a publié dans notre Bulletin plusieurs notices dénotant un esprit alerte et une grande érudition.

Congrès des Sociétés savantes. — M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à la Société deux circulaires, dont il est donné lecture à l'assemblée et qui intéressent les réunions des Sociétés savantes qui vont avoir lieu à Paris, le 11 juin et jours suivants, soit au Ministère, soit à l'Ecole des Beaux-Arts.

Conformément à l'esprit de ces circulaires, la Société désigne pour la représenter : au Congrès des Sociétés savantes, MM. Cotteau, Moiset, Molard et Monceaux, qui ont l'intention de faire les communications suivantes :

1° M. Cotteau : Notes sur les Echinides de Madagascar;

2° M. Monceaux : Bibliographie de la Révolution dans l'Yonne (1788-1800);

3° M. Molard : Les Donnés et les Données dans l'Yonne. — L'Esclavage en Corse au XII° siècle;

4° M. Moiset : Les Usages, Croyances et Traditions populaires dans l'Yonne.

Au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, la Société sera représentée par MM. Ad. Guillon, H. Monceaux et Philippard.

Nominations. — M. Chanrond, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Auxerre, et M. Guérin, membre de la Société astronomique de France, demeurant à Egriselles-le-Bocage, présentés à la séance d'avril, sont élus membres titulaires.

Présentation. — M. Lemoine, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, 76, rue d'Assas, est présenté comme membre titulaire par MM. Ernest Petit et Quantin. Il sera statué sur cette nomination à la séance de juin.

Correspondance imprimée et présentation d'ouvrages. — M. Cotteau présente, au nom de M. de Mas, ingénieur en chef, une grande photographie du pont d'Auxerre, d'après le dessin reconstitutif, fait sous sa direction, de notre vieux pont au moyen-âge.

M. le président présente encore : 1° en son nom personnel : 1° Une notice sur les Echinodermes du Turkestan, dont plusieurs sont semblables à ceux trouvés en Espagne, dans la province d'Alicante; 2° le 7° fascicule de la 2° série des Echinodermes nouveaux ou peu connus; 3° une notice sur les Echinides de Madagascar; 4° la Géologie au Congrès de Toulouse en 1887; 5° Compte-rendu de la réunion de la Société helvétique à Soleure.

2° Au nom de M. Ph. Salmon, les quatre brochures suivantes : 1° L'*Ichtyophagie et la Pêche préhistoriques*. Paris, 1887; 2° *Age de la pierre ouvrée. Période néolithique*. Division en trois époques. In-12, 1886; 3° *Dolmen avec tumulus et Cromleck à Kerlescans, C° de Carnac*. In-8°, 1887; 4° *La Poterie historique*. In-8°, 1887. Dans ce travail, notre collègue a figuré plusieurs objets provenant de la grotte de Nermont, près Saint-Moré.

— M. Monceaux dépose la liste suivante, qui comprend les ouvrages qui lui sont parvenus pendant le mois :

I. *Envoi des Ministères.*

— Bull. archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1888, n° 3.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Bull. de la Soc. florimontane. Décembre 1888.

Beauvais. — Mém. de la Soc. académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. T. XIII, 3° partie.



BÔNE. — Bull. de l'Académie d'Hippone, séance du 15 décembre 1888.

BOSTON. — Proceedings of the Boston society of natural history. Vol. XXIII, part. III et IV, 1887-1888.

CHATEAUDUN. — Bull. de la Soc. Dunoise. Avril 1889.

DIGNE. — Bull. Soc sc. et littér. des Basses-Alpes. 1889, nº 32.

DIJON. — Bull. Soc. d'horticulture et viticulture de la Côte-d'Or. Nº 6, décembre 1888, nº 1, janvier-février 1889.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, commerce et industrie du Var. Février et mars 1889.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 4e trimestre, 1888.

KIEW. — Mémoires de la Société des Naturalistes de Kiew. T. X, livraison 1re.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. T. XLI, 3e partie, 1889.

MEAUX. — Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nº 4, avril 1889.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Janvier-Février 1889.

MERIDEN, CONN. — Transactions of the Meriden scientific Association. Vol. III, 1887-1888.

NANCY. — Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 3e série, XVIe volume, 1888.

PARIS. — Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. T. XI, 4e fascicule, juillet-décembre 1888. Mémoires, etc. 2e série, t. IV, 1er fascicule.

— Bulletin de la Société Zoologique de France. T. XIV, nº 3.

— Feuille des jeunes naturalistes. Nº 223, mai 1889.

— Bulletin de la Société géologique de France. 3e série, t. XVII, feuilles 10-18, janvier 1889.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Feuille 7.

RIO DE JANEIRO. — Archivos do Museo nacional do Rio de Janeiro. Volume VII.

VANNES.— Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1886.

III. *Envois divers.*

— Itinéraires de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), d'après les comptes de dépense de leur hôtel, recueillis et mis en ordre par E. Petit, membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général de l'Yonne. Exemplaire sur papier de Holl.

M. le secrétaire signale parmi ces publications un rapport très curieux, inséré dans le Bulletin de la Société zoologique de France, sur la destruction dont les hirondelles sont menacées complètement si l'on n'y remédie par une surveillance et des arrêtés spéciaux.

Les auteurs exposent qu'à leur retour en Italie et dans le Midi de la France, les hirondelles sont capturées par des chasseurs



sans vergogne, à l'aide de trois procédés, aussi destructeurs les uns que les autres : au filet, à l'hameçon et à la pile électrique. Par ce dernier moyen, et à l'aide de fils de fer tendus le long des rochers de la côte ou abordent les oiseaux, on détruit les hirondelles par milliers. Il faut espérer qu'on prendra bientôt des mesures efficaces pour empêcher la disparition de nos plus utiles auxiliaires pour la destruction des insectes.

Communications et lectures. — M. Molard présente à l'assemblée le 4e volume de l'Inventaire des archives historiques de l'Yonne qu'il vient de terminer et qui comprend l'analyse de la dernière partie des fonds des établissements religieux, notamment des abbayes importantes de Pontigny et de Reigny.

Il offre en même temps un exemplaire du premier volume des Procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée départementale de 1790 à 1800, qu'il vient de publier sous les auspices du Conseil général de l'Yonne, avec la collaboration de MM. Demay et Monceaux, et entre dans les détails sur ce volume important par les documents qui concernent le département à l'époque de sa formation.

— M. Moiset continue son étude des corporations dans le département de l'Yonne par la lecture de nouveaux chapitres sur les confréries, sur les armoiries qu'elles adoptèrent de bon gré ou contraintes par l'édit de 1696 et sur l'hostilité du clergé à l'égard de toutes ces associations laïques qui se traduisit par des sentences sévères des Conciles, notamment par celle rendue par le Concile de Sens de 1528. Mais ces associations, qui répondaient à des besoins réels de leur temps, n'en continuaient pas moins à prospérer et ce n'est que de nos jours qu'on les a vues péricliter, ainsi que nous le fait voir le savant auteur.

— La séance est terminée par la lecture, faite par M. Monceaux, d'une partie de la préface des Itinéraires des Ducs de Bourgogne, de M. E. Petit. L'importance du sujet, en faisant désirer une étude plus complète, cette lecture sera continuée à la prochaine réunion, principalement en ce qui concerne les itinéraires des ducs dans notre Bourgogne.

SÉANCE DU 2 JUIN 1889.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de mai, M. le Président donne connaissance de la correspondance.



— La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales envoie le programme du concours qu'elle a ouvert pour l'année 1889.

— La Société française d'archéologie envoie également le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Évreux du 8 au 9 juillet.

Nominations. — Il est procédé à l'élection d'un membre présenté à la dernière réunion. M. Lemoine, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Paris, est élu membre titulaire.

Dons. — Il a été envoyé pour le Musée :

1° Par M. Ergot, demeurant à Auxerre, rue Neuve, une statue de saint d'un assez beau style et dont la provenance sera recherchée ;

2° Par M. Bachelet, un cachet en cire rouge donnant l'empreinte du sceau du Directoire départemental de l'Yonne en 1790 ;

3° Par M. Mâchavoine, une décoration qui paraît être celle de saint Louis.

— M. le President offre encore pour la bibliothèque de la Société une notice qu'il vient de publier sur les Echinides du Turkestan (Extrait du Bulletin de la Société géologique, 3e série, t. XVII, 1889).

Correspondance imprimée. — M. Monceaux a la parole pour rendre compte des ouvrages parvenus à la Société et qui intéressent plus spécialement le département. Il le fait dans les termes suivants :

En parcourant le volume de Mémoires et Documents publiés en 1888 par la Société archéologique de Rambouillet, notre attention a été attirée par la représentation figurée d'une salle voûtée paraissant tout d'abord une chapelle souterraine, mais qui, suivant le texte qui l'accompagne, était simplement le cellier du monastère de Neauphle-le-Vieux. La disposition des colonnes, avec leurs chapiteaux finement ciselés, les clefs de voûte et les modillons savamment travaillés, ont rappelé à l'un de nos collègues et à nous même que nous possédions à Auxerre les restes d'un monument exactement semblable. Nous voulons parler de la cave appartenant à M. Mignot, rue des Lombards, qui a toujours été considérée comme une ancienne chapelle souterraine, quoiqu'on n'ait pu l'établir jusqu'ici d'une manière certaine, et qui pourrait bien n'être qu'un cellier semblable à celui de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux. A Vézelay, presque toutes les maisons possèdent des caves et des celliers d'un caractère monumental avec colonnes, pilastres et chapiteaux remontant pour le moins au XIIe siècle.

Malheureusement le sol du cellier de M. Mignot a été remblayé à une époque plus rapprochée de nous, les colonnes sont enterrées de plus d'un mètre et le carrelage ancien, s'il a existé, se trouve caché ; il serait inté-



ressant de faire à cet endroit quelques déblais; cela permettrait de retrouver les proportions de ce cellier auxerrois qui parait en tout semblable à celui signalé par la Société archéologique de Rambouillet.

— Notre collègue M. Maurice Prou, archiviste à la Bibliothèque nationale, a publié en 1886 dans la *Collection des textes pour servir à l'enseignement de l'Histoire* (Alph. Picard, 1886), une nouvelle édition des Histoires de Raoul Glaber, qui contient en cinq livres le récit des principaux événements accomplis dans le monde latin, de l'an 900 à l'an 1044.

Cette publication a fourni à un savant allemand, M. E. Sackur, l'occasion d'examiner diverses questions relatives au moine auxerrois et à son œuvre. Il vient de publier dans le *Nenues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtslhunde* (XIV, p. 377-418), le résultat de ses recherches. « Tous ceux qui ont écrit sur Glaber, dit M. Sackur, depuis Pierre Pithou (1596) jusqu'à M. Prou (1886) ont dit à peu près la même chose et ce qu'ils ont tous dit n'est pas exact. » L'auteur se propose donc de réfuter les erreurs courantes et de les remplacer par des vues nouvelles. Mais ces vues nouvelles sont elles-mêmes très discutables si l'on en juge par la *Note sur Raoul Glaber* que publie dans la *Revue historique* M. Julien Havey et que nous avons sous les yeux. Nous aurions voulu vous donner lecture de cette notice tout entière, mais cela nous entraînerait sans doute trop loin. Nous renvoyons nos collègues qui voudront connaître à fond Raoul Glaber aux travaux que nous venons de citer et nous nous contenterons de résumer les questions qu'ils soulèvent

On admet généralement que Glaber, après avoir été moine dans un grand nombre de monastères et notamment à Auxerre, finit ses jours à Cluny et y termina la rédaction de son ouvrage qu'il dédia à l'abbé Odilon. Selon l'historien allemand, il ne resta que très peu de temps à Cluny et au moment où la mort arrêta son travail, il était moine à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Comme le fait remarquer M. Julien Havey, la constatation de ce fait est importante, au point de vue du degré d'autorité qu'on devra attribuer aux récits de Glaber. On ne lui accorde qu'une confiance médiocre. Pourtant s'il était vrai qu'il eût écrit sous les yeux d'un personnage aussi important que le chef de la puissante maison de Cluny, on devrait s'étonner qu'il n'eût pas été bien informé des affaires du monde. Retiré dans un couvent d'Auxerre, au contraire, il a pu les connaître assez mal.

En prenant pour guides les auteurs cités, on reconstitue l'existence de Glaber qui débuta à l'âge de douze ans dans le monastère de Saint-Léger, près Pontailler-sur-Saône, et fut ensuite moine à Sainte-Bénigne de Dijon, de 1025 à 1030. Puis il passa à Cluny sous le gouvernement de saint Odilon et plus tard à Auxerre où on constate sa présence dès l'année 1039. Raoul Glaber lui-même (V. I, 5, p. 117) mentionne un séjour qu'il fit au *Cœnobium Meleredense*, aujourd'hui Moutiers près Saint-Sauveur, postérieurement au temps où il habitait à Sainte-Bénigne. Comme Moutiers dépendait de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, on peut supposer que Glaber n'y alla que temporairement quand il était moine de Saint-Germain et par ordre de l'abbé de cette maison.

M. Julien Havey discute ensuite avec M. Sackur et les auteurs qui se

sont occupés de Glaber, où et à quelle époque furent écrits les différents chapitres qui composent *Ses Histoires*.

« Le livre Ier tout entier peut avoir été écrit à Cluny. C'est celui où les récits recueillis dans ce monastère sont les plus nombreux ; on n'y trouve aucune allusion aux autres couvents par où a passé l'auteur. Le fait le plus récent qui y soit mentionné est l'avènement de Richard III, duc de Normandie, en 1026 ou 1027.

« Les trois derniers livres, au contraire, sont postérieurs au temps où l'auteur avait quitté le monastère de Cluny pour celui de Saint-Germain d'Auxerre. Il y parle de son séjour à Cluny comme d'un fait passé. « *Nam cum ego postmodum in monasterio Cluniacense cùm fratribus degerem.* » (III, IV, 12, p. 62). On y trouve des détails relatifs à Auxerre et aux régions voisines de cette ville (IV, IX, 26, p. 113; V, 1, 8, p. 120; V, 1, 18, p. 128). Les derniers événements dont il est question datent pour le livre III, de 1037 (Bataille de Bar) et pour les livres IV et V, de 1044 (Déposition de Benoît IX).

« Quant au livre II, il semble qu'il ait été commencé à Cluny et achevé à Saint-Germain. Vers le commencement (II, II, 8, p. 27-28), l'auteur, donne une analyse de la vie de l'abbé irlandais saint Brandan, ouvrage peu répandu, mais dont un exemplaire se trouvait dans la bihliothèque de Cluny (Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, II, p. 469, no 299) ; tandis que les derniers chapitres contiennent des détails relatifs à la région d'Auxerre (II, IX, 19, et X, 21, p. 45-48). »

Toutefois, il n'est pas facile de marquer exactement la séparation entre les parties écrites à Cluny et à Saint-Germain.

Les détails relatifs au siège d'Auxerre où fut présent Odilon, intéressent également les deux monastères et Glaber a pu en recueillir le récit dans l'un aussi bien que dans l'autre. Toutefois ce chapitre a dû être écrit au plus tard avant 1040, car c'est celui qui fut imité vers cette date par le rédacteur des *Gesta pontificum autissiodorensium*.

En résumé, le livre Ier et le commencement du livre II des Histoires de Raoul Glaber furent écrits à Cluny. Le reste fut rédigé à Saint-Germain d'Auxerre, savoir : le fin du livre II, avant 1040 ; le livre III, après 1037 ; les livres IV et V, après 1044.

« Tel est le résultat de cette minutieuse enquête, dit en terminant M. Julien Havey. Il diffère sur plusieurs points de celui auquel est arrivé M. Sackur ; mais quoi qu'on pense de tel ou tel détail, on doit savoir gré au critique allemand d'avoir soumis pour la première fois ces questions à un examen approfondi. Le premier, il a réfuté le préjugé qui voulait que Glaber eût terminé sa vie et son œuvre à Cluny. On voit, une fois de plus, par cet exemple, que les opinions qui semblent les mieux accréditées ne sont pas toujours les plus sûres et que, même sur les sujets en apparence les plus rebattus et les plus stériles, il peut rester quelque chose de nouveau à trouver. »

Voici la liste des ouvrages qui nous sont parvenus pendant le mois :

I. *Envois des Ministères.*

— Bulletin des Bibliothèques et des Archives publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Année 1888, no 3.



— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 46e fascicule (Pato-Péro), in-4o, 1889.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, publication mensuelle de la Société florimontane. Mai 1889.

Bruxelles. — Société royale belge de Géographie. Bulletin 1888, no 6; 1889, no 1.

— Bulletin de la Société belge de Microscopie. 15e année, nos 2 à 7, 1889.

Caen. — Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. 1887-88.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie. 1889, no 1.

Joigny. — Bulletin semestriel de la Société d'agriculture de Joigny. No 132, 1888.

Liège. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXI. 1re et 2e livraisons, 1888. — Table des matières des 20 volumes de la 1re série. 1888. — Rapports présentés à l'Institut archéologique liégeois sur les travaux de la Société pendant l'année 1874, do pendant l'année 1887.

Paris. — Feuille des jeunes naturalistes. No 224, 1er juin, 1889.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Mars et avril 1889.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1889, feuille 9.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. No 5, mai 1889.

— Revue historique. Mai-juin 1889.

— Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens. 1888, no 9.

Philadelphie. — Procedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia. Octobre-décembre 1888.

Rouen. — Bulletin de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. 1888-89, 1re partie.

Saint-Louis. — The transactions of the Academy of science of Saint-Louis. Vol. 5, nos 1 et 2, 1886-88.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Mai 1889.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin. Avril 1889.

Wienn. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. No 6, 1889.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Mars 1889.

Communications et lectures. — M. Quantin a la parole après M. le secrétaire et, reprenant l'étude des Itinéraires des ducs de Bourgogne que vient de publier M. Ernest Petit et dont il a déjà été parlé, il fait ressortir tous les faits intéressants la Basse-Bourgogne et les séjours des ducs dans nos contrées.

— M. Cotteau termine la séance en rendant compte d'un mé-



moire géologique que vient de publier M. Collenot, de Semur, intitulé : *Théorie nouvelle à propos des dépôts situés sur le Morvan.*

M. Collenot est un des géologues les plus distingués de la région ; il a publié, sur les terrains du Morvan, de nombreuses notes stratigraphiques et un volume très estimé : *La Géologie de l'Auxois*. Ce nouveau Mémoire, que l'auteur appelle son testament scientifique, est le résumé ou plutôt la conclusion définitive de ses observations sur les terrains qui recouvrent le massif granitique du Morvan.

M. Collenot a soutenu depuis longtemps, et développe, cette fois, avec beaucoup de faits nouveaux à l'appui, cette idée que le Morvan a été, dans l'origine, entièrement recouvert par tous les terrains sédimentaires secondaires (jurassique et crétacé), jusqu'à l'époque de son émersion qui a eu lieu, suivant lui, vers la fin de la période crétacée. Pendant la formation des terrains tertiaire et quaternaire, toutes ces couches puissantes, déjà disloquées et démentelées par des failles nombreuses, ont été désagrégées par les eaux, entraînées par les courants, surtout dans la direction du Nord, Nord-Est, et ont contribué, dans une large proportion, à la formation des terrains tertiaire et quaternaire du bassin parisien. Les glaciers qui surmontaient alors, suivant M. Collenot, les sommets les plus élevés du Morvan, ont été l'une des causes les plus actives de ces formidables érosions.

L'auteur, après avoir indiqué les principales failles, les avoir suivies dans leur direction, signale à la surface du granit, les lambeaux de terrain, les fossiles isolés, les roches caractéristiques qui démontrent l'existence dans ces régions des terrains jurassique et crétacé. M. Collenot énumère ensuite un certain nombre de phénomènes qui lui paraissent d'origine glaciaire : les roches fortement frottées et usées des environs de Flavigny ; les assises rabotées et trouées qu'on rencontre sur le territoire de Laroche-Vanneau ; les dépôts quaternaires caractérisés par des débris d'animaux, aujourd'hui disparus, épars çà et là sur plusieurs points des départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or ; les dépôts limoneux de l'Auxois renfermant des débris de chailles jurassiques ; les blocs de transport de Toutry en granit et en gneiss ; ceux de Grosmont, de Roumont et de Magny, près Châtel-Censoir, en grès siliceux et dont M. Collenot attribue la présence à d'anciennes moraines.

Tout en faisant ses réserves sur les phénomènes glaciaires exposés par l'auteur et sur l'origine erratique qu'il attribue aux blocs de Grosmont, de Roumont et de Magny, M. Cotteau reconnaît que le mémoire de M. Collenot, surtout en ce qui touche la grande extension des terrains secondaires sur le massif du Morvan, est rempli de faits intéressants, d'observations géologiques relevées avec beaucoup de soin, et qu'il constitue un document précieux dans l'histoire géologique de notre pays.

Après cette communication, la séance est levée.



SÉANCE DU 14 JUILLET 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DIONIS DES CARRIÈRES.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de juin, M. le président rappelle que l'inauguration de la statue de notre collègue et compatriote Paul Bert a eu lieu à Auxerre dimanche. La Société était représentée à cette cérémonie par une délégation de quinze membres désignés par le Bureau.

Don. — M. Edgar La Selve, ancien professeur au collège d'Auxerre, a envoyé pour le Musée deux grands vases en terre cuite, provenant de la Kabylie et ayant servi de lampes.

Présentation. — M. Peynot Emile-Edmond, statuaire, né à Villeneuve-sur-Yonne, grand-prix de Rome et auteur de la statue de Paul Bert qui vient d'être inaugurée à Auxerre, est présenté comme membre correspondant par MM. Barat, Monceaux et Cotteau.

Correspondance imprimée. — M. le président donne la parole à M. Monceaux pour la présentation des ouvrages imprimés parvenus à la Société depuis la dernière réunion. M. le secrétaire fait le compte-rendu suivant de quelques-uns de ces ouvrages, dont il donne la liste :

— Nous avons reçu le 47e fascicule du nouveau Dictionnaire de Géographie universelle de MM. Vivien de Saint-Martin et Louis Rousselet, formant la 10e livraison du t. IV de cet important ouvrage. Ce fascicule contient les mots : *Pérou* à *Pico.* Il renferme, notamment, d'importants articles consacrés au Pérou, à la Perse, à Pesth (Hongrie), à Philadelphie, aux Philippines, à Philippopoli, ainsi que des notices détaillées sur Perpignan, la Picardie et le Pic du Midi.

— Les Mémoires de la Société académique de l'Aube, toujours intéressants à consulter, contiennent un grand travail de botanique qui ne manquera pas d'intéresser les membres de notre Société qui s'occupent spécialement d'histoire naturelle. Ce volume donne la fin de la Flore cryptogamique de l'Aube, entreprise par M. Briard et qui ne renferme pas moins de 1,753 descriptions de plantes cryptogames trouvées dans le département qui nous est limitrophe. Nous proposons à la Société de renvoyer ce volume à notre collègue M. Ravin, qui a fait une étude spéciale de la flore de l'Yonne et qui voudra, sans doute, nous apporter un travail de comparaison.

— Dans le Journal des Savants, numéro de juin, M. Hauréau, membre de l'Institut, complétant le travail publié par M. A. Molinier dans le t. VI du Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques des Départements, publie une nouvelle étude sur quelques manuscrits latins de la bibliothèque d'Auxerre, provenant de l'abbaye de Pontigny. Nous ne suivrons

pas l'auteur dans ses savantes dissertations que nous nous contentons d'indiquer à nos collègues. Mais nous citerons la fin de la notice où l'auteur s'associe aux regrets des amis des lettres de notre département en ce qui concerne le transfèrement à Montpellier de nombreux manuscrits qui existaient dans notre bibliothèque auxerroise :

« Nous ne saurions déposer la plume, dit M. Hauréau, sans nous associer aux regrets de la ville d'Auxerre qui, tant de fois, a réclamé, depuis l'année 1804, ses manuscrits enlevés par le docteur Prunelle pour être transférés dans la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Quel besoin une école de médecine avait-elle de ces missels, de ces romans en vers français, de ces chroniques en prose latine dont Auxerre déplore toujours la perte ? Si ce docteur Prunelle, qu'on maudit en d'autres lieux, avait pris la peine de choisir dans la bibliothèque d'Auxerre les volumes qu'il croyait devoir être plus utiles dans celle de Montpellier, il lui aurait certainement ravi les livres de médecine qu'elle possède encore. Mais on ne choisissait pas alors, on allait vite en besogne ; en vertu d'un mandat donné par un ministre sans compétence, on opérait avec tant de précipitation et de négligence, qu'on oubliait même de livrer beaucoup de volumes distraits d'un dépôt pour être transportés dans un autre. On les gardait par oubli chez soi (1).

— Notre collègue M. Maurice Prou a publié, l'année dernière, dans la *Gazette archéologique* une notice sur les *Inscriptions carolingiennes des cryptes de Saint-Germain d'Auxerre*. Il nous envoie aujourd'hui le tirage à part de cette notice intéressante pour notre histoire locale.

Le moine Raoul Glaber, dont nous nous sommes occupés à une précédente séance, rapporte que, pendant son séjour à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, vers l'an 1002, il fut prié de restaurer les inscriptions des autels, composées jadis par de savants maîtres, mais qui étaient devenues presqu'entièrement illisibles. Il répara les inscriptions des vingt-deux autels de la grande église et rétablit les vers hexamètres qui les composaient.

M. Alfred Ramé avait été amené, par la lecture du texte de Raoul Glaber, à rechercher ces inscriptions, en même temps que les épitaphes de saints déposés dans les cryptes de Saint-Germain d'Auxerre. Il retrouva les inscriptions peintes à l'ocre rouge et jugea qu'elles étaient bien celles dont parle le chroniqueur du XIe siècle. En 1880, il signala le fait au Comité des travaux historiques ; mais la mort l'ayant frappé peu de temps après, le mémoire qu'il avait projeté de composer sur l'épigraphie des cryptes d'Auxerre ne fut point rédigé.

M. Prou, dans une récente visite faite à l'ancien édifice de Saint-Germain, a pu constater, comme tous ceux qui le visitent, que les inscriptions antiques dont il est question s'effacent tous les jours, et il a eu la bonne pensée de relever encore une fois tout ce qu'il a pu déchiffrer. Son travail pourra donc grandement servir à l'épigraphiste qui voudra achever de relever les inscriptions dont il donne des fragments. Les

(1) Delisle, *Cab. des Man.*, t. II, p. 17.

épitaphes dont parle Raoul et dont nous nous occupons ici remontent certainement à l'an 859, année où, les cryptes étant achevées, l'on y transporta le corps de saint Germain.

M. Prou, après d'autres, n'hésite pas à en attribuer le texte à Héric, autre moine de Saint-Germain, le chroniqueur bien connu, l'ami de Charles le Chauve, le précepteur de Lothaire. Il y a là des souvenirs qu'il serait fâcheux de voir disparaître, et peut-être notre Société ferait-elle bien de demander à l'administration de l'Hôtel-Dieu de prendre des mesures efficaces pour la conservation de ces antiques vestiges de notre histoire locale.

I. *Envoi des Ministères.*

— Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1888, nos 3 et 4.

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des Sciences économiques et sociales. Année 1888.

— Journal des Savants. Mai et juin 1889.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 47e fascicule. Péro-Pico.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ANGERS. — Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire. 3e et 4e trimestres 1888.

ANNECY. — Revue Savoisienne, publication mensuelle de la Société florimontane. Juin-juillet 1889.

BORDEAUX. — Actes de la société linnéenne de Bordeaux. 5e série, t. I, 1887.

BRUNN. — Verhandlungen des naturfoschenden Vereines in Brünn, XXVI band, 1887. — VI. Bericht der meteorologischen Commission des naturforschenden Vereines in Brünn.

BRUXELLES. — Analecta Bollandiana. Tom. VIII, fasc. II.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. IV, 3e fasc. 1889.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Var. Avril et mai 1889.

HEIDELBERG. — Verhandlungen des naturhistorisch - Medicinischen vereins zu Heidelberg. Neue Folge. Vierter band. 1889.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Mars et avril 1889.

MONS. — Mémoires et Publications de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut. 5e série, t. I.

MONTBÉLIARD. — La Terre du froid, par le docteur Muston. In-8, 1888. Publication de la Société belfortane d'Emulation.

MOSCOU. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1888, no 3.

NEVERS. — Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. 3e série, t. 3, 2e fasc. 1889.

NIMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes. 16e année. 1888.



Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, n° 137.

Paris. — Annuaire de la Société philotechnique. Année 1888.

— Annuaire et Bulletin de la Société de l'Histoire de France. Année 1888.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. XII, 3e série, 1er fasc. 1889.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1889, feuilles 10 et 11.

— Bulletin de la Société géologique de France; 3e série, t. XVII, feuilles 19-23 et pl. VII.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Mai 1889.

— Feuille des Jeunes Naturalistes, n° 225, 1er juillet 1889.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, n° 6. Juin 1889.

— Revue des Études grecques, t. II, n° 5. 1889.

Perpignan. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 30e volume. 1889.

Poitiers. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Premier trimestre 1889.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 150e livraison. 1889.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Juillet 1889.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin. Mai et juin 1889.

Toulouse. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, feuilles 12 à 15. 1888.

— Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse. 1889, nos 1 et 2.

— Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8, n° 3. 1889.

Troyes. — Mémoires de la Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube. Année 1888.

III. *Envois divers.*

E Cotteau. — Le Tour du Monde, n° 1,482. Juin 1889. — Ascension du Pic de Ténériffe.

— The geological and natural history survey of Minneseta for the year 1887. 1 vol. in-8.

— Revue de Champagne et de Brie. Avril 1889.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Mai et juin 1889.

Congrès des Sociétés savantes. — M. Molard a la parole à son tour pour rendre compte du Congrès des Sociétés savantes auquel il a assisté. Le département de l'Yonne a été, cette fois, fortement représenté à ces assises scientifiques, dans toutes les sections. M. Cotteau a présenté à la section des Sciences un mémoire sur

deux oursins fossiles de Madagascar et un travail sur les Echinides de la période tertiaire. M. Monceaux a donné connaissance à la section d'Economie politique de son essai bibliographique sur la Révolution dans le département de l'Yonne. Dans les sections d'Archéologie et d'Histoire, on a entendu les communications de M. Moiset sur les usages et anciennes croyances populaires du département de l'Yonne; de M. l'abbé Rance, sur la statue de Vénus découverte à Arles ; de M. Baudoin, sur la commanderie de Saint-Lazare d'Avallon. Enfin, M. Molard a apporté d'intéressantes communications sur les Donnés et les Données dans l'Yonne. travail qu'il avait lu dans l'une de nos dernières séances, et une notice sur l'esclavage en Corse au XIIe siècle. Cette dernière communication, remplie de faits nouveaux ou peu connus, a été retenue par le Comité et sera imprimée dans le Bulletin du Comité des travaux historiques.

Lecture. — La séance est terminée par une première lecture de M. Moiset sur le chevalier d'Eon, dont l'histoire, faite cependant bien des fois, est encore à écrire.

M. Moiset s'attache à montrer les nombreuses erreurs dans lesquelles les biographes sont tombés en parlant de ce personnage énigmatique, de ses missions diplomatiques en Russie et à Londres et de ses campagnes pendant la guerre de Sept ans. Cette première partie du travail de notre collègue est écoutée avec beaucoup d'intérêt et en fait vivement désirer la suite.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 AOUT 1889.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de juillet, M. le président présente à l'assemblée deux caisses d'échantillons de minéralogie adressés au Musée d'Auxerre et provenant de la Nouvelle-Calédonie. Cet envoi était accompagné de la lettre suivante, qui fait honneur à son auteur, et qui prouve que, malgré son éloignement du pays natal, il ne l'a pas oublié. Cette lettre est ainsi conçue :

Nouméa, le 18 février 1889.

Monsieur le Directeur du Musée d'Auxerre,

Enfant du département et de l'arrondissement d'Auxerre, j'ai l'honneur de vous adresser, par l'intermédiaire de M. Jarry, surveillant militaire de

2e classe, deux caisses de minéraux portant les nos 1 et 2, produits des mines du Bassin du Nord de la Nouvelle-Calédonie.

La caisse n° 1 comprend tous les minéraux de cuivre des mines « Pilon » et « Aoua ». Au moment où vous recevrez ces échantillons, ces deux mines seront reliées ensemble par un tunnel qui dépassera plus de 5 kilomètres.

La caisse n° 2 contient des échantillons de minerais de plomb argentifère de la mine « Meretrice ». De plus, vous trouverez quelques pierres ayant servi de haches canaques ; c'est ce que j'ai trouvé de plus antique dans le Nord.

Mon instruction et mes connaissances dans les minéraux ne m'ont pas permis d'en faire une classification ; cependant, les pyrites de fer qui se trouvent dans la caisse n° 1 proviennent de l'ancienne mine de « Balade », aujourd'hui abandonnée, et que j'ai conservés depuis 1883, époque où j'y étais en détachement.

Quelque soit l'accueil que vous ferez à mon envoi, monsieur le Directeur, si l'occasion s'en présente, et que le service m'appelle dans une autre partie de la Colonie, je ferai tout mon possible pour vous adresser tous les objets qui me sembleront d'un intérêt général.

Veuillez agréer, etc.

LÉGER,

Surveillant-chef de 1re classe, né à Rouvray.

Après avoir donné connaissance de cette lettre, M. le président fait ressortir tout ce qu'elle a de touchant. A trois mille lieues de son pays, un homme qui n'a point été élevé dans le culte des sciences naturelles en a compris, cependant, toute l'importance, et il a pensé qu'il pouvait rendre service à ses compatriotes en réunissant une collection de minéraux spéciaux à notre possession océanienne. Il y a donc lieu de le remercier avec gratitude pour l'envoi d'abord et surtout pour la pensée qui l'a dirigé. M. le président, d'accord avec le Bureau, propose à la Société de conférer à M. Léger le titre de membre correspondant. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. En conséquence, M. Léger sera inscrit sur la liste des membres correspondants et avisé de sa nomination, en même temps qu'il sera remercié de son envoi.

— M. Cotteau lit une circulaire émanant de la Société archéologique du Limousin et demandant le concours des membres de la Société pour l'aider à dresser l'inventaire général de l'œuvre des anciens peintres-émailleurs de Limoges. Un questionnaire détaillé, auquel on est prié de répondre, est joint à cette circulaire ; il est déposé sur le bureau pour que les membres de la Société puissent en prendre connaissance.



— M. le président fait hommage à la Société, de la part de notre collègue M. de Mas, ingénieur en chef, de la notice qu'il vient de publier sur le canal de l'Obi à l'Iénisséi (Sibérie), en voie de construction et qui a pour but d'établir une voie navigable continue entre Kiachta et Tumène, sur un parcours de près de 6,000 kilomètres, qui, jusqu'ici, ne pouvaient se faire que par terre pour la plus grande partie.

— M. E. Petit a envoyé, au nom de M. le comte de Rochechouart, son livre si intéressant qu'il a intitulé: *Souvenirs de la Révolution.* M. Molard est chargé d'en faire un compte-rendu.

— Enfin, M. le président offre en son propre nom l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre : *Le Préhistorique en Europe*, volume orné de nombreuses planches, contenant le résumé de tous les Congrès de la Science anthropologique qui ont eu lieu jusqu'à ce jour et auxquels M. Cotteau a assisté pour la plupart.

Congrès des Sociétés savantes. — M. Monceaux lit, au nom de M. Ad. Guillon, absent, le compte-rendu rédigé par notre collègue, sur la réunion des Beaux-Arts. Dans ce travail, on trouve le résumé des discours de MM. Larrounet, directeur des Beaux-Arts ; Narjoux, Fourcaud et Anatole de Montaiglon, présidents des séances. Les principales lectures sont celles de MM. Le Caffarel, sur Pierre Puget, et Castan, sur la première installation de l'Académie de France à Rome ; Duhamel, sur les origines du Musée d'Avignon ; Dehaimes, sur le rétable de saint Bertin, conservé à La Haye, etc.

— M. Cotteau prend à son tour la parole et fait l'énumération des travaux de la section des Sciences naturelles du Congrès de la Sorbonne auxquels il a pris part et s'étend sur les principaux, parmi lesquels il signale les études de M. Renault sur la structure des feuilles des Lepidodendrons fossiles ; de M. Magnien, sur le polymorphisme floral chez le Lychnus vespertina ; de M. Dupuis, sur le principe actif du Lilas, qu'il vient d'isoler; de M. Garrigou, sur les glaciers anciens des Pyrénées ; de lui-même sur les Oursins de l'île de Madagascar ; de M. Lasne, sur la question des phosphates et principalement ceux du Lias ; de M. de Montessus, sur les mœurs des oiseaux, etc.

— Après ces intéressantes communications, M. le secrétaire prend la parole pour rendre compte des ouvrages parvenus à la Société depuis la dernière réunion et qui intéressent plus spécialement notre contrée ou nos travaux.

— Les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie (T. X, 1889), contiennent, entre autres travaux intéressants, une étude sur les frais et menues dépenses d'un maître de maison au XVIIIe siècle. M. de Guyencourt

a trouvé le cahier des dépenses d'un riche habitant d'Abbeville, seigneur de plusieurs terres à clocher et, plus tard, propriétaire d'un hôtel à Amiens. Il embrasse une période de 30 ans, de 1730 à 1760, et contient des détails fort curieux sur la vie d'un homme d'une richesse moyenne à cette époque. Nous y avons relevé les passages suivants, qui intéressent la Bourgogne à plus d'un titre :

« L'entretien de la cave était relativement plus modeste que celui de l'habillement. Le vin de Coulange « assez chétif » à 90 livres le 1/2 muid ; celui d'Avallon à 150 livres le muid ; le Chasseigre à 110 livres la feuillette ; ou encore les produits des crûs de Joigny, de Beaune et d'Andrezy, formaient le fond..... j'allais dire le fond de la bibliothèque. »

..... « Souvent, on avait affaire à des marchands forains pour s'approvisionner. Une pièce de vin de Champagne rouge, contenant 24 veltes, est ainsi achetée pour 66 livres. Chez ces fournisseurs, on trouvait des vins fins de Bourgogne que l'on payait en moyenne 225 livres par trois muids. On réglait son compte séance tenante, sans quittance, mais par devant témoins.

« C'était en mai ou en octobre que l'on garnissait sa cave. Les marchands forains apparaissaient à ces époques. Mais parfois Monsieur envoyait ses chevaux jusqu'aux carrières de Charenton, où se trouvait un dépôt de vin d'Auxerre. Quatre muids achetés de cette manière revinrent à 900 livres, avec les droits et les frais de voyage. »

— Dans le même volume, nous avons trouvé des *Notes sur quelques filigranes de papiers des* XIVe *et* XVe *siècles*. Nous vous avons déjà entretenus de cette question des filigranes à l'une de nos précédentes séances. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui, vous engageant simplement à lire cette étude nouvelle sur un sujet qui est très important pour la détermination des documents anciens et est bien loin d'être épuisé.

— Les Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais (1er et 2e trimestres de 1889) nous intéressent de très près, car presque toutes les communes du Gâtinais faisaient, avant 1789, partie du diocèse de Sens et furent mêlées à l'histoire du Sénonais. Vous nous saurez donc gré de vous donner le titre des principaux articles contenus dans le fascicule que nous avons sous les yeux : Les relations de l'amiral de Graville avec le Gâtinais, par M. Perret ; Deux Manuscrits de Fleury-sur-Loire et de Ferrières conservés au Vatican, par L. Auvray ; Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing (suite), par E. Tonnellier ; Mémoire sur l'élection de Pithiviers en 1698, publié par M. J. Devenne, et contenant des renseignements précieux sur les paroisses de cette élection à la fin du XVIIe siècle ; Fontaine-Belle-Eau, par E. Bourges ; enfin, un procès au XVe siècle entre l'archevêque de Sens Louis de Melun et le doyen de Montereau, par M. Paul Quesvers.

— Les Mémoires de la Société éduenne (nouvelle série, t. XVI) contiennent un travail de notre collègue M. Maurice Prou, qui intéresse au plus haut point le médailler bourguignon légué au Musée de la ville d'Auxerre avec tant de munificence par notre regretté compatriote Gariel.



M. Prou a dressé le catalogue des monnaies frappées à Autun à l'époque mérovingienne et il donne la description de 24 tiers de sou ou triens d'or provenant du monnayage de cette ville. Huit de ces types existent déjà dans le précieux médailler dont nous avons la garde et l'entretien. La planche qui reproduit ces pièces et la description de celles qui nous manquent et sont signalées par M. Prou nous aidera à les trouver et nous permettra d'en faire un classement exact lorsque nous les aurons rencontrées.

— La dernière publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire est formée tout entière par le 3e volume de l'histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, publiée par notre collègue M. E. Petit. Ce volume est des plus intéressants pour l'histoire générale et pour les faits locaux qu'il rappelle : la campagne de Philippe-Auguste en Bourgogne (1183 1190), les préparatifs de la troisième croisade (1190) et l'Assemblée de Vézelay, l'historique des faits intéressant les règnes de Hugues III et de Eudes III, etc. Nous pensons que, vu l'importance de ce volume, vous voudrez nommer un rapporteur spécial qui nous en donnera un compte-rendu complet pour le Bulletin.

Envois du Ministère de l'Instruction publique.

— Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. Année 1889, no 1.

— Revue des Travaux scientifiques, t. VIII, nos 10 et 11.

Envois des Sociétés correspondantes.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1889, n° 1. — Mémoires, etc., 3e série, t. X, 1889.

— Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens, t. XXXV, année 1888.

AUTUN. — Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série, t. XVI, 1888.

BASTIA. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, 1er trimestre 1889.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2e série, t. XIV, 2e livraison, 1889.

BRUXELLES. — Bulletin de la Société belge de Microscopie, 14e année, no 6.

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts, juillet 1889.

CLERMONT-FERRAND. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 1887. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1888, nos 1 à 12.

DIGNE. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 2e trimestre 1889.

DIJON. — Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, par E. Petit, t. III. Publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er et 2e trimestres 1889.



GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. II, 1887-88.

LAUSANNE. — Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles, juin 1889.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, années 1889 et 1890, 1er fascicule.

MONTPELLIER. — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des Lettres, t. VIII, 3e fascicule, années 1888-89.

NEW-YORK. — Transactions of the New-York Academy of Sciences, 1888-89, nos 1 à 4.

PARIS. — Feuille des Jeunes Naturalistes, nos 220 et 226, août 1889.

— Bulletin de la Société entomologique de France, feuilles 13 et 14.

— Société de l'Histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, no 7, 15 juillet 1889.

ROUEN. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 2e série, 1888.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin. Bulletin no 35, 1889.

WIENN. — Verhandlungen der K K. geologischen. Reichsanstalt. Bericht von 30 juin 1889. — Ausgegeben am 1 juli 1889. Jahrgbuch der K. K. geologischen Reichsanstalt. Jahrgand 1889.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie, mai 1889.

— Frédéric Moreau. Album Caranda (suite). Les nouvelles fouilles de Chasseny (Aisne) et fin de celles de la villa d'Ancy, 1888.

— Mélusine, revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, dirigée par Henri Gaidoz, année 1888.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, no 7, 15 juillet 1889.

La séance est terminée par la lecture par M. Moiset de la seconde partie de son étude sur le chevalier d'Eon, qu'il nous fait suivre jusqu'au traité de Paris. Cette lecture, très attachante, sera continuée à la séance de novembre. La séance est levée à 3 h. 1/2.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

A l'ouverture de la séance, M. le président annonce, dans les termes suivants. la mort de M. Arthur Savatier-Laroche, ancien secrétaire de la Société :

Messieurs,

Nous avons encore la triste mission de vous annoncer la perte d'un de nos chers et distingués collègues. M. Savatier-Laroche vient de mourir dans toute la force de l'âge, dans toute la plénitude de son intelligence.



Je vous dirai quelques mots de notre collègue dans ses rapports avec notre Société. M. Laroche faisait partie de notre compagnie depuis vingt-neuf années. En 1871, il avait été nommé secrétaire en remplacement de M. Lepère et a rempli ces fonctions pendant quatorze ans, jusqu'en 1885, époque à laquelle il s'est retiré laissant la place à M. Mollard, l'un de nos dévoués secrétaires.

Sans avoir pris jamais une part très active à nos travaux, M. Laroche assistait souvent à nos séances, surtout dans ces dernières années. C'était un lettré ; il aimait les arts, la littérature, l'histoire, et s'occupait volontiers de questions sociales et d'économie politique. Il y a quelques semaines à peine, il nous lisait, sur un livre de M. Chailley : *l'Impôt sur le Revenu*, un rapport très bien fait que nous applaudissions tous et que vous pourrez lire dans un de nos prochains Bulletins.

C'était un collègue d'un caractère doux et bienveillant, cherchant toujours à rendre service. Plus d'une fois il a usé de son influence près des membres du Conseil municipal de la ville d'Auxerre pour être utile à notre Société ; il a toujours appuyé chaleureusement nos demandes, et certainement c'est lui qui a contribué, dans une large part, à nous faire obtenir la belle grille qui ferme notre escalier et les solides barreaux qui protègent nos riches collections ; sa mort est une perte pour la Société, et vous joindrez vos regrets à ceux de votre président.

— M. Cotteau annonce ensuite que la Société des Sciences a obtenu à l'Exposition universelle une médaille d'argent pour l'ensemble des travaux qu'elle a publiés depuis l'année 1878, et qui faisaient partie de l'exposition spéciale du ministère de l'instruction publique.

— M. le président annonce encore que la maison Guilliet, d'Auxerre, dont le fondateur, M. Guilliet père, est membre de la Société, a obtenu à l'Exposition universelle le *grand Prix* pour ses inventions et séries d'outils à travailler le bois.

Ces deux communications sont accueillies avec la plus vive satisfaction par l'assemblée.

Correspondance. — M. le président donne communication du programme des questions proposées pour le Congrès de la Sorbonne de 1890. Ce programme restera à la disposition des membres de la Société entre les mains de M. le secrétaire.

Voici les questions posées dans chaque section :

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Convocation, composition et tenue des États provinciaux, avant 1610.

2° Transformations successives et disparition du servage.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Histoire des anciennes foires et marchés.

5° Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

6° Vieilles liturgies des églises de France.

7° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.



8° Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

9° De la piraterie dans les mers d'Europe avant le milieu du XVIIe siècle.

10° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiômes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiôme local et celui du français.

11° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

12° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue.

14° Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au XVIIe siècle.

15° Les anciens ateliers typographiques en France.

16° Étudier l'origine et les variations des circonscriptons administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au XVIe siècle.

17° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

18° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècle.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).



8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédites.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule. Indiquer à quelle époque elle peut remonter.

15° Étudier au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire les inscriptions métriques de la Gaule.

16° Étudier dans les *Acta Sanctorum* parmi les biographies des Saints d'une région de la France ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

III. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Y a-t-il lieu de maintenir ou de supprimer les tribunaux de commerce? S'ils sont maintenus, y a-t-il lieu de modifier leur organisation et leur procédure?

2° Rechercher quelle était, pour l'ancien régime dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du Roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

3° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres valets dans les pays toulousains.

4° Étudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) et de la culture.

5° Rechercher, par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan ou non propriétaire.

6° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies et des décès dans les diverses professions.

7° De l'autorité paternelle sur la personne et sur les biens des enfants légitimes ou naturels.

8° Des améliorations à introduire dans la tenue des registres de l'état-



civil à l'effet d'y faciliter les recherches destinées à faire connaître l'ensemble de l'état-civil d'une personne vivante ou décédée.

9° Étudier, en France et à l'étranger, les institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage et la conciliation entre patrons et ouvriers.

10° Jusqu'à quel point l'État peut-il intervenir légitimement dans les questions d'hygiène publique ?

11° De la circulation fiduciaire comparée dans les résultats.

IV. — SECTION DES SCIENCES.

1° Étude du mistral.

2° Tremblements de terre.

3° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

4° Comparaison des climats des différentes régions de la France.

5° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat.

6° Études relatives à l'aérostation.

7° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

8° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

9° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

10° Étudier les époques et le mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes. Étude de la montée de l'anguille.

11° Étude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

12° Études des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

13° Étude des insectes qui attaquent les substances alimentaires.

14° Comparaison des espèces de vertébrés de l'espèce quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

15° Fixer, pour des localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées ; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

16° Étude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

17° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

18° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.



19° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

20° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

21° Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques et des sépultures néolithiques pour une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif.

22° Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques, celles qui reproduisent à des degrés divers, les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

23° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveau-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

24° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

25° Étudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

26° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des *terrains calcaires et terrains primitifs*.

V. — SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms



donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Dresser la carte d'une localité d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que ac, oz, ville, court, etc.

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.)

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

13° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

— M. le président offre : 1° au nom de M. de Bogard, deux brochures contenant des discours sur l'enseignement agricole prononcés dans les séances publiques de la Société d'agriculture du Var ; 2° en son nom personnel, une notice sur trois genres nouveaux d'Echinides crétacés contenant à la suite une description, par M. Péron, du terrain tertiaire du sud de l'ile de Corse ; un exemplaire du tirage à part du compte-rendu des travaux des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, partie des Sciences naturelles. Enfin, il offre, au nom de M. le docteur Moreau père, un ouvrage considérable en trois volumes sur les poissons de France, publié par ce savant il y a quelque temps déjà. M. le docteur Rabé, sur la proposition de M. Cotteau, est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

— M. Monceaux a la parole à son tour pour rendre compte des ouvrages parvenus pendant le mois et qui lui ont paru le plus intéresser nos travaux. Avant d'entamer ce compte-rendu, M. le secrétaire donne lecture de deux lettres qui lui ont été adressées, l'une de M. Andry, réclamant la priorité de la découverte du dolmen de Bleigny-le-Carreau, que M. le docteur Ficatier s'est attribuée ; l'autre de M. René de Montjoie, concernant différentes rectifications généalogiques à apporter à la notice de M. Moiset sur Druyes, au sujet de la femme de Pierre Née, juge de Druyes, qui s'appelait Florence Chevalier ; de l'époux de la fille de cette der-



nière ayant nom Pierre de Chalaraine, et de Claude Jeuton, prévôt en Berry.

M. le secrétaire fait ensuite un compte-rendu, dont voici le résumé :

— M. E. Petit nous a remis, pour être offert à la Société de la part de M. le duc de la Trémoille, un livre dont voici le titre : *Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et Lettres. 1451-1481*, publiés d'après les originaux, par Louis de la Trémoille, 1 vol. in-4°, imprimé avec le plus grand soin. Ce beau livre intéresse l'histoire de la Bourgogne du xve siècle en beaucoup de points et nous devons remercier son auteur de nous l'avoir fait offrir. Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, fut, en effet, l'un des officiers de Philippe le Bon, puis de Charles le Téméraire, qu'il quitta, en 1468, pour entrer au service du roi Louis XI. La réunion de pièces authentiques pouvant servir à reconstituer l'histoire d'un grand seigneur de cette époque tourmentée, est donc un travail très utile et qui rendra service aux historiens qui s'occupent du règne de Louis XI et de la fin du duché de Bourgogne. Plusieurs chartes et documents touchent de très près à notre histoire locale. Signalons, notamment, la procuration du comte de Tonnerre pour marier sa fille avec Georges de la Trémoille, en 1451 ; la commission donnée par Louis XI au sire de Craon pour informer quels octrois ont été faits aux habitants de Joigny, en 1474 ; les lettres patentes du roi Louis XI conférant le gouvernement de la Bourgogne à Georges de la Trémoille, sire de Craon, le 3 février 1476, etc.

— Nous avons publié, dans le Bulletin de 1886, deux lettres de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier ayant rapport à la lecture d'une inscription gauloise trouvée à Nevers, il y a deux ou trois cents ans, dans les anciens remparts de la ville et qui est connue des archéologues sous le nom d'inscription *Ande Camulos.*

La Société nivernaise a reproduit dans son dernier bulletin le texte des deux lettres en ajoutant que cette inscription est restée inexpliquée. Aujourd'hui, un membre de la Société hâvraise revient sur cette question d'interprétation du texte nivernais et, rejetant les explications plus ou moins fantaisistes du président Bouhier, adopte comme la seule vraie l'explication donnée, en 1869, par M. Roget de Belloguet dans un grand travail couronné par l'Académie des Inscriptions. Et l'inscription de Nevers, considérée comme romaine, doit être définitivement classée parmi les inscriptions gauloises. Les raisons en sont données tout au long dans le travail inséré dans le Bulletin du Hâvre, où l'on pourra les retrouver.

— Nous voulons vous signaler encore différentes études sur notre compatriote le maréchal Vauban. Dans le Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, M. Ch. Read publie le Mémoire présenté, en 1689, par le maréchal de Vauban, et ses efforts réitérés en faveur des Huguenots. L'auteur cite en même temps des passages de plusieurs manuscrits inédits des plus intéressants.





Dans le Bulletin du Comité des travaux historiques de l'année 1886 (p. 223), nous trouvons encore une série de lettres du maréchal Vauban, communiquées par M. le commandant de Rochas d'Aiglun et publiées par M. de Boislisle. Ces lettres vont de l'année 1671 à l'année 1702 et éclairent d'un jour tout nouveau la vie publique et privée de l'illustre homme de guerre. Nous voudrions pouvoir vous lire toutes ces lettres remplies de détails intéressant l'histoire générale et souvent même notre histoire locale. Nous y voyons apparaître des personnages qui nous appartiennent par leur naissance et sur lesquels on n'a que peu de détails biographiques.

C'est ainsi que Vauban, dans une de ses lettres, nous parle d'un de ses amis, le P. Courtot, définiteur général de l'ordre des Cordeliers, né à Vézelay, et son grand ami, qui, plus tard, vint mourir au couvent d'Auxerre. On y trouve également plusieurs indications sur ses parents ou alliés et ses relations particulières.

En somme, la publication de ces trente-quatre lettres est précieuse et elles seront lues avec d'autant plus de plaisir qu'elles sont accompagnées de savants commentaires et de notices puisés à des sources sûres.

— Pour terminer, nous vous signalerons encore une notice lue au mois de mai 1888 à la Société d'émulation du Doubs, par son président, M. Boyer. Cette notice rend hommage à la mémoire de notre collègue, mort l'année dernière à Auxerre, M. Frédéric Rétif, ancien directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Besançon, qui fut à la fois un administrateur distingué et un homme de bien.

A la suite de ses communications, M. Monceaux dépose la liste des ouvrages parvenus à la Société pendant les vacances et dont voici la liste :

I. *Envois des Ministères.*

— Revue des travaux scientifiques, t. VIII, nº 12. T. IX, nºs 1 et 2.

— Bulletin des Bibliothèques et des Archives, année 1889, nº 1.

— Discours prononcés à la séance du Congrès des Sociétés savantes le 15 juin 1889, par MM. Fallières et Rameau, in-8º

— Les parlers de France, lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le samedi 26 mai, par M. G. Paris, in-4º.

— Journal des Savants, juillet et août 1889.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue Savoisienne, publication mensuelle de la Société florimontane, août-octobre 1889, 2º livraison.

Angoulême. — Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 5º série, t. X, année 1888.

Besançon. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 6º sérle, 3º volume, 1888.

Bône. — Académie d'Hippône. Comptes-rendus des réunions, nº 24, année 1889.

Bourges. — Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 1888-1889, 4º série, 5º volume.

Bruxelles. — Analecta Bollandiana, t. VIII, fascicule III, 1889.

— Société royale de Géographie, Bulletin 1889, nº 2.



— Bulletin de la Société de Microscopie, 15e année, nos 8, 9 et 10, Bruxelles, 1889, in-8o.

CAEN. — Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 4e série, 2e volume, 1887-88.

CHAMBÉRY. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie, nos 2 et 3, avril-septembre.

CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1888.

CLEVELAND. — Proceedings of the American association for the advancement of sciences. Thirty-Seventh Meeting heldt at Cleveland, August 1888. Salem May 1889.

CONSTANTINE. — Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, t. 25, 1888-89.

DIJON. — Bulletin de la Société d'Horticulture et Viticulture de la Côte-d'Or, aggrégée à la Société d'acclimatation, 1889, mars-août.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Var, juin et juillet 1889.

— Bulletin de la Societé d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XVI, 1886-87.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3e trimestre de 1889.

HEIDELBERG.— Verhandlungen der Naturhistorisch-Médicinischen Verein zu Heidelberg, 1889.

KONIGSBERG. — Schriften der physikalisch Okonomischen gesellschaft zu Konigsberg in Pr. Neunundzwanzigster Iahrgand, 1888.

LANGRES. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. 3; nos 11 et 12.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, années 1886 et 1887. Concours scientifique et littéraire de l'année 1887. Le Hâvre, 1888, in-8o.

LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 36, 2e livraison, 1889.

LONS-LE-SAULNIER. — Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 4e série, 4e vol., 1888.

LYON. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Classe des Lettres, vol. 24, 25 et 26. Classe des Sciences, vol. 29.

— Annales de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, 5e série, t. X, 1887. — 6e série, t. I, 1888.

MEAUX. — Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, nos 8 et 9, août et septembre 1889.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, mai et juin 1889.

MODENE. — Memorie della regia Accademia di Scienze, Lettere et Arti in Modena, série II, vol. VI, 1888, gr. in-4o.

MOSCOU. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, année 1888, no 4; année 1889, no 1.



NANCY. — Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1888.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, vol. X de la 2e série, 1889.

NIMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes, nos 1 et 2, 1er semestre 1889 ; no 3, juillet-septembre.

— Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. X, année 1889.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, no 138 ; 1er trimestre 1889.

PARIS. — Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 2e fascicule, mars-mai 1889.

— Bulletin de la Société entomologique de France, feuilles 15 à 19.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. Catalogue de la Bibliothèque, fascicule no 6. Revue, etc., no 229.

— Bulletin de la Société géologique de France, 1889, nos 5, 6 et 7.

— Mémoires de la Société zoologique de France pour l'année 1889, t. II, 1re partie ; Bulletin, etc., juin et juillet 1889.

— Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens, 1er no du 3e volume.

— Annales du Musée Guimet. — Revue de l'Histoire des Religions, 10e année, 1889, nos 1, 2 et 3. — Bibliothèque de vulgarisation. Les Moines égyptiens. Vie de Schnoudi, par E. Amélineau, in-8o, 1889.

— Revue historique, juillet-août-septembre-octobre, 2 fascicules.

— Revue des Etudes grecques, t. II, no 6, avril-juin 1889.

PHILADELPHIA.— Proceedings of natural Sciences of Philadelphia, part. I, jan.-april 1889.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres 1889.

RIO-DE-JANEIRO. — Revista trimensal de Instituto historico et geographico Brazileiro, t. LII, part. I, 1er et 2e trimestres 1889.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'Emulation, Commerce et Industrie de la Seine-Inférieure, 1889, 2e partie.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques, 9e volume, 5e livraison, septembre 1889.

SAINT-OMER. — Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XXI, 1888-89.

SAN-FRANCISCO. — Proceedings of the California Academy of Sciences, vol. I. part. I, and II, june 1888, april 1889.

WASHINGTON. — Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution for the year ending June 30. Part. I. Washington, 1889.

— Geological survey of Pennsylvania 1889.

— Catalogue of the Geological Museum. Part. III.

— Atlas to reports H Hand H H H 1887.

— Atlas northern anthracite field. Part. III, and IV.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. Bericht von 31 juli 1889, nos 10, 11, 12.

III. ***Envois divers.***

— Revue de Champagne et de Brie. Juillet-août 1889.



— L'Histoire naturelle à l'Exposition universelle, par M. Adrien Dolfus. (Extrait de la Feuille des Jeunes Naturalistes, n° 225.)

— Archives d'un serviteur de Louis XI, Documents et Lettres (1451-1481) publiés, d'après les originaux, par Louis de la Trémoille, Nantes, 1888. (Ouvrage offert par son auteur, M. le duc de la Trémoille.)

De Bogard. — Société d'agriculture du Var. Distribution des récompenses le 28 avril 1888. (Compte-rendu dans lequel se trouve le discours de M. de Bogard, l'ardent propagateur de l'enseignement agricole dans les écoles primaires.)

— Bulletin de la Société d'agriculture d'Hyères, 1er trimestre 1889. L'Enseignement agricole et horticole dans les écoles primaires rurales, par M. de Bogard.

Ch. Rémond. — Les trois Républiques et les trois Carnot, par M. Ch. Rémond. Notice sur l'ouvrage.

Dons. — M. Badin de Montjoie fait don de l'empreinte d'un sceau du XVe siècle, qu'il présente à la Société, et qui était le sceau officiel de la Collégiale de Châtel-Censoir.

— M. Babou, officier d'administration, a envoyé pour le médailler de la Société un sou surfrappé portant la date de 1852, avec cette inscription : 15 août 1813 — 15 août 1852.

Des remerciements seront adressés aux auteurs de ces dons.

Présentations. — M. l'abbé Parat, curé de Nolay, est présenté comme membre titulaire par MM. l'abbé Bonneau et Cotteau.

M. le baron de Guerne, vice-président de la Société zoologique de France, et dont la famille est originaire de la Puisaye, est présenté comme membre correspondant par MM. Gustave et Edmond Cotteau et par M. Monceaux. Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Communications. — M. de Breuze a la parole et rend compte, dans les termes suivants, d'un ouvrage de M. Leclerc de Fourolles, notre collègue, intitulé : *Le Code de Justice militaire pour l'armée de terre et de mer*, interprété par la Doctrine et la Jurisprudence, par Jules Leclerc (de Fourolles) et Th. Coupois.

Cet ouvrage en deux volumes, dont l'un des auteurs nous fait hommage, n'est ni un livre de science, ni un livre d'histoire ; il ne rentre donc pas dans le cadre ordinaire des études de notre Société. Toutefois, comme il est l'œuvre d'un de nos honorables collègues, une place lui a été offerte avec empressement dans notre bibliothèque, et nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir dire tout le bien que nous pensons de notre nouvel hôte dont le titre et le caractère tout guerrier contrastaient, au premier abord, avec les titres de ses pacifiques camarades. D'ailleurs, ce Code de justice militaire ne doit-il pas nous intéresser maintenant, puisque tous nous sommes appelés sous les drapeaux ?

C'est à cause de cela, sans doute, que M. Leclerc de Fourolles a eu l'heureuse idée de faire, pour ce Code de justice spéciale, ce qu'avant

lui les Dalloz, les Sirey et les Rolland de Villargues ont fait pour nos autres Codes.

Non seulement son ouvrage s'adresse aux hommes spéciaux, aux membres des Conseils de guerre, aux officiers de recrutement et aux fonctionnaires administratifs, mais il sera utilement consulté par tous les citoyens. La méthode suivie par MM. Leclerc et Coupois est très rationnelle ; ils ont, en outre, grâce à un travail des plus consciencieux, supprimé toute fatigue et toute peine au lecteur en lui économisant beaucoup de temps.

Chaque article, en effet, est accompagné d'un commentaire, suivi, s'il y a lieu, des lois, décrets ou ordonnances s'y référant ; on y trouve, en outre, les décisions des Conseils de révision, du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Indépendamment de ces précieux documents, les auteurs ont eu le soin de préparer pour toutes les qualifications à donner au fait poursuivi, la formule des questions à soumettre aux juges. — Nul n'ignore que de la position des questions dépend souvent le sort des accusés et aussi celui des décisions rendues. Cette partie du travail de M. Leclerc sera particulièrement appréciée des militaires faisant partie des Conseils de guerre ; ils y trouveront aussi un *memento* à leur usage.

En résumé, Doctrine et Jurisprudence se trouvent admirablement et étroitement mariées, résumées dans un classement aussi consciencieux que méthodique.

Il ne pouvait en être autrement, d'ailleurs, car notre collègue, ancien magistrat, avocat et officier d'artillerie, réunissait les meilleures conditions de savoir et d'aptitude pour mener à bien, avec la collaboration de M. Coupois, greffier près d'un Conseil de guerre, cet ouvrage appelé à assurer l'unité de principe et l'unité de direction dans les poursuites et dans l'application des lois militaires. Nous sommes convaincu que, bientôt, il se trouvera entre les mains de tous ceux qui sont appelés à concourir à l'œuvre de la justice militaire.

Ses auteurs auront alors réalisé leur louable espérance : « Servir, dans l'intérêt de l'armée, la cause de la Justice et du Droit. »

— M. Quantin dépose sur le bureau la suite des copies de Documents inédits que M. le comte de Chastellux, notre zélé confrère, veut bien relever aux Archives Nationales pour enrichir nos collections. Les pièces dont il est question concernent des arrêts du Parlement de Paris (1535-1536) et d'autres arrêts des Grands Jours de Troyes, de l'an 1583.

— Après cette communication, M. Moiset continue son importante lecture sur le chevalier d'Eon et fait l'historique des démêlés de d'Éon avec Beaumarchais. Beaucoup d'épisodes nouveaux et tout à fait inconnus sont relevés par notre collègue, qui mène l'existence de son héros jusqu'à sa mort et en a fait une étude très attachante.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

M. Monceaux, premier secrétaire, étant indisposé, M. Molard lit, en son lieu et place, le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

Mort d'un membre. — M. le président prend ensuite la parole pour annoncer la mort de notre collègue M. le docteur Rousseau, directeur de l'Asile départemental d'aliénés.

M. le docteur Rousseau, tout entier à des études médicales spéciales, n'a pris part que rarement aux travaux de la Société ; il suivait cependant avec beaucoup d'intérêt nos travaux scientifiques et nos études locales et assistait souvent à nos réunions. M. le président donne à la mémoire de M. Rousseau les éloges et les regrets qu'il a si bien mérités.

Nominations. — Il est procédé à l'élection des deux membres présentés à la séance de novembre. M. l'abbé Parat, curé de Nolay, est élu membre titulaire.

— M. le baron de Guerne, vice-président de la Société zoologique de France, demeurant à Paris, est également nommé membre correspondant.

Présentations. — M. le docteur Edouard Thierry, médecin à Noyers-sur-Serein, et M. l'abbé Jobin, demeurant à Dijon, 8, rue du Docteur Chaussier, sont présentés comme membres titulaires par MM. Ernest Petit et Monceaux. Il sera statué sur ces nominations conformément au règlement.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une lettre de M. le colonel Stoffel, bien connu pour ses travaux d'érudition, où identifiant Vellaunodunum avec la ville de Toucy, il demande à notre Société des renseignements et des éclaircissements sur cette localité. M. Quantin est chargé de répondre à la lettre de M. Stoffel.

— M. le président présente, au nom de M. Joly, le second volume de son *Etude sur le Crime*. M. Ch. Moiset, qui a déjà rendu compte du premier volume, est chargé de faire un nouveau rapport sur cette œuvre considérable de notre savant compatriote.

— M. Cotteau dépose encore sur le bureau : 1° de la part de M. Salmon, l'*Age de la pierre à l'Exposition universelle* ; 2° de la part de MM. Salmon et Ficatier, le tirage à part de l'*Yonne préhistorique*, travail inséré dans le Bulletin de la Société ; 3° de la part de M. de Bogard, son rapport sur l'Enseignement agricole lu à la réunion de la Société d'agriculture à Courson, ainsi qu'un

nouveau volume composé de tous les rapports faits par notre collègue, dans ces dernières années, sur la science agricole et particulièrement sur l'enseignement agricole.

— M. le président dépose, en son nom personnel, son rapport sur les sciences naturelles à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, ainsi que son étude sur trois échinides vivant sur les côtes de Guinée.

La liste suivante des ouvrages parvenus à la Société pendant le mois de novembre est également communiquée à la Compagnie:

I. *Envoi du Ministère.*

— Journal des Savants. Septembre et octobre 1889.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ARRAS.— Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras. 2e série, t. XX, 1889.

BÔNE. — Bulletin de l'Académie d'Hippône, nº 23. Fasc. 1 à 4.

BRUXELLES. — Bulletin de la Société belge de Microscopie, 15e année. nº 11, octobre 1889.

CHAPEL-HILL. — Journal of the Elisha Mitchell scientific Society, Chapel-Hill, North Carolina. U. S. A. 1889. Sixt year Part one.

DIJON. — Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, t. V. Dijon, 1889.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Var. Août-septembre 1889.

ÉPINAL. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1889.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Juillet-août 1889.

PARIS. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, nº 11. Novembre 1889.

— Société Entomologique de France, feuille 20, 1889.

— Mémoires de la Société Zoologique de France pour l'année 1890, t. III, 1re partie.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Juillet-septembre 1889.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin nº 35, 1889.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Novembre 1889.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin nº 7, juillet 1889.

VALENCE. — Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 9e année, 1re livraison. Septembre 1888 et décembre 1889.

III. *Envois divers.*

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nos 10 et 11.



— Revue de Champagne et de Brie. Septembre-octobre 1889.

— Carte du département de l'Yonne dressée par le Service vicinal au 100,000e, M. Surugues agent-voyer en chef, (offerte par M. Surugues, collée sur toile en cinq parties se repliant).

Dons. — M. Surugues, agent-voyer en chef du département, a envoyé pour la bibliothèque de la Société un exemplaire de la nouvelle carte du département dressée par ses soins et qui vient d'être terminée. Cette carte, exécutée avec le plus grand soin et divisée en cinq feuilles, rendra les plus grands services par son exactitude claire et précise.

M. le président est chargé d'adresser à M. Surugues tous les remerciements et les félicitations de la Société.

— M. Monceaux a envoyé, de la part de notre collègue M. Guillon, une série de pièces anciennes recueillies à Vézelay pendant l'été de 1889. Parmi ces pièces, plusieurs sont précieuses et rares ; M. Manifacier est chargé de les décrire et d'en donner la liste détaillée à l'une des prochaines réunions.

— M. le président lit ensuite une note de M. Monceaux sur une nouvelle acquisition du Musée :

Le Musée d'Auxerre vient de s'enrichir d'une toile précieuse, grâce à la libéralité de M. de Bonnaire, ancien membre du Conseil général de l'Yonne et propriétaire à Sainte-Pallaye. Par son testament, daté de 1878, il avait légué un portrait dont la peinture est attribuée à Mme Vigée-Lebrun, et en avait laissé la jouissance à Mme de Bonnaire sa vie durant.

Mme de Bonnaire étant morte cette année, ses héritiers ont, conformément au testament, délivré le tableau à l'administration du Musée.

Ce tableau, de l'effet le plus gracieux, est précieux à plusieurs titres. D'abord, parce que c'est une œuvre de jeunesse de Mme Vigée, l'exécution du tableau remontant à 1790 ou 1791 ; ensuite, parce que c'est presque un tableau historique.

Mme Vigée, fort appréciée à la cour de Louis XVI, et en particulier protégée par la reine Marie-Antoinette, qui la recevait dans son intimité, a peint la famille royale dans un tableau admiré encore aujourd'hui dans l'une des salles de la galerie de Versailles. Le petit prince, qu'on a appelé plus tard Louis XVII, figure dans ce tableau dans un costume presque semblable et identique à celui du tableau qui nous a été légué par M. de Bonnaire. Il y a tout lieu de croire que la toile qui vient d'entrer au Musée d'Auxerre est une première étude d'une partie de la grande toile du Musée de Versailles.

L'artiste a su éviter à l'enfant les fastes de la grandeur ; le grand cordon qui rappelle son origine royale est dissimulé par une guirlande de roses, et les attributs de la puissance sont ici remplacés par un oiseau et des jouets conformes à l'âge de l'enfance. Le tout forme un ensemble ravissant et, malgré quelques imperfections qui rappellent la grande jeunesse de l'artiste, on sent bien qu'on a sous les yeux l'œuvre de l'un



des derniers élèves de Nattier, de ce peintre gracieux du XVIII[e] siècle, qui peupla la cour de Louis XV de tant de déesses et d'amours dans des tableaux célèbres.

Communications et lectures. — La parole étant donnée à M. Molard, notre collègue demande à renvoyer à une autre séance la communication qu'il devait faire sur le catalogue du trésor de la cathédrale. A la demande du Bureau, il lit son compte-rendu de la Retraite illuminée, grande fête de nuit qui a eu lieu à Auxerre le 5 août dernier. Ce travail, qui contient une introduction historique relative aux tentatives d'illuminations semblables faites en dehors d'Auxerre et la description du cortège et des pièces qu'il contenait, est entendu avec un vif intérêt.

— M. Ch. Moiset, qui remplace M. Mollard, lit, sous le titre de : *Petit Problème archéologique*, une notice sur des ruines gallo-romaines qui se trouvent sur la commune de Venizy, au hameau des Pommerats, près du pont où se mêlent les eaux des ruisseaux de Venizy et de Boulay. Là, à une profondeur de 20 à 30 centimètres, on a trouvé des monnaies romaines, des carreaux en marbre, des tuiles faites d'une terre étrangère à la localité et des substructions anciennes. M. Moiset, après avoir disserté avec beaucoup d'érudition sur l'origine du mot *Pommerats*, achève sa communication en appelant l'attention des archéologues sur ces ruines énigmatiques.

— M. le docteur Rabé a la parole à son tour et donne communication des observations qu'il a pu faire sur les oiseaux et leur double passage dans le département pendant l'année 1889.

— M. Cotteau termine la séance en rendant compte à la Compagnie de l'exposition de Géologie organisée à la grande Exposition parisienne. Il donne surtout des éloges distingués à la carte géologique de France de MM. Carrez et Vasseur, et aussi à la grande carte géologique de la Suisse, accompagnée de vingt-cinq volumes in-4° d'explications.

Après cette communication, la séance est levée.

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

En outre des ouvrages qui lui sont parvenus pendant l'année, soit à titre de don, soit à titre d'échange, la Société a placé dans sa bibliothèque : 1° Deux exemplaires de son Bulletin, t. XLIII ; 2° un exemplaire de chacun des tirages à part des articles parus dans le corps du Bulletin.

La Société délivre à chaque auteur de mémoires publiés dans le Bulletin, 25 exemplaires d'un tirage à part, avec couverture imprimée et sans remaniements.

Dans le cas où des changements de texte seraient apportés par l'auteur après le tirage du Bulletin, le tirage spécial qu'il aurait fait faire à ses frais, ne devrait point porter la mention : *Extrait du Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, obligatoire pour tous les tirages conformes au Bulletin.

Afin d'éviter des réclamations fréquentes à l'occasion de la pagination, nous rappelons que le Bulletin de la Société est divisé en trois parties, ayant chacune une pagination spéciale : 1° Sciences historiques ; 2° Sciences et arts ; 3° Procès-verbaux, listes et tables. Il faut donc avoir soin à la reliure de raccorder les trois parties du 1er et du 2e semestres.

III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1889.

§ 1. — *Dons en argent.*

1° Le Ministre de l'Instruction publique et des beaux arts..	800 fr.
2° Le Département de l'Yonne............................	1000
3° La ville d'Auxerre....................................	400
4° Legs Gariel pour le médailler bourguignon.............	500

§ 2. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

Babou, Officier d'administration, à Auxerre. — Pièce de 10 centimes, surfrappée, portant la date de 1852, avec cette inscription : 15 août 1813 — 15 août 1852.

Bachelet. — Cachet en cire rouge donnant l'empreinte du sceau du Directoire départemental de l'Yonne, en 1790. (Séance du 2 juin).

Badin de Montjoie, de Châtel-Censoir. — Empreinte du sceau en sa possession de la Collégiale de Châtel-Censoir, au xve siècle. (3 novembre).

Bartholdi, sculpteur à Paris. — Maquette de la statue de Paul Bert, placée sur sa tombe, à Auxerre. (Séance du 6 janvier).

Boivin, propriétaire à Auxerre. — Un lot de médailles anciennes (à examiner). (3 février).

Ergot, propriétaire à Auxerre, rue Neuve. — Statue de saint d'un beau style, en pierre. xviie siècle. (Séance du 2 juin).

Girardin, tapissier-décorateur, à Auxerre. — Petite clef de coffret ancien, trouvée sur le territoire de St-Georges. (Séance du 6 janvier).

Guillon (Adolphe), artiste peintre. — Une série de pièces trouvées à Vézelay, et dont la liste sera donnée. (2 décembre).

Héritiers de M. de Bonnaire, à Ste-Pallaye. — Portrait de Louis XVII; toile attribuée à Mme Vigée-Lebrun.

Lalouette, entrepreneur à Guerchy. — (Fouilles entreprises pour le compte de la Société). Double vase à fond plat en trois filules bronze, trouvées dans le champ qu'il exploite à Guerchy. (Séance du 6 janvier). — Vase funéraire à incinération, d'une forme élégante, trouvé avec une épée à deux tranchants, tordue systématiquement. (Séance du 7 avril).

La Selve, ancien professeur au collége d'Auxerre. — 2 vases en terre cuite vernissée, provenant des fabriques de la Kabylie, et ayant servi de lampe. (14 juillet).

Machavoine, propriétaire à Auxerre.— Décoration de St-Louis. (Séance du 2 juin).

Mignot fils, à Charbuy. — Bulle papale en plomb de Grégoire IX, trouvée à Egriselles. (Séance du 6 janvier).

Surugues, agent-voyer en chef du département. — Un exemplaire de la carte du département, dressée par ses soins, divisée en cinq feuilles. (2 décembre).

IV

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1889 (1).

---

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1846.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

— SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

ALGÉRIE. . . Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, rue Bruce, 7, à Alger.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

— BONE. Académie d'Hippone.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES (BASSES). DIGNE. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

ALPES (HAUTES) GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

ARDÈCHE. . PRIVAS. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres du département de l'Ardèche.

AUBE. . . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON. . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BELFORT (Territoire de) Société belfortaine d'émulation.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille. fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Les publications qui sont adressées à la Société sont inscrites régulièrement au procès-verbal de chaque séance. Leur inscription tient lieu d'accusé de réception, et MM. les Secrétaires sont priés de nous signaler les omissions qui pourraient se produire par suite de retard ou de non réception.



CALVADOS... CAEN. Société linnéenne de Normandie, fondée en 1823.
— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.
— CAEN. Société française d'Archéologie.
CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFERIEURE. LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle.
— SAINT-JEAN-D'ANGELY. Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1876.
— SAINTES. Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis.
CHER.... BOURGES. Société des Antiquaires du Centre.
— BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
CORSE.... BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.
COTE-D'OR.. BEAUNE. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.
— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.
— DIJON. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
— DIJON. Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, fondée en 1883.
— SEMUR. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE... GUÉRET, Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
DOUBS.... BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
— MONTBÉLIARD. Société d'Émulation de Montbéliard.
DROME.... VALENCE. Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse.
EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.
FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.
GARD.... NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.
— NIMES. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.
GIRONDE.. BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.
— BORDEAUX. Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, fondée en 1883.
HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1851.
— TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1846.
— Société d'Histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.



HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— TOULOUSE. Société académique hispano-portugaise de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI.

— LE PUY. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

HAUTE-MARNE. LANGRES. Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAONE. VESOUL. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. ANNECY. Société florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. . MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— BÉZIERS. Société d'Études et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE . . . . GRENOBLE. Académie delphinale.

JURA. . . . . POLIGNY. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— LONS-LE-SAULNIER. Société d'Émulation du Jura.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— BLOIS. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE-INFÉRIEURE. NANTES. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société d'Études scientifiques d'Angers.

— ANGERS. Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.

MEUSE. . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN . VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE. . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Société géologique du Nord, fondée en 1870.

OISE. . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'Études scientifiques de Lyon, au palais des Arts.

— LYON. Société littéraire de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.

- MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE. . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1861.

— LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.

— Société philotechnique du Maine, fondée en 1880.

— Revue historique et archéologique du Maine.

SAVOIE. . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.

— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéo logie.

— CHAMBÉRY. Société d'Histoire naturelle de la Savoie.

SEINE. . . . PARIS. Société d'anthropologie de Paris, 14, rue Antoine Dubois.

— — Société de biologie.

— — Société botanique de France, 84, rue de Grenelle.

— — Société entomologique de France, 50, rue Neuve-Sainte-Placide.

— — Société géologique de France, 17 rue des Grands-Augustins.

— — Société zoologique de France, 17, rue des Grands-Augustins.

— — Société des antiquaires de France, 11, rue de Lille.

— — Société des études historiques (Cercle St-Simon), 2, rue Saint-Simon.

— — Société de l'histoire de France.

— — Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères.

— — Société des Monuments parisiens.

— — Musée Guimet, 117, 30, avenue du Trocadéro.

— — Association scientifique de France, secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne.

— — Société philotechnique de Paris, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement.

— — Société académique Indo-Chinoise.

— — Société française de numismatique et d'archéologie, 46 rue de Verneuil.

— — Société philomathique de Paris, fondée en 1788, rue des Grands-Augustins, 7.

SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.

— ROUEN. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.

SEINE-ET-MARNE. FONTAINEBLEAU. Société historique et archéologique du Gâtinais, fondée en 1883. (Secrétariat à Paris, rue Saint-Placide, 54.)

SEINE-ET-MARNE. MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1861.

— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.

— VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts.

SOMME. . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.

— AMIENS. Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens.

— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

VAR. . . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.

— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE. . APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE . . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE.. . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.

— AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.

— AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

— AVALLON. Société d'études d'Avallon, établie en 1860.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1836.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE. (Grand duché de Bade). HEIDELBERG. Société historique et médicale de Heidelberg.

— KONISBERG. Schritten der Physikalish okonomischen Gesellschaft zu Konisberg.

ALLEMAGNE. LORRAINE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruction publique.

ALLEMAGNE. LORRAINE.—METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.
— — METZ. Société d'Archéologie et d'Histoire.
— ALSACE.—STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts.
— — COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.
— WESTPHALIE. — MUNSTER Société Westphalienne provinciale pour la Science et l'Art.
AUTRICHE. . BRÜNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
— VIENNE. Société impériale de Géographie.
— — Institut géologique, impérial et royal d'Autriche.
BELGIQUE. . BRUXELLES. Société malacologique de Belgique.
— — Société belge de géographie.
— — Société belge de microscopie
— LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
— MONS. Cercle archéologique de Mons.
— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.
— BUFFALO N. Y. V. S. A. Buffalo Society of Nat. Sciences.
— CHAPEL HILL. N. CAROL. Elisha Mitchell scientific Society.
— CHICAGO. ILL. Academy of Sciences.
— NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.
— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
— PHILADELPHIE, PQ. — Academy of Natural Sciences.
— SALEM, Maas. Association for the Advencement of Sciences.
— SAINT-LOUIS. Mo. Academy of Sciences.
— SAN-FRANCISCO, Calif. — Academy of sciences.
— WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ITALIE. . . . MODÈNE. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÉGE. . CHRISTIANIA. Université royale de Norvège.
RUSSIE . . . MOSCOU. Société impériale des Naturalistes de Moscou.
— KIEW. Société des Naturalistes de Kiew.
SUÉDE. . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.
SUISSE. . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— NEUFCHATEL. Société des Sciences nat. de Neufchâtel.
— NEUFCHATEL. Société murithienne de Botanique, fondée en 1861.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

AUBE. . . . . Arcis-sur-Aube. Revue de Champagne et de Brie.
SEINE . . . . Paris. Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan).
— — Feuille des jeunes Naturalistes, 35, rue Pierre-Charron.
— — Le Livre, revue du monde littéraire, 7, rue Saint-Benoît.

§ IV. — *Envois du Ministère de l'Instruction publique.*

SEINE . . . . Paris. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes (librairie Vieweg, 67, rue Richelieu).
— Paris. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques.
— Paris. Revue des travaux scientifiques, publiée par le même comité.
— Paris. Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.
— Paris. Bulletin du comité des travaux historiques, section des sciences économiques et sociales.
— Paris. Revue des Bibliothèques et des Archives publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (1).
— Paris. Journal des Savants.

V.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

CÔTE-D'OR.

DIJON . . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

(1) Sept exemplaires de nos publications sont envoyés chaque année au Ministère, à l'adresse du comité, en échange de ces différents bulletins et revues.

SEINE.

PARIS . . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.

YONNE.

AUXERRE. . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École normale.
— Bibliothèque de la Ferme-École de La Brosse.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
PONTIGNY. . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS. . . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du grand Séminaire.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

VI.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1889.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr le Cardinal-Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.
Mme la marquise de BLOCQUEVILLE.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

CHAILLOU DES BARRES (baron), premier Président de la Société (1847-1858).

CHALLE Ambroise, second Président de la Société (1858-1883).

MEMBRES DU BUREAU

	MM.
Président	G. COTTEAU.
Vice-Présidents	DIONIS DES CARRIÈRES. Ernest PETIT.
Vice-Présidents honoraires	M. QUANTIN. le général de MARSILLY.
Secrétaires	H. MONCEAUX. Fr. MOLARD.
Archiviste	CH. DEMAY.
Archiviste honoraire	E. LORIN.
Trésorier	GUYARD père.

MEMBRES TITULAIRES (*)

MM.

1884. Amand, avoué, à Auxerre.
1885. Andry Joseph-Maximilien, clerc de notaire, à Flogny (Yonne).
1885. Arbinet, instituteur de l'école Saint-Pierre, à Auxerre.
1884. Arnaud Joseph, avocat, membre du conseil général de l'Yonne, à Paris, 25, rue de Suresne.
1884. Aubron, notaire, à Paris, 146, rue de Rivoli.
1875. Augé Théophile, ancien négociant, à Auxerre.
1883. Badin d'Hurtebise Paul, propriétaire, à Mailly-le-Château.
1884. Badin de Montjoie, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1865. Barat fils, propriétaire, à Auxerre, rue Héric.
1885. Barat Albert, notaire à Joigny.
1884. Baudouin, notaire à Ligny-le-Châtel, membre du Conseil général de l'Yonne.
1888. Bayard du Lys (de), commandant du génie, place Saint-Etienne, Auxerre.
1868. Bazin, propriétaire à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf.
1862. Beau, chanoine titulaire au chapitre de Sens.
1882. Belloc, fabricant de ciments, 136, avenue Daumesnil, à Paris.
1887. Bérillon (Edgar), docteur en médecine, à Paris, 40 bis, rue de Rivoli.
1884. Berthelot, ingénieur civil, à Auxerre.
1883. Berthet fils, ancien négociant, à Auxerre.
1862. Bertin, propriétaire, à Joigny.
1873. Bertin Charles-Auguste-Flavien, directeur d'assurances, à Auxerre.
1880. Beuve, ancien directeur des contributions indirectes, à Auxerre.
1876. Biard, artiste-peintre, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1887. Bidault, de l'Isle, membre du Conseil général de l'Yonne, 8, boulevard Malesherbes, à Paris.
1867. Bigault Amédée, rentier, à Auxerre.
1873. Bloch Richard, ingénieur de la ligne d'Orléans, à Paris, rue Laribe, 4.
1883. Blondel, chanoine titulaire au chapitre de Sens, rédacteur de la *Semaine religieuse*.
1863. Bogard (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. Bondy (comte de), sénateur, ancien préfet de l'Yonne, à Paris, rue de Montalivet, 7, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1884. Bonneau (L'abbé), vicaire à la cathédrale d'Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1849. Bonneville, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1888. Bonnotte, notaire, à Saint-Florentin.
1887. Bornot (Jules-Marc), clerc de notaire, à Auxerre.
1885. Bouché Emile, ancien entrepreneur, à Auxerre.
1888. Bouché Paul, entrepreneur, rue Michel-Lepeletier, Auxerre.
1855. Boucher de la Rupelle (comte Paul), ancien magistrat, 5, rue de l'Université, à Paris.
1859. Boucheron, ancien agent-voyer central, à Joigny.
1884. Boudard, docteur en médecine, membre du conseil général, à Vermenton.
1867. Boullay, conseiller à la cour de Paris, rue de Madame, 71.
1885. Bouvier (L'abbé), curé d'Asnières, près Vézelay.
1865. Breuillard, docteur en médecine, à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), et à Paris, avenue de Messine, 6.
1880. Breuze (de), avocat, à Auxerre.
1884. Brillié Paul, huissier, 6, place d'Italie, Paris.
1856. Brincard (baron), membre du conseil général de l'Yonne, 4, rue Castellane, à Paris.
1887. Brossier (Camille-Zéphirin), cultivateur à Fournaudin.
1885. Bureau (L'abbé), curé de Saint-Martin-sur-Ouanne.
1880. Callet, employé de banque, à Auxerre.
1880. Cambuzat Alexandre, propriétaire, à Seignelay.
1884. Camus, ancien notaire, à Vermenton.
1877. Cerneau-Gohan, chef d'institution, à Auxerre.
1884 Chailley Joseph, docteur en droit, 9, rue Guy-de-la-Brosse, à Paris.
1852. Challan-Belval, ancien percepteur, au château de Quincy, par Montbard.
1861. Challe Léon, sous-intendant militaire, à Châlons-sur-Marne.
1861. Challe Paul, juge de paix, à Charny.
1882. Chandenier Félix, entrepreneur de travaux publics, 8, rue Morand, à Paris.
1889. Chanrond, directeur de l'Enregistrement et des Domaines. à Auxerre.
1870. Chanvin aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1887. Chardon (Alexandre), membre du Conseil général de l'Yonne, à Villeneuve-sur-Vanne.
1872. Chastellux, (comte Henri de), à Chastellux (Yonne).
1879. Chateauvieux (Henri de), membre du Conseil général, à Blannay (Yonne).
1885. Cherest, docteur en droit, à Cannes, villa Palmosa.
1884. Chevillotte, notaire, membre du conseil général, à Quarré-les-Tombes.
1858. Claude Victor, ancien adjoint au maire, à Auxerre.
1887. Cléry, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1887. Clouet, employé à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1875. Colin, agent d'assurances, à Auxerre.

1870. Commines de Marsilly (le général de), à Auxerre.
1884. Coste, docteur en médecine, membre du conseil général, maire de Saint-Julien-du-Sault.
1868. Cotteau Edmond, répartiteur des contributions directes, à Paris, 4, rue Sédaine.
1847. *Cotteau Gustave, ancien magistrat, correspondant de l'Institut, à Auxerre et à Paris, 17, boulevard Saint-Germain.
1884. Degoix, vétérinaire, à Avallon.
1887 Dehertogh, chef de bataillon de l'infanterie territoriale à Auxerre.
1873. Dejust, notaire honoraire, à Auxerre.
1883. Dejust Camille, négociant, à Auxerre.
1877. Delaloge, juge à Clamecy (Nièvre).
1877. Delebecque (le général), au château de Vincelles.
1868. Demay Charles, rentier, à Auxerre.
1869. Denormandie Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1883. Desnoyers, conservateur des hypothèques, à Evreux.
1884. Dicquemar, greffier de la justice de paix, à Avallon.
1857. Dionis des Carrières, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
1880. Disson de Bays, propriétaire, à Sussey (Côte-d'Or) et à Autun.
1862. Dondenne, architecte du département, à Auxerre.
1885. Droin, juge suppléant au tribunal de commerce, à Paris, 33, quai des Grands-Augustins.
1886. Dubois Henri, industriel, à Pontigny.
1848. Duché Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1885. Duchemin, ancien commissaire-priseur, à Auxerre.
1885. Duplan, ancien négociant, à Paris, rue des Pyramides, 2.
1886. Durville, ancien juge de paix, à Senan (Yonne).
1887. Écluse (de l'), négociant à Paris, rue Jouffroy, 94, et l'été au château de Villefargeau.
1874. Esmelin, notaire honoraire, à Auxerre.
1876. Esnou Paul-Simon, ancien greffier de la justice de paix, à Maligny (Yonne).
1873. Falateuf Oscar, avocat, 25, rue Saint-Roch, à Paris.
1876. Fauchereau Ferdinand, libraire, à Auxerre, rue d'Égléný.
1884. Fayollet-Jojot, entrepreneur, à Auxerre.
1884. Féneux Edouard, propriétaire, à Sens.
1885. Fernel, négociant, à Paris, boulevard Saint-Germain, 13.
1885. Ficatier Adrien, docteur en médecine, à Auxerre.
1878. Flamare (de), archiviste du département, à Nevers.
1884. Flandin fils, avocat général, à Alger.
1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre et à Villeneuve-sur-Yonne.
1884. Folliot, membre du conseil général, maire de Chablis.
1887. Folliot (Henri), fils, à Chablis.
1874. Forestier, docteur en médecine, à Seignelay.



1885. FORTUNET, inspecteur des forêts, à Auxerre.
1889. FOUGEROLLE, ingénieur civil, à Auxerre.
1887. GAGNIER (Auguste), instituteur, à Fresnes, près Noyers.
1866. GALLOT Albert, imprimeur, à Auxerre.
1879. GAUCHERY, négociant, à Auxerre.
1885. GAUNÉ, juge au tribunal de la Seine, 27, rue de Rome, à Paris.
1877. GEMEAUX (Albert Loppin de), capitaine de l'armée territoriale, 1, route de Nangis, à Melun, et rue Belle-Pierre, 12, à Auxerre.
1876. GERMETTE Alfred, propriétaire, à Auxerre.
1886. GILLET, instituteur public, à Villemer (Yonne).
1884. GIRARDIN, fabricant de meubles, rue d'Egleny, à Auxerre.
1884. GISLAIN DE BONTIN, au château de Bontin, commune des Ormes (Yonne).
1858. GRENET pére, docteur en médecine, à Joigny.
1885. GRENET Adrien, docteur en médecine, à Joigny.
1889. GUÉRIN, propriétaire à Égriselles-le-Bocage.
1885. GUEULLETTE, avoué, à Auxerre.
1884. GUICHARD Jules, sénateur, à la Chapelle-sur-Oreuse, et à Paris, 10, avenue de Messine.
1884. GUILLIET père, constructeur de machines, à Auxerre.
1872. GUILLON Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Paris, 10, boulevard Clichy, et l'été à Vézelay.
1884. GUIMARD, notaire, rue Belle-Pierre, à Auxerre.
1863. GUINOT, docteur en médecine, à Lézinnes.
1880. GUYARD père, propriétaire, à Auxerre.
1880. GUYARD fils, à Auxerre.
1887. HANIN, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1847. HERMELIN, docteur en droit, ancien juge de paix à Saint-Florentin.
1874. HERMELIN Camille, à Saint-Florentin.
1888. HEULARD DE MONTIGNY, propriétaire, à Montillot, près Vézelay.
1886. JACQUINET Charles, ancien pharmacien, à Tonnerre.
1872. JAVAL, docteur en médecine, ancien Député de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. JOBERT Eugène, propriétaire, à Arces.
1889. JOBIN (l'abbé), rue du Docteur-Chaussier, à Dijon (Côte-d'Or).
1865. JOLY Charles, receveur municipal, à Auxerre.
1865. JOLY (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1878. JOSSIER, préfet, à Mende (Lozère).
1874. KONARSKI Wladimir, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
1883. LA BRULERIE (de), contrôleur des contributions, à Joigny.
1874. LABRUNE, architecte, à Auxerre.
1878. LACROIX Auguste, peintre à Auxerre.
1885. LAMBERT, avocat, à Auxerre.
1849. LAMBERT, procureur de la République, à Sainte-Menehould.
1886. LANIER Clément, ancien libraire, à Auxerre.
1858. LASNIER, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Auxerre.

1865. LAURENT, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Joigny.
1883. LAVOLLÉE, ancien juge de paix, à Toucy.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Paul, à Auxerre.
1883. LECLAIR Maurice, négociant, à Auxerre.
1883. LECLERC DE FOUROLLES, ancien magistat, rue Soufflot, Auxerre.
1880. LEFRANC, notaire, à Châtel-Censoir.
1878. LEGUEUX, propriétaire, à Auxerre.
1884. LE LIEPVRE, notaire, rue du Temple, à Auxerre.
1889. LEMOINE, ingénieur des ponts et chaussées, 76, rue d'Assas, à Paris.
1884. LERICHE, docteur en médecine, à Joigny.
1876. LEROY fils, mécanicien, à Auxerre.
1882. LETHIER, ingénieur en chef du chemin de fer, à Auxerre.
1884. LETHORRE, ancien greffier du tribunal de commerce, à Auxerre.
1878. LIMOSIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1862. LORIFERNE, pharmacien, à Sens.
1883. LORIFERNE (l'abbé), curé de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
1847. LORIN Emile, ancien maire de la ville d'Auxerre, à Monéteau.
1884. LOUP Henri, maire de Bussy-en-Othe, membre du Conseil général de l'Yonne.
1889. LYONNET, capitaine en retraite, à Châtel-Censoir.
1888. MAÈS Georges, manufacturier à Clichy, 15, rue du Réservoir et l'été à Villeneuve-Saint-Salves.
1885. MAGNIEN, percepteur, à Châtel-Censoir.
1880. MAILLET, photographe, à Auxerre.
1881. MAISON, propriétaire à Châtel-Censoir.
1878. MANIFACIER Victor, négociant, à Auxerre.
1875. MARIE, ancien magistrat, à Auxerre et à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. MARIOTTE, ingénieur civil, à Paris, 135, boulevard St-Michel.
1861. MARQUOT, curé de Tanlay (Yonne).
1884. MARTENOT Auguste, maire d'Ancy-le-Franc, membre du conseil général de l'Yonne.
1880. MARTIN DE CHANTELOUP, conseiller honoraire, président du Conseil général de la Nièvre, à Auxerre.
1880. MARTINOT Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1886. MAS (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
1865. MASSOT, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, ancien maire d'Auxerre, à Auxerre.
1882. MERLE, propriétaire au château de Guilbaudon, près Seignelay, et à la Charbonnière, près Saint-Jean-de-Braye (Loiret).
1885. MERSIER, président de chambre, à Paris, 5, rue Blanche.
1887. MEURGÉ (Albert), avocat à la Cour de Paris, 15, boulevard Saint-Germain.
1887. MIGNARD, chef de bureau à la préfecture de l'Yonne à Auxerre.
1861. MIGNOT fils, ancien négociant, à Charbuy.



1865. Milliaux, maire d'Auxerre, membre du Conseil général de l'Yonne.
1885. Moiset Charles, propriétaire, à Saint Florentin.
1878. Molard Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. Monceaux Henri, pharmacien, à Auxerre.
1885. Monceaux Paul, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 96, rue de Rennes, à Paris.
1873. Moreau, architecte voyer de la ville d'Auxerre.
1874. Moreau Emile (docteur), naturaliste, 7, rue du 29 Juillet, à Paris.
1885. Moreau Georges, ancien brasseur, à Tonnerre.
1884. Moreau, cultivateur, à Branches (Yonne).
1888. Moreau Emile, homme de lettres, à Brienon (Yonne).
1873. Morillon (Gaspard de), propriétaire, à l'Isle-sur-Serein, et à Paris, boulevard Raspail, 146.
1861. Munier, ancien principal du collège, à Auxerre.
1878. Navarre, commissaire-priseur, à Auxerre.
1887. Navault (Abel), membre du Conseil général de l'Yonne, à Montacher.
1877. Osmont d'Amilly, architecte, à Auxerre.
1878. Pallier Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1889. Parat (L'abbé), curé de Nolay (Côte d'Or).
1881. Parquin Léon, négociant, à Auxerre.
1886. Parry, notaire à Auxerre.
1855. Perriquet Eugène, avocat à la Cour de cassation, 60, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
1864. Peron, sous-intendant militaire, à Bourges.
1884. Pérouse, ingénieur, membre du Conseil général de l'Yonne, 50, quai de Billy, à Paris.
1858. Petit Ernest, membre du Conseil général de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard, et à Paris, rue du Bellay, 8.
1871. Petit Eugène, docteur en médecine, membre du Conseil général et maire, à Pont-sur-Yonne.
1884. Petit Paul, négociant, à Auxerre, rue du Poncelot.
1886. Peyroux (Vicomte du), propriétaire à Maligny, et à Paris, 21, rue Saint-Dominique.
1885. Philippart, artiste peintre, à Auxerre, boulevard Vauban.
1853. Piétresson, ancien notaire, à Auxerre.
1885. Piétresson Saint-Aubin Pierre, professeur de rhétorique au lycée de Sens.
1884. Pignon, avocat, à Paris, 85, rue Taibout.
1887. Pinard (Gustave), propriétaire, à Auxerre.
1869. Poitou (l'abbé), curé de Flogny.
1861. Populus, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1885. Potherat fils, propriétaire à Rouvray.
1876. Pottier Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. *Poubeau, ancien pharmacien, à Auxerre, rue de la Liberté.
1880. Prudot, fils, avoué, à Avallon.



1847. *QUANTIN, ancien archiviste du département, à Auxerre.
1883. QUEULAIN, directeur d'usines à gaz, à Auxerre.
1879. QUILLOT Camille, docteur en médecine, à Frangey, près Lézinnes.
1869. RABÉ Félix, docteur en médecine, à Maligny.
1883. RAISON, ingénieur en retraite, à Auxerre.
1885. RAOUL, propriétaire à Auxerre.
1884. RAPIN Fabien, maire de Gy-l'Évêque, à la Métairie-Foudriat, près Coulanges-la-Vineuse.
1884. RAVEAU, membre du conseil général, à Saint-Marc, canton de Coulanges-sur-Yonne.
1852. RAVIN Eugène, ancien pharmacien à Auxerre.
1887. RÉGNIER, président du Conseil général de l'Yonne, à Tonnerre.
1862. REMACLE Lucien, avocat, à Auxerre, rue Neuve.
1866. RÉTIF, ancien vice-président du tribunal civil, à Auxerre.
1888. RIBAIN, avocat, rue de la Banque, Auxerre.
1887. RIBIÈRE (Marcel), membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre, et à Paris, 64, rue des Mathurins.
1857. RICHARD Ulysse, ancien libraire, à Auxerre, rue du Collége.
1888. RICHARD Louis, membre du Conseil général de l'Yonne, à Montaigu, près Monéteau.
1861. ROCHÉ Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1888. ROCHÉ Léon, docteur en médecine, à Châtel-Censoir.
1859. ROCHECHOUART (comte de), propriétaire au château de Vallery.
1886. RODIER Félix-Adrien, instituteur public au Mont-Saint Sulpice.
1883. ROMAND, propriétaire, au château de Gurgy.
1886. ROUBIER Charles-Félix, notaire à Vézelay.
1873. ROUILLÉ Georges, ancien imprimeur, à Auxerre.
1888. ROUMET, notaire, à Auxerre.
1888. ROUSSEAU, architecte, rue de Paris, Auxerre.
1862. ROUX Anatole, propriétaire à Paris, 3, rue Andrieux.
1870. ROUX, architecte, à Auxerre.
1886. SAFFROY Louis-Amand, libraire, 65, Grande-Rue, au Pré-Saint-Gervais, Paris.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. SAINTE-ANNE (Albert de), à Champvallon, par Joigny et à Paris, rue Richepanse, 9.
1887. SAULNIER, membre du Conseil général de l'Yonne, à Bassou, et à Paris, 46, rue de la Râpée.
1884. SERVIN, juge d'instruction, à Auxerre, rue d'Eglény.
1885. SOMMET Jules, instituteur, à Vézelay.
1867. SOUFFLOT Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Herblay (Seine-et-Oise).
1885. SURUGUES, agent-voyer en chef du département, à Auxerre.
1887. SUSINI, directeur de la Compagnie des Eaux de Calais, à Calais et à Auxerre, 6, rue de la Tournelle.
1856. TAMBOUR Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 7, rue Scribe.



1884. TANLAY (de), membre du conseil général de l'Yonne, à Tanlay.
1850. TARTOIS, ancien directeur de mines, à Senan, près Aillant.
1887. THERRIAT fils, négociant à Auxerre.
1885. THIERCELIN Edouard, directeur de la Société Générale, succursale d'Auxerre.
1876. TISSIER, imprimeur, à Joigny.
1887. UMILTA, caissier de banque, à Auxerre
1884. VIAL Paul, ancien magistrat, à Béon, près Joigny.
1888. VIAL Georges, commandant du génie, à Tours.
1886. VIAULT, commissionnaire en vins à Chablis.
1886. VILLETTE, trésorier-général à Auxerre.
1862. VINCENT Emile, au château de Montfort, par Montigny-la-Resle.

MEMBRES LIBRES

1871. BALACEY (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. BILLEAU, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.
1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
1874. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1885. RIGORDEAU (l'abbé), à Vézelay.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1861. BARRANGER, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S.-et-O.)
1870. BAUDIOT, notaire, à Mâcon.
1866. BELTRÉMIEUX Edouard, conservateur du musée de La Rochelle.
1855. BÉNARD, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. BERTHERAND, docteur en médecine, à Alger.
1870. BERTHUEL Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1879. BERTRAND Arthur, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
1868. *BIOCHE, avocat à la cour d'appel, à Paris, rue de Rennes, 53.
1884. *BORRANI, libraire à Paris, 9, rue des Saints-Pères.
1856. BULLIOT Gabriel, à Autun (Saône-et-Loire).
1877. CACHARD (de), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. CAILLETET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).
1882. CAMUS, inspecteur primaire, à Amiens.
1887. CARON (Emile-Jean-Louis), vice-président de la Société de numismatique, à Paris, 40, boulevard Haussmann.
1886. *CHANGARNIER, numismate à Beaune (Côte-d'Or).
1887. *CHASTELET (Antoine), propriétaire à Paris, 41, rue Cherche-Midi.
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Toucy.
1861. CONSTANT-REBECQUE (de), à Poligny (Jura).
1873. COUROT, substitut du procureur de la République, à Paris, rue de Médicis, 13.
1879. CROIZIER (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1885. CUISSARD, professeur, à Orléans.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.



1857. Dantin, colonel au 97e de ligne.
1863. Davout (le général), duc d'Auerstaedt, commandant le 14e corps d'armée, à Lyon.
1874. Defrance Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
1866. Doucet Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1888. *Dubois Charles, professeur de réthorique au collège de Beaune.
1887. *Dubois, avocat, 60, rue de Rome, à Paris.
1863. Franchet, naturaliste, attaché au Muséum de Paris.
1849. Frémy Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. Fromentel (de), docteur en médecine, à Gray (Haute-Saône).
1847. Garnier, archiviste du département, à Dijon.
1886. Gascard, professeur d'histoire au lycée de Rennes.
1852. Gaudry Albert, membre de l'Institut, professeur au Muséum, à Paris.
1882. Gauguet Elie, homme de lettres, 36, rue de Seine, à Paris.
1869. *Gauthier, professeur au lycée, à Vanves, prés Paris, rue du Lycée, 17.
1854. Germain-de-Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.
1859. Gigot Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. *Gillet, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Clamecy.
1872. Giraut, médecin à l'asile des aliénés de Quatre-Marres, près Rouen..
1889. Guerne (baron de), naturaliste, à Paris, rue de Tournon, 6.
1868. *Guérin-Devaux Rolland, ancien magistrat, à Paris, 32, boulevard Henri IV.
1872. *Habert, ancien notaire, rue Thiers, 50, à Troyes.
1872. Hatin Eugène, homme de lettres, à Paris, 7, rue Monsieur le Prince.
1848. *Hébert, membre de l'Institut, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Paris, 10 rue Garancière.
1872. Jarry, recteur de l'Académie, à Rennes.
1861. Jeandet Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.
1870. Joly Henri, professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
1880. *Joly Léon, directeur de la banque de France, à Nevers.
1862. Jouan Arsène, sculpteur, à Rouen, 10, rue Tannery.
1863. Lancia di Brolo (le duc), à Palerme (Sicile).
1872. Leblanc-Duvernoy Eugène, juge à Paris.
1885. *Lechevallier, libraire, à Paris, 39, quai des Grands-Augustins.
1886. *Lemoine Camille-Victor, juge de paix à Château-Chinon.
1887. Lippert (le docteur), à Dresde (Saxe).
1867. Loret-Villette, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1866. *Loriol (Perceval de) Charles-Louis, géologue, à Frontex, par Genève (Suisse).
1863. Mabile, professeur à Paris, président de la Société entomologique de France.
1863. Marchand (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1883. Moreau, agent de change honoraire, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1864. MOREAU, ancien professeur à l'école normale de Melun, en retraite, à Pailly.
1872. PAPAREL, percepteur, à Mende (Lozère).
1887. PASSEPONT, professeur à l'école des Arts décoratifs à Saint-Etienne (Loire).
1889. PEYNOT Emile-Edmond, statuaire, à Paris, 76, rue Denfert-Rochereau.
1877. PINEL, propriétairc, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. *POTIER, ingénieur des mines, à Paris, 89, boulevard Saint-Michel.
1864. *POULAIN, surveillant général à l'école normale primaire, rue Molitor, à Auteuil (Seine).
1863. POUY, ancien commissaire-priseur, à Amiens.
1883. *RANCE, ancien professeur de théologie à la Faculté d'Aix.
1852. RAULIN Victor, ancien professeur de géologie, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).
1886. *RENARD, architecte à Dijon, 6, rue Andra.
1880. RICHARD fils, receveur d'enregistrement, à Pouilly (Côte-d'Or).
1873. RIVIÈRE Emile, docteur-médecin, rue de Lille, 50, à Paris.
1868. SAPORTA (comte de), géologue, à Aix.
1861. SERVAIS, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1887. SIMONNET-RÉVOL. propriétaire, à Semur (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), 32, rue de l'Hôpital, à Angers.
1878. UZANNE Octave, homme de lettres, 17, quai Voltaire, à Paris.
1878. UZANNE Joseph, homme de lettres, 68, boulev. St-Germain, à Paris.
1870. VILLETARD DE LAGUÉRIE, substitut du procureur général, à Paris.
1887. *VITAL (Louis-Edouard), comte de Dienne, propriétaire à Kasideroque, par Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne.)
1864. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, 11, r. St-Antoine, à Versailles.
1879. VOSSION Louis, consul de France à New-York.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1889

1850. CLERMONT-TONNERRE (duc de), membre du conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc (Yonne).
1847. DÉY, ancien conservateur des hypothèques, à Château-Thierry (Aisne).
1861. ESTAMPES (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny, ou à Paris, rue Pigalle, 12.
1849. *GUERNE (baron de), à Douai (Nord).
1878. HUGOT, vice-président du conseil de préfecture, à Auxerre.
1851. MARIE, juge honoraire au tribunal civil, à Auxerre.
1883. MUNSCH, notaire, à Auxerre.
1880. ROUSSEAU, directeur médecin en chef de l'asile départemental, à Auxerre.
1860. SAVATIER-LAROCHE, avocat, à Auxerre.
1852. VIGNON, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Grenelle, 3, à Paris.



QUATRIÈME PARTIE

—

I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLIIIe VOLUME, 13e DE LA IIIe SÉRIE.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XLIIIe VOLUME, XIIe DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

II. — *Sciences naturelles,*

TABLE DES MEMOIRES

CONTENUS DANS LE XLIIIe VOLUME, XIIIe DE LA 3e SÉRIE.

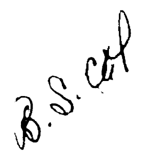
I. — *Sciences historiques.*

II. — *Sciences et arts.*

INDEX

POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES HORS TEXTE.

Sciences naturelles.






32101 076523859